



<http://www.numelyo.bm-lyon.fr>

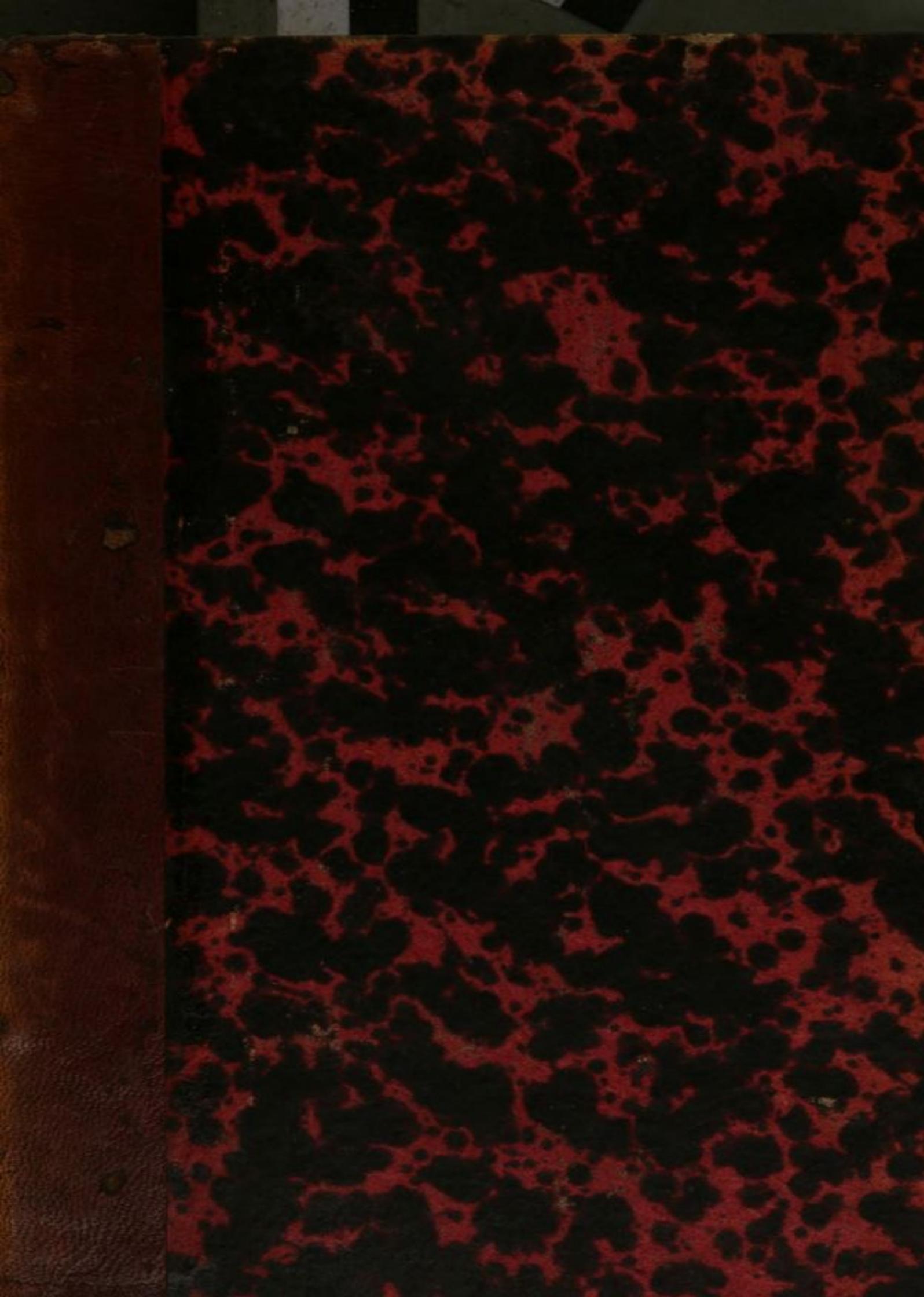
**Sainte Bible en latin et en français, avec des notes littérales, critiques et historiques, des préfaces et des dissertations, tirées du commentaire de Dom Augustin Calmet, abbé de Sénones et de l'abbé De Vence,...**

**Auteur :Rondet, Laurent-Etienne, 1717-1785 et Carrières, Louis de, 1662-1717**

**Date :1820-1824**

**Cote : SJ E 245/1 T. 12**

**Permalien : [http://numelyo.bm-lyon.fr/BML:BML\\_00GOO0100137001101713605](http://numelyo.bm-lyon.fr/BML:BML_00GOO0100137001101713605)**

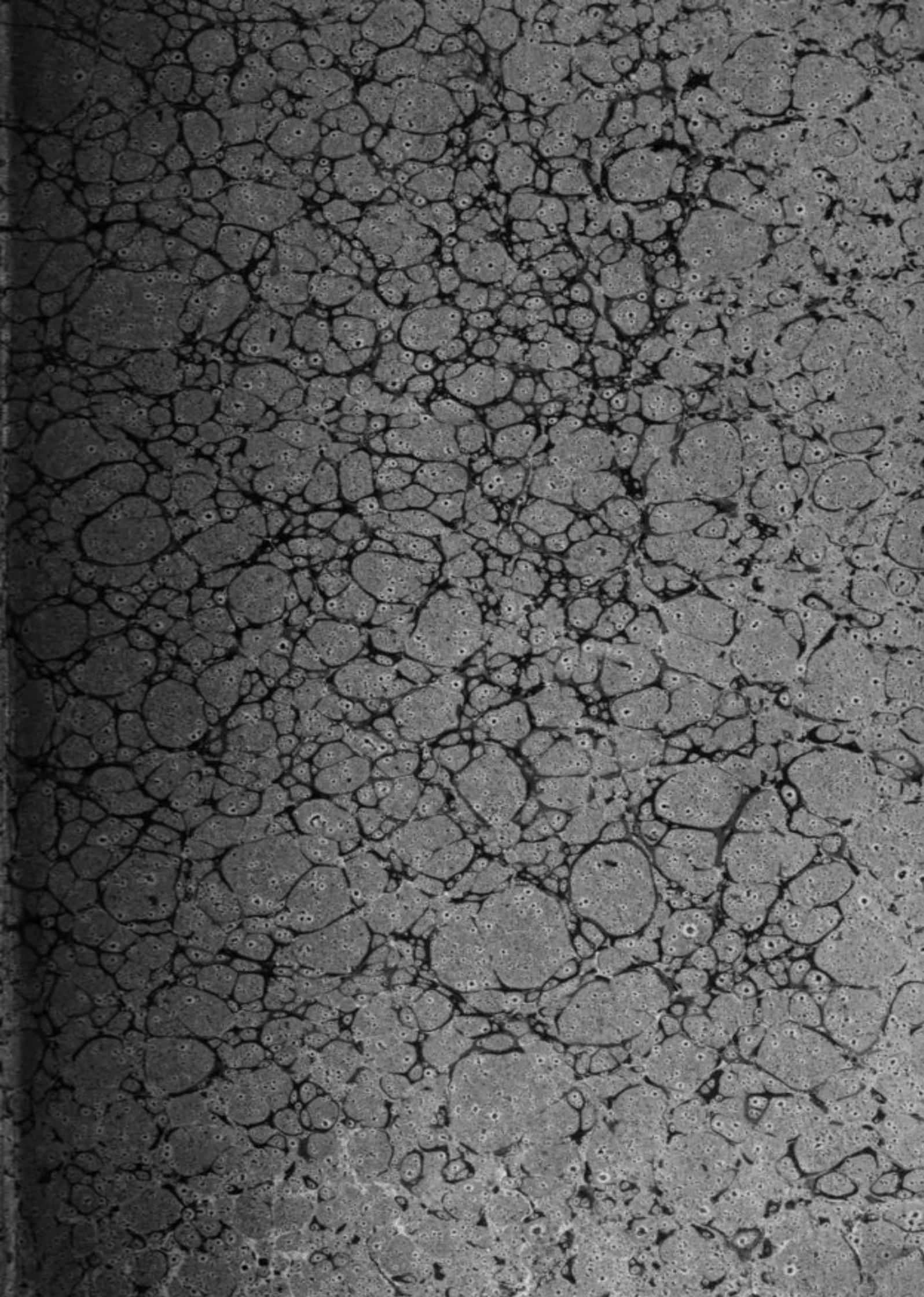


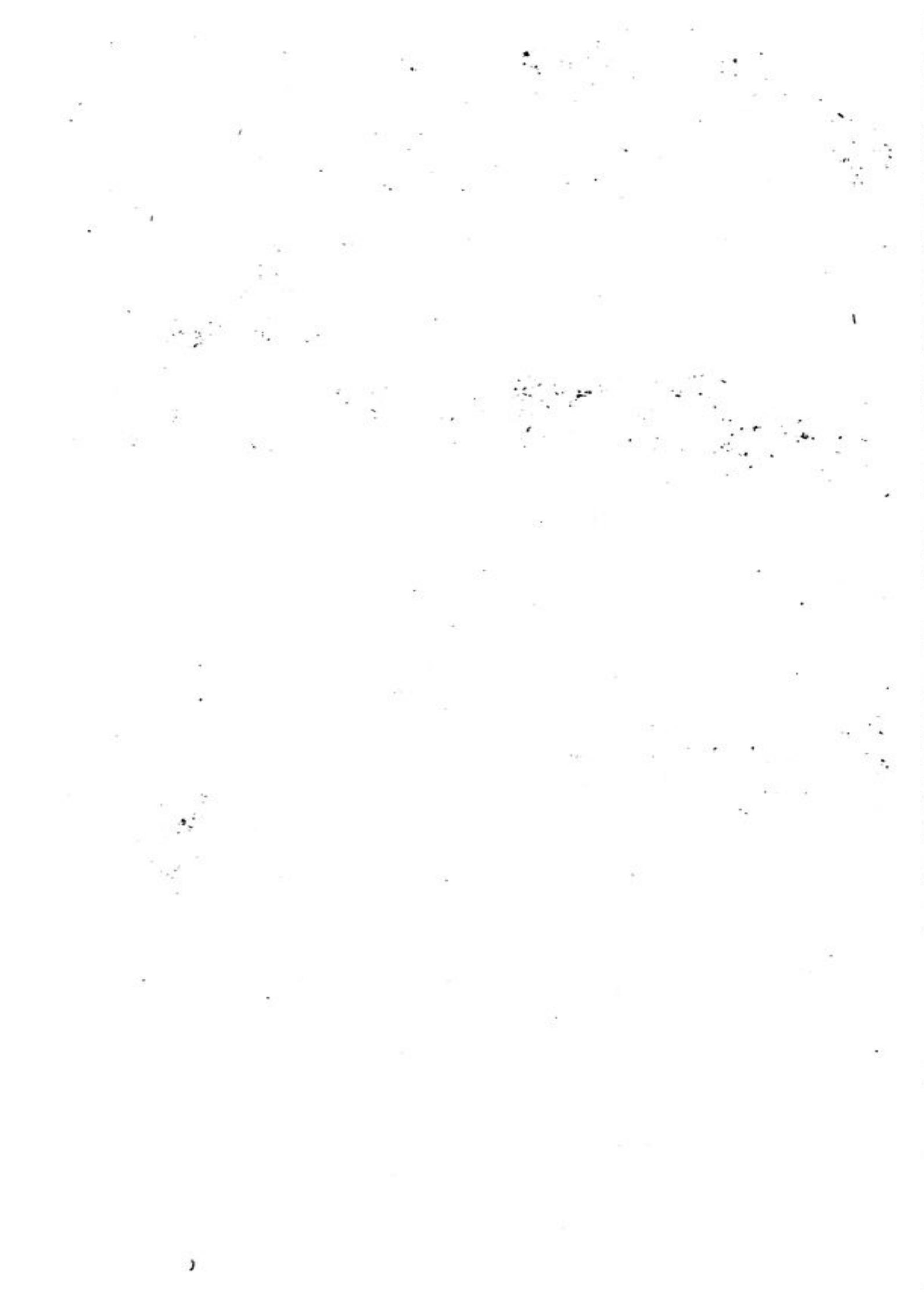
**BIBLIOTHECA S. J.**

Maison Saint-Augustin  
ENGHIEU

E 245/1







~~20~~



# **SAINTE BIBLE,**

**EN LATIN ET EN FRANÇAIS.**

**T. XII.**

**SE TROUVE AUSSI:**

*A Lyon, chez PÉBISSE frères.*

---

*A Paris, chez ARTHUS BERTRAND.*

*A Angers, chez FOURIER MAME.*

*A Tours, chez AMAND MAME.*

# SAINTE BIBLE,

1-7

EN LATIN ET EN FRANÇAIS,

AVEC DES NOTES

LITTÉRALES, CRITIQUES ET HISTORIQUES,

DES PRÉFACES ET DES DISSERTATIONS,

Tirées du Commentaire de dom AUGUSTIN CALMET, abbé de Senones;  
de l'abbé DE VENCE, et des Auteurs les plus célèbres, pour faciliter  
l'intelligence de l'ÉCRITURE SAINTE.

OUVRAGE ENRICHÍ DE CARTES GÉOGRAPHIQUES ET DE FIGURES.

QUATRIÈME ÉDITION,

REVUE, CORRIGÉE ET AUGMENTÉE DE DIVERSES NOTES.

TOME DOUZIÈME.

III.

ECCLÉSIASTIQUE.

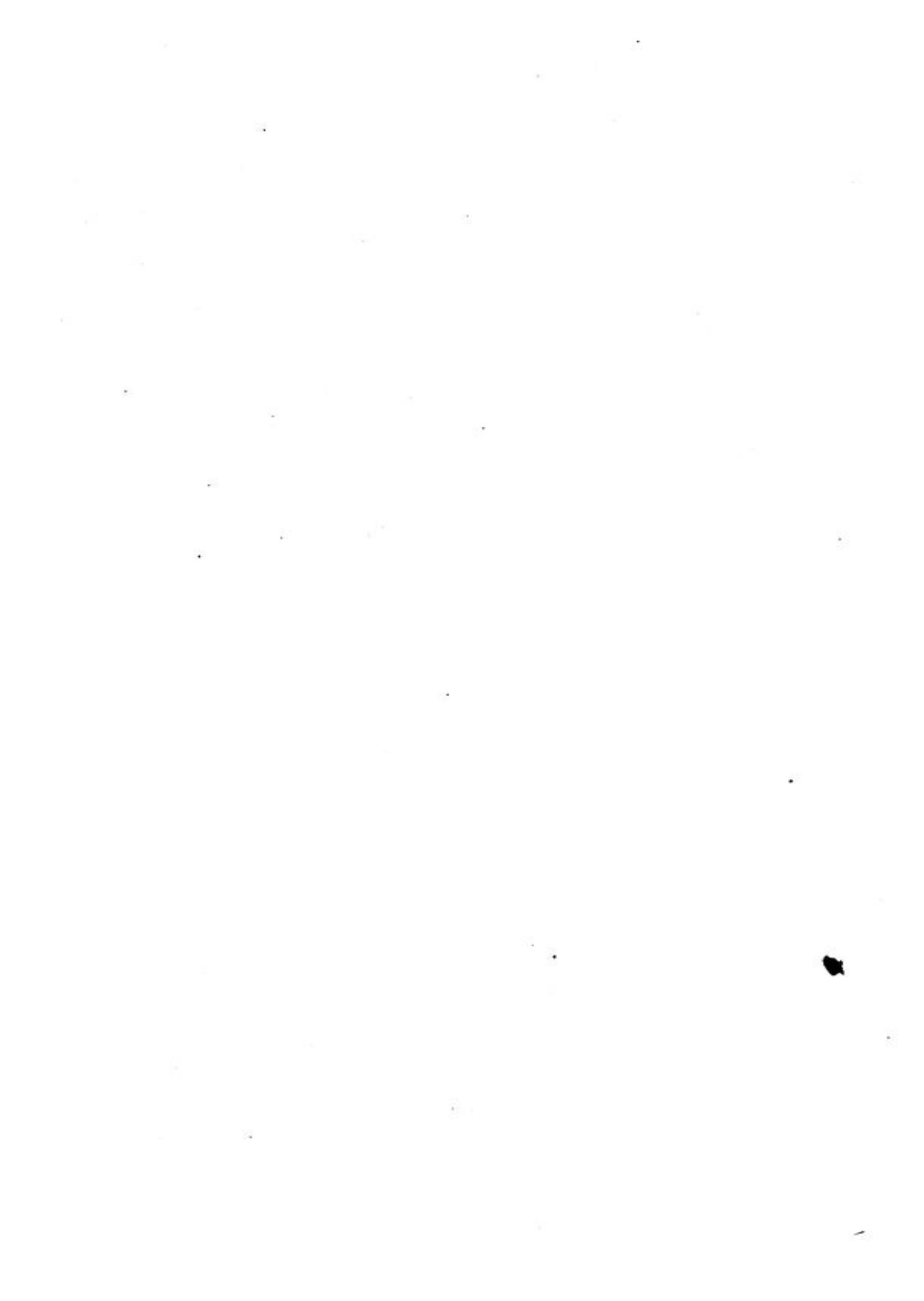


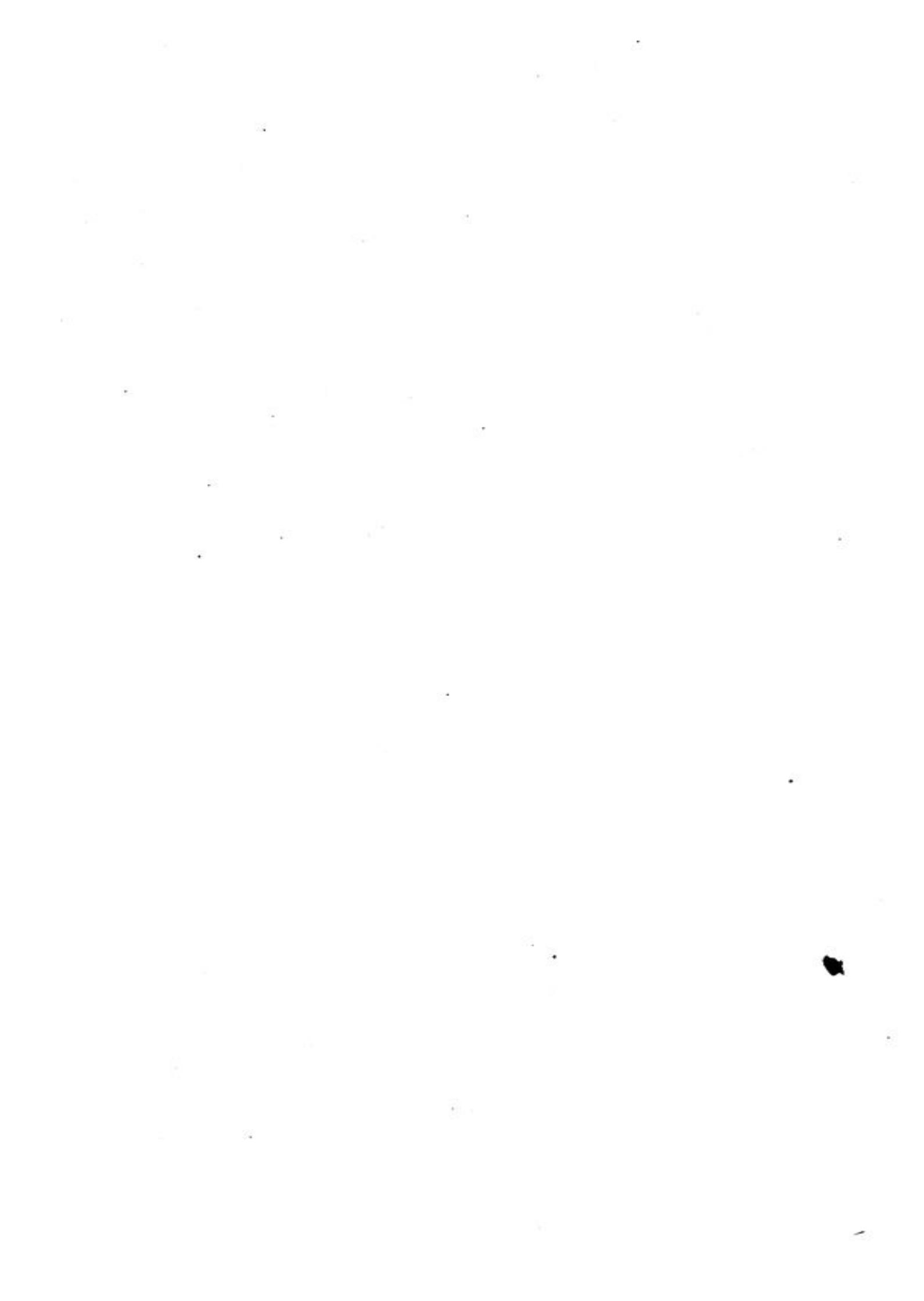
A. PARIS,

CHEZ LES LIBRAIRES ÉDITEURS,

MÉQUIGNON FILS AÎNÉ, RUE DES SAINTS-PÈRES, N° 10;  
MÉQUIGNON JUNIOR, RUE DES GRANDS-AUGUSTINS, N° 9.

—  
1821.





---

## AVERTISSEMENT.

---

LES préfaces et dissertations répandues dans ce volume sont, la plupart, du nombre de celles qui ne donnent point matière à des réflexions particulières de Rondet, sans doute parce qu'il n'y a rien vu qui ne pût être apprécié par ses lecteurs indifféremment, et que d'ailleurs elles ne reposent que sur des points d'une critique déjà faite et nullement contestée, ou sur des faits qui le seroient encore moins. Quant aux motifs qui nous ont fait séparer nos trois derniers articles des deux premiers du volume suivant, nous les exposerons dans l'avertissement, en tête de ce dernier volume.

« La dissertation sur le cinquième âge du monde » (faisant partie du 12<sup>e</sup> livre) s'étend, dit Rondet, depuis le commencement de la captivité de Babylone, jusqu'à la naissance de Jésus-Christ. Cet intervalle renferme la plupart des révolutions annoncées par les prophètes relativement aux Juifs, aux peuples qui les environnoient, et aux quatre grands empires des Babyloniens, des Perses, des Grecs et des Romains. Nous

»réunissons les trois morceaux d'histoire donnés par  
»D. Calmet pour servir d'introduction à l'intelligence lit-  
»térale des prophéties. Le premier est l'histoire des royau-  
»mes d'Israël et de Juda ; le second, l'histoire abrégée  
»des peuples voisins des Juifs ; et le troisième, un  
»abrégé de l'histoire profane, depuis le déluge. Nous sen-  
»tions bien que cette suite laissoit à désirer un semblable  
»abrégé de l'histoire romaine ; ce projet nous l'exécu-  
»tons aujourd'hui, en ajoutant à cette pièce une troi-  
»sième partie entièrement neuve, qui contient un abrégé  
»de l'histoire romaine, en sorte que cette pièce qui,  
»dans l'origine, se terminoit à la ruine des premiers  
»empires, et finissoit à la naissance de Jésus-Christ,  
»est ici conduite par l'histoire romaine jusqu'à la ruine  
»de l'empire romain en Occident, cinquième siècle de-  
»puis Jésus-Christ. Nous ne dissimulerons pas que dans  
»l'histoire d'Alexandre et de ses successeurs, nous avons  
»profité de celle de Rollin, et que dans l'histoire ro-  
»maine nous avons de même employé plusieurs de ces  
»traits sublimes que l'on admire dans le beau discours du  
»grand Bossuet, sur l'histoire universelle. Nous ne cesse-  
»rons de répéter que notre dessein, dans tout cet ouvrage,  
»est d'y rassembler ce que nous trouvons de mieux de  
»tous côtés et en tout genre. Nous n'ambitionnons point  
»de dire du neuf, et nous avouons volontiers que nous  
»devons à ceux qui nous ont précédés, la très-grande

» partie des lumières que nous réunissons dans cet ouvrage pour l'instruction de nos lecteurs.»

C'est ainsi que s'exprime notre savant et modeste auteur; et après s'être justifié, comme il le fera dans le volume suivant, sur la brièveté de ses notes, comparées à celles du P. Houbigant, parce que, dit-il, outre que tout le monde n'est pas en état d'en juger, relativement aux textes originaux, et qu'il se doit aux simples fidèles comme aux savans, il finit ainsi sa défense :

« Si après cela on trouve que, même en ce genre, les notes sont trop courtes, j'avoue qu'elles n'ont pas la même étendue que celles du R. P. Houbigant; mais mon travail, ainsi que celui du P. de Carrières, est d'abrégé, et il me semble que mes notes doivent être, en leur genre, aussi concises que sa paraphrase. Une ligne, un mot doivent suffire dans un abrégé, sans cela les volumes se multiplieroient trop. Nous nous écarterions alors de notre plan, qui est de donner un commentaire abrégé, et réduit aux plus simples termes; et il arriveroit encore que les uns voyant avec satisfaction le commentaire s'étendre avec le nombre des volumes, les autres se plaindroient d'une étendue qui leur deviendroit onéreuse.»

---



---

# SAINTE BIBLE.

---

## PRÉFACE

SUR

### LE LIVRE DE L'ECCLÉSIASTIQUE.

---

LE titre d'*Ecclésiastique*, que les Latins donnent à cet ouvrage (1), marque, ou l'usage qu'on en a fait, en le lisant dans les assemblées de religion, et dans l'Eglise (2); ou il sert seulement à le distinguer de celui de Salomon, qui est intitulé, l'*Ecclésiaste*, ou Prédicateur; l'un et l'autre contenant des exhortations à la sagesse et des instructions sur les devoirs communs de la vie. Ces deux noms viennent du mot grec *Ecclesia*, qui signifie l'Eglise, ou l'assemblée du peuple de Dieu; l'*Ecclésiaste*, c'est l'auteur qui instruit l'assemblée; l'*Ecclésiastique*, c'est le livre qui instruit l'assemblée. Les Grecs appellent ce livre (3), *Sagesse de Jésus, fils de Sirach*; ou seulement (4), *Sagesse de Sirach*; ou *Panaretos de Jésus, fils de Sirach* (5). Ce mot *Panaretos* signifie en grec, un recueil de toutes les vertus, ou un livre qui donne les préceptes pour la pratique de toutes les vertus. On a vu que les Grecs avoient aussi donné le même nom au livre précédent; mais ce nom convient particulièrement à celui-ci, qui descend dans un détail de morale où n'entre pas le précédent. Le livre de la Sagesse est un *Panarète*, parce qu'il enseigne la sagesse qui est le principe de toute vertu; mais le livre de l'*Ecclésiastique* est un *Panarète*, parce qu'il enseigne effective-

I.  
Remarques  
sur le titre de  
ce livre.

(1) Cette préface est principalement composée de celle de D. Calmet.  
— (2) *Isidor. Hispal. Raban. lib. v. de Universo, cap. 3.* — (3) *Σοφία Ἰησοῦ υἱοῦ Σιρᾶχ. Ita Complut. et Patres Græci passim.* — (4) *Σοφία Σιρᾶχ. Edit. Rom.* — (5) *Ita Hieronym. præfat. in libb. Salomon. et Græci passim.*

ment toute vertu. Saint Jérôme (1) assure qu'il avoit vu cet ouvrage en hébreu divisé en trois livres qui répondoient aux trois livres de Salomon, en sorte que le premier étoit intitulé *Paraboles*, le second *Ecclésiaste*, et le troisième *Cantique des Cantiques*; pour montrer que la matière même de ces trois parties répond en quelque sorte à celle des trois livres de Salomon. Enfin on a aussi quelquefois cité ce livre, comme les quatre autres, sous le nom de *Sagesse de Salomon*, parce que ces cinq livres étoient réunis sous ce titre commun.

II.  
Desscin de  
ce livre.

L'auteur a rassemblé dans celui-ci une infinité de maximes et d'instructions pour tous les états de la vie, et pour toutes sortes de conditions. Il ne se borne pas au moral; il embrasse le civil et le politique; il parle à toutes sortes de personnes, et se proportionne à leurs différens besoins. Il diffère de Salomon, en ce qu'il fait des espèces de discours sur chaque matière; en sorte qu'on peut aisément rapporter ce qu'il dit à certains chefs suivis et liés, au lieu que Salomon écrit d'une manière plus serrée et moins liée. Il y avoit autrefois des titres à chaque article de l'Ecclésiastique, et il s'en trouve encore un assez grand nombre dans le grec de l'édition romaine, et dans les anciens manuscrits.

A la tête de l'ouvrage, est une espèce de préface, où après avoir fait l'éloge de la sagesse en général, l'auteur entre dans le détail des préceptes, et donne plusieurs leçons importantes pour le règlement de la vie; cela continue jusqu'au chapitre xxiv. Alors c'est la Sagesse qui commence de parler, et d'inviter les hommes à la pratique de la vertu; elle propose ses règles, et instruit par elle-même. Au chapitre xlii. § 15. l'auteur change de style, et conclut son ouvrage par la louange de Dieu; après quoi viennent les éloges des hommes illustres de sa nation (chap. xlii), depuis Adam, Hénoch et Noé, jusqu'à Simon II, fils d'Onias II, qui vivoit quelques années avant Jésus, fils de Sirach. Le dernier chapitre est une prière de l'auteur, dans laquelle il rend grâces à Dieu de l'avoir garanti d'un danger où il étoit tombé par les calomnies dont ses ennemis l'avoient noirci auprès du roi. Il finit en exhortant tout le monde à l'étude de la sagesse. De manière que l'on peut dire, suivant la remarque d'un habile homme (2), que Jésus, fils de Sirach, a voulu dans ce seul ouvrage imiter tout ce qu'a fait Salo-

(1) Hieronym. *Præf. in libb. Salomon.* — (2) *Vales. Notis ad Hist. Eccles. lib. iv. c. 22.*

mon en écrivant d'abord comme lui des *paraboles*, ou préceptes de morale; puis un *Ecclésiaste*, ou discours dans lequel il fait haranguer la sagesse; et enfin un *cantique*, dans lequel il loue le Seigneur et les grands hommes de sa nation.

L'auteur de ce livre commence donc (1). par faire l'éloge de la sagesse. Il marque son origine, son incompréhensibilité, son excellence, son éternité. Dieu l'a répandue sur tous ses ouvrages, et il l'a donnée à ceux qui l'aiment. Eloge de la crainte du Seigneur; bonheur de ceux qui en sont pénétrés. Excellence de l'amour de Dieu. Avantages de la patience, de la douceur, de la sagesse et de la crainte du Seigneur. Fuir l'orgueil et l'hypocrisie (chap. 1). Exhortation à la patience. Avantages des souffrances. Bonheur de ceux qui craignent le Seigneur, et qui mettent en lui toute leur confiance. Malheur au cœur double, à celui qui ne met point en Dieu sa confiance, à celui qui perd la patience. Effets de la crainte et de l'amour du Seigneur. Avantage de tomber entre les mains de Dieu, plutôt qu'en celles des hommes (chap. 11). Caractère des enfans de la Sagesse. Récompense que Dieu accorde à ceux qui honorent leurs parens; malédiction sur ceux qui les affligent. Etre doux et humble. Réprimer sa curiosité. Malheur au cœur dur, rebelle, superbe. Caractère d'un homme sage. Vertu de l'aumône. Soin que Dieu a de la récompenser (chap. 111).

Exhortation à l'aumône, à la douceur et à la compassion envers les pauvres. Tendresse que Dieu a pour ceux qui défendent les innocens, et qui protègent ceux qu'on opprime injustement. Avantages que la Sagesse procure à ceux qui la possèdent. Elle éprouve les hommes par l'affliction. Elle comble de biens ceux qui lui demeurent fidèles. Ménager le temps. Se garder du mal. Dire la vérité aux dépens même de sa vie. Reprendre les méchans. Confesser ses péchés. Abandonner ses biens et sa vie à la violence des hommes puissans. Défendre contre tous la vérité et la justice. Plus faire que dire. Etre doux envers ses domestiques. Aimer plus à donner qu'à recevoir (chap. 1v). Ne point s'appuyer sur ses richesses. Ne pas abuser de la patience et de la bonté de Dieu. Ne pas différer sa conversion. Mépriser les richesses. Fuir l'inconstance et la légèreté. Demeurer

III.  
Analyse de  
ce livre.

(1) M. l'abbé de Vence a donné une analyse de ce livre, qui ne diffère pas beaucoup de celle-ci; mais nous avons préféré celle qui résulte de la réunion des sommaires du P. de Carrières.

ferme dans la voie du Seigneur. Ecouter avec douceur. Répondre avec sagesse. Ne point passer pour un semeur de rapports. Rendre justice à tout le monde (chap. v). Ne pas rompre avec ses amis. Ne point s'élever de sa force ou de sa puissance. Etre doux et affable. Choisir pour son conseil un ami long-temps éprouvé. Prix d'un véritable et fidèle ami. Travailler de bonne heure à acquérir la sagesse. Efforts qu'il faut faire pour l'obtenir. Avantage qu'il y a de la posséder (chap. vi).

S'abstenir du mal ; s'éloigner des méchans. Ne point désirer les dignités ni les places d'honneur. Ne point s'attirer la haine du peuple. Ne point multiplier ses péchés. Ne pas négliger la prière et l'aumône. Ne pas compter sur les dons qu'on offre à Dieu, s'ils ne sont accompagnés d'une véritable piété. Ne point insulter à ceux qui sont dans l'affliction. Ne point calomnier ses frères. Fuir tout mensonge. Parler peu. S'appliquer au travail. Eviter la compagnie des méchans. Etre fidèle à ses amis, attaché à sa femme, plein de douceur pour ses domestiques. Avoir soin de ses troupeaux. Instruire ses enfans. Honorer ses parens. Craindre le Seigneur. Respecter les prêtres ; leur donner les prémices de ses fruits. Offrir des sacrifices ; les rendre agréables à Dieu par ses aumônes. Se souvenir de sa dernière fin pour ne point pécher (chap. vii). Ne point avoir de démêlés avec les hommes riches et puissans, ni de disputes avec les grands parleurs, ni de commerce avec les méchans. Ne point mépriser un homme qui se corrige, ni celui qui est vieux. Ne point se réjouir de la mort de ses ennemis. Ecouter les vieillards, profiter de leurs conseils. Ne point irriter les passions des méchans. Ne point prêter aux grands. Ne point répondre pour un autre. Ne point condamner les juges. Fuir la compagnie des méchans. Ne point découvrir ses affaires à un insensé, ni ses secrets à un étranger, ni ses sentimens à un inconnu (chap. viii). Ne point être jaloux de sa femme ; ne point la rendre mattresse. Fuir la compagnie des femmes étrangères ; ne pas même les regarder. Suites funestes de l'amour déréglé des femmes. Préférer les anciens amis aux nouveaux ; ne point envier la gloire des pécheurs. Ne point approuver les violences des méchans. S'éloigner des grands. Se lier avec les hommes justes, sages, et prudents. S'occuper de Dieu. N'être point précipité dans ses discours (chap. ix).

Avantages d'un bon gouvernement. Tel qu'est le roi,

tels sont les peuples. Le prince sage est un don de Dieu. Oublier les injures reçues. N'exercer aucunes violences. Fuir l'orgueil. Désordres que causent les injustices. Horreur qu'on doit avoir de l'avarice. Toute puissance injuste ne subsistera pas long-temps. L'orgueil, principe de tout péché; maux qu'il attire sur les hommes. Il n'a point été créé avec l'homme, ni la colère avec la femme. Louanges de ceux qui craignent le Seigneur. Ne pas mépriser le juste qui est pauvre, et ne pas honorer l'injuste quoique riche. Exhortation à l'humilité, à la douceur et à la piété (chap. x). Utilité de la sagesse. Ne pas juger des hommes par leur extérieur. Ne pas se glorifier de la magnificence de ses habits. (Ceci nous donnera occasion de placer à la suite de cette préface la Dissertation sur les habits des anciens Hébreux.) Ne pas se glorifier du rang qu'on tient dans le monde. Vanité des grandeurs humaines. Juger avec équité. Parler avec discrétion. Se conduire en tout avec modération. Inutilité des œuvres faites sans piété. Dieu est la source des biens et des maux, le principe de la sagesse et de la science. Le péché conduit les méchants à des maux sans fin; la grace conduit les justes à un bonheur éternel. Vanité des richesses. Etre fidèle à Dieu jusqu'à la mort. Ne point envier la fortune des pécheurs. Mettre sa confiance en Dieu. Craindre et espérer jusqu'à la fin. Ne louer personne avant sa mort. Ne pas se fier à un étranger et à un inconnu. Malheurs que cause l'union et la société avec les méchants (chap. xi). Faire le bien avec discernement. Préférer les justes aux méchants dans la distribution de ses aumônes. On ne connoît les vrais amis que dans l'adversité. Ne point se fier à un ennemi, quoiqu'il s'humilie et paroisse réconcilié (chap. xii.)

Danger qu'il y a à se fier avec les superbes, les riches, les puissans. Ingratitudo des grands. Conduite qu'on doit tenir à leur égard. S'attacher à Dieu, s'unir à ses semblables. Chercher la société des justes. Pauvres exposés à la fureur des riches, et abandonnés de tout secours. Riches insolens, soutenus et justifiés dans leur malice. Richesses et pauvreté bonnes ou mauvaises selon l'usage qu'on en fait. Visage de l'homme, tableau de son cœur (chap. xiii). Bonheur de celui qui ne pêche point par sa langue. Malheur de l'avare; son injustice, sa malignité, sa dureté. Fuir l'avarice. Se souvenir de la mort. Faire un bon usage de ses biens pendant sa vie. Fragilité de la vie humaine. Utilité des bonnes œuvres. Avantage de l'amour et de l'étude de la

sagesse (chap. xiv). Avantage de celui qui craint Dieu. Celui qui est affermi dans la justice, possédera la sagesse; elle le comblera de biens. Elle fuit les insensés, les orgueilleux et les menteurs. La louange de Dieu sied mal au pécheur; elle convient à la langue fidèle. Dieu n'est point l'auteur du péché; il a créé l'homme libre; il lui donnera ce qu'il aura choisi, le bien ou le mal, la vie ou la mort (chap. xv).

Ne pas se réjouir d'avoir beaucoup d'enfans, s'ils n'ont pas la crainte de Dieu; ne pas compter sur leur vie ni sur leur postérité. Dieu extermine les méchans sans miséricorde; il récompense les bons avec justice. Ne point espérer de pouvoir se dérober à la vengeance divine. Dieu voit le fond des cœurs. Ses voies sont impénétrables, ses jugemens terribles, sa puissance infinie (chap. xvi). Dieu a créé l'homme à son image; il l'a éclairé de sa lumière, et l'a comblé de bienfaits. Faveurs qu'il a faites aux enfans d'Israël. Vertu de l'aumône. Punition des méchans. Bonté de Dieu envers les pécheurs pénitens et envers les foibles. Exhortation à la pénitence. Grandeur de la miséricorde de Dieu. Foiblesse et corruption de l'homme (chap. xvii). Grandeur et puissance de Dieu. Foiblesse et corruption de l'homme. Patience de Dieu à son égard. Bonté avec laquelle Dieu reçoit les pécheurs qui reviennent à lui. Faire l'aumône avec joie; l'accompagner de paroles douces et consolantes. S'instruire avant de parler. S'interroger soi-même avant d'être jugé. S'humilier avant de tomber. Se sanctifier avant de mourir. Prier sans cesse. S'avancer dans la vertu. Se préparer avant la prière. Penser à la mort. Etre dans la crainte. Parler avec sagesse. Résister à ses passions. Fuir les assemblées. Régler sa dépense (chap. xviii).

Maux que causent le vin et les femmes. Eviter le péché. Etre discret dans ses paroles. Garder son secret. Taire les défauts d'autrui. Reprendre son ami avec douceur; l'avertir du mal qu'on dit de lui. Excuser ses défauts. Donner lieu à la crainte de Dieu. Caractère de la vraie et de la fausse sagesse. Marque d'un bon ou d'un mauvais naturel (chapitre xix). Avantage de la correction fraternelle. Jugement injuste, crime énorme. Vices et vertus de la langue. Succès funestes; maux heureux. Différence du sage et de l'insensé. Caractère de l'insensé. Ses présens sont intéressés. Sa conduite est odieuse. Maux que causent la langue trompeuse, la mauvaise honte, la lâche complaisance. Suites des promesses indiscrettes. Le mensonge déshonore celui en qui il

se trouve. La sagesse et la discrétion attirent l'estime des hommes et la faveur des grands. Avantage de l'amour de la justice. Mauvais effet des présens (chap. xx). Cesser de pécher. Expier ses péchés. Éviter le péché. Maux que causent les violences, l'orgueil et l'injustice. Force de la prière du pauvre. Fin malheureuse des méchants. Avantage de l'amour de la justice, de la crainte de Dieu et de la sagesse. Elle ne peut demeurer dans le cœur de l'insensé. Différens effets que la parole sage produit dans le cœur des bons et des méchants. Différente conduite de l'homme sage et de l'insensé. L'impie se maudit lui-même, lorsqu'il maudit le diable. Le semeur de rapports souille son ame, et se rend odieux (chap. xxi).

Homme paresseux; enfans mal élevés; femme effrontée. C'est perdre son temps que d'instruire l'insensé. Pleurer l'insensé plus qu'un mort. Éviter les entretiens et la compagnie des insensés. Sort différent de l'homme sage et de l'insensé. Rupture de l'amitié. Les injures et les menaces sont les avant-coureurs des meurtres. Veiller sur sa langue pour ne pas périr (chap. xxii). Prière contre l'intempérance de la langue, contre les mouvemens de l'orgueil, contre la gourmandise et l'impureté. Ne pas s'accoutumer à jurer, ni à dire des paroles indiscrettes. Ne pas oublier ses parens, de peur d'être oublié de Dieu. Ne pas s'accoutumer à dire des paroles outrageuses. Avaro, impudique, adultère; Dieu voit le crime de ce dernier, et le punira avec la dernière sévérité. Femme adultère; grandeur et suites funestes de son crime. Rien de plus avantageux que de craindre le Seigneur, et de lui être fidèle (chap. xxiii).

Eloge que la Sagesse fait d'elle-même. Son origine, sa puissance, sa grandeur, son éternité. Elle a habité dans Jacob, et elle a choisi Israël pour son héritage. Progrès qu'elle a fait dans le monde. Biens infinis dont elle est la source. Bonheur de ceux qui l'écoutent, et qui la font connoître aux autres. Eloge de l'Écriture-Sainte. Grandeur du Messie dont elle contient les promesses. Profondeur de la sagesse. Merveilles qu'elle opère dans le monde (chap. xxiv). Trois choses agréables, et trois choses détestables. Commencer de bonne heure d'acquérir la sagesse, pour la posséder dans sa vieillesse. La sagesse et la crainte de Dieu sont la gloire des vieillards. Neuf choses qui paroissent heureuses; la crainte de Dieu est au-dessus de tout. Bonheur de ceux qui en sont pénétrés. Description de la malice de

la femme ; elle surpasse toute malice. Elle est pour son mari le plus grand et le plus insupportable de tous les maux. Il faut resserrer une méchante femme , et s'en séparer (chapitre xxv). Bonheur d'un mari qui a une femme bonne et vertueuse. Malheur de celui qui en a une jalouse et méchante. Femme sujette au vin. Femme prostituée. Fille effrontée. Eloge de la femme vertueuse. Deux choses qui attristent le cœur du juste , et une troisième qui l'irrite. Deux choses dangereuses pour le salut (chap. xxvi).

La pauvreté , le désir des richesses et le négoce , sont des sources de péché. Se tenir attaché à la crainte de Dieu. Vanité des inquiétudes. Utilité des afflictions. Les paroles de l'homme découvrent son cœur. Avantage d'être juste. Ne pas parler devant les insensés. Les entretiens des pécheurs , les discours de ceux qui jurent , les injures des querelleurs , sont insupportables. Révéler les secrets et manquer de fidélité à ses amis , c'est les perdre sans retour. Hommes flatteurs et dissimulés , dangereux , haïs de Dieu et des hommes. Les maux qu'ils veulent faire aux autres , retombent souvent sur eux (chap. xxvii). Ne pas chercher à se venger. Pardonner les offenses qu'on a reçues , pour obtenir le pardon de ses péchés. Eviter les disputes. Fuir la colère. Maux qu'elle cause. Maux que cause la langue. Se boucher les oreilles pour ne pas entendre médire. Mettre un frein à sa bouche , pour ne parler que fort à propos (chap. xxviii). Prêter à son prochain. Rendre exactement ce qu'on a emprunté. Ingratitude ordinaire à ceux qui empruntent. Elle arrête souvent la bonne volonté. Elle ne doit point empêcher d'assister ceux qui en ont besoin. Obligation et avantage de faire l'aumône. Répondre pour son ami. Ne pas oublier celui qui a répondu pour nous. Danger d'être cautions. Choses nécessaires à la vie. Hôtes vagabonds et ingrats (chap. xxix).

Châtier ses enfans. Utilité de la bonne éducation qu'on leur donne. Il faut y travailler pendant qu'ils sont jeunes. La santé du corps et celle de l'ame sont préférables à tout l'or du monde. Les biens sont inutiles à celui qui ne peut en user. Bannir de son cœur la tristesse. Maux que causent l'envie et la colère. Avantage d'un cœur tranquille. Il est dans un festin continuel (chap. xxx). Inquiétudes de l'avare. Il trouve sa perte dans ce qui fait l'objet de ses désirs. Louange du riche qui n'a point couru après l'or , et qui a bien usé de ses richesses. Garder la modestie et la tempé-

rance dans les festins. Ne pas boire beaucoup de vin. Utilité de la sobriété, de la diligence dans ses actions, de la libéralité. Maux que causent les excès du vin. Avantage qu'en retirent ceux qui en prennent modérément ( chap. xxxi ). Comment doivent se conduire dans les repas celui qui a le soin du festin, les vieillards, et les jeunes gens qui y sont conviés. La musique fait le principal ornement des festins. ( Tout ceci nous donnera lieu de placer à la suite de cette préface, la Dissertation sur le manger des Hébreux. ) Avantage de la crainte de Dieu. Chercher à connoître sa volonté. Ne rien faire sans conseil. Veiller sans cesse. Ecouter sa conscience, et la suivre. Se confier au Seigneur ( chapitre xxxii ).

Avantage de la crainte de Dieu, et de l'observation de sa loi. L'étude et la prière source de lumière pour résoudre les difficultés. Caractère de l'insensé et de l'ami moqueur. Dieu a mis des différences entre les jours et entre les hommes, sans qu'on en sache la raison, mais sans qu'on puisse douter que ce ne soit avec sagesse et avec justice. Dieu a créé des choses contraires pour faire éclater sa sagesse et sa puissance, et pour contribuer à l'ornement de l'univers. Fin que l'auteur s'est proposée en écrivant cet ouvrage; attention qu'il mérite. Ne pas se soumettre à tout le monde. Ne point donner son bien avant sa mort. Conserver son autorité dans sa famille. Nourrir et occuper ses domestiques. Punir leurs fautes, et récompenser leur fidélité ( chapitre xxxiii ). Vanité des songes, et de ceux qui y mettent leur confiance. S'appuyer sur la loi de Dieu. Consulter les hommes fidèles. Utilité des tentations. Fermeté de ceux qui ont la crainte du Seigneur. Dieu a en horreur les oblations des méchants. Oter le pain aux pauvres, et priver le mercenaire de sa récompense, c'est se rendre coupable de leur mort. Pour obtenir le pardon des péchés qu'on a commis, il ne suffit pas de prier et de jeûner, il faut cesser de les commettre ( chap. xxxiv ). Observation des commandemens, sacrifice agréable à Dieu, et salutaire à l'homme. Offrir au Seigneur ses dons avec joie et avec libéralité. Ne point offrir à Dieu des dons injustes. Dieu ne fait point acception de personnes. Il exauce les prières des pauvres, et il perdra ceux qui les oppriment ( chap. xxxv ).

L'auteur invoque la miséricorde de Dieu sur son peuple et sur Jérusalem. Il prie le Seigneur de répandre ses justes vengeances sur les ennemis de son peuple, et de faire

éclater sa gloire et sa puissance par toute la terre. Caractère du cœur éclairé et du cœur corrompu. Choix d'une femme. Avantage de celui qui a une femme vertueuse (chapitre xxxvi). Vrai et faux ami. Choisir son conseil avec grand discernement. Avoir une conscience droite, et l'écouter. Recourir à Dieu, le prier. Biens et maux que cause la langue. Avantages de la vraie sagesse. Suites funestes de l'intempérance (chap. xxxvii). Honorer les médecins; se servir de leurs remèdes. (Ceci donnera lieu à la Dissertation sur la médecine des Hébreux.) Prier le Seigneur. Se purifier de ses péchés. Ils sont la principale cause des maladies. Pleurer la mort de ses amis, mais avec modération. (Ceci donnera lieu à la Dissertation sur les funérailles des Hébreux.) Se souvenir qu'on doit aussi mourir. Le repos est nécessaire pour acquérir la sagesse. L'étude en est difficile à ceux qui sont occupés aux travaux de la campagne, ou aux arts qui sont en usage dans les villes. La prière et la fidélité à la loi de Dieu, sanctifient ces occupations dissipantes (chap. xxxviii).

Etude du sage; son application à Dieu, son assiduité à la prière. Louange de sa sagesse; elle rendra son nom immortel. L'auteur exhorte Israël à porter les fruits des bonnes œuvres, à louer Dieu à la vue de ses merveilles, et des prodiges qu'il a faits en faveur de son peuple. Dieu récompense les bons, et il punit les méchants. Tout contribue au bien des justes, et tout se change en maux pour les méchants. Toutes les créatures exécutent les ordres du Créateur (chapitre xxxix). Joug pesant imposé aux enfans d'Adam; l'agitation continuelle de leurs passions, la crainte d'une mort inévitable, les misères de cette vie. Sort funeste des richesses acquises injustement. Les grandes fortunes sont celles qui sont plus tôt renversées. Se contenter de ce qu'on gagne par son travail. Eloge de la pureté, de la sagesse, de la douceur; de l'union dans la société, de la miséricorde envers le prochain, de la crainte de Dieu. Ne pas mener une vie de mendiant (chap. xl). Le souvenir de la mort est amer à ceux qui vivent dans les délices; il est doux à ceux qui sont dans la pauvreté. Ne point craindre la mort. Une longue vie n'est par elle-même d'aucun mérite devant Dieu. Les péheurs sont en abomination devant Dieu et devant les hommes. Une bonne réputation est préférable aux richesses. Écouter les instructions du sage. Diverses choses dont il faut rougir (chap. xli). Garder le secret. Ne pas pécher par

complaisance. Plusieurs choses dont il ne faut point rougir. Précautions qu'il faut prendre pour n'être point volé. Inquiétudes qu'une jeune fille cause à son père. Veiller sur celle qui est libertine. Fuir la compagnie des femmes (chapitre XLII).

Louange des ouvrages du Seigneur et de ses perfections divines. Grandeur de Dieu marquée dans ses ouvrages, dans le ciel, dans le soleil, dans la lune et dans les étoiles. L'arc-en-ciel, la neige, la grêle, les éclairs et le tonnerre sont les effets de la puissance de Dieu. Autres effets de la puissance de Dieu. Il est l'ame de tout; et sa grandeur est au-dessus de toutes louanges; il donne la sagesse à ceux qui vivent dans la piété (chap. XLIII). Ici l'auteur loue d'abord en général les patriarches, les prophètes et les saints rois qui ont instruit et gouverné le peuple de Dieu. Il loue ensuite en particulier Hénoch, dont il marque l'enlèvement et le retour futur; il loue Noé, Abraham, Isaac et Jacob (chap. XLIV). Il fait l'éloge de Moïse et d'Aaron. Le sacerdoce est assuré à Aaron et à ses enfans. Description de ses habits sacerdotaux. Révolte et punition de Coré, Dathan et Abiron. Louanges de Phinéès et de David (chap. XLV). Eloge de Josué et de Caleb. Eloge des juges en général, et en particulier de Samuël (chap. XLVI). Eloge de Nathan et de David. Eloge de Salomon. Sa chute et sa punition. Folie et mauvaise conduite de Roboam. Révolte et impiété de Jéroboam (chap. XLVII). Zèle du prophète Elie. Merveilles qu'il a opérées sur la terre. Son enlèvement au ciel; son retour futur. L'esprit d'Elie demeure dans Elisée. Courage et fermeté de ce prophète. Il a fait des miracles pendant sa vie et même après sa mort. Règne d'Ezéchias. Protection que Dieu lui a donnée contre Sennachérib. Eloge du prophète Isaïe (chap. XLVIII). Eloge de Josias. Jérusalem détruite en punition des mauvais traitemens faits à Jérémie. Eloge de ce prophète. Eloge d'Ezéchiël, des douze petits prophètes, de Zorobabel, de Jésus, fils de Josédech, et de Néhémie. Nouvel éloge d'Hénoch. Eloge de Joseph, de Seth, de Sem et d'Adam (chap. XLIX). Eloge d'un Simon fils d'Onias, qui paroît être Simon II, fils d'Onias II. Ouvrages magnifiques qu'il a fait faire pour l'utilité du peuple, et pour l'ornement de la ville de Jérusalem. Gloire qu'il a eue pendant sa vie. Sa magnificence dans le culte de Dieu. Sa fidélité à lui offrir des sacrifices. Son exactitude à remplir toutes les fonctions de son ministère. Sa prière. Exhor-

tation à la prière. Deux peuples hais , et un troisième qui ne mérite pas le nom de peuple. Utilité des instructions renfermées dans ce livre. Bonheur de ceux qui les liront , et les pratiqueront ( chap. L ). L'auteur de ce livre rend graces à Dieu de ce qu'il l'avoit délivré de très-grands périls. Il a recherché la sagesse ; il l'a demandée à Dieu , et il l'a obtenue. Exhortation à la recherche de la sagesse. On l'acquiert avec peu de travail. Avantages qu'elle procure. Chacun doit faire l'œuvre à laquelle il est destiné avant que le temps se passe , afin qu'il puisse en recevoir du Seigneur la récompense , lorsque le temps en sera venu ( chap. LI ). Ainsi finit le livre de l'Ecclésiastique.

IV.  
Quel est l'auteur de ce livre.

Plusieurs anciens (1) ont attribué cet ouvrage à Salomon, portés à cela , ou par la conformité de la matière dont il traite , ou parce qu'on rangeoit ce livre avec ceux de Salomon , et qu'on les mettoit dans un même volume. Mais il est indubitable que Salomon n'en est point l'auteur ; il a été écrit bien long-temps après lui. L'écrivain y parle de Salomon même et des rois ses successeurs, des prophètes , des grands hommes qui ont vécu avant et après la captivité de Babylone , d'un grand-prêtre Simon qui a vécu un peu avant les Machabées. Enfin il nous découvre certains traits de sa vie , qui n'ont nul rapport à celle de Salomon. Ainsi on ne peut l'attribuer à ce prince , que par une certaine licence qui fait qu'on donne quelquefois à un ouvrage un titre étranger , à cause de la conformité qu'il a avec un autre composé sur la même matière. *Duo libri quorum unus Sapientia , alter Ecclesiasticus inscribitur , de quadam similitudine Salomonis esse dicuntur* , dit saint Augustin (2).

L'auteur du prologue attribué à saint Athanase , et saint Isidore de Séville dans son traité des Offices ecclésiastiques (3) supposent que le nom de *Jésus, fils de Sirach* , est le nom du traducteur de ce livre , c'est-à-dire de celui qui le mit en grec , et que ce Jésus étoit petit-fils d'un autre *Jésus* , auteur de ce livre. Le même saint Isidore , dans son traité des Etymologies (4) , reconnoît que le nom de *Jésus* ,

(1) *Innoc. 1. epist. ad Exuper. Conciit. Cartag. III. Origen. homil. 8. in Numcr. et homil. 1. in Ezech. Basil. Regul. fusius disput. resp. 17. Chrysost. in psal. cxxxiv. Hilar. in psal. cxliv. Cyprian. lib. III. ep. 9. Oplat. lib. III. contra Donat. Leo Magn. ser. 2. de quadrag. et alii. — (2) *Aug. de Doctr. Christ. t. II. c. 8. — (3) Isidor. de Eccles. Offic. t. 1. c. 12. — (4) Idem, in lib. VI. Etymol. c. 2.**

*fil*s de Sirach, est le nom de l'auteur; mais il le suppose petit-fils d'un autre Jésus qu'il croit être le grand-prêtre dont parle le prophète Zacharie. L'opinion ordinaire et la mieux appuyée, reconnoit Jésus, fils de Sirach, pour auteur, et son petit-fils pour interprète de cet ouvrage; et voici les preuves de ce sentiment: 1° L'interprète dans sa préface, dit que son aïeul Jésus l'a composé, et écrit en hébreu (1). 2° L'auteur au chapitre L. 29. dit de lui-même: *Moi Jésus, fils de Sirach, j'ai écrit dans ce livre, des instructions de sagesse et de science* (2). Le chapitre LI est inscrit: *Prière de Jésus, fils de Sirach*. Et dans le corps du même chapitre, il parle de lui d'une manière qui revient parfaitement à tout ce qu'il a dit dans le reste de l'ouvrage. Par exemple, il fait remarquer ses voyages entrepris pour se perfectionner dans l'étude de la sagesse (3); ses études et les persécutions qu'il a souffertes. 3° Enfin cette opinion est la plus commune aujourd'hui; et lorsque les pères ont examiné la chose en critiques, et qu'ils ont voulu s'exprimer dans une plus grande exactitude et avec plus de précision, ils ont reconnu que l'ouvrage n'étoit point de Salomon, mais de Jésus, fils de Sirach. On peut voir, par exemple, Eusèbe (4), saint Jérôme (5), saint Augustin (6), saint Athanase (7), saint Epiphane (8), et une infinité d'autres.

Saint Athanase, saint Epiphane et saint Jean Damascène (9) ont cru que Jésus, fils de Sirach, avoit eu un fils de même nom que lui, et encore un petit-fils nommé Jésus, et surnommé comme ses aïeux, *fil*s de Sirach. Quelques-uns (10) veulent que Jésus, fils de Sirach, ait eu un fils nommé *Eléazar*, et un petit-fils appelé *Sirach*; d'où vient que dans l'édition d'Alde, on lit que Sirach, fils d'Eléazar de Jérusalem, a traduit cet ouvrage d'hébreu en grec. D'autres veulent que l'ancien Jésus, auteur de ce livre, ait été fils de Sirach, et père d'un autre Sirach, lequel engendra

(1) *Præfat. in Eccli.* Ὁ πάππος μου Ἰησοῦς,.... προήχθη καὶ αὐτὸς συγγραφεὶς τι τῶν εἰς παιδείαν, καὶ σοφίαν ἀνηκόντων. — (2) *Eccli.* L. 29. *Edit. Rom.* Παιδείαν συνίστως καὶ ἐπιστήμης ἐχάραξα ἐν τῷ βιβλίῳ τούτῳ, Ἰησοῦς υἱὸς Σειράχ. — (3) *Eccli.* LI 18. *Collatum cum* XXXIV. 9. 10. 11. 12. — (4) *Euseb. in Chronic.* — (5) *Hieronym. in cap. IX. Daniel.* — (6) *Aug. lib. II. de Doct. Christ.* c. 8. — (7) *Athanas. in Synopsi, seu in ea præfat. quæ præfigitur libro Ecclesiastici in editionibus Complut. et aliis.* — (8) *Epiphane. hæres.* 8. — (9) *Vide, si lubet, Damasc. lib. cap. 18. de Fide orthod. Procop. præfat. in Genes. Antioch. homil. 8. Cassiod. Institut. lib. I. cap. 15. Pelusiot. lib. IV. ep. 228.* — (10) *Voyez M. Fabricius, Biblioth. Gr. l. III. c. 29. p. 728.*

le traducteur de ce livre, nommé comme son aïeul, *Jésus, fils de Sirach*. Mais nous nous en tenons à ce qui est certain; ainsi nous nommerons toujours l'auteur *Jésus, fils de Sirach*; et si quelquefois nous nous conformons à ceux qui donnent au traducteur le nom de *Jésus*, ce sera sans nous mettre en peine du nom de son père, qui n'est point marqué dans l'Écriture. Le nom même du traducteur n'est connu par aucun monument authentique; car le titre du prologue ne lit pas son nom dans le grec de l'édition romaine.

Quelques rabbins et quelques écrivains chrétiens prétendent que *Ben-Sira*, auteur juif, dont on a deux alphabets de proverbes, est le même que *Jésus, fils de Sirach*. La conformité qui se remarque entre les sentences de l'un et de l'autre, et la ressemblance des noms *Ben-Sira*, et *fils de Sirach*, favorisent beaucoup ce sentiment; car en hébreu, *Ben-Sira* signifie *fils de Sira*. Fagius fit imprimer ces deux alphabets, l'un en hébreu, et l'autre en chaldéen, avec sa traduction latine à Isne en 1542. Cornélius à Lapede a mis à la tête de son commentaire sur l'Ecclésiastique, le parallèle des sentences de *Ben-Sira* et de l'Ecclésiastique, et la ressemblance entre eux est tout-à-fait grande. Pour lui, il ne croit pas que ce soient les mêmes auteurs; mais il avoue qu'ils ne peuvent être guère plus semblables. *Ben-Sira*, selon les Juifs, étoit neveu de Jérémie; il eut pour fils Uziel, et un petit-fils nommé Joseph. Si cela est, il est indubitable que ce sont deux personnes différentes; car *Jésus, fils de Sirach*, auteur de l'Ecclésiastique, est beaucoup plus moderne que ce *Ben-Sira*. Le premier a dû vivre, ou durant la captivité de Babylone, ou peu après le retour; et l'autre n'a vécu que depuis Alexandre-le-Grand, et depuis la monarchie des Ptolémées en Egypte. D'autres Juifs, comme l'auteur de *Séhébeth Juda*, disent que *Ben-Sira* n'a vécu qu'après Auguste. David Garez (1) ne doute pas que *Ben-Sira* ne soit le même que *Jésus, fils de Sirach*; et il est suivi par Spolière, par M. Huet, par Hottinger, par Cartrigt, par Corneille-Bonaventure Bertrand, et plusieurs autres.

Je suis aussi très-persuadé que ces deux auteurs prétendus n'en sont qu'un, et que les Juifs très-ignorans en matière de chronologie et de généalogies anciennes, ont tiré du livre de l'Ecclésiastique un nombre de sentences choi-

(1) *David Garez Zemaoh. p. 65.*

sies, qu'ils ont attribuées à leur *Ben-Sira*, et qu'ils ont voulu différencier du nôtre, en le reculant dans des temps plus éloignés. Il est impossible qu'une telle ressemblance de noms, de sentimens et de paroles, soit l'effet du hasard. Le livre de l'Ecclésiastique n'a point été inconnu aux Hébreux. Saint Jérôme (1) assure qu'il l'a vu en leur langue. Les rabbins le citent assez souvent en hébreu (2). La Gémarre en parle, lorsqu'elle explique la décision du Talmud, qui défend la lecture des livres étrangers, *comme seroit*, dit-elle, *Ben-Sira*. Elle donne une raison obscure de l'exclusion de cet ouvrage; mais cette obscurité est développée dans le rabbin Salomon, qui dit qu'on l'a rejeté, ou plutôt qu'on ne l'a pas admis dans le canon des Ecritures, parce qu'il reconnoît la pluralité des personnes en Dieu (3). C'est en effet ce que l'on peut remarquer dans l'Ecclésiastique, chap. 1. v. 9. chap. xxiv. 5. et li. 14. D'autres soutiennent que c'est un autre *Ben-Sira*, qui est condamné dans le Talmud, parce qu'il contient, disent-ils, quelques préceptes de magie; mais ces prétendus préceptes de magie ne sont que de vains prétextes. La vraie raison sont les passages que nous employons contre les Juifs, pour établir la croyance de la très-sainte Trinité. Cornélius *a Lapide* dit qu'il a trouvé à Rome quelques écrits sous le nom de *Ben-Sira*, qui sont des questions et des problèmes, la plupart ridicules, impertinens, et beaucoup plus nouveaux que l'auteur de l'Ecclésiastique.

Génébrard (4) avance que Jésus, fils de Sirach, étoit prêtre de la race de Jésus, fils de Josédéch, qui exerça la souveraine sacrificature au retour de la captivité. Quelques exemplaires grecs (5) lui donnent pour aïeul Eléazar, père de Sirach, de Jérusalem; ou plutôt ils donnent à Jésus, fils de Sirach, auteur de ce livre, un fils nommé Eléazar, père de Jésus, traducteur de l'ouvrage. Mais toutes ces particularités, à l'exception de celle qui le fait originaire de Jérusalem, ne sont rien moins que certaines. L'auteur ne parle nulle part de sa qualité de prêtre, qu'il n'auroit pas absolument dissimulée, s'il l'avoit eue. Il nous apprend seulement qu'il avoit beaucoup étudié, et beau-

(1) Hieron. præfat. in lib. Salomonis. — (2) Vide Cornel. a Lapide ad calcem comment. in Ecclesiast. Addit. de Ben-Sira. — (3) Cornel. ebidem. — (4) Genebr. Chronolog. p. 16. — (5) Quid apud Drus. ad cap. l. 35. Ἰησοῦς υἱὸς Σειράχ Ἐλεαζάρου Ἱεροσολυμίτης. Ita Basil. Atd. et ms. Palad.

coup voyagé (1) ; qu'il avoit couru bien des dangers (2) ; et qu'ayant été noirci par des calomnies auprès du roi, il s'étoit vu dans un péril imminent de la mort ; mais qu'enfin le Seigneur avoit eu compassion de lui, et l'avoit garanti de ce danger (3). Il parle comme prophète, et comme inspiré (4) ; et son petit-fils lui rend témoignage qu'il étoit en très-grande réputation par sa profonde connoissance des Ecritures (5). Enfin il nous dit qu'il est le dernier qui ait écrit des sentences de morale parmi les Hébreux (6). Voilà ce que nous savons certainement de sa personne.

Il tâche d'imiter le style des Proverbes de Salomon, et en emprunte un grand nombre de sentences. Il fait l'éloge de la sagesse à peu près dans le même goût, et du même style que Salomon (7), et que l'auteur du livre de la Sagesse (8). Il parle assez distinctement du Père et du Fils, comme de deux personnes distinctes (9) ; car ce que dit Grotius, que les Chrétiens ont ajouté quelque chose à ce livre, pour le rendre conforme à leur sentiment, s'avance sans aucune preuve, et ne mérite aucune réponse. Il fait quelques allusions de l'hébreu au grec, ou du grec à l'hébreu, comme lorsqu'il dit (10) que la sagesse ressemble à son nom, et qu'elle n'est pas découverte à plusieurs, où il fait une allusion visible à *Σοφία* qui signifie en grec la sagesse, et qui a rapport au mot hébreu *saphuiah*, qui signifie *cachée*. Et ailleurs (11) il dit que le mois reçoit son nom de la lune. Le mois est nommé en grec *Μῆν* ; et il paroît que l'auteur de ce livre rapportoit ce nom au mot hébreu *meni*, qui paroît signifier la lune dans la prophétie d'Isaïe (12). Il étoit dans le sentiment de quelques anciens philosophes qui croyoient que l'univers ne subsistoit que par l'équilibre et l'égalité des forces réciproques des êtres qui sont tous contraires, et opposés les uns aux autres (13).

Il y a trois sentimens différens sur le temps auquel ce livre a été écrit. 1° On a cru qu'il étoit l'ouvrage de Salomon, et on l'a rapporté au règne de ce prince ; mais ce

V.  
En quel  
temps ce li-  
vre a été é-  
crit.

(1) *Eccli.* LI. 18. Comparez à xxxiv. 10. 11. 12. — (2) *Eccli.* xxxiv. 13. — (3) *Eccli.* LI. 5. et seqq. — (4) *Eccli.* xxiv. 46. xxxix. 16. l. 29. 30. — (5) *Eccli. præfat. et cap.* II. 22. 23. — (6) *Eccli.* xxxiii. 16. — (7) *Prov.* VIII. 1. et seqq. — (8) *Sap.* VIII. 22. et seqq. VIII. 1. et seqq. — (9) *Eccli.* LI. 14. — (10) *Eccli.* VI. 23. *Σοφία γὰρ κατὰ τὸ ὄνομα αὐτῆς ἐστὶ, καὶ οὐ πολλοῖς ἐστὶ φανερά.* — (11) *Eccli.* XI. 8. *Μῆν κατὰ τὸ ὄνομα αὐτῆς (σελήνης) ἐστὶν.* — (12) *Isai.* LXV. 11. *Qui ponitis fo. tunæ mensam, et libatis super eam.* (Hebr. *Et impletis Meni libationem.* (יִנְיָ) paroît être ici la lune.) — (13) *Eccli.* xxxiii. 15. et XLII. 25.

sentiment est insoutenable, comme on l'a montré ci-devant. 2° On le place sous le pontificat d'Eléazar et sous le règne de Ptolémée Philadelphie, roi d'Egypte. 3° On le rapporte au temps d'Onias III, fils de Simon II, sous le règne d'Antiochus Epiphanes, roi de Syrie. Il faut examiner les preuves de ces deux dernières opinions qui sont les seules qui méritent quelque considération.

L'auteur nous insinue qu'il vivoit après le pontificat d'un grand-prêtre Simon dont il fait l'éloge comme d'un homme mort (1). Le premier de ce nom vivoit sous le règne de Ptolémée Soter, père de Philadelphie. Le traducteur de cet ouvrage, c'est-à-dire, celui qui le traduisit d'hébreu en grec, et qui se dit petit-fils de l'auteur, vint en Egypte, et entreprit cette traduction sous un Ptolémée Evergète (2). Le premier de ce nom succéda à son père Ptolémée Philadelphie. De là on infère qu'il faut placer Jésus, fils de Sirach, entre le pontificat de Simon et le règne de Ptolémée Evergète, c'est-à-dire, entre la fin du pontificat de Simon 1<sup>er</sup>, surnommé le Juste, mort en l'année 293 avant l'ère chr. vulg., et la fin du règne de Ptolémée Evergète 1<sup>er</sup>, mort en 221, suivant la supputation d'Ussérius. Ce sentiment est suivi par un très-grand nombre d'anciens et de nouveaux chronologistes (3), et de commentateurs, qui prétendent même que Jésus, fils de Sirach, étoit un des septante interprètes, envoyés à Ptolémée Philadelphie, par le grand-prêtre Eléazar. Et en effet, on trouve dans l'histoire d'Aristée, un Jésus parmi ces soixante-douze interprètes.

Ceux qui reculent Jésus, fils de Sirach, jusqu'après le pontificat de Simon II, se servent de principes qui sont tout semblables, mais dont ils tirent des conséquences toutes différentes; car comme il y a eu parmi les Juifs vers ce temps-là deux grands-prêtres du nom de *Simon*, et en Egypte deux rois du nom d'*Evergète*, on peut tirer des conséquences tout opposées des noms de *Simon* et d'*Evergète*, qui deviennent par-là équivoques. Il faut donc examiner le livre en lui-même, et considérer les circonstances de la vie de l'auteur, pour fixer le temps de son âge. Il nous apprend que de son temps, sa nation étoit dans la désolation. Voici comme il parle au Seigneur, au

(1) *Eccli. l. 1. et seq.* — (2) *Eccli. præfatione.* — (3) *Torniel. ad ann. 3798. Genebr. ad ann. 3797. Cornel. hic Palao. Jansen. Emman. Sa, etc.*

chap. xxxvi (1) : « Ayez pitié de nous , Seigneur ; jetez les  
 » yeux sur nous , et faites briller sur nous l'éclat de vos mi-  
 » séricordes. Répandez la terreur sur les nations qui ne vous  
 » recherchent point , afin qu'elles apprennent que vous êtes  
 » le seul vrai Dieu , et qu'elles racontent vos merveilles.  
 » Elevez votre main menaçante sur les peuples étrangers ,  
 » et qu'ils soient témoins de votre puissance. Comme votre  
 » grandeur a paru dans la vengeance que vous avez exercée  
 » sur nous , qu'elle paroisse de même dans celle que vous  
 » exercerez sur eux ; et qu'ils reconnoissent comme nous ,  
 » Seigneur ; qu'il n'y a nul autre Dieu que vous. Faites  
 » éclater en notre faveur vos anciennes merveilles ; renou-  
 » velez vos anciens prodiges ; glorifiez votre main et votre  
 » droite ; excitez votre fureur ; déployez votre colère ; ex-  
 » terminez l'ennemi ; terrassez l'adversaire ; hâtez-vous , ne  
 » différez point ; qu'ils apprennent à admirer vos mer-  
 » veilles ; et que ceux qui affligent votre peuple , trouvent  
 » leur perte dans vos châtimens. Brisez la tête des princes  
 » ennemis , qui disent : Il n'y a d'autres potentats que nous.  
 » Rassemblez toutes les tribus de Jacob dispersées ; ayez  
 » pitié de votre peuple qui est nommé de votre nom ; sou-  
 » venez-vous d'Israël que vous avez traité comme votre  
 » premier-né ; ayez compassion de Jérusalem ; cette ville  
 » que vous avez sanctifiée , cette ville où vous avez choisi  
 » votre demeure. Accomplissez les promesses que vos pro-  
 » phètes ont faites en votre nom ; récompensez ceux qui ont  
 » mis en vous leur espérance , et exaucez les prières de vos  
 » serviteurs. » Et au chapitre xxxv. 22. 23. 24. : « Le Sei-  
 » gneur ne différera point ; mais il jugera la cause des  
 » justes. Le Tout-Puissant exercera sa vengeance sur leurs  
 » persécuteurs ; il n'usera point de délais ; il brisera leur  
 » dos ; il exercera sa sévérité sur les nations , jusqu'à ce  
 » qu'il ait entièrement détruit les superbes , et rompu le  
 » sceptre des méchans. Il rendra justice à son peuple , et  
 » il le consolera par sa miséricorde. »

Tout cela ne convient qu'à un peuple opprimé et persé-  
 cuté. Or du temps du grand-prêtre Eléazar , et sous le  
 règne du roi Ptolémée Philadelphe , les Juifs jouissoient  
 d'une paix profonde , tant dans leur pays , que dans l'E-  
 gypte et dans la Syrie. Ce n'étoit donc pas alors que Jésus,  
 fils de Sirach , écrivoit , puisque de son temps , et sa nation

(1) *Eccli.* xxxvi. 1. et seqq.

et sa personne étoient exposées aux derniers dangers de la part des rois dominans, et des superbes, c'est-à-dire, des peuples étrangers qui, à l'exemple de leurs princes, les persécutoient, les calomnioient, les opprimoient.

Mais depuis la mort de Simon II, on vit s'élever contre les Juifs, tant en Judée qu'en Syrie et en Egypte, diverses persécutions; et même sous son pontificat, Ptolémée Philopator en Egypte, condamna les Juifs à être écrasés sous les pieds des éléphans; l'histoire en est écrite tout au long dans le troisième livre des Machabées. Ce fut le même prince qui entreprit d'entrer dans le sanctuaire du temple de Jérusalem, au temps de ce même pontife; et c'est apparemment à cette entreprise que Jésus, fils de Sirach, fait allusion dans les versets 4. 5. 6. 7. 8. 9. 10. 11. 12. et suivans du chapitre I. C'est en vengeance de l'opposition que lui fit ce grand-prêtre, qu'il suscita contre les Juifs d'Egypte la persécution dont on vient de parler. Après ce temps, la Judée tomba sous la domination des Syriens. Simon II laissa deux fils, ou même quatre : Onias III et Jason, auxquels Josèphe joint Ménélaüs et son frère Lysimaque.

Onias III gouverna quelques années dans une grande tranquillité, sous le règne de Séleucus, roi de Syrie (1); mais sous le règne d'Antiochus Epiphane, la paix fut troublée. Onias fut dépouillé du sacerdoce, et mis à mort à Antioche. Jason son frère usurpa sur lui le souverain sacerdoce, et l'obtint à force d'argent du roi de Syrie. Ménélaüs l'acheta aussi, et en dépouilla Jason. Enfin Lysimaque fut lapidé dans le temple dont il pilloït les trésors. Ce furent ces hommes dangereux, ces pestes de leur république, qui s'allièrent avec les peuples étrangers, et introduisirent les cérémonies des Grecs dans Jérusalem. Plusieurs Juifs abandonnèrent alors les rites et la religion de leurs pères (2), et faillirent à perdre leur nation, ainsi qu'il est raconté dans les livres des Machabées.

Antiochus Epiphane, le plus grand persécuteur qu'aient eu les Juifs depuis leur retour de captivité, monta sur le trône de Syrie en l'année 175 avant l'ère chr. vulg.; environ vingt-quatre ans après la mort de Simon II. C'est apparemment alors que Jésus, fils de Sirach, composa son ouvrage, au commencement de la persécution suscitée contre le grand-prêtre Onias, et avant qu'il eût été mis à

(1) 2. Mach. III. 1. 2. 5. — (2) Voyez 2. Mach. IV. 1. 2. 3. 7... 23... 33.

mort. Notre auteur voyant l'apostasie de ce grand nombre de Juifs, et les troubles qu'ils excitoient dans leur nation, troubles dont lui-même faillit être la victime, jugea prudemment que ces maux n'en demeureroient pas là. Il prévint la ruine de sa patrie, et la désolation des choses saintes, et il prit la résolution de s'éloigner. Il se retira en Egypte, où nous croyons qu'il composa son ouvrage, et qu'il passa les dernières années de sa vie. Il eut le loisir d'y voir de loin les derniers malheurs de Jérusalem; et c'est à cette occasion, qu'il composa la prière que nous lisons à la fin de son ouvrage, celle qui est au chapitre xxxvi, et ce que nous avons rapporté du chapitre xxxv.

L'opinion que nous venons de proposer, est suivie aujourd'hui par les plus habiles chronologistes et commentateurs (1), et par plusieurs anciens, quoique avec quelque diversité; car nous rangeons dans notre parti tous ceux qui ont soutenu que Jésus, fils de Sirach, avoit voulu louer Simon II, et non Simon premier, ou le Juste, dans le chapitre cinquantième de son ouvrage; encore que pour le reste, ils s'éloignent en quelque chose de notre système.

## VI.

Remarques  
sur les ver-  
sions grecque  
et latine de  
ce livre.

Un petit-fils de l'auteur de ce livre le traduisit d'hébreu en grec, sous le règne de Ptolémée Evergète, comme il nous l'enseigne lui-même dans la préface qu'on lit à la tête de son ouvrage (2). Il vint en Egypte la trente-huitième année de Ptolémée VII qui fut surnommé Evergète, second du nom. L'hébreu sur lequel il composa sa version, n'étoit autre apparemment que le syriaque, ou l'hébreu vulgaire de ce temps-là, non plus que l'hébreu que saint Jérôme témoigne avoir vu encore de son temps. Peut-être même que ce père n'avoit vu que les alphabets de *Ben-Sira*, que l'on a encore aujourd'hui en cette langue parmi les Juifs; car pour l'ouvrage entier, on ne le trouve plus en hébreu, et le texte grec que nous en avons, passe aujourd'hui pour l'original, ou du moins pour la seule version faite sur l'original de cet ouvrage.

Le traducteur grec a un style dur et embarrassé. On remarque dans la manière dont il traduit, qu'il étoit étranger aux beautés de la langue grecque, et qu'il s'attachoit beaucoup aux mots de son original. C'est ce qui rend sa

(1) *Grot. Bossuet. Serar. in Machab. Usser. Chronolog. Raban. Hugo, Lyr. Dionys. hic. Et ex antiquis Euseb. et Hieron. in Chronio. Beda de sex Aetatibus mundi.* — (2) *Præfat. in Ecclî.*

traduction quelquefois obscure, et ce qui fait que la construction n'est pas toujours bien exacte, ni conforme aux règles de la grammaire. En un mot, il est plein d'hébraïsmes et de façons de parler qui sont barbares, par rapport à la langue grecque.

Pour ce qui est de la traduction latine, on n'en connoît ni l'auteur, ni le temps; mais on ne peut douter qu'elle ne soit fort ancienne, et faite dès les premiers siècles de l'Eglise, puisqu'elle est citée par tous les anciens pères, et d'une manière assez uniforme. Nous l'avons encore aujourd'hui telle qu'elle étoit dans les commencemens, car saint Jérôme n'y a point touché. On y remarque un très-grand nombre d'additions, soit que le traducteur ait voulu pour plus grande sûreté donner deux versions d'une même sentence, dans la crainte de n'avoir pas entièrement expliqué le sens de l'auteur dans une première; soit qu'il ait eu dessein de joindre quelques gloses et quelques explications à ces mêmes sentences; soit enfin, que quelque autre après lui ayant mis ces gloses et ces explications sur la marge de son exemplaire, elles aient été transportées dans le texte par les copistes. Ce qui est certain, c'est que ces additions sont en très-grand nombre, et que la plupart ne sont que des répétitions ou des explications de ce qui est déjà marqué auparavant, ou de ce qui suit immédiatement après. On n'a pas toujours averti de ces additions dans les notes, cela auroit été ennuyeux; d'ailleurs elles se trouvent mises entre deux parenthèses dans la traduction française, en sorte qu'il n'y a qu'à jeter les yeux sur cette traduction, pour voir du premier coup d'œil ce qu'il y a de plus dans la Vulgate, et en quoi elle diffère du grec.

Nous conjecturons que l'auteur de la traduction latine de ce livre, est le même qui a traduit la Sagesse. On trouve dans la version latine de ces deux livres certains termes particuliers qui sont propres à ce traducteur, comme *honestare*, enrichir; *honestus*, riche; *honestas*, les richesses; *respectus*, pour châtiment envoyé de Dieu; *monstra*, pour des merveilles; *interrogatio*, pour punition. On y voit aussi le même attachement à rendre à la lettre les mots de l'original, et certaines additions qui paroissent venir de l'auteur même de la traduction. Le style de l'un et de l'autre est à peu près également dur et obscur; quoique moins dans la Sagesse, parce que le grec en est beaucoup plus beau que celui de l'Ecclésiastique.

La version grecque n'est pas entièrement exempte de ces diversités qu'on remarque dans la latine. Quelquefois le grec ajoute des choses qui ne sont pas dans le latin. De là vient que du temps de Sixte v, Flaminius Nobilius, savant très-habile dans la connoissance du grec, fit une version latine de cette version grecque, laquelle fut autorisée par ce pape. Bossuet la nomme par cette raison *version sixtine*, et la met en parallèle avec la version Vulgate. Mais Clément VIII, ayant préféré la Vulgate comme très-recommandable par son antiquité, la version sixtine n'est presque plus connue que des savans qui en tirent le même avantage que du grec, qu'elle représente plus fidèlement. Du reste les exemplaires grecs varient entre eux; l'édition de Complute est plus conforme à la Vulgate que l'édition romaine. Ceux qui veulent connoître toutes ces variétés, n'ont qu'à consulter les notes d'Hæschelius, et celles de Drusius; ces auteurs sont entrés dans un très-grand détail sur cela. D. Calmet suit ordinairement l'édition de Complute; si donc dans les notes que nous avons tirées de son commentaire, ce qui est dit être pris du grec, ne se trouve pas dans l'édition romaine, communément on le trouvera dans l'édition de Complute.

Il est à remarquer aussi, que dans les meilleures éditions grecques il y a des transpositions de chapitres, depuis le verset 26. du chapitre xxx jusqu'au chapitre xxxvi. Voici les différences de la Vulgate et du grec de l'édition romaine dans ces sept chapitres.

<i>Vulgate.</i>	<i>Grec.</i>
Chap. xxx. $\Psi$ dern.	Chap. xxxiii. $\Psi$ dern.
xxxi.	xxxiv.
xxxii.	xxxv.
xxxiii. $\Psi$ 1.-16.	xxxvi. $\Psi$ 1.-16.
$\Psi$ 16. et seq.	xx. $\Psi$ 16. et seq.
xxxiv.	xxxi.
xxxv.	xxxii.
xxxvi. $\Psi$ 1.-13.	xxxiii. $\Psi$ 1.-11.
$\Psi$ 13. et seq.	xxxvi. $\Psi$ 12. et seq.

On voit que cela se réduit à la seule transposition de deux fragmens mis l'un devant l'autre; le premier qui s'étend depuis le dernier verset du chapitre xxx jusqu'au  $\Psi$  16. du chap. xxxiii, a été porté dans le grec après le  $\Psi$  11. du chap. xxxiii. L'ordre du latin paroît beaucoup plus naturel, comme on peut le voir en suivant l'ordre des matières et des chapitres.

Il y avoit autrefois dans le grec différens titres, pour distinguer les sujets dont l'auteur parloit. Il s'en trouve encore un grand nombre dans l'édition romaine, surtout depuis le chapitre XVIII; et il seroit à souhaiter qu'on les eût conservés partout, pour mettre plus d'ordre dans la distribution des chapitres, qui ne sont pas toujours bien divisés, et où la suite de la matière est quelquefois coupée.

Il y a deux préfaces de l'Ecclésiastique; l'une se trouve en latin dans nos exemplaires de la Vulgate, et en grec dans l'édition romaine. Elle passe pour canonique dans l'esprit de quelques-uns (1), comme faisant partie de l'ouvrage, quoiqu'elle ne soit point de Jésus, fils de Sirach, auteur du livre, mais de son petit-fils qui en est le simple traducteur. D'autres (2) lui contestent sa canonicité, et avec raison, puisqu'elle n'est point l'ouvrage d'un écrivain qui soit reconnu pour inspiré. L'autre préface se lit en grec dans la polyglotte d'Anvers, et dans d'autres éditions grecques, prises sur celle-là; mais elle n'est point dans l'édition romaine, ni dans les plus anciens et les meilleurs exemplaires. On sait, à n'en pas douter, qu'elle est tirée de la Synopse attribuée à saint Athanase; ainsi elle n'est ni Ecriture canonique, ni d'une plus grande autorité que l'auteur même de la Synopse. Cet auteur, selon quelques habiles gens (3), n'est pas le grand saint Athanase, mais un autre personnage de même nom, qui vivoit cent ans après lui, et à qui Euthalius envoya un abrégé des Actes des apôtres, et des Eptres de saint Paul, qui se trouve en plusieurs endroits tout semblable à ce qu'on lit dans la Synopse. L'auteur de cette préface distingue deux *Jésus*; l'un auteur et l'autre traducteur de ce livre; et il croit que *Jésus, fils de Sirach*, est le traducteur. Ce sentiment a été assez suivi, surtout parmi les Grecs; mais il n'est nullement certain que le traducteur ait porté le même nom que son aïeul. On ne sait pas même certainement s'il s'appeloit *Jésus*; ce nom ne lui a été donné que sur la tradition des Grecs. On ne trouve ni l'une ni l'autre de ces deux préfaces dans les versions syriaque et arabe.

En parlant de la canonicité du livre de *la Sagesse*, nous nous sommes trouvés nécessairement engagés à prévenir ce

VII.  
Remarques  
sur les deux  
préfaces de  
ce livre.

VIII.  
Canonicité  
de ce livre.

(1) *Vide Gretser. tom. 1. l. 1. c. 14. p. 268. Defens. Bellarm.* — (2) *Cornel. ad caput. Prologi. Jans. alii.* — (3) *Vide Fabric. Biblioth. Gr. 4. 2. lib. III. c. 29. p. 728.*

Témoignages des pères, et particulièrement de saint Augustin.

que nous devons dire ici de la canonicité de l'*Ecclésiastique*. On y a vu que ces deux livres sont du nombre de ceux qu'on appelle *Deutéro-Canoniques*, c'est-à-dire, de ceux qui n'ayant point été reçus par les Juifs dans le canon des livres saints, y ont été depuis ajoutés par l'Eglise. On y a vu que dans l'Eglise même, les premiers canons des livres saints ne contenoient point ces livres, parce que ces premiers canons étoient conformes à celui des Juifs. Néanmoins ces livres furent cités par les plus anciens pères grecs et latins comme faisant partie des livres saints. Nous avons nommé ceux qui citent le livre de la Sagesse; la plupart citent aussi l'*Ecclésiastique*; on le trouve allégué par saint Clément d'Alexandrie, Origène, Tertullien, saint Cyprien, Eusèbe, saint Cyrille de Jérusalem, saint Basile, saint Grégoire de Nysse, saint Grégoire de Nazianze, saint Jean Chrysostôme, saint Hilaire, saint Epiphane, saint Jérôme, saint Augustin, et autres postérieurs.

On a vu que lorsque l'on commença de placer ces livres dans le canon des livres saints, ce fut en les joignant à ceux de Salomon, à cause de la ressemblance et de l'affinité qu'ils ont avec les livres de ce prince; en sorte que dans ces catalogues, *les cinq livres de Salomon* désignoient les Proverbes, l'*Ecclésiaste*, le Cantique, la Sagesse et l'*Ecclésiastique*. Mais enfin le pape Gélase distingua expressément dans le dénombrement des livres canoniques, *les trois livres de Salomon, un de la Sagesse et un de l'Ecclésiastique*; depuis ce temps, l'Eglise latine a toujours conservé cette distinction; et les Grecs ont continué de distinguer aussi ces deux livres en appelant l'un *la Sagesse de Salomon*, et l'autre *la Sagesse de Sirach*.

L'autorité de ce livre étoit reconnue dans l'Eglise dès le temps de saint Cyprien qui, dans sa dispute sur le baptême des hérétiques, s'appuyoit particulièrement sur ce texte de l'*Ecclésiastique* (1), qu'il lisoit ainsi: *Qui baptizatur a mortuo, quid proficit lavatio ejus?* A la lettre, «Celui qui est baptisé d'un mort (ou comme l'entendoit saint Cyprien, par un mort), que lui sert d'avoir été lavé?» On ne lui contestoit pas ce texte; mais on l'expliquoit en écartant les fausses conséquences qu'il prétendoit en tirer. Le même texte fut encore rappelé par les donatistes, et on ne leur en contestoit point l'autorité; mais on l'expliquoit,

(1) *Eccli.* xxxiv. 30.

comme on l'avoit fait du temps de saint Cyprien. Saint Augustin soupçonnoit que ce n'étoit pas la vraie leçon. « Con-  
 » sultez avec soin, disoit-il, les anciens manuscrits, et sur-  
 » tout les manuscrits grecs : *Inspice diligenter codices anti-*  
 » *quos, et maxime græcos* (1), de peur que peut-être ce  
 » texte autrement écrit ne donne un autre sens par sa liaison  
 » avec ce qui précède, ou avec ce qui suit : *Ne forte ipsa*  
 » *verba aliter conscripta, ex præcedenti et consequenti con-*  
 » *textione sermonis, alium sensum intiment.* » Il s'aperçut  
 qu'en effet d'autres exemplaires grecs lisoient comme nous  
 le lisons : *Qui baptizatur a mortuo, et iterum tangit illum,*  
 » *quid proficit lavatio ejus* (2) ? A la lettre, « Celui qui est  
 » baptisé d'un mort (c'est-à-dire, après avoir touché un  
 » mort), et qui le touche encore, à quoi lui sert d'avoir été  
 » lavé ? » Ce qui produit un sens fort différent, puisqu'il s'agit  
 alors, non du baptême donné par un mort, comme le  
 supposoient saint Cyprien et les donatistes, mais de cette  
 purification légale que les Juifs étoient obligés de pratiquer  
 lorsqu'ils avoient touché un mort, et qui véritablement  
 devenoit inutile, si, après s'être ainsi purifié, on revenoit  
 encore toucher ce mort, et contracter par-là une nouvelle  
 souillure qui exigeoit une nouvelle purification. Saint Au-  
 gustin soupçonna que Donat avoit supprimé ces mots essen-  
 tiels pour détourner ce texte à un sens qui lui fût favorable ;  
 il l'en accusa même avec vivacité ; mais depuis il s'aperçut  
 qu'avant même que le parti de Donat existât, ces mots, *et*  
*iterum tangit illum*, avoient disparu de plusieurs exem-  
 plaires, et nommément des exemplaires africains : *Nos au-*  
*tem, et antequam esset pars Donati, sic habuisse codices*  
*plurimos, verumtamen* (peut-être *nominatim*) *afros, ut*  
*non esset in medio, et iterum tangit illum, postea didi-*  
*cimus.* C'est ce qu'il reconnoît dans ses Rétractations où il  
 ajoute : « Si je l'avois su alors, je ne me serois pas ainsi  
 » élevé sur cela contre lui comme contre un corrupteur  
 » et un mutilateur du texte sacré : *Quod si tunc scissem,*  
 » *non in istum tanquam in furem divini eloquii, vel vio-*  
 » *latorem, tanta dixissem.* » Cette remarque importante de  
 saint Augustin a été négligée dans les tables de l'édition  
 des bénédictins. Je dis qu'elle est importante, parce que  
 d'un côté elle constate une variante très-avantageuse pour  
 l'intelligence du texte sacré, et pour enlever à saint Cy-

(1) *Cont. Cresc. Donat. l. II. n. 33.* — (2) *Retract. l. I. cap. 21. n. 5.*

prien et aux donatistes le faux sens qu'ils donnoient à ce passage; et d'un autre côté, elle montre que saint Augustin traitant expressément d'un texte de ce livre, y reconnoissoit l'autorité de la divine parole, *divini eloquii*.

On a vu que dans son Miroir, *Speculum* (1), en parlant de la *Sagesse* et de l'*Ecclésiastique*, il reconnoît qu'il ne faut pas oublier ces livres qui ont certainement été écrits avant l'avènement du Sauveur, et qui, non reçus par les Juifs, sont cependant reçus par l'Eglise de ce même Sauveur: *Sed eos non receptos a Judæis, recipit tamen ejusdem Salvatoris Ecclesia*. Il observe que la plupart les attribuent à Salomon à cause, apparemment, d'une certaine ressemblance de style: *Salomonis appellantur, propter quamdam, sicut existimo, eloquii similitudinem*; mais que les plus savans tiennent pour certain que ces livres ne sont point de Salomon: *Salomonis non esse nihil dubitant quique doctiores*; et qu'enfin, ceux qui ont lu celui-ci en entier, regardent comme constant qu'il a été écrit par un certain Jésus surnommé Sirach: *Illum vero, quem vocamus Ecclesiasticum, quod Jesus quidem scripserit, qui cognominatur Sirach, constat inter eos qui eundem librum totum legerunt*. Cela est constant pour ceux qui ont lu ce livre en entier, parce que ce n'est qu'à la fin que l'auteur est nommé; en sorte que ceux qui ne l'avoient pas lu tout entier, pouvoient bien en méconnoître l'auteur; c'est apparemment ce qui avoit donné lieu de l'attribuer à Salomon. Mais ceux qui l'avoient lu en entier, avoient dû y voir que ce Jésus n'étoit surnommé Sirach, que parce qu'il étoit fils de Sirach; car c'est l'expression propre du texte qui la répète deux fois: la première à la fin du pénultième chapitre où notre Vulgate porte: *Doctrinam sapientiæ et disciplinæ scripsit in codice isto Jesus filius Sirach Jerosolymita*; la seconde à la tête du dernier chapitre: *Oratio Jesu filii Sirach*. Cependant saint Augustin le nomme communément *Jésus Sirach*; ce qui pouvoit venir de ce qu'il nous apprend lui-même ailleurs (2), que ce livre étoit nommé non-seulement *Ecclésiastique*, mais simplement *Jésus Sirach*; c'étoit par comparaison avec le livre de Josué que les Grecs nomment *Jésus*; et de là vient qu'en grec pour distinguer ces deux livres nommés *Jésus*, on a

(1) *Aug. spec. t. 5. p. 1. col. 755.* — (2) *De div. quest. ad simpl. l. 1. n. 20. t. 6. col. 101.*

donné au livre de Josué, le nom de *Jésus Navé*, et à l'Ecclésiastique le nom de *Jésus Sirach*; car Josué étoit *fils de Nun* comme on le prononce vulgairement, ou plutôt *Noun* comme on le prononce en hébreu, et comme on le prononçoit autrefois en latin, où la voyelle *u* avoit la valeur de la diphthongue *ou*, au lieu de quoi les copistes grecs ont écrit *Ναυν*, *Ναυν*, et de là *Ναυν*, *Navé*; de là vient que chez eux le livre de Josué est appelé *Jésus Navé*, par opposition à l'Ecclésiastique qu'ils nomment *Jésus Sirach*; où l'on voit que des deux côtés ils ont abrégé l'expression, en sorte que, au lieu de dire *Jésus fils de Navé*, ils ont dit, *Jésus Navé*, et de même au lieu de *Jésus, fils de Sirach*, ils ont dit *Jésus Sirach*.

En effet saint Augustin qui de là avoit pris occasion de dire que ce Jésus étoit surnommé *Sirach*, reconnoît ailleurs (1) que ce Jésus étoit *fils de Sirach*. On a vu que dans son grand ouvrage de la Cité de Dieu, en rappelant les divers oracles des divines Ecritures, il cite particulièrement les livres de la Sagesse et de l'Ecclésiastique, comme reçus anciennement par l'Eglise surtout dans l'Occident : *Eos in auctoritatem, maxime occidentalis, antiquitus recepit Ecclesia*; et après avoir cité du livre de la Sagesse, la prophétie que nous en avons rapportée touchant la passion de Jésus-Christ, il ajoute : « Dans l'Ecclésiastique, la foi future des nations se trouve prédite de cette manière (2) : » *Ayez pitié de nous, souverain Maître, Dieu de l'univers, et repandez votre crainte sur toutes les nations; levez votre main sur les nations étrangères, et qu'elles voient votre puissance. Comme vous avez été sanctifié en nous devant elles, de même soyez glorifié en elles devant nous; qu'elles vous reconnoissent comme nous vous avons reconnu, et qu'elles avouent comme nous qu'il n'y a point d'autre Dieu que vous Seigneur.* Nous voyons, dit ce père, que cette prophétie ainsi énoncée en forme de souhait et de prière se trouve accomplie par Jésus-Christ. Mais ce qui n'est point renfermé dans le canon des Juifs ne s'allègue point avec autant de force contre les contradicteurs. *Hanc optandi et precandi specie prophetiam per Jesum Christum videmus impletam. Sed adversus contradictores non tanta firmitate proferuntur quæ non sunt in canone Judæorum.* »

(1) *De Cura pro mort. n. 18. t. 6. col. 5. 8.* — (2) *De Civ. Dei. t. xvii. c. 20. t. 7. col. 484. Eccli. xxxvi. 1.-5.*

Ce sont donc les esprits contradicteurs qui refusent de reconnoître l'autorité de ces livres que les Juifs n'ont point reçus, mais que l'Eglise reçoit. Ceux qui ne se laissent point entraîner par l'esprit de contradiction, reconnoissent dans ce livre l'esprit prophétique, c'est-à-dire, l'inspiration de l'Esprit Dieu qui révèle à cet auteur la foi future des nations et qui dès lors donne à ce livre l'autorité divine que l'Eglise y reconnoît.

Les Eglises de France et d'Allemagne dans le concile de Francfort (1), celle d'Espagne dans le huitième de Tolède (2), celle d'Orient dans le concile d'Ephèse (3), citent et louent cet ouvrage, comme canonique et comme ayant même degré d'autorité que le reste de l'Ecriture. Enfin le concile de Trente (4) l'a reçu dans le canon, et a fixé par-là tous les doutes que le témoignage de quelques anciens auroit pu faire naitre dans les esprits contre cet ouvrage.

**IX.**  
Instructions  
et mystères  
que ce livre  
renferme.

C'est bien avec raison que les anciens ont appelé ce livre *Panarète*, trésor de toute vertu; car il n'y a point de vertu dont cet excellent livre ne donne des règles. C'est une morale universelle qui combat tous les vices, qui conduit à toutes les vertus, et qui forme les mœurs des personnes de tout âge, de tout sexe et de toute condition. On y apprend tous les devoirs de la religion, et même de la vie civile. Chacun peut y découvrir ce qu'il doit à Dieu, ce qu'il se doit à lui-même, ce qu'il doit à sa famille, à sa patrie, à ses supérieurs, à ses inférieurs, à ses amis, à ses ennemis. La vérité s'y faisant connoître agréablement entre, pour ainsi dire, dans l'esprit sous toutes sortes de formes, parce que l'auteur de ce livre y fait avec une sagesse admirable un mélange tout divin de sentences, d'exhortations, de prières, d'éloges, et d'exemples.

Ce livre est peut-être le moins mystérieux de tous ceux de la sainte Ecriture; les instructions qu'il renferme semblent ne contenir d'autre sens que celui que présente la lettre; mais la lettre même y offre de grandes et de sublimes vérités. Dès le commencement l'auteur nous élève jusqu'à la Sagesse suprême, jusqu'au Verbe divin: *Toute sagesse, dit-il, vient du Seigneur Dieu; elle a toujours été avec lui, et elle y sera dans tous les siècles. Qui comptera le sable de la mer, les gouttes de la pluie, et les jours de la durée du monde? Qui*

(1) *Cono. Francof. ex Eccli. III. 22.* — (2) *Cono. Tolet. VIII. can. 9. ex Eccli. XXIX. 1.* — (3) *Cono. Ephes. Act. VII. in Epist. Synod. ad Synod. Pamphyliæ.* — (4) *Cono. Trid. sess. 4.*

mesurera la hauteur du ciel, l'étendue de la terre et la profondeur de l'abîme; qui pénétrera la sagesse de Dieu, laquelle précède toutes choses? La sagesse a été produite avant tout et la lumière de l'intelligence est dès le commencement. Le Verbe de Dieu au plus haut des cieux, est la source de la Sagesse, et ses voies sont les commandemens éternels. Il est vrai que ce dernier verset où le Verbe de Dieu se trouve nommé, est un de ceux qui ne sont point dans le grec de l'édition romaine, mais qui se lisent dans l'édition de Complute, et dans notre Vulgate, faite sur le grec dès les premiers siècles de l'Eglise, c'est-à-dire, dans un temps où les exemplaires grecs n'avoient point essuyé tous les accidens qu'ils ont pu éprouver depuis dix-sept siècles. D'ailleurs il ne seroit point étonnant que le Verbe de Dieu fût nommé dans ce livre, puisqu'on le trouve même nommé quoique d'une manière plus mystérieuse, mais aussi littéralement, dans les Psaumes, soit dans cette parole: *Verbo Domini cæli firmati sunt*, soit dans cette autre: *In Domino laudabo Verbum: in Domino laudabo Sermonem*. Chez les Hébreux, chez les Grecs et chez les Latins même, *Verbum* et *Sermo* étoient deux synonymes comme dans notre langue *le Verbe et la Parole*; l'un et l'autre en parlant de Dieu, désignent son Fils que l'on trouve également caractérisé dans les exemplaires grecs de ce livre et dans la Vulgate au dernier chapitre, où l'auteur de ce livre dit: *J'ai invoqué le Seigneur, Père de mon Seigneur* (1). Cette expression est si claire, ce témoignage est si formel, qu'un interprète célèbre chez les protestans (2), a bien osé prétendre que cela ne pouvoit partir que de la main d'un chrétien, et que l'auteur avoit sans doute écrit simplement (3), *J'ai invoqué le Seigneur mon Père*. Mais tous les exemplaires, portent *le Seigneur, Père de mon Seigneur*; et David n'avoit-il pas dit: *Le Seigneur a dit à mon Seigneur: Je vous ai engendré avant l'aurore?* David même auroit donc pu dire comme Jésus, fils de Sirach: *J'ai invoqué le Seigneur, Père de mon Seigneur*. Il n'est pas étonnant que Jésus, fils de Sirach, ait dit ce que David même auroit pu dire; mais cela montre toujours que l'Esprit de Dieu avoit révélé à l'un et à l'autre le mystère de cette filiation divine.

De plus si, comme le remarque saint Augustin, l'auteur

(1) *Cap. 11. v. 14.* — (2) Grotius. — (3) *Eccli. 11. 14.*

a prédit par forme de prière la foi future des nations, on peut bien dire qu'il prédit également par forme de prière la conversion future des Juifs, lorsqu'à la fin de cette prière il dit : *Rassemblez toutes les tribus de Jacob, afin qu'elles connoissent qu'il n'y a point d'autre Dieu que vous, qu'elles racontent la grandeur de vos merveilles, et qu'elles deviennent votre héritage, comme elles l'ont été au commencement.* Depuis que cette prière a été prononcée par l'auteur, elle n'a point été exaucée; mais elle le sera lorsque les Juifs reviendront à Jésus-Christ, comme le même auteur l'annonce d'une manière encore plus expresse, lorsqu'en parlant d'Elie, il dit : *Qui peut se glorifier d'être semblable à vous... qui avez été enlevé dans un tourbillon de feu... qui avez été destiné pour adoucir la colère du Seigneur, en reprenant les prévaricateurs dans le temps prescrit, et avant que sa fureur éclate, pour réunir alors les cœurs des pères à leurs enfans et pour rétablir les tribus de Jacob (1)? Il marque aussi le retour futur d'Hénoch, lorsqu'il dit : *Hénoch a plu au Seigneur, et il a été transféré dans le paradis pour montrer et enseigner la voie de la pénitence aux races des nations (2).* C'est ce qui n'a point encore été accompli; c'est ce qui le sera à la fin des siècles.*

(1) *Eccli. XLVIII. 1., et seq.* — (2) *Eccli. XLIV. 16.*

# DISSERTATION

SUR

## LES HABITS DES ANCIENS HÉBREUX.

LORSQUE Adam et Eve étoient dans l'innocence, ils étoient nus sans en avoir de confusion; mais aussitôt qu'ils eurent péché, ils commencèrent à sentir la maladie de la concupiscence; ils eurent honte de leur nudité, et se couvrirent avec de larges ceintures faites avec de grande feuilles de figuier; et bientôt après Dieu leur donna des tuniques de peaux (1). Tel fut l'habillement des premiers hommes, jusqu'à ce que l'usage du lin, de la laine, et du coton fut introduit. On croit que Noéma, sœur de Tubalcaïn (2), qui est apparemment la même que Minerve de la fable, inventa dès avant le déluge l'art de filer ces matières, et d'en faire des toiles et des étoffes; mais les fourrures et les peaux ne laissèrent pas d'être encore beaucoup employées dans les habits, comme il paroît par les lois de Moïse (3). Ce fut l'habillement ordinaire des prophètes (4). Les Perses et les Gaulois (5), les Scythes (6), les Ethiopiens, les Egyptiens, les Arabes, s'en servirent beaucoup, et une partie de ces derniers peuples en use encore communément aujourd'hui.

La matière ordinaire de la tunique étoit le lin, ou le coton. On en voit dans Moïse de l'une et de l'autre sorte dans la description qu'il fait des habits des prêtres et des lévites hébreux. Il parle des tuniques de lin, en hébreu, *bad* (7); et des tuniques de bissus, ou de fin lin, en hébreu, *schesh* (8); mais nous croyons que c'est du coton, comme nous l'avons prouvé dans le commentaire sur l'Exode (9). Nous ne doutons point qu'on n'y employât aussi quelquefois, mais plus rarement, la laine.

I.  
Premiers habits des hommes.

II.  
Tunique des Hébreux.

(1) *Genes.* III. 7. 22. — (2) *Genes.* IV. 22. — (3) *Levit.* XI. 32. XIII. 48. XV. 17. *Num.* XXXI. 20. — (4) *4. Reg.* I. 8. *Hebr.* XI. 37. — (5) *Cæsar. Comment. lib.* VI. — (6) *Justin. lib.* III. *hist. Senec. ep.* 90. — (7) *Levit.* XVI. 4. כְּתָנֵי בָד. — (8) *Exod.* XXVIII. 39. כְּתָנֵי שֶׁשׁ. — (9) *Comment. sur l'Exod.* ch. XXV. 4.

Dans la Genèse il est fait mention de la tunique de Joseph (1), et dans les livres des Rois (2), de celle de Thamar, fille de David, mais en des termes qui ont beaucoup exercé les interprètes. L'hébreu porte : *Une tunique de passim*. Dans la Genèse, la version des Septante et la Vulgate l'expriment par, *une tunique de plusieurs couleurs* (3). Les uns croient que c'étoit un tissu de fils de plusieurs couleurs; d'autres pensent que c'étoit un composé de plusieurs pièces d'étoffes de couleurs différentes. D'autres enfin ont jugé que cette tunique étoit ornée de broderie. Moïse remarque que Jacob avoit fait cette tunique à Joseph, parce qu'il l'aimoit plus tendrement qu'aucun de ses autres fils; et cette distinction avoit été une des causes de leur jalousie contre lui. Dans les livres des Rois, la version des Septante a rendu la même expression par, *une tunique qui descend jusqu'au poignet* (4), la Vulgate la rend par, *une tunique qui descend jusqu'aux talons* (5). Et l'auteur du livre des Rois dit que cette tunique de Thamar étoit de celles que les filles des rois avoient coutume de porter. Il y a beaucoup d'apparence que *les tuniques de passim* étoient comme celles que les hommes et les femmes de condition portent encore aujourd'hui dans l'Orient. Ce sont des espèces de chemises de toile rayée, de diverses couleurs, et souvent ornées de broderie. Celles des hommes ne descendent que jusqu'aux genoux, et les manches ne vont que jusqu'aux coudes. Celles des femmes sont plus longues, et les manches fort grandes, et vont en s'élargissant depuis l'épaule jusqu'à l'extrémité des mains. Aquila (6) a traduit, *une tunique de passim*, par *une robe traînante*; et Symmaque (7) par, *une tunique avec de grandes manches*. Hérodote (8), parlant des tuniques des Egyptiens, dit qu'elles sont faites de lin avec des galons ou des franges en bas vers les jambes.

Moïse parle d'une autre sorte de tunique propre aux prêtres; il l'appelle *tunique étroite* (9), ou tunique serrée, *tunicam strictam*. Les termes de l'original partagent tous les interprètes. Les uns croient qu'ils signifient un habit ga-

(1) Genes. xxxvii. 3. כתנת פסים. — (2) 2. Reg. xiii. 18. כתנת פסים. — (3) 70. Χιῶνα ποικίλον. Vulg. *Tunicam polymitam*. — (4) 70. Χιῶν καρπῶδς. — (5) Vulg. *Tatari tunica*. — (6) Aqu. Χιῶνα ἀστραγάλιον. — (7) Sym. Χιῶνα χειριδῶδον. — (8) Herodot. lib. ii. c. 81. Ενδεδύκασι δὲ χιῶνας λινοῦς περὶ τὰ σκέλη θυσανῶδους, οὗς καλίουσι καλασῖρις. — (9) Exod. xxviii. 4. כתנת תשכך. 70. Χιῶνα κοσμήδων. Vulg. *Lineam strictam*.

onné et orné de franges; d'autres, une robe enrichie de broderie, ou embellie de pierreries, ou de perles enchâssées; d'autres, un tissu de différentes couleurs, en forme d'yeux, comme la queue d'un paon; ou enfin un habit rayé, et d'une surface inégale, ayant des éminences et des profondeurs, ménagées avec art pour servir d'ornement. Nous avons essayé de montrer dans le commentaire sur l'Exode (1), que c'étoit un habit d'un tissu plus serré, plus fort qu'à l'ordinaire, et apparemment de différentes couleurs.

Les tuniques des femmes étoient à peu près les mêmes que celles de hommes, et n'en différoient que par la longueur et par les ornemens. Les unes et les autres avoient des manches et des galons; mais celles des femmes étoient plus amples, plus fines, plus précieuses. Les voyageurs nous en parlent sur ce pied-là, et leur récit revient à ce que nous en apprennent les anciens. La chaleur du climat vouloit qu'on fût habillé légèrement et au large.

Et Syriæ gentes, et laxo Persis amictu  
Vestibus ipsa suis hærens (2).

Hérodien (3) parlant d'un sacrifice qu'Antonin, fils de Moésa, offrit à son dieu Hélagabale, dit que ceux qui portoient les entrailles des victimes, étoient revêtus de tuniques traînantes, avec des manches à la manière des Phéniciens, ayant au milieu une bande de pourpre, ou peut-être une ceinture de pourpre; car son texte n'est pas clair.

Dans la maison on laissoit la tunique traînante et sans ceinture; mais lorsqu'on alloit en campagne, ou qu'on étoit obligé de marcher et d'agir, on se ceignoit, et on retroussoit la tunique. Jésus-Christ voulant laver les pieds à ses apôtres, quitte son manteau, et ceint sa tunique avec un linge (4). Saint Pierre en prison est visité par un ange qui lui dit de se ceindre, de prendre ses sandales, et de s'en aller (5). Le Sauveur reproche aux pharisiens leur affectation d'aller avec de longues robes ou des tuniques traînantes (6). Ils croyoient par-là s'attirer du respect, et prendre un air de gravité qui contentoit leur orgueil. On portoit quelquefois deux tuniques, particulièrement dans le

(1) Commentaire sur l'Exode, xxviii. 4. — (2) *Manil. Astronom. lib. 17.* — (3) *Herodian. lib. v. c. 13.* Ἀνεξωσμένοι μὲν χιτῶνας ποδηρεῖς, χειρῶν τοὺς νομῶ φοινίκων ἐν μέσῳ φερόντες μίαν πορφύραν. — (4) *Joan. xiii. 4.* — (5) *Act. xii. 8.* — (6) *Marc. xii. 38. Luc. xx. 46.*

froid; et saint Marc dit expressément que le grand-prêtre Caïphe ayant entendu les prétendus blasphèmes de Jésus-Christ, *déchira ses tuniques* (1). En voyage on en avoit toujours de réserve pour changer. Et Jésus-Christ défend à ses apôtres de porter deux tuniques (2); il veut qu'ils se reposent de tout sur sa Providence.

La couleur ordinaire de la tunique étoit le blanc. Salomon dans l'Ecclésiaste (3), conseille à celui qui veut vivre agréablement, d'avoir toujours des habits bien propres, et bien blancs : *Omni tempore sint vestimenta tua candida*. Ce prince, le plus magnifique des rois de Juda, paroissoit ordinairement vêtu de blanc dans son chariot (4). Jésus-Christ dans l'Évangile, dit que Salomon dans toute sa gloire n'approchoit pas de la magnificence des lys (5) qui, comme on sait, sont d'un blanc éclatant. Les anges paroissent ordinairement avec des habits de cette couleur (6). Les contemplatifs de Philon (7) prenoient des habits blancs pour célébrer leurs jours de fêtes. Moïse ordonne au peuple de laver ses habits, et de se purifier, lorsqu'il doit paroitre devant le Seigneur. Les Égyptiens, les Babyloniens, les Grecs, dans la plus haute antiquité, les Romains même en usent ainsi dans leurs fêtes.

*Ille repotia, natales, aliosve deorum  
Festos albatu celebrat* (8).

Souvent les tuniques des Hébreux étoient sans couture, et se faisoient sur le métier. Telles étoient les tuniques des prêtres, et celle de notre Seigneur, comme nous l'avons montré dans le commentaire sur l'Exode, et sur saint Jean (9). Platon veut que les tuniques des prêtres soient faites au métier et sans couture, et qu'elles soient si simples et d'une si petite dépense, qu'une femme puisse les faire dans un mois de travail (10). Les Hébreux ne couchoient point avec leur tunique, comme parmi nous on couche avec sa chemise; ils la quittoient en se couchant, et dormoient nus (11); pratique qui se remarque aussi dans toute l'anti-

(1) *Marc. xiv. 63. Vestimenta sua. Gr. Tunicas suas.* — (2) *Matt. x. 10.* — (3) *Eccl. ix. 8.* — (4) *Joseph. Antiq. lib. viii. c. 2. Λευκὴν ἡμφιεσμένος ἐσθῆτα.* — (5) *Matt. vi. 28. 29.* — (6) *Joan. xx. 12. Act. i. 10.* — (7) *Philo, de Vita contemplat.* — (8) *Horat. lib. ii. Sat. 2.* — (9) Voyez le commentaire sur l'Exode, xxviii. 4. et 40. et sur saint Jean, xix. 23. — (10) *Plato, de Legib. lib. xii.* — (11) *Cant. v. 3. Expositiavi me tunica mea, et quomodo induar illa?*

quité parmi tous les autres peuples. La tunique n'étoit ouverte que par le haut pour passer la tête; elle n'étoit fendue ni par-devant sur la poitrine, ni en bas par les côtés.

Dans l'action et dans les voyages, on portoit une ceinture sur la tunique. Les grands, les riches, et surtout les femmes de qualité, portoient des ceintures précieuses et magnifiques. Celles des prêtres étoient longues et larges, d'un tissu précieux, et de plusieurs couleurs (1), à peu près comme en portent encore aujourd'hui les Orientaux. Celles des princes étoient à peu près de même, si elles n'étoient plus précieuses; on y pendoit l'épée ou le coutelas, entre la tunique et la ceinture. La femme forte qui faisoit profit de ses ouvrages, et de ceux de ses servantes, vendoit des ceintures précieuses aux Phéniciens (2). Leur matière étoit de lin; on y ajoutoit de la broderie, des franges, de l'or. Le Fils de Dieu et les anges dans l'Apocalypse, paroissent avec des ceintures d'or (3). Isaïe reprochant aux filles de Sion leur faste, leur annonce qu'au lieu de leurs riches ceintures, elles n'auront plus autour d'elles que des haillons (4). Les prophètes et les pauvres portoient des ceintures de cuir, comme il paroît par l'exemple d'Elie (5) et de saint Jean-Baptiste (6). On mettoit souvent l'argent dans la ceinture qui tenoit lieu de bourse, comme on le voit dans plusieurs passages de l'Écriture (7), et comme il se pratiquoit aussi chez les autres peuples.

Dans ces climats chauds, ce n'étoit pas une grande mortification pour les pauvres et les gens de la campagne, d'aller nus ou presque nus, et de demeurer ainsi dans la maison ou aux champs (8). On laissoit ainsi pour l'ordinaire dans la nudité les esclaves et les captifs de l'un et de l'autre sexe; et c'étoit pour les femmes d'honneur prises à la guerre, une très-grande humiliation dont les prophètes les menacent assez souvent (9), pour punir leur orgueil et leur sensualité. Le Seigneur ordonne à Isaïe d'ôter le sac qui étoit sur ses reins, et les souliers qui étoient à ses pieds, pour désigner la future captivité de l'Égypte (10).

On dit qu'aujourd'hui dans l'Orient les hommes et les

III.  
Ceintures,  
caleçons, é-  
charpes.

(1) Voyez le commentaire sur l'Exode, xxviii. 4. 39. — (2) Prov. xxxi. 24. — (3) Apoc. i. 13. xv. 6. — (4) Isai. lxi. 24. *Pro zona funiculatus.* (Hebr. *disoissio.*) — (5) 4. Reg. i. 8. — (6) Matt. xiii. 4. Maro. i. 6. — (7) Matt. x. 9. Maro. vi. 8. — (8) Vide 1. Reg. xix. 24. Job. xxiv. 9. 10. Isai. xx. 2. Mich. i. 8. — (9) Isai. lxi. 17. xx. 4. Jerem. xlii. 26. Thren. iv. 21. Ezech. xvi. 37. — (10) Isai. xx. 2.

femmes portent des culottes; mais je n'en vois aucun vestige chez les anciens Hébreux. Dieu prescrit aux prêtres qui montent à son autel, de porter des culottes, de peur qu'en montant, il ne leur arrive quelque indécence (1); et il paroît seulement que lorsqu'ils montoient à cheval, et qu'ils travailloient nus à la campagne, ils avoient une espèce de culotte ou de ceinture qui leur couvroit les reins et les cuisses. Jérémie (2) reçoit ordre du Seigneur d'aller cacher sur l'Euphrate dans le creux d'un rocher, sa ceinture ou sa culotte. C'est peut-être aussi de cette sorte d'habillement qu'il est parlé dans les Actes des apôtres (3), lorsqu'il est dit que les ceintures, *semicinctia*, qui avoient touché le corps de saint Paul, guérissent les maladies. La matière ordinaire de ces ceintures étoit du lin simple et dans sa couleur naturelle.

Les filles avoient des rubans ou des ceintures qui leur serroient le sein ou la poitrine : *Fascia pectoralis*. On n'en sait pas distinctement la forme ni la matière. Le mot hébreu *petigil* (4) est traduit ainsi par Symmaque et par saint Jérôme (5); *une bande qui serre le sein*; par les Septante (6), *une tunique avec une bande de pourpre*; par Aquila (7), *une ceinture de joie*. L'autre mot qui est rendu dans Jérémie par *fascia pectoralis* (8), signifie plutôt un collier, des cordons ou des rubans; le même terme est traduit dans Isaïe par *murenulæ* (9). Je crois que ce pouvoit être ce que les anciens appelloient *redimiculum* ou *succinctorium*, et ce qu'on remarque dans le tableau d'Isis. C'est un ruban ou une espèce d'écharpe, qui prend derrière le cou, et qui descendant des deux épaules, vient se croiser sur la poitrine, au-dessous des mamelles; puis les bouts se rejoignant sur les reins, forment une ceinture qui soutient une jupe laquelle descend jusqu'aux pieds. Nous en avons parlé plus au long dans le commentaire sur l'Exode (10).

Le manteau des Hébreux, de même que celui des autres peuples, étoit l'habit de dessus, et convenoit principalement aux hommes. Il étoit ordinairement de laine ou de peau. La couleur n'étoit pas uniforme. Les plus précieux étoient d'écarlate, de pourpre ou de cramoisi. L'auteur de

IV.  
Manteau des  
Hébreux.

(1) *Exod.* xxviii. 42. 43. xxxix. 27. — (2) *Jerem.* xliii. 4. — (3) *Act.* xix. 12. — (4) *Isai.* iii. 24. פִּתְיָגִיל. — (5) *Sym. Fascia pectoralis.* — (6) 70. Χιτώνος τοῦ μισσοπορφύρου. — (7) *Aqu. Cingulum exultationis.* — (8) *Jerem.* ii. 32. קְשָׁרִים. 70. Στηθασμίδες. — (9) *Isai.* iii. 20. — (10) Voyez le commentaire sur l'Exode, xxv. 7.

l'Écolésiastique voulant marquer l'extrémité des deux conditions du pauvre et du riche, dit : *Depuis celui qui est vêtu de couleur d'hyacinthe ou de bleu céleste, et qui porte la couronne, jusqu'à celui qui est couvert de lin cru : Ab eo qui utitur hyacintho, et portat coronam, usque ad eum qui operitur lino crudo* (1).

On n'est pas d'accord sur la forme de cet habillement parmi les Hébreux. Le Seigneur voulant qu'on distinguât même par l'habit, le peuple qu'il avoit pris pour son héritage, ordonne que les Hébreux portent aux quatre coins de leur manteau des houppes; et le long du bord de cet habit, une frange ou un galon, de couleur d'hyacinthe ou de bleu céleste (2); afin que cela les fit souvenir de leur qualité de peuple et d'enfans du Seigneur. Jésus-Christ portoit de ces franges, comme il paroît par l'Évangile (3); l'Hémorroïsse fut guérie en touchant secrètement les franges de son habit. Les pharisiens, pour se distinguer des autres, les portoient plus grandes que le commun des Hébreux; ce que Jésus-Christ leur reproche dans saint Matthieu (4). Et cette différence d'habits, qui distinguoit les Hébreux des autres peuples, étoit considérée comme une chose importante. Le Seigneur menace de sa colère ceux qui usoient dans Israël d'un habillement étranger : *Super omnes qui induti sunt veste peregrina* (5).

Il y a assez d'apparence que ce que l'Écriture appelle *les ailes du manteau* (6), ne sont autre chose que les coins auxquels étoient attachées les houppes dont on a parlé. Saül ayant saisi l'aile ou le coin du manteau de Samuël, pour le retenir, l'arracha, et le bord lui resta à la main (7). David coupa l'aile ou le coin du manteau de Saül dans la caverne (8) sans que ce prince s'en aperçût. L'Hémorroïsse toucha le bord du manteau du Sauveur, sans qu'on le remarquât. Les autres malades ne demandoient que cette grace, pour être guéris : *Rogabant ut vel fimbriam vestimenti ejus tan-*

(1) *Ecol.* xl. 4. — (2) *Num.* xv. 38. *Et dices ad eos ut faciant sibi fimbrias per angulos palliorum* (hebr. *super alas vestimentorum suorum*) *ponentes in eis vittas hyacinthinas.* (hebr. *et dent super fimbriam alæ filum contortum*, פתיל, hyacinthinum.) *Deut.* xxi. 12. *Funiculos in fimbriis* (hebr. *Fila contorta*, גדילים, forsitan פתילים) *facies per quatuor angulos pallii tui.* (Hebr. *super quatuor alas operimenti tui.*) — (3) *Matt.* ix. 20. — (4) *Matth.* xxiii. 5. — (5) *Soph.* i. 8. — (6) *1. Reg.* xv. 27. et *xxiv.* 5. 12. — (7) *1. Reg.* xv. 27. *Summitatem* (hebr. *alam*) *pallii ejus.* — (8) *1. Reg.* xxiv. 5. 6. 12. *Oram vel summitatem chlamydis* (hebr. *alam pallii*).

*gerent*. Le manteau du grand-prêtre avoit une ouverture par le haut, pour passer la tête. Il devoit être fendu par les côtés, pour passer les bras, il étoit fermé tout autour par le bas. Au lieu des quatre houppes que les Juifs portoient aux quatre coins de leurs manteaux, le grand-prêtre avoit tout le long du bord du sien, des houppes qui représentoient des pommes de grenade, et d'un tissu précieux, entremêlées de sonnettes d'or (1).

Les Juifs encore aujourd'hui portent sous leurs habits quelque chose qui leur tient lieu de leur ancien manteau. C'est une pièce d'étoffe de lin ou de soie carrée, avec quatre houppes pendantes aux quatre coins. Cet habillement est double; une partie se met par-devant, et l'autre par-derrière, et les deux pièces sont attachées avec des cordons qui tiennent sur les deux épaules. C'est ce qu'ils appellent *harba canephot* (2), c'est-à-dire, les quatre coins ou les quatre ailes. C'est un diminutif de leur ancien manteau qui devoit être par conséquent de la forme à peu près de nos tuniques ou dalmatiques, qui pendent devant et derrière, ayant une ouverture pour passer la tête. Elles n'en différoient guère que par les quatre houppes attachées aux quatre coins d'en bas, et par la frange ou le galon qui régnoit le long des bords.

J'ai toutefois quelque doute sur cette description que nous venons de faire; car, 1° le manteau des Orientaux est un carré oblong propre à toutes sortes de figures. On le tourne en toutes manières; on s'en enveloppe par-dessus et par-dessous les épaules; on le replie sur sa tête, pour s'en couvrir dans le deuil, ou pour se garantir de la pluie et de l'ardeur du soleil; on l'attache au-dessous du cou ou sur la poitrine ou sur l'épaule, avec une agrafe. Enfin il est impossible de marquer tous les différens usages auxquels on l'emploie. 2° L'Écriture parlant du manteau, dit qu'on s'en enveloppe tout le corps, qu'on s'en revêt, qu'on s'en couvre, qu'on se cache dans son manteau, qu'on le quitte, et qu'on le prend sans façon et sur-le-champ; toutes expressions qui marquent qu'il n'étoit nullement attaché. 3° Enfin le *taled* des Juifs, qu'ils portent dans leur synagogue, lorsqu'ils prient (3), et qui paroît être leur ancien manteau, ressemble beaucoup à celui des Orientaux d'aujourd'hui.

(1) *Exod.* xxviii. 35. 34. et xxxix. 22. 23. 24. — (2) *Buxtorf. Synagog.* c. 4. — (3) Léon de Modène, *Cérémonies des Juifs*, partie 1, ch. 5 et 11.

Il n'a aucune ouverture pour passer la tête. Ils le mettent sur les épaules ou par-dessus la tête, et devant leurs yeux, pour se dérober la vue des objets qui pourroient les distraire. Ainsi je croirois plutôt que c'est là la véritable forme des anciens manteaux des Hébreux, que celui que nous avons décrit sous le nom d'*harba canephot*.

On ne remarque proprement chez les anciens Hébreux, que les deux sortes d'habits dont nous venons de parler ; la tunique et le manteau. Les Egyptiens, les Perses, les Babyloniens, les Grecs, et la plupart des Orientaux n'avoient, non plus que les Hébreux, que ces deux sortes d'habits. Ils étoient communs aux hommes et aux femmes ; mais le manteau des femmes étoit assez différent de celui des hommes ; et comme elles ne s'en servoient que rarement, Hérodote a dit des femmes égyptiennes, qu'elles n'avoient qu'un habit, au lieu que les hommes en avoient deux (1).

La tunique et le manteau joints ensemble, composoient ce que l'Écriture appelle une paire d'habits, *vestem duplicem*, ou des habits à changer, *mutatoria vestimentorum*. Michas voulant engager un jeune lévite à demeurer chez lui, promet de lui donner chaque année dix pièces d'argent et un habit double, *vestem duplicem*, ou, selon l'expression de l'hébreu, un ordre d'habits, *ordinem vestimentorum* (2), c'est-à-dire, une paire d'habits, la tunique et le manteau. Naaman porte à Elisée dix habits à changer, *decem mutatoria vestimentorum* (3) ; c'est-à-dire, dix tuniques et dix manteaux. Comme les habits d'alors n'étoient pas taillés ni cousus comme les nôtres, et que les modes ne changeoient point, les riches avoient plusieurs habits de réserve ; ils en gardoient dans leurs magasins, et en faisoient des présents. Les Turcs encore aujourd'hui donnent des vestes en présent aux ambassadeurs des princes, lorsqu'ils ont reçu leur audience de congé.

Le manteau des femmes étoit, comme on vient de le dire, assez différent de celui que les hommes portoient ; c'étoit proprement un voile dont elles se couvroient lorsqu'elles étoient hors de la maison. Rebecca ayant aperçu Isaac qui se trouvoit sur son chemin, prit aussitôt son voile, et se couvrit (4) ; et lorsque Abimélech, roi de Gérare,

(1) *Herodot.* lib. II. c. 36. Εἰμαλία τῶν μὲν ἀνδρῶν ἑκαστός ἔχει δύο· τῶν δὲ γυναικῶν ἓν ἑκάστη. — (2) *Judic.* XVII, 10. — (3) 4. *Reg.* v. 5. — (4) *Genes.* XXIY. 65.

rendit à Abraham Sara qu'il avoit enlevée , croyant qu'elle étoit sa sœur , il lui donna mille pièces d'argent , et dit à Sara : *Cela vous servira pour avoir un voile pour mettre devant vos yeux* (1). Tamar étoit ainsi couverte d'un grand voile , lorsque Juda s'approcha d'elle , sans la reconnoître (2). Saint Paul parle de ce voile que les femmes portoient sur leur tête , et il ne veut pas qu'elles paroissent autrement dans l'Eglise (3). Il falloit que cet habillement fût très-ample , puisque Ruth y mit une assez grande quantité de grains que Booz lui donna et qu'elle porta chez sa belle-mère (4). Tous nos voyageurs remarquent qu'encore aujourd'hui dans tout l'Orient , les femmes d'honneur vont ordinairement couvertes d'un grand voile ou écharpe. Les femmes arabes ont le visage entièrement couvert , et ne voient qu'à travers deux ouvertures à l'endroit des yeux ; et l'ouverture même est tissée d'un poil de cheval , qui leur laisse la liberté de voir , sans être vues. Ces sortes de manteaux devoient être précieux et magnifiques ; car l'Écriture invective souvent contre les parures des femmes , et contre la richesse de leurs habits (5) ; ce qui ne peut guère tomber que sur les manteaux ou voiles dont nous venons de parler.

## V.

Bonnets ,  
bandeaux , et  
autres orne-  
mens de tête.

Les Hébreux alloient communément tête nue. Nous ne trouvons dans leur langue aucun terme pour signifier un bonnet ou un chapeau. Seulement on remarque le bonnet des prêtres et des lévites , qui étoit de simple lin , et lié par un ruban (6). Celui du grand-prêtre étoit plus riche et plus orné ; au lieu d'un simple ruban il étoit serré par une lame d'or qui pendoit sur le front , et attaché par-derrière avec deux rubans (7). On trouve aussi le diadème (8) et la couronne (9) des rois. Le diadème étoit une simple bande de toile blanche ou rayée , et nouée par-derrière.

Au lieu de bonnet ou de chapeau , il paroît que les Hébreux portoient une espèce de bandeau dont ils se serroient la tête. Il en est parlé d'une manière assez claire dans Ezéchiel , lorsque le Seigneur lui dit : *Vous ne prendrez aucune marque de deuil ; votre couronne demeurera liée sur votre tête , et vous aurez vos souliers à vos pieds ;*

(1) *Genes. xx. 16.* — (2) *Genes. xxxviii. 14. 15.* — (3) *1. Cor. xi. 5. 6.* — (4) *Ruth. iii. 15.* — (5) *2. Reg. 1. 24. Jerem. iv. 30. Ezech. xvi. 10. et seqq. et alibi.* — (6) Voyez le commentaire sur l'Exode, *xxviii. 4.* — (7) Voyez le commentaire sur le même endroit. — (8) *2. Reg. 1. 10. כתר, Diadema.* — (9) *2. Reg. xii. 30. Diadema. (Hebr. כתר, corona.)*

et vous direz aux enfans d'Israël : Vous ferez comme j'ai fait ; vous aurez vos couronnes sur vos têtes, et vos souliers à vos pieds (1). Ces couronnes ou bandeaux ne différoient des diadèmes que par leur couleur, leur matière et leur prix. Saint Luc dans les Actes (2), parle des suaires de saint Paul, que l'on mettoit sur les malades, et par le moyen desquels ils recouroient la santé ; ce que plusieurs savans interprètes (3) expliquent de certains bandeaux de laine ou de lin que cet apôtre portoit autour de sa tête.

Si quelquefois dans les voyages ils étoient incommodés de la chaleur, ou du froid, ou de la pluie, ils se couvroient la tête de leur manteau, et s'en formoient une manière de bonnet à leur guise. Ils se couvroient aussi la tête dans le deuil, et dans leurs prières, par respect ; comme quand Moïse approcha du buisson ardent (4). David chassé de Jérusalem par Absalom (5), s'enfuit la tête enveloppée dans son manteau. Aman ayant été obligé de conduire Mardochée comme en triomphe par toute la ville de Suse (6), s'en retourne en sa maison la tête couverte, et outré de douleur. Jérémie (7) nous représente les laboureurs et le peuple accablés d'afflictions, et la tête couverte, dans les temps de famine et de stérilité : *Agricolæ operuerunt capita sua.*

Dans la joie, dans les mariages, et dans la débauche, on se couronnoit de fleurs (8). Hors ces cas extraordinaires, les Hébreux alloient tête nue, à l'exception des prêtres qui, comme nous l'avons remarqué, portoient des bonnets, parce qu'ils ne portoient point de cheveux. Saint Paul (9) dit que l'homme qui couvre sa tête, la déshonore. L'époux du Cantique (10) dit qu'il a la tête et les cheveux chargés de rosée, parce qu'il arrive à l'entrée de la nuit. Absalom ne se seroit pas pris à un arbre par les cheveux, s'il eût porté un bonnet ou un chapeau. Ce que nous venons de dire des Hébreux, ne leur étoit pas particulier. Plusieurs autres peuples d'Orient alloient de même la tête nue ; et ceux qui portent aujourd'hui le turban, ne portent point de cheveux ; au lieu que le commun des Israélites

(1) *Ezech. xxiv. 17. Corona tua circumligata sit tibi. 23. Coronas (hebr. addit vestras) habebitis in capitibus vestris.* — (2) *Act. xix. 12.* — (3) *OEcumen. et Sanct. in Acta xix. Histor. Scholast.* — (4) *Exod. iii. 6.* — (5) *2. Reg. xv. 30.* — (6) *Esth. vi. 12.* — (7) *Jerem. xiv. 4.* — (8) *Sap. ii. 8. Isai. lxi. 10. 2. Mach. vi. 7.* — (9) *1. Cor. xi. 4.* — (10) *Cant. v. 2.*

portoit de longs cheveux, mais n'avoit aucune sorte de bonnet pour se couvrir la tête.

Il n'en étoit pas de même des femmes israélites. Elles portoient des ornemens de tête de plusieurs sortes. Saint Paul (1) dit que la femme qui paroît dans l'église, qui y prie, ou qui y parle la tête découverte, déshonore sa tête; c'est comme si elle se faisoit tondre. Jézabel ayant appris que Jéhu alloit entrer dans Jezrahel (2), se teignit les cheveux avec de l'antimoine, et orna sa tête. Elle mit apparemment sur ses cheveux la mitre, ou le bonnet, avec les colliers, et les autres ornemens du nez, des oreilles, et du front, dont il est parlé souvent dans l'Écriture; et elle se noircit les yeux avec de l'antimoine, pour les faire paroître plus larges et plus noirs: Judith voulant aller trouver Holoferne (3), se peigna, sépara ses cheveux, et les mit en tresses; puis elle prit sa mitre, ou son bonnet précieux, qui se lioit autour de la tête avec des rubans, ou des pendans ornés d'or, de broderie, ou de perles. Baruch (4) dit qu'un jour Jérusalem sera ornée du manteau de la justice, et de la couronne ou de la mitre de gloire. Ce manteau n'est autre chose que le voile avec lequel les femmes d'honneur paroissent hors de la maison, et dont on a parlé plus haut.

Isaïe (5) fait un long dénombrement des parures des filles de son temps; des colliers, des bracelets des jambes, et de ceux des bras, des bagues, des anneaux, des pendans d'oreille, des aiguilles de tête, des mitres, des chaînes d'or, des perles qui pendoient sur le front, des miroirs, des linges fins, des rubans. Il est parlé en plus d'un endroit (6), des anneaux qu'elles se mettoient au nez, soit en perçant l'entre-deux des narines, ou une seule narine, ou le haut du nez, en l'endroit où l'on met les lunettes. La couleur des cheveux la plus estimée, étoit la noire (7); et on avoit grand soin de les parfumer avec des huiles précieuses. Ce

(1) 1. Cor. xi. 5. — (2) 4. Reg. ix. 30. — (3) Judith, x. 3. — (4) Baruch. v. 2. *Circumdabit te Deus diploide justitiæ, et imponet mitram capiti honoris æterni.* (Gr. *Circumda te diploide ejus quæ a Deo est justitiæ, et impone mitram capiti tuo ejus gloriæ quæ ab Æterno est.*) — (5) Isai. lli. 18. et seqq. — (6) Genes. xxiv. 22. 47. *Inaures ad ornandam faciem ejus.* (Hebr. alit. *innarem* (נַזְנָה) *super nasum ejus.*) Prov. xi. 22. *Circulus aureus* (hebr. alit. *innaris* (נַזְנָה) *aurea*) *in naribus suis.* Isai. lli. 21. *Et gemmas in fronte pendentes* (hebr. alit. *et innares* (נַזְנָה) *narium*). Ezech. xvi. 12. *Et dedi inaurem super os tuum* (hebr. alit. *inaurem* (נַזְנָה) *super nasum tuum*), *et circulos auribus tuis.* — (7) Cant. 5. 11.

n'étoient pas seulement les femmes qui avoient cette délicatesse ; on oignoit aussi la tête et les cheveux des hommes ; et l'Évangile loue Marie, sœur de Marthe, qui répandit un parfum précieux sur la tête de Jésus-Christ (1). Josèphe dit (2) que les jeunes gens qui accompagnoient Salomon, lorsqu'il paroissoit en public, se parfumoient les cheveux avec des huiles de senteur ; puis jetoient par-dessus de la poudre d'or qui les faisoit briller aux rayons du soleil d'un grand éclat.

L'habit de deuil parmi les Hébreux, étoit de couleur noire ou brune. Pour l'ordinaire, dans ces rencontres, on se revêtoit de sacs ou de cilices ; c'est-à-dire, d'habits grossiers, rudes, malpropres, d'une grosse laine, ou plutôt d'un poil de chameau ou de chèvre, que l'on ne portoit que dans le deuil, ou dans une extrême pauvreté. Le texte sacré marque pour l'ordinaire que ceux qui sont dans le deuil se ceignent de sacs, pour indiquer apparemment qu'ils portoit cet habit noir et grossier, en forme de ceinture par-dessus la tunique. Ces marques de douleur étoient communes aux hommes et aux femmes, de même que la cérémonie de déchirer leurs habits dans le transport de la douleur.

Je remarque aussi des habits de veuvage pour les veuves. Il en est parlé dans l'histoire de Thamar (3), de Judith (4), et de la veuve que Joab fit parler à David en faveur d'Absalom (5). Ces sortes d'habits étoient les mêmes que ceux dont on se servoit dans le deuil. Judith portoit sur les reins un cilice, et jeûnoit tous les jours, excepté les jours de sabbat, les premiers jours du mois, et les autres fêtes de sa nation (6). Voilà quels étoient l'habit et l'austérité des vraies veuves : *Quæ vere vidua est, et desolata* (7).

Je pense que dans le deuil les hommes ne portoit point de manteau, mais seulement une tunique ou une haire, un cilice d'une étoffe brune et grossière ; et par-dessus, une ceinture de corde, de sacs, ou de cuir. Tel étoit l'habit du prophète Elie (8), et celui de saint Jean-Baptiste (9), et de ceux qui contrefaisoient les pro-

VI.  
Habits de  
deuil et de  
pénitence.

(1) *Matt.* xxvi. 7. *Maro.* xiv. 3. — (2) *Antiq.* l. viii. 2. Ψῆγμα δὲ χρυσοῦ κατ' ἡμέραν αὐτῶν ἐπέσηθον ταῖς κόμαις ὡς στίλβειν αὐτῶν τὰς κεφαλὰς τῆς αὐγῆς τοῦ χρυσοῦ πρὸς τὸν ἥλιον ἀντανακλωμένης. — (3) *Genes.* xxxviii. 19. *Vide et Baruc.* v. 1. — (4) *Judith*, x. 2. — (5) 2. *Reg.* xiv. 2. — (6) *Judith*, viii. 6. — (7) 1. *Tim.* v. 5. — (8) 4. *Reg.* i. 8. — (9) *Matt.* iii. 4.

phètes : *Non operientur pallio saccino* ( hebr. *péoso* ), *ut mentiantur* (1) : les Septante , le syriaque et l'arabe traduisent par : *Ils ne se revêtiront point de peaux velues, pour mentir*. Ces habits de peaux se remarquent aussi dans l'Écriture , pour des habits de pénitence : *Circuierunt in melotis, in pellibus caprinis* (2).

VII.  
Souliers ou  
sandales.

Les savans ne sont point d'accord si les Hébreux alloient chaussés , ou nu-pieds. Bochart (3) a prétendu que pour l'ordinaire ils alloient nu-pieds , et qu'ils ne se chaussoient que quand ils alloient en voyage. Il appuie son sentiment sur ce que Moïse ordonne aux Hébreux de se chausser pour manger l'agneau pascal (4) , comme gens qui alloient se mettre en voyage. Il cite ce passage de Juvénal qui dit que les Juifs observent leurs fêtes pieds nus :

Observant ubi festa mero pede sabbata reges (5).

Il remarque aussi que la reine Bérénice , sœur d'Agrippa , parut en cet état devant le tribunal de Festus (6) , pour intercéder en faveur des Juifs.

Mais Bynæus (7) soutient que les Hébreux alloient ordinairement chaussés , et qu'ils n'alloient nu-pieds que dans des circonstances extraordinaires ; par exemple dans le deuil , ou dans la pénitence. En effet si l'on voit David sortir de Jérusalem déchaussé , et le visage couvert , durant la révolte d'Absalom (8) , c'est dans un esprit de pénitence. Si les Juifs au jour de l'expiation solennelle , et dans les funérailles , demeurent assis à terre et nu-pieds (9) , c'est pour marquer leur douleur. Dieu défend à Ezéchiel (10) de se déchausser , et de faire le deuil de son épouse qui venoit de mourir ; parce qu'une des marques ordinaires de deuil dans ces occasions étoit d'aller pieds nus. Isaïe (11) reçoit ordre de Dieu d'aller nu-pieds , et de quitter ses habits , pour marquer d'une manière plus expresse la future captivité de l'Égypte , et de la terre de Chus ; il étoit donc ordinaire d'aller chaussé et vêtu. Lorsque Moïse vit le buisson ardent (12) , et lorsque Josué vit l'ange qui lui apparut près de Jéricho (13) , ils étoient chaussés l'un et

(1) *Zach.* xiiii. 4. — (2) *Hebr.* xi. 37. — (3) *Boch. Jerozoic. p. 1. lib. 11. cap. 50.* — (4) *Exod.* xii. 11. — (5) *Juvenal. sat. 6.* — (6) *Joseph. lib. 11. c. 15. de Bello Jud.* — (7) *Bynæus, de calceis Hebræorum, lib. 1. c. 1. art. 7.* — (8) *2. Reg. xv. 30.* — (9) *Buxtorf. Synagog. o. 35. Jonath. ad Levit. xvi. 29. Broun. de Veste sacerdot. t. 1. o. 3.* — (10) *Ezech. xxiv. 17. 23.* — (11) *Isai. xx. 2.* — (12) *Exod. iii. 5.* — (13) *Josue, v. 16.*

l'autre ; puisque l'ange leur dit de quitter leurs souliers , parce que le lieu où ils étoient étoit saint. Les Israélites dans le désert ne manquèrent ni de souliers, ni d'habits (1), comme le Seigneur le leur fait remarquer. Moïse dans les bénédictions qu'il donne aux tribus d'Israël, prédit à Aser que le fer et le cuivre seront sa chaussure (2). Les Hébreux pour dire que l'on passe un fleuve à sec, disent qu'on le passe tout chaussé (3). Ezéchiel (4) racontant les bienfaits dont Dieu a comblé son peuple qu'il représente sous l'idée d'une épouse, n'oublie point de dire qu'il lui a donné des souliers précieux. Lorsque l'Enfant prodigue retourne au logis de son père (5) on le revêt d'abord d'une robe neuve, on lui met un anneau au doigt, et on lui donne des souliers. Saint Pierre dormant dans la prison (6), avoit auprès de lui ses souliers. Dans la cérémonie du refus que faisoit un homme d'épouser la veuve de son frère mort sans enfans (7) ; cette veuve lui ôtoit son soulier devant toute l'assemblée. C'étoit une manière de proverbe de dire : *Je ne suis pas digne de porter, ou de délier ses souliers* (8) ; pour marquer qu'on s'estimoit infiniment au-dessous d'une personne. C'en étoit une autre de dire qu'on n'a pas reçu *un soulier*, pour marquer une chose de vil prix (9), et Amos (10), pour exagérer la cruauté de ceux de Damas et de Samarie, dit qu'ils ont vendu les pauvres *pour des souliers* ; c'est-à-dire, qu'ils les ont vendus à vil prix, ou qu'ils les ont livrés à l'esclavage pour une somme de rien.

Tout cela montre assez, ce me semble, le fréquent usage des souliers parmi les Hébreux. Je sais que quelques anciens (11) et plusieurs modernes (12) ont cru que notre Sauveur avoit toujours marché nu-pieds, sans se servir jamais de chaussures ; et il faut convenir que dans l'Évangile, on ne lit point qu'il en ait eu, à moins qu'on ne prenne comme une preuve du contraire, ce que dit saint Jean-Baptiste : *Je ne suis pas digne de porter ses souliers,*

(1) Deut. xxix. 5. — (2) Deut. xxxiii. 25. — (3) Isai. xi. 15. — (4) Ezech. xvi. 10. — (5) Luc. xv. 22. — (6) Act. xii. 8. — (7) Deut. xxv. 9. — (8) Matt. iii. 11. Marc. i. 7. Luc. iii. 16. Joan. i. 27. — (9) Eccli. xlvi. 22. — (10) Amos, ii. 6. et viii. 6. — (11) Hieronym. ad Eustoch. de custodienda virginitate. col. 35. Discipuli sine calceamentorum onere, et vinculis pellium ad prædicationem novi Evangelii destinantur, et milites vestimentis Jesu sorte divisis, caligas non habebant quas tollerent. Neo enim poterat habere Dominus, quod prohibuerat servis, etc. — (12) Ita Dionys. Carthus. Bonavent. Lyran. Tostat.

ou de les délier (1). Mais saint Jean Chrysostôme (2), saint Augustin (3), Paul de Burgos, Thomas Cajetan, Tolet, Barradius, Baudouin (4) et Bynæus (5) soutiennent que Jésus-Christ étoit chaussé. Il n'y a nulle apparence que dans une chose aussi indifférente que celle-là, le Sauveur se soit éloigné de la coutume de sa nation et de son pays. Et saint Marc (6) dit expressément qu'il permit à ses apôtres de porter une paire de sandales en voyage; il leur défendit seulement d'en porter deux ou plusieurs paires, comme il paroît par le texte de saint Matthieu (7).

Je ne voudrois pas toutefois assurer que dans la maison, les Hébreux aient toujours été chaussés. On sait que dans les pays chauds, comme dans l'Egypte et dans la Judée, on est communément nu-pieds dans le logis. Il est certain que dans le temple les prêtres étoient toujours déchaussés (8). Les esclaves et les captifs alloient ainsi, même hors de la maison et à la campagne (9). Saint Pierre dans la prison étoit nu-pieds (10). L'épouse du Cantique s'excuse de se lever, parce qu'elle a lavé ses pieds (11). Je ne parle pas de la coutume de se mettre à table déchaussé; Jésus-Christ et ses apôtres y étoient de cette sorte (12); parce que de leur temps, on s'y couchoit sur des lits de table. Mais la très-ancienne coutume de laver les pieds à ceux qui venoient de la campagne (13), prouve qu'étant arrivés dans la maison, ils quittoient leurs souliers ou leurs sandales. L'usage d'aller nu-pieds dans la maison, et même dans la ville, s'est pratiqué long-temps à Lacédémone, à Athènes, à Rome, dans presque tout l'Orient. Et quelques anciens pères, comme saint Clément d'Alexandrie (14) et Tertullien (15), ont fort approuvé cette coutume. Il paroît par Lucien (16), que plusieurs des anciens chrétiens la pratiquoient.

Les souliers des anciens Hébreux étoient de cuir, si l'on en croit Bynæus (17). Il tâche de le prouver par les pièces

(1) *Matt.* III. 11. *etc.* — (2) *Chrysost. ad popul. Antioch. homil.* 6. — (3) *Aug. serm. olim.* 42. *de SS. c.* 6. *nunc serm.* 101. *in nov. edit. p.* 532. — (4) *Balduin. de Calceo antiq. o.* 26. — (5) *Bynæus, de Calceo Hebr.* t. 1. c. 1. n. 9. 10. — (6) *Marc.* VI. 9. — (7) *Matt.* X. 10. — (8) *Exod.* XXX. 19. *Rabb. Greg. Nyss. in Cant. Theodoret. in Exod.* III. 4. 7. *alii passim.* — (9) 2. *Par.* XXVIII. 15. *Isai.* XX. 4. — (10) *Act.* XII. 8. — (11) *Cant.* V. 5. — (12) *Luc.* VII. 38. *Joan.* XIII. 5. — (13) *Genes.* XVIII. 4. XIX. 2. XXIV. 52. *XIII. 24. Judic.* XIX. 21. 2. *Reg.* XI. 8. *etc.* — (14) *Clem. Alex. Pedag. lib.* II. c. 11. — (15) *Tertul. de Pallio.* — (16) *Lucian. in Philop.* — (17) *Bynæus de Calc. Hebr. lib.* I. c. 2.

des souliers des Gabaonites (1), qu'il prétend avoir été de cuir; il le prouve encore par le fréquent usage des peaux parmi les anciens; et enfin par le bas prix des souliers (2), qui étoit même passé en proverbe parmi eux, comme on l'a remarqué plus haut. Ses preuves ne sont pas sans réplique. Le texte où il est parlé des souliers des Gabaonites, n'est nullement exprès pour le cuir, mais seulement pour des pièces ou même pour des taches (3). Les passages d'Amos, que Bynæus cite pour prouver le vil prix des souliers, sont employés par Géierus (4), pour prouver que les souliers n'étoient pas d'un prix si vil; et aujourd'hui que l'on porte des souliers de cuir parmi nous, on ne les regarde pas comme une chose de nul prix. On dira, *cela est aussi méprisable que de vieux souliers*, mais non pas que *des souliers* simplement. Il est certain que l'Écriture ne marque en aucun endroit d'une manière expresse la matière des souliers des hommes. En Egypte, on les faisoit avec le jonc nommé *papyrus*; en Espagne, on les faisoit de genêt. Hérodien (5) dit que ceux qui se mêloient de prophétiser dans la Syrie et la Phénicie, portoient des souliers de lin.

Ainsi je ne ferois point difficulté de reconnoître que les Hébreux se sont servis de lin, de jonc, de cuir, de bois ou d'autres matières, suivant leurs commodités, pour des souliers ou des sandales; car je crois que les sandales y étoient fort communes, par la raison qu'il est souvent fait mention dans le texte, *de courroies de dessus le pied*, de rubans qui fermoient et qui lioient le pied. Les gens de guerre portoient des chaussures armées de fer ou d'airain, comme on le voit par ce que dit Moïse de ceux de la tribu d'Aser: *Que le fer et l'airain seroient leur chaussure* (6). Goliath avoit des brodequins d'airain qui lui couvroient le pied et le devant de la jambe (7). Les Grecs au siège de Troie portoient des bottes d'airain (8). Hésiode (9) parmi les armes d'Hercule, lui donne des bottes de cuivre ou de laiton.

(1) *Josue*, ix. 5. *ut habetur infra*. — (2) *Amos*, ii. 6. viii. 6. *Eccli.* xlvi. 22. — (3) *Josue*, ix. 5. *Calceamenta que perantiqua quæ ad indioium vetustatis pittacis consuta erant.* (Hebr. *Calceamenta que vetusta et resarta: aliter, et maculosa*). — (4) *Geier. de Luctu Hebr.* pag. 293. — (5) *Herodian.* l. v. c. 13. Ἰποδήμασι τε λίνου πεποιημένοις ἰχρῶντο, ὄσπεροί κατ' ἐκτὶνα τὰ χωρία προφητεύοντες. — (6) *Deut.* xxiii. 25. — (7) *1. Reg.* xvii. 6. *Et ocreas æreas habebat in cruribus.* (Hebr. *Et frontale æreum super pedibus ejus.*) — (8) *Homer. passim.* Χαλκοκνημίδας Ἀχαιοῦς. — (9) *Hesiod. Hercul. Scutum,* ψ 122. Κνημίδας ὀρειχάλκοιο φαεινοῦ.

Les souliers des femmes généralement étoient plus riches et plus propres que ceux des hommes. Ezéchiél, dans le récit allégorique qu'il fait des présens que le Seigneur a faits à Jérusalem, comme un époux à son épouse, dit entre autres choses, qu'il lui a donné des souliers de couleur de pourpre; ou selon d'autres interprètes, de peaux de tessons (1). Mais nous croyons qu'il faut l'entendre des souliers de couleur de pourpre, soit qu'ils aient été de cuir, de laine ou de coton; ou même de lin. Ces sortes de souliers ont été fort en usage autrefois; et les empereurs portoient des brodequins de pourpre, comme une marque de leur dignité. Le rabbins (2) disent que les riches d'Israël paroissent dans le temple aux grandes solennités, avec des souliers de couleur de cramoisi. Et Virgile décrit Vénus sous la figure d'une fille phénicienne, avec des brodequins de pourpre :

Purpureoque alte suras vincire cothurno (3).

Les sandales de l'épouse qui sont louées dans le Cantique (4), étoient vraisemblablement de cette couleur: *Que vos pieds sont beaux dans votre chaussure, fille de prince!* Ce n'étoit point une chaussure entièrement fermée comme nos souliers; les pieds n'auroient pu paroître au travers. C'étoient de ces brodequins à la phénicienne, qui laissent voir le pied et une partie de la jambe dont la blancheur étoit relevée par l'éclat de la pourpre. Judith avoit aussi apparemment de semblables sandales, lorsqu'elle parut devant Holoferne (5); l'Écriture dit que ses sandales ravirent les yeux de ce général. Plutarque (6) a avancé que le grand-prêtre des Juifs paroissoit dans le temple aux jours solennels, avec de magnifiques brodequins; mais il est démenti par l'Écriture qui ne parle jamais de chaussures dans le détail des habits des prêtres, et par les rabbins et par les pères qui enseignent que les prêtres de l'ancienne loi servoient toujours nu-pieds dans le temple du Seigneur.

VIII.  
Jambes nues.

On croit que les Hébreux ne se servoient pas de bas. La principale raison qu'on en ait, c'est la pratique constante où ils étoient de laver les pieds aux hôtes; parce que, quoi-

(1) *Ezech. xvi. 10. Calceavi te ianthino.* (Hebr.  $\Psi\Pi\Pi$ , *juata quosdam, pelle tæreo.*) — (2) *Chald. Paraphrast. in Cant. vii. 1.* — (3) *Virgil. Æneid. 1.* — (4) *Cant. vii. 1. Quam pulchri sunt grossus tui* (hebr. alit. *pedes tui*) *in calceamentis!* — (5) *Judith, x. 3. xvi. 11.* — (6) *Plutarch. Sympos. lib. iv.*

qu'ils portassent des sandales qui leur garantissoient les pieds contre les pierres, et contre ce qui auroit pu les blesser, cela ne les mettoit pas à couvert de la poussière qui s'attachoit aux pieds et aux jambes en marchant. De plus on remarque qu'aussitôt qu'ils avoient quitté leurs chaussures ou leurs sandales, ils étoient entièrement nu-pieds. C'est ainsi qu'ils se mettoient à table dans les derniers temps, qu'ils entroient dans le temple (1), et qu'ils demeuroient pendant le temps du deuil. C'étoit l'usage général des autres peuples d'Orient, d'aller les jambes nues, et de chausser leurs souliers ou leurs sandales à nu et sans bas. Pour les femmes, elles alloient de même que les hommes. Toutes les raisons qu'on vient de proposer, ont aussi lieu à leur égard; et il y en a une qui les regarde en particulier, et qui est encore plus sensible; c'est qu'elles portoient aux jambes des carcans ou des anneaux précieux; comme on le voit par Isaïe (2); et l'on a déjà remarqué dans le Cantique (3) que les pieds de l'épouse se voyoient à nu au travers des courroies de ses sandales.

(1) *Misna in Massechet. Beraoh. cap. 9. Mai mon. in Halac Beth Habehira, cap. 7.* — (2) *Isai. III. 16. Et composito gradu incedebant.* Hebr. alit. *Et pedibus suis periscelidibus ornatae gradiuntur.* — (3) *Cant. VII. 1.*

---

# DISSERTATION.

SUR

## LE MANGER DES HÉBREUX.

---

Combien il est utile de connoître les coutumes des Juifs, et spécialement celles qui concernent le manger. Division de cette Dissertation.

LES coutumes et les cérémonies des Juifs sont si éloignées des nôtres, qu'il est impossible, sans une étude particulière, de les bien connoître; et si on ne les connoît point exactement, comment entrer dans l'intelligence des saintes Ecritures qui y font si souvent allusion, et qui nous en parlent si fréquemment? Ce qui regarde la manière de manger, et ce qui concerne les repas et la nourriture des Hébreux, est d'autant plus important, qu'il en est parlé plus souvent et plus obscurément dans les livres saints; et que la chose a été moins uniforme que le reste de leurs pratiques. Leurs coutumes à cet égard ont suivi les révolutions de leur fortune. Abraham, originaire de Chaldée, a communiqué à ses enfans les manières de ce pays. Ses descendans ayant demeuré long-temps parmi les Chananéens ou Phéniciens, ont aussi imité ces peuples en beaucoup de choses. Dans l'Egypte, ils ont pris plusieurs usages des Egyptiens. Moïse par les ordonnances de sa loi, et surtout par la distinction des viandes qu'il établit, ou qu'il fixa, y apporta un changement considérable. Depuis ce temps les Juifs ont encore assez varié, suivant les pays où ils se sont rencontrés. Ceux qui furent transportés à Babylone et en Assyrie, et ceux qui se retirèrent en Egypte, et dans toutes les parties du monde, imitèrent en quelque chose les usages des lieux où ils se trouvèrent; mais de telle sorte toutefois qu'on les distingue aisément partout, par certaines pratiques générales, uniformes, et immuables.

Notre dessein dans cette Dissertation, est de considérer les usages des Juifs dans leurs différens états, et d'examiner tout ce qui a rapport à leur manière de manger à table; nous tâcherons de rapporter leurs pratiques nouvelles, aussi bien que les anciennes, afin que l'on puisse faire la com-

paraison des unes avec les autres, et remarquer leur conformité ou leur différence.

## PREMIÈRE PARTIE.

### Pratiques anciennes des Hébreux concernant le manger.

LES repas des anciens Hébreux, dont l'Écriture nous a laissé la description; ne nous donnent pas une haute idée de leur délicatesse, et de la finesse de leur goût en matière de viande. Abraham donnant à manger à trois anges (1) qu'il avoit reçus comme trois hôtes, leur sert des pains cuits sous la cendre, un veau gras cuit à la hâte, du lait et du beurre, le tout avec profusion; il y avoit trois mesures de farine; et ces trois mesures appelées *séah* contenoient ensemble près de trente pintes; il y avoit un veau entier pour trois personnes, car Abraham ne paroît pas avoir mangé avec ses hôtes; il étoit debout auprès d'eux, et les servoit. Lorsque Joseph donna à manger à ses frères en Egypte (2), il fit servir à Benjamin une portion de viande cinq fois plus grande qu'à ses autres frères; et Samuël mit devant Saül (3), qui cherchoit les ânesses de son père, un quartier de veau tout entier. Telle étoit leur manière d'honorer leurs hôtes. Cela paroît aussi dans Homère. On sert devant le plus qualifié de la compagnie un morceau d'une grosseur et d'une grandeur distinguée, pour lui faire honneur. Eumée sert à Ulysse, qu'il ne connoissoit point encore, et qu'il avoit reçu comme hôte, un dos d'un grand porc de cinq ans, qu'il fit tuer et cuire exprès pour le bien régaler (4). On leur servoit à boire à proportion, à chacun selon sa dignité. Les personnes d'un rang considérable avoient toujours leur coupe pleine, pendant qu'on ne donnoit à boire aux autres qu'avec mesure (5).

Le maître du repas partageoit la viande aux conviés; et on croit qu'anciennement ils avoient chacun leur table à part, sur laquelle ils mangeoient, et plaçoient leur viande. Cela est insinué dans ce qui est dit du repas que Joseph fit à ses frères en Egypte (6). Il les fit asseoir séparément;

I.  
Description  
des repas des  
anciens Hé-  
breux.

II.  
Manière de  
servir les  
viandes.

(1) Genes. XVIII. 6. 7. — (2) Genes. XLIII. 34. — (3) 1. Reg. IX. 24. *Levavit autem cocus armum*, hebr. addit *et quod erat super eum* — (4) Homer. *Odys.* XIV. — (5) Homer. *Iliad.* IV. — (6) Genes. XLIII. 32. et seqq.

et lui-même, et les Egyptiens qui mangeoient avec lui, étoient à des tables séparées. Les Egyptiens étoient séparés de Joseph et de ses frères par un principe de superstition, parce que les Egyptiens ne mangeoient point avec les Hébreux. Joseph se fit servir séparément, peut-être à cause de sa dignité; et ses frères étoient séparés et des Egyptiens, et de Joseph, et placés chacun selon son âge, Joseph leur ayant ainsi distribué leurs places, ce qui les remplit d'étonnement, ne sachant pas comment il pouvoit si bien les connoître. Alors on servit devant Joseph tout ce qui devoit être distribué aux conviés, et il eut soin d'envoyer à chacun sa part. Elcana, père de Samuel (1), distribua de même des parts à ses deux épouses. Dans Homère, chacun des conviés a sa table à part, et le maître de la fête distribue la viande à ceux qu'il a invités. On servoit sur la table du roi de Perse tout ce qui devoit être mangé dans son palais. C'est ce qui est attesté dans Athénée (2). Ctésias et Dion, cités dans cet auteur, disent qu'il donne chaque jour à manger à quinze mille hommes. M. Darvieux (3) raconte qu'aussitôt que l'émir et ceux de sa compagnie ont dîné, la place est occupée par ceux qui étoient debout autour de la table; ainsi ils s'y mettent tour à tour, et la table reste jusqu'à ce que chacun ait mangé, même les derniers domestiques, lesquels plient la table, ou le cuir sur lequel on mange, et l'emportent à la cuisine. On sert tout à la fois ce que l'on doit manger. Cela se pratique encore aujourd'hui dans quelques endroits de l'Orient (4). La grande quantité de farine et de viande, qui se consommoit tous les jours à la cour de Salomon (5), donne lieu de croire que la même chose y étoit en usage. David donnoit à manger à Miphiboseth de ce qui étoit servi sur sa table. Miphiboseth avoit bouche en cour (6). Le texte porte à la lettre, *qu'il mangeoit sur la table du roi*. Le même David recommande à Salomon (7) de faire la même grace aux fils de Berzellaï. Jézabel nourrissoit des mets de sa table quatre cents faux prophètes de la déesse des bois, ou *Aserah* (8).

III.  
Les femmes  
mangeoient  
à part.

Régulièrement dans les repas d'invitation, les femmes ne mangeoient pas avec les hommes. Sara ne parut pas dans le

(1) 1. Reg. 1. 4. 5. — (2) Athen. 6. 14. c. 10. — (3) M. Darvieux, Coutumes des Arabes, c. 15. p. 247. — (4) Chardin, Voyage de la Colchide. — (5) 3. Reg. 17. 22. 23. — (6) 2. Reg. 11. 7. 10. 11. (7) 3. Reg. 11. 7. — (8) 3. Reg. xviii. 19. *Prophetasque tuorum* (hebr. *Aserah. quadringentos*, etc.

repas qu'Abraham donna aux trois anges. Rébecca n'étoit pas à celui qu'on fit à Eliézer. Il n'y avoit point de femmes dans le repas que Joseph donna à ses frères, ni dans celui que Samuël donna à Saül, et aux anciens d'Israël, ni dans ceux de Saül, où David se trouvoit, ni enfin dans tous ceux où Jésus-Christ a été. Les femmes n'y paroissent que pour servir. Dans le festin d'Assuérus, les hommes seuls mangent avec le roi. La reine Vasthi mange à part avec les femmes, et elle refuse de venir lorsque le roi l'invite; elle ne veut pas paroître devant des hommes étrangers. Toutefois dans les repas de famille, les femmes mangeoient avec leurs maris, comme Anne mère de Samuël, avec Elcana; Assuérus avec Esther; l'épouse du Cantique avec l'époux.

Quant à la qualité des viandes, nous voyons que le chevreau étoit un de leurs mets les plus délicieux. Rébecca en prépare à Isaac, pour le disposer à donner sa bénédiction à Jacob (1). Moïse ordonne pour le repas de la pâque un agneau ou un chevreau (2). Gédéon offre un chevreau bouilli à l'ange qui lui apparut (3), et qu'il prit d'abord pour un homme envoyé de Dieu. Manué offre aussi un chevreau à l'ange qui vint lui annoncer la naissance future de son fils Samson (4). Samson porte un chevreau à sa jeune épouse lorsqu'il veut se réconcilier avec elle (5). Le frère de l'Enfant prodigue se plaint à son père, de ce qu'il ne lui a jamais donné un chevreau pour régaler ses amis (6). On sait qu'ils ne mangeoient que de trois sortes d'animaux domestiques; savoir, ce qui naît de la vache, de la brebis et de la chèvre. Il y avoit un grand nombre d'animaux, tant sauvages que domestiques, dont ils n'usoient point, peut-être dès avant la loi, comme on le voit par l'ordre que Dieu donne à Noé de mettre dans l'arche un certain nombre de toutes les espèces d'animaux, qu'il distingue en animaux purs et animaux impurs (7). L'Écriture nous dit qu'il falloit chaque jour pour la table de Salomon (8) trente mesures de fleur de farine, et le double de farine ordinaire; cette mesure appelée *corus*, contenoit près de trois cents pintes. Outre cela on fournissoit dix bœufs engraisés, et vingt bœufs de pâturage, cent moutons, sans compter la venaison de cerfs, de chevreuils, de daims (9).

IV.  
Qualité des  
viandes que  
les Hébreux  
mangeoient.

(1) *Genes.* xxvii. 9. — (2) *Exod.* xii. 5. — (3) *Judic.* vi. 19. — (4) *Judic.* xiii. 15. — (5) *Judic.* xv. 1. — (6) *Luc.* xv. 29. — (7) *Genes.* vii. 2. — (8) *3. Reg.* iv. 22. 23. — (9) *Ibid.* 23. *Bubalorum*. Le mot hébreu בָּבָלִי signifie, selon Bochart, une espèce de daim.

et la volaille. David distribua à chaque Israélite dans la cérémonie de la translation de l'arche (1) un morceau de bœuf rôti. On sait qu'on n'usoit jamais de sang ; et on verra ci-après les soins que l'on prenoit pour empêcher qu'il n'en restât dans la viande qu'on vouloit manger. La graisse des animaux qu'on offroit en sacrifice (2), étoit aussi réservée au Seigneur, mais hors ce cas on pouvoit en user librement. Il est à présumer que le Seigneur s'étoit réservé tout ce qui passoit pour meilleur et plus délicat dans les animaux ; ainsi il faut croire que la graisse étoit fort estimée ; et lorsqu'on veut relever un festin délicieux , on l'appelle *convivium pinguium* (3) , un repas d'animaux gras. *Celui qui aime le vin et les viandes grasses , ne s'enrichira point* , dit Salomon (4). Dans les sacrifices , Dieu se réserve la queue des moutons , qui étoit toute de graisse , et les reins avec la graisse qui les couvre (5). Il se plaint quelquefois par ses prophètes , qu'on lui offroit des victimes foibles ou languissantes (6).

V.  
Pain des an-  
ciens Hé-  
breux.

Chez les Hébreux le pain se cuisoit ordinairement chaque jour ; c'étoient des espèces de gâteaux ou de galettes sèches , minces et cassantes. Leurs gâteaux étoient de trois sortes ; les uns pétris avec de l'huile , les autres frits dans l'huile , et les autres simplement frottés d'huile. L'usage des pains sans levain , et cuits sous la cendre , étoit commun ; et on faisoit grand cas de cette sorte de gâteaux. Ils avoient aussi de la farine frite avec de l'huile , ou simplement arrosée d'huile. On offroit de toutes ces espèces de pains au temple du Seigneur ; ce qui prouve que c'est tout ce qu'ils avoient de plus exquis. Ils usent aussi de gruau , de pois chiches , de lentilles , et de toutes sortes de légumes , surtout en voyageant , et à la campagne. Berzellaï vint offrir à David dans sa fuite devant Absalom , de la farine , du froment , de l'orge et du grain rôti au feu ; des fèves , des lentilles , des pois ou autres légumes frits ; du miel , du beurre , des brebis , et des veaux gras (7). Siba , dans la même fuite , lui offrit deux cents pains , cent paquets de raisins secs , et cent paniers de raisins frais , et un outre plein de vin (8). Abigail fit présent au même prince , pendant qu'il étoit poursuivi par Saül (9) , de deux cents pains , de deux outres pleins

(1) 2. Reg. vi. 19. — (2) Levit. iii. 16. Voyez le commentaire sur cet endroit. — (3) Isai. xxv. 6. — (4) Prov. xxi. 17. — (5) Levit. iii. 9. 10. — (6) Malao. i. 13. 14. — (7) 2. Reg. xvii. 28. 29. — (8) 2. Reg. xvi. 1. — (9) 1. Reg. xxv. 18.

de vin, de cinq moutons tout cuits, de cinq mesures (ou *séah*, qui contenoit environ dix pintes) de farine d'orge, de cent paquets de raisins secs, et de deux cents cabas de figues sèches. Les hommes que Saül rencontra, qui alloient adorer Dieu à Béthel (1), portoient trois chevreaux, trois pains, et un outre plein de vin. Jéroboam, roi d'Israël, envoya la reine son épouse, déguisée, au prophète Ahias, pour le consulter sur la maladie de son fils; la reine portoit à l'homme de Dieu, suivant l'usage du pays, un présent qui consistoit en dix pains, des gâteaux, du raisin, et un vase plein de miel (2). Voilà quelle étoit la somptuosité et la délicatesse de ce temps-là.

Il n'y avoit point de boulangers parmi les Hébreux, comme il n'y en a point encore en plusieurs provinces d'Orient (3). Les femmes et les filles faisoient le pain. Sara ou ses servantes pétrirent le pain qui fut servi aux trois anges (4). Samuël avertit les Israélites que le roi qu'ils veulent avoir, pourra prendre leurs filles pour lui faire son pain (5). En Egypte il y avoit des boulangers; l'Écriture parle du chef des boulangers de Pharaon (6).

Je ne remarque point l'usage des épiceries dans l'Écriture; l'assaisonnement étoit le sel, le miel, et l'huile, la crème, ou le beurre. L'épouse du Cantique dans son festin, ne parle que de fruits, de miel, de lait et de vin (7). Le miel entroit dans presque toutes les sauces; et on dit qu'encore aujourd'hui on s'en sert beaucoup dans la Palestine, parce qu'il y est fort commun. La Sagesse, dans la disposition de son banquet (8), parle des victimes, ou des animaux qu'elle a immolés, et du vin qu'elle a mêlé. Jésus-Christ dans l'Évangile (9), parle de taureaux et de volaille tués et préparés. L'usage du vin n'étoit pas commun, comme il ne l'est point encore aujourd'hui dans l'Orient. La chaleur du climat ne permet pas que l'on en use fréquemment; et le boire pur, ce seroit s'exposer à se rendre malade. On le mêloit toujours de beaucoup d'eau; et on n'en buvoit que peu, et seulement en certains festins de cérémonie, et à la fin du repas; c'est ce qu'on appelloit *le festin du vin* (10). Ils usoient quelquefois de vin mêlé de

VI.  
Assaisonnement des viandes. Usage du vin.

(1) 1. Reg. x. 3. — (2) 3. Reg. xiv. 5. *Decem panes et crustulam* (hebr. *et crustulas*, Sept. *et collyridas filiis ejus, et uvam*), *et vas mellis*. — (3) *Busbeq. ep.* 1. p. 4. — (4) *Gen.* xviii. 6. — (5) 1. Reg. viii. 15. — (6) *Gen.* xl. 2. — (7) *Cant.* v. 1. — (8) *Prov.* ix. 2. 5. — (9) *Matth.* xxii. 4. — (10) *Esther.* v. 6. *Postquam vinum biberat abundanter.* (Hebr. *in convivio vini.*)

parfums, ou de drogues odorantes (1). Le vin de palmier étoit aussi fort commun; il est nommé *secar* dans l'Écriture (2); et on le trouve assez souvent joint au vin de la vigne. Les vins du Liban (3) et de Chelbon (4) étoient en réputation, aussi-bien que les vins de Sorec (5).

Ils mangioient de la viande rôtie et bouillie. L'exemple de Rébecca qui prépare à Isaac des chevreaux, comme elle savoit qu'il les aimoit, montre qu'ils avoient quelques ragôts. Gédéon prenant l'ange du Seigneur pour un homme envoyé de Dieu, lui prépare un chevreau bouilli, et lui présente la viande dans une corbeille, et le bouillon dans un pot (6). Les enfans du grand-prêtre Héli, entre autres abus qu'ils commettoient dans le tabernacle du Seigneur, envoyoient leurs serviteurs tirer eux-mêmes de la viande du pot où l'on faisoit cuire la victime (7). L'agneau ou le chevreau de la pâque se rôtiissoit.

VII.  
Réjouissances dans les festins.

Leurs festins étoient accompagnés de musique, de réjouissances, de chansons, de parfums. La femme déréglée dont Salomon nous fait la peinture (8), dit au jeune homme qu'elle veut séduire, qu'elle a répandu sur son lit les plus précieuses odeurs, la myrrhe, l'aloès, le cinnamome; qu'elle a offert des hosties pacifiques; qu'elle lui a préparé grande chère. La femme pécheresse dans l'Évangile (9), répandit de l'huile de parfums sur les pieds de Jésus-Christ, et les essuya avec ses cheveux. Marie, sœur de Lazare, lui rendit le même honneur (10). Amos reproche aux ivrognes d'Éphraïm (11), de se divertir dans leurs repas au son des instrumens, comme s'ils imitoient David en jouant de ses instrumens. Le psalmiste se plaint que les buveurs l'ont pris pour sujet de leurs chansons (12).

VIII.  
Heure du repas.

L'heure la plus ordinaire du repas étoit midi. C'est à cette heure que Joseph fit servir à manger à ses frères (13).

(1) *Cant.* viii. 2. — (2) *Levit.* x. 9. *Vinum et omne quod inebriare potest* (hebr. *כַּיִן וְשֵׂכָר* et *secar*) *non bibetis, etc.* *Num.* vi. 5. *A vino, et omni quod inebriare potest* (hebr. et *secar*), *abstinebunt. Acetum ex vino, et ex qualibet alia potione* (hebr. et *ex secar*), *et quidquid de uva exprimitur, non bibent.* *Deut.* xiv. 26. *Vinum quoque et siceram* (hebr. et *secar*). *Et alibi.* — (3) *Osee*, xiv. 8. — (4) *Ezech.* xxvii. 18. *in vino pingui.* (Hebr. *in vino Chelbon.*) — (5) *Genes.* xlix. 11. *Et ad vitem.* (Hebr. *ad Sorec.*) *Isai.* v. 2. *Et plantavit eam electam.* (Hebr. *Sorec.*) *Jer.* ii. 21. *Plantavi te vineam electam.* (Hebr. *Plantavi te Sorec.*) — (6) *Judic.* vi. 19. — (7) *1. Reg.* ii. 14. — (8) *Prov.* vii. 14. *Victimas pro salute vovi.* (Hebr. *Victimæ pacificæ apud me.*) — (9) *Luc.* vii. 37. 38. — (10) *Matt.* xxvi. 7. *Marco.* xiv. 3. *Joan.* xii. 3. — (11) *Amos*, vi. 5. — (12) *Psal.* lxxviii. 23. — (13) *Gen.* xliiii. 25.

Salomon déclare malheureux un pays dont le roi est enfant (1) ; et dont les princes mangent le matin. Et Isaïe dit : *Malheur à ceux qui s'empressent de boire du sécar dès le matin* (2). Enfin saint Pierre accusé d'être pris de vin, s'en justifie, en disant qu'il n'est que la troisième heure du jour ; c'est-à-dire, selon notre manière de compter, neuf heures du matin (3). Le même apôtre étant sur la terrasse de Simon le corroyeur, voulut descendre pour aller dîner à l'heure de midi (4). Les anges vinrent se présenter près de la tente d'Abraham vers la même heure ; et le patriarche leur dit, en les invitant, que ce ne pouvoit être que pour se rafraîchir qu'ils étoient venus vers lui qui étoit leur serviteur (5). Dans l'Évangile (6), il est parlé distinctement du dîner et du souper, ce qui fait juger que régulièrement on faisoit deux repas par jour. Mais le repas du matin étoit plutôt un déjeuner qu'un repas en règle. Encore aujourd'hui parmi les Turcs (7) on ne sert de la viande et du pilau que sur les cinq heures du soir. Le matin, les grands ne mangent que des herbages, des légumes, des fruits et des confitures. Le menu peuple se contente de laitage, de melons et de concombres dans la saison. Les jours de jeûne les Juifs ne mangeoient qu'une fois et seulement au soir. Les rabbins enseignent (8) que les jours de sabbat et de grande fête, il n'étoit pas permis de manger avant midi, et avant que les cérémonies de la fête fussent achevées dans le temple. Et quelques commentateurs prétendent que c'est à cela que saint Pierre faisoit allusion, lorsqu'il répondit aux Juifs, qui l'accusoient d'être pris de vin, qu'il n'étoit pas encore l'heure de sexte, et que ce jour-là qui étoit fête, l'office du temple n'étoit pas encore achevé. Il y en a aussi qui veulent que quand les pharisiens firent une querelle aux disciples du Sauveur, de ce qu'ils arrachoit des épis, et les frottoient dans leurs mains, ils avoient en vue la même coutume, de ne manger les jours de sabbat qu'après l'office, et non pas précisément de leur reprocher qu'ils violoient le repos du sabbat. Mais on ne voit dans l'Écriture aucune trace de cette obligation prétendue, à jeûner ces jours-là jusqu'à midi.

Je ne remarque rien de précis chez les Hébreux sur la

IX.  
Forme des  
tables.

(1) *Eccle. x. 16.* — (2) *Isai. v. 11.* — (3) *Act. ii. 15.* — (4) *Act. x. 9. 10.* — (5) *Genes. xviii. 1. 2. et seqq.* — (6) *Luc. xi. 37. xiv. 12.* *Vide Menoc. de Rep. Hebr. t. vi. c. 3.* — (7) Tavernier, *Relation du Sérail, o. 3.* — (8) *Vide Hammond. ad Matth. xii. 8.*

matière ni sur la forme de leurs tables. Le Seigneur ordonne que la table des pains de proposition, qui devoit être placée dans le tabernacle, soit de bois de sétim, et couverte de lames d'or (1). Les tables des particuliers étoient élevées de terre comme les nôtres. Les rois vaincus par Adonibézec, ramassoient sous sa table les restes de ce qu'on lui servoit (2). La Ghananéenne dit à Jésus-Christ, que les chiens mangent les miettes qui tombent de la table de leurs maîtres (3). Le Lazare auroit bien voulu pouvoir se rassasier des miettes qui tomboient de la table du riche (4). Les prêtres de Bel à Babylone avoient pratiqué sous la table, ou sous l'autel du temple de cette divinité, une issue souterraine (5). Il ne paroît pas que les Hébreux se servissent de nappes et de serviettes. Chez les Grecs et chez les Romains, les nappes étoient aussi inconnues; on servoit les viandes, ou dans des plats, ou sur la table nue. Dans Homère, on se sert d'éponges pour essuyer les tables. Ainsi les Hébreux mangeoient fort différemment des Arabes, des Turcs et des peuples qui habitent aujourd'hui la Palestine et les pays voisins; ces peuples s'asseyaient sur un tapis pour prendre leurs repas, et mettent leur viande sur un cuir étendu par terre.

X.  
Place d'honneur.

Lorsque plusieurs personnes étoient à la même table, la place d'honneur étoit au haut de la table, et vers le mur, au fond de la salle. C'est la place que Samuël donna à Saül, avant qu'il l'eût sacré par l'onction royale (6); et c'est celle que Saül occupoit dans sa famille, depuis qu'il fut roi (7). Anciennement ils s'asseyoient à table; et cet usage étoit encore ordinaire sous Salomon (8). Amos (9), Tobie (10), Ezéchiel (11), parlent des lits de table; mais cet usage ne fut pas universel. On trouve dans des auteurs du même temps, ou des temps postérieurs, la coutume de s'asseoir à table. Dans l'Evangile, l'usage des lits de table paroît plus commun et plus général. Jésus étoit couché sur un lit de table, lorsque la Madeleine vint lui arroser les pieds d'un parfum (12), et dans le dernier souper qu'il fit avec ses disciples avant sa passion, puisque saint Jean l'évangéliste avoit la tête appuyée contre sa poitrine, étant couché immédiatement au-dessous de lui (13). Au festin

(1) *Exod.* xv. 24. — (2) *Judic.* i. 7. — (3) *Matt.* xv. 27. — (4) *Luc.* xvi. 21. — (5) *Dan.* xiv. 12. — (6) *1. Reg.* ix. 22. — (7) *1. Reg.* xx. 25. — (8) *Prov.* xxiii. 1. — (9) *Amos*, vi. 4. 7. *Væ qui lascivitis in stratis vestris... Auferetur factio (hebr. alit. convivium) lascipientium.* — (10) *Tob.* ii. 5. — (11) *Ezech.* xxiii. 41. — (12) *Matth.* xxvi. 7. — (13) *Joan.* xiii. 23.

d'Assuérus, les conviés étoient couchés sur des lits magnifiques (1), de même qu'à celui qu'Esther donna au roi et à Aman (2). Ce dernier exemple ne regarde que les Perses; mais il montre l'antiquité de cette pratique dans l'Orient. Comme on marchoit communément avec de simples sandales, on lavoit les pieds aux étrangers, avant qu'ils se missent à table.

L'auteur de l'Ecclésiastique (3) parle du roi du festin, établi pour avoir soin du service, pourvoir à tout, et pour imposer des lois aux conviés. Mais c'est une coutume empruntée des Grecs, dont on ne voit d'ailleurs aucun vestige chez les anciens Juifs. Voici comme il parle, suivant l'usage de l'Égypte, où il vivoit : « Vous a-t-on établi roi » du festin, ne vous en élevez point; soyez parmi les conviés comme l'un d'eux. Ayez soin d'eux, et après cela » asseyez-vous; ne prenez place qu'après avoir fait tout ce » que vous devez faire, afin qu'ils deviennent le sujet de » votre joie, et que vous receviez la couronne comme un » ornement de grace. Parlez, si vous êtes le plus âgé, car » la bienséance le demande; mais parlez avec sagesse et » avec science; et ne troublez point la musique du festin. » Lorsqu'on est attentif à écouter la symphonie (4), ne » vous répandez point en paroles; et ne cherchez point à » montrer votre sagesse à contre-temps. Un concert de musiciens dans un festin où l'on boit du vin, est comme un » cachet d'escarboucle enchâssé dans une bague d'or. » L'harmonie de la musique dans un festin de réjouissance » où l'on boit du vin, est comme un cachet d'émeraude » enchâssé dans de l'or. Si vous êtes jeune, ne parlez » que lorsque la nécessité le demande; ne parlez qu'avec » peine, même après avoir été interrogé deux fois; répondez » d'une manière concise; dites beaucoup en peu de mots; » soyez comme un homme qui sait, et qui demeure dans le » silence. Lorsque vous êtes avec les grands ne prenez » point trop de liberté; et ne parlez pas beaucoup où il y a » des vieillards. On voit l'éclair avant d'entendre le tonnerre; et il y a sur le visage de l'homme modeste une » grace qui se fait d'abord sentir. Levez-vous quand il sera » temps, et ne différez point; retournez promptement en » votre maison, et ne vous laissez point aller à la noncha-

XI.  
Roi du festin  
chez les  
Grecs.

(1) *Esther*, 1. 6. — (2) *Idid.* viii. 8. — (3) *Eccli.* xxxii. 1. et seq. — (4) *Ibid.* v. 6. *Ubi auditus non est.* (Gr. *Ubi acroama est.*) Le mot *acroama* signifie la symphonie, chez les Grecs et chez les Latins.

» lance. Divertissez-vous-y , et faites-y ce qu'il vous plaira ;  
 » mais ne péchez point par des discours insolens. Et surtout  
 » bénissez celui qui vous a créé , et qui vous comble de ses  
 » biens. » Voilà de quelle manière le Sage vouloit que ses  
 frères se comportassent dans le repas où plusieurs per-  
 sonnes se rencontroient , et où chacun payoit sa part de  
 la dépense , suivant l'usage des Grecs.

Voilà ce qui m'a paru le plus digne de remarque sur  
 cette matière dans l'Écriture et dans l'histoire ancienne des  
 Hébreux. Il faut à présent entrer dans le détail de leurs  
 coutumes modernes , telles qu'elles nous sont décrites par  
 leurs auteurs.

## SECONDE PARTIE.

### Pratiques modernes des Juifs concernant le manger.

#### I. Batterie de cuisine.

CHEZ les Juifs , la batterie de cuisine (1) doit être achetée  
 neuve ; car si elle a servi à d'autres qu'à des Juifs , surtout  
 si elle est de terre , et qu'il y ait eu dedans quelque chose  
 de chaud , ils doivent la jeter , parce qu'il peut y avoir eu  
 quelques viandes qui leur sont défendues. Mais si ces meu-  
 bles sont de métal ou de pierre qui ne s'imbibe pas comme  
 la terre , on peut s'en servir , après les avoir fait passer par  
 le feu ou dans l'eau bouillante. Dès qu'ils ont acheté quelque  
 pièce de cuisine , soit qu'elle soit de verre , de terre ou de  
 métal , ils la plongent d'abord dans la mer , dans la rivière  
 ou dans beaucoup d'eau , pour marquer une plus grande  
 netteté. Ils ont de la vaisselle qui ne sert que pour le lai-  
 tage , et les choses qui en sont faites ; d'autres sont pour  
 la viande ; ce qui est fondé sur la défense qu'ils croient  
 leur être faite , de manger en même temps de la viande et  
 du lait. Ils ont aussi des ustensiles qui ne servent qu'à la  
 fête de Pâque , et qui ne doivent point avoir touché de pain  
 levé. Ces distinctions et ces observations paroissent fort su-  
 perstitieuses ; et je ne pense pas que les anciens Hébreux  
 aient porté jusque-là leur scrupule.

Le Talmud (2) marque la onzième heure du matin pour

(1) Léon de Modène , partie 1. c. 3. — (2) *Tract. de Sabbato. Vide Buxtorf. Synag. Judic. c. 6.*

la plus propre à prendre la nourriture. Si l'on diffère davantage, ils croient qu'il peut en arriver quelque incommodité, parce qu'alors l'appétit est ouvert, et que le corps demande à manger; et s'il ne s'en trouve point, il se consume lui-même et se nourrit de sa propre substance, comme les ours pendant l'hiver. Voilà la physique des Juifs.

II.  
Heure du repas.

Avant s'asseoir à table, ils ont grand soin de se laver les mains. Les rabbins remarquent sur cela cent minuties qui font juger de la solidité et de la subtilité de leur esprit. Manger à table sans se laver les mains, est un aussi grand mal, que de commettre un crime avec une femme perdue, dit le rabbin Joré dans le Talmud (1). Toucher du pain avec des mains lavées, mais non pas bien essuyées, est comme manger d'une nourriture impure, dit un autre rabbin (2). Quiconque s'est bien lavé les mains, n'a rien à craindre tandis qu'il est à table; rien ne sera capable de lui nuire. Il n'est pas permis en se lavant les mains, de garder un anneau au doigt; il pourroit demeurer quelque souillure au-dessous de l'anneau. Ils racontent que le rabbin Jésusa étant en prison, et n'ayant qu'autant d'eau qu'il lui en falloit pour ne pas mourir de soif, aima mieux s'exposer à danger de mourir, que de manquer au devoir de se laver les mains. Quiconque mange sans se laver les mains, dit-il, est digne de mort (3). Après le repas, ils se lavent de même les mains, et s'essuient le visage. Ils se lavent les mains en commençant à l'extrémité de la main, et faisant couler l'eau jusqu'au coude, pour une plus grande sûreté. Les serviteurs et les enfans commencent, puis la mère, et enfin le père se lave de la manière que nous avons dit. L'Évangile fait mention de leur attachement superstitieux à cet usage de se laver fréquemment les mains (4).

III.  
Laver ses mains.

Aussitôt qu'ils se sont lavé les mains, ils se mettent à table; car il n'est pas permis de faire la moindre chose dans cet intervalle. Il faut qu'il y ait sur la table un pain entier et du sel. Le maître de la maison, ou un rabbin, s'il s'en trouve dans la compagnie, prend le pain et le rompt

IV.  
Bénédictions de la table.

(1) *Tract. Socach. cap. 1.* — (2) *Rab. Abahu, ibidem.* — (3) *De Rabb. Akiba. in Talmud. Tract. Egubim. c. 2. Vide interpr. in Maro. VII. 3. 4.* — (4) *Matt. xv. 1. 2. 3. Maro. VII. 2. 3. 4. Nisi crebro laverint manus.* On lit dans le grec: *Nisi pugno laverint manus*; ce qui peut avoir rapport à la manière dont ils se lavoient les mains.

avec les mains par le milieu, non pas toutefois jusqu'à en séparer entièrement les parties. Alors il le remet sur la table, et imposant les mains par-dessus, il récite la bénédiction en ces termes : *Soyez béni, Seigneur notre Dieu, Roi du monde, qui produisez le pain de la terre* (1). A quoi tous les assistans répondent : *Amen*. En même temps, il saisit un petit morceau de pain, et le trempant dans le sel ou dans le bouillon, il le mange sans rien dire ; puis il prend de nouveau le pain, et le coupe en morceaux, qu'il sert à tous ceux de la compagnie. On ne fait cette cérémonie que quand il y a au moins deux ou trois personnes à table. Autrement chacun fait sa bénédiction à part. Il prend ensuite à deux mains le pot ou la bouteille qui renferme le vin, et l'élevant avec la main droite, il dit : *Béni soyez-vous, Seigneur notre Dieu, Roi du monde, qui avez créé le fruit de la vigne*. On prononce la même bénédiction, lorsqu'il n'y a que de la bière ou du cidre ; et lorsqu'ils boivent sans manger et hors des repas, ils prononcent chacun en particulier les mêmes paroles ; mais on ne dit rien sur l'eau. Après la bénédiction dont on vient de parler, on récite le psaume xxii : *Le Seigneur est mon Pasteur, je ne manquerai de rien ; il m'a placé dans de bons pâturages*, etc. Léon de Modène (2) diffère en quelque chose de Buxtorf ; il dit que l'on récite le psaume xxii, dès qu'on est assis, et que le maître de la maison, après avoir béni le pain, en donne à chacun de ceux qui sont à table, gros comme une olive ; après quoi ils commencent à manger. Il ajoute qu'à chaque fois que quelqu'un boit, il doit réciter la bénédiction dont on a parlé. Buxtorf assure qu'ils récitent des bénédictions proportionnées à la nature de la chose dont ils usent, à chaque fois qu'ils commencent à goûter d'un nouveau mets, d'un vin, ou d'autre chose, qui n'auroit point été servie d'abord.

V.  
Modestie  
à table.

Les rabbins (3) donnent plusieurs préceptes pour le respect, la modestie, et la tempérance que l'on doit garder à table. Ils veulent que l'on considère la table servie, comme l'autel du Seigneur. Le sel qui y est, est un symbole des sacrifices que l'on y offroit. Ils ordonnent qu'en mangeant, on se considère comme en présence du Seigneur, suivant cette parole : *Vous mangerez en la présence*

(1) *Vide Buxtorf. Synag. cap. 7.* — (2) Léon de Modène, *Cérémonies des Juifs*, partie 2, c. 10. — (3) *Vide Buxtorf. loco citato.*

du Seigneur votre Dieu (1). Le maître du logis demeure plus long-temps à table, attendant qu'il vienne quelque pauvre à qui il fasse l'aumône. On ne doit pas manger jusqu'à se rassasier entièrement, parce qu'il est écrit : *Vous aurez toujours des pauvres parmi vous* (2) ; c'est-à-dire, des indigens qui n'ont pas une nourriture suffisante. Il faut avoir un grand respect pour le pain, disent les Talmudistes (3) ; il ne faut rien mettre par-dessus, ni le mettre sous autre chose pour le hausser, ni le jeter contre autre chose, comme pour chasser quelque animal ; tout cela désigne quelque sorte de mépris. Quiconque traite le pain avec mépris, tombera dans la pauvreté. Ils croient (4) qu'il y a un ange destiné exprès pour punir ceux qui jettent le pain, ou qui le laissent tomber négligemment. Cet ange est attentif à tout ce qu'on fait contre ces règles, et il réduit à la pauvreté ceux qui les violent. Ils enseignent que le prophète Elie est toujours présent, lorsqu'ils sont à table ; outre leurs bons anges qui écoutent et observent tout ce qui s'y dit et s'y fait. Si l'on y tient de mauvais discours, aussitôt les mauvais anges s'y trouvent, qui ne manquent pas d'y causer de la division et des querelles. Le respect qu'ils ont pour ces observateurs invisibles, fait qu'ils ne jettent jamais derrière ou à côté, les os ou les arêtes de ce qu'ils mangent.

A la fin du repas, on a soin qu'il reste quelque morceau de pain, pour obéir à ce qui est dit dans les Paralipomènes : *Depuis qu'on a commencé d'offrir les prémices au temple du Seigneur, nous avons mangé, et nous avons été rassasiés ; et il en est demeuré en grande quantité* (5). Ce n'est point là le sens de ce passage ; mais il faut que les Juifs trouvent tout dans l'Écriture. D'autres disent qu'il faut qu'il y ait quelque reste sur la table, afin que la bénédiction que l'on doit prononcer à la fin du repas, ne tombe pas en vain. Ils serrent leurs couteaux, parce que la table est considérée comme l'autel du Seigneur, sur lequel on ne mettoit point de fer. Plusieurs ont coutume de dire le psaume LXVI : *Que Dieu ait pitié de nous, et qu'il nous bénisse, etc.* Le maître de la compagnie fait laver un verre, l'emplit de vin, et l'élevant en l'air, dit : *Messieurs, bénissons celui dont nous avons mangé le bien.* A quoi les autres répondent : *Béni soit celui qui nous a comblés de ses biens, et qui par*

VI.  
Ce que l'on  
fait après le  
repas.

(1) Deut. XIV. 25. Ezech. XLIV. 5. — (2) Deut. XV. 11. — (3) Talmud. Tract. Beracoth. — (4) Talmud. Tract. Cholim. cap. 8. — (5) 2. Par. XXXI. 10.

*sa bonté nous a repus.* Puis le premier continue de réciter une longue prière dont nous allons parler ; et après avoir donné à chacun un peu du vin qui est dans son verre , il boit le reste , et alors on achève de desservir. Voilà ce que dit Léon de Modène.

Mais Buxtorf est un peu différent ; il dit qu'ils se lèvent de table avant de prononcer les grâces et les bénédictions ; ils lavent leurs mains , puis le maître de la maison récite la prière , dans laquelle il rend grâce à Dieu qui , par sa bonté , rassasie les hommes et toutes les créatures ; qui a tiré leurs pères de l'Égypte , et les a fait entrer dans la terre promise ; qui a daigné faire alliance avec eux , et leur donner sa loi avec promesse de les conserver éternellement. Ils le conjurent d'avoir pitié de la ville de Jérusalem , et de son temple , et de relever le trône de David pendant leur vie ; et de leur envoyer Elie et le Messie ; de les tirer de leur longue captivité ; de les garantir de la pauvreté , afin qu'ils ne soient pas obligés de demander l'aumône , ou d'emprunter des Chrétiens , contre lesquels ils prononcent des malédictions sous le nom de peuple charnel ou de créatures maudites. Ils ajoutent d'autres prières où ils demandent que le Seigneur les sustente , et les délivre du joug des Chrétiens ; qu'il les fasse retourner dans leur pays , et qu'il verse ses bénédictions sur la table où ils ont mangé , et qu'il les comble tous de richesses , et de toutes sortes de biens. Tout le monde ayant répondu , *Amen* , ils récitent ces paroles du psaume xxxiii. v. 10. 11. : *Craignez le Seigneur , vous tous qui êtes ses saints , parce que ceux qui le craignent ne manquent de rien. Les lionceaux (1) seront dans l'indigence , et souffriront la faim ; mais ceux qui cherchent le Seigneur , seront remplis de biens.*

VII.  
Viande et poisson dans un même repas , défendus.

Les anciens rabbins avoient établi , qu'on ne mangât point de viande et de poisson dans un même repas , sous prétexte que cela est malsain , et pourroit faire devenir lépreux ; mais cela ne s'observe pas aujourd'hui. D'abord pour ne pas enfreindre trop évidemment la loi , lorsque dans le même repas ils vouloient manger de la viande et du poisson , ils se lavoient la bouche et les mains. Ensuite ils se sont contentés de manger un morceau de pain sec , et de boire un verre de vin , avant de passer de la viande au poisson. Enfin ils se sont mis au-dessus de la règle , et n'en observent plus rien.

(1) *Ps. xxxiii. 11. Divites (hebr. Leunouti) eguerunt , etc.*

Ils sont plus religieux à observer la défense de manger du lait, du beurre, ou du fromage, avec de la viande. La loi n'a rien d'exprès sur cela; seulement elle dit : *Vous ne cuirez point le chevreau, ou l'agneau, dans le lait de sa mère* (1); ce qui signifie simplement : Vous ne tuerez point la victime pascale, et vous ne la cuirez point, tandis qu'elle tette encore; ou du moins, vous ne la cuirez point dans le propre lait de sa mère. Pour eux, ils ont pris cette loi dans la rigueur, et absolument comme si le Seigneur défendoit l'usage du lait et de la viande dans le même repas. Ainsi ils ne mêlent jamais de lait dans aucun ragoût fait de viande. Ils ne mangent point dans la même heure de la viande, puis du fromage; mais il faut qu'il y ait entre ces choses un intervalle considérable (2). La vaisselle qui sert à la viande, ne s'emploie point pour le lait, ou pour le beurre; chaque ustensile a sa marque particulière pour les distinguer. Ils ont même des couteaux différens, tant à la maison qu'à la campagne. Si par hasard on avoit préparé de la viande dans un plat qui auroit servi à mettre du lait, non-seulement on ne mangeroit point ce qui seroit préparé, mais même on ne pourroit plus se servir de ce vase; et s'il étoit de terre, il faudroit le briser.

Ils ne mangent point de fromage dont ils n'aient vu faire le caillé, de peur qu'on n'y ait mêlé du lait de quelque animal défendu, ou qu'il n'y ait eu quelque partie de la peau mêlée avec le caillé, qui puisse passer pour de la viande et du fromage; ou qu'on ne l'ait fait cuire dans un chaudron qui ait servi à cuire quelque viande défendue. Ils mettent donc une marque au fromage dont ils ont vu faire le caillé. Ils ne cuisent pas au même feu le lait et la viande près l'un de l'autre, et ne servent pas sur la même table du laitage et de la viande. Quand ils mettent ces deux choses sur une même table, il y a toujours de l'espace entre deux, et elles sont placées sur des linges différens (3). Lorsqu'ils ont mangé de la viande, ou du potage gras, ils ne peuvent manger de lait qu'une heure après, ou même six heures après, selon les plus scrupuleux. S'ils veulent en manger dans le même repas, ils doivent se nettoyer les dents et la bouche, et manger du pain sec pour ôter l'odeur et le goût de la viande.

La défense d'user de sang est bien exprimée dans la loi ;

(1) *Exod.* xxiii. 19. xxxiv. 26. — (2) Voyez Léon de Modène, chapitre 6.  
— (3) *Buxtorf. Synag. Jud. cap.* 26.

IX.  
Défense d'u-  
ser de sang.

et les Juifs l'observent très-religieusement. Ils ne mangent jamais d'aucun animal terrestre qui n'ait été saigné et égorgé, afin d'en séparer le sang. Pour les poissons, ils n'ont pas la même attention, dans la croyance que leur sang n'est pas de la nature de celui qui est défendu par la loi. Lors donc qu'il s'agit d'égorger un animal, il faut que cela s'exécute par une personne qui l'entende, à cause des circonstances qu'on y doit observer. Il faut prendre le temps propre, savoir choisir l'endroit, et avoir un couteau bien aiguisé, afin que le sang coule vite et sans interruption. On le laisse couler sur la cendre, ou sur la terre, et ensuite on le couvre. Ce n'est point une petite science, que de savoir bien tuer et saigner les animaux. Ils ont de gros livres écrits sur cette matière, où l'on entre dans les derniers détails; et lorsqu'un Juif a bien étudié et pratiqué ce métier, le rabbin lui expédie des lettres en bonne forme, qui rendent témoignage à sa capacité (1), et qui portent que N. est capable de bien égorger les animaux, et de les examiner, et que l'on peut en toute sûreté manger de ce qu'il aura tué et examiné. Mais en lui donnant ses lettres, on l'oblige à relire une fois chaque semaine pendant un an entier, les cérémonies et coutumes des bouchers; la seconde année, de les lire une fois chaque mois, et tout le reste de sa vie, quatre fois l'année. Ces coutumes des bouchers sont comprises dans un livre intitulé *Hilchoth schechiloth et bedicoth*: Coutumes à observer dans les animaux qu'on égorge, et qu'on examine, pour voir s'ils n'ont point de défauts qui les rendent impurs.

X.  
Bouchers et  
examina-  
teurs des ani-  
maux.

Le boucher a des couteaux différens pour les différentes sortes d'animaux, de grands pour les bœufs, et de petits pour d'autres moindres animaux. Il faut que les couteaux soient si bien aiguisés, qu'ils n'aient aucune dent; s'ils en avoient, ils seroient impurs, et l'on ne pourroit user de l'animal qu'ils auroient égorgé. D'abord ils lient les pieds de l'animal, et l'abattent par terre, puis le boucher lui coupe la gorge, c'est-à-dire, l'œsophage et la trachée-artère, et les vaisseaux qui les accompagnent. Alors ils élèvent l'animal en l'air, ils l'ouvrent, et examinent s'il n'a point quelques blessures, ou quelque vésicule dont le sang ne se soit point écoulé. S'il se trouvoit quelque chose de semblable, l'animal ne seroit point bon à manger; il fau-

(1) *Buactorf. Synagog. cap. 27.*

droit qu'ils le vendissent à d'autres. Ils en usent à proportion de même envers les oiseaux. Ils ne peuvent égorger en un même jour la vache et son veau; ni une brebis, ni une chèvre et leurs petits en même temps. Si une bête à quatre pieds, ou un oiseau, dont il est permis de manger, mourroit de lui-même, ou qu'il fût tué d'une autre manière que celle dont on vient de parler, il est défendu d'en goûter. Si l'on trouve quelque abcès dans leurs poumons, ou ailleurs, ou quelque blessure intérieure, on n'en mange point. Si un animal a eu un os rompu, dans un des membres déclarés par les rabbins, ou qu'il soit en danger de mourir, il est défendu d'en manger.

Pour observer avec plus d'exactitude la défense de manger du sang, outre les précautions dont on vient de parler, ils ont coutume d'ôter les grosses veines, les nerfs, et la graisse; après cela ils mettent la viande dans l'eau, puis ils la lavent dans une autre eau très-pure; ensuite ils la placent sur une planche pour l'égoutter; et enfin ils la jettent dans un saloir, percé de tous côtés, afin que le sang, s'il en reste encore, puisse s'écouler. Ils ne l'y laissent qu'une ou deux heures, après quoi il leur est permis d'en manger.

Ils ne mangent point la cuisse de derrière, en mémoire de ce qui arriva à Jacob, lorsqu'il lutta avec l'ange, et que celui-ci lui toucha la cuisse, et le rendit boiteux (1). Toutefois en Italie, ils ont le secret de lever le nerf de la cuisse, puis ils en mangent sans scrupule; il faut pour cela une adresse particulière que n'ont pas tous les Juifs. Ils vendent ordinairement ces cuisses de derrière aux Chrétiens, et on les accuse de les charger de malédictions, et même d'y répandre de l'urine, en haine du nom chrétien (2). Ils ne mangent point aussi de graisse de bœuf ni d'agneau, ni de chèvre, fondés sur ces paroles du Lévitique: *Toute la graisse est pour le Seigneur; vous ne mangerez ni graisse, ni sang, dans tous les lieux de vos demeures* (3). Mais nous croyons que ce passage ne doit pas s'étendre au delà du cas du sacrifice actuel. Vous ne mangerez jamais de sang, et vous n'userez point de la

**XI.**  
Graisse et  
quartier de  
derrière dont  
ils s'abstien-  
nent.

(1) Genes. xxxii. 25. — (2) Buxtof. Synag. cap. 27. ad finem. *Judæi unanimitèr eos carnes istas prius maculare, et ut liberi ipsorum super eas mingant curare, maledictionemque super eis dicentes, ut emptor christianus carnes illas edens mortem edat, optare.* — (3) Levit. xii. 16,

graisse des victimes que vous offrirez au Seigneur ; il se l'est réservée tout entière à lui seul.

XII.  
Œufs.

Ils ont une si grande horreur du sang, qu'ils ne mangent pas même d'un œuf où il en paroît le moindre filet. Pour cela avant de faire cuire un œuf, ils le cassent, et le jettent sur une assiette, ou le font passer d'une coque dans l'autre, pour voir s'il n'y auroit pas quelque goutte ou quelque filet de sang, comme il arrive quelquefois, sur tout pendant l'été. S'ils tuent une poule, ils ne mangent pas les œufs qu'elle peut avoir au dedans d'elle, qu'ils ne les aient mis dans l'eau, et ensuite dans le sel, pour les nettoyer de tout le sang qui peut y être.

XIII.  
Animaux  
purs et im-  
purs.

Ils ne peuvent manger d'aucune bête à quatre pieds, qui n'ait l'ongle fendu en deux, et qui ne rumine, comme la vache et la brebis. Ils ne mangent ni porc, ni lièvre, ni lapin, ni beaucoup d'autres animaux exprimés dans le Lévitique, (1) qu'ils ne connoissent pas même aujourd'hui distinctement. Ils n'usent d'aucun oiseau carnassier, ni d'aucun poisson sans écailles et sans ailerons, ni d'aucun reptile. Pour cette raison, ils ne touchent à rien de ce qui a été cuit par d'autres que des Juifs. Ils n'appréhendent point à manger avec des utensiles de cuisine appartenans à des personnes qui ne sont point de leur nation, de peur qu'ils ne soient imprégnés du suc des viandes qui leur sont défendues. Ils ne se servent pas même des couteaux d'autrui. Lorsqu'ils sont en campagne, ils font leur cuisine eux-mêmes, et achètent exprès des vases de terre, qui n'ont point servi, pour y cuire et préparer leurs viandes. Ils achètent les animaux, le poisson, et la volaille tout en vie; sans cela ils ne pourroient en user, s'ils avoient été tués et préparés par d'autres.

XIV.  
Pain.

Anciennement les Hébreux donnoient aux prêtres ou aux lévites du Seigneur, les prémices de leurs pâtes (2), pour obéir à la loi du Seigneur. La quantité n'étoit point fixée par Moïse ; mais les sages l'avoient déterminée entre la quarantième et soixantième partie. Aujourd'hui pour conserver quelque mémoire de la loi, ils jettent au feu un petit morceau de leur pâte avant de la faire cuire, et l'y laissent consumer entièrement. Il faut que la quantité de pâte que l'on pétrit, soit au moins de la grosseur de quarante œufs ; sans cela on ne seroit point obligé d'en donner des prémices. Ce

(1) *Levit. xi. 2. et seqq.* — (2) *Num. xv. 19. et seqq.*

précepte est un des trois qui doivent être observés par les femmes, parce que ce sont elles qui font ordinairement le pain (1). Quelque répugnance qu'ils aient à se servir de ce qui a été fait par d'autres, ils ne laissent pas en voyage de se servir de pain fait par les Chrétiens.

Durant toute la huitaine de la pâque, à commencer dès l'après-midi de la veille, ils n'usent point de pain levé. Ils ne peuvent conserver dans leur maison, ni ailleurs, aucun pain levé, ni aucune sorte de levain. Pour bien observer ce précepte, qui est exprès dans Moïse (2), ils recherchent avec une exactitude scrupuleuse, et qui va jusqu'à la superstition, tout ce qu'il y a de levain ou de pain dans leur maison, et jusqu'aux moindres choses fermentées. Ils s'y prennent deux ou trois jours auparavant; ils visitent tout et remuent tout, coffres, tables, chaises, armoires. Après quoi ils font bouillir de l'eau dans une chaudière, où ils plongent toute leur vaisselle. Ensuite ils la jettent dans l'eau froide (3). Ils lavent avec de l'eau simple les meubles qui ne peuvent entrer dans la chaudière, comme les tables, les chaises, etc. Et pour plus grande pureté, ils tiennent avec une pince, un morceau de fer rouge, ou un caillou tout brûlant au-dessus de ces meubles, pendant qu'on les lave, comme pour les faire passer en quelque sorte par le feu et par l'eau. On nettoie les chaudrons, en y faisant bouillir de l'eau, et y jetant des tisons de feu allumés, etc. Voilà jusqu'où va leur attention, pour éviter le levain, et tout ce qui y a touché.

Les rabbins décident que les Hébreux ne peuvent boire de vin qui auroit été fait par d'autres que les Juifs. Les Levantins observent encore ce précepte; mais les Juifs d'Italie n'y ont point égard (4); ils disent que les rabbins, lorsqu'ils l'ordonnèrent, étoient au milieu des idolâtres avec lesquels ils ne vouloient point que l'on eût de fréquentation; mais qu'à présent les peuples avec qui ils vivent, ne sont pas tels, ainsi que les rabbins mêmes l'ont déclaré. Au reste, ils ont le vin en grande vénération, parce qu'il est dit : *Que le vin réjouit le cœur de l'homme* (5). Et ailleurs : *Il réjouit Dieu et les hommes* (6). Il y a certaines cérémonies qui s'observent sur le vin; par exemple,

XV.  
Azimes.

XVI.  
Boisson, vin.

(1) Léon de Modène, part. II. chap. 9. — (2) *Exod.* XII. 15. — (3) Voyez *Buxtorf. Synagog.* c. 12. — (4) Léon de Modène, part. I. c. 8. — (5) *Psal.* CIII. 15. — (6) *Judic.* IX. 13.

au commencement et à la fin de chaque fête , dans les festins des noces et des circoncisions , ils ont coutume de réciter quelques bénédictions sur un verre de vin , et de le boire. A chaque fois qu'ils boivent , ils disent une bénédiction avant et après.

---

## DISSERTATION

SUR

### LA MÉDECINE ET LES MÉDECINS DES ANCIENS HÉBREUX.

---

I.  
Origine de  
la médecine.

DEPUIS que par un juste arrêt de la part de Dieu l'homme est devenu mortel , et sujet aux maladies , il s'est vu dans la triste nécessité de combattre continuellement contre la mort , et contre les maux qui la causent ; et c'est ce combat qu'on peut appeler la médecine naturelle , pratiquée dans tous les siècles , et par tous les peuples du monde. Dès avant la chute du premier homme , Dieu lui avoit préparé dans l'arbre de vie , un préservatif contre la mort ; l'usage du fruit de cet arbre devoit le conserver dans une jeunesse et une vigueur continuelles , s'il étoit resté fidèle aux ordres du Créateur qui en même temps lui défendit de manger du fruit de l'arbre de la science du bien et du mal. Mais ayant , par une criminelle désobéissance , mangé du fruit de l'arbre défendu , il fut chassé du paradis terrestre où étoit l'arbre de vie ; il fut privé de ce fruit vivifiant , et demeura sujet à la mort et aux maladies , lui et toute sa postérité.

Les Hébreux attribuent à Dieu même , ou si l'on veut à Adam , l'invention de la médecine. *Honorez le médecin , à cause du besoin que vous en avez , dit Jésus fils de Sirach (1) ; car c'est le Très-Haut qui l'a créé ; c'est de*

(1) *Eccli. xxxviii. 1. 2.*

*Dieu que vient toute guérison.* Les païens mêmes regardoient la médecine comme un don du ciel; et ils ont mis au rang de leurs divinités, les premiers médecins qui ont paru parmi eux. Le Seigneur ayant conservé des vues de miséricorde sur le premier homme, même après son péché, ne voulut pas le faire mourir sur-le-champ. Il lui conserva la vie, et lui donna le temps d'expier son crime par la pénitence. Il lui laissa une partie des connoissances spéculatives dont il avoit rempli son esprit, et Adam s'en servit utilement pour dompter les animaux, et pour cultiver la terre; pour prévenir les maladies, et pour les guérir. La longue durée de ses jours lui fournit encore des moyens d'augmenter ses connoissances par l'usage et par l'expérience; choses qui sont surtout essentielles dans la théorie et dans l'exercice de la médecine.

On ne doute point qu'Adam n'ait communiqué ses secrets à ses successeurs; mais l'histoire ne nous a conservé aucune connoissance sur cela. Moïse (1) qui nous apprend que dès avant le déluge, l'art de paître les troupeaux, de jouer des instrumens de musique, de fondre et de travailler les métaux, étoit inventé, ne nous a rien dit des médecins, ni des remèdes, si ce n'est à la mort de Jacob. Aussitôt que ce patriarche fut mort, Joseph son fils ordonna à ses serviteurs *les médecins* (2) de l'embaumer; ce qui fut exécuté à la manière du pays, qui nous est décrite par Hérodote (3), et par Diodore de Sicile (4).

Il est certain que la médecine étoit dès lors, et longtemps auparavant, en usage dans l'Égypte; et que les embaumeurs dont parle Moïse, se mêloient de traiter les malades, aussi-bien que d'embaumer, ou de saler les corps. Plusieurs anciens (5) ont cru qu'*Hermès*, ou Mercure Trismégiste, étoit auteur de la médecine. Or ce Mercure est le même que *Thaut* égyptien, qui pourroit bien être Chanaan fils de Cham. Ce dernier est le père des Égyptiens par Mesraïm, et des Chananéens ou des Phéniciens, par Chanaan. Ainsi il faudroit convenir que l'origine de la médecine est très-ancienne. Thaut ou Mercure étoit, dit-on (6), conseiller de *Cronos*, ou Saturne, ou Noé; car ces noms

II.  
Médecine  
des Égyptiens, et des autres peuples de l'Orient, avec lesquels les Hébreux ont eu quelques liaisons.

(1) *Genes.* iv. 20. 21. 22. — (2) *Genes.* l. 2. — (3) *Herodot.* t. II. c. 86, et seqq. — (4) *Diodor.* t. I. p. 57-58. — (5) Voyez D. le Clerc, *Hist. de la Médecine*, partie I. p. 20-21. Et *Galen. orat. suasoria ad artem.* *Clem. Alex.* t. VI. *Strom. Martian. Capella de Arte Gram.* t. III. — (6) *Sanchoniat. apud Euseb. lib. I. cap. 20.*

ne signifient que la même personne. Diodore de Sicile (1) dit qu'il étoit secrétaire d'Osiris et d'Isis, lesquels se qualifient l'un fils aîné, et l'autre fille aînée de Saturne, et roi et reine d'Egypte (2). Il y en a d'autres qui attribuent l'honneur de cette utile invention à Osiris même et à Isis. Celle-ci dans une inscription qui se voyoit dans la ville de Nysa en Arabie, se qualifioit fille de Cronos, épouse d'Osiris, disciple de Thaut et mère d'Horus (3). Saint Clément d'Alexandrie (4) et saint Cyrille, évêque de la même ville (5), donnent cette invention à Apis.

Mais Plutarque soutient, d'après les Egyptiens, qu'Apis et Osiris sont les mêmes (6). Apis eut pour disciple Esculape, le plus célèbre des médecins. Quant à Isis, Diodore de Sicile (7) dit expressément qu'elle a inventé plusieurs médicamens, et qu'elle étoit très-habile en médecine; que c'est pour cela qu'elle fut mise au rang des dieux, qu'on l'invoquoit publiquement dans les maladies, et qu'on croyoit avoir plusieurs preuves de son pouvoir à guérir diverses incommodités. Isis communiqua son art à Orus ou Apollon son fils, comme Osiris l'avoit communiqué à Esculape; et voilà, selon les anciens, la source de la médecine en Egypte.

Cet art étoit fort honoré dans ce pays, et on croit que Moïse qui avoit été instruit dans toute la science des Egyptiens (8), n'avoit pas négligé la médecine. Saint Clément d'Alexandrie (9) avance en termes formels, que Moïse connoissoit la médecine, aussi-bien que les autres sciences qui étoient de son temps en réputation dans l'Egypte. On ne peut nier que ce législateur n'ait été fort habile, non-seulement dans les choses qui regardent la religion et le gouvernement, mais aussi dans celles qui concernent la nature. Ce qu'il dit de la lèpre, des incommodités des femmes, des défauts naturels qui excluent les prêtres du ministère sacré, de la distinction des animaux purs et impurs, ce sont autant de témoignages des connoissances que le Seigneur lui avoit données sur toutes ces matières.

(1) *Diodor. Sicul. l. 1.* — (2) Voyez l'inscription rapportée dans Diodore de Sicile, et conçue en ces termes : *Mon père est Cronos, le plus jeune de tous les dieux. Je suis le roi Osiris qui ai porté mes armes par toute la terre.... Je suis le fils aîné de Cronos, etc.* — (3) *Diodor. l. 1. Bibliot.* — (4) *Clem. Alex. l. 1. Strom. pag. 307.* — (5) *Cyrrill. Alex.* — (6) *Plutarch. de Isido.* — (7) *Diodor. lib. 1, et Manethon. apud Euseb. Præp. l. 11.* — (8) *Act. vii. 22.* — (9) *Clem. Alex. lib. 1. Strom. Ἐτι τῆ ἰατρικῆν παρὰ τοῖς διαπρέπουσιν Αἰγυπτίων ἰδιδάσχετο.*

Diodore de Sicile (1) dit que les médecins égyptiens avoient certains livres sacrés où étoient contenus les préceptes qu'ils devoient suivre; en sorte que si en suivant les règles de médecine marquées dans ces livres, ils ne réussissoient point à guérir leurs malades, ils étoient exempts de reproches; mais s'ils s'en éloignoient, quand même ils auroient guéri leurs malades, ils étoient punis de mort. Homère (2) semble dire que tous les Egyptiens sont médecins, et les plus habiles du monde. Hérodote (3) assure que tout est plein de médecins en ce pays, parce que chaque partie du corps et chaque maladie ont leur médecin. Les uns sont pour les maux de tête; d'autres, pour les maux des yeux; d'autres, pour les dents; d'autres pour le ventre. Mais cela ne regarde que des temps assez éloignés de Moïse; et Strabon (4) remarque qu'anciennement ils avoient coutume d'exposer leurs malades dans la place publique, afin que tous les passans pussent dire s'ils ne savoient point quelques remèdes capables de les soulager; pratique qui a aussi été commune chez les Babyloniens (5), chez les Gaulois et les peuples de Lusitanie (6). Cela est assez opposé à ce que nous avons dit de l'antiquité de l'invention de la médecine en Egypte. Aussi Casaubon croit qu'au lieu des *Egyptiens*, il faut lire, des *Assyriens*; et sa correction paroît d'autant plus probable, que ni Strabon, ni Diodore, ni Hérodote, ne disent rien de pareil, lorsqu'ils parlent expressément des Egyptiens.

Après les Egyptiens, ce sont les Chaldéens et les Phéniciens, avec qui les Hébreux ont eu plus de commerce, et dont ils auroient pu recevoir l'art de la médecine. Or les Phéniciens honoroient Cadmus, comme l'inventeur de cet art dans leur pays (7). Bacchus étoit honoré dans l'Asyrie, dans la Libye et dans les Indes, pour la même raison. Cadmus a vécu vers le temps de Moïse; mais Bacchus est beaucoup plus ancien, s'il est le même que Nemrod, comme

(1) *Diodor. Sicul. l. 1. Bibliot.* — (2) *Homer. Odys. Δ.*

Ἰητρὸς δὲ ἕκαστος ἐπιστάμενος περὶ πάντων  
Ἄνθρωπων.

— (3) *Herodot. l. 11. c. 84.* Ἡ δὲ ἰητρικὴ κατὰ τὰδε σφισι δέδασται· μὴς νοῦ-  
σου ἕκαστος ἰητρὸς ἐστί, καλοῦ πλειόνων· πάντα δὲ ἰητρῶν ἐστί κλία.—(4) *Strabo, l. 111. p. 155. de Lusitanis.* Τοὺς δὲ ἀφρώστους, ὥσπερ οἱ Αἰγύπιοι τὸ  
παλαιὸν, προτιθέασι εἰς τὰς ὁδοὺς, τοῖς πεπειραμένοις τοῦ πάθους ὑποθήκης  
χάριν.—(5) *Strabo, lib. xvi. pag. 746. Herodot. lib. 1. cap. 197.* —  
(6) *Strabo, lib. 111.* — (7) *Plutarch. Symposiac. l. 111. q. 1.*

le prétendent quelques critiques ; et c'est Moïse même selon d'autres. Tout cela montre que la médecine étoit fort ancienne dans l'Orient, avant que l'on vît paroître en Grèce le fameux Chiron qui fut maître d'Hercule, d'Aristée, de Thésée, de Télamon, de Teucer, de Jason, de Pélée, d'Achille, de Patrocle, de Palamède. L'époque de ces héros n'est point inconnue, et l'on sait que plusieurs assistèrent au siège de Troie. Voyons à présent si les Hébreux eurent des médecins dès le commencement, et quelle étoit leur méthode et leur manière de traiter les maladies ; mais les livres saints nous en disent si peu de chose, que nous n'osons nous flatter de contenter sur cela la curiosité du lecteur.

III.  
Les Hébreux ont-ils eu des médecins dès le commencement ? quelle étoit leur manière de traiter les maladies.

Dans toute l'histoire des patriarches nous ne lisons pas un mot qui regarde les médecins ou la médecine, quoiqu'il soit quelquefois parlé de maladies ; comme de celle d'Isaac, d'Abimélech, de Rachel et de quelques autres. Et ce qui est assez remarquable, il n'est pas dit que Joseph ait envoyé des médecins à son père malade ; mais aussitôt qu'il fut mort, il mit son corps entre leurs mains, pour l'embaumer. Dans les lois de Moïse, il y a deux choses qui semblent appartenir à la médecine ; la première est ce qu'il dit dans l'Éxode (1), que quand deux hommes prennent querelle, et que l'un d'eux est blessé, en sorte qu'il soit obligé de garder le lit ; si toutefois il en revient, et qu'il marche dehors avec son bâton, celui qui l'aura frappé, ne sera point puni de mort, mais il lui restituera ce qu'il aura dépensé pour se faire panser, et l'intérêt du temps qu'il sera demeuré sans travailler. C'est ainsi que la Vulgate et la plupart des interprètes (2) l'expliquent. L'hébreu (3) est un peu plus court : *Il lui donnera le temps qu'il n'a point travaillé* (à la lettre : *Il lui payera son repos*), et il le guérira ; ou il lui donnera de quoi se guérir, et se faire panser ; ou enfin, il aura soin de sa guérison. Il semble qu'on ne peut guère marquer plus distinctement l'usage de la médecine.

L'autre chose où Moïse paroît l'avoir encore marquée assez clairement, est dans ce qu'il dit de la lèpre (4). Il en donne les différentes espèces, les signes, les symptômes ; il décrit les marques d'une lèpre commencée, invétérée,

(1) Exod. xxi. 18. 19. *Ita tamen ut operas ejus, et imponsas in medicos restituat.* — (2) 70. *Ἦλθὲν τῆς ἀιργίας αὐτοῦ ἀποτίσαι, καὶ τὰ ἰατρικὰ.* *Ita Chald. Syr. Arab. alii plerique.* — (3) *רק שבתו יתן ורפא ירפא.* — (4) Levit. xiiii. xiv.

guérie. Mais dans tout cela je ne vois point de remède prescrit, ni employé; au contraire il semble par Moïse même, qu'il n'y en avoit point, puisqu'il en remet la connoissance au prêtre, sans lui prescrire autre chose, que d'examiner l'état de la maladie, et de déclarer le malade pur ou impur, capable ou incapable de demeurer dans le commerce des autres hommes. Les Juifs croyoient que cette maladie étoit une plaie de la main de Dieu. *Nous l'avons regardé comme un lépreux, comme un homme frappé de Dieu*, dit Isaïe (1). Le rabbin Manahem (2) dit que les médecins n'étoient pas assez hardis pour en entreprendre la guérison; on la croyoit surnaturelle. Lorsque Naaman vint à Samarie avec des lettres du roi de Damas, afin qu'on le guérit de sa lèpre (3), le roi d'Israël déchira ses vêtemens, et dit: *Suis-je un Dieu, pour donner la vie ou la mort? Pourquoi donc m'envoyer ainsi un homme afin que je le guérisse de sa lèpre?* Et le Sauveur, pour montrer qu'il étoit le Messie, déclare qu'il guérit les lépreux (4). C'étoit un miracle évident et sans réplique.

Ce que Moïse ordonne pour la séparation des femmes nouvellement accouchées (5), ou dans le temps de leurs incommodités, prouve la même chose. Toute cette médecine, si on veut l'appeler ainsi, ne consistoit qu'à prévenir la contagion qui pouvoit naître de ces maladies, par le commerce des malades, et nullement à y appliquer des remèdes; à moins qu'on ne veuille donner ce nom à ce qu'il dit touchant les cheveux du lépreux que l'on rasoit, et à la retraite où on l'enfermoit, ou aux lustrations et purgations qu'on faisoit sur lui après sa guérison, et avant de l'admettre dans la compagnie des autres hommes.

Pour ce qui est de l'exemple de l'homme blessé, qui a été rapporté plus haut, il peut prouver que dans les blessures extérieures, il y avoit quelques personnes qui avoient soin de remettre les membres disloqués, de refermer une plaie, ou d'y appliquer des remèdes adoucissans. Nous appellerions aujourd'hui cela *chirurgie*, mais alors et longtemps depuis, il n'y avoit point d'autre médecine. Chiron, Machaon, Podalire, Pæon, Esculape même, n'étoient que de bons chirurgiens (6). Leur médecine n'avoit pour objet, que la guérison des blessures, comme le dit Pline (7). Celse

(1) *Isai. LIII. 4.* — (2) *Manahem. ad Levit. XIII.* — (3) *4. Reg. v. 7.* — (4) *Matt. XI. 5.* — (5) *Levit. XII. xv.* — (6) Voyez le Clerc, *Histoire de la Médecine.* — (7) *Plin. l. 29. c. 1.*

remarque que Podalire et Machaon fils d'Esculape, ayant accompagné Agamemnon à la guerre de Troie, ne furent jamais employés contre la peste, ni contre les maladies internes, mais simplement pour guérir les blessures. Ils étoient si peu experts dans les règles du bon régime que prescrit la médecine, qu'ils permettent à Machaon blessé à l'épaule, de prendre un breuvage fait avec du vin et du fromage de chèvre broyé ou ratissé (1).

Les Hébreux ne parlent jamais de remèdes, quand il s'agit de maux internes, de fièvres, de langueurs, de peste, de douleurs de tête ou d'entrailles; mais simplement lorsqu'il y a blessure, fracture, ou meurtrissure. Asa étant attaqué de la goutte aux pieds, s'adresse aux médecins; et l'Écriture lui reproche d'avoir mis en eux toute sa confiance, sans penser à chercher le Seigneur (2). Joram ayant été blessé dans une bataille, se retira à Jezraël, pour s'y faire panser. (3) Ezéchias affligé d'un apostume qui lui étoit survenu, est guéri par Isaïe qui y applique un cataplasme de figues (4). *Il y a temps de tuer, et temps de guérir*, dit Salomon (5). Ce prince qui avoit une connoissance si étendue de la nature, et qui avoit écrit sur toutes les plantes (6), avoit, sans doute, découvert bien des secrets de la médecine; mais il est étonnant que les Juifs n'aient conservé aucun de ses remèdes, et que sa méthode de guérir n'ait point été suivie dans sa nation; car dans les écrits des prophètes qui ont vécu après lui, nous ne voyons que des plaies bandées, adoucies avec de l'huile, et des remèdes topiques, faits avec la résine et les plantes, ou des herbes salutaires et médicinales. Salomon dit qu'un cœur bien sain est la vie de la chair (7), et qu'une langue saine est comme un arbre de vie (8). L'auteur de l'Écclésiastique conseilloit de vomir, lorsque après le repas on se sentoit l'estomac trop chargé (9). Le Sage parle aussi des incommodités qui sont les suites de l'incontinence et de l'usage excessif des plaisirs. Il en parle comme d'une maladie qui ronge et qui consume les os et la chair (10).

Isaïe dit que le Seigneur bandera la plaie de son peuple, et qu'il le guérira (11). Et Jérémie : *Je suis accablé d'affliction à cause de la meurtrissure de la fille de mon peuple. N'y*

(1) *Homer Iliad.* xi. — (2) 2. *Par.* xvi. 12. — (3) 4. *Reg.* viii. 29. ix. 15. — (4) 4. *Reg.* xx. 7. *Isai.* xxxviii. 21. — (5) *Ecol.* iii. 3. — (6) 3. *Reg.* iv. 53. — (7) *Prov.* xiv. 30. — (8) *Prov.* xv. 4. *Lingua placabilis* (hebr. *Sandtas linguæ*) *tignum vitæ*, — (9) *Ecol.* xxxi. 25. — (10) *Prov.* v. 11. *Vide et Ecol.* xix. 3. — (11) *Isai.* xxx. 26.

a-t-il donc point de résine à Galaad ? N'y a-t-il donc point là de médecin ? Et pourquoi la blessure de la fille de mon peuple n'est-elle point fermée (1) ? Et ailleurs : Avez-vous donc rejeté Juda, et n'avez-vous plus que du dégoût pour Sion ? Pourquoi donc la plaie dont vous nous avez frappés, demeure-t-elle sans remède ? Nous attendions la paix, et nous ne voyons que des maux ; nous espérions la guérison, et voilà de nouveaux troubles (2). Et encore en parlant à Jérusalem : Votre blessure est mortelle, et votre plaie est dangereuse ; il n'y a personne pour examiner votre cause, et prendre soin de votre plaie ; il n'y a pour vous ni guérison ni remède. Je vous ai frappée en ennemi ; je vous ai châtiée cruellement ; mais je refermerai votre plaie, et je guérirai votre blessure (3). Et ailleurs : Montez à Galaad, et prenez-y de la résine, fille d'Égypte ; mais en vain vous multiplierez les remèdes ; il n'y a point de guérison pour vous (4). Et en parlant de la chute de Babylone : Babylone est tombée tout à coup, et elle s'est froissée ; poussez des cris de douleur sur elle ; prenez de la résine, et voyez si elle pourra guérir. Nous avons pansé Babylone, et elle n'est point guérie ; laissons-la, et allons-nous-en chacun en notre pays (5).

Dans tout cela, on ne parle que de plaie, de fracture, de meurtrissure ; et quels remèdes emploie-t-on ? La résine, les bandages. Isaïe y joint l'huile : Depuis la tête jusqu'aux pieds, dit-il, il n'y a rien de sain en lui (il parle d'Israël) ; ce n'est que blessure, contusion et une plaie toute couverte de pus, qui n'a point été nettoyée, ni bandée, ni adoucie par l'huile (6). On voit dans Ezéchiel la manière dont on traitoit les fractures : Fils de l'homme, dit le Seigneur, j'ai brisé le bras de Pharaon roi d'Égypte, et on ne l'a point bandé pour sa guérison ; on n'y a point appliqué de bandelettes pour le lier, le fortifier, et le mettre en état de manier l'épée (7). Raphaël ayant dit à Tobie de prendre le poisson qui s'étoit avancé vers lui,

(1) Jerem. VIII. 21. 22. — (2) Jerem. XIV. 19. — (3) Jerem. XXX. 12. et seqq. Vide et XXXIII. 6. — (4) Jerem. XLVI. 11. — (5) Jerem. LI. 8. 9. —

(6) Isai. I. 6. *Vulnus et livor et plaga tumens, non est circumligata, nec curata medicamine, neque fota oleo.* (Hebr. *Vulnus et livor et plaga purulenta, quæ non est compressa, neque alligata, neque emollita oleo.*)

— (7) Ezech. XXX. 21. *Et ecce non est obvolutum ut restitueretur ei sanitas, ut figaretur pannis, et fasciaretur lintecolis, ut recepto robore posset tenere gladium.* (Hebr. *Et ecce non est alligatum ut daretur sanitas, ut poneretur fascia, ut alligaretur, ut confortaretur, ut eneret glad im*).

ajoute : *Ouvrez ce poisson, et mettez-en à part le cœur, le fiel et le foie, car ils sont nécessaires pour des remèdes très-utiles* (1). Et en effet il lui ordonna de se servir du foie de ce poisson pour chasser le démon, et du fiel pour rendre la vue à Tobie le père. Osée (2) insinue que l'usage des médecins étoit connu de son temps : *Ephraïm a vu sa maladie, et Juda sa plaie; Ephraïm a eu recours à l'Assyrien, et Juda a envoyé vers un roi, afin qu'il prît sa défense; mais ce roi ne pourra point vous guérir, il ne pourra point remédier à votre plaie.*

Dans les maux qui ne paroissent point au dehors, et même dans plusieurs maladies fâcheuses, et dont la guérison est plus difficile, on ne pensoit point à recourir à la médecine. L'ignorance où l'on étoit de leur véritable cause faisoit que les plus pieux s'adressoient à Dieu, ou à ses prophètes, pour en obtenir la guérison; et que les autres avoient recours à des remèdes superstitieux, aux magiciens, aux idoles, aux enchanteurs, ou même à la musique. La maladie de Job étoit sans doute un coup de la main du démon; mais enfin, le démon ne fit point de miracle pour frapper Job; il employa contre lui des moyens naturels qui réduisirent ce saint homme dans un état affreux. Dans cette situation, ni lui, ni ses amis, ne pensent pas même à lui faire des remèdes. Ils convenoient tous qu'il ne devoit attendre sa guérison que du Tout-Puissant. Ils s'appliquent à découvrir la cause morale de cette maladie; savoir si c'étoient les péchés de Job qui la lui avoient attirée, ou si elle lui avoit été envoyée pour éprouver sa vertu, et pour faire éclater la puissance du Seigneur. Job (3), ennuyé des discours de ses amis, et de la manière dont ils paroissent insulter à son malheur, leur dit qu'ils sont *des médecins de rien*. La lèpre, qui étoit si commune et si dangereuse parmi les Hébreux, n'avoit ni médecin, ni remède qui lui fût propre. On laissoit le lépreux à lui-même, dès que son mal étoit déclaré; seulement pour empêcher que le mal ne se communiquât, on le séparoit des autres hommes (4).

(1) *Tob. vi. 5.* — (2) *Osec, v. 13. Et vidit Ephraïm languorem suum* (hebr. alit. *morbum suum*), *et Juda vinculum suum* (hebr. alit. *vulnus suum*); *et abiit Ephraïm ad Assur, et misit (sub. Juda) ad regem ultorem; et ipse non poterit sanare vos, nec solvere poterit a vobis vinculum* (hebr. *nec curabit a vobis vulnus*). — (3) *Job, xiii. 4. Prius vos ostendens fabricatores mendacii, et cultores perversorum dogmatum.* (Hebr. *Et utique vos concinnatores falsitatis, medici nihili omnes vos.*) — (4) *Levit.*  
xiv.

Amnon, fils de David, étant tombé dans une langueur causée par l'amour qu'il portoit à sa sœur Thamar (1), il n'est parlé ni de médicamens, ni de médecins pour le guérir, et David qui alla visiter ce prince, ne lui proposa aucun remède. Mais Amnon demanda que sa sœur Thamar vint lui faire des gâteaux, ou des beignets, disant qu'il les mangeroit volontiers de sa main. Abia, fils de Jéroboam, roi d'Israël, tombe malade (2); et Jéroboam envoie la reine son épouse, déguisée, consulter le prophète Ahias, sur la santé de ce jeune prince. Ochozias, aussi roi d'Israël (3), étant tombé de la plate-forme de sa maison, dans la salle qui étoit au-dessous, envoya consulter Béalzébul, dieu d'Accaron, sur sa chute et sur sa guérison. Naaman le Syrien vient de Damas dans les terres d'Israël, pour voir Elisée, et lui demander la guérison de sa lèpre (4). Ce même prophète étant allé à Damas, Bénadad, roi de Syrie, envoie vers lui pour le consulter sur sa maladie (5). Joram, roi de Juda, fut frappé d'une dysenterie qui le tourmenta pendant deux ans, et dont il mourut (6). Ozias, aussi roi de Juda, fut frappé de lèpre, pour avoir voulu offrir l'encens au Seigneur, au préjudice du droit des prêtres (7). Dans tous ces exemples de maladies des personnes de la première distinction, je ne vois pas la moindre mention de remèdes, ni de médecins. Il n'y avoit point de médecins parmi les officiers des rois de Juda, ni sous David, ni sous Salomon, ni sous les rois ses successeurs. Je n'en conclurai pas qu'il n'y eut point alors de médecins dans le pays; mais seulement qu'ils étoient très-rares, et que leur art ne s'étendoit guère, comme on l'a déjà dit, qu'à remettre des membres, ou à refermer et guérir des plaies.

Il y avoit parmi les Hébreux d'autres sortes de médecins; c'étoient des enchanteurs qui se vantoient d'enchanter les serpens, et de les empêcher de mordre, ou de guérir leur morsure par des enchantemens et des charmes. Nous en avons parlé assez au long dans une Dissertation faite exprès sur les Psaumes (8). La médecine n'avoit encore rien inventé contre les morsures des bêtes venimeuses. *J'enverrai contre vous des serpens dangereux, contre lesquels les charmes ne feront rien*, dit le Seigneur par la bouche de

**IV.**  
Enchanteurs  
qui usent  
de remèdes  
magiques.

(1) 2. Reg. XIII. 2. et seqq. — (2) 3. Reg. XIV. 1. et seqq. — (3) 4. Reg. I. 2. — (4) 4. Reg. V. 9 et seqq. — (5) 4. Reg. VIII. 7. et seqq. — (6) 2. Par. XXI. 15. 18. 19. — (7) 2. Par. XXVI. 19. — (8) Cette Dissertation est placée dans le tome IX.

Jérémie (1). Et Job parlant du Léviathan que nous croyons être le crocodile : *Les enchanteurs le couperont-ils* (2)? *le feront-ils crever par leurs enchantemens?* Et Salomon : *Le médisant est semblable à ces serpens contre lesquels l'enchanteur n'a aucun pouvoir* (3). Et le psalmiste, en parlant de ses ennemis : *Leur fureur est semblable à celle du serpent; ils sont comme l'aspic sourd qui se bouche les oreilles, et qui n'écoute point la voix de l'enchanteur, ni du magicien qui est habile à employer les charmes* (4). Enfin l'auteur de l'Ecclésiastique : *Qui aura pitié de l'enchanteur qui aura été mordu par le serpent* (5)?

On employoit aussi la magie contre les autres incommodités corporelles ; mais l'usage n'en paroît pas si bien marqué dans l'Ecriture. Josèphe (6) nous apprend que Dieu donna à Salomon l'art et la vertu de chasser les démons, et de guérir les maux qu'ils font aux hommes. Ce prince composa des charmes contre les maladies, et des formules d'exorcismes pour chasser les mauvais esprits, en sorte qu'ils ne revenoient plus dans les corps qu'ils possédoient. « Et cette » manière de guérir, ajoute Josèphe, est d'un grand usage » encore aujourd'hui parmi nous; car j'ai vu un Juif nommé » Eléazar, qui en présence de Vespasien et de ses fils, et » d'une grande troupe d'officiers et de soldats, guérit plusieurs possédés. Et voici comment il faisoit cette cure : » Eléazar mettoit sous la narine du possédé un anneau dans » lequel étoit enchâssée une racine enseignée par Salomon. » En même temps il prononçoit le nom de ce prince, et les » paroles qu'il avoit ordonnées; le démoniaque tomboit par » terre, et le démon ne rentroit plus dans son corps. Et pour » preuve de la vérité et de la force de son art, le même Juif » faisoit mettre un bassin plein d'eau à quelque distance du » malade, et commandant au démon de sortir, il lui disoit » de renverser ce vase; et on voyoit en effet avec étonnement le vase se renverser, et en même temps le démoniaque » guéri. » Nous ne prétendons point ici autoriser ni adopter le récit de Josèphe, en attribuant à Salomon une vertu magique

(1) Jerem. viii. 17. — (2) Job, xl. 25. *Concident eum amici.* (Heb. alit. *incantatores*). — (3) Eccl. x. 11. *Si mordeat serpens in silentio* (hebr. *absque incantatione*); *nihil eo minus habet qui occulte detrahit.* — (4) Psal. lviii. 5. — (5) Eccl. xii. 13. — (6) Joseph. Antiq. l. viii. cap. 2. Παρέσχε δὲ αὐτῷ μαθεῖν ὁ Θεὸς, καὶ τὴν κατὰ τῶν δαιμόνων τέχνην εἰς ἀφέλειαν καὶ θεραπείαν τοῖς ἀνθρώποις. Επεφθὰς τε συνλαξάμενος αἷς παρηγορεῖται ἰὰ νοσήματα, καὶ τρόπους ἐξορκώσεων κατέλειπεν, οἷς ἐνδούμενα τὰ δαιμόνια ὡς μηκέτ' ἔπανελεθεῖν ἐκδιώκουσι.

contre les maladies. Nous ne doutons point que l'art d'Eléazar ne fût une vraie magie, et qu'il n'abusât du nom et de l'autorité de Salomon; car c'est de tout temps que les magiciens en ont usé ainsi; ils ont couvert leur art pernicieux, du crédit de quelque homme célèbre, pour lui concilier parmi les ignorans, de l'estime et du respect.

A ces remèdes magiques, on peut opposer d'autres remèdes licites, employés en pareilles circonstances contre des possédés. Les uns sont naturels, et les autres surnaturels. Saül étant tombé dans une noire mélancolie qui lui causoit par intervalle de fâcheux momens où il paroisoit possédé, et où il l'étoit réellement; le malin esprit se servant de la mauvaise disposition de ses humeurs pour l'agiter et le tourmenter: pour le guérir, on alla chercher David, qui savoit parfaitement jouer des instrumens (1). Il en jouoit en présence du roi, dans les momens de son accès, et le roi étoit soulagé. Jésus-Christ, et ses apôtres employèrent contre la même maladie, qui étoit fort commune de leur temps, un remède surnaturel et miraculeux; ce fut le nom de Jésus-Christ, et son autorité. Ce remède est au-dessus des règles de la médecine, et n'entre que très-indirectement dans notre sujet; mais il est bon de remarquer que les Hébreux d'alors étoient persuadés que presque toutes les maladies incurables et inconnues étoient causées par le démon. Et en effet, on voit dans l'Evangile plusieurs épileptiques, des sourds, des muets, des lunatiques, des maniaques réellement possédés de quelques démons; et aussitôt que Jésus-Christ, ou ses apôtres avoient chassé le démon, le malade étoit guéri. On nous parle d'un homme possédé d'un démon muet (2), et d'une femme possédée d'un esprit d'infirmité (3). Et saint Paul livrant à Satan l'incestueux de Corinthe, dit qu'il l'abandonne à cet ennemi pour la perte de sa chair: *Ad interitum carnis* (4). Saint Marc (5) parlant des maladies du corps, les appelle ordinairement *des fléaux* envoyés de Dieu.

On ne dira pas que dans tout cela il n'y avoit que de l'imagination et de l'erreur de la part du peuple; que Saül n'étoit point possédé, non plus que les épileptiques et les lunatiques, ni les muets dont il est parlé dans l'Evangile. Il est croyable que Dieu permettoit alors au démon d'a-

(1) 1. Reg. xvi. 14. et seqq. — (2) Matt. ix. 32. 33. et Luc. xi. 14. — (3) Luc. xiii. 11. — (4) 1. Cor. v. 5. — (5) Marc. iii. 10. Μάρτυρας. Ita et v. 29. 54. Luc. vii. 21.

giter et de posséder les corps des personnes qui étoient tombées dans quelque crime, ou qui avoient été frappées de quelque plaie de la main de sa justice, pour les punir en ce monde, et pour effrayer les autres. Tel étoit l'esprit de l'ancienne loi; un esprit de rigueur, de sévérité. Il falloit traiter les Juifs en esclaves, et les retenir par des peines sensibles et proportionnées à leur portée et à leurs préjugés. Ils regardoient ces maladies comme des châtimens extraordinaires; ils les croyoient causées par les mauvais esprits. Dieu ne détruit point cette opinion; mais il s'y conforme; il leur envoie des démons pour les punir, en même temps qu'il leur envoie des maladies.

Pour revenir à présent à ce qu'on a dit ci-dessus des remèdes magiques employés par quelques Juifs, il est à remarquer que la médecine a été exercée autrefois en beaucoup d'endroits par de vrais magiciens. Zoroastre que l'on compte parmi les inventeurs de la médecine, étoit un fameux magicien. Circé et Médée, qui ont aussi tenu leur rang parmi les médecins, et qui sont célèbres par les belles cures qu'on leur attribue, sont encore plus connues par la force de leur magie. Origène (1) raconte que les Egyptiens reconnoissoient trente-six démons, ou trente-six dieux de l'air qui s'étoient partagé le corps de l'homme, et dominoient sur trente-six parties dont il étoit composé. Il ajoute que les Egyptiens savoient les noms de ces démons en la langue du pays; et qu'en les invoquant chacun, suivant la partie qui étoit malade, ils en recevoient la guérison.

Pindare (2) assure qu'Esculape guérissoit de toutes sortes de fièvres, d'ulcères, de blessures et de douleurs, par de doux enchantemens, par des potions adoucissantes, par des remèdes extérieurs, ou enfin par des incisions. Homère (3) dit qu'on arrêta par le moyen des enchantemens, le sang qui couloit de la plaie d'Ulysse. On charmoit les maladies quelquefois par de simples paroles, ou par certains vers magiques. Caton (4) nous a conservé ceux qu'on prononçoit pour guérir un membre disloqué. D'autres fois on gravoit

(1) *Origen. lib. viii. contra Cels.* — (2) *Pindar. Pyth. Ode 3.*

..... Τοὺς μὲν  
Μαλακαῖς ἐπαφοῖς ἀμφέπων, τοὺς δὲ προσανεῖα πίνοντας.

— (3) *Homer. Odys. τ. seu. xix.*

Ὠτειλήν δ' Ὀδυσῆος ἀμύμονος ἀντιθέοιο,  
Δῆσαν ἐπισταμένως, ἐπαοιδῆ δὲ αἶμα κελαινὸν  
Ἐσχεθον.

— (4) *Cato de Re Rust. art. 160.*

des mots sur certaines choses qu'on appliquoit sur les parties malades, ou qu'on portoit au cou; c'est ce qu'on appeloit des *talismans*, des *amulettes*, ou des *phylactères*.

Nous ne doutons pas que les Hébreux, superstitieux et ignorans comme ils étoient, ne se servissent de toutes ces sortes de remèdes. On vient de voir parmi eux des enchanteurs contre les morsures de serpens, et des magiciens qui employoient un anneau pour chasser le démon. Mais toutes ces manières de guérir les malades, en tant qu'elles sont accompagnées de l'invocation du démon, sont très-fortement condamnées par la loi du Seigneur (1). Ezéchias voyant l'abus que le peuple grossier faisoit du serpent d'airain de Moïse, le fit briser (2); et on assure que ce fut aussi ce prince qui fit brûler les livres que Salomon avoit écrits sur les secrets de la nature, parce que plusieurs personnes avoient plus de confiance dans la vertu des herbes, que dans l'assistance du Seigneur. La musique paroît un remède plus simple et plus innocent. On sait l'usage que David en fit, pour calmer la mauvaise humeur, et dissiper la mélancolie de Saül (3). Plusieurs savans médecins (4) reconnoissent la vertu de la musique dans la guérison des maladies du corps, causées par quelque dérangement de l'esprit. Galien dit qu'il a sur cela une grande expérience : Nous avons guéri, dit-il, plusieurs personnes dont les mouvemens déréglés de l'esprit rendoient le corps malade, en calmant ces mouvemens et en remettant leur esprit dans sa situation naturelle. S'il falloit, ajoute-t-il, appuyer cette méthode de quelque autorité, nous en citerions une bien considérable, celle d'Esculape, le dieu de ma patrie, qui avoit coutume de soulager avec des chansons, et par le moyen des farces et de la mélodie, ceux dont les mouvemens de l'esprit rendoient le tempérament du corps plus chaud qu'il ne falloit. Platon (5) dit que les sages-femmes d'Athènes avoient le secret avec certaines drogues et certains charmes, de faire accoucher promptement et aisément les femmes qui étoient en travail. On peut voir, sur les effets de la musique, notre Dissertation sur la musique des anciens Hébreux (6).

(1) *Levit.* xix. 31. *Deut.* xviii. 10. 11. 12. — (2) 4. *Reg.* xviii. 4. — (3) 1. *Reg.* xvi. 23. — (4) Voyez Galien, *de Sanitate tuenda*, lib. 1, cap. 8; et le Clerc, *Hist. de la Médecine*, liv. 1. p. 72-73. — (5) *Plato*, *Theoct.* p. 149. Καὶ μὲν καὶ διδοῦσαι γὰρ αἱ μαῖται φαρμάκια, καὶ ἐπάδουσαι δύνανται ἐγείρειν τε ἴλας ὠδίνας, καὶ μαλ.θρακωίρας ὧν ἂν βούλονται ποιῆν. — (6) Cette Dissertation est placée dans le tome ix.

V.  
Opinion des  
Hébreux tou-  
chant les ma-  
ladies.

Les Hébreux étoient persuadés, généralement parlant, que les maladies sont des châtimens envoyés de Dieu, et que les mauvais esprits étoient à cet égard les exécuteurs de sa vengeance, comme on l'a montré ci-devant. Adam n'a pas plus tôt péché, que Dieu le condamne à la mort (1). Abimélech ayant enlevé Sara qu'il croyoit sœur et non pas femme d'Abraham, est aussitôt frappé du Seigneur (2). Les Egyptiens sont punis de diverses plaies, pour avoir été rebelles à ses ordres. Her et Onan fils de Juda, sont frappés de mort, pour les crimes dont ils étoient coupables devant le Seigneur (3). Marie, sœur de Moïse, eut à peine murmuré contre son frère, que la lèpre parut sur son corps (4). Ozias, roi de Juda, est attaqué de la même maladie, dans le moment qu'il entreprend d'offrir l'encens au Seigneur (5). Les Philistins sont frappés d'une maladie honteuse à l'anus, pour n'avoir pas traité l'arche avec assez de respect (6). Les Bethsamites sont mis à mort, pour l'avoir considérée avec trop de curiosité (7). Oza est tué sur la place pour avoir voulu la toucher (8). David, ayant fait le dénombrement du peuple, est puni de sa vaine curiosité, par la mort d'un très-grand nombre de ses sujets (9). Dès que Job est accablé de malheurs et de maladie, ses amis en infèrent qu'il est coupable de quelque grand crime. Le roi Joram est puni d'une cruelle dysenterie, à cause de ses impiétés et de son idolâtrie (10). La cause de la maladie et de la métamorphose de Nabuchodonosor est attribuée à son insolence et à ses crimes. Dieu punit David, par la maladie et par la mort du premier fruit de son crime avec Bethsabée (11). Enfin on trouve à tout moment dans les livres saints, ces manières de parler : *C'est le Seigneur qui blesse, et qui guérit; qui tue, et qui rend la vie; qui conduit au tombeau, et qui en fait revenir* (12). Il est le maître de la vie et de la mort, de la santé et de la maladie; il commande à l'une et à l'autre avec une autorité souveraine. Il menace les Juifs de les frapper de maladies incurables, s'ils lui sont infidèles et désobéissans; et il leur promet la santé et la guérison, lorsqu'ils seront fidèles.

(1) Genes. III. 5. 19. — (2) Genes. XX. 3. 7. — (3) Genes. XXXVIII. 7. 10. — (4) Num. XII. 10. — (5) 2. Par. XXVI. 19. — (6) 1. Reg. V. 6. — (7) 1. Reg. VI. 19. — (8) 2. Reg. VI. 7. — (9) 2. Reg. XXIV. — (10) 2. Par. XXI. 18. 19. — (11) 2. Reg. XII. 14. et seqq. — (12) Vidq Levit. XXVI. 16. 21. 28. etc. Deut. XXVIII. 35. XXXI. 22. XXXII. 39. 1. Reg. II. 6. Isai. XL. 22. XXX. 26. Tob. XIII. 2. et in Psalms passim XXIX. 3. XL. 5. CVI. 20. Sap. XVI. 13.

Cessentimens se remarquent dans le Nouveau comme dans l'Ancien-Testament; et Jésus-Christ semble les confirmer en bien des endroits où il recommande à ceux qu'il a guéris de ne plus pécher; insinuant par-là, que la cause de leur maladie étoit leur péché. Lorsqu'on lui eut présenté le paralytique, il lui dit : *Mon fils, vos péchés vous sont remis* (1). Et comme quelques-uns se scandalisoient de ce qu'il parloit de cette sorte, il leur répondit : *Lequel des deux est plus difficile, de remettre les péchés, ou de dire : Levez-vous, et marchez?* Et en même temps il dit au paralytique : *Levez-vous, emportez votre lit, et allez en votre maison;* et le paralytique se leva, et s'en alla en sa maison. Jésus-Christ ayant guéri le malade qui attendoit depuis trente-huit ans sur la piscine probatique, il lui dit : *Ne péchez plus, de peur qu'il ne vous arrive quelque chose de pis* (2). Et ses disciples ayant vu un aveugle-né, lui demandèrent : *Seigneur qui a péché, de cet homme, ou de ses parens, pour qu'il soit né aveugle* (3)? Ils supposoient donc que ces sortes d'incommodités étoient des suites de quelque péché secret ou connu, commis par celui qui en étoit attaqué, ou par ses parens. Mais Jésus les tira de cette erreur, en leur disant que ni lui ni ses parens n'avoient attiré cette disgrâce par leur péché, mais que Dieu l'avoit permise pour la manifestation de sa gloire.

Saint Paul (4) attribue les infirmités et la mort même de plusieurs chrétiens, à la mauvaise disposition avec laquelle ils recevoient le corps de Jésus-Christ, Hérode Agrippa, roi de Judée, ayant persécuté les apôtres, fait mourir saint Jacques, frère de saint Jean, et fait mettre saint Pierre en prison, en fut puni d'une manière terrible (5); car comme il haranguoit peu de temps après à Césarée, et que le peuple s'écrioit que c'étoit la voix d'un dieu, et non d'un homme, l'ange du Seigneur le frappa tout à coup, et il mourut quelque temps après, rongé de vers, parce qu'il n'avoit pas rendu gloire à Dieu. Josèphe (6) dit qu'on ne douta pas que la dernière maladie d'Hérode-

(1) *Matt. ix. 2. 5. 4.* Sur quoi saint Jérôme s'exprime ainsi : *Et datur nobis intelligentia, propter peccata plerasque evenire corporum debilitates; et idcirco forsitan dimittuntur prius peccata, ut causis debilitatis et ablati, sanitas restitatur.* — (2) *Joan. v. 14.* — (3) *Joan. ix. 2. 5.* — (4) *1. Cor. xi. 30.* (5) *Act. xii. 23.* — (6) *Joseph. Antiq. lib. xvii. cap. 8.* Ποινὴν τοῦ πολλοῦ δυναστείου αὐτὴν ὁ Θεὸς εἰσπράσσειν παρὰ τοῦ βασιλέως.

le-Grand ne fût un châtement envoyé de Dieu, pour punir ses crimes, et surtout sa cruauté.

Je n'ai garde de nier qu'un grand nombre des exemples que je viens de rapporter, ne soient miraculeux et surnaturels, et que les Juifs n'aient eu raison de les rapporter à Dieu, comme à leur cause première, directe et immédiate; mais je ne crois pas qu'on puisse le dire de tous. Il y en a sans doute beaucoup qui sont des effets purement naturels; et pour ne pas multiplier les miracles sans nécessité, peut-être pourroit-on dire que quelquefois, lorsqu'il est dit que Dieu frappa un homme de maladie, cela marque seulement qu'il permit qu'il tombât malade, et que son infirmité fut regardée comme une peine de son péché précédent.

C'est par une suite de ces principes, que la plupart des maladies, et des fléaux, tant ordinaires qu'extraordinaires, étoient attribués aux mauvais anges. On remarque dans l'Écriture quelques faits extraordinaires attribués à un ange exterminateur; ce fut lui, selon l'Écriture, qui tua les premiers-nés d'Égypte (1), qui détruisit l'armée de Sennachérib (2), et mit à mort le peuple de David frappé de la peste (3). Et dans cette dernière circonstance, il paroît que l'ange exécuteur des vengeances du Seigneur fut même visible, puisque l'Écriture dit que *David vit l'ange qui frappoit le peuple*, et que *cet ange étoit près de l'aire d'Areïna Jébuséen*, lorsque la plaie cessa par l'ordre du Seigneur. L'Écriture parle encore ailleurs d'un ange de mort (4); et les rabbins croient qu'il y a en effet un ange de mort, qui tue tous les hommes, qui leur enfonce son glaive dans le cœur, et qui le lave aussitôt dans l'eau qu'il trouve dans le logis. La liqueur qui étoit attachée à cette arme meurtrière, est un poison mortel qu'ils ont soin de jeter, en répandant toute l'eau qui est dans la maison, aussitôt qu'un homme est expiré.

Ils attribuoient au démon, ou à la lune, plusieurs maladies que les médecins regardent comme purement naturelles; telle étoit la maladie de Saül, et celle de ces hypochondriaques qui passoient pour possédés. Il y en avoit sans doute un grand nombre qui l'étoient réellement, et l'Évangile ne permet pas d'en douter; mais on ne pourroit pas dire qu'ils l'étoient tous. Le peuple ignorant tient, encore

(1) *Exod.* xii. 29. — (2) *4. Reg.* xix. 35. — (3) *2. Reg.* xxiv. 16. —  
 (4) *Vide Job*, xxxiii. 23. *Psalms.* xxxiv. 5. *Prov.* xvii. 11. *Dan.* xiii. 55. 59.

aujourd'hui, pour possédés bien des gens qui ne sont que fous et maniaques. Ils ont plus besoin d'ellébore, et de purgation ou de rafraîchissemens, que d'exorcismes, et de moyens surnaturels, que l'Eglise n'a intention d'employer que lorsqu'il y a nécessité ou utilité sensible et reconnue.

Une autre opinion très-ancienne, et que l'on remarque même dans la vie des patriarches, c'est qu'ils croyoient mourir aussitôt qu'ils avoient eu une vision extraordinaire. Jacob après celle qu'il eut à Mahanaïm (1), rendoit grâces à Dieu de l'avoir préservé de la mort : *J'ai vu Dieu face à face, et mon ame a été garantie du danger*. Le Seigneur déclare à Moïse, que nul homme ne pourra soutenir sa vue et sa présence, sans mourir : *Non videbit me homo, et vivet* (2). Les Hébreux prient Moïse (3) de leur parler lui-même, de peur que Dieu ne leur parle, et qu'ils ne meurent s'ils entendent sa voix. Un ange ayant apparu à Manué et à sa femme, Manué crut qu'ils en mourroient. *Morte moriemur, quia vidimus Deum* (4).

On remarque dans l'Ecriture certains passages qui semblent montrer qu'autrefois chez les Hébreux, de même que chez les Grecs, c'étoient des personnes de haute considération qui exerçoient la médecine, et que l'on croyoit qu'un prince devoit être instruit des secrets de cet art. *En ce temps-là, dit Isaïe, l'homme prendra son frère, et lui dira : Vous avez un habit, soyez notre prince, et soutenez-nous dans notre chute. Et il répondra en disant : Je ne suis point médecin, et il n'y a ni pain ni habit dans ma maison ; ne m'établissez point prince du peuple* (5). Et ailleurs, Osée reprochant aux Israélites la confiance qu'ils avoient mise dans l'Assyrien, leur dit : *Ephraïm a vu sa maladie, et Juda sa plaie ; Ephraïm a eu recours à l'Assyrien, et Juda a envoyé vers un roi afin qu'il prît sa défense ; mais ce roi ne pourra point vous guérir, il ne pourra point remédier à votre plaie* (6). Et Zacharie : *Je vais susciter sur la terre un pasteur qui ne cherchera pas les brebis égarées, et ne pansera pas celles qui seront malades* (7). Et Jérémie : *Depuis le prophète jusqu'au prêtre, il n'y a partout que mauvaise foi. Ils pansoient superficiellement la plaie de la fille de mon peuple, en disant :*

VI.  
Médecins  
des Hébreux  
anciens et  
modernes.

(1) Genes. xxxii. 30. — (2) Exod. xxxiii. 20. — (3) Exod. xx. 19. —  
(4) Judic. xiii. 22. — (5) Isai. l. 6. — (6) Osee, v. 15. ut habetur supra.  
— (7) Zach. xi. 16.

*La paix, la paix; et il n'y avoit point de paix* (1). Ils disoient : Tout va bien , pendant que la plaie étoit la plus dangereuse.

Quoique les Juifs aient exercé , et exercent encore la médecine avec beaucoup de réputation en quelques endroits , surtout en Orient , néanmoins les livres de leurs rabbins ne témoignent pas une grande estime pour les médecins. Ils les mettent au nombre de ceux qui sont exclus de la royauté , et ils disent : *Oh ! que le meilleur des médecins aille en enfer ; car il vit splendidement ; il ne craint point la maladie ; il ne brise point son cœur devant Dieu ; il tue le pauvre , en lui refusant son secours.* Si l'on veut juger de la capacité des médecins juifs , par l'habileté des rabbins en matière d'anatomie , on n'en aura pas non plus une idée fort avantageuse. Ils croient qu'il se trouve dans l'épine du dos , un petit os nommé *luz* , qui est comme la racine et la base de l'assemblage du corps humain ; en sorte que le cœur , le foie , le cerveau , et les parties naturelles tirent leur origine de cet os merveilleux , qui a d'ailleurs cette vertu , qu'il ne peut être brûlé , ni moulu , ni brisé ; mais demeure toujours le même , étant comme le germe de la résurrection , duquel tout le reste du corps de l'homme doit pulluler de nouveau , comme les plantes de leurs semences. Ils comptent deux cent quarante-huit os , et trois cent soixante-cinq veines ou ligamens , dans le corps humain.

Les anciens Hébreux étoient-ils plus habiles que les nouveaux ? C'est ce qu'il n'est pas facile de décider. On voit seulement qu'ils croyoient , comme la plupart des anciens , que le corps humain se formoit dans le sein de la mère , par une coagulation (2) pareille à peu près à celle du lait , qui se prend par le moyen du caillé ; que le Seigneur couvroit tout cela de peaux , de nerfs et de tendons ; que les os dans la santé étoient arrosés et remplis de suc , et desséchés dans la maladie (3) ; que la moelle venant à se gâter et à se corrompre , causoit de grandes maladies (4) ; que l'inflammation se mettoit dans les os (5) ; que l'huile dont on se frottoit , pénétrait jusque dans les os (6). En un mot , ils attribuoient la santé ou la maladie , à la bonne ou inauvaise disposition

(1) *Jerem. vi. 15. 14. Curabant contritionem filias populi mei cum ignominia* (hebr. alit. *cum levitate*) , *dicentes, etc.* — (2) *Psalm. cxxxviii. 15. Job, x. 10. 11. Sap. vii. 2.* — (3) *Job, xx. 11. xxi. 24. xxxiii. 19. Prov. iii. 8. xv. 30. Eccli. xxvi. 16.* — (4) *Prov. xii. 4. xiv. 30. Habac. iii. 16.* — (5) *Jerem. Thren. i. 13.* — (6) *Psalm. cviii. 18.*

des os. Salomon semble dire que l'ombilic influoit aussi beaucoup sur la santé (1); et il semble qu'on l'oignoit dans la vue de faire passer dans les intestins une douce infusion, et pour en éteindre les ardeurs (2). Ils mettoient la vie dans le sang (3). Je ne vois rien dans l'Écriture, ni sur la saignée, ni sur les veines.

Le principal remède des anciens Hébreux étoit la résine des montagnes de Galaad (4), comme on l'a déjà vu. Les médecins conviennent que les diverses sortes de résine sont utiles pour guérir les fractures, les meurtrissures, et même les plaies. Ils avoient aussi des herbes et des plantes salutaires, qu'ils appellent ordinairement *arbre* ou *bois de vie* (5), et que nous appellerions plantes médicinales, par opposition aux plantes vénéneuses et dangereuses, qu'ils appeloient *arbre de mort*. L'auteur de l'Écclésiastique (6) parle de la vertu des bois, et dit que le parfumeur compose de différens ingrédiens un parfum salutaire, et que son odeur seule porte la paix et la joie partout. Mais il a grand soin d'ajouter que le malade doit commencer par prier le Seigneur de lui rendre la santé. Il doit expier ses péchés, en faire pénitence, et offrir dans le temple des offrandes de fleur de farine, et des sacrifices d'animaux gras, comme devant bientôt n'être plus de ce monde. Que cela ne l'empêche pas toutefois d'avoir recours au médecin; car c'est Dieu qui l'a créé, et il priera lui-même le Seigneur de rendre la santé au malade. Enfin, continue-t-il : *Que celui qui pêche devant son Créateur, puisse tomber entre les mains du médecin* (7). C'est en effet un des plus grands malheurs dont Dieu puisse punir un homme, que de le livrer à la maladie, aux remèdes et aux médecins.

(1) *Prov.* III. 8. — (2) *Cantic.* VII. 2. — (3) *Deut.* XII. 23. — (4) *Jerem.* VIII. 22. XLVI. 11. LI. 8. — (5) *Prov.* III. 18. XI. 50. XIII. 12. XV. 4. *Ezech.* XLVII. 12. — (6) *Eccli.* XXXVIII. 7. 8. *Unguentarius fuoiet pigmenta suavitatis, et unctiones conficiet sanitatis, et non consummabuntur opera ejus : pax enim Dei super faciem terræ.* (Gr. *Unguentarius in his faciet mixturam, et nondum consummaverit opera sua, et jam pax ab eo est super faciem terræ.*) — (7) *Ibid.* ψ 15. *Qui delinquit in conspectu ejus qui fecit eum, incidet* (Gr. *incidat*) *in manus medici.*

DISSERTATION  
SUR LES FUNÉRAILLES ET LES SÉPULTURES  
DES HÉBREUX.

I.  
Soin de la  
sépulture des  
morts chez  
tous les peuples  
policés, et particulièrement  
chez les Hébreux.

Tous les peuples policés ont toujours eu un soin particulier de la sépulture des morts. Il n'y a que des nations barbares, des Scythes, des Thraces, des Hircaniens, qui aient négligé ce devoir d'humanité. Les Hébreux ont porté leur exactitude en ce point, presque aussi loin que les Egyptiens mêmes, que l'on regarde comme les plus superstitieux hommes du monde à l'égard des morts. Le principal motif des uns et des autres dans les devoirs qu'ils rendoient aux morts, étoit la croyance de l'immortalité de l'ame (1). De là vient, dit Tacite, le mépris que les Hébreux font de la mort : *Animas prælio aut suppliciiis peremptorum, æternas putant. Hinc generandi amor, et moriendi contemptus* (2). Abraham achète un champ pour y enterrer Sara sa femme (3). Joseph prie ses frères de ne point laisser son corps en Egypte, mais de l'emporter avec eux, lorsqu'ils s'en retourneroient dans la terre promise (4). L'Écriture nous marque avec soin les tombeaux des plus grands hommes et de quelques femmes illustres ; et elle menace les méchans, comme d'un souverain malheur, d'être privés des honneurs de la sépulture (5). C'étoit une occupation sainte des hommes les plus pieux (6), d'ensevelir les morts, de faire leur deuil, de porter à manger sur leurs tombeaux, pour les pauvres.

II.  
Souillure que contractoient  
chez les Hébreux ceux

Aussitôt qu'il étoit mort une personne dans une maison, tous ceux qui se trouvoient dans la chambre du mort, et tous les meubles qui y étoient (7), contractoient une souillure qui duroit sept jours. Tous ceux qui touchoient un ca-

(1) Herodot. de Ægyptiis, lib. II. cap. 123. — (2) Tacit. de Judæis Annal. cap. 5. — (3) Genes. xxiii. 4. et seqq. — (4) Genes. l. 24. — (5) Eccl. vi. 3. Jerem. viii. 2. xxii. 19. 2. Mach. v. 10. ix. 15. — (6) Tob. i. 20. ii. 10. iv. 18. — (7) Num. xix. 14. et seqq.

davre , ou son sépulcre , ou ses os , ou qui en approchoient , contractoient la même impureté. Pour expier cette souillure , on prenoit de la cendre d'une vache rousse immolée par le grand-prêtre , au jour de l'expiation solennelle ; on en jetoit dans un vase plein d'eau , et un homme exempt de souillure trempoit de l'hysope dans cette eau , et en arrosoit la chambre , les meubles et les personnes souillées. On faisoit cette cérémonie le troisième et le septième jour ; et au septième jour , celui qui avoit été souillé se mettoit dans le bain , et lavoit ses habits , et étoit ainsi purifié. Les rabbins (1) enseignent que la souillure pour un mort , ne se contractoit point , à moins que le mort ne fût juif ; car les gentils , disent-ils , souillent pendant leur vie ceux qui les approchent ; mais après leur mort , leur cadavre demeure pur , et ne communique plus aucune impureté ; au contraire les corps des Israélites pendant leur vie exhalent une odeur de pureté , qui sanctifie ceux qui s'en approchent ; et après la mort , leur ame et l'Esprit-Saint les ayant quittés , leur cadavre n'est plus propre qu'à répandre la corruption et la souillure. Il y a cent autres subtilités sur cette matière dans les livres des docteurs juifs ; mais tout cela leur est aujourd'hui fort inutile , puisque depuis la destruction du temple , ces cérémonies ne s'observent plus parmi eux (2).

L'Écriture ne nous apprend que peu de choses des cérémonies des funérailles ; mais à son défaut , les rabbins nous disent sur cela bien des particularités (3). Lorsqu'un Israélite est dangereusement malade , il fait venir dix personnes avec un rabbin , en présence desquels il fait sa confession. La formule ordinaire de déclarer leurs péchés , est composée par ordre alphabétique ; chaque lettre contenant un des péchés que l'on commet le plus ordinairement. Cette formule n'est que pour les simples et les ignorans. Ceux qui en savent davantage , font eux-mêmes leur confession , et entrent dans le détail de leurs fautes , à peu près comme il se pratique parmi nous. On fait faire au malade une manière de profession de foi ; on l'interroge surtout s'il n'attend pas la venue du Messie ; il prie Dieu de lui rendre la santé de son corps , et de l'exaucer comme il exauça autrefois

qui avoient touché un mort , ou qui en avoient approché.

III.  
Confession  
des Juifs à la  
mort.

(1) *Vide Joan. Nicolai de Sepulcr. Hebr. lib. III. cap. 3.* ; et Basnage , *Hist. des Juifs*, l. VII. ch. 25. — (2) Voyez Léon de Modène, *Cérémonies des Juifs*, première partie, c. 8. — (3) Voyez Buxtorf, *Synag. Jud. cap. 35.* ; et Léon de Modène, part. v. c. 8. ; et Basnage, *Hist. des Juifs*, tom. 5. l. VII. c. 24. ; et Géier, *de Luctu Hebræorum*.

Ezéchias : *Mais si mon heure est venue, ajoute-t-il, je vous supplie, Seigneur, que ma mort me serve pour l'expiation des fautes que j'ai commises avec connoissance ou par ignorance, depuis le jour de ma naissance jusqu'à aujourd'hui. Accordez-moi une part dans votre paradis, et à votre siècle futur, qui est réservé aux justes; et enseignez-moi la voie de la vie qui doit durer éternellement.* Après ces prières, les amis du malade vont à la synagogue prier Dieu pour lui, sous un autre nom, comme pour faire connoître par-là qu'il n'est plus le même, et qu'il a changé de vie.

IV.  
Dernier baiser donné au mort.

Ils se font une dévotion d'assister à la mort des gens de bien, et des hommes distingués par leur savoir. Ils espèrent en tirer de grands avantages pour leur sanctification, parce qu'il est écrit : *Il ne verra point la corruption, lorsqu'il aura vu les sages sortir de ce monde par la mort* (1). L'application du passage n'est nullement juste; mais nous nous contentons d'exposer ici simplement ce qui se pratique. Quelques-uns baisent les mourans, comme pour recueillir leur dernier soupir. L'usage en est ancien; car Philon (2) rapportant les plaintes de Jacob, sur la mort imprévue de son fils Joseph, lui fait dire qu'il n'aura pas la consolation de lui fermer les yeux, et de lui donner le dernier baiser; et l'Écriture dit que Jacob étant mort, Joseph se jeta sur lui, et le baisa (3). Quelques-uns expliquent ces paroles du Deutéronome : *Moïse mourut par l'ordre du Seigneur* (4), ou, suivant l'hébreu, *selon la bouche du Seigneur*; c'est-à-dire, *il mourut dans le baiser du Seigneur*; comme si Dieu même lui eût donné le baiser de paix, en retirant de lui son ame. On trouve chez les païens les mêmes sentimens et les mêmes pratiques. Ils recevoient l'ame des mourans, en leur donnant le baiser; ils recueilloient leur dernier soupir, en signe de tendresse et d'union.

Hærentemque animam non tristis in ora mariti  
Transtulit (5),

Les anciens Chrétiens et les prêtres mêmes baisoient autrefois les morts en cérémonie (6); ce qui fut ensuite défendu par le concile d'Auxerre (7).

(1) *Psalm.* XLVIII. 11. — (2) *Philo de Joseph.* Ἐθεράπεισα, ἐνοσηλευσα πρότερον ἀποθνήσκοντα, τελευταίων ἀσπασμάτων ἐκοινωνήσα, τοὺς ὀφθαλμοὺς συνέκλεισα, etc. — (3) *Genes.* L. 1. — (4) *Deut.* XXXIV. 5. — (5) *Stattius.* — (6) *Dionys. Areop. Hierarch. Eccles.* c. 7. — (7) *Concil. Antissiod. can.* 12.

Dès que le malade a expiré, ceux qui se trouvent présents, déchirent leurs habits, en signe de douleur, suivant la très-ancienne coutume des Hébreux: Mais aujourd'hui c'est une pure cérémonie. On a grand soin de ne rien déchirer qui soit fort précieux. On prend ordinairement le bout de la robe; et encore n'en déchire-t-on qu'environ la largeur de la main. Les rabbins enseignent qu'on peut recoudre la déchirure au bout de trente jours, si elle n'a point été faite à la mort d'un proche parent; mais si c'est pour un parent, on ne la recoud point. C'est aussi un ancien usage de répandre dans la rue toute l'eau qui est dans la maison et dans tout le voisinage; soit qu'on veuille par-là marquer de la douleur, ou simplement avertir qu'il y a un mort dans le quartier, afin que les voisins le plaignent, et qu'ils prennent part au deuil. Les rabbins (1) disent que l'ange de mort qui a frappé le malade, a lavé son glaive dans l'eau, et l'a ainsi empestée; et que c'est pour cela qu'on la jette. Il est parlé de l'ange de mort dans le grec de Job (2); et nous en avons traité plus au long dans la Dissertation sur la défaite de l'armée de Sennachérib (3).

Après cela, on étend un drap sur le pavé, et l'on y couche le mort, ayant un linge sur le visage; car depuis sa mort, il n'est plus permis de le regarder. La raison qu'ils en apportent, c'est afin que les pauvres, dont les visages sont ordinairement plus difformes, à cause de la faim et des travaux qu'ils ont endurés, n'en soient pas couverts de confusion. On plie au mort le pouce au dedans de la main; et pour cela on l'y attache avec des fils tirés des houppes de son taled, et on fait en sorte que le pouce recourbé représente en quelque sorte le nom de *Sadaï*, par les replis qu'il fait; le reste de ses doigts demeure étendu, qui est la situation ordinaire des corps morts, pour montrer, disent les rabbins, qu'en mourant, nous abandonnons tout; au lieu que les enfans naissent avec les poings fermés, pour désigner qu'il entrent en possession des richesses de la terre, que Dieu a livrées entre leurs mains. On allume un cierge ou une bougie aux pieds ou à la tête du mort, pendant qu'il est couché à terre. L'usage n'est point uniforme sur cela, et les raisons qu'on apporte de cette cérémonie, sont assez bizarres. On accusa les Juifs dans une conférence tenue en

V.  
Signes de  
douleur au  
moment de  
la mort.

VI.  
Manière  
d'ensevelir  
les morts.

(1) *Buxtorf. Synag. Jud. cap. 35.* — (2) *Job, xx. 15. et xxxiii. 25. 24.*  
— (3) Cette Dissertation est placée dans le tome vi.

présence du pape en 1412, de dire que cette lumière étoit destinée pour éclairer l'ame qui vient rechercher son cadavre, afin de lui faciliter le moyen d'y rentrer, si elle y étoit disposée (1). Mais ils rejetèrent cette accusation, en disant que ce n'étoit que pour se moquer des sorciers qui soutenoient qu'il suffisoit d'allumer un cierge devant un corps, pour causer de violentes peines à l'ame qui en est séparée.

Ensuite on lave le corps du défunt avec de l'eau chaude, où l'on met des herbes odorantes, ou des aromates. Cette pratique est très-ancienne chez les Juifs (2), et chez les païens mêmes. Ce sont les femmes ordinairement qui rendent cet office aux morts, et qui leur mettent le caleçon et la chemise (3). Quelques-uns (4) soutiennent que c'étoient des hommes qui lavoient et ensevelissoient les hommes, et les femmes qui rendoient ce devoir aux femmes. Mais on croit avoir des preuves du contraire dans les livres, et dans l'usage même des Juifs, aussi-bien que chez les païens. Socrate se lave lui-même, avant de boire le poison, pour épargner aux femmes la peine de le faire après sa mort (5). Par-dessus la chemise, on met encore une espèce de rochet de fine toile; c'est l'habit blanc dont le mort avoit coutume de se servir au jour de l'expiation solennelle. On y met aussi son taled, c'est-à-dire, une pièce d'étoffe carrée, avec des houppes ou des franges aux coins, et un bonnet blanc sur la tête. En cet état on place le corps dans le cercueil, avec un linge au fond, et un autre par-dessus. Quelques-uns (6) disent qu'avant de l'ensevelir, on lui coupe les cheveux.

VII.  
Cercueils et  
ornemens  
qui les ac-  
compagnent.

Il y a quelques différences sur les cercueils, et sur les ornemens qui les accompagnent. Si c'est un homme de lettres, on met des livres sur son cercueil; si c'est une personne de considération, on fait en quelques endroits son cercueil pointu. Quelquefois on le couvre d'un drap noir. On assure qu'anciennement on revêtoit les morts de tout ce qu'ils avoient eu de plus précieux et de plus magnifique (7); de sorte que les pauvres ne pouvoient suf-

(1) *Salomon Ben virgæ, Schebet Juda, p. 292*: Cette accusation se trouve dans plus d'un auteur. *Pokok* assure que ce sentiment est fort commun parmi les Turcs. Ils croient que l'ame du mort rôde pendant sept jours autour de son tombeau. *Pokok not. Miscell. p. 250.* — (2) *Act. ix. 37.* — (3) *Léon de Modène, et Basnage aux lieux cités.* — (4) *Baron. an. 54. ex Rab. Jacob, et Maimon.* — (5) *Plato in Phæd. p. 115.* — (6) *Mos. Egypt. Hatac. Escl. c. 4. et Geier de Luctu, cap. 5.* — (7) *Vide* *Scmiger. Hebræor. lib. iv. cap. 10.*

fire à ces vaines dépenses. Mais le docteur Gamaliel le vieux réforma cet abus ; il ordonna qu'à l'avenir on se contenteroit de couvrir le cadavre d'un voile de lin ; ce qui fut observé dans la suite. Les rois mêmes n'étoient pas exemptés de cette règle ; on les enterroit avec un simple linceul. Mais il y a quelque diversité de sentimens sur cela (1) ; et l'opinion la plus suivie , est celle que l'on a proposée la première. On enterroit avec eux leur couronne et leur sceptre , comme le montre Schikardus (2) ; et on brûloit tout le reste de leurs habits , et de ce qui leur avoit servi , parce qu'il n'étoit permis à personne , après leur mort , de s'en servir. Il est bon de se souvenir que cela n'est fondé que sur le rapport des rabbins , gens fort suspects en matière d'antiquité. L'historien Josèphe avance qu'on enterra une très-grande quantité d'or avec David (3) ; mais ce fait est fort douteux. Dans la description des funérailles d'Hérode-le-Grand , Josèphe (4) dit qu'on n'y oubliera rien de tout ce qui pouvoit les rendre pompeuses et magnifiques. On fit passer en revue tous les ornemens royaux , dans la cérémonie de son transport au tombeau. Le lit de deuil sur lequel étoit son corps , étoit tout d'or , et orné de pierres ; la couverture étoit une courte-pointe de pourpre , avec des ornemens en broderie. Le corps étoit couché pardessus , revêtu de la pourpre , avec le diadème en tête , surmonté d'une couronne d'or , et tenant le sceptre à la main. Et nous apprenons dans les Paralipomènes (5) , que le roi Asa étant mort , on mit son corps sur un lit chargé d'aromates. Les anciens Romains , et les Grecs avoient le même usage des lits , ou litières , pour mettre les morts. Aux funérailles des grands , on en portoit pour l'ordinaire un grand nombre , pour orner la pompe. Les rabbins donnent le nom de lit au cercueil dans lequel on porte le corps en terre.

Les docteurs juifs (6) prétendent qu'anciennement on faisoit aux funérailles de leurs plus fameux docteurs toutes les mêmes cérémonies , qu'à celles des rois ; qu'on brûloit leurs lits , leurs habits , et les meubles qui avoient servi à

(1) *Menoeh. lib. viii. de Rep. Hebr. cap. 5, 4-3. Schikard. in Jure Reg. p. 417.* — (2) *Schikard. Jus. Regum.* — (3) *Joseph. Antiq. l. 16. c. 11.* — (4) *Joseph. de Bello Jud. lib. 1. cap. ult. ad finem.* Πάντα τὸν βασιλειον κίσμον πρόηνευχε, συμπομπεύσοντα τῷ νεκρῷ. Κλίνη μὲν ὀλοχρυσος ἦν διπλῆδος, στρωμνὴ δὲ ἀλουργίς ποικίλη, τὸ σῶμα δὲ ἐπ' αὐτῆς πορφύρα κεκαλυμμένον, καὶ διάδημα μὲν ἐπέκειτο τῆ κεφαλῆ, στέφανος δὲ ὑπὲρ αὐτοῦ χρυσοῦς, τὸ δὲ σκῆπτρον περὶ τὸν δεξιόν. — (5) 2. *Par. xvi. 14.* — (6) *Abodasaram. c. 1. c. 13.*

leur usage; qu'on enveloppoit leurs corps dans des habits de soie; et qu'en un mot, on s'épuisoit en magnificence; mais cela n'est nullement certain. On n'en voit aucun vestige dans l'antiquité. Abarbanel (1) et quelques autres croient que Samuël fut enterré avec son manteau; vraisemblablement parce qu'il apparut avec cet habit à la pythonisse consultée par Saül (2). D'autres soutiennent le contraire, parce que, disent-ils, il n'étoit pas permis d'enterrer les hommes dans de la laine. Cette dernière raison ne vaut guère mieux que celle qui veut que ce prophète ait été enterré dans son manteau. On ne sait certainement point cette particularité, et on ignore l'ancien usage des Juifs sur les habits qu'ils donnoient aux morts, quoiqu'il y ait beaucoup d'apparence qu'ils les revêtoient de lin, comme les Egyptiens et la plupart des autres peuples. Il y a des rabbins (3) qui croient que l'on peut enterrer les morts avec des habits faits de lin et de laine; d'autres le nient. La loi défend aux vivans l'usage de cette espèce d'habits (4); mais la mort peut bien dispenser de cette sorte d'observation.

VIII.  
Usage d'em-  
baumer les  
corps.

On a parmi les Hébreux quelques exemples de corps embaumés après leur décès; mais la coutume n'en fut jamais ni générale, ni fort commune. Jacob étant mort en Egypte, Joseph le fit embaumer suivant la coutume du pays (5). Il y a apparence que lui-même, et les autres patriarches qui y moururent, furent embaumés de même. Il y en a qui prétendent que communément on embaumoit les rois de Juda; et ce sentiment est fondé sur ce qui est dit (6), que le corps du roi Asa fut mis sur un lit rempli d'aromates qui furent brûlées ou avec lui ou autour de lui (7), et qu'on ne fit pas le même honneur à Joram, petit-fils de ce prince, comme on l'avoit fait à ses pères: *Non fecit ei populus secundum morem combustionis exequias, sicut majoribus suis* (8). Le corps de Jésus Christ fut frotté d'aromates; et lorsque Marie répand le parfum sur ses pieds, il déclare qu'elle l'a fait pour prévenir sa

(1) Abarbanel ad. 1. Reg. II. 19. Schindler Lexico voce לְעֵינַי. — (2) 1. Reg. XXVIII. 14. — (3) Voyez Basnage, Hist. des Juifs, l. VII. c. 24. n. 9. — (4) Deuteronom. XXII. 11. — (5) Genes. L. 1. 2. 5. — (6) On peut voir dans le commentaire sur la Genèse, l. 2., la manière dont les Egyptiens saloient et embaumoient les corps. Schacous sacro Eleochrim, Myrothecia, etc. — (7) 2. Par. XVI. 14. Et combusserunt super eum ambitione nimia. (Hebr. Et combusserunt ei combustione magna usque valde.) — (8) 2. Paral. XXI. 19.

sépulture, et comme pour l'embaumer par avance (1). Nicodème employa cent livres de myrrhe et d'aloès pour l'ensevelir (2); et les saintes femmes qui vinrent les premières à son tombeau, supposoient apparemment que l'on n'avoit pas eu le loisir de lui rendre ce devoir la veille du sabbat, puisqu'elles avoient aussi acheté des drogues pour l'embaumer (3). Enfin saint Jean insinue que cet usage étoit commun, puisqu'il dit que Joseph d'Arimathie et Nicodème enveloppèrent de linges ou de bandelettes, le corps de Jésus avec des aromates, suivant la coutume des Juifs : *Sicut mos est Judæis sepelire* (4). Antoine Margaritha dit que quand on est arrivé au cimetière, on porte le corps dans une espèce de petite chapelle, et qu'on l'y frotte avec un œuf battu, et délayé dans du vin; après quoi on lui remet de nouveau les linges qui l'enveloppoient. Buxtorf dit que cette onction se fait seulement sur la tête, après qu'on a coupé les cheveux du mort, et avant qu'il soit mis dans le cercueil. Cet œuf mêlé avec le vin, est peut-être un reste de l'ancien usage d'embaumer; et je pense que cette pratique est particulière à quelques Juifs d'Allemagne.

Au reste, l'embaumement dont il est parlé dans l'Évangile, étoit fort différent de celui des Egyptiens, dont Hérodote (5) nous a laissé la description. Celui que l'on fit du corps de Jésus-Christ, ne consistoit qu'à le frotter d'huile et d'aromates liquides, et à y tremper les bandelettes dont son corps étoit enveloppé. Cela ne pouvoit pas entièrement empêcher la corruption et la puanteur, mais seulement conserver le corps plus long-temps, et empêcher que l'infection ne fût si grande. On n'avoit peut-être pas embaumé le corps de Lazare, puisque quatre jours après sa mort, il sentoit déjà mauvais (6). On enveloppoit tout le corps, depuis la tête jusqu'aux pieds, avec des bandelettes semblables à celles dont on enveloppe les enfans au maillot; et on leur couvroit toute la tête d'un linge, fait à peu près comme un mouchoir. L'Évangile nous marque fort distinctement tout cela dans la description de la sépulture du Sauveur (7), et de la résurrection de Lazare (8). On prétend qu'outre ces bandelettes et ce suaire, le corps de Jésus-Christ étoit encore enveloppé par-dessus d'un grand linge, comme un linceul, que les évangélistes ont appelé

(1) *Matt.* xxvi. 12. — (2) *Joan.* xix. 39. — (3) *Maro.* xvi. 1. —  
 (4) *Joan.* xix. 40. — (5) *Herodot.* t. II. c. 86. et seqq. — (6) *Joan.* xi. 39. —  
 (7) *Joan.* xix. 40. xx. 6. 7. — (8) *Joan.* xi. 44.

*sin don* (1), et qui est connu sous le nom de saint suaire, dont on conserve des copies dans plusieurs églises.

La manière dont les Juifs d'aujourd'hui ensevelissent leurs morts, est assez différente de ce que nous venons de voir, comme on peut s'en convaincre, en comparant ceci avec ce qui a été dit plus haut. Quelquefois lorsque les linges en forme de bandes précieuses et ornées, dont ils enveloppent les rouleaux ou volumes de la loi, sont vieux, ils s'en servent pour envelopper les morts (2). Mais ce cas est fort rare, et l'usage des bandelettes est aujourd'hui banni des sépultures, du moins dans ce pays-ci; car il est bon d'en avertir une fois; les Juifs ont beaucoup varié dans leurs pratiques; et ils ont coutume de se conformer en beaucoup de points, aux usages des lieux où ils vivent.

**IX.**  
Deuil avant  
la sépulture.

Le corps demeurait quelque temps exposé avant qu'on l'enterrât. Abraham fit le deuil de Sara, et acheta un tombeau chez les Héthéens, avant d'y mettre le corps de Sara (3). Le corps de Jacob demeura environ soixante-dix jours, avant qu'on le portât dans la terre de Chanaan, au tombeau de ses pères (4). Tabitha étant morte, fut lavée, et exposée dans une chambre haute (5). C'est principalement en présence du corps que se faisoient les lamentations et le deuil dont il est si souvent parlé dans l'Écriture. Cela se pratiquoit dans les obsèques de cérémonie. Mais assez souvent on enterrait sur-le-champ les corps de ceux qui étoient décédés. On prépara la fosse du jeune Tobie pour l'enterrer avant le jour, s'il étoit arrivé qu'il eût été tué la nuit par le mauvais esprit (6). Il n'y avoit qu'un moment que la fille de Jaïr étoit morte, lorsqu'on assembla les joueurs d'instrumens pour la porter en terre (7). Ananie étant tombé mort aux pieds de saint Pierre, on alla l'enterrer sur-le-champ (8); et trois heures après, ceux qui avoient enterré Ananie, étant revenus, prirent Saphira sa femme qui venoit d'expirer, et l'enterrèrent auprès de son mari (9). L'historien Josèphe, pour montrer l'horreur que l'on avoit de ceux qui s'étoient donné la mort, dit qu'on ne les enterrait qu'après le coucher du soleil (10); on les traitoit de même que les criminels qui avoient été exécutés par sentence des juges. Aujourd'hui dans la Perse, on enterre

(1) *Matt.* xxvii. 59. *Maro.* xv. 46. *Luc.* xxiii. 53. — (2) *Maimonid. de Legib. c. x.* — (3) *Genes.* xxiii. 2. 5. — (4) *Genes.* l. 5. — (5) *Act.* ix. 37. — (6) *Tob.* viii. 11. *et seqq.* — (7) *Matth.* ix. 25. — (8) *Act.* v. 6. — (9) *Ibid.* v. 10. — (10) *Josèph. de Bello,* l. 5. c. 14, p. 855.

les corps promptement, parce qu'ils s'enflent aussitôt et se corrompent (1).

Les proches parens du mort faisoient éclater leur douleur par des cris, des lamentations, des déchiremens de leurs habits, des égratignures, des incisions, en se battant la poitrine, en s'arrachant les cheveux, en s'asseyant sur la cendre, en se couvrant la tête de poussière. Jacob ayant appris la fausse nouvelle de la mort de son fils Joseph (2), déchira ses habits, se revêtit d'un cilice, et fit le deuil de son fils pendant un long temps. Moïse ne permet aux prêtres que le deuil de leurs proches parens; et il leur interdit de se raser la tête ou la barbe, et de se faire des incisions sur leur corps dans tout autre deuil (3). Il défend au grand-prêtre de déchirer ses habits, et de se découvrir la tête, c'est-à-dire, de raser ses cheveux, à la mort de ses proches mêmes; il ne lui permet aucun deuil (4).

A l'égard des autres Israélites, il ne leur défend aucune des marques de deuil, si ce n'est dans les cérémonies propres d'Adonis, qu'il nomme par dérision, *le mort*: *Super mortuo non incidetis carnem vestram* (5). Dans toute autre occasion, on se livroit à la douleur; et on en prenoit toutes les marques les plus sensibles. Jérémie (6) menace les Juifs des dernières calamités, et entre autres, qu'ils seront frappés de mort, sans distinction d'âge et de sexe, et qu'ils seront abandonnés sans sépulture; qu'on ne fera point de deuil pour eux; qu'on ne se fera point d'incision dans la chair, et qu'on ne se coupera point les cheveux dans la cérémonie de leurs funérailles. Dieu annonce à Ezéchiel qu'il va lui ravir ce qu'il a de plus cher, c'est-à-dire sa femme: *Mais, ajoute-t-il, vous ne ferez point de plaintes funèbres, vous ne pleurerez point, et les larmes ne couleront point sur votre visage; vous soupirez en secret; et vous ne ferez point le deuil comme on le fait pour les morts; votre couronne demeurera liée sur votre tête; et vous aurez vos souliers à vos pieds; vous ne vous couvrirez point le visage (l'hébreu, à la lettre, vous ne couvrirez point de votre manteau votre moustache), et vous ne mangerez point des viandes qu'on donne à ceux qui sont dans le deuil* (7). Ensuite Dieu ordonne à

(1) Chardin, Voyage de Perse. — (2) Genes. xxxvii. 33. — (3) Levit. xxi. 1. et seqq. — (4) Levit. xxi. 10 et 11. — (5) Levit. xix. 28. — (6) Jerem. xvi. 6. — (7) Ezech. xxiv. 16. et seqq. *Nec amictu oſa velabis.* (Hebr. *Nec operies mystacem.*)

Ezéchiél de déclarer aux Israélites que tout cela n'étoit qu'un symbole de ce qui devoit leur arriver ; que ce qu'ils avoient de plus cher leur seroit enlevé , et qu'ils ne pourroient en faire aucun deuil ; les mêmes expressions sont répétées. De semblables usages se remarquent chez les peuples voisins des Juifs. Jérémie annonçant la désolation des Moabites : *Toutes les têtes , dit-il , seront sans cheveux , et toutes les barbes rasées ; toutes les mains seront couvertes d'incisions , et tous les dos revêtus de cilices* (1). Ezéchiél s'adressant à Tyr , s'exprime ainsi : *Vos matelots et vos pilotes tomberont au fond de la mer , et à la voix de leurs cris tous ceux qui tenoient la rame descendront de leurs vaisseaux ; ils se couvriront de cendre et de poussière ; ils raseront leurs cheveux ; ils se revêtiront de cilices* (2). Hérodote (3) nous décrit les mêmes marques de deuil parmi les Egyptiens. Lorsqu'il meurt en Egypte une personne de considération , les femmes de sa famille se couvrent la tête et le visage de poussière , et vont par la ville jetant des cris lamentables ; elles vont découvertes et le sein nu , en se frappant , accompagnées de leurs proches. Les hommes vont d'un autre côté par la ville , ayant la poitrine découverte , et se frappent en déplorant à haute voix le malheur qui est arrivé à leur famille. Cette cérémonie se continue jusqu'à ce que le mort soit dans le cercueil. Les Hébreux se croient aujourd'hui les incisions défendues à la mort de leurs proches , en conformité des paroles de la loi dont nous avons parlé , et qui paroît regarder le deuil superstitieux en l'honneur d'Adonis.

X.  
Pompe funèbre. Pleureuses. Joneurs d'instrumens. Cierges allumés.

Lorsque le temps de porter le corps en terre est venu , les parens et les amis du mort s'assemblent pour assister à sa pompe funèbre. C'est ainsi qu'au convoi de Jacob , non-seulement ceux de sa famille , mais aussi les anciens de la maison de Pharaon , et les principaux de l'Egypte (4) , s'y trouvèrent pour lui faire honneur , et l'accompagnèrent jusque dans la terre de Chanaan. A la mort d'Abner , David ordonna à Joab et à toute l'armée , de déchirer leurs vêtemens , de se revêtir de sacs , et de faire des lamentations en l'honneur de ce général (5) , et de suivre son cercueil. David même l'accompagna , et prononça son éloge funèbre. Il composa aussi un cantique lugubre en l'hon-

(1) *Jerem. xlviii. 57. In cunctis manibus colligatio* (hebr. *incisiones*). — (2) *Ezech. xxxiii. 27. et seqq.* — (3) *Herodot. l. ii. c. 85. 86.* — (4) *Genes. l. 7. 11.* — (5) *2. Reg. iii. 31, et seqq.*

neur de Saül et de Jonathas (1), et loua les habitans de Jabès de Galaad, de ce qu'ils avoient eu le courage d'enlever les corps de ces deux princes (2), et de leur donner une sépulture honorable près de leur ville. La veuve de Naïm étoit accompagnée d'une grande foule de peuple qui suivoit le cercueil avec elle (3). Les rabbins excluent des funérailles et de la pompe funèbre les ennemis du mort; et les talmudistes (4) enseignent que Jacob dit à ses fils avant sa mort, d'empêcher qu'aucun gentil n'approchât de son corps, de peur qu'ils n'en éloignassent le Seigneur. Pour les ennemis, ils les en excluent de peur qu'ils n'insultent aux mânes du défunt. On emporte le mort les pieds devant, suivant les rabbins.

Aussitôt que le mort est emporté hors du logis (5), on plie en deux son matelas, on roule ses couvertures, qu'on laisse sur la paille, et on allume une lampe au dossier, où elle brûle sans discontinuer pendant les sept jours de deuil. On abat aussi, ou l'on renverse tous les lits de la maison (6). Les uns soutiennent que cela doit se faire dans le moment qu'on fait sortir le corps; d'autres veulent qu'on ne les abatte que quand la fosse est comblée. Buxtorf dit qu'en quelques endroits, en même temps que le mort sort du logis, on jette après lui un vase de terre, que l'on brise contre le pavé, comme pour donner par cet emblème une image de la mort, ou pour quelque autre raison arbitraire.

On regarde comme une bonne action d'accompagner le convoi d'un mort, et de le porter en terre; c'est pourquoi chacun s'empresse de le porter tour à tour sur ses épaules, et on se fait un honneur de lui rendre ce devoir. On attribue cette dévotion aux patriarches et aux saints de l'église judaïque. Ces pratiques de respect ou de dévotion se remarquent aussi dans l'antiquité chrétienne; et on voit même quelque chose de pareil parmi les païens. Outre les amis et les parens du mort, qui ne manquoient point de donner toutes les marques de douleur par leurs lamentations, il y avoit aussi des pleureuses à gages. *Voici ce que dit le Seigneur Dieu d'Israël : Cherchez avec soin, et faites venir les pleureuses; envoyez querir les femmes qui savent pleurer; qu'elles viennent, et qu'elles se ha-*

(1) 2. Reg. 1. 17. et seqq. — (2) 2. Reg. 21. 5. — (3) Luc. VII. 11. et seqq.  
— (4) Beraschit Rabb. Sect. 100. — (5) Léon de Modène, part. IV. c. 9.  
— (6) Geier. de Luctu Hebraeor. c. 18. ex Maimonide.

tent de faire éclater sur nous leurs lamentations (1). Et Amos : *On ne verra que deuil dans toutes les places et dans toutes les rues; on n'entendra dire que malheur, malheur; ils inviteront les laboureurs à gémir avec eux; ils appelleront à ce deuil ceux qui savent faire des lamentations; toutes les vignes retentiront des cris plaintifs* (2). Et Ezéchiel (3), représentant la chute de Tyr, dit que les pilotes et les matelots quitteront leurs vaisseaux, et viendront sur la terre pour pleurer la ruine de cette puissante ville : *Ils feront retentir sur vous leurs voix; ils pousseront des plaintes amères; ils jetteront de la poussière sur leurs têtes; ils se rouleront dans la cendre; ils raseront leurs cheveux; ils se couvriront de cilices; ils pleureront sur vous dans l'amertume de leur ame et avec un regret sensible; ils feront sur vous des plaintes lugubres; et ils déploreront votre malheur en disant : Quelle est la ville semblable à Tyr qui est maintenant ensevelie dans le silence au milieu de la mer, etc.* L'historien Josèphe (4) dit que la fausse nouvelle de sa mort ayant été portée à Jérusalem, on en fit un deuil de trente jours; et que plusieurs personnes louèrent des joueurs de flûtes, pour célébrer ses funérailles.

Dans l'Évangile (5), on nous représente une troupe de joueurs de flûtes dans les funérailles d'une jeune fille de douze ans; coutume qui étoit imitée des païens, et dont on ne voit aucune trace dans l'ancien testament. Les Grecs et les Romains avoient répandu cet usage dans tout l'Orient. Ovide dit :

Cantabat mœstis tibia funeribus (6).

Et ailleurs :

Tibia funeribus convenit ista meis (7).

Les personnes âgées étoient conduites au tombeau au son de la trompette, dit Servius, et les jeunes personnes au son de la flûte (8). Chez les Romains, on ne pouvoit avoir plus de dix joueurs de flûtes aux funérailles. Chez les Hébreux, il n'étoit pas permis à un homme d'en avoir moins de deux aux funérailles de sa femme (9), outre la

(1) *Jérem.* ix. 17. 18. — (2) *Amos.* v. 16. 17. — (3) *Ezech.* xxvii. 29. 30. et seqq. — (4) *Joseph. de Bello,* l. 5. c. 15. — (5) *Matth.* ix. 25. — (6) *Ovid. Fast.* l. vi. — (7) *Idem, Trist.* v. *Eleg.* 1. — (8) *Serv. in Æneid.* 5. *Majoris ætatis funera ad tubam proferebantur, minoris ad tibiam.* — (9) *Misna, tit. Cethuboth,* c. 4.

pleureuse à gages qui s'y trouvoit toujours. Pour le reste, on avoit égard à la coutume des lieux et au rang des personnes (1); de telle manière néanmoins, que si une femme de condition avoit épousé un mari de moindre qualité, elle devoit être traitée dans sa pompe funèbre suivant sa condition et non selon celle de son mari; car c'est une maxime de droit chez les Juifs, que *l'épouse monte avec son mari, mais qu'elle ne descend pas avec lui, même à la mort* (2).

Anciennement dans les deuils publics, les Hébreux montoient sur les toits ou sur les plates-formes des maisons, pour y déplorer leurs malheurs. *Qu'as-tu donc, dit Isaïe, en s'adressant à Jérusalem, et pourquoi es-tu toute montée sur les toits? Tu es maintenant pleine de cris et de tumulte, ville si peuplée et triomphante* (3). Et ailleurs parlant de Moab: *Dans toutes ses rues, dit-il, ils sont couverts de sacs; ils font tous retentir leurs cris sur les toits et dans les places; ils se répandent tous en larmes* (4). Dans ces circonstances, et lorsqu'il y avoit dans la ville ou dans le quartier, des personnes de considération décédées, on fermoit les portes et les boutiques. Philon (5) dit qu'à la mort de Drusille, les Juifs d'Alexandrie tinrent leurs boutiques fermées; et Isaïe (6) décrivant le malheur de Jérusalem, dit que toutes les maisons demeureront fermées, sans que personne y entre. Saint Epiphane cite, comme de la loi de Moïse, ces paroles: *S'il passe un mort devant votre maison, fermez vos portes et vos fenêtres, de peur que la maison n'en soit souillée* (7). Jérémie (8) annonçant la désolation de Jérusalem, et s'adressant aux pleureuses qu'il invite à faire retentir leurs lamentations sur cette ville, leur dit: *Apprenez à vos filles à chanter des cantiques lugubres, parce que la mort est montée par nos fenêtres; elle est entrée dans nos maisons pour faire mourir nos enfans, en sorte qu'on ne les verra plus dans les rues, et nos jeunes gens, en sorte qu'on ne les verra plus dans les places.*

Tous ceux qui rencontroient une pompe funèbre, dit Josèphe (9), devoient par honneur se joindre à elle, et

(1) Gemar. Babyl. *id tit. Cethuboth. c. 4. fol. 28.* — (2) Gemar. *ibid, fol. 28. a.* — (3) *Isai. xxii. 1. 2.* — (4) *Isai. xv. 3.* — (5) *Philo in Flaco. p. 953.* — (6) *Isai. xxiv. 10.* — (7) *Epiphani. hæresi 9, quæ est Samaritan.* — (8) *Jerem. ix. 20. 21.* — (9) *Joseph lib. contra Appion. p. 1075. Πᾶσι δὲ τοῖς περιούσι θάπτομένου τινος, καὶ συναλθεῖν, καὶ συναποδύρασθαι ἐποίησε νόμιμον.*

mêler leurs plaintes et leurs larmes à ceux qui pleuroient. C'est peut-être à cela que saint Paul fait allusion, lorsqu'il dit cette espèce de proverbe : *Il faut être dans la joie avec ceux qui sont dans la joie, et pleurer avec ceux qui pleurent* (1). Et le Sauveur dans l'Évangile d'une manière plus claire : *Nous avons joué de la flûte, et vous n'avez point dansé; et nous avons chanté des lamentations, et vous n'avez point pleuré* (2). Et l'Ecclésiastique : *L'homme ira dans la maison de son éternité, et les pleureurs feront le tour de la place* (3). Et Zacharie (4) décrivant un deuil célèbre, dit qu'on verra les familles par bandes séparées faire des lamentations; les femmes d'un côté, et les hommes de l'autre : *Planget terra, familiæ et familiæ seorsum. Familiæ domus David seorsum, et mulieres eorum seorsum, etc.* Lorsque Jésus-Christ étoit conduit au supplice, les femmes de Jérusalem le suivoient, en faisant des lamentations (5). La fille de Jephthé devant bientôt être immolée pour accomplir le vœu de son père, alla avec ses compagnes faire les lamentations de sa propre mort (6). Maimonide dit que les Juifs les plus pauvres étoient obligés de louer deux pleureurs et une pleureuse, pour l'enterrement de leurs femmes, et que les plus riches devoient en augmenter le nombre à proportion de leurs biens.

En certains endroits ils portent des cierges ou des flambeaux allumés à la suite du corps, dit Léon de Modène (7); mais il faut que cette coutume soit moderne, car on n'en voit aucun vestige dans l'Écriture : elle n'est pas même fort commune parmi les Juifs; en plusieurs endroits ils n'en portent point, et n'en ont pas la liberté, quand ils le voudroient. Un concile de Narbonne (8) tenu au sixième siècle, dit qu'autrefois les Juifs portoient leurs morts en terre sans instrumens et sans musique; et il leur reproche d'avoir introduit depuis quelques années l'usage des cantiques. Il leur défend de le faire à l'avenir, et condamne à une amende de six onces d'argent, payables au seigneur du lieu, ceux qui contreviendront à cette défense. Ils avoient pu imiter l'usage des lumières et des cierges, des Chrétiens qui l'ont toujours pratiqué, depuis que l'Église a été en paix. On voyoit à l'enterrement de sainte Paule, des prêtres qui

(1) Rom. XII. 15. — (2) Luc. VII. 32. — (3) Eccles. XII. 5. — (4) Zach. XII. 12. et seqq. — (5) Luc. XXIII. 27. — (6) Judic. XI. 37. et seqq. — (7) Léon de Modène, part. IV. c. 8. n. 5. — (8) Conc. Narbon. an. 589. c. 10.

tenoient des lampes et des cierges allumés. La même chose étoit en usage dans l'Eglise grecque, du temps de saint Jean Chrysostôme. D'ordinaire les enterremens se faisoient en plein jour ; et quand la personne étoit recommandable par sa qualité ou par sa science, on la promenoit par les rues et par les endroits les plus fréquentés. Les docteurs juifs nous décrivent les pompes funèbres de leurs rabbins, comme des cérémonies de la plus grande magnificence. L'exemple de Tobie qui enterroit les morts pendant la nuit (1), ne fait rien contre ce que l'on vient de dire, puisqu'il s'agit d'un temps de persécution, où la sépulture des morts devenoit un crime.

Les tombeaux dans la Palestine étoient de plusieurs espèces. Les plus communs étoient dans les champs et en pleine terre ; d'autres étoient dans des rochers, dans les montagnes. Ces derniers étoient des cavernes creusées exprès, où l'on pratiquoit plusieurs niches, dans lesquelles on plaçoit les corps ; d'autres étoient simples, et pour un seul corps ; enfin la situation, la forme, les ornemens de ces sortes de tombeaux particuliers étoient infinis, suivant le goût, les qualités et la dignité des personnes, et suivant la situation des lieux et la forme des rochers. Abraham acheta une caverne près d'Hébron, où Sara fut enterrée (2) ; Abraham même, Isaac et Jacob y furent enfermés ; c'étoit, à ce qu'on croit, une caverne creusée dans le roc, où il y avoit plusieurs niches pour y placer des corps. Aaron mourut, et fut enterré sur la montagne de Hor dans l'Arabie (3), apparemment dans une caverne. Moïse fut mis par les mains des anges dans une grotte au bas du mont Phasga (4). Les os de Joseph furent enterrés à Sichem dans le champ que Jacob avoit acheté des enfans d'Hémor (5). Le tombeau d'Elisée étoit apparemment une grotte ou une niche dans le roc, puisque l'on y jeta à la hâte un corps mort qui fut ressuscité par l'attouchement des os de ce prophète (6). Les tombeaux des rois de Juda étoient aussi dans le roc ; et on montre encore aujourd'hui aux voyageurs, des cavernes creusées dans le rocher avec un art et un soin qui font l'admiration des étrangers (7). Enfin le sépulcre de notre Sauveur étoit dans un rocher creusé

XI.  
Tombeaux  
et sépultures  
communes.

(1) *Tob.* II. 4. — (2) *Genes.* XXIII. 18. 19. — (3) *Num.* XX. 25. *et seq.* *Deut.* X. 6. — (4) *Deuteron.* XXXIV. 6. — (5) *Jos.* XXIV. 52. — (6) *4. Reg.* XIII. 21. — (7) Voyez notre commentaire sur les livres des Rois, *3. Reg.* II. 10.

exprès par Joseph d'Arimatee pour lui-même, et où personne n'avoit jamais été mis (1). Celui de Lazare devoit être aussi dans un rocher, puisqu'il étoit fermé d'une pierre, et que la pierre étant ôtée, Lazare en sortit (2).

Il n'y avoit point de lieu déterminé absolument pour la sépulture des morts. On voyoit des tombeaux dans la ville, dans les jardins joignant les maisons, dans la campagne, sur les montagnes, près des chemins, sous des arbres. Les tombeaux des rois de Juda étoient dans Jérusalem (3), et ceux des rois d'Israël, dans Samarie (4). Quelques rois de Juda furent enterrés dans leurs jardins (5); Samuël le fut dans sa maison (6), c'est-à-dire apparemment dans un jardin joignant sa demeure; Aaron (7), Éléazar (8), Josué (9), notre Sauveur (10), furent enterrés sur des montagnes; Débora (11), nourrice de Rébecca, et Saül sous des arbres (12); Rachel sur le chemin de Bethléhem (13). Les étrangers qui mouroient à Jérusalem, étoient enterrés, dit-on, dans la vallée d'Hinnon ou de Cédron. C'est là qu'étoit le champ du potier, qui fut acheté avec les trente deniers que Judas reporta aux prêtres (14). C'est au même endroit, dit-on, qu'étoit le cimetière du menu peuple de Jérusalem (15). Ils dressoient quelquefois, non sur le tombeau, mais auprès, une colonne ou une pierre élevée. Le roi Josias ayant vu une pierre sépulcrale parmi les tombeaux des prêtres des idoles, demanda ce que c'étoit. On lui dit que c'étoit le monument de l'homme de Dieu (16), qui étoit venu annoncer de la part de Dieu, à Jéroboam, que le temps viendroit où Josias, roi de Juda, brûleroit sur l'autel de Béthel les os des faux prêtres.

Les sépultures communes du peuple, ou les cimetières, étoient hors de la ville, et il y en avoit ordinairement de plusieurs sortes. Les uns étoient pour les bourgeois de la ville, où chaque famille avoit sa place marquée; d'autres, pour les Juifs étrangers; d'autres pour les païens (17) qu'on n'enterroit pas avec les Hébreux naturels. Ils avoient soin surtout de ne pas enterrer dans les grands chemins, de peur

(1) *Joan.* xix. 41. *Matth.* xxvii. 60. — (2) *Joan.* xi. 38. — (3) 3. *Reg.* ii. 10. xi. 43. xiv. 31. xv. 8. 24. xxii. 51. *etc.* — (4) 3. *Reg.* xvi. 28. xxii. 37. 4. *Reg.* x. 35. xiii. 9. 13. xiv. 16. *etc.* — (5) 4. *Reg.* xxi. 18. 26. — (6) 1. *Reg.* xxv. 1. — (7) *Num.* xx. 29. *Deut.* x. 6. — (8) *Jos.* xxiv. 33. — (9) *Jos.* xxiv. 30. — (10) *Matth.* xxvii. 60. *Marc.* xv. 46. *etc.* — (11) *Gen.* xxxv. 8. — (12) 1. *Reg.* xxxi. 13. 1. *Par.* x. 12. — (13) *Gen.* xxxv. 19. — (14) *Matth.* xxvii. 7. — (15) 4. *Reg.* xxiii. 6. 2. *Par.* xxxiv. 4. — (16) 4. *Reg.* xxiii. 17. — (17) *Matth.* xxvii. 7.

qu'on ne se souillât en marchant sur les fosses des morts. Mais rien n'empêchoit de placer les tombeaux près des chemins, pourvu qu'on les distinguât de telle manière, qu'on ne pût s'y méprendre. Pour les sépulcres qui n'étoient point marqués, surtout lorsqu'ils étoient en pleine terre, on les blanchissoit, dit-on, au dehors tous les ans au mois de février (1), afin qu'on pût les apercevoir de loin. Le Sauveur dans l'Évangile fait allusion à cet usage, lorsqu'il dit que les pharisiens sont des sépulcres blanchis (2) qui paroissent propres au dehors, et qui au dedans sont pleins d'os de morts et de pouriture. Ailleurs (3), il les compare à des tombeaux qui ne portent aucune marque capable de les faire connoître, et sur lesquels on marche sans le savoir.

La plupart des plus célèbres tombeaux de la Palestine étoient dans des cavernes, et toute leur beauté étoit au dedans, si toutefois on peut appeler beauté, une caverne creusée avec beaucoup de soin et de dépense, pour y loger des corps morts, et où l'on ne voyoit jamais le jour. Les Hébreux étoient trop sensés pour s'amuser à faire des tombeaux superbes. Ceux dont on trouve des descriptions, sont modernes, ou bien les descriptions qu'on nous en fait, ne sont que d'imagination. Il y en avoit toutefois quelques-uns assez remarquables par leur structure; par exemple, celui de Rachel près de Bethléhem. L'Écriture nous dit (4) que Jacob son époux érigea sur son tombeau une colonne, ou un monument. Benjamin de Tudèle (5) dit qu'on le voyoit encore de son temps, composé de douze pierres, suivant le nombre des enfans d'Israël; et que c'étoit un petit dôme fort propre, soutenu par quatre colonnes. On nous parle aussi du tombeau de Manué, père de Samson (6), de celui du père d'Azael (7), et de celui d'Absalom (8), qui ne lui servit pas. Le texte sacré l'appelle *la main d'Absalom*, soit qu'il veuille par-là marquer l'ouvrage de ce prince, ou un lieu, un espace destiné pour sa sépulture. Le tombeau des Machabées à Modin, étoit orné d'armes, et de figures de vaisseaux (9), à la manière des tombeaux des guerriers et des braves; et c'est le seul dont on sache exactement la structure. Simon

(1) Basnage, Hist. des Juifs, l. vii. c. 25. n. 9. et Joan. Nicolai de Sepulcr. Hebr. l. iv. c. 5 — (2) Matt. xxiii. 27. — (3) Luc. xi. 44. — (4) Genes. xxxv. 20. — (5) Benjamin Tudel. p. 7. Itiner. — (6) Judic. xvi. 51. — (7) 2. Reg. ii. 32. — (8) 2. Reg. xviii. 18. — (9) 1. Machab. xiii. 29. Et Josep. Antiq. lib. xiii. cap. 11.

qui le fit construire , suivit le goût des Grecs qui dominoient alors dans la Syrie. Les rabbins (1) donnent diverses règles pour la construction des sépulcres creusés dans le roc ; mais ils ne sont d'accord entre eux , ni sur la grandeur de la caverne , ni sur sa situation , ni sur le nombre des cellules et des niches qui devoient y être. En effet n'est-il pas ridicule de vouloir donner des règles pour des choses de cette nature , qui sont nécessairement diversifiées par la situation des lieux , et par les facultés des personnes ; l'un étant capable , ou en disposition de faire une dépense que l'autre ne peut pas faire ?

Les Juifs depuis leur dispersion , ont toujours eu un très-grand désir de se faire enterrer dans la Palestine. Ils tiennent comme une espèce d'article de foi , qu'il faut que tous les Hébreux qui veulent avoir part à la résurrection , soient enterrés dans la Terre-Sainte (2). D'où vient qu'encore à présent il s'en trouve qui , pour satisfaire leur dévotion , entreprennent ce voyage dans leur vieillesse , et vont y choisir leur sépulture. Ils croient que ceux qui ne s'y sont pas rendus pendant leur vie , doivent s'y rendre après leur mort par certains canaux souterrains , par où leurs cadavres roulent jusque dans ce pays. On auroit de la peine à croire qu'un peuple fût sérieusement persuadé de ce sentiment , si on ne le trouvoit dans ses auteurs (3) d'une manière très-précise. Ils appellent ce retour des corps dans la terre promise , *le roulement des morts* (4), ou *le roulement des cavernes*. Ils soutiennent qu'il n'y a que les Juifs qui doivent ressusciter au dernier jour. Et sur ce roulement souterrain des morts , ils racontent mille puérités qui ne méritent nulle attention.

Voici la formule ordinaire de leurs épitaphes : *Cette pierre est placée à la tête de N. fils de N. qui a été enterré le jour de N. l'an N. Qu'il repose dans le jardin d'Eden , avec tous les justes qui y sont dès le commencement. Amen , amen , amen. Séla.* ou bien : *Que son ame soit liée dans le jardin d'Eden. Amen , amen , amen. Séla.* Autrement : *Ce monument , ou cette statue est érigée près de la tête de très-illustre , très-sainte , et très-pure vierge Rébecca , fille du saint Samuël lévite , qui est*

(1) *Vide Nicolai de Sepulcr. Hebræor. l. 3. cap. 11.* — (2) *Vide eundem loco citato , cap. 13. pag. 185. Buxtorf. Synag. o. 35. Muller. Judais. t. 1 , etc.* — (3) *Rab. Salom. in Genes. XLVII. Abarbanel , et alii.* —

(4) גלגול המתים.

*morte en bonne réputation le septième jour du mois thébet, l'an 135. Que son ame soit liée dans le jardin d'Eden. Amen, amen, amen. Séla.* Mais ces formules et ces épitaphes sont récentes, et ne sont point toujours uniformes. Nous ne lisons point que les anciens en aient mis sur leurs tombeaux. Le monument seul servoit d'épitaphe ; il étoit en quelque sorte parlant. On savoit par la tradition qu'une telle pierre, une telle colonne, une telle caverne étoit le mausolée d'un tel. Le souvenir s'en perpétuoit dans la mémoire des peuples. Benjamin de Tudèle voyageant dans la Palestine, y remarqua cette inscription sur la caverne où Abraham avoit été enterré : *Ici est le sépulcre d'Abraham notre bienheureux père.* Mais il est visible que l'inscription est nouvelle.

Les Juifs appellent leur cimetièrre, *la maison des vivans* (1), pour marquer leur foi dans la résurrection ; et lorsqu'ils y arrivent avec un corps mort, ils s'adressent à ceux qui y reposent, comme s'ils étoient encore vivans, et leur disent : *Béni soit le Seigneur qui vous a créés, nourris, élevés, et enfin tirés du monde par sa justice. Il sait le nombre de vous tous, et il vous ressuscitera dans le temps. Béni soit le Seigneur qui fait mourir, et qui rend la vie* (2). Ils ont un très-grand respect pour les tombeaux (3) ; ils enseignent qu'il n'est pas permis de les traverser, en y faisant passer un aqueduc, ou un grand chemin ; ni d'aller y ramasser du bois, ni d'y mener paître des troupeaux, ni d'enterrer deux personnes l'une sur l'autre dans la même fosse, même après un long temps. Ils ont eu la dévotion de bâtir des synagogues, et des lieux de prière, près des tombeaux des saints et des grands hommes de leur nation. Il y a une synagogue auprès des tombeaux d'Ezéchiel et de Zacharie, de Mardochée et d'Esther. Ils vont prier auprès de ces sépulcres, et ils sont persuadés comme nous, de l'efficacité des prières et des intercessions des saints (4).

On n'est pas d'accord parmi les interprètes, si l'on brûloit anciennement les corps, au moins dans quelques cas extraordinaires. On a divers exemples qui semblent prouver que cela s'est pratiqué envers les corps de quelques anciens rois des Hébreux, avant de les mettre dans le tom-

XII.  
Usage de  
brûler les  
corps.

(1) Léon de Modène, part. v. c. 8. — (2) Buxtorf. *Synag. cap. 35.*  
— (3) Ligfoot. *cent. Chorog. o. 100.* — (4) Voyez Basnage, *Hist. des Juifs*, l. vii. c. 24. n. 24. et Jean. Nicolai *de Sepulchris Hebr. t. iv. o. 6.*

beau. Ceux de Jabès de Galaad brûlèrent les corps de Saül et de ses fils, qu'ils avoient enlevés de dessus les murs de Bethsan (1). On mit Asa sur un lit couvert d'aromates, dont on lui fit, selon l'expression de l'Écriture, un grand embrasement (2); et il est remarqué qu'on ne fit pas le même honneur à Joram son petit-fils (3). Jérémie (4) prédit à Sédécias qu'il mourra en paix, et qu'on lui rendra les derniers devoirs, surtout celui de l'embrasement, comme on l'a fait à ses prédécesseurs. Amos (5) décrivant une mortalité qui devoit désoler Jérusalem, dit que quand il y auroit dix hommes dans une famille, ils mourront tous, et leur proche parent les prendra, et les brûlera, pour emporter leurs os hors de la maison. Mais malgré ces témoignages, plusieurs soutiennent que l'on ne brûloit jamais, ou très-rarement (6), les corps parmi les Hébreux; que les exemples qu'on a rapportés, doivent s'entendre des aromates, et peut-être des meubles et des habits, que l'on brûloit sur ou auprès des corps, et non pas des corps mêmes. On cite le chaldéen, et des rabbins, qui l'ont entendu ainsi. Mais les textes paroissent trop clairs, pour nier absolument que l'on ait brûlé au moins quelquefois les corps morts, non pas à la vérité jusqu'à les réduire en cendres; on se contentoit de consumer les chairs par le feu, et on mettoit leurs os avec les cendres dans le tombeau.

**XIII.**  
Cérémonies  
de la sépulture.

Le convoi étant arrivé au cimetière, on récite la prière que nous avons vue plus haut, dans laquelle on s'adresse aux morts, comme s'ils étoient vivans. Après cela, on met le corps à terre; et si le mort étoit distingué par quelque endroit, quelqu'un de la compagnie fait son éloge; pratique très-ancienne, dont on voit les traces dans l'Écriture, dans

(1) 1. Reg. xxxi. 12. *Tulerunt cadaver Saul et cadavera filiorum ejus, veneruntque Jabes Galaad, et combusserunt ea ibi: et tulerunt ossa eorum, et sepelierunt in nemore Jabes.* — (2) 2. Par. xvi. 14. *Posuerunt eum super lectum suum plenum aromatibus* (hebr. *super lectum quod replebatur aromatibus*).... *et combusserunt super eum ambitione nimia* (hebr. *et combusserunt ei combustione magna usque valde*). — (3) 2. Par. xxi. 19. *Non fecit ei populus secundum morem combustionis, exequias sicut fecerat majoribus suis.* (Hebr. *Non fecit ei populus ejus combustionem secundum combustiones patrum ejus.*) — (4) Jerem. xxxiv. 5. *Secundum combustiones patrum tuorum regum priorum qui fuerunt ante te, sic comburent te* (hebr. *sic comburent tibi*). — (5) Amos. vi. 9. 10. *Quod si reliqui fuerint decem viri in domo una, et ipsi morientur, et tollet eum propinquus suus, et comburet eum* (hebr. *et combustor ejus*) *ut efferat ossa de domo.* — (6) *Vide Geier. de Luctu Hebr. cap. vi. § 5. Nicolai, lib. ii. cap. 3, de Sepulcr. Hebr. Basnage, Hist. des Juifs, l. vii. c. 25.*

les auteurs ecclésiastiques, et dans les profanes. On faisoit parmi les Egyptiens le procès du roi mort, avant de lui donner la sépulture (1). Chacun avoit droit de louer ou de blâmer ce qu'il avoit remarqué de bon ou de mauvais durant son règne. On traitoit de même à proportion les personnes privées. L'usage des discours ou des éloges funèbres est aussi très-ancien dans l'Eglise chrétienne. On a encore des éloges de plusieurs morts illustres; et l'Écriture nous a conservé ceux de Saül, de Jonathas (2), d'Abner (3), de Josias (4), de Judas Machabée (5). Après l'oraison funèbre, les Juifs font le tour de la fosse, en récitant une assez longue prière (6) qu'ils appellent *la justice du jugement*, parce qu'on y rend grâces à Dieu d'avoir prononcé un jugement équitable sur le mort. Elle commence par ces paroles du Deutéronome : *Le Dieu fort, son œuvre est parfaite* (7). On met un petit sac de terre sous la tête du mort; on cloue le cercueil. Si c'est un homme, dix personnes font dix tours autour du cercueil, et disent une prière pour l'âme du défunt. Le plus proche parent déchire un coin de son habit. Mais ces cérémonies ne se pratiquent pas uniformément partout. On descend ensuite le mort dans le tombeau, le visage tourné vers le ciel, et on lui crie : *Allez en paix*; ou plutôt : *Allez à la paix*, selon les talmudistes. Quelques-uns ont la superstition de lui tourner le visage du côté de l'orient; mais cela n'est point observé d'une manière uniforme. Les plus proches parens lui jettent les premiers de la terre sur le corps; ensuite chacun des assistans y en répand plein la main, ou avec une pelle jusqu'à ce que la fosse soit remplie. Après cela, ils se retirent en marchant en arrière; et avant de sortir du cimetière, chacun arrache trois fois de l'herbe, et la jette derrière son dos, en disant : *Ils fleuriront comme l'herbe de la terre* (8); et cela dans l'espérance de la résurrection, et pour apprendre (9) que *toute chair est comme l'herbe, et que la gloire de l'homme est comme la fleur des champs*. Ils mettent aussi de la poussière sur leur tête, pour se souvenir (10) qu'ils sont poussière, et qu'ils retourneront en poussière. Quelques-uns ajoutent, comme une espèce d'adieu aux morts : *Nous vous suivrons, selon que l'ordre*

(1) Diodor. lib. 1. Biblioth. Herodot. 4. 11. — (2) 2. Reg. 1. 18. et seqq. — (3) 2. Reg. 111. 53. 54. — (4) 2. Par. xxxv. 24. 25. — (5) 1. Mach. ix. 21. — (6) Buxtorf. Synag. Jud. cap. 35. — (7) Deut. xxxii. 4. — (8) Psal. lxxi. 16. — (9) Isai. xl. 6. — (10) Genes. iii. 19.

de la nature le demandera. Antoine Margarita (1), juif allemand converti, raconte qu'aussitôt qu'ils ont fait le déchirement de leurs habits dans le cimetière, ils se retirent tous avec grand bruit, et se sauvent en criant, de peur, disent-ils, qu'ils n'entendent les cris que jette le mort, lorsque étant couvert de terre, les rats viennent lui mordre le bout du nez. Ils croient que ceux qui entendent ces cris, ne manquent pas de mourir dans trente jours. Christian Gerson (2) dit qu'en s'en retournant du cimetière, ils s'asseyent sept fois en chemin, afin que les démons, qui jusque-là ont suivi le convoi, se sauvent et se retirent.

XIV.  
Repas du  
deuil. Visites  
de condo-  
léance.

Au retour, on va à la synagogue. On a déjà remarqué qu'ils n'observent plus ce qui est ordonné dans la loi, touchant l'impureté contractée aux funérailles. Avant d'y entrer, ils lavent leurs mains, en disant : *Le Seigneur détruira la mort pour toujours, et il essuiera les larmes de toute face, et il levera l'opprobre de son peuple de dessus toute la terre, parce que le Seigneur a parlé* (3). Lorsqu'ils sont entrés, ils s'asseyent, changent de place neuf fois, ou sept fois; ils sautent, récitent la prière qu'ils appellent sainte, pour le soulagement du défunt, et quelques autres sentences de consolation pour eux-mêmes, en disant : *Celui qui demeure dans la retraite du Très-Haut ne sera point ébranlé, etc.* (4). Les plus proches parens du mort étant de retour chez eux (5) s'asseyent à terre; et après avoir ôté leurs souliers, on leur apporte du pain, du vin et des œufs durs. Ils mangent et boivent suivant cette parole : *Donnez du sécar* (liqueur en usage chez les Hébreux) *à celui qui est affligé, et du vin à ceux qui ont l'ame dans l'amertume* (6). Celui qui dit la bénédiction ordinaire du manger, a coutume d'y joindre quelques paroles de consolation. Dans l'Orient, et en plusieurs autres endroits, les parens et les amis ont coutume d'envoyer sept jours de suite, soir et matin, aux parens du mort, de quoi faire de grands et somptueux repas; et même ils vont manger avec eux pour les consoler.

Anciennement la nourriture que l'on prenoit dans le deuil, étoit censée impure; mais à présent cela ne s'observe plus. *Leurs sacrifices, dit Osée, seront comme le pain de ceux qui pleurent un mort; quiconque en mange sera*

(1) *Apud Geier. de Luctu Hebr. c. 6. § 17.* — (2) *Christi Gerson. p. 1. Talmud. Jud. c. 36.* — (3) *Isai. xxv. 8.* — (4) *Ps. xc. 1.* — (5) *Léon de Modène, iv<sup>e</sup> part. ch. 9.* — (6) *Prov. xxxi. 6.*

souillé (1). Et les Israélites dans la formule dont ils se servoient en offrant leurs prémices, disoient : *Seigneur, je n'ai point négligé vos ordonnances ; je n'ai point mangé de ces choses, étant dans le deuil.... Je n'en ai rien employé dans les funérailles* (2). Dieu défend à Ezéchiel de faire le deuil : *Vous ne vous couvrirez point le visage, et vous ne goûterez point des viandes de ceux qui pleurent leurs morts* (3). Ces repas étoient des repas lugubres, on y entendoit des cris de douleurs. Baruch dit : *Ils rugissent comme dans le festin pour un mort* (4). Et le Seigneur parlant à Jérémie : *N'entrez point dans une maison où l'on fait le deuil, pour y manger, ni pour y pleurer, ou pour consoler ceux qui pleurent un mort ; parce que j'ai retiré ma paix du milieu de ce peuple.... On ne donnera point de nourriture à celui qui pleure un mort, pour le consoler ; et on ne lui offrira point de vin, pour le consoler de la mort de son père et de sa mère* (5).

L'usage de rendre des visites de civilité aux parens, à la mort de leurs proches, se remarque dans ce qui est dit des fils de Jacob, qui vinrent pour le consoler de la mort de son fils Joseph (6) qu'il croyoit avoir été dévoré par une bête sauvage ; et par l'exemple des frères d'Ephraïm, qui vinrent prendre part à sa douleur pour ses enfans qui avoient été mis à mort par les Géthéens (7). David envoya des ambassadeurs au roi des Ammonites, pour lui faire ses condoléances sur la mort de son père (8). Les amis de Job ayant appris ses malheurs, vinrent lui en témoigner leur douleur (9). Plusieurs Juifs vinrent consoler les deux sœurs Marie et Marthe, affligées de la mort de leur frère (10).

Josèphe (11) raconte qu'Archélaüs, après avoir fait pendant sept jours le deuil du grand Hérode, traita magnifiquement le peuple, et il ajoute que c'est la coutume dans ces sortes de rencontres, de donner de grands repas aux parens, ce qui ne peut se faire sans incommoder bien des gens qui ne sont point assez riches pour faire de grandes dépenses.

On remarque encore dans l'antiquité une autre cou-

(1) *Osee*, ix. 4. — (2) *Deuteron.* xxvi. 14. — (3) *Ezech.* xxiv. 17. — (4) *Baruch*, vi. 31. — (5) *Jerem.* xvi. 5. : *Ne ingrediaris domum convivii* (hebr. *convivii funebris*) *neque vadas, etc.* — (6) *Gen.* xxxvii. 35. — (7) 1. *Parab.* vii. 22. — (8) 2. *Reg.* x. 2. — (9) *Job*, ii. 11. — (10) *Joan.* xi. 31. — (11) *Joseph. lib.* ii. *de Bello*, cap. 1. Πενθήσας ἡμέρας ἐπὶ τὸν πατέρα, καὶ τὸν ἐπιτάφιον ἐστίασιν πολυτελεῖ τῷ πληθει παρασχωῶν. Ἔθος δὲ τοῦ τὸ παρὰ Ἰουδαίους πολλὰς πενίας αἴτιον, διὰ τὸ πλῆθος ἐστῆν οὐκ ἄνευ ἀνάγκης.

tume, qui étoit de mettre de la viande et du vin sur les tombeaux des morts. Tobie exhorte son fils à cet acte de charité : *Mettez votre pain et votre vin sur la sépulture du juste, et gardez-vous d'en manger ou d'en boire avec les pêcheurs* (1). Et Jésus, fils de Sirach, auteur de l'Ecclésiastique, dit : *Des biens répandus sur une bouche fermée, sont comme des viandes mises sur le tombeau d'un mort* (2). Et ailleurs : *La libéralité est agréable à tous ceux qui vivent; n'empêchez pas qu'elle ne s'étende sur les morts* (3). Baruch : *Les présens que l'on fait aux idoles, sont comme ceux que l'on fait aux morts* (4), c'est-à-dire, comme les viandes que l'on mettoit sur le tombeau des morts. Tout le monde sait que cet usage étoit fort commun parmi les païens, et qu'il le fut aussi parmi les Chrétiens. Chez les derniers, et même chez les Juifs, c'étoient des repas de charité, institués principalement en faveur des pauvres (5); et saint Augustin (6) abolit cette coutume en Afrique, à cause des abus qui s'y étoient introduits.

Pendant toute la durée du deuil, les proches parens du mort, comme père, mère, enfans, mari, femme, frère, ou sœur, demeurent dans leur maison, assis, et mangeant par terre; ils ont le visage couvert; ils ne peuvent pendant tout ce temps vaquer à leur travail, ni à aucune affaire, ni lire le livre de la loi, ni réciter leurs prières ordinaires; on ne fait point leur lit, ils ne se chaussent point, ils ne découvrent point leur tête; le mari n'approche point de sa femme; ils ne se font point raser, et ne coupent point leurs ongles; ils ne saluent personne; ils ne prennent point le bain; ils ne peuvent se revêtir d'un habit neuf, ou blanc; on ne leur parle point qu'ils n'aient parlé les premiers, parce qu'il est dit que Job ouvrit la bouche avant ses amis (7). « S'il branle la tête, c'est une marque qu'il se console lui-même. S'il demeure en repos, on lui parle, et on le console (8). » Ceux qui leur rendent visite pour les consoler, s'asseyent comme eux sur le plancher. Il vient tous les jours soir et matin au moins dix personnes, pour faire les prières ordinaires, et réciter le psaume XLVIII

(1) Tob. iv. 18. — (2) Eccli. xxx. 18. *Bona abscondita (gr. effusa) in ore clauso, quasi appositiones epularum circumpositas sepulchro.* —

(3) Ibid. vii. 37. — (4) Baruch, vi. 26. — (5) Chrysost. Homil. 37. in Matth. — (6) Aug. Conf. l. vi. c. 3. ep. 22. 29. — (7) Job, iii. 1. —

(8) Voyez Maimonid. cap. לרבא, Geier. de Luctu Hebr. c. 6.

auprès de ceux qui font le deuil, et qui ne sortent point de la maison, si ce n'est le jour du sabbat. Alors ils sortent, et vont à la synagogue, accompagnés de leurs amis. Ils sont plus visités et consolés ce jour-là que les autres jours.

Ils s'habillent de deuil à la manière du pays où ils demeurent, sans y être obligés par aucun commandement. Dans l'Écriture, *être noirci* signifie souvent être dans la tristesse ou dans le deuil (1). À la fin des sept jours, ils vont à la synagogue, où ils font allumer des lampes, et faire des prières et des aumônes pour l'âme du mort. Ce qui se réitère à la fin du mois, et de l'année. Si le mort est un rabbin, ou quelque personne considérable, on fait ce jour-là son oraison funèbre, ou son éloge. Le fils a coutume de dire tous les jours soir et matin à la synagogue, *l'oraison de Jadek*, pour l'âme de son père, ou de sa mère; et cela onze mois de suite. Quelques-uns jeûnent tous les ans, le jour que l'un ou l'autre sont morts.

Quoique le deuil ordinaire fût de sept jours, il semble qu'on l'abrégeoit quelquefois. *Mon fils*, dit Jésus, fils de Sirach, *répandez des larmes sur la mort de votre ami : pleurez comme un homme qui a souffert un grand malheur ; ensevelissez son corps, selon la coutume, et ne méprisez point sa sépulture. Faites le deuil dans l'amertume de votre âme pendant un ou deux jours, selon le mérite de la personne, pour vous mettre à couvert des mauvais discours des hommes ; et après cela consolez-vous, car la tristesse abrège la vie* (2). Mais cet auteur donne en cet endroit des règles pour modérer sa douleur à la mort des proches, et non pas des exceptions de la durée ordinaire du deuil. Il marque expressément ailleurs que le deuil d'un mort est de sept jours : *Luctus mortui septem dies* (3); et il ne condamne que ceux qui pendant tout ce temps se livroient aux larmes et aux regrets, et qui ne vouloient point recevoir de consolation. Donnez quelque chose à la

XV.  
Durée du  
deuil.

(1) Job, xxx. 28. *Mærens incedebam sine furore.* (Hebr. *Atratus incedebam, sed non calore solis.*) Ps. xxxiv. 14. : *Quasi lugens et contristatus sicut humiliabar.* (Hebr. *quasi lugens matris atratus incurvabar,*) xxxvii. 7. : *Tota die contristatus ingrediebar.* (Hebr. *Tota die atratus ambulabam.*) xli. 10. : *Quare contristatus* (hebr. *atratus*) *incedo?* Jerem. viii. 21. : *Super contritione filia populi mei contritus sum et contristatus* (hebr. *et atratus*). Malao. iiii. 14. *Ambulavimus tristes* (hebr. *atrati*) *coram Domino exercituum.* — (2) Ecol. xxxviii. 16. 17. 18. 19. — (3) Ecol. xxii. 15.

nature pendant un ou deux jours ; cela n'est point contraire à la sagesse ; il est difficile de réprimer les sentimens de la douleur dans les premiers momens ; mais modérez-les , et faites venir la raison et la religion au secours des sentimens naturels.

Les rabbins mêmes reconnoissent et approuvent divers degrés de douleur dans le deuil ; ils donnent les trois premiers jours aux larmes , et aux plus vifs sentimens. Les sept jours suivans sont moins tristes. Enfin ils permettent trente jours de deuil , mais non pas avec un sentiment et une vivacité égale. L'Écriture nous fournit des exemples de deuil d'une durée fort inégale. Jacob (1) pleura son fils Joseph pendant plusieurs années , résolu de le pleurer jusqu'au tombeau , s'il n'eût appris qu'il étoit encore en vie. Il fut lui-même pleuré soixante-dix jours dans l'Égypte , et outre cela encore sept jours dans l'aire d'Athad , en la terre de Chanaan (2). On fit le deuil d'Aaron et de Moïse pendant trente jours (3). L'historien Josèphe dit que le deuil de trente jours doit suffire aux plus sages , dans la perte de leurs plus proches parens , et de leurs plus chers amis (4). Quelquefois l'Écriture , sans marquer un nombre de jours déterminé , dit qu'on fit le deuil d'une personne pendant plusieurs jours. Les deuils de Saül (5) , de Judith (6) , d'Hérode-le-Grand (7) , ne furent que de sept jours. Quant aux païens , Simonide (8) ne veut point que l'on pleure un mort plus d'un jour. Ovide dit toutefois qu'Orphée pleura sa femme pendant sept jours :

..... Septem tamen ille diebus  
Squalidus in ripa Cereris sine munere sedit ;  
Cura dolorque animi , lacrymæque alimenta fuere (9).

#### XVI.

Larmes sur les tombeaux. Opinion des Juifs sur l'état de l'ame après la mort.

Les parens du mort alloient quelquefois pleurer sur son tombeau. Marie , sœur de Lazare , étant sortie de la maison pour aller au-devant de Jésus , on crut qu'elle alloit pleurer au sépulcre de son frère (10). Les femmes syriennes encore

(1) *Gen.* xxxvii. 35. — (2) *Gen.* l. 5. 10. — (3) *Num.* xi. 30. *Deut.* xxxiv. 8. — (4) *Joseph. Antiq. lib.* xiv. cap. 8. — (5) *1. Reg.* xxxi 13. — (6) *Judith.* xvi. 29. — (7) *Joseph. Antiq. lib.* xvii. c. 10. — (8) *Simonid.*

Τοῦ μὲν θανάτου οὐκ ἐνθυμοίμεθα,  
Εἴτι φρονοῖμεν, πλεῖον ἡμέρας μίας.

— (9) *Ovid.* — (10) *Joan.* xi. 31. *Vide Geier. de Luctu Hebr. cap.* 6.

aujourd'hui, ont coutume d'aller accompagnées de quelques personnes au tombeau de leurs proches, où elles font d'étranges lamentations. Dans presque tout l'Orient, dans la Grèce, dans la Dalmatie, la Bulgarie, la Croatie, la Servie, la Valachie, l'Illyrie, on pratique encore à présent l'ancien usage de pleurer les morts publiquement, et en solennité. En Turquie, et dans la Perse, on voit toutes les mêmes cérémonies.

Les Juifs (1) croient au paradis, à l'enfer et au purgatoire. Le premier, qu'ils nomment le *jardin d'Eden*, est pour les justes, où ils jouissent de la gloire, et de la pure vision de Dieu. Le second, nommé *la géhenne*, est le lieu où les méchants sont tourmentés. Il y en a qui y sont pour toujours, mais en petit nombre; les autres n'y demeurent que pendant un certain temps; et c'est à leur égard, que l'enfer est un *purgatoire*, qui n'est point distingué de l'enfer par le lieu, mais par la durée. Ils croient que tout Juif qui n'est point engagé dans l'hérésie, et qui n'a manqué à aucun point essentiel marqué par les rabbins, n'est pas plus d'un an en purgatoire. Buxtorf (2) rapporte l'opinion des talmudistes, qui croient que les âmes séparées des corps savent tout ce qui se passe sur la terre, parce qu'elles sont ordinairement un an entier avant d'entrer dans le ciel. Pendant ce temps elles viennent souvent visiter leur tombeau, et courent par le monde où elles apprennent tout ce qui s'y passe. En un mot, ils croient que l'âme ne monte au ciel qu'après que le corps est réduit en cendres, selon cette parole de Salomon : *Avant que la poussière retourne d'où elle est tirée, et que l'esprit retourne à Dieu qui l'a donné* (3). Ils disent aussi (4), que quand un Juif est enterré, l'ange de mort va s'asseoir sur sa fosse, et qu'en même temps l'âme vient aussi s'y réunir, et le relève. Alors l'ange de mort prenant une chaîne de fer, dont la moitié est froide, et l'autre moitié brûlante, il en frappe le corps, et en disperse tous les membres; il le frappe une seconde fois, et en écarte tous les os; enfin il le frappe une troisième fois, et le réduit tout en cendres. Après quoi tous les bons anges viennent, et réunissent toutes ses parties, et les replacent dans le tombeau. Ils croient que les personnes pieuses, et qui font de grandes aumônes, seront ga-

(1) Léon de Modène, part. iv. c. 10. — (2) Buxtorf, *Synag. cap.* 35.  
— (3) *Eccle.* xii. 7. — (4) *Elias in Thirbi. Vide Buxtorf, loco cit.*

ranties de ce tourment. Les Turcs (1) ont une opinion à peu près semblable. Ils croient qu'il y a deux mauvais esprits, noirs et livides, qui se trouvent dans le tombeau lorsque le mort est enterré. Ils font asseoir le mort dans son cercueil, et lui font son procès. S'il se trouve innocent, ils le font recoucher tranquillement; sinon ils le frappent de grands coups de marteau entre les deux oreilles; ce qui lui fait jeter des cris épouvantables.

(1) *Pohok. not. Miscell. p. 241.*

# ECCLÉSIASTIQUE.

## DE JÉSUS, FILS DE SIRACH.

### PROLOGUS.

MULTORUM nobis, et magnorum, per legem et Prophetas aliosque qui secuti sunt illos, sapientia demonstrata est : in quibus oportet laudare Israel doctrinæ et sapientiæ causa : quia non solum ipsos loquentes necesse est esse peritos, sed etiam extraneos posse et dicentes et scribentes doctissimos fieri. Avus meus Jesus, postquam se amplius dedit ad diligentiam lectionis legis et Prophetarum, et aliorum librorum qui nobis a parentibus nostris traditi sunt, voluit et ipse scribere aliquid horum quæ ad doctrinam et sapientiam pertinent, ut desiderantes discere, et illorum periti facti, ma-

### PROLOGUE.\*

ON peut voir dans la loi, dans les Prophètes, et dans ceux qui les ont suivis, beaucoup de choses très-grandes et très-sages, qui rendent Israël digne de louange pour sa doctrine et pour sa sagesse; puisque, non-seulement les auteurs de ces discours ont dû être très-éclairés, mais que les étrangers mêmes peuvent devenir par leur moyen très-habiles à parler et à écrire. (1). C'est de cette manière que Jésus mon aïeul, après s'être appliqué avec grand soin à la lecture de la loi et des Prophètes, et des autres livres que nos pères nous ont laissés, a voulu lui-même écrire sur ce qui regarde la doctrine et la sagesse, afin que ceux qui désirent apprendre, s'étant instruits par ce livre, s'appliquent de plus en plus à la considération de leurs devoirs, et s'affermis- sent dans une vie conforme à la loi de Dieu. Je vous exhorte donc, vous qui voudrez lire ce livre, à y apporter une disposition favorable et une attention particulière; et à nous par-

\* Voyez ce qui est dit sur ce prologue dans la préface.

(1) Gr. autr. La loi, les Prophètes, et ceux qui les ont suivis, nous ayant donné beaucoup de choses, et des choses très-grandes qui rendent Israël digne de louange pour sa doctrine et pour sa sagesse; et comme il ne suffit pas que ceux qui lisent acquièrent pour eux-mêmes la science, mais qu'il faut encore qu'ils puissent être utiles par leurs paroles et par leurs écrits aux autres qui souhaitent d'apprendre; Jésus mon aïeul, après s'être appliqué, etc.

donner, s'il semble qu'en quelques endroits, voulant rendre toute la beauté et toute la force de l'original (1), nous ne pouvons trouver des paroles qui en expriment tout le sens ; car les mots hébreux n'ont plus la même force (2), lorsqu'ils sont traduits en une langue étrangère ; ce qui n'arrive pas seulement en ce livre ; mais la loi même, les Prophètes et les autres livres sont fort différens dans leur version (3), de ce qu'ils sont dans leur propre langue. Étant donc venu en Égypte en la trente-huitième année, sous le règne de Ptolémée Evergète (4), et y ayant demeuré long-temps (5), j'y ai trouvé ce livre qui y avoit été laissé, et qui contenoit une excellente doctrine (6) ; c'est pourquoi j'ai cru qu'il étoit utile et même nécessaire de travailler avec soin à le traduire. Ainsi m'étant appliqué à cette traduction pendant quelque temps, avec beaucoup de veilles et de soin, j'é l'ai achevée enfin, et j'ai mis ce livre en état d'être publié, pour servir à ceux qui voudront penser à eux-mêmes, et apprendre de quelle manière ils doivent se conduire dans la résolution qu'ils auront formée de régler leur vie selon la loi du Seigneur (7).

gis magisque attendant animo, et confirmentur ad legitimam vitam. Hortor itaque venire vos cum benevolentia, et attentiori studio lectionem facere, et veniam habere in illis in quibus videmur, sequentes imaginem sapientiæ, deficere in verborum compositione. Nam deficient verba hebraica, quando fuerint translata ad alteram linguam. Non autem solum hæc, sed et ipsa lex, et Prophetæ, ceteraque aliorum librorum, non parvam habent differentiam, quando inter se dicuntur. Nam in octavo et trigesimo anno temporibus Ptolemæi Evergetis regis, postquam perveni in Ægyptum, et cum multum temporis ibi fuisset, inveni ibi libros relictos, non parvæ neque contemnendæ doctrinæ. Itaque bonum et ne-

(1) C'est le sens du grec.

(2) C'est le sens du grec : Ce qui est dit en hébreu, n'a plus la même force lorsqu'il est traduit en une autre langue.

(3) Les livres saints étoient traduits en grec dès le temps de Ptolémée Philadelphe, assez long-temps avant que l'auteur de ce prologue entreprît sa traduction.

(4) C'est-à-dire, la trente-huitième année du règne de Ptolémée Evergète II, surnommé aussi *Physcon*, qui régna cinquante-trois ans, partie avec son frère et partie seul. Voyez la préface.

(5) Gr. quelque temps. Ou, selon quelques exemplaires, un peu de temps.

(6) Gr. j'y ai trouvé une copie qui contenoit des instructions importantes. Autr. j'y ai trouvé le secours d'une érudition non médiocre. On lit dans le grec, ἀπόμοιον, que l'on suppose signifier *exemplar* ; peut-être pour ἐπέδιον, *subsidiūm*, qui se trouve dans quelques exemplaires.

(7) Gr. autr. C'est pourquoi m'étant aussi moi-même proposé d'apporter quelque soin et quelque travail à traduire ce livre, j'ai employé beau-

cessarium putavi et ipse aliquam addere diligentiam et laborem interpretandi librum istum, et multa vigilia attuli doctrinam in spatio temporis, ad illa quæ ad finem ducunt, librum istum dare, et illis qui volunt animum intendere, et discere quemadmodum oporteat instituire mores, qui secundum legem Domini proposuerint vitam agere.

coup de veilles et d'application durant cet intervalle de ma demeure en Egypte, pour l'achever et le publier en faveur de ceux-là même qui vivent hors de leur pays, c'est-à-dire, des Juifs répandus dans l'Egypte, qui veulent s'instruire, et qui s'appliquent à régler leur vie selon la loi. On lit dans le grec, προσενεχόμενος, afferens, pour προσενέχασθαι, attuli. Le R. P. Houbigant soupçonne que les copistes ont transposé une partie de ce prologue, en mettant à la fin ce qui sembleroit devoir être au milieu de cette manière : *Multorum nobis... ad legitimam vitam. Nam in octavo.... vitam agere. Hortor itaque.... inter se dicuntur.* Mais alors au lieu de *Nam*, il met *Vero*. Cependant le grec porte γὰρ, *nam*; ce qui pourroit donner lieu de présumer que le texte tel qu'il est, est bien.

## CHAPITRE PREMIER.

Origine de la sagesse. Son excellence. Dieu la donne à ceux qui l'aiment. Eloge de la crainte du Seigneur. Bonheur de ceux qui la possèdent. Elle est le commencement de la sagesse. Garder les préceptes du Seigneur. Fuir l'hypocrisie.

1. **OMNIS** sapientia a Domino Deo est, et cum illo fuit semper, et est ante ævum.

1. **TOUTE** sagesse vient de Dieu, qui est le souverain Seigneur, et le principe éternel de toutes choses; elle a toujours été avec lui, ( et elle y est avant tous les siècles, y étant de toute éternité. ) "

1. Reg. III.  
9. et IV. 29.

Ÿ 1. Le grec porte simplement : Toute sagesse vient du Seigneur, et elle est avec lui dans toute l'éternité. Ce qui est enfermé entre deux parenthèses ici et dans toute la suite, ne se trouve point dans le grec de l'édition romaine.

2. *Elle est incompréhensible à tout esprit créé. En effet, qui a compté le sable de la mer, les gouttes de la pluie et les jours de la durée du monde? Qui a mesuré la hauteur du ciel, l'étendue de la terre, et la profondeur de l'abîme?*

3. *Qui a aussi pénétré la sagesse de Dieu, (laquelle précède toutes choses, et les surpasse toutes infiniment?)*

4. *La sagesse a été créée ou engendrée avant tout, et la lumière de l'intelligence est dès le commencement du monde, et avant tous les siècles;*

5. *(Car le Verbe de Dieu qui est au plus haut des cieux; est la source de la sagesse; et cette source étant éternelle, la sagesse est aussi éternelle; ses voies, ou les moyens de la connaître, sont les commandemens éternels que Dieu a donnés aux hommes.)*

6. *Sans le secours de ces divins préceptes, elle seroit demeurée cachée à leurs yeux. En effet, à qui la racine de la sagesse a-t-elle été découverte, et qui a pénétré ses artifices divins?*

7. *(A qui la conduite de la sagesse a-t-elle été révélée et montrée à nu? et qui a compris la multiplicité de ses démarches?)*

8. *Il n'y a que le Très-Haut qui la comprend, (le Créateur qui peut tout, le Roi puissant et) infiniment redoutable, qui est assis sur son trône "au plus haut des cieux, (le Dieu souverain dominateur de toutes choses).*

9. *C'est lui qui l'a créée (dans*

† 8. Gr. aut. Il n'y a que le Seigneur, qui la comprend, lui qui est souverainement sage et redoutable, et qui est assis sur son trône: *Thronum illius, pour thronum suum.*

2. *Arenam maris, et pluviae guttas, et dies seculi, quis dinumeravit? altitudinem caeli, et latitudinem terrae, et profundum abyssi, quis dimensus est?*

3. *Sapientiam Dei praecedentem omnia quis investigavit?*

4. *Prior omnium creata est sapientia, et intellectus prudentiae ab aëvo.*

5. *Fons sapientiae Verbum Dei in excelsis, et ingressus illius mandata aeterna.*

6. *Radix sapientiae cui revelata est? et astutias illius quis agnovit?*

7. *Disciplina sapientiae cui revelata est, et manifesta? et multiplicationem ingressus illius quis intellexit?*

8. *Unus est altissimus Creator omnipotens, et Rex potens, et metuendus nimis, sedens super thronum illius, et dominans Deus.*

9. *Ipsa creavit illam*

in Spiritu sancto, et vidit, et dinumeravit, et mensus est.

10. Et effudit illam super omnia opera sua, et super omnem carnem secundum datum suum, et præbuit illam diligentibus se.

11. Timor Domini gloria, et gloriatio, et lætitia, et corona exultationis.

12. Timor Domini delectabit cor, et dabit lætitiã, et gaudium, et longitudinem dierum.

13. Timenti Dominum bene erit in extremis, et in die defunctionis suæ benedicetur.

14. Dilectio Dei honorabilis sapientia.

15. Quibus autem apparuerit in visu, diligant eam in visione, et in agnitione magnarum suorum.

16. Initium sapientiæ, timor Domini, et cum fidelibus in vulva conoreatus est : cum electis feminis graditur, et cum justis et fidelibus agnoscitur.

l'Esprit-Saint, qui l'a vue, et qui l'a pénétrée), qui l'a nombrée, (et qui l'a mesurée.)

10. Il l'a répandue sur tous ses ouvrages, et sur toute chair, selon le partage qu'il en a fait, et d'après la mesure suivant laquelle il lui a plu de la distribuer à chacune de ses créatures; mais il l'a donnée avec abondance" à ceux qui l'aiment.

11. Or, la crainte du Seigneur est le commencement de la sagesse; elle est la véritable gloire, et un juste sujet de se glorifier, à celui qui en est pénétré; c'est pour lui une source de joie et une couronne d'allégresse;

12. Car la crainte du Seigneur réjouira le cœur du juste; elle lui donnera en même temps la joie, l'allégresse et la longue vie.

13. Celui qui craint le Seigneur, se trouvera heureux à la fin de sa vie, et il sera béni du Seigneur" au jour de sa mort; alors il recevra de lui une gloire éternelle.

14. (Mais l'amour de Dieu est la sagesse parfaite, et vraiment digne d'être honorée.)

15. Ceux à qui elle se découvre, l'aiment aussitôt qu'ils l'ont vue, et qu'ils ont connu la magnificence de ses ouvrages.)

16. La crainte du Seigneur est le principe et le fondement de la sagesse; elle est créée avec les hommes fidèles dès le sein de leur mère; (elle accompagne partout les femmes choisies et aimées de Dieu; et elle se fait remarquer dans les justes et dans les fidèles. ")

Ps. cx. 10.  
Prov. i. 7.  
et ix. 10.

† 10. C'est le sens du grec : il l'a donnée avec abondance.

† 15. Le grec de l'édition de Rome lit : il trouvera grace auprès du Seigneur.

† 16. Gr. Elle s'est fondé une demeure éternelle parmi les hommes,

17. (La crainte du Seigneur est la sanctification de la science.

18. Cette sanctification garde le cœur de l'homme, en le préservant de l'orgueil auquel la science l'expose; elle le rend juste, en la lui faisant rapporter à Dieu; et elle le remplit de satisfaction et de joie, en lui procurant le repos d'une bonne conscience.

19. Enfin celui qui craint le Seigneur, sera heureux en cette vie, et il sera béni au jour de sa mort.)

20. La crainte de Dieu est la plénitude et la perfection de la sagesse; et elle rassasie ceux qu'elle possède de l'abondance de ses fruits.

21. Elle comble toute leur maison des biens qu'elle produit, et leurs celliers de ses trésors. "

22. La crainte du Seigneur est la couronne de la sagesse; elle donne à l'esprit la plénitude de la paix, et au corps les fruits du salut, ou les douceurs d'une santé parfaite; "

23. Elle connoît la sagesse et le nombre de ses merveilles: (et l'un et l'autre est un don de Dieu. ")

17. Timor Domini, scientiæ religiositas.

18. Religiositas custodiet et justificabit cor: jucunditatem atque gaudium dabit.

19. Timenti Dominum bene erit, et in diebus consummationis illius benedicetur.

20. Plenitudo sapientiæ est timere Deum, et plenitudo a fructibus illius.

21. Omnem domum illius implebit a generationibus, et receptacula a thesauris illius.

22. Corona sapientiæ, timor Domini, replens pacem, et salutis fructum:

23. Et vidit, et dinumeravit eam: utraque autem sunt dona Dei.

et elle demeurera constamment avec leur race. On lit dans le grec, *fundamentum æternum nidificavit*. Cette expression singulière paroît venir de l'équivoque de l'hébreu où il a été facile aux copistes de confondre *נִדְּבָה*, collocavit, avec *נִדְּבָה*, nidificavit.

‡ 21. Gr. autr. Elle comble toute leur maison de ses trésors, de ses richesses les plus précieuses, et leurs celliers de ses fruits, des biens qu'elle produit. On lit dans le grec de l'édition romaine, *αὐτῆς*, illius, comme dans la Vulgate; mais le sens paroît exiger *αὐτῶν*, illorum, comme on le lit dans l'édition de Complute. Le grec de l'édition de Complute ajoute: et l'un et l'autre sont des dons de Dieu pour la paix et le bonheur de l'homme.

‡ 22. C'est le sens du grec: elle produit la paix et la santé, qui est le fruit de la guérison. L'édition de Complute ajoute: et elle donne une gloire très-étendue à ceux qui l'aiment.

‡ 23. Les exemplaires grecs et latins varient sur ce verset; les uns ne lisent que la première partie; les autres, que la seconde; la première se voit déjà au ‡ 9., la seconde, au ‡ 21. dans l'édition de Complute.

24. Scientiam, et intellectum prudentiæ sapientia compartietur : et gloriam tenentium se, exaltat.

25. Radix sapientiæ est timere Dominum, et rami illius longævi.

26. In thesauris sapientiæ intellectus, et scientiæ religiositas : execratio autem peccatoribus sapientia.

27. Timor Domini expellit peccatum.

28. Nam qui sine timore est, non poterit justificari : iracundia enim animositatis illius, subversio illius est.

29. Usque in tempus sustinebit patiens, et postea redditio jucunditatis.

30. Bonus sensus usque in tempus abscondet verba illius, et labia multorum enarrabunt sensum illius.

24. La sagesse répand dans l'esprit la science et la lumière de la prudence, *comme une pluie" abondante qui tombe sur la terre*; et elle élève en gloire ceux qui lui demeurent attachés.

25. La crainte du Seigneur est la racine de la sagesse, et ses branches sont d'une longue durée. "

26. ( L'intelligence et la science religieuse se trouvent dans les trésors de la sagesse; mais la sagesse est en exécration aux pécheurs; *et ils n'y vont puiser ni l'une ni l'autre.*

27. La crainte du Seigneur chasse le péché; " *mais celui qui n'a pas cette crainte, ne pourra l'éviter;* )

28. Car celui qui est sans crainte, " ne pourra devenir juste, parce que l'émotion de la colère qu'il a dans le cœur, est *pour lui une source de péchés qui causent enfin sa ruine.*

29. L'homme patient attendra *la fin de ses maux* jusqu'au temps *destiné de Dieu pour les faire cesser*; et après cela la joie lui sera rendue.

30. ( L'homme de bon sens " ) retiendra en lui-même ses paroles jusqu'à un *certain* temps; et les lèvres de plusieurs, *qui auront été témoins de sa modération*, publieront sa prudence.

L'édition romaine ne donne que la première partie; et le P. Houbigant pense que c'est une transposition de ce qui se lit au  $\Psi$  9.

$\Psi$  24. C'est le sens du grec : La sagesse répand comme une pluie la science, etc.

$\Psi$  25. Gr. et ses branches sont la longueur des jours, *la longue vie.*

$\Psi$  27. Ce verset est dans l'édition de Complute qui ajoute : et lorsque demeure *dans le cœur de l'homme*, elle en éloigne l'émotion de la colère. Voyez le verset suivant.

$\Psi$  28. On lit dans l'édition romaine,  $\text{θυμὸς ἀδικός}$ , *ira injusta*; au lieu de quoi l'édition de Complute dit  $\text{θυμώδης ἀνὴρ}$ , *Iracundus vir*, l'homme sujet à la colère.

$\Psi$  30. Ces deux mots, *bonus sensus*, ne sont point dans le grec qui présente ainsi ce verset comme une suite du précédent : *L'homme patient retiendra*, etc.

31. Les règles de la conduite " sont renfermées dans les trésors de la sagesse; *le juste les recherchera avec soin;*

32. Mais le pécheur aura en exécution le culte de Dieu, *et négligera de s'en instruire.*

33. (*Pour vous, mon fils, ) si vous désirez la sagesse avec ardeur, conservez la justice, " et Dieu vous la donnera;*

34. Car la crainte du Seigneur, *qui fait observer sa loi, est le principe de la sagesse et de la science véritable; et ce qui lui est agréable,*

35. C'est la foi " et la douceur *qu'un homme conserve dans son ame et dans toute sa conduite; (et il comblera les trésors de celui en qui elles se trouvent.)*

36. Ne soyez donc point rebelle aux impressions de la crainte du Seigneur, " et ne vous approchez point de lui " avec un cœur doublé.

37. Ne soyez point hypocrite devant " les hommes; (et que vos lèvres ne vous soient point un sujet de chute et de scandale, " *par les louanges que vous vous donneriez vous-même.)*

38. *Mais* soyez attentif à vos paroles, de peur que *vous élevant par*

31. In thesauris sapientiæ signatio disciplinæ :

32. Execratio autem peccatori, cultura Dei.

33. Fili, concupiscens sapientiam, conserva justitiam, et Deus præbebit illam tibi.

34. Sapientia enim et disciplina timor Domini : et quod beneplacitum est illi,

35. Fides et mansuetudo, et adimplebit thesauros illius.

36. Ne sis incredibilis timori Domini, et ne accesseris ad illum duplici corde.

37. Ne fueris hypocrita in conspectu hominum, et non scandalizeris in labiis tuis.

38. Attende in illis, ne forte cadas, et ad-

ψ 31. Gr. litt. les paraboles de la science, *les sentences pleines de lumière.*

ψ 33. Gr. litt. les commandemens.

ψ 35. Autr. la fidélité.

ψ 36. Le grec ajoute : lorsque vous êtes dans le besoin, *lorsque vous éprouvez les misères de l'indigence.*

*Ibid.* Autr. d'elle. *Infr.* ψ 40.

\* 37. On lit dans le grec *in oribus* ; ce qui paroît venir de l'équivoque de l'hébreu, où les copistes ont pu aisément confondre, ׀בּל, *in conspectu*, avec ׀בּל, *in ore*, d'où *in oribus*.

*Ibid.* Quelques exemplaires grecs lisent : mais soyez attentif à vos lèvres, *aux paroles de vos lèvres*. C'est ce que la Vulgate a exprimé au commencement du verset suiv.

ducas animæ tuæ in-  
honoratorem,

39. Et revelet Deus  
absconsa tua, et in  
medio synagogæ elidat  
te :

40. Quoniam acces-  
sisti maligne ad Domi-  
num, et cor tuum plen-  
um est dolo et falla-  
cia.

*vos discours, " vous ne tombiez,  
et ne déshonoriez votre ame;*

39. Et que Dieu découvrant ce  
qui étoit caché en vous, ne vous  
brise au milieu de l'assemblée, *de-  
vant laquelle vous aurez voulu  
vous élever;*

40. Parce que vous vous êtes ap-  
proché du Seigneur avec une dispo-  
sition maligne, " et que votre cœur  
est plein de déguisement ( et de  
tromperie. )

† 38. C'est le sens du grec : Ne vous élevez point *par vos discours*, de  
peur que vous ne tombiez, etc.

† 40. Gr. parce que vous ne vous êtes point approché de la crainte du  
Seigneur avec sincérité.

## CHAPITRE II.

Exhortation à la patience dans les tentations et les épreuves. Avantages  
des afflictions et des souffrances. Celui qui espère dans le Seigneur, ne  
sera point confondu. Malheur à celui qui perd la patience. S'humilier  
sous la main du Seigneur ; espérer en sa miséricorde.

1. FILII, accedens ad  
servitutem Dei, sta in  
justitia et timore, et  
præpara animam tuam  
ad tentationem.

2. Deprime cor tu-  
um, et sustine : inclina  
aurem tuam, et susci-  
pe verba intellectus :  
et ne festines in tem-  
pore obductionis.

3. Sustine sustentationes  
Dei : conjungere  
Deo, et sustine, ut

1. MON fils, lorsque vous entrerez  
au service de Dieu, ( demeurez fer-  
me dans la justice et dans la crainte  
*du Seigneur*, et ) préparez votre  
ame à la tentation.

2. Humiliez " votre cœur *dans les  
afflictions que Dieu vous envoie*,  
et attendez avec patience *qu'il vous  
en délivre*. ( Prêtez l'oreille, et re-  
cevez avec docilité les paroles et les  
*instructions* de la sagesse ; ) et ne  
vous hâtez point *d'agir ou de par-  
ler* au temps de l'obscurité et de la  
*tentation ; "*

3. ( *Mais souffrez en paix les sus-  
pensions et les retardemens* de  
Dieu ; ) demeurez uni à Dieu *par*

*Matt. iv. 1.*

*2. Tim. iii.*

12.

† 2. Gr. austr. Dirigez, réglez, votre cœur selon la loi du Seigneur.

*Ibid.* Gr. litt. au temps de l'accident, de la tribulation, de l'affliction.

*une fidélité inviolable; et ne vous laissez point d'attendre son secours, afin que votre vie soit à la fin plus abondante, et que vous receviez alors une plus riche couronne.*

4. Acceptez donc de bon cœur tout ce qui vous arrivera de fâcheux; (demeurez en paix dans votre douleur;) et au temps de votre humiliation, conservez la patience, " et ne vous troublez point;

Sap. III. 6.

5. Car l'or (et l'argent) s'épurent par le feu; mais les hommes que Dieu veut recevoir au nombre des siens, s'éprouvent dans le fourneau de l'humiliation.

6. Ayez donc confiance en Dieu dans vos afflictions, et soyez persuadé qu'il vous retirera de tous ces maux; rendez votre voie droite, et espérez en lui. (Conservez sa crainte, et y vieillissez.)

7. Vous qui craignez le Seigneur, attendez sa miséricorde; et ne vous détournerez point de lui, de peur que vous ne tombiez.

8. Vous qui craignez le Seigneur, croyez en lui; ayez confiance en ses promesses, et vous ne perdrez point votre récompense.

9. Vous qui craignez le Seigneur, espérez en lui, et sa miséricorde viendra vous combler de joie. "

10. (Vous qui craignez le Seigneur, aimez-le, et vos cœurs seront remplis de lumière, de consolation et de joie.)

11. Pour en être assurés, considérez, (mes enfans,) tout ce qu'il y

crescat in novissimo vita tua.

4. Omne quod tibi applicitum fuerit, accipe: et in dolore sustine, et in humilitate tua patientiam habe:

5. Quoniam in igne probatur aurum et argentum, homines vero receptibiles in camino humiliationis.

6. Crede Deo, et recuperabit te: et dirige viam tuam, et spera in illum. Serva timorem illius, et in illo veterasce.

7. Metuentes Dominum, sustinete misericordiam ejus: et non deflectatis ab illo, ne cadatis.

8. Qui timetis Dominum, credite illi, et non evacuabitur merces vestra.

9. Qui timetis Dominum, sperate in illum, et in oblectationem veniet vobis misericordia.

10. Qui timetis Dominum, diligite illum, et illuminabuntur corda vestra.

11. Respicite, filii, nationes hominum, et

‡ 4. Gr. autr. et conservez la patience, en attendant le changement de votre humiliation; attendez avec patience que Dieu vous tire de votre humiliation.

‡ 9. Gr. litt. espérez les biens et la joie de l'éternité et de la miséricorde.

scitote quia nullus speravit in Domino, et confusus est.

12. Quis enim permansit in mandatis ejus, et derelictus est? aut quis invocavit eum, et despexit illum?

13. Quoniam pius et misericors est Deus, et remittet in die tribulationis peccata, et protector est omnibus exquirentibus se in veritate.

14. Væ duplici corde, et labiis scelestis, et manibus malefactorum, et peccatori terram ingredienti duabus viis.

15. Væ dissolutis corde, qui non credunt Deo, et ideo non proteguntur ab eo.

16. Væ his qui perdidit sustinentiam, et qui dereliquerunt vias rectas, et divertent in vias pravas.

17. Et quid facient, cum inspicere cœperit Dominus?

18. Qui timent Dominum, non erunt in-

a eu d'hommes parmi les nations, et sachez que "quiconque a espéré dans le Seigneur n'a jamais été confondu dans son espérance.

12. En effet, qui est l'homme qui est demeuré ferme dans les commandemens de Dieu et dans sa crainte, " et qui en ait été abandonné? qui est celui qui l'a invoqué, et qui ait été méprisé de lui? Personne.

13. Car Dieu est plein de bonté " et de miséricorde; il pardonne les péchés; il sauve " au jour de l'affliction; (et il est le protecteur de tous ceux qui le cherchent dans la vérité.)

14. Mais malheur au cœur double, " (aux lèvres corrompues,) aux mains souillées de crimes, " et au pécheur qui marche sur la terre par deux voies.

15. Malheur à ceux qui manquent de cœur, qui ne se fient point (à Dieu,) et qui pour cette raison ne seront point protégés (de lui.)

16. Malheur à ceux qui ont perdu la patience, (qui ont quitté les voies droites, et qui se sont détournés dans des routes égarées.)

17. Et que feront-ils, lorsque le Seigneur commencera d'examiner toutes choses, et qu'il leur fera rendre compte de leurs œuvres?

18. Ceux qui craignent le Seigneur, ne seront point incrédules à

Ps. xxx. 1.

3. Reg. xviii. 21.

ψ 11. Gr. Considérez les anciennes générations, et voyez.

ψ 12. C'est le sens du grec : dans la crainte de Dieu.

ψ 13. Gr. litt. de patience.

Ibid. Le grec ajoute ce mot.

ψ 14. Quelques exemplaires grecs lisent : au cœur timide, qui ne met point assez sa confiance dans le Seigneur. Voyez le verset suivant.

Ibid. Gr. aux mains relâchées.

sa parole; " et ceux qui l'aiment, demeureront fermes dans sa voie.

Joan. viii.  
29.

19. Ceux qui craignent le Seigneur, rechercheront ce qui lui est agréable; " et ceux qui l'aiment, seront remplis de sa loi.

20. Ceux qui craignent le Seigneur, prépareront leurs cœurs, et sanctifieront " leurs ames en sa présence.

21. ( Ceux qui craignent le Seigneur, gardent ses commandemens, et ils auront patience jusqu'à ce qu'il jette les yeux sur eux,

22. En disant : Si nous faisons pénitence, ) c'est dans les mains du Seigneur que nous tomberons, et non dans les mains des hommes; *ce qui nous sera très-avantageux; "*

23. Car autant que sa majesté di-

credibiles verbo illius : et qui diligunt illum, conservabunt viam illius.

19. Qui timent Dominum, inquirunt quæ beneplacita sunt ei : et qui diligunt eum, replebuntur lege ipsius.

20. Qui timent Dominum, præparabunt corda sua, et in conspectu illius sanctificabunt animas suas.

21. Qui timent Dominum, custodiunt mandata illius, et patientiam habebunt usque ad inspectionem illius,

22. Dicentes : Si pœnitentiam non egerimus, incidemus in manus Domini, et non in manus hominum.

23. Secundum enim

✧ 18. On lit dans l'édition romaine ῥημάτων, *verborum*, pour ῥήμασιν, *verbis*, qui se trouve dans l'édition de Complute.

✧ 19. Gr. autr. rechercheront sa bienveillance.

✧ 20. Gr. humilieront.

✧ 22. L'auteur de la paraphrase, ou n'a pas pris garde à une négation qui se trouve dans la Vulgate, ou peut-être que s'attachant au grec, il a supposé que cette négation pourroit s'être glissée par erreur de copiste. Voici les deux sens distingués. La Vulgate porte : Ceux qui craignent le Seigneur.... auront patience.... en disant : Si nous ne faisons pénitence (*Si pœnitentiam non egerimus*), c'est dans les mains du Seigneur que nous tomberons, et non dans les mains des hommes : *et quoi de plus terrible que de tomber entre les mains du Dieu vivant? Mais leur patience sera soutenue par l'espérance en sa miséricorde*; car autant que sa majesté divine est élevée, autant est grande sa miséricorde. Le grec réunissant le verset 20. au verset 22. porte : Ceux qui craignent le Seigneur.... humilieront leurs ames en sa présence, *en disant* : Nous tomberons *volontiers* entre les mains du Seigneur, plutôt qu'entre les mains des hommes; car autant que sa majesté divine est élevée, autant est grande sa miséricorde. C'est ce que disoit David même : Il vaut mieux que je tombe entre les mains de Dieu, qu'entre les mains des hommes; car ses miséricordes sont infinies. 2. Reg. xxiv. 14. Le sens de la Vulgate est vrai par rapport aux vengeances que Dieu exerce dans l'éternité; le sens du grec est vrai par rapport aux châtimens que Dieu exerce dans le temps.

magnitudinem ipsius, sic et misericordia illius cum ipso est.

*vine est élevée, autant est grande sa miséricorde.*

### CHAPITRE III.

Devoirs des enfans envers leurs pères et mères. Exhortation à la douceur et à l'humilité. Réprimer sa curiosité. Malheur du cœur dur, superbe et indocile. Vertu de l'aumône; sa récompense.

1. FILII sapientiæ, ecclesia justorum : et natio illorum, obedientia et dilectio.

2. Judicium patris audite, filii, et sic facite ut salvi sitis.

3. Deus enim honoravit patrem in filiis, et judicium matris exquirens, firmavit in filios.

4. Qui diligit Deum, exorabit pro peccatis, et continebit se ab illis, et in oratione dierum exaudietur.

5. Et sicut qui thesaurizat, ita et qui honorificat matrem suam.

6. Qui honorat patrem suum, jucundabitur in filiis, et in die orationis suæ exaudietur.

1. (Les enfans de la sagesse forment l'assemblée des justes; et le peuple qu'ils composent, n'est qu'obéissance et amour.)

2. *Voulez-vous être de ce nombre? écoutez, enfans, les avis de votre père, " et suivez-les de telle sorte que vous soyez sauvés.*

3. *Ce respect pour les parens est absolument nécessaire pour le salut; car Dieu a rendu le père vénérable aux enfans, et il a affermi sur eux l'autorité de la mère. "*

4. *Aussi celui qui honore son père, " et qui aime Dieu, lui offrira d'instantes prières, pour demander la rémission de ses péchés; (il s'empêchera d'y retomber, et il sera exaucé, après avoir prié durant plusieurs jours.)*

5. Celui qui honore sa mère, est comme un homme qui amasse un trésor.

6. Celui qui honore son père, trouvera sa joie dans ses enfans, qui l'honoreront aussi à son tour; et il sera exaucé au jour de sa prière.

¶ 2. On lit dans l'édition romaine, ἐμοῦ, *mei*, pour κρίμα, *Judicium*, que l'on trouve dans l'édition d'Alde. D'autres exemplaires lisent dans le même sens κρίσιν.

¶ 3. Le mot *exquirens* qui se lit dans la Vulgate, n'est pas dans le grec.

¶ 4. C'est le sens du grec : Celui qui honore son père, obtient le pardon de ses péchés.

7. Celui qui honore son père, jouira d'une longue vie; et celui qui obéit au Seigneur, " qui est le père de tous, assistera sa mère, et la consolera.

8. ( Celui qui craint le Seigneur, honore son père et sa mère, ) et il servira comme ses maîtres ceux qui lui ont donné la vie.

7. Qui honorat patrem suum, vita vivet longiore: et qui obedit patri, refrigerabit matrem.

8. Qui timet Dominum, honorat parentes, et quasi dominis serviet his qui se genuerunt.

9. In opere et sermone, et omni patientia honora patrem tuum,

10. Ut superveniat tibi benedictio ab eo, et benedictio illius in novissimo maneat.

11. Benedictio patris firmat domos filiorum: maledictio autem matris eradicat fundamenta.

12. Ne glories in contumelia patris tui: non enim est tibi gloria, ejus confusio.

13. Gloria enim hominis ex honore patris sui, et dedecus filii pater sine honore.

14. Fili, suscipe senectam patris tui, et non contristes eum in vita illius:

15. Et si defecerit sensu, veniam da, et ne spernas eum in virtute tua: eleemosyna enim patris non erit in oblivione.

Exod. xx. 12.

9. Honorez votre père " par vos actions, par vos paroles, ( et par toute sorte de patience et de support dans ses infirmités et dans ses faiblesses; )

Deut. v. 16.

Matt. xv. 4.

Marc. vii. 10.

Eph. vi. 2.

10. Afin qu'il vous bénisse, " ( et que sa bénédiction demeure sur vous jusqu'à la fin. )

11. La bénédiction du père affermit la maison des enfans, et la malediction de la mère la détruit jusqu'aux fondemens.

Gen. xxvii.

22. 25. et

xliv. 3. 4.

12. Ne vous glorifiez point de ce qui déshonore votre père, et ne couvrez point ses défauts; car sa honte n'est point votre gloire.

13. Au contraire, le fils tire sa gloire de l'honneur de son père; et un père " sans honneur est le déshonneur de son fils.

14. Mon fils, soulagez votre père dans sa vieillesse, et ne l'attristez point durant sa vie.

15. Si son esprit s'affoiblit, supportez-le, et ne le méprisez pas, à cause de l'avantage que vous avez au-dessus de lui; car la charité dont vous aurez usé envers votre père ne sera point mise en oubli; elle sera

ψ 7. C'est le sens du grec: et celui qui obéit au Seigneur, soulagera sa mère.

ψ 9. Le Grec ajoute: et votre mère.

ψ 10. Gr. autr. afin que vous soyez béni de la part des hommes, ou devant les hommes.

ψ 13. Le grec lit: une mère.

16. Nam pro peccato matris restituetur tibi bonum,

17. Et in justitia ædificabitur tibi, et in die tribulationis commemorabitur tui : et sicut in sereno glacies; solventur peccata tua.

18. Quam malæ famæ est, qui derelinquit patrem : et est maledictus a Deo, qui exasperat matrem!

19. Fili, in mansuetudine opera tua perfice, et super hominum gloriam diligere.

20. Quanto magnus es, humilia te in omnibus, et coram Deo invenies gratiam :

21. Quoniam magna potentia Dei solius, et ab humilibus honoratur.

22. Altiora te ne quæsieris, et fortiora te ne scrutatus fueris : sed quæ præcepit tibi Deus, illa cogita semper, et in pluribus operibus ejus ne fueris curiosus.

*récompensée par le pardon de vos péchés.* "

16. ( Dieu vous récompensera aussi, ) pour avoir supporté les défauts ( de votre mère. "

17. Il vous établira ( dans la justice; ) il se souviendra de vous au jour de l'affliction; et vos péchés se fondront comme la glace en un jour serrein. "

18. *Mais* combien est infâme, celui qui abandonne son père! et combien est maudit de Dieu, celui qui aigrit l'esprit de sa mère!

19. Mon fils, accomplissez vos œuvres avec douceur, et vous vous attirerez, ( non-seulement l'estime, mais aussi ) l'amour des hommes. "

20. Plus vous êtes grand, plus humiliez-vous ( en toutes choses; ) et vous trouverez grace devant Dieu. *Il ne doit pas être difficile pour vous d'entrer dans ces sentimens d'humilité;*

21. Car ( il n'y a que ) Dieu dont la puissance soit grande, et il n'est honoré que par les humbles.

22. *Tenez-vous donc dans cet état; ne recherchez point* " ce qui est au-dessus de vous, et ne tâchez point " de pénétrer ce qui surpasse vos forces; mais pensez toujours à ce que ( Dieu ) vous a commandé, ( et n'ayez point la curiosité d'examiner la plupart de ses ouvrages; )

Prov. xxv.  
27.

ψ 15. C'est ainsi que quelques-uns traduisent le grec du verset suivant: Elle sera récompensée de Dieu par le pardon de vos péchés. Il vous établira, etc. On lit dans le grec à la lettre *adversus peccata reædificabitur tibi*; l'interprète syrien lit *statuet se*; ce qui paroît venir de l'équivoque de l'hébreu תתכנה, *statuet se*, que les copistes ont pu facilement confondre avec תתבנה, *ædificabitur*.

ψ 16. Voyez la note précédente.

ψ 17. Gr. autr. en un jour doux. L'interprète syrien l'explique ainsi

ψ 19. Gr. autr. et vous serez aimé par les gens de bien.

ψ 22. Le grec ajoute : en insensé.

*Ibid.* Le grec ajoute : en imprudent.

23. Car vous n'avez que faire de (voir de vos yeux) ce qui vous est caché, et ce qu'il ne plaît pas à Dieu de vous découvrir.

24. Ne vous appliquez donc point avec empressement à la recherche des choses non nécessaires à votre état ; " (et n'examinez point avec curiosité les divers ouvrages de Dieu, que sa sagesse veut tenir cachés ; )

25. Car il vous a découvert beaucoup de choses qui étoient au-dessus de l'esprit de l'homme, parce qu'il a jugé que cela étoit nécessaire pour votre salut. Mais il faut vous en tenir là, et ne pas souhaiter d'en savoir davantage ;

26. Car plusieurs voulant pénétrer ce qu'il ne leur étoit pas permis d'approfondir, se sont laissés séduire à leurs fausses opinions ; et l'illusion de leur esprit, à laquelle Dieu les a abandonnés, les a retenus dans la vanité, et dans le mensonge qu'ils ont pris pour la vérité. "

27. D'ailleurs, l'homme qui a le cœur dur, et qui résiste aux ordres de Dieu, sera accablé de maux à la fin de sa vie ; et celui qui aime le péril, et qui s'y expose sans nécessité, y périra.

28. ( Le cœur qui marche par deux voies, ne réussira point, et l'ame corrompue y trouvera un sujet de chute. )

29. Le cœur rebelle sera accablé

23. Non est enim tibi necessarium, ea quæ abscondita sunt, videre oculis tuis.

24. In supervacuis rebus noli scrutari multipliciter, et in pluribus operibus ejus non eris curiosus.

25. Plurima enim super sensum hominum ostensa sunt tibi.

26. Multos quoque illorum, et in vanitate detinuit sensus illorum.

27. Cor durum habebit male in novissimo, et qui amat periculum, in illo peribit.

28. Cor ingrediens duas vias, non habebit successus, et pravus corde in illis scandalizabitur.

29. Cor nequam

¶ 24. C'est le sens du grec : Ne vous embarrassez point dans la recherche des choses qui ne vous regardent pas.

¶ 26. Gr. autr. Plusieurs se sont laissés séduire à leurs vaines opinions, et leurs fausses pensées leur ont fait tomber, leur ont fait perdre le jugement. Le grec ajoute : Si vous n'avez point de prunelles aux yeux, vous ne jouirez point de la lumière ; et si vous n'avez point de science, ne vous vantez point, ou ne vous mêlez point de parler ou d'instruire.

gravabitur in doloribus, et peccator adjiciet ad peccandum.

30. Synagogæ superbiorum non erit sanitas : frutex enim peccati radicabitur in illis, et non intelligetur.

31. Cor sapientis intelligitur in sapientia, et auris bona audiet cum omni concupiscentia sapientiam.

32. Sapiens cor et intelligibile abstinebit se a peccatis, et in operibus justitiæ successus habebit.

33. Ignem ardentem extinguit aqua, et elemosyna resistit peccatis :

34. Et Deus prospector est ejus qui reddit gratiam : meminit ejus in posterum, et in tempore casus sui inveniet firmiter.

de douleurs, " et le pécheur ajoutera péché sur péché.

30. L'assemblée des superbes demeurera incurable, parce que la tige du péché s'enracinera en eux, (sans qu'ils le connoissent. " )

31. Le cœur du sage paroîtra par sa sagesse; et l'oreille de l'homme de bien écoutera la sagesse avec une extrême ardeur. "

32. ( Le cœur sage et intelligent s'abstiendra du péché; et il réussira dans les œuvres de la justice. )

33. L'eau éteint le feu, lorsqu'il est le plus ardent; et l'aumône résiste au péché, et a la force de l'effacer. "

34. ( Dieu ) qui doit récompenser les bonnes œuvres, " ( la considère, cette aumône; et ) il s'en souvient dans la suite; et celui qui l'a faite, trouvera un appui au temps de sa chute, et un soutien au jour de sa mort.

Dan. iv. 24.  
Infr. xxix.  
15.

ψ 29. Gr. autr. Le cœur dur sera surchargé de peines : ou peut-être : Le cœur dur se chargera d'iniquités, et le pécheur, etc.

ψ 30. Gr. autr. Les malheurs du superbe seront incurables (l'édition de Complute ajoute : ses voies seront arrachées, et il n'échappera point à sa ruine ) ; parce que la tige du péché a pris racine en lui. On lit dans l'édition romaine, ἐπαγωγή, obductio, au sens de calamitas, comme on l'a vu au chap. II. ψ 2. L'édition de Complute porte ἐν ἐπαγωγῇ, in obductione, au même sens, in calamitate. La Vulgate suppose συναγωγή, synagogæ.

ψ 31. Gr. autr. Le cœur de l'homme prudent concevra de graves sentences; mais le désir du sage est de trouver une oreille attentive et docile.

ψ 33. C'est le sens du grec : et l'aumône expie le péché.

ψ 34. C'est le sens du grec : Le Seigneur, qui récompense les bonnes œuvres, se souviendra de cette aumône dans la suite, etc.

## CHAPITRE IV.

Exhortation à l'aumône, à la douceur et à la compassion envers les pauvres. Avantages que la sagesse procure. Elle éprouve les hommes par l'affliction. Elle comble de biens ceux qui lui demeurent fidèles. Bonne et mauvaise honte.

Tob. iv. 7.  
et seqq.

1. MON fils, ne privez pas le pauvre de son aumône, " et ne détournez point les yeux de lui, " lorsqu'il implore votre assistance.

2. Ne méprisez " pas celui qui a faim; et n'aigrissez pas " le pauvre dans son indigence par votre dureté.

3. N'attristez point le cœur du pauvre par un refus, " et ne différez point de donner à celui qui souffre.

4. Ne rejetez point la prière de l'affligé, et ne détournez point votre visage du pauvre.

5. Ne détournez point vos yeux du pauvre, (de peur qu'il ne se fâche contre vous;) et ne donnez point sujet à ceux qui vous demandent, de vous maudire (derrière vous;)

6. Car celui qui vous maudit dans l'amertume de son ame, sera exaucé dans son imprécation; (il sera exaucé) par celui qui l'a créé, qui ne peut souffrir qu'on laisse ainsi périr son ouvrage.

7. Rendez-vous donc affable à l'assemblée (des pauvres: humiliez vo-

1. FILI, eleemosynam pauperis ne defraudes, et oculos tuos ne transvertas a paupere.

2. Animam esurientem ne despexeris, et non exasperes pauperem in inopia sua.

3. Cor inopis ne afflixeris, et non protrahas datum angustianti.

4. Rogationem contribulati ne abjicias, et non avertas faciem tuam ab egeno.

5. Ab inopè ne avertas oculos tuos propter iram; et non relinquo quærentibus tibi retro maledicere:

6. Maledicentis enim tibi in amaritudine animæ, exaudietur deprecatio illius: exaudiet autem eum, qui fecit illum.

7. Congregationi pauperum affabilem te

ψ 1. Gr. litt. de sa vie, du secours qui lui est nécessaire pour vivre.

Ibid. Gr. et ne faites point languir par vos délais les yeux de l'indigent.

ψ 2. Gr. n'affligez pas.

Ibid. Gr. ne faites pas languir par vos délais celui qui est dans l'indigence.

ψ 3. Gr. Ne troublez point par vos refus un cœur déjà aigri par sa misère.

facito, et presbytero humilia animam tuam, et magnato humilia caput tuum.

8. Declina pauperi sine tristitia aurem tuam, et redde debitum tuum, et responde illi pacifica in mansuetudine.

9. Libera eum qui injuriam patitur de manu superbi: et non acide feras in anima tua.

10. In judicando esto pupillis misericors ut pater, et pro viro matri illorum:

11. Et eris tu velut filius Altissimi obediens, et miserebitur tui magis quam mater.

12. Sapientia filiis suis vitam inspirat, et suscipit inquirentes, et præbit in via justitiæ.

13. Et qui illam diligit, diligit vitam: et qui vigilaverint ad illam, complectentur placorem ejus.

tre ame devant les anciens,) et baissez la tête devant les grands.

8. Prêtez l'oreille au pauvre (sans chagrin; acquittez-vous de ce que vous lui devez,) et répondez-lui favorablement et avec douceur.

9. Délivrez de la main du superbe celui qui souffre injure; et n'en concevez pas une amertume de cœur qui vous fasse perdre courage; mais exposez-vous avec joie à tous les maux qui pourroient vous en arriver."

10 (Lorsque vous rendrez jugement,) ayez pitié des orphelins; et devenant comme leur père, tenez lieu de mari à leur mère;

11. Et alors vous serez, à l'égard du Très-Haut, comme un fils (obéissant;) et il aura compassion de vous, plus qu'une mère n'en a de son fils."

12. La sagesse inspire la vie à ses enfans; elle prend en sa protection ceux qui la cherchent; (et elle marche devant eux dans la voie de la justice.)

13. Celui donc qui l'aime, aime la vie; et ceux qui veillent pour la trouver, jouiront de sa paix."

¶ 9. Gr. austr. Délivrez celui qui souffre l'injustice, de la main de celui qui la lui fait; et ne vous laissez point affaiblir lorsque vous aurez à rendre un jugement. Le grec joint ainsi à ce verset ces mots *in judicando*, que la Vulgate met au verset suivant.

¶ 10. Le grec lit simplement: Devenez comme le père des orphelins, et tenez lieu, etc.

¶ 11. Gr. austr. Et alors vous serez comme le Fils du Très-Haut; et il vous aimera plus qu'une mère n'aime son fils. On lit dans l'édition romaine l'article  $\eta$ , au lieu de la conjonction  $\eta$ , *quam*, qui se trouve dans l'édition de Complute, et que la Vulgate exprime.

¶ 12. Le grec lit: élève en gloire.

¶ 13. Gr. et ceux qui se lèvent dès le matin, qui s'appliquent avec diligence, pour la trouver, seront comblés de joie.

14. Ceux qui la possèdent, auront pour héritage la vie et la gloire ; " et Dieu versera sa bénédiction partout où elle entrera.

15. Ceux qui la servent, seront obéissans au Dieu Saint ; " et ceux qui l'aiment , seront aimés de Dieu.

16. Celui qui l'écoute, jugera les nations avec équité ; " et celui qui s'approche d'elle , " et qui est attentif à la regarder, demeurera en assurance.

17. S'il a confiance en elle, il l'aura pour héritage, et sa postérité la possédera ; "

18. Car la sagesse marche d'abord avec lui par des voies obliques et difficiles ; " elle le fait entrer dans la tentation, ( et elle le choisit ) entre les premiers pour l'éprouver.

19. Elle le conduit ainsi dans la crainte, dans la frayeur ( et dans les épreuves ; ) et elle l'exercera par les peines dont ses instructions sont ordinairement accompagnées, jusqu'à ce qu'elle l'ait sondé dans ses pensées, " et qu'elle se soit assurée du fond de son ame.

20. Alors si elle le trouve fidèle ,

14. Qui tenuerint illam, vitam hereditabunt : et quo introibit, benedicet Deus.

15. Qui serviunt ei, obsequentes erunt Sancto, et eos qui diligunt illam, diligit Deus.

16. Qui audit illam, judicabit gentes, et qui intuetur illam, permanebit confidens.

17. Si crediderit ei, hereditabit illam, et erunt in confirmatione creaturæ illius.

18. Quoniam in tentatione ambulat cum eo, et in primis eligit eum.

19. Timorem, et metum, et probationem inducet super illum, et cruciabit illum in tribulatione doctrinæ suæ, donec tentet eum in cogitationibus suis, et credat animæ illius.

20. Et firmabit il-

ψ 14. C'est le sens du grec : auront pour héritage la gloire.

ψ 15. Autrement et selon le grec : seront comme les ministres du Dieu saint.

ψ 16. Autr. jugera les nations, c'est-à-dire sera digne de juger les nations.

Ibid. C'est le sens du grec : et celui qui s'approche d'elle, demeurera en assurance.

ψ 17. Gr. austr. S'il est fidèle et persévérant à la rechercher, il l'aura pour héritage, et il aura en possession les fruits qu'elle produit. On lit dans l'édition romaine, ἐὰν ἐπιιστεύσῃς, Si fidelis fueris, pour ἐὰν ἐπιστάσῃ, Si fidelis fuerit, que l'on trouve dans l'édition de Complute, et que la Vulgate exprime. Le pronom ei n'y est pas.

ψ 18. C'est le sens du grec : Car elle marche d'abord avec lui comme par des détours ; elle fait venir sur lui la crainte, la frayeur et les épreuves ; et elle l'exercera, etc.

ψ 19. Gr. jusqu'à ce qu'elle ait éprouvé s'il marche selon ses lois.

lum, et iter adducet directum ad illum, et lætificabit illum.

21. Et denudabit absconsa sua illi, et thesaurizabit super illum scientiam, et intellectum justitiæ.

22. Si autem oberaverit, derelinquet eum, et tradet eum in manus inimici sui.

23. Fili, conserva tempus, et evita a malo.

24. Pro anima tua ne confundaris dicere verum.

25. Est enim confusio adducens peccatum, et est confusio adducens gloriam et gratiam.

26. Ne accipias faciem adversus faciem tuam, nec adversus animam tuam mendacium.

27. Ne reverearis proximum tuum in casu suo :

28. Nec retineas verbum in tempore

( elle l'affermira ; ) elle retournera " à lui par un chemin droit *et uni* ; *elle le conduira par des voies douces et agréables*, et elle le comblera de joie.

21. Elle lui découvrira ses secrets ; ( et elle mettra en lui un trésor de science, et d'intelligence de la justice. )

22. Mais s'il s'égare, *et s'il se détourne d'elle*, elle l'abandonnera, et le livrera entre les mains de son ennemi. "

23. *C'est pourquoi*, ( mon fils, ) ménagez le temps, *employez-le saintement*, " et gardez vous du mal.

24. Ne rougissez point ( de dire la vérité, ) lors *même* qu'il s'agit de votre ame, *et qu'il y va de votre vie* ;

25. Car il y a une confusion qui fait tomber dans le péché, et il y en a une autre qui attire la gloire et la *grace de Dieu*.

26. N'ayez *donc* point égard à la qualité des personnes, contre votre salut ; " ( et ne vous laissez point aller au mensonge, aux dépens de votre ame. )

27. Ne respectez point votre prochain dans sa chute ; *qu'une fausse honte ne vous empêche point de le reprendre* ; "

28. Et ne retenez point la parole *que vous pouvez lui dire*, lors-

✧ 20. C'est le sens du grec.

✧ 22. Gr. litt. et le livrera entre les mains de sa chute, *le laissera tomber*.

✧ 23. Gr. autr. observez le temps *propre à chaque chose* ; *ayez soin de faire chaque chose en son temps*.

✧ 26. C'est le sens du grec qui porte à la lettre : contre votre ame. Le grec ajoute : et n'ayez point de respect humain, lorsqu'il s'agit de votre chute, *de votre perte*. Une lecture différente de cette dernière partie a produit ce que la Vulgate exprime au verset suivant.

✧ 27. Voyez la note précédente.

qu'elle peut être salutaire, à *tui ou aux autres*. ( Ne cachez point alors votre sagesse dans sa beauté; mais découvrez-la à ceux qui peuvent en profiter; )

29. Car la sagesse se fait connoître par la langue; ( et le sens, la science ) et la doctrine paroissent dans la parole ( de l'homme sensé. *Mais sa fermeté consiste dans les œuvres de justice : elles sont la preuve la plus assurée qu'il puisse donner de sa vertu.* )

30. Ne contredisez ( en aucune sorte ) la ( parole de ) vérité, *lors même qu'elle vous seroit désavantageuse; et ayez confusion du ( mensonge où vous êtes tombé par ) ignorance.* "

31. Ne rougissez point de confesser vos péchés; mais ne vous soumettez pas à toute personne ( pour *tui découvrir le péché où vous êtes tombé.* )

32. Ne résistez point en face à l'homme puissant; et ne vous roidissez pas contre le cours du fleuve, *lorsqu'il ne s'agit que de la perte de vos biens et de votre vie.* "

33. ( *Mais prenez contre tous la défense de la justice pour sauver votre ame;* ) combattez jusqu'à la mort pour la justice, " et Dieu combattra pour vous, ( *et renversera vos ennemis.* )

34. Ne soyez point prompt " à parler, et en même temps lâche " et négligent dans vos œuvres.

salutis. Non abscondas sapientiam tuam in decore suo.

29. In lingua enim sapientia dignoscitur: et sensus, et scientia, et doctrina in verbo sensati, et firmamentum in operibus justitiæ.

30. Non contradicas verbo veritatis ullo modo, et de mendacio ineruditionis tuæ confundere.

31. Non confundaris confiteri peccata tua, et ne subicias te omni homini pro peccato.

32. Noli resistere contra faciem potentis, nec coneris contra ictum fluvii.

33. Pro justitia agnizare pro anima tua, et usque ad mortem certa pro justitia, et Deus expugnabit pro te inimicos tuos.

34. Noli citatus esse in lingua tua, et inutilis et remissus in operibus tuis.

ψ 30. Gr. et ayez confusion de votre ignorance.

ψ 31. et 32. Le grec dispose autrement ces deux versets : Ne rougissez point de confesser vos péchés, et ne vous roidissez pas contre le cours du fleuve : *ne résistez point à la force de la vérité qui vous convainc de votre péché. Mais en vous souvenant de céder toujours à la vérité, souvenez-vous aussi de ne jamais céder d'injustice.* Ne vous soumettez point à un insensé; et ne faites point acception de la personne de l'homme puissant.

ψ 33; Gr. pour la vérité.

ψ 34. Le Grec. lit. : hardi, téméraire.

Ibid. C'est le sens du grec.

35. Noli esse sicut leo in domo tua, evergens domesticos tuos, et opprimens subjectos tibi.

36. Non sit porrecta manus tua ad accipiendum, et ad dandum collecta.

35. Ne soyez point comme un lion dans votre maison, en vous rendant terrible à vos domestiques, " (et opprimant ceux qui vous sont soumis.)

36. Que votre main ne soit point ouverte pour recevoir, et fermée pour donner; *puisque'il y a plus de bonheur à donner qu'à recevoir.*

ψ 35. Gr. autr. en frappant par caprice vos domestiques.

## CHAPITRE V.

Ne point s'appuyer sur ses richesses. Ne pas abuser de la bonté de Dieu. S'attacher constamment à la justice. Etre circonspect dans ses paroles.

1. NOLI attendere ad possessiones iniquas, et ne dixeris : Est mihi sufficiens vita : nihil enim proderit in tempore vindictæ et obductionis.

2. Ne sequaris in fortitudine tua concupiscentiam cordis tui :

3. Et ne dixeris : Quomodo potui ? aut quis me subjiciet propter facta mea ? Deus enim vindicans vindicabit.

4. Ne dixeris : Peccavi, et quid mihi accidit triste ? Altissimus enim est patiens reditor.

1. Ne vous appuyez point sur les richesses ( injustes ; ) et ne dites point *avec une vaine complaisance* : J'ai suffisamment de quoi vivre ; ( car tout cela ne vous servira de rien au temps de la vengeance de Dieu, et au jour de l'obscurité où la mort vous précipitera. )

2. Ne vous abandonnez pas dans votre puissance aux mauvais désirs de votre cœur :

3. Et ne dites pas : ( Que je suis puissant ! ) qui aura le pouvoir de me faire rendre compte ( de mes actions ? ) Car Dieu certainement en tirera la vengeance.

4. Ne dites pas *aussi* : J'ai péché ; et que m'en est-il arrivé ( de mal ? ) Car le Très-Haut est lent ( à punir les crimes ; ) *mais il les punira avec d'autant plus de rigueur,*

ψ 2. Gr. litt. Ne suivez point votre ame ni votre force, pour marcher dans les voies de votre cœur : *ne suivez point vos inclinations, et n'abusez point de votre puissance pour vous abandonner aux désirs corrompus de votre cœur.*

ψ 4. Le grec dit simplement : est patient.

qu'il les aura plus long-temps supportés.

5. Ne soyez point sans crainte de (l'offense) qui vous a été remise, et n'ajoutez pas péché sur péché.

6. Ne dites pas : La miséricorde du Seigneur est grande; il aura pitié de *ma foiblesse*, et il me pardonnera la multitude de mes péchés;

Prov. x. 6.

7. Car son indignation est (prompte,") aussi-bien que sa miséricorde; et il regarde les pécheurs dans sa colère.

8. Ne différez point à vous convertir au Seigneur, et ne remettez pas de jour en jour;

9. Car sa colère éclatera tout d'un coup, et il (vous) perdra *sans ressource* au jour de la vengeance.

Prov. xi. 4.  
28.

10. Ne vous embarrassez point pour *acquérir* les richesses injustes et trompeuses; car elles ne vous serviront point au jour de l'obscurcissement (et de la vengeance.)

11. Ne tournez point à tout vent, et n'allez point par toute sorte de routes; car c'est ainsi que le pécheur (se fait connoître) par la duplicité de sa langue, et par l'inconstance de ses mœurs."

5. De propitiato peccato noli esse sine metu, neque adjicias peccatum super peccatum.

6. Et ne dicas: Misericordia Domini magna est: multitudinis peccatorum meorum miserebitur.

7. Misericordia enim et ira ab illo cito proxima, et in peccatoribus respicit ira illius.

8. Non tardes converti ad Dominum, et ne differas de die in diem:

9. Subito enim veniet ira illius, et in tempore vindictæ disperdet te.

10. Noli anxius esse in divitiis injustis, non enim proderunt tibi in die obductionis et vindictæ.

11. Non ventiles te in omnem ventum, et non eas in omnem viam: sic enim omnis peccator probatur in duplici lingua.

ψ 5. Gr. autr. Ne soyez point sans crainte touchant la rémission de vos offenses, pour ajouter péché sur péché: ne vous reposez pas tellement sur la miséricorde du Seigneur, que vous en preniez sujet de l'offenser.

ψ 7. Le grec de l'édition romaine lit simplement Car l'indignation part d'auprès de lui aussi-bien que la miséricorde, et sa colère se reposera sur les pécheurs.

ψ 10. Gr. Ne vous attachez point aux richesses injustes, ou source d'injustice.

Ibid. Gr. autr. au jour de la calamité. C'est le même mot *επαγωγή*, *obductio*, pour *calamitas*, que l'on a déjà vu au chap. 11. ψ 2. et au chap. v. ψ 1.

ψ 11. Gr. litt. ne yannez point à tout vent.

Ibid. Gr. autr. Car cela n'appartient qu'au pécheur qui a la langue double.

12. Esto firmus in via Domini, et in veritate sensus tui et scientia, et prosequatur te verbum pacis et justitiæ.

13. Esto mansuetus ad audiendum verbum, ut intelligas : et cum sapientia proferas responsum verum.

14. Si est tibi intellectus, responde proximo : sin autem, sit manus tua super os tuum, ne capiaris in verbo indisciplinato, et confundaris.

15. Honor et gloria in sermone sensati, lingua vero imprudentis subversio est ipsius.

16. Non appelleris susurro, et lingua tua ne capiaris, et confundaris.

17. Super furem enim est confusio et pœnitentia, et denotatio pessima super bilinguem : susurratori autem odium, et inimicitia, et contumelia.

18. Justifica pusil-

12. *Mais* soyez ferme (dans la voie du Seigneur, dans la vérité de vos sentimens, et) dans votre science ; et que la parole (de paix et de justice) vous accompagne toujours."

13. Ecoutez avec *patience et avec douceur* (ce qu'on vous dit, afin d'acquérir l'intelligence de la question qu'on vous propose,) et de rendre *ensuite* avec sagesse une réponse (qui soit véritable.)"

14. Si vous avez de l'intelligence, *et si vous êtes en état de décider*, répondez à votre prochain, *lorsqu'il vous consulte* : sinon, que votre main soit sur votre bouche, (de peur que vous ne soyez surpris dans une parole indiscrete, et que vous ne tombiez dans la confusion, *ayant donné un mauvais conseil* ;)

15. Car l'honneur et la gloire accompagnent le discours (de l'homme sensé ; ) mais la langue (de l'imprudent) est la ruine de son ame."

16. Evitez de passer pour un semeur de rapports ; et que votre langage ne vous devienne pas un piège" (et un sujet de confusion ;)

17. Car comme le voleur tombe dans la confusion" (et le repentir,) *lorsqu'il est surpris*, la langue double s'attire aussi une très-grande condamnation, (et le semeur de rapports *attire sur lui* la haine, l'inimitié et l'infamie.)

18. Faites également justice aux

ψ 12. Le grec lit simplement : Soyez ferme dans vos sentimens lorsqu'ils sont justes et assurés ; et n'ayez qu'une parole, *ne variez point dans vos paroles*.

ψ 13. Le grec de l'édition romaine peut se traduire simplement : Soyez prompt à écouter, mais lent et *circonspect* à répondre.

ψ 15. Gr. austr. La gloire et le déshonneur sont dans la parole, *accompagnent la parole* ; et la langue de l'homme est sa ruine.

ψ 16. Gr. et ne tendez point de pièges *aux autres* par votre langue.

ψ 17. Gr. austr. dans une confusion bien accablante, *bien honteuse*.

petits et aux grands, et n'agissez point imprudemment, ni dans les grandes choses, ni dans les petites." lum et magnūm similiter.

ψ 18. C'est le sens du grec : Ne faites aucune faute d'ignorance, n'agissez ou ne parlez jamais imprudemment, ni dans les grandes ni dans les petites choses. Dans le style des Grecs l'ignorance se prend pour l'égarement du style des Hébreux ; parce que celui qui s'égare, méconnoît le sentier qu'il doit suivre.

## CHAPITRE VI.

Etre simple, humble, doux et affable. Choisir pour conseil un ami longtemps éprouvé. Avantages et caractères de l'amitié. Travailler à acquérir la sagesse. Avantages qui l'accompagnent.

1. Ne devenez pas, " d'ami que vous êtes, ennemi ( de votre prochain ; ) car ( le méchant, qui rompt les liens de l'amitié, ) aura pour partage la honte et l'ignominie, ainsi que le pécheur ( envieux, et ) qui a la langue double.

Rom. XII. 16.

2. Ne vous élevez point non plus comme un taureau dans les pensées de votre cœur, à la vue de votre puissance, de peur que ( votre folie ) ne brise votre force ;"

1. NOLI fieri pro amico inimicus proximo : improprium enim et contumeliam malus hereditabit, et omnis peccator invidus et bilinguis.

2. Non te extollas in cogitatione animæ tuæ velut taurus : ne forte elidatur virtus tua per stultitiam,

ψ 1. Le grec commençant ce verset par la conjonction *Et*, ce qui suppose qu'il se rapporte au dernier verset du chap. précédent, peut se traduire ainsi : Ne faites aucune faute d'ignorance, ni dans les grandes ni dans les petites choses ; et prenez garde qu'au lieu d'être ami, vous ne deveniez ennemi ; car la mauvaise réputation a pour héritage la honte et l'ignominie ; et c'est ainsi que l'homme qui s'écarte du droit chemin, et qui a la langue double, s'attire le déshonneur. Le syriaque commence ainsi ce chapitre par le dernier verset du chapitre précédent. On lit dans l'édition romaine : *Sic peccator bilinguis* ; l'édition de Complute ajoute, *ignominiam habebit*. Le P. Houbigant observe que ces mots, *Sic peccator bilinguis*, paroissent ici peu liés à ce qui précède, et que c'est précisément ce qu'on lit dans le grec au chapitre précédent, ψ 11. de la Vulgate ; d'où il conclut que ce pourroit être une transposition de la part des copistes.

ψ 2. Le grec rapportant à ce dernier membre ces mots, *velut taurus*, peut se traduire : de peur que votre ame ne s'emporte comme un taureau, que vous ne consumiez vos feuilles, et ne perdiez vos fruits, etc. La Vulgate suppose qu'au lieu de ψυχή, *anima*, on a lu ἰσχυς, *virtus* ; et qu'ensuite au lieu de κατὰφάγισαι, *comedas*, ἀπολώσεις, *perdas*, et ἀφήσεις σταυ-

3. Et folia tua comedat, et fructus tuos perdat, et relinquareis velut lignum aridum in eremo.

4. Anima enim nequam disperdet qui se habet, et in gaudium inimicis dat illum, et deducet in sortem impiorum.

5. Verbum dulce multiplicat amicos, et mitigat inimicos : et lingua eucharis in bono homine abundat.

6. Multi pacifici sint tibi, et consiliarius sit tibi unus de mille.

7. Si possides amicum, in tentatione posside eum : et ne facile credas ei.

8. Est enim amicus secundum tempus suum, et non permanebit in die tribulationis.

9. Et est amicus qui convertitur ad inimicitiam : et est amicus qui odium, et rixam, et convitia denudabit.

10. Est autem amicus socius mensæ, et non permanebit in die necessitatis.

3. Qu'elle ne consume vos feuilles, et ne perde vos fruits, et que vous ne deveniez comme un arbre desséché (dans le désert;)

4. Car l'ame maligne perdra celui en qui elle se trouve; elle le rend la joie de ses ennemis; (et elle le conduira au sort *funeste* des impies; *elle le fera périr avec eux.*)

5. *Au contraire*, la parole douce acquiert beaucoup d'amis, (et adoucit les ennemis;) et la langue de l'homme vertueux a une abondance de douceur *qui le fait aimer de tout le monde.*"

6. Ayez beaucoup d'amis qui vivent en paix avec vous; mais choisissez pour conseil un homme entre mille.

7. Si vous voulez faire "un ami, prenez-le après l'avoir éprouvé; et ne vous fiez pas sitôt à lui;

8. Car tel est ami, qui ne l'est que tant qu'il y trouve son avantage; et il cessera de l'être au jour de l'affliction *qui viendra fondre sur vous.*

9. Tel est ami, qui se change en ennemi;" et tel est ami *en apparence*, qui découvre tout d'un coup (sa haine,) et qui se répand en querelles et en injures.

10. Tel est ami, qui ne l'est que pour la table, et qui ne le sera plus au jour de l'affliction.

τὸν, relinquareis teipsum, on a la καὶ ἀπολείπεται, comedat, ἀπολωσθ, perdat; et ἀπολήσθ σικανῶν, relinquareis teipsum. Voyez la note du chap. ix. § 2.

§ 5. Gr. autr. et la langue gracieuse attire des autres beaucoup de gracieusetés.

§ 7. Possidere pour acquiescere, hébraïsme.

§ 9. Le grec peut se traduire à la lettre : Tel est ami qui se change en ennemi, et qui dévoile contre vous un combat d'outrages, qui se répand tous d'un coup contre vous en querelles et en outrages.

11. Si votre ami demeure ferme et constant *dans tous les changements de votre fortune*, il vivra avec vous comme votre égal, et il agira avec liberté parmi ceux de votre maison. "

12. S'il s'humilie en votre présence, et qu'il se retire *quelquefois* de devant vous, (votre amitié sera fidèle; et elle s'entretiendra par l'union de vos cœurs, *qu'une trop grande familiarité pourroit altérer.*")

13. Séparez-vous de vos ennemis, et donnez-vous de garde de vos amis, *jusqu'à ce que vous soyez assuré de leur fidélité.*

14. L'ami fidèle est une forte protection; celui qui l'a trouvé, a trouvé un trésor.

15. Rien n'est comparable à l'ami fidèle; et (l'or et l'argent) ne méritent pas d'être mis en balance avec la sincérité de sa foi. "

16. L'ami fidèle est un remède qui donne la vie (et l'immortalité;) et ceux qui craignent le Seigneur, trouveront un tel ami.

17. (Autant que) l'homme craint le Seigneur, (autant) sera-t-il heureux en amis; " parce que son ami lui sera semblable; *il le choisira, ou il le rendra tel qu'il est lui-même.*

11. Amicus si permanserit fixus, erit tibi quasi cœqualis, et in domesticis tuis fiducialiter aget :

12. Si humiliaverit se contra te, et a facie tua absconderit se, unanimum habebis amicitiam bonam.

13. Ab inimicis tuis separare, et ab amicis tuis attende.

14. Amicus fidelis, protectio fortis : qui autem invenit illum, invenit thesaurum.

15. Amico fideli nulla est comparatio : et non est digna ponderatio auri et argenti contra bonitatem fidei illius.

16. Amicus fidelis, medicamentum vitæ et immortalitatis : et qui metuunt Dominum, inveniunt illum.

17. Qui timet Deum, æque habebit amicitiam bonam : quoniam secundum illum erit amicus illius.

‡ 11. Selon le grec, ce verset est une suite du verset précédent : Dans votre prospérité, il sera, *cet ami de table*, comme un autre vous-même; et il prendra autorité sur vos domestiques.

‡ 12. Selon le grec, c'est encore une suite des deux versets précédents : Mais si vous tombez dans l'humiliation, il se déclarera contre vous, et se cachera pour ne vous plus voir.

‡ 15. Gr. autr. L'ami fidèle n'a point de prix; son excellence n'a rien avec quoi on puisse la mettre en balance.

‡ 17. Gr. autr. Celui qui craint le Seigneur, sera heureux en amis, parce que ceux qui l'approcheront, lui seront semblables.

18. Fili, a juventute tua excipe doctrinam, et usque ad canos invenies sapientiam.

19. Quasi is qui arat et seminat, accede ad eam : et sustine bonos fructus illius.

20. In opere enim ipsius exiguum laboris : et cito edes de generationibus illius.

21. Quam aspera est nimium sapientia indoctis hominibus ! et non permanebit in illa excors.

22. Quasi lapidis virtus probatio erit in illis, et non demorabuntur projicere illum.

23. Sapientia enim doctrinæ secundum nomen est ejus, et non est multis manifesta : quibus autem cognita est, permanet usque ad conspectum Dei.

24. Audi, fili, et accipe consilium intellectus, et ne abjicias consilium meum.

18. Mon fils, dès votre premier âge, aimez à être instruit ; et vous acquerez une sagesse qui vous durera jusqu'à la vieillesse.

19. Approchez-vous de la sagesse comme celui qui laboure et qui sème avec beaucoup de patience et de travail ; et attendez de même en paix ses excellents fruits.

20. Vous travaillerez un peu à la cultiver ; et vous mangerez bientôt de ses fruits.

21. Que ( la sagesse ) est amère aux personnes indociles ! aussi l'insensé ne demeurera point avec elle.

22. Elle sera à son égard comme ces pierres pesantes qui servent à éprouver la force des hommes ; et il cherchera bientôt à s'en décharger ;

23. Car la sagesse ( qui rend l'homme intelligent, ) est cachée, selon que le marque le nom même qu'elle porte ; et elle n'est pas découverte à plusieurs ; ( mais dans ceux à qui elle est connue, elle demeure ferme jusqu'à ce qu'elle les conduise à la vue de Dieu. )

24. Ecoutez, mon fils, recevez un avis ( sage ; ) et ne rejetez point mon conseil.

† 22. Dans les villes de la Palestine, il y avoit de ces grosses pierres avec lesquelles les hommes s'exerçoient et éprouvoient leur force. Il en est parlé dans Zacharie, xii. 3.

† 23. Le texte original de cet ouvrage qui étoit hébreu ou syriaque, ne subsistant plus, on n'est pas assuré du mot auquel l'auteur fait ici allusion. Peut-être qu'il a comparé le mot grec *sophia* qui signifie la sagesse, avec le mot hébreu *saphuiah* qui signifie cachée. D'autres soupçonnent que l'allusion seroit plutôt de l'hébreu même à l'hébreu ; mais on ne voit pas clairement sur quoi elle pourroit tomber en la prenant de חכמה qui est dans l'hébreu le terme ordinaire que les auteurs sacrés emploient pour signifier la sagesse. D'autres expliquent ceci sans aucune allusion étymologique : La sagesse est selon son nom ; c'est-à-dire, comme elle passe pour être difficile à acquérir, aussi ne l'acquiert-on que par beaucoup de soin et d'application.

25. *Rendez-vous esclave de la sagesse ; mettez vos pieds dans ses fers, et engagez votre cou dans ses chaînes.*

26. *Baissez votre épaule, et portez-la ; et ne vous ennuyez point de ses liens.*

27. *Approchez-vous d'elle de tout votre cœur, et gardez ses voies de toutes vos forces.*

28. *Cherchez-la avec soin, et elle vous sera découverte ; et quand vous l'aurez une fois embrassée, ne la quittez point ;*

29. *Car vous y trouverez à la fin votre repos ; et elle se changera pour vous en un sujet de joie.*

30. *Ses fers deviendront pour vous une forte protection, (et un ferme appui ;) et ses chaînes vous seront comme un habillement de gloire ;*

31. *Car il y a en elle une beauté qui donne la vie ; et ses liens au lieu de blesser, sont des bandages qui guérissent."*

32. *Vous vous revêtirez d'elle comme d'un habit de gloire, et vous la mettrez sur vous comme une couronne de joie."*

33. *Mon fils, si vous voulez (m'écouter avec attention,) vous serez instruit ; et si vous appliquez votre esprit à mes paroles, vous acquerez la sagesse.*

34. *Si vous prêtez l'oreille aux sages conseils qu'on vous donne, vous recevrez (l'instruction ;) et si vous aimez à écouter ceux qui vous instruisent, vous deviendrez sage.*

25. *Injice pedem tuum in compedes illius, et in torques illius collum tuum.*

26. *Subjice humerum tuum, et porta illam, et ne acedieris vinculis ejus.*

27. *In omni animo tuo accede ad illam, et in omni virtute tua conserva vias ejus.*

28. *Investiga illam, et manifestabitur tibi : et continens factus, ne derelinquas eam :*

29. *In novissimis enim invenies requiem in ea, et convertetur tibi in oblectationem.*

30. *Et erunt tibi compedes ejus in protectionem fortitudinis, et bases virtutis : et torques illius in stolam gloriæ :*

31. *Decor enim vitæ est in illa, et vincula illius alligatura salutaris.*

32. *Stolam gloriæ indues eam, et coronam gratulationis superpones tibi.*

33. *Fili, si attende- ris mihi, disces : et si accommodaveris animum tuum, sapiens eris.*

34. *Si inclinaveris aurem tuam, excipies doctrinam ; et si dilexeris audire, sapiens eris.*

‡ 31. Le grec lit : Elle porte sur elle un ornement d'or, et ses liens sont des cordons d'hyacinthe.

‡ 32. C'est le sens du grec.

35. In multitudine presbyterorum prudentium sta, et sapientiæ illorum ex corde conjungere, ut omnem narrationem Dei possis audire, et proverbia laudis non effugiant a te.

36. Et si videris sensatum, evigila ad eum, et gradus ostiorum illius exterat pes tuus.

37. Cogitatum tuum habe in præceptis Dei, et in mandatis illius maxime assiduus esto, et ipse dabit tibi cor, et concupiscentia sapientiæ dabitur tibi.

35. Trouvez-vous donc volontiers dans l'assemblée des (sages) vieillards, " et unissez-vous de cœur à leur sagesse; afin que vous puissiez écouter tout ce qu'ils vous diront de Dieu, et que vous ne laissiez perdre aucune de leurs excellentes paraboles."

36. Si vous voyez un homme sensé, allez le trouver dès le point du jour; " et que votre pied presse souvent le seuil de sa porte."

37. Appliquez toute votre pensée à ce que Dieu vous ordonne, et méditez sans cesse ses commandemens; et il vous donnera lui-même un cœur *docile*, " et la sagesse que vous désirez, vous sera donnée."

Ps. 1. 2.

† 35. C'est le sens du grec.

*Ibid.* Voyez dans la préface sur les Proverbes, l'estime que les anciens faisoient de cette manière d'enseigner par paraboles.

† 36. Cette expression, qui est commune dans l'Écriture, marque une diligence et une application particulière.

† 37. Gr. Il affermira lui-même votre cœur.

## CHAPITRE VII.

S'abstenir du mal. Ne point rechercher les dignités. Fuir tout mensonge. S'appliquer au travail. Être fidèle à ses amis, attaché à sa femme, doux envers ses domestiques. Instruire ses enfans. Honorer ses parens. Rendre aux prêtres ce qui leur est dû. Se souvenir de sa dernière fin.

1. NOLI facere mala, et non te apprehendent.

2. Discede ab iniquo, et deficient mala abs te.

3. Fili, non semines

1. Ne faites point de mal, et le mal ne vous surprendra point.

2. Retirez-vous de l'injuste, " et (le péché " ) se retirera de vous.

3. Mon fils, ne semez point ( les

† 2. Antr. Retirez-vous de l'injustice.

*Ibid.* C'est l'expression du grec. Le *péché* pourroit se prendre ici pour la *peine* du péché.

maux) dans les sillons de l'injustice, de peur que vous n'en recueillez sept" fois autant.

4. Ne demandez point au Seigneur la charge de conduire les autres, ni au roi une chaire d'honneur.

*Job*, ix. 2.  
20.  
*Ps.* cxlii. 2.  
*Luo.* xviii.  
11.

5. Ne vous justifiez pas devant Dieu, (parce que c'est lui qui connott le fond du cœur;) et n'affectez point de paroître sage devant le roi.

*Ecc.* vii. 18.

6. Ne cherchez point à devenir juge, si vous n'avez assez de force pour rompre tous les efforts de l'iniquité, de peur que vous ne soyez intimidé par la considération des hommes puissans, et que vous ne mettiez votre intégrité au hasard de se corrompre.

7. N'offensez point la multitude d'une ville, et ne vous jetez point dans la foule du peuple *lorsqu'il est irrité.*"

*Infr.* xii. 7.

8. Ne serrez point deux fois le nœud du péché; car un seul que vous commettrez ne demeurera pas impuni.

9. Que votre cœur ne se laisse point aller à l'abattement *dans les malheurs qui peuvent vous arriver.*

10. Ne négligez point *alors* de prier, et de faire l'aumône.

11. *Mais* ne dites point : (Dieu) regardera favorablement le grand nombre de dons que je fais; et lorsque j'offrirai (mes présens) au Dieu très-haut, il les recevra, *sans avoir égard à mes péchés.*"

‡ 3. Ce nombre se prend indéfiniment.

‡ 7. Autr. N'offensez point toute la multitude d'une ville, et ne vous emportez point contre tout un peuple. Autrement : N'offensez point toute la multitude d'une ville; mais *aussi* ne vous jetez point dans la foule du peuple : *Gardez le milieu entre la hauteur, qui offense le peuple, et la bassesse, qui attire son mépris.*

‡ 8.-11. Le grec dispose autrement ces quatre versets, et n'en forme

mala in sulcis injustitiæ, et non metes ea in septuplum.

4. Noli quærere a Domino ducatum, neque a rege cathedram honoris.

5. Non te justifies ante Deum, quoniam agnitor cordis ipse est : et penes regem noli velle videri sapiens.

6. Noli quærere fieri judex, nisi valeas virtute irrumperere iniquitates : ne forte extimescas faciem potentis, et ponas scandalum in æquitate tua.

7. Non pecces in multitudinem civitatis, nec te immittas in populum.

8. Neque alliges duplicia peccata : nec enim in uno eris immunis.

9. Noli esse pusillanimis in animo tuo.

10. Exorare, et facere eleemosynam ne despicias.

11. Ne dicas : In multitudine munerum meorum respiciet Deus : et offerente me Deo altissimo, munera mea suscipiet.

12. Non irrideas hominem in amaritudine animæ : est enim qui humiliat et exaltat, circumspector Deus.

13. Noli arare mendacium adversus fratrem tuum : neque in amicum similiter facias.

14. Noli velle mentiri omne mendacium : assiduitas enim illius non est bona.

15. Noli verbosus esse in multitudine presbyterorum, et non iteres verbum in oratione tua.

16. Non oderis laboriosa opera, et rusticationem creatam ab Altissimo.

17. Non te reputes in multitudine disciplinatorum.

18. Memento iræ, quoniam non tardabit.

19. Humilia valde spiritum tuum : quoniam vindicta carnis impii, ignis et vermis.

12. Ne vous moquez point d'un homme dont l'ame est dans l'amertume ; car il y a un ( Dieu qui voit tout, et c'est lui ) qui élève et qui humilie.

13. Ne travaillez point à inventer des mensonges contre votre frère, et n'en inventez point non plus contre votre ami.

14. Donnez-vous de garde de commettre aucun mensonge ; car l'accoutumance de mentir n'est pas bonne.

15. Ne vous répandez point en de grands discours dans l'assemblée des anciens, et ne répétez point la parole dans vos prières *comme si vous deviez en être plus tôt exaucé.*

16. Ne fuyez point les ouvrages laborieux, ni le travail de la campagne, qui a été créé par le Très-Haut, *pour occuper l'homme, et pour le punir de son péché.*

17. Ne vous mettez point au nombre des gens déréglés ; *ne les imitez point, et n'allez point avec eux :*

18. *Mais souvenez-vous que la colère de Dieu ne tardera pas longtemps à venir fondre sur eux.*

19. Humiliez profondément votre esprit, *soumettez-le à toutes les vérités qu'il a plu à Dieu de vous révéler ;* parce que ( la chair de ) l'impie, *qui se moque de la parole du Seigneur,* sera la pâture du feu et des vers.

que trois de cette manière : N'ajoutez point péché sur péché, car un seul que vous commettrez, ne demeurera pas impuni. Ne dites point : Dieu regardera la multitude de mes dons, et lorsque j'offrirai mes présents au Très-Haut, il les recevra. Que votre cœur ne se laisse point aller à l'abattement dans votre prière ; et ne négligez point de faire l'aumône.

ψ 13. *Arare pour machinari, hébraïsme.*

ψ 14. Gr. autr. ne vous sera pas avantageuse : *on se défie d'un homme surpris en mensonge.*

ψ 15. Voyez ce que dit sur ce point Jésus-Christ même. *Matth. vi. 7.*

ψ 17.-19. Ces trois versets sont disposés autrement dans le grec : Ne vous mettez point dans la multitude des pécheurs, *des gens déréglés.* Hu-

20. Ne violez point la foi que vous devez à votre ami, parce qu'il diffère de vous donner de l'argent dont vous avez besoin; et (ne méprisez pas) pour de l'or, votre frère qui vous aime sincèrement."

21. Ne vous éloignez point de la femme sensée et vertueuse (que vous avez reçue dans la crainte du Seigneur; ) car la grace (de sa modestie) est plus précieuse que l'or.

Lev. xix. 13.

22. Ne traitez point mal le serviteur qui travaille fidèlement, ni le mercenaire qui se donne tout pour vous.

23. Que le serviteur qui a du sens vous soit cher (comme votre ame : ") ne lui refusez pas la liberté qu'il mérite; (et ne le laissez point tomber dans la pauvreté.)

24. Avez-vous des troupeaux? ayez-en soin; et s'ils vous sont utiles, qu'ils demeurent toujours chez vous.

25. Avez-vous des fils? instruisez-les bien; et accoutumez-les au joug de l'obéissance et au travail dès leur enfance.

26. Avez-vous des filles? conservez la pureté de leur corps; et ne vous montrez pas à elles avec un visage gai, de peur que cette familiarité ne les porte à vous manquer de respect, ou à converser trop familièrement avec les hommes.

20. Noli prævaricari in amicum pecuniam differentem, neque fratrem charissimum auro spreveris.

21. Noli discedere a muliere sensata et bona, quam sortitus es in timore Domini: gratia enim verecundiæ illius super aurum.

22. Non lædas servum in veritate operantem, neque mercenarium dantem animam suam.

23. Servus sensatus sit tibi dilectus quasi anima tua: non defraudes illum libertate, neque inopem relinquant illum.

24. Pecora tibi sunt? attende illis: et si sunt utilia, perseverent apud te.

25. Filii tibi sunt? erudi illos, et curva illos a pueritia illorum.

26. Filiae tibi sunt? conserva corpus illarum, et non ostendas hilarum faciem tuam ad illas.

miliez profondément votre ame. Souvenez-vous que la colère ne tardera pas, et que le feu et les vers seront le supplice de l'impie.

ψ 20. Gr. austr. Ne changez point votre ami contre une somme d'argent; ni votre propre frère contre l'or d'Ophir, contre l'or le plus pur: ne vous séparez point de votre ami ou de votre frère pour quelque intérêt temporel que ce puisse être. On lit dans le grec, ἐνεκεν ἀδιαφόρου, propter rem indifferentem, peut-être pour ἐνεκεν διαφόρου, propter expensam, ou pecuniam. On verra reparoître la même expression dans le même sens aux chapitres xxvii. 1. et xlii. 5.

ψ 23. Gr. soit cher à votre ame.

27. Trade filiam, et grande opus feceris : et homini sensato da illam.

28. Mulier si est tibi secundum animam tuam, non projicias illam : et odibili non credas te. In toto corde tuo,

29. Honora patrem tuum, et gemitus matris tuæ ne obliviscaris :

30. Memento quoniam nisi per illos natus non fuisses : et retribue illis, quomodo et illi tibi.

31. In tota anima tua time Dominum, et sacerdotes illius sanctifica.

32. In omni virtute tua dilige eum qui te fecit : et ministros ejus ne derelinquas.

33. Honora Deum ex tota anima tua, et honorifica sacerdotes, et propurga te cum brachiis.

34. Da illis partem, sicut mandatum est tibi, primitiarum et purgationis : et de negligentia tua purga te cum paucis.

27. Mariez votre fille, et vous aurez fait une grande affaire ; et surtout donnez-la à un homme de bon sens.

28. Si vous avez une femme selon votre cœur, ne la quittez point ; ( et ne vous fiez point à celle qui est mauvaise. " )

29. Honorez votre père de tout votre cœur, et n'oubliez point les douleurs " de votre mère.

30. Souvenez-vous que vous ne seriez point né sans eux ; et faites tout pour eux, comme ils ont tout fait pour vous. "

31. Craignez le Seigneur de toute votre ame, et ayez de la vénération " pour ses prêtres.

32. Aimez de toutes ( vos ) forces celui qui vous a créé, et n'abandonnez point ses ministres.

33. Honorez Dieu ( de toute votre ame ; ) révérez les prêtres ; ( et purifiez-vous, en leur offrant les fruits de la terre que vous aurez cultivée par le travail de vos mains. " )

34. Donnez-leur la part des prémices et des hosties d'expiation, comme il vous a été ordonné ; ( et purifiez-vous de vos négligences avec le petit nombre de ceux qui sont à Dieu, et par les petites offrandes " que vous pouvez lui présenter. )

Tob. iv. 3.

Deut. xii. 18.

Levit. ii. 5.

† 28. Autr. ne vous livrez point à celle qui est odieuse, ne l'épousez pas.

† 29. C'est le sens du grec.

† 30. Gr. autr. et que leur rendrez-vous qui égale ce qu'ils ont fait pour vous ?

† 31. C'est le sens du grec.

† 33. Ou plutôt : et purifiez-vous en leur offrant les épaules des victimes qui leur sont destinées par la loi. Exod. xxix. 28. Levit. vii. 32. Num. xviii. et alibi. Voyez ci-après au verset 35.

† 34. C'est un second sens du texte, que quelques-uns traduisent : et

35. ( Offrez au Seigneur ) les épaules des victimes, et les sacrifices de sanctification, et les prémices des choses saintes. "

36. Ouvrez en même temps votre main au pauvre, afin que ( votre sacrifice d'expiation et ) votre offrande " soient entièrement parfaits et dignes de Dieu.

37. La libéralité est agréable à tous ceux qui vivent; *exercez-la donc de bon cœur envers les vivans;* " et n'empêchez pas qu'elle ne s'étende sur les morts; " *ne leur refusez pas les secours dont ils ont besoin.*

Rom. xii. 15. 38. Ne manquez pas ( de consoler ) ceux qui sont dans la tristesse; et pleurez avec ceux qui pleurent. "

Mat. xxv. 36. 39. Ne soyez point paresseux à visiter les malades; car c'est ainsi que vous vous ferez aimer des autres, " et que vous vous affermirez vous-même dans la charité.

40. Souvenez-vous dans toutes vos actions " de votre dernière fin, et vous ne pécherez jamais.

35. Datum brachiorum tuorum et sacrificium sanctificationis offeres Domino, et initia sanctorum :

36. Et pauperi porrige manum tuam, ut perficiatur propitiatio et benedictio tua.

37. Gratia dati in conspectu omnis viventis, et mortuo non prohibeas gratiam.

38. Non desis plorantibus in consolatione, et cum lugentibus ambula.

39. Non te pigeat visitare infirmum : ex his enim in dilectione firmaberis.

40. In omnibus operibus tuis memorare novissima tua, et in

purifiez-vous de vos négligences par les petites offrandes que vous pouvez lui présenter, si vous êtes pauvre.

¶ 34. et 35. Gr. autr. Donnez au prêtre la part qui lui est due, comme il vous a été ordonné, les prémices et les hosties pour le péché. Donnez-lui les épaules des victimes pacifiques; les sacrifices de sanctification, c'est-à-dire, les choses sanctifiées et consacrées au Seigneur; et les prémices des choses saintes, c'est-à-dire, les choses offertes et élevées au Seigneur. Voyez au livre des Nombres, chap. xviii., où sont détaillés les droits des prêtres.

¶ 36. *Benedictio pour munus, hébraïsme.*

¶ 37. C'est un second sens du texte, qui peut se traduire : Exercez de bonne grace la libéralité envers tous les vivans.

*Ibid.* C'est-à-dire, rendez-leur les derniers devoirs, et portez sur leur sépulture des viandes pour les pauvres et pour les passans. *Tob. iv. 18.*

¶ 38. Litt. et marchez avec ceux qui pleurent ou qui sont dans le deuil; accompagnez-les lorsqu'ils font leurs lamentations. Voyez la *Dissertation sur le deuil des Hébreux*, à la tête de ce livre.

¶ 39. C'est le sens du grec : car c'est ainsi que vous vous ferez aimer.

¶ 40. On lit à la lettre dans le grec, *In omnibus verbis tuis*; mais c'est un hébraïsme bien rendu par *operibus*. Le mot *verbum* en hébreu signifie *res, negotium*; de là vient que dans les livres des Rois, les actions des rois de Juda et d'Israël sont si souvent appelées selon la Vulgate *Verba*

æternum non peccabis.

ou *Sermones*; de là vient spécialement cette expression du livre iv des Rois, chap. i. v. 18.: *Reliqua verborum Ochozias quæ operatus est*; où il est évident que *verba* se prend pour *opera*.

## CHAPITRE VIII.

Ne point avoir de démêlé avec un homme puissant. Ne point faire de reproches à celui qui se corrige. Écouter les sages et les vieillards. Ne point irriter les passions des méchants. Ne pas découvrir son secret à un étranger.

1. Non litiges cum homine potente, ne forte incidas in manus illius.

2. Non contendas cum viro locuplete, ne forte contra te constituat litem tibi.

3. Multos enim perdidit aurum et argentum, et usque ad cor regum extendit et convertit.

4. Non litiges cum homine linguato, et non strues in ignem illius ligna.

5. Non communices homini indocto, ne male de progenie tua loquatur.

6. Ne despicias hominem avertentem se a peccato, neque impropere ei : memento

1. N'AYEZ rien à démêler avec un homme puissant, de peur que vous ne tombiez entre ses mains. *Matt. xxvi. 25.*

2. Ne disputez point avec un homme riche, de peur qu'il ne vienne à vous faire un procès, dans lequel les juges pourroient bien ne pas vous être favorables ; "

3. Car l'or (et l'argent) en ont perdu plusieurs ; et leur pouvoir s'étend même jusque sur le cœur des rois, pour les faire pencher où l'on veut. *Infr. xxxi. 6.*

4. Ne disputez pas avec un grand parleur, et ne mettez pas davantage de bois dans son feu, en le contredisant.

5. N'ayez point de commerce avec un homme mal instruit, de peur qu'il ne parle mal de votre race. "

6. ( Ne méprisez point ) un homme qui se retire du péché, et ne lui en faites point de reproches ; " mais souvenez-vous que nous avons tous *2. Cor. ii. 6. Gal. vi. 1,*

† 2. Gr. autr. de peur qu'il ne tire tout le poids de son côté, et qu'il ne fasse pencher vers lui la balance.

† 5. Gr. litt. de peur que vos ancêtres ne soient déshonorés.

† 6. Le grec lit simplement : Ne faites point de reproches à un homme qui se retire du péché.

mérité le châtement *qu'il s'impose à lui-même; et tâchez de l'imiter dans sa pénitence.*

*Lev. xix. 32.*

7. Ne méprisez point un homme dans sa vieillesse; car ceux qui vieillissent, ont été comme nous.

8. Ne vous réjouissez pas de la mort (de votre ennemi :) considérez que nous mourons tous, (et que nous ne voulons point devenir un sujet de joie à nos ennemis.)

*Sup. vi. 35.*

9. Ne méprisez point les discours des sages (vieillards;) mais entretenez-vous de leurs maximes; "

10. Car vous apprendrez d'eux la sagesse, (là doctrine qui donne l'intelligence,) et l'art de servir les grands (d'une manière irrépréhensible.)

11. Ne négligez point les entretiens des vieillards, parce qu'ils disent ce qu'ils ont appris de leurs pères, et ce qu'une longue expérience leur a enseigné; écoutez-les donc avec attention;

12. Car vous apprendrez d'eux à avoir de l'intelligence, et à répondre lorsqu'il en sera temps.

13. N'allumez point les charbons des pécheurs, (en les reprenant avec dureté;) de peur que le feu (de leurs péchés) ne vous consume par ses flammes, et que vous ne deveniez la victime de leur fureur.

*Supr. xv. 52.*

14. Ne résistez point en face à un homme insolent, de peur qu'il ne s'applique à tendre des pièges à vos paroles, et qu'il n'en prenne occasion de vous insulter.

15. Ne prêtez point d'argent à un homme plus puissant que vous; si

quoniam omnes in correptione sumus.

7. Ne spernas hominem in sua senectute: etenim ex nobis senescunt.

8. Noli de mortuo inimico tuo gaudere: sciens quoniam omnes morimur, et in gaudium nolumus venire.

9. Ne despicias narrationem presbyterorum sapientium, et in proverbiiis eorum conversare.

10. Ab ipsis enim disces sapientiam, et doctrinam intellectus, et servire magnatis sine querela.

11. Non te prætereat narratio seniorum: ipsi enim didicerunt a patribus suis:

12. Quoniam ab ipsis disces intellectum, et in tempore necessitatis dare responsum.

13. Non incendas carbones peccatorum arguens eos, et ne incendaris flamma ignis peccatorum illorum.

14. Ne contra faciem stes contumeliosus, ne sedeat quasi insidiator ori tuo.

15. Noli fenerari homini fortiori te: quod

ψ 9. Autr. de leurs paraboles. *Supr. vi. 35.*

si feneraveris, quasi perditum habe.

16. Non spondeas super virtutem tuam : quod si sponderis, quasi restituens cogita.

17. Non iudices contra iudicem, quoniam secundum quod iustum est iudicat.

18. Cum audace non eas in via, ne forte gravet mala sua in te : ipse enim secundum voluntatem suam vadit, et simul cum stultitia illius peries.

19. Cum iracundo non facies rixam, et cum audace non eas in desertum : quoniam quasi nihil est ante illum sanguis, et ubi non est adiutorium, elidet te.

20. Cum fatuis consilium non habeas : non enim poterunt diligere nisi quæ eis placent.

21. Coram extraneo ne facias consilium : nescis enim quid pariet.

22. Non omni ho-

vous lui en avez prêté, tenez-le pour perdu.

16. Ne répondez point pour un autre au-dessus de vos forces ; si vous avez répondu, mettez-vous en peine de trouver le moyen de payer, comme étant déjà obligé de satisfaire pour lui.

17. Ne jugez point au désavantage du juge, parce qu'il prononce selon ce qui est juste, et n'avez point de procès avec lui, parce qu'il obtiendra un arrêt tel qu'il le voudra."

18. Ne vous engagez point à aller avec un homme audacieux, de peur qu'il ne fasse retomber sur vous (le mal qu'il fera ;" ) car il se conduira suivant sa passion, et vous périrez avec lui par sa folie, dont vous serez regardé comme le complice.

19. Ne vous faites point de querelle avec un homme colère, et n'allez point avec l'audacieux dans un lieu désert ; car ce n'est rien pour lui de répandre le sang ; et lorsque vous vous trouverez sans secours, il vous écrasera.

20. Ne délibérez point de vos affaires avec des fous ; car ils ne pourront aimer que ce qui leur plaît ; ni se priver du plaisir de découvrir ce que vous leur aurez confié."

21. Ne traitez rien de secret devant un étranger ; car vous ne savez ce qu'il enfantera un jour.

22. Ne découvrez point votre cœur

‡ 17. C'est le sens du grec : Ne plaidez point contre un juge ; car on le jugera selon sa pensée, selon son désir. Autrement : selon sa dignité ; les autres juges soutiendront leur collègue, et lui donneront gain de cause.

‡ 18. Gr. litt. de peur qu'il ne s'appesantisse, qu'il ne se décharge, sur vous.

‡ 20. C'est le sens du grec. Car il ne pourra point garder le secret que vous lui aurez confié.

Gen. iv. 8.

Prov. xxii. 24.

à toutes sortes de personnes, de peur que celui à qui vous vous fiez ne soit un faux ami, " ( et qu'il ne médise ensuite de vous. )

mini cor tuum manifestes : ne forte inferat tibi gratiam falsam, et convitietur tibi.

ψ 22. Autrement et selon le grec : ne reconnoisse mal, ne manques à reconnoître, la confiance que vous avez eue en lui. A la lettre : et ne referat tibi gratiam ; sur quoi il faut observer qu'en hébreu on a quelquefois confondu  $\text{רַחֲמִים}$ , *misericordia* ou *gratia*, avec  $\text{רַבְרַב}$ , *opprobrium* ou *convitium* ; de manière que le sens auroit pu être, et ne referat tibi opprobrium, ce que la Vulgate même exprime par, et convitietur tibi : de peur qu'il ne fasse retomber sur vous l'opprobre en découvrant vos faiblesses.

## CHAPITRE IX.

Ne point être jaloux de sa femme. Fuir la compagnie des femmes étrangères. Conserver ses anciens amis. Ne point envier la gloire des méchants. S'éloigner des grands. Se lier avec les sages. S'occuper de Dieu.

1. Ne soyez point jaloux de la femme qui vous est unie, de peur qu'elle n'emploie contre vous la malice que vous lui aurez apprise par vos soupçons mal fondés.

2. Ne rendez point la femme maîtresse de votre esprit, de peur qu'elle ne prenne l'autorité qui vous appartient, " ( et que vous ne tombiez dans la honte, en permettant que l'ordre soit ainsi renversé. )

3. Ne regardez point une femme volage dans ses désirs, " de peur que vous ne tombiez dans ses filets.

4. Ne vous trouvez pas souvent avec une femme qui chante, " et qui

1. Non zeles mulierem sinus tui, ne ostendat super te malitiam doctrinæ nequam.

2. Non des mulieri potestatem animæ tuæ, ne ingrediatur in virtutem tuam, et confundaris.

3. Ne respicias mulierem multivolam : ne forte incidas in laqueos illius.

4. Cum saltatrice ne assiduus sis : nec au-

ψ 2. Selon l'édition de Complute : Ne livrez point votre ame à votre femme, de manière qu'elle prenne l'ascendant sur votre ame. C'est-à-dire, qu'au lieu de  $\text{ισχυόν}$ , *virtutem*, on y lit  $\text{ψυχόν}$ , *animam*. On a déjà vu ces deux mots pris l'un pour l'autre, au chap. vi. ψ 2.

ψ 3. Gr. Ne vous rencontrez point avec une femme prostituée.

ψ 4. C'est le sens du grec : avec une femme qui chante, ou qui joue des instrumens.

dias illam, ne forte pe-  
reas in efficacia illius.

5. Virginem ne conspicias, ne forte scandalizeris in decore illius.

6. Ne des fornicariis animam tuam in ullo, ne perdas te, et hereditatem tuam.

7. Noli circumspicere in vicis civitatis, nec oberraveris in plateis illius.

8. Averte faciem tuam a muliere computa, et ne circumspicias speciem alienam.

9. Propter speciem mulieris multi perierunt: et ex hoc concupiscentia quasi ignis exardescit.

10. Omnis mulier quæ est fornicaria, quasi stercus in via conculcabitur.

11. Speciem mulieris alienæ multi admirati, reprobi facti sunt: colloquium enim illius quasi ignis exardescit.

12. Cum aliena muliere ne sedeas omnino, nec accumbas cum ea super cubitum;

danse, (et ne l'écoutez pas,) de peur que vous ne périssiez par (la force de) ses charmes."

5. N'arrêtez point vos yeux sur une fille *parée de ses ornemens*, "de peur que sa beauté ne vous devienne un sujet de chute.

6. N'abandonnez (en aucune sorte) votre âme aux femmes prostituées, de peur que vous ne (vous) perdiez, (vous et) votre bien.

7. Ne jetez point les yeux de tous côtés dans les rues de la ville, et ne vous promenez pas de place en place, "car c'est dans ces lieux que la femme prostituée tend ses pièges.

8. Détournez vos yeux d'une femme parée, "et ne regardez point curieusement une beauté étrangère.

9. Plusieurs se sont perdus par la beauté de la femme; car c'est par-là que la concupiscentia s'embrase comme un feu.

10. (Toute femme prostituée est comme de l'ordure dans un chemin, qui est foulée aux pieds de tous les passans.

11. Plusieurs ayant été surpris par la beauté d'une femme étrangère, ont été rejetés de Dieu; car l'entretien de ces femmes brûle comme un feu.)

12. Ne vous asseyez jamais avec la femme d'un autre; (et ne soyez point à table avec elle, appuyé sur le coude; " )

Gen. vi. 2.

Prov. v. 2.

Gen. xxxiv. 2.  
2. Reg. xi. 4.  
et xiii. 1.  
Matt. v. 28.

¶ 4. Gr. autr. par ses artifices.

¶ 5. Gr. autr. de peur que les traits de sa beauté ne vous deviennent, etc.

¶ 7. Gr. dans les lieux écartés.

¶ 8. Gr. d'une femme bien faite.

¶ 12. L'auteur fait allusion à la manière dont on étoit à table, couché sur des lits et appuyé sur le coude; la seconde partie du verset dans la Vulgate explique la première, et montre en quel sens l'auteur défend de s'asseoir avec une femme.

13. Et ne disputez point avec elle en buvant du vin, " de peur que votre cœur ne se tourne vers elle, et que votre affection " pour elle ne vous fasse tomber dans la perdition.

14. Ne quittez point un ancien ami pour un nouveau; car le nouveau ne lui sera point semblable.

15. Le nouvel ami est un vin nouveau; il vieillira, et alors vous le boirez avec plaisir.

Judic. ix. 4.  
2. Reg. xv.  
10.

16. N'enviez point la gloire ( ni les richesses ) du pécheur; car vous ne savez quelle sera sa ruine.

17. N'approuvez point la violence des injustes; " sachez que l'impie déplaira à Dieu jusqu'au tombeau. "

18. Tenez-vous bien loin de celui qui a le pouvoir de faire mourir; et par-là vous vous mettez hors d'état de craindre la mort. "

19. Si vous approchez ( de lui, ) prenez garde à ne rien faire mal à propos, de peur qu'il ne vous ôte la vie.

13. Et non alterceris cum illa in vino : ne forte declinet cor tuum in illam, et sanguine tuo labaris in perditionem.

14. Ne derelinquas amicum antiquum : novus enim non erit similis illi.

15. Vinum novum, amicus novus : veterasceet, et cum suavitate bibes illud.

16. Non zeles gloriam et opes peccatoris : non enim scis quæ futura sit illius subversio.

17. Non placeat tibi injuria injustorum, sciens quoniam usque ad inferos non placebit impius.

18. Longe abesto ab homine potestatem habente occidendi, et non suspicaberis timorem mortis :

19. Et si accesseris ad illum, noli aliquid committere, ne forte auferat vitam tuam.

‡ 13. Gr. autr. et ne faites point avec elle de festin ou de repas pour y boire du vin.

*Ibid.* C'est le sens du grec : et que votre esprit se livrant à elle, ne vous fasse tomber dans la perdition. Ou, suivant une autre leçon, qui est aussi celle de la Vulgate : et que vous ne tombiez dans la perdition, par l'effusion de votre sang. L'adultère étoit puni de mort parmi les Hébreux.

‡ 17. Gr. autr. Ne vous plaisez point dans l'approbation des impies. Autr. N'approuvez point ce que les impies approuvent.

*Ibid.* Gr. autr. Souvenez-vous qu'ils ne seront point réputés justes ou innocens jusque dans l'enfer : l'impunité ne les suivra point jusqu'au delà de la mort. Plusieurs interprètes pensent que dans l'hébreu le même mot  $\text{לִנְפֹשׁ}$ , signifie l'enfer et le tombeau; c'est qu'en général il signifie le lieu où toutes les âmes descendoient après la mort avant que Jésus-Christ eût ouvert le ciel à ses élus.

‡ 18. Autr. et vous n'aurez pas lieu de craindre la mort.

20. Communionem mortis scito : quoniam in medio laqueorum ingredieris , et super dolentium arma ambulabis.

21. Secundum virtutem tuam cave te a proximo tuo , et cum sapientibus et prudentibus tracta.

22. Viri justi sint tibi convivæ , et in timore Dei sit tibi gloriatio :

23. Et in sensu sit tibi cogitatus Dei , et omnis enarratio tua in præceptis Altissimi.

24. In manu artificum opera laudabuntur , et princeps populi in sapientia sermonis sui , in sensu vero seniorum verbum.

25. Terribilis est in civitate sua homo linguosus , et temerarius in verbo suo odibilis erit.

20. Souvenez-vous *alors* ( que la mort est *proche de vous* , parce ) que vous marchez au milieu des pièges , et au travers des armes d'ennemis pleins de colère. "

21. Examinez , " autant que vous le pourrez , ceux qui vous approchent , et prenez conseil de ceux qui sont sages ( et prudens. )

22. Invitez à votre table des hommes justes , et mettez votre gloire à craindre Dieu. "

23. Que la pensée de Dieu occupe tout votre esprit , " et que tous vos entretiens soient des commandemens du Très-Haut.

24. Les ouvriers s'acquièrent de l'estime par l'ouvrage de leurs mains , le prince du peuple par la sagesse de ses discours , ( et les vieillards par le sens de leurs paroles. )

25. Le grand parleur " sera terrible dans sa ville ; et l'homme inconsideré dans ses discours sera haï.

† 20. Gr. et que vous vous promenez sur les créneaux de la ville , *exposé au danger de tomber et de vous perdre.*

† 21. C'est le sens du grec.

† 22. Le grec ne met ce verset qu'après le verset suivant.

† 23. Gr. que votre conversation soit avec des hommes prudens.

† 25. Austr. *le médisant , le semeur de rapports , la mauvaise langue.*

## CHAPITRE X.

Avantages d'un bon gouvernement. Horreur qu'on doit avoir de l'avarice. Suites funestes de l'orgueil: Louange de ceux qui craignent le Seigneur. Parallèle de la gloire du riche et du pauvre.

1. Le juge " sage jugera son peuple dans la justice ; " et le gouvernement d'un homme sensé demeurera stable. "

Prov. xxi. 12.

2. Tel qu'est le juge du peuple, tels sont ses ministres; et tel qu'est le prince de la ville, tels sont aussi les habitans.

3. Reg. xii. 14. et seq.

3. Le roi peu sensé perdra son peuple; et les villes se peupleront par le bon sens de ceux qui les gouvernent.

4. Le pouvoir souverain sur un pays est dans la main de Dieu; et c'est lui qui y suscitera en son temps un prince pour le gouverner " utilement.

5. Le bonheur de l'homme est dans la main de Dieu; et c'est lui qui met sur la personne du sage " les marques d'honneur qui lui appartiennent. "

Lev. xix. 15.

6. Perdez le souvenir de toutes les injures " que vous avez reçues

1. JUDEX sapiens judicabit populum suum: et principatus sensati stabilis erit.

2. Secundum judicem populi, sic et ministri ejus: et qualis rector est civitatis, tales et inhabitantes in ea.

3. Rex insipiens perdet populum suum, et civitates inhabitabuntur per sensum potentium.

4. In manu Dei potestas terræ, et utilem rectorem suscitabit in tempus super illam.

5. In manu Dei prosperitas hominis, et super faciem scribæ imponet honorem suum.

6. Omnis injuriæ proximi ne memineris,

† 1. C'est-à-dire, le prince, le roi.

Ibid. Gr. instruira son peuple, *le formora au bien.*

Ibid. Gr. sera étendu. Autr. sera bien réglé.

† 4. Le mot *rectorem* manque dans le grec.

† 5. Litt. du scribe, ou *secrétaire*; c'étoit une dignité particulière parmi les Hébreux. Voyez la *Dissertation sur les officiers des rois de Juda*, tome vi.

Ibid. Autr. et c'est lui qui répand sur le visage du scribe ou du docteur la gloire qui lui appartient et qui le fait respecter.

† 6. Gr. ne conservez point de ressentiment de toutes les injustices, etc.

et nihil agas in operibus injuriæ.

7. Odibilis coram Deo est et hominibus superbia, et execrabilis omnis iniquitas gentium.

8. Regnum a gente in gentem transfertur propter injustitias, et injurias, et contumelias, et diversos dolos.

9. Avaro autem nihil est scelestius. Quid superbit terra et cinis?

10. Nihil est iniquius quam amare pecuniam? hic enim et animam suam venalem habet: quoniam in vita sua projecit intima sua.

11. Omnis potentatus brevis vita: languor prolixior gravat medicum.

12. Brevem languorem præcidit medicus: sic et rex hodie est, et cras morietur.

de votre prochain; et ne faites rien par la voie de la violence."

7. L'orgueil est haï de Dieu et des hommes; et toute iniquité des nations est exécration."

8. Un royaume est transféré d'un peuple à un autre, à cause des injustices, (des violences,) des outrages et des différentes tromperies qui s'y commettent."

9. (Rien n'est plus détestable que l'avare.) Pourquoi la terre et la cendre s'élèvent-elles d'orgueil, et désirent-elles s'enrichir?"

10. (Il n'y a rien de plus injuste que celui qui aime l'argent; car un tel homme vendrait son âme même;) parce qu'il s'est dépouillé tout vivant de ses propres entrailles et de tous les sentimens d'humanité.

11. (Toute puissance temporelle subsistera peu, si elle est injuste; car comme la maladie longue fatigue le médecin,)

12. Et que le médecin coupe par la racine un mal qui dure longtemps, afin de le faire finir dans peu; ainsi Dieu exterminera les

ψ 6. Autr. des outrages.

ψ 7. Gr. autr. et il en résulte de part et d'autre un déluge d'injustices, par les crimes qu'il fait commettre envers Dieu et envers les hommes.

ψ 8. Gr. autr. et des biens acquis par fraude.

ψ 9. Le P. Houbigant soupçonne que ces mots, *Quid superbit terra et cinis?* peu liés avec ce qui précède et avec ce qui suit, ont été transposés par les copistes; il les joint avec ceux du ψ 13; et il place ces deux phrases après le ψ 10. Mais il paroît que rien n'oblige de déplacer le ψ 13.

ψ 10. C'est le sens du grec de l'édition de Complute où se trouvent ces premiers mots qui ne sont pas dans l'édition romaine.

*Ibid.* On lit dans l'édition romaine, ἐβρίψα, *projecit*; dans celle de Complute, ἐβρίψαν, *projecerunt*; la Vulgate suppose ἐβρίψε, *projecit*.

ψ 12. C'est le sens du grec: un mal qui dure long-temps. On lit dans le grec, μακρὸν, *longum*, où la Vulgate suppose μικρὸν, *brevem*; et au contraire la Vulgate suppose κόπιε, *præcidit*, comme on le lit dans l'édition de Complute, au lieu de σκάνησεν, *irridet*, qui se trouve dans l'édition romaine.

*méchans, pour faire cesser les maux qu'ils causent sur la terre; de sorte que, tel est roi aujourd'hui, qui mourra demain, et sera réduit à la dernière misère;*

13. Car quand l'homme sera mort, il aura pour héritage les serpens, les bêtes et les vers.

14. Le commencement de l'orgueil de l'homme est de commettre une apostasie à l'égard de Dieu,

15. (Parce que) son cœur, *en se livrant à l'orgueil, se retire de celui qui l'a créé; et cette apostasie est la source de tous les péchés;* car le principe de tout péché est l'orgueil; celui qui y demeure attaché, sera rempli de malédiction, " (et il y trouvera enfin sa ruine.)

16. C'est pour cela, *en effet,* que le Seigneur a couvert d'opprobre (les assemblées des méchans, " ) et qu'il les a détruites pour jamais.

17. Dieu a renversé les trônes des princes (superbes, " ) et il y a fait asseoir en leur place ceux qui étoient humbles.

18. Dieu a fait sécher " les racines des nations (superbes; " ) et il a planté *en leur place, et il a fait croître* ceux d'entre ces mêmes nations qui étoient humbles. "

19. Le Seigneur a détruit les terres des nations *orgueilleuses*, et il les a renversées jusqu'aux fondemens.

13. Cum enim morietur homo, hereditabit serpentes, et bestias, et vermes.

14. Initium superbiæ hominis, apostatare a Deo;

15. Quoniam ab eo qui fecit illum, recessit cor ejus: quoniam initium omnis peccati est superbia: qui tenuerit illam, adimplebitur maledictis, et subvertet eum in finem.

16. Propterea exhoravit Dominus conventus malorum, et destruxit eos usque in finem.

17. Sedes ducum superhorum destruxit Deus, et sedere fecit mites pro eis.

18. Radices gentium superbarum arefecit Deus, et plantavit humiles ex ipsis gentibus.

19. Terras gentium evertit Dominus, et perdidit eas usque ad fundamentum.

✧ 15. Gr. répandra l'abomination.

✧ 16. Gr. autr. que le Seigneur a fait éclater la ruine des méchans, et qu'il les a détruits pour jamais.

✧ 17. Le mot *superhorum* manque dans le grec.

✧ 18. Gr. Dieu a arraché.

*Ibid.* Le mot *superbarum* manque dans le grec de l'édition romaine; on le trouve dans l'édition de Complute.

*Ibid.* Gr. et il a planté en leur place des humbles qu'il a comblés de gloire.

20. Arefecit ex ipsis, et disperdidit eos, et cessare fecit memoriam eorum a terra.

21. Memoriam superborum perdidit Deus, et reliquit memoriam humilium sensu.

22. Non est creata hominibus superbia, neque iracundia nationi mulierum.

23. Semen hominum honorabitur hoc quod timet Deum : semen autem hoc exhonorabitur, quod præterit mandata Domini.

24. In medio fratrum rector illorum in honore : et qui timent Dominum, erunt in oculis illius.

25. Gloria divitum, honoratorum, et pauperum, timor Dei est.

26. Noli despiciere hominem justum pauperem, et noli magnificare virum peccatorem divitem.

27. Magnus, et iudex, et potens est in

20. Il en a fait sécher quelques-unes *jusque dans leur racine* ; il les a exterminées, et il a effacé leur mémoire de dessus la terre.

21. (Dieu a aboli la mémoire des superbes, et il a conservé celle des humbles de cœur.)

22. L'orgueil n'a point été créé avec l'homme, ni *l'emportement* " de la colère avec le sexe des femmes ; *l'un et l'autre viennent de la corruption de la nature.*

23. La race de ceux qui craignent Dieu, sera en honneur ; et la race de ceux qui négligent les commandemens (du Seigneur,) sera déshonorée. "

24. Celui qui conduit ses frères *avec sagesse*, est parmi eux en honneur ; et ceux qui craignent le Seigneur, seront *agréables* à ses yeux. "

25. La gloire des riches, des personnes en honneur et des pauvres, est la crainte du Seigneur.

26. Ne méprisez point un homme juste *et intelligent*, " quoiqu'il soit pauvre ; et ne révèrez point un pécheur, (quoiqu'il soit riche.)

27. Les grands, les juges et les puissans sont en honneur ; mais au-

ψ 22. C'est le sens du grec : ni l'emportement de la colère.

ψ 23. Le grec est plus étendu : La race de ceux qui craignent le Seigneur sera en assurance ; et la race de ceux qui l'aiment, sera en honneur. La race de ceux qui ne s'attachent point à la loi, sera en déshonneur ; et la race de ceux qui transgressent les commandemens, sera dans l'égarément. Quelle est, entre les races des hommes, la race qui est en honneur ? Ce sont ceux qui craignent le Seigneur. Quelle est, entre les races des hommes, la race qui est en déshonneur ? Ce sont ceux qui transgressent les commandemens.

ψ 24. Le grec ajoute ici un verset : La crainte du Seigneur est le principe de l'élevation *de l'homme* ; l'endurcissement et l'orgueil sont le principe de sa déposition.

ψ 26. C'est le sens du grec : de l'homme intelligent.

cun d'eux " n'est si grand que celui qui craint Dieu.

Prov. xvii. 2.  
2. Reg. xii.  
13.

28. Les hommes libres s'assujettiront sans peine à un serviteur bien sensé; de même celui qui est prudent (et bien instruit) ne murmure point (quand il sera repris; et au contraire, l'imprudent ne pourra souffrir qu'on le reprenne, et ne sera point en honneur.)

29. Ne vous élevez point en faisant votre œuvre avec succès; et ne vous laissez point aller à la paresse au temps de l'affliction."

Prov. xii. 9.

30. Celui qui travaille, et qui a tout en abondance, vaut mieux qu'un fainéant glorieux qui n'a pas de pain."

31. Mon fils, conservez votre ame dans la douceur; " et rendez-lui honneur, selon qu'elle le mérite, en la parant de toutes les vertus.

32. Qui justifiera celui qui pêche contre son ame? et qui honorera celui qui la déshonore par une vie basse et criminelle?

33. Le pauvre trouve sa gloire dans le règlement de sa vie, (et dans la crainte de Dieu: ) d'autres sont honorés par leurs grands biens."

honore, et non est major illo qui timet Deum..

28. Servo sensato liberi servient: et vir prudens et disciplinatus non murmurabit correptus, et inscius non honorabitur.

29. Noli extollere te in faciendo opere tuo, et noli cunctari in tempore angustiae.

30. Melior est qui operatur, et abundat in omnibus, quam qui gloriatur, et eget pane.

31. Fili, in mansuetudine serva animam tuam, et da illi honorem secundum meritum suum.

32. Peccantem in animam suam quis justificabit? et quis honorificabit exhorantem animam suam?

33. Pauper gloriatur per disciplinam et timorem suum: et est homo qui honorifica-

‡ 27. C'est le sens du grec: aucun d'eux.

‡ 29. Gr. autr. N'affectez point une fausse sagesse lorsqu'il faut faire votre œuvre, et remplir vos obligations; et ne soyez point glorieux au temps de votre affliction, de votre indigence. On pourroit avoir confondu dans l'hébreu סָפִיָּוִת, sapienter agas, avec מְרַחֵם, moreris ou differas: et le sens auroit pu être: Ne tardez pas, ne différez pas de faire votre œuvre.

‡ 30. Dans l'édition romaine, on lit, qui operatur in omnibus, quam qui ambulat aut gloriatur, au lieu de qui operatur et abundat in omnibus, quam qui gloriatur, comme on le lit dans l'édition de Complute. On a confondu en grec, καὶ περισσεύων, et abundans, avec ἡ περιπαίων, quam ambulans.

‡ 31. Gr. autr. Honorez votre ame par votre douceur: rendez-vous digne d'honneur par votre modération.

‡ 33. Gr. Le pauvre est honoré à cause de sa science; et le riche est honoré à cause de ses richesses.

tur propter substantiam suam.

34. Qui autem gloriatur in paupertate, quanto magis in substantia! et qui gloriatur in substantia, paupertatem vereatur.

34. Combien donc auroit de gloire, s'il étoit riche, celui qui en a même, quoiqu'il soit pauvre! mais que celui qui n'est honoré que pour son bien, prenne garde de devenir pauvre, *car il seroit alors sans honneur.* "

ψ 34. Gr. et combien seroit sans honneur, s'il étoit pauvre, celui qui est sans honneur au milieu des richesses!

## CHAPITRE XI.

Ne pas juger des hommes par leur extérieur. Vanité des grandeurs humaines. C'est de Dieu que viennent les biens et les maux. Vanité des richesses. Mettre en Dieu sa confiance. Ne pas se fier à tout le monde.

1. SAPIENTIA humiliati exaltabit caput illius, et in medio magnatorum consedere illum faciet.

2. Non laudes virum in specie sua, neque spernas hominem in visu suo.

3. Brevis in volatilibus est apis, et initium dulcoris habet fructus illius.

4. In vestitu ne glorieris umquam, nec in die honoris tui extollaris: quoniam mirabilia opera Altissimi solius, et gloriosa, et absconsa, et invisita opera illius.

5. Multi tyranni sederunt in throno, et insuspabilis portavit diadema.

1. LA sagesse de celui qui est de basse condition l'éleva en honneur, et le fera asseoir au milieu des grands.

2. Ne louez point un homme pour sa mine avantageuse; et ne le méprisez point, parce qu'il paroît peu de chose.

3. L'abeille est petite entre les animaux qui volent; et néanmoins son fruit l'emporte sur ce qu'il y a de plus doux.

4. Ne vous glorifiez point de la *magnificence de vos vêtemens*, et ne vous élevez point au jour où vous serez en honneur; car il n'y a que le Très-Haut dont les ouvrages soient admirables (et dignes de gloire,) et ils sont cachés (et inconnus) *aux hommes.*

5. Beaucoup de tyrans ont été sur le trône, *qui en étoient très-indignes;* " et tel a porté le diadème, auquel on n'auroit jamais pensé.

Gen. LXI. 4e.  
Dan. VI. 3.

Act. XII. 21.  
22.

Dan. IV. 14.

ψ 5. Gr. autr. Plusieurs rois ont été chassés du trône, et se sont assis en terre. Sederunt in solo, d'où a pu venir in solio, et de là in throno.

1. Reg. xv.  
28. Est. vi. 12.

6. Beaucoup de puissans princes ont été entièrement ruinés; et ceux qui étoient dans la gloire, ont été livrés entre les mains des autres.

6. Multi potentes oppressi sunt valide, et gloriosi traditi sunt in manus alterorum.

7. Ne blâmez personne avant de vous être bien informé *s'il est coupable*; et quand vous l'aurez fait, *et que vous en serez assuré*, reprenez-le (avec équité.)

7. Priusquam interrogas, ne vituperes quemquam: et cum interrogaveris, corripere juste.

Prov. xviii.  
15.

8. Ne répondez point avant d'avoir écouté; et n'interrompez point une personne au milieu de son discours.

8. Priusquam audias, ne respondeas verbum: et in medio sermonum ne adjicias loqui.

9. Ne disputez point sur des choses qui ne vous regardent pas, et ne vous asseyez point pour juger avec les méchans.

9. De ea re quæ te non molestat, ne ceteris, et in judicio peccantium ne consistas.

1. Tim. vi. 9.

10. Mon fils, ne vous engagez pas dans une multiplicité d'actions; car *si vous êtes riche, ou plutôt si vous entreprenez beaucoup d'affaires*, vous ne serez pas exempt de fautes; si vous suivez toutes celles qui se présentent, vous ne pourrez y suffire; et si vous allez au-devant, vous en serez accablé."

10. Fili, ne in multis sint actus tui: et si dives fueris, non eris immunis a delicto: si enim secutus fueris, non apprehendes: et non effugies, si præcucurreris.

Ecc. iv. 8.

11. Tel travaille, et se hâte, et souffre beaucoup; mais (étant sans pitié,) plus il se donne de peine, moins il s'enrichit.

11. Est homo laborans, et festinans, et dolens impius, et tanto magis non abundabit.

12. Tel, au contraire, est sans vigueur, ayant besoin d'être aidé en toutes choses, étant dans la défaillance et dans une extrême pauvreté;

12. Est homo marcidus, egens recuperatione, plus deficiens virtute, et abundans paupertate:

13. Et cependant l'œil de Dieu regarde cet homme favorablement, le tire de son humiliation, l'élève en honneur; et plusieurs le voyant en sont surpris, et en rendent gloire à Dieu, )

13. Et oculus Dei respexit illum in bono, et erexit eum ab humilitate ipsius, et exaltavit caput ejus: et mirati sunt in illo

¶ 6. Gr. déshonorés.

¶ 10. C'est le sens du grec: car si vous entreprenez beaucoup d'affaires.

Ibid. Gr. autr. et si vous voulez ensuite vous en retirer, vous ne pourrez plus les éviter.

multi, et honoraverunt Deum.

14. Bona et mala, vita et mors, paupertas et honestas a Deo sunt.

15. Sapientia et disciplina, et scientia legis apud Deum: dilectio, et viæ bonorum apud ipsum.

16. Error et tenebræ peccatoribus creata sunt: qui autem exultant in malis, senescunt in malo.

17. Datio Dei permanet justis, et profectus illius successus habebit in æternum.

18. Est qui locupletatur parce agendo, et hæc est pars mercedis illius.

19. In eo quod dixit: Inveni requiem mihi, et nunc manducabo de bonis meis solus:

20. Et nescit quod tempus præteriet, et mors appropinquet, et relinquat omnia aliis, et morietur.

21. Sta in testamento tuo, et in illo colloquere, et in opere mandatorum tuorum veterasce.

22. Ne manseris in

14. *Sachant que les biens et les maux, la vie et la mort, la pauvreté et les richesses, " viennent de Dieu.*

15. ( C'est aussi en Dieu que se trouvent la sagesse, le règlement de la vie et la science de la loi; la charité et les bonnes œuvres ont encore leur source en lui.

16. L'erreur et les ténèbres sont créées avec les pécheurs; et ceux qui se glorifient dans le mal qu'ils font, vieilliront dans le péché, *et y mourront.* " )

17. Le don de Dieu demeure ferme dans les justes; et le progrès qu'il y fait, se termine à un bonheur éternel. "

18. Tel s'enrichit par sa grande épargne; et toute la récompense qu'il en tire, est

19. De pouvoir dire: J'ai trouvé moyen de me mettre en repos; je mangerai maintenant mon bien (tout seul,) *sans avoir besoin d'en demander à personne.*

20. Et il ne considère pas que le temps *de sa vie* s'écoule, ( que la mort s'approche; ) et que mourant, il laissera à d'autres ce qu'il a, *sans avoir pu en jouir.*

21. Demeurez ferme dans l'alliance que vous avez faite *avec Dieu*; que *sa loi* " soit toujours votre entretien; et vieillissez dans la pratique ( de ce qui vous a été commandé ).

22. Ne vous arrêtez point " à ce

‡ 14. *Honestas, id est divitiæ.*

‡ 15. et 16. Ces deux versets ne sont point dans le grec de l'édition romaine.

‡ 17. Gr. autr. et la bonté qu'il a pour eux, les conduira heureusement jusque dans l'éternité.

‡ 21. Litt. qu'elle soit toujours, *cette alliance*, votre entretien.

‡ 22. Gr. litt. N'admirez point.

Job, I. 21.

Luc. XII. 19.

que font les pécheurs; mettez votre confiance en Dieu, et demeurez ferme dans votre place, " sans vouloir sortir par des voies injustes de l'état pauvre où Dieu vous a mis. Il saura bien vous en tirer, si c'est sa volonté;

23. Car il est aisé à Dieu d'enrichir *promptement* et " tout d'un coup celui qui est pauvre; et le meilleur moyen d'obtenir cette grâce de sa bonté, est de vivre dans la justice et dans la piété.

24. En effet, Dieu bénit le juste, et (se hâte) de le récompenser; il le fait croître, et lui fait porter du fruit en peu de temps.

25. Ne dites point à la vue de vos grandes richesses : Qu'ai-je affaire de me mettre en peine de travailler davantage? Qu'ai-je à espérer de bien désormais? "

26. Ne dites point aussi : Ce que j'ai me suffit; quel mal ai-je à craindre pour l'avenir?

27. Mais ne perdez pas le souvenir du mal, au jour heureux, ni le souvenir du bien, au jour malheureux;

Infr. xviii.  
25.

28. Car il est aisé à Dieu de rendre à chacun au jour de sa mort " selon ses voies.

operibus peccatorum : confide autem in Deo, et mane in loco tuo.

23. Facile est enim in oculis Dei subito honestare pauperem.

24. Benedictio Dei in mercedem justis festinat, et in hora veloci processus illius fructificat.

25. Ne dicas : Quid est mihi opus ? et quæ erunt mihi ex hoc bona ?

26. Ne dicas : Sufficiens mihi sum, et quid ex hoc pessimabor ?

27. In die bonorum ne immemor sis malorum, et in die malorum ne immemor sis bonorum :

28. Quoniam facile est coram Deo in die obitus retribuere unicuique secundum vias suas.

† 22. Gr. autr. demeurez attaché à votre travail.

† 23. C'est le sens du grec qui réunit les deux expressions, *velociter subito*.

† 25. Gr. autr. Ne dites point au milieu de l'indigence : A quoi me sert-il de vouloir plaire à Dieu, et qu'ai-je à espérer de bien désormais ? Ne dites point au milieu des richesses : Ce que j'ai me suffit, etc. Voyez le † 27. et le † 28. L'édition romaine porte : *Quæ est mihi utilitas ?* L'édition de Complute ajoute, *placentiæ*.

† 28. Gr. autr. au jour de la fin, dans les derniers jours de la vie. Le P. Houbigant pense que ce verset se rapporte au † 25., et il observe que le † 27. se lie assez naturellement avec le † 29., d'où il conclut que vraisemblablement le † 28. a été déplacé par les copistes.

29. Malitia horæ oblivionem facit luxuriæ magnæ, et in fine hominis denudatio operum illius.

30. Ante mortem ne laudes hominem quemquam, quoniam in filiis suis agnoscitur vir.

31. Non omnem hominem inducas in domum tuam : multæ enim sunt insidiæ dolosi.

32. Sicut enim eructant præcordia fetentium, et sicut perdix inducitur in caveam, et ut caprea in laqueum : sic et cor superborum, et sicut prospector videns casum proximi sui :

33. Bona enim in mala convertens insidiatur, et in electis imponet maculam.

34. A scintilla una augetur ignis, et ab uno doloso augetur sanguis : homo peccator sanguini insidiatur.

35. Attende tibi a

29. *Et comme le mal présent fait oublier les ( plus grands ) plaisirs, aussi à la mort de l'homme, ses œuvres étant découvertes, il recevra des biens ou des maux qui lui feront oublier ceux qu'il aura eus pendant sa vie.*

30. Ne louez aucun homme avant sa mort; car on connoit un homme par les enfans qu'il laisse après lui.

31. N'introduisez pas toutes sortes de personnes dans votre maison; car le trompeur a beaucoup de pièges, et vous pourriez y être surpris.

32. ( Comme il sort une haleine corrompue de celui qui a l'estomac gâté, ) comme la perdrix est conduite dans le filet, ( et le chevreuil dans le piège, ) ainsi est le cœur des superbes, et de celui qui est attentif à regarder la chute ( de son prochain ; )

33. Car il dresse des embûches en changeant le bien en mal, et il imprime des taches dans les actions les plus pures. *Mais il portera la peine de sa malignité, et il sera pris lui-même dans le filet qu'il tend aux autres. "*

34. Une étincelle seule allume un grand feu; ( ainsi le trompeur multiplie les meurtres, ) et le pécheur tend des pièges pour répandre le sang.

35. Gardez-vous de l'homme ma-

‡ 32. et 33. Le grec présente un autre sens : Le cœur du superbe est comme une perdrix qu'on met dans une cage pour servir à la chasse des perdrix; il attire dans le piège ceux qu'il veut surprendre; et semblable à un homme qui regarde du haut d'une tour, il observe la chute de son prochain, car tout occupé à le perdre, il lui dresse des embûches en changeant le bien en mal, et il imprime des taches dans les actions les plus pures.

licieux, " qui est toujours appliqué à faire le mal, de peur qu'il ne vous rende pour jamais la fable du monde.

36. Donnez entrée chez vous à l'étranger, et il excitera un trouble qui vous renversera, et il vous chassera de votre propre maison.

† 35. C'est le sens du grec.

pestifero : fabricat enim mala : ne forte inducat super te subsannationem in perpetuum.

36. Admitte ad te alienigenum, et subvertet te in turbine, et abalienabit te a tuis propriis.

## CHAPITRE XII.

Faire le bien avec discernement. On ne connoît les vrais amis que dans l'adversité. Se donner de garde d'un ennemi, même reconnoît.

1. Si vous faites du bien, sachez à qui vous le ferez; faites-le avec discernement; et alors ce que vous ferez de bien, plaira (beaucoup) à celui qui le recevra, et à Dieu qui en sera témoin.

2. Faites donc du bien au juste, et vous en recevrez une (grande) récompense, sinon de lui, au moins du Seigneur.

3. Ne manquez pas de suivre cet avis; car il n'y a point de bien à espérer pour celui qui s'applique toujours au mal, ou qui ne fait point l'aumône; (parce que le Très-Haut hait les pécheurs, et qu'il fait miséricorde aux pénitens.)

Gal. vi. 10.

4. Mais donnez à celui qui a de la bonté, et n'assistez point le pécheur; (car Dieu rendra aux méchants et aux pécheurs ce qu'ils méritent, et il les réserve pour le jour de sa vengeance.

† 4. Gr. à l'homme pieux.

1. Si benefeceris, scito cui feceris, et erit gratia in bonis tuis multa.

2. Benefac justo, et invenies retributionem magnam, et si non ab ipso, certe a Domino.

3. Non est enim et bene qui assiduus est in malis, et eleemosynas non danti : quoniam et Altissimus odio habet peccatores, et misertus est poenitentibus.

4. Da misericordiam, et ne suscipias peccatorem : et impiis et peccatoribus reddet et vindictam, custodiens eos in diem vindictæ.

5. Da bono, et non receperis peccatorem.

6. Benefac humili, et non dederis impio : prohibe panes illi dari, ne in ipsis potentior te sit.

7. Nam duplicia mala invenies in omnibus bonis, quæcumque feceris illi : quoniam et Altissimus odio habet peccatores, et impiis reddet vindictam.

8. Non agnoscetur in bonis amicus, et non abscondetur in malis inimicus.

9. In bonis viri, inimici illius in tristitia : et in malitia illius, amicus agnitus est.

10. Non credas inimico tuo in æternum : sicut enim ærumentum, æruginat nequitia illius :

11. Et si humiliatus vadat curvus, adjice

5. Donnez à celui qui est bon, et qui usera bien de vos dons ; et n'assistez point le pécheur, qui feroit un mauvais usage des secours que vous lui donneriez. )

6. Faites du bien à celui qui est humble, et ne donnez point au méchant ; empêchez qu'on ne lui donne du pain, et ne lui en donnez point vous-même ; de peur qu'il ne devienne ainsi plus puissant que vous, et qu'il ne se serve de vos propres biens pour vous opprimer ;

7. Car vous trouverez un double mal dans tout le bien que vous lui ferez ; vous en perdrez la récompense, et vous en porterez la peine, parce que le Très-Haut hait lui-même les pécheurs, et qu'il exerce sa vengeance contre les méchants, et contre ceux qui les entretiennent dans leur malice.

8. L'ami ne se connoît point dans la prospérité ; et l'ennemi ne peut se cacher dans l'adversité, car alors il fera paroître sa joie.

9. Quand un homme est heureux, ses ennemis sont tristes ; et quand il est malheureux, on connoît quel est son ami, par la part qu'il prend à son malheur.

10. Ne vous fiez jamais à votre ennemi, quoiqu'il paroisse reconnoître avec vous ; car sa malice est comme la rouille qui revient toujours au cuivre, quelque soin qu'on prenne de l'ôter.

11. Quoiqu'il s'humilie devant vous, et qu'il aille tout courbé pour

¶ 6. Le grec ajoute ces mots.

¶ 8. On lit dans l'édition romaine, ἐξδιδρασκῶνται, judicabitur ou ulciscetur ; l'édition de Complute porte ἐξδιδρασκῶνται, ejicietur ; d'autres exemplaires, ἐκτινωσθήσονται, dignoscetur, conformément à la Vulgate.

¶ 9. Gr. son ami même se sépare de lui.

marquer sa soumission et son respect, soyez vigilant, et donnez-vous de garde de lui."

12. Ne l'établissez point auprès de vous, et qu'il ne s'asseye point à votre droite, de peur qu'il ne veuille ensuite prendre votre place, et s'asseoir dans votre chaire; et que vous ne reconnoissiez enfin, mais trop tard, la vérité de mes paroles, dont vous vous trouverez pénétré jusqu'au cœur, sans que personne soit touché de votre malheur;

13. Car qui aura pitié de l'enchanteur, lorsqu'il sera piqué par le serpent, et de tous ceux qui s'approchent des bêtes, lorsqu'ils en seront mordus? Ainsi on n'aura point compassion de celui qui s'unit avec le méchant, et qui se trouve enveloppé dans la punition de ses péchés.

14. Il demeurera avec vous, ce faux ami, pendant quelque temps; et s'il vous voit pencher tant soit peu, et en danger de tomber dans quelque disgrâce, il ne pourra plus y durer.

15. Votre ennemi a la douceur sur les lèvres; et dans son cœur, il songe à vous tendre des pièges, pour vous faire tomber dans la fosse.

animum tuum, et custodi te ab illo.

12. Non statuas illum penes te, nec se-deat ad dexteram tuam, ne forte conversus in locum tuum, inquirat cathedram tuam, et in novissimo agnoscas verba mea, et in sermonibus meis stimuleris.

13. Quis miserebitur incantatori a serpente percusso, et omnibus qui appropiant bestiis? et sic qui comitatur cum viro iniquo, et obvolutus est in peccatis ejus.

14. Una hora tecum permanebit: si autem declinaveris, non supportabit.

15. In labiis suis indulcat inimicus: et in corde suo insidiatur ut subvertat te in foveam.

¶ 11. Le grec ajoute: Vous serez à son égard comme un homme qui a frotté un miroir; et vous reconnoîtrez qu'il n'est pas dérouillé pour toujours. L'auteur parle de ces miroirs de cuivre dont on se servoit anciennement. On lit dans l'édition romaine, et cognosces quod non in perpetuum æruginet, selon la traduction du P. Houbigant qui, voyant bien que ce sens ne peut convenir ici, propose de supprimer la négation en disant quod in perpetuum æruginet. Mais le mot χαίωσας n'est point neutre, et ne signifie point æruginet; c'est un actif, qui a son passif, χαίωσθη, et son moyen, χαίωσάτω: le mot χαίωσας signifie æruginem dedit; ce qui véritablement ne peut convenir ici: mais χαίωσαλο signifiera æruginem deposuit; et c'est précisément le sens qui convient ici: quod non in perpetuum æruginem deposuit; c'est l'expression de la version approuvée par Sixte V. La faute n'est donc pas d'avoir mis là une négation qui doit y être, mais plutôt d'y avoir mis χαίωσας pour χαίωσαλο.

¶ 12. Gr. de peur qu'après vous avoir renversé, il ne prenne votre place, et qu'il ne cherche à s'asseoir, etc.

¶ 13. C'est-à-dire, selon le grec: des bêtes farouches et venimeuses.

16. In oculis suis lacrymatur inimicus : et si invenerit tempus, non satiabitur sanguine :

17. Et si incurrerint tibi mala, invenies eum illic priorem.

18. In oculis suis lacrymatur inimicus, et quasi adjuvans suffodiet plantas tuas.

19. Caput suum movebit, et plaudet manu : et multa susurrans commutabit vultum suum.

16. Votre ennemi a la larme à l'œil ; *il paroît s'affliger des maux qui vous arrivent* ; et s'il trouve l'occasion de vous perdre, il sera insatiable de votre sang.

17. S'il vous arrive du mal, il sera le premier *auprès de vous, comme pour vous consoler* ;

18. (*Et pour vous marquer combien il y est sensible* ; votre ennemi a les larmes aux yeux ; ) et feignant de vous secourir, il tâchera de vous faire tomber. "

19. *S'il y parvient*, il secouera la tête, et battra des mains *dans le transport de sa joie* ; et changeant de visage, il semera en secret beaucoup de faux bruits *contre vous*.

† 18. On lit dans l'édition romaine, ὑποσχάσει, qui paroît n'être pas usité, mais qui néanmoins pourroit signifier *subducat* ; d'autres exemplaires portent ὑποσχάψει, *suffodiet*, comme l'exprime la Vulgate.

### CHAPITRE XIII.

Dangers de la société avec les superbes et les puissans. Conduite qu'on doit tenir à l'égard des grands. S'attacher à Dieu. S'unir à ses semblables. Parallèle du pauvre et du riche.

1. Qui tetigerit picem, inquinabitur ab ea : et qui communicaverit superbo, induet superbiam.

2. Pondus super se tollet, qui honestiori se communicat : et ditiori te ne socius fueris.

3. Quid communica-

1. Celui qui touche de la poix, en sera gâté ; et celui qui se joint au superbe, deviendra superbe. "

2. Celui qui se lie avec un plus grand que lui, se met un fardeau pesant sur les épaules ; " n'entrez donc point en société avec un homme plus riche que vous.

3. En effet, quelle union peut-

† 1. Gr. lui deviendra semblable.

† 2. Gr. Ne prenez jamais de votre vie un fardeau qui surpasse vos forces ; et ne vous liez point à un homme plus puissant, ou plus riche que vous.

il y avoir entre un pot de terre et un pot de fer ? *Aucune* ; car , lorsqu'ils se heurteront l'un contre l'autre , celui de terre sera brisé. "

4. Le riche fait une injustice , et il crie avec menaces ; le pauvre a été offensé , et il demeure dans le silence. "

5. Tant que vous rendrez service au riche , il vous emploira ; et lorsqu'il n'aura plus rien à attendre de vous , il vous abandonnera.

6. Si vous avez du bien , il fera bonne chère avec vous , et il vous épuisera ; et il ne se mettra nullement en peine " (de ce que vous deviendrez ensuite.)

7. Tant que vous lui serez nécessaire , il vous trompera *par ses caresses* ; il vous donnera de bonnes espérances en souriant ; il vous parlera favorablement , et vous dira : Avez-vous besoin de quelque chose ?

8. Il vous fera festin , pour vous porter à faire de même , jusqu'à ce qu'il vous épuise en deux ou trois repas ; " et à la fin , il se moquera de vous , vous abandonnera , et vous insultera , en secouant la tête.

9. ( Humiliez-vous devant Dieu ; et attendez que sa main agisse en votre faveur , sans compter sur la protection des grands. )

bit cacabus ad oHam ? quando enim se colliserint confringetur.

4. Dives injuste egit et fremet : pauper autem læsus tacebit.

5. Si largitus fueris , assumet te : et si non habueris , derelinquet te.

6. Si habes , convivet tecum , et evacua-bit te : et ipse non dolebit super te.

7. Si necessarius illi fueris , supplantabit te , et subridens spem dabit , narrans tibi bona , et dicet : Quid opus est tibi ?

8. Et confundet te in cibus suis , donec te exinaniat bis et ter : et in novissimo deridebit te , et postea videns derelinquet te , et caput suum movebit ad te.

9. Humiliare Deo , et expecta manus ejus.

✧ 3. On lit dans l'édition romaine , *hæc* , *αὐτῆ* , *impinget* , et *hæc* , *αὐτῆ* , *conteretur* ; la version sixtine porte *ipsa* , qui supposeroit *αὐτῆ* , comme on le lit dans l'édition de Complute. Le P. Houbigant propose de lire l'un au datif *αὐτῆ* , et l'autre au nominatif *αὐτῆ* ; il suppose que cela signifieroit *in eam.... et ea* ; mais cela signifieroit , *in ipsam* , et *hæc*. Il semble donc que ce seroit plutôt *ταύτῆ* , et *αὐτῆ* , ce qui signifieroit *in hanc.... et ipsa*.

✧ 4. Gr. et il est encore obligé de demander pardon.

✧ 6. C'est le sens du grec.

✧ 8. Autr. Il vous couvrira de confusion par les repas qu'il vous donnera deux ou trois fois jusqu'à ce qu'il vous ait épuisé , en obtenant de vous tout ce qu'il pouvoit en attendre. Ces mots *donec te exinaniat* , sont une parenthèse ; l'expression *bis et ter* paroît se rapporter mieux à ces mots , *confundet te in cibus suis*.

10. Attende ne seductus in stultitiam humiliaris.

11. Noli esse humilis in sapientia tua, ne humiliatus in stultitiam seducaris.

12. Advocatus a potentiore discede : ex hoc enim magis te advocabit.

13. Ne improbus sis, ne impingaris, et ne longe sis ab eo, ne eas in oblivionem.

14. Ne retineas ex æquo loqui cum illo : nec credas multis verbis illius : ex multa enim loquela tentabit te, et subridens interrogabit te de absconditis tuis.

15. Immitis animus illius conservabit verba tua, et non parcat de malitia, et de vinculis.

16. Cave tibi, et attende diligenter auditui tuo : quoniam cum subversione tua ambulas.

17. Audiens vero illa quasi in somnis vide, et vigilabis.

10. Prenez donc garde de vous humilier follement devant eux, en vous laissant séduire par leurs vaines promesses."

11. (Ne vous humiliez pas, dis-je, dans votre sagesse, de peur qu'étant humilié au-dessous d'eux, vous ne vous laissiez séduire pour commettre une folie, par complaisance pour eux.)

12. Si un grand vous appelle, retirez-vous; car il en sera plus porté à vous appeler.

13. Ne le voyez pas trop souvent, de peur qu'il ne se dégoûte de vous; et ne vous en éloignez pas trop, de peur qu'il ne vous oublie.

14. Ne l'entretenez pas long-temps, (comme si vous étiez son égal,") et ne vous fiez pas à ses longs entretiens; car il vous tentera en vous faisant beaucoup parler; et en souriant, il vous demandera (ce que vous devez tenir secret.)

15. Son cœur impitoyable conservera toutes (vos) paroles; et il n'épargnera, pour se venger, ni les mauvais traitemens, ni les prisons.

16. Prenez donc garde à vous, lorsque vous serez avec lui; écoutez avec attention (ce qu'il vous dira,) et observez tout avec soin, parce que vous marchez sur le bord du précipice.

17. (Mais en l'écoutant, prenez ses paroles flatteuses pour un songe; et vous veillerez, et ne serez point surpris."

ψ 10. Gr. autr. Prenez garde que votre esprit ne se laisse séduire, et que vous ne soyez humilié par la folle joie de votre cœur.

ψ 13. Litt. Ne tui soyez pas importun.

ψ 14. Gr. autr. ne cherchez point à l'entretenir familièrement.

ψ 16. C'est le sens du grec : Prenez garde à vous, et observez tout avec soin.

ψ 17. et 18. Ces deux versets qui ne sont pas dans l'édition romaine.

18. Aimez Dieu toute votre vie, et invoquez-le pour votre salut.)

19. Tout animal aime son semblable; ainsi tout homme aime celui qui lui est proche, *et qui lui ressemble par sa condition.*

20. Toute chair s'unit à celle qui lui ressemble; et tout homme s'unit avec son semblable.

21. Comme le loup n'a point de commerce avec l'agneau, ainsi le pécheur n'en a point avec le juste.

22. Quel rapport a un homme saint avec un chien? et quelle liaison a un homme riche avec un pauvre?

23. L'âne sauvage est la proie du lion dans le désert; ainsi les pauvres sont la proie des riches *dans le monde.*

24. Comme l'humilité est en abomination au superbe; ainsi le pauvre est en horreur au riche.

25. Si le riche est ébranlé, ses amis le soutiennent; mais si le pauvre commence à tomber, ses amis mêmes contribuent à sa chute.

26. Si le riche a été trompé, plusieurs l'assistent; s'il parle insolemment, on le justifie.

27. *Mais si le pauvre a été trompé, on lui fait encore des reproches; s'il parle sagement, on ne veut pas l'écouter.*

18. *Omni vita tua dilige Deum, et invoca illum in salute tua.*

19. *Omne animal diligit simile sibi: sic et omnis homo proximum sibi.*

20. *Omnis caro ad similem sibi conjungitur, et omnis homo simili sui sociabitur.*

21. *Si communicabit lupus agno aliquando, sic peccator justo.*

22. *Quæ communicatio sancto homini ad canem? aut quæ pars diviti ad pauperem?*

23. *Venatio leonis, onager in eremo: sic et pascua divitum sunt pauperes.*

24. *Et sicut abominatio est superbo humilitas: sic et execratio divitis pauper.*

25. *Dives commotus confirmatur ab amicis suis: humilis autem cum ceciderit, expelletur et a notis.*

26. *Diviti decepto multi recuperatores: locutus est superba, et justificaverunt illum.*

27. *Humilis deceptus est, insuper et arguitur: locutus est sensate, et non est datus ei locus.*

se trouvent dans celle de Complute où on lit ici: Mais en l'écouter, veillez au milieu même de votre sommeil.

‡ 22. Gr. Quelle paix peut-il y avoir entre l'hyène et le chien et quelle paix entre le riche et le pauvre? L'hyène est un animal vorace, ennemi du chien.

‡ 26. Gr. litt. s'il dit des choses qu'il ne falloit point dire.

28. Dives locutus est, et omnes tacuerunt, et verbum illius usque ad nubes perducent.

29. Pauper locutus est, et dicunt: Quis est hic? et si offenderit, subvertent illum.

30. Bona est substantia, cui non est peccatum in conscientia: et nequissima paupertas in ore impii.

31. Cor hominis immutat faciem illius, sive in bona, sive in mala.

32. Vestigium cordis boni, et faciem bonam difficile invenies, et cum labore.

28. Que le riche parle, tous se taisent, et ils relèvent ses paroles jusqu'au ciel.

29. Que le pauvre parle, on dit: Qui est celui-ci? Et s'il fait un faux pas, on le renverse tout-à-fait.

30. *Cependant* les richesses sont bonnes à celui dont (la conscience) est sans péché; et la pauvreté est très-mauvaise au méchant qui a le murmure dans la bouche. "

31. Le cœur de l'homme lui change le visage, et le rend bon ou mauvais, *selon qu'il l'est lui-même.*

32. *Mais néanmoins* vous trouverez difficilement et avec travail un bon visage qui soit la marque *infaillible* d'un bon cœur. "

ψ 30. On lit dans l'édition romaine στόμασιν, *oribus*, pour στόματι, *ore*, que l'on trouve dans le manuscrit alexandrin et dans l'édition de Complute.

ψ 32. Gr. autr. Le visage serein est la marque d'un cœur content; mais le sens caché des paraboles ne se découvre que par une méditation pénible.

## CHAPITRE XIV.

Bonheur de celui qui ne pêche point par sa langue. Malheur de l'avare. Se souvenir de la mort. Faire un bon usage de ses biens. Fragilité de la vie. Bonheur de celui qui s'applique à rechercher la sagesse.

1. BEATUS vir qui non est lapsus verbo ex ore suo, et non est stimulatus in tristitia delicti.

2. Felix, qui non habuit animi sui tris-

1. HEUREUX l'homme qui n'est point tombé par (les paroles de) sa bouche, et qui n'est point piqué par les remords *inséparables* du péché.

2. Heureux celui dont l'ame n'est point abattue (de tristesse, ") et

*Inf. XIX. 17.*

ψ 2. Gr. autr. n'est point tombée dans le découragement.

qui, *par son infidélité*, n'est point déchu de son espérance."

3. Le bien est inutile à l'homme avare (et attaché à l'argent;) et *en effet*, que sert l'or à l'envieux, et à l'avare " qui ne dépense rien ?

4. Celui qui amasse *ainsi* des richesses (injustement) et aux dépens de sa propre vie, les amasse pour d'autres; et un autre viendra *après cet avare*, qui dissipera en débauches ce bien amassé *avec tant d'épargne*.

5. A qui sera bon celui qui est mauvais à lui-même, et qui ne jouit en aucune sorte de son bien ?

6. Rien n'est pire que celui qui s'envie *et qui se refuse* sa propre subsistance; et cette disposition même est la peine de sa malice.

7. S'il fait du bien à quelqu'un, c'est sans y penser, (et malgré lui; ") et enfin il découvrira sa malignité. "

8. L'œil *de l'avare*, qui est envieux *des biens de ce monde*, est méchant; il détourne son visage *de ce qui pourroit le toucher de compassion pour les autres*; et il méprise son ame, " *en se refusant à lui-même les choses les plus nécessaires*.

9. L'œil de l'avare est insatiable dans son iniquité; " il ne sera point content qu'il ne dessèche ( et consu-

titiam, et non excidit a spe sua.

3. Viro cupido et tenaci sine ratione est substantia : et homini livido ad quid aurum ?

4. Qui acervat ex animo suo injuste, aliis congregat, et in bonis illius alius luxuriabitur.

5. Qui sibi nequam est, cui alii bonus erit? et non jucundabitur in bonis suis.

6. Qui sibi invidet, nihil est illo nequius : et hæc redditio est malitiæ illius :

7. Et si bene fecerit, ignoranter, et non volens facit : et in novissimo manifestat malitiam suam.

8. Nequam est oculus lividi, et avertens faciem suam, et despicens animam suam.

9. Insatiabilis oculus cupidi in parte iniquitatis : non satiabitur

ψ 2. Gr. de son espérance dans le Seigneur.

ψ 3. L'envieux se prend ici pour l'avare qui s'envie à lui-même sa propre subsistance. *Infr.* ψ 6.

ψ 7. Le grec de l'édition romaine peut signifier : c'est sans y penser. Le grec de l'édition de Complute signifie : c'est malgré lui. La Vulgate réunit les deux leçons.

*Ibid.* Gr. autr. et jusqu'à la fin il manifestera sa malignité, *il se montrera avare jusqu'à la mort*.

ψ 8. Gr. litt. les ames, *tant la sienne que celle des autres*.

ψ 9. Gr. litt. ne se rassasie pas d'une partie.

donec consumat arefaciens animam suam.

10. Oculus malus ad mala, et non satiabitur pane : sed indigens et in tristitia erit super mensam suam.

11. Fili, si habes, benefac tecum, et Deo dignas oblationes offer.

12. Memor esto quoniam mors non tardat, et testamentum inferorum, quia demonstratum est tibi : testamentum enim hujus mundi : Morte morietur.

13. Ante mortem benefac amico tuo, et secundum vires tuas exporrigenis da pauperi.

14. Non defrauderis a die bono, et particula boni doni non te prætereat.

15. Nonne aliis relinques dolores et la-

me) son ame pour grossir ses trésors."

10. L'œil méchant des avares (ne tend qu'au mal et aux gains injustes ; ) il se plaindra " le pain qu'il mange ; il est affamé ( et triste ) à sa propre table ; il s'y trouve en même temps déchiré par la faim et par le désir d'épargner.

11. Mon fils, n'imites pas ces avares insensés ; si vous avez quelque chose, faites-vous-en du bien à vous-même, et présentez à Dieu de dignes offrandes."

12. Souvenez-vous de la mort qui ne tarde point, et de cet arrêt qui vous a été prononcé, que vous devez aller au tombeau ; " (car cet arrêt, que tout homme doit mourir, est pour tout le monde, et sera pour vous comme pour les autres. ")

13. Faites donc du bien à votre ami avant la mort ; et donnez l'aumône au pauvre, " selon que vous le pouvez.

14. Ne vous privez pas des avantages du jour heureux que Dieu vous envoie, et ne laissez perdre aucune partie du bien que Dieu vous donne."

15. N'est-ce pas à d'autres que vous laisserez les fruits de vos peines

Tob. iv. 7.  
Sup. iv. 1.

Luc. xvi. 9.

ψ 9. Gr. et l'injustice du méchant dessèche son ame. On lit dans l'édition romaine, *πονηρὰ*, *improba*, au lieu de *πονηροῦ*, *improbi*, qui se trouve dans l'édition de Complute, où l'on voit ensuite le pronom *αὐτοῦ*, *ejus* ou *suam*, qui n'est pas dans l'édition romaine.

ψ 10. C'est le sens du grec.

ψ 11. Gr. aut. des offrandes dignes de vos fauultés, proportionnées à vos biens.

ψ 12. Gr. aut. Souvenez-vous que la mort ne tarde point, et que la sentence qui vous condamne au tombeau, ne vous a point été montrée, et qu'ainsi votre dernière heure vous est inconnue.

*Ibid.* Le grec met la dernière partie de ce verset au ψ 18.

ψ 13. Gr. litt. étendez la main et donnez-lui, à votre ami, selon que vous le pouvez.

ψ 14. Gr. aut. du bien désirable que Dieu vous donne.

et de vos travaux, qu'ils partageront entre eux, *en se moquant de vous?*

16. *Donnez donc maintenant aux pauvres; et prenez pour vous-même les biens que vous avez reçus de Dieu; et sanctifiez " ainsi votre ame, en usant de ces biens selon l'intention du Seigneur.*

17. (Faites des œuvres de justice avant votre mort, *et ne craignez pas d'employer à cela vos richesses,*) puisqu'il n'est point nécessaire de trouver de quoi se nourrir dans le tombeau où vous irez dans peu; "

18. *Car toute chair se fane comme l'herbe, et comme la feuille qui croît sur les arbres verts. "*

19. Les uns naissent, et les autres tombent : ainsi dans cette race de chair et de sang, les uns meurent et les autres naissent.

20. Tout ce qui est corruptible sera (enfin) détruit; et l'ouvrier s'en ira avec son ouvrage, *et périra comme lui.*

21. (Mais toute œuvre excellente sera enfin reconnue pour ce qu'elle est; et celui qui l'a faite, y trouvera sa propre gloire, *et en recevra la récompense.*)

22. *Heureux donc l'homme qui demeure appliqué " à la sagesse, (qui s'exerce à pratiquer la justice,)*

bores tuos in divisione sortis?

16. Da, et accipe, et justifica animam tuam.

17. Ante obitum tuum operare justitiam : quoniam non est apud inferos invenire cibum.

18. Omnis caro sicut fenum veterascet, et sicut folium fructificans in arbore viridi.

19. Alia generantur, et alia dejiciuntur : sic generatio carnis et sanguinis, alia finitur, et alia nascitur.

20. Omne opus corruptibile in fine deficiet : et qui illud operatur, ibit cum illo.

21. Et omne opus electum justificabitur : et qui operatur illud, honorabitur in illo.

22. Beatus vir qui in sapientia morabitur, et qui in justitia sua me-

Isai. xl. 6.

Jac. i. 10.

1. Pet. i. 24.

¶ 16. C'est le sens du grec de l'édition de Complute, ἀγίασον : *sanctifica*; l'édition romaine porte ἀπάτησον, *decipe*, peut-être ποιε ἀγαπήσον, *dilige* : aimez votre ame.

¶ 17. Gr. autr. Car dans l'enfer ou dans le tombeau, il n'est plus temps de chercher des délices. C'est-à-dire, que dans l'édition romaine on lit, ζητῆσαι τρυφήν, *quærere delicias*; au lieu de quoi l'édition de Complute dit τροφήν, *cibum*; la Vulgate suppose εὐρησαι τροφήν, *invenire cibum*.

¶ 18. Gr. Toute chair vieillira comme un habit (car c'est une sentence portée contre l'homme dès le commencement : Qu'il meure : *Supr.* ¶ 12.); toute chair se fanera comme une feuille verte sur un arbre touffu.

¶ 22. C'est le sens du grec de l'édition de Complute. C'est-à-dire qu'on y lit μελετήσαι, *meditabitur*, au lieu de τελευτήσαι, *morietur*, qu'on trouve dans l'édition romaine.

ditabitur, et in sensu cogitabit circumspectionem Dei.

23. Qui excogitat vias illius in corde suo, et in absconditis suis intelligens, vadens post illam quasi investigator, et in viis illius consistens :

24. Qui respicit per fenestras illius, et in januis illius audiens :

25. Qui requiescit juxta domum illius, et in parietibus illius figens palum, statuet casulam suam ad manus illius, et requiescent in casula illius bona per ævum.

26. Statuet filios suos sub tegmine illius, et sub ramis ejus morabitur.

27. Protegetur sub tegmine illius a fervore, et in gloria ejus requiescet.

et qui pense et repense" (à cet œil de Dieu qui voit toutes choses; )

23. Qui repasse ses voies " dans son cœur, et qui pénètre dans l'intelligence de ses secrets; " qui va après la sagesse, comme suivant ses traces, et marchant " dans les routes par où elle passe;

24. Qui regarde par ses fenêtres, et qui écoute à sa porte;

25. Qui se tient auprès de sa maison; et qui enfonçant un pieu dans ses murailles, se bâtit une (petite) cabane auprès d'elle, où ses biens se conservent pour jamais dans un grand repos.

26. Il établira ses fils sous son ombre, et il demeurera *lui-même* sous ses branches.

27. Il trouvera sous elle un couvert contre la chaleur *du jour*; et *durant la nuit*, il se reposera dans sa gloire. "

† 22. Gr. autr. et qui fait usage de son intelligence.

‡ 23. Gr. ses propres voies, vias suas.

Ibid. Selon le grec : des secrets de la sagesse.

Ibid. Gr. et se tenant comme en embuscade sur les routes, etc.

‡ 27. L'auteur semble faire allusion à la colonne de nuée qui conduisoit les Israélites dans le désert.

## CHAPITRE XV.

Celui qui recherche la sagesse, la trouvera. Dieu n'est point auteur du péché. Il a laissé à l'homme le choix du bien et du mal.

1. CELUI qui craint Dieu, fera le bien ; " et celui qui est affermi dans la justice, possédera la sagesse ; "

2. Et elle viendra au-devant de lui comme une mère (pleine d'honneur, ) et elle le recevra comme une épouse vierge reçoit son époux.

Joan. iv. 10.

3. Elle le nourrira du pain (de vie et) d'intelligence, et elle lui fera boire de l'eau de la sagesse (qui donne le salut;) elle s'affermira en lui, " et elle le rendra inébranlable.

4. Elle le tiendra de sa main ; et " il ne sera point confondu ; elle l'éleva parmi ses proches. "

5. Elle lui ouvrira la bouche au milieu de l'assemblée ; ( elle le remplira de l'esprit de sagesse et d'intelligence ; et elle le revêtira d'un habillement de gloire. )

6. (Elle lui amassera un trésor) de joie et d'allégresse, et elle lui donnera pour héritage un nom éternel. "

1. QUI timet Deum, faciet bona : et qui continens est justitiæ, apprehendet illam :

2. Et obviabit illi quasi mater honorificata, et quasi mulier a virginitate suscipiet illum.

3. Cibabit illum pane vitæ et intellectus, et aqua sapientiæ salutaris potabit illum : et firmabitur in illo, et non flectetur :

4. Et continebit illum, et non confundetur : et exaltabit illum apud proximos suos.

5. Et in medio ecclesiæ aperiet os ejus, et adimplebit illum spiritu sapientiæ et intellectus, et stola gloriæ vestiet illum.

6. Jucunditatem et exultationem thesaurizabit super illum, et nomine æterno hereditabit illum.

ψ 1. Gr. fera ces choses. Cela se rapporte à la fin du chapitre précédent.

Ibid. Gr. et celui qui a la connoissance de la loi, la trouvera, c'est-à-dire, trouvera la sagesse.

ψ 3. Gr. il s'appuiera sur elle, et il ne sera point ébranlé.

ψ 4. Gr. il s'attachera à elle.

Ibid. Gr. litt. au-dessus de ceux qui sont proche de lui.

ψ 6. Gr. lit. Il trouvera la joie et une couronne d'allégresse; et il aura pour héritage un nom éternel.

7. Homines stulti non apprehendent illam, et homines sensati obviabunt illi : homines stulti non videbunt eam : longe enim abest a superbia et dolo.

8. Viri mendaces non erunt illius memores : et viri veraces invenientur in illa, et successum habebunt usque ad inspectionem Dei.

9. Non est speciosa laus in ore peccatoris :

10. Quoniam a Deo profecta est sapientia. Sapientiae enim Dei astat laus, et in ore fideli abundabit, et Dominator dabit eam illi.

11. Non dixeris : Per Deum abest : quæ enim odit, ne feceris.

12. Non dicas : Ille me implanavit : non enim necessarii sunt ei homines impii.

13. Omne execrumentum erroris odit

7. Les hommes insensés ne la comprendront point ; ( mais les hommes de bon sens iront au-devant d'elle ; ) les insensés " ne la verront point ; ( car ) elle se tient bien loin de l'orgueil ( et de la tromperie qui règnent dans leur cœur. )

8. Les menteurs ne se souviendront point d'elle ; ( mais les hommes véritables se trouveront avec elle, et marcheront heureusement jusqu'à ce qu'ils arrivent à la vue de Dieu. )

9. La louange de Dieu n'est pas belle dans la bouche du pécheur ;

10. ( Parce que la sagesse, qui doit accompagner la louange, vient de Dieu, qui ne la donne point aux méchants ; ) mais la louange de Dieu, qu'accompagne la sagesse, lui est agréable ; ( et elle remplit dignement la bouche fidèle : ) aussi lui est-elle inspirée par le souverain Dominateur. "

11. Ne dites point : Dieu est cause que je n'ai pas la sagesse ; car c'est à vous à ne pas faire ce qu'il déteste, et ce qui mérite que vous en soyez privé. "

12. Ne dites point non plus : C'est lui qui m'a jeté dans l'égarement où je me trouve ; car les méchants ne lui sont point nécessaires ; et ainsi il ne porte personne au mal.

13. Au contraire, le Seigneur hait toute abomination ( et tout dé-

‡ 7. Gr. les pécheurs.

‡ 9. et 10. Gr. austr. La parabole, le discours sentencieux, ne sied pas dans la bouche du pécheur ; parce que ce n'est pas le Seigneur qui la lui a donnée ; car la parabole ne doit être prononcée qu'avec sagesse, et c'est le Seigneur qui lui donne un heureux succès.

‡ 11. Gr. austr. Ne dites point : Le Seigneur est cause que je me suis éloigné de lui ; car je vous répondrai : Vous ne ferez point ce qu'il déteste ; c'est à vous à ne pas éloigner de vous le secours de Dieu par vos infidélités. C'est-à-dire, qu'on lit dans le grec, ἀπίστην, *abfui*, ou *recessi* ; la Vulgate suppose, ἀπίστην, *abest*.

réglement; ) et ceux qui le craignent, n'aiment point ces choses. *Ce n'est donc qu'à vous-même que vous devez imputer votre folie;*

14. Car Dieu dès le commencement a créé l'homme libre, et il l'a laissé dans la main de son propre conseil.

15. ( Il lui a donné de plus ses ordonnances et ses préceptes, pour lui apprendre à pratiquer la justice et à éviter le péché. )

Joan. viii.  
51. 52.

16. Si donc vous voulez observer les commandemens du Seigneur, et garder ( toujours ) avec fidélité ce qui est agréable à Dieu, ( ils vous conserveront. ) Or cela dépend de votre volonté ;

17. Car il a mis devant vous l'eau et le feu, afin que vous portiez la main du côté que vous voudrez.

Jer. xxi. 8.

18. Oui, la vie et la mort, ( le bien et le mal ) sont devant l'homme; ce qu'il aura choisi, lui sera donné très-exactement ;

19. Car la sagesse de Dieu est grande; il est invincible dans sa puissance, et il voit tous les hommes ( à tous les momens, ) en sorte que rien ne peut échapper à sa connoissance.

Ps. xxxiii. 16.  
Hebr. iv. 13.

20. Les yeux du Seigneur sont sur ceux qui le craignent; il les regarde favorablement; et il connoît lui-même toutes les œuvres de l'homme.

21. Mais il n'a commandé à personne de faire le mal; et il n'a donné à personne ni le temps ni la permission de pécher;

22. Car il ne se plaît point à avoir

Dominus, et non erit amabile timentibus eum.

14. Deus ab initio constituit hominem, et reliquit illum in manu consilii sui.

15. Adjecit mandata et præcepta sua :

16. Si volueris mandata servare, conservabunt te, et in perpetuum fidem placitam facere.

17. Apposuit tibi aquam et ignem : ad quod volueris, porrige manum tuam.

18. Ante hominem vita et mors, bonum et malum : quod placuerit ei, dabitur illi :

19. Quoniam multa sapientia Dei, et fortis in potentia, videns omnes sine intermissione.

20. Oculi Domini ad timentes eum, et ipse agnoscit omnem operam hominis.

21. Nemini mandavit impie agere, et nemini dedit spatium peccandi :

22. Non enim con-

‡ 16. Gr. antr. Si vous voulez, vous observerez les commandemens du Seigneur; et vous garderez avec fidélité ce qui lui est agréable. On lit dans le grec, ποιῆσαι, *facere*, peut-être pour ποιήσεις, *facies*.

‡ 17. C'est-à-dire, le bien et le mal. Infr. ‡ 18.

‡ 19. Gr. et il voit tout.

cupiscit multitudinem filiorum infidelium et inutilium. un grand nombre d'enfans infidèles et inutiles."

ψ 22. Selon le grec, ce verset se rapporte au premier verset du chap. suivant.

## CHAPITRE XVI.

Ne pas se réjouir d'avoir beaucoup d'enfans, s'ils n'ont point la crainte de Dieu. Dieu extermine les méchans; il récompense les bons. Il voit le fond des cœurs. Ses voies sont impénétrables, ses jugemens terribles, sa puissance infinie.

1. NE jucunderis in filiis impiis, si multiplicentur : nec oblecteris super ipsos, si non est timor Dei in illis. "

2. Non credas vitæ illorum, et ne respexeris in labores eorum.

3. Melior est enim unus timens Deum, quam mille filii impii.

4. Et utile est mori sine filiis, quam relinquere filios impios.

5. Ab uno sensato inhabitabitur patria, tribus impiorum deseretur.

6. Multa talia vidit oculus meus, et for-

1. NE vous réjouissez point *non plus* d'avoir beaucoup d'enfans, s'ils sont méchans, et n'y mettez point votre joie, s'ils n'ont point la crainte de Dieu. "

2. Ne vous appuyez point sur leur vie, et ne vous prévalez point de leurs travaux *et de leur industrie* ; "

3. Car un seul (enfant qui craint Dieu) vaut mieux que mille (qui sont méchans.)

4. Et (il est plus avantageux) de mourir sans enfans, que d'en laisser après soi qui soient sans piété.

5. Un seul homme de bon sens fera peupler toute une ville, et un pays de méchans deviendra " désert.

6. J'ai vu de mes yeux plusieurs exemples de cette sorte; et j'en ai

ψ 1. Le grec joint à ce verset le dernier verset du chapitre précédent, et peut se traduire : Ne désirez point un grand nombre d'enfans infidèles; et ne mettez point votre joie dans des fils impies; quand ils seroient en grand nombre, n'en concevez point de joie, si la crainte du Seigneur n'est point en eux.

ψ 2. Gr. de leur place, *de leur rang*. Autr. de leur multitude. On lit dans l'édition romaine, τὸν τόπον, *locum*; la Vulgate suppose τὸν κόπον, *laborem*; l'édition de Complute met τὸ πλῆθος, *multitudinem*. Cette dernière leçon paroît se lier mieux avec ce qui suit.

ψ 5. Le grec ajoute : bientôt.

entendu de mes oreilles de plus grands encore.

*Inf.* XXI. 16.

7. Le feu de la vengeance divine s'allumera dans l'assemblée des méchants; et la colère du Très-Haut s'enflammera dans une nation qui est incrédule, et la consumera entièrement.

*Gen.* VI. 4.

8. Les anciens géans, qui s'étoient révoltés contre Dieu, n'ont point obtenu le pardon de leurs péchés; ils ont été détruits, à cause de la confiance qu'ils avoient en leurs propres forces.

9. Dieu n'a point épargné la ville de Sodome, où Lot demuroit comme étranger; et il en a eu les habitans en exécration, à cause de leur insolence.

10. Il n'a point eu compassion d'eux, et il a exterminé toute cette nation qui s'élevoit d'orgueil dans ses péchés.

*Num.* XIV. 23.  
et 24. XXVI.  
51.

11. Il a perdu de même les six cent mille hommes de pied qui, après avoir été si miraculeusement délivrés de la servitude de l'Égypte, conspirèrent ensemble de demeurer dans la dureté de leur cœur et dans leur incrédule; de sorte que, de tout ce grand peuple, il n'y en eut que deux qui entrèrent dans la terre promise; encore n'auroit-il pas pardonné à un seul, s'il eût été opiniâtre comme les autres;

12. Car la miséricorde et l'indignation l'accompagnent toujours; et comme il est puissant pour pardonner, il l'est aussi pour répandre sa colère.

¶ 8. C'est le sens du grec, qui porte simplement : Dieu ne s'est point apaisé en faveur de tous les anciens géans qui s'étoient révoltés contre lui. Quelques exemplaires ajoutent : qui s'étoient révoltés par une folle confiance en leur force.

¶ 9. Le mot *verbi*, qui se lit dans la Vulgate, n'est pas dans le grec.

¶ 11. Voyez au livre de l'Exode, XII. 37.

¶ 12. Autr. et comme il se laisse fléchir, il répand aussi sa colère. Le

tiora horum audivit auris mea.

7. In synagoga peccantium exardebit ignis, et in gente incredibili exardescet ira.

8. Non exoraverunt pro peccatis suis antiqui gigantes, qui destructi sunt confidentes suæ virtuti :

9. Et non pepercit peregrinationi Lot, et execratus est eos præ superbia verbi illorum.

10. Non misertus est illis, gentem totam perdens, et extollentem se in peccatis suis.

11. Et sicut sexcenta millia peditum, qui congregati sunt in duritia cordis sui : et si unus fuisset cervicatus, mirum, si fuisset immunis.

12. Misericordia enim et ira est cum illo : potens exoratio, et effundens iram.

13. Secundum misericordiam suam, sic correptio illius : hominem secundum opera sua judicat.

14. Non effugiet in rapina peccator, et non retardabit sufferentia misericordiam facientis.

15. Omnis misericordia faciet locum unicuique secundum meritum operum suorum, et secundum intellectum peregrinationis ipsius.

16. Non dicas : A Deo abscondar : et ex summo quis mei memorabitur ?

17. In populo magno non agnoscar : quæ est enim anima mea in tam immensa creatura ?

18. Ecce cœlum et cœli cœlorum, abissus et universa terra, et quæ in eis sunt, in conspectu illius commovebuntur :

19. Montes simul et colles, et fundamenta terræ, cum conspexerit illa Deus, tremore concutientur.

20. Et in omnibus

13. Ses châtimens égalent sa miséricorde, et il juge l'homme selon ses œuvres.

14. *Ainsi* le méchant, qui persiste dans ses rapines, n'échappera pas à sa juste vengeance; et la patience de celui qui assiste le pauvre, ne sera pas long-temps sans être récompensée. "

15. *Mais* toute action de miséricorde fera placer chacun en son rang selon le mérite de ses œuvres, " ( et selon la prudence et la sagesse avec laquelle il aura vécu comme étranger sur la terre. )

16. Ne dites point : Je me déroberai aux yeux de Dieu; et qui se souviendra de moi au haut du ciel ?

17. Je ne serai point reconnu parmi un si grand peuple; car qu'est ce que mon ame parmi cette multitude innombrable de créatures qui paroltront devant Dieu ?

18. *N'ayez point, dis-je, cette folle pensée; car* le ciel et le ciel des cieus, les abîmes, ( toute l'étendue de ) la terre ( et tout ce qui y est compris, ) trembleront à sa seule vue.

19. Les montagnes, ( les collines ) et les fondemens de la terre seront ébranlés de frayeur au moindre de ses regards.

20. Il voit le cœur insensé parmi

Rom. II. 6.

grec signifie à la lettre, *potens exoratorum*; peut-être auroit-on traduit, *potens exorari*, d'où seroit venu *exoratio*.

ψ 14. Gr. autr. et l'attente de l'homme pieux ne sera pas différée. On lit dans l'édition romaine, *ὑπομονήν, expectationem*; l'édition de Complute porte *ὑπομονή, expectatio*.

ψ 15. Gr. autr. Le Seigneur recevra toute action de miséricorde, et chacun recevra selon ses œuvres.

toutes ces créatures," (et il pénétre le fond de tous les cœurs.)

21. Qui est celui qui comprend les voies de Dieu, et *qui est-ce qui sait l'origine du vent et de la tempête,* que l'œil de l'homme n'a jamais vue?

22. Beaucoup de ses œuvres sont cachées *de la sorte aux yeux des hommes*; mais qui peut exprimer les effets de sa justice, ou qui peut les soutenir? Car les arrêts *de Dieu* sont bien loin (de la pensée de quelques-uns; et *s'il ne punit pas d'abord les crimes, ce n'est pas qu'il les oublie, mais c'est qu'il remet à examiner toutes choses au dernier jour.*)

23. *Cependant l'imprudent a des pensées vaines;* et l'homme indiscret et égaré *ne s'occupe que de folie, au lieu de prévenir par une vie sainte le jugement terrible que Dieu exercera un jour contre les pécheurs.*

24. *Pour vous, mon fils, écoutez-moi; apprenez à bien régler votre esprit,* et rendez votre cœur attentif à mes paroles.

25. Je vous donnerai des instructions très-exactes, et je vous représenterai les règles les plus justes de la sagesse." (Rendez, *dis-je*, votre cœur attentif à mes paroles; et je vous représenterai avec un esprit plein de droiture les merveilles que Dieu dès le commen-

his insensatum est cor, et omne cor intelligitur ab illo :

21. Et vias illius quis intelligit, et procellam, quam nec oculus videbit hominis?

22. Nam plurima illius opera sunt in absconditis : sed opera justitiæ ejus quis enuntiabit? aut quis sustinebit? Longe enim est testamentum a quibusdam, et interrogatio omnium in consummatione est.

23. Qui minoratur corde, cogitat inania : et vir imprudens et errans, cogitat stulta.

24. Audi me, fili, et discite disciplinam sensus, et in verbis meis attende in corde tuo :

25. Et dicam in æquitate disciplinam, et scrutabor enarrare sapientiam : et in verbis meis attende in corde tuo; et dico in æquitate spiritus virtutes, quas posuit Deus in opera

‡ 20. Gr. autr. Le cœur de l'homme ne peut se former de dignes pensées, de justes idées de ces choses. Qui est celui, etc.

‡ 21. On lit dans le grec, *καταιγίς*, *procella*, peut-être pour *καταιγίδα*, *procellam*.

‡ 25. Gr. autr. Celui qui a le cœur humble, s'occupe de ces pensées; mais l'homme imprudent et égaré, etc.

‡ 24. Gr. apprenez la science.

‡ 25. Gr. autr. Je vous donnerai l'instruction avec poids et mesure, et je vous annoncerai la science du Seigneur avec toute exactitude.

sua ab initio, et in veritate enuntio scientiam ejus.

26. In judicio Dei opera ejus ab initio, et ab institutione ipsorum distinxit partes illorum, et initia eorum in gentibus suis.

27. Ornavit in æternum opera illorum, nec esurierunt, nec laboraverunt, et non destiterunt ab operibus suis.

28. Unusquisque proximum sibi, non angustiabit usque in æternum.

29. Non sis incredibilis verbo illius.

30. Post hæc Deus in terram respexit, et implevit illam bonis suis.

31. Anima omnis vitalis denuntiavit ante faciem ipsius, et in ipsam iterum reversio illorum.

cement a fait reluire dans ses ouvrages; et je vous apprendrai à le connoître dans la vérité.)

26. Dieu, dans sa sagesse, a formé d'abord ses ouvrages; il a distingué les parties du monde aussitôt qu'il les a créées, et il en a placé les principales pour subsister dans le temps qu'il leur a marqué.

27. Il les a ornées pour jamais; et il les a conduites dans leurs mouvemens qu'elles ont continués sans interruption, sans aucun besoin, et sans se lasser.

28. Jamais l'une n'a pressé ni dérangé l'autre; et jamais elles ne désobéiront à ses ordres.

29. Ne soyez donc pas non plus incrédule et rebelle à la parole du Seigneur; mais recevez avec soumission et docilité ce que je vous dis ici de sa sagesse et de sa puissance."

30. Après avoir opéré ces merveilles dans les cieus, Dieu a regardé la terre, et l'a remplie de ses biens.

31. Il l'a couverte" de tous les animaux qui y sont, et qui, après y avoir demeuré un temps, retournent dans la terre d'où ils ont été tirés.

Ÿ 26.-29. Gr. autr. Dès le commencement Dieu a fait ses ouvrages avec jugement et avec sagesse; et dès leur formation, il a distribué leurs parties. Il a orné et préparé pour jamais ses ouvrages; il a établi leurs principes, leurs chefs, les astres qui sont les principaux de ses ouvrages, pour les races des races, pour toute la suite des races; ces astres n'éprouvent ni besoin ni lassitude; ils ne cessent point leurs fonctions; l'un n'a point brisé l'autre; et jamais ils ne désobéiront à ses ordres. Après avoir opéré, etc.

Ÿ 31. C'est le sens du grec. On lit dans l'édition romaine, ψυχῶν, animam, pour ψυχῆ, anima, que suppose la Vulgate.

## CHAPITRE XVII.

Création de l'homme; prérogatives que Dieu lui a données. Faveurs que Dieu a faites aux enfans d'Israël. Bonté de Dieu envers les pénitens. Exhortation à la pénitence.

Gen. i. 27.  
et v. 1.

1. CAR Dieu a créé l'homme de la terre, et il l'a formé à son image.

2. Il l'a fait rentrer ensuite dans la terre, *l'ayant assujetti à la mort en punition de son péché*; ( et il l'a revêtu de la force qui lui convenoit selon sa nature. )

3. Il lui a marqué le temps et le nombre de ses jours, et il lui a donné pouvoir sur tout ce qui est sur la terre.

4. Il l'a fait craindre de toute chair, et il lui a donné l'empire sur les bêtes de la terre et sur les oiseaux du ciel.

Gen. ii. 18.

5. ( Il lui a créé de sa substance un aide semblable à lui; ) il leur a donné le discernement, une langue pour parler, des yeux pour voir, des oreilles pour entendre, un esprit pour penser; et il les a remplis de la lumière de l'intelligence.

6. ( Il a créé en eux la science de l'esprit; il a rempli leur cœur de sens; ) et il leur a fait voir les biens et les maux, *en leur donnant le jugement nécessaire pour les connoître.*

7. Il a fait luire son œil sur leurs

1. DEUS creavit de terra hominem, et secundum imaginem suam fecit illum.

2. Et iterum convertit illum in ipsam, et secundum se vestivit illum virtute.

3. Numerum dierum et tempus dedit illi, et dedit illi potestatem eorum quæ sunt super terram.

4. Posuit timorem illius super omnem carnem, et dominatus est bestiarum et volatilium.

5. Creavit ex ipso adjutorium simile sibi: consilium, et linguam, et oculos, et aures, et cor dedit illis excogitandi: et disciplina intellectus replevit illos.

6. Creavit illis scientiam spiritus, sensu implevit cor illorum, et mala et bona ostendit illis.

7. Posuit oculum

¶ 1. et 2. Le grec réunit les deux premières parties de ces deux versets, met ensuite le ¶ 3. et reprend la seconde partie du second verset, et la seconde du premier.

spum super corda illorum, ostendere illis magnalia operum suorum,

8. Ut nomen sanctificationis collaudent : et gloriari in mirabilibus illius, ut magnalia enarrent operum ejus.

9. Addidit illis disciplinam, et legem vitæ hereditavit illos.

10. Testamentum æternum constituit cum illis : et justitiam et judicia sua ostendit illis.

11. Et magnalia honoris ejus vidit oculus illorum, et dixit illis : Attendite ab omni iniquo.

12. Et mandavit illis unicuique de proximo suo.

13. Viæ illorum coram ipso sunt semper : non sunt abscondæ ab oculis ipsius.

14. In unamquamque gentem præposuit rectorem :

¶ 7. et 8. Gr. autr. Il a porté les regards de ses yeux sur leurs cœurs, il les a regardés dans sa bonté pour leur faire voir la grandeur de ses œuvres. Il leur a donné de quoi se glorifier dans ses merveilles pendant tous les siècles, en sorte que ceux qui ont de l'intelligence, publient ses œuvres, et que ses élus louent son saint nom.

¶ 11. Autr. et ils ont entendu de leurs oreilles sa voix pleine de gloire et de majesté, le bruit terrible de son tonnerre.

cœurs; il les a éclairés de sa lumière, pour leur faire voir la grandeur de ses œuvres,

8. Afin qu'ils relevassent par leurs louanges la sainteté de son nom, (qu'ils le glorifiassent de ses merveilles,) et qu'ils publiassent la magnificence de ses ouvrages."

9. Il leur a prescrit encore l'ordre de leur conduite par les saintes ordonnances qu'il leur a données; et il les a rendus les dépositaires de la loi de vie, en leur confiant ses divins préceptes.

10. Il a fait avec eux une alliance éternelle, et il leur a appris les ordonnances (de sa justice) dans la loi qu'il leur a donnée.

11. Alors ils ont vu de leurs yeux les merveilles de sa gloire, qui éclatoit sur le mont Sinai; et il les a honorés jusqu'à leur faire entendre sa voix. "Ayez soin, leur a-t-il dit, de fuir toute sorte d'iniquité.

12. Et il a ordonné à chacun d'eux d'avoir soin de son prochain, et de s'acquitter à son égard des devoirs de la charité.

13. Dieu ne s'est pas contenté de donner ces secours aux enfans d'Israël; leurs voies lui sont toujours présentes, et elles n'ont jamais été cachées à ses yeux; mais il a toujours eu pour eux une affection toute particulière;

14. Car il a établi un prince pour gouverner chaque peuple; Rom. XIII. 1.

15. Mais Israël a été (visiblement) le partage de Dieu même, et Dieu seul a régné sur ce peuple.

16. Toutes leurs œuvres ont paru aussi clairement devant lui que le soleil; et ses yeux se sont appliqués sans cesse à considérer leurs voies, et à pourvoir à leurs besoins.

17. Les lois qui leur ont été prescrites de sa part n'ont point été obscurcies par leurs offenses; et Dieu a vu toutes leurs iniquités sans cesser de leur découvrir ses volontés. " Il leur a même donné dans l'aumône qu'il leur a si fort recommandée, un moyen sûr d'obtenir les biens qu'il leur avoit destinés.

Inf. xxix. 15.

Matt. xxv.  
35.

18. En effet, l'aumône de l'homme est devant Dieu comme un sceau qu'il ne laisse point perdre; et il conservera le souvenir du bienfait de l'homme charitable, comme la prunelle de l'œil, pour lui en donner un jour la récompense;

19. Car Dieu s'élèvera enfin; il rendra à chacun la récompense qu'il aura méritée, (et il précipitera les méchants jusqu'au fond de la terre.)

20. Mais il ne fera sentir aux méchants ces effets de sa colère qu'après avoir épuisé en quelque sorte les efforts de sa miséricorde; car il donne aux pénitens un retour" (dans la voie de la justice;) il encourage et affermit ceux qui sont tentés de perdre la patience;" (et il leur destine la vérité pour par-

15. Et pars Dei, Israel, facta est manifesta.

16. Et omnia opera illorum velut sol in conspectu Dei, et oculi ejus sine intermissione inspicientes in viis eorum.

17. Non sunt absconsa testamenta per iniquitatem illorum, et omnes iniquitates eorum in conspectu Dei.

18. Eleemosyna viri quasi signaculum cum ipso, et gratiam hominis quasi pupillam conservabit:

19. Et postea resurget, et retribuet illis retributionem unicuique in caput ipsorum, et convertet in interiores partes terræ.

20. Pœnitentibus autem dedit viam justitiæ, et confirmavit deficientes sustinere, et destinavit illis sortem veritatis.

¶ 17. Gr. Leurs injustices ne lui ont point été cachées, et tous leurs péchés ont été présents au Seigneur; le Seigneur a vu tous leurs péchés.

¶ 20. C'est le sens du grec.

Ibid. C'est le sens du grec: il encourage ceux, etc.

21. Convertere ad Dominum, et relinque peccata tua :

22. Precare ante faciem Domini, et minue offendicula.

23. Revertere ad Dominum, et avertere ab injustitia tua, et nimis odito execrationem :

24. Et cognosce justitias et judicia Dei, et sta in sorte propositionis, et orationis Altissimi Dei.

25. In partes vade seculi sancti, cum vivis et dantibus confessionem Deo.

26. Non demoreris in errore impiorum, ante mortem confitere. A mortuo quasi nihil, perit confessio.

27. Confiteberis vivens, vivus et sanus confiteberis, et laudabis Deum, et gloriaberis in miserationibus illius.

tage, et pour récompense de leur fidélité." )

21. Ayez donc soin de profiter de cette bonté de Dieu; convertissez-vous au Seigneur; quittez vos péchés;

22. Offrez - lui vos prières; et éloignez-vous de plus en plus de ce qui vous est un sujet de chute.

23. Retournez au Seigneur; détourné vous de l'injustice, et ayez en horreur ce que Dieu déteste.

24. ( Connoissez la justice et les jugemens de Dieu; demeurez ferme dans l'état où il vous a mis; et persévérez dans l'invocation du Dieu très-haut.

25. Allez, par la pureté de vos mœurs et par l'ardeur de vos desirs, prendre part au siècle saint, ) avec ceux qui vivent pour ne plus mourir, et qui rendent gloire à Dieu de cette vie bienheureuse dont il les fait jouir.

26. ( Ne demeurez point dans l'erreur des méchans; louez Dieu avant la mort. ) La louange n'est plus pour les morts, parce qu'ils sont comme s'ils n'étoient plus.

27. Louez Dieu, dis-je, ( tant que vous vivez; louez-le ) pendant que vous jouissez de la vie et de la santé; ( louez Dieu, glorifiez-vous dans ses miséricordes qui sont infinies. " )

Ps. vi. 6.

Ps. ciii. 33.  
cclv. 2.

ψ 20. C'est un double sens du texte qui peut se traduire : et il leur destine la récompense de leur fidélité.

ψ 24.-27. Le grec porte simplement : Qui louera le Très-Haut dans l'enfer, ou dans le tombeau, comme font ceux qui vivent et qui lui rendent gloire? Il n'y a plus de louange de la part des morts, parce qu'ils sont comme s'ils n'étoient plus. Mais celui qui vit et qui est sain de cœur et d'esprit, louera le Seigneur. On a déjà observé que dans le style des Hébreux, l'enfer étoit considéré comme le lieu où se rendoient les âmes de tous les morts, soit pour y être tourmentées selon leur mérite, soit pour y attendre, dans un lieu de paix, que le ciel leur fût ouvert par le Libérateur promis. On lit dans le grec de l'édition romaine, *ex ad-*

28. *En effet, combien est grande la miséricorde du Seigneur, et combien est grand le pardon qu'il accorde à ceux qui se convertissent à lui ! Il est plein de compassion pour eux ;*

29. *Car il sait bien que tout ne peut pas se trouver dans les hommes, et qu'il y a toujours en eux beaucoup d'imperfection, parce que les enfans des hommes ne sont pas immortels, (et qu'ils mettent leur plaisir dans la vanité et dans la malice.) Il ne faut pas en être surpris ;*

30. *Car qu'y a-t-il de plus lumineux que le soleil ? et néanmoins il souffre des espèces de défaillances dans ses éclipses ; qu'y a-t-il au contraire de plus corrompu que ce que pensent la chair et le sang ?" (et de quelle malignité les hommes qui en sont composés, ne sont-ils pas capables ? mais cette malignité sera punie.)*

31. *Car si le soleil, qui contemple et qui parcourt ce qu'il y a de plus élevé au haut des cieux, n'est pas pur aux yeux de Dieu, et doit être détruit ; à plus forte raison tous les hommes, qui ne sont que terre et cendre, ne seront pas exempts de défauts, et ne subsisteront pas toujours.*

28. Quam magna misericordia Domini, et propitiatio illius, convertentibus ad se !

29. Nec enim omnia possunt esse in hominibus, quoniam non est immortalis filius hominis, et in vanitate malitiæ placuerunt.

30. Quid lucidius sole ? et hic deficiet : aut quid nequius quam quod excogitavit caro et sanguis ? et hoc arguetur.

31. Virtutem altitudinis cœli ipse conspiciat : et omnes homines terra et cinis.

*versa vice viventium et viventium et dantium vicissim confessionem. La répétition de ces mots viventium et viventium paroît être une faute de copiste.*

Ÿ 30. Gr. autr. et la chair et le sang ne sont occupés que du mal. On lit dans l'édition romaine *πονηρός, malus*, et *σάρκα, carnem* ; mais à la marge on lit *πονηρόν, malum*, et *σάρξ, caro*.

## CHAPITRE XVIII.

Grandeur de Dieu; foiblesse de l'homme. Patience et miséricorde de Dieu. Faire l'aumône avec joie. Prévenir les maux. Résister à ses passions.

1. QUI vivit in æternum, creavit omnia simul : Deus solus justificabitur, et manet invictus Rex in æternum.

2. Quis sufficit enarrare opera illius ?

3. Quis enim investigabit magnalia ejus ?

4. Virtutem autem magnitudinis ejus quis enuntiabit ? aut quis adjiciet enarrare misericordiam ejus ?

5. Non est minuere, neque adjicere, nec est invenire magnalia Dei,

6. Cum consummaverit homo, tunc incipiet : et cum quieverit, aperiabitur,

7. Quid est homo,

1. MAIS celui qui vit éternellement, a créé toutes choses ensemble ; " le Seigneur sera seul reconnu juste *et sans imperfection* ; (et il est le Roi invincible qui subsiste pour jamais. ")

2. Qui sera capable " de compter ses ouvrages ?

3. Qui pourra pénétrer ses merveilles ?

4. Qui représentera la toute-puissance de sa grandeur ? ou qui entreprendra d'expliquer sa miséricorde ?

5. On ne peut ni diminuer, ni rien ajouter aux merveilles de Dieu ; *elles sont très-parfaites*, et elles sont incompréhensibles.

6. Lorsque l'homme *cherchera à les connoître*, et qu'il sera à la fin de cette recherche, il trouvera qu'il ne fait que commencer ; et après s'y être long-temps appliqué, il ne lui en demeurera qu'un profond étonnement *dans la vue de la grandeur de Dieu, et de sa propre foiblesse.*"

7. Qu'est-ce donc que l'homme, et

Gen. 1.

† 1. Ou plutôt et selon le grec : toutes choses généralement, *et sans exception.*

*Ibid.* Gr. Le Seigneur seul sera reconnu juste, et il n'y en a nul autre que lui. Il gouverne le monde avec la paume de sa main, *comme un pilote gouverne un navire* ; et tout obéit à sa volonté, car il est le Roi de toutes choses dans sa pleine puissance ; et il y discerne le saint du profane.

† 2. Gr. litt. A qui a-t-il donné de raconter, etc.

† 6. Gr. autr. Il se trouvera alors dans de nouvelles incertitudes, *dans de nouveaux doutes qui exigeront de nouvelles recherches.*

en quoi peut-il être utile" à Dieu? quel bien ou quel mal peut-il lui faire?

Ps. LXXXIX.  
10.

8. La vie de l'homme, même la plus longue, n'est que de cent ans; ce peu d'années, au prix de l'éternité, ne sera considéré que comme une goutte de l'eau de la mer, en comparaison de la mer entière; ou comme un grain de sable, en comparaison de la multitude de ceux qu'elle a sur ses bords; tel est le néant des hommes.

9. C'est pourquoi le Seigneur les attend avec patience durant tout le cours de leur vie; et il répand sur eux sa miséricorde, ayant pitié de leur foiblesse et de leur misère;

10. Car il voit (la présomption et la malignité de leur cœur; ) il connoît le renversement de leur esprit qui est corrompu, et la fin malheureuse qui les attend."

11. C'est pour cela qu'il les traite dans la plénitude de sa douceur, pendant toute leur vie, (et qu'il leur montre le chemin de la justice, afin qu'ils puissent y entrer. )

12. La miséricorde de l'homme se répand sur son prochain; mais la miséricorde de Dieu s'étend sur toute chair.

13. (Etant plein de compassion, ) il enseigne et châtie les hommes; il les reprend, et il les rappelle à lui, " comme un pasteur fait ses brebis.

14. Il fait miséricorde à celui qui profite de ses châtimens, " qui reçoit

‡ 7. C'est le sens du grec.

‡ 8. Le grec ajoute : et le temps de la mort de chacun est inconnu.

‡ 10. C'est le sens du grec qui peut se traduire : Car il voit et il connoît la fin malheureuse qui les attend. C'est pourquoi, etc.

‡ 13. C'est le sens du grec : il reprend, il corrige, il enseigne, il rappelle comme un pasteur, etc.

et quæ est gratia illius? et quid est bonum, aut quid nequam illius?

8. Numerus dierum hominum, ut multum centum anni : quasi gutta aquæ maris deputati sunt : et sicut calculus arenæ, sic exigui anni in die ævi.

9. Propter hoc patiens est Deus in illis, et effundit super eos misericordiam suam.

10. Vidit præsumptionem cordis eorum, quoniam mala est : et cognovit subversionem illorum, quoniam nequam est.

11. Ideo adimplevit propitiationem suam in illis, et ostendit eis viam æquitatis.

12. Miseratio hominis circa proximum suum : misericordia autem Dei super omnem carnem.

13. Qui misericordiam habet, docet et erudit quasi pastor gregem suum.

14. Miseretur excipientis doctrinam mi-

serationis, et qui festinat in judiciis ejus.

15. Fili, in bonis non des querelam, et in omni dato non des tristitiam verbi mali.

16. Nonne ardorem refrigerabit ros? sic et verbum melius quam datum.

17. Nonne ecce verbum super datum bonum? sed utraque cum homine justificato.

18. Stultus acriter improperebit: et datus indisciplinati tabescere facit oculos.

19. Ante judicium para justitiam tibi: et antequam loquaris, disce.

20. Ante languorem adhibe medicinam, et ante judicium interroga teipsum, et in conspectu Dei invenies propitiationem.

avec docilité et avec fruit les instructions (de sa miséricorde,) et qui se hâte de se soumettre à ses ordonnances.

15. Mon fils, imitez, autant que vous le pourrez, cette bonté et cette douceur de Dieu. Ainsi ne mêlez point les reproches au bien que vous faites; et ne joignez jamais à votre don des paroles tristes et affligeantes.

16. La rosée ne rafraîchit-elle pas l'ardeur du grand chaud? ainsi la parole douce vaut mieux que le don.

17. En effet, la douceur des paroles, dont on accompagne son don, n'est-elle pas au-dessus du don même, et ne console-t-elle pas davantage celui qui le reçoit? Mais l'un et l'autre se trouvent dans l'homme juste, qui a la grace de Dieu dans le cœur; car il a soin de faire que la douceur accompagne toujours ses libéralités.

18. Mais l'insensé fait des reproches aigres à ceux qu'il assiste; et le don de l'indiscret ou de l'envieux dessèche les yeux, et irrite ceux qui le reçoivent.

19. (Travaillez à acquérir la justice avant de juger,) et apprenez avant de parler.

20. Usez des remèdes avant la maladie; interrogez-vous vous-même avant le jugement qu'on doit prononcer contre vous; et vous trouverez grace devant Dieu au jour du châtement et de la vengeance."

ψ 14. C'est le sens du grec: à celui qui reçoit ses corrections et qui se hâte, etc.

ψ 17. C'est ainsi que quelques-uns traduisent le grec: dans l'homme qui a la grace. Autr. Mais l'un et l'autre sont agréables à l'homme. On lit dans l'édition romaine, *χιχαριστωμένῳ*, *gratificato*, ou *gratioso*; le manuscrit alexandrin porte *χιχαριστωμένα*, *gratiosa*.

ψ 18. C'est le sens du grec: le don de l'envieux.

ψ 20. C'est le sens du grec: Préparez-vous et appliquez-vous à bien faire

21. Humiliez-vous de vos fautes, avant de tomber dans l'infirmité et dans l'impuissance où vous réduira la mort; et faites voir le règlement de votre conduite pendant que vous êtes en santé, afin que vous n'ayez rien à craindre au temps de la maladie."

Luc. XVIII. 1.  
1. Thess. V. 17.

22. Que rien ne vous empêche de prier toujours, et ne cessez point de vous avancer dans la justice jusqu'à la mort;" (parce que la récompense de Dieu demeure éternellement.)

23. Préparez votre ame avant la prière;" et ne soyez pas comme un homme qui tente Dieu, en voulant être recueilli après vous être volontairement dissipé.

24. Souvenez-vous en tout temps de la colère du dernier jour, et du temps où Dieu rendra à chacun selon qu'il aura vécu."

Sup. XI. 27.

25. Souvenez-vous de la pauvreté pendant l'abondance, et des besoins, de l'indigence au jour des richesses.

Sap. VII. 18.

26. Du matin au soir, le temps se change; la fortune des hommes est de même dans une révolution continuelle; et tout cela se fait en un moment aux yeux de Dieu.

27. Ainsi l'homme sage sera toujours dans la crainte, et pendant les jours de cette vie qui sont les jours du péché, il se gardera de

avant le jugement, et vous trouverez grace devant Dieu à l'heure de la visite, ou du châtiement.

† 21. Gr. autr. Prévenez la maladie par l'humiliation de l'abstinence; et lorsque vous êtes tombé dans le péché, donnez des marques d'une sincère conversion.

† 22. Gr. autr. Que rien ne vous empêche de rendre vos vœux dans le temps; et n'attendez pas à la mort à vous justifier en les acquittant.

† 23. Gr. autr. Préparez-vous avant de faire un vœu; voyez si vous êtes résolu à l'accomplir.

† 24. Gr. autr. et du temps de la vengeance où Dieu détournera son visage des méchans.

21. Ante languorem humilia te, et in tempore infirmitatis ostende conversationem tuam.

22. Non impediaris orare semper, et ne verearis usque ad mortem justificari: quoniam merces Dei manet in æternum.

23. Ante orationem præpara animam tuam: et noli esse quasi homo qui tentat Deum.

24. Memento iræ in die consummationis, et tempus retributionis in conversatione faciei.

25. Memento paupertatis in tempore abundantiae, et necessitatum paupertatis in die divitiarum.

26. A mane usque ad vesperam immutabitur tempus, et hæc omnia citata in oculis Dei.

27. Homo sapiens in omnibus metuet, et in diebus delictorum attendet ab inertia.

la paresse," et il travaillera de toutes ses forces pour avoir de quoi subsister.

28. Omnis astutus agnoscit sapientiam, et invenienti eam dabit confessionem.

28. Tout homme habile reconnoît la sagesse, et il rend honneur à celui qui l'a trouvée.

29. Sensati in verbis et ipsi sapienter egerunt : et intellexerunt veritatem et justitiam, et impluerunt proverbialia et judicia.

29. Les hommes de bon sens témoignent aussi eux-mêmes leur sagesse dans leurs paroles; (ils ont l'intelligence de la vérité et de la justice,) et ils répandent comme une pluie *douce et abondante* (les sentences et) les paraboles."

30. Post concupiscentias tuas non eas, et a voluntate tua avertere.

30. Ne vous laissez point aller à vos *mauvais* désirs, et détournez-vous de votre propre volonté.

Rom. vi. 12.  
13. et XIII. 14

31. Si præstes animæ tuæ concupiscentias ejus, faciet te in gaudium inimicis tuis.

31. Si vous contentez votre ame dans ses désirs *dérégés*, elle vous rendra la joie de vos ennemis, *par les maux où vous tomberez.*

32. Ne oblecteris in turbis, nec in modicis : assidua enim est commissio illorum.

32. Ne vous plaisez point à *vous trouver* dans les assemblées pleines de tumulte, (non pas même dans les plus petites,) parce qu'on s'y expose à *de grandes dépenses*, et qu'on y *commet* beaucoup de péchés."

33. Ne fueris mediocris in contentione ex fenore, et est tibi nihil in sacco : eris enim invidus vitæ tuæ.

33. Ne vous réduisez point à la pauvreté, en empruntant à usure, pour contribuer autant que les autres à faire des festins," pendant que vous n'avez rien dans votre bourse; (car vous vous ôtez ainsi à vous-même le moyen de vivre.)

† 27. Gr. de l'iniquité.

† 29. Gr. austr. Les paraboles pleines d'une exacte vérité.

† 32. Gr. austr. Ne mettez point votre joie dans l'abondance des délices, et ne vous liez point avec ceux qui se joignent ensemble pour faire bonne chère.

† 33. C'est le sens du grec.

## CHAPITRE XIX.

Maux que causent le vin et les femmes. Taire les défauts d'autrui. Avertir son ami du mal qu'on dit de lui. Vraie et fausse sagesse.

1. L'OUVRIER sujet au vin ne deviendra jamais riche; et celui qui néglige les petites choses, tombera peu à peu.

Gen. xix. 33.  
3. Reg. xi. 1.

2. Le vin et les femmes font tomber les sages mêmes, (et jettent dans l'opprobre les hommes sensés.)

3. Celui qui se joint aux femmes prostituées perdra toute honte; il sera la pâture de la pouriture et des vers; (il deviendra un grand exemple par les maux qu'il souffrira;) et son ame rebelle sera retranchée du rang des vivans par une mort anticipée."

4. Celui qui est trop crédule, est léger de cœur; (il en souffrira de la perte;) et il sera de plus considéré comme péchant contre son ame."

5. Celui qui aime l'iniquité, sera déshonoré; (celui qui hait les réprimandes, en vivra moins;) et celui qui hait le trop parler, éteindra le mal, et empêchera beaucoup de péchés."

1. OPERARIUS ebrius non locupletabitur, et qui spernit modica, paulatim decidet.

2. Vinum et mulieres apostatare faciunt sapientes, et arguent sensatos :

3. Et qui se jungit fornicariis, erit nequam : putredo et vermes hereditabunt illum, et extolletur in exemplum majus, et tolletur de numero anima ejus.

4. Qui credit cito, levis corde est, et minorabitur, et qui delinquit in animam suam, insuper habebitur.

5. Qui gaudet iniquitate, denotabitur : et qui odit correptionem, minuetur vita : et qui odit loquacitatem, extinguit malitiam.

ψ 3. Gr. autr. Celui qui se joint aux prostituées, deviendra un homme téméraire et sans honte; il aura pour héritage la pouriture et les vers. L'ame téméraire et sans pudeur sera enlevée du monde et sera desséchée pour servir d'un grand exemple.

ψ 4. Gr. autr. et celui qui pèche, pèche contre son ame. Le P. Houbigant soupçonne que dans le texte hébreu, au lieu de נִתְּנָה, peccans ou qui peccat, on a pu lire נִתְּנָה, ou peut-être נִתְּנָה, peccare faciens, ou qui peccare facit : Celui qui fait pécher les autres, pèche lui-même contre son ame.

ψ 5. Gr. autr. Selon l'édition de Complute : Celui qui aime l'intempérance ou l'iniquité, sera condamné; et celui qui résiste aux voluptés, couronnera sa vie; celui qui est maître de sa langue, vivra aisément avec les esprits difficiles; et celui qui hait le trop parler évitera le mal. L'é-

6. Qui peccat in animam suam, pœnitabit : et qui jucundatur in malitia denotabitur.

7. Ne iteres verbum nequam et durum, et non minoraberis.

8. Amico et inimico noli narrare sensum tuum : et si est tibi delictum, noli denudare.

9. Audiet enim te, et custodiet te, et quasi defendens peccatum odiet te, et sic aderit tibi semper,

10. Audisti verbum adversus proximum tuum ? commoriatur in te, fidens quoniam non te dirumpet.

11. A facie verbi parturit fatuus, tamquam gemitus partus infantis.

12. Sagitta infixā femori carnis, sic verbum in corde stulti.

13. Corripi amicum,

6. ( Celui qui pêche contre son ame, et qui parle contre lui-même, s'en repentira ; et celui qui met sa joie dans sa malice, sera déshonoré. )

7. Ne rapportez point une parole ( maligne et offensante, ) et vous n'en souffrirez point de mal.

8. Ne dites ( vos pensées ) ni à votre ami, ni à votre ennemi ; et si vous avez commis un péché, ne le découvrez point sans nécessité ; "

9. Car celui à qui vous le direz, vous écoutera et vous observera ensuite ; et ( faisant semblant d'excuser votre faute, " ) il vous haïra ; ( et étant le maître de votre secret, il sera toujours prêt à vous nuire quand il le voudra. " )

10. Avez-vous entendu une parole ( contre votre prochain ? ) faites-la mourir en vous, et assurez-vous qu'elle ne vous fera point crever.

11. L'insensé se presse d'enfanter une parole qu'il a entendue, comme une femme qui est en travail.

12. La parole entendue est dans le cœur de l'insensé comme une flèche qui perce la cuisse et qu'on se hâte de retirer.

13. Reprenez votre ami, de peur

dition romaine porte simplement selon la version sixtine : *Qui gaudet corde, denotabitur ; et qui odit loquacitatem, minuitur malitia.* Au lieu de καρδία, corde, qui paroît ne pas convenir ici, l'édition de Complute porte κακοειξία, malo habitu ; d'autres lisent κακοπραξία, malo actu ; d'autres κακία, malitia. Le P. Houbigant soupçonne que ce pourroit être λαλιᾶ, loquacitate, relativement à λαλιᾶν, loquacitatem, du second membre. Le sens pourroit être : Celui qui se plaît à parler beaucoup, sera blâmé ; mais celui qui hait le trop parler, évitera le mal.

¶ 8. Gr. autr. Ne faites connoître la conduite des autres, ni à un ami, ni à un ennemi ; et si vous avez connoissance de quelque faute de votre prochain, ne la leur découvrez point.

¶ 9. Autr. et se mettant en défense pour ses propres fautes, de peur que vous ne les découvrez.

Ibid. Autr. et ainsi vous l'aurez toujours à dos, depuis qu'il aura connu votre imprudence.

Lev. xix. 17.  
Matt. xviii.  
15.  
Luc. xvii. 3.

(qu'il n'ait point su ce qu'on disoit de lui, et) qu'il ne vous dise: Je ne l'ai point fait; ou s'il l'a fait, avertissez-le charitablement, afin qu'il ne le fasse plus."

14. Reprenez votre ami sur ce qu'on l'accuse d'avoir dit, parce que peut-être il ne l'a point dit; ou s'il l'a dit, avertissez-le avec douceur, afin qu'il ne le dise plus.

15. Reprenez votre ami, et ne vous fâchez pas contre lui avant de l'avoir entendu, parce qu'on fait souvent de faux rapports."

16. Et ainsi ne croyez pas tout ce qu'on dit de lui. D'ailleurs, tel pèche (de la langue,") qui ne pèche point du cœur. Quand donc il seroit échappé quelque parole à votre ami par légèreté, vous devez l'excuser;

Jac. iiii. 2.

17. Car qui est celui qui ne pèche point de la langue? Reprenez donc votre ami avec douceur, avant d'user à son égard de paroles rudes;

18. Et donnez-lieu à la crainte" du Très-Haut de faire impression sur son cœur; car toute la sagesse consiste à craindre Dieu; (c'est elle qui apprend à craindre Dieu;) et elle s'applique tout entière à exécuter ses lois." Or il vaut bien mieux en user ainsi avec votre ami, que de penser à vous venger adroitement de lui;

19. Car l'art de faire le mal avec adresse n'est pas sagesse; et la conduite des méchants qui arrivent à

ne forte non intellexerit, et dicat: Non feci: aut si fecerit, ne iterum addat facere.

14. Corripe proximum, ne forte non dixerit: et si dixerit, ne forte iteret.

15. Corripe amicum: sæpe enim fit commissio.

16. Et non omni verbo credas: est qui labitur lingua, sed non ex animo.

17. Quis est enim qui non deliquerit in lingua sua? Corripe proximum, antequam commineris:

18. Et da locum timori Altissimi: quia omnis sapientia timor Dei, et in illa timere Deum, et in omni sapientia dispositio legis.

19. Et non est sapientia, nequitia disciplina; et non est cogi-

† 13. Gr. autr. Reprenez votre ami sur ce qu'on l'accuse d'avoir fait; parce que peut-être il ne l'a point fait; ou s'il l'a fait, afin qu'il ne le fasse plus. Ce verset est parallèle au verset suivant.

† 15. C'est le sens du grec.

† 16. Le mot *lingua* n'est pas dans le grec de l'édition romaine. L'édition de Complute y met *λόγῳ*, *sermo*: tel pèche de parole, qui, etc.

† 18. On lit dans le grec, *νόμῳ*, *legi*, pour *φόβῳ*, *timor* *Ibid.* C'est le sens du grec.

tatus peccatorum, prudentia.

20. Est nequitia, et in ipsa execratio : et est insipiens, qui minuitur sapientia.

21. Melior est homo qui minuitur sapientia, et deficiens sensu in timore, quam qui abundat sensu, et transgreditur legem Altissimi.

22. Est solertia certa, et ipsa iniqua :

23. Et est qui emit tit verbum certum enarrans veritatem. Est qui nequiter humiliat se, et interiora ejus plena sunt dolo :

24. Et est qui se nimium submittit a multa humilitate : et est qui inclinet faciem suam, et fingit se non videre quod ignoratum est :

25. Et si ab imbecillitate virium vetetur peccare, si invenerit

*la fin injuste qu'ils se proposent, n'est point prudence.*

20. Il y a une malice ingénieuse qui est exécration ; et il y a une stupidité qui n'est qu'un défaut de sagesse, et qui n'est point péché.

21. Un homme (qui a peu de sagesse, et) qui manque de sens, mais qui a la crainte de Dieu, vaut mieux que celui qui a un grand sens, et qui viole la loi (du Très-Haut.)

22. Il y a une adresse qui ne manque point son coup ; mais elle est injuste :

23. Et il y en a qui parlent franchement, et qui ne disent que la vérité ; *et ils sont louables.* Tel, au contraire, s'humilie malicieusement, dont le fond du cœur est plein de tromperie et de déguisement ;

24. (Tel se soumet jusqu'à l'excès, et paroît devant vous avec une profonde humiliation, qui s'élèvera contre vous à la première occasion ;) et tel baisse le visage, et fait semblant de n'avoir pas vu ce qui est secret et ce que vous voulez tenir caché, afin que vous ne vous défiez pas de lui."

25. Mais si sa foiblesse l'empêche de pécher contre vous, il ne laissera pas de vous faire le mal qu'il mé-

ψ 23. Gr. autr. Selon l'édition de Complute: Il y en a qui usent de détours pour prononcer un jugement ; et il y en a qui rendent la justice par un jugement sage. On lit dans le grec de l'édition romaine : *et est pervertens gratiam, ad ostendendum judicium* ; il semble qu'il pourroit y avoir là une transposition, et que la vraie leçon seroit, *et est pervertens judicium, ad ostendam gratiam* : et il y en a qui pervertissent le jugement pour user de faveur.

ψ 23. et 24. Gr. autr. Tel appliqué au mal marche courbé et dans le deuil ; et le fond de son cœur est plein de tromperie. Il baisse le visage, et feint d'être à demi sourd ; et il vous surprendra lorsque vous n'y penserez pas. On auroit pu confondre συγκεχυφως, *demittens se*, avec συγκεχυφως, *abscondens se*. Tel appliqué au mal se couvre d'un noir de deuil. On y lit aussi πλήρης, *plenus*, pour πλήρη, *plena*.

*dite*, lorsqu'il en aura trouvé l'occasion.

26. On connoît une personne à la vue, et on discerne à l'air du visage l'homme de bon sens.

27. Le vêtement du corps, le ris des dents, et la démarche de l'homme font connoître quel il est.

28. Il y a une fausse répréhension (qui naît de la colère d'un homme insolent; " et il y a un jugement qui se trouve n'être pas juste, *étant fait par passion*; ) mais tel se tait sur les défauts des autres, qui le fait par prudence, *ne se sentant pas en état de les reprendre avec douceur, ou ne les croyant pas disposés à recevoir ses réprimandes avec docilité.*

† 28. Gr. autr. Il y a une répréhension qui se fait à contre-temps.

tempus malefaciendi, malefaciet.

26. Ex visu cognoscitur vir, et ab occursum faciei cognoscitur sensatus.

27. Amictus corporis, et risus dentium, et ingressus hominis enuntiant de illo.

28. Est correptio mendax in ira contumeliosi : et est iudicium, quod non probatur esse bonum : et est tacens, et ipse est prudens.

## CHAPITRE XX.

Vices et vertus de la langue. Succès funestes; maux heureux. Présens intéressés. Mauvaise honte. Le mensonge déshonore. Mauvais effets des présens. De celui qui cache sa sagesse.

1. COMBIEN ne vaut-il pas mieux reprendre un homme, et lui donner lieu par-là d'avouer sa faute *ou de s'en justifier*, que de garder sa colère contre lui?"

2. Celui qui viole la justice par un jugement (injuste, " )

3. Est comme l'eunuque qui veut faire violence à une jeune vierge dont la garde lui a été confiée.

1. QUAM bonum est arguere, quam irasci, et confitentem in oratione non prohibere!

2. Concupiscentia spadonis devirginabit juvenculam :

3. Sic qui facit per vim iudicium ini- quum.

† 1. Gr. autr. Ne vaut-il pas beaucoup mieux reprendre un homme, que de garder secrètement sa colère contre lui? Celui qui avouera sa faute, empêchera les suites fâcheuses de l'inimitié.

† 2. Gr. litt. qui exerce le jugement en faisant violence à la justice.

4. Quam bonum est correptum manifestare pœnitentiam ! sic enim effugies voluntarium peccatum.

5. Est tacens, qui invenitur sapiens : et est odibilis, qui pro-cax est ad loquendum.

6. Est tacens, non habens sensum loque-læ : et est tacens, sciens tempus aptum.

7. Homo sapiens ta-cebit usque ad tempus : lascivus autem et im-prudens, non serva-bunt tempus.

8. Qui multis utitur verbis, lædet animam suam : et qui potesta-tem sibi sumit injuste, odietur.

9. Est processio in malis viro indiscipli-nato, et est inventio in detrimentum.

10. Est datum, quod non est utile : et est datum, cujus retributio duplex.

11. Est propter glo-riam minoratio : et est qui ab humilitate le-vabit caput.

4. ( Que c'est un grand bien, lorsqu'on est repris, de témoigner son repentir ! *Usez-en donc ainsi, et vous éviterez le péché volontaire que vous commettriez en voulant vous excuser.* )

5. Il y en a qui se taisent, et qui sont reconnus pour sages ; et il y en a qui se rendent odieux par leur intempérance dans les paroles.

6. Il y en a qui se taisent, parce qu'ils n'ont pas assez de sens pour parler ; et il y en a d'autres qui se taisent, parce qu'ils discernent quand il est temps de parler, et qu'ils veu-*lent ne le faire que fort à propos.*

7. L'homme sage se tiendra jus-qu'à un certain temps dans le si-lence ; mais l'homme léger et im-prudent n'observera point les temps, et *parlera sans y avoir égard.*

8. Celui qui se répand en paroles, blessera son ame ; et celui qui s'at-tribue un pouvoir ( injuste, ) se fera haïr.

9. L'homme ( qui vit sans règle ) réussit dans le mal ; mais ce qu'il invente, *pour avoir cet heureux succès, tourne à sa propre ruine.*

10. Il y a un don qui est inutile, et c'est celui qu'on fait à regret, ou qu'on fait à un ingrat ; et il y a un don qui est doublement ré-compensé, l'étant par le plaisir qu'on a à faire du bien, et par la reconnoissance de celui à qui on le fait.

11. Tel trouve sa perte dans sa gloire même, et tel s'élève par son humiliation.

ψ 4. Ce verset se lit dans l'édition de Complute après le ψ 8.

ψ 6. Gr. parce qu'ils ne peuvent répondre.

ψ 9. Gr. autr. Il y a des malheurs avantageux à l'homme ; et il y a des avantages qui tournent à sa perte.

12. Tel rachète " beaucoup de choses à vil prix, qui sera obligé d'en payer sept fois autant; *parce qu'il les achète ceux à qui elles n'appartiennent pas.*

13. Le sage se rend aimable dans ses paroles; mais ce qu'il y a d'agréable dans les *discours des insensés, s'écoulera comme de l'eau, et disparaîtra.*

14. Le don de l'insensé ne vous sera point utile; " car il a sept yeux dont il vous regarde, " *et il en attend de vous sept fois autant.*

15. Il donnera peu, et il le reprochera souvent; et quand il ouvre la bouche *pour raconter ses bienfaits, c'est comme une flamme qui se répand de toutes parts, et qui se découvre à tout le monde.*

16. Tel prête aujourd'hui, qui redemandera demain; cet homme-là se rend odieux.

17. L'insensé n'aura pas un ami, et le bien qu'il fait, ne sera point agréé;

18. Parce que ceux *auxquels il le fait, et qui mangent son pain, ne sont que de lâches flatteurs qui le trompent par leurs discours;* " combien de fois aussi, et de combien d'hommes sera-t-il moqué?

19. (Car il ne se conduit point par le bon sens, soit en distribuant ce qu'il doit réserver *pour ses be-*

12. Est qui multa redimat modico pretio, et restituens ea in septuplum.

13. Sapiens in verbis seipsum amabilem facit: gratiæ autem factorum effundentur.

14. Datus insipientis non erit utilis tibi: oculi enim illius septemplices sunt.

15. Exigua dabit, et multa improperebit: et apertio oris illius inflammatio est.

16. Hodie feneratur quis, et cras expetit: odibilis est homo hujusmodi.

17. Fatuo non erit amicus, et non erit gratia bonis illius.

18. Qui enim edunt panem illius, falsæ linguæ sunt: quoties et quanti irridebunt eum?

19. Neque enim quod habendum erat, directo sensu distri-

ψ 12. Gr. tel achète, etc.

ψ 14. Le grec de l'édition de Complute ajoute: non plus que celui de l'envieux ou de l'avaré, qui ne vous donne que malgré lui.

Ibid. Gr. autr. car ses yeux, au lieu d'une chose qu'il vous a donnée, attendent pour en recevoir plusieurs. On lit dans l'édition romaine, multi; et dans l'édition de Complute, ad accipiendum multi, πολλοί, peut-être pour πολλά, multa.

ψ 15. Gr. autr. et il ouvrira sa bouche comme un crieur public, pour raconter à tout le monde ses bienfaits.

ψ 17. et 18. Gr. L'insensé dit: Je n'ai pas un ami; on n'est point reconnoissant de mes bienfaits. Ceux qui mangent mon pain sont de mauvaises langues. Autr. out de mauvaises langues, qui ne savent pas goûter ce qu'on leur donne.

buit : similiter et quod non erat : habendum.

20. Lapsus falsæ linguæ, quasi qui in pavimento cadens : sic casus malorum festinanter veniet.

21. Homo acharis quasi fabula vana, in ore indisciplinatorum assidua erit.

22. Ex ore fatui reprobanditur parabola : non enim dicit illam in tempore suo.

23. Est qui vetatur peccare præ inopia, et in requie sua stimulabitur.

24. Est qui perdet animam suam præ confusione, et ab imprudenti persona perdet eam : personæ autem acceptione perdet se.

25. Est qui præ confusione promittit amico, et lucratus est eum inimicum gratis.

soins, soiten donnaut même ce qu'il ne devoit pas garder, l'ayant mal acquis, et étant obligé de le restituer." )

20. Celui qui se sert de sa langue pour tromper est, dans sa chute, comme un homme qui tombe *du haut d'une maison* sur le pavé ; il se brise entièrement ; ainsi la ruine des méchants viendra tout d'un coup, lorsqu'ils s'y attendront le moins."

21. L'homme qui ne se rend point aimable, " est comme un méchant conte en la bouche des gens qui n'ont point d'éducation.

22. Une parole sage sera mal reçue de la bouche de l'insensé, parce qu'il la dit à contre-temps.

23. Tel s'abstient de pécher, n'en ayant pas le moyen, qui en ressent néanmoins les désirs, lorsqu'il est dans le repos et dans l'oisiveté.

24. Tel perd son ame par un excès de honte ; il la perdra, *dis-je*, en cédant à une personne imprudente qui lui conseille le mal ; (et ainsi il se perdra lui-même, pour avoir eu trop d'égard à une personne" qui le portoit à pécher, et pour n'avoir pas eu le courage de lui résister.)

25. Tel promet à son ami par une honte indiscrete, qui le rend ainsi gratuitement son ennemi, ne pouvant tenir ce qu'il lui a promis.

¶ 19. Ce verset ne se trouve pas dans l'édition romaine ; celle de Complute dit car il n'a pas reçu le don de posséder son bien avec jugement et bon sens ; et il vaudroit autant pour lui qu'il n'eût rien.

¶ 20. Gr. litt. Une chute du pavé vaut mieux qu'une chute de la langue, il est moins dangereux de glisser sur le pavé, que de pécher de la langue ; c'est ainsi que la ruine des méchants viendra tout d'un coup. Peut-être qu'au lieu de *ιδάφους*, pavemento, il faudroit lire *ορόφου*, tecto ; et de même au lieu de *κακῶν*, malorum, il faudroit peut-être lire *λάλων*, loquacium.

¶ 21. Le mot *acharis* vient du grec, et signifie un homme disgracieux, désagréable.

¶ 24. C'est un double sens de la seconde partie du verset ; le premier sens est conforme au grec de l'édition romaine ; le second sens au grec de l'édition de Complute. C'est-à-dire que dans l'édition romaine, on lit *ἄπρονος*, imprudenti, où l'édition de Complute dit *λήψιος*, acceptione.

26. Le mensonge est dans un homme une tache honteuse ; ce vice se trouve sans cesse dans la bouche des gens dérégés.

27. Un voleur vaut mieux qu'un homme qui ment sans cesse, et qui calomnie son prochain ; la perdition sera le partage de l'un et de l'autre.

28. La vie des menteurs est une vie sans honneur, et leur confusion les accompagne toujours.

29. Le sage, au contraire, s'attire l'estime par ses paroles ; et l'homme discret plaira aux grands.

30. Celui qui cultive sa terre avec soin, amassera des monceaux ( de blé : celui qui fait les œuvres de justice, sera élevé lui-même ; ) et celui qui plaît aux grands, fuira l'injustice, s'il veut se maintenir dans leur faveur. "

Exod. xxiii.  
8.

31. Les présents et les dons aveuglent les yeux des juges ; " et ils sont dans leur bouche comme un mors " qui les rend muets, et qui les empêche de reprendre et de châtier les méchants.

Deut. xv. 19.

32. Mais si la sagesse demeure cachée, et que le trésor ne soit pas visible, quel fruit tirera-t-on de l'un et de l'autre ? Ainsi devient inutile un juge corrompu qui se tait, et qui ne prononce pas un juste jugement.

33. Celui qui cache son insuffisance, vaut mieux que celui qui cache sa sagesse, et qui, par un

26. Opprobrium nequam in homine mendacium, et in ore in-disciplinatorum assidue erit.

27. Potior fur quam assiduitas viri mendacis : perditionem autem ambo hereditabunt.

28. Mores hominum mendacium sine honore : et confusio illorum cum ipsis sine intermissione.

29. Sapiens in verbis producet seipsum, et homo prudens placebit magnatis.

30. Qui operatur terram suam, inaltabit acervum frugum : et qui operatur justitiam, ipse exaltabitur : qui vero placet magnatis, effugiet iniquitatem.

31. Xenia et dona excæcant oculos iudicum, et quasi mutus in ore avertit correptiones eorum.

32. Sapientia absconsa et thesaurus invisus : quæ utilitas in utrisque ?

33. Melior est qui celat insipientiam suam, quam homo qui abs-

\* 30. Gr. autr. obtiendra le pardon, évitera le châtement de son injustice.

† 31. Gr. des sages.

Ibid. C'est le sens du grec : comme un mors qui les empêche, etc.

condit sapientiam su-  
am.

*injuste silence, laisse périr les in-  
nocens.*

## CHAPITRE XXI.

Fuir le péché; expier ses fautes. Maux que cause l'orgueil. Fin malheureuse des méchants. Différens effets de la parole sage. Caractère de l'insensé. Le semeur de rapports se rend odieux.

1. FILII, peccasti?  
non adjicias iterum :  
sed et de pristinis de-  
precare ut tibi dimit-  
tantur.

2. Quasi a facie co-  
lubri fuge peccata, et  
si accesseris ad illa,  
suscipient te.

3. Dentes leonis,  
dentes ejus, interfici-  
entes animas homi-  
num.

4. Quasi rhomphæa  
bis acuta omnis ini-  
quitas : plagæ illius  
non est sanitas.

5. Objurgatio et in-  
juriam annullabunt sub-  
stantiam: et domus quæ  
nimis locuples est,  
annullabitur superbia:  
sic substantia superbi  
eradicabitur.

6. Deprecatio pau-  
peris ex ore usque ad  
aures ejus perveniet,  
et judicium festinato  
adveniet illi.

1. MON fils, avez-vous péché? Ne  
péchez plus; mais priez pour vos  
fautes passées, ( afin qu'elles vous  
soient pardonnées. )

2. Fuyez le péché comme un ser-  
pent; car si vous vous en approchez,  
il se saisira de vous, " et vous tuera.

3. En effet, ses dents sont des  
dents de lion, qui tuent les âmes  
des hommes.

4. Tout péché est comme une  
épée à deux tranchans, qui blesse  
en même temps l'âme et le corps;  
et la plaie qu'il fait à l'un et à l'au-  
tre, est souvent incurable. "

5. Les outrages et les violences  
dissiperont les richesses; ( la maison  
la plus riche se ruinera par l'or-  
gueil, ) et le bien du superbe sera  
détruit jusqu'à la racine.

6. La prière du pauvre s'élèvera de  
sa bouche jusqu'aux oreilles de Dieu;  
et il se hâtera de lui faire justice. "

ψ 2. Gr. il vous mordra.

ψ 4. Ou simplement : est incurable à tout autre qu'à Dieu; il n'y a  
que le souverain Médecin qui la puisse guérir.

ψ 6. Autr. La prière du pauvre s'élèvera de la bouche du pauvre, jus-  
qu'aux oreilles du superbe; et le jugement, la condamnation du superbe,  
viendra promptement fondre sur lui.

7. Celui qui hait la réprimande, marche sur les traces du méchant; et celui qui craint Dieu, se convertira du fond du cœur.

8. L'homme puissant (et audacieux) en paroles, se fait connoître de loin; et le sage sait la manière de se défaire de lui."

9. Celui qui bâtit sa maison aux dépens d'autrui est comme celui qui amasse ses pierres pour bâtir durant l'hiver; " son ouvrage sera bientôt détruit.

Sup. XVI. 7.

10. L'assemblée des méchants est comme un amas d'étoupes; et leur fin sera d'être consumés par le feu.

11. Le chemin des pécheurs est uni et pavé de pierres; mais il conduit à l'enfer, (aux ténèbres et aux supplices éternels.)

12. Celui qui garde la loi" de la justice, en pénétrera l'esprit.

13. La sagesse (et le bon sens) est le fruit de la parfaite crainte de Dieu."

14. Celui qui n'est pas sage" (dans le bien,) ne deviendra jamais habile.

15. Il y a une sagesse qui est habile dans le mal; mais la vraie prudence n'est point où est l'amertume d'un cœur qui médite de noirs des-seins."

† 8. Gr. autr. et le sage connoît les fautes où cet homme tombe.

† 9. Gr. autr. selon l'édition de Complute : pour charger son tombeau, comme on chargeoit quelquefois ceux des méchants insignes. C'est-à-dire, qu'au lieu de εις χειμώνα, in hiemem, que l'on trouve dans l'édition romaine, on lit dans celle de Complute, εις χῶμα ταφῆς αὐτοῦ, in aceruum sepulturae suae.

† 12. C'est le sens du grec : Celui qui garde la loi, en pénétrera l'esprit.

† 13. Gr. autr. La perfection de la crainte du Seigneur est l'acquisition ou l'accroissement de la sagesse. On lit dans l'édition romaine simplement σοφία, sapientia, dans celle de Complute, σοφίας πρόσληψις, sapientiae susceptio.

† 14. Gr. autr. fin, prudent.

† 15. Selon le grec, ce verset est une suite du précédent: mais il y a

7. Qui odit correptionem, vestigium est peccatoris : et qui timet Deum, convertetur ad cor suum.

8. Notus a longe potens lingua audaci : et sensatus scit labi se ab ipso.

9. Qui ædificat domum suam impendiis alienis, quasi qui colligit lapides suos in hieme.

10. Stuppa collecta synagoga peccantium, et consuminatio illorum flamma ignis.

11. Via peccantium complanata lapidibus : et in fine illorum inferi, et tenebræ, et pœnæ.

12. Qui custodit justitiam, continebit sensum ejus.

13. Consuminatio timoris Dei, sapientia et sensus.

14. Non erudietur, qui non est sapiens in bono.

15. Est autem sapientia, quæ abundat in malo : et non est sensus ubi est amaritudo.

16. Scientia sapientis tamquam inundatio abundabit, et consilium illius sicut fons vitæ permanet.

17. Cor fatui quasi vas confractum, et omnem sapientiam non tenebit.

18. Verbum sapiens quodcumque audierit sciens, laudabit, et ad se adjiciet : audivit luxuriosus, et displicebit illi, et projiciet illud post dorsum suum.

19. Narratio fatui quasi sarcina in via : nam in labiis sensati inveniatur gratia.

20. Os prudentis quæritur in ecclesia, et verba illius cogitantur in cordibus suis.

21. Tamquam domus exterminata, sic fatuo sapientia : et scientia insensati innarrabilia verba.

22. Compedes in pedibus, stulto doctrina, et quasi vincula manuum super manum dextram.

23. Fatuus in risu

16. La science du sage se répandra comme une eau qui se déborde *heureusement* ; et le conseil *qu'il donne* (subsistera) comme une source de vie *qui ne tarit jamais*.

17. Le cœur de l'insensé est comme un vase rompu ; il ne peut rien retenir de la sagesse.

18. Que l'homme habile entende une parole sage, il la louera aussitôt, et il se l'appliquera ; que le voluptueux " l'entende, elle lui déplaira, et il la rejettera derrière lui.

19. L'entretien de l'insensé est comme un fardeau qui pèse dans le chemin ; *on voudroit en être débarrassé ; et au contraire*, la grace se trouvera sur les lèvres de l'homme sensé ; *on ne se laissera point de l'entendre parler*.

20. La bouche de l'homme prudent est recherchée dans les assemblées ; et les hommes *qui l'auront entendu*, repasseront " ses paroles dans leur cœur.

21. La sagesse est à l'imprudent, comme une maison ruinée *dont il ne fait au v n usage* ; et la science de l'insensé est une confusion de paroles mal digérées. "

22. L'instruction est à l'imprudent comme des fers aux pieds, et comme des chaînes qui lui chargent la main droite ; *il s'en trouve fort incommode, parce qu'elles l'empêchent de faire le mal qu'il désire*.

23. L'insensé, en riant, élève sa

une adresse qui ne produit que l'amertume du péché. C'est-à-dire, qu'on y lit *πικρίαν*, *amaritudinem*, pour *κακίαν*, *malitiam*.

† 18. Quelques exemplaires grecs lisent : l'insensé.

† 20. On lit dans l'édition romaine, *διανοηθήσεται*, *cogitabit*, pour *διανοηθήσονται*, *cogitabunt*.

† 21. C'est le sens du grec.

voix; mais l'homme sage rira à peinetout bas.

24. La science est à l'homme prudent un ornement d'or, et comme un bracelet à son bras droit; elle est en même temps sa gloire et la règle de sa conduite.

25. L'insensé met aisément le pied dans la maison (de son voisin;) mais l'homme qui sait vivre, est font réservé à visiter une personne (puissante. ").

26. L'insensé regardera par la porte " ou par la fenêtre dans une maison; mais l'homme discret se tiendra dehors jusqu'à ce qu'on lui ouvre.

27. Le fou montrera sa folie en écoutant par une porte; mais cette bassesse sera insupportable à l'homme prudent.

28. Les lèvres des imprudens diront des sottises; " mais les paroles des hommes prudens seront pesées " à la balance.

29. Le cœur des insensés est dans leur bouche, et la bouche des sages est dans leur cœur; c'est-à-dire, que les insensés disent tout ce qu'ils pensent, et les sages ne parlent qu'après avoir long-temps pensé.

30. Lorsque l'impie maudit le diable, il se maudit lui-même, puisqu'il imite sa malice.

exaltat vocem suam :  
vir autem sapiens vix  
taqite ridebit.

24. Ornamentum  
aureum prudenti doc-  
trina, et quasi bra-  
chiale in brachio dex-  
tro.

25. Pes fatui facilis  
in domum proximi :  
et homo peritus con-  
fundetur a persona po-  
tentis.

26. Stultus a fenest-  
ra respiciet in do-  
mum : vir autem eru-  
ditus foris stabit,

27. Stultitia hominis  
auscultare per ostium :  
et prudens gravabitur  
contumelia.

28. Labia impruden-  
tium stulta narrabunt :  
verba autem pruden-  
tium statera pondera-  
buntur.

29. In ore fatuorum  
cor illorum : et in cor-  
de sapientium os illo-  
rum.

30. Dum maledicit  
impius diabolum, ma-  
ledicit ipse animam  
suam.

¶ 25. Gr. autr. n'est point hardi à se présenter; à la lettre : sera confondu devant la face d'autrui. C'est-à-dire, que le mot *potentis* n'y est pas exprimé.

¶ 26. C'est le sens du grec : regardera par la porte dans une maison.

¶ 28. Le grec de l'édition de Complute lit : Les lèvres des grands parleurs s'entretiennent de ce qui ne les regarde pas. L'édition romaine porte *ἀλλοτριῶν, alienorum*, celle de Complute, *πολυλάλων, loquacium*. L'édition romaine lit *ἐν τούτοις, in his*; celle de Complute, *τὰ οὐκ αὐτῶν, quæ non sua sunt*. L'édition romaine porte *βαρυνθήσεται, gravabitur*; celle de Complute, *διηγῆσθαι, loquetur* ou *narrabit*.

*Ibid.* On lit dans le grec, *σταθῆσονται, constituetur*, au lieu de *σταθῆσονται, ponderabuntur*, que suppose la Vulgate.

31. Susurro coinquinabit animam suam, et in omnibus odietur: et qui cum eo manserit, odiosus erit: tacitus et sensatus honorabitur.

31. Le semeur de rapports souillera son ame, et il sera haï de tout le monde; " (celui qui demeure avec lui, sera odieux; mais l'homme sensé et ami du silence sera honoré.)

☞ 31. Gr. autr. il sera haï partout où il demeurera.

## CHAPITRE XXII.

Homme paresseux. Enfans mal élevés. Femme effrontée. C'est perdre son temps que d'instruire l'insensé. Pleurer l'insensé plus qu'un mort; éviter sa compagnie. De ce qui rompt l'amitié. Garder la fidélité à son ami.

1. In lapide luteo lapidatus est piger, et omnes loquentur super aspersionem illius.

1. Le paresseux est comme lapidé avec de la boue; tous parleront de lui pour le mépriser. "

2. De stercore boum lapidatus est piger: et omnis qui tetigerit eum, excutiet manus.

2. Le paresseux est lapidé avec de la fiente de bœufs; " tous ceux qui le touchent, se secoueront les mains, comme s'ils avoient touché à quelque chose de souillé.

3. Confusio patris est de filio indisciplinato: filia autem in deminatione fiet.

3. Le fils mal instruit est la honte de son père; la fille immodeste sera peu estimée. "

4. Filia prudens hereditas viro suo: nam quæ confundit, in contumeliam fit genitoris.

4. La fille prudente sera un riche héritage pour son mari; mais celle dont la conduite fait rougir, sera le déshonneur de son père.

5. Patrem et virum confundit audax, et ab impiis non minorabitur: ab utrisque autem inhonorabitur.

5. La femme hardie couvre de honte son père et son mari; (elle ne le cédera point aux scélérats;) et elle sera méprisée de l'un et de l'autre.

☞ 1. Gr. autr. Le paresseux est semblable à une pierre couverte de boue; tous le siffleront à sa honte.

☞ 2. Gr. autr. Le paresseux est comparable à la fiente des bœufs.

☞ 3. Autr. lui causera du dommage.

6. Un discours à contre-temps est comme une musique pendant le deuil; mais la sagesse emploie toujours à propos " le châtement et l'instruction.

7. Celui qui instruit l'imprudent, est (comme) un homme qui veut rejoindre les pièces d'un pot cassé; *il travaille inutilement.*

8. (L'homme qui parle à celui qui ne l'écoute point, est comme) celui qui réveille un homme d'un profond sommeil; *il l'importune.*

9. Celui qui parle (de la sagesse) à un insensé, entretient un homme qui s'endort; et à la fin (du discours,) il lui dira: Qui est celui-ci? " *que dit-il? que veut-il?*

10. Pleurez sur un mort, parce qu'il a perdu la lumière; pleurez aussi sur un insensé, parce qu'il a perdu le sens.

11. *Mais pleurez moins sur un mort, parce qu'il est entré dans le repos; et pleurez davantage sur un insensé,*

12. Parce que la vie (criminelle) de l'insensé est pire que la mort.

13. On pleure un mort pendant sept jours; " mais l'insensé et le méchant doivent être pleurés toute leur vie.

14. Ne parlez pas beaucoup avec l'imprudent, et n'allez point avec l'insensé.

6. Musica in luctu importuna narratio: flagella et doctrina in omni tempore sapientia.

7. Qui docet fatuum, quasi qui conglutinat testam.

8. Qui narrat verbum non audienti, quasi qui excitat dormientem de gravi somno.

9. Cum dormiente loquitur, qui enarrat stulto sapientiam: et in fine narrationis dicit: Quis est hic?

10. Supra mortuum plora: defecit enim lux ejus: et supra fatuum plora: deficit enim sensus.

11. Modicum plora supra mortuum, quoniam requievit:

12. Nequissimi enim nequissima vita super mortem fatui.

13. Luctus mortui septem dies: fatui autem et impii, omnes dies vitæ illorum.

14. Cum stulto ne multum loquaris, et cum insensato ne abieris.

Inf. xxxviii.  
26.

Judith. xvi.  
29.

\* 6. C'est le sens du grec. Le mot *καίρος* se prend pour *tempus opportunum*; d'ailleurs le mot *omni* n'est pas dans l'édition de Complute qui met simplement *in tempore*; c'est ce qu'on exprime en français par *à temps*. On peut aussi remarquer que le grec de l'édition romaine porte *σοφίας, sapientiæ*, au génitif, au lieu de *σοφία, sapientia*, que suppose la Vulgate.

† 9. Gr. Qu'est-ce que c'est?

‡ 13. Le deuil ordinaire duroit sept jours. Voyez la *Dissertation sur les funérailles*, à la tête de ce livre.

15. Serva te ab illo, ut non molestiam habeas : et non coinquinaberis peccato illius.

16. Deflecte ab illo, et invenies requiem, et non accidiaberis in stultitia illius.

17. Super plumbum quid gravabitur ? et quod illi aliud nomen quam fatuus ?

18. Arenam, et salem, et massam ferri facilius est ferre, quam hominem imprudentem, et fatuum, et impium.

19. Loramentum ligneum colligatum in fundamento ædificii non dissolvitur : sic et cor confirmatum in cogitatione consilii.

20. Cogitatus sensati in omni tempore, metu non depravabitur.

21. Sicut pali in excelsis, et cæmenta sine impensa posita, contra faciem venti non permanebunt :

22. Sic et cor timi-

15. Gardez-vous de lui, pour n'en être point inquieté ; et vous ne vous souillerez pas par la contagion (de son péché. " )

16. Détournez-vous de lui ; et vous trouverez le repos, et sa folie ne vous accablera point de chagrin.

17. Qu'y a-t-il de plus pesant que le plomb, et quel autre nom lui donnera-t-on pour exprimer sa pesanteur, si ce n'est celui de l'insensé, qui est insupportable ?

18. Car il est plus aisé de porter le sable, le sel et une masse de fer, que l'imprudent, (l'insensé et le méchant. )

19. Comme le bois bien lié et attaché ensemble sur (le fondement) d'un édifice ne se désunit point dans un tremblement de terre ; ainsi le cœur établi sur un conseil solide demeurera ferme au milieu des tribulations de cette vie ;

20. (Ainsi la résolution d'un homme sensé) ne s'affaiblira point par la crainte, en quelque temps que ce soit. "

21. Mais il n'en est pas de même de l'insensé ; au contraire, comme une cloison de bois placée en un lieu élevé, ( et une muraille de pierre sèche ) ne peuvent résister à la violence du vent auquel elles sont exposées ;

22. Ainsi le cœur timide de l'in-

Prov. xxvii.  
3.

† 15. Gr. litt. par ses éclaboussures.

† 19. C'est le sens du grec : comme les pièces de bois qui sont liées ensemble dans un édifice, ne se désunissent point dans un tremblement de terre. Les anciens mêloient le bois et la pierre dans leurs édifices.

† 20. Le grec joint ce verset au verset précédent : Le cœur affermi sur un conseil solide ou sensé, ne s'affaiblira point par la crainte en quelque temps que ce soit. Le grec ajoute : Le cœur qui s'appuie sur un sage conseil, est comme une muraille bien crépie avec un enduit de chaux et de sable, qui résiste à la pluie et au mauvais temps.

† 21. Autr. comme des piquets ou des échelas.

sensé, dans l'incertitude et la légèreté de ses pensées, ne résistera point à la violence de la crainte.

23. Comme le cœur timide de l'insensé demeure toujours dans sa folle pensée, sans aucune crainte des jugemens du Seigneur; ainsi est immuable dans le bien celui qui se tient toujours attaché au commandement de Dieu.

24. Celui qui pique l'œil en tire des larmes; et celui qui pique et qui offense le cœur de son ami, y excite un sentiment de haine et de colère, qu'il verra bientôt éclater contre lui.

25. Celui qui jette une pierre contre des oiseaux, les fera voler; ainsi celui qui dit des injures à son ami, rompra l'amitié, qu'il avoit pour lui.

26. Quand vous auriez tiré l'épée contre votre ami, ne désespérez pas, car il y a encore du retour.

27. Quand vous auriez dit à votre ami des paroles fâcheuses, ne craignez pas, car vous pouvez encore vous remettre bien ensemble; pourvu que cela n'aille point jusqu'aux injures, (aux reproches,) à l'insolence, à révéler le secret, et à porter des coups en trahison; car dans toutes ces occasions votre ami vous échappera pour toujours.

28. Gardez la fidélité à votre ami, pendant qu'il est pauvre, afin que vous vous réjouissiez avec lui dans son bonheur.

29. Demeurez-lui toujours fidèle pendant le temps de son affliction, afin que vous ayez part avec lui dans son héritage, lorsqu'il sera dans la prospérité.

\* 27. Gr. litt. Quand vous auriez ouvert la bouche contre votre ami. Les exemplaires latins joignent les mots *ad amicum* au verset précédent: les exemplaires grecs les rapportent à celui-ci. Ce verset est parallèle au verset précédent.

*dum in cogitatione stulti, contra impetum timoris non resistet.*

23. Sicut cor trepidum in cogitatione fatui, omni tempore non metuet: sic et qui in præceptis Dei permanet semper.

24. Pungens oculum deducit lacrymas, et qui pungit cor, profert sensum.

25. Mittens lapidem in volatilia, dejiciet illa: sic et qui contumeliatur amico, dissolvit amicitiam.

26. Ad amicum et si produxeris gladium, non desperes: est enim regressus.

27. Ad amicum si aperueris os triste, non timeas: est enim conciliatio, excepto convitio, et improprio, et superbia, et mysterii revelatione, et plaga dolosa: in his omnibus effugiet amicus.

28. Fidem posside cum amico in paupertate illius, ut et in bonis illius læteris.

29. In tempore tribulationis illius permane illi fidelis, ut et in hereditate illius coheres sis.

30. Ante ignem camini vapor, et fumus ignis inaltatur : sic et ante sanguinem maledicta, et contumeliæ, et minæ.

31. Amicum salutare non confundar : a facie illius non me abscondam : et si mala mihi evenerint per illum, sustinebo.

32. Omnis qui audiet, cavebit se ab eo.

33. Quis dabit ori meo custodiam, et super labia mea signaculum certum, ut non cadam ab ipsis, et lingua mea perdat me ?

30. *Comme la vapeur sort de la fournaise, et la fumée (s'élève en haut,) avant que le feu paroisse; ainsi les injures, (les outrages et les menaces) précèdent le meurtre et l'effusion du sang, qui les suivent de près.*

31. Je ne rougirai point de saluer et de défendre" mon ami, lorsqu'il sera dans la persécution et dans l'adversité; je ne me cacherai point alors devant lui; mais je lui rendrai tous les services que je pourrai; et si, après cela, il me traite mal, (je le souffrirai sans me plaindre.)

32. Mais tous ceux qui le connoîtront, et qui entendront parler de son ingratitude, se donneront de garde de lui, et n'en feront point leur ami."

33. Qui mettra une garde sûre à ma bouche, et un sceau inviolable sur mes lèvres, afin qu'elles ne me fassent pas tomber par mes paroles, et que ma langue ne me perde pas?"

Ps. cxi. 3.

✧ 31. C'est le sens du grec : Je ne rougirai point de défendre mon ami.  
 ✧ 31. et 32. Autr. et quand même il m'arriveroit quelque chose à son occasion (je le souffrirai). Mais tous ceux qui entendront parler de ce qui me sera arrivé, se donneront de garde de s'intéresser pour lui. Le grec peut se traduire : quand même il m'arriveroit quelque chose à son occasion, et quand tous ceux qui auroient entendu parler de son affliction, s'éloigneroient de lui.

✧ 33. Ce verset appartient proprement au chapitre suivant.

## CHAPITRE XXIII.

Prière contre le mauvais usage de la langue, l'orgueil, la gourmandise et l'impureté. Ne pas s'accoutumer à jurer, ni à dire des paroles indiscrettes. Adultère odieux à Dieu et aux hommes.

1. DOMINE pater, et dominator vitæ meæ, ne derelinquas me in

1. SEIGNEUR, qui êtes mon père et le maître de ma vie, ne m'abandonnez pas à la légèreté indiscrette

de ma langue, "et ne permettez pas qu'elle me fasse tomber."

2. Qui est-ce qui corrigera les pensées de mon esprit, et qui fera à mon cœur de sages reproches? *J'implore le secours de ceux qui peuvent me rendre ce bon office, afin qu'ils ne m'épargnent point dans les manquemens d'ignorance que ma langue me fera faire, et que les fautes de mes lèvres ne paroissent point au dehors.*

3. *Je les conjure de ne point m'abandonner à ma propre faiblesse, de peur que mes ignorances ne viennent à croître, (que mes offenses ne se multiplient,) que mes péchés ne s'augmentent de plus en plus, que je ne tombe devant ceux qui me haïssent, et que je ne sois exposé aux insultes de mon ennemi.*

4. Seigneur, qui êtes mon père, et le Dieu de ma vie, (ne m'abandonnez pas à leur mauvaise volonté.)

5. Ne me donnez point des yeux altiers, "et détournez de moi toute cupidité.

6. (Eloignez) de moi l'intempérance de la bouche; que la passion de l'impureté ne s'empare point de moi; et ne m'abandonnez pas aux excès d'une ame qui n'a plus de honte (ni de retenue.)

7. Ecoutez, mes enfans, les instructions que je vous donne pour régler la langue; celui qui les gar-

consilio eorum : nec sinas me cadere in illis.

2. Quis superponet in cogitatu meo flagella, et in corde meo doctrinam sapientiæ? ut ignorantibus eorum non parcant mihi, et non appareant delicta eorum :

3. Et ne adincrescant ignorantia meæ, et multiplicentur delicta mea, et peccata mea abundant, et incidam in conspectu adversariorum meorum, et gaudeat super me inimicus meus.

4. Domine pater, et Deus vitæ meæ, ne derelinquas me in cogitatu illorum.

5. Extollentiam oculorum meorum ne dederis mihi, et omne desiderium averte a me.

6. Aufer a me ventris concupiscentias, et concubitus concupiscentiæ ne apprehendant me, et animæ irreverenti et infrunitæ ne tradas me.

7. Doctrinam oris audite, filii : et qui custodierit illam, non

‡ 1. Ou à la lettre: de mes lèvres : *in consilio eorum*, scil. *labiorum meorum* : *Sup. cap. præc. ‡ ult.*

*Ibid.* A la lettre, *in illis*; c'est un hébraïsme qui signifie *ex illis* ou *per illa*.

‡ 5. C'est-à-dire, ne permettez point que mes yeux deviennent altiers.

periet labiis, nec scandalizabitur in operibus nequissimis.

8. In vanitate sua apprehenditur peccator : et superbus et maledicus scandalizabitur in illis.

9. Jurationi non assuescat os tuum : multi enim casus in illa.

10. Nominatio vero Dei non sit assidua in ore tuo, et nominibus sanctorum non admiscearis : quoniam non eris immunis ab eis.

11. Sicut enim servus interrogatus assidue, a livore non minuitur : sic omnis jurans, et nominans, in toto a peccato non purgabitur.

12. Vir multum jurans implebitur iniquitate, et non discedet a domo illius plaga.

13. Et si frustraverit, delictum illius super ipsum erit : et si dissimulaverit, delinquit dupliciter :

14. Et si in vacuum juraverit, non justificabitur : replebitur enim retributione domus illius.

dera, ne périra point par ses lèvres, ( et il ne tombera point dans des actions criminelles. )

8. Le pécheur sera pris ( par la vanité de ses paroles ; ) le superbe et le médisant y trouveront des sujets de chute. "

9. Pour vous, que votre bouche ne s'accoutume point au jurement ; ( car en jurant, on tombe en bien des manières. )

10. Que le nom de Dieu ne soit point sans cesse dans votre bouche, " ( ne mêlez point dans vos discours les noms des saints, parce que vous ne serez pas en cela exempt de faute ; )

11. Car, comme un esclave qu'on met sans cesse à la torture en porte toujours les marques, ainsi tout homme qui jure, et qui nomme sans cesse " le nom de Dieu, ne sera point pur, ni exempt de péché.

12. Celui qui jure souvent sera rempli d'iniquité ; et la plaie dont Dieu le frappera ne sortira point de sa maison.

13. Si, par négligence ou par oubli, " il ne fait pas ce qu'il a promis avec serment, son péché sera sur lui ; et s'il y manque par mépris, " il péchera doublement.

14. S'il jure en vain, en jurant pour des choses de peu d'importance, ou sans dessein de tenir son serment, ce ne sera pas une excuse qui le justifie devant Dieu ; et sa

Exod. xx. 7.  
Matt. v. 33.

✧ 8. Le grec de l'édition romaine lit simplement : Le pécheur, le médisant et le superbe y trouveront des sujets de chute, dans les paroles de leurs lèvres.

✧ 10. Gr. litt. et ne prenez point l'habitude de nommer le Dieu saint.

✧ 11. C'est le sens du grec.

✧ 13. C'est le sens du grec : S'il néglige ce qu'il a promis.

Ibid. C'est le sens du grec.

maison sera remplie de la peine qu'il en souffrira.

15. Il y a une ( autre ) parole qui est une parole de mort ; " c'est le blasphème contre Dieu ; qu'elle ne se trouve jamais , cette parole abominable , dans l'héritage de Jacob , ni dans la bouche de ses enfans ;

16. Car ceux qui servent Dieu " comme ils doivent faire , sont éloignés de tous ces vices ; et ils ne s'engagent point dans ces excès.

17. Que votre bouche ne s'accoutume point non plus à dire des paroles indiscreètes ; car il s'y trouvera toujours du péché. "

18. N'oubliez pas votre père et votre mère , parce que " vous êtes au milieu des grands ;

19. De peur que Dieu ne vous oublie devant ces grands mêmes , " et que devenant insensé par la trop grande familiarité que vous aurez avec eux , ( vous ne tombiez dans l'infamie ; que ) vous ne souhaitiez " alors de n'être point né , et que vous ne maudissiez vous-même le jour de votre naissance.

2. Reg. xvi. 7.

20. L'homme accoutumé à dire

15. Est et alia loquela contraria morti : non inveniatur in hereditate Jacob.

16. Etenim a misericordibus omnia hæc auferentur , et in delictis non volutabuntur.

17. Indisciplinatæ loquelæ non assuescat os tuum : est enim in illa verbum peccati.

18. Memento patris et matris tuæ : in medio enim magnatorum consistis :

19. Ne forte obliviscatur te Deus in conspectu illorum , et assiduitate tua infatuatus , impropriè patiaris , et maluisses non nasci , et diem nativitatis tuæ maledicas.

20. Homo assuetus

✧ 15. Litt. qui est en parallèle avec la mort ; ou , selon la leçon présente du grec : qui est revêtue de la mort. La plupart des interprètes entendent ceci du blasphème qui étoit puni de mort , et qui étoit si odieux , que l'on avoit même horreur de le nommer. Il paroît qu'au lieu de ἀντικριβεδλημένη , *vestita* , on a pu lire ἀντιπαραβεδλημένη , *comparabilis*.

✧ 16. Litt. Les miséricordieux : ceux qui sont l'objet des bontés et des miséricordes du Seigneur.

✧ 17. Litt. *verbum peccati* ; c'est un hébraïsme pour *res peccati* , ou *quoddam peccatum*.

✧ 18. Autr. lorsque vous êtes , etc. Peut-être qu'au lieu de γὰρ , *enim* , il faudroit lire καὶ , *etiamsi* ; ce qui changeroit ensuite l'indicatif en subjonctif ; c'est-à-dire , qu'au lieu de συνιδρεύεις , *sedes* , alors il faudroit lire συνιδρεύσης , *sedeas*. On voit de même l'un pour l'autre dans le verset suivant.

✧ 19. Gr. autr. de peur que vous ne vous méconnoissiez devant eux. *Ibid.* On lit dans le grec l'indicatif θελήσεις , *velis* , au lieu du subjonctif θελήσης , *velis*.

in verbis impropertii, in omnibus diebus suis non erudietur.

21. Duo genera abundant in peccatis, et tertium adducit iram et perditionem.

22. Anima calida quasi ignis ardens, non extinguetur donec aliquid glutiat :

23. Et homo nequam in ore carnis suæ, non desinet donec incendat ignem.

24. Homini fornicario omnis panis dulcis: non fatigabitur transgrediens usque ad finem.

25. Omnis homo qui transgreditur lectum suum, contemnens in animam suam, et dicens: Quis me videt?

26. Tenebræ circumdant me, et parietes cooperiunt me, et nemo circumspicit me: quem vereor? delictorum meorum non memorabitur Altissimus.

27. Et non intelligit

des paroles outrageuses, ne se corrigera jamais.

21. Deux sortes de personnes pêchent souvent, et la troisième s'attire la colère de Dieu ( et la perdition. " )

22. L'ame qui brûle d'avarice ou d'ambition " est comme un feu ardent; elle ne s'éteindra point, jusqu'à ce qu'elle ait dévoré quelque chose.

23. L'homme qui abuse de son propre corps par l'impureté, " ne cesse point, jusqu'à ce qu'il ait allumé un feu dont il sera lui-même consumé.

24. Tout pain est doux à un fornicateur; il s'abandonne sans choix à toutes sortes de femmes pour satisfaire sa passion; et il ne cessera point " de pécher jusqu'à la fin de sa vie.

25. L'homme qui viole la foi du lit conjugal, ( méprise son ame; ) et il dit: " Qui est-ce qui me voit?

26. Les ténèbres m'environnent; les murailles me couvrent; nul ne me regarde; qui craindrai-je? Le Très-Haut ne se souviendra point de mes péchés. *Isa. xxix. 15.*

27. ( Il ne considère pas, lorsqu'il

¶ 21. Ces trois sortes de personnes sont, selon les uns, 1° l'homme qui brûle d'avarice ou d'ambition, ou de colère (¶ 22.); 2° l'homme qui aime la débauche (¶ 23. et 24.); 3° l'homme adultère (¶ 25. et suiv.). Selon d'autres, c'est 1° celui qui brûle d'un feu impur et qui s'abandonne à ses mauvais désirs (¶ 22.); 2° celui qui commet des actions honteuses (¶ 23. et 24.); 3° celui qui tombe dans l'adultère (¶ 25. et suiv.).

¶ 22. Ou d'incontinence. Voyez la note précédente.

¶ 23. L'édition romaine dit πόρνος, *fornicarius*; la Vulgate suppose πονηρός, *nequam*. L'édition romaine dit: σώματι, *corpore*; la Vulgate suppose στόματι, *ore*, au fond le sens est le même.

¶ 24. C'est le sens du grec.

¶ 25. Gr. et il dit dans son ame.

*raisonne ainsi*, que l'œil du Seigneur voit toutes choses, et que c'est bannir de soi la crainte de Dieu, de n'avoir que cette crainte humaine, ) et de n'appréhender que les yeux des hommes. "

28. Il ne comprend pas que les yeux du Seigneur sont plus lumineux que le soleil, qu'il regarde ( de tous côtés ) toutes les voies des hommes, ( *qu'il perce* la profondeur des abîmes et le fond du cœur humain, ) et qu'il pénètre jusque dans les lieux les plus cachés;

29. Car ( le Seigneur Dieu ) connoissoit toutes les choses du monde; avant qu'il les eût créées; et ( il les voit ) de même, maintenant qu'il les a faites. ~

30. *Ainsi cet homme adultère, qui se croyoit si bien caché*, sera puni dans les places publiques; ( il sera mis en fuite comme le poulain de la cavale, *surpris dans un pâturage étranger*; ) et il sera pris de même, lorsqu'il s'y attendra le moins.

31. ( Il sera déshonoré devant tout le monde, parce qu'il n'a pas compris ce que c'étoit que de craindre le Seigneur. )

32. Ainsi périra encore ( toute ) femme qui abandonne son mari, et qui lui donne pour héritier le fruit d'une alliance adultère ;

33. Car premièrement elle a désobéi à la loi du Très-Haut; secondement, elle a péché contre son mari, *en violant la foi qu'elle lui avoit donnée*; troisièmement, elle

quoniam omnia videt oculus illius, quoniam expellit a se timorem Dei hujusmodi hominis timor, et oculi hominum timentes illum :

28. Et non cognovit quoniam oculi Domini multo plus lucidiores sunt super solem, circumspicientes omnes vias hominum, et profundum abyssi, et hominum corda intuentes in absconditas partes.

29. Domino enim Deo, antequam crearentur, omnia sunt agnita : sic et post perfectum, respicit omnia.

30. Hic in plateis civitatis vindicabitur, et quasi pullus equinus fugabitur : et ubi non speravit, apprehendetur.

31. Et erit dedecus omnibus, eo quod non intellexerit timorem Domini.

32. Sic et mulier omnis relinquens virum suum, et statuens hereditatem ex alieno matrimonio :

33. Primo enim in lege Altissimi incredibilis fuit : secundo in virum suum deliquit : tertio in adultério for-

Levit. xx. 10.  
Dout. xxii.  
22.

‡ 27. C'est le sens du grec : Il ne craint que les yeux des hommes ; et il ne comprend pas, etc.

nicata est, et ex alio viro filios statuit sibi.

34. Hæc in ecclesiam adducetur, et in filios ejus respicietur.

35. Non tradent filii ejus radices, et rami ejus non dabunt fructum.

36. Derelinquet in maledictum memoriam ejus, et dedecus illius non delebitur.

37. Et agnoscent qui derelicti sunt, quoniam nihil melius est quam timor Dei, et nihil dulcius quam respicere in mandatis Domini.

38. Gloria magna est sequi Dominum : longitudo enim dierum assumetur ab eo.

† 38. Ce verset n'est pas dans l'édition romaine; on le trouve dans celle de Complute qui dit : et c'est la longueur des jours, que d'être reçu sous sa protection; celui qu'il reçoit sous sa protection, y trouvera des jours sans fin.

a commis un adultère, et elle s'est donné des enfans d'un autre que de son mari.

34. Cette femme sera amenée dans l'assemblée *des anciens du peuple, pour y être condamnée à mort*; et on examinera l'état et la condition de ses enfans.

35. Ils ne prendront point racine, en punition des péchés de leur mère; et ses branches ne porteront point de fruit; ses enfans ne laisseront point de postérité après eux.

36. Sa mémoire sera en malédiction, et son infamie ne s'effacera jamais.

37. Et ainsi ceux qui viendront après elle, témoins de la punition de cette femme infidèle, reconnoîtront qu'il n'y a rien de plus avantageux que de craindre Dieu, et rien de plus doux que de n'avoir égard qu'aux commandemens du Seigneur.

38. (C'est en effet une grande gloire que de suivre le Seigneur; car c'est lui qui donne des jours sans fin.)

## CHAPITRE XXIV.

Eloge de la sagesse. Son origine, sa puissance, son éternité. Israël est devenu le lieu de sa demeure. Progrès qu'elle a faits dans le monde. Biens dont elle est la source. Sa profondeur. Merveilles qu'elle opère dans le monde.

1. SAPIENTIA laudabit animam suam, et in Deo honorabitur,

12.

1. LA sagesse se louera elle-même; (elle s'honorera en Dieu,) et elle se glorifiera au milieu de son peuple.

15

2. Elle ouvrira sa bouche dans les assemblées du Très-Haut, et elle se glorifiera devant les armées du Seigneur. "

3. ( Elle sera élevée au milieu de son peuple, et elle sera admirée dans l'assemblée de tous les saints.

4. Elle recevra des louanges parmi la multitude des élus, et elle sera bénie de ceux qui seront bénis de Dieu. Elle dira *elle-même* : )

5. Je suis sortie de la bouche du Très-Haut ; ( je suis née avant toute créature. )

6. C'est moi ( qui ai fait naître dans le ciel une lumière qui ne s'éteindra jamais, et ) qui ai couvert ( toute ) la terre comme d'un nuage. "

7. J'ai habité dans les lieux très-hauts ; et mon trône est dans une colonne de nuées. "

8. J'ai fait seule tout le tour du ciel, ( j'ai pénétré ) la profondeur des abîmes ; j'ai marché sur les flots de la mer.

9. Et ( j'ai parcouru ) toute la terre.

10. J'ai eu l'empire sur tous les peuples et sur toutes les nations ; "

11. ( J'ai foulé aux pieds, par ma

et in medio populi sui glorificabitur :

2. Et in ecclesiis Altissimi aperiet os suum, et in conspectu virtutis illius gloriabitur :

3. Et in medio populi sui exaltabitur, et in plenitudine sancta admirabitur.

4. Et in multitudine electorum habebit laudem, et inter benedictos benedicetur, dicens :

5. Ego ex ore Altissimi prodivi, primogenita ante omnem creaturam.

6. Ego feci in cœlis ut oriretur lumen indeficiens, et sicut nebula texi omnem terram.

7. Ego in altissimis habitavi, et thronus meus in columna nubis.

8. Gyrum cœli circuii sola, et profundum abyssi penetravi, in fluctibus maris ambulavi :

9. Et in omni terra steti : et in omni populo,

10. Et in omni gente primatum habui :

11. Et omnium ex-

Ÿ 2. Gr. litt. dans l'assemblée du Très-Haut,..... et devant l'armée du Seigneur, c'est-à-dire au milieu de son peuple.

Ÿ 6. Ceci fait allusion à cette obscurité qui étoit d'abord répandue sur le chaos, et à cet esprit qui se remuoit sur les eaux. Gen. 1. 2.

Ÿ 7. Ceci fait allusion à la colonne de nuée qui conduisoit les Israélites dans le désert. Exod. xiii. 21. et 22.

Ÿ 9. et 10. Gr. autr. J'ai eu l'empire sur toute la terre, sur tous les peuples et sur toutes les nations.

cellentium et humilium corda virtute calcavi : et in his omnibus requiem quæsi, et in hereditate Domini morabor.

12. Tunc præcepit, et dixit mihi Creator omnium : et qui creavit me requievit in tabernaculo meo,

13. Et dixit mihi : In Jacob inhabita, et in Israel hereditare, et in electis meis mitte radices.

14. Ab initio, et ante secula creata sum, et usque ad futurum seculum non desinam, et in habitatione sancta coram ipso ministravi.

15. Et sic in Sion firmata sum, et in civitate sanctificata similiter requievi, et in Jerusalem potestas mea.

16. Et radicavi in populo honorificato, et in parte Dei mei hereditas illius, et in plenitudine sanctorum detentio mea.

17. Quasi cedrus

puissance, les cœurs de tous les hommes grands et petits ; ) et parmi toutes ces choses, j'ai cherché un lieu de repos, et je me suis choisi une demeure dans l'héritage du Seigneur.

12. Alors le Créateur de l'univers ( m'a parlé et ) m'a fait connoître sa volonté ; celui qui m'a créée, a reposé dans mon tabernacle ; "

13. Et il m'a dit : Habitez dans Jacob ; qu'Israël soit votre héritage ; ( et prenez racine dans mes élus. )

14. J'ai été créée dès le commencement et avant les siècles, étant engendrée de toute éternité dans le sein de Dieu ; je ne cesserai d'être dans la suite de tous les âges ; et étant venue au monde dans le temps par la volonté du Seigneur, j'ai exercé devant lui mon ministère dans la maison sainte, sur laquelle il m'a établie. "

15. J'ai été ainsi affermie dans Sion ; j'ai trouvé mon repos dans la cité sainte ; et ma puissance est établie dans Jérusalem.

16. J'ai pris racine dans le peuple que Dieu a honoré de sa puissante protection, et dont l'héritage est le partage de mon Dieu ; " ( et j'ai établi ma demeure dans l'assemblée de tous les saints. )

17. Je me suis élevée comme les cé-

ψ 11. et 12. Gr. autr. Après tout cela, j'ai cherché un lieu de repos, et j'ai pensé dans l'héritage de qui je pourrais demeurer. Alors le Créateur de l'univers m'a fait connoître sa volonté, et celui qui m'a créée a fixé ma tente ; et il m'a dit, etc.

ψ 14. La sagesse éternelle présidoit au ministère sacré au milieu d'Israël ; et dans la plénitude des temps, s'étant incarnée, elle a exercé son ministère au milieu de ce même peuple.

ψ 16. Gr. autr. dans le partage que le Seigneur a choisi pour son héritage.

Prov. VIII. 12.

drés du Liban, et comme les cyprès de la montagne de Sion."

18. J'ai poussé mes branches en haut comme les palmiers de Cadès, et comme les plantes des rosiers de Jéricho.

19. Je me suis élevée comme un bel olivier dans la campagne, et comme le platane qui est planté dans un grand chemin sur le bord des eaux.

20. J'ai répandu une senteur de parfum comme la cannelle et comme le baume le plus précieux, et une odeur agréable comme celle de la myrrhe la plus excellente.

21. J'ai parfumé ma demeure comme (le storax,) le galbanum, l'onyx, la myrrhe, comme la goutte d'encens tombée d'elle-même; (et mon odeur est comme celle d'un baume très-pur et sans mélange.)

22. J'ai étendu mes branches comme un térébinthe; et mes branches sont des branches d'honneur et de grace.

23. J'ai poussé des fleurs d'une

exaltata sum in Libano, et quasi cypressus in monte Sion:

18. Quasi palma exaltata sum in Cades, et quasi plantatio rosæ in Jericho:

19. Quasi oliua speciosa in campis, et quasi platanus exaltata sum juxta aquam in plateis.

20. Sicut cinnamomum et balsamum aromatizans, odorem dedi: quasi myrrha electa dedi suavitatem odoris:

21. Et quasi storax, et galbanus, et unguila, et gutta, et quasi Libanus non incisus vaporavi habitationem meam, et quasi balsamum non mistum odor meus.

22. Ego quasi terebinthus extendi ramos meos, et rami mei honoris et gratiæ.

23. Ego quasi vitis

¶ 17. Gr. d'Hermon, située au délé du Jourdain; l'un des coteaux de cette montagne se nommoit Sion. Deut. 17. 48. Psal. cxxxii. 3.

¶ 18. Cadès étoit dans l'Arabie-Pétrée. Le grec lit ipi: d'Engaddi, ville située entre Jéricho et la mer Morte.

¶ 20. Ou à la lettre, comme le cinnamome. Cette plante ressemble fort à la cannelle; on croit toutefois que ce sont des espèces différentes.

Ibid. Gr. comme l'aspalathe aromatique: arbrisseau qui approche fort des qualités, du goût, de l'odeur et de la figure du bois d'aloès. L'édition romaine porte ἀσπάλαδος, *aspalathus*; l'édition de Complute lit κάλαδος, *massa*.

¶ 21. *Storax*, liqueur grasse et odorante, que l'on tire d'une plante semblable au cognassier. *Galbanum*, jus tiré par incision d'une plante qui ressemble à la fêrule. *Ungula*, l'onyx ou l'ongle odorant, coquille d'un poisson qui ressemble à celle de la pourpre, autre poisson à écaille. *Gutta*, selon le grec, *stacte*, la myrrhe qui coule d'elle-même de l'arbre, et qui est la plus précieuse.

Ibid. Le grec lit simplement: et comme l'odeur de l'encens dans le tabernacle.

fructificavi suavitatem odoris : et flores mei fructus honoris et honestatis.

24. Ego mater pulchræ dilectionis, et timoris, et agnitionis, et sanctæ spei.

25. In me gratia omnis viæ et veritatis : in me omnis spes vitæ et virtutis.

26. Transite ad me, omnes qui concupiscitis me, et a generationibus meis implemini :

27. Spiritus enim meus super mel dulcis, et hereditas mea super mel et favum.

28. Memoria mea in generationes seculorum.

29. Qui edunt me, adhuc esurient : et qui bibunt me, adhuc sicient.

30. Qui audit me, non confundetur : et qui operantur in me, non peccabunt.

31. Qui elucidant me, vitam æternam habebunt.

32. Hæc omnia liber vitæ, et testamentum

agréable odeur comme la vigne ; et mes fleurs sont des fruits de gloire et d'abondance. "

24. (Je suis la mère du pur amour, de la crainte, de la science et de l'espérance sainte.

25. En moi est toute la grace de la voie et de la vérité ; en moi est toute l'espérance de la vie et la vertu. ")

26. Venez à moi, vous tous qui me désirez avec ardeur, et remplissez-vous des fruits que je porte ;

27. Car mon esprit *qui les produit*, " est plus doux que le miel ; et mon héritage surpasse en douceur le miel le plus excellent.

28. (La mémoire de mon nom passera dans la suite de tous les siècles. )

29. Ceux qui me mangent, auront encore faim ; et ceux qui me boivent, auront encore soif ; *en sorte qu'ils se nourriront de moi sans dégoût, et toujours avec le même plaisir.*

30. Celui qui m'écoute, et qui se confie en mes promesses, ne sera point confondu dans son espérance ; et ceux qui agissent par moi, ne pécheront point.

31. (Ceux qui m'éclaircissent, et qui me font connoître aux autres, auront la vie éternelle pour récompense de leur travail. )

32. Tout ceci est comme l'abrégé de ce que le livre (de vie, ) qui con-

Joan. vi. 55.

† 23. *Honestatis*, id est *divitiarum*.

† 24. et 25. Au lieu de ces deux versets, le grec lit : Je donne l'éternité à tous mes enfans, qui sont appelés de lui, *c'est-à-dire, de Dieu*. Autrement, qui en cueillent, *c'est-à-dire, qui cueillent de ces fruits de gloire et d'abondance*. Supr. † 23.

† 27. Gr. Mon souvenir est plus doux, etc.

tient l'alliance du Très-Haut " (et qui nous donne la connaissance de la vérité, nous apprend de la sagesse.)

33. Or j'appelle le livre de vie celui que Moïse nous a donné, qui contient la loi du Seigneur, (avec les préceptes de la justice, ) qui assure l'héritage à la maison de Jacob, (et qui renferme les promesses que Dieu a faites à Israël. "

34. C'est ce livre dans lequel le Seigneur a promis à David son serviteur de faire sortir de lui le Roi très-puissant, qui doit être éternellement assis sur un trône de gloire; "

Gen. II. 11.

35. Roi, " qui répand la sagesse, comme le Phison " répand ses eaux, et comme le Tigre se déborde dans le temps des nouveaux fruits ;

36. Roi, qui répand l'intelligence comme l'Euphrate, et (qui se déborde) comme le Jourdain pendant la moisson ;

37. Roi, qui fait rejaillir la science comme la lumière, et (qui multiplie ses eaux) comme le Géhon " pendant la vendange.

Altissimi et agnitio veritatis.

33. Legem mandavit Moyses in præceptis justitiarum, et hereditatem domui Jacob, et Israel promissiones.

34. Posuit David puero suo excitare Regem ex ipso fortissimum, et in throno honoris sedentem in sempiternum.

35. Qui implet quasi Phison sapientiam, et sicut Tigris in diebus novorum.

36. Qui adimplet quasi Euphrates sensum : qui multiplicat quasi Jordanis in tempore messis.

37. Qui mittit disciplinam sicut lucem, et assistens quasi Gehon in die vindemiæ.

✧ 32. et 33. Selon le grec : Tout ceci est comme l'abrégé de ce que le livre de l'alliance du Dieu Très-Haut nous apprend de la sagesse. Or, j'appelle ainsi la loi que Moïse nous a donnée pour être l'héritage des assemblées de la maison de Jacob. On lit dans l'édition romaine, νόμον δν, legem quam ; dans l'édition de Complute, νόμος δν, lex quam.

✧ 34. Ce Roi est le Messie, Jésus-Christ même dont Salomon étoit la figure. Ce verset n'est pas dans le grec.

✧ 35. Selon le grec, qui ne donne pas le verset précédent, tout ceci se rapporte au Très-Haut, dont il est parlé au verset 32. C'est lui, le Très-Haut, qui répand la sagesse, etc.

Ibid. C'est-à-dire, le Phase, fleuve célèbre de Colchide, qui a sa source dans les montagnes d'Arménie, de même que le Tigre et l'Euphrate.

✧ 37. C'est-à-dire, l'Araxe, fleuve qui tombe des montagnes d'Arménie dans la mer Caspienne. Le mot assistens n'est pas dans le grec non plus que le mot multiplicat du ✧ précédent, en sorte que les trois quasi peuvent se rapporter au mot adimplet ; et le premier membre de ce verset pourroit avoir été transposé par les copistes ; en sorte que le sens pourroit être : Il répand l'intelligence comme l'Euphrate, et comme le Jourdain qui se débordent pendant la moisson, et comme le Géhon pen-

38. Qui perficit primus scire ipsam, et infirmior non investigabit eam.

39. A mari enim abundavit cogitatio ejus, et consilium illius ab abyssu magna.

40. Ego sapientia effudi flumina.

41. Ego quasi trames aquæ immensæ de fluvio : ego quasi fluvii dioryx, et sicut aquæductus exivi de paradiso.

42. Dixi : Rigabo hortum meum plantationum, et inebriabo prati mei fructum.

43. Et ecce factus est mihi trames abundans, et fluvius meus appropinquavit ad mare :

44. Quoniam doctrinam quasi antelucanum illumino omnibus, et enarrabo illam usque ad longinquum.

45. Penetrabo omnes inferiores partes terræ, et inspiciam

38. C'est lui qui le premier a parfaitement connu la sagesse ; et elle est impénétrable aux âmes foibles de tous les hommes ; "

39. Car ses pensées sont plus vastes que la mer, et ses conseils plus profonds que le grand abîme. "

40. (Je suis, dit-elle, la sagesse qui ai fait couler de moi des fleuves qui ont arrosé toute la terre.)

41. Je suis sortie du paradis, comme le ruisseau de l'eau immense d'un fleuve, (comme l'écoulement d'une rivière,) et comme le canal qui conduit ses eaux. "

42. J'ai dit : J'arroserai (les plants de) mon jardin ; et je rassasierai d'eau (le fruit de) mon pré. "

43. Mon canal est devenu un grand fleuve, et mon fleuve est devenu une mer.

44. La lumière de la science que je répandrai sur tout le monde, sera comme la lumière du matin ; et je la ferai passer dans la suite des siècles.

45. (Je pénétrerai jusqu'au plus profond de la terre ; je lancerai mes regards sur tous ceux qui dorment

dant la vendange. Il faut rejaillir la science comme la lumière : le premier, etc. Voyez la note suivante.

¶ 38. Gr. autr. Le premier qui l'a recherchée, n'a point achevé de la connoître ; et le dernier qui s'y est appliqué, n'a pu suivre ses traces.

¶ 39. A la lettre, *ab mari, ab abyssu* ; hébraïsme pour *præ mari, præ abyssu* : Le grand abîme dans le style des Hébreux, c'est la grande mer.

¶ 40. et 41. Le grec lit simplement : Pour moi, je suis comme un canal dérivé d'un fleuve ; et je me suis répandue dans le paradis comme un ruisseau. Le mot *dioryx* est un mot grec qui signifie un canal. L'édition de Complute dit : *ἔγω ἡ σοφία, Ego sapientia* : l'édition romaine dit simplement *Κάγω, Et ego*. La suite donne lieu de croire que ce n'est plus ici la sagesse qui parle, mais l'auteur même du livre ; voyez le dernier verset qui paroît ne pouvoir mieux convenir qu'à lui.

¶ 42. Ce paradis, ce jardin, ce pré, est le peuple d'Israël.

du sommeil de la mort ; et j'éclairerai tous ceux qui espèrent dans le Seigneur. )

46. Je répandrai encore une doctrine *divine*, comme celle des prophètes ; je la laisserai à ceux qui recherchent la sagesse ; " ( et je ne cesserai de leur être présente de race en race jusqu'au siècle saint. )

*Infr.* XXXIII.  
18.

47. Considérez *donc* que je n'ai point travaillé par moi seule, " mais pour tous ceux qui recherchent la vérité.

ψ 46. Gr. et je la laisserai dans la suite des siècles.

ψ 47. On peut aussi l'entendre comme une parole de l'auteur même de cet ouvrage : Considérez que je n'ai point travaillé pour moi seul, etc. *Infr.* XXXIII. 18.

omnes dormientes, et illuminabo omnes sperantes in Domino.

46. Adhuc doctrinam quasi prophetiam effundam, et relinquam illam quærentibus sapientiam, et non desinam in progenies illorum usque in ævum sanctum.

47. Videte quoniam non mihi soli laboravi, sed omnibus exquisitis veritatem.

## CHAPITRE XXV.

Trois choses agréables, et trois détestables. Acquérir de bonne heure la sagesse. Neuf choses qui paroissent heureuses. Avantages de la crainte de Dieu. Malice de la femme, le plus insupportable des maux.

1. Trois choses plaisent à mon esprit, qui sont approuvées " de Dieu et des hommes :

2. L'union des frères ; l'amour des proches ; un mari et une femme qui s'accordent bien ensemble.

3. Il y a trois sortes de personnes que mon ame hait, et dont la vie m'est insupportable :

4. Un pauvre superbe ; un riche

1. In tribus placitum est spiritui meo, quæ sunt probata coram Deo et hominibus :

2. Concordia fratrum, et amor proximorum, et vir et mulier bene sibi consentientes.

3. Tres species odit anima mea, et aggravat valde animæ illorum :

4. Pauperem super-

ψ 1. Gr. autr. et s'élèvent avec agrément. On lit dans le grec, καὶ ἀνιστην ὄραία, et surrexi pulchra, pour ἀ ἀνιστην ὄραία, quæ surrexerunt pulchra.

bum, divitem mendacem, senem fatuum et insensatum.

5. Quæ in juventute tua non congregasti, quomodo in senectute tua invenies?

6. Quam speciosum canitie iudicium, et presbyteris cognoscere consilium!

7. Quam speciosa veteranis sapientia, et gloriosis intellectus et consilium.

8. Corona senum multa peritia, et gloria illorum timor Dei.

9. Novem insuspicabilia cordis magnificavi, et decimum dicam in lingua hominibus.

10. Homo qui jucundatur in filiis, vivens et videns subversionem inimicorum suorum.

11. Beatus, qui habitat cum muliere sensata, et qui lingua sua non est lapsus, et qui non servivit indignis.

12. Beatus, qui in-

menteur; et un vieillard fou " et insensé.

5. Comment trouverez-vous dans votre vieillesse, ce que vous n'aurez point amassé dans votre jeunesse?

6. Qu'il est beau à la vieillesse de bien juger, et aux vieillards d'avoir de la lumière et du conseil!

7. Que la sagesse sied bien aux personnes avancées en âge, et une conduite éclairée à ceux qui sont élevés en gloire et en dignité!

8. L'expérience consommée est la couronne des vieillards; et la crainte de Dieu est leur gloire.

9. Neuf choses se présentent à mon esprit qui me paroissent heureuses; " et j'exposerai la dixième (aux hommes) par mes paroles, comme la plus excellente.

10. Un homme qui trouve sa joie dans ses enfans; un homme qui vit long-temps dans une entière prospérité; " et un homme qui voit la ruine de ses ennemis.

11. Heureux celui qui demeure avec une femme de bon sens, celui qui n'est point tombé par sa langue, et celui qui n'a point été asservi à des personnes indignes de lui.

12. Heureux celui qui trouve un

*Infr.* xxvi. 1.

*Supr.* xiv. 1.

et xix. 16.

*Jac.* iii. 2.

‡ 4. On lit dans le grec, *μοιχδν*, *adulterum*, pour *μωρδν*, *fatuum*, comme l'expriment la Vulgate et la version syriaque.

‡ 9. C'est le sens du grec. Ces neuf choses sont exprimées dans les versets suivans 10.-13. Mais les interprètes sont partagés sur la distinction de ces neuf choses. Pour remplir ce nombre de neuf, ceux qui s'attachent à la Vulgate, distinguent au verset 13. celui qui a trouvé la sagesse, et celui qui a trouvé la science. Mais comme le grec ne parle pas de la science, ceux qui s'attachent au grec, distinguent au verset 10. celui qui vit, qui jouit d'une heureuse santé, et celui qui voit la ruine de ses ennemis. La dixième chose est la crainte du Seigneur marquée au verset 13. Le P. Houbigant préfère de suivre les versions syrienne et arabe qui ajoutent une négation au ‡ 9. en ce sens: Il y a neuf choses.... et je n'exposerai point la dixième. Le grec du ‡ 12. produit un dénouement plus avantageux. Voyez la note sur ce verset.

‡ 10. Voyez la note précédente.

ami véritable, " et celui qui parle (de la justice) à une oreille qui l'écoute.

13. Combien est grand *enfin* celui qui a trouvé la sagesse (et la science!) mais rien n'est plus grand que celui qui craint le Seigneur.

14. *En effet*, la crainte de Dieu s'élève au-dessus de tout.

15. (Heureux *donc* l'homme qui a reçu le don de la crainte de Dieu; ) à qui comparerons-nous celui qui la possède? *Il est au-dessus de tout;*

16. ( *Car* la crainte de Dieu est le principe de son amour; et on doit y joindre inséparablement un commencement de foi, " qui fait croire à celui qui a cette crainte, que le Seigneur est infiniment juste et infiniment bon.

17. La tristesse du cœur est une plaie universelle; et la malignité de la femme est une malice consommée. )

18. Toute plaie (est supportable, " ) plutôt que la plaie du cœur;

19. Toute malice *l'est aussi*, plutôt que la malice de la femme;

20. Toute affliction, " plutôt que

venit amicum verum, et qui enarrat justitiam auri audienti.

13. Quam magnus, qui invenit sapientiam et scientiam! sed non est supertimentem Dominum.

14. Timor Dei super omnia se superposuit.

15. Beatus homo cui donatum est habere timorem Dei: qui tenet illum, cui assimilabitur?

16. Timor Dei, initium dilectionis ejus: fidei autem initium agglutinandum est ei.

17. Omnis plaga, tristitia cordis est: et omnis malitia, nequitia mulieris.

18. Et omnem plagam, et non plagam videbit cordis:

19. Et omnem nequitiam, et non nequitiam mulieris:

20. Et omnem ob-

‡ 12. On lit dans le grec: Heureux celui qui trouve la prudence; au lieu de ce que la Vulgate met ici: Heureux celui qui trouve un ami véritable. Comme ce sont deux choses fort différentes, cela suppose aussi deux leçons qui ne se ressemblent point; en les réunissant, on trouvera les deux choses qui ont dû être nommées ici. Ou plutôt, ces mots de la Vulgate, *Beatus qui invenit amicum verum*, conviennent où ils sont; ceux que le grec y met: *Beatus qui invenit prudentiam*, conviennent mieux au commencement du ‡ 13. Il y a lieu de présumer que la main des copistes les a transposés en les confondant avec ceux du ‡ 12.

‡ 13. Voyez la note sur le verset 9.

‡ 16. Gr. et la foi est le principe de notre attachement à lui. Ce verset n'est pas dans le grec de l'édition romaine.

‡ 18. Le mot *videbit* n'est pas dans le grec, qui laisse le verbe sous-entendu dans ces quatre versets 18.-21.

‡ 20. C'est le sens du grec: toute affliction, *tout accident*.

ductum, et non obduc-  
tum odientium :

21. Et omnem vindic-  
tam, et non vindic-  
tam inimicorum.

22. Non est caput  
nequius super caput  
colubri :

23. Et non est ira  
super iram mulieris.  
Commorari leoni et  
draconi placebit, quam  
habitare cum muliere  
nequam.

24. Nequitia mulie-  
ris immutat faciem  
ejus : et obcæcat vul-  
tum suum tamquam  
ursus, et quasi saccum  
ostendit.

25. In medio proxi-  
morum ejus, ingemuit  
vir ejus, et audiens  
suspiravit modicum.

26. Brevis omnis  
malitia super mali-  
tiam mulieris : sors  
peccatorum cadat su-  
per illam.

27. Sicut ascensus  
arenosus in pedibus ve-  
terani, sic mulier lin-  
guata homini quieto.

28. Ne respicias in

celle que nous causent ceux qui nous  
haïssent ;

21. Toute vengeance, plutôt que  
celle qui vient de nos ennemis.

22. Il n'y a point de tête plus (mé-  
chante) que la tête d'un serpent ; "

23. Ni de colère plus aigre que la  
colère de la femme. " Il vaut mieux  
demeurer avec un lion et avec un  
dragon, que d'habiter avec une mé-  
chante femme.

24. La malignité de la femme lui  
change tout le visage ; ( elle prend  
*dans sa colère* un regard sombre et  
farouche comme un ours ; ) et son  
teint devient noirâtre comme un  
*vieux sac, ou comme un habit de*  
*deuil.* "

25. Son mari se plaint " au milieu  
de ses proches *de ce qu'elle lui*  
*fait souffrir*, et entendant *ce qu'on*  
*dit d'elle dans le monde*, il retient  
ses soupirs, *pour ne pas confirmer*  
*ces bruits.* "

26. Toute malice est légère au  
prix de la malice de la femme ; qu'elle  
tombe en partage au pécheur *pour*  
*le punir de ses crimes.*

27. La méchante langue d'une  
femme est à un homme paisible, ce  
qu'une montagne sablonneuse est  
aux pieds d'un vieillard.

28. Ne considérez point la beauté

Prov. XXI. 19.

Inf. XLII. 6.

‡ 22. L'original hébreu portoit peut-être : Il n'y a point de venin plus  
dangereux que le venin du serpent. Le mot hébreu qui signifie ordinai-  
rement la tête, signifie quelquefois le venin.

‡ 23. Gr. que la colère d'un ennemi.

‡ 24. Gr. son visage devient sombre et noirâtre comme un sac ; c'est-  
à-dire, comme ces sacs ou cilices qu'on portoit dans le deuil, et qui  
étoient toujours de couleur sombre.

‡ 25. Gr. autr. tombe dans l'abattement et la tristesse.

Ibid. Gr. il pousse des soupirs amers. C'est-à-dire, qu'on y lit, πικρὰ,  
amare, au lieu de μικρὰ, modicum, qu'exprime la Vulgate, et qui se  
trouve dans un autre sens au commencement du ‡ suiv.

d'une femme, et ne la désirez point pour votre épouse, (parce qu'elle est agréable;) mais cherchez plutôt celle qui a un esprit bien fait, et qui est d'une humeur douce et paisible;

29. Car la colère de la femme, son audace, et la confusion qui la suit, est grande; elle cause un grand désordre dans une famille, et une grande peine à son mari.

30. (Si la femme a la principale autorité, elle s'élève contre son mari, et elle le contredit sans cesse.)

31. La mauvaise femme est l'affliction du cœur, la tristesse du visage, et la plaie mortelle de son mari.

32. La femme qui ne rend pas son mari heureux, est l'affoiblissement de ses mains, et la débilité de ses genoux.

Gen. III. 6.

33. La femme a été le principe du péché; et c'est par elle que nous mourons tous, puisque la mort est entrée dans le monde par le péché qu'elle a commis.

34. Ne donnez point à l'eau d'ouverture, (quelque petite qu'elle soit;) ni à une méchante femme la moindre liberté (de se produire au dehors.)

35. Si vous ne l'avez comme sous votre main lorsqu'elle sort, (elle vous couvrira de confusion à la vue de vos ennemis.)

36. Séparez-vous de corps d'avec elle, (de peur qu'elle n'abuse toujours de la bonté que vous avez pour elle, et qu'elle ne se serve du commerce qu'elle a avec vous, pour couvrir ses crimes; et pour les continuer.)

¶ 29. et 30. Gr. Lorsqu'une femme donne à son mari de quoi subsister, elle devient colère et impudente, et elle couvre son mari d'une grande confusion.

¶ 35. Gr. autr. Si elle ne se soumet pas à votre conduite, séparez-vous, etc.

mulieris speciem, et non concupiscas mulierem in specie.

29. Mulieris ira, et irreverentia, et confusio magna.

30. Mulier si primatum habeat, contraria est viro suo.

31. Cor humile, et facies tristis, et plaga cordis, mulier nequam.

32. Manus debiles, et genua dissoluta, mulier quæ non beatificat virum suum.

33. A muliere initium factum est peccati, et per illam omnes morimur.

34. Non des aquæ tuæ exitum, nec modicum: nec mulieri nequam veniam prodeundi.

35. Si non ambulaverit ad manum tuam, confundet te in conspectu inimicorum.

36. A carnibus tuis abscinde illam, ne semper te abutatur.

## CHAPITRE XXVI.

Bonheur de celui qui a une femme vertueuse; malheur de celui qui en a une vicieuse. De la fille effrontée. De la femme vertueuse. Trois choses affligeantes. Deux choses dangereuses.

1. MULIERIS bonæ beatus vir : numerus enim annorum illius duplex.

2. Mulier fortis oblectat virum suum, et annos vitæ illius in pace implebit.

● Pars bona, mulier bona : in parte timentium Deum dabitur viro pro factis bonis :

4. Divitis autem et pauperis cor bonum : in omni tempore vultus illorum hilaris.

5. A tribus timuit cor meum, et in quarto facies mea metuit :

6. Delaturam civitatis, et collectionem populi,

7. Calumniam mendacem : super mortem omnia gravia :

8. Dolor cordis et luctus, mulier zelotypa.

9. In muliere zelo-

1. LE mari d'une femme qui est bonne, est heureux; car le nombre de ses années se multipliera au double.

2. La femme forte " est la joie de son mari; et elle lui fera passer en paix toutes les années de sa vie.

3. La femme vertueuse est un excellent partage; c'est le partage de ceux qui craignent Dieu; ( et elle sera donnée à un homme pour ses bonnes actions. )

4. Qu'ils soient riches ou pauvres, ils auront le cœur content; et la joie sera en tout temps sur leurs visages.

5. Mon cœur a appréhendé trois choses; et à la quatrième, mon visage a pâli de peur. "

6. La haine injuste de toute une ville, l'émotion séditeuse d'un peuple,

7. Et la calomnie inventée fausement, sont trois choses plus insupportables que la mort : "

8. Mais la femme jalouse est la douleur et l'affliction du cœur.

9. La langue de la femme jalouse

ψ 2. C'est-à-dire, laborieuse, diligente, vertueuse. *Prov. xxxi. 10. et seqq.*

ψ 5. Gr. autr. a supplié. L'édition romaine lit *προσώπω ἐδέηθην*, *facie supplicavi*; l'édition de Complute, *ἐφοβήθην*, *metui*. La Vulgate suppose *προσώπος μου*, *facies mea*, et alors ce seroit *ἐδέηθην*, *supplicavit*, ou *ἐφοβήθη*, *metuit*.

ψ 7. On lit dans le grec, *πάντα*, *omnia*, peut-être pour *ταῦτα*, *hæc*: ce sont trois choses, etc.

est perçante, et elle se plaint sans cesse à tous ceux qu'elle rencontre. "

10. La femme méchante est comme un joug flottant *et mal attaché sur le cou* des bœufs; " celui qui la prend pour son épouse, et la retient avec lui est comme un homme qui prend un scorpion qui doit le faire mourir.

11. La femme sujette au vin sera un sujet de colère (et de honte) à son mari, et son infamie ne sera point cachée. "

12. La prostitution de la femme se reconnoitra à son regard altier et à l'immodestie de ses yeux.

13. Redoublez votre vigilance à l'égard de la fille qui ne détourne point sa vue *des hommes*, de peur qu'elle ne se perde elle-même, si elle en trouve l'occasion.

14. Veillez sur celle qui a l'impudence dans les yeux, et ne vous étonnez pas si elle vous néglige. "

15. Elle ouvrira sa bouche (à la fontaine,) comme un voyageur pressé de la soif; elle boira de toutes les eaux qui seront près d'elle; elle s'assiéra sur tous les morceaux de bois " qu'elle rencontrera, et elle ouvrira son carquois à toutes les flèches, (jusqu'à ce qu'elle se perde.)

ψ 8. et 9. Gr. autr. Une femme jalouse contre une autre femme, cause la douleur et l'affliction du cœur; et sa langue est comme un fouet qui frappe tout le monde; elle se plaint sans cesse à tous ceux qu'elle rencontre.

ψ 10. Les anciens n'attachoient pas le joug aux cornes des bœufs, mais sur leur cou.

ψ 11. Gr. autr. La femme adonnée au vin et vagabonde, est sujette aux emportemens de la colère; et dans la chaleur du vin, elle se découvre d'une manière honteuse.

ψ 14. Gr. autr. si elle pêche contre vous.

ψ 15. Autrement et à la lettre: contre le premier poteau qu'elle rencontrera, c'est-à-dire, de ces poteaux ou piquets auxquels on attachoit les tentes.

typa flagellum linguæ, omnibus communicans.

10. Sicut boum jugum, quod movetur, ita et mulier nequam: qui tenet illam, quasi qui apprehendit scorpionem.

11. Mulier ebriosa, ira magna: et contumelia, et turpitude illius non tegetur.

12. Fornicatio mulieris in extollentia oculorum, et in palpebris illius agnoscor.

13. In filia non avertente se, firma custodiam: ne inventa occasione utatur se.

14. Ab omni irreverentia oculorum ejus cave, et ne mireris si te neglexerit.

15. Sicut viator sitiens, ad fontem os aperiet, et ab omni aqua proxima bibet, et contra omnem palum sedebit, et contra omnem sagittam aperiet pharetram donec deficiat.

16. Gratia mulieris sedulæ delectabit virum suum et ossa illius impinguabit.

17. Disciplina illius, datum Dei est.

18. Mulier sensata et tacita : non est immutatio eruditæ animæ.

19. Gratia super gratiam, mulier sancta et pudorata.

20. Omnis autem ponderatio non est digna continentis animæ.

21. Sicut sol oriens mundo in altissimis Dei, sic mulieris bonæ species in ornamentum domus ejus.

22. Lucerna splendens super candelabrum sanctum, et species faciei super ætatem stabilem.

23. Columnæ aureæ super bases argenteas, et pedes firmi super plantas stabilis mulieris.

16. L'agrément d'une femme (soigneuse et appliquée à son devoir,) sera la joie de son mari; et en le rendant content, elle répandra la vigueur jusque dans ses os.

17. La bonne conduite de la femme est un don de Dieu; ainsi pour l'obtenir il faut s'adresser à lui.

18. Une femme (de bon sens est) amie du silence; rien n'est comparable à l'ame d'une femme bien instruite.

19. La femme (sainte et) pleine de pudeur est une grace qui passe toute grace.

20. Tout le prix de l'or n'est rien au prix d'une ame vraiment chaste.

21. (Comme) le soleil se levant dans le ciel qui est le trône de Dieu, (orne le monde;) ainsi le visage d'une femme vertueuse est l'ornement de sa maison.

22. L'agrément du visage dans un âge mur est comme la lampe qui luit sur le chandelier d'or posé dans le tabernacle devant le Saint des saints.

23. La femme sage et posée demeure ferme sur ses pieds, comme des colonnes d'or sur des bases d'argent; rien ne peut l'ébranler.

ψ 16. 17. 18. Gr. autr. et elle répandra la vigueur jusque dans ses os par sa science et sa sagesse. C'est un don du Seigneur, qu'une femme amie du silence.

ψ 18. Litt. il n'y a point d'échange, on ne peut rien donner qui égale le prix d'une ame bien instruite.

ψ 19. L'édition romaine ne met pas ce mot : celle de Complute dit : fidèle.

ψ 21. Autr. Tel qu'est le soleil au monde, lorsqu'il se lève pour monter au plus haut du ciel, tel est le visage d'une femme vertueuse pour l'ornement de sa maison. On lit dans le grec, Κυρίου, Domini, pour Θεοῦ, Dei, qui peut se prendre pour l'hébraïsme du superlatif. On y trouve ensuite dans l'édition romaine ἀρχοῦ, ejus, au masculin : l'édition de Complute dit αὐτῆς, ejus, au féminin; c'est-à-dire sua.

ψ 23. Gr. autr. De beaux pieds avec des soutiens fermes sont comme, etc. On lit dans le grec ἐπὶ στήθεσιν, cum pectoribus, vraisemblablement pour ἐπὶ στήθεσιν, cum firmamentis. L'édition romaine met ensuite ἐπὶ-

24. ( Les commandemens de Dieu sont dans le cœur de la femme sainte , comme un fondement éternel sur la pierre ferme. )

25. Deux choses ont attristé mon cœur, et la troisième m'a donné de la colère :

26. Un homme de guerre qui périt par la pauvreté; un homme sage qui est dans le mépris;

27. Et celui qui passe de la justice au péché; Dieu réserve ce dernier au tranchant de l'épée et aux châtimens les plus terribles.

28. ( Deux sortes de *vacations* m'ont paru difficiles et dangereuses pour le salut : celle de marchand , et celle de cabaretier ; ) car celui qui trafique , évitera difficilement les fautes ; et celui qui vend du vin , " ne s'exemptera pas des péchés ( de la langue. )

24. Fundamenta æterna supra petram solidam, et mandata Dei in corde mulieris sanctæ.

25. In duobus contristatum est cor meum, et in tertio iracundia mihi advenit :

26. Vir bellator deficiens per inopiam : et vir sensatus contemptus :

27. Et qui transgreditur a justitia ad peccatum : Deus paravit eum ad rhomphæam.

28. Duæ species difficiles et periculosæ mihi apparuerunt : difficile exiit, negotians a negligentia : et non justificabitur caupo a peccatis labiorum.

ταδοῦς, *stabilis*; l'édition de Complute, ἐστραδίαι, *stabilibus*. La Vulgate suppose que ces *soutiens* sont les plantes des pieds, en traduisant, *super*, comme dans le premier membre; mais dans le grec le régime étant différent, permet de traduire, *cum*, et alors ces *soutiens* peuvent s'entendre des jambes, comparables à des colonnes dont les pieds sont la base.

ψ 28. Le mot grec peut signifier en général celui qui vend quelque marchandise que ce soit.

## CHAPITRE XXVII.

Le désir des richesses, source de péchés. Les paroles de l'homme découvrent son cœur. Avantages de la justice. Entretiens des pécheurs insupportables. Révéler les secrets, c'est éteindre entièrement l'amitié. Le fourbe haï de Dieu et des hommes,

1. LA pauvreté " en a fait tomber plusieurs dans le péché; et celui qui

1. PROPTER inopiam multi deliquerunt : et

ψ 1. On lit dans le grec ἀδιαφύρου, *indifferens*, vraisemblablement

qui quærit locupletari, avertit oculum suum.

2. Sicut in medio compaginis lapidum palus figitur, sic et inter medium venditionis et emptionis angustabitur peccatum.

3. Conteretur cum delinquente delictum.

4. Si non in timore Domini tenueris te instant, cito subvertetur domus tua.

5. Sicut in percussura cribri remanebit pulvis, sic aporia hominis in cogitatu illius.

6. Vasa figuli probat fornax, et homines justos tentatio tribulationis.

7. Sicut rusticatio de ligno ostendit fructum illius, sic verbum ex cogitatu cordis hominis.

8. Ante sermonem non laudes virum: hæc enim tentatio est hominum.

cherche à s'enrichir, détourne sa vue de la loi de Dieu.

2. Comme un morceau de bois demeure enfoncé entre deux pierres, ainsi le péché sera comme resserré entre le vendeur et l'acheteur, et ne pourra en être que très-difficilement arraché.

3. (Un jour le péché sera détruit avec le pécheur.)

4. Si vous ne vous tenez fortement attaché à la crainte du Seigneur, votre maison sera bientôt renversée."

5. Comme lorsqu'on remue le crible, il n'y demeure que les ordures; ainsi lorsque l'homme s'inquiète dans sa pensée, il n'y demeure que l'irrésolution et le doute."

6. La fournaise éprouve les vases du potier, et le feu de l'affliction éprouve les hommes justes."

7. Comme le soin qu'on prend de l'arbre, se fait connoître par son fruit, ainsi le cœur de l'homme se fait connoître par sa pensée et par sa parole."

8. Ne louez point un homme avant qu'il parle; car c'est à la parole qu'on éprouve un homme, et que l'on connoît quelle est l'étendue de

pour διαπόρον, *impensam*. Les folles dépenses en ont fait tomber plusieurs dans le péché. On prétend que le même mot peut aussi signifier *pecuniam*, l'argent que l'on dépense.

¶ 4. Le grec, exprimé en tierce personne, suppose un nominatif qui ne se trouve pas dans l'édition romaine, mais que l'on voit dans l'édition de Complute et dans le manuscrit alexandrin, ὁ τιμουλκῶν, *Qui pretium auget*: Celui qui augmente ses richesses, s'il ne se tient fortement attaché à la crainte du Seigneur, verra dans peu sa maison renversée.

¶ 5. C'est le sens du grec.

*Ibid.* Gr. litt. ainsi dans le raisonnement de l'homme on voit ses faiblesses.

¶ 6. Gr. autr. et l'homme s'éprouve par ses discours ou par ses raisonnemens.

¶ 7. C'est le sens du grec, que la version sixtine exprime ainsi: *Culturam ligni ostendit fructus ipsius: sic verbum excogitatum, hominis cor*. On lit dans le grec καρδίας, *cordis*, vraisemblablement pour καρδιαν, *cor*, à l'accusatif.

142  
*avec esprit et la disposition de son cœur.*

8. Si vous suivez la justice, vous l'acquiescerez, et vous en serez revêtu comme d'un habillement de gloire; (vous habiterez avec elle, et elle vous protégera pour jamais; et vous trouverez en elle un ferme appui au jour de la manifestation de toutes choses.)

10. Les oiseaux se joignent avec leurs semblables; et la vérité retourne à ceux qui en font les œuvres, et elle se manifeste à eux de plus en plus.

11. Le lion est (toujours) au guet pour surprendre sa proie; ainsi le démon qui est le principe du péché, tend des pièges à ceux qui commettent l'iniquité, pour la leur faire commettre encore davantage."

12. L'homme saint demeure stable dans la sagesse, " (comme le soleil dans sa lumière; ) mais l'insensé est changeant comme la lune.

13. Quand vous serez au milieu des insensés, réservez-vous (à parler) pour un autre temps; " mais trouvez-vous sans cesse parmi les personnes sages, et parlez-leur avec une entière liberté.

14. Les entretiens des pécheurs sont insupportables, parce qu'ils se font un jeu et un divertissement du péché même.

15. Le discours de celui qui jure souvent, fera dresser les cheveux à

9. Si sequaris justitiam, apprehendes illam: et indues quasi poderem honoris, et inhabitabis cum ea, et proteget te in sempiternum, et in die agnitionis invenies firmitamentum.

10. Volatilia ad sibi similia conveniunt: et veritas ad eos qui operantur illam, revertetur.

11. Leo venationi insidiatur semper: sic peccata operantibus iniquitates.

12. Homo sanctus in sapientia manet sicut sol: nam stultus sicut luna mutatur.

13. In medio insensatorum conserva verbum tempori: in medio autem cogitantium assiduus esto.

14. Narratio peccantium odiosa, et risus illorum in deliciis peccati.

15. Loquela multum jurans, horripila-

¶ 11. Ou simplement: Le péché tend des pièges à ceux qui commettent l'iniquité; le crime est toujours funeste à celui qui le commet; le pécheur se trouve pris dans les liens de son péché.

¶ 12. Gr. Le discours de l'homme pieux est toujours plein de sagesse; mais, etc.

¶ 13. Gr. litt. Observez le temps pour vous trouver au milieu des insensés; n'y paraissez que dans le temps convenable et nécessaire.

tionem capiti statuet : et irreverentia ipsius obturatio aurium.

16. Effusio sanguinis in rixa superborum : et maledictio illorum auditus gravis.

17. Qui denudat arcana amici, fidem perdit, et non inveniet amicum ad animum suum.

18. Dilige proximum, et conjungere fide cum illo.

19. Quod si denudaveris absconsa illius, non persequeris post eum.

20. Sicut enim homo qui perdit amicum suum, sic et qui perdit amicitiam proximi sui.

21. Et sicut qui dimittit avem de manu sua, sic dereliquisti proximum tuum, et non eum capies.

22. Non illum sequaris, quoniam longe abest : effugit enim quasi caprea de laqueo, quoniam vulnerata est anima ejus :

23. Ultra eum non poteris colligare. Et maledicti est concordatio :

24. Denudare autem amici mysteria, des-

la tête; et à ses mots horribles, " on se bouchera les oreilles.

16. L'effusion du sang suivra les querelles des superbes; et leurs injures outrageuses offensent même ceux qui les écoutent.

17. Celui qui découvre les secrets (de son ami,) perd sa confiance; et il ne trouvera point d'ami selon son cœur.

18. Aimez votre prochain, et soyez-lui fidèle dans l'union que vous avez avec lui.

19. Si vous découvrez ses secrets, c'est en vain que vous tâcherez de le regagner;

20. Car celui qui détruit ainsi l'amitié qui le lieoit avec son prochain, est comme un homme qui auroit tué son ami; il ne pourra plus le recouvrer."

21. Vous avez alors abandonné votre prochain, comme celui qui, tenant un oiseau, le laisse aller; vous ne le reprendrez plus.

22. En vain vous iriez après lui, car il est déjà bien loin; il s'est échappé comme une chèvre sauvage qui se sauve du filet, (parce que son ame est blessée par votre infidélité.)

23. Vous ne pouvez plus avoir de liaison avec lui. Après des injures, il y a encore lieu de se réconcilier;

24. Mais lorsqu' (une ame malheureuse) en vient jusqu'à révéler

‡ 15. Gr. autr. et dans ses contestations, dans ses querelles.

‡ 20. Gr. autr. Car comme un homme fait périr son ennemi, vous avez de même perdu et détruit l'amitié de votre prochain.

les secrets (de son ami, ) il ne reste plus aucune espérance de retour. "

25. Celui dont l'œil est complaisant et flatteur, a souvent de noirs desseins dans l'ame; et nul néanmoins ne pourra s'en défendre. "

26. Il n'aura devant vous que de la douceur sur la langue, " et il admirera tout ce que vous direz; mais enfin il changera de langage, et il tendra des pièges à vos paroles; et après avoir découvert votre secret, il s'en servira pour vous perdre.

27. Je hais bien des choses; mais je ne hais rien tant que cet homme; et le Seigneur le haïra aussi.

28. Si un homme jette une pierre en haut, elle retombera sur sa tête; et la blessure que fait le traître ouvrira aussi les siennes, et retombera sur lui.

29. Celui qui creuse la fosse, pour y faire tomber les autres, y tombera; (celui qui met une pierre dans le chemin, pour y faire heurter son prochain, s'y heurtera;) et celui qui tend un filet à un autre, s'y prendra lui-même.

30. L'entreprise concertée avec malice retombera sur celui qui l'a faite; et il ne reconnoîtra point d'où ce malheur lui est arrivé; il ne verra point que c'est Dieu qui lui a fait trouver de quoi le punir de son péché, dans son péché même.

31. Les insultes et les outrages sont réservés pour les superbes; et la vengeance divine fondra sur eux, comme le lion fond sur sa proie.

peratio est animæ infelicis.

25. Annuens oculo fabricat iniqua, et nemo eum adjiciet :

26. In conspectu oculorum tuorum condulcabit os suum, et super sermones tuos admirabitur : novissime autem pervertet os suum, et in verbis tuis dabit scandalum.

27. Multa odivi, et non coæquavi ei : et Dominus odiet illum.

28. Qui in altum mittit lapidem, super caput ejus cadet : et plaga dolosa, dolosi dividet vulnera.

29. Et qui foveam fodit, incidet in eam : et qui statuit lapidem proximo, offendet in eo : et qui laqueum alii ponit, peribit in illo.

30. Facienti nequissimum consilium, super ipsum devolvetur, et non agnoscet unde adveniat illi.

31. Illusio et improprium superborum, et vindicta sicut leo insidiabitur illi.

¶ 23. et 24. Gr. autr. On peut refermer une plaie, et on peut se réconcilier après une insulte; mais celui qui a révélé les secrets de son ami, a perdu toute sa confiance.

¶ 25. Gr. autr. Celui qui cligne les yeux, machine du mal; et celui qui le connoîtra se séparera de lui. On lit dans l'édition romaine, οὐδεις, nemo, dans celle de Complute ἰδὼς, qui novit.

¶ 26. On lit dans l'édition romaine, στόμα σου, os tuum; dans celle de Complute, τὸ στόμα αὐτοῦ, os suum.

32. Laqueo peribunt qui oblectantur casu justorum : dolor autem consumet illos antequam moriantur.

33. Ira et furor, utraque execrabilia sunt, et vir peccator continens erit illorum.

32. Ceux qui se réjouissent de la chute des justes, seront pris au filet *du diable*, et la douleur les consumera avant qu'ils meurent.

33. La colère et la fureur sont toutes deux exécrables; et l'homme pécheur les entretiendra toujours dans lui-même, et les conservera dans son cœur."

† 33. Autr. La colère et la fureur sont deux choses qui font horreur; et l'homme pécheur les possédera, les aura en partage; la colère du Seigneur tombera sur lui; il ressentira éternellement les effets terribles de la fureur du Seigneur.

## CHAPITRE XXVIII.

Ne point se venger. Eviter les querelles. Maux que cause la langue. Ne pas écouter les médisans. Veiller sur ses paroles.

1. Qui vindicari vult, a Domino inveniet vindictam: et peccata illius servans servabit.

2. Relinque proximo tuo nocenti te, et tunc deprecanti tibi peccata solventur.

3. Homo homini reservat iram, et a Deo quaerit medelam?

4. In hominem similem sibi non habet misericordiam, et de peccatis suis deprecatur?

5. Ipse cum caro sit, reservat iram, et propitiationem petit a Deo! quis exorabit pro delictis illius?

6. Memento novis-

1. CELUI qui veut se venger, tombera dans la vengeance du Seigneur; et Dieu lui réservera ses péchés pour jamais; *il s'en souviendra toujours, et il les punira durant toute l'éternité.*

2. Mais pardonnez à votre prochain le mal qu'il vous a fait, et vos péchés vous seront remis quand vous en demanderez pardon.

3. L'homme garde sa colère contre un homme; et il ose demander à Dieu qu'il le guérisse?

4. Il n'a point de compassion d'un homme semblable à lui, et il demande pardon de ses péchés?

5. Lui qui n'est que chair, garde sa colère; (et il demande miséricorde à Dieu!) Qui pourra lui obtenir le pardon de ses péchés *qu'il demande si mal?*

6. Souvenez-vous de votre der-

*Dout. xxxii. 35.*

*Matt. vi. 14.*

*Maro. xi. 25.*

*Rom. xii. 19.*

nière fin, et cessez de nourrir de l'inimitié contre qui que ce soit ;

7. Car la corruption et la mort sont près de fondre sur ceux qui violent les commandemens du Seigneur. "

8. Ayez la crainte (de Dieu) devant les yeux ; et ne vous mettez point en colère contre votre prochain. "

9. Souvenez-vous de l'alliance et de la loi du Très-Haut ; et ne considérez point la faute " (de votre frère : ) *mais pardonnez-lui comme cette loi vous y oblige.*

10. Evitez les disputes, et vous diminuerez les péchés.

11. L'homme colère allume les querelles ; le pécheur, *par ses faux rapports*, jettera le trouble parmi les amis, et il semera l'inimitié au milieu de ceux qui vivoient en paix.

12. Le feu s'embrase (dans la forêt) selon qu'il y a de bois ; " *ainsi la colère de l'homme s'allume à l'égal de son pouvoir ; et il la porte plus haut, à proportion qu'il a plus de bien.*

13. La promptitude à disputer allume le feu *de la colère* ; la querelle précipitée répand le sang ; ( et la langue qui rend témoignage *contre quelqu'un, lui cause souvent la mort.* )

‡ 7. Gr. *Souvenez-vous* de la corruption et de la mort, et demeurez attaché aux commandemens du Seigneur.

‡ 8. Gr. Souvenez-vous des commandemens du Seigneur, et n'ayez point d'inimitié contre votre prochain.

‡ 9. Litt. l'ignorance ; hébraïsme, pour la faute de celui qui méconnoît son devoir.

‡ 12. Gr. autr. Le feu s'embrase selon qu'il y a de matières combustibles ; et le combat s'anime selon la force des combattans, ainsi la colère, etc. Ce second membre qui n'est pas dans la Vulgate, se trouve placé ici dans le manuscrit alexandrin et dans l'édition de Complute ; l'édition romaine le met à la fin du verset.

simorum, et desine inimicari :

7. Tabitudo enim et mors imminent in mandatis ejus.

8. Memorare timorem Dei, et non irascaris proximo.

9. Memorare testamentum Altissimi, et despice ignorantiam proximi.

10. Abstine te a lite, et minues peccata :

11. Homo enim iracundus incendit litem, et vir peccator turbabit amicos, et in medio pacem habentium immittet inimicitiam.

12. Secundum enim ligna sylvæ, sic ignis exardescit : et secundum virtutem hominis, sic iracundia illius erit, et secundum substantiam suam exaltabit iram suam.

13. Certamen festinatum incendit ignem, et lis festinans effundit sanguinem : et lingua testificans adducit mortem.

14. Si sufflaveris in scintillam, quasi ignis exardebit : et si expueris super illam, extinguetur : utraque ex ore proficiscuntur.

15. Susurro et bilinguis maledictus : multos enim turbabit pacem habentes.

16. Lingua tertia multos commovit, et dispersit illos de gente in gentem :

17. Civitates muratas divitum destruxit, et domos magnatorum effodit :

18. Virtutes populorum concidit, et gentes fortes dissolvit.

19. Lingua tertia mulieres viratas ejecit, et privavit illas laboribus suis.

20. Qui respicit illam, non habebit requiem, nec habebit amicum, in quo requiescat.

21. Flagelli plaga livorem facit : plaga autem linguæ comminuet ossa.

22. Multi ceciderunt in ore gladii : sed

14. Si vous soufflez l'étincelle, il en sortira un feu ardent ; si vous crachez dessus, elle s'éteindra ; et c'est la bouche qui fait l'un et l'autre ; *aussi la langue allume ou étouffe les querelles.*

15. Celui qui médit en secret et l'homme à deux langues seront maudits, parce qu'ils jetteront le trouble parmi plusieurs qui vivoient en paix.

16. La langue d'un tiers, *qui se met entre deux amis pour les troubler*, en a renversé plusieurs, et elle les a dispersés de peuple en peuple.

17. Elle a détruit les villes fortes (pleines d'hommes riches,) et elle a fait tomber les maisons des grands.

18. (Elle a taillé en pièces les armées des nations *les plus puissantes*, et elle a défait les peuples les plus vaillans.)

19. (La langue *médisante* d'un tiers a divisé les personnes les plus unies ; elle a fait bannir les femmes fortes, et elle les a privées du fruit de leurs travaux, en les séparant sans sujet de leurs maris et de leurs enfans, et les éloignant de leurs maisons qu'elles avoient enrichies par leur sagesse.)

20. Celui qui l'écoute, *cette langue maligne*, n'aura point de paix ; et il n'aura point d'ami sur lequel il puisse se reposer. "

21. Le coup de verge fait une meurtrissure ; mais un coup de langue brise les os.

22. Il est bien mort des hommes par le tranchant de l'épée ; mais il

‡ 20. Gr. autr. et il ne trouvera point de lieu où il puisse jouir du repos.

en est encore mort davantage par leur propre langue. "

23. Heureux celui qui est à couvert de la langue (maligne,) à qui sa colère ne s'est point fait sentir, qui n'a point attiré sur lui son joug, et qui n'a point été lié de ses chaînes;

24. Car son joug est un joug de fer; et ses chaînes sont des chaînes d'airain.

25. La mort qu'elle cause, est une mort très-malheureuse; et le tombeau " vaut mieux qu'elle.

26. (Elle durera quelque temps, *cette langue maligne*, mais non pas toujours;) elle régnera dans les voies des injustes, et elle ne consumera point le juste dans ses flammes. "

27. Ceux qui abandonnent Dieu " seront livrés à cette sorte de langue; elle brûlera en eux sans s'éteindre; elle sera envoyée contre eux comme un lion; et elle les déchirera comme un léopard.

28. Bouchez-vous les oreilles avec des épines, " (et n'écoutez point la méchante langue;) mettez à votre bouche une porte et des serrures, " et ne l'ouvrirez que fort à propos.

29. Fondez votre or et votre argent, et faites-en une balance pour peser vos paroles, et employez ce

non sic quasi qui interierunt per linguam suam.

23. Beatus qui tectus est a lingua nequam, qui in iracundiam illius non transivit, et qui non attraxit jugum illius, et in vinculis ejus non est ligatus :

24. Jugum enim illius, jugum ferreum est : et vinculum illius, vinculum æreum est.

25. Mors illius, mors nequissima : et utilis potius infernus quam illa.

26. Perseverantia illius non permanebit : sed obtinebit vias injustorum : et in flamma sua non comburet justos.

27. Qui relinquunt Deum, incident in illam : et exardebit in illis, et non extinguetur : et immittetur in illos quasi leo, et quasi pardus lædet illos.

28. Sepi aures tuas spinis : linguam nequam noli audire, et ori tuo facito ostia et seras.

29. Aurum tuum et argentum tuum confla, et verbis tuis faci-

\* 22. Le grec lit simplement : par la langue.

\* 25. *Infernus*, id est, *sopulchrum*; hébraïsme.

\* 26. Gr. Elle n'aura point de pouvoir sur les hommes pieux, et ils ne ront point consumés dans ses flammes.

\* 27. Gr. le Seigneur.

\* 28. Gr. Fermez votre champ par une haie d'épines; ne donnez point entrée aux paroles de la mauvaise langue.

*Ibid.* Gr. litt. des barres pour la fermer.

to stateram, et frenos  
ori tuo rectos :

30. Et attende, ne  
forte labaris in lingua;  
et cadas in conspectu  
inimicorum insidiantium  
tibi, et sit casus  
tuus insanabilis in  
mortem.

*que vous avez de plus précieux à  
faire un juste frein pour retenir vo-  
tre bouche ; "*

30. Et *enfin* prenez bien garde à  
ne point faire de fautes par la lan-  
gue, de peur que vous ne tombiez  
devant (vos ennemis) qui vous dres-  
sent des embûches, (et que votre  
chute ne devienne incurable et mor-  
telle.)

‡ 29. Gr. autr. Liez votre argent et votre or, et mettez-le dans votre bourse sans prendre tant de peine à l'examiner; mais faites pour vos paroles un peson et une balance, et n'en laissez sortir aucune de votre bouche sans la bien peser; et mettez à votre bouche une porte et des barres.

## CHAPITRE XXIX.

Prêter à son prochain. Ingratitude de ceux qui empruntent. Faire l'aumône. Répondre pour son prochain. Danger d'être caution. Choses nécessaires à la vie. Hôtes ingrats.

1. QUI facit miseri-  
cordiam, feneratur  
proximo suo : et qui  
prævalet manu, man-  
data servat.

2. Fenerare proxi-  
mo tuo in tempore  
necessitatis illius, et  
iterum redde proximo  
in tempore suo.

3. Confirma ver-  
bum, et fideliter age  
cum illo : et in omni  
tempore invenies quod  
tibi necessarium est.

1. CELUI qui fait miséricorde,  
prête à intérêt à son prochain, "*puis-  
que Dieu le lui rend avec usure* ;  
et celui qui a la main ouverte  
pour donner, "garde le précepte du  
*Seigneur*.

2. Prêtez donc à votre prochain  
au temps de sa nécessité; mais, vous  
aussi, rendez au temps préfix ce  
qu'il vous aura prêté.

3. Tenez votre parole, et agissez  
avec lui fidèlement; et vous trouve-  
rez toujours chez lui ce qui vous  
sera nécessaire.

‡ 1. Autr. Celui qui pratique la miséricorde, prête volontiers à son prochain; et celui, etc. Ces mots, *fenerari* et *fenus*, se prennent dans ce livre pour le simple prêt. *Infr.* ‡ 2. et 4. et alibi.

*Ibid.* Litt. celui dont la main est puissante en œuvres de charité. On pourroit avoir lu dans le texte פִּוֶרֶם, *extendens*, d'où auroit pu venir מוֹשִׁיךָ, *prævalens* ou *prævalere faciens*; l'un et l'autre seroient suivis de יָד, *manum suam* sans préposition, comme en effet il n'y en a point dans le grec.

4. *Mais* plusieurs ont regardé ce qu'ils empruntoient comme s'ils l'avoient trouvé, et ils ont fait de la peine à ceux qui les avoient secourus ;

5. *Car* ils baisent la main de celui qui leur prête son argent jusqu'à ce qu'ils l'aient reçu, et ils lui font des promesses avec des paroles humbles et soumises ;

6. Mais, quand il faut rendre, ils demandent du temps ; ils font des discours pleins de chagrin (et de murmure ; ) et *pour s'excuser*, ils prennent prétexte que le temps est mauvais, et que l'argent est rare.

7. S'ils peuvent (payer ce qu'ils doivent, ils s'en défendent d'abord ; ) et après cela, *s'ils y sont forcés*, ils en rendent à peine la moitié et veulent encore que l'on considère ce peu qu'ils payent comme un gain que l'on fait.

8. S'ils n'ont pas de quoi rendre, ils font perdre l'argent à leur créancier, et se font de lui un ennemi gratuitement, et sans qu'il l'ait mérité.

9. Ils le payent en injures et en outrages ; et ils lui rendent le mal pour (la grace et) le bien qu'il leur a fait ;

10. *De sorte que* plusieurs évitent de prêter, non par dureté, mais par la crainte qu'ils ont qu'on ne fasse point scrupule de les tromper."

11. Néanmoins usez de bonté et de patience" envers le misérable qui a besoin de votre secours ; et

4. Multi quasi inventionem aestimaverunt fenus, et præstiterunt molestiam his qui se adjuverunt.

5. Donec accipiant, osculantur manus dantis, et in promissionibus humiliant vocem suam :

6. Et in tempore redditionis postulabit tempus, et loquetur verba tædii et mumurationum, et tempus causabitur.

7. Si autem poterit reddere, adversabitur, solidi vix reddet dimidium, et computabit illud quasi inventionem :

8. Sin autem, fraudabit illum pecunia sua, et possidebit illum inimicum gratis :

9. Et convitia et maledicta reddet illi, et pro honore et beneficio reddet illi contumeliam.

10. Multi non causa nequitiae non fenerati sunt ; sed fraudari gratis timuerunt.

11. Verumtamen super humilem animo fortior esto, et pro e-

ψ 9. Gr. l'insulte pour l'honneur qu'ils lui doivent.

ψ 10. Gr. austr. Plusieurs sont détournés de prêter par la méchanceté des hommes, ils craignent sans sujet qu'on ne les trompe. C'est-à-dire, que la première négation non, n'est pas dans le grec, ni la conjonction sed ; l'édition de Complute ajoute τὸν ἀνδρωπῶνα, hominem, après le verbe, vraisemblablement pour τῶν ἀνδρωπῶνων, hominum, avant le verbe.

ψ 11. C'est le sens du grec.

leemosyna non trahas illum.

12. Propter mandatum, assume pauperem : et propter inopiam ejus, ne dimittas eum vacuum.

13. Perde pecuniam propter fratrem et amicum tuum, et non abscondas illam sub lapide in perditionem.

14. Pone thesaurum tuum in præceptis Altissimi, et proderit tibi magis quam aurum.

15. Conclude eleemosynam in corde pauperis, et hæc pro te exorabit ab omni malo.

16. 17. 18. Super scutum potentis, et super lanceam, adversus inimicum tuum pugnabit.

19. Vir bonus fidem facit pro proximo suo : et qui perdiderit confusionem, derelinquet sibi.

20. Gratiam fidei-jus-soris ne obliviscaris :

ne le faites pas languir pour la grace qu'il vous demande.

12. Assistez le pauvre, à cause du commandement *que Dieu vous en fait* ; et ne le laissez pas aller les mains vides, parce qu'il n'a rien, *et qu'il n'est pas en état de vous le rendre.*

13. Perdez votre argent pour votre frère ou pour votre ami ; et ne le cachez point sous une pierre, *où il pourroit se rouïller* à votre perte.

14. Dispensez votre trésor selon que le Très-Haut vous le commande ; et alors il vous vaudra mieux que *tout l'or du monde.*

15. Renfermez l'aumône dans le sein du pauvre ; et elle priera pour vous, afin de vous délivrer de tout mal. "

*Tob. iv. 11.  
Sup. xvii. 11.*

16. 17. 18. " Elle sera une arme plus forte pour combattre votre ennemi, que le bouclier et la lance du plus vaillant homme.

19. L'homme de bien répond pour son prochain ; mais celui qui a perdu toute honte, abandonne son ami *dans le besoin.*

20. N'oubliez jamais la grace que vous fait celui qui répond pour vous ;

† 13. C'est le sens du grec : et ne le laissez point s'enrouïller sous une pierre, à votre perte.

† 15. Selon la leçon du grec : Renfermez l'aumône dans le sein des pauvres qui doivent être comme vos celliers où vos biens sont mis en dépôt.

*Ibid.* Le grec lit simplement : et elle vous délivrera de tout mal.

† 16. 17. 18. Ces trois chiffres réunis sur un seul verset, viennent de ce que dans plusieurs anciens exemplaires, on a lu ici pour versets 16 et 17. les versets 18. et 19. de ce chapitre, en sorte que le † *Super scutum* étoit alors le † 18. Mais depuis, ces deux versets ayant été ici retranchés, on a néanmoins conservé leurs chiffres, pour ne pas changer les deux versets suivans.

car il a exposé son ame pour vous assister, *en engageant pour cela son bien et sa liberté.*

21. Le pécheur et l'impur fuit celui qui a répondu pour lui."

22. Le pécheur s'attribue le bien de son répondant; et ayant le cœur ingrat, il abandonne son libérateur.

23. (Un homme répond pour son prochain; et celui-ci venant ensuite à perdre la honte, l'abandonne, *et le laisse payer pour lui.*)

24. L'engagement à répondre mal à propos en a perdu plusieurs qui réussissoient dans leurs affaires, et les a rendus semblables à un vaisseau agité des flots, *qui est poussé çà et là;*

25. *Car c'est ce qui a banni en divers lieux des hommes puissans, qui sont devenus errans et vagabonds dans les pays étrangers, ayant été obligés de quitter leurs biens et leur pays, pour éviter les poursuites de leurs créanciers.*

26. Le pécheur (qui viole le commandement du Seigneur,) s'engagera à répondre indiscretement pour un autre, *Dieu le permettant ainsi pour le punir de son infidélité;* et celui qui cherche à entreprendre beaucoup d'affaires, sera exposé à la rigueur des jugemens *des hommes, dans les procès où il se trouvera engagé.*

27. Assistez votre prochain selon le pouvoir que vous en aurez; mais

dedit enim pro te animam suam.

21. Repromissorem fugit peccator et immundus.

22. Bona repromissoris sibi ascribit peccator: et ingratus sensu derelinquet liberantem se.

23. Vir repromittit de proximo suo: et cum perdiderit reverentiam, derelinquetur ab eo.

24. Repromissio nequissima inultos perdidit dirigentes, et commovit illos quasi fluctus maris:

25. Viros potentes gyrans migrare fecit, et vagati sunt in gentibus alienis.

26. Peccator transgrediens mandatum Domini, incidet in promissionem nequam: et qui conatur multa agere, incidet in iudicium.

27. Recupera proximum secundum virtu-

¶ 21. Ce verset n'est pas dans l'édition romaine; celle de Complute dit: Le pécheur refuse toujours de se rendre caution. Peut-être qu'au lieu du mot ἀμαρτωλός, peccator, on auroit lu ἀνοικτός, immisericors: celui qui n'est point touché de compassion, ou dans le même sens, ἀνελεήμων, qui se trouve trois fois dans ce livre, XIII. 15. XXXV. 22. XXXVII. 13.

¶ 22. Gr. Le pécheur ruine le bien, etc.

tem tuam, et attende tibi ne incidas.

28. Initium vitæ hominis, aqua et panis, et vestimentum et domus protegens turpitudinem.

29. Melior est victus pauperis sub tegmine asserum, quam epulæ splendidæ in peregre sine domicilio.

30. Minimum pro magno placeat tibi, et improprium peregrinationis non audies.

31. Vita nequam hospitandi de domo in domum : et ubi hospitabitur, non fiducialiter aget, nec aperiet os.

32. Hospitabitur, et pascet, et potabit ingratos, et ad hæc amara audiet.

33. Transi, hospes, et orna mensam : et quæ in manu habes, ciba ceteros.

34. Exi a facie honoris amicorum meorum : necessitudine

prenez garde à ne pas tomber vous-même dans la misère dont vous voulez le délivrer, et dans les maux dont on vient de parler.

28. Les principales choses, et les plus nécessaires pour la vie de l'homme sont l'eau, le pain, le vêtement, et une maison qui couvre ce que la pudeur veut être caché.

29. Ce que mange le pauvre sous quelques ais qui le couvrent, vaut mieux qu'un festin magnifique dans une maison étrangère, (à celui qui n'a point de retraite.)

30. Contentez-vous de peu comme de beaucoup, (et vous éviterez les reproches qu'on souffre dans une maison étrangère.)

31. C'est une vie malheureuse (d'aller chercher l'hospitalité) de maison en maison ; partout où un homme sera comme hôte, (il n'agira point avec confiance, et) il n'osera ouvrir la bouche.

32. Il aura autrefois logé les autres ; il aura donné à boire (et à manger) à des ingrats ; et après cela, s'il se trouve dans le besoin, et qu'il s'adresse à eux pour être soulagé, il entendra des discours amers de la part de ces faux amis qu'il a si bien traités.

33. Allez, hôte, lui disoient-ils autrefois quand ils venoient chez lui, couvrez la table, et préparez à manger aux autres de ce que vous avez.

34. Et maintenant s'il va chez quelqu'un d'eux, à peine y sera-t-il entré, qu'il lui dira : Retirez-

Inf. XXXIX.  
31.

ψ 31. Gr. autr. partout où vous serez comme hôte, vous n'oserez ouvrir la bouche. On lit dans l'édition romaine, παροικήσει, hospitabitur, ἀνοίξει, aperiet ; dans celle de Complute, παροικήσεις, hospitaberis, ἀνοίξεις, aperies.

ψ 32. Le grec l'exprime.

vous, *hôte*, pour faire place (à mes amis,) à qui je dois rendre honneur; j'ai besoin nécessairement de ma maison, pour y recevoir mon frère. *Or cela est bien dur à un homme qui a du cœur.*

35. Ces deux choses sont aussi très-pénibles à un homme qui a du bon sens; *savoir*, les reproches d'un homme qui nous a logés chez lui, " et les insultes d'un créancier qu'on ne sauroit payer.

† 35. Ou plutôt : d'un homme qu'on a logé chez soi, *envers qui on a exercé l'hospitalité*, et qui ensuite nous la refuse. Il semble qu'au lieu de οἶκος, *domus*, il faudroit lire παροίκου, *hospitis*; c'est-à-dire, le même mot que la Vulgate exprime au verset 31. et que le grec répète au verset 32.

domus meæ hospitio mihi factus est frater.

35. Gravia hæc homini habenti sensum : Corruptio domus, et improprium feneratoris.

## CHAPITRE XXX.

Châtier ses enfans; utilité de la bonne éducation qu'on leur donne. Avantages de la santé. Maux qui sont les suites de la tristesse.

Prov. XIII. 24.  
et XXIII. 13.

1. CELUI qui aime son fils, le châtie souvent, afin qu'il en reçoive de la joie quand il sera grand; (et qu'il n'aille pas mendier aux portes des autres.)\*

2. Celui qui instruit son fils, y trouvera sa joie, " et il se glorifiera en lui parmi ses proches.

3. Celui qui enseigne son fils, rendra son ennemi jaloux de son bonheur; et il se glorifiera en lui parmi ses amis.

4. Le père de ce fils bien élevé est mort; et il ne semble pas mort,

1. Qui diligit filium suum, assiduat illi flagella, ut lætetur in novissimo suo, et non palpet proximorum ostia.

2. Qui docet filium suum, landabitur in illo, et in medio domesticorum in illo gloriabitur.

3. Qui docet filium suum, in zelum mittit inimicum, et in medio amicorum gloriabitur in illo.

4. Mortuus est pater ejus, et quasi non est

† 2. C'est le sens du grec de l'édition de Complute. Le grec de l'édition romaine porte à la lettre : son profit, son avantage.

mortuus : similem enim reliquit sibi post se.

5. In vita sua vidit, et lætatus est in illo : in obitu suo non est contristatus, nec confusus est coram inimicis :

6. Reliquit enim defensorem domus contra inimicos, et amicis reddentem gratiam.

7. Pro animabus filiorum colligabit vulnera sua, et super omnem vocem turbabuntur viscera ejus.

8. Equus indomitus evadit durus, et filius remissus evadet præceps.

9. Lacta filium, et paventem te faciet : lude cum eo, et contristabit te.

10. Non corrideas illi, ne doleas, et in novissimo obstupescant dentes tui.

11. Non des illi potestatem in juventute, et ne despicias cogitatus illius.

‡ 7. Gr. autr. Celui qui donne du rafraîchissement à son fils, qui le traite avec douceur et délicatesse, bandera ensuite ses plaies, se verra obligé de bander les plaies que son fils se sera attirées par son imprudence ; et à chaque cri qu'il entendra, ses entrailles seront émues, craignant, etc.

\* 11. Gr. autr. et ne négligez point ses fautes ; à la lettre : ses péchés

parce qu'il a laissé après lui un autre lui-même.

5. Il a vu son fils pendant sa vie, et il a mis sa joie (en lui ; ) il ne s'est point affligé à sa mort, (et il n'a point rougi devant ses ennemis ; )

6. ( Car ) il a laissé ( à sa maison ) un fils qui ( la ) défendra contre ceux qui ( la ) haïssent, et qui rendra à ses amis la reconnoissance qu'il leur doit.

7. Le père bandera ses propres plaies, et il s'épargnera beaucoup de chagrin, par le soin qu'il aura de l'ame de ses enfans ; et au contraire, s'il les abandonne à eux-mêmes, ses entrailles seront émues à chaque parole qu'il entendra dire, et à chaque cri qu'il entendra faire, " craignant toujours que la mauvaise conduite de ses enfans ne leur ait attiré quelque malheur ;

8. Car comme un cheval indompté devient intraitable, de même l'enfant abandonné à sa volonté devient insolent, et se fait des affaires.

9. Flattez votre fils, et il vous causera de grandes frayeurs ; jouez avec lui, et il vous attristera.

10. Ne vous amusez point à rire avec lui, de peur que vous n'en ayez de la douleur, et qu'à la fin vous n'en grinciez des dents de chagrin et de désespoir.

11. Ne le rendez point maître de lui-même dans sa jeunesse ; et ne négligez point ce qu'il fait, et ce qu'il pense ; " mais veillez exacte-

*ment sur ses sentimens, sur ses paroles et sur ses actions.*

Sup. vii. 25.

12. Courbez-lui le cou pendant qu'il est jeune, et châtiez-le de verges pendant qu'il est enfant, de peur qu'il ne s'endurcisse, qu'il ne veuille plus vous obéir, ( et que votre ame ne soit percée de douleur. )

13. Instruisez votre fils; travaillez à le former, de peur qu'il ne vous déshonore par sa vie honteuse; *vous lui assurerez ainsi la santé qui est préférable aux richesses;*

14. *Car un pauvre qui est sain, et qui a des forces, vaut mieux qu'un riche ( languissant et ) affligé de maladies."*

15. *Or la sainteté de la justice est la santé de l'ame;" elle vaut mieux que tout l'or ( et l'argent; ) et un corps qui a de la vigueur, vaut mieux que des biens immenses.*

16. Il n'y a point de richesses plus grandes que celles de la santé du corps, ni de plaisir égal à la joie *que donne la paix du cœur, et le repos d'une bonne conscience.*

17. La mort vaut mieux qu'une vie amère; et ( le repos éternel *du tombeau vaut mieux* ) qu'une langueur qui ne finit point.

18. Des biens cachés " dans une bouche fermée, sont comme un grand festin autour d'un sépulcre ; " *le mort n'en sauroit manger.*

12. Curva cervicem ejus in juventute, et tunde latera ejus dum infans est, ne forte induret et non credat tibi, et erit tibi dolor animæ.

13. Doce filium tuum, et operare in illo; ne in turpitudinem illius offendas.

14. Melior est pauper sanus, et fortis viribus, quam dives imbecillis et flagellatus malitia.

15. Salus animæ in sanctitate justitiæ, melior est omni auro et argento: et corpus validum, quam census immensus.

16. Non est census super censum salutis corporis: et non est oblectamentum super cordis gaudium.

17. Melior est mors quam vita amara: et requies æterna quam languor perseverans.

18. Bona abscondita in ore clauso, quasi appositiones epularum circumpositæ sepulchro.

d'ignorance. Cette phrase et la suivante sont après le  $\psi$  13. dans le grec de l'édition romaine; l'édition de Complute les met ici, où on les trouve dans la Vulgate.

$\psi$  14. Gr. litt. qu'un riche frappé ou affligé dans son corps.

$\psi$  15. Gr. la santé et la bonne constitution du corps valent mieux, etc.

$\psi$  18. Gr. litt. répandus sur, etc.

*Ibid.* Il fait allusion à l'ancienne coutume de mettre des viandes sur les tombeaux. Supr. vii. 37.

19. Quid proderit libatio idolo? nec enim manducabit, nec odorabit :

20. Sic qui effugatur a Domino, portans mercedes iniquitatis :

21. Videns oculis, et ingemiscens, sicut spado complectens virginem, et suspirans.

22. Tristitiam non des animæ tuæ, et non affligas temetipsum in consilio tuo.

23. Jucunditas cordis hæc est vita hominis, et thesaurus sine defectione sanctitatis : et exultatio viri est longævitas.

24. Miserere animæ tuæ placens Deo, et contine : congrega cor tuum in sanctitate ejus, et tristitiam longe repelle a te :

25. Multos enim occidit tristitia, et non est utilitas in illa.

26. Zelus et iracundia minuunt dies, et ante tempus senectam adducet cogitatus.

27. Splendidum cor, et bonum in epulis est : epulæ enim illius diligenter fiunt.

19. Que sert à l'idole l'oblation " qu'on lui fait, puisqu'elle ne peut en manger, ni même en sentir l'odeur?

20. Tel est celui que Dieu chasse de devant sa face, " (qui porte la peine de son iniquité par les maladies dont il est affligé, )

21. Qui voit les viandes de ses yeux sans pouvoir en manger, et qui gémit comme un eunuque qui embrasse une vierge et qui soupire, parce qu'il ne peut satisfaire la passion dont il est animé.

22. N'abandonnez point votre ame à la tristesse, et ne vous affligez point vous-même dans vos pensées.

23. La joie du cœur est la vie de l'homme, (et un trésor inépuisable de sainteté; ) la joie de l'homme rend sa vie plus longue.

24. Ayez pitié de votre ame, (en vous rendant agréable à Dieu; et retenez vos mauvais désirs; ) réunissez votre cœur (dans la sainteté de Dieu, ") et bannissez loin de vous la tristesse ;

25. Car la tristesse en a tué plusieurs, et elle n'est utile à rien.

26. L'envie et la colère abrègent les jours; et l'inquiétude fait venir la vieillesse avant le temps.

27. Le cœur bon " et serein est dans un festin continuel; car on lui prépare avec soin les meilleures viandes, qui sont la paix intérieure-

Dan. xiv. 6.

Sup. xx. 2.

Prov. xii. 25.  
et xv. 15. et  
xvii. 22.

2. Cor. vii.  
10.

ψ 19. Le mot grec signifie proprement l'oblation qui se consume par le feu.

ψ 20. Gr. autr. que le Seigneur poursuit et afflige de maladies.

ψ 24. Le grec porte simplement : Aimez votre ame, consolez votre cœur, et bannissez, etc.

ψ 27. Autr. Le cœur content.

*re et le repos d'une bonne conscience."*

Ÿ 27. Gr. autr. il prendra soin de ses alimens. La conjonction *enim* n'y est pas; il n'y a même aucune ponctuation; de là vient que quelques-uns ne font de tout le verset qu'une seule phrase; mais il est plus naturel d'en former deux. Ce Ÿ dans le grec se trouve à la fin du chap. xxxiii. relativement à la transposition dont nous avons parlé dans la préface.

## CHAPITRE XXXI.

Fatigues des avarés. Heureux le riche qui est demeuré dans l'innocence. Garder la modestie et la tempérance dans les festins. User du vin avec sobriété.

1. La veille qu'on fait pour amasser du bien, " et pour s'élever aux honneurs, dessèche la chair; et l'application qu'on lui donne, ôte le sommeil.

2. La pensée inquiète de l'avenir renverse le sens; et la maladie violente rend l'ame sobre, et l'empêche de dormir. "

3. Le riche travaille pour amasser du bien; et quand il cesse de travailler, il jouit du fruit de ses richesses.

4. Mais le pauvre travaille, parce qu'il n'a pas de quoi vivre; et à la fin, s'il ne peut pas travailler, il tombe dans une extrême nécessité."

1. VIGILIA honestatis tabefaciet carnes, et cogitatus illius auferet somnum.

2. Cogitatus præscientiæ avertit sensum, et infirmitas gravis sobriam facit animam.

3. Laboravit dives in congregatione substantiæ, et in requie sua replebitur bonis suis.

4. Laboravit pauper in diminutione victus, et in fine inops fit.

Ÿ 1. *Honestatis*, id est, *divitiarum*. Ce chapitre est le xxxiv<sup>e</sup> dans le grec.

Ÿ 2. C'est ainsi que quelques-uns traduisent le grec: et la maladie violente empêche de dormir. Le verset entier, selon le grec, peut aussi se traduire: Les soins et la veille demandent du repos; et le sommeil soulage les douleurs d'une grande maladie. On lit dans l'édition romaine, *απαυθήσει*, *interpellabit*, ou *exiget*; peut-être pour *ἀπωθήσει*, *repellet*. On y lit ensuite *ἐκνήψει*, *evigilabit*, d'autres lisent *ἐκνήψει*, *eluet*; peut-être pour *ἐξάψει*, *suspendet*. L'édition romaine porte *ὑπνος*, *somnus*; l'édition d'Alde, *ὑπνον*, *somnum*.

Ÿ 3. et 4. Autr. Le riche travaille, et ses richesses s'accroissent; et quand il entre dans son repos, et quand il cesse de travailler, il est rassasié de ses biens; le pauvre travaille, et son nécessaire même diminue; et à la fin il est dans une extrême indigence. *Tel acquiert de grands biens par son travail; et tel autre demeure toujours pauvre, quoiqu'il se fatigue à travailler; ce n'est point le travail seul qui enrichit l'homme, c'est la bénédiction que Dieu y répand.*

5. Qui aurum diligit non justificabitur, et qui insequitur consumptionem, replebitur ex ea.

6. Multi dati sunt in auri casus, et facta est in specie ipsius perditio illorum.

7. Lignum offensio- nis est aurum sacrificantium : vae illis qui sectantur illud, et omnis imprudens deperiet in illo.

8. Beatus dives qui inventus est sine macula, et qui post aurum non abiit, nec speravit in pecunia et thesauris.

9. Quis est hic, et laudabimus eum? fecit enim mirabilia in vita sua.

10. Qui probatus est in illo, et perfectus est, erit illi gloria æterna : qui potuit transgredi, et non est transgressus : facere mala, et non fecit :

11. Ideo stabilita sunt bona illius in Domino, et eleemosynas illius enarrabit omnis ecclesia sanctorum.

12. Supra mensam

5. Celui qui aime l'or, ne sera point innocent; et celui qui, *en cherchant les biens périssables*, recherche la corruption, en sera rempli."

6. L'or en a fait tomber plusieurs *dans le péché*; et sa beauté a été leur perte."

7. (L'or) est un sujet de chute "à ceux qui lui sacrifient *leur cœur*; (malheur à ceux qui le recherchent avec ardeur; ) il fera périr tous les insensés."

8. Heureux, *au contraire*, le riche qui a été trouvé sans tache, qui n'a point couru après l'or, (et qui n'a point mis son espérance dans l'argent, ni dans les trésors.)

9. Qui est celui-là, et nous le louerons, parce qu'il a fait des choses merveilleuses pendant sa vie?"

10. Il a été éprouvé par l'or, et trouvé parfait; ce sera pour lui *le sujet* d'une gloire (éternelle; ) il a pu violer le commandement de Dieu, et il ne l'a point violé; il a pu faire le mal, et il ne l'a point fait.

11. (C'est pourquoi) ses biens ont été affermis (dans le Seigneur, ) et ( toute ) l'assemblée ( des saints ) publiera les aumônes qu'il a faites.

12. Si vous êtes assis à une grande

‡ 5. Le grec pourroit se lire : et celui qui recherche l'argent, tombera *dans le péché*. C'est-à-dire, qu'au lieu de διαφθοράν, *corruptionem*, on aura pu lire διάφορον, *impensam* ou *pecuniam quæ impenditur*, et qu'au lieu de πλησθήσεται, *replebitur*, on aura peut-être lu ολισθήσεται, *cadet*.

‡ 6. Gr. autr. et leur perte est arrivée en sa présence; à sa présence, ils ont péri. On lit dans le grec *ante faciem ipsorum*, αὐτῶν, peut-être pour αὐτοῦ.

‡ 7. Litt. un arbre de scandale; ce qui peut faire allusion au culte des idoles auxquelles on sacrifioit sous des arbres.

*Ibid.* Gr. litt. tous les insensés y seront pris.

‡ 9. Gr. parmi son peuple.

Sup. VIII. 5.

table, ne vous laissez point aller ( d'abord ) à l'intempérance de votre bouche.

13. Ne dites pas : Voilà bien des viandes sur cette table, *je vais en bien manger.*

14. Souvenez-vous que c'est une méchante chose que l'œil mauvais de l'homme avare.

15. Qu'y a-t-il, *en effet*, parmi les créatures de plus malin que l'œil de l'avare ? " c'est pourquoi *si votre hôte a cet œil mauvais, il s'affligera de votre appétit; et quelque bon visage qu'il fasse, il pleurera, lorsqu'il vous verra manger ses viandes avec tant d'avidité.* "

16. N'y portez donc point la main ( le premier, de peur que son envie venant à éclater contre vous, ne vous déshonore et ne vous fasse rougir. )

17. Ne vous empressez point étant au festin. "

18. Jugez de la disposition de votre prochain par la vôtre; *conduisez-vous à sa table comme vous voudriez qu'il se conduisît à la vôtre.* "

19. Usez comme un homme ( tempérant ) de ce qui est servi, de peur que vous ne vous rendiez odieux en mangeant beaucoup. "

20. Cessez le premier de manger, par modestie; et n'y faites point d'excès, de peur de tomber en faute.

21. Si vous êtes assis avec beau-

magnam sedisti? non aperias super illam faucem tuam prior.

13. Non dicas sic: Multa sunt, quæ super illam sunt.

14. Memento quoniam malus est oculus nequam.

15. Nequius oculo quid creatum est? ideo ab omni facie sua lacrymabitur, cum viderit.

16. Ne extendas manum tuam prior, et invidia contaminatus erubescas.

17. Ne comprimaris in convivio:

18. Intellige quæ sunt proximi tui ex te ipso:

19. Utere quasi homo frugi his quæ tibi apponuntur: ne cum manducas multum, odio habearis.

20. Cessa prior causa disciplinæ, et noli nimius esse, ne forte offendas.

21. Et si in medio

‡ 15. Il y a lieu de soupçonner qu'après *oculo*, on a ômis dans le grec comme dans le latin le pronom *τούτου, hoc.*

*Ibid.* Gr. autr. C'est pourquoi *si votre hôte a l'œil mauvais, il pleurera, qui que ce soit qu'il voie manger ainsi ses viandes avec tant d'avidité.*

‡ 16. et 17. Gr. autr. Ne portez point la main où il regarde, et ne la mettez point au plat avec lui.

‡ 18. Le grec ajoute: et pensez bien à tout.

‡ 19. Gr. autr. Mangez comme un homme *sage et tempérant*, ce qui est servi, et ne dévorez pas *comme une bête carnassière*, de peur qu'il ne vous rendiez odieux.

multorum sedisti, prior illis ne extendas manum tuam, nec prior poscas bibere.

22. Quam sufficiens est homini erudito vinum exiguum! et in dormiendo non laborabis ab illo, et non senties dolorem.

23. Vigilia, cholera et tortura viro infrunito :

24. Somnus sanitatis in homine parco : dormiet usque mane, et anima illius cum ipso delectabitur.

25. Et si coactus fueris in edendo mul-

coup de personnes, ne portez pas la main aux viandes avant elles, (et ne demandez pas le premier à boire.)

22. *Ne buvez pas non plus avec excès : un peu (de vin) n'est-il pas plus que suffisant à un homme réglé? vous n'aurez point ainsi d'inquiétude pendant le sommeil, et vous ne sentirez point de douleur ; "*

23. *Au lieu que l'insomnie, la colique et les tranchées sont le partage de l'homme intempérant.*

24. *Celui, au contraire, qui mange peu, aura un sommeil de santé ; il dormira jusqu'au matin, et son ame se réjouira en lui-même de sa sobriété. "*

25. *Si l'on vous a contraint de manger beaucoup, levez-vous, "* (dé-

✧ 22. Gr. Qu'il faut peu de chose à un homme réglé, *bien instruit!* et de cette sorte il ne souffrira point de difficulté de respirer sur son lit.

✧ 24. Gr. litt. il se levera le matin, et son ame sera avec lui ; *il se levera plein de santé et ayant la tête libre.*

✧ 25. Autrement et selon grec, levez-vous, sortez du milieu des convives, déchargez, etc. On lit dans l'édition romaine *μεσοπορών*, la version sixtine l'exprime par *in medio pomorum* ; l'édition de Complute met *μεσοπορών*, qui peut signifier *per medium transiens* ; et elle ajoute, *ἔμυσον, ovome.*

✧ Les anciens n'avoient pas d'horreur pour le vomissement. Les médecins grecs conseilloient de boire, dans certaines circonstances, du vin avec excès, pour provoquer le vomissement, et ils regardoient cette pratique comme une purgation salutaire. Les Romains allèrent plus loin ; dans l'excès de leur intempérance, ils en vinrent à rejeter la nourriture dont ils avoient surchargé leur estomac, pour se livrer de nouveau et sans intervalle à leur gourmandise ; et Sénèque n'a point exagéré, en disant : *vomunt ut edant, edunt ut vomant.* Quelques hommes qui croient avoir fait faire un pas à la raison humaine, quand ils ont jeté du ridicule sur ce que respectèrent les Newton, les Pascal, les Leibnitz, ont voulu retrouver cet usage infâme chez les Hébreux, et ont avancé qu'il étoit même autorisé et conseillé par l'auteur de l'Écclésiastique ; mais ici leur érudition, qui n'est pas toujours empruntée aux meilleures sources, est en défaut. Un passage d'Isaïe (ch. xxviii. v. 8.) fait assez voir que les Hébreux avoient en horreur le vomissement, considéré comme une suite des excès de la table. L'auteur conseille ici, il est vrai, à celui que l'on a contraint à manger au delà du besoin, de quitter la salle du festin et de débarrasser son estomac du poids qui le fatigue ; *cela*, ajoute-t-il, *vous soulagera.* Les hommes sensés ne voient là qu'un précepte d'hygiène, qui n'a rien qui répugne à la majesté des livres saints ; et pour peu que l'on fasse attention à une multitude de passages du même chapitre dans lesquels l'auteur recommande la sobriété, et indique les suites funestes de la débauche et de l'intempérance, on ne sauroit y voir autre chose. *Pend-*

chargez votre estomac; ) vous trouverez du soulagement, (et vous n'attirerez point une maladie à votre corps.)

26. Ecoutez-moi, mon fils, et ne me méprisez point; et vous reconnaitrez à la fin la vérité de mes paroles.

27. Soyez prompt dans toutes vos actions; évitez la paresse; ne demeurez pas long-temps à table, et vous ne tomberez dans aucune maladie.

28. Les lèvres (de plusieurs) béniront celui qui donne libéralement à manger; et on rendra à sa conduite un témoignage avantageux. "

29. Toute la ville murmurerait contre celui qui donne à manger avec trop grande épargne; et le témoignage qu'on rendra à son avarice, sera véritable. "

30. N'excitez point à boire ceux qui aiment le vin; " car le vin en a perdu plusieurs.

31. Le feu éprouve la dureté du fer; " et le vin bu avec excès fait reconnaître les cœurs des superbes.

32. Le vin (pris avec tempérance,) est une seconde vie; si vous en prenez modérément, (vous serez sobre et heureux.)

tum, surge e medio, evome, et refrigerabit te, et non adduces corpori tuo infirmitatem.

26. Audi me, fili, et ne spernas me, et in novissimo invenies verba mea.

27. In omnibus operibus tuis esto velox, et omnis infirmitas non occurret tibi.

28. Splendidum in panibus benedicent labia multorum, et testimonium veritatis illius fidele.

29. Nequissimo in pane murmurabit civitas, et testimonium nequitiae illius verum est.

30. Diligentes in vino noli provocare, multos enim exterminavit vinum.

31. Ignis probat ferum durum: sic vinum corda superbiorum arguet in ebrietate potatum.

32. Æqua vita hominibus, vinum in sobrietate: si bibas illud moderate, eris sobrius.

Judith. XIII.  
4., et seqq.

*Namch*, traduit par M. Silvestre de Sacy, Paris, 1819, page 246. (Note de l'éditeur.)

‡ 28. Autr. et on rendra à sa fidélité, à sa libéralité, un témoignage fidèle.

‡ 29. Autr. et on rendra à son injustice, à son avarice, un témoignage fidèle.

‡ 30. Gr. autr. Ne mettez point votre valeur à boire du vin; ne vous piquez point de boire beaucoup de vin.

‡ 31. Gr. autr. litt. La fournaise éprouve le tranchant dans la trempe; un bon tranchant, une bonne arme, s'éprouve par le feu et la trempe.

33. Quæ vita est ei qui minuitur vino?

33. *Mais quelle est la vie d'un homme qui se laisse abattre par le vin ? " c'est une vie misérable, et qui ne dure pas long-temps.*

34. Quid defraudat vitam? mors.

34. *(En effet, qu'est-ce qui nous prive de la vie? C'est la mort; et qu'est-ce qui avance davantage la mort que les excès du vin?)*

35. Vinum in jucunditatem creatum est, et non in ebrietatem, ab initio.

35. *Dieu ne l'a pas créé à ce dessein; car le vin a été créé, (dès le commencement,) pour être la joie de l'homme, (et non pour l'enivrer.)*

Ps. ciii. 15.

36. Exultatio animæ et cordis, vinum moderate potatum.

36. *Aussi le vin pris modérément, est la joie de l'ame et du cœur, "*

37. Sanitas est animæ et corporis sobrius potus.

37. *(Et la tempérance dans le boire est la santé de l'ame et du corps.*

38. Vinum multum potatum, irritationem, et iram, et ruinas multas facit.

38. *Au contraire, le vin bu avec excès, produit la colère et l'emportement, et attire de grandes ruines.)*

Prov. xxxi. 4.

39. Amaritudo animæ vinum multum potatum.

39. *Le vin bu avec excès, est l'amertume de l'ame. "*

40. Ebrietatis animositas, imprudentis offensio, minorans virtutem, et faciens vulnera.

40. *L'ivrognerie inspire l'audace; elle fait tomber l'insensé; elle ôte la force, et elle est cause des blessures de plusieurs. "*

41. In convivio vini non arguas proximum, et non despicias eum in jucunditate illius:

41. *C'est pourquoi ne reprenez point votre prochain, lorsqu'il est à une table où l'on boit du vin; et ne le méprisez pas lorsqu'il se réjouit de la sorte.*

42. Verba improperii non dicas illi, et non premas illum in repetendo.

42. *Ne lui faites point alors de reproches, et ne le pressez point, en lui redemandant quelque chose qu'il vous, doit, parce que ce n'est pas le*

‡ 33. Gr. austr. Quelle seroit la vie de l'homme, s'il n'avoit point le vin? Le vin a été créé, etc.

‡ 36. Gr. austr. Le vin pris au temps convenable est la joie de l'ame et le plaisir du cœur.

‡ 39. Le grec de l'édition romaine ajoute: au milieu des disputes et des ruines. Ce qui rappelle le sens du ‡ 38. de la Vulgate.

‡ 40. Gr. austr. L'ivresse échauffe la colère de l'insensé pour sa ruine; elle lui ôte la force, et l'expose aux blessures.

*temps d'être favorablement écouté.*"

¶ 42. On lit dans l'édition romaine *ἐν ἐπαιθήσει*, *in repetitione*. L'édition de Complute dit *ἐν ἀπαντήσει αὐτοῦ*, *in occurſu ejus* : lorsque vous le rencontrerez.

## CHAPITRE XXXII.

Comment doivent se conduire dans les repas celui qui en a le soin, et les vieillards et les jeunes gens qui y sont conviés. Avantage de la crainte de Dieu. Ne rien faire sans conseil.

1. Vous a-t-on établi pour gouverner les autres *dans un festin* ? " ne vous en élevez point ; soyez parmi eux comme l'un d'entre eux.

2. Ayez soin d'eux ; et après cela asseyez-vous à table ; prenez-y votre place, après que vous vous serez acquitté de tous vos devoirs, *et que vous aurez pourvu à tout ce qui est nécessaire aux conviés ;*

3. Afin qu'ils deviennent le sujet de votre joie, que vous receviez la couronne" comme un ornement de grâce, " (et que vous vous acquériez de la louange de la part de tous les conviés.)

4. Parlez le premier, vous qui êtes le plus âgé ; " car la bienséance le demande ;

5. *Mais parlez avec sagesse et avec science, et ne troublez point par vos longs discours l'harmonie des instrumens de musique, que les conviés sont bien aises d'entendre.*

¶ 1. L'auteur de ce livre qui écrivoit en Egypte, parle ici suivant une coutume très-ancienne parmi les Grecs, qui étoit d'établir un roi du repas qui avoit soin de tout. Voyez la *Dissertation sur le manger des Hébreux*, à la tête de ce livre. Ce chapitre est le xxxv<sup>e</sup> dans le grec.

¶ 3. On donnoit cet ornement à celui qui étoit déclaré roi du repas. *Ibid.* Gr. comme une récompense du bon ordre *du festin* ; c'est-à-dire, qu'au lieu d'*ornamentum gratiæ*, on y lit *ornamenti gratia*, comme l'explique la version sixtine.

¶ 4. Ceci ne regarde pas le roi du festin ; ce sont des préceptes généraux.

1. **RECTOREM** te posuerunt? noli extolli : esto in illis quasi unus ex ipsis.

2. **Curam** illorum habe, et sic conside, et omni cura tua explicita recumbe :

3. Ut læteris propter illos, et ornamentum gratiæ accipias coronam, et dignationem consequaris corrogationis.

4. Loquere, major natu, (decet enim te

5. **Primum verbum**) diligenti scientia, et non impediās musicam.

6. Ubi auditus non est, non effundas sermonem, et importune noli extolli in sapientia tua.

7. Gemmula carbunculi in ornamento auri, et comparatio musicorum in convivio vini.

8. Sicut in fabricatione auri signum est smaragdi, sic numerus musicorum in jucundo et moderato vino.

9. Audi tacens, et pro reverentia accedet tibi bona gratia.

10. Adolescens, loquere in tua causa vix.

11. Si bis interrogatus fueris, habeat caput responsum tuum.

12. In multis esto quasi inscius, et audi tacens simul et querens.

13. In medio magnatorum non præsumas : et ubi sunt senes, non multum loquaris.

6. Ne répandez pas la parole, lorsqu'on n'est pas disposé à *vous* écouter; et ne vous élevez pas à contre-temps, dans le dessein de faire paroître votre sagesse."

7. Un concert de musique dans un festin où l'on boit du vin, est comme l'escarboucle enchâssé dans l'or."

8. Un nombre de musiciens dans un festin où l'on boit du vin avec joie (et modérément,) est comme un cachet d'émeraude enchâssé dans l'or *qui lui donne un nouvel éclat, et qui en rehausse le prix.*

9. (Écoutez donc en silence, sans troubler la musique par vos discours; et votre retenue vous acquerra beaucoup de grace, et vous fera honneur.)

10. Pour vous, jeune homme, qui vous trouvez dans ces assemblées, ne parlez qu'avec peine, même dans ce qui vous regarde.

11. Mais quand vous aurez été interrogé deux fois, répondez en peu de mots, et vous taisez."

12. Conduisez-vous en beaucoup de choses, comme si vous les ignoriez; et écoutez ce qu'on dit en silence, (et en faisant des demandes comme pour vous instruire.)

13. Lorsque vous êtes avec les grands, ne prenez point trop de liberté; ne parlez pas beaucoup où il y a des vieillards; vous n'y perdrez rien; on vous en estimera même davantage;

‡ 6. Gr. autr. Ne vous mettez pas à parler, lorsqu'on écoute la musique; et ne faites pas le sage à contre-temps.

‡ 7. Gr. autr. comme un cachet d'escarboucle sur une bague d'or. Le cachet étoit ordinairement gravé sur la pierre d'une bague.

‡ 10. et 11. Jeune homme, ne parlez que dans la nécessité: parlez à peine deux fois; si l'on vous interroge, répondez avec concision.

‡ 12. Gr. autr. Dites beaucoup en peu de mots; soyez comme un homme qui sait, mais qui se tait.

‡ 13. Gr. ne vous égalez point à eux.

14. *Car, comme on voit l'éclair avant d'entendre le tonnerre; " il y a de même, sur le visage de l'homme modeste, une grace qui le fait estimer avant qu'il parle; (et cette retenue lui acquerra beaucoup de grace, et lui fera beaucoup d'honneur.)*

15. *Enfin, quand l'heure de se lever de table sera venue, ne vous embarrassez point si les autres y demeurent plus long-temps; mais pour vous, sortez-en, et courez le premier à votre maison; divertissez-vous là, et tenez-vous dans la joie;"*

16. *Repassez dans votre esprit vos pensées; faites ce que vous jugerez à propos, " mais sans péché et sans orgueil :*

17. *Et dans toutes ces choses, " bénissez (le Seigneur) qui vous a créé, et qui vous comble de tous ses biens.*

18. *Celui qui craint le Seigneur, recevra (de lui) l'instruction; et ceux qui veillent (pour le chercher,) seront bénis de lui. "*

19. *Celui qui cherche la loi de Dieu dans la sincérité de son cœur, en sera rempli; et celui qui, dans cette recherche, agit avec hypocrisie, " y trouvera un sujet de chute.*

20. *Ceux qui craignent le Seigneur, reconnoîtront ce qui est jus-*

14. *Ante grandinem præibit coruscatio : et ante verecundiam præibit gratia, et pro reverentia accedet tibi bona gratia.*

15. *Et hora surgendi non te trices : præcurre autem prior in domum tuam, et illic avocare, et illic lude :*

16. *Et age conceptiones tuas, et non in delictis et verbo superbo :*

17. *Et super his omnibus benedicito Dominum qui fecit te, et inebriantem te ab omnibus bonis suis.*

18. *Qui timet Dominum, excipiet doctrinam ejus : et qui vigilaverint ad illum, invenient benedictionem.*

19. *Qui quærit legem, replebitur ab ea : et qui insidiose agit, scandalizabitur in ea.*

20. *Qui timent Dominum, invenient ju-*

‡ 14. C'est le sens du grec.

‡ 15. Gr. autr. Levez-vous de table de bonne heure, et ne soyez point le dernier; retournez chez vous promptement et sans différer. Et là divertissez-vous, etc.

‡ 16. C'est le sens du grec : Là divertissez-vous, et faites ce que vous voudrez; mais ne péchez point par des discours insolens.

‡ 17. Autr. Et sur toutes choses, principalement, bénissez, etc.

‡ 18. Gr. seront aimés de lui. L'expression *ad illum* n'est pas dans le grec de l'édition romaine; mais on la trouve dans celle de Complute.

‡ 19. C'est le sens du grec.

dicium justum, et justitias quasi lumen accendent.

21. Peccator homo vitabit correptionem, et secundum voluntatem suam inveniet comparationem.

22. Vir consilii non disperdet intelligentiam : alienus et superbus non pertimescet timorem :

23. Etiam postquam fecit cum eo sine consilio, et suis insectationibus arguetur.

24. Fili, sine consilio nihil facias, et post factum non pœnitebis.

25. In via ruinæ non eas, et non offendes in lapides : nec credas te viæ laboriosæ, nec ponas animæ tuæ scandalum :

te, et ils allumeront leur justice comme une *vive* lumière.

21. Le pécheur évitera d'être repris, et il trouvera des interprétations " *de la loi* selon son désir.

22. L'homme considéré et prudent ne perdra " aucune occasion de s'éclaircir *de ce qu'il doit faire* ; l'étranger et le superbe n'a aucune crainte *de se tromper*,

23. Non pas même lorsqu'il agit seul et sans conseil ; " ( mais ce qu'il a fait de sa tête, le condamnera, et fera voir sa folie. )

24. ( *Pour vous, mon fils,* ) ne faites rien sans conseil ; et vous ne vous repentirez point de ce que vous aurez fait.

25. N'allez point dans une route perdue ; et vous ne vous heurterez pas contre les pierres ; ne vous engagez point dans un chemin pénible, ( de peur que vous ne prépariez à votre ame un sujet de chute. ) *Ne vous fiez pas aussi à une voie aplanie,*"

ψ 21. C'est le sens du grec. Le mot σύγκριμα se trouve pris deux fois pour *interpretatio* dans Daniel iv, 15.

ψ 22. Gr. litt. ne négligera, ne méprisera.

ψ 23. Le R. P. Houbigant dans sa version néglige ces paroles comme une interpolation de copiste, venue du ψ suiv., où l'on retrouve, à peu près les mêmes termes. Pour entendre cela, il faut observer que les mots suivans, *et suis insectationibus arguetur*, ne sont point dans le grec, ni le mot *Fili* qui suit ; en sorte qu'on y lit : *et postquam fecerit cum eo sine consilio* ; et tout de suite au ψ suiv. *Sine consilio nihil facias, et cum feceris, ne te pœniteat*. Au lieu de μεθ' αὐτοῦ, *cum eo*, l'édition de Complute dit μεθ' ἑαυτοῦ, *secum*. L'édition d'Alde ne répète point *sine consilio*. Le P. Houbigant suppose qu'il ne faut point de négation, en sorte qu'il réduit ces deux leçons à celle-ci : *et postquam feceris sine consilio, te pœniteat*. Voici sa version : *Nihil absque consilio facias, quod si quid sine consilio feceris, ejusmodi te pœniteat*. Le grec du ψ 24. en y admettant μετὰ τὸ, *postquam*, au lieu de ἐν τῷ, *cum*, pourroit se prendre au sens de la Vulgate, avec la négation : *Sine consilio nihil facias, et post factum non pœnitebis*.

ψ 25. C'est ainsi que quelques-uns lisent le grec : N'allez point dans un chemin périlleux, de peur que vous ne vous heurtiez contre les pierres ; mais aussi ne vous fiez pas à une voie aplanie, *de peur que vous n'y rencontriez quelque sujet de chute*. On lit dans l'édition romaine, ἀπροσκόπω, *absque offendiculo* : la version sixtine suppose ἀπροσκοπήτω, *non explorata*, dans une voie qui n'a point été examinée.

et où vous ne voyez rien à craindre ;

26. Mais donnez-vous de garde de vos enfans mêmes, ( et défendez-vous de vos *propres* domestiques. " )

27. Dans toutes vos œuvres, écoutez votre ame, ( et soyez-lui fidèle ; " ) car c'est ainsi qu'on garde les commandemens de Dieu.

28. Celui qui croit en Dieu, est attentif à ce qu'il ordonne ; et celui qui met sa confiance dans le Seigneur, ne tombera dans aucun mal.

ψ 26. Autr. Vivez avec circonspection à l'égard de vos enfans, ( et veillez sur vos domestiques.

ψ 27. Le grec de l'édition romaine ne dit point *tuo* ; l'édition de Complute dit *bono* : Dans toute bonne œuvre.

26. Et a filiis tuis cave, et a domesticis tuis attende.

27. In omni opere tuo crede ex fide animæ tuæ : hoc est enim conservatio mandatorum.

28. Qui credit Deo, attendit mandatis : et qui confidit in illo, non minorabitur.

## CHAPITRE XXXIII.

Avantage de la crainte de Dieu. Dieu par son juste jugement relève les uns, et abaisse les autres. Fin que l'auteur s'est proposée en écrivant cet ouvrage. Se conserver l'autorité dans sa famille. Manière dont il faut traiter les esclaves.

1. CELUI qui craint le Seigneur, ne sera surpris d'aucun mal ; mais ( Dieu le conservera ) dans la tentation, et le délivrera ( de tous maux. " )

2. Le sage ne haïra point les commandemens ( et les ordonnances *du Seigneur* ; ) et il ne se brisera point, *en transgressant sa loi*, comme un vaisseau dans la tempête. "

3. L'homme de bon sens croit à la loi ( de Dieu, ) et la loi lui est fidèle ; " *elle lui donne tout ce qu'elle*

1. TIMENTI DOMINUM non occurrent mala, sed in tentatione Deus illum conservabit, et liberabit a malis.

2. Sapiens non odit mandata et justitias, et non illidetur quasi in procella navis.

3. Homo sensatus credit legi Dei, et lex illi fidelis.

ψ 1. Gr. autr. mais quand il tomberoit même dans l'épreuve, il en sera délivré. Ce chapitre est le xxxvi<sup>e</sup> dans le grec.

ψ 2. Gr. autr. Le sage ne haïra point la loi ; mais celui qui ne lui rend qu'une obéissance feinte, sera comme un vaisseau dans la tempête.

ψ 3. Gr. autr. et la loi lui est aussi fidèle que la réponse de l'oracle ou

4. Qui interrogationem manifestat, parabit verbum, et sic deprecatus exaudietur : et conservabit disciplinam, et tunc respondebit.

5. Præcordia fatui quasi rota carri : et quasi axis versatilis cogitatus illius.

6. Equus emissarius, sic et amicus subsannator, sub omni supra sedente hinnit.

7. Quare dies diem superat, et iterum lux lucem, et annus annum a sole ?

8. A Domini scientia separati sunt, facto sole, et præceptum custodiente.

9. Et immutavit tempora, et dies festos ipsorum : et in illis dies festos celebraverunt ad horam.

10. Ex ipsis exaltavit et magnificavit Deus,

*lui promet pour récompense de son humble docilité.*

4. Celui qui doit éclaircir ce qu'on lui demande, préparera sa réponse *par l'étude et par la prière*; et (après avoir ainsi prié,) il sera exaucé; il conservera la règle de la doctrine; *il aura soin de la consulter*; et alors il répondra *avec sûreté.* "

5. Le cœur de l'insensé est comme la roue d'un chariot; et sa pensée est comme un essieu qui tourne *toujours, et qui n'a ni consistance, ni solidité.*

6. L'ami moqueur est comme un cheval destiné aux cavales, qui hennit sous tous ceux qui le montent, *il ne respecte de même, et n'épargne personne.*

7. D'où vient qu'un jour est préféré à un autre jour, (un temps à un autre temps, et une année à une autre année,) puisque c'est le même soleil qui les forme ?

8. C'est le Seigneur qui les a distingués par son ordonnance, " (après que le soleil a été créé, et qu'il a suivi *inviolablement dans sa course les ordres qu'il a reçus.* )

9. C'est lui qui a distingué les temps et les jours de fêtes (parmi les hommes, qui en ont célébré quelques-unes à l'heure " qui leur a été marquée *par le Très-Haut.* )

10. Dieu a élevé et consacré quelques-uns de ces jours à cet hon-

*de l'urim.* Il fait allusion à l'oracle que le grand-prêtre portoit au cou, et qui étoit au-devant de sa poitrine, nommé dans l'hébreu *urim et thummim*. Le grec joint ainsi à ce verset ce que la Vulgate joint au verset suivant en le prenant dans un autre sens. On lit dans l'édition romaine, *sicut interrogatio justorum, δικαιῶν*; l'édition de Complute porte, *ἤλον, manifestum*; et le manuscrit alexandrin *δηλών, manifestationum*, expression dont les Grecs se servent pour exprimer ce que les Hébreux appellent *urim*. C'est à cela que répondent les premiers mots du *ψ* suiv. dans la Vulgate : *Qui interrogationem manifestat.*

ψ 4. Gr. autr. Préparez ce que vous devez dire, et alors vous serez écouté; acquérez la science, et après cela répondez.

ψ 8. Litt. par sa science.

ψ 9. Autr. qui les ont célébrées au temps qui, etc.

*Sup. XXI. 17.*

Gen. II. 7.

neur, et il a mis les autres au rang des jours ordinaires ; *c'est ainsi que Dieu traite* tous les hommes pris de la même boue et de la même terre dont Adam a été formé ;

11. *Car* le Seigneur, par sa sagesse qui se communique en tant de manières différentes, a mis entre eux des différences, et a diversifié leurs voies.

12. Il a élevé et béni quelques-uns d'entre les hommes ; il les a sanctifiés ; il les a unis et attachés à lui ; il en a maudit et humilié quelques autres, et il les a laissés aller *au gré de leurs passions*, après qu'eux-mêmes se sont séparés *de lui par le péché* ; "

Rom. IX. 21.

15. *De sorte que*, comme l'argile est dans la main du potier, ( qui la manie, et qui la forme à son gré ; )

14. Et comme il l'emploie à tous les usages qu'il lui plaît, *sans qu'elle puisse y trouver à redire* ; ainsi l'homme est dans la main de celui qui l'a créé, qui, *en disposant de lui selon sa volonté*, lui rendra selon *l'équité de ses jugemens*, et ne fera qu'*user du droit qu'il a acquis sur lui en le tirant du néant*.

15. Le bien est contraire au mal, et la vie à la mort ; ainsi le pécheur est contraire à l'homme juste. Considérez toutes les œuvres du Très-Haut ; vous les trouverez ainsi deux à deux, et opposées l'une à l'autre ; *et vous verrez que cette contrariété sert admirablement à faire paraître la sagesse et la puissance de Dieu, qui fait subsister le monde dans un ordre invariable, malgré cette variété infinie, qu'il fait même servir à sa beauté et à son ornement*.

et ex ipsis posuit in numerum dierum : et omnes homines de solo, et ex terra, unde creatus est Adam.

11. In multitudine disciplinæ Dominus s eparavit eos, et immutavit vias eorum.

12. Ex ipsis benedixit, et exaltavit : et ex ipsis sanctificavit, et ad se applicavit : et ex ipsis maledixit, et humiliavit, et convertit illos a separatione ipsorum.

13. Quasi lutum figuli in manu ipsius, plasmare illud et disponere :

14. Omnes viæ ejus secundum dispositionem ejus : sic homo in manu illius qui se fecit, et reddet illi secundum judicium suum.

15. Contra malum bonum est, et contra mortem vita : sic et contra virum justum peccator. Et sic intueri in omnia opera Altissimi : duo et duo, et unum contra unum.

ÿ 12. Gr. autr. et il les a renversés et exterminés du lieu où ils étoient.

16. Et ego novissimus evigilavi, et quasi qui colligit acinos post vindemiatores.

17. In benedictione Dei et ipse speravi, et quasi qui vindemiat, repievi torcular.

18. Respicite quoniam non mihi soli laboravi, sed omnibus exquirentibus disciplinam.

19. Audite me, magnates, et omnes populi: et rectores ecclesiæ, auribus percipite.

20. Filio et mulieri, fratri et amico, non des potestatem super te in vita tua: et non dederis alii possessionem tuam: ne forte pœniteat te, et depreceris pro illis.

21. Dum adhuc superes et aspiras, non immutabit te omnis caro.

22. Melius est enim ut filii tui te rogent,

16. Je vous dis ces choses, moi qui suis venu le dernier de tous les prophètes, moi qui ai paru dans le monde, comme me réveillant après un long sommeil, et qui en écrivant ces vérités, ai fait comme ceux qui ramassent les grains de raisin après ceux qui ont fait vendange; "

17. Car, en entreprenant cet ouvrage, j'ai espéré (aussi moi-même) en la bénédiction de Dieu; et il t'a répandue sur moi avec tant d'abondance, que, ne pensant qu'à ramasser quelques grains après les autres, j'ai rempli la cuve comme celui qui vendange.

18. Considérez que je n'ai pas travaillé pour moi seul, mais pour tous ceux qui recherchent la science.

19. Grands, et vous, hommes du peuple, " écoutez-moi (tous;) et vous qui présidez aux assemblées, prêtez l'oreille.

20. Ne donnez point pouvoir sur vous pendant votre vie à votre fils, à votre femme, à votre frère, ou à votre ami; ne donnez point à un autre le bien que vous possédez, de peur que vous ne vous en repentiez, et que vous ne soyez réduit à lui en demander avec prière.

21. Tant que vous vivez, et que vous respirez, que personne ne vous fasse changer sur ce point; "

22. Car il vaut mieux que ce soient vos enfans qui vous prient, que d'être

Sup. xxiv. 47.

¶ 16. Dans le grec, il faut ici revenir au chap. xxx. ¶ 16. pour y trouver le texte qui répond à ce verset et aux suivans jusqu'à la fin du chapitre.

¶ 19. Grands du peuple.

¶ 21. Gr. autr. ne vous rendez esclave de personne.

tre réduit à attendre ce qui vous viendra d'eux.

23. Conservez-vous la principale autorité dans toutes vos œuvres.

24. Ne faites point de tache à votre gloire, *en imitant les insensés qui se dépouillent de leurs biens avant leur mort; pour vous, distribuez votre succession au jour qui finira votre vie, et à l'heure de votre mort.*

25. *Jusque-là donnez le fourrage, le bâton et la charge à l'âne; le pain, la correction et le travail à l'esclave.*

26. Il travaille quand on le châtie; et *si on ne le presse, il ne pense qu'à se reposer;* lâchez-lui la main, et il tâchera de se rendre libre.

27. Le joug et les cordes font plier le cou du bœuf (*le plus dur, et le travail continuel rend l'esclave souple.*)

28. La torture et les fers *ne doivent pas manquer* à l'esclave malicieux; envoyez-le au travail, de peur qu'il ne soit oisif, *et qu'il ne devienne méchant;*

29. Car l'oisiveté enseigne beaucoup de mal.

30. Tenez-le *donc* dans le travail; car c'est là qu'il doit être. S'il ne vous obéit pas, faites-le plier, en lui mettant les fers aux pieds; mais *dans ces châtimens, ne commettez point d'excès* à l'égard de qui que ce soit; et ne faites rien (d'important,) sans y avoir bien pensé, *vous souvenant toujours que votre es-*

quam te respicere in manus filiorum tuorum.

23. In omnibus operibus tuis præcellens esto.

24. Ne dederis maculam in gloria tua: in die consummationis dierum vitæ tuæ, et in tempore exitus tui distribue hereditatem tuam.

25. Cibaria, et virga, et onus asino: panis, et disciplina, et opus servo.

26. Operatur in disciplina, et quærit requiescere: laxa manus illi, et quærit libertatem.

27. Jugum et lorum curvant collum durum, et servum inclinant operationes assiduæ.

28. Servo malevolo tortura et compedes: mitte illum in operationem, ne vacet:

29. Multam enim malitiam docuit otiositas.

30. In opera constitue eum: sic enim condecet illum. Quod si non obaudierit, curva illum compedibus, et non amplifies super omnem carnem: verum sine judicio nihil facias grave.

‡ 26. Gr. autr. Faites travailler l'esclave, et vous trouverez du repos.

‡ 30. On lit dans le grec, περισιύσης, *amplifies*, peut-être pour περιπέσης, *perperam agas*, ne commettez point de témérité.

*clave est d'une même nature que vous.*

31. Si est tibi servus fidelis, sit tibi quasi anima tua : quasi fratrem, sic eum tracta : quoniam in sanguine animæ comparasti illum.

32. Si læseris eum injuste, in fugam convertetur :

33. Et si extollens discesserit, quem quæras, et in qua via quæras illum, nescis.

31. Si vous avez un esclave ( qui vous soit fidèle, ) qu'il vous soit cher comme votre vie ; traitez - le comme votre frère, parce que vous l'avez acquis au prix de votre sang, *et que son travail vous est nécessaire pour le soutien de votre vie.*"

32. Si vous le traitez mal ( avec injustice, il s'enfuira ; )

33. Et s'il se dérobe à vous, et s'en va, ( vous ne saurez ) où aller le chercher, *pour le trouver ;" de sorte qu'il sera perdu pour vous.*

ψ 31. Gr. Si vous avez un esclave, qu'il vous soit cher comme votre ame, parce que vous l'avez acquis au prix de votre sang (*cela s'entend des captifs ou esclaves pris à la guerre*) ; si vous avez un esclave, traitez-le comme votre frère, parce que vous en aurez besoin comme de votre ame ; *il vous sera aussi nécessaire qu'un second vous-même.* On lit dans le grec le nominatif ἡ ψυχὴ σοῦ, *anima tua*, pour le génitif τῆς ψυχῆς σοῦ, que le latin exprime par l'ablatif, *tanquam anima tua egobis eo.*

ψ 33. Le grec ne répète pas le verbe *quæras* ; on y lit simplement : par quel chemin le chercherez-vous ?

## CHAPITRE XXXIV.

Vanité des songes. Avantage de l'expérience. Bonheur de celui qui craint le Seigneur. Dieu a en horreur les oblations des méchants. Fausse pénitence.

1. VANA spes, et mendacium viro insensato : et somnia extollunt imprudentes.

2. Quasi qui apprehendit umbram, et persequitur ventum : sic et qui attendit ad visa mendacia.

3. Hoc secundum

1. L'HOMME insensé se repaît de vaines espérances et de mensonges, et les imprudens bâtissent sur les songes ; "

2. *Mais* celui qui s'attache à de fausses visions, "est comme celui qui embrasse l'ombre, et qui poursuit le vent ; *il s'appuie sur le vide ;*

3. *Car* les visions des songes sont

ψ 1. Autrement et selon le grec : et les imprudens se laissent emporter par *les vaines idées de* leurs songes. Ce chapitre est le xxx<sup>e</sup> dans le grec.

ψ 2. Gr. à des songes.

comme l'image d'un homme qui se voit lui-même dans un miroir; *elles n'ont pas plus de réalité.*"

4. *En effet*, comment ce qui est impur peut-il rendre pur? Et comment la vérité peut-elle sortir du mensonge?

5. *Ainsi* les divinations (de l'erreur,) les augures (trompeurs) et les songes (des méchants,) ne sont que vanité.

6. Ce ne sont que des effets de votre imagination, comme sont les fantaisies des femmes grosses. N'appliquez *donc* point votre pensée à ces visions, à moins que le Très-Haut ne vous les envoie lui-même;

7. Car les songes en ont jeté plusieurs dans l'égarement, et ils sont tombés pour y avoir mis leur confiance.

8. *C'est sur la loi de Dieu qu'il faut s'appuyer; et ce sont les hommes sages et fidèles qu'il faut consulter; car* (la parole) de la loi du Seigneur *n'est pas comme les songes; elle s'accomplira entièrement, et la sagesse sera claire dans la bouche du fidèle qui l'aura recherchée avec soin.*

9. (Que sait celui qui n'a point été tenté, *ni éprouvé?*) *Mais* l'homme d'une grande expérience aura de grandes vues; "et celui qui a beaucoup appris," parlera avec sagesse.

hoc visio somniorum :  
ante faciem hominis  
similitudo hominis.

4. Ab immundo quid mundabitur? et a mendace quid verum dicitur?

5. Divinatio erroris, et auguria mendacia, et somnia malefacientium, vanitas est.

6. Et sicut parturientis, cor tuum phantasias patitur : nisi ab Altissimo fuerit emissa visitatio, ne dederis in illis cor tuum :

7. Multos enim errare fecerunt somnia, et exciderunt sperantes in illis.

8. Sine mendacio consummabitur verbum legis, et sapientia in ore fidelis complanabitur.

9. Qui non est tentatus, quid scit? Vir in multis expertus, cogitabit multa : et qui multa didicit, enarrabit intellectum.

¶ 3. L'expression, *Hoc secundum hoc*, est si singulière que Grotius et le P. Houbigant croient que c'est une faute de copiste; que *Hoc* est l'expression du texte et *secundum hoc* une glose ajoutée. Mais il y a un hébraïsme qui approche beaucoup de cette expression, c'est *secundum hoc* et *secundum hoc*, *Jes.* vii. 20. *Jud.* xviii. 4. etc., ce que la Vulgate exprime par *sic et sic*, ou *hæc et hæc*. De même *Hoc secundum hoc* pourroit être un hébraïsme pour *Hæc duo similia sunt*. Voici deux choses semblables, ou comparables.

¶ 9. Gr. autr. L'homme qui a beaucoup voyagé, sait beaucoup. On lit dans le grec de l'édition romaine *παιδευμένος*, *eruditus*; celle de Complute porte *πλανώμενος*, qui *oberravit* ou *peregrinatus est*.

*Ibid.* Gr. qui a beaucoup d'expérience.

10. Qui non est expertus, pauca recognoscit : qui autem in multis factus est, multiplicat malitiam.

11. Qui tentatus non est, qualia scit? qui implanatus est, abundabit nequitia.

12. Multa vidi errando, et plurimas verborum consuetudines.

13. Aliquoties usque ad mortem periclitatus sum horum causa, et liberatus sum gratia Dei.

14. Spiritus timendum Deum quæritur, et in respectu illius benedicetur.

15. Spes enim illorum in salvantem illos; et oculi Dei in diligentes se.

16. Qui timet Dominum, nihil trepidabit, et non pavebit : quoniam ipse est spes ejus.

17. Timentis Dominum, beata est anima ejus.

18. Ad quem respicit? et quis est fortitudo ejus?

19. Oculi Domini super timentes eum,

10. Celui qui est peu expérimenté, connoît peu de choses; mais celui qui a fait beaucoup d'épreuves, " s'est acquis une grande prudence. "

11. ( Quelle est la science de celui qui n'a point été tenté? Mais celui qui a été surpris, aura une grande adresse pour ne l'être plus. )

12. J'ai bien vu des choses en allant en divers lieux, " et j'ai remarqué bien des coutumes différentes dans mes divers voyages. "

13. Je m'y suis vu quelquefois en danger de perdre la vie; mais Dieu m'en a délivré par sa grace. "

14. Dieu aura toujours soin de l'ame de ceux qui le craignent, " ( et son regard les comblera de bénédictions; )

15. Car leur espérance est en celui qui les sauve; ( et les yeux de Dieu sont sur ceux qui l'aiment. )

16. Celui qui craint le Seigneur, ne tremblera point; il n'aura point de peur, parce que Dieu même est son espérance.

17. Heureuse est l'ame de celui qui craint le Seigneur.

18. Sur qui jette-t-il l'œil, et qui est sa force? *le Tout-Puissant, qui ne manquera pas de l'assister dans ses besoins;*

19. Car les yeux du Seigneur sont sur ceux qui le craignent; " il est

Ps. XXXII. 18.  
et XXXIII. 16.

ψ 10. Gr. autr. celui qui a voyagé.

Ibid. C'est le sens du grec.

ψ 12. Autr. dans mes voyages.

Ibid. Gr. autr. et je sais beaucoup plus que je ne dis.

ψ 13. Gr. autr. mais j'en ai été délivré par ces choses, par l'expérience et la sagesse que j'avois acquise.

ψ 14. Gr. L'esprit de ceux qui craignent le Seigneur, vivra.

ψ 19. Gr. qui l'aiment.

leur protection puissante et l'affermissement de leur force; il les couvre contre la chaleur du soleil; il les met à l'ombre contre l'ardeur du midi :

Isai. xxv. 4.

20. Il les soutient, " afin qu'ils ne tombent pas; il les assiste quand ils sont tombés; il élève leur ame, et il éclaire leurs yeux; il leur donne la santé, la vie et la bénédiction.

Prov. xxi. 27.

21. L'oblation de celui qui sacrifie d'un bien d'iniquité, est souillée, " et les insultes " des injustes ne sont point agréées de Dieu.

22. ( Le Seigneur ne se donne qu'à ceux qui l'attendent en paix, et qui marchent dans la voie de la vérité et de la justice. )

Prov. xv. 8.

23. Le Très-Haut n'approuve point les dons des injustes; ( il ne regarde point les oblations des méchans; ) et la multitude de leurs sacrifices n'obtiendra point de lui le pardon de leurs péchés.

24. Celui qui lui offre un sacrifice de la substance des pauvres, est comme celui qui égorge le fils aux yeux du père;

25. Car un peu de pain est la vie des pauvres; celui donc qui le leur ôte, est un homme de sang, qui leur ôte la vie, et qui se rend coupable de leur mort.

26. Celui qui arrache à un homme le pain qu'il a gagné par son travail, " ( est comme celui qui ) assassine son prochain.

protector potentiae, firmamentum virtutis, tegimen ardoris, et umbraculum meridiani :

20. Deprecatio offensionis, et adiutorium casus : exaltans animam, et illuminans oculos : dans sanitatem, et vitam, et benedictionem.

21. Immolantis ex iniquo oblatio est maculata, et non sunt beneplacitae subsannationes injustorum.

22. Dominus solus sustentibus se in via veritatis et justitiae.

23. Dona iniquorum non probat Altissimus, nec respicit in oblationes iniquorum : nec in multitudine sacrificiorum eorum propitiabitur peccatis.

24. Qui offert sacrificium ex substantia pauperum, quasi quæ victimat filium in conspectu patris sui.

25. Panis egentium vita pauperum est : qui defraudat illum, homo sanguinis est.

26. Qui aufert in sudore panem, quasi qui occidit proximum suum.

ψ 20. C'est le sens du grec; ou même à la lettre : il les garde.

ψ 21. On lit dans l'édition romaine, μεμωκημένη, *derisa*; dans celle de Complute, μεμωμημένη, *maculata*.

ψ Ibid. L'édition romaine porte μωκημάλα, *subsannationes*; celle de Complute, δωρήματα, *dona* : les dons des injustes.

ψ 26. Gr. le pain qui lui est nécessaire pour vivre.

27. Qui effundit sanguinem, et qui fraudem facit mercenario; fratres sunt.

28. Unus ædificans, et unus destruens: quid prodest illis nisi labor?

29. Unus orans, et unus maledicens: cuius vocem exaudiet Deus?

30. Qui baptizatur a mortuo, et iterum tangit eum, quid proficit lavatio illius?

31. Sic homo qui ieiunat in peccatis suis, et iterum eadem faciens, quid proficit humiliando se? orationem illius quis exaudiet?

27. Et ainsi celui qui répand le sang, et celui qui prive le mercenaire de sa récompense, (sont frères.) *Ils sont également injustes et cruels, et ils méritent également la mort.*

28. Si l'un bâtit, et que l'autre détruise, que gagneront-ils, que de la peine?

29. Si l'un prie, et que l'autre maudisse, de qui Dieu exaucera-t-il la voix?

30. Si celui qui se lave après avoir touché un mort, le touche de nouveau, de quoi lui sert de s'être lavé?"

31. De même, si un homme jeûne après avoir commis des péchés, et les commet de nouveau, que gagne-t-il de s'être affligé et humilié? Et qui exaucera sa prière?

Deut. xiv.  
14.  
Sup. vii. 22.

2. Pet. ii. 21.

\* 30. Selon la loi, celui qui avoit touché un mort, étoit impur jusqu'à ce qu'au septième jour il se fût lavé avec ses habits, et qu'il eût été arrosé de l'eau destinée aux purifications.

## CHAPITRE XXXV.

Observations des commandemens, sacrifice agréable à Dieu. Offrir ses dons au Seigneur avec joie. Dieu ne fait acception de personne. Il exauce les prières des pauvres, et il perdra ceux qui les oppriment.

1. Qui conservat legem, multiplicat oblationem.

2. Sacrificium salutare est attendere mandatis, et discedere ab omni iniquitate.

1. CELUI qui observe la loi du Seigneur, est comme s'il offroit un grand nombre d'oblations;"

2. Car c'est un sacrifice salutaire que d'être attentif à garder les commandemens de Dieu; (et de se retirer de toute iniquité.)

1. Reg. xv.  
22.

\* 1. On lit dans le grec, *πλεονάζει*, *multiplicat*, peut-être pour *πλεονάζων*, *multiplicans*, dans le même sens, conformément aux expressions du grec dans les membres suivans. Ce chapitre est le xxxii<sup>e</sup> dans le grec.

3. ( S'éloigner de l'injustice, c'est offrir un sacrifice qui obtient le pardon de nos offenses, et qui détourne la punition de nos péchés. )

4. Celui qui " rend graces à Dieu, offre la fleur de farine; et celui qui fait miséricorde, offre un sacrifice très-agréable au Seigneur. "

5. S'abstenir du mal, est ce qui plaît au Seigneur; et se retirer de l'injustice, est un sacrifice pour l'expiation des péchés.

Exod. xxiii.  
15. et xxxiv.  
20.  
Deut. xvi. 16

6. Néanmoins quand vous aurez fait toutes ces choses, vous ne porterez point les mains vides devant le Seigneur; mais vous lui offrirez les dons prescrits par sa loi;

7. Car toutes ces choses qui y sont marquées, se font pour obéir aux commandemens ( de Dieu. )

8. Ainsi l'oblation du juste, qui en est un fidèle observateur, engraisse l'autel, et monte devant le Très-Haut comme une excellente odeur.

9. Le sacrifice du juste est bien reçu de Dieu, et ( le Seigneur ) n'en perdra point le souvenir.

10. Rendez gloire à Dieu en lui offrant vos biens de bon cœur, " et ne retranchez rien des prémices du fruit de vos mains.

2. Cor. ix. 7.

11. Faites tous vos dons avec un visage gai, et sanctifiez vos décimes par votre joie à les offrir. "

Tob. iv. 9.

12. Donnez au Très-Haut selon qu'il vous a donné, et ( faites votre

3. Et propitiationem litare sacrificii super injustitias, et deprecatio pro peccatis, recedere ab injustitia.

4. Retribuet gratiam, qui offert similitudinem: et qui facit misericordiam, offert sacrificium.

5. Beneplacitum est Domino recedere ab iniquitate: et deprecatio pro peccatis recedere ab injustitia.

6. Non apparebis ante conspectum Domini vacuus.

7. Hæc enim omnia propter mandatum Dei sunt.

8. Oblatio justi impinguat altare, et odor suavitatis est in conspectu Altissimi.

9. Sacrificium justi acceptum est, et memoriam ejus non obliviscetur Dominus.

10. Bono animo gloriam redde Deo, et non minuas primitias manuum tuarum.

11. In omni dato hilarem fac vultum tuum, et in exultatione sanctifica decimas tuas.

12. Da Altissimo secundum datum ejus,

ψ 4. C'est le sens du grec.

Ibid. Gr. litt. offre un sacrifice de louange.

ψ 10. Gr. litt. de bon œil, d'un œil libéral et non avare.

ψ 11. Autr. et sanctifiez, consacrez et offrez vos décimes avec joie.

et in bono oculo adinventionem facito manuum tuarum.

13. Quoniam Dominus retribuens est, et septies tantum reddet tibi.

14. Noli offerre munera prava : non enim suscipiet illa.

15. Et noli inspicere sacrificium injustum, quoniam Dominus iudex est, et non est apud illum gloria personæ.

16. Non accipiet Dominus personam in pauperem, et deprecationem læsi exaudiet.

17. Non despiciet preces pupilli, nec viduam, si effundat loquelam gemitus.

18. Nonne lacrymæ viduæ ad maxillam descendunt, et exclamatio ejus super deducentem eas ?

19. A maxilla enim ascendunt usque ad cælum, et Dominus exauditor non delectabitur in illis.

20. Qui adorat

*offrande*) de bon cœur, "à proportion de ce que vous avez entre les mains; vous n'y perdrez rien;

13. Car le Seigneur est libéral envers ceux qui lui donnent, et il vous en rendra sept fois autant.

14. N'offrez point à Dieu de dons corrompus " par l'avarice ou par l'iniquité, parce qu'ils ne les recevra point.

15. Ne mettez point votre confiance en un sacrifice d'iniquité, et ne prétendez point corrompre Dieu par les dons que vous lui ferez " d'un bien injustement acquis; parce que le Seigneur est votre juge incorruptible, et qu'il n'aura point égard à la condition des personnes.

16. Le Seigneur ne fera acception de personne contre le pauvre; et il exaucera la prière de celui qui souffre l'injure.

17. Il ne méprisera point l'orphelin qui le prie, ni la veuve qui répand ses gémissemens devant lui.

18. Les larmes de la veuve n'arrosent-elles pas son visage, et ne crient-elles pas vengeance contre celui qui les tire de ses yeux? *Oui sans doute, elles crient vengeance, et elles l'obtiendront;*

19. (Car du visage de la veuve, elles montent jusqu'au ciel; et le Seigneur, qui l'exauce, ne se plaira point à la voir pleurer.)

20. Celui qui adore Dieu avec

\* 12. Litt. de bon œil. *Supr.* \* 10.

† 14. Autr. des dons imparfaits, qui n'aient pas les conditions requises. Le grec pourroit aussi se traduire : Ne lui offrez point des offrandes comme pour le corrompre; car il n'en recevra point de telles.

‡ 15. C'est le sens du grec du verset précédent, où il semble que cela devoit plutôt être inséré. Il y a méprise en cela dans les notes de la bible de Sacy; c'est peut-être ce qui auroit trompé l'auteur de la paraphrase.

*Lev.* xxii. 21.  
*Deut.* xv. 21.

*Deut.* x. 17.  
2. *Par.* xix.

7. *Job*, xxxiv.

19.  
*Sap.* vi. 8.  
*Act.* x. 34.  
*Rom.* ii. 11.  
*Gal.* ii. 6.  
*Col.* iii. 25.  
1. *Pet.* i. 17.

joie, " sera aussi bien reçu de lui ,  
et sa prière montera jusqu'aux nues.

21. La prière d'un homme qui s'humilie, " percera les nues; il ne se consolera point " qu'elle n'ait été jusqu'à Dieu; et il ne se retirera point de devant le Seigneur, jusqu'à ce que le Très-Haut le regarde, et lui accorde sa demande.

22. Le Seigneur ne différera pas long-temps; mais il prendra incessamment la défense des gens de bien, et leur fera justice. (Le très-Fort) n'usera plus à leur égard de sa longue patience; mais dans peu, il accablera de maux ceux qui les ont opprimés, "

23. Et il se vengera des nations, et il poursuivra les méchans, jusqu'à ce qu'il détruise toute l'assemblée des superbes, et qu'il brise les sceptres des injustes,

24. Jusqu'à ce qu'il rende aux hommes, selon leurs actions, et selon que le méritent les œuvres et la présomption d'Adam, "

25. Jusqu'à ce qu'il fasse justice à son peuple, " et qu'il rende la joie (aux justes,) en leur faisant miséricorde;

¶ 20. Gr. autr. Celui qui sort Dieu, sera reçu de lui avec affection.

¶ 21. Gr. autr. d'un homme qui est humilié, affligé.

Ibid. Gr. autr. Il ne se désistera point. Autrement : Elle ne sera point rappelée, qu'elle ne se soit approchée du trône de Dieu; et elle ne se retirera point, jusqu'à ce que le Très-Haut la regarde.

¶ 22. et suiv. Gr. Et le très-Fort n'usera plus de patience à leur égard, jusqu'à ce qu'il brise les reins de ceux qui n'ont point de miséricorde, de compassion, et qu'il se venge des nations qui oppriment son peuple; jusqu'à ce qu'il détruise, etc.

¶ 24. Gr. autr. selon leurs actions et selon leurs pensées. Au lieu de ces mots, et secundum opera Adæ, on lit dans le grec, et opera hominum; ce qui semble n'être qu'une glose, qui sera passée de la marge dans le texte. On lit ensuite αυτων, eorum, pour αυτου, ejus.

¶ 25. Les Juifs étoient alors sous la domination des Grecs, exposés à la violence des Egyptiens et des Syriens.

Deum in oblectatione, suscipietur, et deprecatio illius usque ad nubes propinquabit.

21. Oratio humiliantis se, nubes penetrabit : et donec propinquet, non consolabitur : et non discedet donec Altissimus aspiciat.

22. Et Dominus non elongabit, sed judicabit justos, et faciet judicium : et Fortissimus non habebit in illis patientiam, ut contribulet dorsum ipsorum :

23. Et gentibus reddet vindictam, donec tollat plenitudinem superbiorum, et sceptrum iniquorum contribulet :

24. Donec reddat hominibus secundum actus suos, et secundum opera Adæ, et secundum præsumptionem illius :

25. Donec judicet judicium plebis suæ, et oblectabit justos misericordia sua.

26. Speciosa misericordia Dei, in tempore tribulationis, quasi nubes pluviae in tempore siccitatis.

26. *Car la miséricorde (de Dieu) est reçue avec joie" au temps de l'affliction, comme la nuée qui répand la pluie au temps de la sécheresse.*

¶ 26. Litt. est agréable. Le grec pourroit aussi signifier : vient à propos.

## CHAPITRE XXXVI.

Prière de l'auteur de ce livre, pour attirer la miséricorde de Dieu sur Israël. Du cœur éclairé et du cœur corrompu. Avantage de celui qui a une femme vertueuse.

1. MISERERE nostri, Deus omnium, et respice nos, et ostende nobis lucem miserationum tuarum :

2. Et immitte timorem tuum super gentes quæ non exquisierunt te, ut cognoscant quia non est Deus nisi tu, et enarrent magnalia tua.

3. Alleva manum tuam super gentes alienas, ut videant potentiam tuam.

4. Sicut enim in conspectu eorum sanctificatus es in nobis, sic in conspectu nostro magnificaberis in eis :

5. Ut cognoscant te,

1. O Dieu, *Seigneur* de toutes choses, ayez pitié de nous ; regardez-nous favorablement ; (et faites-nous voir la lumière de vos miséricordes. " )

2. Répandez la terreur sur les nations (qui ne se mettent point en peine de vous rechercher, afin qu'elles reconnoissent qu'il n'y a point de Dieu que vous seul, et qu'elles publient la grandeur de vos merveilles. )

3. Etendez votre main sur les peuples étrangers, et faites-leur sentir votre puissance.

4. Comme ils ont vu de leurs yeux que vous avez été sanctifié parmi nous *par les merveilles que vous avez opérées pour nous sauver*, faites que nous voyions aussi éclater votre grandeur parmi eux *par celles que vous ferez pour les châtier ; "*

5. Afin qu'ils connoissent, comme

¶ 1. et suiv. Voyez ce qui est dit sur cette prière dans la préface. Elle se trouve dans le grec au chap. xxxiii.

¶ 4. Autr. Comme ils ont vu que vous avez été sanctifié parmi nous *par les châtimens que vous avez exercés sur nous*, faites que nous voyions aussi éclater votre grandeur parmi eux *par les justes vengeances que vous exercerez sur eux.*

nous l'avons connu, qu'il n'y a point d'autre Dieu que vous, Seigneur.

6. Renouvelez *donc* vos prodiges, et faites des miracles qui n'aient point encore été vus. "

7. Glorifiez votre main et votre bras droit, *en faisant éclater votre puissance contre nos ennemis.* "

8. Excitez *contre eux* votre fureur, et répandez votre colère *sur eux.*

9. Détruisez l'ennemi *qui nous persécute*, et brisez celui qui nous fait la guerre. "

10. Pressez le temps *de notre délivrance*, et hâtez la fin *de nos maux*, " afin que les hommes publient vos merveilles.

11. Que celui *d'entre nos ennemis* qui aura échappé à l'épée, soit dévoré par l'ardeur des flammes; et que ceux qui tyrannisent votre peuple, tombent dans la perdition.

12. Brisez la tête des chefs des ennemis qui disent : Il n'y a point d'autre *Seigneur* que nous.

13. Rassemblez toutes les tribus de Jacob, ( afin qu'ils connoissent qu'il n'y a point d'autre Dieu que vous, *Seigneur*; qu'ils racontent la grandeur de vos merveilles; ) et qu'ils deviennent votre héritage, comme ils l'ont été au commencement. "

14. Ayez pitié de votre peuple qui a été appelé de votre nom, " et d'Is-

sicut et nos cognovimus quoniam non est Deus præter te, Domine.

6. Innova signa, et immuta mirabilia.

7. Glorifica manum, et brachium dextrum.

8. Excita furorem, et effunde iram.

9. Tolle adversarium et afflige inimicum.

10. Festina tempus, et memento finis, ut enarrent mirabilia tua.

11. In ira flammæ devoretur qui salvatur, et qui pessimant plebem tuam inveniant perditionem.

12. Contere caput principum inimicorum, dicentium : Non est alius præter nos.

13. Congrega omnes tribus Jacob : ut cognoscant quia non est Deus nisi tu, et enarrent magnalia tua : et hereditabis eos, sicut ab initio.

14. Miserere plebi tuæ, super quam in-

ψ 6. Gr. autr. et réitérez vos merveilles. L'expression *immuta* vient de l'équivoque du grec, ἀλλοίωσον, *alia fao*, et de l'hébreu מַטָּא, *muta*, ou *itera*. Il s'agit moins ici de changer, que de réitérer.

ψ 7. Le grec ajoute : afin que l'on raconte vos merveilles.

ψ 9. Litt. Enlevez l'adversaire, et brisez l'ennemi. Ceci paroît regarder, selon la lettre, Antiochus Epiphanes.

ψ 10. Gr. autr. souvenez-vous du serment que vous avez fait à nos pères.

ψ 13. On lit dans l'édition romaine κατεκληρονόμησα, *hereditavi*; d'autres exemplaires disent κατεκληρονόμησον, *heredita*. Ceci nous ramène dans le grec au chap. xxxvi. ψ 16. et suiv.

ψ 14. C'est-à-dire, qui a été appelé le peuple du Seigneur.

vocatum est nomen tuum, et Israel, quem coæquasti primogenito tuo.

15. Miserere civitati sanctificationis tuæ Jerusalem, civitati requiei tuæ.

16. Reple Sion innarrabilibus verbis tuis, et gloria tua populum tuum.

17. Da testimonium his qui ab initio creaturæ tuæ sunt, et suscita prædicationes quas locuti sunt in nomine tuo prophetæ priores.

18. Da mercedem sustentibus te : ut prophetæ tui fideles inveniantur, et exaudi orationes servorum tuorum,

19. Secundum benedictionem Aaron de populo tuo, et dirige nos in viam justitiæ, et sciant omnes qui

raël que vous avez traité comme votre fils aîné. " *Exod. iv. 22.*

15. Ayez compassion de Jérusalem, de cette ville que vous avez sanctifiée, en y établissant votre temple et votre culte; ayez, dis je, pitié de cette ville où vous avez établi votre repos, et que vous avez honorée de votre divine présence.

16. Remplissez Sion de la grace que lui fait espérer la vérité de vos paroles ineffables; et faites que votre peuple ait la consolation d'y voir éclater, selon votre promesse, la puissance de votre gloire. "

17. Rendez témoignage à la vérité des paroles que ceux qui ont été dès la création du monde nous ont annoncées de votre part; " vérifiez les prédictions (que les anciens prophètes) ont prononcées en votre nom, et les assurances qu'ils nous ont données de votre puissante protection.

18. Récompensez ceux qui vous ont attendu long-temps avec une entière confiance, afin que vos prophètes soient trouvés fidèles, et exaucez les prières de vos serviteurs,

19. Selon les bénédictions qu'Aaron a données à votre peuple; (et conduisez-nous dans la voie de la justice,) afin que tous ceux qui habitent la terre, sachent que vous

*Num. vi. 24.*

¶ 14. Voyez au livre de l'Exode, iv. 22.

¶ 16. On lit dans le grec, ἄραι τὰ λόγια σου, extollere eloquia tua, peut-être pour ἀπὸ τῶν λογίων σου, a verbis tuis, de même qu'on lit ensuite, et a gloria tua.

¶ 17. Ou plutôt et selon le grec : Rendez témoignage à ceux qui ont été dès le commencement vos créatures et votre possession; donnez des marques de votre protection à ce peuple que vous avez vous-même formé et que vous vous êtes acquis. L'édition romaine lit : vos créatures; d'autres exemplaires lisent : votre possession. *Ps. lxxiii. 2.*

êtes le Dieu ( qui voyez ) tous les siècles devant vous. "

20. L'estomac reçoit toute sorte de viandes; mais *cependant*, entre les nourritures, l'une est meilleure que l'autre.

21. Le palais discerne au goût la venaison; et le cœur éclairé *discerne* les paroles de vérité d'avec celles du mensonge.

22. Le cœur corrompu, qui est partagé entre Dieu et le monde, causera de la tristesse; et l'homme habile lui résistera, en s'attachant uniquement à Dieu. "

23. La femme peut épouser toutes sortes d'hommes, sans avoir égard à leur beauté; mais entre les filles, l'une est meilleure que l'autre, et doit lui être préférée;

24. Car l'agrément de la femme met la joie sur le visage ( de son mari; " ) et sa beauté la rend plus aimable que tout ce que l'homme peut désirer.

25. Si la langue ( peut guérir les maux de son mari, et apaiser sa colère, ) parce qu'elle est pleine de douceur et de bonté, " son mari aura un avantage qui n'est pas commun parmi les hommes.

26. En effet, celui qui a une femme ( vertueuse, ) commence d'établir sa maison; il a un secours qui lui est semblable, et un ferme appui où il se repose.

27. Au contraire, comme, où il

habitait terram, quia tu es Deus conspexitor seculorum.

20. Omnem escam manducabit venter, et est cibus cibo melior.

21. Fauces contingunt cibum feræ, et cor sensatum verba mendacia.

22. Cor pravum dabit tristitiam, et homo peritus resistet illi.

23. Omnem masculum excipiet mulier: et est filia melior filia.

24. Species mulieris exhilarat faciem viri sui, et super omnem concupiscentiam hominis superducit desiderium.

25. Si est lingua curationis, est et mitigationis et misericordiae: non est vir illius secundum filios hominum.

26. Qui possidet mulierem bonam, inchoat possessionem: adiutorium secundum illum est, et columna ut requies.

27. Ubi non est se-

ψ 19. Gr. le Dieu des siècles, le Dieu éternel.

ψ 22. Gr. autr. mais l'homme expérimenté lui rendra selon son mérite.

ψ 24. Le mot viri sui n'est pas dans le grec; mais le sens le suppose.

ψ 25. Gr. autr. Que si la miséricorde, la douceur et la guérison sont sur sa langue, son mari, etc.

pes, diripietur possessio : et ubi non est mulier, ingemiscit egens.

28. Quis credit ei qui non habet nidum, et deflectens ubicumque obscuraverit, quasi succinctus latro exiliens de civitate in civitatem ?

n'y a point de haie, le bien est au pillage ; de même, où il n'y a point de femme, l'homme soupire dans l'indigence, et personne ne voudra l'assister en lui prêtant de son bien ; "

28. Car qui se fiera à celui qui n'a point de retraite assurée, qui va chercher le couvert partout où la nuit le prend, et qui erre de ville en ville comme un voleur toujours prêt à fuir ? "

¶ 27. Gr. autr. le voyageur qui survient fait gémir ; parce qu'un homme qui se trouve seul, n'ose se fier à un inconnu qui lui demande l'hospitalité. Le mot hébreu exprimé par *ingemiscit*, pouvoit signifier *ingemiscere facit*. Chez les Hébreux ces deux sens ont une grande affinité dans la plupart des verbes.

¶ 28. Gr. Qui se fieroit à un voleur toujours ceint et prêt à fuir, et errant de ville en ville ? Il en est de même de celui qui n'a point de retraite assurée, et qui va chercher le couvert partout où la nuit le prend.

## CHAPITRE XXXVII.

Du vrai et du faux ami. Choisir son conseil avec soin. Consulter le Seigneur. Science vraie et fausse, utile et dangereuse. Suites funestes de l'intempérance.

1. OMNIS amicus dicet : Et ego amicitiam copulavi : sed est amicus solo nomine amicus. Nonne tristitia inest usque ad mortem ?

2. Sodalis autem et amicus ad inimicitiam convertentur.

3. O præsumptio ne-

1. Tout ami dira : J'ai fait aussi amitié avec cet homme ; mais il y a un ami qui n'est ami que de nom. N'est-ce pas une douleur qui dure jusqu'à la mort,

2. Que d'avoir un ami qui se change en ennemi ? "

3. O pensée détestable ! d'où as-tu

¶ 1. et 2. C'est le sens du grec qui joint ainsi le second verset avec la dernière partie du premier.

pris ton origine? et d'où es-tu sortie, " pour venir couvrir la terre (de ta malice et) de ta perfidie? "

4. L'ami se divertit avec son ami pendant sa prospérité; et il deviendra ennemi au temps de l'affliction.

5. L'ami s'affligera avec son ami, afin qu'il lui donne de quoi manger; et à la vue de l'ennemi, il prendra le bouclier, *faisant semblant de vouloir le défendre; mais il se tournera contre lui.* "

6. *Pour vous, mon fils, n'imitiez point ce perfide; conservez dans votre cœur le souvenir de votre ami; et ne l'oubliez pas, lorsque vous serez devenu riche.*

7. Ne prenez point conseil de celui qui vous tend un piège, " et cachez vos desseins à ceux qui vous portent envie.

8. Tout homme que l'on consulte donne *son* conseil; mais il y en a qui ne regardent qu'eux-mêmes dans ce qu'ils conseillent.

9. En demandant conseil à un homme, veillez à la garde de votre ame, *et ne vous livrez pas entièrement à lui.* Sachez auparavant quels sont ses intérêts; car il vous donnera conseil selon qu'il lui sera plus utile.

10. Craignez qu'il ne plante un

quissima! unde creata es cooperire aridam malicia, et dolositate illius?

4. Sodalis amico jucundatur in oblectationibus, et in tempore tribulationis adversarius erit.

5. Sodalis amico condolet causa ventris, et contra hostem accipiet scutum.

6. Non obliviscaris amici tui in animo tuo, et non immemor sis illius in opibus tuis.

7. Noli consiliari cum eo qui tibi insidiatur, et a zelantibus te absconde consilium.

8. Omnis consiliarius prodit consilium, sed est consiliarius in semetipso.

9. A consiliario serva animam tuam: prius scito quæ sit illius necessitas: et ipse enim animo suo cogitabit:

10. Ne forte mittat

ψ 3. C'est le sens du grec: D'où es-tu sortie, pour, etc.

*Ibid.* Le mot, *illius*, qui se lit dans la Vulgate, n'est pas dans le grec.

ψ 5. Quelques-uns croient qu'il faudroit lire: il ne prendra point le bouclier; *il ne le défendra point.* On lit dans l'édition romaine, *πολέμου*, *bellum*; dans celle de Complute, *πολεμίου*, *hostem*; après ce mot, il a été facile d'omettre la négation *οὐ*, *non*.

ψ 7. Gr. autr. de celui à qui vous êtes suspect, *ou qui vous regarde de mauvais œil.* Le grec met *οὐ* verset après le verset 11.

sudem in terram, et dicat tibi :

11. Bona est via tua : et stet e contrario videre quid tibi eveniat.

12. Cum viro irreligioso tracta de sanctitate, et cum injusto de justitia, et cum muliere de ea quæ æmulatur : cum timido de bello, cum negotiatore de trajectione, cum emptore de venditione, cum viro livido de gratiis agendis,

13. Cum impio de pietate, cum inhonesto de honestate, cum operario agrario de omni opere,

14. Cum operario annuali de consummatione anni, cum servo pigro de multa operatione : non attendas his in omni consilio.

15. Sed cum viro sancto assiduus esto, quemcumque cognoveris observantem timorem Dei,

pieu dans votre chemin, " pour vous faire tomber ; et qu'ensuite il ne vous dise :

11. Votre voie est bonne ; pendant qu'il se tiendra à l'écart, pour voir ce qui vous arrivera, et pour en profiter.

12. ( Allez, consultez " un homme sans religion, sur les choses saintes, un injuste, sur la justice, une femme, sur celle dont elle est jalouse, un homme timide, sur ce qui regarde la guerre, un marchand, sur le trafic des marchandises, un acheteur, sur ce qui est à vendre, un envieux ou un ingrât, " sur la reconnaissance des graces reçues,

13. Un impie, sur la piété, " ( un homme sans honneur, sur l'honnêteté, celui qui travaille aux champs, sur ce qui regarde son travail, )

14. Un ouvrier à l'année, " sur ce qu'il doit faire ( pendant un an, ) et un serviteur paresseux, sur l'assiduité au travail ; vous ne devez point attendre de bon conseil de ces personnes sur toutes ces choses, auxquelles elles ont intérêt.

15. Mais tenez-vous sans cesse auprès d'un homme saint pour le consulter, lorsque vous en aurez connu quelqu'un qui craint véritablement ( Dieu, ) et qui observe ses commandemens, "

ψ 10. Gr. Craignez que jetant pour vous le sort, il ne vous dise, etc. On soupçonne qu'au lieu de κλήρον, *sortem*, on auroit pu lire σκληρον, *durum*, d'où seroit venu *sudem*.

ψ 12. C'est une ironie. Le grec ne lit point ces premiers mots, mais joint ce verset au verset 7. de la Vulgate : *Ne consultez point une femme*, etc.

*Ibid.* Ou plutôt : un avare.

ψ 13. Un homme sans pitié, sur une œuvre de charité.

ψ 14. On lit dans l'édition romaine, ἐπιούριον, *domestico* ; dans celle de Complute, ἐπιείκειον, *annuali*.

ψ 15. C'est le sens du grec : quelqu'un qui observe les commandemens de Dieu.

16. Dont l'ame a du rapport avec la vôtre, et qui prendra part à votre douleur, lorsque vous aurez fait un faux pas, (*en marchant* dans les ténèbres.)

17. Affermissez *principalement* votre cœur dans la droiture d'une bonne conscience; " car vous n'aurez point de plus fidèle conseiller.

18. L'ame d'un homme (saint") *tui* découvre quelquefois mieux la vérité, que sept sentinelles qui sont assises dans un lieu élevé, pour contempler tout ce qui se passe.

19. Mais sur toutes choses, priez le Très-Haut, afin qu'il vous conduise dans le droit chemin de la vérité.

20. Que la parole (de la vérité") précède toutes (vos) œuvres, et qu'un conseil (stable") règle auparavant tout ce que vous faites.

21. Une parole mauvaise gâtera le cœur; " (c'est du cœur que) naissent ces quatre choses, le bien et le mal, la vie et la mort; et tout cela dépend ordinairement de la langue *bien ou mal réglée.* " Tel est habile, et enseigne plusieurs, qui est inutile à lui-même, *parce qu'il ne suit*

16. Cujus anima est secundum animam tuam, et qui, cum tibataveris in tenebris, condolebit tibi.

17. Cor boni consilii statue tecum: non est enim tibi aliud pluris illo.

18. Anima viri sancti enuntiat aliquando vera, quam septem circumspectores sedentes in excelso ad speculandum.

19. Et in his omnibus deprecare Altissimum, ut dirigat in veritate viam tuam.

20. Ante omnia opera verbum verax præcedat te, et ante omnem actum consilium stabile.

21. Verbum nequam immutabit cor: ex quo partes quatuor oriuntur, bonum et malum, vita et mors: et dominatrix illorum est assidua lingua. Est vir astutus multorum eru-

ψ 17. Gr. autr. suivez le conseil qu'il vous donne dans la sincérité de son cœur; car vous ne pouvez en trouver de plus fidèle. Le grec met à la tête de ce verset la conjonction *et*, qui le lie au ψ précédent.

ψ 18. Le mot *sancti* n'est pas dans le grec; mais le mot *vir* dit beaucoup plus que *hominis*. Ainsi le grec en disant *Anima viri*, marque l'ame d'un homme distingué par son mérite. On lit dans le grec *Anima enim viri*: Car l'ame, etc.

ψ 20. Gr. que la raison précède, etc.

*Ibid.* Gr. et que le conseil règle, etc.

ψ 21. Gr. autr. La marque du changement de la joie parott sur le visage.

*Ibid.* Gr. autr. Il y a quatre choses qui laissent dans le cœur des marques de changement, *une impression qui le change*; le bien que nous espérons, ou dont nous jouissons; le mal que nous appréhendons, ou que nous ressentons; la vie que nous aimons; la mort que nous craignons; mais la langue les domine toujours; les discours que l'on tient de nous, sont ordinairement ce qui fait plus d'impression sur notre cœur.

ditor, et animæ suæ inutilis est.

22. Vir peritus multos erudit, et animæ suæ suavis est.

23. Qui sophisticè loquitur, odibilis est : in omni re defraudabitur.

24. Non est illi data a Domino gratia : omni enim sapientia defraudatus est.

25. Est sapiens, animæ suæ sapiens : et fructus sensus illius laudabilis.

26. Vir sapiens plebem suam erudit, et fructus sensus illius fideles sunt.

27. Vir sapiens implebitur benedictionibus, et videntes illum laudabunt.

28. Vita viri in numero dierum : dies autem Israel innumera-biles sunt.

29. Sapiens in populo hereditabit honorem, et nomen illius erit vivens in æternum.

30. Fili, in vita tua tenta animam tuam :

*point les conseils qu'il donne aux autres.*

22. (Tel est éclairé, et en instruit plusieurs, qui y trouve la paix et la douceur de son ame.)

23. Celui qui use d'un langage sophistique, est digne de haine ; il sera pauvre et vide de tout."

24. Il n'a point reçu la grace du Seigneur ; car il est dépourvu de toute sagesse.

25. Il y a un sage qui est sage pour lui-même ; et les fruits de sa sagesse sont vraiment louables, parce qu'il s'en nourrit le premier.

26. L'homme sage instruit son peuple ; et le fruit de sa sagesse est stable et fidèle.

27. L'homme sage sera rempli de bénédictions ; et ceux qui le verront, le combleront de louanges.

28. *Il est vrai que la vie d'un homme sage n'a qu'un certain nombre de jours, et qu'il jouira peu de la gloire que lui aura acquise sa sagesse ; mais les jours d'Israël sont innombrables ; et tant que ce peuple subsistera, il conservera la mémoire des sages qui l'auront instruit ;*

29. Car le sage s'acquerra de l'honneur " parmi son peuple, et son nom vivra éternellement dans son souvenir.

30. Mon fils, éprouvez votre ame pendant votre vie ; et si vous trouvez

† 23. On lit dans l'édition romaine τροφῆς, *alimento* ; celle de Complute μετ σοφίας, *sapientia* ; mais ce mot paroît pris du ψ suiv. où il convient ; au lieu qu'ici il ne s'accorde pas avec le futur ; ce seroit plutôt δόξης, *gloria*. Il sera privé de gloire. Voyez au ψ 29.

† 29. On lit dans l'édition romaine, πιστιν, *fidem* ; celle de Complute dit δόξαν, *gloriam* ou *honorem*.

que quelque chose lui soit mauvais, ne le lui accordez pas ;"

31. Car tout n'est pas avantageux à tous, et tous ne se plaisent pas aux mêmes choses.

32. Ne soyez jamais avide dans un festin, " et ne vous jetez point sur ( toutes ) les viandes ;

33. Car l'excès des viandes cause des maladies, et le trop manger donne la colique.

34. L'intempérance en a tué plusieurs ; mais l'homme sobre prolonge ses jours.

et si fuerit nequam, non des illi potestatem :

31. Non enim omnia omnibus expediunt : et non omni animæ omne genus placet.

32. Noli avidus esse in omni epulatione, et non te effundas super omnem escam.

33. In multis enim escis erit infirmitas, et aviditas appropinquabit usque ad choleram.

34. Propter crapulam multi obierunt : qui autem abstinens est, adjiciet vitam.

ψ 30. C'est le sens du grec.

ψ 32. Gr. autr. Ne soyez *jamais* insatiable à l'égard d'aucun aliment. On lit dans l'édition romaine, τροφή, *delicieux*, peut-être pour τροφή, *sibo*.

## CHAPITRE XXXVIII.

Honorer les médecins ; se servir de leurs remèdes. Prier le Seigneur ; se purifier de ses péchés. Pleurer la mort de ses amis avec modération ; se souvenir qu'on doit aussi mourir. Repos nécessaire pour acquérir la sagesse. La prière sanctifie le travail.

1. HONOREZ le médecin, " à cause de la nécessité que vous en avez, et aussi parce que c'est le Très-Haut qui l'a créé pour vous guérir de vos maladies ;

2. Car toute médecine vient de Dieu ; et elle recevra des présents " du roi qui en reconnoîtra la vertu.

1. HONORA medicum propter necessitatem : etenim illum creavit Altissimus.

2. A Deo est enim omnis medela, et a rege accipiet donationem.

ψ 1. Gr. Rendez au médecin l'honneur ou l'honoraire qui lui est dû.

ψ 2. On lit dans l'édition romaine, δόμα, *donum* ou *donationem* ; celle de Complute dit, δόξαν, *gloriam* ou *honorem*, de la gloire, ou de l'honneur.

3. *Disciplina medici exaltabit caput illius, et in conspectu magnatorum collaudabitur.*

4. *Altissimus creavit de terrâ medicamenta, et vir prudens non abhorrebit illa.*

5. *Nonne a ligno indulcata est aqua amara?*

6. *Ad agnitionem hominum virtus illorum, et dedit hominibus scientiam Altissimus. honorari in mirabilibus suis.*

7. *In his curans mitigabit dolorem: et unguentarius faciet pigmenta suavitatis, et unctiones conficiet sanitatis, et non consummabuntur opera ejus.*

8. *Pax enim Dei super faciem terræ.*

9. *Fili, in tua infirmitate ne despicias te ipsum: sed ora Dominum, et ipse curabit te.*

10. *Avérte a delicto,*

3. La science du médecin l'éleva en honneur, et il sera loué" devant les grands.

4. C'est le Très-Haut qui a produit de la terre tout ce qui guérit; et l'homme sage n'en aura point d'éloignement; *mais il s'en servira dans le besoin.*

5. Un peu de bois n'a-t-il pas adouci l'eau qui étoit amère?" *Exod. xv. 25.*

6. Dieu a fait connoître (aux hommes) la vertu des plantes; (le Très-Haut) leur en a donné la science, afin qu'ils l'honorassent dans ses merveilles.

7. Il s'en sert pour apaiser leurs douleurs, et pour les guérir; ceux qui en ont l'art, en font des compositions (agréables, et des onctions qui rendent la santé *aux malades;*) et ils diversifient leurs confectiions en mille manières, *pour les rendre utiles à différentes maladies;*

8. Car la paix et la bénédiction de Dieu s'étend sur toute la terre." et sur tous les besoins de ceux qui l'habitent.

9. Mon fils, ne (vous) méprisez donc pas vous-même dans votre infirmité; ne négligez pas d'employer les remèdes que Dieu vous a donnés;" n'y mettez pas néanmoins toute votre confiance; mais priez le Seigneur, et lui-même vous guérira par leur moyen.

10. Détournez-vous aussi du pé-

4. Reg. xx.  
2. et seqq.  
2. Par.  
xxxii. 24.  
Isa. xxxviii.  
2. et seqq.

ψ 3. Gr. act. r. il sera en vénération.

ψ 5. On croit que l'auteur fait allusion au miracle dont il est parlé au livre de l'Exode, xv. 25.

ψ 8. Le grec joint ce verset au verset précédent: et la paix, la guérison, la santé, se répandra, par eux, sur la face de la terre.

ψ 9. C'est le sens du grec, qui lit simplement: dans votre infirmité ne méprisez pas les remèdes que Dieu vous a donnés.

ché; redressez vos mains, et purifiez votre cœur de toutes ses fautes; *elles sont la cause la plus ordinaire des maladies.*

11. Offrez à Dieu, pour les ex-pier, un encens de bonne odeur, et de la fleur de farine en mémoire de votre sacrifice; " et que votre of-frande soit grasse et parfaite; " et après ces actes de piété, donnez lieu au médecin, appelez-le pour vous traiter;

12. Car c'est le Seigneur qui l'a créé. Qu'il ne vous quitte donc point, parce que son art vous est néces-saire;

13. Puisque le temps est venu où vous devez tomber entre les mains des médecins, et recouvrer la santé par leur ministère."

14. Et alors ils prieront eux-mêmes le Seigneur, afin qu'à cause de leur bonne vie, il les conduise dans l'application de leurs remèdes, et qu'il les fasse heureusement servir au soulagement et à la santé qu'ils veulent vous procurer."

15. Mais voulez-vous vous passer de médecins? Ne péchez point; car l'homme qui pèche aux yeux de celui qui l'a créé, tombera entre les mains du médecin; le Seigneur lui enverra des maladies, pour le punir de son iniquité."

16. Mon fils, répandez vos larmes

et dirige manus, et ab omni delicto munda cor tuum.

11. Da suavitatem et memoriam similaginis, et impingua oblationem, et da locum medico :

12. Etenim illum Dominus creavit : et non discedat a te, quia opera ejus sunt necessaria.

13. Est enim tempus quando in manus illorum incurras :

14. Ipsi vero Dominum deprecabuntur, ut dirigat requiem eorum, et sanitatem, propter conversationem illorum.

15. Qui delinquit in conspectu ejus qui fecit eum, incidet in manus medici.

16. Fili, in mor-

† 11. Autr. comme un mémorial devant le Seigneur.

Ibid. Le grec ajoute : comme n'étant plus, ou ne devant bientôt plus être de ce monde. On lit dans le grec, ὑπάρχων, existens, peut-être pour ὑπάξων, futurus.

† 13. C'est le sens du grec : Il est un temps où le succès, le rétablissement de la santé, est entre leurs mains; car ils prieront, etc. On lit dans le grec, εὐωδία, suavitas odoris, peut-être pour εὐοδία, prosper successus, conformément au † suivant où le grec dit : εὐοδώση, prosperum det exitum.

† 14. Gr. autr. Car ils prieront eux-mêmes le Seigneur, afin qu'il leur donne un heureux succès dans le soulagement et la guérison du malade pour lui conserver la vie.

tuum produc lacrymas, et quasi dira passus incipe plorare, et secundum iudicium contege corpus illius, et non despicias sepulturam illius.

17. Propter delaturam autem amare fer luctum illius uno die, et consolare propter tristitiam :

18. Et fac luctum secundum meritum ejus uno die, vel duobus, propter detractationem.

19. A tristitia enim festinat mors, et cooperit virtutem, et tristitia cordis flectit cervicem.

20. In abductione permanet tristitia : et substantia inopis secundum cor ejus.

21. Ne dederis in tristitia cor tuum, sed repelle eam a te : et memento novissimorum :

sur un *ami* mort, et pleurez" comme un homme qui a reçu une grande plaie; ensevelissez son corps selon la coutume, et ne négligez pas sa sépulture.

17. Faites un grand deuil (pendant un jour) dans l'amertume de votre ame, (pour ne pas donner sujet de mal parler de vous, et d'être regardé comme un homme dur et impitoyable;) mais ne soyez pas aussi inconsolable dans votre tristesse.

18. Faites ce deuil selon le mérite de la personne, un jour ou deux, pour ne point donner lieu à la médisance, et pour éviter de passer pour un faux ami; mais après cela, cessez de vous affliger;

19. Car là tristesse conduit à la mort; (elle accable toute la vigueur de l'homme;) et l'abattement du cœur où elle le jette, lui fait baisser la tête."

20. La tristesse s'entretient" dans la solitude; et la vie du pauvre est telle que son cœur; elle est misérable et courte, si son cœur est plein d'amertume et de douleur."

21. N'abandonnez donc point votre cœur à la tristesse; (mais) éloignez-la de vous; souvenez-vous de votre dernière fin où elle vous conduiroit infailliblement;

Prov. xv. 13.  
et xvii. 22.

ψ 16. Le mot grec peut s'entendre des lamentations solennelles que l'on faisoit en mémoire du mort.

ψ 17. et 18. Gr. autr. Faites un deuil amer, et pleurez à chaudes larmes. Faites ce deuil selon le mérite, etc.; mais ne soyez pas inconsolable dans votre tristesse; car la tristesse, etc.

ψ 19. Gr. fait tomber la vigueur.

ψ 20. On lit dans l'édition romaine, παραβαίνη, transit; le manuscrit alexandrin dit παραμένει, permanet.

Ibid. On lit dans l'édition romaine κατά καρδίας, contra cor; la Vulgate suppose κατά καρδίαν, secundum cor. L'édition de Complute dit κατάρα καρδίας, maledictio cordis: La vie du pauvre lui est si amère qu'elle excite la malédiction dans son cœur.

2. Reg. xii. 22.

22. Et ne l'oubliez pas; car après cela, il n'y a point de retour. *D'ailleurs*, vous ne servirez de rien au mort en vous affligeant, et vous vous ferez à vous-même un très-grand mal.

23. *Ne vous livrez donc point à ces regrets inutiles; mais pensez que l'ami que vous pleurez, vous dit ces paroles: Mon ami, souvenez-vous du jugement de Dieu sur moi; car le vôtre viendra de même, et dans peu; hier à moi, aujourd'hui à vous.*

24. *Enfin que la paix où le mort est entré, apaise dans vous le regret que vous avez de sa mort; et consolez-vous de ce que son esprit s'est séparé de son corps, puisqu'il est maintenant affranchi des périls où il étoit exposé.*

25. Le docteur de la loi deviendra sage au temps de son repos; et celui qui s'agite peu, acquerra la sagesse.

26. *Mais comment pourroit se remplir de sagesse celui qui mène une charrue, qui prend plaisir à tenir à la main l'aiguillon dont il pique les bœufs, qui les fait travailler sans cesse, et qui ne s'entretient que de jeunes bœufs et de taureaux?*

27. Il applique tout son cœur à remuer la terre, et à dresser des sillons, et il emploie toutes ses veilles à engraisser des vaches.

28. Ainsi le charpentier et l'architecte passent à leur travail les jours

22. Noli oblivisci: neque enim est conversio, et huic nihil proderis, et te ipsum pessimabis.

23. Memor esto iudicii mei: sic enim erit et tuum: mihi heri, et tibi hodie.

24. In requie mortui requiescere fac memoriam ejus, et consolare illum in exitu spiritus sui.

25. Sapientia scribæ in tempore vacuitatis: et qui minoratur actu, sapientiam percipiet.

26. Qua sapientia replebitur, qui tenet aratrum, et qui gloriatur in jaculo, stimulo boves agitatur, et conversatur in operibus eorum, et enarratio ejus in filiis taurorum?

27. Cor suum dabit ad versandos sulcos, et vigilia ejus in sagina vaccarum.

28. Sic omnis faber et architectus, qui noc-

‡ 23. Selon le grec: *Ne vous livrez donc point à ces regrets inutiles à celui que vous pleurez; mais souvenez-vous du jugement de Dieu sur lui, et pensez qu'il vous en arrivera de même. Hier à moi, et aujourd'hui à vous, pourroit vous dire votre ami.*

\* 24. Litt. le repos.

‡ 25. Selon l'édition de Complute: et celui qui est accablé d'affaires et d'occupations, n'acquerra point la sagesse. C'est-à-dire, qu'on y lit la négation *ou, non*, qui n'est pas dans l'édition romaine.

tem tamquam diem transigit, qui sculpsit signacula sculptilia, et assiduitas ejus variat picturam : cor suum dabit in similitudinem picturæ, et vigilia sua perficiet opus.

29. Sic faber ferrarius sedens juxta incudem, et considerans opus ferri : vapor ignis uret carnes ejus, et in calore fornacis concertatur :

30. Vox mallei innovat aurem ejus, et contra similitudinem vasis oculus ejus.

31. Cor suum dabit in consummationem operum, et vigilia sua ornabit in perfectionem.

32. Sic figulus sedens ad opus suum, convertens pedibus suis rotam, qui in sollicitudine positus est semper propter opus suum, et in numero est omnis operatio ejus.

33. In brachio suo formabit lutum, et ante pedes suos curvabit virtutem suam.

34. Cor suum dabit

et les nuits ; " ainsi celui qui grave les cachets, diversifie ses figures par un long travail ; son cœur s'applique tout entier à imiter la peinture ; et par ses veilles, il achève son ouvrage.

29. Ainsi celui qui travaille sur le fer, s'assied près de l'enclume, et considère le fer qu'il met en œuvre ; la vapeur du feu lui dessèche " la chair, et il ne se lasse point de souffrir l'ardeur de la fournaise.

30. Son oreille est frappée sans cesse du bruit des marteaux, et son œil est attentif à la forme qu'il veut donner à ce qu'il fait.

31. Son cœur s'applique tout entier à achever son ouvrage ; il l'embellit par ses veilles, et le rend parfait.

32. Ainsi le potier s'assied près de son argile ; il tourne la roue avec les pieds ; il est dans un soin continuel pour son ouvrage ; et *quoiqu'il travaille sur une matière si vile, il ne fait rien qu'avec art et avec mesure.* "

33. Son bras donne la forme qu'il veut à l'argile, après qu'il l'a remuée et qu'il l'a rendue flexible avec ses pieds. "

34. Son cœur s'applique tout en-

‡ 28. Gr. autr. Il en est ainsi du charpentier et de l'architecte qui passent à leur travail, etc., *comment acquerront-ils la sagesse ?*

‡ 29. On lit dans l'édition romaine, *πήξει, compinget* ; l'édition de Complute et le manuscrit alexandrin disent *τήξει, conficiet*.

‡ 32. A la lettre, avec nombre : *en calculant les degrés de ses dimensions.*

‡ 33. On lit dans le grec, *virtutem ejus, αὐτοῦ*, qui alors se rapporte à *luti*. La Vulgate suppose *αὐτοῦ, suam*. En conservant cette leçon. D. Calmet soupçonne qu'au lieu de *ισχυν, vires*, il faudroit lire, *ὄσφυν, renes* : et il courbe ses reins vers ses pieds pour pétrir cette boue.

tier à donner la dernière perfection à son ouvrage en le vernissant, et il a grand soin que son fourneau soit bien net.

35. Toutes ces personnes espèrent en l'industrie de leurs mains, et chacun est sage dans son art.

36. Sans eux, nulle ville ne seroit ni bâtie, ni habitée, ni fréquentée."

37. Mais ils n'entreront point dans les assemblées ni dans les conseils qui se tiennent pour les affaires d'état.

38. Ils ne seront point assis sur les sièges des juges; ils n'auront point l'intelligence des lois, sur lesquelles se forment les jugemens; ils ne publieront point les instructions, ni les règles de la vie; ils ne trouveront point l'éclaircissement des paraboles."

39. Mais ils ne maintiennent l'état de ce monde, qu'en entretenant ce qui passe avec le temps; ils prient Dieu; en travaillant aux ouvrages de leur art; ils y appliquent leur ame, et ils cherchent d'y vivre selon la loi du Très-Haut."

ut consummet linitionem, et vigilia sua mundabit fornacem.

35. Omnes hi in manibus suis speraverunt, et unusquisque in arte sua sapiens est.

36. Sine his omnibus non ædificatur civitas.

37. Et non inhabitabunt, nec inambulabunt, et in ecclesiam non transilient.

38. Super sellam iudicis non sedebunt, et testamentum iudicii non intelligent, neque palam facient disciplinam et iudicium, et in parabolis non inveniuntur:

39. Sed creaturam ævi confirmabunt, et deprecatio illorum in operatione artis, accommodantes animam suam, et conquirentes in lege Altissimi.

¶ 36. C'est ainsi que la plupart expliquent ce texte. Quelques-uns traduisent la Vulgate: Sans eux nulle ville ne seroit bâtie; mais ils n'y habiteront point; on les placera au dehors ou dans les faubourgs; ils ne s'y promèneront point comme les magistrats pour y faire observer le bon ordre; ils n'entreront point dans les assemblées, ni dans les conseils. Le grec pourroit se traduire: Mais ils ne voyageront point comme les sages qui parcourent les nations pour s'instruire (Infr. xxxix. 5.); et ils ne se promèneront point comme les philosophes qui ne s'occupent qu'à raisonner sur différentes matières en se promenant. Ils ne seront point appelés dans les conseils du peuple, et ils ne tiendront point les premiers rangs dans les assemblées. Ils ne seront point assis, etc.

¶ 38. Autrement et à la lettre: on ne les trouvera point occupés à proposer ou expliquer des paraboles. C'étoit l'occupation des sages chez les Hébreux. Voyez la préface qui est à la tête du livre des Proverbes.

¶ 39. Gr. autr. Mais ils entretiennent les ouvrages du siècle, tout ce qui sert dans la vie et qui passe avec le temps; et ils prient le Seigneur en travaillant aux ouvrages de leur art. Quant à celui qui applique son esprit à méditer la loi du Très-Haut, il aura soin, etc. Plusieurs regardent ainsi cette dernière partie du verset comme le commencement du chapitre suivant. On lit dans le grec, πλὴν τοῦ ἐπιδόντος, præter eum qui dat, etc., ce qui paroît venir de l'hébreu דָּן, sed qui dat, etc.

## CHAPITRE XXXIX.

Occupations du sage ; gloire qui l'accompagne. Les enfans d'Israël exhortés à bénir le Seigneur dans ses ouvrages. Dieu récompense les bons, et punit les méchans. Toutes les créatures exécutent ses ordres.

1. SAPIENTIAM omnium antiquorum exquiret sapiens, et in prophetis vacabit.

2. Narrationem virorum nominatorum conservabit, et in verutias parabolarum simul introibit.

3. Occulta proverbiorum exquiret, et in absconditis parabolarum conversabitur.

4. In medio magnatorum ministrabit, et in conspectu præsidis apparebit.

5. In terram alienigenarum gentium pertransiet : bona enim et mala in hominibus tentabit.

6. Cor suum tradet ad vigilandum diluculo ad Dominum, qui fecit illum, et in conspectu Altissimi deprecabitur.

7. Aperiet os suum in oratione, et pro delictis suis deprecabitur.

1. *Mais (le sage) " aura soin de rechercher la sagesse de tous les anciens ; et il fera son étude des prophètes. "*

2. Il conservera *dans son cœur* les instructions " des hommes célèbres, et il entrera en même temps dans les mystères des paraboles.

3. Il tâchera de pénétrer dans le secret des proverbes *et des sentences obscures*, et il se nourrira de ce qu'il y a de plus caché dans les paraboles.

4. Il exercera son ministère au milieu des grands, et il paroîtra devant ceux qui gouvernent.

5. Il passera dans les terres des nations étrangères, pour éprouver, *en conversant* parmi les hommes *de différens pays*, le bien et le mal *qui se fait sur la terre*.

6. Il appliquera son cœur, et il veillera dès le point du jour, pour s'attacher au Seigneur qui l'a créé ; et il offrira ses prières au Très-Haut.

7. Il ouvrira sa bouche pour la prière ; et il demandera pardon pour ses péchés, *afin que rien ne l'empêche de recevoir la sagesse qu'il sait que Dieu peut lui donner ;*

‡ 1. Ce mot *sapiens* n'est pas dans le grec où le commencement de ce chapitre peut se prendre de la fin du précédent. Voyez la dernière note du chapitre précédent.

*Ibid.* Gr. litt. des prophéties.

‡ 2. Autr. l'histoire.

8. Car s'il plait au souverain Seigneur, il le remplira de l'esprit d'intelligence.

9. Et dès que Dieu tui aura fait cette grace, il répandra, comme une pluie, les paroles de sa sagesse, et il bénira le Seigneur, et le remerciera dans la prière de ce don précieux qu'il tui aura accordé.

10. Alors le Seigneur conduira ses conseils et ses instructions ;" et lui, il méditera les secrets de Dieu."

11. Il publiera lui-même les instructions qu'il a apprises, et il mettra sa gloire dans la loi de l'alliance du Seigneur.

12. Sa sagesse sera louée de plusieurs, et elle ne tombera jamais dans l'oubli.

13. Sa mémoire nes'effacera point de l'esprit des hommes, et son nom sera honoré de siècle en siècle.

14. Les nations publieront sa sagesse, et l'assemblée sainte célébrera ses louanges.

15. Tant qu'il vivra, il s'acquerra plus de réputation que mille autres ; et quand il viendra à se reposer par la mort, il en sera plus heureux, puisqu'il sera affranchi des périls de cette vie, et assuré d'une heureuse éternité. "

8. Si enim Dominus magnus voluerit, spiritu intelligentiæ replebit illum :

9. Et ipse tamquam imbres mittet eloquia sapientiæ suæ, et in oratione confitebitur Domino :

10. Et ipse diriget consilium ejus, et disciplinam, et in absconditis suis consiliabitur.

11. Ipse palam faciet disciplinam doctrinæ suæ, et in lege testamenti Domini gloria-bitur.

12. Collaudabunt multi sapientiam ejus, et usque in seculum non delebitur.

13. Non recedet memoria ejus, et nomen ejus requiretur a generatione in generationem.

14. Sapientiam ejus enarrabunt gentes, et laudem ejus enuntiabit ecclesia.

15. Si permanserit, nomen derelinquet plus quam mille : et si requieverit, proderit illi.

‡ 10. Gr. litt. sa science.

Ibid. C'est le sens du grec.

‡ 15. Gr. litt. S'il demeure dans la vie, il laissera un nom plus durable que celui de mille autres ; et s'il se repose, par la mort, il acquerra de la gloire. Ou peut-être : S'il demeure dans la vie, il acquerra de la réputation, et s'il se repose par la mort, il laissera un nom plus durable que celui de mille autres. C'est-à-dire, que les quatre membres de ce verset

16. Adhuc consilia-  
bor, ut enarrem ; ut  
furore enim repletus  
sum.

17. In voce dicit :  
Obaudite me, divini  
fructus, et quasi rosa  
plantata super rivos  
aquarum fructificate.

18. Quasi Libanus  
odorem suavitatis ha-  
bete.

19. Florete flores  
quasi lilium, et date  
odorem, et frondete in  
gratiam, et collaudate  
canticum, et benedi-  
cite Dominum in ope-  
ribus suis.

20. Date nomini e-  
jus magnificentiam, et  
confitemini illi in voce  
labiorum vestrorum,  
et in canticis labiorum,  
et citharis, et sic dice-  
tis in confessione :

21. Opera Domini  
universa bona valde.

22. In verbo ejus  
stetit aqua sicut conge-  
ries : et in sermone oris  
illius sicut exceptoria  
aquarum :

16. Je continuerai encore de pu-  
blier ce que je médite ; " car je suis  
rempli comme d'une *sainte* fureur."

17. (Une voix me dit : ) Ecoutez-  
moi, ô *Israélites* qui êtes comme  
des germes divins, et comme les en-  
fans du Très-Haut ; " portez des  
fruits comme des rosiers plantés sur  
le bord des eaux.

18. Répandez par vos vertus une  
agréable odeur, comme le Liban,  
par l'encens " qu'il produit.

19. Portez des fleurs comme le lis :  
jetez une odeur douce ; ( poussez des  
branches de grées ; ) chantez des  
cantiques, ( et ) bénissez le Seigneur  
dans ses ouvrages.

20. Relevez son nom par de ma-  
gnifiques éloges ; louez-le par les pa-  
roles ( de vos lèvres, ) par le chant  
de vos cantiques, et par le son de  
vos harpes ; " et vous direz ceci dans  
les bénédictions que vous lui donne-  
rez :

21. Les ouvrages du Seigneur sont  
tous souverainement bons. "

22. A sa parole, l'eau s'est arrêtée  
comme un monceau ; elle s'est ra-  
massée ( comme ) un réservoir à un  
seul mot de sa bouche ; "

Gen. I. 31.  
Maro. VII. 37.  
Gen. VIII. 3.

paroissent avoir été brouillés par les copistes qui ont mis aussi *ἰμποιεῖ*,  
*inficit*, ou *inserit*, peut-être pour *εὐποιεῖ*, *bene facit* ou *proficit*.

ψ 16. C'est le sens du grec.

*Ibid.* Gr. autr. car je suis rempli de lumière comme la lune dans son  
plein.

ψ 17. Gr. autr. Ecoutez-moi, saints enfans, et fleurissez comme des  
rosiers, etc.

ψ 18. C'est le sens du grec : comme l'encens.

ψ 20. D. Calmet croit que le mot grec *οἰνῆρες* doit s'entendre de la  
lyre antique. Voyez la *Dissertation sur les instrumens de musique*, tom. ix.

ψ 21. Le grec ajoute : et toutes ses ordonnances s'exécutent dans leur  
temps ; il n'y a point lieu de dire : Pourquoi cela est-il ainsi ? car toutes  
ces choses sont recherchées et appelées en leur temps ; tout s'exécute selon  
l'ordre prescrit par le Seigneur.

ψ 22. La plupart expliquent ceci et du passage de la mer Rouge et du  
passage du Jourdain.

23. Car tout devient favorable aussitôt qu'il le commande; et le salut qu'il donne, est inviolable;

24. Les œuvres de tous les hommes lui sont présentes, et rien n'est caché à ses yeux.

25. Son regard s'étend de siècle en siècle; et *tout lui étant connu*, rien n'est *grand ni merveilleux* devant lui.

26. On ne doit point dire *de ses œuvres*: Qu'est-ce que ceci, ou qu'est-ce que cela? Car tout se découvrira en son temps, " *et l'on verra un jour que Dieu a tout fait avec une raison souveraine et une sagesse infinie.*

27. La bénédiction qu'il donne à son peuple fidèle, est comme un fleuve qui se déborde.

Gen. VII. 21.

28. Et comme le déluge a inondé toute la terre *par l'ordre de Dieu*, ainsi sa colère sera le partage des nations (qui ne se sont pas mises en peine de le rechercher.)

Exod. XIV. 21.

29. Comme il a changé les eaux de la mer Rouge en un lieu sec, et qu'il a desséché la terre *pour y faire passer son peuple*, et comme ses voies furent alors trouvées droites et salutaires par les siens, *au lieu que les Egyptiens y trouvèrent leur perte*; ainsi les pécheurs trouvent (dans sa colère) des sujets de chute et d'une ruine entière; "

23. Quoniam in præcepto ipsius placor fit, et non est minoratio in salute ipsius.

24. Opera omnis carnis coram illo, et non est quidquam absconditum ab oculis ejus.

25. A seculo usque in seculum respicit, et nihil est mirabile in conspectu ejus.

26. Non est dicere: Quid est hoc, aut quid est istud? omnia enim in tempore suo quærentur.

27. Benedictio illius quasi fluvius inundavit.

28. Quomodo cataclysmus aridam inebriavit: sic ira ipsius gentes quæ non exquisierunt eum, hereditabit.

29. Quomodo convertit aquas in siccitatem, et siccata est terra, et viæ illius viis illorum directæ sunt: sic peccatoribus offensiones in ira ejus.

ÿ 26. Gr. autr. Il n'y a point lieu de dire: Qu'est-ce que cela? pourquoi cela? Car tout est créé pour l'usage qui lui est propre.

ÿ 27.-29. Gr. autr. Sa bénédiction se répand sur son peuple fidèle comme un fleuve qui couvre la terre, et comme un déluge qui l'enivre. Mais les nations impies auront pour partage sa colère, comme il arriva autrefois à Sodome lorsqu'il changea les eaux douces en des eaux salées. Comme ses voies sont droites pour les saints, elles sont aussi des sujets de chute pour les méchants.

30. Bona bonis creata sunt ab initio, sic nequissimis bona et mala.

31. Initium necessariae rei vitae hominum, aqua, ignis et ferrum : sal, lac et panis similagineus, et mel, et botrus uvæ, et oleum, et vestimentum.

32. Hæc omnia sanctis in bona, sic et impiis et peccatoribus in mala convertentur.

33. Sunt spiritus qui ad vindictam creati sunt, et in furore suo confirmaverunt tormenta sua :

34. In tempore consummationis effundent virtutem : et furorem ejus qui fecit illos, placabunt.

35. Ignis, grando, fames, et mors, omnia hæc ad vindictam creata sunt :

36. Bestiarum dentes, et scorpium, et serpentes, et rhomphæa vindicans in exterminium impios.

✧ 31. Gr. litt. le sang du raisin, *o'est-à-dire, le vin.*

✧ 33. C'est le sens du grec.

✧ 34. Litt. au temps de la consommation, *de la dernière vengeance, de la ruine entière des méchants.*

30. *Car* comme les biens dès le commencement ont été créés pour les bons, ainsi (les biens et) les maux ont été créés pour les méchants.

31. Ce qui est principalement nécessaire pour la vie des hommes, c'est l'eau, le feu, et le fer; le sel, le lait, et le pain de fleur de farine, le miel et le raisin, " l'huile et les vêtements.

32. *Or*, comme toutes ces choses sont un bien pour les saints, qui s'en servent pour glorifier Dieu, et pour mériter une heureuse éternité, aussise changent-elles en maux (pour les méchants et) pour les pécheurs qui en abusent, et qui les emploient à offenser celui qui les leur a données.

33. *Mais* il y a des esprits qui ont été créés pour être les ministres de la vengeance de ces crimes; et par leur fureur, ils augmentent les supplices des méchants " qui les auront commis.

34. Ils se répandront contre eux dans toute leur violence, au temps où la mesure de la justice de Dieu sera remplie; " et par les maux qu'ils leur feront souffrir, ils satisferont la justice de celui qui les a créés.

35. Le feu, la grêle, la famine, et la mort, toutes ces choses ont été créées pour exercer la vengeance de Dieu, et pour punir les méchants;

36. Ainsi que les dents des bêtes, les scorpions et les serpens, et l'épée destinée à punir et à exterminer les impies.

Sup. xxix;  
28.

37. Toutes ces choses exécutent les ordres du Seigneur avec joie ; " elles se tiendront prêtes sur la terre pour servir au besoin ; et quand leur temps sera venu , elles obéiront exactement à sa parole.

38. C'est pourquoi je me suis affermi dès le commencement *dans ces pensées ; je les ai considérées (et méditées en moi-même ; ) et je les ai laissées par écrit. "*

*Gen. i. 31.  
Marc. vii. 37.*

39. Tous les ouvrages du Seigneur sont bons ; et il met chaque chose en usage quand l'heure est venue.

40. On ne peut point dire : Ceci est plus mal que cela ; car toutes choses seront trouvées bonnes en leur temps.

41. C'est pourquoi dès maintenant louez tous ensemble de tout votre cœur , et bénissez par les paroles de votre bouche le nom du Seigneur *qui fait tout avec une puissance souveraine et une sagesse infinie.*

¶ 37. C'est le sens du grec.

¶ 38. Gr. autr. C'est pourquoi dès le commencement , je me suis fortement appliqué à cette pensée , et je l'ai laissée par écrit : Que tous les ouvrages du Seigneur , etc. A la lettre , *confirmatus sum et cogitavi* , hébraïsme pour *firmiter cogitavi*.

37. In mandatis ejus epulabuntur , et super terram in necessitatem præparabuntur , et in temporibus suis non præterient verbum.

38. Propterea ab initio confirmatus sum , et consiliatus sum , et cogitavi , et scripta dimisi.

39. Omnia opera Domini bona , et omne opus hora sua subministrabit.

40. Non est dicere : Hoc illo nequius est : omnia enim in tempore suo comprobabuntur.

41. Et nunc in omni corde et ore collaudate , et benedicite nomen Domini.

## CHAPITRE XL.

Misères communes à tous les hommes. Sort funeste des richesses injustes. Avantages de la crainte du Seigneur. Ne pas mener une vie de mendiant.

1. UNE inquiète occupation a été destinée d'abord à tous les hommes ; et un joug pesant accable les enfans d'Adam , depuis le jour où ils sortent du ventre de leur mère , jusqu'au jour de leur sépulture , où ils

1. OCCUPATIO magna creata est omnibus hominibus , et jugum grave super filios Adam , a die exitus de ventre matris eorum ,

usque in diem sepul-  
turæ, in matrem om-  
nium.

2. Cogitationes eo-  
rum, et timores cor-  
dis, adinventio expec-  
tationis, et dies fini-  
tionis :

3. A residente super  
sedem gloriosam, us-  
que ad humiliatum in  
terra et cinere :

4. Ab eo qui utitur  
hyacintho, et portat  
coronam, usque ad  
eum qui operitur lino  
crudo : furor, zelus,  
tumultus, fluctuatio,  
et timor mortis, ira-  
cundia perseverans, et  
contentio,

5. Et in tempore re-  
fectionis in cubili som-  
nus noctis immutat  
scientiam ejus.

6. Modicum tam-  
quam nihil in requie,  
et ab eo in somnis,  
quasi in die respectus.

7. Conturbatus est  
in visu cordis sui, tam-  
quam qui evaserit in  
die belli : in tempore  
salutis suæ exurrexit,

rentrent dans la *terre qui est la mè-  
re commune* de tous. "

2. Les imaginations de leur esprit,  
les appréhensions de leur cœur, les  
réflexions qui les tiennent en sus-  
pens, et le jour *de la mort* qui doit  
tout finir ; "

3. Depuis celui qui est assis sur un  
trône de gloire, jusqu'à celui qui est  
couché sur la terre et dans la cen-  
dre ;

4. Depuis celui qui est vêtu de  
pourpre, " et qui porte la couronne,  
jusqu'à celui qui n'est couvert que  
de toile ; la fureur, la jalousie, l'in-  
quiétude, l'agitation, la crainte de  
la mort, la colère toujours vive, et  
les querelles,

5. Troublent leurs pensées dans le  
lit même, et pendant le sommeil de  
la nuit, qui est le temps qui leur a  
été donné pour prendre quelque re-  
pos.

6. *Ainsi* l'homme se repose peu,  
et presque point ; et dans son som-  
meil même, il est *inquiet, agité* com-  
me une sentinelle " pendant le jour  
*à l'approche de l'ennemi ;*

7. *Car* les fantômes qu'il voit en  
son ame, l'inquiètent ; il s'imagine  
fuir comme un homme qui se sauve  
du combat ; il se lève le lendemain,  
il se voit en assurance, et il admire

† 1. On lit dans l'édition romaine, ἐπὶ ταφῆ, *in sepultura* ; celle de  
Complute dit ἐπιστροφῆς, *reditus*, jusqu'au jour de leur retour vers *la*  
*terre qui est la mère* de tous.

† 2. Dans le grec, les deux premières expressions sont à l'accusatif,  
les deux dernières au nominatif, en sorte qu'il semble manquer un verbe  
qui puisse lier les dernières avec les premières. Le sens seroit peut-être :  
La considération de ce qu'ils ont à attendre, et le jour *incertain* de leur  
mort, *produisent* les inquiétudes de leur esprit et la crainte de leur  
cœur.

† 4. Ou à la lettre, d'hyacinthe, qui étoit d'un violet plus foncé que  
la pourpre.

† 6. C'est le sens du grec.

sa frayeur qui n'avoit aucun fondement.

8. Toute chair est sujette à ces accidens, depuis les hommes jusqu'aux bêtes; et les pécheurs encore sept fois plus que les autres.

Sup. xxxix.  
55. 56.

9. De plus, la mort, le sang, les querelles, l'épée, les oppressions, " la famine, les ruines des pays, et les autres fléaux,

Gen. vii. 10.

10. Ont tous été créés pour accabler les méchans; et le déluge *qui a inondé toute la terre*, est arrivé à cause d'eux.

Eccl. i. 7.  
Infr. xli. 13.

11. Tout ce qui vient de la terre, retournera dans la terre, comme toutes les eaux rentrent dans la mer.

12. Tout don *injuste* et toute iniquité périra; mais la foi " subsistera éternellement.

13. Les richesses des injustes sécheront comme un torrent, et seront semblables à un tonnerre qui fait un grand bruit pendant la pluie et qui passe en un moment.

14. Les juges injustes se réjouiront, en ouvrant leurs mains *pour recevoir des présens*; mais comme par-là ils violent la loi de Dieu, ils seront exterminés pour jamais. "

15. La postérité des impies ne se multipliera point; leurs branches se-

et admirans ad nullum timorem :

8. Cum omni carne, ab homine usque ad pecus, et super peccatores septuplum.

9. Ad hæc mors, sanguis, contentio, et rhomphæa, oppressiones, fames, et contritio, et flagella :

10. Super iniquos creata sunt hæc omnia, et propter illos factus est cataclysmus.

11. Omnia quæ de terra sunt, in terram convertentur, et omnes aquæ in mare revertentur.

12. Omne munus, et iniquitas delebitur, et fides in seculum stabit.

13. Substantiæ injustorum sicut fluvius siccabuntur, et sicut tonitruum magnum in pluvia personabunt.

14. In aperiendo manus suas lætabitur : sic prævaricatores in consummatione tabescent.

15. Nepotes impiorum non multiplica-

ψ 9. Gr. les accidens de la famine.

ψ 12. Ou, la fidélité.

ψ 13. et 14. Gr. austr. Les richesses des injustes sécheront comme un torrent; mais lorsqu'ils ouvrent leurs mains *pour les répandre*, on se réjouit; et comme le bruit d'un grand tonnerre se dissipera en faisant tomber la pluie, de même les prévaricateurs se dissiperont à la fin en laissant tomber de leurs mains tout ce qu'ils possédoient. C'est-à-dire, que l'expression *et sicut* du ψ 13. paroît être relative au mot *sic* du ψ 14.; ce qui donne lieu au P. Houbigant de soupçonner que les copistes ont transposé le second membre du ψ 13. et le premier du ψ 14. Dans le ψ 14. le grec met le pronom αὐτὸν au singulier, peut-être pour le pluriel αὐτοὺς, qui se rapporteroit au mot *injustorum* du ψ 13.

bunt ramos, et radices immundæ super cacumen petræ sonant.

16. Super omnem aquam viriditas, et ad oram fluminis ante omne fenum evellatur.

17. Gratia sicut paradisi in benedictionibus, et misericordia in seculum permanet.

18. Vita sibi sufficientis operarii condulcabitur, et in ea invenies thesaurum.

19. Filii, et ædificatio civitatis confirmabit nomen: et super hæc mulier immaculata computabitur.

20. Vinum et musica lætificant cor: et super utraque dilectio sapientiæ.

21. Tibiæ et psalterium suavem faciunt melodiam: et super utraque lingua suavis.

22. Gratiam et speciem desiderabit oculus tuus: et super hæc virides sationes.

ront comme de mauvaises racines ( qui sont agitées du vent " ) sur le haut d'un rocher.

16. L'herbe verte " qui croit sur les eaux, et au bord d'un fleuve, est plus belle que les autres; mais elle sera arrachée avant toutes les herbes des champs; ainsi les fortunes les plus éclatantes seront les premières renversées.

17. Les œuvres de grace, au contraire, sont comme un jardin délicieux, et béni du ciel; et les fruits de la miséricorde dureront éternellement.

18. La vie de celui qui se contente de ce qu'il gagne de son travail, sera remplie de douceur, et en vivant ainsi, vous trouverez un trésor que personne ne pourra vous ravir."

19. Les enfans sages et la fondation d'une ville rendent le nom d'un homme célèbre après lui; mais une femme sans tache surpasse l'un et l'autre.

20. Le vin et la musique réjouissent le cœur; mais l'amour de la sagesse surpasse l'un et l'autre.

21. Le son des flûtes et de la harpe fait une agréable harmonie; mais la langue douce surpasse l'un et l'autre.

22. La grace du corps et la beauté du visage plaisent à l'œil; mais la verdure d'un champ semé surpasse l'une et l'autre.

¶ 15. Le mot *sonant* n'est pas dans le grec.

¶ 16. Le terme grec signifie proprement le jonc qui vient dans les marais et au bord du Nil.

¶ 18. Gr. autr. La vie de celui qui se contente de ce qu'il a, ou qui vit de son travail, sera douce; mais celui qui a trouvé un trésor, a l'avantage sur l'un et l'autre. L'expression *super utraque* prouve qu'il y a deux objets à distinguer dans le premier membre, et donne lieu de conjecturer que la conjonction *et* manque entre *sibi sufficientis et operarii*, ou que le second objet manque.

¶ 21. On lit dans l'édition romaine : *μελι, mel*; le manuscrit alexandrin porte *μελη, melodium*.

23. L'ami aide son ami dans l'occasion ; mais une femme et un mari s'entre-soulagent encore plus. "

24. Les frères sont un secours au temps de l'affliction ; mais la miséricorde *qu'on aura faite*, en délivrera encore plus qu'eux. "

25. L'or et l'argent affermissent l'état de l'homme ; mais un conseil sage surpasse l'un et l'autre. "

26. Le bien et la force du corps élèvent le cœur ; mais la crainte du Seigneur surpasse l'un et l'autre.

27. Rien ne manque à celui qui a la crainte du Seigneur, et il n'a pas besoin de chercher *d'autre* secours :

28. La crainte du Seigneur *lui* est comme un paradis de bénédiction ; et il est revêtu d'une gloire au-dessus de toute gloire.

29. Mon fils, ne menez jamais une vie de mendiant ; " car il vaut mieux mourir que de mendier *par paresse ou par oisiveté*.

30. La vie de celui qui s'attend à la table d'autrui, n'est pas une vie ; parce qu'il se nourrit des viandes des autres, *et qu'il tombe par-là dans le dernier mépris*. "

31. Mais celui qui est réglé et bien

23. Amicus et sodalis in tempore convenientes : et super utrosque mulier cum viro.

24. Fratres in adiutorium in tempore tribulationis : et super eos misericordia liberabit.

25. Aurum et argentum est constitutio pedum : et super utrumque consilium beneplacitum.

26. Facultates et virtutes exaltant cor : et super hæc timor Domini.

27. Non est in timore Domini minoratio, et non est in eo inquirere adiutorium.

28. Timor Domini sicut paradus benedictionis, et super omnem gloriam operuerunt illum.

29. Fili, in tempore vitæ tuæ ne indigeas : melius est enim mori, quam indigere.

30. Vir respiciens in mensam alienam, non est vita ejus in cogitatione victus : alit enim animam suam cibis alienis.

31. Vir autem disci-

ψ 23. Autr. L'ami et le compagnon viennent au secours dans l'occasion ; mais la femme unie à l'homme surpasse l'un et l'autre.

ψ 24. Gr. autr. Les frères et (les amis) *sont* un secours au temps de l'affliction ; mais la miséricorde *qu'on aura exercée*, délivrera plus sûrement que l'un et l'autre.

ψ 25. Gr. autr. mais le conseil est préférable à l'un et à l'autre.

ψ 29. C'est le sens du grec.

ψ 30. C'est le sens du grec : parce qu'il se rend méprisable en se nourrissant des viandes des autres.

plinaus et eruditus  
custodiet se.

32. In ore impru-  
dentis condulcabitur  
inopia, et in ventre  
ejus ignis ardebit.

† 32. Quelques-uns lisent *impudentis* : et c'est le sens du grec : L'im-  
pudent trouvera, etc.

instruit, se gardera *bien de tomber  
dans un tel état.*

32. L'insensé " trouvera de la dou-  
ceur à demander sa vie ; et l'avidité  
de manger lui brûlera les entrailles.

## CHAPITRE XLI.

Souvenir de la mort doux ou amer. L'opprobre et la malédiction sont le  
partage des méchants. Bonne réputation préférable aux richesses. Di-  
verses choses dont on doit rougir.

1. O MORS, quam a-  
mara est memoria tua,  
homini pacem habenti  
in substantiis suis :

2. Viro quieto, et  
cujus viæ directæ sunt  
in omnibus, et adhuc  
valenti accipere cibum!

3. O mors, bonum  
est judicium tuum ho-  
mini indigenti, et qui  
minoratur viribus,

4. Defecto ætate, et  
cui de omnibus cura  
est, et incredibili, qui  
perdit patientiam!

5. Noli metuere ju-  
dicium mortis : me-  
mento quæ ante te fue-  
runt, et quæ superven-  
tura sunt tibi : hoc ju-  
dicium a Domino om-  
ni carni,

1. O MORT, que ton souvenir est a-  
mer pour un homme qui vit en paix  
au milieu de ses biens ;

2. Pour un homme qui n'a rien  
qui le trouble, à qui tout réussit heu-  
reusement, et qui *jouissant d'une  
santé parfaite*, est encore en état de  
goûter la nourriture et les *délices de  
la vie!*

3. O mort, que ta sentence est  
douce pour un homme pauvre, à qui  
les forces manquent,

4. Qui est dans la défaillance de  
l'âge, accablé de soins, sans espé-  
rance *d'aucun soulagement*, " et à  
qui la patience manque *dans le mal  
qu'il souffre!*

5. *Pour vous, mon fils, en quel-  
que état que vous soyez*, ne crai-  
gnez point l'arrêt de la mort ; souve-  
nez-vous de tous ceux qui ont été  
avant vous, et de tous ceux qui vien-  
dront après ; *ils sont tous assujettis  
à la même loi ; car c'est l'arrêt que  
le Seigneur a prononcé contre toute  
chair.*

† 4. Gr. autr. sans avoir personne en qui il ose mettre sa confiance.

6. Que craignez-vous, puisqu'il ne peut vous arriver que ce qu'il plaira au Très-Haut? " *D'ailleurs, qu'un homme vive dix ans, cent ans, mille ans, cela doit lui être fort indifférent,*

7. Puisqu'on ne compte point les années de la vie parmi les morts, " *mais seulement le nombre des bonnes œuvres qui seules ont quelque mérite devant Dieu;*

8. *Car les enfans des pécheurs, qui imitent le dérèglement de leurs pères, quelque longue qu'ait été leur vie, sont aux yeux de Dieu des enfans d'abomination, ainsi que ceux qui fréquentent les maisons des méchans.*

9. L'héritage des enfans des pécheurs périra, et leur race sera éternellement déshonorée.

10. Les enfans d'un méchant homme se plaindront de leur père, parce qu'il est cause qu'ils sont en opprobre.

11. Malheur à vous, hommes impies, qui avez abandonné la loi du Seigneur, *qui est le Très-Haut.*

12. Quand vous êtes nés, vous êtes nés dans la malédiction; " et quand vous mourrez, vous aurez la malédiction pour partage.

13. Tout ce qui vient de la terre, retournera en terre; ainsi les mé-

6. Et quid superveniet tibi in beneplacito Altissimi? sive decem, sive centum, sive mille anni.

7. Non est enim in inferno accusatio vitæ.

8. Filii abominatorum fiunt filii peccatorum, et qui conversantur secus domos impiorum.

9. Filiorum peccatorum, periet hereditas, et cum semine illorum assiduitas opprobrii.

10. De patre impio queruntur filii, quoniam propter illum sunt in opprobrio.

11. Væ vobis, viri impii, qui dereliquistis legem Domini Altissimi.

12. Et si nati fueritis, in maledictione nascemini: et si mortui fueritis, in maledictione erit pars vestra.

13. Omnia quæ de terra sunt, in terram

Sup. XL. 11.

¶ 6. Gr. Pourquoi refuseriez-vous de vous soumettre à la volonté du Très-Haut?

¶ 7. Autr. car après la mort on ne vous fera point un crime de la longueur ou de la brièveté de votre vie.

¶ 12. Selon l'édition de Complute: Quand vous vous multiplieriez, ce seroit pour la perte. C'est-à-dire, qu'au lieu de γεννηθητε, nati fueritis, on y lit πληθυνθητε, multiplicati fueritis, et qu'au lieu de καίραν, maledictionem, on y lit ἀπολείαν, perditionem. Cela peut s'entendre des impies qui se multiplient par le nombre de leurs disciples.

convertentur : sic impij a maledicto in perditionem.

14. Luctus hominum in corpore ipsorum : nomen autem impiorum delebitur.

15. Curam habe de bono nomine : hoc enim magis permanebit tibi, quam mille thesauri pretiosi et magni.

16. Bonæ vitæ numerus dierum : bonum autem nomen permanebit in ævum.

17. Disciplinam in pace conservate, filii : sapientia enim abscondita, et thesaurus invisus, quæ utilitas in utrisque ?

18. Melior est homo qui abscondit stultitiam suam, quam homo qui abscondit sapientiam suam.

19. Verumtamen reveremini in his quæ procedunt de ore meo.

20. Non est enim bonum, omnem reverentiam observare : et

chans tomberont, de la malédiction temporelle, dans la perdition éternelle.

14. On pleure les hommes de bien, lorsqu'on met leur corps en terre ; mais le nom des méchants sera effacé du monde, et ils n'y seront point regrettés."

15. Ayez soin de vous procurer une bonne réputation ; car ce vous sera un bien plus stable et plus solide que mille trésors grands et précieux.

16. La bonne vie n'a qu'un certain nombre de jours ; mais la bonne réputation demeure éternellement.

17. Conservez, mes enfans, pendant que vous êtes en paix, les instructions que je vous donne ; car à quoi sert une sagesse cachée et un trésor inconnu ?

18. Celui qui cache son imprudence, vaut mieux que celui qui cache sa sagesse ; car le premier est prudent, et l'autre est injuste, puisqu'il prive les autres d'un bien qu'il a reçu pour le leur commettre.

19. Ayez donc de la honte pour ce que je vais vous marquer ;

20. Car il n'est pas bon d'en avoir pour tout ; et il y a de bonnes choses qui ne plaisent pas à tout le mon-

Sup. xx. 32.

† 14. Le grec offre dans le second membre l'expression *ὅτι ἀγαθῶν*, non bonum, que la Vulgate n'exprime pas, et qui vraisemblablement n'y étoit pas ; cette expression paroit venir du premier membre, où, au lieu du mot vague *ἀνθρώπων*, hominum, on auroit pu lire *ἀγαθῶν*, bonorum, par opposition au mot *peccatorum* ou *impiorum* qui se trouve dans le second membre.

† 17. Gr. autr. Conservez, mes enfans, en paix et sans contention, les instructions que je vous donne ; mais cependant ne les cachez point ; car à quoi sert une sagesse cachée et un trésor inconnu ? C'est-à-dire, que l'esprit de paix paroit être ici opposé à l'esprit de contention et de dispute, et qu'on lit dans le grec la particule *δέ*, autem.

de, dont on ne doit pas néanmoins rougir."

21. Mais rougissez de la fornication devant votre père et votre mère; du mensonge devant celui qui gouverne et qui est puissant;

22. D'une faute ou d'une négligence" devant le prince et le juge; de l'iniquité devant l'assemblée et devant le peuple;

23. De l'injustice devant votre compagnon et votre ami; de faire un larcin au lieu où vous demeurez.

24. Rougissez de commettre ces choses, à cause de la vérité de Dieu et de son alliance. Rougissez de mettre le coude sur la table, "parce que c'est une incivilité; et d'user de tromperie dans ce que vous recevez ou donnez.

25. Rougissez de ne pas répondre à ceux qui vous saluent; de jeter la vue sur une femme prostituée, et de détourner votre visage de l'un de vos proches.

26. (Ne vous détournez pas pour ne point voir votre prochain;) et rougissez de lui ôter ce qui lui appartient, sans le lui rendre."

Matt. v. 28.

27. Ne regardez pas la femme d'un autre; ne vous rendez point familier

non omnia omnibus bene placent in fide.

21. Erubescite a patre et a matre de fornicatione: et a præsidente et a potente, de mendacio:

22. A principe et a iudice, de delicto: a synagoga et plebe, de iniquitate:

23. A socio et amico, de injustitia: et de loco in quo habitas,

24. De furto, de veritate Dei, et testamento: de discubitu in panibus, et ab obfuscatione dati et accepti:

25. A salutantibus, de silentio: a respectu mulieris fornicariæ; et ab aversione vultus cognati.

26. Ne avertas faciem a proximo tuo, et ab auferendo partem, et non restituendo.

27. Ne respicias mulierem alieni viri, et

✧ 20. Lit. tout ne plaît pas à tous dans la fidélité; toute fidélité ne plaît pas à tous; ou tous n'approuvent pas fidèlement tout ce qui doit être approuvé. On lit dans l'édition romaine, πάντα πασιν, en deux mots, omnia omnibus; le manuscrit alexandrin porte en un seul mot, παντάπασι, omnino; alors au lieu de ἐν πίστι, in fide, peut-être qu'il faudroit lire ἀπιστίαν, diffidere, en ce sens: et il n'est pas louable d'être toujours en défiance, de ne point oser faire ce que l'on doit faire.

✧ 22. C'est ainsi que quelques-uns traduisent le grec: d'une négligence devant, etc.

✧ 24. C'est le sens du grec. Alors on mangeoit ordinairement couché sur le côté, sur des lits de table; le coude étoit appuyé sur le lit.

✧ 26. Gr. autr. rougissez d'ôter quelque chose de la part et du don que vous devez à Dieu et à ses ministres.

ne scrutaris ancillam ejus, neque steteris ad lectum ejus.

28. Ab amicis, de sermonibus impropertii : et cum dederis, ne impropertes.

¶ 27. On lit dans le grec, ἀτροῦ, ejus, au masculin, vraisemblablement pour ἀτρῆς, ejus, au féminin.

avec sa " servante, et ne vous tenez point auprès de son lit.

28. Rougissez de dire des paroles offensantes à vos amis; et ne reprochez point ce que vous aurez donné.

## CHAPITRE XLII.

Plusieurs choses dont il ne faut point rougir. Attention qu'un père doit avoir sur ses filles. Fuir la compagnie des femmes. Louanges des ouvrages du Seigneur.

1. Non duplices sermonem auditus de revelatione sermonis absconditi, et eris vere sine confusione, et invenies gratiam in conspectu omnium hominum : ne pro his omnibus confundaris, et ne accipias personam ut delinquas :

2. De lege Altissimi, et testamento, et de iudicio justificare impium :

1. Ne redites point ce que vous avez entendu dire, et ne révélez point ce qui est secret; alors vous serez vraiment exempt de confusion, et vous trouverez grace devant tous les hommes. " Ne rougissez point de tout ce que je vais vous dire, et n'ayez point égard à la qualité des personnes pour commettre le péché à leur considération, et afin de les obliger.

2. Ne rougissez point de la loi et de l'alliance du Très-Haut; et n'ayez point honte de la suivre dans un jugement où l'on voudroit absoudre un méchant;

Lev. xix. 15.  
Deut. i. 17.  
et xvi. 19.  
Prov. xxiv.  
23.  
Jac. ii. 1.

¶ 1. La première partie de ce verset est la conclusion du chap. précédent. Rougissez de dire des paroles offensantes, etc. Ne redites point ce que vous avez entendu, etc., alors vous suez la véritable pudeur (c'est le sens du grec) et vous trouverez grace devant tous les hommes. L'auteur reprend ensuite : Ne rougissez point, etc. Le texte est même divisé ainsi dans l'édition de la bible de Vatable donnée par M. Henri, professeur royal; c'est-à-dire, que le texte *Non duplices, etc.* jusqu'à *hominum*, y forme le ¶ 29. et dernier du chapitre précédent, et que le chapitre XLII ne commence qu'à ces mots, *Ne pro his, etc.* On lit dans la version sixtine : *Ab iteratione et sermone auditus*; c'est qu'en effet dans le grec la conjonction *et* est entre ces deux mots; mais il y a lieu de présumer que c'est une faute de copiste, et que sa vraie place est plus haut en ce sens : *Et ab iteratione sermonis auditus*. La conjonction *et* qui manque ensuite dans la Vulgate, se trouve dans le grec.

3. Ni dans une affaire qui est entre ceux de votre connoissance; et des étrangers qui passent, dans le partage d'un héritage où vos amis sont intéressés; mais faites paroître, dans toutes ces occasions, un amour incorruptible pour la justice et pour la vérité.

4. Ne rougissez point d'user d'un juste poids et d'une juste balance, ni d'être équitable, lorsqu'il s'agit d'acquérir peu ou beaucoup;

5. Ni de faire justice des corruptions qui arrivent entre les vendeurs et les acheteurs; ni de châtier souvent vos enfans; ni de battre jusqu'au sang un méchant esclave.

6. Il est bon de tenir tout sous la clef, " lorsqu'on a une méchante femme.

7. Où il y a beaucoup de mains, tenez tout fermé; donnez tout compté et pesé, et ne manquez point d'écrire ce que vous aurez donné et reçu.

8. Ne rougissez point de corriger l'insensé et l'imprudent, si vous y êtes engagé par l'ordre de Dieu; ni de soutenir les vieillards qui sont condamnés par de jeunes gens; alors vous ferez voir que vous êtes bien instruit de toutes choses, et vous serez approuvé de tous les hommes.

9. La fille est à son père un sujet secret de veiller toujours; " et le soin

3. De verbo socio-rum et viatorum, et de datione hereditatis amicorum :

4. De æqualitate stateræ et ponderum, de acquisitione multorum et paucorum :

5. De corruptione emptionis et negotiatorum, et de multa disciplina filiorum, et servo pessimo latus sanguinare.

6. Super mulierem nequam bonum est signum.

7. Ubi manus multæ sunt, claudere : et quodcumque trades, numera et appende : datum vero et acceptum omne describe.

8. De disciplina insensati et fatui, et de senioribus qui judicantur ab adolescentibus : et eris eruditus in omnibus, et probabilis in conspectu omnium vivorum.

9. Filia patris abscondita est vigilia, et

¶ 5. Gr. autr. ni de demander le prix de la vente des marchandises. On lit dans l'édition romaine, ἀδιάφορον, indifférent; le manuscrit alexandrin et l'édition de Complute disent διαφόρον, *expensa* ou *pecunia*. Le mot πρῶτος, traduit par *emptionis*, peut également signifier *venditionis*. La conjonction καί, et, qui se trouve ensuite dans l'édition romaine, n'est pas dans le manuscrit alexandrin, ni dans l'édition de Complute; ce qui donne lieu de soupçonner qu'au lieu de ἐπιπόρων, *mercatorum*, on auroit pu lire ἐπιπορών, *mercium*.

¶ 6. Litt. sous le sceau. Le P. Houbigant fait remarquer que les v. 6. et 7. interrompant la liaison du v. 5. au v. 8. semblent avoir été transposés par les copistes; leur place pourroit être après le v. 8.

¶ 9. Autr. La fille qui est cachée dans la maison de son père, c'est-d-

sollicitudo ejus aufert somnum : ne forte in adolescentia sua adulta efficiatur, et cum viro commorata odibilis fiat :

10. Nequando polluat in virginitate sua, et in paternis suis grava inveniat : ne forte cum viro commorata transgrediatur, aut certe sterilis efficiatur.

11. Super filiam luxuriosam confirma custodiam : ne quando faciat te in opprobrium venire inimicis, a detractone in civitate, et objectione plebis, et confundat te in multitudine populi.

12. Omni homini noli intendere in specie, et in medio mulierum noli commorari :

13. De vestimentis enim procedit tinea, et a muliere iniquitas viri.

14. Melior est enim iniquitas viri, quam mulier beneficiens, et mulier confundens in opprobrium.

15. Memor ero igitur operum Domini, et

qu'elle lui cause, ôte le sommeil de ses yeux ; car il craint qu'elle ne passe la fleur de son âge, sans être mariée ; et que, lorsqu'elle sera avec son mari, elle n'en soit point aimée, et qu'il ne la répudie.

10. Il craint qu'elle ne se corrompe pendant qu'elle est vierge ; et qu'elle ne soit trouvée grosse dans la maison de son père ; ou qu'étant mariée, elle ne viole la loi du mariage, ce qui l'exposeroit à être lapidée ; ou qu'elle ne demeure stérile ; ce qui la couvriroit de confusion.

11. Gardez étroitement une fille libertine, de peur qu'elle ne vous expose aux insultes de vos ennemis ; qu'elle ne vous rende l'objet de la médisance de toute une ville, et la fable du peuple, et qu'elle ne vous déshonore devant tout le monde.

12. N'arrêtez vos yeux sur la beauté de personne, et ne demeurez point au milieu des femmes ;

13. Car comme le ver s'engendre dans les vêtements, aussi l'iniquité de l'homme vient de la femme dont la vue trop libre et trop fréquente le porte au péché ;

14. De sorte qu'un homme qui vous fait du mal, et qui vous donne lieu par-là d'exercer votre douceur et votre patience, vaut mieux qu'une femme qui vous fait du bien, et qui, vous inspirant de l'amour pour elle, devient ainsi pour vous un sujet de confusion et de honte.

15. Jusqu'ici j'ai parlé de ce qui regarde les hommes ; et j'en ai assez

dire, qui n'est pas encore mariée, est à son père un sujet de veiller toujours, etc.

¶ 15. Au lieu de *viris*, on lit dans l'édition romaine *mulieris* ; l'édition d'Alde ne met ni l'un ni l'autre ; mais *viris* y convient.

*dit pour leur apprendre à éviter le mal et à faire le bien. Je me souviendrai donc maintenant des ouvrages du Seigneur ; j'annoncerai ce que j'en ai vu ; je découvrirai les ouvrages de Dieu par ses propres paroles ; car c'est son esprit qui m'inspire ce que je dis."*

16. *Si l'on me demande comment j'ai vu les ouvrages du Seigneur, je répondrai que le soleil voit tout et éclaire tout, et que sa lumière nous fait connaître que la gloire du Seigneur éclate dans toutes ses œuvres."*

17. *D'ailleurs, le Seigneur n'a-t-il pas fait publier par ses saints prophètes toutes ses merveilles, qu'il a affermies comme étant le Seigneur tout-puissant, afin qu'elles subsistent éternellement pour sa gloire ?*

18. *Ils nous ont appris, ces prophètes du Seigneur, qu'il sonde l'abîme et le cœur des hommes, et qu'il pénètre leurs plus secrètes pensées ;*

19. *Car le Seigneur connoît tout ce qui peut se savoir, et il voit les signes des temps à venir ; il annonce les choses passées et les choses futures ; il découvre les traces de ce qui étoit le plus caché.*

20. *Il n'y a point pour lui de pensées secrètes, et rien ne se dérobe à sa lumière.*

21. *Il a fait éclater dans la création du monde la beauté des mer-*

quæ vidi annuntiabo :  
in sermonibus Domini  
opera ejus.

16. Sol illuminans  
per omnia respexit, et  
gloria Domini plenum  
est opus ejus.

17. Nonne Dominus  
fecit sanctos enarrare  
omnia mirabilia sua,  
quæ confirmavit Do-  
minus omnipotens,  
stabiliri in gloria sua ?

18. Abyssum, et  
cor hominum investi-  
gavit, et in astutia eo-  
rum excogitavit.

19. Cognovit enim  
Dominus omnem  
scientiam : et inspexit  
in signum ævi, an-  
nuntians quæ præte-  
rierunt, et quæ super-  
ventura sunt, revelans  
vestigia occultorum.

20. Non præterit il-  
lum omnis cogitatus,  
et non abscondit se ab  
eo ullus sermo.

21. Magnalia sapien-  
tiæ suæ decoravit : qui

ψ 15. Autr. les ouvrages du Seigneur subsistent et sont régis par sa parole.

ψ 16. Autr. De même que le soleil éclaire tout et voit tout, ainsi la gloire du Seigneur éclate dans toutes ses œuvres. A la lettre : tous les ouvrages du Seigneur sont remplis de sa gloire. L'édition romaine porte αὐτοῦ, ejus, pour Κυρίου, Domini, que la Vulgate suppose, et qui se trouve dans l'édition de Complute et dans le manuscrit alexandrin.

est ante seculum et usque in seculum.

22. Neque adjectum est, neque minuitur, et non eget alicujus consilio.

23. Quam desiderabilia omnia opera ejus, et tamquam scintilla, quæ est considerare!

24. Omnia hæc vivunt, et manent in seculum, et in omni necessitate omnia obaudiunt ei.

25. Omnia duplicia, unum contra unum, et non fecit quidquam deesse.

26. Uniuscujusque confirmavit bona : et quis satiabitur videns gloriam ejus ?

veilles de sa sagesse ; " il est, avant tous les siècles, et il sera dans tous les siècles.

22. On ne peut ni ajouter à ce qu'il est, ni en rien ôter ; et il n'a besoin du conseil de personne.

23. Combien toutes ses œuvres sont aimables ! et cependant ce que nous pouvons en considérer, n'est qu'une étincelle *et une foible esquisse des beautés qu'elles renferment.*

24. Elles subsistent toutes, et demeurent pour jamais, et elles lui obéissent dans tout ce qu'il demande d'elles.

25. Chaque chose a son contraire : l'une est opposée à l'autre, *comme pour relever mutuellement leur éclat et leur beauté ;* et rien ne manque aux œuvres de Dieu.

26. Il a affermi ce que chacune a de bon ; et qui pourra se rassasier, en voyant sa gloire *dans sa plénitude, puisque l'échantillon de cette gloire, qui paroît dans ses œuvres, cause tant de joie et d'admiration ?*

† 21. Gr. autr. C'est par sa sagesse qu'il a produit toutes les merveilles qui étoient dans l'univers.

## CHAPITRE XLIII.

Grandeur de Dieu marquée dans ses ouvrages. Le ciel, le soleil, la lune, les étoiles, l'arc-en-ciel, les éclairs, le tonnerre, la neige, la grêle, la glace, la mer et les poissons qu'elle renferme, font paroître la puissance du Seigneur. Le Seigneur est au-dessus de toute louange.

1. ALTITUDINIS firmamentum pulchritudo ejus est, species cœli in visione gloriæ.

1. LE firmament est *le lieu où la beauté des corps les plus hauts paroît avec éclat ; il est l'ornement du ciel ; c'est lui qui en fait luire la gloire*

par cette multitude d'étoiles qui y brillent de toutes parts. "

2. Le soleil paroissant à son lever, annonce le jour; " c'est le vase admirable de la puissance du Seigneur, l'ouvrage exquis du Très-Haut.

3. Il brûle la terre en son midi; et qui peut supporter ses vives ardeurs? Il conserve comme une fournaise de feu dans ses chaleurs. "

4. Il brûle les montagnes d'une triple flamme; il élance des rayons de feu qui pénètrent la terre; et la vivacité de sa lumière éblouit les yeux.

5. Le Seigneur qui l'a créé, est grand; et il hâte sa course pour lui obéir.

6. La lune est, dans toutes les révolutions qui lui arrivent, " la marque des temps, et le signe des changemens de l'année.

7. C'est la lune qui détermine les jours de fêtes; c'est un corps de lumière dont la clarté, arrivée à son plus haut point, diminue toujours.

8. La lune a donné le nom au mois; " sa lumière croît d'une ma-

2. Sol in aspectu annuntians in exitu, vas admirabile opus Excelsi.

3. In meridiano exurit terram, et in conspectu ardoris ejus, quis poterit sustinere? Fornacem custodiens in operibus ardoris:

4. Tripliciter sol exurens montes, radios igneos exsufflans, et refulgens radiis suis obcæcat oculos.

5. Magnus Dominus qui fecit illum, et in sermonibus ejus festinavit iter.

6. Et luna in omnibus in tempore suo, ostensio temporis, et signum ævi.

7. A luna signum diei festi, luminare quod minuitur in consummatione.

8. Mensis secundum nomen ejus est, cres-

‡ 1. Gr. autr. La pureté du firmament est l'ornement et la gloire de ce qui est au-dessus de nos têtes; et la beauté du ciel présente un aspect plein de gloire et de magnificence. Litt. *Superbia altitudinis, firmamentum puritatis, species cæli, etc.*

‡ 2. Au lieu de ἐν ἐξόδῳ, in exitu, l'édition de Complute dit, ἐν ἐνδόξῳ, in glorioso, peut-être pour Θεὸν ἐνδοξόν, Deum gloriosum, le Dieu de gloire; car il est visible que le verbe annuntians est ici privé de son régime.

‡ 3. Selon le grec, la dernière partie de ce verset pourroit se joindre au verset suivant: On souffle la fournaise dans les ouvrages qui dépendent du feu; mais le soleil brûle les montagnes avec un feu trois fois plus vif et plus ardent.

‡ 6. Le grec, selon l'édition de Complute, peut se traduire: Il a formé la lune pour être comme une sentinelle qui monte la garde en son temps; pour être la marque du temps, etc. C'est-à-dire qu'au lieu de ἡ σελήνη ἐν πᾶσιν, luna in omnibus, on y lit σελήνην ἐποίησεν εἰς στάσις, lunam fecit in stationem.

‡ 8. Plusieurs croient qu'il y a ici une allusion d'étymologie, parce

cens mirabiliter in consummatione.

9. Vas castrorum in excelsis, in firmamento cœli resplendens gloriose.

10. Species cœli gloria stellarum, mundum illuminans in excelsis Dominus.

11. In verbis Sancti stabunt ad iudicium, et non deficient in vigiliis suis.

12. Vide arcum, et benedic eum qui fecit illum; valde speciosus est in splendore suo.

13. Gyrauit cœlum in circuitu gloriæ suæ, manus Excelsi aperuerunt illum.

14. Imperio suo acceleravit nivem, et accelerat coruscationes emittere iudicii sui.

15. Propterea aperti sunt thesauri, et evolverunt nebulæ sicut aves.

16. In magnitudine

nière admirable, jusqu'à ce qu'elle soit parfaite."

9. *Des astres brillans forment comme un camp militaire qui luit au haut du ciel, et qui jette une splendeur étincelante dans le firmament.*"

10. L'éclat des étoiles est la beauté du ciel; c'est le Seigneur qui *par elles* éclaire le monde *durant la nuit, et qui y répand la lumière des lieux les plus hauts.*"

11. A la moindre parole du Dieu saint, elles se tiennent prêtes pour exécuter ses ordres; et elles sont infatigables dans leurs veilles.

12. Considérez l'*arc-en-ciel*, et bénissez celui qui l'a fait; il éclate avec une admirable beauté.

13. Il forme dans le ciel un cercle de gloire; et son étendue est l'ouvrage des mains du Très-Haut.

14. Le Seigneur fait tout d'un coup paroître la neige; il se hâte de lancer ses éclairs, pour l'exécution de ses jugemens.

15. C'est pour cela *aussi* qu'il ouvre ses trésors *où les vents sont renfermés*, et qu'il fait *par leur soufuffle* voler les nuages comme des oiseaux.

16. Par la grandeur de son pou-

Gen. ix. 15.

qu'en effet dans le grec, *Men* qui signifie le mois, vient de *Mene* qui signifie la lune. D'autres l'expliquent sans égard à l'étymologie : La lune donne le nom au mois : *la première lune au premier mois, la seconde au second*, etc. Les mois chez les Hébreux étoient réglés par le cours de la lune.

*Ibid.* Gr. par ses changemens successifs.

¶ 9. On pourroit aussi rapporter ce verset à ce qui précède, en l'expliquant de la lune : Elle répand avec gloire sa lumière dans le firmament du ciel, comme un flambeau élevé *qui répand sa lumière* dans un camp.

¶ 10. Gr. autr. c'est un ornement qui répand la lumière des lieux les plus hauts *où est le trône* du Seigneur. C'est-à-dire, qu'au lieu de *Κύριος, Dominus*, l'édition de Complute et le manuscrit alexandrin lisent *Κυρίου, Domini*.

voir, il épaissit " les nues, et il en fait sortir la grêle *qui est dure* comme des pierres.

17. Par un de ses regards, il ébranle les montagnes; et par sa seule volonté, il fait souffler le vent du midi.

18. Il frappe, *il ébranle* " la terre par le bruit de son tonnerre, par la tempête des aquilons, et par les tourbillons des vents.

19. Il répand la neige comme une multitude d'oiseaux qui vient se poser sur la terre, " et comme une troupe de sauterelles qui descend.

20. L'éclat de sa blancheur ravit les yeux; et les inondations qu'elle cause jettent la frayeur dans le cœur.

21. Il répand sur la terre comme du sel *les frimas et la gelée*, qui, s'étant glacée sur les plantes, les hérisse en pointe comme des chardons.

22. Lorsqu'il fait souffler le vent froid de l'aquilon, l'eau se glace aussitôt, *et devient* comme du cristal; " la gelée se repose sur tous les

sua posuit nubes, et confracti sunt lapides grandinis.

17. In conspectu ejus commovebuntur montes, et in voluntate ejus aspirabit notus.

18. Vox tonitruus ejus verberabit terram, tempestas aquilonis, et congregatio spiritus :

19. Et sicut avis deponens ad sedendum, aspergit nivem, et sicut locusta demergens descensus ejus.

20. Pulchritudinem candoris ejus admirabitur oculus, et super imbrem ejus expavescet cor.

21. Gelu sicut salem effundet super terram: et dum gelaverit, fiet tamquam cacumina tribuli.

22. Frigidus ventus aquilo flavit, et gelavit crystallus ab aqua: super omnem congrega-

ψ 16. C'est le sens du grec.

ψ 18. C'est le sens du grec : Il ébranle la terre, *et lui fait ressentir comme les douleurs de l'enfantement*. Le P. Houbigant observe qu'il y a un rapport sensible entre le premier membre du ψ 16. et le premier membre du ψ 17., ainsi qu'entre les seconds membres de ces deux versets; d'où il conjecture que les copistes en ont troublé l'ordre. On peut aussi remarquer que le grec met la conjonction καὶ, *et*, à la tête du premier de ces quatre membres, et à la tête du quatrième; ce qui donne lieu de soupçonner que c'est le troisième qui pourroit avoir été déplacé, en sorte que la leçon primitive auroit pu être : Il ébranle la terre par le bruit de son tonnerre; et par un de ses regards, il fait trembler les montagnes. Par sa seule volonté, il fait souffler le vent du midi, *il excite* la tempête des aquilons, et les tourbillons des vents.

ψ 19. Gr. austr. Il répand la neige comme une multitude d'oiseaux qui volent dans l'air; et elle tombe comme, etc.

ψ 22. Ou simplement et selon le grec : l'eau se condense en glace. Le mot *crystallus* signifie ici la glace.

tionem aquarum requiescet, et sicut lorica induet se aquis.

23. Et devorabit montes, et exuret desertum, et extinguet viride, sicut igne.

24. Medicina omnium in festinatione nebulæ, et ros obvians ab ardore venienti humilem efficiet eum.

25. In sermone ejus siluit ventus, et cogitatione sua placavit abyssum, et plantavit in illa Dominus insulas.

26. Qui navigant mare, enarrent pericula ejus, et audientes auribus nostris admirabimur.

27. Illic præclara opera, et mirabilia, varia bestiarum genera, et omnium pecorum, et creatura belluarum.

28. Propter ipsum confirmatus est itineris finis, et in sermone ejus composita sunt omnia.

29. Multa dicemus, et deficiemus in verbis: consummatio autem sermonum, ipse est in omnibus.

amas des eaux, et s'en fait comme une cuirasse."

23. Elle dévore les montagnes, brûle les déserts, et sèche tout ce qui étoit vert, comme si le feu y avoit passé.

24. Le remède à tous ces maux est qu'une nuée se hâte de paroître; et une rosée chaude survenant après le froid, le dissipera."

25. (La moindre de ses paroles fait taire les vents;) sa seule pensée apaise les abîmes *de l'eau*; et c'est là que le Seigneur a fondé les îles."

26. Que ceux qui naviguent sur la mer, racontent les périls que l'on y court; et en les écoutant, nous serons ravis d'admiration.

27. Là sont les grands ouvrages et les merveilles *du Seigneur*; des poissons de nature différente, (des animaux de toute sorte,) et des bêtes monstrueuses *que Dieu a créées*.

28. Il a fait que tout tend à sa fin par un ordre stable; et sa parole règle toutes choses."

29. Nous multiplierons les discours à *l'infini*; et (les paroles) nous manqueront, *si nous voulons rapporter toutes les merveilles de Dieu*; mais l'abrégé de tout ce qui

ψ 22. Gr. autr. et elle revêtira les eaux comme d'une cuirasse; elle sera pour les eaux comme une cuirasse.

ψ 24. Le grec porte: rendra la joie à toutes choses.

ψ 25. Gr. autr. Par sa seule pensée, au commencement, il a apaisé l'abîme des grandes eaux, et il y a planté les îles. Le mot Dominus n'est pas dans le grec. L'édition romaine porte, αὐτὴν Ἰησοῦς, eam Jesus; celle de Complute dit, ἐν αὐτῇ νήσους, in ea insulas.

ψ 28. Selon l'édition de Complute: C'est par lui que son ange nous conduit heureusement; et tout est soumis à ses ordres. C'est-à-dire, qu'au lieu de εὐδοξία, τέλος, prosperitas finis, on y lit εὐδοξία ἄγγελος, prosperitatem dat angelus.

peut se dire *sur un si vaste sujet*, est qu'il est (l'ame de) tout, et qu'il donne à tout ce qui est, l'être, la vie et le mouvement."

30. *Après cela, que pouvons-nous dire pour relever sa gloire? "* car (le Tout-Puissant) est au-dessus de tous ses ouvrages. "

31. Le Seigneur est terrible; il est souverainement grand, et sa puissance est merveilleuse.

32. Portez la gloire du Seigneur le plus haut que vous pourrez; elle éclatera encore au-dessus; (et sa magnificence ne peut être assez admirée.

33. Vous qui bénissez le Seigneur, relevez sa grandeur autant que vous pourrez; car il est au-dessus de toutes louanges.)

34. En relevant sa grandeur, fortifiez-vous de plus en plus; ne vous laissez point dans cet exercice; car vous ne comprendrez jamais *ce qu'il est*, et vous ne l'exprimerez jamais dans les louanges que vous lui donnerez.

35. *En effet*, qui pourra le voir, et le représenter *tel qu'il est*? qui dira sa grandeur, selon qu'elle est (dès le commencement?)

36. Beaucoup de ses ouvrages nous sont cachés, qui sont plus grands que ceux que nous connoissons; car nous n'en voyons qu'un petit nombre.

37. Mais le Seigneur a fait toutes choses, et il a donné la sagesse à

30. *Gloriantes ad quid valebimus? ipse enim Omnipotens super omnia opera sua.*

31. *Terribilis Dominus, et magnus vehementer, et mirabilis potentia ipsius.*

32. *Glorificantes Dominum, quantumcumque potueritis, super valebit enim adhuc, et admirabilis magnificentia ejus.*

33. *Benedicentes Dominum, exaltate illum quantum potestis: major enim est omni laude.*

34. *Exaltantes eum replemini virtute, ne laboretis: non enim comprehendetis.*

35. *Quis videbit eum, et enarrabit? et quis magnificabit eum sicut est ab initio?*

36. *Multa abscondita sunt majora his: pauca enim vidimus operum ejus.*

37. *Omnia autem Dominus fecit, et pie*

† 29. On lit dans l'édition romaine, *omne est ipse*, αὐτός; dans celle de Complute, *ipse est omne*. Peut-être faudroit-il lire αὐτοῦ, *ipsius*: tout est à lui, tout dépend de lui.

‡ 30. C'est le sens du grec.

§ *Ibid.* Gr. car par sa grandeur il surpasse tous ses ouvrages.

agentibus dedit sapientiam.

ceux qui vivent dans la piété, afin qu'ils connoissent ses œuvres autant qu'il leur est nécessaire pour admirer sa puissance, sa sagesse et sa bonté.

## CHAPITRE XLIV.

Eloges des patriarches et des grands hommes de la nation des Hébreux, et particulièrement d'Hénoch, de Noé, d'Abraham, d'Isaac, de Jacob et de Joseph.

1. LAUDEMUS viros gloriosos, et parentes nostros in generatione sua.

2. Multam gloriam fecit Dominus magnificentia sua a seculo.

3. Dominantes in potestatibus suis, homines magni virtute, et prudentia sua præditi, nuntiantes in prophetis dignitatem prophetarum :

4. Et imperantes in præsentî populo, et virtute prudentiæ populis sanctissima verba.

5. In peritia sua requirentes modos musicos, et narrantes carmina Scripturarum.

1. LOUONS maintenant ces hommes pleins de gloire, qui sont nos pères, et dont nous sommes la race.

2. Le Seigneur, dès le commencement du monde, a signalé *en eux* sa gloire et sa grande puissance.

3. Ils ont dominé dans leurs états; ils ont été grands en vertu, et ornés de prudence; et les prédictions qu'ils ont faites, leur ont acquis ( la dignité de prophètes. )

4. Ils ont commandé au peuple (*qui vivoit* de leur temps; ) et les peuples ont reçu de la solidité de leur sagesse des paroles toutes saintes.

5. Ils ont recherché par leur habileté l'art des accords de la musique, et ils nous ont laissé les cantiques de l'Écriture.

✧ 2. Ce mot est dans le grec de l'édition de Complute.

✧ 3. C'est le sens du grec.

*Ibid.* Gr. autr. ils ont été renommés pour leur puissance; leur intelligence éclatoit dans leurs conseils.

*Ibid.* C'est le sens du grec : *in prophetiis.*

✧ 4. Gr. autr. Ils ont gouverné le peuple par leurs conseils, et avec l'intelligence qui convient à ceux qui sont les chefs du peuple; leur doctrine étoit soutenue par des discours pleins de sagesse.

✧ 5. Selon le grec, ces mots, *in peritia sua*, se rapportent au verset précédent. Voyez la note précédente.

*Ibid.* Gr. autr. et ils ont composé des cantiques qu'ils ont laissés écrits.

6. Ils ont été riches en vertu ; " ( ils ont aimé avec ardeur la *véritable* beauté ; ) et ils ont gouverné leurs maisons en paix.

7. Ils se sont tous acquis ( parmi leurs peuples ) une gloire qui est passée d'âge en âge ; et on les loue encore aujourd'hui pour ce qu'ils ont fait pendant leur vie. "

8. Ceux qui sont nés d'eux , ont laissé *après leur mort* un grand nom , qui renouvelle les louanges de leurs pères.

9. *Il est vrai qu'il y a eu d'autres grands hommes parmi les nations ; mais c'étoient des grands dont on a bientôt perdu le souvenir ; car leur grandeur n'étant pas fondée sur une vertu solide*, leur mémoire a péri , comme s'ils n'avoient jamais été ; ils sont nés , eux et leurs enfans , comme s'ils n'étoient jamais nés , *n'ayant fait aucunes bonnes œuvres qui aient pu les immortaliser.* "

10. Mais ces premiers sont des hommes *de charité et de miséricorde* ; et les œuvres de leur piété subsisteront pour jamais ;

11. Les biens qu'ils ont laissés à leur postérité , lui demeurent *pour toujours*.

12. Les enfans de leurs enfans sont un peuple ( saint ; ) leur race se conserve dans l'alliance de Dieu.

13. C'est en leur considération

ψ 6. Gr. autr. Ils ont été riches et remplis de puissance ; ou , selon la Vulgate , de vertu.

ψ 7. Gr. autr. Ils ont tous été en gloire au milieu des races , et ils ont été l'ornement de leur siècle.

ψ 8. et 9. Gr. autr. Il y en a d'entre eux qui ont laissé *après leur mort* un grand nom qui perpétue leurs louanges ; il y en a d'autres dont on a perdu le souvenir ; ils sont ensevelis dans l'oubli , comme s'ils n'avoient jamais été , etc. En traduisant ainsi , les premiers seroient les patriarches et autres dont la mémoire a été célèbre ; les seconds pourroient être les justes et les sages dont la mémoire est tombée dans l'oubli dans la longue suite des siècles.

6. Homines divites in virtute , pulchritudinis studium habentes , pacificantes in domibus suis.

7. Omnes isti in generationibus gentis suæ gloriam adepti sunt , et in diebus suis habentur in laudibus.

8. Qui de illis nati sunt , reliquerunt nomen narrandi laudes eorum.

9. Et sunt quorum non est memoria : perierunt quasi qui non fuerint : et nati sunt quasi non nati , et filii ipsorum cum ipsis :

10. Sed illi viri misericordiæ sunt , quorum pietates non defuerunt :

11. Cum semine eorum permanent bona.

12. Hereditas sancta nepotes eorum , et in testamentis stetit semen eorum :

13. Et filii eorum

propter illos usque in æternum manent : semen eorum et gloria eorum non derelinquetur.

14. Corpora ipsorum in pace sepulta sunt, et nomen eorum vivit in generationem et generationem.

15. Sapientiam ipsorum narrent populi, et laudem eorum nuntiet ecclesia.

16. Henoch placuit Deo, et translatus est in paradisum, ut det gentibus pœnitentiam.

17. Noe inventus est perfectus, justus, et in tempore iracundiæ factus est reconciliatio.

18. Ideo dimissum est reliquum terræ, cum factum est diluvium.

que leurs enfans subsistent éternellement; et leur race, non plus que leur gloire, ne finira point."

14. Leurs corps ont été ensevelis en paix, et leur nom vivra dans la succession de tous les siècles."

15. Que les peuples publient leur sagesse, et que l'assemblée sainte chante leurs louanges.

16. Hénoch a plu à Dieu; c'est pourquoi il a été transféré (dans le paradis,) pour paroître de nouveau à la fin des temps, afin de faire entrer les nations dans la pénitence qu'il viendra leur prêcher."

17. Noé a été trouvé juste et parfait; et ainsi il est devenu, au temps de la colère du Seigneur, la réconciliation des hommes; et c'est en lui et par lui, que la race en a été conservée;"

18. Car Dieu, pour l'amour de lui, s'est réservé sur la terre quelques hommes," lorsque le déluge est arrivé et qu'il a fait périr tous les autres.

Gen. v. 24.  
Hebr. xi. 5.

Gen. ix. 9.

ψ 11. 12. 13. Ces trois versets sont divisés autrement dans le grec qui par-là offre un autre sens : *Cum semine eorum permanebit bona hereditas : nepotes eorum in testamentis. Stetit semen eorum et filii eorum propter illos : usque in æternum manebit semen eorum, et gloria eorum non delebitur* : Le bon héritage qu'ils ont laissé, demeurera à leur postérité; leurs descendans resteront dans les alliances. Leur race et leurs enfans subsisteront à cause d'eux. Leur race demeurera éternellement, et leur gloire ne sera point effacée. Mais il est aisé de voir que cette construction joint inutilement, *Semen eorum et filii eorum*; au lieu que dans la Vulgate, *Semen eorum et gloria eorum*, s'accordent mieux ensemble.

ψ 14. On lit dans l'édition romaine, *in generationes*; celle de Complute dit comme la Vulgate, *in generationem et generationem*, qui représente plus littéralement la phrase usitée chez les Hébreux dans le même sens.

ψ 16. Gr. autr. il a été transféré pour être un modèle de pénitence aux races dernières; ou, pour montrer et enseigner la voie de la pénitence aux nations à la fin des temps. Voyez la *Dissertation sur Hénoch*, tom. 1<sup>er</sup>. L'opinion commune des pères est qu'Elie et Hénoch sont les deux témoins dont l'avènement futur est marqué dans l'Apocalypse, xi. 3. et suivans.

ψ 17. Litt. le prix, l'échange.

ψ 18. C'est le sens du grec, où l'on voit que *terræ* est au datif. L'édition

Gen. VIII. 21.  
ix. 11 et seqq.  
Hebr. xi. 7.

19. Il a été le dépositaire de l'alliance faite avec le monde, afin qu'à l'avenir toute chair ne pût plus être exterminée par le déluge.

Gen. xii. 2.  
et xv. 5. et  
xvii. 4.

20. Le grand Abraham a été le père de la multitude des nations; et nul ne lui a été semblable en gloire; il a conservé la loi du Très-Haut, et il a fait alliance avec lui.

Gen. xvii. 10.  
et xi. Gal. iii.  
6. Gen. xxii.  
1. et seqq.

21. Le Seigneur a affermi son alliance dans sa chair, *par la circoncision qui en a été comme le sceau*; et dans la tentation, *par laquelle Dieu l'a éprouvé, en lui ordonnant de lui immoler son propre fils*, il a été trouvé fidèle.

22. C'est pourquoi il lui a juré d'établir sa gloire dans sa race, et de multiplier sa postérité comme la poussière de la terre;

23. De l'élever comme les étoiles, et d'étendre leur partage héréditaire depuis une mer jusqu'à l'autre, et depuis le fleuve de l'*Euphrate*, jusqu'aux extrémités du monde.

24. Il a traité Isaac de même, à cause d'Abraham son père.

25. (Le Seigneur lui a promis aussi) que toutes les nations seroient bénies en sa race, et il a confirmé son alliance, et l'a fait passer en la personne de Jacob.

19. Testamenta seculi posita sunt apud illum, ne deleri possit diluvio omnis caro.

20. Abraham magnus pater multitudinis gentium, et non est inventus similis illi in gloria: qui conservavit legem Excelsi, et fuit in testamento cum illo.

21. In carne ejus stare fecit testamentum, et in tentatione inventus est fidelis.

22. Ideo jurejurando dedit illi gloriam in gente sua, crescere illum quasi terræ cumulum:

23. Et ut stellas exaltare semen ejus, et hereditare illos a mari usque ad mare, et a flumine usque ad terminos terræ.

24. Et in Isaac eodem modo fecit propter Abraham patrem ejus.

25. Benedictionem omnium gentium dedit illi Dominus, et testamentum confirmavit super caput Jacob.

romaine y répète δὲ τούτο, *propter hoc*, au lieu de οὗτο, *cum*, qui se trouve dans le manuscrit alexandrin, et que la Vulgate exprime.

ψ 20. C'est ce que signifioit le nom même d'*Abraham*. Gen. xvii. 5.

ψ 22. Gr. de bénir les nations dans sa race, ou dans celui qui sortiroit de lui. Gen. xxii. 18.

Ibid. C'est le sens du grec.

ψ 24. et 25. Le grec lit: Il a de même affermi son alliance sur Isaac, à cause d'Abraham son père, et lui a promis de même la bénédiction

26. Agnovit eum in benedictionibus suis, et dedit illi hereditatem, et divisit illi partem in tribubus duodecim.

27. Et conservavit illi homines misericordiæ, invenientes gratiam in oculis omnis carnis.

26. Il a versé sur lui ses bénédictions; " il lui a donné *la terre de Chanaan pour* son héritage; il la lui a partagée en douze tribus, *selon le nombre de ses enfans.*

27. Et il lui a conservé *dans sa famille* des hommes de bonté et de miséricorde, qui ont trouvé grace aux yeux de tout le monde. "

de toutes les nations *en sa race*; et il a fait *ensuite* reposer ces mêmes promesses sur la tête de Jacob.

ψ 26. Litt. il l'a reconnu dans ses bénédictions; *il l'a reconnu pour héritier des promesses.*

ψ 27. Le grec lit : et il fit sortir de lui un homme plein de miséricorde qui trouva grace aux yeux de toute chair; ce que l'on explique de Joseph fils de Jacob.

## CHAPITRE XLV.

Eloges de Moïse, d'Aaron et de Phinées.

1. DILECTUS Deo et hominibus Moyses : cujus memoria in benedictione est.

2. Similem illum fecit in gloria sanctorum, et magnificavit eum in timore inimicorum, et in verbis suis monstra placavit.

3. Glorificavit illum

1. MOÏSE *l'un de ses descendans* a été aimé de Dieu et des hommes; " et sa mémoire est en bénédiction *parmi son peuple.*

2. Le Seigneur lui a donné une gloire égale à celle des saints *patriarches*; " il l'a rendu grand et redoutable à ses ennemis; et par ses paroles, il a apaisé les monstres " *qu'il avoit lui-même suscités contre Pharaon.*

3. Il l'a élevé en honneur devant

Exod. 11. et seqq.

Exod. vi. 7. 8. et seqq.

ψ 1. L'édition romaine lit *ἠγαπημένον.... Μουσῆν, Dilectum Moysen*; en le rapportant au ψ précédent comme si le verset précédent regardoit Moïse; mais il paroît plus probable que le ψ précédent regarde Joseph, et qu'on a lu ici *ἠγαπημένος,.... Μουσῆς, Dilectus Moyses*, comme l'exprime la Vulgate.

ψ 2. On lit dans le grec, *ἀγίων, sanctorum*, que l'on a pu confondre avec *ἀγγέλων, angelorum*. La gloire de Moïse a non-seulement égalé, mais même surpassé celle des autres saints qui l'avoient précédé, et elle a beaucoup approché de celle des anges.

*Ibid.* Gr. et par ses paroles il a fait cesser les prodiges, *les plaies dont il avoit frappé les Egyptiens.*

les rois d'*Egypte*; il lui a prescrit ses ordonnances devant son peuple, et lui a fait voir sa gloire. "

Num. III. 10.  
et seqq.  
Hebr. III. 2. 5.

4. Il l'a sanctifié " dans sa foi et dans sa douceur: et il l'a choisi d'entre tous les hommes pour être le conducteur et le médiateur de son peuple;

5. Car Dieu l'a écouté, et a entendu sa voix, " et il l'a fait entrer dans la nuée qui lui servoit comme de tente.

6. Il lui a donné ses préceptes devant tout son peuple; " la loi de vie et de science pour apprendre son alliance à Jacob, et ses ordonnances à Israël.

7. Il a élevé son frère Aaron qui lui étoit semblable en piété, " et comme lui de la tribu de Lévi.

8. Il a fait avec lui une alliance éternelle; il lui a donné le sacerdoce de son peuple; il l'a comblé de bonheur et de gloire.

9. Il l'a ceint d'une ceinture " d'honneur; il l'a revêtu d'une robe de gloire, " et il l'a couronné de tout cet appareil plein de majesté. "

Exod. XXVIII.  
et XXIX.

10. Il lui donna la robe qui descendoit jusqu'en bas, la tunique et l'éphod; et il mit tout autour de

in conspectu regum, et jussit illi coram populo suo, et ostendit illi gloriam suam.

4. In fide et lenitate ipsius sanctum fecit illum, et elegit eum ex omni carne.

5. Audivit enim eum, et vocem ipsius, et induxit illum in nubem.

6. Et dedit illi coram præcepta, et legem vitæ et disciplinæ: docere Jacob testamentum suum, et judicia sua Israel.

7. Excelsum fecit Aaron fratrem ejus, et similem sibi de tribu Levi:

8. Statuit ei testamentum æternum, et dedit illi sacerdotium gentis; et beatificavit illum in gloria:

9. Et circumcinxit eum zona gloriæ, et induit eum stolam gloriæ, et coronavit eum in vasis virtutis.

10. Circumpedes, et femoralia, et humerale posuit ei, et cinxit

ψ 3. Gr. autr. et lui a fait voir un éclat de sa gloire. Exod. XXXIII. 22.

ψ 4. Le mot *illum* n'est pas dans l'édition romaine, mais on le trouve dans l'édition de Complute.

ψ 5. Gr. Dieu lui a fait entendre sa voix.

ψ 6. Autr. devant lui, en sa présence, comme un ami qui donne de main à main à son ami.

ψ 7. Gr. qui étoit saint, semblable à lui.

ψ 9. On lit dans le grec, *στολήν, stolam*, d'une robe, *ζώνην, zonam*, d'une ceinture.

*Ibid.* Gr. litt. de sa perfection de la gloire, des ornemens les plus magnifiques.

*Ibid.* Gr. autr. de tout ce puissant appareil, ou des ornemens qui étoient les marques de sa puissance.

illum tintinnabulis aureis plurimis in gyro,

11. Dare sonitum in incessu suo, auditum facere sonitum in templo, in memoriam filiis gentis suæ :

12. Stolas sanctam, auro, et hyacintho, et purpura, opus textile, viri sapientis, judicio et veritate præditi :

13. Torto cocco opus artificis, gemmis pretiosis figuratis in ligatura auri, et opere lapidarii sculptis, in memoriam secundum numerum tribuum Israel.

14. Corona aurea super mitram ejus, expressa signo sanctitatis, et gloria honoris : opus virtutis et desideria oculorum ornata.

15. Sic pulchra ante ipsum non fuerunt talia usque ad originem.

16. Non est indutus illa alienigena aliquis, sed tantum filii ipsius soli, et nepotes ejus per omne tempus.

17. Sacrificia ipsius consumpta sunt igne quotidie.

sa robe un grand nombre de sonnettes d'or, "

11. Afin qu'il fit du bruit en marchant, et que ce son, qui retentissoit dans le temple, fût un avertissement pour les enfans de son peuple *d'être attentifs et pleins de respect.*

12. Il lui donna *le rational qui est un ornement saint, tissu d'or, d'hyacinthe et de pourpre, par un homme sage plein de jugement et de vérité.* "

13. Cet ouvrage étoit fait avec *grand art, de fil retors d'écarlate; et il y avoit douze pierres précieuses enchâssées dans l'or, taillées et gravées par un excellent lapidaire, pour lui remettre en mémoire les douze tribus d'Israël, pour lesquelles il devoit prier.*

14. Il avoit une couronne d'or sur sa mitre, où étoit gravé le nom de *celui qui est la sainteté même,* " et où *éclatoit la gloire souveraine du Très-Haut;* et cet ornement étoit plein de majesté, et plaisoit aux yeux, en se faisant respecter.

15. Il n'y eut jamais avant lui un vêtement si magnifique, *et on ne vit rien de semblable depuis le commencement du monde jusqu'à lui.*

16. Nul étranger n'a été revêtu de cette robe, mais ses fils seulement, et les enfans *qui naîtront* de ses fils dans la suite de tous les âges.

17. Ses sacrifices ont été tous les jours " consumés par le feu *qu'on entretenoit continuellement sur l'autel*

‡ 10. Gr. et de grenades, et de sonnettes d'or. *Exod. xxviii. 33.*

‡ 12. Gr. autr. avec l'oracle de la vérité, *o'est-à-dire, avec l'urim et thummim. Exod. xxviii. 30.*

‡ 14. C'est le bandeau que portoit le grand-prêtre, et où étoit attaché une lame d'or avec ces mots : La sainteté est au Seigneur. *Exod. xxviii. 36.*

‡ 17. Le grec lit : perpétuellement deux fois chaque jour. C'est l'holocauste perpétuel du soir et du matin. *Num. xxix. 38. 39.*

Lev. VIII. 12.

18. Moïse lui a sacré les mains, " et l'a oint de l'huile sainte.

19. Dieu a fait avec lui et avec sa race une alliance éternelle qui durera autant que les jours du ciel, " pour exercer *elle seule* les fonctions du sacerdoce, pour chanter les louanges du Seigneur, et annoncer en son nom sa gloire à son peuple. "

20. Il l'a choisi entre tous les vivans, pour offrir à Dieu les sacrifices, l'encens et la bonne odeur, afin qu'il se souvint de son " peuple, et qu'il lui fût favorable.

21. Il lui donna le pouvoir de publier ses préceptes, ses volontés et son alliance, pour apprendre ses ordonnances à Jacob, et pour donner à Israël la lumière et l'intelligence de sa loi.

Num. XVI. 1. et seqq.

22. Les étrangers, *auxquels il avoit été préféré*, se sont soulevés contre lui; et ceux qui suivoient Dathan et Abiron, et la faction furieuse de Coré, sont venus fondre sur lui dans le désert, par un mouvement d'envie.

23. Le Seigneur (Dieu) les vit, et ce dessein ne lui plut pas, et ils furent tous consumés par l'impétuosité de sa colère.

Ÿ 18. Litt. lui a rempli les mains, l'a mis en possession du ministère sacré en lui mettant entre les mains les offrandes et les victimes. Le pronom *ejus* manque dans le grec.

Ÿ 19. Le sacerdoce d'Aaron étoit figuratif de celui de Jésus-Christ dans lequel seul s'accomplit littéralement cette promesse. On lit dans le grec, *in dictus cæli*; cela peut venir de l'équivoque de l'hébreu où il est facile de confondre la particule ך, *siout*, avec la particule ך, *in*.

*Ibid.* Gr. pour servir le Seigneur et exercer son sacerdoce, et pour bénir le peuple en son nom.

Ÿ 20. On lit dans l'édition romaine, *σοῦ, τῆς*, pour *αὐτοῦ, ejus*, celle de Complute ne met ni l'un ni l'autre.

18. Complevit Moyses manus ejus, et unxit illum oleo sancto.

19. Factum est illi in testamentum æternum, et semini ejus sicut dies cæli, fungi sacerdotio, et habere laudem, et glorificare populum suum in nomine ejus.

20. Ipsum elegit ab omni vivente, offerre sacrificium Deo, incensum, et bonum odorem, in memoriam placare pro populo suo :

21. Et dedit illi in præceptis suis potestatem, in testamentis judiciorum, docere Jacob testimonia, et in lege sua lucem dare Israel.

22. Quia contra illum steterunt alieni, et propter invidiam circumdederunt illum homines in deserto, qui erant cum Dathan et Abiron, et congregatio Core in iracundia.

23. Vidit Dominus Deus, et non placuit illi, et consumpti sunt in impetu iracundiæ.

24. Fecit illis monstra, et consumpsit illos in flamma ignis.

25. Et addidit Aaron gloriam, et dedit illi hereditatem, et primitias frugum terræ divisit illi.

26. Panem ipsis in primis paravit in satietatem : nam et sacrificia Domini edent, quæ dedit illi et semini ejus.

27. Ceterum in terra gentes non hereditabit, et pars non est illi in gente : ipse est enim pars ejus, et hereditas.

28. Phinees filius Eleazari tertius in gloria est, imitando eum in timore Domini :

29. Et stare in reverentia gentis : in bonitate et alacritate animæ suæ placuit Deo pro Israel.

30. Ideo statuit illi testamentum pacis, principem sanctorum et gentis suæ, ut sit illi et semini ejus sacerdotii dignitas in æternum.

31. Et testamentum David regi filio Jesse

24. Il les punit d'une manière inouïe, car la terre s'ouvrit, et la flamme du feu qui sortit de son sein, les dévora."

25. Il augmenta encore la gloire d'Aaron; il lui donna un héritage particulier, et il voulut que les prémices des fruits de la terre fussent son partage.

26. Il prépara à ses enfans une nourriture abondante dans les prémices qu'il leur destina; car ils doivent, selon cet ordre, manger des sacrifices du Seigneur, qui lui ont été donnés et à sa race, pour être leur nourriture.

27. Mais il ne doit point hériter de la terre des nations; il n'a point de partage dans leur pays, parce que le Seigneur est lui-même sa part et son héritage.

28. Phinéès, fils d'Eléazar, est le troisième qui ait été revêtu du sacerdoce, et élevé en gloire; il imita Aaron dans la crainte du Seigneur."

29. Il demeura ferme dans la chute honteuse de son peuple, et il apaisa la colère (de Dieu) contre Israël par sa bonté et par son zèle.

30. C'est pourquoi Dieu a fait avec lui une alliance de paix; il lui a donné la principauté des choses saintes, et le gouvernement de son peuple, afin que lui et sa race possèdent pour jamais la dignité du sacerdoce.

31. Dieu a fait aussi alliance avec (le roi) David, fils (de Jessé,) de la

† 24. Voyez au livre des Nombres, xvi. 31. 35.

† 27. C'est le sens du grec : *in terra gentis*.

*Ibid.* On lit ici dans l'édition romaine, *σοῦ, sua* : celle de Complute dit *αὐτοῦ, ejus*.

† 28. Aaron eut pour successeur Eléazar, à qui succéda Phinéès.

*Ibid.* Gr. autr. qui s'acquit une gloire immortelle en ce qu'il montra un zèle ardent pour la crainte du Seigneur; qu'il demeura ferme, etc.

*Num. xxv. 7.*

11. 12. 13.

1. *Mach. 11.*

26. 54.

tribu de Juda; il l'a rendu héritier du royaume, lui et sa race; *et il l'a choisi* pour répandre la sagesse dans nos cœurs, pour juger son peuple dans la justice, afin que les biens qu'il leur avoit donnés, ne périssent point; et il a rendu leur gloire éternelle dans la suite de leur postérité. "

de tribu Juda, hereditas ipsi et semini ejus, ut daret sapientiam in cor nostrum judicare gentem suam in justitia, ne abolerentur bona ipsorum, et gloriam ipsorum in gentem eorum æternam fecit.

ψ 30. et 31. Gr. autr. C'est pourquoi Dieu a fait avec lui une alliance de paix, etc., de même que l'alliance qu'il fit *ensuite* avec le roi David, fils de Jessé, de la tribu de Juda, ayant rendu héritiers du royaume ce prince et ses descendans, et héritiers du sacerdoce Aaron et sa race. O *prêtres du Seigneur*, qu'il répande la sagesse dans vos cœurs pour juger son peuple dans la justice, afin qu'ils ne soient point privés de leurs biens, *et que leur gloire ne soit point obscurcie* dans la suite de leurs races. A la tête du ψ 31. on lit dans le grec, *καί, et*, peut-être pour *κατά, secundum*. Le nom de *Jessé* manque dans l'édition romaine; on le trouve dans le manuscrit alexandrin.

## CHAPITRE XLVI.

Eloges de Josué et de Caleb; des juges en général, et en particulier de Samuël.

1. *Jésus, fils de Navé,* a été vaillant dans la guerre; il a succédé à Moïse dans l'esprit de prophétie; " il a été (grand,) selon le nom de *sauveur*" qu'il portoit avec justice.

2. *En effet il a été* (très-) grand et très-puissant pour sauver les élus de Dieu, pour renverser les ennemis qui s'élevoient contre lui, et pour acquérir à Israël la terre qui étoit son héritage.

3. Combien s'est-il acquis de gloire, lorsqu'il tenoit ses mains tou-

1. *Fortis in bello* Jesus Nave, successor Moysi in prophetis, qui fuit magnus secundum nomen suum,

2. *Maximus in salutem electorum Dei,* expugnare insurgentes hostes, ut consequeretur hereditatem Israel.

3. *Quam gloriam adeptus est in tollen-*

ψ 1. Josué, fils de Nun, est nommé par les Grecs, *Jésus, fils de Navé*.

*Ibid.* C'est le sens du grec : *in prophetiis*.

*Ibid.* Le nom de *Jésus* ou *Josué* signifie *sauveur*. Le grec dit simplement *qui fuit, secundum nomen suum, magnus in salutem electorum ejus*: qui selon le nom qu'il portoit, fut grand pour le salut des élus de Dieu. On y lit *αὐτοῦ, ejus*, pour *Θεοῦ, Dei*.

do manus suas, et jactando contra civitates rhomphæas?

4. Quis ante illum sic restitit? nam hostes ipse Dominus perduxit.

5. An non in iracundia ejus impeditus est sol, et una dies facta est quasi duo?

6. Invocavit Altissimum potentem in oppugnando inimicos undique, et audivit illum magnus et sanctus Deus in saxis grandinis virtutis valde fortis.

7. Impetum fecit contra gentem hostilem, et in descensu perdidit contrarios,

8. Ut cognoscant gentes potentiam ejus, quia contra Deum pugnare non est facile. Et secutus est a tergo Potentis :

*jours élevées contre la ville d'Haï, " et qu'il lançoit " ses dards contre les villes des Amorrhéens?*

4. Qui a subsisté devant sa face? *personne n'a pu lui résister; car le Seigneur lui a amené lui-même ses ennemis, pour les vaincre. "*

5. N'a-t-il pas arrêté le soleil dans le transport de sa colère, " lorsque *par son ordre un seul jour devint aussi long que deux?*

6. Il invoqua le Très-Haut et le Tout-Puissant lorsque ses ennemis l'attaquoient de toutes parts; et le Dieu grand (et saint) l'écouta, " et fit tomber sur ses ennemis une grêle de grosses pierres.

7. Il fondit avec impétuosité sur les troupes ennemies, et il les tailla en pièces à la descente *de la vallée de Béthoron, "*

8. Afin que les nations reconnussent la puissance du Seigneur, et qu'elles apprissent qu'il n'est pas aisé de combattre contre Dieu. *Enfin il a toujours suivi le Tout-Puissant : "*

Jos. x. 14.

Ibid. ψ 11.

ψ 3. Voyez au livre de Josué, VIII. 26.

*Ibid.* On lit dans l'édition romaine, ἐκκλῖναι, *declinando*; dans celle de Complute et dans le manuscrit alexandrin, ἐκτείναι, *extendendo*; ce qui a rapport à ce qu'on lit dans le texte hébreu de Josué, VIII. 18. : *Dixit Dominus ad Josue : Extende hastam (ou rhomphæam).... Et extendit Josue hastam ou rhomphæam.* On ignore la signification propre du mot hébreu qui exprime ce genre d'arme. Mais le mot *extendere* y est ainsi répété deux fois.

ψ 4. Gr. autr. Quel autre avant lui a paru ainsi *avec tant d'éclat?* Car c'est lui qui a conduit les guerres du Seigneur. On lit dans l'édition romaine, πολεμίους Κύριος, *hostes Dominus* : celle de Complute dit πολεμίους Κυρίου, *bella Domini.*

ψ 5. Gr. autr. au mouvement *et au signe* de sa main.

ψ 6. On lit dans l'édition romaine, αὐτῶν, *eos* ; dans celle de Complute et dans le manuscrit alexandrin, αὐτοῦ, *eum.*

ψ 7. Voyez au livre de Josué, x. 11.

ψ 8. Gr. autr. afin que les nations reconnussent *la force* de ses armes ; et que c'étoit sous les yeux *et sous la protection* du Seigneur qu'il faisoit la guerre; car il suivoit le Tout-Puissant. On lit dans l'édition romaine αὐτῶν, *eorum*, pour αὐτοῦ, *ejus*, que l'on trouve dans le manuscrit alexandrin.

Num. xiv. 6.

9. Et au temps de Moïse, il fit, avec Caleb, fils de Jéphoné, une action de miséricorde *et de piété*, en demeurant ferme contre les ennemis de Dieu, en empêchant le peuple de pécher, et en étouffant le murmure que la malice de ses compagnons avoit excité parmi ce peuple *ingrat et infidèle*.

10. Pour récompense de cette bonne œuvre, ils furent tous deux choisis de Dieu pour être délivrés (du péril de la mort) où tombèrent six cent mille hommes de pied, pour faire entrer le peuple de Dieu dans son héritage, dans cette terre où couloient des ruisseaux de lait et de miel.

11. Le Seigneur donna à ce même Caleb une grande force; et son corps demeura dans sa vigueur jusqu'à la vieillesse, et il monta dans un lieu élevé de la terre promise, " que sa race conserva toujours comme son héritage.

12. Dieu le combla ainsi de biens, afin que tous les enfans d'Israël reconnussent qu'il est bon d'obéir au Dieu saint, et que cette fidélité ne demeure point sans récompense.

13. Ensuite sont venus les juges dont l'Écriture a marqué les noms, comme ayant été choisis de Dieu pour gouverner son peuple, eux dont le cœur ne s'est point perverti, qui ne se sont point détournés du Seigneur;

14. Qui par leur piété méritent que leur mémoire soit en bénédiction, que leurs os reflourissent dans leurs sépulcres;

15. Que leur nom demeure (éternellement, et qu'il passe) dans leurs

9. Et in diebus Moy-  
si misericordiam fecit  
ipse, et Caleb filius  
Jephone, stare contra  
hostem, et prohibere  
gentem a peccatis, et  
perfringere murmur  
malitiæ.

10. Et ipsi duo cons-  
tituti, a periculo libe-  
rati sunt a numero  
sexcentorum millium  
peditum, inducere il-  
los in hereditatem in  
terram quæ manat lac  
et mel.

11. Et dedit Domi-  
nus ipsi Caleb fortitu-  
dinem, et usque in  
senectutem permansit  
illi virtus, ut ascende-  
ret in excelsum terræ  
locum, et semen ipsius  
obtinet hereditatem :

12. Ut viderent om-  
nes filii Israel, quia  
bonum est obsequi  
sancto Deo.

13. Et judices singuli  
suo nomine, quorum  
non est corruptum cor:  
qui non aversi sunt a  
Domino,

14. Ut sit memoria  
illorum in benedictio-  
ne, et ossa eorum pul-  
lulent de loco suo,

15. Et nomen eorum  
permaneat in æter-

† 11. C'est-à-dire, la montagne où étoit située Hébron. Jos. xiv. 12.  
13.

num, permanens ad filios illorum, sanctorum virorum gloria.

16. Dilectus a Domino Deo suo Samuel propheta Domini, renovavit imperium, et unxit principes in gente sua.

17. In lege Domini congregationem iudicavit, et vidit Deus Jacob : et in fide sua probatus est propheta :

18. Et cognitus est in verbis suis fidelis, quia vidit Deum lucis.

19. Et invocavit Dominum omnipotentem, in oppugnando hostes circumstantes undique, in oblatione agni inviolati.

20. Et intonuit de cœlo Dominus, et in sonitu magno auditam fecit vocem suam.

21. Et contrivit principes Tyrionum, et omnes duces Philisthiim.

22. Et ante tempus finis vitæ suæ et secu-

enfants avec la gloire qui est due aux saints. "

16. Samuël le prophète du Seigneur a été aimé du Seigneur son (Dieu ; ) il a institué un gouvernement nouveau, " et il a sacré *Saül et David pour être les rois et les princes de son peuple.*

17. Il a jugé l'assemblée d'Israël selon la loi du Seigneur ; et Dieu, à sa considération, a regardé favorablement *les enfans de Jacob.* Il a paru *un vrai prophète* dans sa foi, "

18. Et il a été reconnu fidèle dans ses paroles, " (parce qu'il a vu le Dieu de lumière).

19. Il a invoqué le Seigneur tout-puissant, en lui offrant un agneau sans tache, " lorsque ses ennemis l'attaquoient de tous côtés. "

20. Et le Seigneur tonna du ciel *en sa faveur*, et fit entendre sa voix avec un grand bruit.

21. Il tailla en pièces les princes de Tyr, et tous les chefs des Philistins.

22. Avant la fin de sa vie, il prit aussi à témoin le Seigneur et son

‡ 15. Gr. autr. et que leur nom se transmette aux enfans de ces hommes couverts de gloire. Autr. à leurs enfans couverts de leur gloire. On lit dans le grec, *in filios glorificatorum eorum*, peut-être pour *in filios glorificatos eorum* ; c'est-à-dire, *διδοξαμένων, glorificatorum*, peut-être pour *διδοξαμένοις, glorificatis*.

‡ 16. Gr. autr. il a établi la royauté, acquiesçant à la demande du peuple selon l'ordre du Seigneur.

‡ 17. Autr. dans sa fidélité, dans la fidélité de ses paroles.

‡ 18. L'édition romaine répète ici *in πίστι, in fide*. Le manuscrit alexandrin dit *in ῥήμασιν, in verbis* ; l'édition de Complute, *in ῥήματι, in verbo*. Après le mot *fidelis*, l'édition romaine ajoute *visions* ; l'édition de Complute ne met ni l'un ni l'autre : et par ses paroles il fut reconnu ; ou, il fut reconnu fidèle voyant ; c'est-à-dire, fidèle prophète.

‡ 19. Gr. un agneau qui étoit encore. 1. Reg. vii. 9.

*Ibid.* Ceci regarde la victoire que Samuël obtint de Dieu sur les Philistins, et dont il est parlé au 1<sup>er</sup> livre des Rois, chap. vii.

christ, en protestant qu'il n'avoit jamais pris rien de qui que ce fût, ni argent, ni jusqu'à un *cordon de soulier*; et il ne se trouva point d'homme qui pût l'accuser *d'avoir fait le moindre tort à personne.*

1. Reg. xxviii. 16. et seqq.

23. Il dormit ensuite *dans le tombeau, d'où il parla au roi Saül* (et lui prédit) la fin de sa vie; et sortant *du sein* de la terre, il haussa sa voix pour prophétiser le coup près de tomber sur l'impunité du peuple.

li, testimonium præbuit in conspectu Domini et christi: pecunias et usque ad calceamenta ab omni carne non accepit, et non accusavit illum homo.

23. Et post hoc dormivit, et nolum fecit regi, et ostendit illi finem vitæ suæ, et exaltavit vocem suam de terra in prophetia delere impietatem gentis.

## CHAPITRE XLVII.

Eloges de Nathan, de David et de Salomon. Chute de ce prince. Mauvaise conduite de Roboam. Impiété de Jéroboam. Infidélité des Israélites.

2. Reg. xii. 1. et seqq.

1. APRÈS cela, le prophète Nathan s'éleva au temps de David; *il fut suscité pour convertir ce prince, que Dieu, par une faveur singulière, avoit choisi pour gouverner son peuple;*

2. Car David a été tiré d'entre les enfans d'Israël, comme la graisse de *l'hostie* que l'on sépare de la chair, comme ce qu'il y a de meilleur.

2. Reg. xvii. 34.

3. En effet, il étoit si fort, que dans sa jeunesse, il s'est joué avec les lions comme avec des agneaux, et il a traité les ours comme il auroit fait les petits des brebis.

1. Reg. xvii. 49.

4. N'est-ce pas lui aussi qui tua *Goliath* ce géant dans lequel les Philistins mettoient leur confiance? et n'est-ce pas lui qui fit cesser

1. Post hæc surrexit Nathan propheta in diebus David.

2. Et quasi adeps separatus a carne, sic David a filiis Israel.

3. Cum leonibus lussit quasi cum agnis: et in ursis similiter fecit sicut in agnis ovium, in juventute sua.

4. Numquid non occidit gigantem, et abstulit opprobrium de gente?

✧ 2. C'est le sens du grec: comme la graisse de l'hostie pacifique. Dans les sacrifices pacifiques, la graisse étoit la partie consacrée et offerte au Seigneur.

*ainsi l'opprobre du peuple d'Israël?*

5. In tollendo manum, saxo fundæ dejecit exultationem Goliathæ :

5. Sa main, en jetant une pierre de sa fronde, terrassa l'insolence de Goliath ;

6. Nam invocavit Dominum omnipotentem, et dedit in dextera ejus tollere hominem fortem in bello, et exaltare cornu gentis suæ.

6. Car il invoqua le Seigneur tout-puissant, qui donna la force à sa main de renverser un homme redoutable en guerre, et de relever la puissance *et le courage* de son peuple.

7. Sic in decem milibus glorificavit eum, et laudavit eum in benedictionibus Domini, in offerendo illi coronam gloriæ :

7. Aussi lui donna-t-on l'honneur d'avoir tué dix mille hommes; on le loua, en bénissant le Seigneur *de l'avantage qu'il lui avoit fait remporter*; et on lui offrit une couronne de gloire, *en reconnoissance des services qu'il avoit rendus à Israël*;

1. Reg. xviii.  
7.

8. Contrivit enim inimicos undique, et extirpavit Philisthim contrarios usque in hodiernum diem: contrivit cornu ipsorum usque in æternum.

8. Car il renversa ceux qui attaquoient Israël de toutes parts; il extermina les Philistins ses ennemis, *de telle sorte que jusqu'aujourd'hui ils n'ont pu s'en relever*; et il abatit (pour jamais) toute leur puissance.

9. In omni opere dedit confessionem Sancto, et Excelso in verbo gloriæ.

9. Dans toutes ses œuvres, il a rendu grâces au Dieu saint, *comme à celui qui en étoit le principe*; et il a béni le Très-Haut par des paroles pleines de sa gloire.

10. De omni corde suo laudavit Dominum, et dilexit Deum, qui fecit illum, et dedit illi contra inimicos potentiam :

10. Il a loué (le Seigneur) de tout son cœur; il a aimé (le Dieu) qui l'avoit créé, (et qui l'avoit rendu fort contre ses ennemis.)

11. Et stare fecit cantatores contra altare, et in sono eorum dulces fecit modos.

11. Il a établi des chantres pour être devant l'autel *du Seigneur*; et il a accompagné leurs chants de doux concerts *d'instrumens* de musique.

12. Et dedit in celebrationibus decus, et ornavit tempora usque ad consummationem vitæ, ut lauda-

12. Il a rendu les fêtes plus célèbres, et il a orné les jours sacrés jusqu'à la fin (de sa vie) *par les cantiques qu'il a composés*, afin qu'Israël louât le saint nom du Seigneur, et

que dès le matin il rendit gloire à sa sainteté. "

2. Reg. xii.  
15.

13. Le Seigneur l'a purifié de ses péchés par des châtimens proportionnés ; et après l'avoir humilié quelque temps, il a relevé sa puissance pour jamais ; il lui a assuré le royaume par son alliance ; et il lui a promis avec serment que sa race posséderoit toujours un trône de gloire dans Israël.

14. Après lui s'éleva son fils rempli de sagesse ; et le Seigneur détruisit par lui " toute la puissance de ses ennemis.

3. Reg. 11. 12.

15. Salomon, dont nous parlons, régna dans un temps de paix ; et Dieu lui soumit tous ceux qui le combattoient, afin qu'il bâtît une maison au nom du Seigneur, et qu'il lui préparât un sanctuaire éternel. *O prince*, comment avez-vous été instruit dans votre jeunesse ?

5. Reg. iv. 31.

16. Vous avez été rempli de sagesse comme un fleuve ; et toute la terre a été découverte à votre ame. "

17. Vous avez renfermé des énigmes dans une multitude de paraboles, " où vous enseignez des vérités importantes ; votre nom s'est rendu célèbre jusqu'aux îles les plus reculées, et vous avez été aimé dans votre règne de paix, à cause de votre douceur, de votre sagesse et de votre justice.

ψ 12. Gr. autr. et que dès le matin le sanctuaire retentit de ses louanges.

ψ 14. Autr. pour lui, à cause de lui. Voyez le verset suivant.

ψ 16. Gr. autr. et votre ame a couvert et inondé toute la terre par l'effusion de sa science.

ψ 17. Gr. autr. Vous l'avez remplie d'une multitude de paraboles énigmatiques.

rent nomen sanctum Domini, et amplificarent mane Dei sanctitatem.

13. Dominus purgavit peccata ipsius, et exaltavit in æternum cornu ejus : et dedit illi testamentum regni, et sedem gloriæ in Israël.

14. Post ipsum surrexit filius sensatus : et propter illum dejecit omnem potentiam inimicorum.

15. Salomon imperavit in diebus pacis, cui subjecit Deus omnes hostes, ut conderet domum in nomine suo, et pararet sanctitatem in sempiternum. Quemadmodum eruditus es in juventute tua ?

16. Et impletus es, quasi flumen sapientia, et terram rexit anima tua.

17. Et replesti in comparationibus ænigmata : ad insulas longe divulgatum est nomen tuum, et dilectus es in pace tua.

18. In cantilenis, et proverbiiis, et comparationibus, et interpretationibus, miratæ sunt terræ,

19. Et in nomine Domini Dei, cui est cognomen, Deus Israel.

20. Collegisti quasi aurichalcum aurum, et ut plumbum complesti argentum :

21. Et inclinasti femora tua mulieribus : potestatem habuisti in corpore tuo :

22. Dedisti maculam in gloria tua, et profanasti sementuum inducere iracundiam ad liberos tuos, et incitari stultitiam tuam :

23. Ut faceres imperium bipartitum, et ex Ephraïm imperare imperium durum.

24. Deus autem non derelinquet misericordiam suam, et non corrumpet nec delebit opera sua, neque perdet a stirpe nepotes electi sui : et semen ejus qui diligit Dominum, non corrumpet.

25. Dedit autem reliquum Jacob, et David de ipsa stirpe :

18. Toute la terre a admiré vos cantiques, vos proverbes, vos paraboles, et l'interprétation que vous avez donnée *aux choses obscures*.

19. Elle en a glorifié le nom du Seigneur Dieu qui s'appelle le Dieu d'Israël.

20. Vous avez fait des amas d'or comme on en fait d'airain, " et d'argent comme on en feroit de plomb ;

21. Et après cela, vous vous êtes prostitué aux femmes étrangères ; vous *leur* avez asservi votre corps.

22. Vous avez terni l'éclat de votre gloire ; vous avez déshonoré votre race ; " vous avez attiré la colère *du Seigneur* sur vos enfans, et la punition sur votre folie. "

23. En sorte que vous avez été cause que votre royaume a été partagé en deux, et qu'il est sorti d'Ephraïm une puissance rebelle " *qui s'est élevée contre votre fils*.

24. Mais Dieu, *malgré vos crimes qui ont attiré sur vous les effets de sa justice*, n'oubliera point sa miséricorde ; et il ne détruira point, (et n'anéantira point) ses ouvrages ; il ne retranchera point (par la racine) la postérité de *David* son élu ; et il n'exterminera point la race de celui qui l'a aimé.

25. *Ainsi* il a laissé quelques restes à Jacob ; et à David quelques rejetons de sa race, *pour accomplir en eux les promesses qu'il leur avoit faites*.

ψ 20. Le grec lit : d'étain.

ψ 22. C'est-à-dire, par les enfans qu'il eut des femmes étrangères.

*Ibid.* On lit dans l'édition romaine, *κατενύγην*, *cumpunctus sum* : celle de Complute porte *κατανύγηται*, *puniri*.

ψ 23. C'est le sens du grec.

26. *Mais pour Salomon, il a fini sa vie, et s'en est allé avec ses pères;*

27. Et il a laissé après lui son fils Roboam qui a été un exemple de folie parmi son peuple,

28. Un homme *sans jugement et sans prudence*, qui par son *mauvais conseil* détourna de lui son peuple;

3. Reg. xii.  
28.

29. Et Jéroboam, fils de Nabat, qui a fait pécher Israël, qui a ouvert à Ephraïm le chemin de l'iniquité, *en lui faisant abandonner le culte du vrai Dieu pour adorer des veaux d'or*; et ainsi les péchés ont inondé parmi eux:

30. Ils les ont fait enfin chasser de leur terre.

31. Ils ont cherché toutes les manières de faire le mal, jusqu'à ce que la vengeance *divine* est venue fondre sur eux, (et qu'elle a mis fin à tous leurs péchés.)

† 31. C'est le sens du grec: jusqu'à ce que la colère et la vengeance *divine*, etc.

26. Et finem habuit Salomon cum patribus suis.

27. Et dereliquit post se de semine suo, gentis stultitiam,

28. Et imminutum a prudentia, Roboam, qui avertit gentem consilio suo:

29. Et Jeroboam filium Nabat, qui peccare fecit Israel, et dedit viam peccandi Ephraim: et plurima redundaverunt peccata ipsorum:

30. Valde averterunt illos a terra sua.

31. Et quæsit omnes nequitas, usque dum perveniret ad illos defensio, et ab omnibus peccatis liberavit eos.

## CHAPITRE XLVIII.

Eloges d'Elie, d'Elisée, d'Ezéchias et d'Isaïe.

3. Reg. xvii.  
1.

1. Le prophète Elie s'est élevé ensuite comme un feu; et ses paroles *pleines de zèle* brûloient comme un flambeau ardent.

2. Il frappa le peuple de famine, *pour le punir de son idolâtrie*. (Ils l'irritèrent) par leur envie, et ils furent réduits à un petit nombre; "

1. Et surrexit Elias propheta, quasi ignis, et verbum ipsius quasi facula ardebat.

2. Qui induxit in illos famem, et irritantes illum invidia sua pauci facti sunt: non

† 2. Le grec lit: Il les frappa d'une grande famine, *pour les punir de leur idolâtrie*; et par son zèle *pour le Seigneur*, il les réduisit à un petit nombre, *il en fit mourir un grand nombre par la famine*.

enim poterant sustinere præcepta Domini.

3. Verbo Domini continuit cœlum, et dejecit de cœlo ignem ter.

4. Sic amplificatus est Elias in mirabilibus suis : et quis potest similiter sic gloriari tibi ?

5. Qui sustulisti mortuum ab inferis de sorte mortis in verbo Domini Dei :

6. Qui dejecisti reges ad perniciem, et confregisti facile potentiam ipsorum, et gloriosos de lecto suo :

7. Qui audis in Sina judicium, et in Horeb judicia defensionis :

8. Qui ungis reges ad pœnitentiam, et prophetas facis successores post te :

(car ils ne pouvoient supporter les préceptes du Seigneur *qu'il leur annonçoit.*)

3. En parlant au nom du Seigneur il ferma le ciel, *pour qu'il ne plût point sur la terre* ; et il en fit tomber le feu par trois fois, *deux fois pour dévorer ses ennemis, et la troisième pour consumer son sacrifice.* "

4. Quelle gloire, ô Elie, vous vous êtes acquise par vos miracles ! et qui peut se glorifier comme vous ?

5. Vous qui, par la parole du Seigneur Dieu, avez fait sortir un mort des enfers, " et l'avez arraché à la mort *en lui rendant la vie* ;

6. Vous qui avez fait tomber les rois dans le précipice ; (qui avez brisé sans peine *toute* leur puissance, ) et qui dans leur gloire les avez réduits au lit de la mort ; "

7. Vous qui entendez sur le mont de Sina, le jugement *du Seigneur*, " et sur le mont Horeb les arrêts de sa vengeance ; "

8. Vous qui sacrez les rois pour venger les crimes " *des impies*, et qui laissez après vous des prophètes pour vos successeurs ; "

3. Reg. xvii.

1.

4. Reg. 1. 10.

12.

3. Reg. xvii.

22.

ψ 3. Ou plutôt, la première fois pour consumer son sacrifice, 3. Reg. xviii. 38, et les deux autres fois pour dévorer ses ennemis. 4. Reg. 1. 10. et seqq.

ψ 5. C'est le fils de la veuve de Sarepta. 3. Reg. xvii. 22.

ψ 6. Autr. les avez fait descendre de leur lit *dans le tombeau*. Elie prédit la ruine d'Achab, et la mort d'Ochozias, roi d'Israël, et de Joram, roi de Juda. 3. Reg. xxi. 22. 23. 4. Reg. 1. 16. 17. 2. Par. xxi. 15.

ψ 7. Gr. autr. les reproches du Seigneur *contre Israël*.

*Ibid.* Elie fuyant la persécution de Jézabel, se sauva au mont Horeb situé dans l'Arabie-Pétrée, fort près du mont Sina ; et là Dieu lui fit connoître ses desseins contre la maison d'Achab et contre le royaume d'Israël. 3. Reg. xix. 8. et seqq.

ψ 8. C'est le sens du grec. Elie reçut du Seigneur l'ordre de sacrer Hazael et Jéhu destiné de Dieu pour venger les iniquités de la maison d'Achab. 3. Reg. xix. 15. 16.

*Ibid.* Elie, chef de plusieurs disciples, eut pour successeur Elisée. 3. Reg. xix. 16.

4. Reg. II. 11.

9. Vous qui avez été enlevé au ciel dans un tourbillon de feu, et dans un char trainé par des chevaux ardents;

Malac. IV. 5.  
6.

10. Vous qui avez été destiné pour adoucir la colère (du Seigneur,) par les jugemens que vous exercerez " au temps prescrit, et avant que sa fureur éclate; vous qui avez été choisi pour réunir les cœurs des pères à leurs enfans, et pour rétablir les tribus de Jacob."

11. Bienheureux sont ceux qui vous ont vu, et qui ont été honorés de (votre) amitié. *Ils ont un avantage que nos amis ne peuvent espérer;*

12. Car pour nous, nous vivons seulement pendant cette vie; (mais notre nom ne vivra pas de même après notre mort. ")

4. Reg. II. 11.

13. Elie a été enlevé " dans un tourbillon; mais son esprit est demeuré dans Elisée. Elisée, animé de cet esprit, n'a point eu peur des princes pendant sa vie; et nul n'a été plus puissant que lui;

4. Reg. XIII.  
21.

14. Jamais rien n'a pu le vaincre; et son corps après sa mort même, a fait voir qu'il étoit un vrai prophète, ayant ressuscité un mort qu'on avoit mis dans son tombeau. "

15. Ainsi il a fait des prodiges

9. Qui receptus es in turbine ignis, in curru equorum igneorum :

10. Qui scriptus es in judiciis temporum lenire iracundiam Domini, conciliare cor patris ad filium, et restituere tribus Jacob.

11. Beati sunt, qui te viderunt, et in amicitia tua decorati sunt :

12. Nam nos vita vivimus tantum : post mortem autem non erit tale nomen nostrum.

13. Elias quidem in turbine tectus est, et in Eliseo completus est spiritus ejus : in diebus suis non pertimuit principem, et potentia nemo vicit illum,

14. Nec superavit illum verbum aliquod : et mortuum prophetavit corpus ejus.

15. In vita sua fecit

ψ 10. Gr. autr. par les reproches ou les menaces que vous ferez au temps prescrit, avant que sa fureur éclate, c'est-à-dire, avant la fin des temps, selon la prophétie de Malachie. Malac. IV. 6.

Ibid. C'est-à-dire, pour ramener les Juifs à Jésus-Christ qui a été l'objet de l'attente et des espérances des anciens patriarches qui sont leurs pères.

ψ 11. et 12. Gr. autr. Heureux ceux qui vous verront, et qui seront honorés de votre amitié; car pour nous c'est alors que nous vivons de la vraie vie. On lit dans l'édition romaine ἀγαπήσει, amicitia, pour ἀγάπη σοῦ, amicitia tua.

ψ 13. On lit dans le grec, ἵσχυράσθη, tectus est, peut-être pour ἐκτετάσθη, raptus est ou evolavit.

ψ 14. Voyez au 14<sup>e</sup> livre des Rois, XIII. 21.

monstra, et in morte mirabilia operatus est.

16. In omnibus istis non pœnituit pópulus, et non recesserunt à peccatis suis, usque dum ejecti sunt de terra sua, et dispersi sunt in omnem terram :

17. Et relicta est gens perpauca, et princeps in domo David.

18. Quidam ipsorum fecerunt quod placeret Deo : alii autem multa commiserunt peccata.

19. Ezechias munit civitatem suam, et induxit in medium ipsius aquam, et fodit ferro rupem, et ædificavit ad aquam puteum.

20. In diebus ipsius ascendit Sennacherib, et misit Rabsacem, et sustulit manum suam contra illos, et extulit manum suam in Sion, et superbus factus est potentia sua.

21. Tunc mota sunt corda et manus ipso-

pendant sa vie, et des miracles après sa mort.

16. Mais dans toutes ses merveilles, le peuple d'Israël qui les a vues, n'a point fait pénitence ; et ils ne se sont point retirés de leurs péchés, n'ayant point voulu croire les maux dont il les menaçoit, jusqu'à ce qu'ils ont été chassés de leurs terres, et dispersés dans tous les pays du monde ;

17. De sorte qu'il n'est demeuré dans la Palestine qu'un petit reste du peuple juif, et un prince de la maison de David qui a régné sur les tribus de Juda et de Benjamin.

18. Quelques-uns d'eux ont plu (à Dieu) dans leur vie ; mais les autres ont commis beaucoup de péchés.

19. Ezéchias a fortifié sa ville, et il y a fait venir de l'eau ; il a creusé le roc avec le fer, et il a bâti un puits ou une citerne pour conserver l'eau.

20. Sennachérib vint assiéger Jérusalem pendant son règne ; il envoya Rabsacès pour enlever tous les habitans ; et il éleva (sa main contre eux ; ) il étendit sa main contre Sion, et sa puissance le remplit d'orgueil et de fureur contre les Juifs.

21. Alors la frayeur leur saisit le cœur et les mains ; et ils furent agi-

4. Reg. xviii.  
15. et seqq.

¶ 19. On lit dans l'édition romaine, αὐτῶν τὸν Γῶγ, eorum Gog. L'édition de Complute et le manuscrit alexandrin disent ἀπὸ τῆς ὕδατος, ejus aquam. Dans le 11<sup>e</sup> livre des Paralipomènes, xxxii. 30. on voit que ce furent les eaux de Gihon, en grec Γειῶν ; on a peut-être confondu ce nom avec celui de Γῶγ, Gog.

Ibid. Voyez dans Isaïe, xlii. 11. On lit ici dans le grec κρήνας, fontes.

¶ 20. Le grec ajoute : de Lachis, où étoit alors le camp de ce prince. 2. Par. xxxii. 9.

tés comme une femme qui est dans les douleurs de l'enfantement.

22. Ils invoquèrent le Seigneur plein de miséricorde; ils étendirent leurs mains, et ils les élevèrent au ciel; et le Saint, (le Seigneur Dieu) écouta bientôt leur voix.

23. (Il ne se souvint point de leurs péchés, et il ne les livra point à leurs ennemis;) mais il les purifia par les mains d'Isaïe (son saint prophète,) *qui par ses prières obtint leur délivrance.* "

4. Reg. XIX.  
55.

Tob. I. 21.  
Isa. XXXVII.

56.

1. Mach. VII.

41.

2. Mach. VIII.

19.

24. Il dissipa le camp des Assyriens; et l'ange du Seigneur les tailla en pièces;

25. Car Ezéchias fit ce qui étoit agréable à Dieu; il marcha courageusement dans la voie de David son père, que lui avoit recommandée Isaïe, qui fut un grand prophète, et fidèle aux yeux de Dieu. "

4. Reg. XX. II.  
Isaï. XXXVIII.  
5. 8.

26. Le soleil pendant ses jours retourna en arrière; et le Seigneur ajouta plusieurs années à la vie du roi.

27. Il vit la fin des temps " par un grand don de l'Esprit de Dieu; et il consola ceux qui pleuroient dans Sion.

28. Il prédit ce qui devoit arriver jusqu'à la fin des temps, et il découvrit les choses secrètes avant qu'elles arrivassent.

rum, et doluerunt quasi parturientes mulieres :

22. Et invocaverunt Dominum misericordem, et expandentes manus suas, extulerunt ad cælum : et sanctus Dominus Deus audivit cito vocem ipsorum.

23. Non est commemoratus peccatorum illorum, neque dedit illos inimicis suis, sed purgavit eos in manu Isaïæ sancti prophetæ.

24. Dejecit castra Assyriorum, et contrivit illos angelus Domini.

25. Nam fecit Ezechias quod placuit Deo, et fortiter ivit in via David patris sui, quam mandavit illi Isaïas propheta magnus, et fidelis in conspectu Dei.

26. In diebus ipsius retro rediit sol, et addidit regi vitam.

27. Spiritu magno vidit ultima, et consolatus est lugentes in Sion.

28. Usque in sempiternum ostendit futura, et abscondita antequam evenirent.

ÿ 23. Gr. il les délivra par le ministère d'Isaïe. On y lit *ἐλυτρώσατο*, redemit. La Vulgate paroît supposer *ἐλουτρώσατο*, purgavit.

ÿ 25. Gr. autr. fidèle dans ses visions ou dans ses prophéties, dont toutes les prophéties furent fidèles.

ÿ 27. C'est-à-dire, les choses les plus éloignées.

## CHAPITRE XLIX.

Eloges de Josias, de Jérémie, d'Ezéchiël, des douze petits prophètes, de Zorobabel, du grand-prêtre Jésus, de Néhémie, d'Hénoch et de Joseph, de Sem, de Seth et d'Adam.

1. MEMORIA Josiæ in compositionem odoris facta, opus pigmentarii.

2. In omni ore quasi mel indulcabitur ejus memoria, et ut musica in convivio vini.

3. Ipse est directus divinitus in pœnitentiam gentis, et tulit abominaciones impietatis.

4. Et gubernavit ad Dominum cor ipsius, et in diebus peccatorum corroboravit pietatem.

5. Præter David, et Ezechiam, et Josiam, omnes peccatum commiserunt :

6. Nam reliquerunt legem Altissimi reges Juda, et contempserunt timorem Dei.

7. Dederunt enim

1. LA mémoire de Josias est comme un parfum d'une odeur admirable, composé par un excellent parfumeur. "

2. (Son souvenir) sera doux à la bouche de tous les hommes, comme le miel, et comme un concert de musique dans un festin de vins délicieux.

3. Il a été destiné " (divinement) pour faire entrer le peuple dans la pénitence; et il a exterminé les abominations de l'impïété, en renversant tous les autels dressés en l'honneur des idoles.

4. Il a tourné son cœur vers le Seigneur au milieu du règne de l'idolâtrie; et dans un temps de péchés, il s'est affermi dans la piété.

5. Ce qui est d'autant plus digne de louange, que, hors David, Ezéchias et Josias, dont nous parlons, tous les rois de Juda ont péché, en adorant des dieux étrangers; "

6. Car les rois de Juda ont tous abandonné la loi du Très-Haut, et ont méprisé la crainte d' Dieu. "

7. Ils ont abandonné leur royau-

4. Reg. xxii.  
1.

† 1. On lit dans l'édition romaine, *ετοιμασμένον ἔργον*, *præparata opus*, en le rapportant à *memoria*; celle de Complute dit *ετοιμασμένον*, *præparati*, en le rapportant à *odoris*.

† 3. Gr. autr. il a travaillé avec succès.

† 5. Ou au moins en tolérant les hauts lieux où l'on rendoit à Dieu un culte qui ne devoit lui être offert que dans son temple.

† 6. Gr. Car ils ont abandonné la loi du Très-Haut; les rois de Juda se sont écartés de ses préceptes.

me à un autre peuple, et leur gloire à une nation étrangère, *ayant mérité par leurs péchés, que Dieu les livrât à leurs ennemis;* "

4. Reg. xxv.  
9.

8. Ces étrangers ont brûlé la ville choisie, la ville sainte; et ils ont fait " un désert de ses rues, selon la prédiction de Jérémie;

9. Car ils ont maltraité, *en sa personne*, celui qui avoit été consacré prophète dès le ventre de sa mère, et destiné de Dieu pour renverser, pour détruire, pour perdre et pour édifier.

Ezech. i. 4.  
et seqq.

10. Quant à Ezéchiel, il a vu cette vision de gloire que le Seigneur lui représenta " dans le char des chérubins qui lui fut montré; et il a prédit les choses futures;

11. Car il a marqué, par une pluie qui cause des inondations furieuses, et qui rend les terres fécondes, les maux qui devoient arriver aux ennemis du Seigneur, et le bien qu'il devoit faire à ceux qui avoient marché dans la droite voie. "

12. Que les os des douze petits prophètes reflourissent dans leurs tombeaux; car ils ont fortifié " Jacob, et l'ont racheté " de la servitu-

regnum suum aliis, et gloriam suam alienigenæ genti.

8. Incenderunt electam sanctitatis civitatem, et desertas fecerunt vias ipsius in manu Jeremiæ.

9. Nam male tractaverunt illum : qui a ventre matris consecratus est propheta, evertere, et eruere et perdere, et iterum ædificare et renovare.

10. Ezechiel qui vidit conspectum gloriæ, quam ostendit illi in curru cherubim.

11. Nam commemoratus est inimicorum in imbre, benefacere illis qui ostenderunt rectas vias.

12. Et duodecim prophetarum ossa pululent de loco suo : nam corroboraverunt

ψ 7. Le grec à la lettre dit, leur corne, c'est-à-dire, leur puissance. On lit dans l'édition romaine, ἔδωκαν, *dederunt*; celle de Complute dit ἔδωκε, *dedit*; alors les deux pronoms αὐτῶν se prennent pour *eorum*.

ψ 8. On lit dans l'édition romaine, ἠρήμωσαν, *desertas fecerunt*; celle de Complute dit ἠρήμωσε, *desertas fecit*, et il a fait, etc.

ψ 10. On lit dans le grec, ἣν ὑπέδειξεν, *quam monstravit*, peut-être pour ἣ ὑπέδειχθη, *quæ monstrata est*.

ψ 11. Autrement et selon le grec : Car il a marqué par une pluie les maux qui devoient arriver aux ennemis du Seigneur (Ezech. xiii. ii. 13. xxxviii. 22.), et il a aussi annoncé le bien que le Seigneur devoit faire à ceux qui dirigeroient leur voie, qui marcheroient dans la droiture et la justice. On lit dans le grec, ἀγαθῶσαι, *benefacere*, peut-être pour ἠγαθῶσαι, *benefecit*.

ψ 12. Gr. ils ont consolé.

Ibid. C'est le sens du grec : ils l'ont racheté, en s'opposant aux dérèglements qui attiroient les vengeances du Seigneur. On y lit αὐτοῦς, *eos*, peut-être pour αὐτὸν, *eum*.

Jacob, et redemerunt se in fide virtutis.

13. Quomodo amplificemus Zorobabel? nam et ipse quasi signum in dextera manu :

14. Sic et Jesum filium Josedec? qui in diebus suis ædificaverunt domum, et exaltaverunt templum sanctum Domino, paratum in gloriam sempiternam.

15. Et Nehemias in memoriam multi temporis, qui erexit nobis muros eversos, et stare fecit portas et seras, qui erexit domos nostras.

16. Nemo natus est in terra qualis Henoch: nam et ipse receptus est a terra :

17. Neque ut Joseph, qui natus est homo, princeps fratrum, firmitermentum gentis, rector fratrum, stabilimentum populi :

18. Et ossa ipsius visitata sunt, et post mortem prophetaverunt.

16. Seth et Sem

de, par une foi pleine de courage. "

13. Comment releverons-nous la gloire de Zorobabel, lui qui a été l'ornement du peuple d'Israël, et comme un anneau à la main droite du Seigneur ;

14. Et Jésus, fils de Josédéc, lesquels en leur temps ont rebâti la maison du Seigneur, et relevé son saint temple " destiné à son éternelle gloire ?

15. La mémoire de Néhémias passera aussi dans plusieurs siècles; lui qui a relevé nos murs abattus, qui a rétabli nos portes et nos serrures, et qui a rebâti nos maisons.

16. Nul n'est né sur la terre comme Hénoch " qui a été ensuite enlevé de dessus la terre ;

17. Ni comme Joseph qui est né (pour être le prince de ses frères, et l'appui de sa famille) ; pour être, dis-je, le gouverneur de ses frères, et le ferme appui de son peuple.

18. Ses os ont été conservés avec soin dans l'Égypte, " (et ont prophétisé après sa mort, ayant été apportés en Judée, ainsi qu'il l'avait prédit. )

19. Seth et Sem ont été élevés en

1. Esd. III. 2.  
Agg. I. 1. et  
14. et II. 3. 5.  
22. et 24.  
Zach. IV. 9.

Gen. XLI. 40.  
et XLII. 3. et  
XLV. 5. et 20.

Gen. IV. 25.  
Gen. V. 31.

✧ 12. L'auteur fait allusion au texte d'Aggée, II. 24.

✧ 14. On lit dans l'édition romaine, λαόν, *populum*; celle de Complute dit ναόν, *templum*.

✧ 16. L'édition romaine dit : *Nemo creatus est qualis Henoch, talis super terram*; ces trois derniers mots ne sont pas dans l'édition de Complute; le manuscrit alexandrin porte : *super terram talis qualis Henoch*.

✧ 18. Autrement et selon l'édition de Complute : Ses os ont été visités par le Seigneur qui les fit transporter dans la terre promise.

gloire entre les hommes ; " et Adam dans sa création a été élevé au-dessus de toutes les créatures, sur lesquelles Dieu lui avoit donné plein pouvoir. " *apud homines gloriam adepti sunt, et super omnem animam in origine Adam.*

¶ 19. De Seth sortit la race des justes d'avant le déluge ; de Sem sortit la race des justes d'après le déluge.

*Ibid.* Gr. autr. au-dessus de tous les animaux, au-dessus de tout ce qui vit. C'est-à-dire, qu'au lieu de *omnem animam*, on y lit *omne animal*.

## CHAPITRE L.

Eloge du grand-prêtre Simon, fils d'Onias. Les enfans d'Israël exhortés à implorer le secours du Seigneur. Trois peuples dignes de haine. Auteur de ce livre. Heureux ceux qui profiteront de ses instructions.

1. SIMON, fils d'Onias, " grand-prêtre, a soutenu la maison du Seigneur tant qu'il a vécu, et il a fortifié le temple pendant ses jours ; il a réparé les ruines qui étoient arrivées depuis Zorobabel.

2. C'est lui qui a fait faire les fondemens profonds des galeries du temple, le double bâtiment qui l'environne, et les hauts murs qui en sont la force et la défense. "

3. Les eaux des fontaines ont coulé en son temps dans les canaux et dans les réservoirs qu'il fit faire à Jérusalem ; et par ses ordres, ils se sont remplis extraordinairement comme une mer. "

1. SIMON Oniæ filius, sacerdos magnus, qui in vita sua suffulsit domum, et in diebus suis corroboravit templum.

2. Templi etiam altitudo ab ipso fundata est, duplex ædificatio et excelsi parietes templi.

3. In diebus ipsius emanaverunt putei aquarum, et quasi mare adimpleti sunt supra modum.

¶ 1. Il y a lieu de croire que l'auteur parle ici, non de Simon 1<sup>er</sup> surnommé le Juste et fils d'Onias 1<sup>er</sup>, mais de Simon 11, fils d'Onias 11. Voyez la préface.

¶ 2. Gr. autr. C'est lui qui a fait jeter les fondemens de la hauteur de la seconde enceinte, et qui a fait construire ce contour élevé qui enferme le temple. On lit dans l'édition romaine ; διπλῆς, *duplois* : celle de Complute dit διπλοῦν, *duplex*, en le joignant au mot ὑψος, *altitudo*.

¶ 3. Gr. autr. De son temps on a creusé un réservoir d'eau, une piscine aussi étendue qu'une mer, c'est-à-dire, qu'un lac ou un étang. Autr. trois fois aussi étendue que la mer d'airain, qui étoit dans le temple. On lit dans le grec, ἐλαττωθη, *imminutum est* ; l'interprète syrien lisoit ἐλαττωθη, *cavatum est*. L'édition romaine dit χαλδός, *œs* ; le manuscrit

4. Qui curavit gentem suam, et liberavit eam a perditione.

5. Qui prævaluit amplificare civitatem, qui adeptus est gloriam in conversatione gentis : et ingressum domus amplificavit.

6. Quasi stella matutina in medio nebulae, et quasi luna plena in diebus suis lucet :

7. Et quasi sol refulgens, sic ille effulsit in templo Dei.

8. Quasi arcus refulgens inter nebulas gloriae, et quasi flos rosarum in diebus vernis, et quasi lilia quæ sunt in transitu aquæ, et quasi thus redolens in diebus æstatis :

9. Quasi ignis effulgens et thus ardens in igne :

10. Quasi vas auri solidum, ornatum omni lapide pretioso :

11. Quasi oliva pululans, et cypressus in altitudinem se extol-

4. Il a eu un soin particulier de son peuple, et il l'a délivré de la perdition. "

5. Il a été assez puissant pour aggrandir et fortifier " la ville de Jérusalem ; il s'est acquis de la gloire par la manière dont il a vécu avec le peuple ; ( et il a élargi et étendu l'entrée de la maison du Seigneur et du parvis du temple. " )

6. Il a éclaté pendant sa vie comme l'étoile du matin au milieu des nuages, et comme la lune, lorsqu'elle est venue en son plein.

7. Il a lui dans le temple de Dieu, comme un soleil éclatant de lumière.

8. Il paru comme l'arc-en-ciel qui brille dans des nuées lumineuses, et comme les roses qui poussent leurs fleurs au printemps, comme les lis qui sont sur les bords des eaux ; et comme l'arbre qui porte l'encens, ( qui répand son odeur " ) pendant l'été ;

9. Comme une flamme qui ( étincelle, ) est comme l'encens qui s'évapore dans le feu ;

10. Comme un vase d'or massif orné de toutes sortes de pierres précieuses.

11. Il a paru comme un olivier qui pousse ses rejetons, et comme un cyprès qui s'élève en haut, " lors-

alexandrin, λάκκος, lacus. L'édition romaine porte περίμετρον, perimetrum ; l'édition de Complute, τρίμετρον, tripla mensura.

ψ 4. Il paroît que ceci regarde ce qui arriva, lorsque Ptolémée Philopator étant venu à Jérusalem, et ayant voulu entrer dans le sanctuaire, Simon III s'y opposa, et l'obligea de se retirer sans que ce prince commît aucune violence, ni contre les ministres du temple, ni contre le peuple. Voyez la préface.

ψ 5. C'est le sens du grec : pour fortifier la ville.

Ibid. Gr. autr. Avec quelle gloire ne paroissoit-il pas étant environné du peuple, lorsqu'il sortoit du sanctuaire, de cette partie de la maison du Seigneur fermée d'un voile ?

ψ 8. Gr. autr. comme un rejeton du Liban, ou de l'arbre qui porte l'encens. C'est qu'en grec le Liban, Λιβανός, est le nom de l'arbre qui porte l'encens.

ψ 11. Gr. autr. comme un bel olivier qui produit son fruit, et comme un cyprès qui s'élève jusqu'aux nues.

qu'il a pris sa robe de gloire, et qu'il s'est revêtu de tous les ornemens de sa dignité de grand-prêtre.

12. En montant au saint autel, il a honoré ses vêtemens saints, *exposant leur éclat à la vue de tout le peuple, avec une gravité et une majesté qui en relevoient la beauté.* "

13. Se tenant debout à l'autel, il a reçu une partie de l'hostie de la main des prêtres; et il a été environné de ses frères *les lévites*, comme d'une couronne de gloire; ils se sont tenus autour de lui, comme des cédres plantés sur le mont Liban,

14. Comme des branches " de palmier; et tous les enfans d'Aaron étoient dans leur gloire autour de lui, *étant revêtus de leurs saints habits.*

15. L'oblation se présentait au Seigneur par leurs mains devant toute l'assemblée d'Israël; et pour achever entièrement le sacrifice à l'autel, et pour honorer l'oblation du Roi très haut,

16. Il a étendu sa main, pour lui offrir le sang de la vigne;

17. Il a répandu au pied de l'autel *un vin* " dont l'odeur divine est montée devant le Prince très-haut.

18. Alors les enfans d'Aaron ont

lens, in accipiendo ipsum stolam gloriæ, et vestiri eum in consummationem virtutis.

12. In ascensu altaris sancti, gloriam dedit sanetitatis amictum.

13. In accipiendo autem partes de manu sacerdotum, et ipse stans juxta aram, et circa illum corona fratrum: quasi plantatio cedri in monte Libano:

14. Sic circa illum steterunt quasi rami palmæ, et omnes filii Aaron in gloria sua.

15. Oblatio autem Domini in manibus ipsorum, coram omni synagoga Israël: et consummatione fungens in ara, amplificare oblationem excelsi Regis,

16. Porrexit manum suam in libatione, et libavit de sanguine uvæ.

17. Effudit in fundamento altaris odorem divinum excelso Principi.

18. Tunc exclama-

† 12. Il paroît que dans tout ceci l'auteur a particulièrement en vue ce qui se passa, lorsque Ptolémée Philopator étant venu à Jérusalem pour rendre ses actions de grâces au Seigneur, le grand-prêtre offrit lui-même le sacrifice.

† 14. Gr. autr. comme des rejetons.

† 17. Autr. *le sang dont l'odeur*, etc. Le sang des victimes se répandoit au pied de l'autel; le vin se répandoit dans le feu où les graisses se brûloient.

verunt filii Aaron, in tubis productilibus sonuerunt, et auditam fecerunt vocem magnam in memoriam coram Deo.

19. Tunc omnis populus simul properaverunt, et ceciderunt in faciem super terram, adorare Dominum Deum suum, et dare preces omnipotenti Deo excelso.

20. Et amplificaverunt psallentes in vocibus suis, et in magna domo auctus est sonus suavitatis plenus.

21. Et rogavit populus Dominum excelsum in prece, usque dum perfectus est honor Domini, et munus suum perfecerunt.

22. Tunc descendens, manus suas extulit in omnem congregationem filiorum Israel, dare gloriam Deo a labiis suis, et in nomine ipsius gloriari:

23. Et iteravit orationem suam, volens ostendere virtutem Dei.

jeté un grand cri, et ont sonné de leurs trompettes, battues au marteau; ils ont fait retentir un grand bruit *aux oreilles des Israélites*, pour renouveler leur mémoire devant le Seigneur, *et les faire souvenir de lui rendre leurs adorations et leurs hommages.* "

19. Tout le peuple est venu en foule, et ils se sont prosternés le visage contre terre, pour adorer le Seigneur leur Dieu, (et pour rendre leurs vœux) au Tout-Puissant, au Dieu très-haut.

20. Les chantres ont élevé leurs voix dans leurs cantiques, et ils ont fait éclater dans cette grande maison un bruit plein d'une douce harmonie. "

21. Le peuple a offert sa prière au Seigneur très-haut; "*il est demeuré dans son saint temple, jusqu'à ce qu'il lui eût rendu tout le culte qui lui est dû, et qu'ils eussent achevé leurs fonctions.*

22. Alors le grand-prêtre descendant de l'autel, a élevé ses mains sur toute l'assemblée des enfans d'Israël, *pour les bénir, pour rendre gloire à Dieu par ses lèvres, et pour se glorifier en son nom, pour rapporter au Seigneur la gloire des biens dont Israël étoit comblé.*

23. Il a renouvelé encore sa prière, pour témoigner *sa foi en la souveraine puissance de Dieu, et pour lui demander avec confiance les graces dont Israël avoit besoin.* "

† 18. Autr. et ils ont fait retentir un grand bruit *comme pour renouveler leur mémoire devant le Seigneur, et afin qu'il se souvint d'eux.*

† 20. Gr. autr. et de ce grand nombre de voix se formoit une douce harmonie.

† 21. Le grec ajoute : devant celui qui est plein de miséricorde.

† 23. Gr. autr. pour attirer la bénédiction du Très-Haut. Il paroît que ceci doit s'entendre de la prière que Simon adressa au Seigneur, afin

24. Priez " donc aussi maintenant le Dieu de toutes les créatures, qui a fait de grandes choses dans toute la terre, " qui nous a fait vivre de jour en jour depuis que nous sommes sortis du ventre de notre mère, et qui nous a traités selon sa miséricorde; priez, dis-je, le Seigneur,

25. Qu'il nous donne la joie du cœur, et que pendant nos jours et pour jamais, il fasse fleurir la paix dans Israël;

26. Qu'il donne à Israël une ferme foi que la miséricorde de Dieu est sur nous, afin qu'il les délivre pendant leur vie.

27. Mon ame hait deux peuples; et le troisième que je hais, n'est pas un peuple, mais un assemblage de plusieurs peuples.

28. Ces deux peuples sont ceux qui demeurent sur le mont Séir, " et les Philistins; et le troisième est ce peuple insensé qui habite dans Sichem. "

29. Jésus, fils de Sirach, de Jérusalem a écrit " dans ce livre des instructions pleines de sagesse et de science, et il y a répandu " la sagesse de son cœur.

24. Et nunc orate Deum omnium, qui magna fecit in omni terra, qui auxit dies nostros a ventre matris nostræ, et fecit nobiscum secundum suam misericordiam:

25. Det nobis jucunditatem cordis, et fieri pacem in diebus nostris in Israel per dies sempiternos:

26. Credere Israel nobiscum esse Dei misericordiam, ut liberet nos in diebus suis.

27. Duas gentes odit anima mea: tertia autem non est gens, quam oderim:

28. Qui sedent in monte Seir, et Philisthim, et stultus populus, qui habitat in Sichimis.

29. Doctrinam sapientiæ et disciplinæ scripsit in codice isto Jesus filius Sirach Jerosolymita, qui reno-

qu'il changeât le cœur de Philopator qui, après que le sacrifice fut offert, vouloit entrer dans le sanctuaire. On lit dans l'édition romaine, ἐπιδείξασθαι, ostendere; celle de Complute dit ἐπιδείξασθαι, accipere.

† 24. Gr. Bénissez.

Ibid. Gr. autr. qui fait seul de grandes choses. On lit dans l'édition romaine, τῷ Θεῷ πάντες, τῷ μεγαλοποιῶντι πάντα, Deo, omnes, qui magna facit ubique; l'édition de Complute dit, τὸν Θεὸν πάντων τὸν μέγαρα ποιοῦντα μόνον, Deum omnium qui magna facit solus. Les autres participes qui viennent ensuite sont ainsi à l'accusatif dans l'édition romaine même.

† 28. C'est-à-dire, les Iduméens. On lit dans le grec, Σαμαρείας, Samaria, pour Σειρ, Seir; et peut-être qu'il faudroit lire Σαμαρεία, Samaria, où on lit ensuite Σιχίμοις, Sichimis.

Ibid. C'est-à-dire, les Samaritains, qui étoient un assemblage de gens de plusieurs nations. 4. Reg. xvii. 24. Sichem fut réputée leur capitale depuis la ruine de Samarie; le canton conserva le nom de Samario.

† 29. On lit dans l'édition romaine, ἐχάραξα, scripsi; celle de Complute dit, ἐχάραξε, scripsit; et le verbe suivant est aussi en troisième personne dans l'édition romaine même.

Ibid. C'est le sens du grec.

vavit sapientiam de corde suo.

30. Beatus, qui in istis versatur bonis : qui ponit illa in corde suo, sapiens erit semper.

31. Si enim hæc fecerit, ad omnia valebit: quia lux Dei, vestigium ejus est.

30. Heureux qui se nourrit de ces ( bonnes ) paroles ; celui qui les renferme dans son cœur, *pour les méditer sans cesse*, sera ( toujours ) sage ;

31. Car s'il fait ce qui est écrit ici, il sera capable de toutes choses, parce que la lumière de Dieu conduira ses pas.

## CHAPITRE LI.

Actions de grâces de l'auteur de ce livre. Comment il a acquis la sagesse. Exhortation à la recherche de la sagesse.

1. ORATIO Jesu filii Sirach: Confitebor tibi, Domine Rex, et collaudabo te Deum salvatorem meum.

2. Confitebor nomini tuo : quoniam adjutor et protector factus es mihi.

3. Et liberasti corpus meum a perditione, a laqueo linguæ iniquæ, et a labiis operantium mendacium, et in conspectu astantium factus es mihi adjutor.

4. Et liberasti me secundum multitudinem misericordiæ nominis tui a rugientibus, præparatis ad escam,

5. De manibus

1. PRIÈRE de Jésus, fils de Sirach : " Je vous rendrai grâces, ô Seigneur Roi ; je vous louerai, vous qui êtes Dieu et mon sauveur.

2. Je rendrai gloire à votre nom, parce que c'est vous qui m'avez assisté, et qui m'avez protégé.

3. Vous avez délivré mon corps de la perdition, des pièges de la langue injuste, et des lèvres des ouvriers de mensonge ; et vous avez été mon défenseur contre ceux qui m'accusaient.

4. Vous m'avez délivré selon la multitude de vos miséricordes, et " selon la grandeur de votre nom, des lions rugissants qui étoient prêts à me dévorer,

5. Des mains de ceux qui cher-

† 1. Voyez ce qui est dit de cette prière dans la préface.

† 4. L'édition romaine exprime la conjonction καὶ, et, au lieu de laquelle celle de Complute met simplement l'article τοῦ.

choient à m'ôter la vie , et des afflictions différentes " qui m'assiégeoient de toutes parts.

6. *Vous m'avez délivré de la violence de la flamme , dont j'étois environné; et je n'ai point senti la chaleur au milieu du feu. "*

7. *Vous m'avez délivré de la profondeur des entrailles de l'enfer, des lèvres souillées, des paroles de mensonge, d'un roi injuste, et des langues médisantes. "*

8. *Aussi mon ame louera le Seigneur jusqu'à la mort,*

9. *Parce qu'elle étoit près de tomber au plus profond de l'enfer, et que vous l'avez délivrée des mains de ses ennemis. "*

10. *Ils m'avoient environné de tous côtés, et il n'y avoit personne pour me secourir. J'attendois " des hommes quelque secours, et il ne m'en venoit point.*

11. *Alors je me suis souvenu, Seigneur, de votre miséricorde, et des œuvres que vous avez faites dès le commencement du monde.*

12. *Je me suis souvenu que vous tirez toujours du péril, ô Seigneur,*

quærentium animam meam, et de portis tribulationum quæ circumdederunt me :

6. *A pressura flammæ quæ circumdedit me, et in medio ignis non sum æstuatus :*

7. *De altitudine ventris inferi, et a lingua coinquinata, et a verbo mendacii, a rege iniquo, et a lingua injusta :*

8. *Laudabit usque ad mortem anima mea Dominum :*

9. *Et vita mea appropinquans erat in inferno deorsum.*

10. *Circumdederunt me undique, et non erat qui adjuvaret : respiciens eram ad adiutorium hominum, et non erat.*

11. *Memoratus sum misericordiæ tuæ, Domine, et operationis tuæ, quæ a seculo sunt :*

12. *Quoniam eruis sustinentes te, Domi-*

‡ 5. C'est le sens du grec.

‡ 6. Gr. autr. et du milieu d'un feu que je n'avois point allumé; c'est-à-dire, d'un malheur que je ne m'étois point attiré par mes crimes.

‡ 7. Gr. autr. des paroles de mensonge par lesquelles on m'avoit noirci auprès du roi, et de la calomnie de la langue injuste. C'est à-dire, qu'on y lit *regi* au datif, qui se joint aux paroles précédentes *a verbo mendacii regi*, c'est-à-dire, *ad regem delato*. Ensuite on lit *διαβολή*, *calumnia*, au nominatif, pour *διαβολῆς*, au génitif en grec, mais qui doit se rendre en latin par l'ablatif *calumnia*, en sous-entendant la préposition précédente, et joignant ce substantif aux deux mots suivans en ce sens : *et a calumnia linguæ injustæ*.

‡ 8. et 9. Gr. autr. Mon ame étoit proche de la mort, et ma vie étoit près de descendre au plus profond du tombeau. Ils m'avoient, etc.

‡ 10. On lit dans l'édition romaine *εὐβλέπων*, *respiciens*; celle de Complute dit : *εὐβλέπων*, *respirobam*.

ne, et liberas eos de manibus gentium.

13. Exaltasti super terram habitationem meam, et pro morte defluente deprecatus sum.

14. Invocavi Dominum patrem Domini mei, ut non derelinquat me in die tribulationis meæ, et in tempore superbiorum sine adjutorio.

15. Laudabo nomen tuum assidue, et colaudabo illud in confessione, et exaudita est oratio mea.

16. Et liberasti me de perditione, et eripuisti me de tempore iniquo.

17. Propterea confitebor, et laudem dicam tibi, et benedicam nomini Domini.

18. Cum adhuc junior essem, priusquam oberrarem, quæsi sapientiam palam in oratione mea.

19. Ante templum postulabam pro illa,

ceux qui ne se lassent point de vous attendre, et que vous les délivrez de la puissance des nations. "

13. *Je me suis souvenu que, par un effet de cette même bonté, vous m'avez élevé une demeure sur la terre; et ainsi, plein de confiance en votre miséricorde, je vous ai prié de me délivrer d'un torrent de mort, où je me voyois près de tomber. "*

14. *J'ai invoqué le Seigneur, père de mon Seigneur, " afin qu'il ne me laisse point sans assistance au jour de mon affliction, et pendant le règne des superbes et des impies; et le Seigneur m'a accordé la grâce que je lui demandois.*

15. *Maintenant donc je louerai sans cesse votre nom, et je le glorifierai dans mes actions de grâces, parce que vous avez exaucé ma prière,*

16. *Que vous m'avez délivré de la perdition, et que vous m'avez tiré du péril dans un temps d'injustice et de violence.*

17. *C'est pourquoi je vous rendrai grâces, je chanterai vos louanges, et je bénirai éternellement le nom du Seigneur.*

18. *Lorsque j'étois encore jeune, avant de m'écarter bien loin, et de tomber dans les égaremens de cet âge, " j'ai recherché la sagesse dans ma prière avec grande instance :*

19. *Je l'ai demandée à Dieu dans le temple, et j'ai dit en moi-même :*

ψ 12. Gr. de la puissance de leurs ennemis.

ψ 13. Gr. J'ai élevé mes supplications de dessus la terre où je me suis prosterné; et je vous ai prié de me délivrer de la mort dont j'étois menacé. J'ai invoqué, etc. On lit dans l'édition romaine, *ἐπὶ*, *super*; le manuscrit alexandrin porte *ἀπὸ*, *a*; c'est-à-dire, *a terra*, au lieu de *super terram*.

ψ 14. Les interprètes remarquent ici la seconde personne de la sainte Trinité, le Fils de Dieu, bien distingué du Père. L'auteur semble faire allusion au texte du ps. cix. ψ 1.

ψ 18. Autr. avant que je me missc à voyager. *Supr.* xxiv. 12.

Je la rechercherai jusqu'à la fin de ma vie. Aussi elle a fleuri en moi dès ma plus tendre jeunesse comme un raisin mûr avant le temps ; "

20. Et mon cœur a trouvé sa joie en elle , mes pieds ont marché vers elle par un chemin droit ; et j'ai tâché de la découvrir dès ma jeunesse.

21. J'ai prêté humblement l'oreille aux instructions de la sagesse ; et la sagesse m'a été donnée avec abondance.

22. J'en ai trouvé beaucoup en moi-même ; " et j'y ai fait un grand progrès par mon travail.

23. J'en donnerai la gloire " à celui qui me l'a donnée, en reconnoissant que c'est de lui seul que je la tiens, et je serai fidèle à lui obéir ;

24. Car je me suis résolu à faire ce qu'elle me prescrit ; j'ai été zélé pour le bien ; et je ne tomberai point dans la confusion.

25. Mon ame a lutté long-temps pour atteindre à la sagesse, et je m'y suis confirmé en faisant ce qu'elle ordonne. "

26. J'ai élevé mes mains en haut, et j'ai déploré l'égarément de mon esprit que je sentois si éloigné de la sagesse que je désirois.

27. J'ai conduit mon ame droit à elle ; et je l'ai trouvée dans la connoissance de moi-même. "

et usque in novissimis inquiram : et effloruit tamquam præcox uva.

20. Lætatum est cor meum in ea : ambulavit pes meus iter rectum : a juventute mea investigabam eam.

21. Inclinavi modice aurem meam, et excepi illam.

22. Multam inveni in meipso sapientiam, et multum profeci in ea.

23. Danti mihi sapientiam, dabo gloriam.

24. Consiliatus sum enim ut facerem illam : zelatus sum bonum, et non confundar.

25. Collectata est anima mea in illa, et in faciendo eam confirmatus sum.

26. Manus meas extendi in altum, et insipientiam ejus luxi.

27. Animam meam direxi ad illam, et in agnitione inveni eam.

¶ 19. En joignant la dernière partie de ce verset avec la première du verset suivant, le grec pourroit se traduire : Ses fleurs, comme celles d'un raisin qui s'avance vers sa maturité, ont répandu la joie dans mon cœur.

¶ 22. Gr. autr. je m'en suis beaucoup acquis.

¶ 23. Gr. autr. Je donnerai la puissance à celui qui m'a donné la sagesse ; je rendrai hommage à sa puissance.

¶ 25. Gr. autr. et je m'y suis appliqué avec soin dans toutes mes actions. On lit dans l'édition romaine, ἐν ποιήσεσι λυμοῦ, in factione famis ; le manuscrit alexandrin et l'édition d'Alde disent, ἐν ποιήσεσι μου, in actione mea ; peut-être pour ἐν ποιήσεσι μου, in actionibus meis.

¶ 27. Gr. dans la pureté, dans l'innocence des mœurs.

28. Possedi cum ipsa cor ab initio : propter hoc non derelinquar.

29. Venter meus conturbatus est querendo illam : propterea bonam possidebo possessionem.

30. Dedit mihi Dominus linguam mercedem meam, et in ipsa laudabo eum.

31. Appropiate ad me, indocti, et congregate vos in domum disciplinæ.

32. Quid adhuc retardatis ? et quid dicitis in his ? animæ vestræ sitiunt vehementer.

33. Aperui os meum, et locutus sum : comparate vobis sine argento,

34. Et collum vestrum subjicite jugo, et suscipiat anima vestra disciplinam : in proximo est enim invenire eam.

35. Videte oculis vestris, quia modicum laboravi, et inveni mihi multam requiem.

28. J'ai dès le commencement possédé mon cœur avec elle : je le lui ai étroitement uni ; c'est pourquoi je ne serai point abandonné d'elle.

29. Mes entrailles ont été émues en la cherchant, parce que je la cherchois avec ardeur ; et c'est pour cela que je posséderai un si grand bien.

30. Le Seigneur m'a donné, pour récompense de cet empressement que j'ai eu pour la sagesse, une langue savante, qui me servira à le louer.

31. Approchez-vous de moi, vous qui n'êtes pas savans, et assemblez-vous dans la maison de l'instruction et de la discipline.

32. Pourquoi tardez-vous encore à y venir ? (et que dites-vous à ceci ? Qu'opposez-vous à cette doctrine ? quelle excuse apportez-vous pour vous dispenser de la recevoir ?) vos âmes sont pressées d'une extrême soif ; que ne les désaltérez-vous dans cette source de délices ?

33. J'ai ouvert ma bouche, et j'ai parlé pour vous annoncer la vraie sagesse ; achetez-la donc maintenant ; vous le pouvez sans donner aucun argent.

34. Soumettez seulement votre cou au doux joug qu'elle vous impose ; que votre âme se rende susceptible de l'instruction qu'elle vous donne, et vous la posséderez à l'instant ; car elle est proche, et il est aisé de la trouver.

35. Voyez de vos yeux, en lisant ceci, qu'avec un peu de travail, j'ai acquis la sagesse ; et qu'en m'élevant au-dessus de toutes les vicissitudes de cette vie, je me suis acquis un grand repos.

Ÿ 28. Autr. j'ai possédé mon cœur avec elle, o'est-à-dire, j'ai acquis par elle le sens, l'intelligence. Chez les Hébreux, le cœur se prend pour l'intelligence, comme parmi nous pour le courage. On lit dans l'édition romaine, μετ' αὐτῶν, cum eis ; le manuscrit alexandrin et l'édition de Complute disent, μετ' αὐτῆς, cum ea.

36. *Procurez-vous aussi le même bonheur ; recevez l'instruction que je vous donne, comme une grande quantité d'argent ; et vous posséderez en elle des biens qui sont préférables à une grande abondance d'or.*

37. Que votre ame trouve sa joie dans la *contemplation de la miséricorde du Seigneur ; et publiant ses louanges, vous ne serez point confondus.*

38. *Faites votre œuvre avant que le temps se passe, et il vous en donnera la récompense, lorsque le temps en sera venu.*

36. Assumite disciplinam in multo numero argenti, et copiosum aurum possidete in ea.

37. Lætetur anima vestra in misericordia ejus, et non confundemini in laude ipsius.

38. Operamini opus vestrum ante tempus, et dabit vobis mercedem vestram in tempore suo.

# DISSERTATION

SUR

## LE CINQUIÈME AGE DU MONDE,

LEQUEL S'ÉTEND DEPUIS LE COMMENCEMENT DE LA CAPTIVITÉ DE BABYLONE JUSQU'À LA NAISSANCE DE JÉSUS-CHRIST.\*

DANS les précédentes Dissertations sur les quatre premiers âges du monde, nous nous sommes déterminés à suivre, pour la division de ces âges, les époques auxquelles saint Augustin s'attache d'après Moïse et saint Matthieu. Avec Moïse, nous étendons le *premier âge depuis Adam jusqu'à Noé*, c'est-à-dire, depuis la création jusqu'au déluge; et nous attribuons au *second âge* les siècles qui s'écoulèrent depuis Noé jusqu'à Abraham, c'est-à-dire, depuis le déluge jusqu'à la vocation de ce patriarche. Ensuite avec saint Matthieu, nous embrassons dans le *troisième âge* toutes les générations comprises depuis Abraham jusqu'à David, c'est-à-dire, depuis la vocation de ce patriarche jusqu'au règne de ce prince; le *quatrième âge* alors s'étend depuis David jusqu'à la captivité de Babylone, c'est-à-dire, depuis le commencement du règne de ce prince jusqu'au commencement de cette captivité; le *cinquième âge* embrasse la suite des années depuis la captivité de Babylone jusqu'à Jésus-Christ, c'est-à-dire, depuis le commencement de cette captivité jusqu'à la naissance de Jésus-Christ. C'est ce dernier intervalle que nous avons à considérer ici.

Plus les siècles s'avancent, plus leur obscurité se dissipe; moins nous sommes éloignés des âges précédens, moins nous y trouvons de difficultés. Il n'est cependant pas facile de déterminer la durée précise du cinquième, parce que les différens calculs des chronologistes ont ré-

I.  
Objet et plan  
de cette Di-  
sertation.

\* C'est une des Dissertations chronologiques ajoutées par l'éditeur dans cette nouvelle édition. (Note de la précédente édition.)

pandu des nuages sur les époques qui peuvent la fixer. La première est celle du commencement de la captivité de Babylone ; la dernière est celle de la naissance de Jésus-Christ. L'époque du commencement de la captivité de Babylone tient à celle de l'empire des Babyloniens sous Nabuchodonosor , qui commença de faire subir aux Juifs cette captivité dès la première année de son règne. L'une et l'autre époque dépendent du commencement de l'empire des Perses sous Cyrus , qui termina cette captivité en publiant l'édit par lequel il rendit la liberté aux Juifs dans la première année de son règne. Mais le règne de Cyrus a trois époques principales qu'il ne faut pas confondre ; celle qui concourt avec la liberté rendue aux Juifs , est donc celle qui sert à fixer le commencement de la captivité de Babylone et du cinquième âge du monde. La fin de cet âge doit être déterminée par l'époque de la naissance de Jésus-Christ ; mais c'est encore un point sur lequel les chronologistes sont extrêmement partagés ; la différence entre eux n'est que d'un très-petit nombre d'années ; mais enfin entre ces années , il n'y en a qu'une qui soit l'époque vraie , et il n'est pas facile de la saisir.

Il y a encore , dans la durée de cet âge , quelques autres difficultés. Je ne parlerai point ici de celle qui concerne l'histoire d'Esther , parce qu'elle a été l'objet d'une Dissertation particulière. Les soixante-cinq ans dont parle Isaïe , les trois cent quatre-vingt-dix ans marqués par Ezéchiel , et les soixante-dix semaines déterminées par Daniel , seront aussi l'objet de trois autres Dissertations. Mais indépendamment de ces points , nous avons à considérer ici la naissance de l'empire des Grecs sous Alexandre , ensuite sous les rois de Syrie ses successeurs , l'ère des Grecs , dont il est parlé dans les livres des Machabées ; après cela vient l'époque de l'empire des Romains sous Auguste , celle du règne d'Hérode-le-Grand , celle de l'ère de Palestine sous ce prince , et enfin celle de l'ère chrétienne vulgaire , indépendamment de l'époque précise de la naissance de Jésus-Christ.

Je renvoie à une autre Dissertation tout ce qui concerne les années de Jésus-Christ , et conséquemment l'époque précise de sa naissance. Je me borne ici à ces huit objets : l'époque de la naissance des quatre empires , c'est-à-dire , de l'empire des Babyloniens sous Nabuchodonosor , des Perses sous Cyrus , des Grecs sous Alexandre , des Romains sous Auguste , l'ère particulière des Grecs , ou des Séleucides , qui

régnèrent en Syrie, le commencement du règne d'Hérode, l'ère de Palestine, et l'ère chrétienne vulgaire.

La captivité de Babylone est l'époque du commencement du cinquième âge, et cette époque tient à celle du commencement de l'empire des Babyloniens; car voici ce que nous lisons dans Jérémie au chapitre xxv : « Parole qui fut adressée à Jérémie, touchant tout le peuple de Juda, en la quatrième année de Joakim, fils de Josias, roi de Juda, qui est la première année de Nabuchodonosor, roi de Babylone : *ipse est annus primus Nabuchodonosor regis Babylonis*; c'est ce que le prophète Jérémie annonça à tout le peuple de Juda et à tous les habitans de Jérusalem, en disant : Depuis la treizième année de Josias, fils d'Amon, roi de Juda, jusqu'à ce jour, il s'est passé vingt-trois ans; et le Seigneur m'ayant fait entendre sa parole, je vous l'ai annoncée....; mais vous ne m'avez point écouté.... C'est pourquoi voici ce que dit le Seigneur des armées : Parce que vous n'avez point écouté mes paroles, je vais envoyer prendre tous les peuples de l'aquilon, dit le Seigneur, et Nabuchodonosor, roi de Babylone, mon serviteur, et je les ferai venir contre cette terre, contre ses habitans et contre toutes les nations qui l'entourent; je les ferai passer au fil de l'épée; je les rendrai l'étonnement et la fable des hommes, et je les réduirai à d'éternelles solitudes.... Toute cette terre deviendra un désert affreux qui épouvantera ceux qui le verront; et toutes ces nations seront assujetties au roi de Babylone, pendant soixante-dix ans : *Et servient omnes gentes istæ regi Babylonis septuaginta annis*. Mais lorsque les soixantedix ans seront accomplis, *Cumque impleti fuerint septuaginta anni*, je visiterai dans ma colère le roi de Babylone et son peuple, dit le Seigneur, pour punir leur iniquité; je visiterai la terre des Chaldéens, et je la réduirai à une éternelle solitude. »

Au commencement du livre de Daniel, on lit : « Dans la troisième année, *Anno tertio*, du règne de Joakim, roi de Juda, Nabuchodonosor, roi de Babylone, vint à Jérusalem, et y mit le siège; et le souverain Maître lui livra Joakim, roi de Juda, et une partie des vases de la maison de Dieu, qu'il emporta au pays de Sennaar en la maison de son dieu. » La suite fait voir que Daniel, Ananias, Misaël et Azarias étoient du nombre des captifs qui furent alors emmenés de la Judée. Ainsi il est certain que la captivité an-

II.  
Époque du commencement de l'empire des Babyloniens et de la captivité des Juifs sous Nabuchodonosor.

noncée commença dès lors ; toute la suite s'y accorde , et on en convient. Il reste seulement une difficulté , qui consiste en ce que cette captivité paroît ici datée de la *troisième année* de Joakim , au lieu que dans Jérémie elle est datée de la *quatrième année*. S'il n'y a point de faute dans l'un ou l'autre de ces deux textes , on peut dire que Nabuchodonosor partit de Babylone dès la *troisième année* de Joakim , et qu'il n'entra en Judée que dans la *quatrième année* ; la distance entre ces deux époques a pu n'être pas grande ; et il est aisé de penser que Nabuchodonosor a pu faire le trajet durant cet intervalle. C'est ainsi qu'au chapitre xxxvi (1) on voit que dans cette même année quatrième de Joakim , apparemment vers la fin , *in anno quarto* , Jérémie reçoit du Seigneur l'ordre d'écrire ses prophéties ; il fait venir Baruch , et les lui fait écrire sous sa dictée ; ensuite il lui ordonne de les lire au peuple , dans la maison du Seigneur , au jour du jeûne que l'on alloit observer ; et ce jeûne fut publié la cinquième année de Joakim , *in anno quinto* (2) , au neuvième mois. Joakim avoit donc passé de sa quatrième année à la cinquième dans cet intervalle , qui a pu n'être pas long. On ignore quel fut le motif de ce jeûne ; mais comme les Juifs en établirent dans la suite quelques autres , qu'ils attachèrent aux jours des malheurs dont ils avoient été frappés , on conjecture , avec assez de vraisemblance , que celui-ci étoit l'anniversaire de la prise de Jérusalem par Nabuchodonosor en la *quatrième année* de Joakim. Ainsi le commencement de la captivité de Babylone se trouve attaché à la *quatrième année* de Joakim ; et Jérémie nous a dit que la quatrième de Joakim concouroit avec la *première* de Nabuchodonosor : *In anno quarto Joakim... ipse est annus primus Nabuchodonosor*. Le commencement de la captivité de Babylone est donc attaché au commencement de l'empire des Babylo niens sous ce prince.

### III.

Deux manières de compter les années du règne de Nabuchodonosor.

La suite du texte de Daniel nous découvre deux manières de compter les années du règne de Nabuchodonosor ; car après avoir dit (3) qu'entre les captifs d'Israël qui furent emmenés par ce prince , on en choisit quelques-uns de la race royale pour en prendre un soin plus particulier , afin qu'après avoir été nourris pendant trois ans , *tribus annis* , ils pussent être présentés devant le roi ; il ajoute qu'il fut de ce nombre , ainsi que les trois jeunes hommes ,

(1) *Jerem.* xxxvi. 1. — (2) *Jerem.* xxxvi. 9. — (3) *Dan.* i. 3. et seqq.

Ananias, Misaël et Azarias, et qu'à la fin du temps marqué, *completis annis*, dit la Vulgate, selon l'hébreu, *in fine dierum quos dixit rex ad introducendum eos*, ils furent introduits devant ce prince. Ce dut donc être trois ans après que ce prince les eut réduits en captivité, et conséquemment dans la quatrième année de leur captivité. Cependant Daniel continuant de rapporter ce qui arriva ensuite, date de la *seconde année de Nabuchodonosor* (1) le songe dans lequel ce prince vit une statue composée de divers métaux; ajoutant que personne ne pouvoit expliquer ce songe, et que lui, Daniel, l'expliqua; mais laissant assez à entendre que ceci arriva après qu'il eut été présenté à Nabuchodonosor, c'est-à-dire, après les *trois années* d'épreuve qu'il avoit fallu passer avant de paroître devant le roi, conséquemment au plus tôt dans la *quatrième année* de leur captivité, qui se trouvera donc ainsi concourir avec la *seconde année* du règne de ce prince. Mais Jérémie nous a fait remarquer que Nabuchodonosor étoit dans la *première année* de son règne, dès le temps où il vint assiéger Jérusalem; la *quatrième année* de la captivité de ceux qu'il emmena alors, sera donc en même temps la *quatrième* du règne de Nabuchodonosor selon Jérémie, et la *seconde* selon Daniel. On en conclut que Nabuchodonosor avoit été associé au trône par son père avant qu'il partit de Babylone pour venir en Judée; que Jérémie compte les années de ce prince depuis son association, et que Daniel les compte depuis la mort de Nabopolassar, père de Nabuchodonosor. De plus bientôt nous verrons que la *quatrième année* de Joakim, où commença la captivité de Babylone, tombe en l'année 606 avant l'ère chrétienne vulgaire, dix-neuvième du règne de Nabopolassar, qui régna vingt-un ans; Nabuchodonosor étoit alors *dans la première année de son règne*; il régna donc environ deux ans avec son père. Outre cela, l'Écriture nous apprend aussi que Nabuchodonosor étoit *dans la huitième année de son règne* lorsqu'il emmena Jéchonias à Babylone (2); et qu'il y avoit *trente-sept ans* que Jéchonias étoit à Babylone, lorsque Evilmérôdach succéda à Nabuchodonosor son père (3); Nabuchodonosor avoit donc régné quarante-cinq ans; et cependant le canon de Ptolémée ne lui donne que quarante-trois ans de règne; mais c'est que le canon de Ptolémée ne compte les années de son

(1) *Dan. ii. 1. et seqq.* — (2) *4. Reg. xxiv. 12.* — (3) *4. Reg. xxv. 27.*

règne que depuis la mort de son père, au lieu que l'historien sacré les compte depuis son association. D'ailleurs Béroze, cité par l'historien Joseph, fait mention expresse de l'association de ce prince (1).

IV.  
Durée de la  
captivité de  
Babylone et  
de l'empire  
des Babylo-  
niens.

Jérémie nous a marqué que la durée de la captivité des Juifs seroit attachée à la durée de l'empire des Babyloniens, et que cette durée seroit de *soixante-dix ans*; il l'a répété deux fois : « Les nations seront assujetties au roi de Babylone pendant soixante-dix ans (2), *septuaginta annis*; et » après que ces soixante-dix ans seront accomplis, je visiterai le roi de Babylone et son peuple : *Cumque impleti fuerint septuaginta anni* (3). » Il le répète au commencement du règne de Sédécias, en écrivant à ceux qui avoient été emmenés avec Jéchonias, fils de Joakim; car Nabuchodonosor vint trois fois en Judée; Jérusalem fut prise trois fois, et trois fois il y eut des captifs emmenés; les premiers avec Daniel, en la quatrième année de Joakim; les seconds avec Jéchonias et Ezéchiel, après la mort de Joakim; les troisièmes avec Sédécias, après la ruine entière de Jérusalem. Jérémie écrivant donc à ceux qui avoient été emmenés avec Jéchonias, leur dit : « Voici ce que dit le Seigneur : » Lorsque soixante-dix ans viendront à finir à Babylone : *Cum cœperint impleri in Babylone septuaginta anni*, je vous visiterai, et je vérifierai, en vous faisant revenir en cette terre, les paroles favorables que je vous ai données (4). » Le même prophète marque encore d'une autre manière la durée de cet empire et de cette captivité, lorsque dans la quatrième année du règne de Sédécias, il dit : « Voici ce que dit le Seigneur : J'ai livré tous ces pays entre les mains de Nabuchodonosor, roi de Babylone, mon serviteur.... » et tous ces peuples lui seront soumis à lui, à son fils et au fils de son fils, *Et servient ei omnes gentes, et filio ejus, et filio filii ejus*, jusqu'à ce que le temps soit venu de punir aussi ce royaume (5). » Nabuchodonosor eut pour successeur son fils *Evilmérodach*; celui-ci fut tué, et son trône occupé par *Nériglissor*, mari de sa sœur, lequel périt dans une bataille, et fut remplacé par son fils *Laborsoarchod*. Celui-ci fut tué, et eut pour successeur *Labynit* ou *Nabonid*, dernier roi de Babylone, le même qui est nommé *Baltassar* dans notre Vulgate, au livre de Daniel.

(1) *Joseph. Antiq. lib. x. c. 1. et 1. cont. Appionem.* — (2) *Jerom. xxv. 11.* — (3) *Ibid. v. 12.* — (4) *Jerom. xxix. 10.* — (5) *Jerom. xxvii. 6. et 7.*

On croit qu'il étoit fils d'Evilmérodach ; et ce qui est certain , c'est qu'il étoit *petit-fils de Nabuchodonosor* qui , au chapitre v de Daniel , est plusieurs fois appelé son *père* , c'est-à-dire , son *aïeul* , car les Hébreux n'ont qu'un même mot pour exprimer l'un et l'autre.

Ainsi les trois rois marqués par Jérémie étoient *Nabuchodonosor* , *Evilmérodach* et *Baltassar* ; les deux autres n'étant ni fils , ni petit-fils de Nabuchodonosor en ligne directe et masculine , laissoient assez à penser qu'il en viendrait après eux un autre qui seroit vraiment *petit-fils de Nabuchodonosor* ; et ce fut *Baltassar* , en qui la monarchie de Babylone fut éteinte , lorsque les soixante-dix ans de la captivité commençoient d'expirer , selon cette expression remarquable de Jérémie (1) : *Ad os implendi* , bien rendue dans la Vulgate par *cum cœperint impleri* ; d'où il suit que lorsque nous lisons dans la Vulgate (2) , *Cum impleti fuerint* , et dans l'hébreu , *Secundum implere* , ou *Secundum impletionem* , cela ne signifie pas , *lorsque ce nombre d'années sera entièrement rempli* , mais , *lorsqu'il sera près d'être rempli* ; car Daniel nous dit expressément que Baltassar , roi des Chaldéens , ayant été tué , Darius , roi des Mèdes , lui succéda (3). Mais Darius avoit avec lui son neveu Cyrus , général des Perses qui accompagnoient les Mèdes dans cette expédition , lequel devoit succéder également à Cambyse son père , roi des Perses , et à Darius son oncle , roi des Mèdes. C'est pourquoi la main qui traça la condamnation de Baltassar , écrivit PHARÈS , c'est-à-dire , *Divisez* ; ce que Daniel expliqua en disant : *Votre royaume sera divisé ; il sera donné aux Mèdes et aux Perses* ; la suite expliqua cette parole , lorsque l'on vit l'empire des Babyloniens livré d'abord à Darius , roi des Mèdes , et ensuite à Cyrus , roi des Perses , qui avoient été l'un et l'autre les instrumens de la vengeance du Seigneur sur cette ville.

Daniel nous apprend encore (4) que dès cette première année de Darius , fils d'Assuérus , de la race des Mèdes , qui régna dans l'empire des Chaldéens , il commença de comprendre le nombre des années dont le Seigneur avoit parlé au prophète Jérémie , en disant que la désolation de Jérusalem dureroit *soixante-dix ans*. Ce nombre d'années n'étoit pas encore entièrement révolu ; mais il approchoit.

(1) *Jerem. xxix. 10.* — (2) *Jerem. xxv. 12.* — (3) *Dan. v. 30. 31.* — (4) *Dan. ix. 1. et 2.*

D'ailleurs Isaïe, long-temps auparavant, avoit annoncé que deux peuples marcheroient contre Babylone, et l'assiégeroient. C'est ce qui lui avoit fait dire (1) : *Ascende, Elam ; obside, Mede* : « Marche, Elam ; Mède, assiége. » Sous le nom d'*Elam*, il désigne les Perses qui avoient succédé aux anciens Elamites. Mais il avoit annoncé que ce seroit *Cyrus* qui délivreroit Israël, et rebâtiroit Jérusalem et son temple ; il l'avoit désigné par son nom deux cents ans avant sa naissance (2). Darius n'étoit point le libérateur annoncé ; ce devoit être *Cyrus* ; mais les Mèdes et les Perses avoient dû s'unir contre Babylone ; la ville avoit été assiégée par eux ; elle leur étoit livrée ; Darius régnoit, et à côté de lui on voyoit *Cyrus*, qui devoit être son successeur.

V.  
Epoque du commencement de l'empire des Perses, et de la fin de la captivité des Juifs, mis en liberté par *Cyrus*.

*Astyage*, qui est le même que Darius le Mède, étant mort, *Cyrus le Perse lui succéda* ; c'est ce qu'on lit dans notre Vulgate, à la fin du chapitre XIII de Daniel. Cela ne se trouve point dans l'hébreu, mais cela vient de la version grecque de Théodotion, laquelle, pour le livre de Daniel, a été substituée à celle des Septante. Quoi qu'il en soit, on convient que Darius le Mède eut pour successeur *Cyrus*, qui réunit sous sa puissance les trois empires des Perses, des Mèdes et des Babyloniens. Ce fut alors que les soixantedix ans de la captivité étant révolus, ce prince rendit la liberté aux Juifs, dès la première année de son règne, en leur ordonnant de rebâtir Jérusalem et son temple ; c'est ce qui se trouve marqué également à la fin des Paralipomènes (3) et au commencement du livre d'Esdras (4) : « Dans la première année de *Cyrus*, roi des Perses, pour accomplir la parole que le Seigneur avoit prononcée par la bouche de Jérémie, le Seigneur suscita l'esprit de *Cyrus*, roi des Perses, et ce prince fit publier dans tout son royaume, de vive voix et même par écrit, cet ordre : Voici ce que dit *Cyrus*, roi des Perses : Le Seigneur le Dieu du ciel m'a donné tout l'empire de ce pays, et il m'a commandé de lui bâtir un temple dans Jérusalem, qui est en Judée. Qui d'entre vous est de son peuple ? Que son Dieu soit avec lui ; qu'il monte vers Jérusalem, qui est en Judée, et qu'il bâtisse un temple au Seigneur, qui est le Dieu d'Israël ; car c'est lui qui est adoré dans Jérusalem. » Voilà donc la fin de la captivité des Juifs, attachée

(1) *Isai.* XXI. 2. — (2) *Isai.* XLIV. 28, et XLV. 1. — (3) 2. *Par.* XXXVI. 22. et 25. — (4) *Esdr.* I. 1. 2. et 5.

à la *première année du règne de Cyrus*, après la mort de Darius le Mède; de même que le commencement de cette captivité se trouve attaché à la *première année du règne de Nabuchodonosor*, concourant avec la quatrième du règne de Joakim, roi de Juda, et la dix-neuvième de Nabopolassar, roi de Babylone et père de Nabuchodonosor; et voici comment cet intervalle se trouve rempli par les règnes des rois babyloniens :

A compter depuis l'association de Nabuchodonosor,

<i>Nabuchodonosor</i> règne . . . . .	45 ans.
<i>Evilmérodach</i> , son fils . . . . .	2 ans.
<i>Nériglissor</i> , gendre de Nabuchodonosor . . . . .	14 ans.
<i>Laborosoarchod</i> , fils de Nériglissor, 9 mois, qui remplissent les vides des autres règnes dont les dernières années ne sont pas pleines.	
<i>Nabonid</i> ou <i>Baltassar</i> , petit-fils de Nabuchodonosor . . . . .	17 ans.
<i>Darius le Mède</i> . . . . .	2 ans.
Total des années . . . . .	70 ans.

La dernière de ces soixante-dix années étant la plus proche de nous, est aussi la plus connue, et c'est par elle que l'on remonte à la première.

Cette dernière année se trouvant attachée à la *première du règne de Cyrus*, est une des principales époques de l'histoire; c'est celle qui lie l'histoire profane avec l'histoire sainte. C'est là que finissent les temps dont l'histoire sacrée nous a conservé la suite et l'enchaînement; c'est là que commencent les temps dont la suite ne nous est plus connue que par l'histoire profane. L'histoire sacrée nous a conduits depuis la création jusqu'au déluge; depuis le déluge jusqu'à la vocation d'Abraham; depuis la vocation d'Abraham jusqu'au commencement du règne de David; et depuis le commencement du règne de David jusqu'à la fin de la captivité de Babylone, en la première année du règne de Cyrus. Elle nous a marqué la suite des années qui ont rempli ces quatre intervalles; ici elle nous quitte. Elle ne nous apprend ni quelle fut la durée du règne de Cyrus et de ses successeurs, ni quelle fut l'époque du règne d'Alexandre, qui subjuga l'empire des Perses, ni celle de l'empire des Romains, qui achevèrent d'éteindre l'empire des Grecs,

VI.  
Importance de l'époque du commencement du règne de Cyrus. Trois manières de compter les années de son règne.

ni enfin combien d'années s'écoulèrent depuis la fin des soixante-dix ans de la captivité jusqu'à la naissance de Jésus-Christ. Mais à cet égard l'histoire profane supplée au silence de l'histoire sainte. Dans les temps qui ont précédé Jésus-Christ, l'histoire profane n'a point d'époque plus célèbre ni mieux prouvée que celle du règne de Cyrus; et quoiqu'il y ait sur ce point quelque diversité entre les historiens, la cause de cette diversité est si sensible, et leurs différens témoignages se concilient si facilement, que la certitude de cette époque n'en souffre aucun affoiblissement.

Il y a trois manières de compter les années du règne de Cyrus. Les uns ne lui donnent que *sept* années; d'autres, *neuf*; d'autres lui en donnent *trente*. Ptolémée, qui lui en donne *neuf* dans son canon des rois babyloniens, les compte évidemment depuis la prise de Babylone. Mais alors régnoit avec lui Cyaxare II, c'est-à-dire, *Darius le Mède*, qui est le seul que l'Écriture-Sainte place alors sur le trône de Babylone. Donc les *sept* années que Xénophon donne à Cyrus, se comptent depuis la mort de Darius le Mède. Donc les *trente* années que les autres historiens lui donnent, se comptent du temps où Cambyse son père, le mettant à la tête de l'armée des Perses, l'envoya au secours de Cyaxare contre les Babyloniens. Or, tous ceux qui lui donnent *trente ans* de règne, conviennent que ces trente années commencent *en la première année de la LV<sup>e</sup> olympiade*; et la première année de cette olympiade commençoit à l'été de l'an 560 avant l'ère chrétienne vulgaire. Ce fut donc vers le printemps de l'an 559 que Cyrus fut mis à la tête de l'armée des Perses: c'est là que commencent les trente années de son règne. Elles furent donc révolues vers le printemps de l'an 529. Donc les *neuf* dernières années de son règne, qui ont pour époque la prise de Babylone, doivent commencer en 538. Donc en 536 il entra dans la première des *sept* dernières années de son règne. Et selon le témoignage des livres saints, ce fut dans cette première année qu'il rendit la liberté aux Juifs. Cette liberté leur fut rendue après *soixante-dix ans de captivité*; cette captivité avoit donc commencé vers l'an 606 avant l'ère chrétienne vulgaire. La durée de ce cinquième âge est donc d'environ six cent six ans.

VII.  
Epoque du  
commence-  
ment de

Il y a de même deux manières de compter les années du règne d'Alexandre-le-Grand, fondateur de l'empire des Grecs; car avant de fonder cet empire sur les ruines de

celui des Perses, il régnoit en Macédoine depuis la mort de son père. Philippe, père d'Alexandre, mourut dans *la première année de la cxi<sup>e</sup> olympiade*, 336 ans avant l'ère chrétienne vulgaire. Dans la même année monta sur le trône de Perse Darius Codoman, qui en fut le dernier roi; Darius ne régna que six ans; Alexandre régna douze ans et huit mois. La défaite de Darius par Alexandre tombe au commencement de la sixième année de Darius, vers la fin de l'an 331 avant l'ère chrétienne vulgaire. La mort de Darius, qui laissa Alexandre seul maître des Perses et des Grecs, se trouve au commencement de *la troisième année de la cxii<sup>e</sup> olympiade*, 330 ans avant l'ère chrétienne vulgaire. L'empire des Perses avoit donc duré deux cent six ans, lorsque sur les ruines de cet empire s'éleva celui des Grecs, fondé par Alexandre, l'an 330 avant l'ère chrétienne vulgaire. Alexandre ayant déjà régné environ six ans en Macédoine, ne régna que six ans et environ dix mois à la tête de ce nouvel empire. Il mourut vers la fin de *la première année de la cxiv<sup>e</sup> olympiade*, au printemps de l'an 323 avant l'ère chrétienne vulgaire. C'est de là que l'on commence à compter *les années* du règne des *Lagides* en Egypte, parce que Ptolémée, fils de Lagus, entra en possession de cette monarchie dès le premier partage qui fut fait entre les successeurs d'Alexandre après sa mort. Mais il y a diverses manières de compter *les années* du règne des *Séleucides* en Syrie.

Séleucus Nicator, chef de la branche des Séleucides, eut en partage, après la mort d'Alexandre, le gouvernement de la Babylonie, et ensuite plusieurs autres vastes provinces, entre lesquelles il choisit la Syrie pour en faire le siège de sa domination. Mais il n'entra en possession de son gouvernement que douze ans après la mort d'Alexandre, c'est-à-dire, en 312; et c'est là que commence l'ère fameuse des *Séleucides*, dont tout l'Orient s'est servi; car païens, Juifs, Chrétiens, Mahométans, tous l'ont employée. Les Juifs l'appellent *l'ère des contrats*, parce que lorsqu'ils tombèrent sous le gouvernement des rois de Syrie, ils furent obligés de se servir de cette époque dans toutes les dates des contrats et des autres actes civils. Dans le premier livre des Machabées, elle est appelée *l'ère du règne des Grecs*; et dans les deux livres également toutes les dates sont prises de cette époque, mais avec cette différence, que l'auteur du premier livre la suppose commencée au

l'empire des Grecs. Deux manières de compter les années du règne d'Alexandre. Epoque du règne des Lagides.

## VIII.

Epoque du règne des Séleucides. Deux manières de compter les années de l'ère des Syriens ou des Grecs.

printemps, c'est-à-dire, au mois de Nisan, qui est attaché à l'équinoxe du printemps, et qui est le premier de l'année sainte; l'historien Josèphe suit le même calcul; ce qui donne lieu de présumer que c'étoit le calcul usité chez les Juifs; au lieu que l'auteur du second livre ne la suppose commencée qu'en automne, c'est-à-dire, au mois de Tisri, qui est attaché à l'équinoxe d'automne, et qui est le premier de l'année civile; c'est la manière ordinaire dont les Grecs comptent ces années. De là vient que l'auteur du premier livre des Machabées met la mort d'Antiochus Epiphanes *en l'année cent quarante-neuvième* du règne des Grecs (1), tandis que l'auteur du second livre rapporte deux lettres d'Antiochus Eupator, écrites après la mort d'Epiphanes, et néanmoins datées de *l'année cent quarante-huitième* (2). Antiochus Epiphanes mourut au printemps de l'année 164 avant l'ère chrétienne vulgaire, 148 de l'ère des Séleucides selon le calcul des Grecs, 149 selon le calcul des Juifs. Le témoignage de l'auteur même du premier livre prouve aussi que l'année 149 dont il parle, tombe en l'année 164 avant l'ère chrétienne vulgaire; car il nous fait remarquer que *l'année cent cinquante* du règne des Grecs tomboit dans une *année sabbatique* des Juifs (3). Or la sabbatique commença à l'automne de l'an 164 avant l'ère chrétienne vulgaire. L'année 150 du règne des Grecs commença donc au printemps de l'an 163 avant l'ère chrétienne vulgaire (4). L'année 149 du règne des Grecs, selon le calcul de cet auteur, expira donc au printemps de l'an 163 avant l'ère chrétienne vulgaire. L'ère du règne des Grecs, selon le calcul de cet auteur, commence donc au printemps de l'an 312. Les Chaldéens ne plaçoient cette époque qu'au printemps de l'année suivante; et c'est ce que suppose le calcul de Ptolémée. C'est là que commencent les trente-neuf années de règne que, d'après lui, on donne à Séleucus.

## IX.

Remarque  
sur l'extinc-  
tion des qua-  
tre principa-  
les branches  
de l'empire  
des Grecs.

L'empire des Grecs, à la mort d'Alexandre, fut divisé entre ses principaux officiers. Ce premier partage n'eut pas beaucoup de consistance; mais après plusieurs révolutions, les démembrements de cet empire furent réduits aux *quatre monarchies* principales que Daniel avoit annoncées; ce furent celles d'*Egypte*, de *Syrie*, de *Macédoine* et de *Thrace*; ce fut là le dernier partage fait entre les successeurs d'A-

(1) 1. *Mach.* vi. 16. — (2) 2. *Mach.* xi. 35. — (3) 1. *Mach.* vi. 20. 29. 55. — (4) Voyez la *chronologie sabbatique* que nous avons placée à la fin de la Dissertation sur la défaite de Sennachérib, tom. vi.

alexandre, après la bataille d'Ipsus, en l'année 304 avant l'ère chrétienne vulgaire, vingt-deux ans après la mort d'Alexandre. Le royaume de Thrace ne subsista que vingt ans. Lysimaque, auquel il étoit échu, ayant voulu s'emparer de la Macédoine, fut lui-même attaqué par Séleucus, roi de Syrie, et périt dans un combat, l'an 281 avant l'ère chrétienne vulgaire. Ses états furent démembrés, et cessèrent de composer un royaume. Quatre-vingts ans après, les Romains déclarèrent la guerre à Philippe, roi de Macédoine, lequel eut cependant pour successeur son fils Persée, qui fut aussi lui-même attaqué par les Romains, et succomba sous leur puissance. Paul Émile, consul romain, remporta sur Persée une célèbre victoire qui mit fin au royaume de Macédoine, l'an 168 avant l'ère chrétienne vulgaire, et vingt ans après, la Macédoine fut réduite en province romaine. Cent ans après, les Romains envahissent la Syrie; Pompée attaque Antiochus l'Asiatique qui y régnoit, et le dépouille de ses états; la Syrie est réduite en province romaine, l'an 65 avant l'ère chrétienne vulgaire. Trente-cinq ans après, César Octavien, surnommé depuis Auguste, se rend maître d'Alexandrie; la fameuse Cléopâtre, qui y régnoit, se donne la mort, et l'Égypte est réduite en province romaine, l'an 30 avant l'ère chrétienne vulgaire. Ce fut ainsi que la puissance des Romains acheva d'absorber l'empire des Grecs.

Vers ce temps, les Romains commencèrent à former eux-mêmes un nouvel empire. Leur premier empereur fut Auguste; il y a quatre opinions sur la manière de compter les années de son règne. La première le fait commencer en l'an 710 de Rome, 44 ans avant l'ère chrétienne vulgaire; et elle prend pour époque la mort de Jules César son oncle, dont il recueillit la puissance. La seconde commence son règne l'an 711 de Rome, 43 ans avant l'ère chrétienne, soit en comptant de son consulat, lorsque après la mort des deux consuls Hirtius et Pansa, il se fit subroger consul avec Quintus Pédius, au mois sextile, qui fut depuis appelé de son nom Augustus, d'où nous avons formé en français août; soit en comptant de son triumvirat, c'est-à-dire, du 27 novembre, lorsqu'il fut déclaré triumvir avec Marc-Antoine et Lépide. La troisième opinion commence son empire en l'an 723 de Rome, 31 ans avant l'ère chrétienne vulgaire, au second jour de septembre, auquel il gagna la bataille d'Actium contre Marc-Antoine. La quatrième met

X.  
Epoque du commencement de l'empire des Romains. Quatre manières de compter les années du règne d'Auguste.

le commencement de son empire en l'an 724 de Rome, 30 ans avant l'ère chrétienne vulgaire, lorsque après *la mort d'Antoine*, il entra dans Alexandrie, capitale de l'Égypte, et acheva de subjuguier l'empire des Grecs. La durée de son règne est différente selon la diversité de ces opinions; car on convient qu'Auguste est mort le 19 août de l'an 14 de l'ère chrétienne vulgaire, 767 de Rome. Si donc on commence son règne à l'an 710 après la mort de Jules César, il a régné cinquante-sept ans cinq mois et quatre jours. L'historien Josèphe a suivi à peu près ce calcul. Si l'on commence l'empire d'Auguste en l'an 711 de Rome, on lui donne cinquante-cinq ans onze mois et vingt-huit jours depuis son consulat, ou huit mois et vingt-deux jours depuis son triumvirat. C'est à peu près le calcul de Suétone, d'Eusèbe, de saint Epiphane, et autres qui lui donnent cinquante-six ans. Si l'on date son empire de la bataille d'Actium, l'an 723 de Rome, la durée de son empire sera de quarante-quatre ans moins treize jours; c'est le calcul de Dion et autres. Enfin si l'on ne commence qu'après la mort d'Antoine, l'an 724 de Rome, il n'aura régné que quarante-trois ans; c'est le calcul de Philon le Juif, de saint Clément d'Alexandrie et de quelques autres. Ces distinctions sont nécessaires relativement à l'époque de l'ère chrétienne, dont nous parlerons ailleurs.

XI.  
Epoque du commencement du règne d'Hérode-le-Grand. Deux manières d'en compter les années.

La même époque de l'ère chrétienne vulgaire exige aussi que l'on distingue soigneusement celle du règne d'Hérode-le-Grand; et les deux manières d'en compter les années. Hérode obtint le royaume de Judée par la faveur des Romains, *la première année de la CLXXXV<sup>e</sup> olympiade*, l'an 714 de Rome, 40 ans avant l'ère chrétienne vulgaire. Trois ans après avoir été déclaré roi par le sénat, il fut affermi sur le trône, lorsque le prince Antigone, dernier roi de la race des Asmonéens, fut mené captif à Antioche, et mis à mort. Comme l'historien Josèphe ne donne à Hérode que *trente-quatre ans de règne depuis la mort d'Antigone, et trente-sept depuis qu'il eut été nommé roi par les Romains*, on a conclu que sa mort devoit tomber en l'année 3 avant l'ère chrétienne vulgaire; et qu'ainsi Jésus-Christ, né sous le règne de ce prince, devoit être né vers la fin de l'année 4 avant l'ère chrétienne vulgaire. Voilà ce qui a fait dire que Jésus-Christ est né *quatre ans avant l'ère chrétienne vulgaire*. Telle a été l'opinion du savant Ussérius, dont la réputation a entraîné un très-grand nombre de suffrages en

faveur de cette opinion. Mais sans être effrayés de ces suffrages nombreux, nous espérons montrer qu'il y a erreur dans le texte de l'historien Josèphe; que *les trente-sept années du règne d'Hérode* doivent se compter depuis la mort d'Antigone; ce qui lui en donnera quarante depuis qu'il fut nommé par les Romains; alors sa mort tombera précisément dans la première année de l'ère chrétienne vulgaire, et Jésus-Christ sera né à la fin de l'année qui a précédé l'ère chrétienne vulgaire; ce qui ne met que trois ans de différence entre l'ère chrétienne vulgaire ainsi conçue, et l'opinion de ceux qui, en suivant Ussérius, y supposent une différence de quatre années.

On a voulu appuyer le système d'Ussérius sur le témoignage des médailles; et on a allégué entre autres celles d'Hérode le tétrarque, qui avoit succédé à Hérode-le-Grand dans cette portion de ses états. Car comme ces médailles portent le nom de l'empereur Caligula, et qu'on y trouve les dates de 43 et de 44 que l'on a supposées être relatives à sa tétrarchie, on a supposé qu'Hérode le tétrarque comptoit 43 et 44 ans de principauté sous cet empereur; et parce que Caligula ne régna que depuis le 16 ou 26 mars de l'an 37 de l'ère chr. vulg. jusqu'au 24 janvier de l'an 41, on a conclu qu'Hérode le tétrarque avoit dû succéder à Hérode-le-Grand dès l'an 750, c'est-à-dire, quatre ans avant l'ère chr. vulg. Mais les dates des médailles sont sujettes à diverses interprétations. Il n'est pas certain que celles-ci soient relatives à la principauté d'Hérode le tétrarque. On soupçonne avec beaucoup de vraisemblance, qu'elles sont relatives au serment auquel Hérode-le-Grand obligea les Juifs à l'égard de l'empereur, selon le témoignage même de l'historien Josèphe (1), lorsque la Syrie étoit gouvernée par Sentius Saturninus, c'est-à-dire, au plus tard l'an 748 de Rome, 6 avant l'ère chr. vulg.; ce qui donne lieu de penser que ce serment a pu être l'époque d'une ère nouvelle que l'on pourroit appeler *l'ère de Palestine*, semblable à l'ère d'Antioche et autres qui avoient eu pour époque la conquête de l'Asie par les Romains. Les médailles frappées en ce temps-là à Antioche sous les gouverneurs de Syrie, étoient datées de l'ère d'Antioche; de même il paroît fort naturel de penser que les médailles frappées dans le même temps sous Hérode le tétrarque se-

XII.  
Epoque du commencement de l'ère de Palestine, sous Hérode-le-Grand.

(1) *Jos. Ant. l. xvii. c. 3.*

ront datées de l'ère de Palestine. La quarante-quatrième année, depuis ce serment, tombera en l'an 792 de Rome, 39 de l'ère chr. vulg., sous l'empire de Galigula, sous le gouvernement d'Hérode le tétrarque.

XIII.  
Epoque du  
cycle Diony-  
sien, de l'ère  
Dionysienne  
et de l'ère  
chrétienne  
vulgaire.

L'ère chrétienne vulgaire doit son origine à un moine scythe, Denys-le-Petit, ainsi surnommé à cause de sa petite taille. Il étoit venu à Rome, et s'y fixa; en sorte qu'il est regardé comme prêtre de l'Eglise romaine. Voyant que le cycle de saint Cyrille d'Alexandrie pour la détermination de la fête de Pâque, étoit près de finir, n'étant composé que de 95 années qui expiroient l'an 531 de l'ère chr. vulg., il entreprit de le renouveler; et parce que ce cycle étoit trop court, il en forma un second plus étendu qu'il composa de 532 ans; ce qui lui donna lieu de remonter à l'époque de l'incarnation de Jésus-Christ. Car au lieu que saint Cyrille, suivant l'usage de son temps, avoit pris pour époque des années de son cycle, *l'ère de Dioclétien*, qui commençoit à l'an 284 depuis la naissance de Jésus-Christ, il trouva plus convenable de prendre pour époque *l'incarnation même de Jésus-Christ*. Son cycle de 532 ans l'obligea de remonter plus haut que l'incarnation de notre Seigneur. Il le commença donc en mars de l'année 752 de Rome, 2 ans avant l'ère chrétienne vulgaire à l'expiration du cycle de 19 ans; et dans son calcul *l'ère de l'incarnation* se trouva placée en mars de l'année qui précède l'ère chrétienne vulgaire, première du cycle de 19 ans, 753 de Rome. Dans la suite on préféra de prendre pour époque *la naissance même du Sauveur* au 25 décembre, ou de dater du 1<sup>er</sup> janvier de l'année suivante, 754 de Rome; on prétend que c'est le vénérable Bède qui acheva de fixer à cette époque l'ère chrétienne vulgaire. Voilà donc trois objets qu'il faut soigneusement distinguer: *le cycle Dionysien*, composé de 532 ans, et commençant en mars de l'année 752 de Rome; *l'ère Dionysienne*, ou *de l'incarnation du Verbe*, en mars de l'année 753 de Rome; et *l'ère de la naissance de Jésus-Christ*, qui est *l'ère chrétienne vulgaire*, commençant au 1<sup>er</sup> janvier de l'an 754 de Rome. On a encore varié sur ce dernier point; car d'autres ont transporté l'ère chrétienne au-delà même du 1<sup>er</sup> janvier, c'est-à-dire, en mars de l'année 754 de Rome. Mais le calcul aujourd'hui usité, et ce que l'on entend communément par *l'ère chrétienne vulgaire*, date du 1<sup>er</sup> janvier de l'an 754 de Rome.

Il faut maintenant recueillir les conséquences qui résultent de *la durée des cinq premiers âges du monde*. Mais avant tout, il faut se rappeler que la durée des deux premiers âges est demeurée incertaine, depuis que les exemplaires ont varié sur les années qui étoient destinées à marquer la durée de ces deux âges; que celle du second âge, quoique postérieure au déluge, et conséquemment moins éloignée de nous, est celle qui a le plus souffert, parce que nous y avons perdu non-seulement le nombre précis des années, mais peut-être même la génération d'un second Caïnan qui ne se trouve conservé que dans la version des Septante et dans l'évangile de saint Luc; qu'ainsi nous ne pouvons remonter avec quelque certitude que jusqu'à *la vocation d'Abraham*, époque du troisième âge; que tout ce qui remonte plus haut est incertain, et n'est susceptible que de plus ou moins de vraisemblance. Il faut encore observer que dans le concours de la fin d'un âge avec le commencement de l'âge suivant, il y a communément une année à perdre; la même année étant réputée la dernière de l'âge précédent et la première de l'âge suivant, en sorte que par exemple, dans le concours des 450 ans depuis la vocation d'Abraham jusqu'à la sortie d'Égypte, et des 480 ans depuis la sortie d'Égypte jusqu'à la fondation du temple par Salomon, il y a une année à perdre; il ne faut additionner que 429 avec 480, ou 450 avec 479, qui ne donneront que 909 ans depuis la vocation d'Abraham jusqu'à la fondation du temple; et le temple aura été fondé en l'année 909 depuis la vocation d'Abraham, 480 depuis la sortie d'Égypte; d'où il suivra qu'il ne reste que 479 années pleines depuis la sortie d'Égypte jusqu'à la fondation du temple, et seulement 908 depuis la vocation d'Abraham.

Cela posé, voici ce qui résulte de ce que nous avons précédemment exposé sur la durée des cinq premiers âges.

*Le premier âge*, depuis la création d'ADAM et de l'univers, jusqu'au déluge universel au temps de NOÉ, a duré environ 1656 ans, sur lesquels, dans le concours des années, il peut y avoir au moins six ans à perdre; d'où il suit que le déluge a pu tomber vers l'an du monde

ANS DU MONDE.

1650

*Le second âge*, depuis le déluge universel jusqu'à la vocation d'ABRAHAM, a pu durer environ 597 ans, sur lesquels, dans le concours des an-

XIV.  
Conséquences qui résultent de la durée des cinq premiers âges du monde.

nées, il peut y avoir environ dix ans à perdre; d'où il suit que la vocation d'Abraham a pu tomber vers l'an du monde

ANS DU MONDE.

2237

*Le troisième âge*, depuis la vocation d'Abraham, jusqu'au règne de DAVID, a duré depuis la vocation d'Abraham jusqu'à la sortie d'Égypte, 430 ans; depuis la sortie d'Égypte jusqu'au règne de David, environ 436 ans; mais dans le concours de ces deux sommes il y a une année à perdre; elles ne donneront donc que 865 ans; d'où il suit que le commencement du règne de David pourra tomber vers l'an du monde

3102

*Le quatrième âge*, depuis le commencement du règne de David jusqu'au commencement de la captivité de Babylone sous NABUCHODONOSOR, renferme les 80 ans des règnes de David et de Salomon, environ 350 ans depuis le schisme des dix tribus jusque vers la mission de Jérémie qui dura 22 ans avant la captivité; mais dans le concours de ces années, il peut y avoir deux ou trois ans à perdre, en sorte que l'intervalle se réduira à la durée d'environ 450 ans ou même 449, et la captivité de Babylone commencera vers l'an du monde

3551

*Le cinquième âge*, depuis la captivité de Babylone jusqu'à la naissance de JÉSUS-CHRIST, dura, comme on vient de le voir, 606 ans; mais dans le concours de cet âge avec le précédent, il y a une année à perdre; d'où il suit que la naissance de Jésus-Christ pourra tomber vers la fin de l'année du monde

4156

De là remontons et nous trouverons que

La création de l'univers tombera vers l'an .	4156	} Avant l'ère chr. vulg.
Le déluge, vers . . . . .	2507	
La vocation d'Abraham, vers. . . . .	1920	
Le règne de David, vers . . . . .	1055	
La captivité de Babylone, vers. . . . .	606	

Il resteroit maintenant à examiner ce que nous devons penser de l'ère chrétienne vulgaire; tombe-t-elle juste à la naissance de Jésus-Christ? C'est ce que nous discuterons dans la Dissertation sur les années de Jésus-Christ.

# HISTOIRE ABRÉGÉE

DES

## ROYAUMES D'ISRAËL ET DE JUDA,

OU L'ON CONSIDÈRE PRINCIPALEMENT L'ÉTAT DE LA RELIGION DANS CES DEUX ROYAUMES, DEPUIS LEUR SÉPARATION JUSQU'À LEUR DESTRUCTION; POUR SERVIR À L'INTELLIGENCE DES PROPHÉTIES.

Pour entrer dans l'esprit des prophètes, et pour bien entendre leurs prédictions, il faut d'abord avoir une idée distincte de l'état des royaumes d'Israël et de Juda, par rapport à la religion. C'étoit là le premier et le principal objet des prophéties, prises selon leur sens immédiat et littéral. C'est ce qui nous détermine à rassembler ici ce que l'Écriture nous apprend de plus distinct sur ce sujet. Tout le monde sait assez en général, que la religion des Hébreux souffrit de très-grands changemens depuis la mort de Salomon, et depuis le schisme des dix tribus; mais peu de gens savent distinctement et en particulier, en quoi consistent ces changemens, qui en furent les auteurs, et par quels degrés on parvint à ce point de désordres et d'irréligion, qui attira enfin la colère de Dieu sur ces deux royaumes, et les fit périr. C'est ce que nous tâcherons de développer ici, en remontant jusqu'au temps de Salomon, sous le règne duquel commencèrent les désordres qui se répandirent ensuite dans les deux royaumes qui se formèrent après sa mort.

On ne vit peut-être jamais d'exemple plus funeste de l'influence qu'ont les bonnes ou les mauvaises actions des princes, sur l'esprit et sur la conduite de leurs sujets, que celui que l'histoire nous présente dans la personne de Salomon, et des princes qui partagèrent après lui l'autorité que Dieu lui avoit confiée. Ce monarque dont tout le monde connoît la sagesse et la folie, l'élévation et la chute, et qui sembloit avoir été suscité pour apprendre à tous les

I.

Pour entendre les prophéties, il est nécessaire de connoître quel fut l'état de la religion dans les deux royaumes d'Israël et de Juda, qui sont le principal objet des prophéties.

II.

Infidélité de Salomon, source de ce débordement de maux qu'on vit ensuite dans Israël et dans Juda.

hommes, par son propre exemple, jusqu'où Dieu peut, par sa grace, élever le cœur et l'esprit humain, et jusqu'où l'homme abandonné à lui-même, pour avoir abandonné Dieu, est capable de s'égarer : ce monarque, dans les dernières années de sa vie, s'abandonna à l'amour des femmes, et ensuite à l'idolâtrie (1). Non-seulement il eut la foiblesse de consentir que les femmes étrangères qu'il avoit aussi épousées, contre la loi, adorassent leurs faux dieux ; mais il leur bâtit des temples, et se prosterna lui-même devant les idoles. Et voilà la première source de ce débordement de maux qu'on vit ensuite dans Israël et dans Juda.

Ce peuple naturellement porté à l'idolâtrie, n'attendoit pour s'abandonner avec toute liberté à son penchant, que d'y être autorisé, ou par le silence, ou par l'exemple de ses princes. Dès qu'il fut sûr de l'impunité, et que la barrière de la crainte fut levée, on le vit se précipiter dans le culte impie des faux dieux, avec une rapidité surprenante. Si de temps en temps Dieu suscitoit dans le royaume de Juda quelques princes pieux et zélés, et si les prophètes, par leurs exhortations, par leurs menaces, par leur autorité, suspendoient pour quelque temps dans Juda, ou dans Israël, ce torrent furieux ; aussitôt que cet obstacle ne subsistoit plus, le peuple emporté par son inclination et par ses habitudes, s'y laissoit aller de nouveau avec plus d'ardeur, et se dédommageoit en quelque sorte, sous un roi impie, de ce que son impiété n'avoit pu exécuter sous un autre règne.

## ARTICLE PREMIER.

Etat de la religion dans le royaume d'Israël depuis le schisme des dix tribus, jusqu'à la ruine de ce royaume.

I.  
Schisme des dix tribus. Règne de Jéroboam. Infidélité dans laquelle ce prince les entraîne.

LE Seigneur irrité des infidélités de Salomon, lui avoit déclaré (2) qu'après sa mort son royaume seroit divisé ; et il avoit fait annoncer à Jéroboam (3), fils de Nabat, de la tribu d'Ephraïm, qu'après la mort de Salomon, il régneroit sur dix tribus. En effet, Salomon étant mort, et Roboam son fils lui ayant succédé (4), Jéroboam qui s'étoit

(1) 3. Reg. xi. 1. et seqq. — (2) 3. Reg. xi. 11. et seqq. — (3) Ibid. v. 29. et seqq. — (4) Ibid. xii. 1. et seqq.

réfugié en Egypte, revint dans la terre d'Israël, et se présenta devant Roboam, à la tête de tout le peuple, pour demander à ce prince la diminution des impôts dont ce peuple étoit chargé. Roboam, après trois jours de délai, leur ayant répondu avec dureté, dix tribus l'abandonnèrent, et élurent Jéroboam pour être leur roi; en sorte qu'il n'y eut que les deux tribus de Juda et de Benjamin, qui demeurèrent fidèles à Roboam.

Jéroboam se voyant à la tête de ces dix tribus révoltées contre leur prince, craignit que si ce peuple retournoit à Jérusalem pour y célébrer les fêtes du Seigneur (1), il ne se laissât insensiblement gagner à la vue des cérémonies, et toucher par les exhortations et les reproches des prêtres; ou qu'enfin les rois de Juda ne regagnassent son affection par des voies contraires à celles qui l'avoient aliéné de Roboam. Il voulut donc rompre tout commerce entre son peuple et celui de Juda, et inventa un nouveau culte pour fixer la religion de ses sujets, et pour arrêter leur inconstance. Mais il étoit trop bon politique, pour faire passer tout d'un coup le peuple d'une extrémité à l'autre: il savoit que ces sortes de passages trop précipités et trop brusques, sont toujours périlleux, surtout en matière de religion. Il laissa à ses peuples la liberté de suivre les lois judiciaelles et même cérémonielles de Moïse, en plusieurs points. Il conserva les sacrifices, les repas de dévotion, les fêtes du Seigneur, et les assemblées de religion (2). Ce sont des pratiques aisées et agréables, auxquelles le peuple étoit depuis long-temps accoutumé. Il retint ceux des prêtres et des lévites, qui voulurent renoncer à la religion primitive, et quitter les rites anciens, pour se ranger au service des veaux d'or (3) qu'il avoit fait placer aux deux extrémités de son royaume; il chassa de ses états les prêtres et les lévites qui demeurèrent fidèles au Seigneur, et leur substitua des hommes qui n'étoient point de la race de Lévi, mais qui étoient des derniers du peuple, et qu'il fit prêtres des hauts lieux qu'il avoit consacrés aux idoles (4). Cependant il ne s'opposa point directement à la résolution de ceux de son peuple, qui, constamment attachés à la loi du Seigneur, ne purent se résoudre à pratiquer le nouveau culte qu'il avoit intro-

(1) 3. Reg. xii. 26. et seqq. — (2) Vide Amos, ii. 11. 12. iv. 4. 5. v. 21. 22. 23. viii. 5. 5. 10. — (3) Vide Ezech. xlii. 10. 11. — (4) 3. Reg. xiii. 55. *Fecit de novissimis populi sacerdotes excelsorum, etc. Vide et xii. 51. et 2. Par. xi. 15. 14. 15. et xiii. 9.*

duit ; une partie d'entre eux se retira dans le royaume de Juda (1), et les autres restèrent dans les états d'Israël.

II.  
Trois sortes  
d'Israélites  
dans le royaume  
d'Israël  
depuis le règne  
de Jéroboam.

Ainsi on peut considérer le royaume des dix tribus, comme un composé de trois sortes de gens, par rapport à la religion. Les premiers étoient les bons Israélites, comme les prophètes Elie, Elisée, Osée, Amos, Jonas, et autres hommes fidèles, tels que Tobie, Abdias, intendant du roi Achab, l'époux de la Sunamite, et tant d'autres qui, soutenus par les exemples et par les instructions des prophètes, conservoient une exacte fidélité au Seigneur, ne prenoient aucune part au schisme ; se rendoient, autant qu'ils pouvoient, à Jérusalem, pour y adorer le Seigneur dans son temple ; fréquentoient les assemblées des prophètes ; conservoient le dépôt de la foi avec la pureté des mœurs ; pratiquoient ponctuellement les lois du Seigneur ; en un mot ces ames choisies que le Seigneur s'étoit réservées, *et qui n'avoient point fléchi le genou devant Baal* (2). Sous le règne d'Achab, où le désordre arriva à son comble, où il n'étoit presque plus permis de n'être pas idolâtre, et où la persécution fut si violente, que le prophète Elie se croyoit le seul des prophètes, qui eût échappé à la cruauté de Jézabel (3), il y avoit encore sept mille hommes qui n'avoient pris aucune part au culte des idoles.

Les seconds étoient les Israélites foibles et relâchés, qui n'ayant ni assez de force pour s'opposer au torrent de la coutume, ni assez de résolution pour résister aux ordres et à l'autorité du roi, conservant d'ailleurs un fond de crainte du Seigneur, et de respect pour ses lois, s'imaginoient sans raison pouvoir allier le culte du vrai Dieu avec celui des veaux d'or. Ils alloient d'un côté faire leurs offrandes à ces figures idolâtres à Béthel ; et d'un autre côté, ils fréquentoient les hauteurs consacrées au culte du Seigneur. Leur culte étoit impur, partagé, superstitieux. Mais on ne peut pas dire qu'ils eussent entièrement abandonné le Seigneur. *Ils clochoient de deux côtés*, selon le reproche que leur fait Elie (4) ; ils juroient par *Jéhova*, et ils juroient par Baal, ou par Moloch (5). Ce sont principalement ces Israélites mi-toyens entre le dernier dérèglement, et l'exacte observance de la loi, à qui les discours et les invectives des prophètes s'adessoient. Ils étoient comme des brebis égarées, que le

(1) 2. Par. xi. 16. — (2) 3. Reg. xix. 18. — (3) 3. Reg. xviii. 22. xix. 10. 14. 18. — (4) 3. Reg. xviii. 21. — (5) Sophon. i. 5.

souverain Pasteur ne jugeoit pas absolument indignes de ses soins. C'étoit comme une épouse dérégée, à qui son époux veut bien pardonner, si elle retourne à lui (1), et avec laquelle il ne veut pas faire un divorce éternel et sans retour.

Enfin la troisième espèce d'Israélites, étoient les auteurs et les fauteurs du schisme, les faux prophètes, les mauvais prêtres qui, non contents de rendre un culte public aux veaux d'or et à Baal, y engageoient les simples, et les entretenoient dans leurs superstitions; qui non-seulement ne guérissent point les âmes malades, mais qui leur donnoient la mort par leurs mauvais exemples, et par leur cruelle condescendance. Ils formèrent toujours la majeure partie dans Israël, et leur nombre et leur dérèglement s'accrurent enfin à un tel point, que Dieu abandonna Israël, comme un peuple qui ne méritoit plus ses soins et son attention, et qui n'étoit pas digne de sa colère et de sa jalousie.

Il n'y a aucun moyen de justifier le culte des veaux d'or. Jéroboam ne proposa pas à son peuple un objet différent de celui qu'Aaron lui avoit offert dans le désert. L'un et l'autre vouloient imiter le culte impie et idolâtre que les Egyptiens rendoient à Apis. Jéroboam avoit pris ce faux culte en Egypte, où il avoit demeuré assez long-temps; de même que les Israélites du désert, qui, s'étant habitués dans ce pays à adorer le bœuf, voulurent conserver son culte durant leur voyage.

C'est fort inutilement que Monceaux et Grotius ont entrepris de donner une couleur plausible à l'entreprise de Jéroboam. Le premier (2) veut que ce prince ait fait ses veaux d'or sur le modèle des chérubins qui étoient sur l'arche, et que les Israélites aient adressé leurs adorations au vrai Dieu, en les lui rendant en présence des veaux d'or; il suppose que ces chérubins avoient une figure de bœufs, ou du moins que la forme de bœuf y étoit dominante. Il accuse Jéroboam de schisme, mais il veut le justifier du fait d'idolâtrie. Comment tout un peuple, dit-il, opiniâtrément attaché à ses usages, auroit-il quitté brusquement et tout d'un coup le culte du Seigneur, pour suivre le culte des idoles? Comment auroit-il obéi à Jéroboam dans une chose de cette nature? C'étoit risquer de perdre son royaume,

III.  
En vain quelques-uns ont entrepris de justifier ou de pallier le culte des veaux d'or institué par Jéroboam.

(1) *Osee*, II. 5. 6.... 14. 15. — (2) *Monceaux*, tract. de *Vitulo aureo*.

et de soulever son peuple contre lui, que de lui faire seulement la proposition d'abandonner sa loi et ses anciennes coutumes. Il y eut toujours dans le royaume d'Israël un certain nombre de prophètes du Seigneur, et d'hommes pieux; dira-t-on que tous ces gens-là étoient coupables d'idolâtrie, qu'ils vivoient en paix et unis de communion avec des impies et des idolâtres? Où voit-on que les prophètes traitent d'idolâtrie le culte du veau d'or? Lorsque Elie fit ce fameux miracle sur le mont Carmel (1), il ne demanda pas au peuple de renoncer au culte des veaux dor; il lui reprocha seulement *de clocher de deux côtés*, d'être à Dieu et à Baal (2). Si le Seigneur est le vrai Dieu, pourquoi ne le pas adorer seul? Si c'est Baal, pourquoi adorer avec lui le Seigneur? S'il y eût eu trois partis dans le culte du peuple, le prophète n'auroit pas manqué sans doute de parler de celui qui tenoit les veaux d'or pour des dieux. Voilà les principales raisons de cet auteur.

Grotius (3) a là-dessus une autre idée, qui est encore moins soutenable. Jéroboam étoit de la tribu d'Ephraïm qui descendoit du patriarche Joseph. Ce prince usurpateur voulant inspirer à ses compatriotes une profonde vénération pour Joseph, et se conserver à lui-même une autorité durable, s'avisa de représenter l'objet du culte des Israélites sous la même forme que le patriarche Joseph l'avoit été autrefois en Egypte, en reconnoissance de ses importans services. Les Egyptiens le firent représenter sous la forme d'un bœuf, c'est-à-dire, sous la figure de Sérapis. Cette figure de bœuf étoit tout à la fois la figure du patriarche Joseph, et celle sous laquelle Jéroboam vouloit que les Israélites des dix tribus adorassent le Seigneur. C'est par une politique à peu près semblable que les empereurs romains affectoient de relever en toute occasion la gloire d'Enée le Troyen, comme un prince d'une race illustre et surnaturelle, et qui d'après la volonté des dieux mêmes et du destin, devoit posséder le royaume d'Italie et l'empire du monde dans la personne de ses descendans :

Nascetur pulchra Trojanus origine Cæsar,  
Imperium Oceano, famam qui terminet astris (4).

Mais qu'il y a de suppositions fausses et hasardées dans le système de ce savant homme! Il est douteux, il est in-

(1) 4. Reg. 10. 11. 12. — (2) 3. Reg. xviii. 21. — (3) Grot. in 3. Reg. Vide et Spencer. Dissert. 5. de Origine arcæ, et cherub. — (4) Æneid. 1.

certain, on peut même assurer qu'il est faux, que jamais les Egyptiens aient reconnu Joseph sous la figure de Sérapis; on ne convient pas que cette divinité soit ancienne dans l'Égypte (1); et quand elle seroit de la première antiquité, quelle preuve a-t-on qu'elle ait représenté Joseph? Et quand elle l'auroit représenté, est-il certain que Sérapis ait eu la figure d'un bœuf? Certes Macrobe nous le dépeint bien d'une autre sorte (2). Il lui donne trois têtes; au milieu c'est une tête de lion; à la droite c'est une tête de chien; et à la gauche, une tête de louve. Tout le corps de la statue est enveloppé d'un serpent dont la tête vient se rendre à la droite de la figure. Est-ce là l'effigie des veaux d'or de Jéroboam?

Monceaux suppose encore ce qui est en question, quand il dit que les chérubins avoient la figure de bœufs. Rien n'est plus incertain, rien n'est plus faux que cette supposition. On ignore absolument quelle étoit la figure des chérubins; et on peut affirmer qu'en général une figure de chérubin étoit une figure dont la forme n'étoit point fixe, et que l'on représentoit diversement, selon l'idée de celui qui la commandoit, ou qui la travailloit. Et quand il seroit vrai que les chérubins auroient eu quelque rapport avec le bœuf, qui a dit à Monceaux, que les veaux d'or de Jéroboam approchoient des chérubins du temple? L'Écriture en quelque endroit donne-t-elle le nom de *chérubins* à ces veaux? Jéroboam même et ses orfèvres savoient-ils quelle étoit la figure des chérubins? Qui d'entre le peuple, ou même d'entre les prêtres, pouvoit se vanter de les avoir vus?

Enfin quand on avoueroit tout cela, s'ensuivroit-il que le culte des veaux d'or eût été légitime? Dieu auroit-il permis qu'on rendit aux chérubins un culte souverain? La défense d'adorer toutes sortes de figures, ne comprenoit-elle pas les chérubins comme le reste? Mais, dira-t-on, ce culte ne se borneroit pas à ces figures; il se rapportoit au Seigneur, de même que dans notre religion le respect que nous rendons aux images, se rapporte aux originaux qui sont représentés. C'est toujours supposer ce qui est en question. De plus Dieu avoit-il permis ce culte? Vouloit-il être adoré sous des formes sensibles? N'avoit-il pas au contraire défendu expressément tout culte de statues et de représentations? Et lorsque Aaron jeta en fonte le veau d'or, comment Moïse prit-il cette en-

(1) Voyez Tacit. histor. lib. iv. — (2) Macrobo. Saturn. lib. i. c. 20.

treprise? Il la punit comme une vraie idolâtrie, et comme une injure faite à la Divinité (1).

Prétendre que les prophètes et les hommes pieux qui étoient dans Israël, prenoient part au culte des veaux d'or, et ne le condamnoient point, mais seulement celui de Baal, c'est une erreur manifeste; non-seulement ils ne l'approuvoient point, mais ils le condamnoient en toute occasion. A-t-on vu Elie, Elisée, Osée ou Amos, offrir de l'encens à ces figures? Avec quelle force le prophète du Seigneur envoyé de Jérusalem à Béthel, le jour même de la dédicace de ces veaux et de leur autel, parla-t-il contre ce culte impie (2)? Le prophète de Béthel qui trompa celui de Juda, adoroit-il ces veaux d'or (3)? S'il les eût adorés, seroit-il demeuré dans sa maison pendant cette cérémonie? Comment Osée (4) parle-t-il de ce culte des veaux d'or? *Ils se sont fait des idoles avec leur or et avec leur argent. Votre veau est jeté par terre, ô Samarie. Ma colère s'est allumée contre eux... Ils offriront des sacrifices, et le Seigneur ne les recevra point, etc.* Et ailleurs: *Les habitans de Samarie ont adoré les vaches de Béthaven ou de la maison d'iniquité (c'est ainsi qu'il nomme Béthel par dérision). Son peuple est dans l'affliction à cause de la perte de son idole. On l'a envoyée comme un présent au roi d'Assyrie, qui est venu au secours d'Israël (5).* Enfin il les menace de réduire en poussière (6), et de détruire les veaux d'or, comme des toiles d'araignées: *In araneorum telas erit vitulus Samariæ.*

Le prophète Amos s'étant transporté à Béthel, y annonça de la part de Dieu (7), que les hauteurs consacrées à l'idole seroient abattues, que les lieux consacrés dans Israël seroient détruits, et que la maison de Jéroboam seroit exterminée par le glaive. Combien de fois l'Écriture reproche-t-elle à Jéroboam d'avoir fait pécher Israël? Combien de fois reproche-t-on aux princes impies d'avoir imité les péchés de Jéroboam? Il faut donc reconnoître que le culte des veaux d'or étoit une vraie idolâtrie; et que les dix tribus n'étoient pas seulement coupables de schisme, mais encore d'un culte impie et sacrilège. Il est vrai que les défenses des rois qui ne permettoient pas d'aller à Jérusalem, et les peines dont on châtioit ceux qui y alloient malgré ces dé-

(1) *Exod.* xxxiii. 4. 27. 28. 1. *Cor.* x. 7. — (2) 3. *Reg.* xiiii. 1. et seqq. — (3) *Ibid.* v. 11. — (4) *Osee*, viii. 4. 5. et 13. — (5) *Osee*, x. 5. 6. — (6) *Osee*, viii. 6. — (7) *Amos*, vii. 9.

fenses, et qui demeuroient attachés au culte du Seigneur, pouvoient être une espèce d'excuse à leur foiblesse ; mais ces peines et ces menaces devoient-elles l'emporter sur les menaces du Seigneur, et sur la soumission qu'ils devoient à ses ordres ?

Le même esprit qui fit inventer à Jéroboam le culte impie du veau d'or, forgé sur celui du taureau Apis adoré dans l'Égypte, lui fit aussi proposer au peuple le bouc, comme l'objet de ses adorations. *Il établit, dit l'Écriture, des prêtres des hauts lieux, et des boucs, et des veaux qu'il avoit faits* (1). Ce sont toutes les mêmes divinités que les Hébreux, malgré les sévères défenses de Moïse, avoient autrefois adorées dans le désert (2) ; et on ne peut douter que dans ce culte impie, ils n'aient mêlé toutes les impudicités et les abominations que les auteurs profanes (3) ont reprochées au Mendésiens, adorateurs du bouc dans l'Égypte.

Mais reprenons le fil de notre histoire. Jéroboam ayant ainsi détaché la plus grande partie de ses sujets du culte du Seigneur, et les ayant engagés dans celui des veaux d'or, ne se mit plus en peine de quelle manière ils se gouvernassent dans leur religion, pourvu qu'ils n'allassent plus à Jérusalem. Comme à son égard la religion n'étoit qu'une affaire de politique, et un lien qui tenoit les peuples unis entre eux, il jugea que plus les Israélites s'éloigneroient de Juda, plus sa domination s'affermiroit ; et que plus les dix tribus mêleroient de superstitions dans leur culte, plus elles formeroient d'obstacles à leur réunion avec Juda. Il les abandonna donc à eux-mêmes ; et bientôt tout son royaume se remplit de hauteurs, de bois, d'autels consacrés, où le peuple volage et inconstant alloit pratiquer les exercices d'une dévotion bizarre, volontaire, et toute de son choix (4). On fréquenta donc non-seulement Béthel et Dan, où le roi avoit placé ses veaux ; on alla aussi à Galgal, au Carmel, à Thabor, à Maspha au delà du Jourdain, à Sichem. En un mot tous les lieux célèbres par quelque apparition, ou par quelque action remarquable des patriarches ; les endroits où ils avoient fait leur demeure, et où ils avoient érigé des autels,

IV.  
Superstitions  
ajoutées au  
culte des  
veaux d'or,  
sous le règne  
de Jéroboam

(1) 2. Par. xi. 15. *Qui constituit sibi sacerdotes excelsorum, et demoniorum (hebr. et hircorum) vitulorumque quos fecerat.* — (2) Levit. xvii. 7. *Nequaquam ultra immolabunt hostias suas demonibus (hebr. hircis), cum quibus fornicati sunt.* — (3) *Herodot. lib. ii. c. 46.* — (4) *Vide 3. Reg. xiii. 32. 33. et xiv. 9. Operatus es mala super omnes qui fuerunt ante te, et fecisti tibi deos alienos et conflatiles, etc.*

devinrent des lieux de pèlerinage et de dévotion pour tout Israël. J'en excepte toujours les prophètes, et les personnes de piété, qui conservèrent dans toute sa pureté, le dépôt de la religion qu'ils avoient reçue de leurs pères.

V.  
Règne des  
successeurs  
de Jéroboam  
jusqu'à A-  
chab.

La plaie que Jéroboam causa à la religion, ne put jamais se guérir ni se refermer. Nadab son successeur fut un trop fidèle imitateur de ses désordres. Dieu le livra à ses ennemis, qui exterminèrent toute la maison de Jéroboam (1). Baasa qui régna après Nadab, suivit toutes les voies de Jéroboam (2). Il enchérit même sur ses iniquités, et il mit à mort le prophète Jéhu qui le menaçoit de la colère du Seigneur (3). Les princes qui vinrent après Baasa, furent tous sans exception, impies, violens, et de vrais tyrans, plutôt que de véritables rois. Amri se distingua parmi les autres, par son impiété (4); il fut plus méchant que ne l'avoit été aucun de ses prédécesseurs : *Operatus est nequiter super omnes qui fuerunt ante eum.*

VI.  
Règne d'A-  
chab sous le-  
quel parut  
Elie.

Mais Achab son fils fit voir qu'on pouvoit porter encore plus loin l'impiété. Il épousa Jézabel fille du roi de Tyr, et introduisit dans Israël, le culte public et solennel de Baal, dieu des Sidoniens (5). Ce fut sous son règne que le Seigneur suscita Elie, un des plus zélés et des plus illustres prophètes de l'ancien testament, qui s'opposa toujours avec fermeté à toutes les impiétés d'Achab et de Jézabel. Dieu le conserva d'une manière miraculeuse au milieu de leurs persécutions et de leurs embûches. Le désordre étoit si général, et le nom du Seigneur tellement oublié dans Israël, qu'Elie ne croyoit pas qu'il y eût un seul prophète du Seigneur resté avec lui (6). Jézabel fit mourir tous ceux qu'elle put prendre (7). Les autres furent obligés de se sauver, ou de se cacher dans des cavernes. Elle établit jusqu'à quatre cent cinquante faux prophètes de Baal, et quatre cents prophètes des bois consacrés aux idoles, qu'elle nourrissoit de sa table. C'étoient là les ministres du culte public qu'elle avoit établi dans le pays (8).

Ce fut sous ce règne qu'arriva cette épreuve fameuse, où Elie démontra la vérité de sa religion contre celle des prophètes et des prêtres de Baal, en faisant tomber le feu du ciel sur un holocauste qu'il offroit au Seigneur, après que les adorateurs de Baal eurent inutilement employé

(1) 5. Reg. xv. 29. — (2) *Ibid.* v. 34. et xvi. 2. — (3) *Ibid.* xvi. 7. — (4) *Ibid.* xvi. 25. — (5) 3. Reg. xvi. 31. 32. 33. — (6) *Ibid.* xviii. 22. et xix. 10. — (7) *Ibid.* xviii. 4. — (8) *Ibid.* xviii. 19.

toutes leurs invocations pour le faire tomber sur l'holocauste qu'ils offroient à Baal (1). L'affaire de Naboth si injustement accusé et condamné par l'ordre de Jézabel, fait assez voir jusqu'à quel point la religion et la justice étoient oubliées sous un règne si corrompu (2); Enfin l'Écriture a gravé ces traits ineffaçables à la mémoire d'Achab : *On n'en vit jamais de pareil en impiété. Il fut comme vendu pour faire le mal devant le Seigneur. Jézabel son épouse l'engagea dans le crime. Il se rendit abominable jusqu'à adorer les idoles des Amorrhéens que le Seigneur avoit exterminés de devant Israël* (3).

Achab eut pour successeur Ochozias qui l'imita dans tous ses désordres (4). Le culte de Baal subsista sous son règne. Les collines et les hauteurs sacrilèges, et les autels consacrés dans des lieux de dévotion, étoient le moindre mal qui régnoit alors dans Israël. Joram successeur d'Ochozias, fit quelque espèce de réforme dans la religion d'Israël; car dans cet état, où Dieu n'étoit presque plus connu, et où il n'étoit que très-mal obéi, les princes s'étoient déclarés chefs de la religion, et en donnoient des lois au peuple qui avoit la faiblesse d'obéir plutôt à l'homme qu'à son Dieu. Joram abolit donc, ou du moins réprima le culte de Baal (5). Il détruisit les statues de cette divinité phénicienne, et se contenta de conserver les veaux d'or, et le reste du culte impie qui avoit été établi par Jéroboam fils de Nabat. Dans un temps aussi malheureux, c'étoit quelque chose de n'être pas entièrement mauvais; et c'est louer en quelque sorte un roi d'Israël, que de dire qu'il réprima les plus énormes dérèglements. On voyoit sous Joram des assemblées de religion chez les prophètes. Elles s'y tenoient principalement les jours de sabbat et de néoménie; et l'hôtesse d'Elisée, à Sunam, étant allée voir le prophète un jour ouvrable, son mari lui dit : *Pourquoi y allez-vous aujourd'hui, puisque ce n'est ni jour de sabbat, ni néoménie* (6)? On voyoit aussi des troupes de vrais prophètes, qui exerçoient tranquillement leur ministère, et qui vivoient en communauté, comme au milieu de nous les religieux (7). Joram avoit un très-grand respect pour Elisée; et ce prophète avoit aussi de la considération pour ce prince qui sans

VII.  
Règne d'Ochozias et de Joram.

(1) 3. Reg. xviii. 20. et seqq. — (2) 3. Reg. xxi. 1. et seqq. — (3) Ibid. v. 25. 26. — (4) 3. Reg. xxii. 54. — (5) 4. Reg. iii. 2. — (6) 4. Reg. iv. 23. — (7) 4. Reg. iv. 38. et vi. 1.

contredit fut le moins mauvais qu'on eût vu dans les dix tribus. Il avoit même de la piété, et de la crainte du Seigneur; et tout son peuple fut témoin du cilice dont il étoit revêtu sur la chair nue (1), pendant le siège de Samarie par les Syriens. Il prenoit plaisir à entendre raconter les merveilles que le Seigneur avoit faites par Elisée (2). Mais tout cela ne le garantit pas des maux que les prophètes avoient annoncés à la maison d'Achab. Joram fut mis à mort par Jéhu, et jeté dans le champ de Naboth, ce champ qu'Achab avoit si injustement usurpé (3).

VIII.  
Règnes de  
Jéhu, de Joachaz et de  
Joas.

Jéhu acheva de ruiner le culte de Baal, que Joram avoit déjà proscrit dans ses états. Ce dernier n'avoit pu arracher entièrement cette mauvaise racine; elle subsista tout le temps que vécut Jézabel. Mais Jéhu, envoyé de Dieu, pour exterminer la race d'Achab, après avoir fait mourir tous les fils de ce prince, rassembla tous les prêtres et tous les prophètes de Baal, sous prétexte de vouloir offrir à Baal un sacrifice solennel, et fit main basse sur eux tous, sans qu'il en échappât un seul. Il démolit le temple, brisa et brûla les statues; et changea la place du temple en un lieu d'ordure (4). Ainsi fut aboli pour un temps le culte de Baal dans Israël; mais Jéhu ne toucha pas aux veaux d'or (5). Il regarda cette fausse religion comme l'ancienne religion du pays, établie par Jéroboam fils de Nabat, fondateur du royaume d'Israël.

Ses successeurs imitèrent en cela sa politique ou ses faux égards; et sous Joachaz son fils; on alloit publiquement à Béthel et à Dan. Il y avoit même un bois consacré aux idoles dans Samarie (6); ce qui fait juger que ce prince toléra le culte de Baal et d'Astaroth. Joas fils de Joachaz, eut de la considération pour Elisée (7); et ce prophète lui prédit trois victoires qu'il remporta sur les rois de Syrie; mais Joas n'eut pas la force de résister à l'impression de l'exemple de ses prédécesseurs; il continua, lui et son peuple, dans le culte des veaux d'or.

IX.  
Règne de Jéroboam II.

Le règne de Jéroboam II est remarquable par plus d'un endroit. Il y eut de son temps divers prophètes; et nous avons les écrits de quelques-uns, qui nous font voir qu'il régna avec autant ou plus d'éclat et de bonheur, qu'aucun de ceux qui l'avoient précédé. Il remporta plusieurs avantages sur

(1) 4. Reg. vi. 30. — (2) 4. Reg. viii. 4. 5. — (3) 4. Reg. ix. 24. 25. — (4) 4. Reg. x. 25. 26. 27. — (5) 4. Reg. x. 29. et seqq. — (6) 4. Reg. xiii. 2. 6. — (7) 4. Reg. xiii. 14. et seqq.

ses ennemis ; il étendit les frontières de ses états, et se rendit maître de beaucoup de pays. Mais aussi sous son règne, la corruption que les richesses, l'oisiveté, et la paix ont coutume de produire, inonda, pour ainsi dire, tout le royaume d'Israël. On y vit régner la mollesse, la somptuosité, l'injustice (1). On ne reproche pas à Israël d'avoir adoré Baal depuis le règne de Jéhu, qui démolit ses temples, et fit mourir ses prêtres. Il est même remarquable que sous le règne de Jéroboam (2), on observoit plusieurs points de la loi du Seigneur ; on consacroit des Nazaréens ; on payoit les prémices et les dîmes ; on offroit diverses sortes de sacrifices ; on chantoit des cantiques au Seigneur ; on observoit les fêtes et le sabbat. Mais pour le reste, la licence étoit extrême. On multiplia les hauts lieux, et les pèlerinages superstitieux. Outre Dan et Béthel (3), on alloit à Bersabée (4), qui étoit une nouvelle conquête de ce prince. C'est ce qu'ils appelloient *les hauts lieux d'Isaac* (5), parce que ce patriarche y avoit érigé autrefois un autel, et planté un bois (6). On alloit aussi à Maspha au delà du Jourdain, dans les montagnes de Galaad (7), où Jacob et Laban avoient dressé un monument de leur alliance (8). Enfin on fréquentoit Galgal (9), lieu célèbre par la demeure que le peuple y fit sous Josué ; et Osée dit que de son temps on y avoit mis des veaux d'or (10). Le Thabor (11), le Carmel et presque toutes les montagnes d'Israël étoient fréquentées par les peuples, et on y avoit dressé des autels.

Zacharie, successeur de Jéroboam II, et le dernier de la race de Jéhu, marcha sur les traces de ses pères ; il permit tout, hors le culte de Baal. Ce fut sous lui que le sang répandu par Jéhu dans la vallée de Jézrahel, tomba sur la famille de Jéhu (12). Elle fut exterminée par Selhum ; et depuis ce temps, jusqu'à l'entière destruction du royaume d'Israël, on ne vit que désordres, meurtres, guerres civiles, dans ce malheureux état. La corruption des mœurs et les désordres de la religion y étoient montés à leur comble (13) ; et le Seigneur s'ennuyant de tant de

X.  
Derniers  
temps du  
royaume  
d'Israël de-  
puis Jéro-  
boam II jus-  
qu'à la ruine  
de Samarie.

(1) *Amos*, II. 6. et seqq. III. 9. 10. 14. 15. VI. 4. et seqq. VIII. 4. 5. — (2) *Amos*, II. 11. 12. IV. 4. 5. V. 22. 23. VIII. 3. 5. 10. — (3) *Amos*, VII. 13. — (4) *Amos*, V. 5. VIII. 14. — (5) *Amos*, VII. 9. *Demolientur excelsa idoli.* (Hebr. *excelsa Isaac.*) — (6) *Genes.* XXVI. 25. — (7) *Osee*, VI. 8. — (8) *Genes.* XXXI. 45. 46. — (9) *Osee*, IV. 15. IX. 15. — (10) *Osee*, XII. 11. — (11) *Osee*, V. 1. — (12) *Osee*, I. 4. — (13) *Osee*, IV. 1. et seqq. XIII. 1. et seqq.

crimes (1), abandonna enfin son peuple aux rois d'Assyrie, qui ruinèrent le royaume et la ville de Samarie, et transportèrent le peuple au delà de l'Euphrate.

L'Écriture nous fait un portrait affreux des maux qui attirèrent ces dernières disgrâces : *Les Israélites s'abandonnèrent au culte des dieux étrangers, et marchèrent dans les voies des nations que le Seigneur avoit détruites en leur présence. Ils érigèrent des lieux hauts dans leurs villes, depuis la tour des Bergers, jusqu'à la ville fortifiée. Ils dressèrent des autels et des statues sur toutes les hauteurs, et dans tous les bois chargés de verdure; ils y brûloient de l'encens comme les peuples idolâtres que le Seigneur avoit chassés de devant eux. En vain les prophètes les avertissoient de recourir au Seigneur; ils endurecissent leur cœur, et secouoient le joug, comme avoient fait leurs pères; ils rejetoient les ordonnances du Seigneur, et renonçoient à l'alliance qu'il avoit faite avec eux. Ils adorèrent des veaux jetés en fonte; ils consacrèrent des bois de futaie, rendirent leurs adorations à Baal et à toute l'armée du ciel; ils firent passer leurs fils et leurs filles par le feu, s'adonnèrent aux augures et à la divination; enfin ils se vendirent pour faire le mal, et ils devinrent comme les esclaves du péché (2).*

Les prophètes nous décrivent ces derniers temps, comme des temps de confusion et d'abomination (3), où l'injustice, la violence, l'idolâtrie régnoient impunément dans le pays. Les Israélites ne suivoient d'autre règle, ni d'autre exemple que ceux d'Amri et d'Achab. Le meilleur d'entre eux étoit comme la ronce, et le plus juste comme l'épine. Il n'y avoit ni bonne foi, ni piété, ni droiture. Ceux qui auroient dû empêcher le mal, étoient les premiers à le commettre. Les méchans se soutenoient, et se prôtoient la main l'un à l'autre. Ce fut ce qui attira sur eux les vengeances du Seigneur, qui leur furent annoncées par les prophètes Osée, Amos, Isaïe et Michée.

(1) 4. Reg. x. 32. *In diebus illis cepit Dominus tædere super Israel.*  
 — (2) 4. Reg. xvii. 7. et seqq. — (3) Mich. i. 7. et iii. 1. et seqq. vi. 16. vii. 1. et seqq.

## ARTICLE II.

Etat de la religion dans le royaume de Juda, depuis le règne de Salomon jusqu'à la captivité de Babylone.

LE royaume de Juda eut sur celui d'Israël de fort grands avantages en ce qui regarde la religion. C'étoit dans Juda qu'étoient la ville sainte et le temple du Seigneur. On y voyoit les prêtres de la race d'Aaron, habiles, attentifs, zélés et engagés par devoir, par religion, par intérêt, à instruire et à contenir le peuple dans le devoir. Il y eut dans Juda un certain nombre de princes qui eurent de la piété et du zèle, comme Asa, Josaphat, Joas, Amazias, Ozias, Joathan, Ézéchiass, Josias. Aussi le désordre y fut moins continuel et moins étendu. Mais plus étoient grands les avantages des enfans de Juda, plus étoit criminelle leur infidélité, lorsqu'ils venoient à abandonner le Seigneur; aussi le Seigneur leur reproche-t-il par la bouche de ses prophètes, d'avoir surpassé par leurs excès les crimes de Samarie (1), en sorte que, selon l'expression du Seigneur, *la rebelle Israël paroitra juste, si on la compare avec la perfide Juda* (2).

Roboam, fils de Salomon, craignant peut-être que le reste du peuple qui lui étoit demeuré fidèle, n'imitât l'inconstance des dix tribus, s'il vouloit le contraindre dans ses pratiques de religion, lui donna sur ce point une entière liberté; et bientôt Juda devint aussi corrompu qu'Israël (3). Ils érigèrent des autels sur toutes les collines, et sous tous les arbres touffus. Ils consacrèrent partout des bois et des statues aux faux dieux. On vit dans ce pays des hommes et des femmes qui se firent une religion des plus honteuses saletés, et des abominations qui avoient fait exterminer les anciens peuples de la Palestine.

Abia, successeur de Roboam, suivit les traces de son père (4). Mais Asa, fils d'Abia, fut un prince pieux et zélé (5), qui détruisit les idoles que ses prédécesseurs avoient érigées ou souffertes. Il bannit du pays les abominations et

I.  
Parallèle de l'état de la religion dans les deux royaumes d'Israël et de Juda.

II.  
Règles de Roboam, d'Abia, d'Asa et de Josaphat.

(1) *Ezech.* xvi. 51. — (2) *Jerem.* iii. 11. — (3) *3. Reg.* xiv. 22. 25. 24. — (4) *3. Reg.* xv. 3. — (5) *Ibid.* v. 11. et seqq.

les impudicités monstrueuses. Il éloigna même sa mère Maacha de la présidence qu'elle avoit dans les cérémonies profanes et honteuses de Priape. On ne lui reproche qu'une chose, qui est d'avoir toléré les sacrifices et les pèlerinages des hauts lieux. A la vérité on n'y adoroit que le Seigneur; mais ce culte n'étoit point légitime, depuis que Dieu s'étoit déclaré sur le choix qu'il avoit fait du temple de Jérusalem. Josaphat, fils et successeur d'Asa, imita son père; et on vit la religion fleurir dans Juda sous leur règne. Il acheva de ruiner les restes des impuretés abominables que son père n'avoit pu entièrement déraciner (1).

III.  
Règles de  
Joram, d'O-  
chozias, d'A-  
thalie et de  
Joas.

Joram, fils de Josaphat, renversa tout ce que son père et son aïeul avoient si sagement établi, et fit passer dans le royaume de Juda tous les désordres que Jézabel avoit introduits dans celui d'Israël (2). Il épousa Athalie fille d'Achab, et adora les dieux des Phéniciens. Ochozias son fils, imita toutes les impiétés de son père (3), étant comme lui allié à la maison d'Achab, qui étoit, pour ainsi dire, la source de tous ces maux dans la religion. Aussi Ochozias fut-il justement enveloppé dans la vengeance que Dieu exerça contre la famille d'Achab. Jéhu tua en un même jour Joram roi d'Israël, et Ochozias roi de Juda (4).

Le faux culte de Baal continua dans Juda tout le temps du règne d'Athalie mère d'Ochozias; mais au commencement de celui de Joas, Joïada renouvela l'alliance au nom du Seigneur avec Juda; et le peuple s'armant de zèle et de force, détruisit le temple de Baal, renversa ses statues, et tua devant son autel Mathan, prêtre de cette fausse divinité (5). Joas soutint parfaitement ces heureux commencemens, jusqu'à la mort du grand-prêtre Joïada dont il respectoit les conseils. Mais l'Écriture lui fait un reproche dont presque aucun des meilleurs princes de Juda ne fut exempt; c'est d'avoir épargné les hauts lieux où le peuple alloit sacrifier, contre l'ordonnance du Seigneur (6). Il prit soin de faire réparer le temple en la vingt-troisième année de son règne. Mais après que Joïada fut mort, les princes de Juda abandonnèrent (7) la maison du Seigneur, et se livrèrent au culte des idoles; ils séduisirent Joas même, qui souffrit ces désordres. La colère du Sei-

(1) 3. Reg. xxii. 43. 44. 47. — (2) 4. Reg. viii. 18. — (3) 4. Reg. viii. 27. — (4) 4. Reg. ix. 23. 24. 27. — (5) 4. Reg. xi. 17. 18. — (6) 4. Reg. xii. 2. 3. 6. et seqq. — (7) 2. Par. xxiv. 17. et seqq.

gneur s'enflamma contre Juda et contre Jérusalem; il leur envoya des prophètes qu'ils n'écoutèrent point. Zacharie fils de Joïada, leur annonça les vengeances du Seigneur, et fut lapidé dans le parvis du temple par l'ordre même de Joas (1). L'année suivante, les Syriens vinrent exercer les vengeances du Seigneur sur Juda et jusque dans Jérusalem; Joas fut tué par ses propres officiers.

Amasias son fils lui succéda, et dans les premières années de son règne (2), il fit ce qui étoit juste devant le Seigneur; mais ayant remporté une victoire sur les Iduméens, il enleva de leur pays les idoles qu'ils adoroient, il en fit ses dieux, les adora, et leur offrit de l'encens (3). Le Seigneur lui en fit des reproches par la bouche d'un prophète. Mais Amasias n'ayant point voulu écouter la voix du prophète, celui-ci se retira en lui déclarant que le Seigneur feroit éclater sur lui ses vengeances. Ce prince entreprit témérairement contre Joas roi d'Israël, une guerre dont le succès fut malheureux; Amasias fut fait prisonnier, et les trésors du temple et de la maison du roi furent enlevés. Dans la suite, une conspiration se forma contre ce prince, et il fut tué.

Ozias son fils lui succéda, et fit d'abord ce qui étoit juste aux yeux du Seigneur. Mais son cœur s'étant enflé d'orgueil, il voulut offrir de l'encens au Seigneur sur l'autel des parfums (4). Le pontife Azarias, et avec lui quatre-vingts prêtres, tous gens pleins de courage, s'opposèrent à lui; il les menaça, et dans ce moment le Seigneur le frappa d'une lèpre dont il demeura couvert jusqu'à sa mort. Cette vive résistance des prêtres montre qu'alors le culte du Seigneur étoit en vigueur. Toutefois Isaïe dans les six premiers chapitres de sa prophétie, nous fait une peinture affreuse des désordres qui régnoient dans Juda à la fin du règne de ce prince, ou sous le règne de Joathan son successeur. On n'y voyoit qu'injustice, dérèglement, luxe, vanité, avarice, et tous les autres maux qui accompagnent d'ordinaire l'opulence et la prospérité. Le prophète y déclame contre l'idolâtrie, comme contre un mal très-commun (5). Ainsi, lorsque l'Écriture parle avantageusement de la piété d'Ozias, il semble qu'on doit restreindre cet éloge aux premières années de ce prince,

IV.  
Règnes d'Amasias et d'Ozias.

(1) 2. Par. xxiv. 20. 21. 22. — (2) 4. Reg. xiv. 2. et seqq. — (3) 2. Par. xxv. 11. et seqq. — (4) 2. Par. xxvi. 16. et seqq. — (5) Isai. i. 28. 29. et ii. 6.

et au temps où il suivit les conseils de Zacharie le voyant (1), c'est-à-dire, avant qu'il se fût élevé d'orgueil contre le Seigneur. La fin de son règne ne fut ni heureuse, ni exempte de désordres. Le crime d'idolâtrie n'y fut pas à la vérité public ni dominant ; mais il y fut au moins toléré dans le particulier (2).

V.  
Règnes de  
Joathan et  
d'Achaz.

Joathan fit ce qui étoit agréable au Seigneur (3), et se conduisit en tout comme avoit fait Ozias son père, dans les premières années de son règne. Mais Achaz détruisit tout le bien qu'avoient fait ses prédécesseurs, et replongea Juda dans toutes sortes de déréglemens (4). Il fit revivre le culte de Baal, et celui de Moloch. Il consacra son propre fils à cette fausse divinité, en le faisant passer par le feu. Il sacrifioit sur les hauteurs, et dans les bois consacrés aux idoles. Etant un jour allé à Damas, pour remercier Théglathphalassar qui étoit venu le délivrer des rois de Syrie et d'Israël, il vit un autel d'une forme particulière ; il conçut l'envie d'en faire un pareil, et en donna la commission au grand-prêtre Urias, qui s'en acquitta ponctuellement. Il le mit dans le temple du Seigneur en la place de l'autel des holocaustes ; et il fit mettre celui-ci dans un lieu écarté, au nord du parvis (5). Étant de retour à Jérusalem, il ordonna qu'on ne brûleroit plus de victimes que sur ce nouvel autel. Il fit encore d'autres changemens dans le temple, et soutint toujours le caractère d'un prince impie et rebelle au Seigneur. Isaïe (6) qui vécut sous son règne, nous le dépeint comme un roi opiniâtre, et qui manquoit de foi et de soumission au Seigneur ; comme un prince non-seulement incommode et insupportable aux hommes, mais odieux à Dieu même. L'auteur du quatrième livre des Rois nous assure qu'Achaz adora les dieux de Damas et des Syriens ; fondé sur ce ridicule raisonnement : Les dieux de Syrie aident ceux qui les adorent ; je veux donc les adorer, pour me les rendre propices (7). Il se vit obligé de prendre tout l'or et l'argent qui étoit dans les trésors de la maison de Dieu, pour le donner au roi d'Assyrie. Il ferma le temple du Seigneur, et empêcha qu'on n'offrit les sacrifices accoutumés, qu'on n'allumât les lampes, et qu'on ne brûlât l'encens sur l'autel des par-

(1) 2. Par. xxvi. 5. et 16. — (2) Voyez le commentaire sur Isaïe, 1. 5. — (3) 4. Reg. xv. 34. — (4) 4. Reg. xvi. 2. et seqq. — (5) 4. Reg. xvi. 10. 11. 12. et 2. Par. xxviii. 1. et seqq. — (6) Isaï. vii. viii. ix. — (7) 2. Par. xxviii. 25. et seqq. xxix. 7.

fums. Il dressa des autels dans tous les coins de Jérusalem, et dans toutes les villes du pays. Voilà quel fut l'état de la religion sous Achaz.

Ezéchias son fils (1) qui lui succéda, répara tous ces désordres. Il ouvrit le temple, rétablit les sacrifices, purifia et répara la maison du Seigneur, abattit les autels et les idoles des faux dieux, envoya même vers les restes des dix tribus qui étoient demeurés dans leur pays, après que Salmanasar eut enlevé et emmené captifs leurs frères au delà de l'Euphrate, et les fit inviter à venir prendre part aux fêtes et aux sacrifices du Seigneur. Enfin on vit sous son règne la religion, la justice et la piété renaître dans Juda. On ne lui reproche que la vaine complaisance qu'il eut de faire voir aux ambassadeurs de Mérodach Baladan les richesses qu'il possédoit (2), et on peut le proposer comme un vrai modèle d'un des plus parfaits princes qui aient régné dans Juda. Il est pourtant incontestable qu'il y avoit de grands désordres dans le pays sous son règne. Isaïe dans le chapitre xxviii de sa prophétie, invective contre l'intempérance et les excès du vin dans les Juifs, et même dans les prophètes et les prêtres du pays. Les grands se railloient des menaces des prophètes, et les tournoient en ridicule. Ils avoient mis leur confiance dans le mensonge, et avoient fait alliance avec la mort. Sous les meilleurs princes, il y a toujours beaucoup d'abus qu'ils ne sont pas en état de réprimer entièrement.

Manassé, fils d'Ezéchias, justifia ce qu'on a souvent remarqué, que rarement les fils ressemblent à leurs pères. Il fut dans les premières années de son règne, un des plus grands monstres d'impiété qu'on ait vus. Il s'abandonna à toutes sortes d'idolâtries; il rétablit les temples des faux dieux, qu'Ezéchias son père avoit démolis; il adora Baal et les astres, et consacra des bois aux idoles (3). Il érigea des autels aux faux dieux jusque dans le parvis du temple du Seigneur; il y plaça une idole; il fit passer son propre fils par le feu, et s'attacha à toutes sortes de divinations, de superstitions et de magies. Enfin il semble qu'il se fût proposé de faire revivre et même de surpasser toutes les impiétés d'Achaz. Il ajouta à tout cela une infinité de meurtres, et d'autres maux dans lesquels il engagea son peuple. Mais Dieu ayant permis qu'il tombât entre les mains des

VI.  
Règne d'Ezéchias.

VII.  
Règnes de Manassé et d'Amon.

(1) 4. Reg. xviii. 4. 5. 6. et 2. Par. xxix. xxx. xxxi. — (2) 2. Par. xxxii. 51. et Isai. xxxix. 1. et seqq. — (3) 4. Reg. xxi. 2. et seqq.

Assyriens qui le menèrent à Babylone, et l'y tinrent dans les fers (1), cette disgrâce lui fit ouvrir les yeux; il fit pénitence, et obtint miséricorde. Etant retourné à Jérusalem, il répara le scandale qu'il avoit causé à son peuple; il détruisit les autels, et renversa les statues qu'il avoit érigées dans la maison du Seigneur; il y rétablit l'autel des holocaustes, et y fit offrir des sacrifices. Enfin il ordonna à tout son peuple d'adorer le Seigneur. La seule chose qui manqua à sa parfaite conversion, est qu'il n'empêcha point Juda d'adorer, et d'offrir des sacrifices et de l'encens sur les hauteurs. Amon son fils profita mal des derniers exemples de Manassé; il le suivit dans tous ses égaremens, mais il ne l'imita pas dans son retour à Dieu et dans sa pénitence (2).

VIII.  
Règles de  
Josias et de  
ses fils.

Josias est loué dans toute l'Écriture comme un prince d'une piété solide et véritable; et depuis David, il n'en est aucun qui ait mérité de plus grands éloges. Il faut pourtant avouer que les commencemens de son règne se ressentirent des désordres de celui d'Amon son père. Le prophète Sophonie (3) qui vivoit au commencement de Josias, et avant la prise de Ninive, parle avec beaucoup de véhémence contre les crimes de Juda. Il invective contre l'idolâtrie; il reproche au peuple d'adorer les astres sur les toits, de jurer au nom de Melchom, de tourner le dos au Seigneur; en un mot, il nous donne l'idée d'un royaume très-corrompu et très-dérégulé. Jérémie qui commença de prophétiser en la treizième année du règne de ce prince, est encore plus vif; et on ne peut rien ajouter à la peinture qu'il fait de cet état dans les premiers chapitres de sa prophétie. Enfin on voit au second livre des Paralipomènes (4), qu'avant la dix-huitième année du règne de ce prince, l'arche du Seigneur n'étoit pas dans le sanctuaire, et que les prêtres la portoient sur les épaules de ville en ville. Dès la huitième année de son règne (5), ce prince commença de chercher le Seigneur; et en la douzième année il commença de purifier Juda et Jérusalem. Mais ce grand ouvrage ne fut achevé qu'en la dix-huitième année. Ce fut alors qu'ayant entendu la lecture du livre de la loi qui avoit été trouvé dans le temple (6), il déchira ses habits, et envoya consulter la prophétesse Holda, sur ce que le Seigneur souhaitoit de lui; car il comprit bien que lui et son peuple,

(1) 2. Par. xxxiii. 11. et seqq. — (2) 4. Reg. xxi. 20. 21. 22. et 2. Par. xxxiii. 21. 22. 23. — (3) Sophon. i. 1. et seqq. — (4) 2. Par. xxxv. 3. — (5) 2. Par. xxxiv. 3. et seqq. — (6) 4. Reg. xxii. 3. et seqq.

ayant fait tout ce qu'il falloit pour mériter les plus terribles effets de la colère de Dieu, ils devoient s'attendre à la voir éclater bientôt sur leurs têtes. Josias depuis ce temps, ne pensa plus qu'à réformer ses états, et à y faire régner la religion. Il renouvela l'alliance avec le Seigneur, détruisit les autels, et renversa les statues des faux dieux, fit abattre les bois sacrilèges, brûla les idoles, souilla les hauteurs, où jusqu'alors on s'étoit donné la liberté d'aller sacrifier au Seigneur, et fit célébrer la pâque avec une solennité et une magnificence si extraordinaire, que, selon l'expression même de l'Écriture, jamais il n'y avoit eu de pâque semblable depuis le temps du prophète Samuël. Mais les crimes de Juda le rendoient indigne de posséder long-temps un prince si pieux et si zélé. Josias fut tué dans un combat contre Néchao, roi d'Égypte; et après sa mort, l'état retourna dans ses anciens péchés. Les rois ses fils firent le mal devant le Seigneur (1). Ils se plongèrent dans l'idolâtrie, commirent mille violences et mille cruautés, et méritèrent enfin que le Seigneur, lassé de leurs désordres, les livrât aux rois de Chaldée. Les prophètes Jérémie et Ezéchiel nous décrivent les maux qui régnoient alors, et cette description fait horreur. L'auteur du second livre des Paralipomènes (2) nous dit en général que les princes des prêtres, et tout le peuple, étoient tombés dans la prévarication, et s'étoient abandonnés à toutes les infamies des peuples idolâtres; qu'ils avoient violé la sainteté de la maison du Seigneur, et méprisé insolemment les prophètes que Dieu leur envoyoit, jusqu'à ce qu'enfin leurs crimes étant montés à leur comble, Dieu les livra à leurs ennemis, et réduisit leur pays en solitude. Les prophètes Isaïe, Michée, Jérémie, Sophonie et Ezéchiel leur avoient annoncé les maux qui tombèrent alors sur eux.

(1) 4. Reg. XIII. 32. 33. XIV. 9. et 19. et 2. Par. XXXVI. 5. 9. 12. —

(2) 2. Par. XXXVI. 14. et seqq.

---

# HISTOIRE ABRÉGÉE

DES

## PEUPLES VOISINS DES JUIFS,

CONTENANT L'HISTOIRE DES PHILISTINS, DES PHÉNICIENS, DES IDUMÉENS, DES MOABITES, DES AMMONITES, ET DES SYRIENS DE DAMAS ; POUR SERVIR D'ÉCLAIRCISSEMENT AUX PROPHÉTIES QUI LES CONCERNENT.

---

**I.**  
Pour entendre les prophéties, il est nécessaire de connoître l'histoire des peuples voisins des Juifs, parce que les prophètes parlent quelquefois de ces peuples.

LES prophètes du Seigneur ne bornent pas leurs avis aux seuls royaumes d'Israël et de Juda ; ils ont aussi pour objet les états voisins de ces deux royaumes ; tantôt incidemment, lorsque les affaires des Hébreux sont mêlées avec celles de ces peuples ; et tantôt d'une manière directe, lorsque leurs alliances avec le peuple du Seigneur, ou leurs guerres contre lui, demandoient que les prophètes leur adressassent des menaces ou des instructions.

Persuadés que sans avoir une notion au moins générale de l'histoire de ces peuples, il est presque impossible d'entrer dans le sens des prophéties qui les concernent, nous allons essayer de rapporter l'histoire des Philistins, des Phéniciens, des Iduméens, des Ammonites, des Moabites et des Syriens, autant que peut le permettre le peu de monumens qui nous restent sur ce sujet. Comme les auteurs profanes ne nous apprennent presque rien de ces peuples, nous aurons recours à l'histoire sacrée, et aux prophètes mêmes ; c'est de là que nous emprunterons tout le fond de cet ouvrage. Si cette portion d'histoire n'est pas fort remplie, ni fort circonstanciée, elle aura au moins cet avantage, qu'elle ne contiendra que des choses certaines, et puisées dans des sources infaillibles.

On verra ici des révolutions importantes, quoique peu marquées dans ce qui nous reste de l'histoire ancienne ; des peuples entiers assujettis, puis remis en liberté ; emmenés captifs dans des terres étrangères, où ils demeurent pendant

plusieurs années, puis renvoyés libres dans leur pays; des royaumes autrefois célèbres, tellement ruinés, qu'à peine en reste-t-il quelque vestige dans les monumens de l'antiquité; tout cela bien marqué plusieurs siècles auparavant par les prophètes du Seigneur; de sorte que ces événemens dont nous voyons l'exécution, étant mêlés avec les prophéties du Messie, aussi exécutées à leur tour, il en résulte la preuve la plus incontestable de notre religion.

Avant d'entrer dans le détail de cette histoire, il est bon de remarquer que les rois de Ninive et de Babylone, autrement d'Assyrie et de Chaldée, faisoient la guerre d'une manière assez extraordinaire. Ils portoient la désolation et la terreur partout; enlevoient les habitans des pays conquis, et les transportoient dans d'autres terres qu'ils leur donnoient pour les cultiver. C'est ainsi que Théglathphalasar, Salinanasar, Nabuchodonosor en usèrent envers les peuples dont nous allons parler. Cyrus en usa d'une manière toute contraire. Il traita les nations qu'il assujettit, avec beaucoup de douceur et de modération. L'Écriture (1) en parle comme d'un prince juste, modéré, équitable. Il renvoya dans leur pays la plupart des peuples que les rois ses prédécesseurs avoient fait passer au delà de l'Euphrate. Le retour des Hébreux dans leur pays est bien marqué dans les livres saints; et on verra ici qu'ils ne furent pas les seuls qui jouirent de cet avantage.

II.  
Conduite  
différente  
des rois d'As-  
syrie et de  
Chaldée, et  
de Cyrus,  
roi de Perse,  
à l'égard de  
ces peuples.

## ARTICLE PREMIER.

### Des Philistins.

LES Philistins étoient étrangers dans la terre de Chanaan. L'Écriture (2) nous apprend qu'ils y étoient venus de l'île de Caphtor, que nous croyons être celle de Crète dans la

I.  
Origine des  
Philistins;  
leur histoire

(1) *Isai. xli. 2. 10.* — (2) *Gen. x. 14. Phetrusim et Chastuim, de quibus egressi sunt Philisthim et Caphtorim.* Ou plutôt: *Phetrusim et Chastuim et Caphtorim, de quibus egressi sunt Philisthim;* selon ce qui est dit dans *Jérém. xlvii. 4. Populatus est Dominus Palæstinos, reliquias insulæ Cappadociæ.* (Hebr. *insulæ Caphtor.*) Et dans *Amos, ix. 7. Numquid non Israel ascendere feci de terra Ægypti, et Palæstinos de Cappadocia* (hebr. *de Caphtor*)?

conduite de-  
puis le temps  
d'Abraham  
jusqu'au  
règne de Da-  
vid.

Méditerranée (1). Ezéchiel (2) et Sophonie (3) les appellent *Crétim* ou *Crétois*. Ils s'emparèrent du pays des Hévéens (4), et les obligèrent de se retirer plus avant dans l'Arabie. Ils étoient déjà fort puissans dans la Palestine, dès le temps d'Abraham; ils y avoient des rois, et y possédoient des villes considérables (5). Ce qui fait juger que leur arrivée dans ce pays, et leur transmigration de l'île de Capthor, sont très-anciennes.

Les Philistins ne sont pas compris dans le dénombrement des peuples que le Seigneur dévoue à l'anathème, et dont il abandonne le pays aux Hébreux dans la promesse qu'il fait à Abraham; et en effet ils n'étoient pas de la race maudite de Chanaan. Mais le pays qu'ils occupoient faisoit partie du pays de Chananéens; et le Seigneur parlant à Josué, comprend leurs terres dans l'étendue de celles que les Israélites devoient partager entre eux (6). Mais il ne paroît pas que Josué ait fait aucune conquête sur eux; ils furent du nombre de ceux que Dieu laissa dans le pays pour servir d'exercice aux Israélites (7). Sous les juges, et au commencement de David, ils avoient encore des rois, et leur état étoit divisé en cinq satrapies qui étoient comme autant de provinces ou de petits royaumes.

Sous les juges, il est remarqué que Samgar leur tua six cents hommes avec un soc de charrue (8). Environ cent cinquante ans après, les Philistins opprimèrent Israël à l'occident, tandis que les Ammonites les opprimèrent à l'orient (9). Le Seigneur se servit de Jephthé, pour réprimer les Ammonites (10), et de Samson pour humilier les Philistins (11). Ce héros les tint en respect pendant sa vie; et sa mort même leur fut funeste, puisqu'il fit périr les principaux d'entre eux sous les ruines du temple, où lui-même fut écrasé; mais il ne fit que commencer la délivrance d'une servitude qui avoit pris naissance sous le gouvernement du grand-prêtre Héli, et qui ne se termina que

(1) Voyez la *Dissertation sur l'origine des Philistins*, tom. v. — (2) *Ezech. xv. 16. Ecce ego extendam manum meam super Palaestinos, et interficiam interfectores* (hebr. *Cerethim*, vel *Crethim*), *et perdam reliquias maritimæ regionis*. — (3) *Sophon. ii. 5. Væ qui habitatis funiculum maris, gens perditorum* (hebr. *gens Cerethim*, vel *Crethim*); *verbum Domini super vos, Chanaan, terra Philisthinorum*. — (4) *Deut. ii. 23. Hevæos quoque qui habitabant in Haserim usque Gazam, Cappadoces* (hebr. *Capthorim*), *expulerunt: qui egressi de Cappadocia* (hebr. *de Capthor, deleverunt eos, et habitaverunt pro illis*. — (5) *Genes. xx. 1. 2.* — (6) *Josue, xiii. 2. 5.* — (7) *Judic. iii. 1. 2. 3.* — (8) *Judic. iii. 31.* — (9) *Judic. x. 7.* — (10) *Judic. xi. xiii.* — (11) *Judic. xiii. xiv. xv. xvi.*

sous celui du prophète Samuël. Sous Héli, les Hébreux perdirent la fameuse bataille où l'arche du Seigneur tomba entre les mains des Philistins (1). Vingt ans après, sous Samuël, les Israélites s'étant repentis de leurs fautes, et ayant fléchi la colère de Dieu, ce prophète les fit marcher contre les Philistins, et leur obtint par ses prières une victoire signalée (2).

La paix dura jusqu'au commencement du règne de Saül. Ce prince les battit en plus d'une occasion; mais cela n'empêcha point que les Philistins ne continuassent à faire des irruptions dans les terres des Hébreux. La victoire la plus remarquable que le peuple du Seigneur ait alors remportée sur eux, fut celle où David tua le géant Goliath (3). Après cette défaite, les Philistins furent long-temps sans oser attaquer Israël. On ne peut pas dire toutefois qu'il y eût une paix solide entre les deux peuples, ni que les hostilités cessassent entièrement. Saül même succomba enfin sous l'effort des Philistins, et fut tué avec ses fils dans la funeste journée de Gelboé (4).

David étant monté sur le trône, ne rétablit la paix dans le pays, et ne força les Philistins à subir le joug, et à lui payer tribut (5), qu'après plusieurs combats, et plusieurs victoires remportées sur eux. Ils demeurèrent dans l'obéissance sous Salomon et sous les rois de Juda ses successeurs, jusqu'au règne de Josaphat. L'Écriture remarque qu'ils venoient faire des présens à ce prince, et qu'ils lui payoient un tribut d'argent (6). Ceux qui prétendent que le psaume LXXXII fut composé à l'occasion de la guerre des Ammonites, des Moabites et des autres peuples ligués contre Josaphat (7), en concluent que les Philistins nommés dans ce psaume, prirent part à cette coalition (8). Ils se soulevèrent contre Joram, et portèrent le ravage dans la Judée (9). Ozias marcha contre eux, les réprima et les contint pendant tout son règne (10). Durant les disgraces du pays de Juda sous le règne d'Achaz, les Philistins firent des courses dans ce pays, et y commirent mille désordres (11); mais Ezéchias fils et successeur d'Achaz, leur fit la guerre, et les assujettit de nouveau aux rois de Juda (12). Il paroît que ce

II.  
Suite de l'histoire des Philistins, conduite depuis le règne de David jusqu'au règne de Darius.

(1) 1. Reg. iv. v. 11. — (2) 1. Reg. vii. 2. et seqq. — (3) 1. Reg. xvii. — (4) 1. Reg. xxviii. xxix. xxx. xxxi. — (5) 2. Reg. v. 17. et seqq. viii. 1. — (6) 2. Par. xvii. 14. — (7) 2. Par. xx. 1. et seqq. — (8) Psal. lxxxii. *Alienigenæ* (hebr. *Philisthim*) *cum habitantibus Tyrum*. — (9) 2. Par. xxi. 16. 17. — (10) 2. Par. xxvi. 6. 7. — (11) 2. Par. xxviii. 18. — (12) 4. Reg. xviii. 8.

ne fut que sous Manassé, qu'ils se mirent en liberté. Nous voyons, sous les derniers temps des rois de Juda, que les Philistins veulent vivre dans une entière indépendance. Il n'étoit plus question de se défendre contre les Hébreux; ils ne vouloient pas même subir le joug des Chaldéens, vainqueurs de l'Orient.

Les prophètes Isaïe (1), Amos (2), Sophonie (3), Jérémie (4), et Ezéchiel (5), les menacent des plus terribles effets de la colère de Dieu, en haine des oruautés qu'ils avoient exercées contre le peuple de Juda, durant les disgraces de ce royaume sous ses derniers rois. Les Philistins, pour comble de malice, avoient vendu les esclaves qu'ils avoient faits dans Juda, aux Iduméens, les plus cruels ennemis du peuple du Seigneur.

Sargon, que l'on croit être Assaradon, ou plutôt, Sennachérib, roi d'Assyrie, leur prit Azot, par les armes de Thartan, général de son armée (6). Psammétichus, roi d'Egypte, leur fit la guerre, et prit Azot, après un siège de vingt-neuf ans (7). Néchao son successeur acheva, dit-on, de les assujettir au retour de son expédition contre Carthémise. Après la prise de Jérusalem, Nabuchodonosor ayant formé le siège de Tyr qui dura treize ans, réduisit sous son obéissance, pendant l'intervalle de ce long siège, et les Philistins et les autres peuples des environs. L'Écriture parle assez clairement (8), et de leur captivité sous les Chaldéens, et de leur retour dans leur pays sous Cyrus. Ainsi ils eurent à cet égard, à peu près le même sort que les Hébreux.

III.  
Suite de l'histoire des Philistins, conduite depuis le règne de Cyrus, jusqu'au temps des Machabées. Fin de ce peuple.

Après la ruine de l'empire des Chaldéens, les Philistins, de même que tout le reste de la Judée, demeurèrent soumis aux rois de Perse, qui avoient succédé aux rois de Babylone. Alexandre-le-Grand les soumit, et ruina Gaza (9), la seule de leurs villes qui osa lui résister. Après la mort d'Alexandre, sa vaste monarchie ayant été partagée entre plusieurs princes, la Palestine appartint tantôt aux rois d'Egypte, et tantôt aux rois de Syrie, selon que le sort des armes en décidoit. Les Philistins, de même que les

(1) *Isai.* xiv. 28. et seqq. — (2) *Amos*, 1. 6. 7. 8. — (3) *Sophon.* 11. 4. 5. — (4) *Jerem.* xlvii. 1. et seqq. — (5) *Ezech.* xxv. 15. et seqq. — (6) *Isai.* xx. 1. Voyez la *Dissertation sur la défaite de Sennachérib*, tome vi. — (7) *Herodot.* lib. 11. c. 157. — (8) *Jerem.* xii. 14. 15. 16. et seqq. xxvii. 7. 11. — (9) *Arrian.* lib. 11. de *Expedit. Alex.* *Strabo*, *Geograph.* lib. xvi.

Juifs, étoient toujours la proie du plus fort. Enfin, après la persécution qu'Antiochus Epiphane exerça contre les Juifs, les Asmonéens ou Machabées, profitant de la division et de la foiblesse des royaumes de Syrie et d'Égypte, se jetèrent sur le pays des Philistins, et en démembèrent peu à peu diverses villes dont ils demeurèrent les maîtres. Tryphon qui étoit gouverneur du jeune Antiochus, et régent du royaume de Syrie, donna à Simon Asmonéen, frère de Jonathas, l'intendance de toute la côte de la Méditerranée, depuis Tyr jusqu'à l'Égypte, et par conséquent de la Phénicie et du pays des Philistins (1). Enfin depuis Jonathas, la plus grande partie de la terre des Philistins demeura soumise aux Juifs, jusqu'à la ruine de Jérusalem (2); en sorte que depuis le rétablissement du royaume des Juifs par les Machabées, les Philistins ne figurent plus dans l'histoire. Il n'en est plus parlé comme d'un peuple particulier; ils sont confondus avec les Phéniciens ou les Syriens. Ainsi, se sont accomplies dans toute leur exactitude, les prédictions des anciens prophètes qui avoient menacé les Philistins d'une ruine entière.

## ARTICLE II.

### Des Phéniciens.

LES Phéniciens sont les plus fameux de tous les peuples chananéens. Sidon, père des Phéniciens, et fondateur de la ville de ce nom, étoit l'aîné des enfans de Chanaan (3). Les anciens ont souvent confondu les Phéniciens avec les Philistins, en donnant à la Phénicie toute l'étendue du pays qui est depuis le mont Liban, au nord, jusqu'à Gaza ou jusqu'au lac Sirbon, ou jusqu'au mont Casius, au midi. Mais les auteurs sacrés distinguent exactement ces deux peuples. La Phénicie ne passoit pas le mont Carmel, et le torrent de Cison, au midi. Le pays des Philistins s'étendoit depuis le mont Carmel, au nord, jusqu'à Gaza, au midi.

Quoique les Phéniciens fussent du nombre des peuples

(1) 1. *Mach.* xi. 59.—(2) Voyez 1. *Mach.* v. 66. 68. xi. 61. 62. xiii. 43. et seqq. *Joseph. Antiq. lib.* xiii. c. 21.—(3) *Genes.* x. 15.

I.  
Origine des  
Phéniciens.  
Leur histoire  
conduite de-  
puis Sidon,  
fils de Cha-  
naan, jus-  
qu'au règne  
de David.

dévoués à l'anathème par la sentence du Seigneur, toutefois nous ne voyons pas que Josué les ait attaqués. Ils demeurèrent dans leur pays, fort resserrés sur les côtes, et ne se mêlant que du trafic, pendant qu'ils laissoient aux Hébreux le terrain qui étoit derrière eux, pour en jouir, et pour le cultiver librement. Ils opprimèrent les Israélites au temps des juges (1); et sous le gouvernement de Samuël (2), ils se liguèrent avec les Philistins contre le peuple du Seigneur; mais les Philistins ayant été battus, les Phéniciens ne firent dans la suite aucune entreprise contre les Hébreux.

II.  
Histoire des Tyriens, conduite depuis le règne de David jusqu'au règne de Cyrus.

Hiram, roi de Tyr, cultiva même l'amitié de David (3) et de Salomon (4), et envoya à ces deux princes des bois et des ouvriers pour bâtir leur palais, et le temple du Seigneur. Si dans un premier sens on peut rapporter à Salomon le psaume XLIV, on pourra dire que les filles de Tyr paroissent (5) avec des présens dans la noce de Salomon avec la fille du roi d'Egypte. Les annales des Phéniciens rendoient témoignage de la grande union qui avoit été entre Salomon et Hiram, roi de Tyr, et parloient des énigmes que ces deux princes se proposoient l'un à l'autre (6), suivant l'usage de ces anciens temps. Si le psaume LXXXII se rapporte à la guerre des Ammonites et des Moabites contre Josaphat, il faudra dire que les Tyriens et les Philistins se joignirent à eux (7). Mais dans le même temps, Achab, roi d'Israël, étoit si uni avec les Tyriens, qu'il épousa Jézabel, fille du roi de Sidon (8), laquelle introduisit dans Israël le culte de Baal et des autres divinités phéniciennes.

On lisoit dans les annales des Tyriens (9), une particularité qui ne se trouve point dans l'Écriture. Il y étoit dit que Salmanasar, roi d'Assyrie, si connu par les guerres qu'il fit aux derniers rois des dix tribus, dont il ruina enfin le royaume, fit aussi la guerre à Elulée ou Elisée, roi de Tyr. Ce dernier prince avoit équipé une flotte pour réduire sous son obéissance les Gitthiens (10) qui s'étoient

(1) *Judio*. x. 12. — (2) *Ecoli*. XLVI. 21. — (3) 2. *Reg*. v. 11. — (4) 3. *Reg*. v. 1. — (5) *Psal*. XLIV. 13. — (6) *Joseph. contra Appion*. — (7) 2. *Par*. xx. 1. et seqq. *Ps*. LXXXII. 9. — (8) 3. *Reg*. xvi. 31. — (9) *Menander. Annal. Tyr. apud Joseph. Antiq. lib. ix. c. 14.* — (10) Ussérius (*ad an. M. 3287*) croit que les Gitthiens sont ceux de Geth, ville des Philistins. Mais qu'étoit-il besoin d'une flotte, pour réduire une ville qui n'est nullement maritime? Scaliger dit avec plus de raison, que ce sont ceux de l'île de Cypre.

révoltés contre lui. Salmanasar entra dans les terres des Tyriens, et y fit de grandes hostilités; mais enfin on en vint à une paix; et Salmanasar se retira en Assyrie avec son armée. Quelque temps après, les villes de Sidon, d'Acre, nommée depuis Ptolémaïde, et l'ancienne Tyr, avec plusieurs autres villes de Phénicie, secouèrent le joug des Tyriens, et se donnèrent au roi d'Assyrie. Salmanasar revint donc en Phénicie, pour réduire les Tyriens, et pour soutenir les villes qui s'étoient livrées à lui. Les Phéniciens rebelles équipèrent une flotte de soixante vaisseaux pour Salmanasar. Les Tyriens armèrent de leur côté; et avec douze vaisseaux seulement, ils dissipèrent la flotte ennemie, et firent cinq cents prisonniers. Salmanasar ne pouvant les réduire par la force, se retira en Assyrie, et laissa une partie de son armée sur l'isthme par lequel les Tyriens communiquoient au continent, afin de les obliger de se rendre faute d'eau; car il n'y avoit point d'eau douce dans la péninsule qu'ils habitoient. Ce siège ou ce blocus dura cinq ans; et les Tyriens, pour ne pas périr de soif, furent contraints de creuser des puits dans le roc.

On ne sait pas distinctement quelle fut l'issue de cette guerre. Mais Jérémie nous apprend (1) qu'en la quatrième année de Joakim, il eut ordre de présenter le calice de la colère du Seigneur à tous les princes qui devoient être assujettis à Nabuchodonosor, roi de Babylone, et en particulier aux rois de Tyr et de Sidon. Bérose raconte (2) que le satrape qui gouvernoit alors la Phénicie, l'Egypte et la Syrie, s'étant révolté, Nabopolassar, roi de Chaldée, envoya contre lui Nabuchodonosor son fils avec une armée. Le rebelle fut vaincu en bataille rangée, et les provinces auxquelles il avoit inspiré l'esprit de révolte, se rendirent à Nabuchodonosor, et rentrèrent ainsi sous l'obéissance du roi de Chaldée. Durant cet intervalle, Nabopolassar mourut, et Nabuchodonosor ayant réglé les affaires de la Phénicie et de l'Egypte, s'en retourna promptement à Babylone, et laissa à ses amis le soin de faire passer dans la Babylonie, les prisonniers juifs, syriens, phéniciens et égyptiens, qu'il avoit faits durant cette guerre, et de ramener l'armée qui avoit servi dans la Phénicie et dans la Syrie.

(1) *Jerem.* xxv. 1. 15. et seqq. — (2) *Beros.* l. iii. *Rerum Chaldaicarum apud Joseph. Antiq.* l. x. c. 11.

Au commencement du règne de Sédécias, les rois de Tyr et de Sidon, et quelques autres, envoyèrent des ambassadeurs à ce prince, pour faire alliance avec lui, et concerter les moyens de résister à Nabuchodonosor. Le Seigneur ordonna alors à Jérémie (1) de donner à chacun de ces ambassadeurs un joug, avec ordre de dire à leurs maîtres que le Seigneur avoit livré leur pays à Nabuchodonosor; et que ceux qui refuseroient de porter le joug de ce prince, seroient exterminés par l'épée, par la famine et par la peste.

Les Tyriens qui avoient recherché l'alliance de Sédécias pour secouer le joug de Nabuchodonosor, insultèrent au malheur des Juifs, et les traitèrent avec dureté après la prise de Jérusalem (2); mais leur perfidie ne les mit pas à couvert de la vengeance divine, ni de la colère de Nabuchodonosor. Ce prince après avoir pris et ruiné Jérusalem, tourna ses armes contre Tyr. Cette ville étoit alors une des plus belles et des plus florissantes de tout l'Orient. Elle étoit remplie de richesses et avoit attiré à elle le commerce des provinces les plus éloignées. Ezéchiel nous donne un grand denombrement des peuples qui venoient à ses foires, et des marchandises qu'on y vendoit. Ithobal qui y régnoit alors (3), étoit un des plus riches et des plus magnifiques princes du monde. Il se regardoit comme une divinité au milieu de sa ville et de son immense commerce. La plupart des marchands de Tyr étoient comme autant de princes (4).

Nabuchodonosor, après avoir ruiné Jérusalem, marcha contre Tyr, et en forma le siège. Il fut treize ans devant cette ville (5), et son armée y souffrit de très-grandes fatigues; de sorte que, selon l'expression du Seigneur par la bouche d'Ezéchiel, *toute tête en étoit devenue chauve, et toute épaule pelée*. Saint Jérôme assure (6), et Ezéchiel (7) insinue, que les Tyriens se voyant sur le point d'être forcés par l'armée chaldéenne, abandonnèrent leur ville, mirent dans des vaisseaux ce qu'ils avoient de plus précieux, et se retirèrent dans une île voisine où ils bâtirent une nouvelle ville. *Le Seigneur me parla, dit Ezéchiel, et me dit : Nabuchodonosor, roi de Babylone, a fatigué son armée*

(1) *Jerem. xxvii. 2. et seqq.* — (2) *Ezech. xxvi. 2. Joel, iii. 4. 5. 6.* — (3) *Philostrat. apud Joseph. Antiq. lib. x. c. 11. et contra Appion. lib. i. p. 1046.* — (4) Voyez *Ezech. xxvi. xxvii. xxviii.* — (5) *Philostrat. loco citato.* — (6) *Hieron. in Ezech.* — (7) *Ezech. xxix. 17. et seqq.*

au siège de Tyr ; toutes les têtes de ses soldats sont devenues chauves , et toutes leurs épaules en sont pelées ; et toutefois , ni lui , ni son armée n'ont reçu de récompense pour le service qu'ils m'ont rendu devant cette ville. C'est pourquoi , voici ce que dit le Seigneur : Je donnerai l'Égypte pour salaire à Nabuchodonosor ; il prendra captifs la multitude des Égyptiens ; il s'enrichira des dépouilles et du butin de ce pays-là , pour récompenser son armée des fatigues qu'elle a endurées , et des services qu'elle m'a rendus devant Tyr. Je lui livrerai pour cela l'Égypte , dit le Seigneur Dieu.

L'ancienne ville de Tyr fut rasée jusqu'aux fondemens , et n'a plus été depuis qu'un simple village , connu sous le nom de *Palæ-Tyros* , ou , l'ancienne Tyr. La nouvelle devint plus puissante que jamais. Les Juifs revenus de captivité avec Zorobabel , donnèrent du froment , du vin et de l'huile aux Tyriens et aux Sidoniens , afin qu'ils portassent des bois de cèdre du Liban , à la mer , pour la construction du temple (1). Zacharie la représente comme une ville puissante , qui se fortifioit de jour en jour , et qui amassoit de l'or et de l'argent , en aussi grande quantité que la terre et la boue des rues (2) , mais en même temps il la menace de la colère du Seigneur ; il dit que Dieu s'en rendra maître ; qu'il détruira sa force ; qu'elle sera dévorée par le feu. Sous Néhémias , on voyoit des Tyriens qui venoient vendre du poisson et autres marchandises dans Jérusalem (3).

La colère du Seigneur dont la ville de Tyr avoit été menacée par Zacharie , commença d'éclater contre elle lorsqu'Alexandre-le-Grand l'assiégea et la prit (4) ; et c'est là que quelques-uns commencent à compter les 70 ans d'obscurité et d'oubli où elle devoit demeurer , selon la prophétie d'Isaïe (5). Il est vrai que bientôt après elle commença de se rétablir , parce que les Sidoniens qui entrèrent dans la ville avec les troupes d'Alexandre , sauvèrent dans leurs vaisseaux quinze mille de ses habitans , qui , après leur retour , s'appliquèrent au commerce , et relevèrent avec un soin infatigable les ruines de leur patrie ; outre que les femmes et les enfans qui avoient été envoyés à Carthage , et mis en sûreté , y revinrent aussitôt. Mais Tyr

III.  
Histoire des  
Tyriens depuis le règne  
de Cyrus  
jusqu'au  
temps de  
Jésus-Christ.

(1) 1. Esdr. III. 7. — (2) Zach. IX. 2. 3. 4. — (3) Neh. XIII. 16. — (4) Quint. Curt. l. IV. c. 2. et seqq. — (5) Isai. XXIII. 15. 16. 17. Hist. Anc. de Rollin , liv. XV. § 6. tom. VI. p. 353. édit. in-12. de 1737.

alors étoit réduite à son île. Son commerce ne s'étendoit qu'aux villes voisines, et elle avoit perdu l'empire de la mer. Et lorsque dix-huit ans après, Antigone en fit le siège avec une nombreuse flotte (1), il ne paroît pas que les Tyriens lui opposassent aucunes forces maritimes. Ce second siège la mit une seconde fois en servitude, la fit retomber dans l'oubli dont elle s'efforçoit de sortir; et cet oubli dura aussi long-temps qu'il avoit été prédit par Isaïe.

Quand ce temps fut expiré, Tyr reprit son ancien crédit, et en même temps ses anciens vices. Pendant les persécutions d'Antiochus Ephiphane contre les Juifs, nous voyons les Tyriens, avec les autres ennemis d'Israël, faire des courses dans leur pays (2); et en général Joseph remarque (3) que les Tyriens avoient toujours une grande animosité contre les Juifs; et qu'ils en donnoient des preuves dans toutes les occasions. Mais enfin convertie par la prédication de l'Évangile, elle devint une ville sainte et religieuse. Son travail ne fut plus consacré à l'idolâtrie des richesses, mais au culte du Seigneur, et au soulagement de ses ministres; et c'est encore ce qui avoit été prédit par Isaïe même; car ce n'est qu'à ce temps-là que l'on peut rapporter cette parole qui termine la prophétie d'Isaïe touchant la ville de Tyr: *Tout le gain qui reviendra de son commerce et de son trafic, sera consacré au Seigneur: il ne sera point mis en réserve ni dans un trésor; mais il sera employé pour ceux qui assistent devant le Seigneur, afin qu'ils en soient nourris et rassasiés, et qu'ils en soient revêtus jusqu'à leur vieillesse* (4).

IV.  
Histoire des  
Sidoniens.

Sidon est plus ancienne que Tyr. Homère parle de Sidon (5), mais non pas de Tyr. Sidon premier-né de Chanaan, la fonda (6), et Josué la marqua pour limite du partage de la tribu d'Aser (7); mais cette tribu ne fut jamais en état d'en faire la conquête. Tyr n'étoit que la fille ou la colonie de Sidon. Toutefois la fille fut plus long-temps dans un degré de puissance qui la rendoit supérieure à la mère; et la jalousie que celle-ci en conçut, l'obligea de se donner à Salmanasar, comme nous l'avons vu, et de l'aider dans la guerre qu'il fit à sa rivale.

(1) *Diod. an. 2. ot. cxvi.* — (2) *1. Mach. v. 15.* — (3) *Joseph. contra Appion. l. 1. p. 1039.* — (4) *Isai. xxiii. 18.* — (5) *Homer. Iliad. vi. v. 743. et lib. xxiii. v. 289. Odyss. lib. iv. v. 54. lib. xv. v. 114.* — (6) *Genes. x. 15.* — (7) *Josue, xix. 28.*

Le roi de Sidon fut un de ceux à qui Jérémie eut ordre de présenter le calice de la colère du Seigneur, dès la quatrième année du règne de Joakim (1). Et lorsque ce prince et ceux de Tyr, d'Idumée, de Moab et d'Ammon, envoyèrent des ambassadeurs à Sédécias, roi de Juda (2), pour faire alliance avec lui contre Nabuchodonosor, roi de Chaldée, Jérémie lui présenta comme aux autres un joug, pour leur faire connoître que Dieu vouloit qu'ils fussent assujettis aux Chaldéens. Après la prise de Tyr, Sidon ayant été subjuguée, demeura soumise aux rois de Babylone, à des conditions fort onéreuses (3).

Hérodote (4) nous apprend qu'Après, successeur de Psammis, roi d'Égypte (c'est Pharaon Ephrée, marqué dans Jérémie) (5), fit aussi la guerre aux Phéniciens, à Tyr et à Sidon; mais on ne sait si ce fut avant ou après le siège de Tyr formé par Nabuchodonosor, et la réduction de Sidon sous l'obéissance de ce prince (6). Joël reproche aux Sidoniens d'avoir traité les Juifs avec dureté au temps de leur humiliation et de leur disgrâce; c'est ce qui attira sur eux les effets de la colère du Seigneur. Ils souffrirent beaucoup sous la domination des Chaldéens, et ensuite sous celle des Perses. Le prophète Zacharie reproche à Tyr et à Sidon leur vaine confiance dans leur sagesse (7).

Sous le règne d'Artaxerxès Ochus, roi de Perse, les Sidoniens, irrités des mauvais traitemens qu'ils souffroient de la part des gouverneurs qui leur étoient envoyés de la cour de Perse, firent secrètement alliance avec Nectanèbe, roi d'Égypte (8), et se révoltèrent enfin ouvertement contre les Perses. Ils équipèrent une grande flotte, et traînèrent ignominieusement au supplice le satrape qui les gouvernoit. Ils coupèrent les arbres du jardin du roi, et mirent le feu au fourrage destiné à nourrir ses chevaux. Les satrapes de Syrie et de Cilicie, comme les plus proches, accoururent pour arrêter le mal dans son origine; mais Tennès, roi de Sidon, les mit en fuite. Artaxerxès vint lui-même en personne, à la tête de trois cent mille hommes de pied, de trente mille chevaux, ayant une flotte de trois cents vaisseaux de guerre, et cinq cents navires chargés de provisions, pour attaquer Sidon par mer et par terre. Les Sidoniens, de

(1) *Jerem.* xxv. 22. — (2) *Jerem.* xxvii. 5. — (3) *Jerem.* xlvii. 4. *Ezech.* xxviii. 21. et seqq. — (4) *Herodot.* lib. ii. c. 161. — (5) *Jerem.* xlv. 30. — (6) *Joel*, iii. 4. 5. 6. — (7) *Zach.* ix. 2. — (8) *Diodor. Sicul. ad an.* 2. olympiad. 177.

leur côté, avoient rassemblé des troupes, et s'étoient mis en état de se bien défendre; mais ils furent trahis par leur propre roi, et par le général de leur armée, qui livrèrent la ville à Artaxerxès. Les Sidoniens eurent d'abord recours à la clémence de ce prince; ils lui députèrent cinq cents hommes en habit de supplians, et tenant en main des branches d'olivier; mais Artaxerxès fit tirer sur eux, et les fit percer à coups de flèches. Les Sidoniens, avant l'arrivée des Perses, avoient eux-mêmes mis le feu à leurs propres vaisseaux, pour s'ôter toute espérance de retraite ou de fuite. Se voyant donc réduits à l'extrémité, ils prirent la plus étrange résolution de désespoir dont on ait entendu parler. Ils s'enfermèrent dans leurs maisons avec leurs femmes et leurs enfans, et s'y brûlèrent avec tout ce qu'ils avoient. On compte qu'il périt dans cet incendie plus de quarante mille hommes, tant libres qu'esclaves. Ainsi furent accomplies les menaces des prophètes contre cette ville.

Elle se releva toutefois, mais foiblement; et elle subsistoit encore lorsque Alexandre-le-Grand vint dans la Phénicie. Il la traita favorablement, parce qu'elle s'étoit rendue à lui de bonne grace et de bonne heure. Ce n'est que dans la suite de plusieurs siècles, et après bien des révolutions, que Tyr et Sidon furent réduites en l'état où nous les voyons depuis si long-temps, sans nom, sans autorité, sans force, et presque ensevelies sous leurs propres ruines.

## ARTICLE III.

### Des Iduméens.

I.  
Origine des  
Iduméens.  
Leur histoire  
conduite jus-  
qu'au règne  
de David.

LES Iduméens sont, comme tout le monde sait, les descendans d'Esau, autrement Edom, fils d'Isaac et frère de Jacob. La première demeure des Iduméens fut à l'orient de la mer Morte et du Jourdain, dans les montagnes de Séhir. Dans la suite, ils descendirent au midi de la Palestine et de la mer Morte, entre les terres de Juda et l'Arabie-Pétrée. Il faut de nécessité reconnoître ces deux pays des Iduméens, pour concilier l'Écriture avec elle-même (1).

(1) Voyez les remarques sur la géographie, tom. IV.

Les Iduméens furent d'abord gouvernés par des chefs ou des princes, et ensuite par des rois. Ils en avoient déjà eu un assez grand nombre, lorsque leurs frères, les Israélites, commencèrent d'en avoir (1). L'animosité qu'Esau avoit conçue contre son frère Jacob, qui obtint, à son désavantage, la bénédiction d'Isaac leur père, passa à ses descendants, et ne fit qu'augmenter de plus en plus dans la suite. Lorsque les Hébreux voyageoient dans le désert, ils ne purent obtenir des Iduméens la permission de passer simplement dans leur pays, même en payant le pain et l'eau qu'ils y prendroient (2). Il fallut que les Israélites prissent un grand détour pour arriver dans la terre promise (3), Dieu leur ayant défendu d'attaquer le pays d'Édom.

Saül fit la guerre aux Iduméens (4), qui avoient fait des irruptions et du ravage dans les terres de Juda. Mais cela n'aboutit qu'à les réprimer et à les contenir dans leur pays. David les subjuga, et se les rendit tributaires (5). On ne sait pas le motif de la guerre qu'il leur fit, si ce n'est peut-être qu'ils avoient favorisé les Ammonites dans celle que ceux-ci firent à David. Quoi qu'il en soit, on vit alors le parfait accomplissement de la promesse que Dieu avoit faite à Jacob, de lui assujettir son aîné : *Major serviet minori* (6).

Les Iduméens ne purent demeurer long-temps en repos. Dès la fin du règne de Salomon, ils commencèrent à remuer. Adad, qui étoit de la race royale d'Idumée, et qui s'étoit réfugié en Égypte, tout enfant (7), lorsque Joab, général des troupes de David, mit tout à feu et à sang dans l'Idumée; Adad revint dans son pays sur la fin du règne de Salomon, et s'y fit reconnoître roi. Mais je pense que ce fut dans l'Idumée orientale, et vers les montagnes de Galaad; car pour les autres Iduméens, qui demeuroient au midi de la Palestine, ils furent soumis aux rois de Juda, jusqu'au règne de Joram, fils de Josaphat (8).

Joram leur fit la guerre; mais il ne put les réduire; ils demeurèrent affranchis de la domination des Juifs. Amasias, fils de Joas, roi de Juda, remporta sur eux quelque avantage; il leur tua dix mille hommes, et se rendit maître de Pétra, qu'il nomma *Jectaël* (9), après qu'il eut fait précipiter, du haut du rocher, dix mille Iduméens qui avoient été

II.  
Suite de l'histoire des Iduméens, conduite depuis le règne de David jusqu'au règne de Cyrus.

(1) *Genes.* xxxvi. 31. — (2) *Num.* xx. 14. et seqq. — (3) *Num.* xxi. 4. *Judio.* xi. 17. 18. — (4) 1. *Reg.* xiv. 47. — (5) 2. *Reg.* viii. 14. 3. *Reg.* xi. 15. — (6) *Genes.* xxv. 23. — (7) 3. *Reg.* xi. 14. et seqq. — (8) 2. *Par.* xxi. 8. 9. (9) 4. *Reg.* xiv. 7. 2. *Par.* xxv. 12.

pris dans le pays. Il enleva les dieux de ces peuples, et eut la foiblesse de leur offrir de l'encens (1). Mais ces victoires n'eurent pas de grandes suites. L'Idumée demeura en liberté, et ne manqua aucune occasion de faire voir son ancienne jalousie contre les Israélites.

Amos (2) reproche aux Philistins d'avoir traité inhumainement les Israélites qu'ils avoient pris à la guerre, et de les avoir vendus aux Iduméens leurs ennemis. Le même prophète fait de terribles menaces contre les Iduméens qui avoient tiré l'épée contre les Juifs leurs frères. Ozias, roi de Juda, reprit sur eux la ville d'Elath, sur la mer Rouge (3); mais cette conquête ne fut pas de longue durée; Rasin, roi de Syrie, la reprit sur Achaz, et en chassa les Juifs (4). Sous le règne d'Achaz, les Iduméens se jetèrent sur les terres de Juda, y tuèrent beaucoup de monde, et y firent un grand butin (5). On croit qu'ils se joignirent à Sennachérib dans la guerre qu'il fit à Ezéchias (6); mais ils furent punis de leur inhumanité par Asarhaddon, successeur de Sennachérib, qui ravagea leur pays (7). Holopherne les subjuga (8), de même que les autres peuples qui sont autour de la Judée.

Dès la quatrième année de Joakim, Jérémie eut ordre de présenter le calice de la colère du Seigneur à plusieurs princes, et entre autres au roi d'Edom (9). Au commencement du règne de Sédécias, plusieurs princes, du nombre desquels étoit le roi d'Edom, envoyèrent des ambassadeurs à Jérusalem (10). Jérémie leur fit présent d'un joug, pour leur faire connoître que Dieu vouloit qu'ils fussent assujettis à Nabuchodonosor. Les Iduméens, qui recherchoient alors l'alliance de Sédécias, se tournèrent bientôt contre les Juifs, dans le dernier assaut que Nabuchodonosor leur livra. Ils se joignirent à lui, et l'animèrent contre Jérusalem, en l'exhortant à détruire cette ville de fond en comble, et à en arracher jusqu'aux fondemens (11). Cette perfidie ne demeura pas sans châtement. Nabuchodonosor, cinq ans après

(1) 2. Par. xxv. 11. 14. 19. 20. — (2) Amos, 1. 6. 11. — (3) 4. Reg. xiv. 22. — (4) 4. Reg. xvi. 6. *Restituit Rasin rex Syriæ Ailam Syriæ* (hebr. *Ælath Syriæ*, vel potius *Ælath Idumææ*), et *ejecit Judæos de Aila* (hebr. *de Ælath*), et *Idumæi venerunt in Ailam* (hebr. *in Ælath*), et *habitaverunt ibi*. — (5) 2. Par. xxviii. 17. — (6) Herod. l. ii. c. 141. — (7) Isai. xxi. 11. 12. xxxiv. 1. 5. — (8) Judith, iii. 14. 15. — (9) Jerem. xxv. 21. — (10) Jerem. xxvii. 3. — (11) Psal. cxxxvi. 7. Thren. iv. 21. 22. Abd. ψ 11. Ezech. xxv. 12.

la prise de Jérusalem, abattit toutes les puissances voisines de la Judée, et entre autres celle des Iduméens (1).

Quoique nous ne voyions pas en particulier que les Iduméens aient été du nombre des peuples que Nabuchodonosor transporta au delà de l'Euphrate, toutefois on lit dans les Prophètes des menaces générales de la captivité, et des promesses générales du retour de tous les peuples voisins des Juifs (2); ce qui peut persuader qu'Edom n'évita pas ce châtement, non plus que les autres nations vaincues. Mais il ne faut pas croire que ces transmigrations aient été telles, qu'il ne soit resté personne dans le pays. Nous savons que plusieurs Iduméens qui avoient échappé à l'épée du vainqueur, s'étendirent insensiblement dans les parties méridionales de la Judée; en sorte qu'au retour de la captivité des Juifs, les Iduméens se trouvoient en possession de presque tout ce qui est au midi de Juda, depuis Hébron, en tirant du côté de l'Arabie.

Ils y étoient si puissans et si florissans, qu'ils donnoient même quelque espèce de jalousie aux Juifs, lesquels disent au Seigneur dans Malachie (3): *En quoi nous avez-vous aimés? Edom n'est-il pas en paix dans son pays, aussi-bien que nous? Mais le Seigneur leur répond: J'ai aimé Jacob, et j'ai haï Esau. J'ai réduit ses montagnes en solitude, et j'ai abandonné son héritage aux dragons du désert. Si l'Idumée dit: On a détruit nos villes, mais nous les rebâtirons, voici ce que dit le Seigneur, des armées: Ils bâtiront, et je détruirai. Leur pays sera appelé un pays d'impiété, et leur peuple, un peuple contre lequel le Seigneur est fâché pour toujours.* En effet, quoique Antiochus Epiphane les eût épargnés (4) pendant qu'il exerçoit toute sa cruauté contre les Juifs, ils ne purent jamais parvenir jusqu'à se mettre en liberté, et à se donner des princes ou des rois de leur nation. On les vit toujours soumis aux rois d'Egypte ou de Syrie; et enfin ils tombèrent sous la domination des Juifs, en exécution des anciennes prophéties.

Judas Machabée les attaqua et les battit en plus d'une rencontre (5). Jean Hircan acheva ce que Judas avoit commencé. Il dompta les Iduméens, et les força de recevoir la circoncision (6). Ils demeurèrent dans la dépen-

(1) Abd. 1. et seqq. Jerem. ix. 26. xlix. 7. et seqq. Ezech. xxv. 13. et seqq. Joseph. Antiq. lib. x. c. 11. — (2) Jerem. xii. 14. 15. xxvii. 11.

— (3) Malaoh. 1. et seqq. — (4) Dan. xi. 41. — (5) Isai. lxiii. 1. et 1. Mach. v. 3. 4. 5. 2. Mach. x. 16. 17. Joseph. Antiq. lib. xi. c. 11. —

(6) Joseph. Antiq. l. xiii. c. 17. p. 450.

### III.

Suite de l'histoire des Iduméens, conduite depuis le règne de Cyrus jusqu'à la ruine de Jérusalem par les Romains.

dance des Juifs, jusqu'à la ruine de Jérusalem, et la dispersion de la nation. Pendant le dernier siège de Jérusalem, ils y accoururent, dit Joseph, et prirent les armes pour la conservation de la liberté de cette ville, qu'ils regardoient comme la métropole de toute la race d'Abraham (1). Ainsi furent pleinement accomplies les prophéties d'Isaac (2) et de Balaam (3), qui promettoient à Jacob la supériorité sur Esau; et les prédictions des prophètes Amos, Isaïe, Jérémie, Abdias et Ezéchiel, qui avoient annoncé la ruine entière du pays d'Edom, et jusqu'à l'extinction de son nom. C'est ce qui se voit exécuté depuis plusieurs siècles, d'une manière très-sensible.

## ARTICLE IV.

### Des Moabites et des Ammonites.

I.  
Origine des Moabites et des Ammonites. Leur histoire conduite jusqu'au règne de David.

Nous ne séparons point les Ammonites des Moabites, parce que l'Écriture les joint toujours, et que leur origine, leur pays, leurs guerres, leur fortune, leurs disgraces sont toujours communes. Tout le monde sait qu'ils sont sortis du commerce incestueux des deux filles de Lot avec leur père (4). Leur demeure étoit à l'orient du Jourdain et de la mer Morte; ayant les Arabes Scénites à l'orient, et les tribus de Gad et de Ruben au couchant. Dès avant l'entrée des Israélites dans la terre promise, les Amorrhéens avoient usurpé un assez grand terrain sur le pays de Moab et d'Ammon (5). Les Hébreux ayant conquis sur les Amorrhéens ce pays anciennement usurpé sur Moab, le conservèrent comme acquis de bonne guerre, et c'est ce qui causa cette grande animosité qu'on vit toujours entre les deux peuples.

Elle avoit aussi sa source dans ce qui arriva, lorsque par le conseil de Balaam, les filles de Moab engagèrent les Hébreux dans l'impudicité et dans l'idolâtrie (6). De plus Moab avoit eu la dureté de refuser aux Hébreux, non-seu-

(1) *Joseph. l. iv. de Bello Judaico, c. 6. p. 877. Ἐπ' ἐλευθερίᾳ τῆς μητροπόλεως ἤρκαζον τὰ ὄπλα.* — (2) *Genes. xxv. 23.* — (3) *Num. xxiv. 18.* — (4) *Genes. xix. 36. 37. 38.* — (5) *Num. xxi. 24. Judic. xi. 13.* — (6) *Num. xxv. 1. 2. 3.*

lement le passage dans son pays, mais même le pain et l'eau. En punition de cette cruauté, le Seigneur avoit dit que l'Ammonite et le Moabite n'entreroient point dans l'assemblée de son peuple jusqu'à la dixième génération (1).

Eglon, roi de Moab, joint aux Ammonites, fut un des premiers qui opprimèrent Israël, après la mort de Josué. Aod, fils de Jéra, les en délivra en tuant Eglon. Israël prit les armes contre les Moabites; il en fut tué dix mille, et le pays fut en paix quatre-vingts ans (2). Les Ammonites reprirent ensuite le dessus, et dominèrent les tribus qui étoient au delà du Jourdain. Se sentant les plus forts, ils prétendirent revendiquer tout le pays qui avoit été autrefois conquis par Moïse sur les Amorrhéens. Jephthé, choisi par le peuple pour être chef de cette expédition, maintint que la conquête faite par Moïse étoit légitime, livra bataille aux Ammonites, les vainquit, et leur prit une grande partie de leur pays (3).

Naas (4), roi des Ammonites, abusant de ses forces, opprima aussi quelque temps après les peuples d'au delà le Jourdain. Il attaqua ceux de Jabès de Galaad, et prétendit les assujettir, et cela avec tant de hauteur et de cruauté, qu'il ne fit d'autre réponse à ceux qui lui demandoient la paix, sinon qu'il n'en auroit point avec eux, qu'à condition qu'il leur arracherait à tous l'œil droit, et les mettroit en opprobre dans Israël. Ces propositions jetèrent ceux de Jabès dans la consternation. Ils recoururent à Saül, qui étoit monté depuis peu sur le trône. Saül marcha vers eux avec une promptitude étonnante, surprit les Ammonites, les défit, et délivra Jabès. Il eut encore dans la suite à combattre contre les Moabites et les Ammonites, et ils furent encore forcés de lui céder la victoire (5).

David durant sa disgrâce sous Saül, se retira pendant quelque temps dans le pays de Moab. Il y trouva de la protection auprès du roi de Moab (6). Naas, roi des Ammonites, qui avoit été en guerre avec Saül, témoigna aussi de l'affection à David (7). Lorsque Naas vint à mourir, David envoya des ambassadeurs à Hanon son fils et son successeur, pour lui témoigner la part qu'il prenoit à la mort du roi son père, et pour le féliciter sur son nouvel avènement à la couronne (8). Hanon prévenu par les mau-

II.  
Suite de l'histoire des Moabites et des Ammonites, conduite depuis le règne de David jusqu'au règne de Cyrus.

(1) *Deut.* xxiii. 3. — (2) *Jud.* iii. 29. 30. — (3) *Jud.* xi. 12. et seqq. — (4) 1. *Reg.* xi. 1. et seqq. — (5) 1. *Reg.* xiv. 47. — (6) 1. *Reg.* xxii. 3. 4. — (7) 2. *Reg.* x. 2. — (8) 2. *Reg.* x. 1. et seqq.

vais conseils de ses courtisans, s'imagina que ces ambassadeurs étoient des espions que David envoyoit dans son pays pour l'observer. Il les reçut mal, et leur fit insulte, en coupant indignement tout le bas de leur habit, et la moitié de leur barbe. Pour venger l'outrage fait à ses ambassadeurs, David déclara la guerre aux Ammonites, prit Rabbath leur capitale, ruina leur pays, et les assujettit à son empire. Moab et Ammon demeurèrent sous la domination des rois de Juda, jusqu'après la mort de Salomon. Sous le règne de Roboam, les dix tribus s'étant soustraites à l'obéissance de la maison de David, les Ammonites et les Moabites entrèrent sous la domination des rois d'Israël, et y restèrent jusqu'à la mort d'Achab (1). Alors le roi de Moab rompit l'accord qu'il avoit fait avec le roi d'Israël.

Vers ce même temps, c'est-à-dire, sous le règne de Josaphat, roi de Juda (2), les Moabites, les Ammonites et les Iduméens firent une irruption dans la Judée, et s'avancèrent jusqu'à Engaddi. Josaphat appuyé sur le secours du Seigneur, en qui il mettoit toute sa confiance, marcha contre eux en ordre de bataille; et les soldats ennemis soudainement saisis de trouble et d'une terreur panique, tournèrent leurs armes les uns contre les autres; en sorte que l'armée fut entièrement défaite, et que Josaphat n'eut qu'à dépouiller les morts et ramasser le butin.

Peu de temps après, Joram, fils d'Achab, et frère d'Ochozias, roi d'Israël, étant monté sur le trône, marcha contre les Moabites, accompagné du roi de Juda et du roi d'Edom (3). Ces trois princes prirent leur route par le désert d'Idumée: mais après sept jours de marche, ils se trouvèrent sans eau. Elisée qui se trouva heureusement dans l'armée, leur déclara de la part du Seigneur, qu'on eût à faire des canaux et des fosses dans la vallée, et que le lendemain tout cela seroit rempli d'eau. Il ajouta que le Seigneur livreroit Moab entre leurs mains. En effet, le lendemain de grand matin, les Moabites ayant aperçu ces eaux qui paroïssent rouges, à cause de la réverbération du soleil à son lever, crurent que c'étoit du sang, et s'imaginèrent que l'armée des trois rois s'étoit défaite d'elle-même. Sans examiner la chose de plus près, ils accoururent confusément, comme pour enlever les dépouilles de

(1) 4. Reg. III. 4. 5. — (2) 2. Par. XX. 1. et seqq. Psal. LXXXII. 8. — (3) 4. Reg. III. 6. et seqq.

leurs ennemis ; mais l'armée alliée les chargea si vivement , qu'ils furent tous mis en déroute ou passés au fil de l'épée.

Les Syriens étoient entrés dans le pays de Galaad , et s'étoient emparés de Ramoth qui appartenoit aux Israélites , et qui devint un sujet de guerre entre les Israélites et les Syriens , sous les règnes d'Achab et de Joram , rois d'Israël (1). On ne sait point les particularités de ces troubles du pays de Galaad ; mais on apprend d'Amos (2) , que les Ammonites profitant de cette conjoncture pour secouer le joug des rois d'Israël , et pour assouvir leur ancienne haine contre le peuple du Seigneur , commirent contre lui les dernières violences , jusqu'à ouvrir les femmes enceintes , pour les faire périr avec leur fruit. Le même prophète reproche à Moab d'avoir brûlé et réduit en cendre les os du roi d'Idumée (3). Il est assez vraisemblable que cela a rapport à quelque guerre particulière des Moabites contre les Iduméens , dans laquelle on auroit déterré et réduit en poudre les os mêmes des rois de ce pays , de même que les Chaldéens exhumèrent les corps des rois de Juda , et que Josias brûla les os des prêtres des idoles sur les autels mêmes où ils avoient autrefois offert de l'encens.

Les guerres et les calamités dont Amos menace Moab et Ammon , sont ou celles que leur firent essuyer Ozias et Joathan rois de Juda , (4) ou celle de Salmanasar (5) , ou enfin la guerre que leur fit Nabuchodonosor cinq ans après la ruine de Jérusalem (6).

Moab et Ammon furent exposés aux mêmes malheurs que les dix tribus. Isaïe au commencement du règne d'Ezéchias les menace d'un malheur qui devoit leur arriver trois ans après sa prédiction (7) , et qui ne peut regarder que la venue de Salmanasar dans la Syrie et dans les terres d'Israël , quelques années avant le dernier siège de Samarie.

Après la transmigration des tribus de Ruben , de Gad , et de la demi-tribu de Manassé d'au delà le Jourdain , les Ammonites s'étoient mis en possession du pays et des villes que ces tribus avoient été obligées d'abandonner. Jérémie (8) leur en fait de violens reproches , et les menace de tous les effets de la colère de Dieu. Ils furent assujettis

(1) 3. Reg. xxii. 3. et 4. Reg. viii. 28. — (2) Amos , 1. 13. — (3) Amos , 11. 1. — (4) 2. Par. xxvi. 7. 8. et xxvii. 5. — (5) Isai. xv. et xvi. — (6) Joseph. Antiq. lib. x. cap. 11. — (7) Isai. xv. et xvi. — (8) Jerem. xlix. 1. et seqq.

par Holoferne, comme on le voit par le livre de Judith (1).

Les rois de Moab et d'Ammon étoient du nombre de ceux à qui Jérémie avoit présenté la coupe de la colère de Dieu (2), et auxquels il avoit fait présent d'un joug (3), en les exhortant à se soumettre à Nabuchodonosor, et les menaçant, en cas de refus, d'être exterminés par la famine, la peste et l'épée. Ils négligèrent les avis du prophète, et conclurent une alliance avec les rois de Juda, d'Égypte, de Tyr, de Sidon, et d'Edom, pour s'opposer aux Chaldéens. Mais lorsqu'ils virent Nabuchodonosor attaché au siège de Jérusalem, et les Juifs près de succomber, non-seulement ils ne vinrent point à leur secours, mais ils s'en raillèrent, et insultèrent à leur malheur (4). Le Seigneur, irrité de cette perfidie, suscita contre eux Nabuchodonosor même, qui leur fit la guerre et les mena en captivité au delà de l'Euphrate. Les prophètes les menacent souvent de cette transmigration (5), et ils leur promettent aussi ordinairement leur retour dans leur pays (6). Mais il faut reprendre les choses d'un peu plus haut.

Lorsque Nabuchodonosor se mit en chemin pour venir faire la guerre à Sédécias, et aux autres rois ligués, Ezéchiel (7) nous apprend qu'il délibéra s'il marcheroit d'abord sur Jérusalem, ou sur Rabbath capitale des Ammonites. Le sort des flèches qu'il mêla dans un carquois, le détermina à aller droit à Jérusalem. Pendant qu'il formoit le siège de cette ville, plusieurs Juifs se retirèrent dans le pays des Ammonites comme dans un lieu de sûreté, chez un peuple ami et allié de leur roi. C'est Jérémie qui nous apprend cette circonstance (8) qui montre qu'il y avoit alors entre les deux peuples quelque espèce d'union. Mais cela ne détruit pas ce que dit Ezéchiel, qu'Ammon s'étoit réjoui du malheur de Juda, et de la ruine du temple. C'est que les uns insultoient aux Juifs dans leur disgrâce, et que les autres en étoient touchés de compassion.

Il est assez croyable que la perfidie exercée par le roi des Ammonites contre Godolias (9), et contre les Chaldéens qui avoient été laissés dans la Judée, après la prise de Jé-

(1) *Judith*, v. 2. et vii. 8. — (2) *Jerem.* xxv. 21. — (3) *Jerem.* xxvii. 5. — (4) *Jerem.* xlviii. 27. *Ezech.* xxv. 3. 6. *Sophon.* ii. 8. — (5) *Jerem.* ix. 26. xii. 14. 15. xxv. 11. 12. xlviii. 1. et seqq. xlix. 1. et seqq. — (6) *Jerem.* xii. 15. xlviii. 47. xlix. 6. — (7) *Ezech.* xxi. 19. et seqq. — (8) *Jerem.* xl. 11. — (9) *Jerem.* xl. 14. et seqq. xli. 1. et seqq.

rusalem par Nabuchodonosor, fut une des principales raisons qui portèrent ce prince à faire la guerre aux Ammonites, à les traiter avec rigueur, et à les arracher de leur pays, pour les transporter dans des terres étrangères. Mais il ne put exécuter cette guerre qu'à la cinquième année depuis la prise de Jérusalem, comme nous l'apprenons de Josèphe (1).

Nous croyons que Cyrus rendit la liberté aux Ammonites et aux Moabites, et qu'il les renvoya dans leur pays, de même que les Israélites et les autres peuples voisins. En effet, depuis ce temps nous voyons Moab et Ammon se rétablir, se multiplier, se fortifier dans leurs villes, à proportion comme les Juifs; on les voit assujettis aux rois de Perse, et gouvernés par les satrapes de Syrie et de Palestine. Ils demeurèrent dans cet état jusqu'au règne d'Alexandre-le-Grand auquel ils se soumirent. Après sa mort, ils obéirent d'abord aux rois d'Égypte; ensuite ils tombèrent sous la domination des rois de Syrie. Antiochus-le-Grand prit Rabbath, capitale des Ammonites, en abattit les murs, et y mit une forte garnison (2).

Sous la persécution d'Antiochus Epiphane, ils furent épargnés (3), soit qu'ils eussent obéi sans résistance à ses ordres impies, soit qu'ils eussent embrassé la religion des Grecs long-temps auparavant, soit enfin que ce prince n'eût pas eu le loisir de les attaquer. Pendant ces temps de troubles, les Ammonites exercèrent leur fureur contre les Juifs qui demeuroient dans les montagnes de Galaad (4). Judas Machabée marcha contre eux, leur prit quelques places, en fit périr un grand nombre, et retira de ce pays les Israélites qui y demeuroient, pour les amener dans la Palestine. L'histoire ne nous a pas appris distinctement ce qui arriva aux Ammonites et aux Moabites depuis ce temps-là; mais nous savons très-certainement que les princes ammonéens, et après eux les Hérodes, possédoient en toute souveraineté le pays d'au delà du Jourdain jusqu'aux monts de Galaad.

III.  
Suite de l'histoire des Moabites et des Ammonites, conduite depuis le règne de Cyrus jusqu'au temps des Hérodes.

(1) *Joseph. Antiq. lib. x. c. 11.* — (2) *Polybius, lib. v.* — (3) *Dan. xi. 41.* — (4) *1. Mach. v. 6. et seqq. Joseph. Antiq. lib. xii. cap. 12.*

## ARTICLE V.

## Des Syriens de Damas.

I.  
Origine des  
Syriens, et  
particulière-  
ment des Sy-  
riens de Da-  
mas. Leur  
histoire con-  
duite depuis  
le règne de  
David jus-  
qu'au règne  
de Joram,  
fils d'Achab.

ARAM, père des Syriens, étoit fils de Sem (1). Ses descendants se répandirent dans toute la Syrie et la Mésopotamie. Nous nous bornons ici à la Syrie de Damas, c'est-à-dire, à l'ancien royaume de Damas, parce qu'il est le plus voisin de la Palestine, qu'il a plus de rapport avec les Juifs, et qu'il en est fait mention plus souvent dans les écrits des prophètes.

Josèphe nous (2) enseigne que Hus, fils aîné d'Aram, fonda la ville de Damas. Les livres saints ne nous disent rien de l'état ni du gouvernement de cette ville, jusqu'au règne de David. Ce prince ayant déclaré la guerre à Adarézér, roi de la Syrie de Soba, Adad, roi de Damas, vint au secours de son allié; mais David remporta sur eux une grande victoire (3). Josèphe (4) avance que c'est Adad, roi de Damas, qui le premier prit le titre de roi dans sa ville; et il le dit d'après Nicolas de Damas, historien du pays, qui vivoit du temps d'Hérode.

Damas demeura donc assujettie à David et à Salomon pendant tout leur règne; mais à la révolte des dix tribus qui se séparèrent de Juda, cette ville se trouvant très-éloignée des terres de Roboam, et profitant du trouble et de l'affoiblissement où étoit son royaume, se remit en liberté, et s'y maintint assez long-temps. L'Écriture remarque (5) que sur la fin même du règne de Salomon, Dieu lui suscita un adversaire dans la personne de Rason, fils d'Elhada, qui s'étant mis à la tête d'une troupe de voleurs, fut reçu dans Damas, et y prit le titre de roi. Il commença d'exercer des hostilités sur les terres d'Israël, sous Salomon, et les continua dans le royaume des dix tribus.

Asa, roi de Juda, se voyant molesté par Baasa, roi d'Israël, envoya demander du secours à Bénédad, fils de Tabrémon, roi de Damas. Il l'engagea par argent à rompre l'alliance qu'il avoit faite avec Baasa, et à faire irruption

(1) Genes. x. 22. — (2) Joseph. Antiq. lib. 1. cap. 7. — (3) 2. Reg. viii. 5. 6. — (4) Joseph. Antiq. lib. viii. cap. 6. Nicol. Damasc. lib. iv. historie apud Joseph. ibid. — (5) 3. Reg. xi. 23. 24. 25.

sur ses terres (1). Bénadad s'étant rendu à sa prière, envoya les généraux de son armée contre les villes d'Israël, et ils prirent toutes les terres de Nephthali.

Long-temps après, un autre Bénadad, fils et successeur de celui qui régnoit au temps de Baasa, vint assiéger Samarie, accompagné de trente-deux rois ses alliés, et à la tête d'une armée prodigieuse (2). Achab qui régnoit alors sur Israël, ne se voyant pas assez fort pour lui résister, acquiesça à la demande qu'il lui fit faire de lui donner son or, son argent, ses femmes et ses enfans. Mais le roi de Syrie n'étant pas encore satisfait, lui envoya dire : *Demain à cette même heure j'enverrai mes serviteurs dans votre maison, et dans celles de vos serviteurs; ils fouilleront partout, et ils prendront ce qu'il leur plaira.* Achab comprit que c'étoit un piège qu'on lui tendoit, et que Bénadad en vouloit à sa liberté. Il résolut donc, de l'avis de ses conseillers, de soutenir le siège, et d'attendre le sort de la guerre. La ville fut bientôt dépourvue de vivres, et de ce qui étoit nécessaire pour soutenir l'effort des ennemis; Achab désespéroit de se sauver de leurs mains; mais il fut rassuré par un prophète qui lui promit une victoire certaine. En effet, on fit une sortie, et Bénadad et son armée furent mis en déroute.

L'année suivante, Bénadad mit une autre armée sur pied (3); et dans la folle pensée que le Dieu des Hébreux étoit un Dieu des montagnes, il résolut d'attendre Achab dans la plaine. Le roi d'Israël lui livra bataille, lui tua cent mille hommes, et le força de se rendre entre ses mains. Achab usa de sa victoire avec une clémence qui déplut à Dieu; il se contenta d'exiger que les villes qui avoient été prises sur Israël, lui fussent rendues, et qu'il fût permis aux Israélites, de bâtir quelques rues dans Damas, comme les Syriens en avoient eues autrefois dans Samarie. Le Seigneur désapprouva la conduite du roi d'Israël, et le fit menacer par un prophète, de lui ôter la vie, pour l'avoir conservée mal à propos à son ennemi.

Bénadad ayant été relâché par Achab, négligea de lui remettre Ramoth, ville de Galaad, qui devoit lui être restituée selon les conditions de leur traité. Achab se remit donc à la tête de son armée, et engagea Josaphat, roi de Juda, à marcher avec lui, pour reprendre Ramoth (4). Le roi de

(1) 3. Reg. xv. 18. 19. 20. — (2) 3. Reg. xx. 1. et seqq. — (3) 3. Reg. xx. 25. et seqq. — (4) 3. Reg. xxii. 2. et seqq.

Syrie avoit ordonné à ses officiers de ne tirer que contre le roi d'Israël, et de le lui amener mort ou vif. Achab en fut averti; il se déguisa, se mit dans la foule, et pria Josaphat de prendre seul le commandement de l'armée, et de paroître à la tête des troupes, avec les ornemens royaux. Tout le fort du combat tomba sur Josaphat, tant qu'on le prit pour le roi d'Israël; mais se voyant près de succomber, il cria, et se fit reconnoître. Alors on le laissa; et pendant qu'on cherchoit à découvrir Achab, une flèche tirée au hasard, atteignit ce prince, et lui fit une blessure dont il mourut le soir même (1).

II.  
Suite de l'histoire des Syriens de Damas, conduite depuis le règne de Joram, fils d'Achab, jusqu'au règne de Thégla-phalasar.

Quelques années après, Bénadad déclara la guerre à Joram, fils et successeur d'Achab. Mais Elisée déconcertoit tous les projets du roi de Syrie, en découvrant à Joram les desseins, les marches, les embûches, les mouvemens de son ennemi. Bénadad indigné résolut de se saisir d'Elisée; mais le prophète aveugla les troupes qu'on avoit envoyées contre lui; il les mena au milieu de Samarie, et alors il leur ouvrit les yeux, leur fit donner à manger, et les renvoya. Quelque temps après, Bénadad vint assiéger Samarie (2). La ville fut bientôt réduite à l'extrémité. Les vivres y étoient d'une si grande cherté, qu'une mère y tua et mangea son propre fils. Le roi d'Israël au désespoir, envoya pour tuer le prophète Elisée dans sa maison, comme s'il eût été la cause de tous ces maux. Mais presque dans le même moment, il se repentit de sa précipitation, et vint lui-même pour en arrêter l'exécution. Elisée prévoyant ce qui devoit arriver, s'étoit renfermé dans son logis avec quelques anciens du peuple; et le roi étant venu, il lui dit que le lendemain il y auroit à Samarie une si grande quantité de vivres, qu'une mesure de froment ne se vendroit qu'un sicle; et qu'il seroit délivré de ses ennemis. En effet, la nuit même les Syriens furent saisis d'une terreur panique qui leur fit prendre la fuite, et laisser dans leur camp leurs provisions, leurs munitions, et tout ce qui y étoit de plus précieux (3).

Elisée étant allé dans la ville de Damas, y trouva Bénadad qui étoit malade (4). Ce prince ayant été informé de la venue d'Elisée, lui envoya Hazaël, un de ses premiers officiers, avec des présens, pour lui demander s'il releve-

(1) 4. Reg. vi. 8. et seqq. — (2) 4. Reg. vi. 24. et seqq. — (3) 4. Reg. vii. 6. et seqq. — (4) 4. Reg. viii. 7. et seqq.

roit de sa maladie. Elisée voyant Hazaël, ne put retenir ses larmes, et lui déclara que la maladie du roi n'étoit pas mortelle; que toutefois il mourroit, et que lui Hazaël régneroit en sa place, et feroit une infinité de maux aux Israélites. Hazaël étant retourné vers Bénadad, lui dit qu'il reviendrait en santé; mais le lendemain il l'étouffa dans son lit en lui mettant sur le visage une couverture mouillée, et se fit reconnoître roi en sa place.

Joram, roi d'Israël, pensoit toujours à faire la conquête de Ramoth de Galaad, que les Syriens avoient usurpée sur ses prédécesseurs (1). Il en fit le siège, et fut blessé à l'attaque de la ville qu'il emporta. Mais s'étant retiré à Samarie pour se faire traiter, il laissa au siège de la forteresse son armée, avec ses principaux officiers. Jéhu qui commandoit à la place de Joram, reçut secrètement l'onction royale de la main d'un prophète envoyé par Elisée. Jéhu ayant déclaré à ses amis ce qui s'étoit passé, fut tout d'un coup reconnu roi d'Israël par toute l'armée. Il quitta le siège, et marcha contre Joram son mattre. Celui-ci fut mis à mort, aussi-bien que le roi de Juda.

Pendant que Jéhu ne songeoit qu'à affermir sa nouvelle domination, Hazaël, roi de Syrie, faisoit la guerre à Israël, et remportoit tous les jours de nouveaux avantages (2). Il s'avança même jusqu'à Geth, ville des Philistins, et résolut d'attaquer Jérusalem (3). Joas, roi de Juda, ne se garantit de ce siège qu'en lui envoyant tout ce qu'il y avoit d'or et d'argent dans le temple et dans le trésor royal. Bénadad, fils d'Hazaël, marcha sur les traces de son père, et fit la guerre avec succès aux rois de Juda et d'Israël (4). Toutefois Joas, fils de Joachaz, roi d'Israël, le battit trois fois et l'obligea de lui rendre les villes qu'Hazaël avoit prises sur son père. Jéroboam II reprit le dessus sur les rois de Syrie; il emporta Damas et Emath, les deux premières villes du pays, et rétablit le royaume d'Israël dans les anciennes limites où il étoit du temps de David (5).

Après la mort de Jéroboam II, le royaume d'Israël tomba dans des troubles qui faillirent à le ruiner. Les Syriens de Damas profitèrent de cette occasion, pour relever leur monarchie. Rasin y prit le titre de roi, et s'étant ligué avec Phacée, usurpateur du royaume d'Israël, il commit une in-

(1) 4. Reg. VIII. 28. 29. IX. 1. et seqq. — (2) 4. Reg. I. 32. 33. — (3) 4. Reg. XII. 17. et 2. Par. XXIV. 23. 24. — (4) 4. Reg. XIII. 3. 4. 5. 22. 23. 25. — (5) 4. Reg. XIV. 25. et seqq.

finité de ravages dans le royaume de Juda, sous les règnes de Joathan et d'Achaz (1). Achaz ne se sentant pas assez fort pour tenir tête à ces deux rois, envoya demander du secours à Théglathphalasar, roi d'Assyrie (2), et le pria d'entrer sur les terres de Damas, pour faire diversion. Le roi d'Assyrie marcha contre Rasin, prit Damas, la ruina, fit mourir Rasin, et envoya les Syriens captifs au delà de l'Euphrate. Tout cela en exécution de ce qui avoit été prédit par Isaïe et par Amos (3).

III.  
Suite de l'histoire des Syriens de Damas, conduite depuis le règne de Théglathphalasar jusqu'au règne d'Alexandre-le-Grand.

Damas se releva de toutes ces pertes. Sa situation avantageuse ne permettoit pas qu'elle fût long-temps déserte. Nous croyons que Sennachérib la prit, en venant contre Ezéchias, selon ce qui est dit dans Isaïe, chap. x. v. 9. (4). Holoferne la prit aussi du temps de Manassé (5). Ezéchiel (6) met les marchands de Damas parmi ceux qui trafiquoient à Tyr, un peu avant que Nabuchodonosor s'en rendit maître. Jérémie (7) menace Damas des armes et de la violence de Nabuchodonosor, qui lui fit apparemment la guerre, et qui la réduisit sous son obéissance, de même que les autres villes du pays. Après le retour de la captivité, Zacharie (8) lui prédit des malheurs qui lui arrivèrent vraisemblablement lorsque les généraux d'Alexandre-le-Grand en firent la conquête (9). Depuis ce temps, nous ne voyons pas que Damas ait eu aucune relation particulière avec les affaires des Juifs; ce qui nous dispense d'en dire davantage.

(1) 4. Reg. xv. 37. xvi. 5. — (2) 4. Reg. xvi. 7. et seqq. — (3) Isai. vii. 4. et seqq. et viii. 4. et x. 9. et xvii. 1. 2. 3. Amos, i. 3. 4. 5. — (4) Voyez le commentaire de D. Calmet sur Isaïe, xvii. 1. — (5) Judith. i. 7. n. 17. — (6) Ezech. xxvii. 18. — (7) Jerem. xlix. 23. et seqq. — (8) Zach. ix. 1. — (9) Plutarch. in Alexandro, et Q. Curt. lib. iii.

A B R É G É

DE L'HISTOIRE PROFANE

DEPUIS LE DÉLUGE

JUSQU'À LA RUINE DE L'EMPIRE DES ROMAINS EN OCCIDENT;

POUR SERVIR À L'INTELLIGENCE DES PROPHÉTIES ET DE L'HISTOIRE SAINTE.

De même que l'histoire sainte et les prophéties répandent la lumière sur l'histoire profane, de même l'histoire profane contribue aussi à l'intelligence des prophéties et de l'histoire sainte. L'histoire sainte nous fait connaître l'origine des peuples dont l'histoire profane nous décrit les progrès et les révolutions. Les prophéties et l'histoire sainte nous font connaître plusieurs événements qui appartiennent à l'histoire profane même, et dont cependant à peine trouve-t-on dans l'histoire profane quelques vestiges, parce que la plupart de ces faits sont d'une antiquité si reculée, qu'il ne nous en reste presque d'autres monumens que nos livres saints. Enfin les prophéties et l'histoire sainte servent à déterminer dans l'histoire profane plusieurs époques qui s'y trouvent enveloppées dans les obscurités d'une chronologie très-embarrassée. Tels sont les principaux avantages que l'histoire profane tire de l'histoire sainte et des prophéties. Mais les prophéties et l'histoire sainte en tirent aussi plusieurs de l'histoire profane même. C'est l'histoire profane qui nous montre l'accomplissement des prophéties de Daniel touchant les rois d'Égypte et de Syrie, successeurs d'Alexandre; c'est elle qui nous fait connaître Alexandre et le partage de son empire; c'est elle qui nous fait connaître Cyrus et les autres princes qui lui ont succédé sur le trône de Perse; c'est elle qui nous découvre la durée de l'intervalle qui s'est écoulé depuis

Avantages réciproques de l'histoire sainte et de l'histoire profane. Plan de cet abrégé.

Cyrus jusqu'à Jésus-Christ; c'est elle qui nous montre la succession des rois de Babylone, depuis le grand Nabuchodonosor jusqu'à Cyrus. Elle contribue à déterminer l'époque de la prise de Babylone par les Mèdes et les Perses au temps de Cyrus; et celle de la ruine de Ninive par les Mèdes et les Babyloniens au temps de Nabopolassar et de Cyaxare, fils d'Astyage. Elle nous fait connoître le Nabuchodonosor du livre de Judith, et l'Assuérus du livre d'Esther. Elle sert à déterminer l'époque des soixante-dix années de captivité annoncées aux Juifs par Jérémie; et celle des soixante-dix semaines qui sont annoncées par Daniel, et qui conduisent au Messie. Elle nous fait connoître les quatre grands empires dont la succession est marquée par ce même prophète. En un mot, elle répand la lumière sur l'histoire sainte; elle montre l'accomplissement des prophéties.

C'est ce qui nous a déterminés à donner un abrégé de l'histoire profane plus étendu que celui qui a paru jusqu'ici dans les différentes éditions du commentaire et des Dissertations de D. Calmet. D. Calmet s'étoit contenté de donner un précis très-court de l'histoire profane d'Orient; nous avons donné plus d'étendue à ce morceau d'histoire, qui comprend l'histoire des Assyriens, des Babyloniens, des Mèdes, des Perses et des Egyptiens, et nous y avons ajouté un abrégé de l'histoire grecque contenant l'histoire d'Alexandre et de ses successeurs, et particulièrement des Lagides et des Séleucides. Aujourd'hui nous y joignons encore un abrégé de l'histoire des Romains depuis la fondation de Rome jusqu'à la ruine de leur empire.

## PREMIÈRE PARTIE.

Abrégé de l'histoire des empires d'Orient, contenant l'histoire des Babyloniens, des Assyriens, des Mèdes, des Perses et des Egyptiens.

Plan et division de cette première partie.

C'EST dans l'Orient que les premiers empires ont pris naissance; c'est là que se trouvent les trois célèbres monarchies des *Babyloniens*, des *Assyriens* et des *Egyptiens*, dont l'antiquité remonte jusqu'aux temps les plus proches du déluge. L'empire des *Babyloniens* précéda celui des *Assyriens*; et ces deux empires paroissent avoir été

réunis sous le règne de Nemrod leur fondateur ; mais à sa mort, ils furent divisés, et devinrent rivaux. Babylone et Ninive paroissent avoir été alors capitales de deux monarchies différentes ; réunies dans la suite sous la puissance de *Bélus*, roi des Assyriens, elles furent de nouveau divisées au temps de *Sardanapale*, contre qui se révoltèrent *Arbaces*, gouverneur des Mèdes, et *Bélésis*, gouverneur des Babyloniens. Les *Mèdes* et les *Babyloniens* demeurèrent alors affranchis du joug des Assyriens ; dans la suite *Nabonassar* se fit reconnoître roi de Babylone ; et quelque temps après, *Déjoces* fut reconnu roi des Mèdes. Une nouvelle coalition se forma contre l'empire des Assyriens ; *Nabopolassar*, roi de Babylone, et *Cyaxare*, fils de *Phraortes*, roi des Mèdes, assiégèrent *Chynaladan*, roi des Assyriens, dans Ninive ; la ville fut prise ; Chynaladan y périt misérablement ; et l'empire d'Assyrie fut partagé entre les deux vainqueurs. Les Babyloniens et les Mèdes avoient ruiné l'empire des Assyriens ; les Mèdes et les Perses ruinèrent l'empire des Babyloniens : *Cyaxare*, fils de *Astyage*, roi des Mèdes, et *Cyrus*, fils de *Cambyse*, général de l'armée des Perses sous le règne de *Cambyse* son père, réunirent leurs forces contre les Babyloniens, se rendirent mattres de Babylone, et *Balthazar* son dernier roi y périt. Enfin *Cambyse* et *Cyaxare* étant morts, *Cyrus*, fils de *Cambyse* et gendre de *Cyaxare*, se vit mattre des Perses, des Mèdes et des Babyloniens ; la réunion de ces trois peuples sous ce prince forma le nouvel empire connu depuis sous le nom d'*empire des Perses*, qui subsista jusqu'à *Darius Codoman* vaincu par *Alexandre*. Ce dernier monarque soumit aussi *l'Egypte*, dont la monarchie presque aussi ancienne que celle des Assyriens avoit été déjà subjuguée par les Perses. Les *Assyriens*, les *Babyloniens*, les *Mèdes*, les *Perses*, les *Egyptiens* sont les différens peuples de l'Orient dont l'histoire et les révolutions feront le sujet et le partage de cette première partie.

ARTICLE 1<sup>er</sup>. Histoire des Babyloniens et des Assyriens depuis la fondation de Babylone et de Ninive par Nemrod, jusqu'au soulèvement d'Arbaces et de Bélésis contre Sardanapale.

*Nemrod*, le premier conquérant que nous connoissons, fut certainement le fondateur de l'empire des Babyloniens, et vraisemblablement de l'empire même des Assyriens ; ces

I.  
Nemrod fon-  
dateur de  
l'empire des

Babyloniens  
et de l'empire  
des Assyriens. Epo-  
que et durée  
de son règne.

deux empires quelquefois réunis, ont été souvent séparés, et ne doivent pas être confondus. Babylone fut la capitale de l'empire des Babyloniens; Ninive fut celle de l'empire des Assyriens; ces deux villes furent fondées par Nemrod, ou plutôt Babylone doit sa première origine aux descendants de Noé, qui entreprirent d'élever dans ce lieu la fameuse tour de Babel (1). Mais les hommes ayant été obligés d'abandonner cette entreprise téméraire, et s'étant ensuite dispersés, Nemrod fixa sa demeure en ce lieu; et lorsqu'il commença de devenir puissant sur la terre, il choisit Babylone pour en faire la capitale de son royaume.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
2400.

*Nemrod étoit fils de Chus* (2), petit-fils de Cham, et arrière-petit-fils de Noé; par conséquent il devoit être contemporain de Caïnan, fils d'Arphaxad, et petit-fils de Sem, qui étoit frère de Cham; ainsi il a pu naître environ cent ans après le déluge. Ce fut au temps de Phaleg (3), que les hommes se divisèrent et se dispersèrent sur la terre. Phaleg étoit arrière-petit-fils de Caïnan; et nous comptons que la naissance de Phaleg peut se trouver placée vers l'année 327° depuis le déluge; c'est donc vers ce temps que doit être placée la construction de la tour de Babel; Nemrod pouvoit avoir alors environ deux cent vingt ans; et ce pouvoit n'être là que la moitié de la durée de sa vie, car les hommes vivoient encore alors quatre ou cinq cents ans. Environ soixante ans avant la naissance de Phaleg et la division des peuplades, il parott que la famille de Nemrod s'appliquoit aux observations astronomiques qui ont depuis rendu célèbres les Babyloniens. En effet, selon ce que Callisthène, philosophe de la suite d'Alexandre, écrivit à Aristote (4), les Babyloniens avoient chez eux une suite d'observations astronomiques de mille neuf cent trois ans, et pouvoient ainsi compter au moins mille neuf cent trois ans d'antiquité, lorsque ce prince entra triomphant dans Babylone, en l'année 330 avant l'ère chrétienne vulgaire; d'où il suit que les Babyloniens descendoient d'une famille qui subsistoit dès l'an 2233 avant l'ère chrétienne vulgaire, c'est-à-dire, environ cinquante ou soixante ans avant la naissance de Phaleg et la division des peuples. Les familles dont ces peuples tirent leur origine, ont nécessairement dû

2180.

(1) *Gen. xi. 4. et seqq.* — (2) *Gen. x. 8.* — (3) *Gen. k. 25.* — (4) *Porphyr. apud Simplic. lib. ii. de celo.* Rollin remarque que ce témoignage de Callisthène parott suspect à quelques savans, mais que sa conformité avec l'Écriture doit le rendre respectable.

subsister avant de se diviser. La division paroît être arrivée vers l'an 2180; et c'est vers ce temps que doit être placée la fondation de l'empire des Babyloniens par Nemrod.

C'est alors que ce *violent chasseur commença d'être puissant sur la terre* (1); c'est alors qu'il commença de s'établir sur la terre, et d'y bâtir des villes; c'est alors qu'après avoir exercé son humeur violente contre les bêtes, il commença de l'exercer contre les hommes; c'est alors qu'il commença de subjuguier ses voisins les plus proches, et de réunir ces différens peuples sous une même autorité par des lois communes, et par une même police, et d'en former un état qui, renfermé d'abord entre l'Euphrate et le Tigre, et étendu ensuite sur les deux bords de ces deux fleuves, sut prendre peu à peu de nouveaux accroissemens dans les siècles suivans, et pousser fort loin ses conquêtes.

Nemrod commença donc alors de former sur la terre *un royaume dont la ville capitale fut Babylone* (2); et les autres villes furent *Arach, Achad et Chalanné, dans la terre de Sennaar*. La terre de Sennaar étoit celle où les hommes avoient commencé de bâtir cette ville et cette tour qui devoit s'élever jusqu'au ciel (3). *Babylone*, qui n'est autre chose que cette ville, dont elle a même conservé le nom dans l'hébreu, où elle est toujours appelée *Babel*; Babylone, dis-je, étoit donc dans la terre de Sennaar, comme les trois autres villes dont elle étoit la capitale; *la terre de Sennaar* est donc la province dont Babylone étoit la capitale, et qui étoit renfermée entre les rives de l'Euphrate et du Tigre.

*De ce pays, Nemrod passa dans l'Assyrie, et y bâtit Ninive* et quelques autres villes (4); car nous avons fait voir que c'est là le vrai sens du texte de Moïse (5), comme le pensent en effet plusieurs savans interprètes, qui soutiennent que ce que la Vulgate traduit par ces mots : *De terra illa egressus est Assur, et ædificavit Niniven*, doit signifier, selon la phrase hébraïque : *De terra illa egressus est in Assyriam, et ædificavit Niniven*. L'Assyrie est toujours appelée en hébreu *Assur*; et il est constant que les Hébreux sous-entendent quelquefois la terminaison qui sert à marquer le mouvement vers un lieu; ainsi, dans le génie de cette langue, le simple nom d'*Assur* peut signifier *in*

(1) *Gen. x. 8. 9.*—(2) *Gen. x. 10.*—(3) *Gen. xi. 4.*—(4) *Gen. x. 11.*—  
(5) Voyez la *Dissertation sur le partage des descendans de Noé*, TOM. I<sup>er</sup>. Rollin reconnoît aussi que ce sens paroît être le plus naturel.

*Assyriam*. D'ailleurs il est sans vraisemblance que le nom d'*Assur* puisse être pris ici pour le nom du fils de Sem, qui fut ainsi nommé (1). Moïse, en cet endroit, n'est occupé que du dénombrement des enfans de Cham; et il n'est pas vraisemblable qu'il interrompe ce dénombrement pour parler d'un fils de Sem. D'ailleurs Moïse n'a point encore parlé des enfans de Sem, et il n'a point encore fait connoître cet Assur; si donc il avoit voulu parler ici de cet Assur, il semble qu'au lieu de l'appeler simplement *Assur*, il auroit dû l'appeler *Assur, fils de Sem*. Moïse ne s'exprime point ainsi, parce que ce n'est point là sa pensée; il parle de Nemrod; il ne pense point à Assur; et s'il emploie le nom d'*Assur*, il entend sous ce nom la province qui étoit ainsi nommée, et dans laquelle Nemrod entra, lorsqu'après avoir étendu son royaume dans toute la province de Sennaar, depuis le bord de l'Euphrate jusqu'au bord du Tigre, il traversa le Tigre pour étendre sa domination jusque sur l'Assyrie : *De terra illa egressus est in Assyriam*.

Il y a lieu de croire que l'Assyrie, nommée en hébreu *Assur*, avoit reçu son nom de cet Assur, fils de Sem, qui s'y étoit vraisemblablement établi, et qui en fut apparemment chassé, ou assujetti par l'usurpateur Nemrod (2). Nemrod s'étant rendu maître de cette province, y bâtit entre autres une ville qu'il appela *Ninive*, ou, selon l'hébreu, *Ninuah*, du nom de son fils *Ninus*; de même que longtemps avant lui, Caïn ayant le premier bâti une ville, l'appela du nom d'*Hénoch*, qui étoit son fils. Et dans la suite Ninus, plein de vénération pour son père, voulut que ceux qui l'avoient eu pour roi l'adorassent comme leur Seigneur et leur maître, sous le nom de *Bel*, qui peut se dériver de l'hébreu *Baal*, qui signifie maître. De *Bel* est venu le nom de *Bélus*, sous lequel est désigné Nemrod dans les auteurs profanes; car il paroît certain que Nemrod est le fameux *Bélus* des Babyloniens (3), le plus ancien roi que les peuples aient adoré pour ses grandes actions, et le père de Ninus, que la plupart des auteurs profanes regardent comme le fondateur de l'empire des Assyriens, parce qu'apparemment après la mort de Bélus, ou Nemrod son père, qui régnoit sur la Babylonie et sur l'Assyrie, ces deux provinces formèrent deux royaumes; en sorte que l'Assyrie fut

(1) *Gen. x. 22.* — (2) C'est aussi la pensée de Rollin. — (3) C'est aussi le sentiment de Rollin.

le partage de Ninus, qui aura été ainsi le premier roi des Assyriens, comme le pensent la plupart des anciens; et la Babylonie aura été le partage d'Évéchoüs, qui fut le premier roi des Babyloniens, comme le pense Jules Africain, et d'après lui Eusèbe et le Syncelle.

En effet, selon Ctésias, cité par Diodore, l'empire des Assyriens a duré environ mille trois cent soixante ans, depuis le commencement du règne de Ninus, fils de Bélus; or, nous avons montré que la ruine de cet empire par Napolassar peut se trouver placée en l'année 613 avant l'ère chrétienne vulgaire (1), d'où nous avons conclu que le commencement du règne de Ninus pourroit être placé vers l'an 1973, environ deux cents ans après la naissance de Phaleg, c'est-à-dire, environ deux cent soixante ans après l'époque des observations astronomiques des Babyloniens, et environ quatre cents ans après la naissance de Caïnan, contemporain de Nemrod. Or, il ne seroit pas impossible que Nemrod eût régné sur Babylone environ deux cents ans, et qu'il fût parvenu jusqu'à l'âge d'environ quatre cents ans. Caïnan, dont il étoit contemporain, vécut quatre cent soixante ans (2); Salé, fils de Caïnan, vécut quatre cent trente-trois ans (3); Héber, fils de Salé, vécut au moins quatre cents ans, ou même quatre cent soixante-quatre ans (4); Caïnan ne mourut que vers 1913; il ne seroit donc pas étonnant que Nemrod son contemporain eût vécu jusque vers 1973. Les anciens donnoient à Bélus cinquante-cinq ans de règne, selon Jules Africain, cité par le Syncelle, ou soixante-cinq ans, selon saint Augustin (5). Or, si Bélus est le même que Nemrod, comme il y a bien lieu de le croire, il est fort vraisemblable que dans une antiquité si reculée, où les hommes vivoient si long-temps, Bélus a dû régner plus de soixante-cinq ans. Nemrod a pu vivre environ quatre cents ans; et il ne pouvoit guère avoir plus de deux cents ans au temps de la construction de la tour de Babel; il est donc assez vraisemblable qu'au lieu des soixante-cinq ans donnés à Bélus, on a pu lire originairement cent soixante-cinq ans. Alors la mort de Nemrod étant placée en 1973, le commencement de son règne se trouvera vers 2138, environ quarante ans après la naissance de Phaleg, environ deux cent trente-cinq ans après la

Avant l'ère  
chr. vulg.  
1973.

(1) Voyez la *Dissertation sur le temps de l'histoire de Judith*, tom. VIII.  
— (2) *Gen. xi. 13. Sept.* — (3) *Gen. xi. 14. 15.* — (4) *Gen. xi. 16. 17.* —  
(5) *Aug. de Civit. l. xvi. c. 17.*

naissance de Caïnan. Ainsi il aura commencé de régner sur Babylone vers 2138, ayant alors environ deux cent trente-cinq ans; il aura régné environ cent soixante-cinq ans, et il sera mort vers 1973, âgé d'environ quatre cents ans.

II.  
Histoire des Assyriens depuis la mort de Nemrod jusqu'au règne de Bélus l'Assyrien, qui réunit les deux empires auparavant séparés. Avant l'ère chr. vulg. 1973.

Ninus son fils lui aura succédé ayant alors peut-être environ trois cents ans; les anciens ne lui donnent que cinquante-deux ans de règne; et en supposant que le règne de Bélus ait été fort long, il n'est pas étonnant que celui de Ninus son fils ait été beaucoup plus court; ce prince n'ayant dû commencer à régner que dans un âge fort avancé, son règne n'a pas dû être long; car un règne de cinquante-deux ans ne doit pas être regardé comme fort long dans ces premiers temps. Il en doit être de même des successeurs de Ninus; et voilà peut-être ce qui aura donné lieu de réduire à soixante-cinq ans les cent soixante-cinq ans de règne que peut avoir eus Bélus; car ces cent soixante-cinq ans du règne de Bélus auront pu paroître disproportionnés avec les règnes beaucoup plus courts de Ninus et de ses successeurs; les cent ans auront paru suspects, et on les aura supprimés. Mais au reste, nous n'insisterons pas beaucoup ici sur les cinquante-deux ans donnés à Ninus fils de Bélus; car il paroît que ce premier Ninus a été confondu avec un second qui a dû être de beaucoup postérieur, et à qui appartient peut-être ces cinquante-deux années. En effet, les anciens attribuent à Ninus et à Sémiramis son épouse des entreprises qui paroissent peu convenir à ces premiers temps; d'ailleurs quelques anciens placent le règne de Sémiramis vers le temps de la guerre de Troie, huit ou neuf cents ans après le règne de ce Ninus qui fut le premier roi de Assyriens; ce qui suppose assez qu'il y eut un second Ninus époux de cette Sémiramis; et quelques anciens supposent aussi que ce Ninus époux de Sémiramis étoit fils d'un Bélus Assyrien, qui reprit la Babylonie sur les rois arabes qui l'avoient enlevée aux rois babyloniens successeurs d'Évéchaüs. Ainsi il peut y avoir eu deux Bélus et deux Ninus, comme le pensent en effet quelques savans (1). Le premier fut Bélus le Babylonien, qui paroît être le même que Nemrod, père d'un Ninus dont la ville de Ninive reçut le nom, et qui fut le premier roi des Assyriens. Le second Bélus sera Bélus l'Assyrien, qui fut père d'un second Ninus, époux de Sémiramis, et qui réunit sous sa domination les

(1) C'est la pensée de Rollin.

deux empires qui avoient été partagés depuis la mort de Nemrod, auquel avoit succédé le premier Ninus sur le trône de Ninive, et Evéchoüs sur le trône de Babylone. Les rois assyriens depuis ce premier Ninus jusqu'au temps du second Bélus, demeurent inconnus; mais ce que l'on sait, par le témoignage de Jules Africain, c'est que pendant cet intervalle le trône de Babylone fut occupé par une suite de rois auxquels succéda Bélus l'Assyrien, qui étoit déjà maître de l'Assyrie lorsqu'il s'empara du trône de ces rois Babylo-niens, ou plutôt du trône des rois arabes, qui avoient suc-cède aux rois babyloniens.

Le premier de ces rois babyloniens fut *Evéchoüs*, à qui les anciens ne donnent que six ans et huit mois de règne; le second fut *Chomas-Bélus*, ou peut être *Bel-Chamos*, à qui les anciens ne donnent que sept ans et six mois. Le troisième fut *Porus*, ou peut-être *Bel-Péor*, car il y a quel-que lieu de soupçonner que les dieux *Chamos* et *Phégor* ou *Péor*, ne seroient autres que ces premiers rois babylo-niens (1). Quoi qu'il en soit, les anciens donnent à celui-ci trente-cinq ans de règne. Ses successeurs furent *Néchobes* qui régna quarante-trois ans; *Abius*, ou peut-être *Nabius* ou *Nabo*, qui régna quarante-huit ans; *Oniballus*, quarante ans, et *Zinzirus*, quarante-cinq ans. A celui-ci succédè-rent les rois arabes, dont le premier fut *Mardocentès*, ou peut-être *Mérodach*; il régna quarante-cinq ans; ses suc-cesseurs furent *Sisimordachus*, qui régna vingt-huit ans; *Gabius*, trente-sept ans; *Parannus*, quarante ans; *Nabon-nadus*, vingt-cinq ans. On ignore le nom du dernier; selon les anciens, il étoit dans la quarante-unième année de son règne, lorsque *Bélus l'Assyrien* se rendit maître de la Ba-bylonie, et réunit ainsi les deux empires. Selon ce calcul, les premiers rois babyloniens n'auroient donc régné que deux cent vingt-quatre ans; et les rois arabes, deux cent seize; ainsi il n'y auroit que quatre cent quarante ans, depuis le commencement d'*Evéchoüs* jusqu'à la réunion des deux empires sous *Bélus l'Assyrien*. Mais une époque qu'Hérodote nous fournit, nous donne lieu de soupçonner que l'intervalle fut plus long, et qu'il pourroit s'être glissé quelque erreur de copiste dans les nombres qui expriment la durée des règnes d'*Evéchoüs* et de *Chomas-Bélus*. Il est

III.  
Histoire des  
Babyloniens  
depuis la  
mort de  
Nemrod jus-  
qu'au règne  
de Bélus l'As-  
syrien qui  
réunit les  
deux empi-  
res.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
1973.

(1) C'est la pensée de M. Plumyoen, flamand, auteur de quelques Dis-  
sertations que nous avons déjà citées.

assez singulier que dans une antiquité si reculée, on nous marque la durée de ces deux règnes par années et par mois; et qu'on nous dise qu'Evéchoüs régna *six ans et huit mois*, et Chomas-Bélus *sept ans et six mois*. D'ailleurs ces deux règnes sont bien courts. M. Plumyoen soupçonne avec assez de vraisemblance qu'originellement au lieu de six ans et huit mois, on aura lu *soixante et huit ans*; et que de même au lieu de sept ans et six mois, on aura lu *soixante et seize ans*. Alors le règne des premiers *rois babyloniens* aura duré *trois cent cinquante-cinq ans*; joignons cet intervalle aux *deux cent quinze ans* de la durée du règne des *rois arabes*, et nous aurons *cinq cent soixante-dix ans*, depuis le commencement d'Evéchoüs jusqu'à la réunion des deux empires sous Bélus. On va voir que ce calcul convient parfaitement avec ce qu'Hérodote nous dit de la durée de l'empire d'Assyrie.

En effet, en supposant qu'Evéchoüs, premier roi des Babyloniens, ait été contemporain de Ninus, premier roi des Assyriens, et qu'ils aient succédé l'un et l'autre à Nemrod en l'année 1973 avant l'ère chrét. vulg., qui paroît être l'année du commencement de Ninus, il s'ensuivra que les *cinq cent soixante-dix ans* des *rois babyloniens* et *arabes* se termineront en 1403, qui paroît être précisément le temps où vivoit Bélus l'Assyrien; car Hérodote prétend que lorsqu'Arbaces, gouverneur des Médes, et Bélésis, gouverneur des Babyloniens, se soulevèrent contre Sardanapale, il y avoit *cinq cent vingt ans* que les Assyriens tenoient l'empire en Asie. Or, nous avons montré que la révolte d'Arbaces et de Bélésis doit être placée vers l'an 900 avant l'ère chrét. vulg.; les *cinq cent vingt ans* d'Hérodote remonteront donc vers l'an 1420, c'est-à-dire, qu'ils auront pour époque le commencement du règne de Bélus l'Assyrien, qui maître de l'Assyrie, s'empara de la Babylonie, et donna ainsi à l'empire des Assyriens la même étendue qu'avoit eue sous Nemrod, l'empire des Babyloniens (1).

En donnant ainsi à Evéchoüs soixante-huit ans de règne, il s'ensuivra qu'Evéchoüs pourra être le même qu'Amraphel, roi de Sennaar, l'un des quatre rois qui furent défaits par Abraham; car en supposant qu'Evéchoüs ait commencé de régner vers 1973, son règne s'étendra jusqu'en 1905; or, la vocation d'Abraham est de 1920; la naissance d'Is-

(1) Euseb. Chron. et Scatig. Canon. Isagog.

maël est de 1909 ; c'est entre ces deux époques que doit être placée la victoire d'Abraham sur Chodorlahomor, roi des Elamites, et sur ses alliés dont l'un étoit Amraphel, roi de Sennaar ; cette victoire se trouvera donc placée vers 1915, c'est-à-dire, vers la cinquante-huitième année du règne d'Evéchoüs. Nous avons fait remarquer que la province de Sennaar n'est autre chose que la Babylonie ; *Amraphel*, roi de Sennaar, pourra donc être le même qu'*Evéchoüs*, roi de Babylone, comme le pense M. Plumyoen. Et ce prince contemporain de Ninus, fils de Nemrod, aura pu être fils de Nemrod comme lui ; en sorte qu'ils auront partagé entre eux les états de Nemrod leur père. Il ne seroit pas étonnant qu'*Evéchoüs* ou *Amraphel*, ayant été fils de Nemrod, eût régné soixante-huit ans après lui ; cela n'excède point la durée de l'âge des hommes de ces temps-là. Salé, fils de Caïnan, est mort cent ans après son père (1).

Si Evéchoüs est le même qu'Amraphel, roi de Sennaar, *Chusan-Rasathaïm*, roi de *Mésopotamie*, qui opprima les Israélites environ trente-deux ans après la mort de Josué (2), pourra être le même que le dernier de ces rois arabes, qui régnèrent dans la Babylonie, désignée en cet endroit sous le nom de *Mésopotamie*. Le nom de *Mésopotamie* signifie en grec, province située entre deux fleuves ; et dans l'hébreu cette province est appelée *la Syrie des deux fleuves*. Or, la Syrie des deux fleuves n'est autre chose que la Babylonie, située entre l'Euphrate et le Tigre. De là vient qu'il est dit d'Abraham qu'il étoit *hébreu* (3), c'est-à-dire *originaire du pays qui étoit au delà de l'Euphrate à l'égard des Chananéens*, c'est-à-dire, originaire du pays qui étoit entre l'Euphrate et le Tigre. Et ailleurs il est dit qu'il étoit *originaire d'Ur des Chaldéens* (4) ; les Chaldéens habitoient donc dans le pays qui étoit entre ces deux fleuves. Et ailleurs il est dit aussi qu'il étoit *originaire d'Ur en Mésopotamie* (5) ; la Mésopotamie étoit donc la province des Chaldéens. Chusan-Rasathaïm, roi de Mésopotamie, étoit donc un roi chaldéen, ou plutôt un de ces rois arabes qui occupoient depuis deux siècles l'empire des Chaldéens. Il est vrai que l'oppression des Israélites par Chusan paroît être postérieure de onze ou douze années à l'époque où semble se terminer la succession de ces rois arabes ; et comme l'oppression des

(1) *Gen.* xi. 13. 15. *Sept.* — (2) *Judic.* iii. 8. *et seqq.* — (3) *Gen.* xiv. 13.  
— (4) *Gen.* xi. 28. 31. — (5) *Act.* vii. .

Israélites sous Chusan dura huit ans, il s'ensuivra que la défaite de Chusan sera postérieure de vingt années à l'époque qui nous a été donnée par la succession des rois arabes. Nous avons fait remarquer que les deux cent quinze ans de la domination des rois arabes se terminent vers 1403. Or, l'oppression des Israélites sous Chusan-Rasathaïm paroît n'avoir commencé que vers 1392; et la défaite de Chusan se trouve ainsi placée vers 1384. Mais il pourroit y avoir eu un interrègne de vingt années entre la fin des premiers rois babyloniens et le commencement des rois arabes; ou peut-être que Sisimordachus à qui on ne donne que vingt-huit ans de règne, en aura eu quarante-huit, ou que Nabonandus à qui on n'en donne que vingt-cinq, en aura eu quarante-cinq; en un mot il peut y avoir eu quelque omission de vingt années dans les nombres qui forment la succession de ces anciens rois. Il est toujours au moins fort à remarquer que la défaite de Chusan-Rasathaïm paroît tomber au temps de Bélus l'Assyrien. Le commencement de ce prince paroît être placé vers 1420. Il y avoit donc environ trente-six ans qu'il régnoit en Assyrie lorsque Chusan-Rasathaïm fut défait par Othoniel; et c'est peut-être cette défaite même qui donna lieu à Bélus l'Assyrien d'entrer dans la Babylonie, et de s'en rendre maître; car il paroît que le règne de Bélus l'Assyrien peut s'étendre jusque vers 1365, c'est-à-dire, environ dix-neuf ans après la défaite de Chusan; c'est ce que nous allons montrer.

IV.  
Histoire des  
deux empires  
depuis le  
règne de Bé-  
lus l'Assyrien  
jusqu'à la ré-  
volte d'Ar-  
baces et de  
Bélésis qui  
les démem-  
brèrent.  
Avant l'ère  
chr. vulg.  
1420.

*Bélus l'Assyrien*, en réunissant sous sa domination la Babylonie et l'Assyrie, devint le fondateur d'un nouvel empire, qui formé de la réunion des deux premiers, prit de nouveaux accroissemens sous les règnes suivans, et se soutint jusqu'au temps de la révolte d'Arbaces et de Bélésis qui le démembrèrent; voilà peut-être pourquoi Hérodote parlant de l'empire assyrien démembré par Arbaces et par Bélésis, ne fait remonter la durée de cet empire que jusqu'au temps où vivoit Bélus l'Assyrien. Lorsque nous avons parlé de Bélus le Babylonien, qui paroît être le même que Nemrod, nous avons fait remarquer que les uns lui donnent *cinquante-cinq ans* de règne, et que les autres lui en donnent *soixante-cinq*; nous avons ajouté que les *soixante-cinq ans* peuvent être un vestige de l'ancienne leçon qui lui donnoit peut-être *cent soixante-cinq ans*. On pourroit soupçonner que les *cinquante-cinq ans* qui lui ont été donnés, appartiennent à Bélus l'Assyrien que les anciens ont con-

fondu avec Bélus le Babylonien. Dans cette supposition le règne de Bélus l'Assyrien ayant commencé vers 1420, aura duré jusque vers 1365. Ainsi il aura régné cinquante-cinq ans sur l'Assyrie; et il pouvoit être dans la trente-sixième année de son règne lorsqu'il se rendit maître de la Babylonie vers 1384; en sorte qu'il aura régné environ dix-neuf ans sur les deux empires réunis.

*Ninus* son fils et son successeur poussa plus loin ses conquêtes; et c'est à celui-ci que l'on peut attribuer les exploits qui paroissent convenir beaucoup moins au premier *Ninus* de *Nemrod*. Quant à la conformité de noms qui se trouve entre ces deux *Ninus*, et entre les deux *Bélus* qui furent leurs pères, il ne seroit pas étonnant que *Bélus* l'Assyrien étant rentré en possession de tout le pays qui avoit été possédé par *Nemrod* qui paroît être le premier *Bélus*, eût pris lui-même le nom de *Bélus*, ou que ce nom lui eût été donné par son peuple. Il étoit devenu un second *Bélus* par ses exploits; le nom lui en resta. De même il ne seroit pas étonnant qu'ayant reçu le nom de *Bélus*, il eût donné à son fils le nom de *Ninus*, qui avoit été celui du fils du premier *Bélus*.

Quoi qu'il en soit, *Ninus*, fils de *Bélus* l'Assyrien, ayant formé le dessein de porter au loin ses conquêtes (1), commença par se préparer des troupes et des officiers capables de seconder ses desseins. Soutenu du secours des Arabes ses voisins, il se mit en campagne; et dans l'espace de dix-sept ans il soumit la plupart des peuples de l'Asie, et s'avança jusqu'à l'Inde qu'il n'osa pas encore attaquer. A son retour, avant d'entreprendre de nouvelles conquêtes, il voulut immortaliser son nom par l'établissement d'une ville qui répondit à la grandeur de sa puissance; il la bâtit sur le bord oriental du Tigre, et il l'appela *Ninive*; ou plutôt il construisit une ville nouvelle au même endroit où étoit l'ancienne *Ninive*, et lui conserva le même nom. Après avoir achevé de bâtir cette ville, il marcha contre les Bactriens. Son armée, au rapport de *Ctésias*, étoit de dix-sept cent mille hommes de pied, de deux cent mille chevaux et de près de seize mille chariots armés de faux. *Ninus* se rendit maître d'un grand nombre de villes, et enfin s'attacha au siège de *Bactres*, capitale du pays. *Sémiramis*, femme d'un de ses premiers officiers, lui fournit le moyen de se rendre maître de cette ville où il trouva des

Avant l'ère  
chr. vulg.  
1365.

(1) *Diod. lib. 11. pag. 90. 95.*

trésors immenses. Le mari de Sémiramis s'étant donné la mort à lui-même, pour prévenir l'effet des menaces du roi qui avoit conçu une violente passion pour sa femme, Ninus l'épousa. Revenu à Ninive, il eut d'elle un fils qu'il nomma *Ninyas*; et bientôt après il mourut, laissant à la reine le gouvernement du royaume. Il paroît qu'on peut lui attribuer les cinquante-deux ans de règne dont nous avons parlé à l'occasion du premier Ninus. Ainsi son règne ayant commencé vers 1365, aura fini vers 1313.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
1313.

*Sémiramis* se voyant à la tête du puissant empire que Ninus lui avoit laissé, ne songea plus qu'à immortaliser son nom par la grandeur de ses entreprises. Elle se proposa de surpasser en magnificence ses prédécesseurs, et bâtit Babylone, ou plutôt elle rebâtit cette ville qui subsistoit déjà avant elle; elle en fit une ville superbe, à la construction de laquelle elle employa deux millions d'hommes qu'elle rassembla de toutes les parties de son vaste empire. Après qu'elle eut achevé ce grand ouvrage, elle crut devoir parcourir toutes les parties de son empire, et elle laissa partout des marques de sa magnificence par de superbes bâtimens qu'elle construisit, soit pour la commodité, soit pour l'ornement des villes. Non contente de la vaste étendue d'états que son mari lui avoit laissés, elle entreprit de faire de nouvelles conquêtes. Sa grande expédition fut contre les Indes. Elle rassembla dans cette vue des troupes innombrables de toute les provinces de son empire; le rendez-vous fut à Bactres. Elle passe le fleuve Indus malgré les efforts des Indiens qu'elle met en fuite. Elle pénètre dans l'intérieur du pays; un second combat lui est livré; ses troupes sont mises en déroute: blessée elle-même, elle est forcée de prendre la fuite; elle retourne dans ses états, ramenant à peine le tiers de son armée.

Quant à ses expéditions dans l'Égypte, dans la Libye et dans l'Éthiopie, elles paroissent fort douteuses et fort suspectes. Si Sémiramis eût pénétré dans cette région, il semble qu'elle auroit dû passer par la terre de Chanaan, occupée alors par les Israélites; et on ne trouve dans l'histoire sainte aucun vestige du passage de cette femme dans ce pays. M. Plumyoen pense que Sémiramis aura joint à l'empire d'Assyrie, l'Arabie, ou *terre de Chus*, qui en étoit voisine; et que de là on aura cru faussement qu'elle avoit subjugué l'Éthiopie qui étoit aussi appelée *terre*

de *Chus*, et qui étoit située au-dessous de l'Égypte ; d'où on aura conclu qu'elle avoit aussi subjugué l'Égypte, par où il falloit nécessairement passer pour aller par terre en Éthiopie ; à l'Égypte on aura joint la Libye à cause du voisinage. Ctésias dans Diodore, dit que la ville de Babylone située dans la Basse-Égypte, avoit été bâtie par les Babyloniens qui étoient venus en Égypte avec Sémiramis. Mais Diodore rapporte qu'elle avoit été fondée par ceux que Sésostris avoit emmenés captifs de Babylone en Égypte ; et il ajoute que, comme il est difficile de découvrir le vrai sur ce point, il rapporte ce qui en a été écrit, afin que la postérité puisse en juger. M. Plumyoen préfère l'opinion de Josèphe (1) qui conjecture que lorsque Cambyse vint désoler l'Égypte, il amena à Latopolis une colonie de Babyloniens, d'où le nom de *Babylone* aura été donné à cette ville. Justin ne parlant ni de l'Égypte ni de la Libye, fait seulement mention de l'Éthiopie, qu'il dit avoir été subjuguée par Sémiramis avant son expédition dans les Indes ; mais comme le remarque M. Plumyoen, il pouvoit confondre l'Éthiopie avec l'Arabie, ou au moins il n'en parloit que d'après ceux qui en avoient parlé avant lui, et qui avoient pu être trompés par l'équivoque du nom de *terre de Chus*. Diodore s'accorde avec Justin pour dire que Sémiramis porta la guerre dans l'Inde. Mégasthène, qui avoit écrit l'histoire des Indes, assure (2) que Sémiramis mourut avant d'entrer dans les Indes. Mais comme cet auteur a pu avancer cela pour réserver à Alexandre la gloire d'avoir porté le premier les armes dans les Indes (car il avoit lui-même servi sous Alexandre), rien n'empêche qu'on n'en croie ici plutôt Ctésias auteur beaucoup plus ancien que Mégasthène, et qui est celui d'après qui Diodore et Justin ont parlé.

Sémiramis, quelque temps après qu'elle fut revenue de cette expédition, découvrit que son fils lui dressoit des embûches ; alors voyant que la fin de sa carrière approchoit, elle abdiqua volontairement l'empire, remit le gouvernement entre les mains de son fils, et se déroba à la vue des hommes dans l'espérance de jouir bientôt des honneurs divins. En effet on dit qu'elle fut honorée par les Assyriens comme une divinité sous la forme d'une colombe. Elle avoit vécu soixante-deux ans, et elle en avoit régné

(1) *Joseph. Ant. t. ii. c. 5.* — (2) *Megasth. apud Strab. t. xv. et apud Arrian. in dicis.*

quarante-deux ; de sorte que si son règne a commencé vers l'an 1313 avant l'ère chr. vulg., il aura fini vers l'an 1271. Erranius dans Etienne de Byzance (1) et dans Eustathe (2), dit qu'elle parut 1002 ans après la fondation de Babylone. La fondation de Babylone ne peut guère remonter plus haut que l'entreprise de la tour de Babel ; et cette entreprise ne peut pas remonter plus haut que la naissance de Phaleg qui paroît être placée vers 2181 ; retranchons-en 1002 ans, nous arriverons à 1179, environ cent ans après la mort de Sémiramis ; ce qui donne lieu de soupçonner là quelque faute de copiste, fondée sur ce que souvent on a écrit les nombres en lettres numériques. Si donc on lit ici 902, on tombera en 1279 ; ce sera vers la fin du règne de Sémiramis, et conséquemment ce sera encore trop. Mais si c'étoit 802, ce seroit bien à peu près l'intervalle qui se trouveroit entre la fondation de la monarchie de Babylone par Nemrod, vers 2138, et la naissance de Sémiramis, vers 1336, car on prétend qu'elle n'avoit guère que vingt ans quand elle commença de régner. On peut observer qu'en grec il a été fort aisé de confondre ωβ, 802, avec αβ, 1002. Porphyre (3) dit qu'on place Sémiramis avant la guerre de Troie, ou au temps même de cette guerre. Si elle a commencé de régner vers l'an 1313 avant l'ère chr. vulg., son règne aura fini vers 1271, c'est-à-dire, soixante-dix-sept ans avant la guerre de Troie, qui commença vers l'an 1194 avant l'ère chr. vulg. ; et voilà peut-être ce qui a pu faire dire que cette princesse a vécu vers le temps de la guerre de Troie.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
1271.

*Ninyas*, fils et successeur de Sémiramis, ne ressembla en rien à ceux dont il avoit reçu la vie, et sur le trône desquels il étoit assis. Uniquement occupé de ses plaisirs, il se tenoit toujours renfermé dans son palais, et se monroit rarement à ses peuples. Pour les contenir dans le devoir, il avoit à Ninive, un nombre fixe de troupes réglées, que les différentes provinces de son empire lui fournissoient pour un an seulement ; après quoi un pareil nombre lui succédoit. On croit que ses successeurs suivirent son exemple, et qu'ils enchérèrent même sur sa nonchalance ; c'est à quoi l'on attribue le silence de l'histoire, qui ne parle plus d'eux jusqu'au temps de la révolte d'Arbaeos et de Bélésis contre Sardanapale.

(1) *Steph. in Βαβυλώνα.* — (2) *Eustath. in Dionys. Perieg. p. 126.* — (3) *Porphyr. apud Euseb. l. 1. et 2. Præpar. Evang.*

Avant l'ère  
chr. vulg.  
900.

*Sardanapale* surpassa tous ses prédécesseurs en luxe, en mollesse, en lâcheté; il ne sortoit point de son palais, et passoit sa vie au milieu d'une troupe de femmes, habillé et fardé comme elles, et s'occupant comme elles, à filer. Il faisoit consister son bonheur et sa gloire à posséder des trésors immenses, à être toujours dans les festins, et à prendre sans cesse les divertissemens les plus honteux et les plus criminels. *Arbaces*, gouverneur des Mèdes, qui avoit trouvé le moyen de pénétrer dans le palais, et qui avoit vu de ses yeux *Sardanapale* au milieu de son infâme sérail, outré d'un tel spectacle, et ne pouvant souffrir que tant de gens de courage fussent soumis à un prince plus efféminé que les femmes mêmes, forma contre lui une conspiration. *Bélésis*, gouverneur de Babylone, et beaucoup d'autres, entrèrent dans ses vues. Ctésias et ceux qui le suivent, prétendent qu'au premier bruit de cette révolte, le roi se cacha dans le fond de son palais; qu'obligé ensuite de se mettre en campagne avec quelques troupes qu'il avoit ramassées, il fut vaincu, et poursuivi jusqu'aux portes de Ninive, où il s'enferma, dans l'espérance que les révoltés ne pourroient jamais parvenir à prendre une ville si forte et si bien munie; qu'en effet le siège traîna fort en longueur; mais qu'enfin le Tigre en se débordant avec violence, abattit vingt stades du mur, et ouvrit ainsi le passage aux ennemis; qu'alors *Sardanapale* se croyant perdu, fit préparer dans son palais un bûcher, et s'y brûla avec ses eunuques, ses femmes et tous ses trésors.

Mais il y a lieu de soupçonner que Ctésias a confondu l'entreprise d'*Arbaces* et de *Bélésis* contre *Sardanapale* avec celle de *Nabopolassar* et de *Cyaxare* contre *Chynaladan*, dernier roi d'Assyrie. Dans l'une et dans l'autre les Babyloniens et les Mèdes se joignent pour marcher contre les Assyriens; mais la dernière se termine par la ruine entière de l'empire des Assyriens partagé entre les deux vainqueurs; au lieu que la première paroît s'être terminée par le simple affranchissement des Mèdes et des Babyloniens; car, après la révolte d'*Arbaces* et de *Bélésis*, on voit l'empire d'Assyrie encore subsistant, sans que l'on aperçoive par qui il auroit pu être rétabli. C'est depuis cette révolte que paroissent tous les rois d'Assyrie dont il est parlé dans l'histoire sainte, et dont plusieurs semblent même avoir été très-puissans; c'est depuis cette révolte que paroît ce fameux roi d'Assyrie, par qui *Arphaxad* ou *Phraortes*, roi des

Mèdes, fut défait non-seulement selon le témoignage de l'auteur du livre de Judith, mais encore selon le témoignage d'Hérodote même. D'où seroit venu ce nouvel empire d'Assyrie, et comment se seroit-il formé, si Arbaces et Bélésis fussent demeurés maîtres de Ninive et de tout l'empire assyrien par la mort tragique de Sardanapale? Il y a donc lieu de croire que ces deux rebelles ne parvinrent point à se rendre maîtres de Ninive, et que Sardanapale n'y périt point: ces deux circonstances appartiennent plutôt à l'entreprise de Nabopolassar et de Cyaxare contre Chynaladan; ce fut alors que Ninive fut prise et détruite; et ce fut peut-être aussi ce dernier prince qui se fit périr misérablement au milieu des flammes. Il y a lieu de croire qu'Arbaces et Bélésis s'étant soulevés contre Sardanapale, ce prince fut seulement obligé de consentir à l'affranchissement des Mèdes et des Babyloniens, ou au moins de le souffrir sans pouvoir l'empêcher. Ainsi l'empire d'Assyrie ne fut point alors détruit, mais il fut démembré; les rois d'Assyrie perdirent alors l'autorité qu'ils avoient eue sur les Mèdes et sur les Babyloniens; et ces deux peuples commencèrent à former deux états distingués de l'empire des Assyriens.

Nous avons fait remarquer ailleurs (1) que, selon les témoignages de Velléius, de Justin, de Ctésias et d'Emilius Sura, cette révolution dut arriver vers l'an 900 avant l'ère chr. vulg., c'est-à-dire, 1073 ans depuis le commencement de Ninus, premier roi d'Assyrie, cinq cent vingt ans depuis le commencement du règne de Bélus l'Assyrien qui réunit sous sa domination la Babylonie et l'Assyrie, et trois cent quarante ans avant le commencement du règne de Cyrus en Perse.

ARTICLE III Histoire des Assyriens depuis le soulèvement d'Arbaces et de Bélésis contre Sardanapale, jusqu'à la fin du règne de Chynaladan, dernier roi de Ninive.

I.  
Prédication  
de Jonas  
dans Ninive.  
Avant l'ère  
chr. vulg.  
824.

Les successeurs de Sardanapale demeurent inconnus jusqu'au temps du prophète Jonas; et on ignore même encore le nom du prince qui régnoit dans Ninive, lorsque ce prophète y fut envoyé. Mais on voit que cette ville étoit alors d'une grandeur immense (2), et toute plongée dans

(1) Voyez la *Dissertation sur le temps de l'histoire de Judith*, tom. VIII.  
— (2) *Jonas*, III. 3. et seqq.

la débauche et dans les délices. Toutefois à la prédication de Jonas, elle fit pénitence; le roi quitta ses habits royaux, se revêtit d'un sac, s'assit sur la cendre, et ordonna un jeûne général, non-seulement pour les hommes, mais aussi pour les animaux. Dieu, touché de ces marques de repentir, pardonna aux Ninivites, et n'exécuta point ses menaces. Le prophète Jonas vivoit sous le règne de Jéroboam II, qui commença de régner vers l'an 824, c'est-à-dire, soixante-seize ans après la révolte d'Arbaces et de Bélésis contre Sardanapale. Quelques-uns croient que le roi d'Assyrie qui régnoit dans Ninive au temps de la prédication de Jonas, est le même que Phul, roi d'Assyrie, qui vivoit du temps de Manahem, roi d'Israël, cinquante-trois ans après le commencement de Jéroboam II.

Manahem monta sur le trône d'Israël vers l'an 772; et ce fut alors qu'il appela à son secours *Phul*, roi d'Assyrie, qui vint dans la terre d'Israël (1), et auquel il donna mille talens d'argent, afin qu'il le secourût, et qu'il affermât son règne. C'est le même roi dont Osée parle en ces termes : *Ephraïm a vu sa plaie, et il est allé vers l'Assyrien* (2).

Ce Phul paroît être le père d'un *Sardanapale* dont Castor fait mention, et qui eut pour successeur un Ninus dont le règne, qui fut de dix-neuf ou vingt-neuf ans, se termine environ 1240 ou 1250 ans après le commencement du règne du premier Ninus, c'est-à-dire, vers 734 ou 724, qui est précisément le temps où a pu se terminer le règne de Théglathphalasar, roi d'Assyrie, qui pourra être le même que ce Ninus, fils de Sardanapale, dont le nom peut signifier *Sardan-Pul* ou Sardan, fils de Pul.

*Théglathphalasar* aura donc commencé de régner vers 755, c'est-à-dire, au temps du règne de Joatham, roi de Juda. Ce fut sous le règne de Phacée, roi d'Israël (3), que Théglathphalasar entra dans les terres d'Israël, prit plusieurs villes, et se rendit maître du pays de Galaad, de la Galilée et de tout le territoire de Nephthali; il emmena en captivité dans l'Assyrie les habitans de ces lieux: et nous avons montré (4) que cette expédition bien distinguée de la suivante sur la Syrie, paroît être de la dixième année de Joatham, roi de Juda. Achaz, fils et suc-

II.  
Phul, roi  
d'Assyrie,  
appelé au se-  
cours de Ma-  
nahem, roi  
d'Israël.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
772.

III.  
Règne d'un  
second Sar-  
danapale.

IV.  
Règne de  
Théglathpha-  
lasar.  
Avant l'ère  
chr. vulg.  
753.

(1) 4. Reg. xv. 19. et 1. Par. v. 26. — (2) Osée, v. 13. — (3) 4. Reg. xv. 29. et 1. Par. v. 26. — (4) Voyez la *Dissertation sur le iv<sup>e</sup> âge du monde*, tom. v.

cesseur de Joatham, se voyant ensuite attaqué en même temps par Rasin, roi de Syrie, et par Phacée, roi d'Israël, envoya vers Théglyphalasar, pour l'engager à venir à son secours (1). Théglyphalasar entra en Syrie avec une grande armée, prit Damas, et mit fin au royaume que les Syriens y avoient établi, comme Dieu l'avoit fait prédire par Isaïe et par Amos (2). Il en emmena en captivité les habitans. Il paroît que ce prince ne s'avança point alors jusque sur les terres d'Israël; mais Achaz vint lui-même le trouver à Damas. Théglyphalasar ne fit que l'opprimer, au lieu de le soutenir; car Achaz se vit obligé de dépouiller la maison du Seigneur, celle du roi et celles des princes, pour faire un présent au roi d'Assyrie, qui se retira sans lui donner de secours, et laissa le royaume de Juda assujéti au tribut qu'Achaz venoit de lui payer, et dont Ezéchias voulut ensuite se délivrer.

V.  
Règne de  
Salmanasar.  
Avant l'ère  
chr. vulg.  
734.

Le successeur de Théglyphalasar fut *Salmanasar* dont le règne aura dû commencer vers l'an 734 ou 724. Vers ce temps Sabacus l'Ethiopien, que l'Écriture appelle *Sua* (3), s'étant rendu maître de l'Égypte; Osée, roi de Samarie, fit alliance avec lui, espérant s'affranchir par son secours du joug des Assyriens. Dans cette vue, il se retira de la dépendance de Salmanasar, et ne voulut plus lui payer le tribut, ni lui faire les présens ordinaires. Pour l'en punir, Salmanasar marcha avec une puissante armée contre lui; et ayant subjugué tout le plat pays, il l'enferma dans Samarie, où il le tint assiégé pendant trois ans; et s'étant rendu maître de la ville, il chargea de chaînes Osée, emmena en captivité le reste des dix tribus, et les dispersa dans les villes des Mèdes. Samarie fut prise en 721.

Salmanasar étant retourné victorieux à Ninive, en sortit bientôt après pour secourir les Gitthéens attaqués par Elulée, roi de Tyr (4). Ces *Gitthéens* sont les Cypriotes, selon Scaliger, ou les Philistins, et en particulier ceux de *Geth*, selon Ussérius (5). Salmanasar eut l'avantage sur les Phéniciens; et l'affaire s'étant accommodée, il se retira à Ninive avec son armée. Peu de temps après la plupart des villes maritimes qui obéissoient aux Tyriens, se révoltèrent, et se donnèrent aux Assyriens. Salmanasar accourut pour les soutenir. Ces peuples soulevés lui fournirent une flotte

(1) 4. Reg. xvi. 7.-10. et 2. Par. xxviii. 20. et 21. — (2) Isaï. viii. 4. Amos, i. 5. — (3) 4. Reg. xvii. 4. et seqq. — (4) Menand. ap. Joseph. Antiq. l. ix. — (5) Usser. ad an. ante Chr. 717.

de soixante ou soixante-dix vaisseaux, avec huit cents rameurs phéniciens. Ceux de Tyr les attaquèrent avec douze vaisseaux seulement, dissipèrent la flotte ennemie, et firent cinq cents prisonniers. Le roi d'Assyrie n'osa faire le siège de Tyr; mais il laissa des troupes aux environs pour garder les fontaines d'où ceux de la ville puisoient de l'eau. Les assiégés rendirent sa précaution inutile, en creusant des puits dans la ville; la mort de ce prince acheva de les délivrer. On ignore quelle avoit été la durée de son règne; mais on sait que dès 713 Sennachérib son successeur entra dans la Judée, et, selon Bérose (1), ce prince avoit auparavant porté ses armes dans plusieurs autres provinces de l'Asie. Ainsi il avoit peut-être succédé à Salmanasar vers 718.

S'il est vrai que *Sennachérib* ait porté la guerre dans quelques autres provinces, avant d'entrer en Judée, ce fut apparemment pendant qu'il étoit occupé à ces guerres, qu'Ezéchias secouant le joug des Assyriens, refusa de lui payer le tribut. L'Écriture (2) insinue qu'Ezéchias s'étoit ligué avec les rois d'Égypte et d'Éthiopie pour se défendre mutuellement contre l'Assyrien. Sennachérib vint en Judée en la quatorzième année du règne d'Ezéchias, 713 avant l'ère chr. vulg.; il prit les principales villes du pays (3); mais il n'assiégea pas Jérusalem. Il crut qu'il falloit aller en Égypte, pour couper le mal dans sa racine, et pour ôter à Ezéchias la confiance qu'il pouvoit avoir dans les forces de Pharaon. Il y fit la guerre pendant trois ans, au rapport de Bérose (4). Ezéchias durant cet intervalle n'oublioit rien pour mettre Jérusalem en état de soutenir un long siège (5). Sennachérib revint de l'Égypte en Judée, et fit le siège des principales villes qui étoient dans la partie méridionale du pays. Il en prit quelques-unes. Alors Ezéchias résolut d'acheter la paix, et d'éloigner Sennachérib. Il lui donna trois cents talens d'argent, et trente talens d'or (6); mais l'Assyrien ne se contenta pas de cette grande somme qu'il avoit demandée; il envoya Rabsacès sommer Ezéchias de lui remettre Jérusalem, et de se rendre à lui. Isaïe rassura le roi de Juda contre les menaces des envoyés de Sennachérib, et lui promit que la ville ne seroit point assiégée,

VI.  
Règne de  
Sennachérib  
Avant l'ère  
chr. vulg.  
717.

(1) *Beros. apud Joseph. Antiq. t. x. c. 1.* — (2) *4. Reg. xviii. 24. et xix. 9. Isai. xxx. 1. et seqq. et lvii. 9. 15.* — (3) *Isai. x. 28. et seqq. et 4. Reg. xviii. 13.* — (4) *Beros. apud Joseph. Antiq. t. x. c. 1.* — (5) *2. Par. xxxii. 2. et seqq.* — (6) *4. Reg. xviii. 14.*

et que l'ennemi seroit bientôt obligé de se retirer dans son pays (1). En effet, Sennachérib s'étant mis en marche pour combattre Tharaca, roi d'Ethiopie qui marchoit contre lui au secours d'Ezéchias, l'ange du Seigneur lui tua dans une seule nuit cent quatre-vingt-cinq mille hommes (2). Il se sauva à Ninive où il fut tué par deux de ses fils, quarante-cinq ou cinquante-cinq jours après (3) son retour, en l'année 710 avant l'ère chr. vulg., année qui précédoit une année sabbatique qui fut en même temps et sabbatique et jubilaire. Quelques-uns croient que ce prince est celui qui est nommé *Sargon* dans Isaïe (4), où il est parlé de la prise d'Azot par Tharthan, officier de Sargon, roi d'Assyrie. Tharthan étoit un des officiers de l'armée de Sennachérib (5), et on pense que ce fut pendant que Sennachérib étoit en Judée, qu'il envoya Tharthan contre Azot.

VII.  
Règne d'Asarhaddon.  
Avant l'ère  
chr. vulg.  
710.

Sennacherib ayant été tué, ses deux fils qui avoient commis ce parricide, furent obligés de se sauver dans les montagnes d'Arménie; *Asarhaddon*, qui étoit un autre de ses fils, lui succéda (6). On ignore ce qu'il fit dans les premières années de son règne; mais il paroît constant qu'il est le même que cet *Assaradin*, roi de Babylone, qui se trouve nommé dans le canon de Ptolémée, et qui monta sur le trône de Babylone, en la soixante-septième année de l'ère de Nabonassar, 680 avant l'ère chr. vulg. D'où il suit qu'Asarhaddon qui devoit être dans la trente ou trente-unième année de son règne, s'empara alors du royaume de Babylone; et les deux empires se trouvèrent encore une fois réunis.

Environ trois ans après, voyant sa domination affermie, il entreprit avec succès de recouvrer ce que l'empire assyrien avoit perdu dans la Syrie et dans la Palestine par le désastre arrivé à son père devant Jérusalem. Il entra dans le pays d'Israël où il fit captifs tous ceux qui y étoient restés, et les transporta en Assyrie, à la réserve d'un petit nombre qui échappèrent à sa recherche. Cependant pour empêcher que le pays ne demeurât désert, il y fit venir des colonies de peuples idolâtres, tirées des pays situés au delà de l'Euphrate (7). C'est là que l'on place l'accomplissement de la prédiction d'Isaïe, qui au commencement du règne

(1) 4. Reg. xix. 20. et seqq. — (2) 4. Reg. xix. 35. — (3) Tob. i. 24. La Vulgate ne lit que quarante-cinq jours; le grec de l'édition romaine lit cinquante jours; et les éditions d'Aldé et de Complute lisent cinquante-cinq. — (4) Isaï. xx. 1. — (5) 4. Reg. xviii. 17. — (6) 4. Reg. xix. 37. — (7) 4. Reg. xvii. 24. et 1. Esdr. iv. 2. 10.

d'Achaz avoit dit : *Encore soixante-cinq ans, et Ephraïm cessera d'être un peuple* (1). C'est environ le temps qui s'étoit écoulé depuis cette prophétie; et les dix tribus cessèrent entièrement alors d'être un peuple visible et subsistant, ce qui en resta dans le pays paroissant confondu avec des nations étrangères.

Asarhaddon s'étant rendu maître du pays d'Israël, envoya quelques-uns de ses généraux avec une partie de son armée dans la Judée, pour la réduire aussi sous son obéissance (2). Ils défirent Manassé, roi de Juda; et l'ayant pris, il le menèrent à Asarhaddon qui le mit aux fers, et l'emmena avec lui à Babylone. Mais bientôt après Manassé ayant fléchi la colère de Dieu par un sincère et vif repentir, obtint sa liberté, et retourna à Jérusalem; quelques-uns croient que ce fut dans l'année même de sa captivité.

Les peuples qu'on avoit fait venir à Samarie à la place des anciens habitans, s'y trouvoient fort tourmentés des lions (3). Asarhaddon ayant appris que cela venoit de ce qu'ils n'adoroient pas le Dieu du pays, ordonna qu'on leur envoyât un prêtre israélite d'entre ceux qui avoient été transférés, afin qu'il leur enseignât le culte du Dieu d'Israël. Mais ces idolâtres se contentèrent d'associer le culte du Seigneur avec celui de leurs anciennes divinités; et ce culte corrompu ayant continué dans la suite, devint la source de l'aversion des Juifs pour les Samaritains.

Le canon de Ptolémée donne à Assaradin treize ans de règne; d'où il suit qu'Asarhaddon, le même qu'Assaradin, aura régné quarante-trois ans sur les Assyriens; que dans les treize dernières années, il aura régné en même temps sur les Assyriens et sur les Babyloniens, et qu'il sera mort en la quatre-vingtième année de l'ère de Nabonassar, 667 avant l'ère chr. vulg.

Son successeur aura été *Saosduchin*, à qui le canon de Ptolémée donne vingt ans de règne. Il paroît que c'est lui qui est nommé *Nabuchodonosor* dans le livre de Judith (4), et qui ayant vaincu *Arphaxad*, roi des Mèdes, qui est le même que *Phraortes* dont parle Hérodote (5), résolut de soumettre toute la terre à son empire. Il envoya pour cela Holoferne, qui entra avec une puissante armée dans la Syrie et dans la Palestine. Mais ce général fut tué, et son armée mise en déroute devant Béthulie, ainsi qu'il est raconté

VII.  
Règne de  
Saosduchin.  
Avant l'ère  
chr. vulg.  
667.

(1) *Isai.* vii. 8. — (2) 2. *Par.* xxxiii. 11. et seqq. — (3) 4. *Reg.* xvii. 25. 41. — (4) *Judith*, i. 5. et seqq. — (5) *Herodot.* l. 1. c. 101. et 102.

dans le livre de Judith. Cette révolution arriva en la treizième année du règne de ce prince, 92 de l'ère de Nabonassar, 655 avant l'ère chr. vulg., comme nous l'avons montré dans la Dissertation que nous avons donnée sur ce point de chronologie (1).

IX.  
Règne de  
Chynaladan.  
Ruine de  
l'empire des  
Assyriens.  
Avant l'ère  
chr. vulg.  
647.

625.

Saosduchin eut pour successeur *Chynaladan*, à qui le canon de Ptolémée donne vingt-deux ans de règne. Ce prince que Polyhistor nomme *Saracus*, monta sur le trône des rois assyriens en l'année 100 de l'ère de Nabonassar, 647 avant l'ère chr. vulg. Devenu méprisable à ses sujets par sa mollesse et par le peu de soin qu'il prenoit de son empire, il n'est célèbre que parce que ce fut sa défaite qui mit fin à l'empire d'Assyrie. Les vingt deux années que le canon de Ptolémée lui donne, paroissent exprimer, non la durée entière de son règne sur Ninive, mais seulement la durée de son règne sur Babylone, comme nous l'avons fait voir ailleurs (2). Ce fut donc en la vingt-deuxième année de son règne, 122 de l'ère de Nabonassar, 625 avant l'ère chr. vulg., que *Nabopolassar*, satrape de Babylone, et général des armées de Chynaladan, ayant su mettre les Babyloniens dans ses intérêts, se fit reconnoître roi de Babylone, et commença par s'emparer ainsi d'une partie de l'empire assyrien. Pour soutenir sa révolte avec plus de succès, il fit alliance avec *Cyaxare*, roi des Mèdes, et maria son fils Nabuchodonosor avec Amyit, fille d'Astyage, qui étoit fils de Cyaxare. Cyaxare ayant levé des troupes pour marcher contre les Assyriens, mit à leur tête *Astyage* son fils. Nabopolassar joignit ses troupes à celles de Cyaxare, et Astyage et Nabopolassar marchèrent ensemble contre Ninive; ces deux princes sont nommés *Assuérus* et *Nabuchodonosor* dans le grec du livre de Tobie (3). Chynaladan fut assiégé dans Ninive; et il paroît que c'est ici qu'il faut rapporter tout ce que Ctésias attribue au siège de Ninive par Arbaces et par Bélésis, au temps de Sardanapale; peut-être que Chynaladan fut lui-même nommé *Sardanapale*. Ce fut alors que Ninive, après avoir éprouvé trois ans de siège, vit une partie de son mur, de l'étendue de vingt stades ou deux mille cinq cents pas, renversée par une inondation du Tigre; ce fut alors que Nabopolassar et Astyage s'étant

613.

(1) Voyez la Dissertation sur le temps de l'histoire de Judith, tom. VIII.  
— (2) Voyez la Dissertation sur le temps de l'histoire de Judith. —  
(3) Tob. ult. Καὶ ἤκουσε πρὶν ἢ ἀποθανεῖν αὐτὸν τὴν ἀπώλειαν Νινευῆ, ἣν μα-  
λώλισε Ναβουχοδονόσορ καὶ Ἀσῆρος.

rendus maîtres de la ville, la brûlèrent et la détruisirent; ce fut alors qu'une partie des habitans périt par les flammes, ou par l'épée, et que les autres furent emmenés en captivité; ce fut alors que le roi de Ninive voyant la ville prise, mit le feu à son palais et s'y brûla avec toutes ses richesses en la trente-quatrième année de son règne sur les Assyriens. Ainsi finit l'empire des Assyriens vers l'an 613 avant l'ère chr. vulg., après avoir subsisté pendant treize cent soixante ans, à compter depuis le commencement du règne du premier Ninus, fils de Nemrod.

ARTICLE III. Histoire des Babyloniens depuis le soulèvement d'Arbaces et de Bélésis contre Sardanapale, jusqu'à la prise de Babylone par Cyrus.

*Arbaces* et *Bélésis* ayant secoué le joug des Assyriens vers l'an 900 avant l'ère chrét. vulg., il paroît que ni eux ni leurs successeurs ne prirent le titre de *rois*, et ne furent que de simples juges, ou gouverneurs, jusqu'au temps où parurent *Nabonassar* et *Déjoces*, qui furent les premiers reconnus rois, l'un chez les Babyloniens, et l'autre chez les Mèdes. Ou plutôt on ignore quel fut l'état des Babyloniens depuis la révolte de Bélésis, jusqu'au temps de Nabonassar. Celui-ci est le premier des rois de Babylone connus depuis cette révolution. Les chronologistes s'accordent à mettre le commencement du règne de Nabonassar en l'année 747 avant l'ère chr. vulg., et la suite des années comptées depuis cette époque forme ce qu'on appelle *l'ère de Nabonassar*.

Il y avoit donc environ cent cinquante-trois ans que les Babyloniens avoient secoué le joug des Assyriens, lorsqu'ils reconnurent pour roi *Nabonassar*, à qui le canon de Ptolémée donne quatorze ans de règne. Ses successeurs jusqu'à *Asarhaddon* ne sont presque connus que par le canon de Ptolémée, qui contient leurs noms et la durée de leur règne. Nabonassar eut donc pour successeurs *Nadius*, qui ne régna que deux ans; *Chinzirus* et *Porus*, qui régnèrent ensemble cinq ans; *Jugée*, qui régna de même cinq ans; *Mardocempad*, qui régna douze ans. Celui-ci monta sur le trône en la vingt-sixième année de l'ère de Nabonassar, 721 avant l'ère chr. vulg., sixième du règne d'Ezéchias; et par conséquent il doit être le même que *Mérodac-Baladan* (1) qui, ayant appris la guérison mira-

I.  
Etat des Babyloniens depuis la révolte de Bélésis jusqu'au règne de Nabonassar.  
Avant l'ère chr. vulg.  
900.

II.  
Règne de Nabonassar et de ses successeurs jusqu'à Nabopolassar.  
Avant l'ère chr. vulg.  
747.

713.

(1) 4. *Reg.* xx. 12. et 2. *Par.* xxxii. 31.

culeuse d'Ezéchias, lui envoya des ambassadeurs avec des lettres et des présens pour l'en féliciter, et pour s'informer du prodige qui étoit arrivé sur la terre à cette occasion, lorsque le soleil rétrograda de dix lignes. Ezéchias, flatté de cette ambassade, s'empessa de montrer aux ambassadeurs de ce prince tout ce qu'il avoit de plus rare et de plus précieux dans ses trésors. Isaïe l'en reprit de la part du Seigneur, et lui prédit que toutes ses richesses seroient un jour transportées à Babylone. Cette ambassade doit être de la quatorzième année du règne d'Ezéchias, neuvième de Mérodac-Baladan, 713 avant l'ère chr. vulg. Mérodac, dont le règne finit en 709, eut pour successeur *Arkianus* qui régna cinq ans, et après lequel il y eut un interrègne de deux ans; ensuite *Bibélus* régna trois ans; *Apronadius*, six ans; *Rigébélus*, un an; *Méessimordacus*, quatre ans; ici il y eut encore un interrègne qui dura huit ans; et ce fut cet interrègne qui donna lieu à *Asarhaddon* de s'emparer de Babylone, et de réunir ainsi les deux empires en l'année 67 de l'ère de Nabonassar, 680 avant l'ère chr. vulg. Ce prince régna, comme nous l'avons dit, treize ans sur les deux empires réunis; *Saosduchin*, vingt ans; et *Chynaladan* étoit dans la vingt-deuxième année de son règne sur ces deux empires, lorsque Nabopolassar se fit reconnoître roi de Babylone vers la 122<sup>e</sup> année de l'ère de Nabonassar, 625 avant l'ère chr. vulg.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
680.

III.  
Règne de  
Nabopolas-  
sar.  
Avant l'ère  
chr. vulg.  
625.

Il y avoit déjà environ dix ans que *Nabopolassar* étoit roi de Babylone, lorsque joignant ses troupes à celles de *Cyaxare* commandées par *Astyage*, il acheva de renverser l'empire d'Assyrie; Ninive fut détruite; et les deux vainqueurs partagèrent entre eux les provinces dont elle avoit été depuis si long-temps la capitale. Cette révolution, qui paroit être arrivée en l'année 613 avant l'ère chr. vulg., donna à tous les peuples une haute idée de la puissance des Babyloniens qui se virent ainsi exposés à la jalousie de leurs voisins.

Néchao, roi d'Égypte, en fut tellement alarmé, qu'il se mit en campagne pour s'avancer vers l'Euphrate à la tête d'une puissante armée, dans le dessein d'arrêter les progrès des Babyloniens (1). Il falloit qu'il traversât la Judée; Josias qui régnoit alors voulut s'opposer à son passage; mais il fut vaincu et blessé à mort, dans la trente unième année de son règne, 610 ans avant l'ère chr. vulg. Né

(1) 4. Reg. xxiii. 29. et seqq. et 2. Par. xxxv. 20.

chao continua sa marche , et s'avança vers l'Euphrate. Il battit les Babyloniens , prit Charcamis , grande ville de ces endroits-là , et à son retour réduisit la Syrie et la Palestine sous son obéissance. Comme il apprit en chemin , que Joachaz avoit été reconnu roi de Judée sans qu'on lui eût demandé son consentement , il fit venir ce prince à Rébla ou Réblata en Syrie. Joachaz n'y fut pas plus tôt arrivé , que Néchao le fit mettre aux fers , et l'envoya prisonnier en Égypte où il mourut. De là Néchao poursuivant son chemin , arriva à Jérusalem où il établit roi Joakim , autre fils de Josias , et imposa sur le pays un tribut annuel ; après quoi il retourna triomphant dans son royaume.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
613.

Nabopolassar souffroit impatiemment que le roi d'Égypte lui eût enlevé plusieurs provinces. Ne pouvant donc , à cause de ses infirmités , entreprendre de les recouvrer en personne , il associa à l'empire son fils Nabuchodonosor , et l'envoya à la tête d'une armée pour remettre ces pays sous son obéissance (1). C'est de cette époque placée à la fin de la troisième année du règne de Joakim , 607 avant l'ère chr. vulg. , que les historiens sacrés comptent les années de Nabuchodonosor. Les Babyloniens ne commencent à les compter qu'à la mort de son père qui n'arriva que plus de deux ans après. Nous suivrons le calcul des historiens sacrés.

*Nabuchodonosor* battit l'armée de Néchao près de l'Euphrate en la quatrième année du règne de Joakim , et reprit Charcamis (2). De là il marcha du côté de la Syrie et de la Palestine , pour remettre ces provinces sous sa domination. Étant entré en Judée , il mit le siège devant Jérusalem , et s'en rendit maître (3). Joakim fut chargé de chaînes , et ensuite relâché et rétabli sur le trône ; on emmena captifs un grand nombre de Juifs , et entre autres les enfans de la race royale ; les vases du temple les plus précieux , et tous les trésors du palais , furent transportés à Babylone. Cette année , qui étoit la quatrième du règne de Joakim , 606 avant l'ère chr. vulg. , est comptée pour la première des soixante-dix années de captivité annoncées par Jérémie (4) , et rappelées par Daniel et par l'auteur du II<sup>e</sup> livre des Paralipomènes (5) , qui en marquent la fin à

IV.  
Règne de  
Nabuchodo-  
nosor.  
Avant l'ère  
chr. vulg.  
607.

(1) *Beros. apud Joseph. Antiq. t. x. c. 11. et cont. App. t. 1. — (2) 4. Reg. xxiv. 7. et Jerem. xlvi. 2. — (3) 2. Par. xxxvi. 6. 7. et Dan. 1. 1.-7. — (4) Jerem. xxix. 10. — (5) 2. Par. xxxvi. 21. et Dan. ix. 2.*

la première année du règne de Cyrus, à la tête du nouvel empire des Perses.

Vers la fin de la cinquième année de Joakim, 605 avant l'ère chr. vulg., Nabopolassar mourut après un règne de vingt-un ans. Nabuchodonosor ne l'eut pas plus tôt appris (1), qu'il partit en diligence pour Babylone, laissant à ses généraux le gros de son armée pour la ramener à Babylone avec les captifs et le butin. Il succéda à son père dans tous ses états, lesquels comprenoient la Chaldée ou Babylonie, l'Assyrie, l'Arabie, la Syrie et la Palestine.

La quatrième année de son règne depuis son association, seconde depuis la mort de son père (2), il eut le songe effrayant d'une grande statue composée de divers métaux, et renversée par une petite pierre qui devint bientôt une grande montagne. Daniel, l'un des captifs qu'il avoit emmenés de Jérusalem, et qui avoit déjà passé trois ans entiers à Babylone (3), lui expliqua ce songe.

Le roi Joakim après avoir été soumis pendant trois ans au roi de Babylone, se révolta contre lui (4). A cette nouvelle, Nabuchodonosor ne se trouvant pas en état de marcher en personne contre ce rebelle, ordonna à tous les gouverneurs des provinces voisines de lui faire la guerre. Ses états furent pendant trois ans au pillage. A la fin ayant été enfermé dans Jérusalem, il fut tué vraisemblablement dans une sortie, et son corps privé des honneurs de la sépulture (5). Joachin, ou Jéchonias, son fils lui succéda (6); et trois mois après, Nabuchodonosor étant venu lui-même en Judée à la tête de son armée, se rendit maître de Jérusalem, fit prisonnier Jéchonias, et toutes les personnes les plus considérables de l'état, qui furent transportés à Babylone. Sédécias, oncle de Jéchonias, fut mis sur le trône par Nabuchodonosor, à qui il prêta serment de fidélité (7). Ce fut en la huitième année du règne de Nabuchodonosor, depuis son association, 599 avant l'ère chr. vulg. C'est de là qu'Ezéchiel date l'époque de ses prophéties.

Sédécias ne fut pas plus religieux ni plus heureux que ses pères. Ayant fait alliance avec Pharaon-Ephrée, roi d'Égypte, il rompit le serment de fidélité qu'il avoit prêté

Avant l'ère  
chr. vulg.  
599.

(1) *Beros. apud Joseph. Antiq. l. x. c. 11. et contr. App. l. 1. —*  
 (2) *Dan. 11. 1. et seqq. — (3) Dan. 1. 5. 18. — (4) 4. Reg. xxiv. 1. 2. —*  
 (5) *Jerem. xxii. 18. 19. — (6) 4. Reg. xxiv. 6. — (7) 4. Reg. xxiv. 15. 16.*  
 17.

au roi de Babylone. Celui-ci l'en punit bientôt, et l'assiégea dans sa capitale (1). L'arrivée du roi d'Égypte à la tête d'une armée donna un rayon d'espérance aux assiégés ; mais leur joie fut bien courte. Les Égyptiens furent battus ; le vainqueur revint devant Jérusalem, et y remit le siège qui dura trois cent quatre-vingt-dix jours. Enfin la ville fut emportée d'assaut, et il s'y fit un carnage effroyable. Nabuchodonosor fit tuer les deux fils de Sédécias devant les yeux de leur père, avec tous les nobles et les grands de Juda. Il lui fit crever les yeux, le chargea de chaînes, et l'emmena à Babylone où il demeura en prison jusqu'à sa mort. La ville et le temple furent pillés et brûlés, et toutes les fortifications démolies. Ce fut en la dix-neuvième année du règne de Nabuchodonosor depuis son association, 588 avant l'ère chr. vulg. Et c'est de là que se comptent les soixante-dix années de désolation annoncées par Jérémie (2), et rappelées par le prophète Zacharie (3) qui en marque la fin en la seconde année du règne de Darius, fils d'Hystaspe.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
588.

Ce fut après le retour de Nabuchodonosor à Babylone, qu'arriva l'histoire de la statue d'or que ce prince voulut faire adorer par tous ses sujets (4), et de la conservation miraculeuse des trois jeunes Hébreux, Ananias, Misael, et Azarias.

Quatre ans après la destruction de Jérusalem, Nabuchodonosor étant dans la vingt-troisième année de son règne depuis son association, revint dans la Syrie, et mit le siège devant Tyr (5) dont le roi s'appeloit Ithobal. C'étoit une ville forte et opulente qui n'avoit jamais été assujettie à aucune puissance étrangère, et qui étoit alors en grande réputation pour son commerce, par le moyen duquel plusieurs de ses habitans étoient devenus autant de *princes* (6) en richesses et en magnificence. Elle se trouva en état de résister pendant un siège de treize ans, aux forces de ce puissant monarque, sous le joug duquel tout le reste de l'Orient avoit plié. Les troupes de ce prince y souffrirent des fatigues incroyables ; de sorte que, selon l'expression du prophète, *toute tête en étoit devenue chauve, et toute épaule pelée* (7).

Ce fut durant cet intervalle, que Nabuchodonosor fit la guerre aux Sidoniens, aux Ammonites, aux Moabites,

(1) 4. Reg. xxv. 1. et seqq. — (2) Jerem. xxv. 11. 12. — (3) Zach. 1. 12. — (4) Dan. iii. 1. et seqq. — (5) Joseph. Ant. l. x. c. 11. et cont. App. l. 1. — (6) Isai. xxiii. 8. — (7) Ezech. xxiix. 18. 19.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
584.

aux Iduméens. Les prophètes Jérémie (1), Ezéchiel (2) et autres (3), annoncent les particularités de ces guerres, qui ont été négligées par les historiens. Ce fut alors que Nabuzardan, général de Nabuchodonosor, vint à Jérusalem pour la dernière fois, et fit transporter à Babylone le reste des Juifs qu'il trouva dans le pays (4). Cela arriva en la vingt-troisième du règne de Nabuchodonosor depuis son association, 584 avant l'ère chr. vulg.

Avant que la ville de Tyr fût réduite à l'extrémité, les habitans se retirèrent avec la plupart de leurs effets dans une île voisine, à un demi-mille du rivage, où ils bâtirent dans la suite une nouvelle ville dont le nom et la gloire effacèrent le souvenir de la première, qui depuis n'a plus été qu'un village connu sous le nom de *l'ancienne Tyr*. Nabuchodonosor et son armée, ayant donc essuyé d'horribles fatigues dans un si long et si pénible siège, et n'ayant trouvé dans la place rien qui pût les récompenser du service qu'ils venoient de rendre à Dieu (c'est l'expression du prophète (5)), en exécutant sa vengeance contre cette ville, Dieu pour les dédommager, leur promit, par la bouche du même prophète, les dépouilles de l'Égypte.

Ce royaume étoit alors affoibli par des divisions intestines; Après que l'Écriture appelle *Pharaon Ephrée* ou *Ophra* (6), étant devenu odieux à ses sujets, ceux-ci se révoltèrent contre lui, et mirent la couronne sur la tête d'Amasis. Instruit de cela, le roi de Babylone, immédiatement après la prise de Tyr, s'avança vers l'Égypte dont il fit la conquête (7) depuis *Migdol* ou *Magdole*, qui est à l'entrée du royaume, jusqu'à *Syène* située à l'autre extrémité vers les frontières d'Éthiopie. Il y fit partout d'horribles ravages, tua un grand nombre d'habitans, et réduisit le pays dans une affreuse désolation. Nabuchodonosor ayant chargé son armée de dépouilles, et soumis tout le royaume, en vint à un accommodement avec Amasis; et après l'avoir confirmé dans la possession du royaume comme son vice-roi, il reprit le chemin de Babylone.

Ce fut alors que se trouvant dans une pleine tranquillité après avoir terminé heureusement toutes ses guerres, il s'appliqua à mettre la dernière main à la construction, ou plutôt à l'embellissement de Babylone. On peut voir dans

(1) *Jerem.* XLVII. XLVIII. XLIX. — (2) *Ezech.* XXVI. XXVII. XXVIII. — (3) *Vide Abdian. toto capite.* — (4) *Jerem.* LII. 30. — (5) *Ezech.* XXIX. 18.-20. — (6) *Jerem.* XLIV. 30. — (7) *Ezech.* XXXI. XXX. XXXI. XXXII.

Josèphe (1) le dénombrement des ouvrages magnifiques dont plusieurs écrivains lui attribuent l'honneur.

Rien, ce me semble, ne manquoit à la félicité de ce prince; un songe effrayant vint la troubler, et lui causa de vives inquiétudes. C'étoit celui d'un grand arbre qui s'élevoit jusqu'au ciel, et qui fut coupé par le pied. Il est rapporté dans Daniel (2), avec l'interprétation qu'en donna ce prophète, et le changement surprenant qui se fit un an après dans ce grand roi. Il perdit le sens, et fut chassé de la compagnie des hommes, vivant comme une bête, exposé aux injures de l'air, et ne se nourrissant que de l'herbe des champs. Sept années se passèrent, après lesquelles il fut rendu à lui-même, et remonta sur le trône, honoré et respecté comme auparavant. Pénétré de la plus vive reconnaissance, il fit un édit solennel, pour publier dans toute l'étendue de sa domination, les merveilles étonnantes que Dieu venoit de faire en sa personne. Il mourut un an après son rétablissement, ayant régné quarante-trois ans depuis la mort de son père, et quarante-cinq depuis son association; ce fut en l'année 185 de l'ère de Nabonassar, 562 avant l'ère chr. vulg.

*Evilmérodac* son fils lui succéda. Dès qu'il eut été établi sur le trône, il fit sortir Jéchonias roi de Juda, de la prison où il avoit été détenu pendant trente-sept ans (3). *Evilmérodac* ne régna que deux ans. Il se rendit si odieux par ses débauches et ses autres dérèglements (4), que ses plus proches parens conspirèrent contre lui, et le tuèrent, en l'année 187 de l'ère de Nabonassar, 560 avant l'ère chr. vulg.

*Nériglissor*, mari de sa sœur, qui avoit été à la tête des conjurés, régna en sa place. Comme dès son avènement à la couronne, il faisoit de grands préparatifs de guerre contre les Mèdes, Cyaxares, fils d'Astyage, demanda du secours aux Perses (5); et Cyrus vint se joindre à lui avec une armée puissante. Nous rapporterons bientôt plus au long l'histoire de cette guerre, en parlant de l'histoire des Mèdes; et l'on verra que le roi de Babylone fut tué dans une bataille en la quatrième année de son règne, 191 de l'ère de Nabonassar, 556 avant l'ère chr. vulg.

*Laborosoarchod* son fils lui succéda (6). C'étoit un très-mauvais prince. Né avec les inclinations les plus vicieuses,

V.  
Règne d'*Evilmérodac*.  
Avant l'ère  
chr. vulg.  
562.

VI.  
Règne de  
*Nériglissor*.  
Avant l'ère  
chr. vulg.  
560.

VII.  
Règne de *Laborosoarchod*

(1) *Joseph. Antiq. t. x. c. 11.* — (2) *Dan. iv. 1. et seqq.* — (3) *4. Reg. xxv. 27. et seqq.* — (4) *Beros. Megasth.* — (5) *Xenophon. Cyrop. t. 1.* — (6) *Ibid.*

Avant l'ère  
chr. vulg.  
556.

il s'y abandonna sans retenue lorsqu'il fut sur le trône, comme s'il n'eût été revêtu de l'autorité souveraine, que pour avoir le privilège de commettre impunément les actions les plus infâmes et les plus barbares. Il ne régna que neuf mois. Ses sujets conspirèrent contre lui, et le mirent à mort en l'année 192 de l'ère de Nabonassar, 555 avant l'ère chr. vulg.

VIII.  
Règne de  
Baltassar.  
Prise de Ba-  
bylone par  
Cyrus.  
Avant l'ère  
chr. vulg.  
555.

Il eut pour successeur *Labynit*, ou *Nabonid*, que le texte de David nomme dans l'hébreu, *Belsassar*, dans le grec des Septante, *Baltasar*, et dans la Vulgate, *Baltassar*. On conjecture avec beaucoup de fondement, qu'il étoit fils d'Evilmérodac par Nitocris femme de ce prince, et par conséquent petit-fils de Nabuchodonosor, à qui, selon la prophétie de Jérémie, les peuples de l'Orient devoient être assujettis, et après lui à son fils et à son petit-fils : *Et servient ei omnes gentes, et filio ejus, et filio filii ejus, donec veniat tempus terræ ejus et ipsius* (1).

La première année du règne de Baltassar, Daniel eut la vision des quatre bêtes qui figuroient les quatre grandes monarchies (2), auxquelles devoit succéder le royaume du Messie. La troisième année de ce prince il eut la vision du belier et du bouc (3), qui figuroient la destruction de l'empire des Perses par Alexandre-le-Grand, et la persécution qu'Antiochus Epiphane devoit susciter aux Juifs. Il y avoit dix-sept ans que Baltassar occupoit le trône, lorsque Babylone fut prise par l'armée des Mèdes et des Perses commandée par Cyrus. Nous rapporterons en abrégé les circonstances du siège et de la prise de cette ville, en rapportant l'histoire des Mèdes. Nous remarquerons seulement ici la seule chose que l'histoire sainte nous apprend touchant cette révolution; c'est que tandis que les ennemis assiégoient Babylone, Baltassar fit un grand festin (4) à toute sa cour, la nuit d'une fête qui se célébroit tous les ans avec de grandes réjouissances; mais la joie de ce repas fut bientôt troublée par une vision, et encore plus par l'explication que Daniel en donna au roi. La sentence écrite sur la muraille, lui annonçoit que son royaume alloit lui être ôté, et donné aux Mèdes et aux Perses. Et cette nuit-là même, la ville fut prise, et Baltassar tué, en l'année 209 de l'ère de Nabonassar, 538 avant l'ère chr. vulg. Ainsi finit l'empire babylonien, quatre-vingt-

538.

(1) *Jerem. xxvii. 7.* — (2) *Dan. vii. 1. et seqq.* — (3) *Dan. viii. 1. et seqq.* — (4) *Dan. v. 1. seqq.*

sept ans depuis le commencement du règne de Nabopolassar, deux cent neuf ans depuis le commencement du règne de Nabonassar, trois cent soixante-deux ans depuis la révolte de Bélésis.

ARTICLE IV. Histoire des Mèdes depuis le soulèvement d'Arbaces et de Bélésis contre Sardanapale, jusqu'à la mort de Cyaxare, fils d'Asyage.

Nous pourrions nous dispenser de donner ici l'histoire des Mèdes, puisque nous en avons déjà donné un précis dans la Dissertation sur le temps de l'histoire de Judith; mais pour ne point laisser ici un vide dans l'histoire des empires d'Orient, nous allons reprendre en peu de mots ce que nous avons déjà dit de l'histoire de ce peuple, et nous y ajouterons ce que nous n'avons pas dit.

Nous avons fait remarquer qu'*Arbaces* et *Bélésis* ayant secoué le joug des Assyriens vers l'an 900 avant l'ère chr. vulg., il paroît que ni eux ni leurs successeurs ne prirent le titre de *rois*. On ignore si Bélésis eut en effet des successeurs jusqu'au temps où parut Nabonassar qui fut reconnu roi de Babylone. Mais les anciens nous ont conservé les noms de ceux qui, selon Ctésias, ont gouverné les Mèdes depuis Arbaces; et ils nous ont aussi rapporté, d'après le même auteur, la durée du gouvernement d'Arbaces et de ses successeurs (1). Arbaces gouverna pendant vingt-huit ans; après lui parurent *Mandaucès* qui gouverna pendant cinquante ans; *Sosarmus*, pendant trente ans; *Artycas*, pendant cinquante ans; *Arbianès*, pendant vingt-deux ans. Tous ceux-là n'eurent point le titre de rois; ce furent de simples gouverneurs qui se succédèrent pendant un intervalle de cent quatre-vingts ans; ou plutôt il paroît qu'il faut leur donner cent quatre-vingt-deux ans; car comme nous l'avons montré, ce ne fut que vers l'an 718 avant l'ère chr. vulg., cent quatre-vingt-deux ans depuis la révolte d'Arbaces, que fut reconnu roi des Mèdes, *Déjoces*, qui paroît être celui que Ctésias nomme *Arsæus*, et auquel il donne quarante ans de règne.

La foiblesse du gouvernement des Mèdes avoit introduit parmi eux de grands désordres, lorsque *Déjoces* en prit occasion d'ériger l'état en monarchie, et de se faire reconnoître lui-même roi. Jusqu'alors la nation divisée par tribus, n'avoit habité que dans des villages (2); *Déjoces* fit bâtir

I.  
Etat des Mèdes depuis la révolte d'Arbaces jusqu'au règne de Déjoces.

Avant l'ère chr. vulg.  
900.

II.  
Règne de Déjoces.  
Avant l'ère chr. vulg.  
718.

(1) *Diod. ex Ctésia.* — (2) *Herodot. l. 1. c. 95. et seqq.*

une ville qui devint fort célèbre, et qu'on nomma *Ecbatanes*. Elle étoit située sur une colline qui s'élevoit également de tous côtés. Elle avoit sept enceintes de murs qui formoient une espèce d'amphithéâtre. Dans la plus haute et la plus petite de ces enceintes, étoit le palais du roi. Les officiers de sa maison logeoient dans celle d'après. Les cinq autres étoient habitées par le peuple. Déjoces commença ce grand ouvrage, et Phraortes son fils l'acheva. Déjoces avoit régné quarante ans, selon Ctésias, lorsqu'il laissa le trône à Phraortes son fils en l'année 678 avant l'ère chrétienne vulgaire.

III.  
Règne de  
Phraortes.  
Avant l'ère  
chr. vulg.  
678.

*Phraortes*, que les anciens nomment aussi *Aphraartes* ou *Aphradartes*, est celui que l'Écriture nomme *Arphaxad* (1), et qui mit la dernière main à la construction de la ville d'Ecbatanes. Ce roi, qui étoit d'une humeur belliqueuse, battit les Perses, et les assujettit à son empire. Il étendit ses conquêtes au loin dans la haute Asie; et c'est de son règne que se compte la durée de la domination des Mèdes sur la haute Asie jusqu'au commencement de Cyrus, pendant l'espace de cent dix-huit ans. Fier de ses heureux succès, il osa porter la guerre contre les Assyriens. *Nabuchodonosor* leur roi, appelé autrement *Saosduchin*, lui livra bataille dans la plaine de Ragau. Phraortes fut vaincu et mis en fuite. Nabuchodonosor entra dans la Médie, prit d'assaut Ecbatanes, et la livra au pillage. Phraortes ayant été arrêté dans sa fuite, fut amené à Nabuchodonosor qui le fit mourir à coups de javelots, en l'année 656 avant l'ère chrétienne vulgaire, douzième du règne de ce Nabuchodonosor, vingt-deuxième du règne de Phraortes.

IV.  
Règne de  
Cyaxare, fils  
de Phraortes  
Avant l'ère  
chr. vulg.  
656.

*Cyaxare*, fils de Phraortes, ayant succédé à son père, sut profiter de la déroute que les Assyriens éprouvèrent l'année suivante, lorsque Holoferne fut tué par la main de Judith devant Béthulie. Cyaxare se rétablit d'abord dans son royaume de Médie, puis recouvra l'empire de la haute Asie. Occupé à se rétablir ainsi pendant les dernières années de Saosduchin, il marcha contre Ninive avec une puissante armée vers le commencement du règne de Chynaladan. Les Assyriens étant venus à sa rencontre furent défaits. Cyaxare les poussa jusqu'à Ninive, et forma le siège de cette ville; mais l'irruption des Scythes dans la Médie, l'obligea d'abandonner son entreprise. Son armée fut défaite par ces

(1) *Judith*, 1. 1.

barbares qui se répandirent dans la haute Asie , et en demeurèrent maîtres pendant vingt-huit ans. Cyaxare s'étant enfin délivré de ces dangereux ennemis , reprit le dessein du siège de Ninive. Nabopolassar qui, secouant le joug des Assyriens , s'étoit déjà fait reconnoître roi de Babylone , joignit ses troupes à celles de Cyaxare commandées par Astyage son fils. Astyage et Nabopolassar marchèrent ensemble contre Ninive. Ce sont eux qui sont nommés *Assuérus* et *Nabuchodonosor* (1) dans le grec du livre de Tobie , où il est dit que *Tobie le jeune apprit, avant sa mort, la ruine de Ninive qui fut prise par Nabuchodonosor et Assuérus*. Quelques-uns croient que cet *Assuérus* est Cyaxare même , parce qu'en effet la ruine de Ninive doit tomber sous son règne ; mais il pouvoit avoir donné le commandement de ses troupes à son fils Astyage qui est nommé *Assuérus* dans Daniel (2). Astyage et Nabopolassar prirent donc et renversèrent Ninive ; et l'empire de l'Assyrie tomba ainsi entre les mains des Babyloniens et des Mèdes. Alors Cyaxare songea à poursuivre contre les derniers restes de l'armée des Scythes , les maux dont ils avoient affligé son royaume. Ils s'étoient retirés auprès d'Alyattes roi de Lydie ; et sur le refus que ce prince fit de les livrer à Cyaxare , Cyaxare lui déclara la guerre. Cette guerre dura six ans , et fut terminée par une éclipse célèbre que Thalès avoit prévue , et qui causa tant d'effroi aux deux armées qui étoient alors dans l'action du combat , qu'elles ne pensèrent plus qu'à faire la paix. Syennésis , roi de Cilicie , et Nabopolassar , roi de Babylone , en furent les médiateurs. Astyage , fils de Cyaxare , épousa alors Aryénis fille d'Alyattes ; et de ce mariage naquit ensuite Cyaxare II qui est appelé dans l'écriture , *Darius le Mède*. Enfin Cyaxare , père d'Astyage , mourut en l'année 595 avant l'ère chrét. vulg. , ayant régné soixante-un ans , si l'on y comprend les vingt-huit années de la domination des Scythes , ou seulement trente-trois ans , si on les en excepte.

*Astyage* , que Daniel nomme *Assuérus* , succéda à Cyaxare son père. Son règne fut de trente-cinq ans ; mais l'histoire ne nous en apprend aucune particularité. Avant qu'il épousât Aryénis , il avoit déjà eu d'une première femme une fille nommée *Mandane* , qu'il donna en mariage à Cambyse , roi des Perses , du vivant même de Cyaxare son père ;

V.  
Règne  
d'Astyage.  
Avant l'ère  
chr. vulg..  
595.

(1) *Tob. ult. in græco.* — (2) *Dan. ix. 1.*

de ce mariage naquit Cyrus (1) en l'année 599 avant l'ère chrét. vulg., un an après la naissance du jeune Cyaxare son oncle. Cyrus passa les douze premières années de sa vie en Perse auprès de son père. Il y fut élevé, suivant l'usage de la nation, dans tous les exercices laborieux qui pouvoient le former aux fatigues de la guerre. Lorsqu'il eut atteint l'âge de douze ans, on l'envoya en Médie vers Astyage son aïeul, auprès duquel il passa cinq années. Pendant ce séjour il gagna les cœurs des Mèdes par sa douceur, par sa générosité, et par les marques qu'il donna d'une valeur naissante, qui firent concevoir de lui de grandes espérances. Il retourna en Perse auprès de Cambyse son père, et il y demeura jusqu'à l'âge de quarante ans, qu'il en partit à la tête d'une armée pour aller au secours de son oncle Cyaxare, qui venoit de succéder à Astyage, mort en l'année 560 avant l'ère chrét. vulg.

VI.  
Règne de  
Cyaxare, fils  
d'Astyage.  
Cyaxare et  
Cyrus mar-  
chent ensem-  
ble contre les  
Babyloniens.  
Avant l'ère  
chr. vulg.  
560.

*Cyaxare*, fils d'Astyage, est celui que l'Écriture nomme *Darius le Mède*, ou *Darius fils d'Assuérus de la race des Mèdes* (2). A peine fut-il monté sur le trône, qu'il eut une rude guerre à soutenir. Il apprit que le roi de Babylone, qui étoit Nériglissor, armoit puissamment contre lui, et qu'il avoit déjà engagé dans sa querelle plusieurs princes, entre autres Crésus, roi de Lydie. Il dépêcha vers Cambyse pour lui demander du secours. Cyrus fut alors déclaré général de l'armée des Perses, en l'année 559 avant l'ère chrét. vulg., et c'est de là que se comptent les trente années de règne que quelques anciens lui donnent. Cyrus marcha donc au secours de Cyaxare contre Nériglissor et ses alliés. Les deux partis avoient employé trois années à former leurs alliances, et à faire des préparatifs de guerre. Cyrus voyant les troupes pleines de bonne volonté, proposa à Cyaxare de les mener contre les Babyloniens. Cyrus et Cyaxare s'avancèrent vers les frontières de l'Assyrie, soumise au roi de Babylone, firent des courses dans le pays, et enlevèrent un grand butin. Cyrus ayant appris que les ennemis étoient à la distance de dix journées, engagea Cyaxare à les aller chercher. Quand les armées furent à la vue l'une de l'autre, on se prépara au combat. Les Babyloniens s'étoient campés en rase campagne. On donna la bataille; elle fut sanglante; Nériglissor y périt en la quatrième année de son règne; et l'armée babylonienne fut mise en déroute. Crésus, roi de

(1) *Xenoph. Cyrop. l. 1. p. 3. et seqq.* — (2) *Dan. v. 31. ix. 1.*

Lydie, prit le commandement de l'armée vaincue, et fit la meilleure retraite qu'il lui fut possible. Mais Cyrus qui le suivoit de près, l'ayant surpris le lendemain dans un poste désavantageux, acheva de le défaire, se rendit maître de son camp, et enleva tout son bagage. Crésus, après cette défaite, se sauva d'Assyrie, et regagna en diligence ses états.

Laborosoarchod qui avoit succédé à son père Nériglissor, laissa au bout de neuf mois la couronne à Labynit, appelé dans l'Écriture *Baltassar*, fils d'Evilmérodac et de Nitocris. Ce prince fort jeune lorsqu'il monta sur le trône, trouva l'empire babylonien affoibli par la défection des deux provinces, que Gadate et Gobrias leurs gouverneurs avoient livrées à Cyrus pour se venger de la cruauté de Laborosoarchod. Baltassar n'avoit aucune des qualités nécessaires pour défendre ses états contre un ennemi tel que Cyrus. Mais Nitocris sa mère, princesse d'un grand jugement et d'un courage mâle, lui fut d'un grand secours. Pendant que son fils se livroit à ses plaisirs, elle se chargea du gouvernement, et fit pour la conservation de l'empire tout ce que peut la prudence humaine. Mais le temps marqué par la Providence pour sa ruine étant proche, il n'étoit pas au pouvoir des hommes de l'empêcher.

Cyrus et Cyaxare, qui jusque-là s'étoient contentés de ravager le pays ennemi, résolurent de s'y avancer pied à pied, et d'en faire la conquête, en s'attachant à la prise des villes et des forteresses. Ils employèrent sept années à cette sorte de guerre. Nitocris cependant ne négligeoit rien pour la défense du royaume, et surtout de la capitale, contre ces redoutables ennemis qui ne cessoient d'enlever aux Babyloniens des villes et des provinces. Enfin Baltassar, pour arrêter ce torrent, prit vers la cinquième année de son règne une grande partie de ses trésors; et étant allé trouver Crésus son allié, il forma avec le secours de ce prince une puissante ligue contre les Mèdes et les Perses; il leva et prit à sa solde une nombreuse armée d'Égyptiens, de Grecs, de Thraces, et de différens peuples de l'Asie mineure; il en donna le commandement à Crésus qui se chargea d'aller avec ces troupes attaquer la Médie; et il reprit le chemin de Babylone.

Cyrus, instruit de tout par un de ses confidens qui, sous prétexte de désertion, avoit passé chez les ennemis, fit tous les préparatifs nécessaires, donna partout ses ordres,

Avant l'ère  
chr. vulg.  
555.

550.

et marcha contre Crésus. Les deux armées se rencontrèrent à Thymbrée, ville de Lydie située assez près de Sardes qui étoit la capitale de cette province. Cyrus livra la bataille, et mit en déroute la nombreuse armée de Crésus. Dès le lendemain matin, il marcha vers Sardes; Crésus sortit à sa rencontre; les Lydiens furent battus une seconde fois, et obligés de se retirer dans la ville. Cyrus en forma le siège, et peu de temps après il se vit maître et de Sardes et de Crésus. Sardes fut prise en l'année 548 avant l'ère chrétienne vulgaire.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
548.

Après ces exploits, Cyrus resta dans l'Asie mineure, jusqu'à ce qu'il eût entièrement soumis les divers peuples qui l'habitoient depuis la mer Egée jusqu'à l'Euphrate. De là il passa dans la Syrie et dans l'Arabie, qu'il subjuguait. Après quoi il marcha vers la haute Asie; et l'ayant aussi réduite tout entière sous sa puissance, il retourna en Assyrie, et s'avança vers Babylone, la seule ville de l'Orient qui lui résistât encore. Baltassar fit de vains efforts pour l'arrêter; il fut vaincu, et obligé de se renfermer dans sa capitale où Cyrus l'assiégea, la neuvième année après la prise de Sardes, seizième du règne de Baltassar.

VII.  
Suite du règne de Cyaxare. Siège et prise de Babylone.

Le siège de cette place étoit une entreprise très-difficile. Elle étoit défendue par des murailles d'une hauteur inaccessible, et par des troupes innombrables. Il y avoit des provisions de toutes sortes pour vingt ans. Aussi les habitans se croyant en pleine sûreté à la faveur de leurs remparts et de leurs magasins, insultoient à Cyrus du haut de leurs murailles, et se moquoient de la peine qu'il se donnoit pour prendre leur ville. Ces difficultés ne rebutèrent point Cyrus. Il fit d'abord tirer une ligne de circonvallation autour de la ville avec un fossé large et profond; et par le moyen des palmiers que ce pays produit en grande abondance, et qui y croissent à la hauteur de cent pieds, il bâtit des tours plus hautes que les murailles, espérant prendre la place d'assaut. Mais n'ayant pu y parvenir, il se contenta de la tenir serrée, et il forma le dessein de faire par surprise ce qu'il avoit tenté inutilement par la force. Il y avoit déjà près de deux ans qu'il tenoit la ville assiégée, lorsqu'il pensa à exécuter le grand dessein qu'il méditoit, et dont il n'avoit encore fait part à personne. La Providence lui en fournit une occasion, telle qu'il pouvoit la souhaiter.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
539.

538.

Il apprit qu'un certain jour on devoit célébrer à Babylone une grande fête, et que les Babylo niens avoient cou-

tume , dans cette solennité , de passer la nuit entière à boire et à faire la débauche. Il partagea ses troupes en deux corps, dont l'un fut posté à l'endroit où le fleuve entroit dans la ville , et l'autre à celui où il en sortoit. Il leur commanda d'entrer la nuit dans la ville par le lit du fleuve , dès qu'ils le trouveroient guéable. En même temps il envoya des travailleurs à la tête du canal par où les eaux du fleuve se déchargeoient dans le grand lac qui étoit à l'occident de Babylone. Ce lac qui étoit d'une étendue prodigieuse , avoit été creusé par les Babyloniens pour y détourner les eaux de l'Euphrate , et faciliter ainsi la construction des ouvrages qu'ils avoient faits sur les bords du fleuve. Lorsque les ouvrages furent finis , ils firent rentrer l'Euphrate dans son lit ordinaire ; mais de peur que dans le temps de ses crues , il n'inondât la ville , ils conservèrent le lac avec le canal qui y conduisoit ; et toutes les fois que le fleuve étoit près de se déborder , il se déchargeoit de lui-même dans le lac , au moyen d'un passage qu'on avoit pratiqué dans la digue qui étoit à la tête du canal. Cyrus donna ordre aux travailleurs de rompre cette digue dans le temps marqué , afin que les eaux du fleuve s'écoulassent dans le lac. Sur le soir il fit ouvrir aussi des deux côtés du fleuve au-dessus et au-dessous de la ville , un passage aux eaux par le fossé qu'il avoit fait creuser tout autour. Par ce double moyen le lit du fleuve se trouva bientôt à sec. Alors les deux corps de troupes de Cyrus s'y jetèrent , et s'avancèrent sans trouver d'obstacle.

Ce fut cette même nuit , que l'impie Baltassar , dans le festin qu'il faisoit aux grands de sa cour , ayant profané les vases sacrés que Nabuchodonosor avoit enlevés du temple de Jérusalem , vit une main qui écrivoit sur la muraille l'arrêt de sa condamnation , comme Daniel le rapporte (1). On avoit coutume de tenir fermées pendant la nuit les portes d'airain qui étoient à toutes les descentes du quai vers le fleuve ; mais la négligence et le désordre qui régnoient partout pendant cette nuit de dissolution , les ayant laissées ouvertes , l'armée de Cyrus monta par-là dans la ville ; et les deux corps s'étant rencontrés au palais royal , comme ils en étoient convenus , surprirent la garde , et la taillèrent en pièces. Ils se jetèrent aussitôt dans le palais , dont on avoit ouvert les portes pour savoir d'où venoit le bruit qu'on entendoit. Ils s'en rendirent mattres ; et ayant rencontré le roi

(1) *Dan.* v. 1. et seqq.

qui venoit à eux l'épée à la main , suivi de ceux qui s'étoient trouvés à portée de le secourir , ils le tuèrent , et firent main basse sur tous ceux qui l'accompagnoient. Babylone fut prise en l'année 538 avant l'ère chr. vulg.

Cyrus étant entré ainsi dans Babylone , fit publier un édit , portant que tous ceux qui mettroient bas les armes , auroient la vie sauve ; et qu'au contraire ceux qui refuseroient de le faire , seroient passés au fil de l'épée. Les Babyloniens obéirent , et se soumirent au vainqueur qui sans autre opposition s'empara de cette puissante ville , et termina par ce grand exploit toutes ses conquêtes après une guerre de vingt-un ans.

VIII.  
Dernières années du règne de Cyaxare. Réunion de l'empire des Mèdes et des Babyloniens à celui des Perses.

L'Écriture dit (1) que *Darius le Mède* (qui n'est autre que *Cyaxare* oncle de Cyrus) régna à Babylone après la prise de cette ville, et à la mort de Baltassar. En effet Cyrus, tant que son oncle vécut, partagea avec lui l'empire qu'il venoit de conquérir par sa valeur. Il lui déséra même le premier rang. Ces deux princes dressèrent de concert le plan de toute la monarchie. Ils la divisèrent en cent vingt provinces (2), dont ils donnèrent le gouvernement à ceux qui avoient le mieux servi Cyrus dans ses grandes entreprises. Ils établirent sur eux trois surintendans qui devoient toujours résider à la cour, à qui ces gouverneurs avoient ordre de rendre compte de tout, et qui devoient leur faire tenir les ordres du prince. Ainsi ces trois ministres avoient la principale administration des affaires de toute la monarchie. Daniel fut établi le premier des trois. Cette préférence lui étoit due, tant à cause de sa haute sagesse qui étoit renommée dans tout l'Orient, et qui avoit éclaté d'une manière particulière dans le repas de Baltassar, que par son ancienneté et par son expérience dans les affaires; car il y avoit alors soixante-cinq ans qu'il avoit été élevé par Nabuchodonosor à la qualité de premier ministre du royaume. Cette distinction, qui lui fut continuée par les nouveaux monarques, lui attira l'envie des courtisans qui, pour se débarrasser de ce fâcheux concurrent, lui tendirent un piège qui tourna à la gloire du vrai Dieu, à l'avantage de Daniel, et à la ruine de ses ennemis. Daniel raconte lui-même ce fait en détail (3).

Enfin Darius le Mède étant mort au bout de deux ans, en l'année 536 avant l'ère chr. vulg., laissa ses états à

(1) *Dan.* v. 51. — (2) *Dan.* vi. 1. et seqq. — (3) *Dan.* vi. 2. et seqq.

Cyrus auquel il les avoit promis en lui donnant en mariage sa fille unique. Cambyse, père de Cyrus, ayant aussi fini ses jours en Perse vers le même temps, Cyrus demeura seul maître de ce grand empire, connu depuis ce temps sous le nom *d'empire des Perses*, et qui comprenoit les Babylo niens, les Mèdes et les Perses.

ARTICLE V. Histoire des Perses depuis le commencement du règne de Cyrus, jusqu'à la fin du règne de Darius Codoman.

On compte diversement les années du règne de *Cyrus*. Quelques-uns (1) lui en donnent trente, en les commençant au temps où il fut mis à la tête de l'armée des Perses pour marcher au secours de Cyaxare, en l'année 559 avant l'ère chr. vulg. D'autres (2) ne lui en donnent que neuf, en les comptant depuis qu'il fut devenu maître de Babylone en l'année 538. D'autres enfin (3) ne lui en donnent que sept, en les comptant depuis que par la mort de Cyaxare et de Cambyse, il posséda seul, en l'année 536, le vaste empire qui fut formé de la réunion des Babylo niens, des Mèdes et des Perses.

Ce fut dans la première de ces sept années qu'expirèrent les soixante-dix ans de la captivité des Juifs à Babylone; et ce fut aussi dans cette première année (4) que Cyrus donna cet édit célèbre qui permettoit aux Juifs de retourner en Palestine, et de rebâtir le temple de Jérusalem; et qui ordonnoit la restitution des vases sacrés que Nabuchodonosor en avoit enlevés. Les Juifs partirent peu de temps après sous la conduite de Zorobabel; mais l'édit de Cyrus n'eut pas son entière exécution. Les Samaritains, ennemis des Juifs, firent tout ce qu'ils purent pour empêcher la construction du temple; et quoiqu'ils ne pussent obtenir la révocation de l'édit, ils firent tant à force de présents, et par leurs intrigues auprès des officiers et des ministres de qui la chose dépendoit, que l'ouvrage fut interrompu, ou n'avança que fort lentement durant plusieurs années.

Ce fut peut-être la douleur de voir l'exécution de cet édit si long-temps différée, qui porta Daniel à entrer dans une espèce de deuil en la troisième année du règne de Cyrus (5), et à jeûner pendant trois semaines de suite. Il

(1) *Cic. de Divin. l. 1. n. 46. et alii plurimi.* — (2) *Ptol. Canon.* — (3) *Xenoph. Cyrop.* — (4) *Esdr. 1. 1. et seqq.* — (5) *Dan. x. 1. et seqq.*

I.  
Règne de Cyrus.

Avant l'ère chr. vulg.  
536.

étoit alors près du Tigre en Perse. Quand ce temps de jeûne fut passé, il eut une vision qui regardoit la succession des rois de Perse, l'empire des Macédoniens, les démêlés des rois d'Egypte et de Syrie, la persécution d'Antiochus Epiphane, etc. Cette révélation est rapportée dans les chapitres x, xi et xii de sa prophétie. Ce qu'on trouve à la fin du chapitre xii (1) donne lieu de conjecturer qu'il mourut bientôt après; et en effet son grand âge ne permet pas de croire qu'il ait pu guère vivre plus long-temps; car il avoit pour lors au moins quatre-vingt-trois ans, en supposant qu'il n'en avoit que dix lorsqu'il fut transporté à Babylone avec les autres captifs.

II.  
Règne de  
Cambyse.  
Avant l'ère  
chr. vulg.  
530.

Cyrus, après avoir régné sept ans, mourut en l'année 530 (2) avant l'ère chr. vulg., et laissa l'empire à *Cambyse* son fils aîné, prince indigne et de succéder à un tel père, et de commander à tant de peuples. Il est appelé dans l'Écriture *Assuérus* (3). Il ne fut pas plus tôt monté sur le trône, qu'il résolut de porter la guerre en Egypte pour se venger d'Amasis qui en étoit roi (4). On conjecture avec assez de vraisemblance que ce roi d'Egypte, qui étoit devenu tributaire de Cyrus, ayant voulu après sa mort, se tirer de la dépendance de son successeur, s'attira cette guerre. Cambyse, pour la pousser avec succès, fit durant trois ans de grands préparatifs tant par mer que par terre. La quatrième année de son règne, étant entré en Egypte peu après la mort d'Amasis, il prit Péluse, qui étoit la première place forte de ce royaume; et ayant remporté une grande victoire sur l'armée des Egyptiens commandée par leur roi Psamménite, il devint maître de toute l'Egypte en la cinquième année de son règne.

L'année suivante ayant dessein d'entreprendre la guerre contre les Ethiopiens, les Ammoniens (5) et les Carthagiinois, il envoya en Ethiopie des ambassadeurs qui devoient prendre connoissance de l'état et des forces du pays, et lui en faire leur rapport. Ils portoient avec eux des présents tels que les Perses avoient coutume d'en faire, de la

(1) *Dan. xii. 13. Tu autem vade ad tempus præfinitum : et requiesces, et stabis in sorte tua in finem dierum.* — (2) *Ussérius* et ceux qui le suivent, placent la mort de Cyrus en 529, mais *Scaliger* la met en 530; et la suite le suppose; car il paroît que le règne de *Xerxès* doit commencer en 487, comme nous le ferons voir dans la *Dissertation sur les 127 semaines de Daniel*, tom. xvi. — (3) *Esdr. iv. 6.* — (4) *Herodot. l. iii. c. 1. et seqq.* — (5) Peuples d'Afrique qui demeuroient dans la Libye vers le lieu où étoit bâti le temple de Jupiter Ammon.

pourpre, des bracelets d'or, des parfums et du vin. Les Ethiopiens se moquèrent de ces présens, où ils ne voyoient rien d'utile pour la vie, à l'exception du vin. Ils ne firent pas plus de cas des ambassadeurs qu'ils prirent pour ce qu'ils étoient, c'est-à-dire, pour des espions. Mais leur roi voulut aussi faire un présent à sa mode au roi de Perse; et prenant en main un arc qu'un Perse eût à peine soutenu, loin de pouvoir en tirer, il le banda en présence des ambassadeurs, et leur dit: « Voici le conseil que le roi » d'Ethiopie donne au roi de Perse. Quand les Perses pour- » ront se servir aussi aisément que je viens de faire, d'un » arc de cette grandeur et de cette force, qu'ils viennent » attaquer les Ethiopiens, et qu'ils amènent plus de troupes » que n'en a Cambyse. En attendant, qu'ils rendent grâces » aux dieux, qui n'ont pas mis dans le cœur des Ethio- » piens le désir de s'étendre hors de leur pays. » Cela dit, il débanda l'arc et le donna aux ambassadeurs.

Cambyse irrité de cette réponse, commanda à ses troupes de se mettre en marche sur-le-champ, sans penser qu'il n'avoit ni provisions, ni rien de ce qui étoit nécessaire pour cette expédition. Quand il fut arrivé à Thèbes dans la Haute-Egypte, il détacha cinquante mille hommes contre les Ammoniens, avec ordre de ravager leur pays, et de détruire le temple de Jupiter Ammon qui y étoit situé. Mais si l'on en croit Hérodote, après plusieurs journées de marche dans le désert, un vent violent s'étant élevé du côté du midi, poussa une si grande quantité de sable sur cette armée, qu'elle y demeura ensevelie. L'armée que Cambyse conduisoit contre les Ethiopiens, souffrit aussi une cruelle famine, qui l'obligea enfin de revenir sur ses pas, après qu'il eut vu périr la plus grande partie de ses troupes.

Il ramena son armée à Thèbes où il se livra à de nouveaux excès. Cette ville étoit remplie de temples d'une magnificence et d'une richesse incroyables; il les pilla tous. Arrivé à Memphis, et ayant trouvé toute la ville en joie, il s'imagina qu'on se réjouissoit du mauvais succès de son entreprise. Il manda les magistrats pour savoir la raison de ces réjouissances; et les magistrats lui ayant dit que c'étoit parce qu'ils avoient trouvé leur dieu Apis, il ne voulut pas les en croire, mais les fit tous mourir comme des imposteurs. Il fit venir ensuite les prêtres, et leur commanda de lui amener leur dieu. Surpris de voir un veau, au lieu d'un

dieu, il entra en fureur, et tirant son poignard, il le lui enfonça dans la cuisse. Le dieu fut remené au temple où, après avoir languï quelque temps de sa blessure, il mourut. Si l'on en croit les Egyptiens, Cambyse, après cette action, devint frénétique; mais on peut dire qu'il l'étoit déjà, et il continua d'en donner des preuves.

Ce prince avoit un frère puîné, nommé *Smerdis*, qu'il fit assassiner secrètement sur quelques soupçons qu'il avoit conçus contre lui. Dans un autre moment, entrant en fureur contre Méroé qui étoit en même temps sa sœur et son épouse, il lui donna un coup de pied dans le ventre lorsqu'elle étoit enceinte, et elle en mourut. Il sacrifia de même plusieurs seigneurs de sa cour à son humeur féroce. Patisithe, l'un des chefs des mages (1), auquel il avoit laissé l'administration des affaires en Perse pendant son absence, ayant des avis certains de la mort de Smerdis, et voyant que Cambyse s'étoit rendu insupportable à tout le monde par sa fureur et sa cruauté, mit sur le trône son propre frère, qui ressembloit assez à Smerdis. Il fit courir le bruit que c'étoit le véritable Smerdis; et sans différer il envoya des hérauts par tout l'empire, pour en donner connoissance, et ordonner à tout le monde de lui obéir. Cambyse apprit cette nouvelle lorsqu'il étoit sur les terres d'Israël, où il étoit entré à son retour de l'Égypte. Aussitôt il commanda à ses troupes de se mettre en marche pour aller exterminer l'usurpateur. Mais lorsqu'il montoit à cheval, son épée étant tombée du fourreau, lui fit à la cuisse une blessure dont il mourut à Ecbatanes près du mont Carmel, après un règne de sept ans et cinq mois, en l'année 523 avant l'ère chr. vulg. D. Calmet pense que ce prince pourroit être celui qu'Ezéchiel désigne sous le nom de *Gog*, et que cette prophétie d'Ezéchiel contre *Gog* pourroit avoir eu ainsi un premier accomplissement sur ce prince et sur son armée (2).

III.  
Règne de  
Smerdis le  
mage.  
Avant l'ère  
chr. vulg.  
523.

*Smerdis le mage* est appelé dans l'Écriture *Artaxerxes* (3). Ce fut lui qui, à la sollicitation des Samaritains, fit défense aux Juifs de pousser plus loin la construction de la ville et du temple de Jérusalem. Il ne régna qu'environ sept mois (4). Sept des premiers seigneurs de Perse ayant découvert son imposture, formèrent contre lui une conju-

(1) Les mages, chez les Perses, étoient les philosophes et les théologiens du pays. — (2) Voyez la *Dissertation sur Gog et Magog*, tom. xv. — (3) *Esdr.* iv. 7. et seqq. — (4) *Herodot.* l. iii. c. 67. et seqq.

ration où il périt avec Patisithe son frère. Les sept seigneurs qui avoient tué l'usurpateur, ayant délibéré sur la forme qu'il convenoit de donner au gouvernement de ce grand empire, il fut arrêté que la monarchie seroit continuée sur le même pied que Cyrus l'avoit établie; et pour savoir qui d'entre eux seroit roi, ils crurent devoir s'en rapporter au choix de la grande divinité des Perses, qui est le soleil. Pour cela ils convinrent que le lendemain ils se trouveroient à cheval au moment de son lever dans un certain endroit du faubourg de Suse, qui fut marqué; et que celui dont le cheval henniroit le premier, seroit roi. L'écuyer de Darius, l'un des sept, s'avisa d'un artifice pour assurer la couronne à son maître. Il attacha la nuit d'auparavant une cavale dans l'endroit où ils devoient se rendre le matin, et il y amena le cheval de Darius. Les seigneurs s'étant trouvés au rendez-vous à l'heure indiquée, le cheval de Darius ne fut pas plus tôt dans l'endroit où il avoit senti la cavale, qu'il hennit. Aussitôt Darius fut salué roi, et placé sur le trône. Il étoit fils d'Hystaspe, perse de nation, qui étoit alors gouverneur de la province de Perse.

Avant que Darius fût nommé roi, il avoit épousé une fille de Gobryas, dont le nom n'est point connu (1). Quand il fut monté sur le trône il épousa, pour s'y affermir davantage, Atosse, fille de Cyrus, qui avoit été femme de Cambyse son propre frère, et ensuite du mage Smerdis, tandis qu'il occupa le trône. Hérodote ajoute qu'il épousa une autre fille de Cyrus nommée Artistone, qui étoit encore fille lorsqu'il l'épousa, et que ce fut de toutes ses femmes celle qu'il aima le plus. Enfin Darius épousa Parmys, fille du véritable Smerdis, frère de Cambyse, et Phédime, fille d'Otane, par l'adresse de laquelle l'imposture du mage avoit été découverte. Il eut de ces femmes un grand nombre d'enfans de l'un et de l'autre sexe.

Sur la fin de la seconde année de son règne, les Samaritains suscitérent de nouvelles affaires aux Juifs (2). Ils avoient obtenu contre eux, sous les règnes précédens, une défense de continuer la construction du temple de Jérusalem; mais sur les vives exhortations des prophètes, et sur l'ordre exprès de Dieu, les Juifs avoient depuis peu repris

IV.  
Règne de  
Darius, fils  
d'Hystaspe.  
Avant l'ère  
chr. vulg.  
522.

520.

(1) Herodot. lib. III. c. 88. et seqq. — (2) Esdr. v. 1. et seqq.

l'ouvrage interrompu durant quelques années, et le pousoient avec beaucoup d'ardeur. Les Samaritains eurent recours à leurs anciennes intrigues pour y mettre obstacle. Ils en portèrent leurs plaintes à Tathanai, gouverneur de Syrio et de Palestine, qui se transporta à Jérusalem, et demanda aux anciens des Juifs de qui ils étoient autorisés dans cette entreprise. Les Juifs ayant produit l'édit de Cyrus, il en écrivit au roi; et lui ayant exposé le fait, il le pria d'ordonner que l'on consultât les registres pour savoir si en effet Cyrus avoit donné un tel édit, et de lui envoyer ensuite ses ordres sur ce sujet. Darius ayant fait faire cette recherche, l'édit fut trouvé à Ecbatanes en Médie, où Cyrus étoit lorsqu'il le donna. Comme il étoit plein de respect pour la mémoire de ce grand prince, il confirma cet édit par un autre qui étoit encore plus favorable aux Juifs que le premier; car il ordonnoit qu'on prît sur son épargne, et sur les tributs des provinces voisines, les sommes nécessaires pour continuer et achever l'édifice du temple; et il y avoit peine de mort contre ceux qui en traverseroient l'exécution. A la faveur de cet édit, les Juifs travaillèrent en si grande diligence, que le temple fut achevé en la sixième année du règne de Darius.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
518.

Au commencement de sa cinquième année arriva la révolte de Babylone, dont la réduction lui coûta vingt mois de siège (1). Cette ville autrefois la maîtresse de l'Orient, ne pouvoit supporter le joug des Perses, surtout depuis que le siège de l'empire avoit été transféré à Suse, ce qui lui avoit fait perdre beaucoup de sa grandeur et de son opulence. Les Babyloniens, profitant de la révolution arrivée en Perse, d'abord par la mort de Cambyse, et ensuite par le massacre des mages, firent secrètement, pendant quatre ans, toutes sortes de préparatifs de guerre. Lorsqu'ils crurent leur ville suffisamment pourvue de tout pour plusieurs années, ils levèrent l'étendard de la révolte; ce qui obligea Darius de les assiéger avec toutes ses forces. Les Babyloniens se voyant environnés d'une si grande armée, ne pensèrent qu'à soutenir vigoureusement le siège; et pour faire durer plus long-temps les provisions, ils prirent la résolution la plus désespérée et la plus barbare; ce fut d'exterminer toutes les bouches inutiles. Ils rassemblèrent les femmes et les enfans, et les étranglèrent. Tout ce qui ne

(1) *Herodot. l. iii. c. 150. et seqq.*

pouvoit servir à la guerre fut mis à mort. Il fut seulement permis à chaque homme de conserver celle de ses femmes qu'il aimoit le plus, et une servante pour faire l'ouvrage de la maison. Après cette cruelle exécution, les Babyloniens, qui se croyoient entièrement en sûreté, insultèrent du haut des murs aux assiégeans, et les accablèrent d'injures. Darius, après avoir tenté inutilement tout ce que peuvent la ruse et la force, désespéroit presque de pouvoir se rendre maître de la place, lorsqu'un stratagème inouï jusqu'alors lui en ouvrit les portes. Zopyre, l'un des premiers seigneurs de sa cour, s'étant fait couper le nez et les oreilles, et déchirer le corps, alla se rendre aux Babyloniens, et leur dit que c'étoit la cruauté de Darius qui l'avoit mis dans cet état. Il sut si bien gagner leur confiance, qu'on lui donna enfin le commandement général des troupes, et qu'on lui confia la garde des murailles. Il ouvrit les portes à Darius, et le rendit en un moment maître de la ville. Dès que ce prince se vit en possession de Babylone, il fit enlever les cent portes d'airain qui fermoient l'entrée des rues qui aboutissoient au fleuve, et abattre les trois quarts de la hauteur des murailles. Il pouvoit, usant du droit de vainqueur, faire périr tous les habitans; mais il se contenta de faire empaler trois mille de ceux qui avoient eu le plus de part à la révolte. Et pour repeupler la ville, il y envoya de toutes les provinces de l'empire cinquante mille femmes qui remplacèrent celles dont ils s'étoient si cruellement défaits au commencement du siège.

Comme notre dessein, dans ce que nous rapportons ici des rois de Perse, n'est que d'en marquer la succession, et de donner les faits qui peuvent servir à la connoissance de l'histoire sainte, nous n'exposerons point ici les différentes expéditions de Darius, soit contre les Scythes (1), soit dans les Indes, soit dans la Grèce. Nous dirons seulement qu'il soumit les Indes, mais que ses deux autres expéditions eurent un très-mauvais succès. Il formoit le dessein de punir la révolte des Egyptiens, et de venger, à quelque prix que ce fût, l'affront qu'il avoit reçu en Grèce, lorsque la mort le prévint en l'année 487 (2) avant l'ère chrétienne vulgaire. Il avoit régné trente-six ans.

*Xerxès*, son fils et son successeur, ayant continué les pré-

(1) *Herodot. t. iv. c. 82. et seqq.* — (2) Cette époque sera prouvée dans la *Dissertation sur les LXX semaines de Daniel*, tom. xvi.

V.  
Règne de  
Xerxès.  
Avant l'ère  
chr. vulg.  
487.

482.

paratifs que son père avoit commencés pour la réduction de l'Égypte (1), marcha contre les Égyptiens dans la seconde année de son règne, et en peu de temps il réduisit ces rebelles par la force (2). Enflé de cet heureux succès, il résolut de porter la guerre dans la Grèce, et mit trois ans à en faire les préparatifs dans toutes les provinces de son empire. Etant parti de Suse la cinquième année de son règne, il s'avança jusqu'à Sardes, capitale de Lydie; où il passa l'hiver. Dès le commencement du printemps, il prit le chemin de l'Hellespont, qu'il traversa avec toute son armée sur un pont de bateaux. Ce passage dura sept jours et sept nuits sans interruption. Ayant traversé la Chersonèse de Thrace, il arriva près de l'embouchure de l'Hèbre, où il campa et fit la revue de son armée et de sa flotte qui avoit ordre de le suivre en côtoyant le rivage. Il trouva son armée de terre forte de dix-sept cent mille hommes de pied et de quatre-vingt mille chevaux, qui, joints à vingt mille hommes qu'il falloit au moins pour la garde et la conduite des chariots et des chameaux, faisoient en tout dix-huit cent mille hommes. Sa flotte consistoit en douze cent sept vaisseaux de guerre, sans compter les galères, les vaisseaux de transport, ceux qui portoient les vivres, et les autres sortes de bâtimens. On comptoit sur tous ces vaisseaux deux cent soixante-dix-sept mille six cent dix hommes; de sorte que toutes les forces de terre et de mer que Xerxès mena avec lui d'Asie pour envahir la Grèce, montoient à deux millions soixante-dix-sept mille six cent dix hommes. Les nations qui se soumirent à lui lorsqu'il eut passé l'Hellespont, fortifièrent encore son armée de trois cent mille hommes, et sa flotte de cent vingt vaisseaux, à bord desquels il y avoit vingt-quatre mille hommes. Outre la flotte composée de grands vaisseaux, les petites galères de trente et de cinquante rames, les vaisseaux de transport, ceux qui portoient les vivres, et autres sortes de bâtimens, montoient à trois mille. En mettant dans chacun, l'un portant l'autre, quatre-vingts hommes, cela faisoit en tout deux cent quarante mille hommes. Ainsi quand Xerxès arriva aux Thermopyles, ses forces de terre et de mer faisoient ensemble le nombre de deux millions six cent quarante-un mille six cent dix hommes, sans compter les valets, les eunuques, les femmes, les vivandiers, et ces autres sortes

(1) Herodot. l. vii. c. 5. et seqq. — (2) Herodot. l. vii. c. 7. et seqq.

de gens qui suivent l'armée, et qui montoient à un nombre égal. De sorte que le total des personnes qui suivirent Xerxès dans cette expédition, étoit de plus de cinq millions. C'est le calcul que nous en donnent Hérodote, Plutarque (1) et Isocrate (2). Une armée si nombreuse ne rendoit pas le succès de l'entreprise plus certain.

Xerxès marcha à travers la Thrace, la Macédoine et la Thessalie, et ordonna à sa flotte de régler ses mouvemens sur les siens. Tout plia devant lui jusqu'au passage des Thermopyles, où il fut arrêté pendant deux jours par un petit corps de quatre mille Grecs, parmi lesquels il y avoit trois cents Lacédémoniens, ayant à leur tête leur roi Léonidas. Xerxès y perdit vingt mille hommes, du nombre desquels étoient deux de ses frères. Après avoir forcé ce passage, il entra par la Béotie dans l'Attique; il s'empara d'Athènes, qui avoit été abandonnée de ses habitans; mais sa flotte ayant été mise en déroute et ruinée par celle des Grecs dans le détroit de Salamine, et l'avis lui ayant été donné que les Grecs alloient envoyer des vaisseaux pour rompre le pont qu'il avoit fait sur l'Hellespont, il en prit tellement l'épouvante, qu'il partit de nuit, et reprit le chemin de l'Asie, après avoir laissé Mardonius, l'un de ses généraux, avec une armée de trois cent mille hommes pour continuer la guerre dans la Grèce. L'armée qui marchoit sous les ordres de Xerxès souffrit beaucoup sur sa route; la plus grande partie périt de faim et de misère. Le roi, impatient de se sauver, avoit pris les devans avec peu de monde. Arrivé à l'Hellespont, il trouva le pont de bateaux rompu par une tempête qui s'étoit élevée; il fut obligé de passer ce bras de mer dans une barque de pêcheur, et il gagna Sardes en Lydie.

L'année suivante, les Grecs remportèrent une victoire complète sur Mardonius auprès de Platée en Béotie; et le même jour leur armée navale acheva de détruire, auprès de Mycale, promontoire d'Asie, ce qui restoit de la nombreuse flotte des Perses. Xerxès ayant appris ces deux grandes défaites, abandonna Sardes, et se retira précipitamment en Perse. Il prit son chemin par Babylone, dont il détruisit tous les temples, comme il avoit détruit ceux de la Grèce et de l'Asie mineure. Les richesses immenses qu'il en tira, le dédommagèrent abondamment des grands frais qu'il avoit

Avant l'ère  
chr. vulg.  
481.

1) *Plut. in Themistoc.* — (2) *Isocr. in Panathenaic.*

été obligé de faire pour sa malheureuse expédition contre les Grecs.

VI.  
Règne d'Ar-  
taxerxès  
Longuemain  
Avant l'ère  
chr. vulg.  
474.

Thémistocle, qui avoit eu presque tout l'honneur de la célèbre victoire remportée par les Grecs sur les Perses à Salamine, devint odieux aux Athéniens, qui voyoient en lui une violente passion pour la gloire, et un vif désir de dominer seul. Banni d'Athènes, il se retira d'abord à Argos; et se voyant vivement poursuivi par les Athéniens et par les Lacédémoniens; il se réfugia chez Admète, roi des Molosses. Enfin les Athéniens et les Lacédémoniens l'ayant redemandé à ce prince, il prit la fuite, et se retira en Perse en la quatrième année de la LXXVI<sup>e</sup> olympiade (1). 473 avant l'ère chrétienne vulgaire. Artaxerxès, fils de Xerxès, étoit monté depuis peu sur le trône, selon la remarque de Thucydide (2); c'est-à-dire que, depuis peu, il avoit été associé à l'empire par Xerxès son père; car Diodore (3) et quelques autres prétendent que ce fut auprès de Xerxès que Thémistocle se retira; et, selon le canon de Ptolémée, qui donne vingt-une années de règne à Xerxès, la fin du règne de ce prince ne doit tomber que vers 467. Ainsi il pourroit être vrai que Thémistocle se retira auprès de Xerxès, quoiqu'en même temps il fût également vrai que ce fut auprès d'Artaxerxès, qui avoit été associé à l'empire dès la fin de l'année 474, comme nous le ferons voir ailleurs (4). On a déjà vu l'exemple d'une association semblable dans la personne de Nabuchodonosor; et on a remarqué que cette association de Nabuchodonosor est même l'époque depuis laquelle les historiens sacrés comptent les années de son règne; il en est de même de l'association d'Artaxerxès; c'est de là que Néhémias compte les années du règne de ce prince.

Les mauvais succès qu'avoit eus Xerxès dans son expédition contre la Grèce, et qui avoient continué depuis, lui abattirent le courage (5); et renonçant à tout projet de guerre et de conquêtes, il se livra entièrement au luxe et à la mollesse. C'est peut-être ce qui lui donna lieu d'associer à l'empire son fils Artaxerxès, afin de se décharger sur lui des soins du gouvernement. Artabanes capitaine des gardes de Xerxès, s'apercevant que la conduite de ce prince lui avoit attiré le mépris de ses sujets,

(1) Euseb. in Chron. — (2) Thucyd. lib. 1. — (3) Diod. lib. xi. —  
(4) Voyez la Dissertation sur les LXX semaines de Daniel, tom. xvi. —  
(5) Diod. lib. xi. p. 52. Justin. l. iii. c. 1.

crut que c'étoit une occasion favorable de conspirer contre son maître, et de monter sur son trône en supplantant Artaxerxès dont il méprisoit la jeunesse. Il trouva le moyen d'entrer dans la chambre où couchoit Xerxès, et le tua pendant qu'il dormoit. De là il alla trouver Artaxerxès qui étoit le troisième fils de Xerxès, il lui apprit le meurtre de son père, et en accusa Darius son frère aîné, comme si le désir de régner l'eût porté à commettre ce parricide. Il ajoutoit que Darius pour se mettre pleinement en sûreté avoit dessein de se défaire encore de lui; qu'ainsi il étoit nécessaire qu'il se tint sur ses gardes. Ce discours ayant fait sur le jeune Artaxerxès toute l'impression que souhaitoit Artabane, il alla sur-le-champ dans l'appartement de son frère, et soutenu par Artabane et par ses gardes, il l'égorgea. Hystaspe, second fils de Xerxès, pouvoit encore prétendre à la couronne après Darius; mais comme il se trouvoit alors dans la Bactriane dont il étoit gouverneur, Artaxerxès demeura en possession de la puissance dont son père lui avoit déjà confié l'exercice, et il demeura seul assis sur le trône, Artabane se réservant de se former bientôt un parti assez fort pour usurper le trône sur lequel il laissoit alors ce jeune prince. Artaxerxès découvrit le complot de ce perfide, et le tua avant qu'il eût pu exécuter sa trahison. Deux obstacles lui restoient encore à vaincre; l'un, dans son frère Hystaspe, gouverneur de la Bactriane; l'autre, dans le parti d'Artabane. Il commença par le dernier. Il y eut une bataille sanglante entre les partisans d'Artabane et ceux d'Artaxerxès; Artaxerxès ayant eu enfin le dessus, extermina ceux qui étoient entrés dans cette conjuration. Ensuite il envoya une armée dans la Bactriane qui soutenoit le parti de son frère. Hystaspe rassembla ses troupes; et les deux armées en étant venues aux mains, se séparèrent avec un succès égal. Artaxerxès ayant rassemblé une armée plus nombreuse que celle de son frère, le défit dans une seconde bataille, et ruina entièrement son parti. Cette victoire le rendit paisible possesseur de l'empire.

Xerxès fut tué dans la vingt-unième année de son règne, 467 avant l'ère chr. vulg. Et c'est de là que se comptent les quarante-une années de règne que le canon de Ptolémée donne à Artaxerxès son fils et son successeur, qui fut surnommé *Longuemain*, parce qu'il avoit la main droite plus longue que l'autre. Ce prince étoit dans la première année de son règne depuis la mort de son père, septième

Avant l'ère  
chr. vulg.  
467.

depuis son association , lorsque Esdras (1), prêtre et docteur de la loi , obtint de lui et de son conseil une ample commission pour retourner à Jérusalem avec tous ceux de sa nation qui voudroient l'y suivre , afin d'y rétablir l'état et la religion des Juifs , et régler l'un et l'autre selon leurs propres lois. Esdras partit de Babylone avec les dons et les offrandes dont le roi et ceux de sa cour , et les Israélites qui étoient restés à Babylone , l'avoient chargé pour le temple , et qu'il remit exactement entre les mains des prêtres , dès qu'il fut arrivé à Jérusalem. Sa commission où l'on voit combien Artaxerxès avoit de respect pour le Dieu d'Israël , l'autorisoit à établir des magistrats et des juges pour punir les réfractaires , soit par emprisonnement et par confiscation de biens , soit par l'exil et même par la peine de mort , selon la nature des crimes dont ils seroient trouvés coupables. Tel fut le pouvoir dont Esdras fut revêtu , et qu'il exerça fidèlement pendant treize ans.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
462.

Ce fut vraisemblablement dans cet intervalle qu'arriva le fait dont il est parlé au livre d'Esther sous un *Assuérus*, roi de Perse , que la version grecque attribuée aux Septante nomme *Artaxerxès* , et qui d'ailleurs paroît être le même qu'Artaxerxès Longuemain (2). Esther , que ce prince avoit épousée dans la septième année de son règne , pouvoit , sans avoir fait connoître son origine , avoir néanmoins eu part aux dispositions favorables que montra ce prince par l'édit qu'il accorda à Esdras , dans cette même année. Mais ensuite ce prince ayant donné sa confiance à l'impie et superbe Aman , cet homme sanguinaire lui surprit dans la douzième année de son règne un édit cruel pour la perte des Juifs qui se trouvoient répandus dans ses états , et qu'il sembla même affecter de ne lui point nommer. Les desseins d'Aman furent renversés ; Esther obtint la délivrance de son peuple. Aman fut pendu au bois infâme qu'il avoit fait dresser pour Mardochée , et Mardochée fut mis à la place d'Aman. Les Juifs qui devoient être mis à mort dans toutes les provinces au jour indiqué , furent autorisés par un nouvel édit à exterminer eux-mêmes ce jour-là leurs ennemis ; ils en firent un grand carnage , et ils établirent une fête en mémoire de leur délivrance.

Néhémias , juif de nation , mais échanson d'Artaxerxès,

(1) *Esdr.* vii. 1. et seqq. — (2) Voyez la *Dissertation sur le temps de l'histoire d'Esther*, tom. ix.

obtint encore un autre édit en faveur des Juifs. Ce fut en la vingtième année du règne de ce prince, à compter (1) depuis son association, treizième depuis la mort de son père, 454 avant l'ère chr. vulg. Cet édit autorisoit Néhémias à rebâtir les murailles et les portes de Jérusalem. Et cet ordre qui n'avoit été donné par aucun des prédécesseurs d'Artaxerxès, devint l'époque des soixante-dix semaines de la célèbre prophétie de Daniel (2) à qui l'ange déclara que ces soixante-dix semaines devoient se compter depuis l'ordre qui seroit donné pour rebâtir Jérusalem.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
454.

Nous ne dirons rien ici de la guerre qu'Artaxerxès entreprit pour réduire les Egyptiens révoltés (3), ni de la paix qu'il conclut avec les Athéniens, après une guerre qui duroit depuis le temps de Darius, et où les Grecs avoient toujours eu l'avantage. Le dernier de ces événements est étranger à notre dessein; et nous parlerons du premier, en donnant le précis de l'histoire des Egyptiens.

Artaxerxès mourut en la quatrième année de la LXXXVIII<sup>e</sup> olympiade (4), septième de la guerre du Péloponnèse, 425 avant l'ère chr. vulg., quarante-deuxième de son règne depuis la mort de son père, quarante-neuvième depuis son association.

Il laissa le trône à *Xerxès II*, le seul fils qu'il eût de la reine sa femme (5). Celui-ci, selon les uns, ne régna que quarante-cinq jours; d'autres disent un an; peut-être faudroit-il lui donner un an et quarante-cinq jours de règne, et ce règne expirera en l'année 424 avant l'ère chr. vulg. Il fut assassiné par Sogdien, fils d'une concubine de son père, et ce meurtrier prit sa place.

VII.  
Règne de  
*Xerxès II* et  
de Sogdien.  
Avant l'ère  
chr. vulg.  
425.

*Sogdien* ne jouit du fruit de son crime que durant six mois et quinze jours. *Ochus*, qui étoit comme lui fils d'une concubine d'Artaxerxès, marcha contre lui à la tête d'une armée, et s'étant rendu maître de sa personne, il le fit mourir. On peut placer cette dernière révolution en l'année 423 avant l'ère chr. vulg. La suite le suppose ainsi.

424.

*Ochus* étant monté sur le trône, prit le nom de *Darius*. Pour le distinguer, les historiens grecs y ajoutent l'épithète de *Nothus* qui veut dire *bâtard*. Son règne fut troublé par de violentes agitations. Un de ses frères entreprit de le détrôner. Un gouverneur de Lydie secoua le joug, et

VIII.  
Règne de  
*Darius No-*  
*thus*.  
Avant l'ère  
chr. vulg.  
423.

(1) *Neh.* II. 1. et seqq. — (2) *Dan.* IX. 24. et seqq. — (3) *Thucyd.* I. 1. p. 68. et seqq. — (4) *Thucyd.* I. IV. p. 286. *Euseb. Chron.* — (5) *Diod.* I. XII. p. 115. et seqq.

voulut se rendre souverain dans sa province. Un eunuque , qui avoit la confiance de ce roi , forma le dessein de se défaire de lui , et d'usurper sa couronne. L'Égypte et la Médie se révoltèrent. Après avoir dissipé tous ces orages , il donna à Cyrus le plus jeune de ses fils le gouvernement en chef de toutes les provinces de l'Asie mineure ; commission importante , qui soumettoit à ses ordres tous les gouverneurs particuliers de cette partie de l'empire. Parysatis sa mère , femme ambitieuse et intrigante , qui pouvoit tout sur l'esprit du roi , aimoit Cyrus plus qu'Arsace son aîné. Elle avoit obtenu pour lui cette espèce de souveraineté , se flattant qu'elle lui serviroit de degré pour monter sur le trône de Perse ; mais elle fut trompée. Darius , qui avoit toujours eu une excessive complaisance pour elle , tint ferme au lit de la mort contre ses sollicitations , et donna la couronne à Arsace , laissant seulement à Cyrus le gouvernement des provinces qu'il avoit déjà. Darius mourut en l'année 404 avant l'ère chr. vulg. Il avoit régné dix-neuf ans.

IX.  
Règne d'Ar-  
taxerxès  
Mnémon.  
Avant l'ère  
chr. vulg.  
404.

Arsace , en montant sur le trône , prit le nom d'*Artaxerxès* ; et son excellente mémoire lui a fait donner par les Grecs le surnom de *Mnémon* , qui signifie un homme qui a une bonne mémoire. Cyrus ne pouvant soutenir de se voir frustré pour toujours des grandes espérances que sa mère lui avoit données (1) , résolut d'ôter la couronne et la vie à son frère dans la cérémonie même de son sacre. Ce dessein fut découvert , Cyrus fut arrêté et condamné à mort. Sa mère Parysatis obtint sa grace , et le fit renvoyer dans les provinces de son gouvernement. Le danger où il s'étoit trouvé , n'avoit pas éteint son ambition. Il leva une armée de cent mille hommes , et prit à sa solde un corps de treize mille Grecs. Avec ces troupes il s'avança jusqu'au près de Babylone où il livra bataille à Artaxerxès , lui tua son cheval , et le blessa lui-même. Mais Artaxerxès , tout blessé qu'il étoit , lui porta un coup dont il tomba mort. Les Grecs qui l'avoient suivi (2) , sommés par les vainqueurs de se rendre , ne voulurent jamais mettre bas les armes ; et quoique destitués de tout secours , privés de leurs chefs que la perfidie des barbares leur avoit enlevés , sans alliés , sans vivres , sans argent , sans cavalerie , ni gens de

(1) *Diod. l. xiv. p. 245. et seqq.* — (2) *Xenoph. in expedit. Cyri, l. III. et IV.*

trait, réduits à moins de dix mille hommes, ne trouvant de ressource qu'en eux-mêmes et dans leur courage, soutenus uniquement par le désir de conserver la liberté, et de revoir leur patrie, ils firent leur retraite avec une fière et intrépide assurance devant une armée innombrable et victorieuse; traversèrent cinq ou six cents lieues, malgré une infinité d'obstacles presque insurmontables; et arrivèrent enfin dans leur pays, à travers une multitude de nations féroces, vainqueurs de tous les périls que la perfidie cachée, ou la force ouverte leur avoit fait essuyer. Xénophon, célèbre historien, et grand homme de guerre, étoit un des principaux commandans de ce corps; et c'est lui qui a écrit, dans un grand détail, l'histoire de cette glorieuse retraite.

Artaxerxès pendant un règne de quarante-trois ans, vit de grands troubles dans ses états par la révolte de plusieurs provinces (1); et les scènes les plus tragiques dans sa propre maison, par l'ambition dénaturée de ses (fils Darius et Ochus. Le premier impatient de monter sur le trône qui lui étoit destiné, conspira contre la vie de son père; la conspiration fut découverte, et il fut mis à mort. Le second, pour écarter deux de ses frères qui lui faisoient ombrage, fit assassiner l'un, appelé Arsame; et trompant la simplicité de l'autre, nommé Ariaspe, il l'effraya tellement par les menaces secrètes qu'il lui fit faire de la part du roi son père, qu'Ariaspe s'empoisonna lui-même pour en éviter l'effet. Ces pertes, qui se suivirent de fort près, et la scélératesse qui les avoit accompagnées, causèrent à Artaxerxès vieux roi une douleur qui le mit au tombeau en l'année 361 avant l'ère chr. vulg;

Ochus, en montant sur le trône, prit le nom d'Artaxerxès; néanmoins l'histoire lui donne plus communément celui d'Ochus. Il employa, pour se maintenir, les mêmes moyens par lesquels il s'étoit élevé (2). En fort peu de temps, il remplit de meurtres le palais et tout l'empire. Pour ôter aux provinces révoltées le prétexte de mettre sur le trône quelque autre de la famille royale, et se débarrasser tout d'un coup de toutes les peines que les princes et princesses du sang pourroient lui causer, il les fit tous mourir sans aucun égard pour le sexe, l'âge; ou les liens du sang (3). Il fit enterrer vive sa propre sœur Ocha;

(1) *Diod. l. xiv. p. 311. et seqq.* — (2) *Justin. l. x. c. 3.* — (3) *Valer. Max. l. ix. c. 2.*

X.  
Règne d'Ar-  
taxerxès O-  
chus.  
Avant l'ère  
chr. vulg.  
361.

et ayant renfermé un de ses oncles avec cent de ses fils et de ses petits-fils , dans une cour , il les fit tous tuer à coups de flèches , uniquement parce que ces princes étoient en grande estime parmi les Perses pour leur probité et leur courage. Il parvint à réduire sous sa puissance l'Égypte , qui depuis long-temps avoit secoué le joug des Perses (1). Après cette expédition et quelques autres , où le bonheur accompagna ses armes , il s'abandonna au plaisir et à la mollesse , le reste de sa vie. Ochus ayant régné vingt-trois ans , mourut du poison que lui donna Bagoas son favori et son ministre. Ce fut en l'année 338 avant l'ère chr. vulg.

XI.  
Règne d'Arsès.  
Avant l'ère chr. vulg.  
338.

Après sa mort Bagoas mit sur le trône *Arsès* (2) , le plus jeune des fils de ce roi , et fit mourir tous les autres , afin de jouir plus sûrement et sans rival , de l'autorité qu'il avoit usurpée. Il ne laissoit à Arsès que le nom de roi , et se réservoir tout le pouvoir du gouvernement. Mais s'apercevant que ce jeune prince commençoit à le connoître , et qu'il prenoit des mesures pour le punir , il le prévint ; il le fit assassiner , et détruisit toute sa famille avec lui , en 336. Arsès avoit régné environ deux ans.

XII.  
Règne de Darius Codoman.  
Avant l'ère chr. vulg.  
336.

Enfin Bagoas mit le sceptre entre les mains de *Darius* , le troisième du nom qui ait régné en Perse. Son vrai nom étoit *Codoman*. Il commença de régner en la même année qu'Alexandre-le-Grand , roi de Macédoine. Celui-ci élu généralissime des Grecs contre les Perses , remporta trois grandes victoires sur Darius ; nous en parlerons plus au long dans l'histoire d'Alexandre. Darius réduit enfin à prendre la fuite après la déroute de son armée , fut tué par ceux mêmes qui l'accompagnoient dans sa retraite , en l'année 330 avant l'ère chr. vulg. Il avoit régné six ans. Avec lui finit l'empire des Perses qui avoit duré deux cent six ans depuis le commencement du règne de Cyrus-le-Grand.

330.

ARTICLE VI. Histoire des Egyptiens depuis la fondation de la monarchie égyptienne par Mesraïm , fils de Cham , jusqu'à la fin du règne de Nectanébus , dernier roi de race égyptienne.

I.  
Fondation de la monarchie égyptienne par Mesraïm , fils de Cham.

En exposant l'histoire des Babyloniens et des Perses , nous avons eu occasion de parler de quelques rois d'Égypte ; nous essaierons de donner ici un précis de l'histoire de cette monarchie , depuis son établissement jusqu'au temps où , par la défaite de Nectanébus , dernier roi de race

(1) *Diod. l. xvi. p. 444. et seqq.* — (2) *Diod. l. xvi. p. 490. et seqq.*

égyptienne, l'Égypte demeura entièrement assujettie aux Perses. Constantin-Manassé dans ses annales, remarque qu'au temps où l'Égypte fut conquise par Cambyse, fils de Cyrus, c'est-à-dire, vers l'an 526 avant l'ère chr. vulg., il y avoit 1665 ans que la monarchie des Égyptiens subsistoit; elle avoit donc été fondée vers l'an 2189 avant l'ère chr., 519 depuis le déluge; c'est-à-dire, précisément au temps où vivoit Mesraïm qui étoit fils de Cham, et qui paroît avoir été le fondateur de cette monarchie; car dans le texte hébreu des livres sacrés, l'Égypte est toujours appelée du nom même de *Mesraïm*; et quelquefois elle est désignée sous le nom de *terre de Cham*.

Si cependant la naissance de Phaleg et la division des langues tombent en l'an 2181 avant l'ère chr. vulg., ce sera huit ans après l'époque qui nous est ici donnée pour le commencement de la monarchie égyptienne. Mais nous avons déjà fait observer que les familles ont nécessairement subsisté avant de se séparer; la colonie qui vint habiter l'Égypte, y descendit des plaines de Sennaâr, où elle avoit habité avec les autres avant la dispersion; il est donc très-possible qu'elle fasse remonter son origine jusqu'aux temps qui ont précédé cette dispersion. D'ailleurs ici la distance n'est que de huit années; et il ne seroit point hors de vraisemblance, que, dans un temps si proche de la dispersion que l'on prévoyoit, Mesraïm, chef de cette famille, eût commencé d'y exercer une autorité qui sera devenue l'époque du commencement de cette monarchie. Il est bien remarquable que quand les descendans de Noé formèrent le projet d'élever la tour de Babel, ce fut précisément pour prévenir leur dispersion: *antequam dividamur in universas terras* (1); ou selon l'hébreu traduit plus littéralement, *ne dispergamur super faciem omnīs terræ*; ce qui donne assez lieu de présumer qu'il y avoit dès lors dans ces différentes familles certaines dispositions qui annonçoient une prochaine dispersion.

Cham étoit le plus jeune des fils de Noé (2). Lorsque la famille de ce dernier, après la folle entreprise de la tour de Babel, se dispersa en différentes contrées, environ 527 ans après le déluge, *Cham* tourna du côté de l'Afrique; et c'est lui sans doute, qui dans la suite y fut honoré comme dieu sous le nom de *Jupiter Ammon*. Il avoit quatre en-

(1) *Gen.* XI. 4. — (2) *Gen.* IX. 24.

fans, *Chus*, *Mesraïm*, *Phut* et *Chanaan*. *Chus* fut père de *Nemrod*, qui fonda l'empire des Babyloniens, environ cinquante trois ans avant la dispersion des peuples. *Mesraïm*, frère de *Chus*, a pu fonder dans sa famille huit ans avant la dispersion, cette espèce de domination qui sera devenue l'époque de la monarchie qu'il transporta avec sa famille dans l'Égypte. *Mesraïm*, fils de *Cham*, étoit contemporain d'*Arphaxad*, fils de *Sem*; *Arphaxad* naquit deux ans après le déluge, et vécut quatre cent trente-huit ou même cinq cent trente cinq ans. *Mesraïm* pouvoit donc bien avoir environ trois cents ans, lorsqu'il fonda la monarchie égyptienne. On convient qu'il est le même que *Menès*, que tous les historiens disent avoir été le premier roi d'Égypte (1), et auquel ils attribuent d'y avoir établi le premier le culte des dieux, et les cérémonies des sacrifices. On lui donne soixante-deux ans de règne; ainsi il sera mort vers l'an 2127 avant l'ère chr. vulg., environ trois cent quatre-vingts ans après le déluge, étant lui-même âgé d'environ trois cent quatre-vingts ans. La suite de ses successeurs étant fort embarrassée, nous nous contenterons d'indiquer sommairement ici ceux dont le règne a quelque chose de plus intéressant; et nous ne nous arrêterons que sur ceux qui ont plus de rapport à l'histoire sainte.

II.  
Rois d'Égypte depuis  
*Mesraïm* jusqu'à l'irruption des rois-pasteurs.  
Avant l'ère chr. vulg.  
2127.

Après *Menès*, parut *Busiris*, qui bâtit la fameuse ville de *Thèbes*, et y établit le siège de l'empire; ce n'est pas celui qui est connu par sa cruauté. Dans la suite parut *Osymandias*, qui fit construire plusieurs édifices magnifiques (2) dont l'un entre autres étoit orné de sculptures et de peintures d'une beauté parfaite, qui représentoient son expédition contre les *Bactriens* qu'il avoit attaqués, dit-on, avec une armée de quatre cent mille hommes de pied et de vingt mille chevaux. *Uchoréas*, l'un de ses successeurs, bâtit la ville de *Memphis* (3). Elle avoit cent cinquante stades de circuit, c'est-à-dire, plus de sept lieues. Il la plaça à la pointe du *Delta*, à l'endroit où le *Nil* se partage en plusieurs branches. Du côté du midi, il fit une levée fort haute. A droite et à gauche, il creusa des fossés très-profonds pour y recevoir le fleuve; ils étoient revêtus de pierres, et, du côté de la ville, rehaussés par de fortes chaussées; le tout pour mettre la ville en sûreté, et contre

(1) *Herodot.* t. II. c. 99. *Diod.* t. I. p. 42. — (2) *Diod.* t. I. p. 44. et 45. — (3) *Diod.* t. I. p. 46.

les inondations du Nil, et contre les attaques des ennemis. Une ville si avantageusement située et si bien fortifiée, qui étoit comme la clef du Nil, et qui par-là dominoit sur tout le pays, devint bientôt le séjour ordinaire des rois; et elle demeura en possession de cet honneur jusqu'au temps où Alexandre-le-Grand fit bâtir Alexandrie. Après Uchoréus parut *Mæris*, qui construisit le lac fameux qui porta son nom (1). Selon Pomponius Méla (2), ce lac avoit vingt mille pas de circuit, environ sept ou huit lieues. Il communiquoit avec le Nil par le moyen d'un grand canal qui avoit plus de quatre lieues de longueur, et cinquante pieds de largeur. De grandes écluses ouvroient le canal et le lac, ou les fermoient, selon le besoin. Quand le débordement du Nil étoit trop grand, on ouvroit les écluses, et les eaux ayant leur retraite dans ce lac, ne séjournoient sur les terres qu'autant qu'il falloit pour les engraisser. Au contraire, quand l'inondation étoit trop basse, et menaçoit de stérilité, on tiroit de ce lac par des coupures et des saignées une quantité d'eau suffisante pour arroser les terres.

L'Égypte avoit été gouvernée pendant près d'un siècle par des princes nés dans le pays même, lorsque des étrangers qu'on nomma *rois-pasteurs*, et qui étoient arabes ou phéniciens, s'emparèrent d'une grande partie de la Basse-Égypte, et de Memphis; mais ils ne furent point maîtres de la Haute-Égypte, et le royaume de Thèbes subsista toujours jusqu'au temps de Sésostris. La domination de ces rois étrangers dura environ deux cent soixante ans. Quelques-uns pensent que ce fut cette révolution qui rendit les pasteurs odieux aux Egyptiens; cette disposition des Egyptiens est marquée dans l'Écriture au temps où Jacob descendit en Égypte (3). Jacob avoit alors cent trente ans (4). Ussérius conjecture qu'il y avoit peut-être alors environ cent vingt ans que les Egyptiens avoient été délivrés de ces rois; et qu'ainsi l'irruption de ceux-ci peut être placée trois cent quatre-vingts ans avant l'arrivée de Jacob en Égypte, c'est-à-dire vers l'an 2084 avant l'ère chr. vulg., environ cent ans après la fondation de la monarchie égyptienne. Mais cet intervalle paroît trop court pour y placer les règnes des différens princes dont nous venons de parler; rien n'empêché, ce semble, de reculer l'irruption des rois-pasteurs vers l'an 2024, environ cent soixante ans après la

III.  
Rois d'Égypte depuis l'irruption des rois-pasteurs jusqu'au règne de Sésostris.

Avant l'ère chr. vulg.  
2024.

(1) *Diod. l. 1. p. 46.* — (2) *Méla, lib. 1.* — (3) *Gen. XLVI. 34.* — (4) *Gen. XLVII. 9.*

fondation de la monarchie égyptienne, trente ans après la naissance d'Abraham. C'est sous l'un d'eux appelé dans l'Écriture *Pharaon* (1), nom commun à tous les rois d'Égypte, que ce patriarche passa dans ce pays avec Sara sa femme, vers l'an 1918.

Avant l'ère  
chr. vulg.

1918.

*Themosis* ou *Amosis* ayant chassé les rois-pasteurs, régna dans la Basse-Egypte, vers l'an 1764. Quelque temps après, vers l'an 1757, Joseph fut mené en Égypte par des marchands ismaélites (2), vendu à Putiphar, et par une suite d'événemens merveilleux conduit à une suprême autorité, et élevé à la première place du royaume. Cinquante-deux ans après, vers l'an 1705, Jacob passa aussi lui-même en Égypte avec toute sa famille (3) qui fut toujours bien traitée par les Égyptiens, tant qu'ils conservèrent le souvenir des services importans que Joseph leur avoit rendus.

1764.

1705.

IV.  
Règne de  
Sésostris.  
Avant l'ère  
chr. vulg.  
1636.

Joseph mourut âgé de cent dix ans, vers l'an 1664; et il paroît que ce fut environ vingt-huit ans après sa mort que parut Sésostris, qui est non-seulement l'un des plus puissans rois qu'ait eus l'Égypte, mais encore l'un des plus grands conquérans que vante l'antiquité. Ussérius recule le règne de ce prince; il le suppose fils de celui qui fut enseveli dans les eaux de la mer Rouge. Mais il paroît difficile de croire que le prince successeur de celui qui périt dans les eaux de la mer Rouge, ait pu être un prince si puissant, et qu'il ait porté si loin ses conquêtes, sans troubler les Israélites. Le père Tournemine aime mieux dire que Sésostris régna dans l'Égypte avant la sortie des Israélites; et cela paroît plus vraisemblable. Sur le témoignage de Manéthon cité par l'historien Josèphe, il prétend que les Israélites sortirent de l'Égypte sous le règne d'Aménophis, comme le suppose aussi Ussérius; qu'Aménophis avoit succédé à Ramessès son père, comme Ussérius le reconnoît aussi; et il ajoute, sur le témoignage du même Manéthon, qu'Aménophis étoit petit-fils de Sésostris, prédécesseur de Ramessès; que Sésostris régna cinquante-neuf ans, et Ramessès soixante-six. Quant aux vingt années que Manéthon donne à Aménophis, le père Tournemine prétend qu'il faut les partager entre deux Aménophis, parce

(1) *Gen. xii. 10. et seqq.* — (2) *Gen. xxxvii. 28. et seqq.* Je suppose ici ce que j'ai essayé de prouver dans la *Dissertation sur le troisième âge du monde*, tom. 1<sup>er</sup>, à la tête de la Genèse, que Joseph pouvoit avoir soixante ans lorsqu'il parut devant Pharaon. (*Note de la précédente édition*). — (3) *Gen. xlvi. 1. et seqq.*

que Manéthon ne reconnoissant point qu'Aménophis eût péri dans la mer Rouge, prolonge son règne au delà de la sortie d'Égypte; ce qui donne lieu au père Tourne- mine de dire qu'il y eut deux Aménophis, dont l'un régna avant la sortie d'Égypte, et l'autre après; il ne donne que deux ans au premier, et dix-huit au second. Ainsi rassemblant les deux ans du premier Aménophis, les soixante-six de Ramessès, et les cinquante de Sésostris, il en résultera que Sésostris aura commencé à régner cent vingt-sept ans avant la sortie d'Égypte, c'est-à-dire vers l'an 1618 avant l'ère chr. vulg., environ quarante-six ans après la mort de Joseph. Mais en supposant qu'il n'y ait eu qu'un Aménophis qui aura régné vingt années, il en résultera que Sésostris aura commencé à régner vers l'an 1636, environ vingt-huit ans après la mort de Joseph. D'autres ne donnent à Sésostris que trente-trois ans; dans cette supposition il n'auroit commencé que vers 1610, environ cinquante-quatre ans après la mort de Joseph.

Le père de Sésostris ayant projeté de faire de son fils un conquérant (1), fit amener à la cour tous les enfans qui naquirent le même jour que ce prince; il les fit élever avec les mêmes soins que Sésostris, afin que ce jeune prince pût un jour trouver en eux de fidèles ministres et des officiers zélés pour le succès de ses armes. On les accoutuma dès l'âge le plus tendre, à une vie dure et laborieuse; la chasse fut leur exercice le plus ordinaire. Quand Sésostris fut plus âgé, son père lui fit faire son apprentissage par une guerre contre les Arabes. Ce jeune prince soumit cette nation jusqu'alors indomptable. La jeunesse élevée avec lui, le suivit toujours dans toutes ses campagnes. Accoutumé aux travaux guerriers par cette conquête, son père le fit tourner vers l'occident de l'Égypte. Il attaqua la Libye; et la plus grande partie de cette vaste région fut subjuguée. Alors son père mourut, et le laissa en état de tout entreprendre. La conquête du monde entier fut le dessein que conçut Sésostris. Mais avant de sortir de son royaume, il pourvut à la sûreté du dedans, en gagnant le cœur de tous ses peuples par la libéralité, par la justice, et par des manières douces et populaires. Il prit soin aussi de ménager les officiers et les soldats qui devoient toujours être prêts à répandre leur sang pour lui. Il divisa tout le pays en trente-six gouvernemens qu'on appelloit

(1) *Diod. l. 1. p. 48. et seqq. Herodot. lib. 11. cap. 102. et seqq.*

*nomes*, et il les donna à des personnes de mérite, et de la fidélité desquelles il étoit assuré. Enfin il se mit en campagne avec une armée de six cent mille hommes de pied, vingt-quatre mille chevaux, et vingt-sept mille chars armés en guerre.

Il commença son expédition par l'Ethiopie, située au midi de l'Egypte. Il la rendit tributaire, et obligea les peuples de lui payer tous les ans une certaine quantité d'ébène, d'ivoire et d'or. Il avoit aussi équipé une flotte de quatre cents voiles; et l'ayant fait avancer sur la mer Rouge, il se rendit maître des îles et de toutes les villes placées sur le bord de la mer. Pour lui il marcha à la tête de son armée de terre. Il parcourut et soumit l'Asie avec une rapidité étonnante, et pénétra dans les Indes plus loin que n'avoient fait Hercule et Bacchus, et plus loin encore que ne fit depuis Alexandre, puisqu'il soumit le pays au delà du Gange, et s'avança jusqu'à l'Océan. On peut juger par-là si les pays plus voisins lui résistèrent. Les Scythes jusqu'au Tanais lui furent assujettis, aussi-bien que l'Arménie et la Cappadoce. Il laissa une colonie dans l'ancien royaume de Colchos, situé vers la partie orientale de la mer Noire, et où les mœurs d'Egypte sont toujours demeurées depuis. Hérodote a vu dans l'Asie mineure d'une mer à l'autre les monumens de ses victoires. On lisoit en plusieurs pays cette inscription gravée sur des colonnes : *Sésostris le roi des rois et le seigneur des seigneurs, a conquis ce pays par ses armes.* Il y en avoit jusque dans la Thrace; et il étendit son empire depuis le Gange jusqu'au Danube. La difficulté des vivres l'arrêta dans la Thrace, et l'empêcha d'entrer plus avant dans l'Europe. On remarque un caractère singulier dans ce conquérant, c'est que ne songeant pas, comme les autres, à maintenir sa domination sur les nations vaincues, il se borna à la gloire de les avoir assujetties et dépouillées, et après avoir couru le monde pendant neuf ans, se renferma presque dans les anciennes limites de l'Egypte, à l'exception de quelques provinces voisines; car on ne voit, par aucun vestige, que ce nouvel empire ait subsisté, ni sous lui, ni sous ses successeurs.

Il revint donc chargé des dépouilles de tous les peuples vaincus, traînant après lui une multitude infinie de captifs. Il récompensa les officiers et les soldats de son armée avec une magnificence vraiment royale, traitant chacun selon sa

qualité et son mérite ; et il employa le repos que la paix lui laissoit , à construire des ouvrages plus propres encore à enrichir l'Égypte , qu'à immortaliser son nom , et où l'art et l'industrie des ouvriers se faisoient plus admirer que l'immense grandeur des dépenses qu'on y avoit faites. Cent temples fameux érigés en action de grâces aux dieux tutélaires de toutes les villes , furent les premiers fruits de ses victoires ; et il eut soin de publier par des inscriptions , que ces grands ouvrages avoient été achevés sans fatiguer aucun de ses sujets. Il mettoit sa gloire à les ménager ; et les monumens de ses victoires n'étoient élevés que par les pénibles travaux des captifs. Son grand travail fut de faire construire dans toute l'étendue de l'Égypte un nombre considérable de hautes levées , sur lesquelles il bâtit de nouvelles villes , afin que les hommes et les bestiaux pussent y être en sûreté pendant les débordemens du Nil. Depuis Memphis jusqu'à la mer il fit creuser des deux côtés du fleuve un grand nombre de canaux pour faciliter le commerce et le transport des vivres , et pour établir une communication aisée entre les villes les plus éloignées les unes des autres ; et par-là il rendit aussi l'Égypte inaccessible à la cavalerie des ennemis qui avoit coutume de l'infester par de fréquentes irruptions. Il fit plus : pour mettre le pays à l'abri des incursions des Syriens et des Arabes qui en sont fort voisins , il fortifia tout le côté de l'Égypte , qui est tourné vers l'Orient , depuis Péluse jusqu'à Héliopolis , c'est-à-dire plus de sept lieues en longueur. Enfin devenu aveugle dans sa vieillesse , il se donna la mort à lui-même après avoir régné trente-trois ans selon les uns , ou cinquante-neuf selon les autres ; quoi qu'il en soit , il paroît que son règne finit vers l'an 1577 avant l'ère chr. vulg. , c'est-à-dire quatre-vingt-six ans avant la sortie d'Égypte.

Il eut pour successeur son fils *Ramessès-Miamun* ; et il paroît que c'est ce roi que l'Écriture nomme *Pharaon* , et qui ne connoissant point Joseph , accabla de travaux les Israélites , et leur fit bâtir des villes dont une fut nommée de son nom *Ramessès* (1). Il régna soixante-six ans , et mourut vers l'an 1511.

*Aménophis* son fils lui succéda. C'est celui que l'Écriture nomme *Pharaon* , et qui fut submergé avec son armée dans les eaux de la mer Rouge (2) , en l'année 1491 avant

(1) *Exod.* 1. 8. et seqq. — (2) *Exod.* 11. et XIV.

## V.

Suite de l'histoire des Égyptiens depuis le règne de Sésotris jusqu'au règne de Séthon.

Avant l'ère chr. vulg.  
1577.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
1511.  
1491.

l'ère chr. vulg. Nous avons fait remarquer qu'on lui donne vingt ans de règne.

Ussérius croit que le fameux *Busiris* si célèbre chez les anciens pour sa cruauté, étoit frère d'Aménophis, auquel il aura succédé; ainsi ce sera vers ce temps-là que cet homme cruel aura exercé sa tyrannie en Egypte sur les bords du Nil, égorgeant impitoyablement tous les étrangers qui abordoient dans le pays.

1200.

Vers le temps de la guerre de Troie, c'est-à-dire vers l'an 1200 avant l'ère chr. vulg., régnoit en Egypte *Protée* (1), devant qui fut conduit Pâris le Troyen poussé par la tempête à l'une des embouchures du Nil, lorsqu'il retournoit chez lui avec Hélène qu'il avoit ravie. Protée lui reprocha fortement son crime, retint Hélène avec toutes ses richesses, pour les restituer à leur légitime possesseur, et chassa ce perfide, ne lui laissant que trois jours pour sortir de ses états. Pâris continua sa route, et arriva à Troie; les Grecs l'y suivirent, et pendant dix ans redemandèrent en vain Hélène. Troie fut prise, et son royaume détruit. Ménélas à son retour passa en Egypte, et y trouva chez le roi Protée, Hélène qui lui fut rendue avec toutes ses richesses.

1014.

Au temps de Salomon, qui monta sur le trône vers l'an 1014, l'Egypte avoit pour roi un prince que l'écriture nomme seulement *Pharaon*, et dont Salomon épousa la fille (2). Peu de temps après celui-ci, parut *Sésac* qui est appelé *Sésonchis*. C'est vers lui que se réfugia Jéroboam, pour éviter la colère de Salomon (3). Les enfans d'Israël ayant péché contre le Seigneur, le même prince marcha contre Jérusalem, en la cinquième année du règne de Roboam (4); il avoit avec lui douze cents chariots de guerre, et soixante mille hommes de cavalerie. Le peuple qui étoit venu avec lui, ne pouvoit se compter; il étoit composé en entier de Libyens, de Troglodytes et d'Éthiopiens. Sésac se rendit maître des plus fortes places du royaume de Juda, et avança jusque devant Jérusalem. Alors Roboam et les premiers de sa cour ayant reconnu la justice du châtement dont le Seigneur les frappoit, Dieu leur déclara par son prophète Séméias, que parce qu'ils s'étoient humiliés, il ne les exterminerait pas entière-

971.

(1) *Herodot. l. II. c. 112. et seqq.* — (2) *5. Reg. III. 1.* — (3) *3. Reg. XI. 40.* — (4) *5. Reg. XIV. 25. et seqq. 2. Par. XII. 2. et seqq.*

ment comme ils l'avoient mérité , mais qu'ils demeurent assujettis à Sésac. Sésac se retira donc de Jérusalem , après avoir enlevé les trésors de la maison du Seigneur et du palais du roi. Il emporta tout avec lui , et même les trois cents boucliers d'or que Salomon avoit fait faire. Cela arriva vers l'an 971 avant l'ère chr. vulg.

Environ trente ans après , *Zara* , roi d'Ethiopie , que quelques-uns croient avoir été aussi roi d'Egypte , fit la guerre à *Asa* , roi de Juda , vers la quinzième année de son règne (1). Son armée étoit composée d'un million d'hommes et de trois cents chariots de guerre. *Asa* marcha au-devant de lui , rangea son armée en bataille , et implora le secours du Seigneur avec une vive confiance. Le Seigneur jeta l'épouvante parmi les Ethiopiens ; ils prirent la fuite et furent défaits sans qu'il en restât un seul. Cette défaite tombe vers l'an 941.

Long-temps après , lorsque l'Egypte étoit gouvernée par *Anysis* , qui étoit aveugle , *Sabacus* , roi d'Ethiopie (2) , excité par un oracle , entra avec une nombreuse armée en Egypte , et s'en rendit maître. Il régna avec beaucoup de douceur et de justice. Il bâtit plusieurs temples magnifiques , un entre autres dans la ville de *Bubaste* , dont *Hérodote* fait une belle description. Après avoir régné cinquante ans , terme que l'oracle lui avoit marqué , il se retira volontairement en Ethiopie , et laissa le trône à *Anysis* qui , pendant tout ce temps , s'étoit tenu caché. On croit que ce *Sabacus* est le même que *Sua* dont *Osée* , roi d'Israël , implora le secours contre *Salmanasar* , roi des Assyriens (3) , vers l'an 725 avant l'ère chrétienne vulgaire.

Bientôt après , vers l'an 719 , le trône d'Egypte fut occupé par *Séthon* , que quelques-uns croient être fils de *Sabacus*. Ce prince , au lieu de s'acquitter des fonctions d'un roi , affectoit celles d'un prêtre , s'étant fait consacrer lui-même souverain pontife de *Vulcain*. Il fit peu de cas des gens de guerre ; il leur ôta leurs privilèges , et alla jusqu'à les dépouiller des fonds de terre que les rois ses prédécesseurs leur avoient assignés. Il éprouva bientôt leur ressentiment ; *Sennachérib* , roi des Assyriens , étant entré avec une armée nombreuse en Egypte , les officiers et les soldats égyptiens refusèrent de marcher contre lui. Le prêtre de *Vulcain* , réduit

Avant l'ère  
chr. vulg.  
941.

770.

#### VI.

Suite de  
l'histoire des  
Egyptiens  
depuis le rè-  
gne de *Sé-  
thon* jus-  
qu'au règne  
de *Psammi-  
tique*.

Avant l'ère  
chr. vulg.

719.

(1) 2. *Par.* xiv. 9. et seqq. — (2) *Herodot.* l. II. c. 157. et seqq. *Diod.* l. 1. p. 59. — (3) 4. *Reg.* xvii. 4.

à une telle extrémité, eut recours à son dieu, qui lui dit de marcher hardiment contre les ennemis avec le peu de gens qu'il pourroit ramasser; il le fit. Un petit nombre de marchands, d'ouvriers et de gens de la lie du peuple, se joignit à lui. Avec cette poignée de soldats, il s'avança jusqu'à Péluse, où Sennachérib avoit établi son camp. Hérodote, qui rapporte ce fait, ajoute, sur le rapport des Egyptiens, que la nuit suivante, une multitude effroyable de rats se répandit dans le camp des Assyriens, et qu'y ayant rongé toutes les cordes de leurs arcs et toutes les courroies de leurs boucliers, les mit hors d'état de se défendre. Ainsi désarmés, ils furent obligés de prendre la fuite; et se retirèrent après avoir perdu une grande partie de leurs troupes. Il est visible que cette histoire est une altération de celle qui est rapportée dans le 14<sup>e</sup> livre des Rois, dans Isaïe et dans l'historien Josèphe (1). On y voit que Sennachérib, roi des Assyriens, étant entré dans la Judée en la quatorzième année du règne d'Ezéchias, 713 avant l'ère chrétienne vulgaire, pénétra aussitôt dans l'Egypte et jusque dans l'Ethiopie, ravagea ces deux provinces, y fit beaucoup de captifs, selon ce qui avoit été prédit par Isaïe (2), revint trois ans après en Judée, et menaça Ezéchias, en s'élevant avec blasphème contre le Dieu d'Israël, en qui Ezéchias mettoit sa confiance. Ses blasphèmes attirèrent sur lui la colère du Seigneur; l'ange exterminateur ravagea le camp des Assyriens, et y fit périr en une seule nuit cent quatre-vingt-cinq mille hommes. A la vue de ce désastre, Sennachérib fut obligé de prendre la fuite, et se sauva dans ses états avec le petit nombre de ceux qui lui étoient restés. Voilà la vérité du fait; mais comme elle étoit peu honorable pour les Egyptiens, ils ont tâché de la tourner à leur avantage, en la déguisant et en la corrompant.

Ussérius et M. Prideaux prétendent, avec assez de vraisemblance, que c'est dans ce temps qu'arriva la ruine de *No-Ammon*, cette fameuse ville dont parle le prophète Nahum (3). Saint Jérôme, auteur de notre version Vulgate, la nomme *Alexandrie*, parce que, selon les Juifs, *No-Ammon* étoit dans l'endroit où fut bâtie depuis *Alexandrie*. Mais M. Prideaux croit, d'après Bochart, que c'est *Thèbes*, surnommée *Diospolis*; en effet, le nom de *Dios-*

(1) 4. Reg. xviii. 15. et seqq. Isai. xxxvi. 1. et seqq. Beros. apud Joseph. Antiq. l. x. c. 1. — (2) Isai. xx. 1. et seqq. — (3) Nah. iii. 8. et seqq.

*polis* que les Grecs lui donnèrent, et qui signifie *ville de Jupiter*, peut prouver que son ancienne dénomination étoit *No-Ammon*, qui signifie aussi *demeure de Jupiter*; car, selon Hérodote, Jupiter est appelé *Ammon* chez les Egyptiens (1). Il paroît que Nahum prophétisoit sous le règne de Manassé; et lorsqu'il dit que les habitans de No-Ammon ont été trainés en captivité, que ses jeunes gens ont été écrasés dans les carrefours de ses rues, et que ses plus grands seigneurs ont été chargés de fers, et partagés au sort entre les vainqueurs, tout cela paroît assez convenir au temps de l'expédition de Sennachérib dans l'Egypte, sous le règne de Séthon (2).

Tandis que Séthon régnoit en Egypte, *Tharaca* régnoit dans l'Ethiopie; et lorsque Sennachérib fut rentré dans la Judée, *Tharaca* rassembla ses forces pour les joindre à celles d'Ezéchias contre Sennachérib leur ennemi commun. Sennachérib se mit en marche pour aller à sa rencontre; mais ce fut alors que ce prince ayant blasphémé contre le Dieu d'Israël, son armée fut défaite. Séthon étant mort après avoir occupé le trône d'Egypte pendant quatorze ans (3), *Tharaca* y monta à sa place vers l'an 705, et le tint pendant dix-huit ans. Ce fut le dernier des rois éthiopiens qui régnèrent dans l'Egypte.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
705.

Après la mort de *Tharaca*, les Egyptiens ne pouvant s'accorder sur la succession, furent deux ans dans un état d'anarchie accompagné de grands désordres. Enfin vers l'an 685, douze des principaux seigneurs s'étant ligués ensemble, se saisirent du royaume, et le partagèrent entre eux en douze parties (4). Ils régnèrent ensemble pendant quinze ans dans une grande union; et pour en laisser à la postérité un monument célèbre, ils bâtirent, à frais communs, à l'extrémité méridionale du lac de Mœris, le fameux labyrinthe qui étoit composé de douze grands palais. Mais une tempête ayant jeté sur les côtes d'Egypte des soldats de Grèce, Cariens et Ioniens, *Psammitique*, l'un des douze, les reçut, et les engagea, par de grandes promesses, à demeurer avec lui. Ensuite il leva d'autres troupes, mit à leur tête ces Grecs; et ayant attaqué les onze rois, il les défit, et demeura seul maître de l'Egypte, vers l'an 570.

685.

Dès que *Psammitique* fut affermi sur le trône, il entra

(1) *Herodot. l. II. c. 42.* — (2) Voyez la préface sur Nahum. — (3) *Afric. apud Syncel. p. 74.* — (4) *Herodot. l. II. c. 147. et seqq. Diod. l. I. p. 59.*

VII.  
Règles de  
Psammiti-  
que, de Né-  
chao et de  
Psammis.  
Avant l'ère  
chr. vulg.  
670.

en guerre avec le roi d'Assyrie, au sujet des limites des deux empires. Cette guerre dura long-temps. Depuis que les Assyriens eurent conquis la Syrie, la Palestine étant le seul pays qui séparât les deux royaumes, devint entre eux un sujet continuel de discorde. Psammitique entra donc à la tête d'une armée dans la Palestine; mais il s'y trouva d'abord arrêté devant Azot, une des principales villes du pays, qui lui donna tant de peine, que ce ne fut qu'après un siège de vingt-neuf ans qu'il s'en rendit maître. C'est le plus long siège dont il soit parlé dans l'histoire ancienne. Cette place étoit autrefois une des cinq villes capitales des Philistins. Sennachérib l'avoit prise sur eux par Tarthan, l'un de ses généraux (1). Les Assyriens l'avoient conservée, et en avoient fait une place forte; et ce ne fut qu'après le siège dont nous venons de parler, qu'elle tomba entre les mains des Egyptiens. Vers ce temps-là, les Scythes s'étant rendus maîtres de la haute Asie, poussèrent leurs conquêtes dans la Syrie jusqu'aux frontières de l'Egypte. Mais Psammitique alla au-devant d'eux, et fit si bien par ses présens et par ses prières, qu'ils ne passèrent pas plus avant. Psammitique régna environ cinquante-quatre ans, et mourut vers l'an 616.

616.

Il eut pour successeur son fils *Néchao*. Ce prince entreprit de joindre le Nil avec la mer Rouge, en tirant un canal de l'un à l'autre (2). L'espace qui les sépare est d'environ cinquante lieues. Après avoir vu périr cent vingt mille hommes dans ce travail, il fut obligé de l'abandonner. Il réussit mieux dans une autre entreprise (3). D'habiles marins de Phénicie qu'il avoit pris à son service, étant partis de la mer Rouge avec ordre de découvrir les côtes d'Afrique, en firent heureusement le tour, et revinrent la troisième année de leur navigation en Egypte par le détroit de Gibraltar; voyage fort extraordinaire pour un temps où l'on n'avoit pas encore l'usage de la boussole. Les Babyloniens et les Mèdes ayant détruit Ninive, et avec elle l'empire des Assyriens (4), Néchao se mit en campagne pour aller vers l'Euphrate, dans le dessein d'arrêter leurs progrès. Josias voulut s'opposer à son passage; il fut vaincu, et mourut d'une blessure qu'il reçut dans le combat. Néchao, arrivé vers l'Euphrate, battit les Babyloniens, prit Charcamis, et s'en étant assuré la

(1) *Isai.* xx. 1. — (2) *Herodot.* t. i. c. 158. — (3) *Herodot.* t. iv. c. 42. — (4) *Joseph. Antiq.* t. x. c. 6. 4. *Reg.* xxiii. 29. et seqq. 2. *Par.* xxxv. 20. et seqq.

possession par une bonne garnison qu'il y laissa, il reprit, au bout de trois mois, le chemin de son royaume. En revenant, il déposa Joachaz, qui avoit été mis à la place de Josias. Il vint à Jérusalem, mit sur le trône Joakim, lui imposa un tribut annuel, et retourna triomphant dans son royaume. Hérodote faisant mention de l'expédition de ce roi d'Égypte (1), et de la bataille qu'il gagna sur Josias à Mageddo, qu'il nomme *Magdole*, dit qu'après sa victoire il prit la ville de *Cadytis*, qu'il représente comme située dans les montagnes de la Palestine, et de la grandeur de Sardes, qui étoit en ce temps-là la capitale de l'Asie mineure. Cette description ne peut convenir qu'à Jérusalem, qui étoit ainsi située, et la seule ville alors de ces endroits-là qui pût être comparée à Sardes. Le nom même de *Cadytis*, qui en hébreu signifie la Sainte, désigne clairement la ville de Jérusalem; et on voit par l'Écriture qu'en effet Néchao vint dans cette ville, soit qu'il s'en fût rendu maître, ou plutôt qu'elle lui eût ouvert ses portes, n'étant pas en état de lui résister. Après la prise de Charcamis, le gouverneur de la Syrie et de la Palestine, qui tenoit ces provinces de la part du roi de Babylone, se soumit au roi d'Égypte; alors Nabopolassar envoya dans ces provinces-là Nabuchodonosor son fils, à la tête d'une armée. Ce jeune prince reprit Charcamis, et enleva aux Égyptiens tout ce qu'ils possédoient depuis ce qu'on appeloit *le ruisseau d'Égypte* jusqu'à l'Euphrate (2). Néchao mourut vers l'an 600; il avoit régné seize ans.

Il laissa son royaume à *Psammis* son fils dont le règne ne dura que six ans. L'histoire ne nous en apprend rien de particulier, sinon que ce prince fit une expédition en Éthiopie (3). Il mourut vers 594.

Après son fils lui succéda. Il est appelé dans l'Écriture *Pharaon Ephrée* ou *Ophra* (4). Pendant les premières années de son règne, il eut des succès fort heureux (5). Il porta ses armes contre l'île de Chypre. Il attaqua par terre et par mer la ville de Sidon, la prit, et se rendit maître de toute la Phénicie et de toute la Palestine. De si prompts

Avant l'ère  
chr. vulg.  
600.

VIII.  
Règne d'A-  
priés.  
Avant l'ère  
chr. vulg.  
594.

(1) *Herodot. t. II. c. 159.* — (2) *Jerem. XLVI. 2. et 4. Reg. XXIV. 7.* Les uns prétendent que le ruisseau d'Égypte étoit le bras le plus oriental du Nil; les autres croient que c'étoit une petite rivière qui couloit au travers du désert, entre l'Égypte et la Palestine. — (3) *Herodot. t. II. c. 160.* — (4) *Jerem. XLIV. 30.* Vulg. *Ephrec.* Hebr. *Ophra.* — (5) *Herodot. t. II. c. 161. Diod. t. I. pag. 62.*

succès lui enflèrent extrêmement le cœur. Hérodote rapporte de lui qu'infatué de sa grandeur, il croyoit qu'il n'étoit pas au pouvoir des dieux mêmes de le détrôner. C'est par rapport à de tels sentimens que dans la prophétie d'Ezéchiél contre ce prince, le Seigneur lui met dans la bouche ces paroles pleines d'une vanité folle et impie : *Le fleuve est à moi ; c'est moi qui l'ai fait* (1).

Peu de temps après qu'Ophra fut monté sur le trône, Sédécias, roi de Juda, lui envoya des ambassadeurs (2), fit alliance avec lui ; et rompant le serment de fidélité qu'il avoit fait au roi de Babylone, il se révolta ouvertement contre lui. Quelques défenses que Dieu eût faites à son peuple d'avoir recours aux Egyptiens, et de mettre en eux sa confiance, et quelques malheureux succès qu'eussent eus les différentes tentatives que les Israélites avoient faites de ce côté-là, l'Egypte leur paroissoit toujours une ressource assurée dans leurs dangers, et ils ne pouvoient s'empêcher d'y recourir. C'est ce qui étoit déjà arrivé sous le saint roi Ezéchias. Isaïe leur disoit de la part de Dieu : « Malheur à » ceux qui vont en Egypte chercher du secours.... L'Egypte » est un homme, et non pas un Dieu.... Le Seigneur étendra » sa main, et celui qui donnoit secours, sera renversé par » terre, et celui qui espéroit être secouru, tombera avec » lui (3). » Ils n'écoutèrent ni le prophète ni le roi, et ne reconnurent la vérité des paroles de Dieu qu'après une funeste expérience. Il en fut de même en cette occasion : Sédécias, malgré les remontrances de Jérémie, voulut faire alliance avec l'Egyptien. Celui-ci fier de l'heureux succès de ses armes, et ne croyant pas que rien pût résister à sa puissance, se déclara le protecteur d'Israël, et lui promit de le délivrer des mains de Nabuchodonosor. Dieu irrité qu'un mortel eût osé prendre sa place, s'en expliqua ainsi à Ezéchiél : « Fils de l'homme, tournez le visage » contre Pharaon, roi d'Egypte, et prophétisez tout ce qui » doit lui arriver à lui et à l'Egypte. Parlez-lui, et dites-lui : » Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Je viens à vous, Pha- » raon roi d'Egypte, grand dragon qui vous couchez au » milieu de vos fleuves, et qui dites : Le fleuve est à moi, » et c'est moi qui l'ai fait (4). » Le Seigneur le compare à un roseau qui se brise sous celui qui s'y appuie, et qui lui perce

(1) *Ezech. xxix. 3.* On lit dans l'hébreu et dans la Vulgate : *Meus est fluvius ; et ego feci memetipsum.* Mais les Septante ont lu : *Et ego feci eum.* — (2) *Ezech. xvii. 15.* — (3) *Isai. xxxi. 1. et seqq.* — (4) *Ezech. xxix. 2. et 3.*

la main, et il ajoute : « Je vais faire tomber la guerre sur » vous, et je tueraï parmi vous les hommes avec les bêtes. » Le pays d'Égypte sera réduit en un désert et en une solitude ; et ils sauront que c'est moi qui suis le Seigneur. (1) » Le même prophète continue dans plusieurs chapitres de suite à prédire les maux dont l'Égypte alloit être accablée. Sédécias continuoit à espérer dans le secours de l'Égypte ; et quand il apprit que l'armée des Egyptiens approchoit, et qu'il vit Nabuchodonosor lever le siège de Jérusalem, il se crut délivré, et commençoit déjà de triompher. Mais sa joie fut courte. Les Egyptiens voyant avancer les Chaldéens, n'osèrent en venir aux mains avec une armée si nombreuse et si aguerrie. Ils reprirent le chemin de leur pays, et abandonnèrent Sédécias à tous les périls de la guerre où ils l'avoient eux-mêmes engagé. Nabuchodonosor revint devant Jérusalem, y remit le siège, la prit, et la brûla, comme Jérémie l'avoit prédit (2). Ce malheur arriva en 588.

Quelques années après, c'est-à-dire, vers 578, les châtimens dont Dieu avoit menacé Apriès, commencèrent à tomber sur lui. Les Cyrénéens (3), colonie des Grecs, qui s'étoit établie en Afrique entre la Libye et l'Égypte, ayant pris et partagé entre eux une grande partie du pays des Libyens, forcèrent ce peuple dépouillé à se jeter entre les bras de ce prince, et à implorer sa protection. Aussitôt Apriès envoya une grande armée dans la Libye, pour faire la guerre aux Cyrénéens. Mais cette armée ayant été défaite, et presque toute taillée en pièces, les Egyptiens s'imaginèrent qu'il ne l'avoit envoyée dans la Libye que pour l'y faire périr, afin que quand il s'en seroit défait, il pût régner plus despotiquement sur ses sujets. Dans cette pensée, ils crurent devoir secouer le joug d'un prince qu'ils regardoient comme leur ennemi. Apriès ayant appris cette révolte, leur envoya Amasis un de ses officiers pour les apaiser, et les faire rentrer dans leur devoir. Mais lorsqu'Amasis eut commencé de leur parler, ils lui mirent sur la tête un casque pour marque de la royauté, et le proclamèrent roi. Amasis ayant accepté la couronne qu'ils lui offrirent, demeura avec eux, et les appuya dans leur révolte. Apriès, à cette nouvelle, encore plus enflammé de colère, envoya Patarbémis, un autre de ses officiers, et l'un des principaux seigneurs de sa cour, pour arrêter Amasis, et le lui amener. Mais

Avant l'ère  
chr. vulg.  
578.

(1) *Ezech.* v. 8. et 9. — (2) *Jerem.* xxxvii. 6. 7. — (3) *Herod.* l. ii. c. 161. et seqq. *Diod.* l. i. p. 62.

Patarbémis ne s'étant pas trouvé en état d'enlever Amasis au milieu de cette armée de révoltés dont il étoit environné, fut traité à son retour par Apriès de la manière la plus indigne et la plus cruelle ; car ce prince , sans considérer que ce n'étoit que faute de pouvoir , qu'il n'avoit pas exécuté sa commission , lui fit couper le nez et les oreilles. Un outrage si sanglant , fait à un homme de ce rang , irrita si fort les Egyptiens , que la plupart allèrent se joindre aux mécontents , et que la révolte devint générale. Ce soulèvement de ses sujets , obligea Apriès de se sauver dans la Haute-Egypte , où il se maintint pendant quelques années , tandis qu'Amasis occupa tout le reste de ses états. Il paroît que c'est de là que doivent se compter les quarante ans de désolation que l'Egypte devoit éprouver selon la prophétie d'Ezéchiél (1) ; en sorte que ces quarante années ayant commencé vers 576 . auront fini vers 536 , c'est-à-dire vers la première année du règne de Cyrus à la tête du nouvel empire des Perses.

La révolte des Egyptiens contre Apriès commença cette désolation ; l'irruption de Nabuchodonosor y mit le comble. Ce prince qui , sans le savoir , étoit l'instrument de la colère de Dieu contre les peuples qu'il vouloit châtier , venoit de prendre la ville de Tyr , au siège de laquelle son armée avoit essuyé des fatigues incroyables , et il n'avoit rien trouvé dans cette ville , qui fût digne de le dédommager des grands travaux de ce siège. Pour y suppléer , Dieu lui abandonna l'Egypte. Nabuchodonosor soumit donc tout le royaume , et chargea son armée de dépouilles. Ensuite il entra en accommodement avec Amasis , et l'ayant confirmé dans la possession du royaume , comme son vice-roi , il reprit le chemin de Babylone.

Alors Apriès sortant du lieu de sa retraite , s'avança vers les côtes de la mer , apparemment du côté de la Libye ; et ayant pris à sa solde une armée de Cariens , d'Ioniens , et d'autres étrangers , il marcha contre Amasis , et lui livra bataille près de la ville de Memphis. Mais ayant été battu et fait prisonnier , il fut mené à la ville de Saïs , et y fut étranglé dans son propre palais , vers l'an 569. Il avoit régné vingt-cinq ans.

Dieu avoit annoncé par ses prophètes dans un détail étonnant toutes les circonstances de ce grand événement.

(1) *Ezech. xxix. 11. et seqq.*

C'étoit lui qui avoit brisé la puissance d'Apriès d'abord si formidable, et qui avoit mis l'épée dans la main de Nabuchodonosor pour aller punir et humilier cet orgueilleux. « Je viens à Pharaon, roi d'Egypte, dit-il, et j'acheverai de briser son bras qui a été fort, mais qui est rompu, et je lui ferai tomber l'épée de la main..... Je fortifierai en même temps le bras du roi de Babylone, et je mettrai mon épée entre ses mains..... Et ils sauront que c'est moi qui suis le Seigneur (1). » Il fait le dénombrement des villes qui doivent être la proie du vainqueur : Taphnis, Péluse, No (appelée dans la Vulgate Alexandrie), Memphis, Héliopolis, Bubaste, etc. (2). Il marque en particulier la fin malheureuse du roi qui doit être livré à ses ennemis. « Je vais livrer, dit-il, Pharaon Ephrée, roi d'Egypte, entre les mains de ses ennemis, entre les mains de ceux qui cherchent à lui ôter la vie (3). » Enfin il déclare (4) que les Egyptiens seront réduits à un état si déplorable, qu'ils n'auront plus de princes de leur nation (5) : *Et dux de terra Ægypti non erit amplius*. L'événement a justifié cette prédiction qui a été accomplie par degrés et en différens temps. Vers l'époque où expirèrent les quarante années de leur désolation, ils devinrent une province des Perses auxquels leurs rois, quoique originaires du pays, étoient soumis ; et la prédiction commença ainsi de s'accomplir. Elle eut son entière exécution à la mort de Nectanébus, dernier roi de race égyptienne. Depuis ce temps-là les Egyptiens ont toujours été gouvernés par des étrangers. Mais reprenons la suite de leur histoire.

Après la mort d'Apriès, *Amasis* devint paisible possesseur de toute l'Egypte (6). Il bâtit plusieurs temples magnifiques, principalement à Saïs qui étoit le lieu de sa naissance. Il considéroit fort les Grecs, et il leur accorda de grands privilèges. Il fit alliance avec les Cyrénéens, et prit chez eux une femme. Il est le seul des rois égyptiens qui ait conquis l'île de Chypre, et qui l'ait rendue tributaire. Ce fut sous son règne, que Pythagore vint en Egypte. Dans l'expédition où Cyrus s'étoit rendu maître d'une grande partie de la terre, l'Egypte, sans doute, avoit subi le joug comme toutes les autres provinces ; et Xénophon le dit expressément au commencement de sa *Cyropédie*. Apparem-

IX.  
Règne d'Amasis et de Psamménit.  
Conquête de l'Egypte par Cambyse, fils de Cyrus.  
Avant l'ère chr. vulg.  
569.

(1) *Ezech.* xxx. 22. et seqq. — (2) *Ibid.* v. 14. et seqq. — (3) *Jerem.* xliv. 30. — (4) *Ezech.* xxix. 11. et seqq. — (5) *Ezech.* xxx. 13. — (6) *Herodot.* 1. 11. c. 172.

ment que vers la fin du règne de Cyrus, l'Égypte qui depuis le commencement du règne de ce prince, se relevoit et se rétablissoit, voulut secouer le joug, et se remettre en liberté; car on voit qu'un des premiers soins de Cambyse, fils de Cyrus, lorsqu'il fut monté sur le trône, fut de porter la guerre en Égypte. Quand il y arriva, Amasis venoit de mourir, après avoir régné environ quarante-quatre ans; ce fut en 526.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
526.

Amasis eut pour successeur son fils *Psamménit* qui eut à soutenir l'irruption des Perses. Cambyse, après le gain d'une bataille, poursuivit les vaincus jusque dans Memphis, assiégea la place, et la prit en fort peu de temps. Il traita le roi avec douceur, lui laissa la vie, et lui assigna un entretien honorable. Mais ayant appris qu'il prenoit des mesures secrètes pour remonter sur le trône, il le fit mourir. Le règne de Psamménit ne fut que de six mois. Alors toute l'Égypte se soumit au vainqueur.

X.  
Révolte des  
Égyptiens  
sous le règne  
de Darius,  
fils d'Hystaspe  
et sous le  
règne d'Ar-  
taxerxès  
Longuemain  
Avant l'ère  
chr. vulg.  
487.  
460.

Les Égyptiens commencèrent à se révolter vers l'an 487, c'est-à-dire vers la fin du règne de Darius, fils d'Hystaspe (1); et ce prince faisoit des préparatifs pour les réduire, lorsqu'il fut prévenu par la mort. Xerxès son fils marcha contre eux en la seconde année de son règne (2); et après les avoir vaincus et subjugués, il appesantit le joug de leur servitude.

Ils se révoltèrent de nouveau sous le règne d'Artaxerxès Longuemain, vers l'an 460, et prirent *Inarus* prince des Libyens pour leur roi (3). Ils appelèrent à leur secours les Athéniens qui, ayant alors une flotte de deux cents vaisseaux dans l'île de Cypre, firent voile aussitôt vers l'Égypte. A la nouvelle de cette révolte, Artaxerxès rassembla une armée de trois cent mille hommes, dont il donna le commandement à Achéménide l'un de ses frères. Quand celui-ci fut arrivé en Égypte, il campa avec sa nombreuse armée sur les bords du Nil. Dans ces entrefaites, les Athéniens ayant défait en mer la flotte des Perses, et détruit ou pris cinquante de leurs vaisseaux, remontèrent ce fleuve, mirent leurs troupes à terre sous le commandement de Charitimis leur général, et s'étant joints à Inarus et à ses Égyptiens, ils fondirent tous ensemble sur Achéménide, et le défirent dans un grand combat où ce général perse

(1) *Herodot. l. vi. c. 2.* — (2) *Herodot. l. vii. c. 7.* — (3) *Diod. l. xi. p. 54. et seqq.*

et cent mille de ses soldats perdirent la vie. Ceux qui échappèrent, se sauvèrent à Memphis. Les vainqueurs les y poursuivirent, et se rendirent maîtres d'abord des deux parties de la ville. Mais les Perses s'étant fortifiés dans la troisième, ils y soutinrent un siège de près de trois ans. Artaxerxès ayant appris la défaite de son armée, et la part que les Athéniens y avoient eue, voulut engager les Lacédémoniens à faire une diversion en sa faveur contre les Athéniens; mais les Lacédémoniens ne voulurent point y consentir. Alors Artaxerxès chargea Mégabyse et Artabaze du commandement de ses troupes pour la guerre d'Egypte. Ils formèrent en Cilicie et en Phénicie une armée de trois cent mille hommes. Artabaze conduisit la flotte vers le Nil, pendant que Mégabyse, avec l'armée de terre, prit la route de Memphis. Il en fit lever le siège, et livra bataille à Inarus. Toutes les troupes de part et d'autre se trouvèrent à cette action. Inarus y fut entièrement défait; le carnage qui fut grand tomba principalement sur les Egyptiens révoltés. Inarus, quoique blessé, fit sa retraite avec les Athéniens et ceux des Egyptiens qui voulurent le suivre, et gagna Biblos, ville située dans l'île de Prosopitis, qui est fermée par deux bras du Nil, tous deux navigables. Les Athéniens mirent leur flotte dans un de ces bras où elle étoit à couvert des insultes de l'ennemi, et soutinrent dans cette île un siège d'un an et demi. Après la bataille, tout le reste de l'Egypte s'étoit soumis au vainqueur, excepté Amyrtée qui avoit encore un petit parti dans les marais où il se maintint long-temps par la difficulté que trouvèrent les Perses à pénétrer jusqu'à lui pour le réduire. Le siège continuoit toujours à Prosopitis. Les Perses voyant qu'ils n'avançoient rien par les voies ordinaires, saignèrent par divers canaux le bras du Nil dans lequel étoit la flotte athénienne, et le mirent à sec; en même temps ils ouvrirent par-là un passage à toute leur armée pour entrer dans l'île. Alors Inarus composa avec Mégabyse pour lui, pour tous ses Egyptiens, et pour environ cinquante Athéniens, et se rendit à condition qu'on leur laisseroit la vie sauve. Le reste des troupes auxiliaires, qui faisoit un corps de six mille hommes, prit le parti de se défendre encore, résolu de périr l'épée à la main. Les Perses voyant cette résolution désespérée ne jugèrent pas à propos de les charger. Ils leur offrirent la paix, en leur promettant qu'on leur laisseroit un passage libre pour retourner dans leur pays. Ils acceptèrent cette con-

Avant l'ère  
chr. vulg.  
454.

dition, et se retirèrent. Ainsi finit la guerre excitée par la révolte des Egyptiens : elle avoit duré six ans. Alors l'Egypte retourna sous le joug des Perses, et y demeura pendant tout le reste du règne d'Artaxerxès. Cinq ans après (1) Artaxerxès cédant aux importunités continuelles de sa mère, qui ne cessoit de lui demander Inarus et les Athéniens qui avoient été pris avec lui en Egypte, pour les sacrifier aux mânes de son fils Acheménide, les lui accorda enfin ; et cette princesse inhumaine, sans aucun égard pour la foi donnée, fit crucifier Inarus, et trancher la tête à tout le reste.

XI.  
Révolte des  
Egyptiens  
sous le règne  
de Darius-  
Nothus. Pre-  
mière expé-  
dition d'Ar-  
taxerxès-  
Mnémôn  
contre l'E-  
gypte.  
Avant l'ère  
chr. vulg.  
412.

Environ trente-sept ans après, c'est-à-dire, vers l'an 412, sous le règne de Darius-Nothus, les Egyptiens las de la domination des Perses accoururent de toutes parts auprès d'*Amyrtée* qui étoit enfin sorti du marais où il s'étoit toujours maintenu, depuis que la révolte d'Inarus avoit été étouffée (2). Les Perses furent chassés, et *Amyrtée* déclaré roi d'Egypte. Après s'être bien affermi sur le trône, il se préparoit à poursuivre les Perses jusque dans la Phénicie, et avoit déjà pris des mesures avec les Arabes pour les y attaquer. L'avis qu'en eut le roi de Perse, lui fit rappeler une flotte qu'il avoit promise aux Lacédémoniens ; il résolut de l'employer à garder ses propres états. Pendant que Darius faisoit la guerre en Egypte et en Arabie, les Mèdes se soulevèrent ; mais ils furent battus et ramenés à leur devoir par la force. Les armes de Darius semblent avoir eu le même succès contre les Egyptiens. *Amyrtée* étant mort après avoir régné six ans, Hérodote remarque (3) que ce fut par la faveur des Perses que son fils *Pausiris* lui succéda. Il falloit donc pour cela qu'ils fussent maîtres de l'Egypte, ou du moins que leur parti y fût le plus fort.

400.

Celui qu'Hérodote nomme *Pausiris*, Eusèbe le nomme (4) *Néphérites*, et lui donne six ans de règne. Son successeur fut *Achoris*, qui commença de régner vers l'an 400, sous le règne d'Artaxerxès Mnémôn. *Achoris* soutint *Evagore*, roi de Salamine, contre les Perses (5), en lui envoyant cinquante galères avec tout l'argent et tout le blé dont il pouvoit avoir besoin. *Evagore*, après quelques heureux succès, fut vaincu, et obligé de se renfermer dans Salamine. Alors se voyant assiégé par terre et par mer, il sortit de nuit avec

(1) *Ctes. o. 35. et seqq. Thuoyd. l. 1. p. 72.* — (2) *Thuoyd. l. 1. p. 72. et seqq.* — (3) *Herodot. l. III. o. 15.* — (4) *Euseb. Chron.* — (5) *Diod. l. xv. p. 329. et seqq.*

dix galères, et fit voile vers l'Égypte, pour engager Achoris à le soutenir fortement contre l'ennemi commun. Il n'en tira pas tous les secours qu'il avoit espérés; et à son retour il se vit contraint de capituler. Le roi de Perse, ayant terminé la guerre de Cypre, voulut entreprendre de réduire l'Égypte. Il fit pour cela de grands préparatifs de guerre. Achoris, prévoyant l'orage, leva beaucoup de troupes de ses sujets, et prit à sa solde un grand nombre de Grecs et d'autres troupes auxiliaires. Les Perses mirent tant de lenteur dans leurs opérations, que deux années entières s'écoulèrent avant qu'on entrât en action. Dans cet intervalle, Achoris vint à mourir, après douze ans de règne, c'est-à-dire, vers 588. *Psammuthis*, qui lui succéda, ne régna qu'un an. Après lui vint *Néphérîtes*, qui ne régna que quatre mois, et qui eut pour successeur *Nectanébus*, premier de ce nom. Enfin tout étant prêt pour attaquer l'Égypte, on forma un camp à Acé, appelée depuis *Ptolémaïs*, ville de la Palestine. Dans la revue qui s'y fit, il se trouva deux cent mille Perses commandés par Pharnabaze, et vingt mille Grecs commandés par Iphicrate. La flotte étoit de trois cents galères, outre deux cents autres vaisseaux à trente rames, et un nombre prodigieux de barques pour les provisions nécessaires à la flotte et à l'armée de terre. L'armée et la flotte se mirent en mouvement en même temps. L'ouverture de la guerre devoit se faire par l'attaque de Péluse; mais on avoit donné tant de temps aux Egyptiens, que Nectanébus leur en rendit l'approche impraticable, et par terre et par mer. Ainsi la flotte, au lieu de faire là sa descente, passa outre, et alla dans la bouche du Nil appelée *Mendésienne*. La descente s'y fit sans beaucoup de peine; le fort qui en défendoit l'entrée fut emporté l'épée à la main, et on n'y fit quartier à personne. Après cette action d'éclat, Iphicrate vouloit qu'on remontât le Nil, sans perdre de temps, pour aller attaquer Memphis, la capitale de l'Égypte, qui étoit sans défense; il offrit même d'y aller seul avec ses vingt mille hommes. Pharnabaze s'y opposa, ne voulant rien entreprendre qu'après que tout le reste de l'armée seroit arrivé. Les Egyptiens alors rassemblèrent leurs troupes, mirent une bonne garnison dans Memphis, et avec le reste harassèrent tellement l'armée des Perses, qu'ils l'empêchèrent de s'avancer au dedans du pays. Après cela survint l'inondation du Nil, qui ayant couvert d'eau toute la campagne, obligea les Perses de retour-

Avant l'ère  
chr. vulg.  
588

ner dans la Phénicie, après avoir perdu inutilement une bonne partie de leur armée.

XII.  
Seconde ex-  
pédition  
d'Artaxerxès  
Mémoires  
contre l'E-  
gypte.  
Avant l'ère  
chr. vulg.  
369.

Nectanébus mourut après dix-huit ans de règne, c'est-à-dire, vers 369. Il eut pour successeur *Tachos*, qui ne régna que deux ans. Ce prince fut d'abord occupé à rassembler autant de troupes qu'il pouvoit pour se défendre contre le roi de Perse qui songeoit à attaquer de nouveau l'Egypte. Pour cet effet, il envoya en Grèce, et obtint des Lacédémoniens un corps de leurs troupes, commandées par Agésilas même leur roi, qui étoit alors plus qu'octogénaire, et auquel il promettoit de le faire généralissime de ses armées. Chabrias Athénien se donna aussi à Tachos. Agésilas étant arrivé auprès de Tachos, et ayant joint ses troupes à celles de l'Egypte, fut fort étonné de voir qu'on ne le nomma pas général de toute cette armée, mais seulement des troupes étrangères; que Chabrias fut fait général des troupes de mer, et que Tachos retenoit pour lui le commandement en chef. Tachos prit la résolution de marcher vers la Phénicie. En vain Agésilas lui représenta que ses affaires n'étoient pas assez bien établies au dedans pour s'éloigner ainsi de ses états; qu'il feroit beaucoup mieux d'y demeurer, et de se contenter de faire agir ses généraux hors de son pays. Tachos méprisa ce sage avis, et ne lui marqua pas plus d'égards dans les autres occasions. Agésilas fut si outré de toute cette conduite, qu'il se joignit aux Egyptiens qui s'étoient soulevés contre lui pendant son absence, et qui avoient mis *Nectanébus* son cousin (1) à sa place. Agésilas disoit qu'il étoit envoyé pour secourir les Egyptiens; et que ceux-ci ayant pris les armes contre Tachos, il ne lui étoit pas permis de servir contre eux sans de nouveaux ordres de Lacédémone. Il y envoya des exprès, et les instructions qu'il reçut furent qu'il fît ce qu'il jugeroit le plus avantageux pour sa patrie. Il n'hésita pas à se déclarer pour Nectanébus. Alors Tachos, obligé de sortir de l'Egypte, se retira à Sidon, d'où il se rendit à la cour de Perse. Artaxerxès, non content de lui pardonner sa faute, lui donna encore le commandement de ses troupes contre les rebelles. Dans le même temps, un troisième prince, de la ville de Mendès, se mit sur les rangs, et voulut disputer la couronne à Nectanébus. Ce nouveau prétendant avoit une armée de

(1) Plutarque (*in Agesil.*) dit que c'étoit son cousin. Diodore dit que c'étoit son fils.

cent mille hommes pour soutenir ses prétentions. Agésilas conseilla de les charger avant qu'ils fussent exercés et disciplinés. Mais Nectanébus craignant qu'Agésilas n'eût dessein de le trahir, refusa de suivre son avis, et laissa ainsi à son ennemi le temps de discipliner ses troupes, qui bientôt après l'obligèrent à se retirer dans une ville fermée de bonnes murailles, et qui avoit une fort grande enceinte. Agésilas fut obligé de l'y suivre. Le prince Mendésien les y assiégea. Nectanébus vouloit charger l'ennemi avant que les travaux que l'on commençoit, pour enfermer la ville, fussent avancés. Agésilas refusa d'abord; ensuite, quand il vit l'ouvrage assez avancé, il disposa l'attaque; les assiégeans furent battus; et après plusieurs autres succès heureux, toujours conduits par Agésilas, le prince ennemi fut enfin fait prisonnier. L'hiver suivant, Agésilas, après avoir bien établi Nectanébus sur le trône, se mit en mer pour retourner à Lacédémone.

Artaxerxès Ochus, ayant succédé à Artaxerxès Maémon, songeoit sérieusement à réduire au devoir l'Egypte, et déjà il faisoit de grands préparatifs pour cette expédition, lorsqu'il apprit le soulèvement des Phéniciens, vers l'an 350 (1). Ces peuples, opprimés par ceux que le roi de Perse envoyoit pour les gouverner, résolurent de secouer le joug, et firent une ligue avec Nectanébus, contre lequel la Perse faisoit marcher ses armées. Celui-ci, pour soutenir les rebelles, envoya Mentor Rhodien à leur secours avec quatre mille hommes de troupes grecques. Il vouloit par-là se faire une barrière de la Phénicie, et y arrêter les Perses. Les Phéniciens, avec ce renfort, se mirent en campagne, battirent les gouverneurs de Syrie et de Cilicie, qu'on avoit envoyés contre eux, et chassèrent tout-à-fait les Perses de la Phénicie. Les Cypriotes, qui n'étoient pas mieux traités qu'eux, voyant l'heureux succès qu'avoit eu cette révolte, entrèrent dans leur ligue avec l'Egypte. Ochus envoya ordre à Idriée, roi de Carie, de leur faire la guerre. Celui-ci équipa aussitôt une flotte, et l'envoya avec huit mille Grecs, commandés par Phocion l'Athénien, et par Evagore, qu'on croit avoir été petit-fils de celui dont nous avons parlé. Il y a de l'apparence qu'il avoit été chassé par Protagore son oncle, qui occupoit alors le trône de Salamine. On fit une descente dans l'île; l'armée des Grecs s'y grossit du double par les renforts qui lui vinrent de Syrie et de Cilicie; et on forma

XIII.  
Expédition  
d'Artaxerxès  
Ochus contre  
l'Egypte. Fin  
du règne de  
Nectanébus,  
dernier roi  
de race égypte-  
tienne.  
Avant l'ère  
chr. vulg.  
350.

(1) *Diod. l. xvi. p. 459. et seqq.*

le siège de Salamine par mer et par terre. L'île de Cypre avoit en ce temps neuf villes assez considérables pour avoir chacune un petit roi ; mais tous ces rois étoient pourtant sujets de la Perse. Dans cette occasion , ils s'étoient tous unis pour secouer ce joug , et se rendre indépendans.

Ochus , ayant remarqué que les guerres d'Egypte étoient toujours malheureuses par la mauvaise conduite des généraux qu'on y envoyoit , résolut d'y aller lui-même. Lors donc qu'il eut pris toutes ses mesures et fait tous ses préparatifs , il se rendit sur les frontières de la Phénicie où il trouva une armée de trois cent mille hommes d'infanterie et de trente mille de cavalerie ; à la tête de laquelle il se mit. Mentor étoit à Sidon avec les troupes grecques. Effrayé à l'approche d'une si grande armée , il envoya traiter secrètement avec Ochus , et lui offrit non-seulement de lui livrer Sidon , mais de le servir encore en Egypte. Ochus lui fit le parti qu'il voulut. Alors Mentor engagea Tenne , roi de Sidon , dans sa trahison ; et de concert ils livrèrent la place à Ochus. Quand les Sidoniens virent qu'ils étoient trahis , et que l'ennemi étoit maître de la ville , ils se renfermèrent dans leurs maisons ; et y mirent le feu. Quarante mille hommes , sans compter les femmes et les enfans , périrent de cette manière. Le sort de Tenne ne fut pas meilleur. Ochus n'ayant plus besoin de lui , le fit mourir. La terrible destruction de Sidon jeta une si grande épouvante dans tout le reste de la Phénicie , qu'elle se soumit , et obtint du roi des conditions assez raisonnables. Ochus ne se rendit pas fort difficile à leurs demandes ; parce qu'il ne vouloit pas perdre le temps dont il avoit besoin pour exécuter ses projets contre l'Egypte. Avant de se mettre en marche pour y entrer , il lui vint encore un corps de dix mille Grecs. Ces troupes le joignirent après la prise de Sidon. Il faut que les Juifs aient eu part à cette guerre des Phéniciens contre la Perse ; car Sidon ne fut pas plus tôt prise ; qu'Ochus entra en Judée , et y assiégea et emporta la ville de Jéricho (1). Outre cela , il paroit qu'il emmena quantité de Juifs captifs en Egypte , et qu'il en envoya beaucoup d'autres en Hyrcanie où il les établit le long de la mer Caspienne (2). Il termina aussi alors la guerre de Cypre ; celle d'Egypte étoit tellement devenue son seul objet , qu'à fin que rien ne l'en détournât , il voulut bien s'accorder

(1) *Solin. c. 55.* — (2) *Euseb. Chron.*

avec les neuf rois de Cypre, qui se soumièrent à lui sous certaines conditions, et furent tous conservés dans leurs petits états.

Enfin Ochus s'avança du côté de l'Égypte. Quand il fut arrivé, il alla camper devant Péluse. De ce camp il forma trois détachemens; et il donna à chacun un Grec et un Perse d'égale autorité pour le commander; le troisième de ces détachemens eut pour commandans Mentor le Rhodien, et Bagoas, un des eunuques d'Ochus. Le roi demeura avec le gros de l'armée dans le camp qu'il avoit choisi d'abord, pour attendre là les événemens, et être à portée de secourir les autres corps, ou de profiter de leurs avantages. Nectanébus s'attendoit depuis long-temps à cette invasion. Il avoit cent mille hommes sur pied, dont vingt mille étoient Grecs; vingt mille Libyens, et le reste des troupes égyptiennes. Il en mit une partie dans les places frontières; et avec le reste il se posta dans les passages, pour disputer à l'ennemi l'entrée de l'Égypte. Le premier détachement de l'armée d'Ochus, commandé par Lacharès, alla se poster devant Péluse où il y avoit cinq mille Grecs en garnison; Lacharès en forma le siège. Le second détachement, commandé par Nicostrate, s'étant mis sur une escadre de quatre-vingts vaisseaux de la flotte de Perse, entra dans une des bouches du Nil, et alla jusque dans le cœur de l'Égypte, où il débarqua, et se fortifia bien dans un camp dont la situation étoit fort avantageuse. Toutes les troupes de l'Égypte qui se trouvèrent dans ces quartiers, se rassemblèrent aussitôt sous Clinius, Grec de l'île de Cos, et se mirent en devoir de chasser l'ennemi. Il y eut une action des plus vives, où Clinius fut tué avec cinq mille de ses gens, et le reste entièrement rompu et dissipé. Cette action fut décisive pour le succès de cette guerre. Nectanébus craignant qu'après cette victoire, Nicostrate ne remontât le Nil, et ne prît Memphis, la capitale du royaume, accourut en diligence pour la défendre, et abandonna les passages. Quand les Grecs qui défendoient Péluse, apprirent cette retraite précipitée, ils crurent tout perdu, et traitèrent avec Lacharès, à condition qu'on les renverroit en Grèce avec tout ce qui leur appartenoit, sans leur faire souffrir aucun mauvais traitement. Mentor, qui commandoit le troisième détachement, trouvant les passages libres, entra dans le pays, et s'en rendit maître sans aucune opposition; car après avoir fait courir le bruit dans tout son camp,

qu'Ochus ordonnoit de bien traiter tous ceux qui se soumettoient, et d'exterminer ceux qui feroient de la résistance, comme on avoit détruit les Sidoniens, il laissa échapper tous ses prisonniers, afin qu'ils en portassent la nouvelle dans tout le pays. Ces pauvres gens répandirent dans leurs villes et dans leurs villages ce qu'ils avoient entendu dire dans le camp ennemi. La férocité d'Ochus le fit croire; et la terreur fut si grande, que dans les garnisons de toutes les villes, c'étoit à qui viendroit le plus tôt se soumettre, les Grecs aussi-bien que les Egyptiens. Nectanébus, désespérant de pouvoir se défendre, ramassa ses meilleurs effets, et se sauva avec ses trésors en Ethiopie d'où il ne revint jamais. C'est le dernier roi de race égyptienne qu'ait eu l'Egypte. Il avoit régné dix-huit ans; ainsi cette révolution arriva vers l'an 349. Depuis ce temps-là l'Egypte demeura sous la domination des Perses, jusqu'à ce qu'Alexandre, après avoir remporté deux victoires sur Darius, étendit ses conquêtes jusque sur cette province. Après la mort de ce prince, l'Egypte tomba en partage à Ptolémée, fils de Lagos, Macédonien, qui y fonda une nouvelle monarchie. Celle-ci subsista jusqu'à la mort de Cléopâtre; après quoi l'Egypte fut réduite en province romaine. C'est ce que nous exposerons plus au long, en donnant l'abrégé de l'histoire d'Alexandre et de ses successeurs.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
349.

## SECONDE PARTIE.

Abrégé de l'histoire d'Alexandre et de ses successeurs; et particulièrement des Lagides et des Séleucides, qui ont régné dans l'Egypte et dans la Syrie depuis Alexandre.

Plan et division de cette seconde partie.

Les Perses, qui avoient subjugué les Babyloniens et les Egyptiens, furent enfin eux-mêmes subjugués par les Grecs. Alexandre, roi de Macédoine, forma par l'étendue de ses conquêtes le plus grand empire que l'on eût vu. Mais ce prince n'ayant laissé aucun héritier capable de lui succéder, ses états éprouvèrent, après sa mort, plusieurs révolutions, jusqu'à ce qu'enfin ils furent partagés en quatre monarchies principales; entre lesquelles nous distinguerons particulièrement celle d'Egypte et celle de Syrie, qui sont le

seules dont l'histoire se trouve liée avec celle du peuple hébreu. L'Égypte échut en partage à *Ptolémée, fils de Lagus*; de là vient que lui et ses descendants qui occupèrent ce trône, sont nommés *Lagides*; et de même on nomma *Séleucides*, les princes qui occupèrent le trône de Syrie, et qui descendoient de *Séleucus-Nicator*, qui eut en partage cette province. Le règne d'*Alexandre*, le partage de ses états, l'histoire des *Lagides* et des *Séleucides*; c'est ce qui nous reste à exposer dans cette seconde partie, en quoi nous ne dissimulerons point que l'Histoire ancienne de M. Rollin nous a été d'un grand secours.

ARTICLE I. Histoire du règne d'*Alexandre*, et du partage de ses états après sa mort.

*Alexandre*, fils de *Philippe*, roi de Macédoine, naquit en la première année de la *cvi<sup>e</sup> olympiade* (1), 356 avant l'ère chrétienne vulgaire. *Philippe* ayant été tué lorsqu'il se préparoit à porter la guerre dans l'empire des Perses avec toutes les forces de la Grèce, *Alexandre*, âgé de vingt ans, entreprit d'exécuter les projets de son père en lui succédant. A peine fut-il monté sur le trône, qu'il commença par soumettre et réduire les peuples voisins de la Macédoine, qui s'étoient révoltés. De là il passe en Grèce pour dissiper la ligue qui s'y étoit formée contre lui; il prend et détruit *Thèbes*; il pardonne aux *Athéniens*, et se fait nommer dans la diète de *Corinthe*, généralissime des Grecs contre la Perse. Il retourne en Macédoine, et se prépare à porter la guerre en *Asie*; enfin il part. Son armée n'étoit guère que de trente mille hommes de pied; et de quatre ou cinq mille chevaux. Il traverse l'*Hellespont*, et défait au passage du *Granique* l'armée de *Darius*, cinq fois plus nombreuse que la sienne.

L'heureux succès de cette bataille eut toutes les suites qu'on pouvoit en attendre (2). *Sardes* se rendit à *Alexandre*. Quatre jours après, il arrive à *Ephèse*; les députés de *Tralles* et de *Magnésie* viennent lui apporter les clefs de leurs villes. Il assiège et prend *Milet*, puis *Halicarnasse*; plusieurs rois de l'*Asie mineure* se soumettent volontairement à lui. Il s'avance sur les bords de la mer de *Pamphy-*

I.  
Règne d'*Alexandre*.  
Avant l'ère  
chr. vulg.  
356.

336.

334.

(1) *Justin. l. xii. c. 6. et seqq. Diod. l. xvii. p. 486. et seqq.* —  
(2) *Q. Curt. 6. iii. c. 1. et seqq.*

lie , prend Gordion capitale de Phrygie , passe le défilé de Cilicie , arrive à Tharse , et y est attaqué d'une maladie mortelle dont il guérit en peu de jours. Darius s'avance vers l'Euphrate , et traverse ce fleuve. Alexandre marche à sa rencontre ; et remporte sur lui une seconde victoire près d'Issus en Cilicie. L'armée des Perses étoit de plus de six cent mille hommes ; Darius même la commandoit ; l'action fut des plus vives ; Alexandre y reçut une légère blessure ; Darius prit la fuite. Alexandre vainqueur passe en Syrie ; les trésors renfermés à Damas lui sont livrés. Darius lui écrit une lettre pleine de fierté : Alexandre y répond de même. Sidon lui ouvre ses portes ; Tyr l'arrête.

Cette ville étoit dans une île de la mer , à un demi-mille du continent , environnée d'une forte muraille de cent cinquante pieds de hauteur. Alexandre en fit le siège avec des peines et des difficultés incroyables , et la prit d'assaut après sept mois de travaux. Pendant qu'il étoit occupé à ce siège , il envoya des commissaires en Judée , sommer les Juifs de se soumettre (1) , et de lui fournir des secours pareils à ceux qu'ils fournissoient à Darius. Les Juifs s'en excusèrent sur ce qu'ils avoient prêté serment de fidélité à ce prince ; et ils ajoutèrent que , tant qu'il vivroit , ils ne pouvoient pas reconnoître d'autre souverain. Alexandre irrité de cette réponse , n'eut pas plus tôt réduit Tyr , qu'il marcha vers Jérusalem , résolu de faire de cette ville un exemple de sévérité.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
332

Dans un danger si pressant , Jaddus , alors grand-prêtre , ordonna des prières publiques pour implorer le secours du Seigneur , et lui offrit des sacrifices. Dieu lui apparut en songe la nuit suivante , et lui dit de faire répandre des fleurs dans la ville , d'ouvrir toutes les portes , et d'aller revêtu de ses habits pontificaux , avec tous les sacrificateurs aussi revêtus de leurs robes sacerdotales , et tous les autres en habits blancs , au devant d'Alexandre , sans rien craindre de ce prince. Jaddus plein de joie , fit savoir à tout le peuple la révélation qu'il avoit eue. Tous se préparent pour la cérémonie ; et cette auguste assemblée s'avance hors de la ville , jusqu'à un lieu élevé d'où on découvroit de temple et la ville de Jérusalem. On y attend en cet état l'arrivée d'Alexandre. Ce prince arrive ; les prêtres du Seigneur vont au-devant de lui dans ce pompeux appa-

(1) *Joseph. Antiq. l. xi. c. 8.*

reil. Alexandre fut frappé à la vue du souverain sacrificateur vêtu de son éphod, avec sa tiare sur la tête, et ayant sur le front cette lame d'or où le nom de Dieu étoit écrit. Plein d'un profond respect, il s'approche de lui, s'incline, et le salue avec une vénération religieuse. A ce moment, les Juifs s'étant rassemblés autour d'Alexandre, élevèrent leurs voix pour lui souhaiter toutes sortes de prospérités. La surprise de tous les assistans fut inexprimable. A peine en croyoient-ils le témoignage de leurs propres yeux; et ils ne comprennoient rien à un changement si peu attendu. Parménion, l'un de ses confidens, ne pouvant revenir de son étonnement, lui demanda par quel motif, lui qui étoit adoré de tout le monde, adoroit le grand sacrificateur des Juifs. « Ce n'est pas, répondit Alexandre, le grand sacrificateur que j'adore; j'adore le Dieu dont il est le ministre; car lorsque j'étois encore en Macédoine, et que l'esprit plein du dessein de la guerre contre la Perse, je délirois par quel moyen je pourrois conquérir l'Asie, ce même homme, et avec les mêmes habits, m'apparut en songe, m'exhorta à ne rien craindre, me dit de passer hardiment le détroit de l'Hellespont, et m'assura que son Dieu marcheroit à la tête de mon armée, et me feroit vaincre l'armée des Perses. » Alexandre ajouta qu'il n'avoit pas plus tôt aperçu ce prêtre, qu'il l'avoit reconnu à son habit, à sa taille et à son visage, pour la même personne qui lui étoit apparue en Macédoine; qu'il ne pouvoit douter que ce ne fût par les ordres et sous la conduite du Dieu suprême, qu'il avoit entrepris cette guerre; qu'il se tenoit assuré désormais de vaincre Darius, et de détruire l'empire des Perses; et que c'étoit pour cela qu'il adoroit ce Dieu en la personne de son prêtre. Ayant parlé ainsi, il embrassa le souverain sacrificateur, et marcha vers Jérusalem. Y étant arrivé, il monta au temple où il offrit à Dieu des sacrifices.

Jaddus lui montra ensuite les prophéties de Daniel qui prédisoient la destruction de l'empire des Perses par un roi de Grèce (1); et Alexandre, persuadé qu'il étoit celui que ces prophéties avoient désigné, partit de Jérusalem plein d'assurance de réussir dans ses desseins. Mais avant de sortir de cette ville, il fit assembler les Juifs, et leur demanda quelle grâce ils souhaitoient de lui. Ils lui répondi-

(1) *Dan.* II. 32. 39. VII. 6. VIII. 3. et *seqq.* XI. 3. 4.

rent qu'ils le supplioient de leur permettre de vivre selon les lois de leurs pères, et de les exempter tous les sept ans du tribut ordinaire, parce qu'en chaque septième année, selon leurs lois, il ne leur étoit pas permis de semer leurs terres ni de faire de récolte. Alexandre leur accorda leur requête. Et sur ce que le grand-prêtre le pria d'agréer aussi que les Juifs qui étoient dans la Babylonie et dans la Médie pussent vivre de même selon leurs lois, il le promit avec beaucoup de bonté; et il ajouta que si quelques-uns vouloient servir dans ses armées, il leur permettroit d'y vivre selon leur religion, et d'y observer toutes leurs coutumes. Sur quoi plusieurs s'enrôlèrent.

A peine étoit-il sorti de Jérusalem, que les Samaritains vinrent le trouver en grande pompe, et le supplier de faire aussi à leur temple l'honneur de le visiter. Alexandre leur dit qu'il falloit qu'il se rendit au plus tôt en Egypte; et qu'à son retour, si ses affaires le lui permettoient, il passeroit chez eux. Ils le prièrent de leur accorder l'exemption du tribut chaque septième année. Alexandre leur demanda s'ils étoient Juifs. Ils répondirent, qu'observant la même loi que les Juifs, ils ne semoient ni ne moissonnoient la septième année. Le roi leur promit d'examiner cette affaire à son retour, et de faire alors ce qui seroit raisonnable.

Il continua sa marche vers Gaza (1), assiégea et prit cette ville, et s'avança vers l'Egypte qui étoit rentrée sous la domination des Perses, depuis le règne d'Ochus. Les Egyptiens, qui ne pouvoient s'accoutumer à supporter le joug des Perses, se hâtèrent de se soumettre à Alexandre; de sorte qu'en peu de temps il se rendit maître de ce grand royaume où il fit bâtir une ville appelée de son nom *Alexandrie*, qui devint ensuite la capitale du royaume. Après avoir dressé lui-même le plan de cette ville, il entra dans la Libye, visita le temple de Jupiter Ammon, et se fit déclarer fils de ce dieu. A son retour, il visita sa nouvelle ville, pourvut aux moyens de la peupler, et y attira entre autres un grand nombre de Juifs, en leur accordant de grands privilèges; car non-seulement il leur laissa le libre exercice de leur religion et de leurs lois; mais il les mit sur le même pied, à tous égards, que les Macédoniens mêmes qu'il y établit. De là il s'en alla passer le reste de l'hiver à

(1) *Q. Curt. l. iv. c. 6. et seqq. Diod. l. xvii. p. 526. et seqq.*

Memphis. Après avoir mis ordre aux affaires de l'Égypte, il en partit pour aller en Orient, chercher Darius. En passant par la Palestine, il châtia les habitans de Samarie qui s'étoient mutinés contre le gouverneur de Syrie et de Palestine; il les chassa de leur ville, et y mit une colonie de Macédoniens. Les Samaritains, ainsi chassés, se retirèrent à Sichem sur le mont Garizim; cette ville depuis ce temps-là a toujours été comme la métropole de cette secte.

Alexandre ayant passé l'Euphrate avec toutes ses troupes, s'avança vers le Tigre qu'il traversa malgré sa rapidité, et presque sous les yeux de l'ennemi. Darius avoit assemblé une armée beaucoup plus nombreuse que les précédentes. Alexandre le joignit au delà du fleuve, où il se livra une troisième bataille près de Gaugamèle; et comme ce lieu étoit trop peu connu, on donna ensuite à cette bataille le nom de bataille d'Arbelles, parce qu'Arbelles étoit la ville la plus proche. Les Perses y furent entièrement défaits, et Darius réduit à chercher de nouveau sa sûreté dans la fuite. Arbelles se rendit à Alexandre. De là ce prince s'avança vers Babylone qui lui ouvrit aussi ses portes. Suse et Persépolis ne firent pas plus de résistance. Darius qui s'étoit retiré à Ecbatane, fut obligé d'en sortir à l'approche d'Alexandre. Nabarzane, l'un des plus grands seigneurs de Perse, et général de la cavalerie, et Bessus, général des Bactriens, formèrent alors le perfide dessein de livrer Darius à Alexandre, ou de le tuer, et de se rendre maîtres du royaume, s'ils pouvoient échapper à la poursuite du vainqueur. Ils se saisissent de Darius, le chargent de chaînes, et prennent le chemin de la Bactriane. Alexandre arrivé à Ecbatane, se met à la poursuite de Darius; il apprend la perfidie de Bessus; il hâte sa marche; Bessus et ses complices prennent l'épouvante; ils exhortent Darius à se sauver avec eux; il refuse de les suivre; ils entrent en fureur, et lançant leurs dards contre lui, le laissent tout couvert de blessures. Il expire, et aussitôt Alexandre arrive; touché de l'infortune de ce prince, il verse sur lui des larmes, et prend soin de lui faire donner la sépulture qui lui convenoit. Darius mourut en la vingt-troisième année de la cxii<sup>e</sup> olympiade, 330 avant l'ère chr. vulg. Sa mort mit fin à l'empire des Perses, qui passa alors entre les mains des Grecs, comme Daniel l'avoit prédit<sup>(1)</sup>.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
330.

(1) *Dan.* viii. 1. et seqq.

La mort de Darius n'empêcha pas Alexandre de poursuivre le perfide Bessus. Il traverse le pays des Parthes, et arrive en trois jours sur la frontière de l'Hyrcanie qui se soumet ; il subjugue après cela les Mardes, les Arriens, les Draugiens, les Aracausiens, et plusieurs autres nations, où ses armées victorieuses passaient avec une rapidité prodigieuse. Lorsqu'il étoit dans l'Hyrcanie, Nabarzane, complice de Bessus, vint se rendre à lui ; dans le même temps arriva Thalestris, reine des Amazones, attirée de fort loin par le désir de le voir. Alexandre revenu chez les Parthes, se livre au plaisir et à la débauche. Il continue sa marche contre Bessus. Il dompte encore plusieurs peuples ; il arrive dans la Bactriane ; on lui amène Bessus dont il diffère le supplice dans la vue de le faire juger dans l'assemblée générale des Perses. Il prend beaucoup de villes dans la Bactriane, et en bâtit une près de l'Iaxarte, à laquelle il donne son nom. Les Scythes alarmés de la construction de cette ville qui les tenoit en bride, lui envoient des ambassadeurs qui lui parlent avec une liberté extraordinaire. Après les avoir renvoyés, il passe l'Iaxarte, remporte une victoire sur les Scythes, et traite favorablement les vaincus. Il punit et apaise la révolte des Sogdiens. Il envoie Bessus à Ecbatane pour y être puni. Il se rend maître d'une place nommée *Petra Oxiana*, ou le Rocher d'Oxus, qui paroisoit inaccessible. Il se livre au plaisir de la chasse, et y court un grand risque. Il fait encore diverses expéditions. Oxyartes, prince perse, le reçoit chez lui ; Alexandre épouse Roxane, fille de ce prince. Il forme la résolution d'aller aux Indes, et fait tout préparer pour le départ. Il entreprend de se faire adorer à la manière des Perses. Le philosophe Callisthènes s'y oppose, et Alexandre le fait mourir.

Il part pour les Indes. Il attaque et prend plusieurs villes qui paroisoient imprenables, et court risque souvent de sa vie. Il passe le fleuve Indus, puis d'Hydaspe, et remporte une célèbre victoire sur Porus, roi des Indes. Il rétablit ce prince dans son royaume. Il s'avance dans les Indes, et soumet plusieurs peuples. Il songe à pénétrer jusqu'au Gange. Un murmure général s'élève dans l'armée ; pour l'apaiser, Alexandre renonce à son dessein, et se contente d'aller jusqu'à l'Océan. Il dompte tout ce qu'il rencontre sur son passage. Il court un risque extrême au siège de la ville des Oxydraques. Enfin il arrive à l'Océan ; après

quoi il se prépare à retourner en Europe. En passant par des lieux déserts, il souffre beaucoup de la famine. Il arrive à Pasargade où étoit le tombeau de Cyrus, et rend honneur aux cendres de ce prince. Il épouse Statira, fille de Darius. Ses soldats se révoltent : il les apaise. Il soumet les Cosséens, nation belliqueuse des montagnes de Médie, que jamais aucun des rois de Perse n'avoit pu dompter. Il passe le Tygre, et prend la route de Babylone. Il entre dans cette ville malgré les sinistres prédictions des mages et des autres devins. Il y forme divers projets de voyages et de conquêtes. Il entreprend de réparer la rupture des digues de l'Euphrate, et de rebâtir le temple de Bélus. Ses propres troupes furent employées à ce dernier ouvrage ; dix mille hommes y travailloient tous les jours. Quand le tour des Juifs qui servoient dans son armée fut venu pour y travailler comme les autres, on ne put jamais les engager à y mettre la main. Ils représentèrent que leur religion défendant l'idolâtrie, il ne leur étoit pas permis de rien faire au bâtiment d'un temple destiné à un culte idolâtre. On employa inutilement la violence et les punitions pour les y obliger, tous demeurèrent inébranlables. Alexandre admira leur constance, leur accorda leur congé, et les renvoya chez eux.

Alexandre avoit formé le dessein de rendre à Babylone son premier éclat, et d'en faire le siège de son empire ; mais l'anathème que Dieu avoit prononcé contre cette ville, s'opposoit au succès de cette entreprise ; et bientôt la mort d'Alexandre arrêta l'exécution de son projet. Ce prince, au milieu même des travaux dont il s'occupoit, employoit la plus grande partie de son temps à jouir des plaisirs que cette ville lui fournissoit ; et il s'abandonnoit, sans réserve, à son intempérance pour le vin ; enfin dans une semblable partie de débauche, il poussa l'excès si loin, que tombant sur le carreau, il fut saisi d'une fièvre violente, et on le transporta chez lui à demi mort. La fièvre ne le quitta point ; quand il se vit sans espérance, il tira son anneau du doigt, et le donna à Perdicas, l'un des généraux de son armée. Il tendit à ses soldats sa main mourante ; ils la baisèrent. Puis comme les grands de sa cour lui demandèrent à qui il laissoit l'empire, il répondit : *Au plus digne* ; ajoutant qu'il prévoyoit que sur ce différend on lui prépareroit d'étranges jeux funèbres. Bientôt après il rendit l'esprit. Il étoit dans la trente-troisième année de son âge ; et il avoit

Avant l'ère  
chr. vulg.  
324.

## II.

Partage de  
l'empire d'A-  
lexandre; ou  
histoire de  
cet empire  
depuis la  
mort d'A-  
lexandre jus-  
qu'au der-  
nier partage  
qui fut fait  
après la ba-  
taille d'Ipsus

régné douze ans. Sa mort arriva au commencement de la première année de la cxiv<sup>e</sup> olympiade, c'est-à-dire, en l'année 324 avant l'ère chr. vulg.

Alexandre avoit eu de Barsine, la première de ses femmes, un fils auquel il avoit donné le nom d'Hercule. Roxane étoit grosse, quand ce prince mourut; outre cela il avoit un frère naturel nommé Aridée; mais comme il n'avoit voulu disposer de ses états en faveur d'aucun héritier, ce vaste empire devint une source de discordes et de guerres (1). Déjà sept jours s'étoient passés en disputes depuis la mort de ce prince, lorsque les principaux officiers s'étant assemblés, convinrent qu'*Aridée* seroit déclaré roi; que si Roxane accouchoit d'un fils, il seroit mis sur le trône avec Aridée, et que *Perdiccas* seroit chargé de la personne de l'un et de l'autre; car Aridée étoit d'un esprit si foible qu'il avoit autant besoin de tuteur qu'un enfant en bas âge; et ce fut son incapacité même qui le fit choisir. Peu de temps après, Roxane accoucha d'un fils qu'on appela *Alexandre*; et il fut reconnu roi avec Aridée; mais toute l'autorité étoit entre les mains des grands seigneurs et des généraux qui avoient partagé entre eux les provinces. Dans ce premier partage, l'Égypte et les autres conquêtes d'Alexandre dans la Libye et la Cyrénaïque, furent laissées à *Ptolémée, fils de Lagus*, avec la partie de l'Arabie qui avoisine l'Égypte. La plupart des provinces furent de même laissées entre les mains de ceux qu'Alexandre y avoit établis pour gouverneurs; et c'est dans ce sens que presque tous les interprètes expliquent l'endroit du I<sup>er</sup> livre des Machabées (2), où il est dit qu'*Alexandre ayant appelé les grands de sa cour qui avoient été nourris avec lui, leur partagea son royaume de son vivant*. En effet il est assez vraisemblable que ce prince se voyant près de mourir, et ne voulant pas se désigner parmi eux un successeur unique, se contenta de les confirmer tous dans les gouvernements qu'il leur avoit donnés; ce qui suffit pour dire, qu'il leur partagea son royaume lorsqu'il vivoit encore: *Et divisit illis regnum suum, cum adhuc viveret*.

Ce partage n'étoit que l'ouvrage des hommes, et il ne fut pas de longue durée; le Roi des rois en avoit fait un autre, auquel il fallut revenir. *Perdiccas*, qui avoit d'abord été établi régent, périt malheureusement dans l'Égypte. La

(1) Q. Curt. l. x. Justin. l. XIII. Diod. l. XVIII. — (2) 1. Mach. 1. 6. 7.

régence passe alors entre les mains d'*Antipater* gouverneur de Macédoine; celui-ci fait un nouveau partage des provinces de l'empire; il donne à *Séleucus* le gouvernement de Babylone. Antipater, en mourant, nomme régent de l'empire et gouverneur de Macédoine, *Polysperchon*, qui étoit le plus ancien des capitaines d'Alexandre qui restoit, et il se contente de lui associer *Cassandre* son propre fils. Polysperchon rappelle *Olympias*, mère d'Alexandre, qui s'étoit retirée en Épire pendant la régence d'Antipater; il partage avec elle l'autorité. Il travaille en vain à s'assurer de la Grèce; Cassandre s'empare d'Athènes. Olympias fait mourir *Aridée* et sa femme Eurydice. Cassandre l'assiège dans Pydna où elle s'étoit retirée, devient maître de sa personne, et la fait mourir. Il enferme dans le château d'Amphipolis Roxane, femme d'Alexandre, avec *Alexandre* son fils. *Cassandre*, *Ptolémée*, *Séleucus* et *Lysimaque* gouverneur de Thrace, se liguent contre *Antigone*, gouverneur de l'Asie mineure, qui depuis la mort d'Antipater, se trouvoit le plus puissant de tous les capitaines qu'Alexandre avoit laissés. Antigone marche d'abord contre Ptolémée, ensuite contre Cassandre. Celui-ci est obligé d'entrer en accommodement. Bientôt après il recommence la guerre. *Ptolémée*, *Cassandre* et *Lysimaque* font un traité de paix avec *Antigone*. Par ce traité, *Cassandre* devoit avoir le maniement des affaires de la Macédoine, jusqu'à la majorité d'Alexandre, fils de Roxane; *Lysimaque*, la Thrace; Ptolémée, l'Égypte et les frontières de la Libye et de l'Arabie; *Antigone*, tout l'Asie; toutes les villes grecques devoient jouir de la liberté. Mais cet accord ne dura guère. A peine ce traité fut-il conclu, que chaque parti prétendit qu'il s'y étoit fait des infractions, et les hostilités recommencèrent. La véritable raison étoit la grande puissance d'Antigone qui s'accroissoit tous les jours, et qui cependant dans les décrets de la Providence ne devoit pas être du nombre des quatre qui devoient partager entre eux les provinces de l'empire.

Les Macédoniens lassés de toutes ces révolutions commencent à dire qu'il étoit temps de faire paroître le jeune *Alexandre* qui étoit parvenu à l'âge de quatorze ans. Cassandre fait mourir secrètement le jeune prince avec sa mère Roxane; et à sa persuasion, Polysperchon fait aussi mourir le jeune *Hercule* avec Barsine sa mère. *Démétrius*, fils d'*Antigone*, se rend maître d'Athènes, et y rétablit

Avant l'ère  
chr. vulg.  
310.

le gouvernement démocratique. *Antigone* et *Démétrius* sont proclamés rois par les Athéniens. *Ptolémée* est vaincu par *Démétrius* qui lui enlève l'île de Cypre. *Antigone* et *Démétrius* acceptent alors le titre de rois qui leur est donné par les Syriens ; les Egyptiens proclament aussi *Ptolémée* roi. *Lysimaque* et *Séleucus* prennent ce titre dans leurs états ; on le donne à *Cassandre* qui seul ne l'accepte pas. *Antigone* et *Démétrius* s'avancent contre l'Égypte ; leur entreprise réussit mal ; ils sont obligés de se retirer honteusement et avec perte. *Ptolémée*, *Lysimaque*, *Cassandre* et *Séleucus* renouvellent alors leur ligue contre *Antigone*.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
302.

Enfin *Cassandre* se voyant vivement pressé par *Démétrius*, et ne pouvant en obtenir la paix qu'à condition de se mettre à la discrétion d'*Antigone*, *Lysimaque* et lui, convinrent d'envoyer des ambassadeurs à *Séleucus* et à *Ptolémée* pour leur représenter l'état où ils se trouvoient. Il se conclut une nouvelle ligue entre ces quatre rois ; et *Séleucus* se hâta de se rendre en Assyrie pour se préparer à cette guerre. L'ouverture s'en fit sur la côte de l'Hellespont. *Cassandre* et *Lysimaque* avoient jugé à propos que le premier demeurât en Europe pour la défendre contre *Démétrius*, et que l'autre allât faire une invasion dans les provinces d'*Antigone* en Asie. *Lysimaque* en conséquence passa l'Hellespont avec une bonne armée, et soumit la Phrygie, la Lydie, la Lycaonie, et la plupart des pays qui étoient entre la Propontide et la rivière du Méandre.

*Antigone* étoit alors à Antigonie qu'il venoit de faire bâtir dans la haute Syrie, occupé à célébrer des jeux solennels qu'il y avoit établis. Cette nouvelle et celle de plusieurs autres révoltes qu'il apprit en même temps, lui firent incontinent quitter ses jeux. Il congédia l'assemblée et se prépara à marcher du côté de l'ennemi ; dès que ses troupes furent réunies, il leur fit passer en diligence le mont Taurus, et entra en Cilicie. A Cuindès, ville de cette province, il prit dans le trésor public l'argent dont il avoit besoin, et augmenta ses troupes autant qu'il le trouva nécessaire. Ensuite il les mena droit à l'ennemi, et reprit en passant plusieurs places qui s'étoient révoltées. *Lysimaque* se tint sur la défensive, en attendant le secours qui lui venoit de la part de *Séleucus* et de *Ptolémée*. Ainsi le reste de l'année se passa sans action, et chacun se retira dans ses quartiers d'hiver.

Au commencement de l'année suivante, Séleucus forma son armée à Babylone, et la mena en Cappadoce pour agir contre Antigone. Celui-ci manda aussitôt Démétrius qui quitta promptement la Grèce, vint à Ephèse, reprit cette ville, et plusieurs autres qui s'étoient déclarées pour Lysimaque à son arrivée en Asie. Ptolémée profita en Syrie de l'absence d'Antigone. Il reprit la Phénicie, la Judée et la Célé-Syrie, excepté les villes de Tyr et de Sidon où Antigone avoit laissé une forte garnison. Il forma le siège de cette dernière ville; mais pendant qu'il l'assiégeoit, on vint lui dire qu'Antigone avoit défait Séleucus et Lysimaque, et qu'il venoit au secours de la place. Sur ce faux avis, il fit une trêve de cinq mois avec les Sidoniens; leva le siège, et retourna en Egypte. L'armée des confédérés, commandée par Séleucus et Lysimaque, et celle de Démétrius arrivèrent presque en même temps dans la Phrygie. Elles ne furent pas long-temps en présence sans en venir aux mains. Antigone avoit plus de soixante mille hommes de pied, dix mille chevaux, et soixante-quinze éléphants. Les confédérés avoient soixante-quatre mille hommes d'infanterie, dix mille cinq cents chevaux, quatre cents éléphants, et cent vingt chariots armés de faux. La bataille s'engagea près d'une ville de Phrygie nommée *Ipsus*.

Dès qu'on eut donné le signal, Démétrius, à la tête de sa meilleure cavalerie, fondit sur Antiochus, fils de Séleucus, et combattit avec tant de valeur, qu'il rompit les ennemis et les mit en fuite, mais s'étant mis à poursuivre les fuyards, sans songer au reste de l'armée, il se laissa ravir la victoire; car lorsqu'il revint de cette poursuite, il ne trouva plus de passage pour rejoindre son infanterie, les éléphants des ennemis ayant rempli tout l'espace qui étoit entre deux. La plus grande partie de cette infanterie vint se rendre volontairement à Séleucus, et le reste fut mis en fuite. Dans ce moment une grosse troupe de l'armée de Séleucus alla tomber avec fureur sur Antigone qui soutint quelque temps leur effort. Mais enfin accablé de traits, et percé de coups, il tomba mort. Démétrius voyant son père mort, rassembla ce qu'il put de troupes, et se retira à Ephèse avec cinq mille hommes d'infanterie et quatre mille de cavalerie.

Après cette bataille, les quatre princes confédérés partagèrent les états d'Antigone, en les ajoutant à ceux qu'ils possédoient déjà. Et ce fut par ce partage que l'empire

d'Alexandre fut divisé en quatre royaumes fixes. *Ptolémée* eut l'Égypte; la Libye, l'Arabie, la Célé-Syrie et la Palestine; *Cassandre*, la Macédoine et la Grèce; *Lysimaque*, la Thrace, la Bithynie, et quelques autres provinces par-delà l'Hellespont et le Bosphore; *Séleucus* eut tout le reste de l'Asie jusqu'au delà de l'Euphrate et jusqu'au fleuve Indus. C'est par ce dernier partage de l'empire d'Alexandre que furent accomplies les prophéties de Daniel, qui annoncent clairement quatre rois qui doivent s'élever pour partager entre eux l'empire de ce monarque: *Quatuor reges de gente ejus consurgent* (1).

De ces quatre royaumes, nous ne considérerons ici que celui d'Égypte et celui de Syrie; leur histoire est souvent liée avec celle des Juifs, la Palestine ayant été soumise tantôt aux rois d'Égypte, et tantôt aux rois de Syrie; l'histoire des deux autres monarchies n'a aucun rapport avec celle des Juifs.

ARTICLE II. Histoire des Lagides qui ont régné dans l'Égypte depuis la mort d'Alexandre jusqu'à celle de Cléopâtre.

I.  
Règne de  
Ptolémée-  
Soter fils de  
Lagus.  
Avant l'ère  
chr. vulg.  
324.

Occupés à exposer sommairement l'histoire du partage des états d'Alexandre, nous avons passé sous silence plusieurs faits qui regardent l'histoire de *Ptolémée fils de Lagus*; c'est ce qui nous oblige de reprendre l'histoire de ce prince depuis la mort d'Alexandre. Dans le premier partage qui fut fait presque aussitôt après la mort de ce monarque (2), l'Égypte et les autres conquêtes de ce prince dans la Libye et la Cyrénaïque furent laissées à Ptolémée, fils de Lagus, avec la partie de l'Arabie qui avoisine l'Égypte; et c'est de ce temps que l'on commence à compter les années de l'empire des Lagides en Égypte.

Perdiccas ayant formé le dessein d'épouser Cléopâtre, sœur d'Alexandre, et fort chérie des Macédoniens, Antigone alla trouver Antipater et Cratère qui gouvernoient ensemble la Macédoine, et leur découvrit le plan de Perdiccas qui, par cette alliance, alloit s'ouvrir le chemin à l'empire. Pour fortifier leur parti, ils engagèrent dans leur intérêt Ptolémée. Perdiccas prenant alors la route de l'Égypte par Damas et par la Palestine, s'avance contre Pto-

(1) Dan. VIII. 22. — (2) Diod. l. XVIII. p. 587. et seqq. Justin. l. XIII. c. 4. et seqq. Q. Curt. l. X. c. 10. et seqq.

lémée, menant avec lui les deux rois, Aridée et Alexandre. Ptolémée, depuis qu'il avoit le gouvernement de l'Égypte, s'étoit fait aimer de tous les Égyptiens; et une infinité d'étrangers, attirés par la douceur de son gouvernement, étoient venus se ranger auprès de lui. L'armée même de Perdiccas ne marchoit qu'à regret contre ce prince. Perdiccas ayant voulu passer un bras du Nil près de Memphis, perdit à ce passage deux mille hommes; alors un soulèvement se forma contre lui, et il fut tué dans sa tente. Dès le lendemain Ptolémée entra dans le camp des Macédoniens; et ils se déclarèrent tous en sa faveur. Ils lui auroient même volontiers donné la régence vacante; mais préférant le poste qu'il avoit, il fit tomber leur choix sur deux officiers qui avoient servi sous Alexandre, et qui bientôt après dégoûtés de ce nouvel emploi, s'en dédirent volontairement; ce fut alors que la régence fut déferée à Antipater.

Ptolémée voyant de quelle importance étoient la Syrie, la Phénicie et la Judée, soit pour couvrir l'Égypte, soit pour attaquer l'île de Chypre sur laquelle il avoit des vues, résolut de se rendre maître de ces provinces qui avoient Laomédon pour gouverneur. Il envoya Nicanor en Syrie avec une armée de terre, pendant qu'il alloit lui-même avec sa flotte attaquer les côtes. Nicanor battit Laomédon, le fit prisonnier, et s'empara de tout l'intérieur du pays. Ptolémée eut un pareil avantage sur la côte; de sorte qu'il se vit maître absolu de ces provinces. Après la défaite de Laomédon, les Juifs furent les seuls qui firent quelque résistance (1). Sentant l'obligation du serment qu'ils avoient prêté à leur gouverneur, ils étoient résolus à lui demeurer fidèles. Ptolémée entra en Judée, et forma le siège de Jérusalem. La place étoit si forte par sa situation avantageuse, et par les ouvrages de l'art, qu'elle auroit tenu long-temps contre lui, sans la religieuse crainte qu'avoient alors les Juifs de violer la loi, s'ils se défendoient le jour du sabbat. Ptolémée ne tarda pas à s'en apercevoir; et pour profiter de cet avantage, il choisit ce jour-là pour faire donner un assaut général. Personne n'osant se défendre, il n'eut pas de peine à emporter la place. Il traita d'abord Jérusalem et la Judée assez durement, car il emmena plus de cent mille habitans captifs en Égypte. Dans la suite considérant la fermeté avec la-

Avant l'ère  
chr. vulg.  
320.

(1) *Jos. Ant. l. xii. c. 1.*

quelle ils avoient gardé, et dans l'occasion présente et dans beaucoup d'autres, la fidélité qu'ils avoient jurée à leurs princes et à leurs gouverneurs, il les en trouva d'autant plus dignes de sa confiance. Il en choisit trente mille des plus distingués et des plus propres pour le service, et leur remit la garde des places les plus importantes de ses états.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
319

318.

Vers ce temps-là mourut Antipater; alors Antigone se trouva, comme nous l'avons dit, le plus puissant. Il avoit une autorité absolue sur toutes les provinces de l'Asie mineure, avec le titre de généralissime, et une armée de soixante-dix mille hommes et de trente éléphants, à laquelle aucune puissance dans l'empire n'étoit capable de résister. Il n'est pas surprenant qu'avec cette supériorité, il formât le dessein d'engloutir la monarchie toute entière. Aux premières nouvelles de sa révolte, le régent Polysperchon envoya porter à Eumène, gouverneur de Cappadoce, au nom des rois, une commission qui le déclaroit capitaine général de l'Asie mineure; c'étoit le capitaine le plus habile qu'il y eut alors. Eumène eut bientôt levé un corps de troupes assez considérable; et au printemps il fut à la tête d'une armée de vingt mille hommes. Ptolémée vint par mer sur les côtes de la Cilicie, et employa toutes sortes de moyens pour lui débaucher les Argyraspides qui s'étoient joints à lui; Antigone, de son côté, faisoit les mêmes tentatives; mais ni l'un ni l'autre ne purent alors y réussir. Il mena ses troupes dans la Syrie et dans la Phénicie pour reprendre ces provinces que Ptolémée avoit enlevées. Mais la flotte de Polysperchon ayant été détruite par Antigone, ce malheur fit échouer son projet. Antigone marcha aussitôt par terre pour accabler Eumène, avec une armée beaucoup plus nombreuse que la sienne. Eumène se retira prudemment, et alla prendre des quartiers d'hiver à Charres en Mésopotamie.

Pendant le séjour qu'il y fit, il envoya vers Pithon, gouverneur de Médie, et vers Séleucus, gouverneur de Babylone, pour les presser de se joindre à lui, et leur fit montrer les ordres des rois. Ils répondirent qu'ils étoient prêts à assister les rois; mais que pour ce qui le regardoit, ils ne vouloient rien avoir à démêler avec un homme qui avoit été déclaré ennemi public par les Macédoniens. Ce n'étoit là qu'un prétexte. Au printemps, Eumène marcha du côté de Babylone. Séleucus fut obligé de faire une

trève avec lui, et de lui permettre de passer paisiblement sur les terres de sa province pour se rendre à Suse où il alla mettre ses troupes dans des quartiers de rafraîchissement, pendant qu'il faisoit solliciter de tous côtés les gouverneurs des provinces de la haute Asie de lui envoyer du secours. Ils vinrent tous se joindre à lui, non qu'ils fussent véritablement attachés au parti royal, mais parce qu'ils craignoient encore plus de se soumettre à Antigone. Avec ce renfort, Eumène se trouva beaucoup supérieur à Antigone qui venoit à lui. La saison étoit trop avancée quand Antigone arriva sur les bords du Tigre; et il fut obligé d'entrer en quartier d'hiver en Mésopotamie où, avec Séleucus et Pithon, il prit des mesures pour les opérations de la campagne suivante.

Antigone s'étant mis en campagne au printemps, se rendit à Babylone où il grossit son armée des troupes que lui donnèrent Pithon et Séleucus. Il passa ensuite le Tigre pour attaquer Eumène. Celui-ci étant en marche tomba dans une maladie dangereuse. Antigone s'avançoit dans l'espérance que la maladie d'Eumène lui livreroit les ennemis; mais lorsqu'il eut vu leur contenance ferme, soutenue par la présence d'Eumène, il fit sonner la retraite. Quelque temps après, les deux armées se joignirent; le combat fut rude et opiniâtre; cependant la perte ne fut pas fort considérable de part et d'autre; et la victoire fut réellement du côté d'Eumène qui remporta encore plusieurs autres avantages dans cette campagne. Quand il fut question d'entrer dans des quartiers d'hiver, Eumène sut aussi prendre les meilleurs dans la province de Gabène; mais ses troupes s'y étendirent beaucoup. Antigone vint de fort loin au cœur de l'hiver pour les surprendre. Eumène fut averti. Antigone voyant que son coup étoit manqué, résolut d'en venir à une bataille. L'infanterie d'Eumène enfonça celle d'Antigone; mais à la faveur des tourbillons de poussière qui s'élevèrent, Antigone enleva tout le bagage de ses ennemis, et mit toute leur cavalerie en déroute. Les soldats d'Eumène s'apercevant que leur bagage étoit enlevé, le prirent et le conduisirent à Antigone. Celui-ci n'eut pas le courage de le voir; et il fut quelque temps en balance sur ce qu'il devoit faire de ce respectable prisonnier; enfin n'osant pas lui laisser la vie, il ordonna qu'on se défit de lui dans la prison où il l'avoit fait mettre.

Antigone se regardant désormais comme le maître de

Avant l'ère  
chr. vulg.  
317.

316.

315.

l'empire d'Asie, pour se le mieux assurer, fit une réforme dans les provinces d'Orient. Il cassa tous les gouverneurs dont il se défioit, et mit à leur place des sujets sur lesquels il croyoit pouvoir compter. Il avoit aussi mis Séleucus sur la liste des proscrits. Mais celui-ci se sauva et vint se mettre sous la protection de Ptolémée, auquel il représenta si fortement la puissance formidable d'Antigone, qu'il l'engagea dans une ligue avec Lysimaque et Cassandre. Antigone avoit aussi envoyé des ambassadeurs à chacun de ces trois princes; mais les réponses qu'il reçut, lui firent assez comprendre qu'il falloit se préparer à la guerre. Alors il quitta l'Orient et se rendit dans la Cilicie, où il fit de nouvelles levées, et marcha ensuite vers la Syrie et la Phénicie. Son dessein étoit de les enlever à Ptolémée, et de s'emparer des forces de mer de ces deux provinces; mais il arriva trop tard pour surprendre les vaisseaux; Ptolémée avoit déjà emmené en Egypte tous ceux qui s'étoient trouvés dans la Phénicie; et ce ne fut pas même sans peine qu'Antigone se rendit maître des ports; car Tyr, Joppé et Gaza firent de la résistance; et pour réduire Tyr, il lui fallut beaucoup de temps. Cependant comme il occupoit tous les autres ports de Syrie et de Phénicie, il fit aussitôt travailler à construire des vaisseaux qui joints à ceux qui lui vinrent de Cypre, de Rhodes et de quelques autres villes, lui formèrent une flotte considérable. Mais s'apercevant que Cassandre gaignoit du terrain sur lui dans l'Asie mineure, il s'y rendit avec une partie de ses troupes, et laissa avec le reste Démétrius son fils pour défendre la Syrie et la Phénicie contre Ptolémée (1). Tyr étoit alors aux abois, et fut bientôt obligée de capituler. La garnison que Ptolémée y avoit, obtint permission d'en sortir avec tous ses effets; et l'on promit aux habitans que l'on ne toucheroit point à ce qui leur appartenoit. Andronic, qui commandoit le siège, fut ravi d'entrer à quelque prix que ce fût dans une place si importante. Antigone arrêta les progrès de Cassandre, et le pressa même si vivement, qu'il l'obligea de s'accommoder avec lui à des conditions fort honteuses. Mais à peine le traité fut-il conclu, que Cassandre s'en repentit, et le rompit en envoyant demander du secours à Ptolémée et à Séleucus, et recommença la guerre; ce qui donna occasion à Ptolémée de remporter sur Antigone des avantages considérables.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
314.

(1) *Plut. in Demetr. p. 889. et seqq.*

Ptolémée passa avec sa flotte dans l'île de Cypre, et la soumit presque entièrement. Ensuite il alla faire une descente dans la Syrie, et de là dans la Cilicie où il fit un grand butin, et beaucoup de prisonniers qu'il emmena en Egypte. Séleucus, à son retour, lui communiqua un projet pour regagner la Phénicie et la Syrie. Ptolémée s'avança vers ces provinces, et trouva à Gaza Démétrius qui lui en disputa l'entrée. On en vint à un combat opiniâtre, où Ptolémée remporta enfin la victoire. Démétrius y eut cinq mille hommes de tués et huit mille faits prisonniers. Il perdit aussi ses tentes, son argent et tout son équipage. Il fut obligé de se retirer à Tripoli, ville de Phénicie, sur la frontière de la haute Syrie, et d'abandonner à Ptolémée toute la Phénicie, la Palestine et la Célé-Syrie. Ptolémée lui renvoya tout son équipage, ses tentes, ses meubles, ses amis et ses domestiques sans rançon; et il fit conduire le reste des prisonniers en Egypte, pour s'en servir sur sa flotte; ensuite il poussa ses conquêtes. Toute la côte de la Phénicie se rendit à lui, excepté la ville de Tyr. Il fit parler secrètement à Andronic qui en étoit gouverneur, pour l'engager à lui remettre la place de bonne grace. Andronic répondit d'abord avec fierté et même avec insulte; mais ensuite la garnison et les habitans le forcèrent de se rendre.

Peu de temps après, Cilles, lieutenant de Ptolémée, marchant à la tête d'une armée très-nombreuse, entreprit de chasser Démétrius de la Syrie; mais Démétrius tomba sur lui, lorsqu'il s'y attendoit le moins, le mit en fuite, s'empara de son camp et de tous ses bagages, fit sur lui sept mille prisonniers, le prit lui-même, et remporta un très-riche butin. Content de pouvoir rendre alors à Ptolémée le bienfait qu'il en avoit reçu, il renvoya Cilles et tous ses autres amis, comblés de magnifiques présens, et avec eux tout le bagage qu'il avoit pris.

Antigone étoit en Phrygie lorsqu'il reçut la nouvelle de la défaite de Ptolémée. Il partit aussitôt pour la Syrie, et vint joindre Démétrius. Ptolémée ne se trouvant pas assez fort pour faire tête aux troupes du père et du fils, prit alors le parti de faire démolir les fortifications d'Acé, de Joppé, de Samarie et de Gaza, et se retirer en Egypte, emportant avec lui presque toutes les richesses du pays, et emmenant aussi un grand nombre des habitans. Ainsi toute la Phénicie, la Judée et la Célé-Syrie, retombèrent sous la domination d'Antigone.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
313.

312.

311.

Les habitans de ces provinces emmenés par Ptolémée , le suivirent plus par choix que par force (1). Sa douceur naturelle leur avoit si bien gagné le cœur , qu'ils aimèrent mieux vivre sous sa domination dans un pays étranger , que de demeurer dans leur propre pays sous celle d'Antigone. Ils étoient encore fortifiés dans cette résolution par les avantages du parti que leur proposoit Ptolémée ; car ayant alors le dessein de faire d'Alexandrie la capitale de l'Égypte , il étoit bien aise d'y attirer des habitans , et il offroit pour cela de beaux privilèges et de grandes immunités. Ce fut là aussi qu'il établit presque tous ceux qui le suivirent dans cette occasion. Alexandre avoit accordé aux premiers Juifs qui s'y établirent sous lui les mêmes privilèges qu'aux Macédoniens, et comme Ptolémée avoit fait la même chose pour eux, il s'y en jeta un si grand nombre , que le quartier qu'ils habitoient formoit presque une ville.

Antigone ayant eu avis des succès de Séleucus en Orient, y envoya son fils Démétrius à la tête d'une armée pour le chasser de Babylone , et reprendre sur lui cette province ; et en même temps il alla vers les côtes de l'Asie mineure , pour s'opposer aux efforts des princes confédérés , dont le pouvoir s'y fortifioit. Il avoit ordonné à son fils de revenir l'y trouver. Démétrius revint au temps marqué ; et en arrivant , il fit lever le siège d'Halicarnasse que Ptolémée avoit formé. Cet événement fut suivi du traité de paix dont nous avons parlé , et qui fut conclu entre Ptolémée , Cassandre , Lysimaque et Antigone.

Bientôt après , Ptolémée ayant recommencé la guerre , enleva plusieurs villes à Antigone , dans la Cilicie et ailleurs. Démétrius reprit en peu de temps tout ce qui avoit été enlevé à son père dans la Cilicie ; et les autres généraux d'Antigone eurent le même succès ailleurs sur ceux de Ptolémée. Il n'y eut que l'île de Cypre où Ptolémée conserva ses conquêtes. Pour se dédommager de ce qu'il venoit de perdre dans la Cilicie , il fit une invasion dans la Pamphylie , la Lycie , et quelques autres provinces des côtes de l'Asie mineure , où il enleva à Antigone plusieurs places. De là entrant dans la mer Egée , il prit l'île d'Andros , et passant au continent , il s'empara de Sicyone , de Corinthe et de quelques autres villes.

Cassandre , Ptolémée et Polysperchon , pour s'assujettir les

Avant l'ère  
chr. vulg.

310.

309.

308.

(1) *Jos. Ant.* t. xii. c. 1. et *contr. Appion.* t. 1. et ii.

Greco , avoient jugé nécessaire d'établir l'aristocratie dans toutes les villes dont ils s'étoient rendus maîtres; Antigone pour s'attirer ces mêmes peuples , forma le dessein d'y substituer la démocratie; et il voulut donner le signal de cette liberté en commençant par Athènes. Il y envoya Démétrius qui se rendit maître de cette ville , et y rétablit l'ancienne forme de gouvernement. Peu de temps après , Antigone envoya Démétrius avec une grosse flotte et une forte armée pour faire sur Ptolémée la conquête de l'île de Cypre. Avant de l'entreprendre , Démétrius envoya des ambassadeurs aux Rhodiens pour les inviter à se liguier avec lui ; cette tentative fut inutile ; ils persistèrent dans leur neutralité. Démétrius s'avança vers Cypre , y fit sa descente , et marcha vers Salamine , capitale de l'île. Ménélas , frère de Ptolémée , en sortit , et livra bataille. Il fut vaincu , et obligé de rentrer dans la place. Ne doutant point que Démétrius ne dût entreprendre le siège de Salamine , il fit tous les préparatifs nécessaires pour une vigoureuse résistance , et envoya des courriers en diligence à Ptolémée , le priant de hâter le secours qu'il lui demandoit , et de l'amener lui-même , s'il le pouvoit.

Démétrius de son côté fit venir de Syrie un grand nombre d'habiles ouvriers , avec une quantité infinie de fer et de bois , afin de préparer tout ce qui étoit nécessaire pour l'attaque d'une ville de cette importance. Ce fut pour lors qu'il fit construire pour la première fois la fameuse machine nommée *Hélépole*. Ptolémée ayant fait équiper en diligence une puissante flotte , vint promptement pour secourir son frère. La bataille à laquelle on se préparoit , tenoit tous les princes et les généraux dans une grande attente de l'événement qui alloit donner sur eux une entière supériorité au vainqueur. Ptolémée étoit arrivé avec une flotte de cent cinquante vaisseaux. Démétrius prit le large avec cent quatre-vingts galères , et alla charger avec tant d'impétuosité la flotte de Ptolémée , qu'il la rompit. Ptolémée se voyant défait , prit très-promptement la fuite avec huit galères , les seules qui se sauvèrent. Après cette bataille , Ménélas se rendit à discrétion , avec la ville , tous ses vaisseaux , et toute son armée de terre. Démétrius fit enterrer les morts , rendit la liberté à Ménélas , et à Lentisque , fils de Ptolémée , et les renvoya à ce prince , sans rançon , avec leurs amis et leurs domestiques , et tout leur bagage. Pour tout le reste des prisonniers , il les incorpora

dans ses troupes , et par ce moyen renforça extrêmement son armée. Antigone, qui étoit demeuré en Syrie, attendoit avec impatience les nouvelles du combat. Quand il eut appris que Démétrius avoit remporté une victoire complète, sa joie fut entière. Tout le peuple aussitôt proclama Antigone et Démétrius rois. Antigone, sans perdre de temps, envoya à son fils le diadème dont on lui avoit ceint la tête, lui donnant le titre de roi dans la lettre qu'il lui écrivit. Dès que cette nouvelle fut portée en Egypte, les Egyptiens proclamèrent aussi Ptolémée roi; et ce fut alors que Lysimaque et Séleucus prirent le même titre qui fut aussi donné alors à Cassandre.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
305.

Antigone, pour profiter de la victoire de Démétrius, rassembla en Syrie une armée de près de cent mille hommes, qu'il destinoit à faire une invasion en Egypte. Pendant qu'il conduisoit cette grosse armée par terre, Démétrius le suivoit avec sa flotte, en côtoyant les bords de la mer jusqu'à ce qu'ils arrivassent à Gaza. Démétrius eut ordre d'aller faire une descente à une des embouchures du Nil, pendant qu'Antigone essaieroit de s'ouvrir un passage par terre. Ils ne réussirent ni l'un ni l'autre. Des orages violens causèrent beaucoup de désordre dans la flotte de Démétrius; toutes les avenues sur terre et sur mer étoient bien gardées; et les promesses de Ptolémée lui attirèrent un grand nombre de soldats du parti de l'ennemi. Antigone rôda inutilement sur la frontière de l'Egypte, jusqu'à ce que ses munitions de bouche commençant à lui manquer, il se trouva obligé de retourner en Syrie d'une manière tout-à-fait honteuse. Il perdit dans cette malheureuse expédition beaucoup de soldats sur terre, et beaucoup de vaisseaux sur mer. Ptolémée, après avoir offert aux dieux un sacrifice en actions de grâces, fit part à Lysimaque, à Cassandre et à Séleucus de l'heureuse issue de cette campagne, et renouvela sa ligue avec eux. Ce fut la dernière attaque qu'il eut à essuyer pour la couronne d'Egypte; et elle contribua extrêmement à lui assurer cette couronne par la manière prudente dont il se conduisit dans cette conjoncture. C'est pourquoi Ptolémée l'astronome fixe ici le commencement du règne de ce prince, dans son canon chronologique.

304.

Antigone, à son retour d'Egypte, envoya Démétrius son fils avec une flotte et une armée contre les Rhodiens pour les châtier du refus qu'ils lui avoient fait, et pour les soumettre à son obéissance. Ceux-ci, qui avoient bien prévu cet orage,

avoient envoyé à tous les princes leurs alliés, et surtout à Ptolémée, pour implorer leur secours. Les préparatifs furent immenses de part et d'autre; et on prétend que le siège de Rhodes est le chef-d'œuvre de Démétrius. Les Rhodiens reçurent beaucoup de secours particulièrement de Ptolémée. Enfin Démétrius, après avoir poussé très-vivement le siège, offrit la paix aux Rhodiens; le traité fut conclu. Ce fut alors que les Rhodiens, pour témoigner à Ptolémée leur reconnaissance, lui donnèrent le titre de *Soter*, qui signifie sauveur.

Peu de temps après, les Athéniens, assiégés par Cassandre, appelèrent Démétrius à leur secours. Démétrius vint, et poursuivit Cassandre jusqu'aux Thermopyles, où, l'ayant défait, il s'empara d'Héraclée qui se rendit volontairement, et six mille Macédoniens passèrent de son côté. A son retour les Athéniens se surpassèrent en impiétés et en extravagances pour lui donner des marques de leur reconnaissance. Démétrius entra ensuite dans le Péloponnèse, et enleva à Ptolémée, qui s'y étoit rendu puissant, les villes de Sicyone, de Corinthe, et la plupart des autres où il avoit des garnisons. Ce fut alors que Cassandre, Ptolémée, Séleucus et Lysimaque renouvelèrent leur ligue, et réunirent toutes leurs forces contre Antigone et Démétrius. Ptolémée recouvra la Phénicie, la Judée et la Célé-Syrie; et nous avons dit que l'armée des alliés commandée par Séleucus et Lysimaque, et celle d'Antigone et de Démétrius, se rencontrèrent dans la Phrygie, où la bataille se donna près d'Ipsus. Antigone y fut tué, Démétrius obligé de prendre la fuite. Alors les quatre princes confédérés firent le dernier partage, par lequel l'Egypte, la Libye, la Cyrénaïque, l'Arabie, la Palestine et la Célé-Syrie furent assurées à Ptolémée.

Démétrius, qui s'étoit retiré à Ephèse avec les débris de son armée, s'embarqua pour la Grèce; il rencontra sur la route les ambassadeurs des Athéniens qui venoient au-devant de lui pour lui annoncer qu'il ne pouvoit point entrer dans leur ville, parce que le peuple ne vouloit y recevoir aucun des rois. Il leur fit redemander ses galères; et après les avoir reçues, il fit voile vers la Chersonèse. Ayant fait le dégât sur les terres de Lysimaque, il enrichit ses troupes du butin qu'il en tira; et son armée commença alors de reprendre des forces. Lysimaque, pour s'affermir dans ses états, fit un traité avec Ptolémée, et épousa une de ses filles. Sé-

Avant l'ère  
chr. vulg.  
303.

302.

301.

300

299.

leucus ayant pris ombrage de cette alliance, s'allia à Démétrius, et épousa Stratonice, fille de ce prince, qui, par le moyen de Séleucus, se réconcilia ensuite avec Ptolémée. Mais bientôt après Lysimaque, Ptolémée et Séleucus achevèrent d'enlever à Démétrius tout ce qui lui restoit. Lysimaque lui enleva tout ce qu'il avoit en Asie; Ptolémée rentra en possession de l'île de Chypre, et bientôt après prit aussi Tyr et Sidon; Séleucus se rendit maître de la Cilicie.

Avant l'ère  
chr. vulg.

297.

294.

287.

Une ressource inopinée s'offrit à Démétrius. Cassandre étant mort, ses deux fils se disputoient la couronne de Macédoine. Démétrius appelé au secours du plus jeune, se défit de lui, et fut proclamé roi par les Macédoniens. Ensuite se croyant assez affermi en Grèce et en Macédoine, il commença de faire de grands préparatifs pour recouvrer l'empire de son père en Asie. Ptolémée, Lysimaque et Séleucus, effrayés de ces préparatifs, renouvelèrent leur alliance, et y engagèrent Pyrrhus, roi d'Épire. Pyrrhus et Lysimaque marchèrent contre Démétrius et lui enlevèrent la Macédoine qu'ils partagèrent entre eux. Pyrrhus bientôt après fut obligé d'en sortir; et Lysimaque la posséda seul. Démétrius, après avoir fait de vains efforts pour se rétablir, tomba entre les mains de Séleucus qui le fit enfermer dans la Chersonèse de Syrie, près de Laodicée, où il mourut trois ans après.

II.

Règne de  
Ptolémée  
Philadelphe.  
Avant l'ère  
chr. vulg.

285.

277.

Ptolémée Soter avoit gouverné l'Égypte pendant plus de vingt ans avec le titre de roi, et pendant près de trente-neuf, à compter depuis la mort d'Alexandre, lorsqu'il mit sur le trône son fils *Ptolémée* qui fut surnommé *Philadelphe*. Ce nom qui signifie *amateur de ses frères*, fut donné à ce prince par antiphrase, parce qu'il fit mourir deux de ses frères qu'il prétendoit lui avoir dressé des embûches (1). Soter mourut dans la seconde année depuis l'association de son fils. Philadelphe s'appliqua à enrichir la célèbre bibliothèque d'Alexandrie, que son père avoit commencé de former. Il y rassembla de tous les endroits du monde les livres les plus rares et les plus curieux, et la laissa, en mourant, composée de cent mille volumes. On tient que ce fut lui qui fit faire la version grecque des livres de l'Ancien-Testament connue sous le nom de *version des Septante*. Il en a été parlé ailleurs (2).

(1) *Pausan.* lib. 1. p. 12. — (2) Voyez la *Dissertation sur la version des Septante*, tom. 1<sup>er</sup>.

Une révolte qui s'éleva vers la vingtième année de son règne, troubla la paix dont il avoit joui jusque-là (1). Magas, gouverneur de la Cyrénaïque et de la Libye, se fit déclarer roi de ces provinces. Il étoit frère de Philadelphie par Bérénice sa mère ; et c'étoit par le crédit de cette princesse qu'environ quarante-deux ans auparavant il avoit obtenu de Soter cette vice-royauté. Il s'y étoit si bien affermi par cette longue possession, et par son mariage avec Apamé, fille d'Antiochus Soter, roi de Syrie, qu'il entreprit de se rendre indépendant. Et poussant ensuite plus loin ses prétentions, il forma le dessein de détrôner son frère. Il mena en Egypte pour cet effet une grande armée, et prenant la route d'Alexandrie, il se rendit maître de Parétonion, ville de la Marmarique. La nouvelle qu'il reçut d'une révolte dans la Libye, l'empêcha de pousser alors cette expédition plus loin. Mais après avoir mis ordre aux troubles de Libye, il reprit ses desseins sur l'Egypte ; et, pour y mieux réussir, il engagea Antiochus Soter à y entrer. Il fut résolu entre eux qu'Antiochus attaqueroit Philadelphie d'un côté, et Magas de l'autre. Philadelphie, qui en fut averti, prévint Antiochus, et lui donna tant d'occupation dans ses provinces maritimes, que ce prince fut obligé de demeurer dans ses états ; et Magas ne jugea pas à propos d'entreprendre seul l'exécution du dessein qu'il méditoit. Enfin quelques années après, Magas se voyant fort âgé et infirme, fit faire des ouvertures d'accommodement à Philadelphie ; il proposoit de marier Bérénice sa fille unique avec le fils unique de Philadelphie, et de lui donner tous ses états pour dot. La négociation réussit, et la paix se fit à ces conditions.

Magas étant venu à mourir avant l'exécution (2), sa veuve Apamé résolut de rompre ce mariage qui avoit été conclu sans son consentement. Elle fit donc solliciter Démétrius, frère du roi de Macédoine, Antigone-Gonatas, de venir à sa cour, en l'assurant qu'elle lui donneroit sa fille et sa couronne. Il ne tarda pas à s'y rendre. Mais dès qu'elle l'eut vu, elle résolut de le prendre pour son époux. Démétrius, dès ce moment, négligea la fille pour s'attacher à la mère ; et se croyant par sa faveur au-dessus de tout, il commença de traiter la jeune princesse, les ministres et les officiers de l'armée, avec tant de hauteur, qu'il se forma une

257.

(1) Pausan. in Attic. p. 12. et seqq. — (2) Athen. l. xii. p. 550. Justin. l. xxvi. c. 3.

conjurait contre lui. Bérénice conduisit les conjurés jusqu'à la porte de la chambre de sa mère, où on le tua. Après cela Bérénice alla en Egypte où son mariage s'acheva. Apamé fut renvoyée à son frère Antiochus-Théus qui régnoit alors en Syrie. Elle sut si bien aigrir son esprit contre Philadelphie, qu'enfin elle le porta à entreprendre une guerre qui fut de longue durée, fort violente, et qui eut des suites très-funestes pour Antiochus (1).

Philadelphie qui étoit d'une santé trop délicate pour se mettre à la tête de ses armées, se contenta d'y employer ses généraux. Antiochus étoit dans la fleur de son âge, il entra lui-même en campagne, et mena avec lui toutes les forces de Babylone et de l'Orient pour pousser cette guerre avec la dernière vigueur. L'histoire n'a pas conservé le détail de ce qui s'y passa. Ce fut apparemment alors que la Célésyrie et la Palestine qui avoient été cédées à Ptolémée Soter, retournèrent au roi de Syrie, dont les successeurs en disputèrent long-temps la possession aux rois d'Egypte. Tandis qu'Antiochus étoit occupé à cette expédition d'Egypte, il se fit un grand soulèvement dans les provinces d'Orient, à quoi son éloignement l'empêcha de pourvoir avec assez de promptitude, en sorte qu'il perdit successivement toutes les provinces de son empire qui étoient au delà du Tigre. Toutes ces révoltes portèrent enfin Antiochus à se débarrasser de la guerre qu'il avoit avec Philadelphie (2). La paix se fit entre eux, et les conditions furent, qu'Antiochus répudioit son épouse Laodice pour épouser Bérénice, fille de Ptolémée, et qu'il assureroit la couronne aux enfans qui naistroient de ce second mariage. Après la ratification du traité, Antiochus répudia Laodice, quoiqu'elle fût sa sœur de père, et qu'il en eût eu deux fils; et Ptolémée s'étant embarqué à Péluse, lui amena sa fille à Séleucie, port de mer près de l'embouchure de l'Oronte, où Antiochus vint la recevoir; et le mariage s'y fit avec une grande magnificence. Philadelphie ayant perdu peu de temps après son époux Arsinoé, les infirmités de la vieillesse, et l'affliction que lui causa la perte de cette princesse qu'il avoit aimée jusqu'à lui faire bâtir un temple après sa mort, le plongèrent dans un abattement qui l'emporta après un règne de trente-huit ans depuis la mort de son père.

249.

(1) Hieron. in Daniel. l. xi. Strab. l. xvii. p. 789. — (2) Hieron. in Daniel. xi. Polyæn. stratag. l. viii. c. 50. Athen. lib. ii. pag. 45.

Il laissa deux fils : l'aîné, *Ptolémée Evergètes*, régna après lui ; le second porta le nom de *Lysimaque*, et son frère le fit mourir pour rébellion. Antiochus Théus n'eut pas plus tôt appris la mort de Philadelphie (1), qu'il répudia Bérénice dont il avoit déjà eu un fils, et reprit Laodice. Laodice craignant qu'il ne retournât à Bérénice, résolut de se servir de l'occasion pour assurer la couronne à l'aîné de ses fils. Elle fit donc empoisonner Antiochus ; et quand elle le sut expiré, elle fit mettre dans son lit un nommé Artémon qui lui ressembloit beaucoup. Dans le peu de visites qu'on rendit au prétendu malade, il eut grand soin de recommander aux seigneurs et au peuple, Laodice et ses enfans. On publia en son nom des ordres par lesquels Séleucus Callinicus son aîné étoit nommé successeur à la couronne. Alors on déclara sa mort, et Séleucus monta sur le trône. Mais Laodice ne se croyant pas assez en sûreté, tant que Bérénice et son fils vivoient, songea, de concert avec Séleucus, à s'en défaire aussi. Bérénice en fut avertie, et se sauva avec son fils à Daphné, où elle se renferma dans l'asile que Séleucus Nicator, aïeul de Théus, y avoit bâti. Mais trompée par la perfidie de ceux qui l'y assiégèrent par ordre de Laodice, son fils, elle et tous les Egyptiens qui l'avoient suivie, furent égorgés de la manière la plus indigne.

Pendant que Bérénice étoit assiégée à Daphné, les villes de l'Asie mineure qui avoient appris son malheur, en eurent pitié ; et s'étant associées, elles envoyèrent des troupes à Antioche pour la délivrer ; son frère Evergètes fit aussi toute la diligence qu'il put pour s'y rendre avec une armée formidable ; mais Bérénice et son fils étoient morts avant que les uns ou les autres y arrivassent. Quand ils virent que leurs efforts avoient été rendus inutiles, ils ne songèrent plus qu'à tirer une éclatante vengeance d'une perfidie si cruelle. Les troupes d'Asie et celles d'Egypte se joignirent ; et Evergètes qui les commandoit fit tout ce qu'il voulut pour satisfaire son indignation. Non-seulement il fit mourir Laodice, mais il se rendit maître de la Syrie et de la Cilicie. Il passa l'Euphrate, soumit tout jusqu'à Babylone et jusqu'au Tigre, et sans une sédition qui l'obligea de retourner en Egypte, il étoit sur le point de faire la conquête entière

III.  
Règne de  
Ptolémée E-  
vergètes.  
Avant l'ère  
chr. vulg.  
246.

(1) *Hier. in Dan. xi. Plin. l. vii. c. 12. Val. Max. l. ix. c. 14. Solin. c. 1. Justin, l. xxvii. c. 1.*

de toutes les provinces de l'empire de Syrie. Il laissa donc à Antiochus un de ses généraux le commandement des provinces qu'il avoit conquises en deçà du mont Taurus, et à Xanthippe celles d'au delà, et retourna en Egypte chargé de butin. Il emporta jusqu'à quarante mille talens d'argent (1), et une quantité prodigieuse de vases d'or et d'argent, et des statues jusqu'au nombre de deux mille cinq cents, dont une partie étoient les idoles d'Egypte, que Cambyse avoit fait emporter en Perse. Evergètes gagna le cœur de ses sujets, en rendant ces idoles à leurs anciens temples; et c'est de là que lui est venu le nom même d'*Evergètes*, qui signifie *bienfaiteur*. En revenant de cette expédition, Evergètes passa par Jérusalem (2); et y offrit au Dieu d'Israël un grand nombre de sacrifices, pour lui faire hommage des victoires qu'il avoit remportées sur le roi de Syrie. Peut-être qu'on lui montra les prophéties de Daniel (3), et qu'il en conclut qu'il avoit l'obligation de ses heureux succès au Dieu qui les avoit fait prédire si exactement.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
245.

Séleucus voyant que Ptolémée étoit rentré dans l'Egypte (4), mit en mer une flotte considérable pour réduire les villes qui s'étoient révoltées. Elle ne fut pas plutôt partie, qu'une horrible tempête la fit toute périr. Séleucus et quelques gens de sa suite échappèrent presque seuls de ce naufrage. Lorsque les villes d'Asie qui s'étoient révoltées eurent appris cette grande perte, elles crurent qu'il étoit assez puni; et elles reprirent son parti. Ce changement inespéré l'ayant remis en possession de la meilleure partie de ses états, il travailla à mettre sur pied une armée pour reprendre le reste. Mais son armée fut battue par Evergètes; il perdit plus de la moitié de ses troupes, et se sauva à Antioche avec aussi peu de monde qu'il en avoit eu auparavant en échappant du naufrage. Séleucus eut alors recours à son frère Antiochus qui commandoit dans les provinces de l'Asie mineure, et lui promit la souveraineté de ces provinces, pourvu qu'il le vint joindre avec ses troupes. Ce jeune prince accepta les offres de son frère, et vint le trouver, non pour lui conserver ses états, mais dans le dessein de s'en emparer lui-même. Il étoit d'une avidité si grande, qu'on lui donna le surnom d'*Hiéraz*, qui signifie *épervier*.

244.

(1) C'est-à-dire, environ cent vingt millions. — (2) *Joseph. contr. Ap-  
pion. lib. II.* — (3) *Dan. xi. 7. 8. et 9.* — (4) *Justin. l. XXVII. c. 2.* —

Quand Evergètes apprit qu'Antiochus se disposoit à agir avec Séleucus contre lui, il s'accommoda avec Séleucus, et il y eut une trêve conclue pour dix ans.

Manassé, grand-prêtre des Juifs, étant mort, eut pour successeur Onias II. Celui-ci, pendant quelques années (1), négligea de payer à Evergètes le tribut ordinaire de vingt talens que ses prédécesseurs avoient payé aux rois d'Egypte. Evergètes envoya Athénion, un de ses courtisans, à Jérusalem, sommer les Juifs de payer les arrérages échus, et leur déclarer que s'ils y manquoient, il enverroit des troupes qui les chasseroient de leur pays, et le partageroient entre elles. L'alarme fut grande dans Jérusalem. On députa vers le roi, Joseph, neveu d'Ozias, généralement estimé, quoique jeune encore, pour sa prudence, sa probité et sa justice. Athénion, dans le séjour qu'il avoit fait à Jérusalem, avoit fort goûté son caractère, et étant parti pour l'Egypte avant lui, promit de lui rendre auprès du roi tous les services qui dépendroient de lui. Joseph le suivit de près. Il rencontra sur la route, des gens des plus considérables de la Célé-Syrie et de la Palestine, qui alloient aussi en Egypte, dans le dessein d'y prendre les grandes fermes du revenu de ces provinces, qui étoient rentrées sous la domination du roi d'Egypte par les conquêtes d'Evergètes. Dans les conversations qu'il eut avec eux, il en tira toutes les lumières qu'il pouvoit désirer sur l'affaire qui les menoit à la cour. En arrivant à Alexandrie, ils trouvèrent que le roi étoit allé à Memphis. Joseph fut le seul qui, sans perdre de temps, se mit en chemin pour aller l'y trouver. Il le rencontra comme il en revenoit avec la reine et Athénion dans son char. Le roi, qu'Athénion avoit fort prévenu en sa faveur, fut ravi de le voir, et le fit monter dans son char. Joseph excusa son oncle sur son âge et sa lenteur naturelle; et il le fit avec tant d'adresse que le roi en fut satisfait, et conçut une grande estime pour l'avocat qui avoit si bien plaidé sa cause. Il lui fit donner un appartement dans son palais à Alexandrie, et le faisoit même manger à sa table. Quand le jour fut venu où l'on devoit affermer par voie d'enchère les revenus des provinces, les compagnons de voyage de Joseph n'offrirent pour les provinces de Célé-Syrie, de Phénicie, de Judée et de Samarie, que huit mille talens (2). Joseph qui, par leurs conversations, avoit

Avant l'ère  
chr. vulg.  
233.

(1) *Jos. Ant. l. xii. c. 3. et 4.* — (2) C'est-à-dire, vingt-quatre millions.

découvert que ces fermes valoient plus du double , leur fit des reproches de ce qu'ils mettoient les revenus du roi si bas , et en offrit seize mille talens. La ferme lui fut adjudgée; et il l'exerça pendant dix ans au grand contentement de la cour et des provinces.

Evergètes, profitant de la paix dont il jouissoit depuis la trêve qu'il avoit conclue avec la Syrie, s'appliqua principalement à étendre sa domination du côté du midi (1); et il la poussa tout le long de la mer Rouge, tant du côté de l'Arabie que du côté de l'Éthiopie, jusqu'au détroit qui la joint à l'Océan méridional. Il mourut après vingt-cinq ans de règne.

Il eut pour successeur Ptolémée son fils, surnommé *Philopator*; c'est-à-dire, *qui aime son père*. On croit que ce prince avoit fait empoisonner son père; et on prétend que c'est ce qui lui fit donner ce nom. A peine Philopator étoit-il monté sur le trône d'Égypte, qu'Antiochus le Grand qui régnoit alors en Syrie, entreprit de rentrer en possession de la Célé-Syrie (2). Il s'avança d'abord jusqu'à la vallée qui est entre les deux chaînes de montagnes du Liban et de l'Anti-Liban. Mais il trouva les passages de ces montagnes si bien défendus par Théodote, Étolien, qui tenoit le gouvernement de cette province pour Philopator, qu'il fut obligé de retourner sur ses pas. Deux ans après, il reprit son dessein; toutes les troupes eurent ordre de se rendre à Apamée; l'ouverture de la campagne se fit par le siège de Séleucie où Evergètes avoit mis une garnison égyptienne qui tenoit cette place depuis vingt-sept ans. On y mena toute l'armée; la ville fut investie; on la prit d'assaut, et on en chassa tous les Égyptiens. Ensuite Antiochus marcha dans la Célé-Syrie où Théodote l'Étolien, mécontent de la cour d'Égypte, promettoit à Antiochus de le mettre en possession de tout le pays qu'il commandoit. Déjà Théodote s'étoit assuré de Tyr et de Ptolémaïde en se déclarant pour Antiochus, et il lui en ouvrit les portes. Antiochus avoit dessein de s'avancer aussitôt vers l'Égypte; mais comme c'étoit le temps de l'inondation du Nil, il ne pensa plus qu'à réduire le reste de la Célé-Syrie. Il emporta plusieurs places par la force; d'autres se soumirent à lui; enfin il se rendit maître de Damas, capitale de la province. La dernière action de cette campagne fut le siège de Dora, place maritime dans le voisinage du

IV.  
Règne de  
Ptolémée  
Philopator.  
Avant l'ère  
chr. vulg.  
221.

219.

(1) *Strab. l. xvii. p. 796.* — (2) *Polyb. lib. v. p. 386. et seqq.*

mont Carmel. Cette place se trouva si forte et si bien défendue, qu'il lui fut impossible de la prendre. Il fut obligé d'accepter la proposition qu'on lui fit d'une trêve de quatre mois avec Philopator, et ce fut un prétexte honorable pour ramener son armée à Séleucie où il lui assigna des quartiers d'hiver.

Pendant cette trêve, on travailla à un traité entre les deux couronnes. Dans ce traité, le principal point à débattre fut de savoir à qui avoient été données la Célé-Syrie, la Phénicie, la Samarie et la Judée, dans le partage de l'empire d'Alexandre, qui s'étoit fait après la mort d'Antigone. Philopator les réclamoit, comme ayant été assignées par ce traité à Ptolémée Soter son bisaïeul. Antiochus prétendoit que c'avoit été à Séleucus Nicator, et qu'ainsi elles lui appartenoient de droit, comme à l'héritier et au successeur de ce roi à l'empire de Syrie. Le temps de la trêve s'écoula en contestations, et il fallut de nouveau avoir recours à la voie des armes. Toutes les forces de mer et de terre des deux partis se rencontrèrent aux passages du mont Liban qui furent occupés par Nicolas, Étolien, l'un des généraux de Philopator, celui-là même qui avoit si bien soutenu le siège de Dora. Pendant qu'Antiochus attaquoit Nicolas par terre, les flottes commencèrent aussi de se battre. L'avantage fut assez égal sur mer; mais sur terre, Antiochus eut le dessus, et obligea Nicolas à se retirer à Sidon. La flotte égyptienne l'y suivit. Antiochus s'y avança par mer et par terre dans le dessein d'y assiéger les forces de l'Égypte. Mais ayant reconnu que la conquête de cette place seroit trop difficile, il envoya sa flotte à Tyr, et marcha en Galilée. Après s'être emparé de cette province, par la prise de plusieurs villes, il passa le Jourdain, entra dans le pays de Galaad, et prit possession de tout le pays autrefois occupé par la demi-tribu de Manassé et par les tribus de Ruben et de Gad. La saison étoit trop avancée pour tenir plus long-temps la campagne. Il repassa le Jourdain, laissa le gouvernement de la Samarie à deux officiers qui avoient quitté le parti de Philopator, et leur donna cinq mille hommes pour la tenir en bride. Il ramena le reste des troupes à Ptolémaïde où il leur donna des quartiers d'hiver.

Au printemps, on se remit en campagne. Philopator fit marcher vers Péluse soixante-dix mille hommes d'infanterie, cinq mille chevaux, et soixante-treize éléphants. Il

Avant l'ère  
chr. vulg.  
218.

217.

se mit à leur tête , et les conduisant au travers des déserts qui séparent l'Egypte de la Palestine , il vint camper à Raphia , entre Rhinocorure et Gaza. Ce fut là que les armées ennemies se rencontrèrent. Celle d'Antiochus avoit soixante-douze mille hommes d'infanterie , six mille chevaux , et cent deux éléphants. Les deux rois ayant résolu de décider leur querelle , rangèrent leurs armées en bataille , et exhortèrent eux-mêmes leurs troupes. Antiochus à la tête de son aile droite défit l'aile gauche de Philopator. Mais pendant qu'il s'échauffoit à la poursuite , Philopator qui avoit eu le même succès à l'autre aile , chargea en flanc le centre d'Antiochus , et le rompit. Antiochus s'en étant aperçu , fit faire volte-face ; mais il arriva trop tard , et trouva tout le reste de son armée mis en fuite. Il se retira à Raphia , d'où il regagna ensuite Gaza , après avoir perdu dix mille hommes tués , et quatre mille faits prisonniers. Se voyant par-là hors d'état de tenir la campagne contre Philopator , il abandonna toutes ses conquêtes , et ramena à Antioche ce qu'il put ramasser des débris de son armée. Après la retraite d'Antiochus , tous les peuples de la Célé-Syrie et de la Palestine s'empressèrent de se rendre à Philopator.

Philopator voulut visiter les provinces qu'il avoit reconquises. Il vint à Jérusalem , et y vit le temple (1) ; il y offrit même des sacrifices au Dieu d'Israël , et y fit des oblations et des dons considérables. Mais ne se contentant pas de les voir du parvis extérieur , au delà duquel il n'étoit permis à aucun gentil de passer , il vouloit absolument entrer dans le sanctuaire , et jusque dans le lieu saint. Le bruit qui s'en répandit , causa une grande émeute. Le souverain sacrificateur qui étoit alors Simon II , fils d'Onias II , lui représenta la sainteté du lieu , et la loi formelle de Dieu qui lui en défendoit l'entrée. Les prêtres et les lévites s'assemblèrent pour s'y opposer , et le peuple pour le conjurer de ne le pas faire. Partout on n'entendoit que lamentations qu'arrachoit l'idée de la profanation du temple ; et partout on levoit les mains au ciel pour prier Dieu de l'empêcher. Toutes ces oppositions , loin d'arrêter le roi , ne servirent qu'à augmenter le désir qu'il avoit de satisfaire sa curiosité. Il perça jusque

(1) Ce qui va être ici rapporté , est tiré du III<sup>e</sup> livre des Machabées. Ce livre n'est point reçu dans l'Eglise au nombre des livres canoniques. Il sera le sujet de quelques remarques qui seront placées à la tête des deux livres canoniques des Machabées , tom. XVIII.

dans le parvis des prêtres; et comme il se mettoit en devoir d'avancer pour entrer dans le temple même, Dieu le frappa d'une terreur subite qui le mit dans une si grande défaillance, qu'il fallut l'emporter à demi mort. Il quitta la ville le cœur plein de rage contre toute la nation juive, à cause de ce qui lui étoit arrivé, et la menaça hautement de s'en venger.

Pour cet effet, dès l'année suivante, il publia un édit, qu'il fit graver sur une colonne près de son palais, et qui portoit défense d'entrer dans son palais, à quiconque n'auroit pas sacrifié dans les temples. Il privoit les Juifs des privilèges qui leur avoient été accordés par Alexandre et par Ptolémée Soter, ordonnant de plus que chacun d'eux eût à venir se faire enrôler, et à recevoir pour marque de son enrôlement et de sa servitude une feuille de lierre, symbole du dieu Bacchus, laquelle leur seroit appliquée sur le corps avec un fer chaud; et que ceux qui s'opposeroient par voie de fait à ce décret, fussent punis de mort. Cependant, afin de ne se point déclarer absolument ennemi de la nation juive, il ajouta en même temps que tous ceux qui se feroient initier aux mystères de ses dieux, conserveroient leurs privilèges dans leur entier. Mais parmi tant de milliers de Juifs qui étoient établis à Alexandrie, il ne s'en trouva que trois cents qui acceptèrent ces offres. Les autres aimèrent mieux s'exposer à tout souffrir, que de manquer à ce que leur religion exigeoit d'eux. Ceux qui étoient riches, s'exemptèrent par argent de la servitude, et de ce qui en étoit la marque honteuse. D'autres furent contraints de s'y soumettre. Dans cette affligeante situation, les Juifs restés fidèles demeurèrent attachés à l'obéissance et à la soumission qui étoient dues aux puissances temporelles; mais en même temps honorant Dieu, et se conduisant selon sa loi, ils avoient une telle horreur pour ceux qui avoient apostasié, qu'ils ne voulurent avoir aucun commerce avec eux.

Le roi regarda cette conduite comme un attentat contre son autorité. Transporté de colère, il résolut de faire périr tous les Juifs qui étoient en Egypte, et les fit amener chargés de chaînes à Alexandrie de tous les endroits de son royaume. On les renferma tous dans l'hippodrome qui étoit un lieu fort spacieux hors de la ville, où se faisoient les courses des chevaux. Ils devoient y être foulés aux pieds des éléphants; et leur supplice devoit servir de spectacle au peuple. Le roi ordonne qu'on fasse boire aux

éléphants du vin pur mêlé d'encens, pour les mettre en fureur. L'ordre s'exécute. Une foule innombrable de peuple accourt, et s'empresse de venir repaître ses yeux de l'horrible spectacle qu'on lui prépare. Cependant les Juifs renfermés dans l'hippodrome étoient en prières, et levant les mains au ciel imploroient le secours du Dieu tout-puissant. Le roi arrive; on lâche les éléphants; mais ces bêtes, au lieu de se jeter sur les Juifs, tournent leur rage contre les troupes armées qui les conduisoient, et en font un carnage affreux. Tous les spectateurs en furent glacés d'effroi. Des marques si évidentes d'une protection divine firent rentrer en lui-même Philopator. Il fit sur-le-champ relâcher les Juifs; et après leur avoir fait fournir abondamment durant sept jours de quoi célébrer par des festins leur délivrance, il adressa une lettre à tous les gouverneurs des provinces et des villes, dans laquelle il rendoit témoignage à la fidélité inviolable que les Juifs avoient toujours gardée envers lui et ses prédécesseurs, et il défendoit qu'on les inquiétât en aucune manière. Les Juifs, sur le point de partir, demandèrent au roi qu'il leur fût permis de punir ceux de leur nation qui avoient abandonné Dieu; car, disoient-ils, des hommes qui, pour le plaisir ou l'intérêt, ont violé les lois de Dieu, ne craindront pas non plus de manquer de fidélité à leur roi. Ce qu'ils demandoient leur fut accordé; et sur-le-champ ils firent la recherche de ceux qui avoient abjuré leur religion, et les tuèrent.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
216.

Dès qu'Antiochus, après la bataille de Raphia, fut arrivé à Antioche (1), il envoya une ambassade à Philopator pour lui demander la paix. Ce qui le portoit à faire cette démarche, c'est qu'il se défioit de ses peuples, et qu'il vouloit arrêter les progrès d'Achéus, gouverneur des provinces de l'Asie mineure, qui se révoltant contre lui, s'étoit fait déclarer roi, et devint en peu de temps l'un des plus puissans princes de l'Asie. Antiochus donna donc pouvoir à ses ambassadeurs de céder à Philopator les provinces qui causoient leur différend, c'est-à-dire, toute la Célé-Syrie et la Palestine. La *Célé-Syrie* comprenoit la partie de la Syrie qui est entre les montagnes du Liban et celles de l'Antiliban. La *Palestine* contenoit tout le pays qui étoit autrefois l'héritage des enfans d'Israël; et la côte de ces deux provinces étoit ce que les Grecs appeloient la *Phé-*

(1) *Polyb. l. v. p. 428. et seqq. Justin. l. xxx. c. 1. Hier. in Daniel. xi.*

*nicie*. Antiochus consentoit à céder tout ce pays-là au roi d'Égypte pour acheter la paix. Dans cette conjoncture on conclut d'abord une trêve pour un an, et avant qu'elle fût expirée, la paix fut faite sur ce pied-là. Philopator, qui auroit pu profiter de sa victoire, et faire la conquête de tout l'empire de la Syrie, désiroit aussi de son côté de terminer la guerre pour se livrer à ses plaisirs. Les peuples lui surent mauvais gré de ce qu'il concluoit ainsi une paix par laquelle il se lioit les mains. Le mécontentement qu'on en conçut, fut la principale source des désordres qui éclatèrent dans l'Égypte par une rébellion ouverte dont on ignore les circonstances.

Philopator qui, depuis sa victoire sur Antiochus, s'étoit livré à toutes sortes de plaisirs et de débauches, se porta jusqu'à faire mourir Arsinoé qui étoit en même temps sa sœur et sa femme; cette action déplut encore beaucoup au peuple. Enfin, usé par son intempérance, il mourut avant d'être arrivé au milieu de sa course. Il n'avoit guère que vingt ans quand il monta sur le trône, et il ne l'occupa que dix-sept ans.

Son fils *Ptolémée*, surnommé *Epiphanes*, lui succéda à l'âge de cinq ans. Antiochus, roi de Syrie, et Philippe, roi de Macédoine, se liguèrent presque aussitôt pour envahir les états de ce jeune enfant. Antiochus entra pour cet effet dans la Célé-Syrie et dans la Palestine; et en moins de deux campagnes il fit la conquête entière de ces deux provinces. La cour d'Égypte eut recours aux Romains, et leur offrit la tutelle du roi et la régence de ses états pendant sa minorité, assurant que Philopator l'avoit ainsi recommandé à sa mort. Les Romains acceptèrent la tutelle, et nommèrent des députés qui furent chargés de le notifier aux deux rois, et de leur faire savoir qu'ils eussent à cesser d'inquiéter les états de leur pupille; qu'autrement ils seroient obligés de leur déclarer la guerre. Emile, l'un de leurs députés, après s'être acquitté de sa commission auprès de Philippe, vint à Alexandrie, y prit possession de la tutelle d'Epiphanes au nom des Romains, et y mit ordre aux affaires. Il confia la garde et l'éducation du jeune roi à Aristomène, Acarnanien, et l'établit pour premier ministre. Cet Aristomène avoit vieilli dans la cour d'Égypte, et il s'acquitta avec beaucoup de prudence et de fidélité de l'emploi qui lui fut confié. Dès qu'il eut en main la conduite de l'état, il s'appliqua à le défendre contre les invasions des

V.  
Règne de  
Ptolémée  
Epiphanes.  
Avant l'ère  
chr. vulg.  
204.

deux rois alliés. Il leva les meilleures troupes qu'il put trouver. Il envoya en Étolie Scopas, Étolien, qui, mécontent de sa patrie, s'étoit mis au service de l'Égypte; il lui donna de grosses sommes d'argent pour lever en Étolie autant de troupes qu'il pourroit, parce qu'alors les Étoliens étoient regardés comme les meilleurs soldats. Scopas amena six mille soldats, qui furent un bon renfort pour l'armée d'Égypte. Une nouvelle guerre s'étoit allumée dans l'Asie mineure, entre Antiochus et Attale, roi de Pergame. Le ministère d'Alexandrie, profitant de cette diversion (1), envoya Scopas dans la Palestine et dans la Célé-Syrie, pour tâcher de reprendre ces provinces. Il y conduisit si bien la guerre, qu'il regagna plusieurs villes, reprit la Judée, mit garnison dans la citadelle de Jérusalem; et à l'approche de l'hiver, il revint à Alexandrie, rapportant de grandes richesses qu'on avoit amassées du pillage du pays conquis.

Avant Père  
ehr. vulg.  
198.

Mais dès qu'Antiochus fut revenu, la victoire se déclara pour lui. Scopas, qui étoit rentré dans ces provinces avec une armée, fut battu à Panéas, près de la source du Jourdain, dans un combat où il se fit un terrible carnage de ses troupes. Il fut obligé de s'enfuir à Sidon où il se renferma avec dix mille hommes qui lui restoient. Antiochus l'y assiégea, et le réduisit à une telle extrémité, que manquant absolument de vivres, il fallut rendre la place, et se contenter d'en sortir la vie sauve. Scopas revint à Alexandrie, sans armes et sans habits. Antiochus passa ensuite à Gaza, où il trouva une résistance qui l'irrita. Aussi quand elle fut prise, il en donna le pillage aux soldats. Après cela, il s'assura des passages par où devoient venir les troupes qu'on pourroit envoyer d'Égypte; et revenant sur ses pas, il soumit entièrement la Palestine et la Célé-Syrie.

Les Juifs, qui pour lors avoient tout sujet d'être mécontents de l'Égypte, ayant su qu'Antiochus approchoit de leur pays, allèrent avec empressement lui porter les clefs de toutes leurs places; et quand il vint à Jérusalem, les prêtres et les anciens sortirent en pompe au-devant de lui, lui rendirent toutes sortes d'honneurs, et l'aidèrent à chasser du château la garnison que Scopas y avoit laissée. Cette garnison s'y défendit long-temps, de sorte que le pays fut ruiné par le séjour que l'armée fut obligée d'y faire. Pour reconnoître les services des Juifs, Antiochus leur accorda

(1) *Joseph. Antiq. l. xii. c. 3. et seqq. Hier. in Dan. xi.*

plusieurs privilèges, et il ordonna, par un décret particulier, qu'aucun étranger n'eût à entrer dans l'enclos du temple; défense qui paroissoit visiblement faite à cause de l'attentat de Philopator qui avoit voulu y entrer par force.

Quand il eut ainsi soumis toute la Célé-Syrie et la Palestine, il forma le dessein d'en faire autant dans les provinces de l'Asie mineure qui lui restoient à soumettre pour rétablir l'empire de Syrie sur l'ancien pied, en réunissant tout ce qu'avoient jamais eu ses ancêtres, et surtout Séleucus Nicator qui l'avoit fondé. Comme il falloit pour cela empêcher que les Egyptiens ne vinsent l'inquiéter dans ses nouvelles conquêtes pendant qu'il seroit éloigné, il envoya Euclès, Rhodien, à Alexandrie, proposer le mariage de sa fille Cléopâtre avec Epiphanes, sous la condition qu'on attendroit qu'ils fussent un peu plus âgés pour le consommer, et qu'alors le jour même des noces, il remettrait ces provinces à l'Egypte comme la dot de sa fille, à condition cependant qu'il en toucheroit la moitié des revenus. La proposition fut acceptée, le traité conclu et ratifié; et les Egyptiens, comptant sur sa parole, lui laissèrent faire tout ce qu'il voulut d'un autre côté, sans l'inquiéter.

Environ deux ans après, tandis qu'Antiochus étoit en Thrace occupé de l'exécution de ses desseins, il se répandit un bruit qu'Epiphanes étoit mort (1). Antiochus se crut aussitôt maître de l'Egypte, et se mit sur sa flotte pour en aller prendre possession. Il laissa son fils Séleucus à Lysimachie avec l'armée pour achever ce qu'il s'étoit proposé de ce côté-là. Il alla aborder à Ephèse où il joignit à sa flotte tous les vaisseaux qu'il avoit dans ce port, dans le dessein de s'avancer en toute diligence vers l'Egypte. En arrivant à Patare en Lycie, il eut des nouvelles certaines que le bruit de la mort d'Epiphanes étoit faux. Il changea donc sa route, et alla vers l'île de Chypre, dans le dessein de s'en saisir. Un orage qui survint, rompit ses mesures. Il se trouva fort heureux de pouvoir entrer avec les débris de sa flotte dans le port de Séleucie où il la fit radouber, et s'en alla passer l'hiver à Antioche.

Ce qui avoit donné occasion au bruit de la mort d'Epiphanes, c'est qu'il s'étoit formé effectivement une conspiration contre sa vie. Scopas en avoit été l'auteur. Cet homme s'étant relevé de l'affront qu'il avoit reçu à Sidon, et se voyant

Avant l'ère  
chr. vulg.  
196.

(1) Polyb. l. xvii. p. 769. et seqq.

à la tête de toutes les troupes étrangères dont la plupart étoient étoliennes aussi-bien que lui, crut qu'avec un corps de vieilles troupes si aguerries, il lui seroit facile d'usurper la couronne pendant la minorité du roi. Aristomène, informé du complot, le fit arrêter; le conseil l'examina; il fut convaincu, et exécuté avec tous ses complices. Cette conspiration fit perdre au reste des Etoliens la confiance que le gouvernement avoit eue jusque-là dans leur fidélité; la plupart furent cassés et renvoyés dans leur pays. Quand on eut puni les auteurs de la conjuration, et qu'on l'eut entièrement détruite, le roi fut déclaré majeur, quoiqu'il n'eût pas encore atteint tout-à-fait l'âge marqué pour cette cérémonie; et il fut mis sur le trône avec beaucoup de pompe et de solennité. Le gouvernement lui fut ainsi confié, et il commença de prendre connoissance des affaires.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
192.

Environ quatre ans après, Antiochus se rendit à Raphia, y donna sa fille Cléopâtre en mariage à Epiphanes, et lui céda pour sa dot les provinces de Célé-Syrie et de Palestine, aux conditions dont on étoit convenu. Antiochus, en donnant sa fille en mariage à Epiphanes, avoit dessein de la corrompre, c'est-à-dire, de la porter à trahir son mari, dont il souhaitoit d'envahir les états; mais son dessein ne lui réussit pas. Quand elle se vit femme d'Epiphanes, elle abandonna les intérêts de son père, et embrassa ceux de son mari. De là vient qu'on la voit jointe à lui dans l'ambassade d'Egypte à Rome, pour féliciter les Romains de la victoire d'Acilius sur son père aux Thermopyles. Cinq ans après ce mariage, Antiochus mourut; et dans la même année, Cléopâtre sa fille accoucha d'un fils qui régna après Epiphanes sous le nom de *Ptolémée Philométor*. Epiphanes, s'étant défait d'Aristomène par un breuvage empoisonné, se livra à toutes sortes d'excès; et ne suivant plus d'autres guides que ses passions, il traita ses sujets avec une cruauté tyrannique. Les Egyptiens, ne pouvant souffrir les violences et les injustices auxquelles ils se trouvoient exposés, commencèrent à former des complots et à faire des associations contre le roi qui les opprimoit. Quelques personnes de la première qualité s'étant mises à leur tête, le dessein de le déposer se forma, et fut sur le point de réussir (1). Pour se tirer de ces embarras, il choisit pour premier ministre Polycrate, homme de cœur et de tête, qui avoit une grande

(1) *Polyb. in Excerpt. p. 113.*

expérience des affaires tant en paix qu'en guerre. Avec l'aide de cet habile ministre, Epiphanes parvint à réduire les rebelles. Il obligea leurs chefs qui étoient les plus grands seigneurs du pays, à capituler, et à se soumettre à certaines conditions. Mais quand il les eut en son pouvoir, il leur manqua de parole; et après avoir exercé sur eux plusieurs cruautés, il les fit tous mourir. Cette lâche perfidie le jeta dans de nouveaux embarras, dont l'habileté de Polycrate le tira encore.

Après avoir soumis les rebelles au dedans de son royaume, Epiphanes conçut le dessein d'attaquer Séleucus Philopator (1), roi de Syrie, qui avoit succédé à Antiochus-le-Grand son père, et qui avoit apparemment repris la Célé-Syrie et la Palestine, comme la suite le suppose. Lorsque Epiphanes commençoit à se former un plan de cette guerre, un de ses principaux officiers lui demanda où il prendroit de l'argent pour l'exécuter. Il répondit que ses amis étoient son argent. Les principaux de sa cour conclurent de cette réponse, que ce prince regardant leur bourse comme le seul fonds qu'il avoit pour cette guerre, ils alloient tous être ruinés; ils le firent empoisonner. Il avoit régné vingt-quatre ans. Il ne put mériter le nom d'*Epiphanes*, qui signifie *illustre*, que par les heureux succès de ses armes, et la bonne conduite du gouvernement dans les premières années de son règne, sous le ministère d'Aristomène; ou peut-être ce nom ne lui fut-il donné que pour l'égaliser en quelque sorte à cet Antiochus qui régnoit alors en Syrie, et qui fut appelé *Antiochus-le-Grand*.

*Ptolémée-Philométor* succéda à Epiphanes son père. Il n'étoit âgé que de huit ans; Cléopâtre sa mère fut déclarée régente (2). Elle étoit sœur d'Antiochus Epiphanes, roi de Syrie, qui succéda à Séleucus Philopator son frère. Elle s'acquitta de la régence avec beaucoup de soin et de prudence. On prétend que Philométor la soupçonna d'avoir dessein de lui préférer son jeune frère qui fut surnommé *Physcon*; et qu'ayant ainsi conçu beaucoup de haine contre elle, ce fut ce qui lui fit donner le nom de *Philométor*, c'est-à-dire, *qui aime sa mère*. Ou plutôt, ce prince qui étoit d'un très-bon caractère, ne mérita peut-être ce nom que par une affection sincère pour une mère qui en fut digne, non-seulement par la sage conduite de sa ré-

Avant l'ère  
chr. vulg.  
180.

VI.  
Règne de  
Ptolémée  
Philométor.  
Avant l'ère  
chr. vulg.  
180.

(1) Hieron. in Dan. — (2) Hieron. in Dan. Polyb. in Legat. c. 72. et seqq.

gence, mais particulièrement encore par les soins qu'elle prit de ménager les intérêts de son fils, et d'empêcher que sa minorité ne fût troublée par quelque rupture entre l'Égypte et la Syrie. A la mort de cette princesse, la régence tomba entre les mains de Lénée, grand seigneur du pays; et l'éducation du roi fut confiée à Eulée, eunuque. Dès qu'ils furent en charge, ils firent demander à Antiochus Epiphane la Célé-Syrie et la Palestine. Les Egyptiens, pour soutenir leurs prétentions, alléguoient que dans le dernier partage de l'empire fait entre les quatre successeurs d'Alexandre après la bataille d'Ipsus, ces provinces avoient été assignées à Ptolémée Soter; que lui et ses successeurs à la couronne d'Égypte en avoient toujours joui depuis jusqu'à la bataille de Panéas, dont le gain avoit mis Antiochus-le-Grand en état de les leur enlever; que ce prince étoit convenu, en donnant sa fille au roi d'Égypte, de lui rendre en même temps ces provinces à titre de dot, et que c'avoit été le principal article de ce mariage. Antiochus prétendoit qu'au contraire dans le partage général qui s'étoit fait de l'empire d'Alexandre, toute la Syrie, y compris la Célé-Syrie et la Palestine, avoient été assignées à Séleucus Nicator. Pour l'article du mariage, en vertu duquel on redemandoit ces provinces, il soutenoit que la dot dont on parloit, étoit une chimère sans fondement. Enfin après avoir ainsi exposé leurs raisons de part et d'autre sans convenir de rien, il fallut avoir recours aux armes pour en décider.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
175.

Philométor étant entré dans sa quinzième année, fut déclaré majeur. On fit de grands préparatifs à Alexandrie pour la solennité de son couronnement. Antiochus envoya Apollonius (1), un des plus grands seigneurs de sa cour, avec le caractère d'ambassadeur, pour y assister, et pour féliciter de sa part le jeune roi; ou plutôt, son vrai motif étoit de découvrir le dessein de cette cour par rapport aux provinces de Célé-Syrie et de Palestine. Dès qu'il apprit, au retour d'Apollonius, que tout se disposoit à la guerre, il alla par mer à Joppé, visita la frontière du pays, et y fit faire tout ce qu'il falloit pour la mettre en état de se bien défendre. Il passa par Jérusalem, et y fut reçu avec beaucoup de magnificence par toute la ville, et par Jason qui exerçoit alors la souveraine sacrificature après l'avoir usurpée sur Onias III son frère. Il prit ensuite le chemin de la

(1) 2. Mach. iv. 21. 22.

Phénicie ; et après y avoir mis ordre à tout , il revint à Antioche. L'année suivante , Jason qui étoit grand-prêtre depuis trois ans , envoya Ménélas pour payer le tribut au roi (1) , et négocier quelques autres affaires importantes. Mais dans l'audience qu'on lui donna , ce traître supplanta Jason , et obtint sa charge , ayant offert trois cents talens plus que lui. Ce nouveau choix fut une source de troubles , de désordres , de meurtres et de sacrilèges. La mort d'Onias III , généralement aimé et respecté , y mit le comble. Antiochus , quelque dur et insensible qu'il fût , pleura sa perte , et punit le meurtrier comme il le méritoit.

Antiochus se trouvant enfin en état de commencer la guerre contre l'Égypte (2) , crut pouvoir mépriser impunément la jeunesse de Philométor , et la foiblesse des ministres entre les mains de qui il étoit tombé ; et il se persuada que la guerre que les Romains avoient alors avec Persée roi de Macédoine , ne leur laisseroit pas le loisir de secourir les Égyptiens. Cependant , pour garder quelques mesures avec eux , il envoya représenter au sénat par des ambassadeurs son droit sur les provinces de Célé-Syrie et de Palestine , et l'obligation où il se trouvoit d'entrer en guerre pour le soutenir ; et en même temps il se mit à la tête de son armée , et marcha vers la frontière de l'Égypte. L'armée de Philométor et la sienne se joignirent entre le mont Casius et Péluse , et l'on en vint à une bataille où Antiochus remporta la victoire dont il profita si bien , qu'il mit la frontière en état de servir de barrière , et d'arrêter tous les efforts que pouvoit faire l'Égypte pour regagner ces provinces. Ce fut là sa première expédition contre l'Égypte. Ensuite il retourna à Tyr , et il mit son armée en quartiers d'hiver dans les places voisines.

Pendant le séjour qu'il y fit , trois députés du sanhédrin de Jérusalem vinrent lui faire des plaintes contre Ménélas qu'ils convinrent en sa présence d'impiété et de sacrilège (3). Le roi étoit près de le condamner ; mais sur l'avis de Ptolémée Macron , un de ses ministres que Ménélas avoit gagné , il le renvoya absous , et fit mourir les trois députés comme calomniateurs. Ce Ptolémée Macron avoit été gouverneur de l'île de Chypre pour Philométor (4) ; et pendant la minorité de ce jeune prince , il avoit constamment

(1) 2. Mach. iv. 23. et seqq. — (2) Polyb. in Legat. c. 71. et seqq. Justin. l. xxxiv. c. 2. Diod. Legat. 18. Liv. l. xlii. n. 9. Hieron. in Dan. — (3) 2. Mach. iv. 44. et seqq. — (4) Polyb. in Excerpt. Vales. n. 126.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
172.

171.

refusé de remettre les revenus de ce pays aux ministres qui les avoient demandés avec instance, et contre qui il avoit de justes soupçons. Au couronnement du roi, il apporta le tout à Alexandrie, et le remit au fisc. Une somme si considérable venue si à propos dans l'extrême besoin où se trouvoit l'état, lui avoit fait beaucoup d'honneur à la cour, et l'y avoit rendu fort puissant. Dans la suite, piqué de quelque affront que lui firent les ministres, ou de ce qu'on ne récompensoit pas, comme il l'auroit voulu, un service de cette importance, il se révolta contre Philométor, entra au service d'Antiochus, et lui livra l'île de Chypre. Il en fut très-bien reçu. Le roi le mit au nombre de ses confidens, lui donna le gouvernement de la Célé-Syrie et de la Palestine, et envoya à sa place en Chypre Cratès qui avoit commandé dans le château de Jérusalem sous Sostrates. Il est beaucoup parlé de ce Ptolémée Macron dans les livres des Machabées (1).

Avant l'ère  
chr. vulg.  
170.

Antiochus employa tout l'hiver à faire de nouveaux préparatifs de guerre pour une seconde expédition en Egypte (2); et dès que la saison le permit, il l'attaqua par mer et par terre. Philométor avoit mis sur pied une nombreuse armée; mais elle ne tint pas devant Antiochus. Celui-ci gagna une seconde bataille sur la frontière, prit Péluse et entra jusque dans le cœur de l'Egypte. Dans cette dernière défaite des Egyptiens, il ne tint qu'à lui de n'en pas laisser échapper un seul homme; mais pour mieux ruiner son neveu, au lieu de profiter de son avantage, il arrêta lui-même ses gens, en allant de tous côtés, après la victoire, faire cesser le carnage. Cette clémence en effet lui gagna le cœur des Egyptiens; et quand il avança dans le pays, tous vinrent en foule se rendre à lui; de sorte qu'il se vit bientôt sans peine maître de Memphis et de tout le reste de l'Egypte, à la réserve d'Alexandrie qui seule tint ferme contre lui. Philométor ou fut pris, ou vint se mettre lui-même entre les mains d'Antiochus qui lui laissa sa liberté entière. Ils mangeoient à la même table, vivoient en amis, et pendant quelque temps même, Antiochus affectoit de prendre soin des intérêts de ce jeune roi son neveu, et de régler les affaires comme son tuteur. Mais quand une fois il se fut rendu maître du pays, sous ce prétexte, il se sai-

(1) 1. *Mach.* III. 38. et 2. *Mach.* IV. 46. VIII. 8. X. 12. — (2) 1. *Mach.* I. 17. et seqq. et 2. *Mach.* V. 1. Hieron. in *Dan.* Diod. in *Excerpt. Valer.* p. 311.

sit de tout ce qui lui convenoit, pilla de tous les côtés, et s'enrichit, aussi-bien que ses troupes, des dépouilles des Egyptiens.

Pendant qu'Antiochus étoit en Egypte, un faux bruit de sa mort se répandit dans toute la Palestine (1). Jason crut l'occasion propre à recouvrer le poste qu'il y avoit perdu. Il vint avec plus de dix mille hommes à Jérusalem; et avec le secours de ceux de son parti qui étoient dans la ville, il la prit, obligea Ménélas de se retirer dans la citadelle, commit toutes sortes de cruautés, et fit mourir sans miséricorde tous ceux qu'il regardoit comme ses ennemis. Quand Antiochus apprit ces nouvelles, il conclut que c'étoit une révolte des Juifs, et se mit aussitôt en marche pour la réprimer. Il étoit particulièrement en colère de ce qu'un lui dit que le peuple de Jérusalem avoit fait de grandes réjouissances sur le bruit de sa mort. Il forma le siège de la ville, la prit d'assaut; et en trois jours durant lesquels la ville fut livrée à la fureur du soldat, il en coûta la vie à quatre-vingt mille hommes qu'il fit égorgés. Il y en eut, outre cela, quarante mille faits prisonniers, et pareil nombre vendu aux nations voisines. Non content de cela, cet impie entra par force dans le temple, et pénétra jusque dans le lieu très-saint où le traître Ménélas le conduisit. Ensuite ajoutant le sacrilège à la profanation, il emporta l'autel des parfums, la table des pains de proposition, le chandelier à sept branches, et plusieurs autres vases, ustensiles et dons des rois. Il pilla la ville, et s'en retourna à Antioche, chargé des dépouilles de la Judée et de l'Egypte. Pour mettre le comble au désespoir des Juifs, en partant il nomma pour gouverneur de la Judée un Phrygien nommé Philippe, homme d'une cruauté barbare; pour gouverneur de la Samarie, Andronique d'un caractère tout pareil; et il laissa à Ménélas, le plus méchant des trois, le titre de souverain sacrificateur, avec l'autorité qui étoit attachée à cette charge.

Les Alexandrins voyant Philométor entre les mains d'Antiochus (2), à qui il laissoit disposer comme il lui plaisoit de son royaume, le regardèrent comme perdu pour eux; et le déclarant déchu de la couronne, ils mirent son cadet sur le trône. On donna alors à celui-ci le nom

(1) 1. Mach. 1. 21. et seqq. 2. Mach. v. 5. Jos. Ant. 6. xii. c. 7. Hieron. in Dan. Diod. 6. xxxiv. Eclog. 1. — (2) Perphyri; in Græc. Euseb. Scalig.

## VII.

Règne de Ptolémée Evergètes II avec son frère Philométor.

Avant l'ère chr. vulg.

de Ptolémée *Evergètes* II, qui fut bientôt changé en celui de *Cacergètes* (1). Le premier signifie *bienfaisant*, le second *malfaisant*. Il eut dans la suite le sobriquet de *Physcon*, qui veut dire *gros ventre*, parce que ses excès de table l'avoient rendu extrêmement gros et replet. Cinnés et Cumanus lui furent donnés pour ministres, et on les chargea de rétablir les affaires délabrées de l'état.

Antiochus qui eut avis de ce qui se passoit, en prit occasion de revenir encore une troisième fois en Egypte (2), sous prétexte de rétablir le roi déposé, mais en effet pour se rendre maître absolu du royaume. Il battit les Alexandrins, dans un combat naval près de Peluse, entra par terre en Egypte, et marcha droit à Alexandrie dans le dessein d'en former le siège. Le jeune roi consulta ses deux ministres. Ils lui conseillèrent de faire assembler un grand conseil composé de tous les hauts officiers de l'armée, et de prendre leurs avis sur les ressources qu'il seroit possible de trouver. Après bien des délibérations, on convint que l'état des affaires demandoit qu'on cherchât des voies d'accommodement avec Antiochus, et que l'on engageroit les ambassadeurs des différens états de la Grèce qui se trouvoient à Alexandrie, à employer leur médiation pour y réussir. On les trouva tout disposés à le faire. Ils se rendirent auprès d'Antiochus, et furent chargés des ouvertures de paix; ils étoient accompagnés de deux ambassadeurs d'Evergètes, qui avoient les mêmes instructions. Il les reçut fort bien, et leur marqua le lendemain pour entendre leurs propositions. Les Athéniens parlèrent les premiers, et les autres ensuite chacun à leur tour. Tous s'accordèrent à attribuer la guerre à la mauvaise conduite d'Eulées, et au bas âge de Philométor, faisant adroitement l'apologie du nouveau roi, et tâchant de radoucir Antiochus à son égard pour le porter à traiter avec lui, appuyant beaucoup sur la parenté qui se trouvoit entre eux. Antiochus convint de tout ce qu'ils avoient dit sur la cause de la guerre, prit occasion de là d'étaler les droits qu'il avoit sur la Célé-Syrie et la Palestine, et produisit même des pièces authentiques qui furent trouvées si fortes, que tous les membres de ce congrès furent convaincus de la bonté de son droit sur ces provinces. Pour les conditions de la paix, il les renvoya à un autre temps, leur faisant espérer

(1) *Athen.* t. xv. p. 284. — (2) *Polyb. in Legat.* t. 81.

qu'il feroit dresser un traité solennel, lorsqu'il auroit auprès de lui deux personnes absentes qu'il leur nomma.

Après cette réponse, il décampa, vint à Naucratis, de là devant Alexandrie, et commença d'en former le siège (1). Dans cette extrémité, Evergètes et Cléopâtre sa sœur, qui étoient dans la place, envoyèrent des ambassadeurs à Rome, implorer le secours du peuple romain. Ces ambassadeurs parurent à l'audience du sénat, avec toutes les marques de douleur usitées alors dans les plus grandes afflictions, et tinrent un discours encore plus touchant. Ils représentèrent que l'autorité du peuple romain étoit si respectée par tous les peuples et par tous les rois, et qu'Antiochus en particulier avoit de si grandes obligations aux Romains, que s'ils lui faisoient déclarer par des ambassadeurs, que le sénat ne trouvoit pas bon qu'on fit la guerre à des rois alliés de Rome, ils ne doutoient point que sur-le-champ Antiochus ne ramenât son armée en Syrie; que si le sénat refusoit de leur accorder sa protection, Ptolémée et Cléopâtre chassés de leur royaume, seroient obligés de se réfugier à Rome; et qu'il ne seroit pas honorable au peuple romain d'avoir laissé sans secours le roi et la reine dans une telle extrémité. Le sénat, touché de leurs remontrances, et persuadé d'ailleurs, qu'il n'étoit pas de l'intérêt des Romains de laisser si fort agrandir Antiochus, résolut d'envoyer une ambassade en Egypte pour mettre fin à la guerre. C. Popilius Lénas, C. Décimus, et C. Hostilius, furent les trois qu'on choisit pour cette importante négociation. Leurs instructions portoient qu'ils iroient trouver premièrement Antiochus, et ensuite Ptolémée Evergètes; qu'ils leur déclareroient de la part du sénat, qu'ils eussent à cesser toutes hostilités, et à terminer la guerre; et que si l'un des deux refusoit de le faire, le peuple romain ne le regarderoit plus comme son ami et son allié. Comme le danger étoit pressant, trois jours après la résolution prise dans le sénat, ils partirent de Rome avec les ambassadeurs d'Egypte.

Peu de temps avant leur départ, il arriva en Egypte des ambassadeurs de Rhodes, qui venoient exprès pour tâcher d'accommoder les différends des deux couronnes (2). Ils débarquèrent à Alexandrie, et de là passèrent au camp d'Antiochus. Ils firent tous leurs efforts pour le porter à un accommodement avec le roi d'Egypte, insistant beaucoup

(1) *Polyb. Legat. 90. Liv. lib. XLIV. n. 19.* — (2) *Polyb. Legat. 84.*

sur l'amitié dont les deux couronnes les avoient honorés depuis si long-temps, et sur l'obligation où elle les mettoit d'employer leurs bons offices pour rétablir la paix entre elles. Comme ils s'étendirent beaucoup sur ces lieux communs, Antiochus les interrompit, et leur dit qu'il n'étoit pas nécessaire de faire là-dessus de longues harangues; que la couronne appartenoit à l'aîné des deux frères avec qui il avoit fait la paix, et lié une étroite amitié; que si on vouloit le rappeler et le remettre sur le trône, la guerre seroit finie. Il ne cherchoit qu'à embrouiller les affaires pour venir à ses fins. La résistance qu'il trouvoit dans Alexandrie, lui fit conclure que désormais il falloit se contenter d'entretenir l'animosité entre les deux frères, et allumer entre eux une guerre qui les affoiblit si fort, qu'il n'eût plus, quand il le voudroit, qu'à se montrer, pour subjuguier l'un et l'autre qui se trouveroient alors tout-à-fait épuisés. Dans cette vue, il leva le siège, marcha du côté de Memphis, et remit en apparence Philométor en possession de tout le pays, excepté Peluse, qu'il garda comme une clef pour entrer en Egypte dès qu'il verroit les choses venues au point où il les falloit pour commencer d'agir. Après avoir ainsi disposé toutes choses, il retourna à Antioche.

Philométor commença enfin de revenir de l'assoupissement où l'avoit jeté son indolente mollesse. L'article de Peluse retenue par Antiochus lui ouvrit les yeux; et il comprit le dessein de ce prince. Ainsi dès qu'il le vit parti, il fit dire à son frère qu'il étoit disposé à s'accommoder avec lui: l'accommodement se fit par le moyen de Cléopâtre leur sœur, à condition que les deux frères régneroient conjointement. Philométor revint à Alexandrie; et l'Egypte eut la paix, au grand contentement des peuples, et surtout de ceux d'Alexandrie, qui avoient beaucoup souffert de la guerre.

Dès qu'Antiochus eut appris la réunion des deux frères, il résolut d'employer contre eux toutes ses forces (1). Il envoya de fort bonne heure sa flotte en Chypre pour s'en conserver la possession. En même temps, il se mit en marche par terre avec une armée nombreuse, dans le dessein d'entreprendre ouvertement la conquête de l'Egypte. Il trouva, en arrivant à Rhinocorure, des ambassadeurs de Phi-

Avant l'ère  
chr. vulg.  
168.

(1) Polyb. Legat. 92. Liv. lib. XLV. n. 11. et seqq.

lométor, qui lui dirent : Que leur maître reconnoissoit qu'il lui avoit l'obligation de son rétablissement ; qu'il le conjuroit de ne pas détruire son propre ouvrage , en employant la voie des armes et de la violence , et de lui marquer amiablement ce qu'il souhaitoit de lui. Antiochus se déclara sans détour ennemi des deux frères. Il dit aux ambassadeurs qu'il demandoit qu'on lui cédât à perpétuité l'île de Chypre , et la ville de Peluse avec toutes les terres qui sont le long du bras du Nil, sur lequel elle étoit située , et qu'il ne feroit la paix avec eux qu'à ces conditions. Il marqua aussi un jour auquel il vouloit qu'on lui rendit réponse sur sa demande. Quand il vit ce jour passé sans qu'on lui eût donné la satisfaction qu'il prétendoit , il commença les hostilités , pénétra jusqu'à Memphis , en soumettant tous les pays qu'il traversoit ; et là il reçut la soumission de presque tout ce qui restoit. Il prit ensuite la route d'Alexandrie , dans le dessein de former le siège de cette ville , dont la prise l'auroit rendu maître absolu de tout le royaume. Il y auroit infailliblement réussi , s'il n'eût trouvé en y allant l'ambassade de Rome , qui l'arrêta.

Les ambassadeurs le rencontrèrent à Eleusine , qui n'étoit qu'à un petit quart de lieue d'Alexandrie. Dès qu'Antiochus vit approcher Popilius , qu'il avoit connu très-particulièrement à Rome , où il avoit été en otage , il lui tendit la main pour l'embrasser. Le Romain voulut savoir auparavant s'il parloit à un ami ou à un ennemi de Rome. Il lui présenta le décret du sénat , en lui disant de le lire , et de lui rendre sa réponse sur-le-champ. Antiochus , après l'avoir lu , lui dit qu'il en délibéreroit avec ses amis , et lui rendroit sa réponse dans peu. Popilius indigné que le roi parlât de délai , fit avec une baguette qu'il tenoit à la main , un cercle sur le sable autour d'Antiochus , et haussant la voix : *Rendez réponse* , lui dit-il , *au sénat avant de sortir du cercle que je viens de tracer*. Le roi étourdi d'un ordre si fier , après avoir un peu pensé en lui-même , répondit qu'il feroit ce que le sénat souhaitoit. Alors Popilius reçut ses civilités , et en usa ensuite à tous égards en ancien ami. Ce qui inspiroit à l'un tant de hardiesse et à l'autre tant de docilité , c'étoit la nouvelle qu'on avoit reçue tout récemment de la grande victoire que les Romains avoient remportée sur Persée , roi de Macédoine.

Antiochus étant sorti d'Egypte dans le jour marqué , Popilius retourna avec ses collègues à Alexandrie , où il mit la

dernière main au traité d'accommodement entre les deux frères. De là il passa en Chypre, en renvoya la flotte d'Antiochus qui avoit remporté une victoire sur celle des Egyptiens, fit rendre toute l'île aux rois d'Egypte à qui elle appartenoit de droit, et revint à Rome rendre compte au sénat du succès de son ambassade. Il y arriva aussi presque en même temps des ambassadeurs de la part d'Antiochus, et de celle des deux Ptolémée et de Cléopâtre leur sœur. Les premiers dirent : « Que la paix qu'il avoit plu » au sénat de donner à leur maître, lui paroissoit préférable à toutes les victoires qu'il auroit pu remporter, et » qu'il avoit obéi aux ordres des ambassadeurs romains, » comme à ceux des dieux mêmes. » Ensuite ils le félicitèrent sur la victoire qu'il venoit de remporter sur Persée. Les autres ambassadeurs déclarèrent : « Que les deux » frères Ptolémée et Cléopâtre se croyoient plus redevables au sénat et au peuple romain, qu'à leurs père et » mère, et qu'aux dieux mêmes, ayant été délivrés par la » protection de Rome, d'un siège très-fâcheux, et rétablis » sur le trône de leurs ancêtres, dont ils étoient presque » entièrement déchus. » Le sénat répondit : « Qu'Antiochus avoit fait sagement d'obéir aux ambassadeurs; que » le sénat et le peuple romain lui en savoient bon gré. » Quant aux deux Ptolémée et à Cléopâtre, le sénat ajouta : « Qu'il étoit fort satisfait d'avoir trouvé une occasion de » leur faire quelque plaisir, et qu'il tâcheroit de leur faire » connoître qu'ils devoient regarder l'amitié et la protection du peuple romain, comme le plus ferme appui de » leur royaume. » Le préteur eut ordre de faire les présens ordinaires aux ambassadeurs.

Antiochus à son retour d'Egypte, outré de se voir arracher par les Romains une couronne dont il se voyoit déjà presque en possession, fit tomber tout le poids de sa colère sur les Juifs qui ne lui en avoient donné aucun sujet (1). Il entreprit d'abolir parmi eux le culte du vrai Dieu, et pour cela, il exerça sur eux les plus grandes cruautés. Le vieillard Mathathias et ses enfans signalèrent leur zèle pour la loi de Dieu. Judas, l'un d'entre eux, remporta plusieurs victoires sur les généraux d'Antiochus. Ce prince qui étoit allé en Perse pour y amasser des trésors,

(1) 1. Mach. 1. 30. et seqq. Ibid. v. 24. et seqq. 2. Mach. VIII. 24. et seqq. Joseph. Antiq. 4. XII. c. 7.

entreprit de piller un riche temple à Elymaïde; il en fut honteusement repoussé. Ayant appris la défaite de ses armées dans la Judée, il part brusquement pour exterminer tous les Juifs; en chemin, la main de Dieu le frappe; il meurt au milieu des plus vives douleurs. Nous passons ici légèrement sur ces derniers faits, qui regardent plus particulièrement l'histoire d'Antiochus, et sur lesquels nous aurons lieu de revenir en reprenant l'histoire des rois de Syrie.

Onias, fils d'Onias III, ayant manqué la souveraine sacrificature après la mort de Ménélas, s'étoit retiré en Egypte (1). Il avoit trouvé le secret de s'y mettre très-bien dans l'esprit de Philométor et de Cléopâtre qui étoit, en même temps sœur et femme de ce prince; il étoit devenu leur favori, et leur plus intime confident. Il se servit du crédit qu'il avoit à cette cour, pour obtenir du roi la permission de bâtir un temple pour les Juifs en Egypte, comme celui de Jérusalem, l'assurant que cette faveur attireroit cette nation dans son parti contre Antiochus Epiphanes; il obtint en même temps que lui et ses descendants en seroient à perpétuité souverains sacrificateurs. La difficulté étoit de faire goûter cette innovation aux Juifs, à qui la loi défendoit d'offrir des sacrifices ailleurs que dans le temple de Jérusalem. Il parvint à vaincre leur répugnance en leur montrant un endroit d'Isaïe (2), où ce prophète prédit cet événement, et où la délivrance de l'Egypte par Popilius Lénas se trouve aussi annoncée.

Il y avoit environ six ans que les deux Ptolémée régnoient ensemble en Egypte, lorsque quelques brouilleries qui s'étoient élevées entre eux, allèrent si loin, qu'enfin Evergètes chassa Philométor (3). Celui-ci alla implorer le secours du sénat. Deux ambassadeurs le ramenèrent; et il fut convenu que les deux frères partageroient entre eux leurs états; qu'Evergètes auroit la Libye et la Cyrénaïque; que Philométor auroit l'Egypte et l'île de Chypre, et qu'ils seroient indépendans l'un de l'autre. Dans la suite, Evergètes mécontent de son partage, prétendit que son frère lui cédât encore l'île de Chypre. Le sénat voulant profiter de la querelle des deux frères pour diminuer les forces de l'Egypte, favorisa la demande d'Evergètes; mais enfin celui-

Avant l'ère  
chr. vulg.  
162.

(1) *Joseph. cont. Appion. l. II.* — (2) *Isai. XLIX. 18. et seqq.* — (3) *Porphyr. in Gr. Eus. Scatig. p. 60. et seqq. Diad. in Excerpt. Valer. p. 322. et seqq. Val. Max. l. V. c. 1. Polyb. Legat. 115. et seqq. Epit. Liv. l. XLVI.*

ci ayant été vaincu , et étant tombé même entre les mains de son frère qu'il avoit cruellement outragé , dut son rétablissement à l'extrême bonté de Philométor même , qui lui rendit la Libye et la Cyrénaïque , et y ajouta même quelque dédommagement pour tenir place de l'île de Chypre qu'il retenoit. Cet acte de générosité mit fin à la guerre entre les deux frères. Elle ne recommença plus ; et les Romains eurent honte de traverser plus long temps un prince d'une clémence si extraordinaire.

Antiochus Epiphanes étant mort , Antiochus Eupator son fils lui succéda , et ne régna que deux ans. Démétrius Soter , fils de Séleucus Philopator , monta sur le trône , qui lui fut disputé par Alexandre Bala , lequel se donnoit pour fils d'Antiochus Epiphanes. Une bataille décida de leurs prétentions ; Démétrius y fut tué , et Alexandre demeura maître de l'empire de Syrie. Dès qu'il se vit tranquille , il envoya vers Philométor pour lui demander en mariage Cléopâtre sa fille (1). Elle lui fut accordée ; et son père la conduisit jusqu'à Ptolémaïde où se célébra le mariage. Jonathas , l'un des Machabées , avoit succédé à Judas son frère , et il fut invité à cette fête ; il s'y rendit , et y fut reçu avec toutes sortes d'honneurs par les deux rois (2).

Alexandre Bala se trouvant paisible possesseur de la couronne de Syrie , s'abandonna à son penchant naturel , qui le portoit au luxe , à l'oisiveté , à la débauche (3) ; et il laissa entièrement le soin des affaires à son favori nommé Ammonius. Ce favori fit mourir tous ceux du sang royal qu'il put trouver , afin d'assurer à son maître la possession de la couronne ; cette conduite attira bientôt à l'un et à l'autre la haine des peuples. Démétrius , l'aîné des fils de Démétrius Soter , étoit à Cnide , et commençoit d'entrer dans un âge capable d'entreprendre et d'agir. Quand il eut avis de cette haine des peuples , il crut l'occasion favorable pour rentrer dans ses droits. Lathène , l'ami chez lequel il demouroit , lui fit avoir quelques compagnies de Crétois ; il partit avec cette troupe , et alla débarquer en Cilicie. Il y vint bientôt assez de mécontents pour en former une armée , avec laquelle il se rendit maître de tout ce pays. Alexandre quitta son sérail ; pour songer à ses affaires. Il laissa le gouvernement d'Antioche à Hiérax et à Diodote , qui est aussi

Avant Père  
chr. vulg.  
150.

148.

(1) *Mach.* x. 51. et seqq. — (2) 1. *Mach.* x. 67. et seqq. — (3) *Liv. Epit.* l. 1. *Justin.* l. xxxv. c. 2. *Jos. Ant.* l. xiii. c. 8. *Diod. in Excerpt. Vales.* p. 346.

appelé Tryphon , et se mit à la tête d'une armée qu'il forma de toutes les troupes qu'il put rassembler ; et sur l'avis qu'il eut qu'Apollonius , gouverneur de la Célé-Syrie et de Phénicie , s'étoit déclaré pour Démétrius , il envoya demander du secours à Philométor son beau-père. Apollonius songea premièrement à réduire Jonathas , qui demouroit attaché à Alexandre ; mais il y réussit mal , et dans un seul jour il perdit plus de huit mille hommes.

Philométor vint enfin au secours de son gendre , et entra avec une grosse armée dans la Palestine. Toutes les villes lui ouvrirent leurs portes , selon les ordres qu'elles en avoient reçus d'Alexandre. Jonathas vint le joindre à Joppé , et le suivit à Ptolémaïde. En y arrivant , on découvrit un complot qu'Ammonius avoit formé contre la vie de Philométor. Comme Alexandre refusa de lui livrer ce perfide , il conclut qu'il étoit lui-même entré dans ce complot ; et en conséquence il lui ôta sa fille , la donna à Démétrius , et fit un traité avec lui , par lequel il s'engageoit à l'aider à remonter sur le trône de son père. Ceux d'Antioche , qui haïssoient mortellement Ammonius , crurent qu'il étoit temps d'éclater ; ils le sacrifièrent à leur colère , se déclarèrent contre Alexandre , et ouvrirent leurs portes à Philométor. Ils lui offrirent même la couronne de Syrie. Mais ce prince n'accepta leur offre , qu'en leur recommandant Démétrius , l'héritier légitime , qui fut bientôt après mis sur le trône de ses ancêtres , et reconnu par tous les habitans.

Alexandre , qui étoit alors en Cilicie , étant arrivé en diligence avec ses troupes , mit tout à feu et à sang autour d'Antioche. Philométor marcha contre lui ; les deux armées se battirent. Alexandre perdit la bataille , et s'enfuit vers Zabdiel , prince arabe , à qui il avoit confié ses enfans. Trahi par celui en qui il avoit eu le plus de confiance , on lui trancha la tête , et elle fut envoyée à Philométor ; mais celui-ci mourut aussi lui-même peu de jours après d'une blessure qu'il avoit reçue dans le combat. Il avoit régné trente-cinq ans.

Philométor avoit épousé Cléopâtre sa sœur , et il avoit eu d'elle un fils à qui elle tâcha de procurer la couronne après la mort de son mari (1). Mais comme il étoit encore en bas âge , d'autres formèrent le dessein de la donner à

Avant l'ère  
chr. vulg.  
146.

145.

VIII.  
Règne de  
Ptolémée E-  
vergètes II ,  
seul.

(1) *Justin. l. xxxviii. c. 8. Joseph. cont. Appion. l. ii. Val. Max. l. ix. c. 1. et 2. Diod. in Excerpt. Vales. p. 361. Athen. l. iv. p. 184. et l. vi. p. 252.*

*Ptolémée* surnommé *Evergètes II* ou *Physcon*, roi de la Cyrénaïque, et l'envoyèrent prier de venir à Alexandrie. Cléopâtre, réduite par-là à la nécessité de songer à sa défense, fit venir à son secours Onias avec une armée de Juifs. Il se trouva alors à Alexandrie un ambassadeur romain nommé *Thermus*, qui, par sa médiation, amena les choses à un accommodement. On convint que *Physcon* épouserait Cléopâtre; qu'il élèverait son fils; que le jeune prince seroit déclaré héritier de la couronne, et que cette couronne demeurerait à *Physcon* pendant toute sa vie. Mais *Physcon* n'eut pas plutôt épousé la reine, que le jour même des noces, il tua son fils entre ses bras.

Dans les premières années du règne de ce prince, l'histoire ne rapporte rien de lui que ses vices monstrueux et ses cruautés détestables. Tout le reste de sa conduite étoit aussi méprisable que ses vices étoient crians; de sorte qu'il s'attira en même temps le mépris et la haine de ses peuples. Sans *Hierax* son premier ministre, il eût été infailliblement détrôné. Cet *Hierax* étoit né à Antioche; et c'étoit le même à qui, sous le règne d'*Alexandre Bala*, le gouvernement de cette ville avoit été laissé conjointement avec *Diodote* surnommé *Tryphon*. Après la défaite d'*Alexandre Bala*, il se retira en Egypte, entra au service d'*Evergètes*, et devint bientôt son premier général et son premier ministre. Comme il étoit brave et habile, en faisant bien payer les troupes, et en réparant, par un gouvernement sage et équitable, les fautes de son maître, il avoit eu le bonheur d'entretenir la tranquillité de cet état.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
136.

Mais dans la suite, soit qu'*Hierax* fût mort, ou que la prudence et la sagesse de ce ministre ne pût plus arrêter la folie du prince, les affaires d'Egypte allèrent plus mal que jamais. *Physcon* fit mourir sans sujet la plupart de ceux qui avoient témoigné le plus de zèle à lui procurer la couronne, et à la lui conserver. Il fit encore mourir, ou du moins bannir, la plupart de ceux qui avoient été en faveur sous *Philométor* son frère, ou qui avoient eu seulement des emplois sous lui; et en lâchant ses troupes étrangères, auxquelles il permettoit de piller et de tuer comme il leur plaisoit, il jetoit si fort la terreur dans la ville d'Alexandrie, que la plupart des habitans prirent le parti de se retirer dans les pays étrangers. Pour les remplacer, il fit publier dans tous les pays du voisinage, qu'on feroit de grands avantages à ceux qui voudroient venir s'y établir,

de quelque nation qu'ils fussent. Il se trouva assez de gens que ce parti accommodoit. On leur donna les maisons abandonnées ; on leur accorda tous les droits , privilèges et immunités , dont jouissoient les anciens citoyens ; et la ville se repeupla.

Physcon s'étant dégoûté de Cléopâtre sa sœur , devint passionné pour une fille qu'elle avoit eue de Philométor (1), et qui portoit aussi le nom de Cléopâtre. Il commença par lui faire violence ; ensuite il l'épousa après avoir chassé sa mère. Il se fit aussi bientôt haïr des nouveaux habitans d'Alexandrie ; et pour les mettre hors d'état de lui nuire , il résolut de faire égorger tous les jeunes gens de la ville. Il les fit investir un jour par ses troupes étrangères dans le lieu des exercices , lorsque l'assemblée y étoit la plus nombreuse , et les fit tous passer au fil de l'épée. Tout le peuple en fureur courut mettre le feu au palais pour l'y brûler ; mais il étoit déjà sorti quand ils y arrivèrent , et il se sauva en Chypre avec sa femme Cléopâtre , et son fils Memphitis , qu'il avoit eu de Cléopâtre sa sœur. En abordant à l'île de Chypre , il apprit que ceux d'Alexandrie avoient mis le gouvernement entre les mains de Cléopâtre sa sœur. Il leva aussitôt des troupes pour faire la guerre à cette nouvelle reine et à ses adhérens.

Mais auparavant , dans la crainte que les Alexandrins ne prissent pour roi le gouverneur de la Cyrénaïque qui étoit aussi son fils , il le fit venir auprès de lui , et le fit mourir dès qu'il fut arrivé. Cette barbarie irritâ encore plus les esprits contre lui ; on abattit et on brisa toutes ses statues à Alexandrie. Il crut que c'étoit Cléopâtre sa sœur qui avoit porté le peuple à cette action ; et pour s'en venger , il fit égorger devant lui Memphitis qu'il avoit eu d'elle. Ensuite il fit couper son corps en morceaux , les mit dans une caisse avec la tête entière , et l'envoya par un de ses gardes à Alexandrie , avec ordre d'attendre pour la lui présenter le jour de la naissance de cette princesse , qui approchoit , et qui devoit se célébrer avec beaucoup de magnificence. Ses ordres furent exécutés. On ne sauroit exprimer l'horreur que la vue de ce triste objet excita contre le tyran. On exposa aux yeux du peuple cet abominable présent. Le peuple courut aux armes , et on ne songea plus qu'à em-

Avant l'ère  
chr. vulg.  
130.

129

(1) Justin. l. xxxviii. c. 8. et 9. l. xxxix. c. 1. Val. Max. l. ix. c. 2. et 7. Oros. l. v. c. 10. Epit. Liv. l. lxx. et lxx. Diod. in Excerpt. Vales. p. 574. et 376. Jos. Ant. l. xiii. c. 17. Porphy. in Græc. Euseb. Scalg.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
128.

pêcher ce monstre de jamais remonter sur le trône. On forma une armée dont le commandement fut donné à Marsias que la reine avoit nommé général , et l'on prit toutes les précautions possibles pour le siège et pour la défense du pays. Physcon ayant aussi rassemblé ses troupes , en donna le commandement à Hégéloque , et l'envoya contre les Alexandrins. Il se donna une bataille qu'Hégéloque gagna. Il fit même Marsias prisonnier , et l'envoya chargé de chaînes à Physcon , qui , tout cruel qu'il étoit , lui accorda le pardon , et le relâcha , voulant se faire honneur de cette indulgence.

Cléopâtre , réduite à une grande extrémité par la perte de son armée , envoya demander du secours à Démétrius Nicator , roi de Syrie , qui avoit épousé la fille aînée qu'elle avoit eue de Philométor , et lui promit la couronne d'Égypte. Démétrius accepta , sans balancer , cette proposition , vint avec toutes ses troupes , et forma le siège de Péluse. Ce prince n'étoit guère moins haï des Syriens pour sa hauteur , sa tyrannie , ses débauches , que Physcon l'étoit des Egyptiens. Quand ils le virent éloigné , et occupé au siège de Péluse , ils se soulevèrent. Ceux d'Antioche commencèrent , ensuite ceux d'Apamée , et plusieurs autres villes de Syrie suivirent leur exemple , et se joignirent à eux. Démétrius fut obligé de laisser l'Égypte pour réduire ses propres sujets. Cléopâtre , destituée du secours qu'elle avoit attendu , mit tous ses trésors sur des vaisseaux , et se réfugia auprès de Cléopâtre sa fille , reine de Syrie , qui tenoit alors sa cour à Ptolémaïde.

127.

Dès que Cléopâtre eut abandonné Alexandrie , Physcon y retourna , et rentra en possession du gouvernement , car il n'y avoit plus personne en état de l'en empêcher. Après s'être un peu affermi , pour se venger de l'invasion de Démétrius , il appuya contre lui un imposteur nommé Alexandre Zébina. C'étoit le fils d'un fripier d'Alexandrie ; il se disoit fils d'Alexandre Bala , et prétendoit , en cette qualité , que la couronne de Syrie lui appartenoit. Physcon lui prêta une armée pour s'en mettre en possession. Il ne fut pas plutôt en Syrie , que , sans examiner les droits du prétendant , on vint en foule prendre son parti , parce qu'on ne pouvoit souffrir Démétrius. A la fin une bataille en décida ; elle se donna auprès de Damas en Célé-Syrie. Démétrius y fut entièrement défait , et s'enfuit à Ptolémaïde , où étoit Cléopâtre sa femme. Elle lui fit fermer les portes

de la ville. Il fut obligé de s'enfuir à Tyr où il fut tué. Après sa mort, Cléopâtre conserva une partie du royaume; Zébina eut tout le reste; et pour s'y affermir, il fit une alliance étroite avec Jean Hyrcan, qui commandoit alors chez les Juifs, et qui sut profiter de toutes ces divisions pour procurer à son peuple l'affermissement de la liberté, et plusieurs avantages considérables qui rendirent les Juifs redoutables à leurs ennemis.

Zébina s'étant bien affermi dans la possession d'une partie de l'empire de Syrie, Physcon qui le regardoit comme sa créature, prétendoit qu'il lui en fit hommage. Zébina refusa nettement d'entrer dans ses vues. Physcon résolut de l'abattre comme il l'avoit élevé; et s'étant accommodé avec sa nièce Cléopâtre qui avoit fait déclarer roi Antiochus Grypus son fils, il envoya une armée considérable à ce jeune prince, et lui donna sa fille Tryphène en mariage. Grypus, par le moyen de ce secours, défit Zébina, et l'obligea de se retirer à Antioche. Celui-ci s'avisa, pour fournir aux frais de la guerre, de piller le temple de Jupiter. Ayant été découvert, les habitans se soulevèrent, et le chassèrent de la ville. Il fut encore quelque temps errant de lieu en lieu à la campagne; mais à la fin, on le prit et on le fit mourir. Physcon lui survécut peu; il mourut à Alexandrie, après avoir régné vingt-neuf ans depuis la mort de son frère Philométor.

Il laissa trois fils (1); le premier nommé *Apion* étoit un fils naturel qu'il avoit eu d'une concubine. Les deux autres étoient légitimes; il les eut de Cléopâtre sa nièce. L'aîné s'appeloit *Lathyre*, et l'autre *Alexandre*. Par son testament, il donna le royaume de la Cyrénaïque à Apion, et celui d'Égypte à sa veuve Cléopâtre, et à celui de ses deux fils qu'elle choisiroit elle-même. Cléopâtre croyant qu'*Alexandre* seroit le plus complaisant, se déterminoit à le prendre; mais le peuple ne voulut pas souffrir qu'on fit perdre à l'autre son droit d'aînesse, et obligea la reine à le faire revenir de Chypre où elle l'avoit fait reléguer par son père, et à l'associer avec elle à la couronne. Avant qu'on lui fit prendre possession du trône, elle l'obligea à répudier Cléopâtre sa sœur aînée qu'il aimoit beaucoup, et à prendre Sélène sa cadette pour laquelle il n'avoit nulle inclination. A son

Avant l'ère  
chr. vulg.  
122.

IX.  
Règne de  
Ptolémée  
Lathyre.  
Avant l'ère  
chr. vulg.  
115.

(1) Justin. l. xxxix. c. 3. 4. et 5. Strab. l. xvii. p. 795. Plin. l. ii. c. 67. et l. vi. c. 50. Porphyr. in Græc. Euseb. Scatig. Diod. in Excerpt. Vales. p. 385.

couronnement , *Ptolémée Lathyre* prit le titre de *Soter* ; mais le surnom de *Lathyre* est celui par lequel la plupart des historiens le distinguent. *Lathyre* signifie en grec une espèce de pois chiche , qu'on appelle en latin *cicer*. Ce prince avoit apparemment quelque marque bien visible de cette sorte.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
110.

109.

Tandis que *Lathyre* régnoit en Egypte , *Antiochus Grypus* qui occupoit le trône de Syrie , vit s'élever contre lui *Antiochus de Cyzique* qui étoit son frère de mère ; et après quelques années de guerre , il fut contraint de lui céder la Célé-Syrie et la Phénicie. Pendant que ces deux frères consumoient leurs forces l'un contre l'autre , ou s'endormoient après la paix dans une lâche mollesse , *Jean Hyrcan* augmentoit ses richesses et son pouvoir ; il entreprit de réduire la ville de *Samarie* (1). Il envoya *Aristobule* et *Antigone* , deux de ses fils , en former le siège. Les Samaritains demandèrent du secours à *Antiochus le Cyzicénien*. Il vint à la tête d'une armée. Les deux frères sortirent de leurs lignes. Il y eut une bataille où *Antiochus* fut battu , et poursuivi jusqu'à *Scythopolis* , et eut beaucoup de peine à se sauver. Les deux frères , après cette victoire , retournèrent au siège , et pressèrent la ville si vivement , qu'elle fut obligée une seconde fois d'envoyer solliciter le *Cyzicénien* de venir encore à son secours. Mais il n'avoit pas assez de troupes pour entreprendre de faire lever le siège ; on en demanda à *Lathyre* qui accorda six mille hommes contre l'avis de sa mère *Cléopâtre*. Comme elle avoit deux Juifs pour favoris , pour ministres et pour généraux , *Chelcias* et *Ananias* , tous deux fils d'*Onias* , ces deux ministres qui la gouvernoient entièrement , la portoient à favoriser leur nation ; et par égard pour eux , elle ne vouloit rien faire qui fût préjudiciable aux Juifs.

Quand les troupes auxiliaires d'Egypte furent arrivées , le *Cyzicénien* les joignit avec les siennes. Il n'osa cependant venir attaquer l'armée qui formoit le siège , et se contenta de ravager le pays pour faire diversion. Mais voyant que l'armée ennemie ne faisoit aucun mouvement , et que la sienne étoit fort diminuée par la défaite de quelques partis , par la désertion et par d'autres accidens , il crut que c'étoit trop exposer sa personne , et se retira à *Tripoli*. Il laissa le commandement à deux de ses meilleurs généraux , *Calli-*

(1) *Joseph. Antiq. l. xiii. c. 17. et seqq.*

mandre et Epicrate. Le premier fut tué dans une entreprise téméraire où tout le parti qu'il avoit mené périt aussi-bien que lui. Epicrate, se voyant sans espérance de succès, traita secrètement avec Hyrcan, et pour une somme d'argent qu'il en reçut, il lui livra Scythopolis, et toutes les autres places que les Syriens avoient dans le pays. Ainsi Samarie, après avoir soutenu un siège d'un an, se vit contrainte de se rendre à Hyrcan. Il la fit d'abord démolir; et pour empêcher qu'elle ne fût jamais rebâtie, il fit faire, en tous sens, dans la nouvelle esplanade de la ville rasée, des fossés larges et profonds où il fit entrer l'eau. Hyrcan se vit alors maître de toute la Judée, de la Galilée, de la Samarie, et de plusieurs places frontières, et devint par-là un des princes les plus considérables de son temps; aucun de ses voisins n'osa plus l'attaquer.

Cléopâtre avoit souffert avec peine que Lathyre eût secouru Samarie contre son avis; elle porta si loin le ressentiment qu'elle eut de cette atteinte, et de quelques autres pareilles qu'il avoit données à son autorité (1), qu'elle lui enleva sa femme Sélène dont il avoit déjà deux fils, et forma le dessein de l'obliger à sortir d'Egypte. Pour y réussir, elle fit blesser quelques-uns de ses eunuques favoris, et les produisant dans une assemblée du peuple à Alexandrie, elle dit que c'étoit son fils Lathyre qui les avoit ainsi maltraités pour avoir voulu la défendre contre sa violence. Elle anima si fort le peuple par cette fiction qui lui persuada qu'on avoit voulu la tuer, que d'abord il se fit un soulèvement général contre Lathyre; et on l'auroit mis en pièces, s'il ne s'étoit sauvé au port dans un vaisseau qui mit sur-le-champ à la voile. Cléopâtre fit venir aussitôt Alexandre son cadet, à qui elle avoit fait donner le royaume de Chypre, et le fit roi d'Egypte à la place de son frère, qu'elle obligea de se contenter du royaume de Chypre que l'autre laissoit.

Hyrcan eut pour successeur Aristobule, l'un de ses fils, à qui succéda bientôt après Alexandre Jannée, autre fils d'Hyrcan. Jannée, après avoir mis ordre aux affaires intérieures de son état, alla attaquer ceux de Ptolémaïde (2), les battit et les obligea à se renfermer dans leurs murailles, où il les assiégea. Ils envoyèrent demander du secours à Lathyre; il y alla en personne. Mais les assiégés ayant changé de sentiment, parce qu'ils craignoient de l'avoir

Avant l'ère  
chr. vulg.  
206.

105.

(1) Justin: l. xxxix. c. 4. — (2) Jos. Ant. l. xiii. c. 20. et 21.

pour maître, Lathyre dissimula pour lors son ressentiment. Il étoit près de conclure un traité avec Jannée, lorsqu'il apprit que ce prince traitoit sous main avec Cléopâtre, pour l'engager à venir avec toutes ses forces le chasser de la Palestine. Lathyre devint son ennemi déclaré, et résolut de lui faire tout le mal qu'il pourroit. Dès l'année suivante, il partagea son armée en deux corps. Il détacha l'un sous la conduite d'un de ses généraux, pour aller former le siège de Ptolémaïde; et avec l'autre il marcha en personne contre Jannée. Les habitans de Gaza avoient fourni à Lathyre un nombre de troupes assez considérable; il se donna une sanglante bataille sur le Jourdain. Jannée y perdit trente mille hommes, sans compter les prisonniers que fit Lathyre après sa victoire. Alors Lathyre n'ayant plus d'ennemi qui tint la campagne, ravagea et désola tout le plat pays. Sans le secours que Cléopâtre amena l'année suivante, Jannée étoit hors d'état de se relever.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
104.

103.

Cette princesse vit bien que si Lathyre se rendoit maître de la Judée et de la Phénicie, il seroit en état d'entrer dans l'Egypte et de la détrôner, et qu'ainsi il falloit arrêter ses progrès. Elle leva pour cet effet une armée, dont elle donna le commandement à Chelcias et à Ananias, les deux Juifs dont il a été parlé. Elle équipa en même temps une flotte pour transporter ses troupes, et s'embarquant elle-même, elle vint débarquer en Phénicie. Lathyre, se voyant alors obligé de lever le siège de Ptolémaïde, se retira dans la Célé-Syrie. Cléopâtre détacha Chelcias avec une partie de l'armée pour le poursuivre, et avec l'autre que commandoit Ananias, elle forma elle-même le siège de Ptolémaïde. Celui qui commandoit le premier détachement ayant péri dans cette expédition, la mort de ce général arrêta tout. Lathyre, pour profiter du désordre que cette perte avoit causé, se jeta avec toutes ses forces sur l'Egypte. Mais les troupes que Cléopâtre y avoit laissées tinrent ferme jusqu'à l'arrivée de celles qu'elle détacha de Phénicie pour les renforcer. On le contraignit de retourner dans la Palestine, et il prit ses quartiers d'hiver à Gaza.

102.

Cléopâtre cependant poussa si vigoureusement le siège de Ptolémaïde, qu'à la fin elle la prit. Dès qu'elle y fut entrée, Jannée vint l'y trouver, et lui apporta de riches présens. Quelques personnes de la cour de Cléopâtre lui firent remarquer la belle occasion qu'elle avoit de se ren-

dre maîtresse de la Judée, et de tous les états de Jannée, en se saisissant de sa personne; ils l'en pressèrent même; et sans Ananias, elle l'auroit fait. Mais il fit tant auprès d'elle par ses raisons et par son crédit, qu'elle se rendit, et renouvela son alliance avec Jannée; il retourna à Jérusalem, où il remit enfin sur pied une bonne armée qui passa le Jourdain, et forma le siège de Gadara. Lathyre, après avoir passé l'hiver à Gaza, voyant qu'il feroit des efforts inutiles contre la Palestine tant que sa mère la soutiendrait, abandonna cette entreprise, et s'en retourna en Chypre. Elle, de son côté, se retira aussi en Egypte; et le pays se trouva délivré de l'un et de l'autre.

Cléopâtre apprenant, à son retour à Alexandrie, que Lathyre entroit en traité à Damas avec Antiochus de Cyzique (1), et qu'il se dispoit à faire une nouvelle tentative pour recouvrer la couronne d'Egypte, résolut de faire diversion, en donnant en mariage à Antiochus Grypus Sélène sa fille, qu'elle avoit ôtée à Lathyre, et lui envoyant en même temps bon nombre de troupes et de grosses sommes d'argent pour le mettre en état d'attaquer vigoureusement son frère le Cyzicénien. La guerre se ralluma en effet entre les deux frères; et le Cyzicénien eut tant d'affaires chez lui, qu'il ne fut pas en état de donner du secours à Lathyre; ce qui fit échouer le dessein de celui-ci. Alexandre son cadet, que Cléopâtre avoit mis sur le trône, ne se crut pas en sûreté auprès d'elle, et prit le parti de se retirer. Il fallut bien des sollicitations pour l'engager à revenir; car le peuple ne vouloit pas absolument qu'elle régnât seule, quoiqu'on vit bien qu'elle n'accordoit à son fils que le nom de roi.

Quelque temps après, Apion, roi de la Cyrénaïque, mourut sans enfans, et, par son testament, laissa son royaume aux Romains qui, au lieu d'en profiter, donnèrent aux villes leur liberté; ce qui remplit bientôt tout ce pays de tyrans, parce que les plus puissans de chacun de ces petits états voulurent s'en rendre souverains. Lucullus, en passant par-là pour marcher contre Mithridate, apporta quelque remède à ces désordres; mais il n'y eut moyen d'y rétablir la paix et le bon ordre, qu'en réduisant le pays en province du peuple romain, comme on le fit dans la suite.

(1) Justin. l. xxxix. c. 4. et 5. Pausan. in Attic. p. 15. Athen. l. xn. p. 550. Epit. Liv. l. lxx. Plut. in Lucul. p. 492.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
89.

Enfin Cléopâtre ne pouvant plus supporter que son fils Alexandre partageât avec elle l'honneur du trône, résolut de se défaire de lui. Ce prince qui en fut averti, la prévint, et la fit mourir. Dès qu'on sut à Alexandrie que c'étoit Alexandre qui avoit fait mourir sa mère, ses sujets ne purent plus le souffrir. Ils le chassèrent, et rappelèrent Lathyre. Alexandre, ayant rassemblé quelques vaisseaux, essaya l'année suivante de revenir en Egypte, mais inutilement. Il périt bientôt après dans une nouvelle expédition qu'il avoit entreprise. Lathyre ne lui survécut pas longtemps. Lorsqu'il mourut, il avoit régné trente-cinq ans, à compter depuis la mort de son père, c'est-à-dire, dix, conjointement avec sa mère en Egypte, dix-sept en Chypre, et huit seul en Egypte, après la mort de sa mère.

X.  
Règne de  
Ptolémée  
Alexandre.  
Avant l'ère  
chr. vulg.  
81.

Sa fille Cléopâtre lui succéda. Il n'avoit qu'elle d'enfant légitime; les deux fils qu'il avoit eus de Sélène étoient morts avant lui. Le nom propre de cette princesse étoit *Bérénice*; mais c'étoit un usage établi dans cette maison, que tous les fils avoient le nom de *Ptolémée*, et les filles celui de *Cléopâtre*. Alexandre, fils de celui qui avoit régné avec Cléopâtre mère de Lathyre, étoit tombé entre les mains de Mithridate (1), lorsque celui-ci se rendit maître de l'île de Cos, où ce jeune prince avoit été envoyé par sa mère Cléopâtre. Mais quelque temps après, il trouva le moyen de s'échapper, et se réfugia auprès de Sylla, qui le reçut fort bien, le prit sous sa protection, et l'emmena à Rome. Après la mort de Lathyre, Sylla, qui étoit alors dictateur perpétuel à Rome, envoya Alexandre pour prendre possession de la couronne d'Egypte, en qualité d'héritier mâle le plus proche du défunt. Mais ceux d'Alexandrie avoient déjà mis Cléopâtre sur le trône. Pour accommoder le différend, on convint que Cléopâtre et lui se marieroient ensemble, et régneroient conjointement. Mais Alexandre, à qui cet accommodement ne plut pas, la fit mourir dix-neuf jours après leur mariage. Quelques troubles qui arrivèrent en Egypte (2), causés par le dégoût qu'on y prit pour Alexandre, firent penser Sélène, sœur de Lathyre et reine de Syrie, à prétendre à la couronne d'Egypte. Elle envoya à Rome ses deux fils Antiochus et Séleucus, qu'elle avoit eus d'Antiochus Eusèbe, neveu et successeur de Gry-

(1) *Appian. in Mithridat. p. 186. et de Bello civil. p. 414. Porphy. in Græc. Euseb. Scatig. p. 60.*—(2) *Cic. in Ferr. orat. 6. n. 61. et seqq.*

pus; elle les envoya solliciter le sénat pour elle. Les soins importants dont Rome, actuellement en guerre contre Mithridate, étoit alors occupée, et peut-être aussi les raisons de politique pour lesquelles jusque-là elle s'étoit toujours opposée aux princes qui vouloient joindre les forces de l'Égypte à celles de la Syrie, firent que ces princes ne purent obtenir ce qu'ils demandoient. Après deux années de séjour dans Rome et de sollicitations inutiles, ils en partirent pour retourner en Syrie. Il y avoit seize ans qu'Alexandre régnoit dans l'Égypte, lorsque les Alexandrins, mécontents et lassés de ce prince, se soulevèrent et le chassèrent.

Ils appelèrent, pour lui succéder, *Ptolémée Aulètes* (1). C'étoit un bâtard de Lathyre. Il fut surnommé *Aulètes*, c'est-à-dire, *joueur de flûte*, parce qu'il se piquoit si fort de bien jouer de la flûte, qu'il voulut en disputer le prix dans les jeux publics. Alexandre, ainsi chassé, alla trouver Pompée, qui étoit dans le voisinage pour lui demander du secours. Pompée ne voulut point se mêler de ses affaires, parce qu'elles n'étoient pas du ressort de sa commission. Ce prince se retira à Tyr pour y attendre quelque conjoncture plus favorable. Il ne s'en présenta point, et il y mourut quelque temps après. Avant de mourir, il fit un testament, par lequel il déclaroit le peuple romain son héritier. L'affaire fut mise en délibération à Rome. On ouvrit quelques avis qui alloient à se saisir de l'Égypte et de l'île de Chypre, dont le testateur avoit été maître. Mais le plus grand nombre des sénateurs appréhendèrent que cette entreprise n'engageât les Romains dans une nouvelle guerre, qui les embarrasseroit fort pendant qu'ils avoient encore celle de Mithridate sur les bras. Ainsi on se contenta pour lors de faire venir de Tyr tous les effets qu'Alexandre y avoit quand il mourut.

La suite de l'histoire d'Égypte se trouvant désormais remplie d'une multitude d'incidens qui n'ont aucun rapport à l'histoire des Juifs, nous ne ferons plus qu'indiquer sommairement les principaux faits qui conduisent ce royaume jusqu'à son entière décadence. Aulètes, occupé du soin de s'affermir sur le trône d'Égypte, se fait nommer ami et allié du peuple romain par le crédit de César et de Pom-

XI.  
Règne de  
Ptolémée  
Aulètes.  
Avant l'ère  
chr. vulg.  
65.

(1) *Sueton. in Jul. Cas. c. 11. Trogus in Ptol. 39. Appian. in Mithrid. p. 251.*

Avant l'ère  
chr. vulg.  
55.

pée (1); cette alliance lui coûte cher; en conséquence il accable ses sujets d'impôts. Il est chassé du trône. Les Alexandrins lui substituent Bérénice sa fille. Il va à Rome; et à force d'argent, il gagne les suffrages des premiers de la république pour être rétabli. On lui oppose l'oracle prétendu d'une sibylle, malgré lequel Gabinius le rétablit sur le trône par la force des armes. Il fait mourir sa fille Bérénice, et meurt enfin paisible possesseur du royaume, environ quatre ans après son rétablissement, quatorze ans depuis qu'il avoit été mis sur le trône à la place d'Alexandre. Il laissa deux fils et deux filles. Son testament donnoit la couronne à l'aîné et à l'aînée; et il ordonnoit, selon l'usage de cette maison, qu'ils s'épousassent et qu'ils gouvernassent conjointement. Et parce que l'un et l'autre étoient fort jeunes (car sa fille qui étoit la plus âgée des deux, n'avoit que dix-sept ans), il les laissa sous la tutelle du sénat de Rome. Cette princesse est la fameuse Cléopâtre dont il nous reste à rapporter sommairement l'histoire.

XII.  
Règne du  
dernier Pto-  
lémée et de  
Cléopâtre sa  
sœur, en qui  
finit l'empire  
des Lagides.  
Avant l'ère  
chr. vulg.  
51.

On sait peu de choses du commencement du règne de Cléopâtre et de Ptolémée son frère. Ce prince, encore mineur, étoit sous la tutelle de Pothin, l'eunuque qui l'avoit élevé, et d'Achillas, le général de son armée. Ces deux ministres chassent Cléopâtre. Elle lève des troupes pour se rétablir. Dans cette conjoncture, Pompée, après avoir été vaincu à Pharsale, se retire en Egypte. Il y est assassiné. César, qui le poursuivoit, arrive à Alexandrie, où il apprend et pleure sa mort. Il travaille à réconcilier le frère et la sœur; et pour cela, il mande Cléopâtre, dont bientôt il devient épris. De grands mouvemens s'excitent dans Alexandrie; plusieurs combats se donnent entre les Egyptiens et les troupes de César; celui-ci remporte presque toujours l'avantage. Ptolémée ayant été noyé en prenant la fuite dans un combat naval, toute l'Egypte se soumet à César. Il met sur le trône Cléopâtre avec son jeune frère, qui étoit aussi nommé Ptolémée; ensuite il retourne à Rome. Cléopâtre fait mourir son frère, et règne seule. La mort de César ayant donné lieu au triumvirat formé entre Antoine, Lépide et le jeune César, appelé aussi Octavien, Cléopâtre se déclare pour les triumvirs. Elle va trouver Antoine à Tharse, se rend maîtresse absolue de son esprit,

47.

(1) *Plut. in Pomp. p. 659. et seqq. Id. in Cæs. p. 750. et seqq. App. de Bello civ. pag. 480. et seqq. Cæs. l. III. de Bello civ. Diod. t. XLII. p. 200. et seqq.*

et l'emmène avec elle à Alexandrie. Antoine va à Rome , où il épouse Octavie , sœur du jeune César. Il retourne dans l'Orient , se livre de nouveau à Cléopâtre , et après quelques expéditions revient à Alexandrie , où il entre en triomphe ; il y célèbre le couronnement de Cléopâtre et de ses enfans. Une rupture ouverte éclate entre César et Antoine ; celui-ci répudie Octavie. Les deux flottes de César et d'Antoine se mettent en mer ; Cléopâtre veut suivre Antoine ; le combat se livre près d'Actium. Cléopâtre prend la fuite , et entraîne après elle Antoine ; la victoire de César est complète. Il se rend quelque temps après devant Alexandrie ; Antoine , se voyant trahi par Cléopâtre , envoie défier César à un combat singulier ; César le méprise. Cléopâtre fait dire faussement à Antoine qu'elle s'est donnée la mort ; il s'enfonce son épée dans le corps ; on le porte à Cléopâtre ; il expire entre ses bras ; elle lui fait de magnifiques funérailles. César se fait introduire auprès d'elle ; il est trompé par cette princesse qu'il espéroit lui-même tromper. Cléopâtre , pour éviter de servir d'ornement au triomphe de César , se fait piquer par un aspic , et meurt âgée de trente-neuf ans , dont elle en avoit régné vingt-deux. Après sa mort , l'Egypte fut réduite en province romaine , et gouvernée par un préfet qu'on y envoyoit de Rome. Le règne des Ptolémée en Egypte , à en placer le commencement à l'année même de la mort d'Alexandre-Grand , avoit duré deux cent quatre-vingt-quatorze ans , depuis l'an 324 jusqu'à l'an 30 avant l'ère chrétienne vulgaire.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
31.

30.

**ARTICLE III.** Histoire des Séleucides , qui ont régné dans la Syrie depuis la mort d'Alexandre jusqu'à la fin du règne d'Antiochus l'Asiatique.

L'histoire des rois de Syrie s'étant trouvée nécessairement liée en partie avec celle des rois d'Egypte , il ne nous reste plus qu'à exposer la suite de ses princes qui ont occupé le trône de Syrie , à rappeler sommairement les faits qui les concernent , et à y joindre ce que nous n'avons pas eu lieu de rapporter. De même qu'en commençant l'histoire des rois d'Egypte , nous avons remonté jusqu'au premier partage qui fut fait entre les officiers d'Alexandre presque aussitôt après sa mort ; c'est aussi jusque-là que nous remonterons en commençant ici l'histoire des rois de Syrie.

I.  
Règne de  
Séleucus Ni-  
cator.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
324.

312.

Dans ce premier partage (1), *Séleucus* fut mis à la tête de toute la cavalerie des alliés ; ce qui étoit une place considérable. Antipater étant devenu régent , fit un nouveau partage , dans lequel il donna à *Séleucus* le gouvernement de Babylone. Après la mort d'Antipater , *Eumène* invita *Séleucus* à se joindre à lui contre *Antigone* qui étoit devenu le plus puissant ; *Séleucus* refusa ; mais pressé par *Eumène* , il fut obligé de faire une trêve avec lui , et de lui permettre de passer sur ses terres ; après cela il joignit ses forces à celles d'*Antigone* contre *Eumène* qui fut vaincu et livré à *Antigone*. Celui-ci se regardant alors comme le maître de l'empire d'Asie , cassa tous les gouverneurs dont il se défioit , et mit *Séleucus* même sur la liste des proscrits ; *Séleucus* s'étant réfugié auprès de *Ptolémée* , l'engagea à se liguier avec *Lysimaque* et *Cassandre* contre *Antigone*. *Antigone* eut d'abord quelques avantages sur *Ptolémée* , et obligea *Cassandre* de consentir à un accommodement. Ensuite la guerre recommença , et *Démétrius* , fils d'*Antigone* , fut défait près de Gaza. Alors *Séleucus* ayant obtenu de *Ptolémée* mille hommes d'infanterie et trois cents chevaux (2) , partit avec cette petite escorte , et s'en alla dans l'Orient pour tâcher de rentrer dans Babylone. En arrivant à Charres en Mésopotamie , il engagea , partie de force , et partie volontairement , la garnison macédonienne à se joindre à lui. Dès qu'on sut qu'il approchoit de Babylone , ses anciens sujets vinrent en grand nombre se ranger sous ses étendards. Il étoit chéri à cause de sa douceur , et on ne pouvoit supporter la sévérité d'*Antigone*. En arrivant à Babylone , il y fut reçu du peuple avec des acclamations générales. Ceux du parti d'*Antigone* se retirèrent dans le château ; *Séleucus* s'en rendit bientôt maître ; et il y trouva ses enfans , ses amis et ses domestiques , qu'*Antigone* y avoit retenus prisonniers depuis sa retraite en Egypte. A peine étoit-il rentré en possession de Babylone , que *Nicanor* , gouverneur de Médie sous *Antigone* , se mit en marche pour l'en chasser. *Séleucus* en ayant eu avis , passa le Tigre pour aller au-devant de lui. Il le surprit dans un poste désavantageux , attaqua son camp de nuit , et mit toute son armée en déroute. *Nicanor* fut obligé de s'enfuir avec un petit nombre de ses amis , et de se rendre auprès d'Anti-

(1) *Diod. l. XVIII. Justin. l. XIII. Q. Curt. l. X. — (2) Diod. l. XIX. p. 726. et seqq.*

gone. Toutes ses troupes qui échappèrent à la défaite, se jetèrent dans le parti de Séleucus. Celui-ci se trouvant alors à la tête d'une puissante armée, s'empara de la Médie, de la Susiane et des autres provinces et places du voisinage, et par ses conquêtes devint fort puissant.

Ce fut en l'année 312 avant l'ère chrétienne vulgaire que Séleucus rentra dans Babylone; et c'est là que commence l'ère fameuse des Séleucides dont tout l'Orient s'est servi. Les Juifs, comme nous l'avons observé ailleurs (1), l'appellent l'ère des contrats, parce que, lorsqu'ils tombèrent sous le gouvernement des rois de Syrie, successeurs d'Alexandre, ils furent obligés de se servir de cette époque dans toutes les dates des contrats et des autres pièces civiles. Dans les deux livres des Machabées, elle est appelée l'ère du royaume des Grecs; et dans l'un et dans l'autre, toutes les dates sont prises de cette époque, mais avec cette différence, que l'auteur du 1<sup>er</sup> livre la suppose commencée au printemps, c'est-à-dire, au mois de Nisan, qui est le commencement de l'année sainte, et il paroît que c'étoit le calcul des Juifs; au lieu que l'auteur du 11<sup>e</sup> livre ne la suppose commencée qu'en automne, c'est à-dire, au mois de Tisri, qui est le commencement de l'année civile; et c'est la manière ordinaire dont les Grecs comptent ces années. Les Chaldéens ne placent cette époque qu'au printemps de l'année suivante; et c'est ce que suppose le calcul de Ptolémée. C'est là que commencent les trente-une années de règne qu'on donne à Séleucus.

Sur l'avis que Nicanor donna à Antigone des succès de Séleucus, Antigone envoya son fils Démétrius à la tête d'une armée, pour le chasser de Babylone, et reprendre sur lui cette province (2). Démétrius prit l'armée à Damas, et la mena du côté de Babylone; Séleucus étoit alors en Médie; Démétrius entra sans opposition dans la ville. Patrocle à qui Séleucus avoit laissé le commandement, ne se trouvant pas assez fort pour résister à Démétrius, s'étoit retiré avec ses troupes dans les marais, où il n'y avoit pas moyen d'approcher de lui. En partant de Babylone, il eut soin aussi d'en faire sortir les habitans. Ils se sauvèrent tous, les uns de l'autre côté du Tigre, d'autres, dans les déserts, et quelques-uns, dans des places de sûreté. Dé-

Avant l'ère  
chr. vulg.  
311.

(1) Voyez la *Dissertation précédente, sur le cinquième âge du monde.*  
— (2) *Plut. in Demetr. p. 891.*

métrius fit attaquer les châteaux. Il y en avoit deux grands à Babylone , avec de bonnes garnisons , sur les deux bords opposés de l'Euphrate. Il en emporta un , et y mit une garnison de sept mille hommes. L'autre soutint le siège jusqu'au temps où Antigone avoit ordonné à Démétrius de revenir le joindre. Alors Démétrius laissant à Archélaüs un des principaux officiers de son armée , mille chevaux et cinq mille fantassins pour continuer ce siège , emmena le reste de son armée dans l'Asie mineure pour renforcer Antigone. Mais en quittant le pays de Babylone , il le pillâ ; ce qui nuisit beaucoup aux affaires de son père , et attachâ plus que jamais les habitans à Séleucus. Ceux même qui jusque-là avoient été du parti d'Antigone , songèrent à s'accommoder avec Séleucus , et se rangèrent de son côté. Ainsi quand il revint immédiatement après le départ de Démétrius ; il eut bientôt chassé le peu de troupes que ce jeune prince y avoit laissées , et repris le château dont elles étoient en possession. Après cela il établit si solidement son autorité , que rien ne fut plus capable de l'ébranler. Et c'est ce qui donna lieu aux Babyloniens de fixer là l'époque de la fondation de son royaume.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
306.

Lorsqu'après la victoire que Démétrius remporta sur Ptolémée , en lui enlevant l'île de Chypre , Antigone et Démétrius furent proclamés rois , Séleucus prit le même titre dans les provinces qui lui étoient soumises. Déjà maître de tous les pays qui sont entre l'Euphrate et l'Indus , il voulut l'être aussi de ceux qui sont au delà de ce dernier fleuve (1) , et pour cela profiter de l'heureuse circonstance où il étoit lié d'intérêt avec Ptolémée , Cassandre et Lysimaque , et où les forces d'Antigone étoient partagées. Il espéroit s'emparer aisément de cette région , en surprenant par une irruption subite le roi Sandrocotte. C'étoit un Indien , de fort basse extraction ; qui , sous prétexte de délivrer son pays de la tyrannie des étrangers , s'étoit fait une armée , et l'avoit si bien grossie , que pendant que les successeurs d'Alexandre se faisoient la guerre , il s'étoit trouvé assez fort pour chasser les Macédoniens de toutes les provinces de l'Inde qu'Alexandre avoit conquises , et pour s'y établir lui-même. Mais quand Séleucus vit que Sandrocotte étoit maître absolu de toute l'Inde , et qu'il avoit en campagne une armée de six cent mille hommes , avec un nombre prodigieux d'éléphans , il ne jugea pas à propos

(1) Justin. l. xv. c. 4.

d'attaquer un prince si puissant. Il entra en traité avec lui, et lui céda toutes ses prétentions sur l'Inde, à condition qu'il lui donneroit cinq cents éléphans. La paix fut conclue sur ce pied-là. Séleucus aussitôt après mena ses troupes en Occident contre Antigone. La nécessité absolue où il se trouvoit d'entreprendre cette guerre, fut aussi une des plus fortes raisons qui le portèrent à conclure si promptement le paix avec le prince indien.

Car ce fut alors que Séleucus, Lysimaque, Cassandre et Ptolémée, réunirent toutes leurs forces contre Antigone et Démétrius. Séleucus et Lysimaque commandèrent l'armée des confédérés. Le combat fut livré près d'Ipsus. Antigone y périt; Démétrius se sauva; les quatre princes alliés partagèrent l'empire, et Séleucus fut affermi sur son trône. Le royaume de ce dernier s'appelle ordinairement *le royaume de Syrie*, parce que Séleucus qui y bâtit depuis Antioche, y fit sa principale demeure, et ses successeurs y conservèrent le siège de leur monarchie. Mais ce royaume comprenoit, outre la Syrie, ces vastes et riches provinces de la Haute-Asie qui avoient autrefois composé l'empire des Perses.

Ce fut après avoir vaincu Antigone, que Séleucus s'empara de la Haute-Syrie, et y bâtit la ville d'*Antioche* (1), et il l'appela ainsi du nom de son père ou de son fils; car l'un et l'autre se nommoient Antiochus. Entre plusieurs autres villes qu'il fit bâtir dans ce pays-là, il y en eut trois plus remarquables que les autres; l'une qu'il appela de son nom *Séleucie*; la seconde, *Apamée*, de celui d'Apamé sa femme; et la troisième, *Laodicée*, du nom de Laodice sa mère. Dans toutes ces nouvelles villes, il donna aux Juifs les mêmes privilèges et les mêmes immunités qu'aux Grecs et aux Macédoniens, surtout à Antioche où il s'en établit beaucoup; de sorte qu'ils y occupoient une partie aussi considérable de la ville, qu'à Alexandrie.

Séleucus ayant pris ombrage de l'alliance de Ptolémée avec Lysimaque, s'allia avec Démétrius, en épousant Stratonice, fille de ce prince (2). Démétrius, avec toute sa flotte, mena lui-même sa fille en Syrie; en passant il fit une descente en Cilicie, enleva le trésor de la province, retourna promptement à sa flotte, arriva en Syrie, où il trouva Séleucus, et lui donna sa fille. Après les divertissemens de la noce,

Avant l'ère  
chr. vulg.  
302.

300.

299.

(1) *Strab. l. xvii. Appian. in Syr. Justin. l. xv. — (2) Plut. in Demetr. p. 903.*

Démétrius retourna dans la Cilicie , et se rendit maître de toute cette province. Ensuite s'étant reconcilié avec Ptolémée par le moyen de Séleucus , il fut convenu qu'il épouserait Ptolémaïde , fille de Ptolémée. Séleucus commençant à craindre Démétrius dont les forces se relevoient , lui demanda de lui céder la Cilicie pour une somme considérable. Démétrius l'ayant refusé , Séleucus voulut l'obliger à lui rendre Tyr et Sidon qui étoient des dépendances de la Syrie dont il étoit roi. Démétrius lui répondit brusquement qu'il ne vouloit pas acheter si cher son amitié ; et en même temps il fit voile vers ces deux villes , et prévint le dessein que Séleucus avoit formé de s'en rendre maître. Mais peu de temps après , Ptolémée lui ayant enlevé l'île de Chypre , lui enleva aussi Tyr et Sidon ; et alors Séleucus se rendit maître de la Cilicie. Démétrius ainsi dépouillé , se releva par la faveur des Macédoniens qui , après la mort de Cassandre , le placèrent sur le trône de Macédoine. Lorsqu'il se crut assez affermi sur ce trône , il commença de faire de grands préparatifs pour recouvrer l'empire de l'Asie. Séleucus , Ptolémée et Lysimaque renouvelèrent alors leur alliance. Démétrius chassé de Macédoine par Lysimaque , tomba entre les mains de Séleucus , qui le fit mener sous bonne garde dans la Chersonèse de Syrie près de Laodicée , où il le retint prisonnier ; et trois ans après , Démétrius y mourut.

Cassandre et Ptolémée étant morts , il restoit encore deux des capitaines d'Alexandre , Lysimaque et Séleucus ; jusque-là toujours unis , ils commencèrent à se diviser , et enfin Séleucus forma le dessein de marcher contre Lysimaque (1). Avant de s'engager dans cette guerre , il céda à son fils Antiochus sa propre femme nommée Stratonice , pour laquelle ce prince avoit conçu une passion violente ; et en même temps il lui abandonna une grande partie de son empire. Ensuite il se mit en marche à la tête d'une puissante armée ; tout plie devant lui ; Lysimaque lui livre bataille ; il y est tué ; et Séleucus devient maître de tous ses états. Séleucus fut alors fort sensible au plaisir de survivre ainsi à tous les autres capitaines d'Alexandre , et de se voir par cette victoire *le vainqueur des vainqueurs* ; c'étoit son expression. Cette dernière victoire est , sans doute , celle qui justifie le mieux le titre de *Nicator* qu'il

Avant l'ère  
chr. vulg.  
295.

282.

(1) *Appian. in Syr. p. 126. et seqq.*

avoit déjà pris ; ce nom signifie, *le vainqueur*. Son triomphe ne dura pas long-temps ; sept mois après , il fut assassiné par Ptolémée Céraunus , frère de Philadelphie , qui s'étoit retiré auprès de lui. Séleucus avoit régné trente-deux ans depuis son affermissement sur le trône de Babylone.

Lorsque Séleucus fut tué , il alloit prendre possession de la Macédoine qui lui étoit échue par la défaite de Lysimaque. Les amis de celui-ci et ceux qui avoient servi sous lui , regardant Céraunus comme le vengeur de sa mort , le reconnurent pour roi (1). Mais bientôt après les Gaulois s'étant jetés sur la Macédoine , défirent l'armée des Macédoniens , et tranchèrent la tête à Céraunus. Sosthènes , un des principaux Macédoniens , profitant du désordre , se fit reconnoître roi ; mais une nouvelle irruption lui fit bientôt perdre cette autorité. Après sa mort , *Antiochus* , fils de Séleucus , et Antigone , fils de Démétrius , pensèrent à faire valoir leurs prétentions mutuelles sur la Macédoine ; ils levèrent de grandes armées , et formèrent de puissantes alliances ; mais leurs forces étant égales , ils en vinrent enfin à un traité par lequel Antiochus céda ses prétentions à Antigone. Ensuite Antiochus marcha contre les Gaulois qui faisoient continuellement des courses de tous côtés , les défit dans une sanglante bataille , et délivra le pays de leur oppression. Ce fut ce qui lui fit donner le nom de *Soter* , qui signifie *sauveur*. Vers la fin de son règne , il voulut s'emparer du royaume de Pergame après la mort de Philetère qui en avoit été le fondateur. Mais Eumène neveu de Philetère , lui livra bataille près de Sardes , le vainquit , et agrandit même considérablement ses états par cette victoire. Antiochus , après cette défaite , revint à Antioche. Il y fit mourir un de ses fils (2) , qui avoit remué pendant son absence , et fit proclamer roi l'autre , qui portoit le même nom que lui. Il mourut peu de temps après , et lui laissa tous ses états. Il avoit régné dix-neuf ans.

Ce nouvel *Antiochus* , quand il parvint à la couronne , avoit pour femme Laodice sa sœur de père (3). Il prit ensuite le surnom de *Theos* qui signifie *Dieu* ; et c'est par-là qu'on le distingue des autres rois de Syrie qui ont porté le nom d'*Antiochus*. Les Milésiens furent les premiers qui le lui donnèrent , pour lui témoigner leur reconnaissance de

II.  
Règne d'Antiochus Soter.  
Avant l'ère  
chr. vulg.  
280.

275.

262.

III.  
Règne d'Antiochus Théus.  
Avant l'ère  
chr. vulg.  
261

(1) Justin. l. xxiv. c. 2. et seqq. — (2) Trog. in Prolog. l. xxvi. — (3) Justin. lib. xxvii. cap. 1.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
256.

les avoir délivrés de la tyrannie de Timarque, gouverneur de Carie, qui s'étoit révolté contre Ptolémée Philadelphe son maître, et avoit choisi Milet pour sa résidence. Antiochus tourna ensuite ses armes contre Ptolémée Philadelphe; et il parott que ce fut alors que la Célé-Syrie et la Palestine rentrèrent sous la domination des Syriens. Les provinces d'Orient se revoltèrent contre lui; et il en perdit la plus grande partie. Il fit alors la paix avec Philadelphe, et épousa Bérénice fille de ce prince, après avoir répudié Laodice. Mais à peine eut-il appris la mort de Philadelphe, qu'il répudia Bérénice, et reprit Laodice. Celle-ci voulant assurer la couronne à Séleucus son fils aîné, fit empoisonner Antiochus, et mit sur le trône Séleucus. Antiochus avoit régné quinze ans.

249.

IV.  
Règne de  
Séleucus Cal-  
linicus.  
Avant l'ère  
chr. vulg.  
246.

Séleucus qui lui succéda, fut surnommé *Callinicus*, c'est-à-dire, *l'illustre victorieux*, et on lui donna ce surnom par ironie à cause des défaites qu'il essuya pendant presque tout son règne (1). Et d'abord Laodice, de concert avec Séleucus, ayant fait périr Bérénice et son fils qui s'étoient sauvés dans l'asile de Daphné, Ptolémée Evergètes frère de Bérénice, soutenu des forces de plusieurs villes de l'Asie mineure, se jeta sur les états de Séleucus, se rendit maître de la Syrie et de la Cilicie, et soumit tout jusqu'au Tigre. Lorsque Evergètes fut retourné dans l'Égypte, Séleucus entreprit de rentrer en possession de ses états; mais il reçut encore plusieurs échecs qui l'obligèrent d'appeler à son secours son frère Antiochus Hiérax. Evergètes fit alors une trêve de dix ans avec Séleucus.

243.

Séleucus, pour engager son frère à lui donner du secours, lui avoit promis la souveraineté des provinces de l'Asie mineure dont il avoit le gouvernement; mais se voyant délivré de cette guerre sans l'assistance de son frère, il ne se crut pas obligé à tenir sa promesse. Antiochus ne voulant point se désister de ses prétentions, et Séleucus refusant de les lui accorder, il fallut que les armes en décidassent. On en vint à une bataille près d'Ancyre en Galatie. Séleucus y fut défait; et Antiochus y courut grand risque. Tandis que les deux frères se disputoient ainsi l'empire, Eumène, roi de Pergame, se rendit maître d'une partie des provinces de l'Asie mineure; et Arsace gouverneur de la Parthie qu'il avoit déjà démembrée de l'empire,

(1) *Justin. lib. xxvii. c. 2.*

se jeta sur l'Hyrcanie, et se fit un royaume de ces deux provinces (1). Séleucus fit quelques efforts pour reprendre les provinces qu'Arsace lui avoit enlevées; mais il n'y réussit pas. Vaincu par Arsace dans une grande bataille, il fut fait prisonnier, et conduit chez les Parthes. Quelques années après, il y mourut d'une chute de cheval. Il avoit eu deux fils et une fille; et il avoit marié sa fille à Mithridate roi de Pont, en lui donnant la Phrygie pour dot. Ses fils étoient Séleucus et Antiochus. Son règne fut de vingt ans.

*Séleucus* qui lui succéda, fut depuis surnommé *Ceraunus*, c'est-à-dire, *semblable à la foudre* (2). Ce prince très-foible de corps et d'esprit ne fit jamais rien qui répondit à l'idée que donne ce nom. Son règne fut fort court, et son autorité mal établie. Attale, successeur d'Eumène, roi de Pergame, ayant soumis toute l'Asie mineure depuis le mont Taurus jusqu'à l'Hellespont, Séleucus marcha contre lui. Comme il n'avoit point d'argent pour payer son armée, et que sa foiblesse le faisoit mépriser de ses soldats, deux de ses premiers officiers firent une conspiration contre lui, pendant qu'il étoit dans la Phrygie, et l'empoisonnèrent. Il avoit régné trois ans. Achéus, fils d'Andromaque, frère de sa mère, vengea sa mort, retint l'armée dans le devoir, refusa la couronne qui lui fut offerte, et la conserva à l'héritier légitime, Antiochus, frère de Séleucus.

*Antiochus* n'avoit que quinze ans lorsqu'il monta sur le trône. Ses grandes actions lui acquirent dans la suite le nom de *Grand*. Dès qu'il eut pris possession de la couronne (3), il envoya en Orient deux frères, Molon et Alexandre, le premier pour gouverner la Médie, et le second, la Perse. Achéus fut chargé des provinces de l'Asie mineure. Epigènes, un des plus habiles généraux de Séleucus, eut le commandement des troupes qui demeurèrent auprès du roi; Hermias, premier ministre de Séleucus, fut conservé dans ce poste important. Achéus reprit bientôt tout ce qu'Attale et Eumène avoient enlevé à l'empire de Syrie. Alexandre et Molon ne furent pas plus tôt affermis dans leurs gouvernemens, que mécontents d'Hermias, ils se révoltèrent, et se rendirent souverains. Antiochus ayant

Avant l'ère  
chr. vulg.  
236.

V.  
Règne de  
Séleucus Cé-  
raunus.  
Avant l'ère  
chr. vulg.  
226.

VI.  
Règne d'An-  
tiochus-le-  
Grand.  
Avant l'ère  
chr. vulg.  
223.

(1) *Justin. lib. XLII. c. 4. 5.* — (2) *Justin. l. XXIX. c. 1.* — (3) *Polyb. l. v. p. 386. et seqq.*

assemblé son conseil au sujet de la révolte de Molon , pour savoir s'il marcheroit contre ce rebelle , ou s'il retourneroit du côté de la Célé-Syrie pour arrêter les entreprises de Ptolémée Philopator , Epigènes l'exhorta à marcher lui-même contre le rebelle ; Hermias piqué de jalousie contre Epigènes , persuada à Antiochus d'envoyer une partie de ses troupes contre Molon , et de marcher avec l'autre partie du côté de la Célé-Syrie. Antiochus étoit à Séleucie lorsqu'il apprit que ses troupes avoient été obligées de céder devant Molon et Alexandre qui s'étoient joints. Il vouloit abandonner son entreprise du côté de la Célé-Syrie , pour marcher avec toutes ses forces contre les rebelles. Hermias s'y opposa encore : Antiochus cédant à son avis , se contenta d'envoyer un général et des troupes dans l'Orient , et reprit l'expédition de la Célé-Syrie. Ce nouveau général se laissa surprendre dans une embuscade en passant le Tigre , et il y périt lui et toute son armée. Antiochus s'étoit avancé dans la Célé-Syrie ; mais à cette nouvelle , il revint sur ses pas , marcha contre les rebelles , et les réduisit à une telle extrémité , qu'ils se tuèrent. Après avoir passé quelque temps à donner les ordres nécessaires pour rétablir son autorité dans les provinces où la révolte s'étoit faite , il ramena son armée en Syrie , et conféra avec ses ministres sur deux grandes entreprises qu'il avoit à exécuter pour rétablir l'empire de Syrie ; la première , contre Philopator , pour recouvrer la Célé-Syrie , et la seconde contre Achéus qui venoit d'usurper l'Asie mineure. Après une mûre délibération , on résolut de commencer par marcher contre Philopator , et de faire seulement alors de grandes menaces à Achéus.

Avant l'ère  
chr. vulg.

219.

Comme nous avons déjà parlé de la guerre de Célé-Syrie , il nous suffira d'en rappeler ici les principales circonstances. Antiochus commence par assiéger Séleucie ; la ville est prise d'assaut ; il marche dans la Célé-Syrie. Tyr et Ptolémaïde lui sont livrées ; il fait une trêve avec Philopator. La guerre recommence ; il remporte divers avantages ; il perd une grande bataille à Raphia , la paix est conclue.

216.

Ce fut alors qu'Antiochus donna toute son application à la guerre contre Achéus. S'étant mis en marche , il passa le mont Taurus , et entra dans l'Asie mineure. Il y fit une ligue avec Attale , roi de Pergame , en vertu de laquelle ils joignirent leurs forces contre leur ennemi commun.

Achéus se vit obligé de leur abandonner la campagne, et de se renfermer dans Sardes. Antiochus en forma le siège, Achéus le soutint plus d'un an. Enfin la ville fut prise; Achéus se retira dans le château, et s'y défendoit encore lorsqu'il fut livré par deux traitres crétois. Antiochus lui fit aussitôt trancher la tête; et peu de temps après, toutes les autres places des provinces d'Asie se rendirent.

Antiochus ayant mis ordre à ses affaires dans l'Asie mineure, marcha vers l'Orient pour réduire les provinces qui avoient secoué le joug de l'empire de Syrie. Il commença par la Médie, que les Parthes venoient de lui enlever. Leur roi étoit Arsace, fils de celui qui avoit fondé cet empire. Antiochus étant entré dans la Médie, en chassa Arsace, et regagna toute cette province. L'année suivante, il entra dans le pays des Parthes où il eut le même succès. Arsace fut obligé de se retirer en Hyrcanie. Antiochus l'y suivit, et alla former le siège de Syringis qui en étoit comme la capitale; il prit la ville d'assaut; les habitans se rendirent. Arsace ayant rassemblé une armée puissante, fit tête à l'ennemi, et arrêta ses progrès; la paix se fit aux conditions qu'Arsace garderoit la Parthie et l'Hyrcanie, et qu'il aideroit Antiochus à recouvrer les autres provinces révoltées.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
212.

Alors Antiochus tourna ses armes contre Euthydème, roi de Bactrie; mais tous ses efforts contre ce prince furent inutiles; il fut obligé de le laisser en possession de ce royaume; et il fit alliance avec lui. Il passa le Caucase, et entra dans l'Inde, où il renouvela l'alliance avec le roi du pays. Il passa de là dans l'Arachosie, dans la Drangiane, dans la Carmanie, établissant dans toutes ces provinces son autorité et le bon ordre. Ensuite il revint par la Perse, la Babylonie et la Mésopotamie, et arriva enfin à Antioche au bout de sept ans que cette expédition avoit duré.

207.

Peu de temps après son arrivée, ayant appris la mort de Philopator, il fit une ligue avec Philippe, roi de Macédoine, pour enlever au jeune Epiphanes le royaume de son père; et étant entré dans la Célé-Syrie et dans la Palestine, il reprit ces deux provinces. Les Egyptiens offrirent aux Romains la tutelle du jeune prince; les Romains l'acceptèrent, et envoyèrent des ambassadeurs aux deux rois pour les obliger de renoncer à leur entreprise. Antiochus tourna alors ses armes contre Attale, roi de Pergame, et l'attaqua vivement par terre et par mer. Attale sollicita auss

204.

le secours des Romains, qui envoyèrent une nouvelle ambassade à Antiochus; et sur les représentations de celle-ci, Antiochus se retira de dessus les terres d'Attale.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
198.

A son retour, il marcha dans la Célé-Syrie pour reconquérir les places qu'Aristomènes, ministre du jeune Epiphanes, lui avoit enlevées pendant qu'il agissoit contre Attale. Dès qu'il parut dans cette province, la victoire se déclara pour lui; il rentra en possession de toute la Palestine et de toute la Célé-Syrie. Les Juifs s'empressèrent de se soumettre à lui, et il leur accorda plusieurs privilèges (1). Dans ses expéditions d'Orient, il avoit été si bien servi par les Juifs de la Babylonie et de la Mésopotamie, et depuis ce temps-là il comptoit tellement sur leur fidélité, que lorsqu'il arriva quelque mouvement en Phrygie et en Lydie, il y fit passer deux mille familles de ces Juifs pour arrêter ces séditions, et entretenir la tranquillité dans le pays, et les combla de faveurs.

Quand Antiochus eut soumis la Célé-Syrie et la Palestine, il forma le dessein d'en faire autant dans les provinces de l'Asie mineure qui lui restoient à soumettre pour rétablir l'empire de Syrie, tel qu'il avoit été au temps de Séleucus Nicator. Afin d'y mieux réussir, il fit un traité avec les Egyptiens, en promettant de donner sa fille Cléopâtre au jeune Epiphanes, lorsque l'un et l'autre seroient en âge de consommer cette alliance. Ensuite étant entré dans l'Asie mineure, il se rendit maître de plusieurs villes, et entre autres d'Ephèse. Smyrne, Lampsaque et les autres villes grecques d'Asie qui jouissoient alors de leur liberté, eurent recours à la protection des Romains; ceux-ci envoyèrent une ambassade à Antiochus. Avant que les ambassadeurs fussent arrivés, Antiochus avoit déjà fait des détachemens de son armée, qui avoient formé les sièges de Smyrne et de Lampsaque. Il avoit passé lui-même l'Hellespont avec le reste de ses troupes, et avoit pris toute la Chersonèse de Thrace. Ayant trouvé la ville de Lysimachie tout en ruine, il se mit à la rebâtir, dans le dessein de fonder là un royaume pour Séleucus son second fils. Ce fut alors qu'arrivèrent en Thrace les ambassadeurs romains. Dans les premières entrevues, tout se passa en civilités; mais quand on vint à parler d'affaires, tout se disposa à une rupture ouverte. Pendant ces négociations, la fausse

(1) *Joseph. Antiq. t. xii. c. 3.*

nouvelle de la mort d'Epiphanes se répandit. Antiochus, se croyant déjà maître de l'Égypte, se mit sur sa flotte pour aller en prendre possession. Il laissa son fils Séleucus à Lysimachie avec l'armée, et alla aborder à Ephèse. En arrivant à Patare, il apprit qu'Epiphanes n'étoit pas mort. Il tourna ses vues sur l'île de Chypre. Lorsqu'il y alloit, il survint un orage qui rompit ses mesures. Il rentra avec les débris de sa flotte dans le port de Séleucie, et alla passer l'hiver à Antioche.

Au commencement du printemps, il partit pour se rendre à Ephèse. Annibal vint l'y trouver. Ce Carthaginois, qui avoit déjà tant de fois battu les Romains, vivoit tranquille dans sa patrie depuis la paix conclue entre les Romains et les Carthaginois, lorsqu'il fut soupçonné d'entretenir une correspondance secrète avec Antiochus, et de former avec lui le dessein de porter la guerre en Italie. Ses ennemis en donnèrent avis aux Romains, qui envoyèrent aussitôt une ambassade à Carthage. Annibal, prévoyant les suites de cette affaire, se sauva à Tyr, et de là à Antioche, où il croyoit trouver Antiochus. Ce prince venoit de partir; Annibal le suivit à Ephèse. La guerre contre les Romains fut résolue; et on employa toute cette année et la suivante à en faire les préparatifs. Antiochus songea alors à se fortifier par de bonnes alliances avec ses voisins. Dans cette vue, il se rendit à Raphia dans la Palestine, pour célébrer le mariage de sa fille Cléopâtre avec Epiphanes. A son retour à Antioche, il en maria une autre à Ariarate, roi de Cappadoce. Il auroit fort souhaité qu'Eumène de Pergame voulût prendre la troisième pour femme; mais ce prince la refusa, craignant les suites de la guerre qu'Antiochus alloit entreprendre.

Après ces mariages, Antiochus se rendit dans l'Asie mineure, et arriva à Ephèse au cœur de l'hiver. Il envoya son fils en Syrie pour veiller à la sûreté des provinces de l'Orient, et partit au commencement du printemps pour aller châtier les Pisidiens qui excitoient des troubles. Antiochus, ayant terminé cette guerre, se rendit à Apamée, où il trouva une nouvelle ambassade de la part des Romains; ce ne fut de part et d'autre que plaintes réciproques, et il n'y eut rien de conclu.

Antiochus, appelé en Grèce par les Etoliens qui avoient formé le dessein de se soulever contre les Romains (1), y

(1) *Liv. l. xxxv. n. 31. et seqq.*

Avant l'ère  
chr. vulg.  
195.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
191.

passa précipitamment, et se rendit à Lamia, où se tenoit l'assemblée des Etoliens. On marcha d'abord vers Chalcis : la ville refusa de se rendre; et on n'osa pas la forcer. On essaya de gagner les Achéens et les Béotiens; on n'y réussit pas. On revint sur Chalcis; elle fut obligée d'ouvrir ses portes; et bientôt Antiochus se vit maître de toute l'île d'Eubée. Les Romains lui déclarèrent la guerre, et envoyèrent contre lui le consul Manius Acillius. Antiochus ayant assemblé son conseil, Annibal, qui s'y trouva, lui donna de sages avis dont il ne sut pas profiter. Après s'être rendu maître de plusieurs villes de Thessalie, il se retira à Chalcis. Epris des attraits de la fille de son hôte, il résolut de l'épouser; et oubliant les deux grandes entreprises qu'il avoit formées, la guerre contre les Romains et la délivrance de la Grèce, il passa le reste de l'hiver en divertissemens à l'occasion de ses noces.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
190.

Le consul Acillius s'avançant à grandes journées dans la Thessalie, Antiochus se saisit du défilé des Thermopyles. Le consul s'en approcha; Antiochus y fut défait et forcé de prendre la fuite avec cinq cents hommes qui seuls échappèrent au carnage. Bientôt toutes les places que ce prince avoit prises se rendirent aux Romains, et en particulier Chalcis et toute l'Eubée. Antiochus se retira à Ephèse. On y résolut, dans un grand conseil, de hasarder un combat naval. Polyxénide, amiral de la flotte, eut ordre d'aller chercher C. Livius qui commandoit celle des Romains, arrivée nouvellement dans la mer Egée. Ils se rencontrèrent près du mont Coryque en Ionie; le combat fut fort opiniâtre : Polyxénide fut battu, et obligé de prendre la fuite. Il se sauva à Ephèse. Antiochus étoit alors à Magnésie, occupé à assembler ses forces de terre. Sur la nouvelle qu'il eut de la défaite de sa flotte, il marcha vers la côte, et prit soin d'en équiper une nouvelle.

L'année suivante, les Romains donnèrent le commandement des armées de terre au nouveau consul L. Cornelius Scipion, sous qui Scipion l'Africain son frère, vainqueur d'Annibal, s'étoit offert à servir en qualité de lieutenant. La flotte fut commandée par P. Emilius Rhegillus, et s'avança du côté de la Thrace pour favoriser le passage des troupes du consul dans l'Asie. Polyxénide défit par un stratagème la flotte de Rhodes envoyée au secours des Romains. Les Rhodiens en équipèrent promptement une nouvelle et plus puissante que la première. Elle joignit celle

d'Emilius, et fut ensuite détachée pour aller contre Annibal, qui amenoit au roi celles de Syrie et de Phénicie. Les Rhodiens seuls lui ayant livré le combat sur les côtes de Pamphylie, battirent ce grand capitaine, le poussèrent dans un port, et le bloquèrent si bien qu'il lui fut impossible de rendre aucun service au roi.

Antiochus reçut la nouvelle de cette défaite à peu près en même temps qu'il eut avis que le consul romain s'avançoit à grandes journées dans la Macédoine, et qu'il se préparoit à passer en Asie par l'Hellespont. Il envoya des ambassadeurs à Prusias, roi de Bithynie, pour l'attirer dans son parti; mais ils n'y réussirent pas. Il résolut de hasarder encore une bataille sur mer. Polyxénide trouva Emilius et la flotte romaine près de Myonnèse, ville maritime d'Ionie, et l'attaqua avec aussi peu de succès qu'auparavant. Emilius remporta sur lui une victoire complète, et l'obligea de se retirer à Ephèse. Antiochus fut si frappé de ce coup, qu'il en parut entièrement déconcerté; et prenant des mesures visiblement contraires à ses intérêts, il fit revenir toutes ses troupes de l'Hellespont, de peur qu'elles ne tombassent entre les mains des ennemis, qui marchaient de ce côté-là pour passer en Asie. C'étoit leur ouvrir le passage. Quand il sut qu'ils étoient entrés dans l'Asie, il commença de se croire perdu; et il leur envoya une ambassade pour leur proposer des conditions de paix; elles furent refusées, et de part et d'autre on se disposa au combat. Antiochus alla se poster près de Magnésie; la bataille s'y livra; Antiochus y fut défait, et perdit cinquante-cinq mille hommes; les Romains n'en perdirent pas quatre cents. Toutes les villes de l'Asie mineure vinrent ensuite se soumettre aux Romains. Annibal et Scipion l'Africain ne se trouvèrent point à cette bataille; le premier étoit bloqué, et le second étoit malade.

Antiochus, après sa défaite, se retira d'abord à Sardes, ensuite à Célènes en Phrygie, où Séleucus son fils s'étoit sauvé. Ils passèrent ensemble le mont Taurus pour se rendre en Syrie. Dès qu'Antiochus fut arrivé à Antioche, il envoya de nouveaux ambassadeurs aux Romains pour leur demander la paix. Ils trouvèrent le consul à Sardes. La paix fut conclue aux conditions qu'Antiochus évacueroit toute l'Asie en deçà du mont Taurus; qu'il paieroit tous les frais de la guerre; qu'il donneroit vingt otages, et qu'il livreroit Annibal. Antiochus, un des fils du roi, et qui régna dans

la suite sous le nom d'*Epiphanes*, fut du nombre des otages. Annibal s'étoit sauvé avant que le traité fût conclu.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
187.

Antiochus étoit fort embarrassé pour trouver l'argent qu'il falloit payer aux Romains. Il alla faire un tour dans les provinces d'Orient pour recueillir le tribut qu'elles lui devoient, et laissa la régence de la Syrie à son fils Séleucus. Quand il fut dans la province d'Elymaïde, il apprit qu'il y avoit un grand trésor dans le temple de Jupiter Bélus. Sous un faux prétexte que les habitans de cette province s'étoient révoltés contre lui, il entra de nuit dans le temple, et en enleva toutes les richesses qui y étoient gardées religieusement depuis fort long-temps. Le peuple, irrité de ce sacrilège, se souleva contre lui, et l'assomma avec toute sa suite. Il avoit régné trente-six ans.

VII.  
Règne de Sé-  
leucus Philo-  
pator.  
Avant l'ère  
chr. vulg.  
187.

Séleucus son fils aîné lui succéda ; il fut surnommé *Philopator*, c'est-à-dire, *amateur de son père*, ou *aimé de son père*. Il vécut dans l'obscurité et le mépris, à cause de la misère où les Romains avoient réduit cette couronne (1), et du tribut de mille talens par an qu'il fut obligé de payer pendant tout le cours de son règne, en vertu du traité fait entre son père et eux. C'est sous son règne qu'arriva l'histoire célèbre d'Héliodore rapportée dans le 11<sup>e</sup> livre des Machabées (2) ; on y voit que Séleucus faisoit fournir des revenus de son domaine tout ce qui étoit nécessaire pour le ministère des sacrifices ; et qu'un Juif perfide lui ayant fait dire qu'il y avoit dans le trésor du temple des sommes immenses qui n'étoient point destinées à la dépense des sacrifices, il envoya Héliodore son premier ministre, avec ordre d'enlever cet argent. Dieu fit éclater sa puissance sur Héliodore ; et quelque temps après il étendit sa main sur Séleucus même. Il y avoit environ quinze ans qu'Antiochus, frère de Séleucus, étoit à Rome en otage, lorsque Séleucus souhaita de l'avoir auprès de lui. Pour l'obtenir, il envoya Démétrius son fils unique, âgé de douze ans, pour servir d'otage auprès des Romains en la place d'Antiochus. Pendant l'absence des deux héritiers de la couronne, Héliodore crut qu'il lui seroit aisé de l'usurper en se défaisant de Séleucus, et il le fit empoisonner. Ce prince avoit régné douze ans.

VIII.  
Règne d'An-  
tiochus Epi-  
phanes.

Antiochus revenoit de Rome, lorsqu'il apprit à Athènes la mort de Séleucus (3). On lui donna avis que l'usurpateur

(1) *Appian. in Syr. p. 116.* — (2) *2. Mach. III. 1. et seqq.* — (3) *Appian. in Syr. p. 116. et seqq. Polyb. in Legat. c. 72. et seqq.*

avoit un puissant parti, et qu'il s'en formoit un autre pour Ptolémée Philométor, qui prétendoit faire valoir les droits de sa mère, sœur de Séleucus. Antiochus eut recours à Eumène, roi de Pergame, et à son frère Attale, qui le placèrent sur le trône, après avoir chassé Héliodore. Il prit le titre d'*Epiphanes*, c'est-à-dire, *illustre*; jamais ce titre ne fut plus mal appliqué. Toute la suite de sa vie fait voir qu'il méritoit bien plus celui d'*Epimanes* que quelques-uns lui donnèrent, et qui signifie *insensé*. On raconte de lui plusieurs choses qui prouvent combien est juste l'épithète de *méprisable* que lui donne l'Écriture (1); nul prince ne sut moins soutenir sa dignité.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
175.

A peine Antiochus étoit-il bien établi sur le trône, que Jason, frère d'Onias III, grand-prêtre des Juifs, lui fit offrir une somme considérable, afin qu'il le mît en possession de la charge de souverain sacrificateur. Cette négociation sacrilège réussit; Onias, respecté pour sa piété et sa justice, fut déposé, et Jason mis à sa place. Celui-ci changea toute la religion de ses pères, et fit des maux infinis à sa nation, comme on peut le voir dans le 11<sup>e</sup> livre des Machabées (2), et dans l'historien Josèphe. Vers ce temps, les ministres du jeune Philométor firent demander à Antiochus Epiphanes la Célé-Syrie et la Palestine, qui avoient apparemment été reprises par Séleucus Philopator. Epiphanes refusa de les rendre; et dès lors les Egyptiens se disposèrent à lui déclarer la guerre. Epiphanes envoya en Egypte Apollonius pour assister au couronnement du jeune Philométor, et connoître les dispositions des Egyptiens. Ensuite il visita la frontière de la Célé-Syrie et de la Palestine, et passa par Jérusalem; il y fut reçu avec magnificence par Jason; de là il retourna à Antioche. L'année suivante, Jason envoya à Antioche Ménélas pour payer le tribut au roi; Ménélas supplanta Jason, et obtint la sacrificateure. Ce nouveau changement fut une source de désordres; le pieux Onias en fut la triste victime.

174.

Enfin Epiphanes ne voulant pas attendre que les Egyptiens vissent l'attaquer, mais cependant voulant garder quelques mesures avec les Romains, envoya une ambassade à Rome pour représenter au sénat son droit sur les provinces de Célé-Syrie et de Palestine, et en même temps il marcha vers l'Égypte. Les deux armées s'étant rencontrées

171.

(1) Dan. xi. 21. — (2) 2. Mach. iv. 7. et seqq.

près de Péluse, on en vint aux mains, et Epiphanes remporta la victoire. Ensuite il mit la frontière en état de servir de barrière, et retourna à Tyr, d'où il envoya son armée en quartiers d'hiver dans les places voisines. Pendant le séjour qu'il fit à Tyr, trois députés des Juifs vinrent lui faire des plaintes contre Ménélas (1), qu'ils convinrent de sacrilège. Il avoit alors auprès de lui Ptolémée Macron, qui lui avoit livré l'île de Chypre; séduit par ce favori, il renvoya Ménélas absous, et fit mourir les trois députés comme calomniateurs. Dès que la saison lui permit de revenir contre l'Égypte (2), il l'attaqua par terre et par mer; il gagna une seconde bataille sur la frontière, entra dans l'Égypte, qui se rendit toute; à l'exception de la seule ville d'Alexandrie. Il reçut auprès de lui Philométor, et affecta de prendre soin de ses intérêts. Sur un faux bruit de sa mort, Jason entreprend de rentrer en possession de la sacrificature usurpée par Ménélas, et commet en cette occasion toutes sortes de cruautés. Epiphanes, regardant cela comme une révolte, vient assiéger Jérusalem, la prend et la livre au pillage, entre par force dans le sanctuaire, enlève les richesses du temple, et s'en retourne à Antioche, chargé des dépouilles de la Judée et de l'Égypte.

169. Les Alexandrins voyant Philométor entre les mains d'Antiochus, le déclarèrent déchu de la couronne, et mirent à sa place Ptolémée Evergètes II. Epiphanes en prit occasion de revenir dans l'Égypte, marcha droit à Alexandrie, et en forma le siège. Evergètes et Cléopâtre sa sœur appelèrent les Romains à leur secours. Popilius Lénas et deux autres furent envoyés par les Romains pour mettre fin à cette guerre. Avant qu'ils arrivassent, Epiphanes voyant qu'il ne pouvoit se rendre maître d'Alexandrie, leva le siège, mit Philométor en possession de tout le reste du pays, excepté Péluse qu'il garda, et se retira à Antioche. Dès qu'il fut parti, les deux frères s'accommodèrent, et l'Égypte eut la paix. Antiochus résolut alors d'employer contre eux toutes ses forces, et vint avec une armée considérable pour faire la conquête de l'Égypte. Déjà il s'avançoit vers Alexandrie, lorsque Popilius Lénas l'arrêta, et l'obligea de se retirer de l'Égypte. Popilius passa de là en Chypre, et fit rendre toute cette île aux rois d'Égypte. Nous avons rapporté tous ces faits ailleurs dans un plus grand détail.

168.

(1) 2. Mach. iv. 43. et seqq. — (2) 1. Mach. i. 17. et seqq. 2. Mach. v. 1. et seqq.

Avant l'ère  
chr. vulg.

170.

Epiphanes, irrité de se voir arracher la couronne d'Égypte, fit tomber sa colère sur les Juifs (1); et traversant la Palestine à son retour de l'Égypte, il détacha vingt-deux mille hommes dont il donna le commandement à Apollonius, en lui ordonnant de détruire Jérusalem. Apollonius y arriva deux ans après la prise de cette ville par Epiphanes. Il attendit le premier jour de sabbat pour exécuter ses ordres cruels. Alors voyant tout le peuple assemblé dans les synagogues, il lâcha sur eux toutes ses troupes, avec ordre de massacrer tous les hommes, de prendre toutes les femmes et tous les enfans, et de les vendre. Ses ordres furent exécutés avec la dernière rigueur. On n'épargna pas un seul homme. On pilla la ville, et on y mit le feu à plusieurs endroits après en avoir tiré toutes les richesses. On abattit le reste des maisons, et on se servit des matériaux pour bâtir une bonne forteresse sur le haut d'une des éminences de la cité de David, vis-à-vis du temple qu'elle commandoit. On y mit une grosse garnison pour tenir en bride toute la nation des Juifs; on en fit une place d'armes munie de bons magasins, et on y serra les dépouilles prises dans le sac de la ville. De cette forteresse, la garnison fondoit sur ceux qui venoient adorer Dieu dans le temple, et répandoit leur sang de tous les côtés du sanctuaire, qu'elle souilla de toutes les manières. Ce fut alors que les sacrifices du soir et du matin cessèrent, aucun des vrais serviteurs de Dieu n'osant plus y venir pour l'adorer.

Dès qu'Epiphanes fut de retour à Antioche (2), il ordonna que toutes les nations de ses états eussent à quitter leurs anciennes cérémonies religieuses, pour adorer les dieux qu'il adoroit. Cette ordonnance, quoique conçue en termes généraux, avoit principalement pour objet les Juifs, dont ce prince impie vouloit exterminer la religion. Il envoya dans toutes les provinces de son empire, des intendans qui eurent ordre de la faire observer. Les gentils eurent moins de peine à s'y résoudre. Les Samaritains présentèrent une requête au roi, dans laquelle ils déclaroient qu'ils n'étoient point Juifs; et demandoient que leur temple bâti sur le mont Garizim fût consacré à Jupiter Grec, et qu'il en portât le nom. Epiphanes donna ordre de les satisfaire, et de ne les point inquiéter. Beaucoup de Juifs

(1) 1. *Mach.* 1. 30. et seqq. et 2. *Mach.* v. 24. et seqq. *Joseph. Ant.* l. xii. c. 7. — (2) 1. *Mach.* 1. 43. et seqq. et 2. *Mach.* vi. 1. et seqq.

abandonnèrent aussi leur Dieu et leur loi ; et plusieurs de ceux qui avoient une fois franchi ce pas , se joignoient aux troupes du roi , et devenoient plus grands persécuteurs de leurs frères , que les païens mêmes. L'intendant qui fut envoyé en Judée et en Samarie pour faire exécuter l'ordonnance du roi étoit Athénée , homme d'âge et fort versé dans toutes les cérémonies de l'idolâtrie des Grecs. Dès qu'il fut arrivé à Jérusalem , il fit cesser toutes les observances de la religion judaïque. On souilla le temple ; on viola le sabbat ; on méprisa les fêtes ; on défendit la circoncision ; on enleva les exemplaires de la loi ; on les brûla ; on abolit toutes les ordonnances de Dieu ; on fit mourir tous ceux que l'on reconnut y être fidèles. On bâtit dans toutes les villes des autels ; on y plaça des idoles ; on y érigea des temples ; on y planta des bois profanes ; on y mit des officiers qui y faisoient sacrifier chaque mois tout le monde , le jour auquel étoit né le roi ; et on y obligeoit les Juifs de manger de la chair de porc et d'autres bêtes impures qu'on y offroit en sacrifice. Alors s'élevèrent avec zèle Mathathias et ses cinq fils connus sous le nom de *Machabées* (1) ; en peu de temps les déserts de Judée furent remplis de ceux qui fuyoient la persécution. D'abord , comme on les attaquoit en des jours de sabbat , ils n'osoient se défendre , et se laissoient égorger. Mais ils comprirent bientôt que la loi du sabbat n'obligeoit personne dans le cas d'une nécessité si pressante. Epiphanes ayant appris que ses ordres ne trouvoient pas en Judée une soumission si prompte ni si entière que partout ailleurs , s'y rendit en personne pour les faire exécuter. Il exerça les plus grandes cruautés sur les Juifs ; et ce fut alors qu'arriva le martyre d'Eléazar , et celui de cette mère généreuse qui mourut avec ses sept fils connus aussi sous le nom de *Machabées* (2).

Avant Père  
chr. vulg.  
167.

166

Epiphanes voyant que le consul Paul-Emile , après avoir fait la conquête de la Macédoine , avoit célébré des jeux à Amphipolis sur le Strymon , prit le dessein d'en faire autant à Daphné près d'Antioche. Les jeux se firent avec une pompe et une dépense extraordinaire , et durèrent plusieurs jours. Epiphanes y fit tant d'extravagances qu'il s'attira le mépris de tous ceux qui s'y trouvèrent. Pendant qu'il s'amusoit ainsi à Daphné , Judas Machabée , après avoir rassemblé son armée (3) , fit fortifier les villes , rebâtit leurs forteresses ,

(1) 1. *Mach.* II. 1. et seqq. — (2) 2. *Mach.* VI. 18. et seqq. — (3) 1. *Mach.* III. 1. et seqq. 2. *Mach.* VIII. 1. et seqq.

y plaça de bonnes garnisons , et se rendit formidable dans tout le pays. Apollonius , gouverneur de Samarie , crut pouvoir arrêter ses progrès , et marcha droit à lui. Judas le battit , le tua , et fit un grand carnage de ses troupes. Séron , autre commandant , qui s'étoit flatté de venger l'affront fait à son maître , eut le même sort qu'Apollonius , et comme lui , fut battu , et tué dans le combat. Epiphanes ayant appris ces deux défaites , entra en furie : il fit aussitôt rassembler toutes ses forces ; et avec cette grosse armée , il résolut d'aller détruire toute la nation juive ; mais l'argent lui manqua pour payer ses troupes ; il s'étoit épuisé par de folles dépenses , et il fut obligé de suspendre le plan qu'il avoit formé. D'ailleurs il reçut aussi des nouvelles qui le troublèrent. Il apprit qu'Artaxias , roi d'Arménie , s'étoit révolté contre lui , et que dans la Perse on ne lui payoit plus régulièrement les tributs. Il résolut alors de partager ses troupes en deux , de donner une de ses armées à Lysias , homme de la famille royale , pour réduire les Juifs , et de mener l'autre lui-même en Arménie et en Perse pour rétablir ses affaires dans ces provinces. Il laissa donc à Lysias le gouvernement de tout ce qui étoit en deçà de l'Euphrate , et le soin de l'éducation de son fils. Après avoir passé le mont Taurus , il entra en Arménie , battit Artaxias , et le fit prisonnier. De là il passa en Perse , où il crut n'avoir qu'à prendre le tribut de cette riche province , et de celles qui étoient dans le voisinage ; il se flattoit d'y trouver de quoi remplir son trésor , et rétablir ses affaires.

Pendant qu'il s'occupoit de ces projets , Lysias pensoit à exécuter les ordres qu'il lui avoit laissés. Il envoya en Judée une puissante armée (1). Ptolémée Macron fut nommé pour y commander en chef. Il choisit Nicanor son intime ami pour son lieutenant général , et lui donna Gorgias , vieil officier d'une expérience consommée , pour l'assister. L'armée vint camper à Emmaüs près de Jérusalem. Il s'y rendit aussi beaucoup de marchands qui venoient pour acheter les esclaves qu'on devoit faire. Judas avec ses frères , après avoir imploré le secours du Seigneur , vint camper tout proche de l'ennemi. Gorgias se détache pour surprendre Judas ; celui-ci tombe sur le camp ennemi , y jette l'épouvante , met l'ennemi en fuite ; Gorgias revient ; ses troupes effrayées jettent leurs armes ; Judas les poursuit , et les

(1) 1. *Mach.* xv. 18. et seqq. 2. *Mach.* viii. 8. et seqq.

taille en pièces. Animé par cette importante victoire, et renforcé d'un grand nombre de troupes que ce succès lui attira, il se servit de cet avantage pour accabler ses autres ennemis. Sachant que Timothée et Bacchide, deux lieutenans d'Epiphanes, rassembloient des troupes contre lui, il marcha vers eux, et les défit. Lysias surpris et embarrassé, fit de grands préparatifs pour une nouvelle expédition (1). Il mit sur pied une armée de soixante mille hommes d'infanterie, et de cinq mille chevaux, tous gens de courage; et marchant à leur tête, il les mena en Judée, résolu d'en exterminer tous les habitans. Il vint camper à Bethsura vers la frontière de l'Idumée. Judas alla l'y chercher à la tête de dix mille hommes; et ne doutant point de l'assistance de Dieu, il livra la bataille, tua cinq mille hommes des ennemis, et mit le reste en fuite. Lysias, effrayé de la valeur des soldats de Judas, ramena à Antioche son armée battue, dans le dessein de venir les attaquer de nouveau l'année suivante avec une armée plus nombreuse. Judas profita de la retraite de Lysias pour tirer le sanctuaire des mains des païens, le purifier, et le dédier de nouveau.

Avant Père  
chr. vulg.  
165.

164.

Epiphanes étoit alors dans la Perse (2), où il fut averti que la ville d'Elymaïde passoit pour avoir de grandes richesses, et surtout que dans un temple de cette ville, il y avoit des trésors immenses; il y alla dans le dessein de prendre la ville, et de la piller avec son temple. Les peuples de cette ville et des environs prirent les armes, et le repoussèrent honteusement. Il se retira à Ecbatane; et il étoit encore dans ces quartiers-là lorsqu'il reçut la nouvelle de ce qui venoit d'arriver à Nicanor et à Timothée. Transporté de rage, il se mit en chemin pour venir en diligence faire sentir aux Juifs les effets les plus terribles de sa colère. En s'avançant vers la Babylonie, il reçut la nouvelle de la défaite de Lysias, et du triomphe des Juifs fidèles à la religion de leurs pères. Sa rage redouble; il commande à son cocher de le mener à toute bride, menaçant de faire de Jérusalem le tombeau de toute la nation juive. La main de Dieu le frappe; une effroyable douleur lui déchire les entrailles; il tombe de son char, se brise le corps; ses chairs se changent en pourriture, et répandent une odeur infecte; il reconnoît la main du Dieu d'Israël; il promet de combler de faveurs le

(1) 1. *Mach.* iv. 28. et seqq. — (2) 1. *Mach.* vi. 1. et seqq. 2. *Mach.* ix. 1. et seqq.

peuple juif, d'enrichir de dons précieux le temple de Jérusalem, de publier partout la puissance du Dieu suprême. Il fait venir Philippe son frère de lait et son favori, lui donne la régence de Syrie pendant la minorité de son fils âgé de neuf ans, lui met entre les mains sa couronne, lui recommande d'employer tous ses soins à l'éducation de son fils, et meurt sans avoir obtenu la miséricorde dont il s'étoit rendu indigne. Il avoit régné onze ans. Polybe et Quinte-Curce disent qu'il mourut dans un lieu nommé *Tabæ*; ce lieu appartenoit à la Perse selon Polybe (1), et il étoit situé dans la Parétacène selon Quinte-Curce (2). Philippe prit soin de faire transporter à Antioche le corps d'Epiphane. La vengeance du Seigneur qui avoit ainsi éclaté sur la personne même d'Epiphane, se perpétua sur sa postérité et sur son empire. Rien n'égale les révolutions, les troubles et la confusion qui se répandirent dans l'empire de Syrie et dans la famille d'Epiphane depuis la mort de cet impie. A peine les historiens et les chronologistes peuvent-ils se tirer du chaos qui règne dans la succession des rois de Syrie pendant un siècle depuis la mort d'Epiphane jusqu'à la ruine entière de l'empire de Syrie par les Romains.

Lysias, sur les premiers avis de la mort d'Epiphane, avoit d'abord mis sur le trône *Antiochus* son fils, dont il étoit gouverneur (3). Ce jeune prince fut nommé *Eupator*, c'est-à-dire, *fils d'un bon père*, dénomination ironique. Lysias, en prenant la tutelle d'Eupator, avoit pris aussi les rênes du gouvernement, sans avoir aucun égard à la disposition qu'avoit faite le roi en mourant. Philippe vit bien qu'il n'étoit pas alors en état de lui disputer la régence. Il se retira en Egypte, dans l'espérance de trouver à cette cour l'assistance dont il avoit besoin pour rentrer dans ses droits, et chasser l'usurpateur.

Démétrius, fils de Séleucus Philopator, étoit dans la vingt-troisième année de son âge, quand il apprit à Rome la mort d'Epiphane, et l'avènement d'Eupator à la couronne, qu'il prétendoit lui appartenir de droit, comme fils du frère aîné d'Epiphane. Il proposa au sénat de le rétablir sur le trône de son père. Le sénat jugeant qu'il seroit plus avantageux aux Romains qu'il y eût un roi mineur sur le

IX.  
Règles  
d'Antiochus  
Eupator, de  
Démétrius  
Soter et d'A-  
lexandre Ba-  
la.  
Avant l'ère  
chr. vulg.  
164.

163.

(1) Polyb. in Excerpt. Valerii, p. 145. — (2) Q. Curt. l. v. c. 13. —  
(3) Appian. in Syr. p. 117. 1. Mach. vi. 17. et seqq. 2. Mach. ix. 28. 29.  
Jos. Ant. l. xii. c. 14.

trône de Syrie , fit un décret pour confirmer Eupator , et envoya des ambassadeurs en Syrie pour y régler toutes choses avec le nouveau roi.

Cependant Lysias , effrayé des victoires de Judas Machabée , forma une armée de quatre-vingt mille hommes de pied , prit toute la cavalerie du royaume avec quatre-vingts éléphants , et mena lui-même toutes ces forces dans la Judée (1). Il y ouvrit la campagne par le siège de Bethsura. Judas et tout le peuple marchent à sa rencontre; l'Ange du Seigneur s'avance à leur tête ; ils attaquent les ennemis , tuent douze mille hommes , et obligent le reste de fuir. Lysias , voyant que le secours de Dieu rendoit les Juifs invincibles , fit un traité avec eux ; et Eupator le ratifia. Cette paix ne fut pas de longue durée. Les peuples voisins étoient trop ennemis des Juifs pour les laisser en repos ; Judas les vainquit en plusieurs combats. Timothée , l'un des généraux du roi , rassembla toutes ses forces ; Judas l'attaqua et le défit. On mit sur pied une nouvelle armée de cent mille hommes d'infanterie , avec vingt mille chevaux et trente-deux éléphants. Le roi en personne , avec Lysias , se mit à la tête , et entra dans la Judée. Ménélas vint à lui ; Lysias , découvrant les vues de cet homme ambitieux , prévint contre lui Eupator qui le fit mourir. Judas s'avança avec son armée ; on en vint aux mains ; les Juifs tuèrent un grand nombre d'ennemis. Eléazar , frère de Judas , y périt sous un éléphant ; Judas et les siens , épuisés de fatigues , prirent le parti de la retraite. Eupator les ayant suivis , assiégea Bethsura. Cette place , après une longue résistance , fut obligée de se rendre faute de vivres , parce que c'étoit dans une année sabbatique. De là Eupator marcha vers Jérusalem , et forma le siège du temple ; ceux qui le défendoient , commençoient aussi de manquer de vivres , lorsque la Providence les dégagea par un incident imprévu. Philippe , ayant trouvé dans l'Égypte les deux frères Philométor et Evergètes divisés , et voyant qu'il n'avoit rien à espérer d'eux , étoit allé dans l'Orient , y avoit rassemblé quelques troupes de Mèdes et de Perses , et étoit revenu s'emparer d'Antioche. Sur cette nouvelle , Lysias fit la paix avec les Juifs ; Eupator la jura ; on le laissa entrer dans les fortifications du temple , dont la vue l'effraya si fort , que contre la foi donnée , il les fit démolir avant de partir pour la Syrie. Le prompt retour d'Eupator chassa Philippe d'Antioche.

(1) 1. *Mach.* vi. 28. et seqq. 2. *Mach.* xi. 1. et seqq.

Les ambassadeurs romains étant arrivés en Syrie, trouvèrent que le roi avoit plus d'éléphants et de vaisseaux qu'il ne lui étoit permis par le traité fait avec Antiochus-le-Grand. Ils firent brûler les vaisseaux et tuer les éléphants; ce traitement souleva l'esprit du peuple; Octavius, l'un des ambassadeurs, fut tué. On envoya aussitôt des ambassadeurs à Rome pour assurer le sénat que le roi n'avoit aucune part à cet attentat. Démétrius, voulant profiter de cette conjoncture, demanda une seconde fois la permission de retourner en Syrie. Elle fut encore refusée. Il sortit de Rome secrètement, et vint débarquer à Tripoli en Syrie. Le bruit se répandit que c'étoit le sénat qui l'avoit envoyé prendre possession de ses états. Aussitôt on regarda Eupator comme un homme perdu, et tout le monde l'abandonna pour prendre le parti de Démétrius. Eupator et Lysias, arrêtés par leurs propres soldats, furent livrés à ce prince qui les fit mourir. Il n'y avoit que deux ans qu'Eupator régnoit.

*Démétrius* se trouva ainsi établi sur le trône (1); et une de ses premières actions fut de délivrer les Babyloniens de la tyrannie de deux frères qui avoient été favoris d'Épiphanes; l'un étoit gouverneur de cette province, l'autre en étoit trésorier. Les Babyloniens eurent tant de joie de se voir délivrés de l'oppression de ces deux frères, qu'ils donnèrent alors à leur libérateur le titre de *Soter*, ou *sauveur*, qu'il porta toujours depuis. Alcime, qu'Eupator avoit fait souverain sacrificateur des Juifs après la mort de Ménélas, n'ayant pu être reçu parmi eux en cette qualité, vint solliciter le secours de Démétrius. Ce prince ordonna à Bacchide, gouverneur de la Mésopotamie, de marcher à la tête d'une armée dans la Judée; et confirmant Alcime dans sa charge, il le joignit à Bacchide dans sa commission. Judas dissipa tous les efforts de cette première attaque, et d'une seconde commandée par Nicanor qui y perdit la vie. Après cette dernière victoire, Judas envoya une ambassade à Rome pour s'appuyer de la protection des Romains. Ses ambassadeurs furent bien reçus, et obtinrent du sénat une lettre adressée à Démétrius, par laquelle on lui enjoignoit de ne plus tourmenter les Juifs. Mais avant que les ambassadeurs fussent revenus, Judas étoit mort; car dès que Démétrius sut la défaite et la mort de Nicanor, il donna à Bacchide

Avant l'ère  
chr. vulg.  
162.

(1) *Appian. in Syr. p. 117. 1. Mach. vii. 1. et seqq. 2. Mach. xiv. 1. et seqq. Jos. Ant. 6. xii. et xiii.*

et à Alcime pour la seconde fois le commandement d'une puissante armée. La terreur se répandit dans les troupes de Judas; il osa hasarder le combat avec le peu qui lui restoit. Il y périt, et le gouvernement fut remis entre les mains de Jonathas son frère. Peu de temps après, Alcime mourut; Bacchide se retira aussi du pays; et le pays demeura tranquille.

Démétrius se donnoit alors de grands mouvemens pour engager les Romains à le reconnoître comme roi de Syrie; il y parvint; et les Romains renouvelèrent avec lui les anciens traités. Dans la suite, Démétrius se trouvant sans guerre, commença de se livrer aux plaisirs. Une conspiration se forma contre lui. Elle fut découverte, mais non pas éteinte. Les mécontents étoient soutenus par Philométor, roi d'Egypte, par Attale, roi de Pergame, et par Ariarate, roi de Cappadoce. Ces trois princes, animés par des intérêts différens, formèrent de concert le dessein de susciter un imposteur qui, sous le nom de fils d'Antiochus Epiphanes, pût prétendre à la couronne de Syrie. On choisit pour cela un jeune homme de basse extraction, nommé *Bala*, qui, après avoir été bien dressé au personnage qu'il devoit jouer, fut d'abord reconnu roi par ces trois princes, ensuite conduit à Rome avec Laodice, fille véritable d'Epiphanes. Il obtint du sénat un décret qui l'autorisoit à prétendre au trône de Syrie. Il revint, se saisit de Ptolémaïde, et là, sous le nom d'*Alexandre*, fils d'Antiochus Epiphanes, il prit le titre de roi de Syrie (1); Démétrius, sortant alors de son indolence, rassembla tout ce qu'il put de troupes. Alexandre armoit de son côté. Les deux partis sollicitèrent l'assistance de Jonathas et des Juifs. Ceux-ci n'osant se fier à Démétrius, qui leur avoit fait déjà tant de maux, résolurent de traiter plutôt avec Alexandre. Jonathas accepta de lui la souveraine sacrificature, et l'exerça avec le consentement de tout le peuple. Les deux rois s'étant mis en campagne, Démétrius remporta la victoire dans la première bataille; mais il n'en tira aucun avantage. Alexandre se releva, et se maintint. Démétrius, commençant à craindre l'issue de cette guerre, envoya à Cnide, ville de Carie, ses deux fils Démétrius et Antiochus, pour les mettre à couvert. Enfin les deux concurrens en vinrent à une bataille décisive; Démétrius y fut tué après douze ans de règne.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
153.

(1) 1. *Mach.* x. 1. et seqq.

*Alexandre Bala* se trouva ainsi maître de l'empire de Syrie. Dès qu'il se vit tranquille, il envoya demander en mariage Cléopâtre, fille de Philométor; il l'épousa. Ses débauches et la cruauté d'Ammonius son favori lui attirèrent la haine des peuples. Démétrius, fils du précédent, vint débarquer en Cilicie pour faire valoir ses droits. Apollonius, gouverneur de Célé-Syrie et de Phénicie, se déclare pour lui. Alexandre appelle à son secours Philométor. Celui-ci se brouille avec Alexandre, lui ôte sa fille, la donne à Démétrius. Ceux d'Antioche se déclarent pour Philométor. Alexandre, qui étoit en Cilicie, revient en diligence; les deux armées se battent; Alexandre perd la bataille, et se sauve auprès de Zabdiel, prince arabe, qui lui fit trancher la tête. Il avoit régné cinq ans. Je passe rapidement sur tous ces faits que j'ai déjà rapportés.

Après la mort de Philométor, *Démétrius* monta sur le trône de ses ancêtres, et prit le surnom de *Nicator*, c'est-à-dire, *vainqueur*. Ce jeune prince, sans expérience, indisposa bientôt contre lui ses sujets par sa conduite téméraire et cruelle. Jonathas, voyant que tout étoit tranquille en Judée, forma le dessein de délivrer enfin sa nation des maux qu'elle souffroit de la citadelle que les Grecs idolâtres avoient encore à Jérusalem; il investit cette forteresse (1). Démétrius se rendit à Ptolémaïde, et commanda à Jonathas de venir l'y trouver. Jonathas adoucit l'esprit du roi, et obtint de lui de nouvelles grâces. Démétrius étant retourné à Antioche, lassa la patience des peuples. *Diodote*, surnommé *Tryphon*, qui avoit servi Alexandre Bala, et avoit eu le gouvernement d'Antioche avec Hiérax, alla trouver Elmalchuel, prince arabe, qui avoit auprès de lui Antiochus, fils de cet imposteur, et lui demanda ce jeune prince, sous prétexte de le rétablir sur le trône de Syrie. Avant qu'il pût exécuter son projet, il arriva de nouvelles révolutions en Syrie.

Jonathas pressoit vivement la citadelle de Jérusalem; mais voyant qu'il n'avançoit point, il députa vers Démétrius pour le prier d'en retirer la garnison. Démétrius accorda à Jonathas ce qu'il lui demandoit, à condition qu'il lui enverroit des troupes pour châtier les mutins. Jonathas lui envoya trois mille hommes. Dès que le roi les eut, il

(1) 1. *Mach.* xi. 20. et seqq. *Joseph. Ant.* t. xiiii. c. 8. et seqq. *Diod.* in *Excerpt. Vales.* p. 346. et seqq.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
150.

X.

Règues de  
Démétrius  
Nicator,  
d'Antiochus  
Théus, de  
Diodote Try-  
phon, d'An-  
tiochus Sidè-  
tes et d'A-  
lexandre Zé-  
bina.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
145.

voulut désarmer les habitans d'Antioche. Ceux-ci se soulevèrent, et vinrent investir le palais. Les Juifs accoururent pour dégager le prince, et tuèrent ou firent périr par le feu près de cent mille hommes; le reste, intimidé, demanda la paix. Les Juifs revinrent dans leur pays chargés d'honneur et de butin. Démétrius continua ses cruautés, et voulut exiger de Jonathas même les impôts dont il l'avoit déchargé.

Avant Père  
chr. vulg.  
144.

Ce fut alors que Tryphon emmena en Syrie Antiochus, fils d'Alexandre, et fit déclarer partout ses prétentions; les mécontents se rangèrent en foule auprès du prétendant; et le proclamèrent roi. Ils battirent Démétrius, se rendirent maîtres d'Antioche, y placèrent *Antiochus* sur le trône, et lui donnèrent le surnom de *Théos*, c'est-à-dire, *Dieu*. Jonathas, mécontent de l'ingratitude de Démétrius, accepta l'invitation qu'on lui fit de la part du nouveau roi pour l'engager dans ses intérêts. Lui et son frère Simon furent comblés de faveurs. On leur envoya une commission qui leur donnoit pouvoir de lever des troupes pour Antiochus dans toute la Célé-Syrie et la Palestine. Ils formèrent de ces troupes deux corps d'armée, avec lesquels ils agirent séparément, et remportèrent plusieurs victoires sur les ennemis.

Tryphon, qui méditoit de se défaire d'Antiochus et de prendre la couronne, craignit la puissance de Jonathas, et voulut se défaire de lui. Il entra en Judée avec une armée; Jonathas vint à sa rencontre à la tête de quarante mille hommes. Tryphon le trompa par les assurances les plus vives d'une amitié sincère; et l'ayant attiré dans Ptolémaïde, accompagné seulement de mille hommes, il se saisit de lui et fit main basse sur les mille hommes qui l'accompagnoient. Les Juifs ayant appris ce qui étoit arrivé, choisirent Simon pour leur général (1). Tryphon s'avança; Simon marcha contre lui. Tryphon usa encore d'artifice, et promit de rendre Jonathas, si on lui envoyoit cent talens qu'il prétendoit être dus au roi, et les deux fils de Jonathas. Simon exécuta les conditions proposées; et le traître ne relâcha point son prisonnier. Il revint avec une armée plus forte; mais Simon prévint tous ses desseins, et l'obligea de se retirer. Tryphon à son retour fit mourir Jonathas avec ses fils, donna ordre de tuer secrètement Antiochus, et prit possession de la couronne.

(1) 1. *Mach.* xii. 1. et seqq.

Comme Tryphon avoit donné aux Juifs un juste sujet de s'opposer à lui et à son parti, Simon envoya à Démétrius une couronne d'or, et des ambassadeurs pour traiter avec lui. Démétrius étoit alors à Laodicée. Les ambassadeurs de Simon obtinrent de lui la confirmation de la sacrificature et de la principauté pour Simon, et l'exemption de toutes sortes de tributs et d'impôts pour leur nation, avec une amnistie générale, à condition que les Juifs se joindroient à lui contre Tryphon. Démétrius reçut aussi plusieurs ambassades des Macédoniens répandues dans l'Orient, qui las de la domination des Parthes, l'invitoient à venir se mettre à leur tête. Il passa l'Euphrate (1); et dès qu'il parut dans l'Orient, les Elyméens, les Perses et les Bactriens se déclarèrent en sa faveur. Avec leur secours, il défit plusieurs fois les Parthes. Mais enfin, attiré dans une embuscade, il fut fait prisonnier, et son armée taillée en pièces. Le roi qui régnoit alors sur les Parthes étoit Mithridate, fils de Priapatus. Après avoir défait Démétrius, il s'assujettit la Babylonie et la Mésopotamie, et mena son prisonnier dans toutes les provinces qui tenoient encore pour le roi de Syrie, afin de les obliger à se soumettre; ensuite il le traita comme un roi, il lui assigna l'Hyrkanie pour sa résidence, et lui donna sa fille Rhodogune en mariage.

Les Juifs, profitant de la captivité de Démétrius et des guerres civiles qui déchiroient la Syrie, se mirent alors en liberté. Dans une assemblée générale de la nation, ils déférèrent à Simon la souveraine sacrificature, et le gouvernement en titre de souveraineté, et déclarèrent cette double puissance, civile et sacerdotale, héréditaire dans sa famille. Ces deux titres lui avoient été conférés par Démétrius, mais seulement pour sa personne. Après sa mort l'un et l'autre passèrent à sa postérité.

Quand la reine Cléopâtre vit Démétrius pris et retenu par les Parthes, elle se renferma avec ses enfans dans Séleucie où plusieurs des soldats de Tryphon vinrent se jeter dans son parti. Cet homme naturellement cruel se livra à ses mauvais penchans quand il se vit en possession de la couronne. C'est ce qui indisposa contre lui ses troupes. Cléopâtre, pour fortifier son parti, fit proposer à Antiochus, frère de Démétrius, de s'unir avec elle, et promit en ce cas de l'épouser et de lui procurer la couronne; car elle étoit

Avant l'ère  
chr. vulg.  
143.

141.

140

(1) 1. *Mach.* XIV. 1. *t seqq.*

Avant l'ère  
chr. vulg.  
139.

fort offensée du mariage de Démétrius avec Rhodogune. Antiochus accepta les offres de Cléopâtre, et prit le titre de roi de Syrie. Il écrivit une lettre à Simon (1) pour l'engager dans ses intérêts en lui faisant de grandes concessions, et lui en promettant de plus grandes encore. Au commencement de l'année suivante, il fit une descente en Syrie avec une armée de troupes étrangères; et après avoir épousé Cléopâtre, et joint ce qu'elle avoit de troupes aux siennes, il se mit en campagne pour aller combattre Tryphon. La plupart des troupes de cet usurpateur, lassés de sa tyrannie, vinrent grossir l'armée d'Antiochus. Tryphon ne pouvant lui résister, se retira à Dora, ville proche de Ptolémaïde. Antiochus l'y assiégea par mer et par terre avec toutes ses forces. Tryphon se sauva à Orthosia, autre ville maritime de Phénicie; et de là ayant gagné Apamée où il étoit né, il y fut pris, et on le fit mourir. *Antiochus* monta sur le trône de son père. Sa passion pour la chasse lui fit donner le surnom de *Sidètes*, c'est-à-dire *chasseur*.

135. Simon, établi dans la souveraineté de la Judée, crut devoir envoyer des ambassadeurs à Rome pour y être reconnu sous ce titre, et renouveler les anciens traités. Ils y furent très-bien reçus, et obtinrent tout ce qu'ils demandoient; Les Romains firent écrire à leurs alliés pour notifier que les Juifs étoient leurs amis, et qu'ainsi ils n'entreprissent rien à leur préjudice. Cette lettre fut adressée à Démétrius, parce que les Romains ne reconnoissoient point d'autre roi de Syrie. Antiochus, sans égard pour cette lettre, et malgré ses promesses mêmes, envoya des troupes en Judée pour agir contre Simon, sous la conduite de Cendébée; elles furent vaincues dans une bataille par Judas et Jean fils de Simon. Quelques années après, Simon ayant été tué par trahison avec deux de ses fils, Mathathias et Judas, Jean qui leur survécut fut proclamé souverain sacrificateur et prince des Juifs à la place de son père; c'est lui qui fut surnommé *Hyrcaan*.

Antiochus fit toute la diligence possible pour profiter de l'avantage que lui donnoit la mort de Simon, et s'avança à la tête d'une puissante armée pour réduire la Judée. Hyrcan fut obligé de se renfermer dans Jérusalem; il y soutint un long siège. Réduit à la dernière extrémité faute de vivres; parce que c'étoit une année sabbatique, il fit faire au roi

(1) 1. *Mach.* xv. 1. et seqq.

des ouvertures de paix. Ceux qui approchoient le roi, le pressoient de profiter de l'occasion pour exterminer la nation juive. Il voulut bien néanmoins entrer en traité avec Hyrcan. On convint que les assiégés rendroient les armes, que les fortifications de Jérusalem seroient rasées, et qu'on paieroit au roi un tribut pour les villes que les Juifs avoient hors de la Judée; et la paix fut conclue. Antiochus avoit aussi demandé qu'on rebâtît la citadelle de Jérusalem, où il vouloit mettre une garnison; mais Hyrcan ne voulut pas y consentir; et il aima mieux payer au roi la somme de cinq cents talens. La capitulation s'exécuta; et pour ce qui ne pouvoit pas s'exécuter sur-le-champ, on donna des otages, entre lesquels il y avoit un frère d'Hyrcan.

Démétrius avoit fait quelques tentatives pour retourner dans son royaume; et elles avoient été inutiles; il avoit été arrêté deux fois dans sa fuite. Les Parthes attendoient un temps favorable, où sous prétexte de le rétablir, ils pussent s'emparer eux-mêmes de son royaume. Antiochus les prévint, et mena une puissante armée contre Phraate, fils et successeur de Mithridate. Il eut d'abord de grands succès. Il battit Phraate en trois batailles, et reprit la Babylonie et la Médie. Toutes les provinces de l'Orient qui avoient autrefois appartenu à l'empire de Syrie se soumirent à lui, excepté la Parthie, où Phraate se trouva réduit dans les bornes de son premier royaume. Hyrcan accompagna Antiochus dans cette expédition; et ayant eu part à toutes ses victoires, il revint chez lui chargé de gloire, à la fin de l'année. Le reste de l'armée resta dans l'Orient pour y passer l'hiver. L'attirail du luxe y avoit joint un nombre prodigieux de bouches inutiles qui obligèrent les troupes de se disperser, de sorte qu'elles ne pouvoient pas aisément se rejoindre. Les habitans qui se trouvoient extrêmement foulés par ces troupes, conspirèrent avec les Parthes pour les massacrer toutes en un même jour; et la chose s'exécuta. Antiochus se mit en devoir de secourir les quartiers les plus proches de lui; mais il fut accablé par le nombre, et il périt lui-même. Il avoit régné neuf ans. Tout le reste de l'armée fut ou massacré ou fait prisonnier.

Phraate, battu par Antiochus, avoit relâché *Démétrius*, et l'avoit envoyé avec un corps de troupes en Syrie, pour faire ainsi une diversion qui pût y rappeler Antiochus. Mais après ce massacre, il détacha un parti de cavalerie pour le rattraper. Démétrius avoit fait tant de diligence, qu'il avoit

Avant l'ère  
chr. vulg.

151.

150.

déjà passé l'Euphrate avant que ce parti fût sur la frontière. Ainsi il recouvra ses états, et en fit de grandes réjouissances pendant que tout le reste de la Syrie pleuroit la perte d'Antiochus et de son armée.

Antiochus étant mort, Hyrcan profita de l'occasion des troubles qui arrivèrent dans tout l'empire de Syrie, pour étendre ses états, en s'emparant de plusieurs places de Syrie, de Phénicie et d'Arabie, qui étoient à sa bienséance. Il travailla aussi en même temps à se rendre indépendant; et il y réussit si bien que depuis ce temps-là les Juifs ne relevèrent plus des rois de Syrie, et secouèrent non-seulement le joug de la sujétion, mais celui même de l'hommage. C'est pourquoi nous ne nous arrêterons presque plus aux faits qui regardent particulièrement l'histoire des Juifs; nous les reprendrons ailleurs (1).

Avant l'ère  
chr. vulg.  
128.

127.

Ce fut vers ce temps-là que Cléopâtre, première femme de Physcon, fut placée sur le trône d'Egypte à la place de Physcon qui en avoit été chassé, et que, réduite à une grande extrémité par la perte de son armée, elle envoya demander du secours à Démétrius, en lui promettant la couronne d'Egypte. Démétrius vint, et forma le siège de Péluse; les Syriens se révoltèrent; Démétrius fut obligé de retourner en Syrie. Cléopâtre l'y suivit, et se retira auprès de Cléopâtre sa fille qui s'étoit rendue à Démétrius son époux, après la mort d'Antiochus Sidètes. Physcon entra en possession de son royaume; et pour se venger de Démétrius, il appuya l'imposteur *Alexandre Zébina*, qui se disoit fils d'Alexandre Bala, et lui prêta une armée pour se mettre en possession du trône de Syrie. Les Syriens, mécontents de Démétrius, se rangèrent en foule du côté de Zébina. Démétrius fut défait dans la bataille qui se donna près de Damas; il voulut se retirer à Ptolémaïde, où étoit Cléopâtre sa femme; mais offensée de son mariage avec Rhodogune, elle prit cette occasion de s'en venger, et lui fit fermer les portes; il s'enfuit à Tyr, où il fut tué, après dix-huit ans de règne. Cléopâtre conserva une partie du royaume; Zébina eut tout le reste, et fit alliance avec Hyrcan, qui profita de toutes ces divisions pour se bien établir, et pour procurer à ses peuples l'affermissement de la liberté.

Cléopâtre avoit eu de Démétrius deux fils, dont l'aîné,

(1) Voyez l'abrégé de l'histoire des Juifs depuis la mort du grand-prêtre Simon jusqu'à la naissance de Jésus-Christ à la suite des livres des Machabées, tom. xviii.

qui se nommoit *Séleucus*, pensa à monter sur le trône de son père et se fit enfin effectivement déclarer roi (1). La mère, ambitieuse, trouvoit fort mauvais que son fils voulût s'établir à son préjudice. Elle avoit aussi lieu de craindre qu'il ne lui prît envie de venger la mort de son père, dont on savoit bien qu'elle avoit été cause. Elle le tua de ses propres mains, en lui enfonçant un poignard dans le sein; il n'avoit régné qu'un an. Elle comprit qu'il étoit cependant de son intérêt de donner le titre de roi à un prince sous le nom de qui elle pût régner. Elle choisit pour cela son autre fils *Antiochus*; elle le fit revenir d'Athènes, où elle l'avoit envoyé pour son éducation, et le fit déclarer roi dès qu'il fut arrivé. Mais elle ne lui donnoit aucune part aux affaires; et comme ce prince étoit fort jeune, il la laissa gouverner pendant quelque temps. Pour le distinguer des autres *Antiochus*, on lui donna le surnom de *Grypus*, qui est pris de son grand nez. Josèphe l'appelle *Philométor*; mais ce prince dans ses médailles prenoit le titre d'*Epiphanes*. *Physcon* s'étant accommodé avec sa nièce *Cléopâtre*, envoya une armée considérable à *Grypus*, et lui donna sa fille *Tryphène* en mariage. *Grypus* défit *Zébina*, qui, quelque temps après, fut pris et mis à mort. Il avoit régné environ cinq ans. Alors *Grypus* voulut commencer à gouverner par lui-même. *Cléopâtre*, qui voyoit par-là diminuer son pouvoir, ne put le souffrir, et résolut de se défaire de *Grypus*, et de donner la couronne à un autre *Antiochus* qu'elle avoit eu d'*Antiochus Sidètes*, et qui étoit alors en bas âge. Elle prépara donc une coupe empoisonnée, qu'elle présenta à *Grypus*. Celui-ci, averti du dessein de sa mère, l'obligea de prendre elle-même cette boisson mortelle. *Cléopâtre*, voyant son dessein découvert, avala la coupe; et le poison fit sur elle son effet sur-le-champ.

Quelques années après, *Grypus* se préparoit à faire la guerre aux Juifs, lorsqu'il eut à se défendre contre *Antiochus le Cyzicénien*, son frère de mère. Ce prince étoit fils de *Cléopâtre* et d'*Antiochus Sidètes*, et né pendant que *Démétrius* étoit prisonnier chez les Parthes. Quand *Démétrius* revint, *Cléopâtre* envoya ce jeune prince à *Cyzique*, ville située sur la Propontide; il y fut élevé; et de là lui vint le surnom de *Cyzicénien*. *Grypus*, auquel il donnoit

Règne de *Séleucus*, fils aîné de *Démétrius*, et d'*Antiochus Grypus* son cadet, et d'*Antiochus le Cyzicénien*, frère de *Grypus*. Avant l'ère chr. vulg. 124.

123.

120.

114.

(1) *Appian. in Syr. p. 132. et seqq. Justin. l. XXXIX. c. 1. et seqq. Liv. Epit. l. LX.*

de l'ombrage, voulut le faire empoisonner. Son dessein fut découvert; et le Cyzicénien, pour se défendre, fut contraint de prendre les armes, et de tâcher de faire valoir ses prétentions. Cléopâtre, fille de Physcon et femme de Lathyre, répudiée par son mari, se donna au Cyzicénien, et lui apporta en dot une armée pour s'en servir contre son concurrent. Les deux frères en vinrent à une bataille, où le Cyzicénien fut défait, et se retira à Antioche. Il y laissa sa femme, et s'en alla lever de nouvelles troupes. Grypus alla aussitôt assiéger la ville, et la prit. Tryphène sa femme lui demanda instamment de lui mettre Cléopâtre entre les mains. Quoiqu'elle fût sa sœur de père et de mère, elle étoit si indignée de ce qu'elle avoit épousé leur ennemi, et lui avoit donné une armée, qu'elle vouloit lui ôter la vie. Cléopâtre s'étoit réfugiée dans un temple; Grypus ne voulant pas la faire périr, alléguait la sainteté de l'asile où elle étoit. Tryphène, croyant que c'étoit moins par piété que par amour que Grypus vouloit épargner cette princesse, entra en fureur, et envoya des soldats dans le temple pour massacrer Cléopâtre; la mort cruelle de cette princesse ne demeura pas long-temps impunie. Le Cyzicénien revint à la tête d'une nouvelle armée, livra une seconde bataille à son frère, le défait, prit Tryphène, et lui fit souffrir les tourmens que sa cruauté avoit mérités. Grypus fut obligé d'abandonner la Syrie au vainqueur. Il se retira à Aspende en Pamphylie; ce qui lui a fait donner quelquefois le nom de *l'Aspendien*. Mais un an après, il revint dans la Syrie, et la regagna. Les deux frères partagèrent ensuite cet empire entre eux. Le Cyzicénien eut la Célé-Syrie et la Phénicie, et fit sa résidence à Damas; Grypus eut tout le reste, et demeura à Antioche.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
111.

Hyrchan entreprit alors de réduire la ville de Samarie; les Samaritains appelèrent à leur secours le Cyzicénien; il vint, fut battu, et eut beaucoup de peine à se sauver. Le siège recommença. Les Samaritains envoyèrent une seconde fois au Cyzicénien; il vint encore; Lathyre lui envoya six mille Egyptiens; il n'osa cependant attaquer l'armée qui formoit le siège; et après avoir ravagé le pays, il se retira, laissant le commandement à deux généraux, dont l'un fut tué, et l'autre traita secrètement avec Hyrcan, auquel il livra les places que les Syriens avoient dans le pays.

107.

Cléopâtre, mère de Lathyre, offensée de ce qu'il avoit secouru les Samaritains contre son avis, et de ce que dans

quelques autres occasions il avoit paru donner atteinte à son autorité, lui enleva sa femme Sélène, et le chassa d'Égypte, l'obligeant de se contenter du royaume de Chypre. Dans la suite, ayant appris qu'il entroit en traité avec le Cyzicénien pour recouvrer la couronne d'Égypte, elle donna Sélène en mariage à Grypus, et lui envoya de l'argent et des troupes pour le mettre en état d'attaquer vigoureusement le Cyzicénien. La guerre se ralluma entre les deux frères. Enfin Grypus fut assassiné par un de ses vassaux. Il avoit régné douze ans seul, et quatorze ans avec son frère. Il laissa cinq fils, qui furent tous rois successivement, ou au moins prétendirent à la couronne.

*Séleucus*, l'aîné de tous, lui succéda. Dès que Grypus fut mort, le Cyzicénien s'empara de la ville d'Antioche, et fit tous ses efforts pour enlever le reste du royaume à ses enfans (1). Mais Séleucus, auquel il restoit quantité d'autres bonnes villes, se maintint contre lui. Le Cyzicénien, voyant que Séleucus se fortifioit de jour en jour, partit d'Antioche pour le combattre; mais ayant perdu la bataille, il fut fait prisonnier, et on lui ôta la vie. Il avoit régné dix-huit ans. Séleucus entra dans Antioche, et se trouva maître de tout l'empire de Syrie. Il ne sut pas le garder long-temps.

*Antiochus Eusèbe*, fils du Cyzicénien, qui se sauva d'Antioche quand Séleucus la prit, vint à Arad, île et ville de Phénicie, et s'y fit couronner roi. Il marcha avec une armée considérable contre Séleucus, remporta sur lui une grande victoire, et l'obligea de se renfermer dans Mopsuestie, ville de Cilicie, et de lui abandonner tout le reste. Dans cette retraite, Séleucus opprima si fort les habitans de cette ville par les subsides qu'il leur demandoit, qu'enfin ils se mutinèrent, vinrent tous investir la maison où il étoit, et y mirent le feu. Il y fut brûlé avec tous ceux qui s'y trouvèrent. Il n'avoit régné que quatre ans.

*Antiochus et Philippe*, jumeaux, frères de Séleucus, entreprirent de venger sa mort; ils menèrent contre Mopsuestie tout ce qu'ils purent ramasser de troupes, prirent la ville, la rasèrent, et firent passer au fil de l'épée tout ce qui s'y trouva d'habitans. Mais au retour, Eusèbe les chargea près de l'Oronte, et les défit. Antiochus voulant passer l'Oronte à cheval, s'y noya. Philippe fit une belle retraite

XII.  
Règles de  
Séleucus,  
d'Antiochus,  
de Philippe,  
de Démé-  
trius Eucère,  
d'Antiochus  
Dionysus,  
tous fils de  
Grypus, et  
d'Antiochus  
Eusèbe, fils  
du Cyzicé-  
nien.

Avant l'ère  
chr. vulg.

97.

93.

92.

(1) *Appian. in Syr. p. 132. et seqq. Jos. Ant. l. XIII. c. 21. et seqq. Justin. l. XL. c. 1. et seqq.*

avec un corps considérable, qu'il grossit bientôt après assez pour tenir encore la campagne, et disputer l'empire à Eusèbe. Celui-ci, pour s'affermir sur le trône, avoit épousé Sélène, veuve de Grypus. Cette habile princesse, quand son mari mourut, avoit su se maintenir en possession d'une partie de l'empire, et avoit de bonnes troupes. Eusèbe l'épousa donc pour augmenter par-là ses forces.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
90.

86.

Lathyre, auquel on l'avoit enlevée, pour se venger de ce nouvel outrage, fit venir de Cnide *Démétrius Euchère*, quatrième fils de Grypus, qu'on y élevoit, et l'établit roi à Damas. Eusèbe et Philippe étoient trop occupés l'un contre l'autre pour s'y opposer; car Philippe se soutenoit toujours, et enfin défit si complètement Eusèbe dans une grande bataille, qu'il l'obligea d'abandonner ses états, et de se réfugier chez les Parthes, qui avoient alors pour roi Mithridate II, surnommé *le Grand*. Ainsi l'empire de Syrie demeura partagé entre Philippe et Démétrius. Deux années après, Eusèbe, secouru par les Parthes, revint en Syrie, rentra en possession d'une partie de ce qu'il avoit auparavant, et suscita de nouvelles affaires à Philippe. Un autre concurrent lui tomba sur les bras presque en même temps; c'étoit *Antiochus Dionysus* son frère, le cinquième fils de Grypus. Il se saisit de la ville de Damas, s'y établit roi de la Célé-Syrie, et s'y maintint pendant trois ans.

83.

Les Syriens, las des guerres continuelles que se faisoient dans leur pays les princes de la maison de Séleucus, résolurent enfin de leur donner l'exclusion à tous, et de se soumettre à un prince étranger qui pût rétablir la paix dans leur pays. Les uns pensoient à Mithridate, roi de Pont, d'autres à Ptolémée Lathyre, roi d'Egypte. Mais le premier étoit actuellement en guerre avec les Romains, et le second avoit toujours été ennemi de la Syrie. Ils se déterminèrent donc pour Tigrane, roi d'Arménie, qui étoit alors très-puissant, et lui envoyèrent des ambassadeurs pour lui faire savoir le choix qu'ils avoient fait de lui. Il accepta leur offre, vint en Syrie, prit possession de la couronne, et la porta dix-huit ans. Il gouverna ce royaume quatorze ans de suite par un vice-roi nommé Mégadate, qu'il ne tira de ce poste que lorsqu'il eut besoin de lui contre les Romains. Eusèbe, ainsi chassé de ses états par ses sujets et par Tigrane, se réfugia en Cilicie, où il passa le reste de ses jours caché dans l'obscurité. On ne sait ce que devinrent Philippe et Démétrius. Sélène, femme d'Eu-

sèbe, conserva Ptolémaïde avec une partie de la Phénicie et de la Célé-Syrie, et elle y régna encore bien des années; ce qui la mit en état de donner à ses deux fils Antiochus et Séleucus une éducation digne de leur naissance. Nous avons fait remarquer qu'à l'occasion des troubles de l'Égypte sous le règne de Ptolémée Alexandre, Sélène portant ses vues sur cette couronne, envoya ses deux fils à Rome, solliciter le sénat pour elle; ils ne purent rien obtenir; et après deux années de sollicitations, ils revinrent auprès d'elle.

Tigrane, à qui les Syriens s'étoient soumis, avoit eu des commencemens assez foibles; mais par une suite de prospérités dont il y a peu d'exemples, il étoit devenu si puissant, qu'on lui avoit donné le titre de *roi des rois*. Ce prince, après avoir dompté très-souvent l'orgueil des Parthes, transporté des villes grecques tout entières dans la Médie; après avoir soumis l'empire de Syrie, et ruiné la famille des princes successeurs de Séleucus; enfin, après avoir donné la loi aux Arabes qu'on appelle *Scénites*, ce prince régnoit avec une autorité respectée de tous les princes d'Asie. Les peuples l'honoroient à la manière des Orientaux, jusqu'à l'adoration. Son orgueil étoit nourri et entretenu par les richesses immenses qu'il possédoit, par les excessives et continuelles louanges des flatteurs, et par une prospérité qui n'avoit jamais été interrompue. Il avoit épousé la fille de Mithridate, roi de Pont. Celui-ci, vaincu par les Romains, se retira auprès de son gendre. Le consul Lucullus l'envoie redemander; Tigrane refuse de le livrer. Lucullus déclare la guerre à Tigrane, et marche contre lui. Il pénètre jusque dans l'Arménie; il assiège Tigranocerte qui en étoit la capitale. Il remporte une victoire sur Tigrane, et prend Tigranocerte. Tigrane et Mithridate travaillent à lever de nouvelles troupes. Un des moyens dont Tigrane se servit pour assembler une nouvelle armée, fut de rappeler de Syrie Mégadate, en lui ordonnant de lui amener tout ce qu'il avoit de troupes dans ce pays.

La Syrie se trouvant par-là dégarnie, *Antiochus*, fils d'Eusèbe, prit possession d'une partie du pays, et y régna paisiblement pendant quatre ans. C'est celui qui fut surnommé *l'Asiatique*. Lucullus, continuant de poursuivre Tigrane et Mithridate, remporte sur eux une seconde victoire. Son armée se révolte contre lui. Mithridate profitant de la mésintelligence qui s'étoit mise dans l'armée romaine, recouvre tout son royaume. Pompée est donné pour suc-

Avant l'ère  
chr. vulg.  
73.

XIII.  
Règne d'An-  
tiochus l'A-  
siatique en  
qui finit l'em-  
pire des Sé-  
leucides.  
Avant l'ère  
chr. vulg.  
69.

cesseur à Lucullus. Il remporte plusieurs victoires sur Mithridate. Celui-ci cherche inutilement un asile auprès de Tigrane qui étoit actuellement en guerre avec son propre fils. Pompée marche en Arménie contre Tigrane, qui vient lui-même se rendre à lui. Après avoir tout réglé en Arménie, Pompée marche vers le nord à la poursuite de Mithridate; celui-ci se retire dans le bosphore Cimmérien. Pompée, las de le poursuivre, ramène son armée au midi, et en passant soumet le roi des Mèdes et le roi de Comagène. Enfin il arrive en Syrie, et se rend maître de tout cet empire. Antiochus vint alors le prier de le rétablir sur le trône de ses pères; mais Pompée refusa de l'entendre, et le dépouilla de tous ses états dont il fit une province romaine. Cette dernière révolution arriva en l'année 65 avant l'ère chrét. vulg. Ainsi finit l'empire des Séleucides qui avoit duré près de deux cent cinquante ans, à compter depuis l'affermissement de Séleucus sur le trône de Babylone en 312. Nous avons vu que l'empire des Lagides en Egypte subsista encore trente-cinq années, après lesquelles il fut aussi subjugué par les Romains, et l'Egypte réduite en province romaine. Ainsi se succédoient les empires. L'empire des Assyriens fut subjugué par celui des Babyloniens, celui des Babyloniens par celui des Perses, celui des Perses par celui des Grecs, et celui des Grecs par celui des Romains dont nous allons tracer ici sommairement l'histoire.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
65.

## TROISIÈME PARTIE.

Abrégé de l'histoire des Romains depuis la fondation de Rome jusqu'à la ruine de leur empire. \*

I.  
Motifs qui  
déterminent  
à ajouter cet-  
te troisième  
partie. Eten-  
due qu'elle  
doit avoir.

L'HISTOIRE des rois d'Egypte et de Syrie nous a souvent obligés de parler des Romains; l'histoire même des Juifs au temps des Machabées nous y rappelle; les prophètes ont aussi fait mention de cet empire; Isaïe en parle relativement à l'Egypte; Daniel y revient plusieurs fois; il nous le montre dans la statue mystérieuse composé de quatre métaux, mais principalement dans le dernier des quatre animaux symboliques qu'il vit en songe; il en parle jusque

\* Cette troisième partie ajoutée par l'éditeur dans cette nouvelle édition, est entièrement neuve. (Note de la précédente édition.)

dans la prophétie même des septante semaines, où il marque le coup terrible que les Romains doivent porter sur les Juifs incrédules coupables de la mort du Messie qui leur avoit été promis et qu'ils attendoient. Zacharie même en parle sous le symbole de l'un des quatre chariots qui lui furent montrés, et il annonce les vengeances que les Romains devoient exercer sur les Juifs incrédules. Enfin l'Évangile nous parle de ce peuple; les Actes des apôtres, les Épîtres de saint Paul en font mention, et jusque dans l'Apocalypse, on trouve des prophéties qui concernent évidemment cet empire. Il est donc assez convenable d'en considérer ici l'origine, les progrès et les révolutions, non seulement jusqu'à la naissance de Jésus-Christ, mais au moins jusqu'à la ruine de cet empire, c'est-à-dire, jusqu'à la déposition du dernier de ses empereurs en Occident. J'avoue que dans ce morceau d'histoire, je dois beaucoup au Discours de Bossuet sur l'histoire universelle; et j'espère que mes lecteurs en reconnoîtront avec plaisir les grands traits.

La fondation de Rome est attribuée à deux frères, *Rémus* et *Romulus*. On prétend qu'ils descendoient des anciens rois d'Albe par leur mère, Rhéa fille de Numitor, l'un de ces rois. On varie sur l'époque précise de la fondation de cette ville; mais l'opinion commune est qu'elle fut fondée sur la fin de la troisième année de la vi<sup>e</sup> olympiade, environ 440 ans après la prise de Troie, de laquelle les Romains croyoient que leurs ancêtres étoient sortis, et 753 ans avant l'ère chrétienne vulgaire, pendant que Joatham régnoit en Judée. Romulus, nourri durement avec des bergers et toujours dans les exercices de la guerre, consacra cette ville à Mars, dieu de la guerre, qu'il disoit être son père. Pour peupler cette nouvelle ville, il en fit un asile où toutes sortes de gens se retirèrent. Il choisit cent personnes des plus sages, dont il fit un conseil qu'il appela *sénat*, et ceux qui le composoient furent nommés *sénateurs*. Les femmes manquant à ce nouveau peuple, et Romulus ne pouvant en obtenir de ses voisins, donna un spectacle qui attira à Rome les Sabins avec leurs familles; les Romains enlevèrent à cette occasion les filles des Sabins; cette violence alluma la guerre entre les deux peuples. Les femmes des Romains voyant leurs maris et leurs pères près de s'égorger, sortirent de leurs maisons tout échevelées, se jetèrent au milieu des combattans et les portèrent à la paix. On convint que les Sabins viendroient demeurer à Rome, et que Tatius

II.  
Fondation  
de Rome.  
Première forme de son  
gouvernement sous les  
rois.  
Avant l'ère  
chr. vulg.  
753.

leur roi régneroit conjointement avec Romulus. Cinq ans après ce traité, Tatius fut tué, et Romulus demeura seul. Il fit plusieurs conquêtes sur ses voisins, et ayant régné trente-huit ans il disparut. Julius Proculus, homme de distinction, jura qu'il lui étoit apparu sur le mont Quirinal sous une forme majestueuse, et qu'il lui avoit dit que les Romains devoient vivre en paix et embrasser la vertu, et qu'ils seroient un jour mattres du monde. Sur ce témoignage, Romulus fut mis au nombre des dieux; les Romains entrèrent dans des dispositions de paix, et conçurent l'espérance de dominer un jour sur tous les peuples.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
715.

On fut un an sans pouvoir convenir de celui qui succéderoit à Romulus. Enfin le choix tomba sur *Numa Pompilius*. Romulus, au milieu des guerres, avoit jeté les fondemens des lois nouvelles qu'il vouloit donner à son peuple, et de la nouvelle religion qu'il prétendoit établir; une longue paix donna moyen à Numa d'achever l'ouvrage. Il forma la religion suivant les instructions qu'il supposoit avoir reçues des dieux par la voix d'une nymphe; il adoucit les mœurs farouches du peuple romain. Il détermina même la forme de l'année; Romulus n'y comptoit que dix mois; Numa voulut qu'elle en eût douze. Il mourut âgé de quatre-vingt-deux ans, en ayant régné quarante trois.

672.

*Tullus Hostilius* son fils lui succéda. Rome s'accroissoit, mais foiblement; Tullus y fit revivre l'ardeur militaire. Il déclara la guerre au peuple d'Albe; mais, pour épargner le sang, on convint que trois Albains se battoient contre trois Romains, et que le parti des vaincus seroit soumis à celui des vainqueurs. Trois frères nommés *Horaces* furent choisis par les Romains, et trois autres nommés *Curiaces* par les Albains. Dans ce combat deux des Horaces furent tués, et les trois Curiaces blessés. Le troisième Horace qui n'étoit pas blessé, se voyant seul contre trois, se mit à fuir. Les Romains crurent qu'il abandonnoit le combat; mais c'étoit une feinte pour diviser les Curiaces, qui, épuisés par leurs blessures, ne purent le poursuivre d'un pas égal; il revint sur eux, les combattit séparément, et les défît. Albe vaincue fut détruite, ses citoyens incorporés à la ville victorieuse l'agrandirent et la fortifièrent. Les peuples subjugués oublioient leur défaite et devenoient des sujets affectionnés. Rome devint la capitale du pays latin. En étendant ses conquêtes, elle régloit sa milice; et ce fut sous Tullus Hostilius qu'elle commença d'apprendre cette

belle discipline qui dans la suite la rendit maîtresse de tant de nations. Tullus, après avoir régné trente-deux ans, fut tué par *Ancus Martius*, qui supposa que c'étoit par un coup de foudre que ce prince avoit péri.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
640.

*Ancus* étoit fils d'une fille de *Numa*, et en cette qualité succéda à *Tullus*. Sous sa conduite, Rome subjuga quelques peuples du pays latin; et continuant de changer ses ennemis en citoyens, elle les renfermoit dans ses murailles. Ceux de *Véies*, déjà affoiblis par *Romulus*, firent de nouvelles pertes. *Ancus* poussa ses conquêtes jusqu'à la mer voisine, et bâtit la ville d'*Ostie* à l'embouchure du *Tibre*. Il régna vingt-quatre ans; on ne sait de quel genre de mort il mourut.

*Tarquin l'Ancien*, tuteur des enfans d'*Ancus*; parvint par son esprit et par son adresse à se faire élire roi. Il soumit une partie de la *Toscane*, et orna la ville de Rome par des ouvrages magnifiques; ce fut lui qui bâtit le *Cirque*: il distingua les sénateurs et les chevaliers par les marques qu'il leur attribua. Il régna trente-sept ans, et fut assassiné à l'âge de quatre-vingts ans par les enfans d'*Ancus Martius* son prédécesseur.

616.

*Servius Tullius*, quoique fils d'une esclave, parvint à la royauté par son mérite. Il fut le principal législateur des Romains. Il établit le cens, c'est-à-dire le dénombrement des citoyens distribués en certaines classes, par où cette grande ville se trouva réglée comme une famille particulière. Après avoir agrandi Rome, il conçut le dessein de la mettre en république. Il périt au milieu de ces pensées, par les conseils de sa fille *Tullia*, et par le commandement de *Tarquin-le-Superbe* son gendre, qui le fit assassiner. *Servius* avoit régné quarante-cinq ans.

579.

*Tarquin*, qui par l'excès de son orgueil mérita d'être surnommé *le Superbe*, étoit fils de *Tarquin l'Ancien*. Il exerça toute sorte de violences, et se rendit odieux par ses cruautés. L'impudicité de *Sextus* son fils acheva de détruire la royauté. *Lucrece*, déshonorée, se tua elle-même; son sang et les harangues de *Junius Brutus* animèrent les Romains. Les rois furent bannis, et l'empire consulaire fut établi suivant les projets de *Servius Tullius*. *Tarquin* avoit régné vingt-cinq ans.

534.

*Junius* fut surnommé *Brutus* parce qu'il avoit contrefait le stupide pour se garantir de la cruauté de *Tarquin*. *Brutus* et *Tarquin Collatin* mari de *Lucrece*, avoient été les au-

III.  
Seconde forme du gouvernement

des Romains  
sous les con-  
suls.

Avant l'ère  
chr. vulg.

509.

teurs de cette révolution qui avoit affranchi le peuple, et ils furent les premiers consuls. Bientôt Tarquin le-Superbe, banni de Rome, engagea quelques jeunes seigneurs à former une conjuration en sa faveur; elle fut découverte; les complices furent punis de mort. Brutus fit battre de verges et décapiter ses propres fils et ses neveux qui étoient entrés dans cette conspiration. Collatin étant devenu suspect de ne pas agir avec assez de vigueur contre les Tarquins qui étoient ses parens, on mit à sa place *Publius Valérius Publicola*. Celui-ci ayant une maison qui ressembloit à une forteresse, le peuple en témoigna de l'inquiétude; pour la calmer, Publicola abattit sa maison, et fit une loi qui permit d'appeler du sénat au peuple. Ainsi la puissance des consuls étoit à peine établie, qu'elle fut affoiblie par la jalousie du peuple.

507.

Les Tarquins, chassés, trouvèrent des défenseurs. Les rois voisins regardèrent leur bannissement comme une insulte faite à tous les rois, et *Porsenna*, roi des Clusiens, peuples d'Etrurie, prit les armes contre Rome. Réduite à l'extrémité, et presque prise, elle fut sauvée par la valeur d'*Horatius Coclès*, qui soutint seul, à la tête d'un pont, tout l'effort de l'armée ennemie, pendant qu'on rompoit ce pont derrière lui; quand le pont fut rompu, Coclès se jeta tout armé dans le Tibre, et le traversa à la nage. *Scévola*, autre Romain, vint dans le camp de Porsenna, et tua un courtisan qu'il prit pour le roi. Étant amené devant Porsenna, il mit sa main dans un brasier qui étoit sur un autel: « C'est, dit-il, pour la punir de s'être méprise. » Porsenna le fit retirer de devant le brasier; Scévola l'avertit qu'ils étoient trois cents qui avoient formé le même dessein que lui. Porsenna traita avec les Romains, et les laissa en paix. *Clélie*, jeune fille de qualité qui lui fut envoyée entre les otages que les Romains lui donnèrent, augmenta encore l'estime qu'il avoit conçue d'eux, lorsqu'il sut qu'ayant trompé ses gardes, elle étoit sortie du camp, et que s'étant saisie d'un cheval qu'elle avoit rencontré, elle avoit passé le Tibre à la nage.

500.

Tarquin, avec le secours de son gendre, ayant rassemblé des forces capables d'assujettir Rome, on créa un *dictateur* avec un pouvoir supérieur à celui des consuls. L'autorité de ce magistrat ne devoit durer qu'autant que le danger. On créa aussi sous le dictateur un *général de la cavalerie*. Ce général se trouvant dans un danger fort pressant, fit

ôter la bride des chevaux , afin qu'ils fondissent sur l'ennemi avec plus d'impétuosité. Le succès de ce combat fut favorable aux Romains ; ils crurent le devoir à l'assistance de Castor et de Pollux , et ils leur bâtirent un temple.

Rome , qui s'étoit si bien défendue contre les étrangers , pensa périr par elle-même ; la jalousie s'étoit réveillée entre les patriciens et le peuple ; la puissance consulaire , quoique déjà modérée par la loi de Publius Valérius , parut encore excessive à ce peuple trop jaloux de sa liberté. Il se retira au Mont Aventin ; les conseils violens furent inutiles ; le peuple ne put être ramené que par les paisibles remontrances de *Ménénius Agrippa* ; mais il fallut trouver des tempéramens , et donner au peuple des tribuns pour le défendre contre les consuls. La loi qui établit cette nouvelle magistrature , fut appelée *la loi sacrée* ; et ce fut là que commencèrent *les tribuns du peuple*.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
493.

Rome battoit tous ses ennemis aux environs , et sembloit n'avoir à craindre que d'elle-même. *Coriolan* ( ainsi nommé parce qu'il avoit pris la ville de Corioles sur les Volsques ) , Coriolan , zélé patricien , et le plus illustre de ses capitaines , chassé , malgré ses services , par la faction populaire , médita la ruine de sa patrie , mena les Volsques contre elle , la réduisit à l'extrémité , et ne put être apaisé que par les larmes de sa mère et de son épouse. Il leva le siège ; mais les Volsques le regardant comme un traître , le tuèrent.

490.

Les Romains eurent ensuite la guerre avec les Véiens ; *la famille des Fabiens* se chargea de la soutenir seule. Il se trouva dans cette famille trois cents hommes capables de contribuer à cette entreprise. Ces trois cents héros remportèrent plusieurs avantages ; mais ayant donné dans un piège qu'on leur avoit tendu , ils y périrent tous.

477.

Un consul étant assiégé dans son camp par les Volsques , on créa un dictateur , *Cincinnatus* , que l'on trouva sans habits , et labourant sa terre , lorsqu'on fut lui annoncer cette nouvelle. Il marcha au secours du consul , dégagea l'armée , défit les ennemis , en triompha ; ensuite il se démit de la dictature , et retourna à son labourage quinze jours après l'avoir quitté ; telle étoit la simplicité des mœurs romaines.

458.

Les nouveaux magistrats qu'on avoit donnés au peuple romain , augmentoient les divisions de la ville , et Rome , formée sous des rois , n'avoit point encore les lois nécessaires à la bonne constitution d'une république. La réputation de

450.

la Grèce , plus célèbre encore par son gouvernement que par ses victoires , excita les Romains à se régler sur son exemple. Ainsi ils envoyèrent des députés pour rechercher les lois des villes de Grèce , et surtout celles que les Athéniens avoient reçues de *Solon*, lesquelles se trouvoient plus conformes à l'état de la république romaine. On abolit les consuls et les tribuns , et à leur place on créa dix magistrats absolus sous le nom de *décemvirs*. Ils rédigèrent sur douze tables les nouvelles lois, qui, par cette raison, furent appelées *les lois des douze tables*; ces lois devinrent le fondement du droit romain. Le peuple, ravi de l'équité avec laquelle ces lois furent composées, laissa ces magistrats empiéter sur le pouvoir suprême dont ils usèrent tyranniquement. Il se fit alors de grands mouvemens occasionés par le libertinage et la dépravation d'*Appius Claudius*, un des *décemvirs*, et par le meurtre de *Virginie*, que son père aima mieux tuer de sa propre main, que de l'abandonner à la passion d'*Appius*. Le sang de cette seconde *Lucrece* réveilla le peuple romain; les *décemvirs* furent chassés, les *consuls* et les *tribuns* rétablis.

IV.  
Troisième  
forme du  
gouverne-  
ment des Ro-  
mains sous  
les tribuns  
militaires.  
Avant l'ère  
chr. vulg.  
442.

Leur rétablissement ne fut pas de longue durée. Le peuple se plaignoit de ne pouvoir parvenir à la dignité consulaire; pour apaiser ses plaintes, il fallut supprimer les consuls, et au lieu d'un seul tribun, en créer trois, qui, sous le nom de *tribuns militaires*, avoient le même pouvoir et les mêmes marques d'honneur que les consuls. Ce nouvel établissement souffrit d'abord quelques interruptions; mais il devint stable; le nombre de ces tribuns augmenta; on en créa quatre, cinq, six. Cette forme de gouvernement dura quatre-vingts ans.

396.

Dans cet intervalle, la ville de *Véies*, dont la gloire éga-  
loit presque celle de Rome, soutint un siège de dix ans, et  
après beaucoup de succès divers, fut prise par les Romains  
sous la conduite de *Camille*. La générosité de ce guerrier  
lui fit encore une autre conquête. Les *Faliskes*, qu'il assié-  
geoit, se donnèrent à lui, touchés de ce qu'il leur avoit ren-  
voyé leurs enfans qu'un maître d'école lui avoit livrés.  
Rome ne vouloit pas vaincre par des trahisons, ni profiter  
de la perfidie d'un lâche qui abusoit de l'obéissance d'un  
âge innocent.

390.

Un peu après, les *Gaulois Sénonois* entrèrent en Italie,  
et assiégèrent *Clusium*. Les Romains perdirent contre eux  
la fameuse bataille d'*Allia*. Leur ville fut prise et brûlée.

Pendant qu'ils se défendoient dans le Capitole, leurs affaires furent rétablies par ce même *Camille* qu'ils avoient banni. Les Gaulois demeurèrent sept mois maîtres de Rome; et appelés ailleurs par d'autres affaires, ils se retirèrent chargés de butin. Rome n'étant plus qu'un monceau de ruines, les Romains dénués de tout, vouloient se transporter à Véies; mais *Camille* leur persuada de demeurer à Rome, et de la rebâtir. On s'y porta avec tant d'ardeur, qu'en moins d'un an on vit renaître une nouvelle Rome, et *Camille* en fut appelé le second fondateur.

Les ennemis des Romains, et leurs alliés mêmes, crurent ce temps propre pour les exterminer. *Camille* créé dictateur, vainquit les Volsques, et termina une guerre qui duroit depuis cent sept ans. Quelques autres peuples furent aussi obligés de se soumettre. Mais les Gaulois, les plus formidables ennemis des Romains, revinrent vingt-trois ans après avoir été chassés. L'effroi fut général, et on n'eut d'espérance qu'en *Camille*, qui fut élu dictateur pour la cinquième fois. Il sut si bien conduire cette entreprise qu'il défit les Gaulois, et délivra Rome; ce fut là son dernier exploit militaire.

Il termina sa course par une autre action qui ne lui acquit pas moins de gloire. Les plébéiens osèrent prétendre au consulat; les patriciens s'y opposoient. Les plébéiens continuèrent de demander que les deux ordres de l'état fussent également admis à cette dignité, et qu'ainsi l'un des deux consuls fût pris d'une famille plébéienne. Le sénat persistant dans son opposition, l'émotion devint si grande, qu'il étoit à craindre que l'on n'en vint aux mains. *Camille* sut réunir le cœur de ses concitoyens, et obtint que l'on créât deux consuls dont l'un fût patricien et l'autre plébéien. Ainsi fut rétablie dans Rome la puissance consulaire. L'année suivante, la peste emporta plusieurs hommes distingués entre lesquels fut *Camille*, qui fut lui seul plus regretté que tous les autres, quoiqu'il fût d'un âge très-avancé.

Les Gaulois firent de nouvelles tentatives contre les Romains, mais toujours sans succès. Les Romains déclarèrent la guerre aux Tarquiniens et aux Falisques; ces derniers, ayant à leur tête des prêtres portant des flambeaux allumés, sont mis en fuite par *Fabius*. *Caius Marcius Rutilius* est élu dictateur; ce fut le premier qui eût été tiré du rang des plébéiens. Il défait les Toscans, qui s'étoient joints aux Falis-

Avant l'ère  
chr. vulg.  
367.

V.  
Quatrième  
forme du  
gouverne-  
ment des Ro-  
mains, Réta-  
blissement  
des consuls.  
Guerre des  
Samnites et  
des Taren-  
tins.  
Avant l'ère  
chr. vulg.  
365.

355.

ques ; et il obtient les honneurs du triomphe sans l'autorité du sénat.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
342.

Les *Samnites* ayant attaqué les *Sidiciniens*, et ceux-ci ayant eu recours aux habitans de la Campanie, ces derniers vaincus par les *Samnites*, se donnent aux Romains, qui déclarent la guerre aux *Samnites*. Le consul *Valerius* les défait ; son collègue *Cornelius* s'étant laissé envelopper par l'armée des ennemis, est délivré par *Publius Decius*, tribun militaire, qui fit diversion en se saisissant d'une hauteur et se sauvant la nuit. Les Romains remportent ensuite plusieurs victoires sur les *Samnites*.

324.

Rome continuoit d'être en guerre avec ses voisins et surtout avec les *Samnites* ; elle eut une peine extrême à réduire ceux-ci malgré la valeur et la conduite de *Papirius Cursor*, le plus illustre de ses généraux. Il commandoit en qualité de dictateur lorsque obligé de quitter l'armée, il défendit à *Fabius Maximus*, général de la cavalerie, de rien entreprendre en son absence. *Fabius* voyant une occasion favorable de battre l'ennemi, aima mieux exposer sa vie, que de manquer de rendre à sa patrie un service important. Le dictateur étant revenu, le condamna à mort ; et *Fabius* ne fut sauvé que par une sédition qui pensa faire périr le dictateur. *Papirius* ayant ensuite remporté lui-même une autre victoire sur les *Samnites*, obtint les honneurs du triomphe.

320.

Les Romains et les *Samnites* étant convenus d'une trêve, ceux-ci la rompirent. Ils furent défaits, et leur général tué. *Pontius*, qui fut mis à sa place, dit qu'ils s'étoient attiré ce malheur par leur injustice. Pour la réparer, ils résolurent de livrer aux Romains l'auteur de cette rupture, et de leur rendre les hommes et le butin qu'on avoit pris sur eux. Celui qui devoit être livré, se tua ; les *Samnites* envoyèrent son corps à Rome avec tout ce qui avoit appartenu au coupable. Cette soumission ne satisfit point les Romains. *Pontius* dit que puisqu'ils avoient affaire à des ennemis implacables, les dieux prendroient leur défense. Sur un faux avis que les *Samnites* firent donner aux Romains, ceux-ci s'engagèrent dans un défilé nommé les *Fourches Caudines*, où ils se trouvèrent enfermés. *Pontius* leur dit que pour sortir de là, il falloit qu'ils passassent tous sous le joug, et promissent de laisser en paix les *Samnites*. Ils se soumirent à l'opprobre pour sauver leur patrie. Les Romains, irrités de l'affront qu'il avoient reçu de la part des *Samnites*, envoient

contre eux l'année suivante Papirius qui les bat, et les fait eux-mêmes passer sous le joug.

La guerre des Samnites continua; divers peuples y prirent part; les Romains eurent de brillans succès. *Quintus Fabius* leur rendit de grands services. Les Samnites plusieurs fois battus, sont réduits à demander la paix; les Romains la leur accordent. Les consuls défont les Eques, et prennent quarante-une villes en soixante jours. Les Romains envoient ensuite des colonies dans le pays des Eques.

Les Samnites recommencent la guerre contre les Romains, et engagent les Toscans à leur prêter du secours. Les consuls sont obligés d'agir en même temps contre ces deux peuples. *Papirius* met en fuite les Samnites; *Carvilius* triomphe des Toscans. *Fabius Gurgès*, autre consul, est battu par les Samnites. Le sénat délibéroit de le rappeler, lorsque son père *Fabius Maximus* s'offre de commander sous Gurgès son fils. Sa demande lui est accordée; il défait les Samnites, leur tue vingt-quatre mille hommes, et fait prisonnier de guerre Pontius leur général. *Fabius Gurgès* reçoit les honneurs du triomphe. Les consuls *Publius Cornelius Rufinus* et *Manius Curius Dentatus* achevèrent de subjuguier les Samnites, et terminèrent une guerre qui duroit depuis plus de cinquante ans. Les Romains n'avoient jamais eu d'ennemis qui eussent mis leur valeur à tant d'épreuves dans l'Italie.

La guerre des *Tarentins* succéda bientôt à celle des Samnites. Des vaisseaux romains étant près d'entrer dans le port de Tarente, les Tarentins craignirent que les Romains n'eussent dessein de les punir des secours qu'ils avoient donnés aux Samnites. Ils fondirent sur ces vaisseaux, en coulèrent quatre à fond, en prirent un; et après avoir tué tous ceux qui pouvoient porter les armes, vendirent les autres. Le sénat leur envoya des ambassadeurs; ces ambassadeurs furent insultés et maltraités. Les Tarentins néanmoins ne se sentant pas en état de soutenir la guerre contre les Romains, appelèrent à leur secours *Pyrrhus*, roi d'Épire, qui se laissa séduire par l'espérance d'étendre ses conquêtes jusque sur l'Italie. Il remporta quelques victoires sur les Romains; mais ses victoires dans un pays où il n'étoit pas à portée de réparer ses pertes, le ruinoient. Les éléphans de *Pyrrhus* étonnèrent les Romains; mais le consul *Fabriceius* fit bientôt voir à ceux-ci que *Pyrrhus* pouvoit être vaincu. Le roi et le consul sembloient se disputer la gloire

Avant l'ère  
chr. vulg.  
304.

290.

282.

de la générosité, plus encore que celle des armes. Pyrrhus rendit au consul tous les prisonniers sans rançon, disant qu'il falloit faire la guerre avec le fer, et non avec l'argent; et Fabricius dénonça au roi son perfide médecin, qui étoit venu lui offrir d'empoisonner son maître. Tout l'Occident étoit attentif à la guerre des Romains et de Pyrrhus. Enfin ce roi fut défait par le consul *Manius Curius*, vainqueur des Samnites. Pyrrhus fut obligé de repasser en Epire. Il continuoit néanmoins d'entretenir d'espérance les Tarentins. Ceux-ci, après sa mort, appelèrent les Carthaginois; ce secours leur fut inutile; ils furent battus avec les Brutiens et les Samnites leurs alliés. Tarente se vit obligée de subir le joug des Romains; les peuples voisins ne purent tenir devant une puissance si formidable; ainsi tous les anciens peuples d'Italie se trouyèrent subjugués. Les Gaulois, souvent battus, n'osoient remuer. Les Romains, après quatre cent quatre-vingts ans de guerre, se virent les maîtres en Italie, et commencèrent à regarder les affaires du dehors; ils entrèrent en jalousie contre les Carthaginois, trop puissans dans leur voisinage par les conquêtes qu'ils faisoient dans la Sicile, d'où ils venoient d'entreprendre sur eux et sur l'Italie, en secourant les Tarentins.

La république de *Carthage* tenoit les deux côtes de la mer Méditerranée. Outre celle d'Afrique qu'elle possédoit presque tout entière, elle s'étoit étendue du côté de l'Espagne par le détroit. Maîtresse de la mer et du commerce, elle avoit envahi les îles de Corse et de Sardaigne. La Sicile avoit peine à se défendre, et l'Italie étoit menacée de trop près pour ne pas craindre. De là *les guerres puniques* ou carthagoises, malgré les traités existans, mais mal observés de part et d'autre. La *première* apprit aux Romains à combattre sur la mer; ils furent maîtres d'abord dans un art qu'ils ne connoissoient pas; et le consul *Duilius*, qui donna la première bataille navale, la gagna. *Regulus* soutint cette gloire, et aborda en Afrique, où il eut à combattre ce prodigieux serpent contre lequel il fallut employer toute son armée. Tout cède; Carthage, réduite à l'extrémité, ne se sauve que par le secours de Xantippe, lacédémonien. Le général romain est battu et pris; mais sa prison le rend plus illustre que ses victoires; renvoyé sur sa parole pour ménager l'échange des prisonniers, il vient soutenir dans le sénat la loi qui ôtoit toute espérance à ceux qui se laissoient prendre, et retourne à une mort assurée. Deux

Avant l'ère  
chr. vulg.  
275.

274.

VI.  
Suite du gou-  
vernement  
des consuls.  
Guerres pu-  
niques ou  
carthagoi-  
ses, et au-  
tres.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
264.

255.

épouvantables naufrages contraignirent les Romains d'abandonner de nouveau l'empire de la mer aux Carthaginois. La victoire demeura long-temps douteuse entre les deux peuples, et les Romains furent près de céder; mais ils réparèrent leur flotte. Une seule bataille décida, et le consul *Lutatius* acheva la guerre. Carthage fut obligée de payer tribut, et de quitter avec la Sicile toutes les îles qui étoient entre la Sicile et l'Italie. Les Romains gagnèrent cette île tout entière, à la réserve de ce que tenoit Hiéron, roi de Syracuse, leur allié.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
241.

Après la guerre achevée, les Carthaginois pensèrent périr par le soulèvement de leur armée. Ils l'avoient composée, selon leur coutume, de troupes étrangères, qui se révoltèrent pour leur paie. Leur cruelle domination fit joindre à ces troupes mutinées presque toutes les villes de leur empire, et Carthage, étroitement assiégée, étoit perdue, sans Amilcar, surnommé Barcas. Lui seul avoit soutenu la dernière guerre; ses concitoyens lui durent encore la victoire qu'ils remportèrent sur les rebelles; il leur en coûta la Sardaigne, que la révolte de leur garnison ouvrit aux Romains. De peur de s'embarrasser avec eux dans une nouvelle guerre, Carthage céda, malgré elle, une île si importante, et augmenta son tribut. Elle pensoit à rétablir en Espagne son empire ébranlé par la révolte; Amilcar passa dans cette province avec son fils Annibal, âgé de neuf ans, et y périt dans une bataille. Durant neuf ans qu'il y fit la guerre avec autant d'adresse que de valeur, son fils se formoit sous un si grand capitaine, et concevoit en même temps une haine implacable contre les Romains. Son allié Asdrubal fut donné pour successeur à son père. Il gouverna sa province avec beaucoup de prudence, et y bâtit *Carthage-la-Neuve*, qui tenoit l'Espagne en sujétion.

238.

230.

Les Romains étoient occupés dans la guerre contre Teuta, reine d'Illyrie, qui exerçoit impunément la piraterie sur toute la côte. Enflée du butin qu'elle faisoit sur les Grecs et sur les Epirotes, elle méprisa les Romains, et tua leur ambassadeur. Elle fut bientôt accablée; les Romains ne lui laissèrent qu'une petite partie de l'Illyrie, et gagnèrent l'île de Corfou, que cette reine avoit usurpée. Ils se firent alors respecter en Grèce par une ambassade solennelle; et ce fut la première fois qu'on y connut leur puissance.

228.

Les grands progrès d'Asdrubal leur donnoient de la jalousie; mais les *Gaulois d'Italie* les empêchoient de pour-

voir aux affaires d'Espagne. Il y avoit quarante-cinq ans que ces Gaulois demeuroient en repos. La jeunesse qui s'étoit élevée durant ce temps, ne songeoit plus aux pertes passées, et commençoit à menacer Rome. Les Romains, pour attaquer avec sûreté de si turbulens voisins, s'assurèrent des Carthaginois. Le traité fut conclu avec Asdrubal qui promet de ne point passer au delà de l'Ebre. La guerre entre les Romains et les Gaulois se fit avec fureur de part et d'autre. Les Transalpins se joignirent aux Cisalpins; tous furent battus. Concolitanus, un des rois gaulois, fut pris dans la bataille; Anéroëstus, un autre roi, se tua lui-même. Les Romains, victorieux, passèrent le Pô pour la première fois, résolus d'ôter aux Gaulois les environs de ce fleuve, dont ils étoient en possession depuis tant de siècles. La victoire les suivit partout; Milan fut pris, et presque tout le pays assujetti.

En ce temps, Asdrubal mourut, et *Annibal*, quoiqu'il n'eût encore que vingt-cinq ans, fut mis à sa place. Dès lors on prévint une *seconde guerre punique*. Le nouveau gouverneur entreprit ouvertement de soumettre l'Espagne, sans aucun égard pour les traités. Rome alors écouta les plaintes de Sagonte son alliée. Les ambassadeurs romains vont à Carthage. Les Carthaginois n'étoient plus disposés à céder. La Sicile arrachée de leurs mains, la Sardaigne injustement enlevée, et le tribut augmenté, leur tenoient au cœur. Ainsi la faction qui vouloit qu'on abandonnât Annibal, se trouva foible. Ce général pensoit à tout. De secrètes ambassades l'avoient assuré des Gaulois d'Italie, qui, n'étant plus en état de rien entreprendre par leurs propres forces, embrassèrent cette occasion de se relever. Annibal traverse l'Ebre, les Pyrénées, toute la Gaule Transalpine, les Alpes, et fond comme en un moment sur l'Italie. Les Gaulois ne manquent point de fortifier son armée, et font un dernier effort pour leur liberté. Quatre batailles perdues font croire que Rome alloit succomber. La Sicile prend le parti du vainqueur. Hiéronyme, roi de Syracuse, se déclare contre les Romains; presque toute l'Italie les abandonne; et la dernière ressource de la république semble périr en Espagne avec *les deux Scipions*.

Dans de telles extrémités, Rome dut son salut à trois grands hommes. La constance de *Fabius Maximus* qui, se mettant au-dessus des bruits populaires, faisoit la guerre en retraite, fut un rempart à sa patrie. *Marcellus*, qui fit

Avant l'ère  
chr. vulg.  
224.

220.

219.

214.

lever le siège de Nole , et prit Syracuse , ranimoit les troupes par ces actions. Mais Rome qui admiroit ces deux grands hommes , crut voir dans *le jeune Scipion* quelque chose de plus grand. Les merveilleux succès de ses conseils confirmèrent l'opinion qu'on avoit qu'il étoit de race divine , et qu'il conversoit avec les dieux. A l'âge de vingt-quatre ans , il entreprend d'aller en Espagne où son père et son oncle venoient de périr ; il attaque Carthage-la-Neuve , comme s'il eût agi par inspiration , et ses soldats l'emportent d'emblée. Tous ceux qui le voient , sont gagnés au peuple romain. Les Carthaginois lui abandonnent l'Espagne. A son abord en Afrique , les rois se donnent à lui ; Carthage tremble à son tour , et voit ses armées défaites ; Annibal , victorieux durant seize ans , est vainement rappelé , et ne peut défendre sa patrie ; *Scipion* y donne la loi ; le nom d'*Africain* est sa récompense ; le peuple romain ayant abattu les Gaulois et les Africains , ne voit plus rien à craindre , et combat désormais sans péril.

Quoique Carthage fût assujettie aux Romains , Annibal ne laissoit pas de leur susciter secrètement des ennemis partout où il pouvoit ; mais il ne fit qu'entraîner tous ses amis anciens et nouveaux dans la ruine de sa patrie et dans la sienne. Par les victoires du consul *Flaminius* , *Philippe* , roi de Macédoine , allié des Carthaginois , fut abattu , les rois de Macédoine réduits à l'étroit , et la Grèce affranchie de leur joug. Les Romains alors entreprirent de faire périr Annibal , qu'ils trouvoient encore redoutable après sa ruine.

Ce grand capitaine , réduit à se sauver de son pays , souleva l'Orient contre eux , et attira leurs armes en Asie. Par ses puissans raisonnemens , *Antiochus* surnommé *le Grand* , roi de Syrie , devint jaloux de leur puissance , et leur déclara la guerre ; mais en la faisant , il ne suivit pas les conseils d'Annibal qui l'y avoit engagé. Battu par mer et par terre , il reçut la loi que lui imposa le consul *Lucius Scipion* , frère de Scipion l'Africain , et il fut renfermé dans le mont Taurus.

Annibal , réfugié chez Prusias , roi de Bithynie , échappa aux Romains par le poison. Ils sont redoutés par toute la terre , et ne veulent plus souffrir d'autre puissance que celle qu'ils ont acquise. Les rois étoient obligés de leur donner leurs enfans pour otages de leurs promesses. *Antiochus* depuis appelé *Epiphanes* , second fils d'Antiochus-le-Grand , demeura long-temps à Rome en cette qualité ; mais sur la

Avant l'ère  
chr. vulg.  
211.

202.

195.

182.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
175.

fin du règne de Séleucus Philopator son frère aîné ; il fut rendu , et les Romains voulurent avoir à sa place *Demetrius Soter*, fils de Séleucus ; ce jeune prince n'avoit que dix ans. Dans ce contre-temps , Séleucus mourut , et Antiochus usurpa le royaume sur son neveu. Les Romains étoient appliqués aux affaires de la Macédoine , où *Persée* inquiétoit ses voisins , et ne vouloit plus s'en tenir aux conditions imposées au roi Philippe son père.

168.

Ils voulurent donc bien souffrir qu'Antiochus usurpât la couronne de Syrie ; mais appelés au secours de l'Égypte , dont il vouloit se rendre maître , ils ne lui permirent pas d'étendre jusque-là sa puissance ; ce fut alors qu'ils envoyèrent *Popilius Lénas* qui , l'enfermant dans un cercle , l'obligea de se désister de son entreprise , et de se retirer dans ses états.

164.

Les Romains continuoient de faire la guerre à *Persée* qui , plus prompt à entreprendre qu'à exécuter , perdoit ses alliés par son avarice , et ses armées par sa lâcheté. Vaincu par le consul *Paul Emile* , il fut contraint de se livrer entre ses mains. *Gentius* , roi de l'Illyrie , son allié , abattu en trente jours par le préteur *Anicius* , venoit d'avoir un sort semblable. Le royaume de Macédoine , qui avoit duré sept cents ans , et depuis près de deux cents ans avoit donné des maîtres , non-seulement à la Grèce , mais encore à tout l'Orient , ne fut plus qu'une province romaine.

161.

Antiochus Epiphanes avoit osé s'élever contre le peuple de Dieu ; sa mort fut digne de son impiété et de son orgueil. Son fils *Antiochus Eupator* , encore en bas âge , lui succéda sous la tutelle de *Lysias* son gouverneur. Durant cette minorité , *Demetrius Soter* , qui étoit en otage à Rome , crut pouvoir se rétablir ; mais il ne put obtenir du sénat d'être renvoyé dans son royaume ; la politique romaine aimoit mieux un roi enfant. La division se met dans le royaume de Syrie. *Démétrius* s'échappe de Rome ; les peuples le reconnoissent ; le jeune Antiochus est tué avec *Lysias* son tuteur. *Les Juifs* , opprimés par *Démétrius* , recherchent l'alliance des Romains ; ceux-ci , ravis d'humilier les rois de Syrie , accordent aux Juifs leur protection ; et l'alliance que *Judas Machabée* avoit envoyé leur demander , fut obtenue , sans aucun secours toutefois ; mais la gloire du nom romain ne laissoit pas d'être un grand support au peuple affligé.

150.

*Carthage* remuoit , et souffroit avec peine les lois que

Scipion l'Africain lui avoit imposées. Les Romains résolurent sa perte totale, et la *troisième guerre punique* fut entreprise. On vit tomber en peu de temps deux grandes villes. Carthage fut prise et réduite en cendres par *Scipion Emilien*, qui confirma, par cette victoire, le nom d'*Africain* dans sa maison, et se montra digne héritier du grand Scipion son aïeul. *Corinthe* eut la même destinée, et la république des Achéens périt avec elle. Le consul *Mummius* ruina de fond en comble cette ville, la plus voluptueuse de la Grèce et la plus ornée. Il en transporta à Rome les incomparables statues, sans en connoître le prix. Les Romains ignoroient les arts de la Grèce, et se contentoient de savoir la guerre, la politique et l'agriculture.

Les troubles de la Syrie continuoient. *Demetrius Nicator*, exclus du trône de Démétrius Soter son père par l'usurpateur *Alexandre Bala*, qui se vançoit d'être fils d'*Antiochus Epiphane*, avoit entrepris de chasser cet usurpateur. Les Juifs s'étant fortifiés, *Jonathas* se vit recherché des deux partis, et Nicator victorieux le traita de frère. Dans une sédition, les Juifs étant accourus le tirèrent d'entre les mains des rebelles. *Jonathas* fut comblé d'honneurs; mais quand Démétrius se crut assuré, il reprit les desseins de ses ancêtres, et les Juifs furent tourmentés comme auparavant. *Diodote*, surnommé *Tryphon*, éleva un fils de *Bala*, qu'il nomma *Antiochus Théus*, et lui servit de tuteur pendant son bas âge. L'orgueil de Démétrius souleva les peuples; toute la Syrie étoit en feu. *Jonathas* sut profiter de la conjoncture, et renouveler l'alliance avec les Romains. Tout lui succédoit, quand *Tryphon*, par un manquement de parole, le fit périr avec ses enfans. Son frère *Simon*, le plus prudent et le plus heureux des Machabées, lui succéda; et les Romains le favorisèrent, comme ils avoient favorisé ses prédécesseurs.

Les Romains, qui commençoient d'être trop riches, trouvèrent de redoutables ennemis dans la multitude effroyable de leurs esclaves. *Eunus*, esclave lui-même, les souleva en Sicile; et il fallut employer à les réduire toute la puissance romaine.

Un peu après, la succession d'*Attalus*, roi de Pergame, qui fit, par son testament, le peuple romain son héritier, mit la division dans la ville. Les troubles des *Gracques* commencèrent. Le séditieux tribunat de *Tiberius Gracchus*, un des premiers hommes de Rome, le fit périr; tout le sénat le

Avant l'ère  
chr. vulg.  
146.

143.

134.

tua par la main de *Scipion Nasica*, et ne vit que ce moyen d'empêcher la dangereuse distribution d'argent dont cet éloquent tribun flattoit le peuple.

*Scipion Emilien* rétablissoit la discipline militaire; et ce grand homme, qui avoit détruit Carthage, ruina encore en Espagne *Numance*, la seconde terreur des Romains.

Les Juifs, affranchis du joug des gentils par la valeur de *Simon*, avoient accordé les droits royaux à lui et à sa famille. *Jean Hyrcan* son fils lui succéda; tout le peuple se soumit à lui; les Romains lui continuèrent leur protection, et lui firent rendre les villes que les Syriens lui avoient ôtées.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
125.

Les Romains laissoient le riche royaume de Syrie se consumer par lui-même, et s'étendoient du côté de l'Occident. Ils pénétrèrent au delà des Alpes, et *Sextius*, vainqueur des Gaulois nommés Saliens, établit dans la ville d'Aix une colonie qui porte encore son nom. Les Gaulois se défendoient mal. *Fabius* soumit les Allobroges et tous les peuples voisins; et la *Gaule Narbonoise*, réduite en province, reçut le nom de *province romaine*.

VII.  
Suite du gou-  
vernement  
des consuls.  
Guerres civi-  
les. Puissance  
de Jules Cé-  
sar. Sa mort.

121.

Ainsi l'empire romain s'agrandissoit, et occupoit peu à peu toutes les terres et toutes les mers du monde connu. Mais autant la face de la république paroissoit belle au dehors par les conquêtes, autant elle étoit défigurée au dedans par l'ambition désordonnée de ses citoyens, et par ses *guerres intestines*. Les plus illustres des Romains devinrent les plus pernicious au bien public. Les deux *Gracques*, en flattant le peuple, commencèrent des divisions qui ne finirent qu'avec la république. *Caius*, frère de *Tibérius*, ne put souffrir qu'on eût fait mourir un si grand homme d'une manière si tragique. Animé à la vengeance par des mouvemens qu'on crut inspirés par l'ombre de *Tibérius*, il arma tous les citoyens les uns contre les autres, et à la veille de tout détruire, il périt d'une mort semblable à celle qu'il vouloit venger.

106.

L'argent faisoit tout à Rome. *Jugurtha*, roi de Numidie, souillé du meurtre de ses frères, que le peuple romain protégeoit, se défendit plus long-temps par ses largesses que par ses armes; et *Marius*, qui acheva de le vaincre, ne put parvenir au commandement, qu'en animant le peuple contre la noblesse.

Les esclaves armèrent encore une fois dans la Sicile, et

leur seconde révolte ne coûta pas moins de sang aux Romains, que la première.

*Marius* battit les Teutons, les Cimbres et les autres peuples du Nord qui pénétraient dans les Gaules, dans l'Espagne et dans l'Italie. Les victoires qu'il remporta sur eux, furent une occasion de proposer de nouveaux partages de terre. *Metellus*, qui s'y opposoit, fut contraint de céder au temps, et les divisions ne furent éteintes que par le sang de *Saturninus*, tribun du peuple.

Pendant que Rome protégeoit la Cappadoce contre *Mithridate*, roi de Pont, et qu'un si grand ennemi cédoit aux forces romaines avec la Grèce, qui étoit entrée dans ses intérêts, l'Italie, exercée aux armes par tant de guerres soutenues ou contre les Romains, ou avec eux, mit leur empire en péril par une révolte universelle. Rome se vit déchirée dans les mêmes temps par les fureurs de *Marius* et de *Sylla*, dont l'un avoit fait trembler le Midi et le Nord, et l'autre étoit le vainqueur de la Grèce et de l'Asie. *Sylla*, qu'on nommoit l'heureux, le fut trop contre sa patrie, que sa dictature tyrannique mit en servitude. Il put bien quitter volontairement la souveraine puissance, mais il ne put empêcher l'effet du mauvais exemple. Chacun voulut dominer.

*Sertorius*, zélé partisan de *Marius*, se cantonna dans l'Espagne, et se ligua avec *Mithridate*. Contre un si grand capitaine, la force fut inutile; et *Pompée* ne put réduire ce parti qu'en y mettant la division.

Il n'y eut pas jusqu'à *Spartacus*, gladiateur, qui ne crût pouvoir aspirer au commandement. Cet esclave ne donna pas moins de peine aux préteurs et aux consuls que *Mithridate* en donnoit à *Lucullus*. La guerre des gladiateurs devint redoutable à la puissance romaine. *Crassus* avoit peine à la finir; et il fallut envoyer contre eux le grand *Pompée*.

*Lucullus* prenoit le dessus en Orient. Les Romains passèrent l'Euphrate; mais leur général, invincible contre l'ennemi, ne put tenir dans le devoir ses propres soldats. *Mithridate*, souvent battu sans jamais perdre courage, se relevoit; et le bonheur de *Pompée* sembloit nécessaire pour terminer cette guerre. Il venoit de purger les mers des pirates qui les infestoient depuis la Syrie jusqu'aux colonnes d'Hercule, quand il fut envoyé contre *Mithridate*. Sa gloire parut alors élevée au comble.

Il achevoit de soumettre ce vaillant roi, ainsi que l'Armée-

Avant l'ère  
chr. vulg.  
100.

88.

74.

68.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
64.

nie où ils s'étoit réfugié, l'Ibérie et l'Albanie qui le soutenoient, la Syrie déchirée par ses factions, la Judée où la division des Asmonéens ne laissoit à Hyrcan II, fils d'Alexandre Jannée, qu'une ombre de puissance; il avoit, enfin subjugué tout l'Orient. Mais il n'eût pas eu où triompher de tant d'ennemis, sans le consul *Cicéron* qui sauvoit la ville des feux que lui préparoit *Catilina*, suivi de la plus illustre noblesse de Rome. Ce redoutable parti fut ruiné par l'éloquence de *Cicéron*, plutôt que par les armes de *Caius Antonius* son collègue. La liberté du peuple romain n'en fut pas plus assurée. *Pompée* régnoit dans le sénat, et son grand nom le rendoit maître absolu de toutes les délibérations.

58. *Jules César*, en subjuguant les Gaules, fit à sa patrie la plus utile conquête qu'elle eût jamais faite. Un si grand service le mit en état d'établir sa domination dans son pays. Il voulut premièrement égaler, et ensuite surpasser *Pompée*. Les immenses richesses de *Crassus* firent croire à ce dernier qu'il pourroit partager la gloire de ces deux grands hommes, comme il partageoit leur autorité. Il entreprit témérairement la guerre contre les *Parthes*, funeste à lui et à sa patrie. Les *Arsacides* vainqueurs insultèrent par de cruelles railleries à l'ambition des Romains, et à l'avarice insatiable de leur général. Mais la honte du nom romain ne fut pas le plus mauvais effet de la défaite de *Crassus*. Sa puissance contre-balançoit celle de *Pompée* et de *César* qu'il tenoit unis comme malgré eux. Par sa mort, la digue qui les retenoit fut rompue,

48. Les deux rivaux qui avoient en main toutes les forces de la république, décidèrent leur querelle à *Pharsale* par une bataille sanglante. *César* victorieux parut en un moment par tout l'univers, en Egypte, en Asie, en Mauritanie, en Espagne; vainqueur de tous côtés, il fut reconnu comme maître à Rome et dans tout l'empire. *Brutus* et *Cassius* crurent affranchir leurs concitoyens, en le tuant comme un tyran, malgré sa clémence.

La bataille de *Pharsale*, gagnée par *Jules César* sur *Pompée*, fut le tombeau de la liberté romaine. Le vainqueur, après cette journée, s'empara de l'autorité souveraine dans Rome, et n'y laissa subsister qu'un vain titre de république. C'est pourquoi quelques-uns le regardent comme le fondateur de l'empire romain; mais il n'en avoit qu'ébauché le plan, et cet empire ne prit une forme déterminée, une constitution durable et la dénomination même,

que sous *Auguste*, lorsque après avoir triomphé d'Antoine à la bataille d'Actium, il réunit en sa personne toute la puissance et tous les titres partagés jusqu'alors entre les différens chefs de la république. Auguste est donc, à proprement parler, le premier empereur romain.

Par la mort de Jules César, Rome tomba entre les mains du jeune *Octavien*, son petit-neveu, et son fils par adoption, depuis connu sous le nom d'*Auguste*. Antoine voulant perdre les meurtriers de Jules César, mit la république en tel désordre, que le sénat chargea les consuls de lui faire la guerre. Le jeune Octavien partit avec eux. Antoine fut vaincu, et les deux consuls moururent. Octavien resta maître des trois armées, et prit le nom de *César*. Lépide le raccommoda avec Antoine. *César-Octavien* s'approcha de Rome à la tête de son armée, et se fit nommer consul. Il se joignit à *Antoine* et à *Lépide*, et tous trois formèrent le *triumvirat* dont les proscriptions font horreur; elles furent trop violentes pour durer long-temps. Ces trois hommes partagent l'empire. César garde l'Italie; et changeant incontinent en douceur ses premières cruautés, il fait croire qu'il y a été entraîné par ses collègues. Les restes de la république périssent avec Brutus et Cassius. *Antoine* et *César* après avoir ruiné Lépide se tournent l'un contre l'autre. Toute la puissance romaine se met sur la mer; César gagne la bataille d'Actium; les forces de l'Égypte et de l'Orient, qu'Antoine menoit avec lui sont dissipées; tous ses amis l'abandonnent, et même sa Cléopâtre, pour laquelle il s'étoit perdu. Hérode l'Iduméen, qui lui devoit tout, est contraint de se donner au vainqueur, et se maintient par ce moyen dans la possession du royaume de Judée. Tout cède à la prospérité de César; Alexandrie lui ouvre ses portes; l'Égypte devient une province romaine. Cléopâtre qui désespère de pouvoir s'y maintenir, se tue elle-même après Antoine. Rome tend les bras à César, qui demeure, sous le nom d'*Auguste*, et sous le titre d'*empereur*, seul maître de tout l'empire.

Il réduit vers les Pyrénées les Cantabres et les Asturiens révoltés; l'Éthiopie lui demande la paix; les Parthes épouvantés lui renvoient les étendards pris sur Crassus, avec tous les prisonniers Romains; les Indes recherchent son alliance; ses armes se font sentir aux Rèmes, ou Grisons, que leurs montagnes ne peuvent défendre.

La Pannonie soumise par Tibère, reconnoît l'empire

VIII.  
Cinquième  
forme du  
gouverne-  
ment des Ro-  
mains, sous  
les empe-  
reurs. Empi-  
re d'Auguste  
Avant l'ère  
chr. vulg.

44.

36.

30.

24.

12.

d'Auguste. Auguste adopte Tibère, et lui donne en mariage sa fille Julie. Ses succès continuent; la Germanie le redoute, et le Vesper reçoit ses lois. Victorieux par mer et par terre, il ferme le temple de Janus. Toutes les provinces de l'empire vivent en paix sous sa puissance; et Jésus-Christ vient au monde.

Année de  
l'ère ch. vulg.  
1.

Bientôt après meurt Hérode; son royaume est partagé entre ses enfans, et la principale portion ne tarde pas à tomber entièrement entre les mains des Romains. Auguste achève son règne avec beaucoup de gloire. On varie sur la durée de ce règne, parce qu'on varie sur son époque. On donne donc à Auguste 57 ans et demi de règne depuis la mort de Jules César, 56 depuis son consulat, ou son triumvirat, 44 depuis la bataille d'Actium, 43 depuis la mort d'Antoine.

IX.  
Empire de  
Tibère.  
De l'ère chr.  
vulg.  
14.

Tibère, qu'il avoit adopté, lui succéda sans contradiction, et l'empire fut reconnu pour héréditaire dans la maison des Césars. Rome eut beaucoup à souffrir de la cruelle politique de ce prince; le reste de l'empire fut assez tranquille. Germanicus, neveu de Tibère, apaisa les armées rebelles, refusa l'empire, battit le fier Arminius, poussa ses conquêtes jusqu'à l'Elbe, et s'étant attiré, avec l'amour de tous les peuples, la jalousie de son oncle, ce barbare le fit mourir, ou de chagrin, ou par le poison.

28.

A la quinzième année de Tibère, *saint Jean-Baptiste* paroît; Jésus-Christ se fait baptiser par ce divin précurseur; là commence avec la *soixante-dixième semaine de Daniel*, la prédication de Jésus-Christ. Cette dernière semaine étoit la plus importante; Daniel avoit marqué que c'étoit celle où la nouvelle alliance devoit être confirmée, et au milieu de laquelle les anciens sacrifices devoient perdre leur vertu. Jésus-Christ y établit sa mission et sa doctrine par des miracles innombrables, et ensuite par sa mort qui met fin aux anciens sacrifices. Cette mort arriva la quatrième année de son ministère public; c'est à-dire, dans la quatrième année de la dernière semaine de Daniel, laquelle se trouve ainsi justement coupée au milieu par cette mort.

33.

Jésus-Christ sort du tombeau le troisième jour; il apparoît à ses disciples; il monte aux cieux en leur présence; il leur envoie le Saint-Esprit; l'Eglise se forme; la persécution commence de la part des Juifs. Un peu après, Tibère meurt.

*Caligula* son petit-neveu, son fils par adoption, et son

successeur, étoit fils de Germanicus; il étonne l'univers par sa folie cruelle et brutale. Il se fait adorer, et ordonne que sa statue soit placée dans le temple de Jérusalem. Chéréas, capitaine de ses gardes, délivre le monde de ce monstre.

*Claude* neveu de Tibère et oncle de Caligula, règne malgré sa stupidité. Il est déshonoré par Messaline sa femme, qu'il redemande après l'avoir fait mourir. On le remarie avec Agrippine, fille de Germanicus. Le stupide empereur déshérite son fils Britannicus, et adopte Néron, fils d'Agrippine. En récompense, elle empoisonne ce mari trop facile.

Mais l'empire de *Néron* son fils ne lui fut pas moins funeste à elle-même, qu'à tout le reste de l'état. Corbulon fit tout l'honneur de ce règne par les victoires qu'il remporta sur les Parthes et sur les Arméniens. Néron commença dans le même temps la guerre contre les Juifs et la persécution contre les Chrétiens. C'est le premier empereur qui ait persécuté l'Eglise. Il fit mourir à Rome saint Pierre et saint Paul. Mais comme dans le même temps il persécutoit tout le genre humain, les païens se révoltèrent contre lui de tous côtés; il apprit que le sénat l'avoit condamné, et se tua lui-même.

Chaque armée fit un empereur; la querelle se décida auprès de Rome et dans Rome même par d'effroyables combats; *Galba*, *Othon* et *Vitellius*, proclamés empereurs, y périrent.

L'empire affligé se reposa sous *Vespasien* qui leur succéda. Mais les Juifs furent réduits à l'extrémité. Le temps de la colère de Dieu sur eux étoit arrivé. Jérusalem fut prise, son temple brûlé.

*Titus*, fils et successeur de Vespasien, donna au monde une courte joie; et ses jours qu'il croyoit perdus quand ils n'étoient pas marqués par quelque bienfait, se précipitèrent trop vite pour les Romains.

On vit revivre Néron en la personne de *Domitien*, frère et successeur de Titus; la persécution contre les Chrétiens se renouvela. Saint Jean, sorti de l'huile bouillante, fut relégué dans l'île de Patmos où il écrivit son Apocalypse, dont les symboles mystérieux annoncent non-seulement ce qui concerne l'Eglise jusqu'à la fin des siècles, mais encore spécialement ce qui regarde Rome même et son empire.

X.  
Empire de  
Caligula et  
de Claude.  
De l'ère chr.  
vulg.  
37.

41.

XI.  
Empire de  
Néron pre-  
mier persé-  
cuteur.  
De l'ère chr.  
vulg.  
54.

XII.  
Empire de  
Galba, O-  
thon, Vitel-  
lius, Vespasien, et Titus.  
De l'ère chr.  
vulg.  
68 et 69.  
79.

XIII.  
Empire de  
Domitien, se-  
cond persé-  
cuteur.  
De l'ère chr.  
vulg.  
81.

Sous ce règne les Romains achevèrent de subjuguier la Grande-Bretagne.

Depuis ce temps jusqu'au règne de Constantin, c'est-à-dire, pendant plus de deux siècles, les Chrétiens répandus dans l'empire romain y furent presque toujours persécutés, tant sous les bons que sous les mauvais empereurs. Ces persécutions se faisoient tantôt par les ordres des empereurs, et par la haine particulière des magistrats, tantôt par le soulèvement des peuples, et tantôt par des décrets prononcés authentiquement dans le sénat sur les rescrits des princes, ou en leur présence. Alors la persécution étoit plus universelle et plus sanglante; et ainsi la haine des infidèles toujours obstinée à perdre l'Eglise, s'excitoit de temps en temps elle-même à de nouvelles fureurs. C'est par ces renouvellemens de violence, que les historiens ecclésiastiques comptent *dix persécutions* sous dix empereurs. Saint Jean dans son Apocalypse paroît en distinguer *six principales*; ce sont celles qui furent excitées par les empereurs mêmes. Dans de si longues et si vives souffrances, les Chrétiens ne firent jamais la moindre sédition. Parmi tous les fidèles, les évêques étoient toujours les plus attaqués. Parmi toutes les Eglises, celle de Rome fut persécutée avec le plus de violence; et trente papes se virent exposés à confirmer, ou confirmèrent en effet, par leur sang, l'Evangile qu'ils annonçoient à toute la terre. Dieu se réservoir de venger lui-même le sang des martyrs; et l'empire romain en voulant ruiner l'Eglise de Jésus-Christ, hâtoit lui-même sa propre ruine.

XIV.  
Empire de  
Nerva et de  
Trajan.  
De l'ère chr.  
vulg.  
96.

*Domitien*, qui fut le *second persécuteur* après Néron, périt malheureusement comme lui. Il fut tué, et l'empire commença de respirer sous *Nerva*, qui lui succéda. Le grand âge de celui-ci ne lui permit pas de rétablir les affaires; mais pour faire durer le repos public, il choisit Trajan pour son successeur.

98.

Nerva meurt, et *Trajan* lui succède. L'empire tranquille au dedans, et triomphant au dehors, ne cesse d'admirer un si bon prince. Aussi Trajan avoit-il pour maxime, qu'il falloit que ses citoyens le trouvassent tel qu'il eût voulu trouver l'empereur, s'il eût été simple citoyen. Ce prince soumit les Daces et Décébale leur roi; il étendit ses conquêtes en Orient, donna un roi aux Parthes, et leur fit craindre la puissance romaine. Heureux, que l'ivrognerie et ses infâmes amours, vices si déplorables dans un si grand

prince, ne lui aient rien fait entreprendre contre la justice. Ce fut néanmoins sous son empire que saint Ignace d'Antioche fut exposé aux bêtes farouches.

A des temps qui sembloient avantageux pour la république, succédèrent ceux d'*Adrien* mêlés de bien et de mal. Ce prince maintint la discipline militaire, vécut lui-même militairement et avec beaucoup de frugalité, soulagea les provinces, fit fleurir les arts, et la Grèce qui en étoit la mère. Les barbares furent tenus en crainte par ses armes et par son autorité. Il rebâtit Jérusalem, à laquelle il donna l'un de ses noms, car c'est de là qu'elle fut appelée *Elia*; mais il en bannit les Juifs, toujours rebelles à son empire. Ce peuple opiniâtre trouva en lui un impitoyable vengeur. *Adrien* déshonora par ses cruautés et par ses amours monstrueuses, un règne si éclatant. Son infâme *Antinoüs*, dont il osa faire un dieu, couvre de honte toute sa vie. L'empereur sembla réparer ses fautes, et rétablir sa gloire effacée en adoptant *Antonin-le-Pieux*, qui en même temps adopta *Marc-Aurèle* le Sage et le Philosophe.

En ces deux princes, paroissent deux beaux caractères. *Antonin-le-Pieux* toujours en paix, et toujours prêt à donner la paix à ses ennemis et à l'empire. Son père lui avoit appris qu'il valoit mieux sauver un seul citoyen, que de détruire mille ennemis. L'amour et le respect qu'on avoit pour lui, empêchoit les mouvemens, ou les calmoit. Il rendoit compte au sénat, et même au peuple, de ce qu'il faisoit de plus important.

*Marc-Aurèle* qui fut aussi surnommé *Antonin*, fit monter avec lui la philosophie sur le trône; et il ne tint pas à lui que tout le monde ne fût heureux sous son empire; mais il arriva des accidens qui en troublèrent la tranquillité. Le Tibre se déborda, emporta des bâtimens, noya beaucoup de bétail, et causa la famine dans Rome. *Marc-Aurèle* eut à se défendre contre les Parthes et contre les Germains; les uns et les autres éprouvèrent sa valeur. Ce prince malheureusement prévenu contre les Chrétiens par les calomnies dont on les chargeoit, fit mourir saint Justin leur apologiste. Saint Polycarpe, disciple de saint Jean, fut condamné au feu sous le même règne. Mais au milieu d'une extrême disette d'eau que ce prince souffrit en Germanie, une légion chrétienne ayant obtenu de Dieu une pluie fulminante qui étanchoit la soif des Romains, et frappoit d'épouvante leurs ennemis, l'empereur en fut touché,

XV.  
Empire d'*Adrien*.  
De l'ère chr.  
vulg.  
117.

XVI.  
Empire  
d'*Antonin-le-  
pieux* et de  
*Marc-Aurèle*  
De l'ère chr.  
vulg.  
138.

161.

et écrivit au sénat en faveur des Chrétiens. Il achevoit de dompter les Germains , quand il mourut.

XVII.  
Empire de  
Commode ,  
de Pertinax ,  
de Julien et  
de Sévère.  
De l'ère chr.  
vulg.  
180.

Par la vertu des deux Antonins , ce nom devint les délices des Romains. La gloire d'un si beau nom ne fut effacée ni par la mollesse de *Lucius Verus* frère de Marc-Aurèle et son collègue dans l'empire , ni par les brutalités de *Commode* son fils et son successeur. Celui-ci indigne d'avoir un tel père , en oublia les enseignemens et les exemples. Le sénat et les peuples le détestèrent ; ses plus affidés courtisans et sa maîtresse le firent mourir.

193.

Son successeur *Pertinax* , vigoureux défenseur de la discipline militaire , se vit immolé à la fureur des soldats licencieux , qui l'avoient un peu auparavant élevé malgré lui à la souveraine puissance.

193.

L'empire mis à l'encan par l'armée , trouva un acheteur. Le jurisconsulte *Julianus* hasarda ce hardi marché ; il lui en coûta la vie.

193.

*Sévère* , africain , le fit mourir , vengea *Pertinax* , passa d'Orient en Occident , triompha en Syrie , en Gaule et dans la Grande-Bretagne. Rapide conquérant , il égala César par ses victoires , mais il n'imita pas sa clémence. Il ne put mettre la paix parmi ses enfans. Les Chrétiens furent persécutés ; et ce fut à cette occasion que *Tertullien* composa son admirable Apologétique.

XVIII.  
Empire de  
Caracalla ,  
Macrin , Hé-  
liogabale ,  
Alexandre.  
De l'ère chr.  
vulg.  
211.  
217.

*Caracalla* , fils aîné de *Sévère* , aussitôt après la mort de son père , tua son frère *Géta* empereur comme lui , dans le sein de *Julie* leur mère commune , passa sa vie dans la cruauté et dans le carnage , et s'attira à lui-même , une mort tragique. *Sévère* lui avoit gagné le cœur des soldats et des peuples , en lui donnant le nom d'Antonin ; mais il ne sut pas en soutenir la gloire.

217.

*Macrin* , africain , préfet du prétoire , le fit assassiner , et fut élu empereur par la garde prétorienne ; mais il se rendit bientôt odieux par sa cruauté et ses désordres.

218.

Le Syrien *Héliogabale* , fils de *Caracalla* , ou du moins réputé tel , quoique le nom d'Antonin lui eût d'abord gagné le cœur des soldats , et procuré la victoire sur *Macrin* , devint aussitôt après par ses infamies l'horreur du genre humain ; ses soldats le tuèrent.

222.

*Alexandre Sévère* , fils de *Mammée* , parent et successeur d'*Héliogabale* , vécut trop peu pour le bien du monde. Il se plaignoit d'avoir plus de peine à contenir ses soldats , qu'à vaincre ses ennemis. Sa mère qui le gouvernoit , fut

cause de sa perte, comme elle l'avoit été de sa gloire. Il fut assassiné avec elle dans une émeute de soldats.

Les affaires de l'empire se brouilloient d'une terrible manière. Après la mort d'Alexandre, le tyran *Maximin*, qui l'avoit tué, se rendit le maître, quoique de race gothique.

Le sénat lui opposa quatre empereurs qui périrent tous en moins de deux ans. Les deux premiers furent *les deux Gordiens* père et fils, chéris du peuple romain. Le fils fut tué dans une bataille; le père s'étrangla de désespoir. Les deux autres furent *Maxime* et *Balbin*, qui survécurent à *Maximin*, mais qui furent tués trois mois après lui.

*Le jeune Gordien*, fils et petit-fils des deux précédens, fut mis sur le trône avec un applaudissement général. Quoiqu'il fût dans une extrême jeunesse, il montrait une sagesse consommée. Il eut peine à défendre contre les Perses l'empire affoibli par tant de divisions.

Il avoit repris sur eux beaucoup de places importantes. Mais *Philippe*, arabe, tua un si bon prince, et de peur d'être accablé par deux empereurs que le sénat élut l'un après l'autre, il fit une paix honteuse avec Sapor, roi de Perse. C'est le premier des Romains qui ait abandonné par traité, quelques terres de l'empire. On dit qu'il embrassa la religion chrétienne dans un temps où tout à coup il parut meilleur, et il est vrai qu'il fut favorable aux Chrétiens.

En haine de cet empereur, *Dèce* qui le tua, renouvela la persécution contre les Chrétiens avec plus de violence que jamais; et c'est pourquoi il est regardé comme *le troisième des six principaux persécuteurs* marqués par saint Jean. Le pape saint Fabien souffrit alors le martyre à Rome. Saint Babylas, évêque d'Antioche, et saint Alexandre de Jérusalem moururent prisonniers; et saint Paul premier ermite apprit aux fidèles à se retirer dans les déserts pour y fuir les dangers des villes. *Dèce* périt bientôt avec ses deux fils dans une bataille contre les Goths. Il se noya dans un marais où Gallus qui le trahissoit l'engagea. Saint Cyprien qui vivoit alors, et après lui l'empereur Constantin, Lactance et plusieurs autres ont regardé la manière étrange dont ce prince perdit la vie, comme l'effet de la vengeance divine qu'il avoit provoquée par sa cruelle persécution contre les Chrétiens.

*Gallus* fut proclamé empereur par les soldats, et bien-

XIX.  
Empire de  
Maximin,  
des deux  
Gordiens, de  
Maxime et  
Balbin, de  
Gordien le  
jeune et de  
Philippe.  
De l'ère chr.  
vulg.  
235. 237.

258.

244.

XX.  
Empire de  
Dèce, troi-  
sième persé-  
cuteur.  
De l'ère chr.  
vulg.  
249.

## XXI.

Empire de  
Gallus et Vo-  
lusien, d'E-  
milien, et de  
Valérien qua-  
trième persé-  
cuteur, et de  
Gallien son  
collègue.  
De l'ère chr.  
251. 252.  
253.

tôt après s'associa *Volusien* son fils. Ces deux empereurs ne régnèrent que peu de temps ; ils furent tués par leurs propres soldats, lorsqu'ils marchaient contre *Emilien* qui s'étoit révolté. Celui-ci fut reconnu par le sénat, mais ne fit que paroître ; à peine avoit-il occupé le trône trois ou quatre mois, lorsque ses soldats le tuèrent.

La souveraine puissance fut donnée à *Valérien* ; ce vieillard y étoit monté par toutes les dignités, et il y associa son fils *Gallien*. Valérien ne fut cruel qu'aux Chrétiens ; mais la persécution violente qu'il excita contre eux l'a fait regarder comme le *quatrième des six principaux tyrans* marqués par saint Jean. Ce fut sous lui que le pape saint Etienne et saint Cyprien, évêque de Carthage, malgré leurs disputes, qui n'avoient point rompu leur union, reçurent tous deux la couronne du martyre. Le pape saint Sixte II suivit de près saint Etienne son prédécesseur ; il eut la tête tranchée, et laissa un plus grand combat à soutenir à son diacre saint Laurent. C'est alors qu'on voit commencer l'inondation des barbares. Les *Bourguignons* et d'autres peuples germains ; les *Goths* autrefois appelés *Gètes*, et d'autres peuples qui habitoient vers le Pont-Euxin, et au delà du Danube, entrèrent dans l'Europe ; l'Orient fut envahi par les *Scythes Asiatiques* et par les *Persees*. Ceux-ci désirèrent Valérien, qu'ils prirent ensuite par une infidélité ; et après lui avoir laissé achever sa vie dans un pénible esclavage, ils l'écorchèrent pour faire servir sa peau déchirée de monument à leur victoire. *Gallien* son fils et son collègue acheva de tout perdre par sa mollesse. *Trente tyrans* partagèrent l'empire. *Odénat*, roi de Palmyre, ville ancienne dont Salomon est le fondateur, fut le plus illustre de tous ; il sauva les provinces d'Orient des mains des barbares, et s'y fit reconnoître. Sa femme *Zénobie* marchoit avec lui à la tête des armées qu'elle commanda seule après sa mort ; elle se rendit célèbre par toute la terre pour avoir joint la chasteté à la beauté et le savoir à la valeur.

## XXII.

Empire de  
Claude II, de  
Quintille, et  
d'Aurélien  
cinquième  
persécuteur.  
De l'ère chr.  
vulg.  
268.

Claude II, et Aurélien après lui, rétablirent les affaires de l'empire. Claude triompha de quelques tyrans, et défit entièrement les *Goths* ; mais bientôt il mourut de la peste. Après sa mort, *Quintille* son frère, fut proclamé empereur par le sénat et les soldats en Italie. Mais en même temps *Aurélien* fut décoré du même titre par l'armée qui se trouvoit à Sirmich. *Quintille* désespérant de pouvoir

se soutenir en concurrence avec ce rival , se donna la mort.

*Aurélien* resta seul à la tête de l'empire. Pendant que Claude et Aurélien abattoient les Goths et les Germains par des victoires signalées , *Zénobie* conservoit à ses enfans les conquêtes de leur père. Elle soutint la guerre contre Aurélien qui ne dédaigna pas de triompher d'une femme si célèbre. Parmi de perpétuels combats , il sut faire garder aux gens de guerre l'ancienne discipline romaine , et montra qu'en la suivant , on pouvoit faire agir de grandes armées au dedans et au dehors , sans être à charge à l'empire. Les *Francs* commençoient alors à se faire craindre. C'étoit une ligue de peuples germains qui habitoient le long du Rhin ; leur nom montre qu'ils étoient unis par l'amour de la liberté. Aurélien les avoit battus étant particulier , et les tint en crainte étant empereur. Mais il ternit sa gloire par la persécution qu'il excita contre les Chrétiens ; le pape saint Félix soutint cet orage de manière que , sans y avoir répandu son sang , il mérita néanmoins le titre de martyr. Les édits que publia ce prince contre les fidèles , le font regarder comme *le cinquième des six principaux persécuteurs* marqués par saint Jean. Si cette persécution ne fut pas longue , c'est que la cruauté de ce prince souleva contre lui les païens. Sa colère trop redoutée lui causa la mort. Ceux qui se croyoient en péril , le prévinrent , et son secrétaire menacé se mit à la tête de la conjuration.

L'armée qui le vit périr par la conspiration de tant de chefs , refusa d'élire un empereur , de peur de mettre sur le trône un des assassins d'Aurélien ; et le sénat rétabli dans son ancien droit , élut *Tacite*. Ce nouveau prince étoit vénérable par son âge et par sa vertu , mais il devint odieux par les violences d'un parent auquel il donna le commandement de l'armée , et périt avec lui dans une sédition , le sixième mois de son règne. Ainsi son élévation ne fit que précipiter le cours de sa vie.

Son frère *Florien* prétendit à l'empire par droit de succession , comme le plus proche héritier ; mais ce droit ne fut pas reconnu.

*Florien* fut tué , et *Probus* forcé par les soldats de recevoir l'empire , quoiqu'il les menaçât d'une discipline rigoureuse et de les faire vivre dans l'ordre. Tout fléchit sous un si grand capitaine ; les Germains et les Francs

De l'ère chr.  
vulg.  
270.

XXIII.  
Empire de  
Tacite , Flo-  
rien , Probus,  
Carus , Carin  
et Numérien.  
De l'ère chr.  
vulg.  
275.

qui vouloient entrer dans les Gaules, furent repoussés; et en Orient aussi-bien qu'en Occident, tous les barbares respectèrent les armes romaines. Un guerrier si redoutable aspirait à la paix, et fit espérer à l'empire de n'avoir plus besoin de gens de guerre. L'armée se vengea de cette parole, et de la règle sévère que son empereur lui faisoit garder.

De l'ère chr.  
vulg.  
282.

Un moment après, étonnée de la violence qu'elle venoit d'exercer sur un si grand prince, elle honora sa mémoire, et lui donna pour successeur *Carus*, qui n'étoit pas moins zélé que lui pour la discipline. Ce vaillant prince vengea son prédécesseur, et réprima les barbares à qui la mort de *Probus* avoit rendu le courage. Il alla en Orient combattre les Perses, avec *Numérien* son second fils, et opposa aux ennemis du côté du Nord, son fils aîné *Carin* qu'il fit César. C'étoit la seconde dignité, et le plus proche degré pour parvenir à l'empire. Tout l'Orient trembla devant *Carus*; la Mésopotamie se soumit; les Perses divisés ne purent lui résister. Pendant que tout lui cédoit, le ciel l'arrêta par un coup de foudre.

284.

A force de le pleurer, *Numérien* se vit près de perdre les yeux. Que ne fait dans les cœurs l'envie de régner! Loin d'être touché de ses maux, son beau-père le tua; mais *Dioclétien* vengea sa mort, et parvint enfin à l'empire, qu'il avoit désiré avec tant d'ardeur. *Carin* se réveilla malgré sa mollesse, et battit *Dioclétien*; mais en poursuivant les suyards, il fut tué par un des siens dont il avoit corrompu la femme.

#### XXIV.

Empire de  
*Dioclétien*,  
sixième per-  
sécuteur, et  
de ses collè-  
gues *Hercu-  
lius*, *Cons-  
tance*, *Galè-  
re*, *Sévère*,  
*Maximin*,  
*Constantin*  
et *Licinus*.  
De l'ère chr.  
vulg.  
284.  
292.  
305.

*Dioclétien* gouverna avec vigueur, mais avec une insupportable vanité. Pour résister à tant d'ennemis qui s'élevoient de tous côtés au dedans et au dehors, il nomma *Maximien Herculus* empereur avec lui, et sut néanmoins se conserver l'autorité principale. Chaque empereur fit un César. *Constance Chlore* et *Galère Maximien* furent élevés à ce haut rang. Les quatre princes soutinrent à peine le fardeau de tant de guerres. *Dioclétien* se retira de Rome, qu'il trouvoit trop libre, et s'établit à Nicomédie, où il se fit adorer à la mode des Orientaux. Cependant les Perses vaincus par *Galère*, abandonnèrent aux Romains de grandes provinces et des royaumes entiers. Après de si grand succès, *Galère* ne veut plus être sujet, et dédaigne le nom de César. Il commence par intimider *Maximien*. Une longue maladie avoit affoibli l'esprit de *Dioclétien*; et *Galère*, quoique son

gendre, le força de quitter l'empire. Il fallut que Maximien suivit son exemple. Ainsi l'empire passa entre les mains de *Constance Chlore* et de *Galère Maximien*; et deux nouveaux *Césars*, *Sévère* et *Maximin*, furent créés en leur place par les empereurs qui abdiquoient.

Les Gaules, l'Espagne et la Grande-Bretagne furent heureuses, mais trop peu de temps, sous *Constance Chlore*. Ennemi des exactions, et accusé par-là de ruiner le fisc, il montra qu'il avoit des trésors immenses dans la bonne volonté de ses sujets. Le reste de l'empire souffroit beaucoup sous tant d'empereurs et tant de Césars; les officiers se multiplioient avec les princes; les dépenses et les exactions étoient infinies. Le jeune *Constantin*, fils de *Constance Chlore*, se rendoit illustre; mais il se trouvoit entre les mains de *Galère*. Tous les jours cet empereur jaloux de sa gloire, l'exposoit à de nouveaux périls. Il lui falloit combattre les bêtes farouches par une espèce de jeu; mais *Galère* n'étoit pas moins à craindre qu'elles. *Constantin* échappé de ses mains, trouva son père expirant dans la Grande-Bretagne. Dès que *Constance* fut mort, l'armée proclama *Constantin* empereur.

De l'ère chr.  
vulg.  
306.

En ce même temps, *Maxence*, fils de Maximien et gendre de *Galère*, se fit empereur à Rome, malgré son beau-père; et les divisions intestines se joignirent aux autres maux de l'état. L'image de *Constantin* qui venoit de succéder à son père, portée à Rome selon la coutume, y fut rejetée par les ordres de *Maxence*. La réception des images étoit la forme ordinaire de reconnoître les nouveaux princes. On se prépare à la guerre de tous côtés. Le César *Sévère* que *Galère* envoya contre *Maxence*, le fit trembler dans Rome. Pour se donner de l'appui dans sa frayeur, il rappela son père Maximien. Le vieillard ambitieux quitta sa retraite, où il n'étoit qu'à regret, et tâcha en vain de retirer *Dioclétien* son collègue du jardin qu'il cultivoit à Salone. Au nom de Maximien empereur pour la seconde fois, les soldats de *Sévère* le quittent. Le vieil empereur le fait tuer; et en même temps pour s'appuyer contre *Galère*, il donne à *Constantin* sa fille *Fauste*.

Il falloit aussi de l'appui à *Galère* après la mort de *Sévère*; c'est ce qui le fit résoudre à nommer *Licinius* empereur; mais ce choix piqua *Maximin* qui, en qualité de César, se croyoit plus proche du suprême honneur. Rien ne put lui persuader de se soumettre à *Licinius*, et il se

307.

rendit indépendant dans l'Orient. Il ne restoit presque à Galère que l'Illyrie où il s'étoit retiré, après avoir été chassé d'Italie. Le reste de l'Occident obéissoit à Maximien, à son fils Maxence et à son gendre Constantin. Mais Maximien ne vouloit pour collègues dans l'empire non plus ses propres enfans que les étrangers. Il tâcha de chasser de Rome son fils Maxence, qui le chassa lui-même. Constantin, qui le reçut dans les Gaules, ne le trouva pas moins perfide. Après divers attentats, Maximien fit un dernier complot où il crut avoir engagé sa fille Fauste contre son mari. Elle le trompoit, et Maximien qui pensoit avoir tué Constantin, en tuant l'eunuque qu'on avoit mis dans son lit, fut contraint de se donner la mort à lui-même.

De l'ère chr.  
vulg.  
312.

Une nouvelle guerre s'allume; et Maxence, sous prétexte de venger son père, se déclare contre Constantin, qui marche à Rome avec ses troupes. En même temps il fait renverser les statues de Maximien; celles de Dioclétien, qui y étoient jointes, eurent le même sort. Le repos de Dioclétien fut troublé de ce mépris, et il mourut quelque temps après, autant de chagrin que de vieillesse.

315.

Ce fut sous le règne de ce prince, que Rome, toujours ennemie du christianisme, fit un dernier effort pour l'éteindre, et tout au contraire, acheva de l'établir en se perdant elle-même. Galère, marqué par les historiens comme l'auteur de la dernière persécution, deux ans avant qu'il eût obligé Dioclétien à quitter l'empire, le contraignit à rendre ce sanglant édit qui ordonnoit de persécuter les Chrétiens plus violemment que jamais. Comme Dioclétien étoit alors à la tête de l'empire, il est regardé comme *le sixième des principaux persécuteurs* marqués par saint Jean. Son collègue Maximien qui haïssoit les Chrétiens et n'avoit jamais cessé de les tourmenter, animoit les magistrats et les bourreaux; mais sa violence, quelque extrême qu'elle fût, n'égaloit point celle de Maximin et de Galère. On inventoit tous les jours de nouveaux supplices. La pudeur des vierges chrétiennes n'étoit pas moins attaquée que leur foi. On recherchoit les livres sacrés avec des soins extraordinaires pour en abolir la mémoire; et les Chrétiens n'osoient les avoir dans leurs maisons, ni presque les lire. Ainsi après trois cents ans de persécution, la haine des persécuteurs devenoit plus violente. Les Chrétiens les lassèrent par leur patience. Les peuples touchés de leur sainte vie, se convertissoient en foule. Galère désespéra de pouvoir les vaincre. Frappé

305.

d'une maladie extraordinaire, il révoqua ses édits, et mourut de la mort d'Antiochus avec une aussi fausse pénitence. Maximin continua la persécution; mais Constantin-le-Grand, prince sage et victorieux, embrassa publiquement le christianisme.

Cette célèbre *conversion de Constantin* arriva l'an 312 de l'ère chrét. vulgaire. Pendant qu'il assiégeoit Maxence dans Rome, une croix lumineuse lui apparut en l'air devant tout le monde, avec une inscription qui lui promettoit la victoire par la vertu de ce signe; la même chose lui est confirmée dans un songe. Le lendemain il gagna cette célèbre bataille qui défit Rome d'un tyran, et l'Eglise d'un persécuteur. La croix fut érigée comme la défense du peuple romain et de tout l'empire. Peu après, Maximin fut vaincu par Licinius, qui étoit d'accord avec Constantin, et il fit une fin semblable à celle de Galère. La paix fut donnée à l'Eglise; Constantin la combla d'honneurs et de biens. La victoire le suivit partout; et les barbares furent réprimés, tant par lui que par ses enfans. Cependant *Licinius* se brouille avec lui, et renouvelle la persécution. Battu par terre et par mer, il est contraint de quitter l'empire, et enfin de perdre la vie.

En ce temps, *Constantin* resté seul à la tête de l'empire, assemble à Nicée en Bithynie le premier concile général, où trois cent dix-huit évêques qui représentoient toute l'Eglise, condamnèrent le prêtre *Arius*, ennemi de la divinité du Fils de Dieu, et dressèrent le symbole où la consubstantialité du Père et du Fils est établie. Constantin prit séance dans cette sainte assemblée, et en reçut les décisions comme un oracle du ciel. Les ariens cachèrent leurs erreurs, et rentrèrent dans ses bonnes grâces en dissimulant.

Pendant que sa valeur maintenoit l'empire dans une souveraine tranquillité, le repos de sa famille fut troublé par les artifices de *Fauste* sa femme. *Crispe*, fils de Constantin, mais d'un autre mariage, accusé par cette marâtre d'avoir voulu la corrompre, trouva son père inflexible. Sa mort fut bientôt vengée. *Fauste* convaincue de calomnie, fut suffoquée dans le bain. Mais Constantin déshonoré par la malice de sa femme, reçut en même temps beaucoup d'honneur par la piété d'*Hélène* sa mère. Elle découvrit dans les ruines de l'ancienne Jérusalem la vraie croix féconde en miracles; le saint Sépulchre fut aussi trouvé. La nouvelle ville de Jérusalem qu'*Adrien* avoit fait bâtir, la grotte de

XXV.

Conversion de Constantin. Il transporte à Constantinople le siège de sa puissance. Dernières années de son règne. De l'ère chr. vulg. 312.

313.

325.

Bethléhem où étoit né le Sauveur du monde , et tous les lieux sanctifiés par les mystères du Fils de Dieu fait homme , furent ornés de temples superbes érigés à sa gloire par Hélène et par Constantin.

De l'ère ch.  
vulg.  
330.

Quatre ans après , l'empereur rebâtit Byzance , qu'il appela *Constantinople* ; il en fit le second siège de l'empire. L'Eglise paisible sous Constantin , fut cruellement affligée en Perse où une infinité de martyrs signalèrent leur foi. Constantin tâcha en vain d'apaiser Sapor , et de l'attirer au christianisme. La protection de l'empereur romain ne donna aux Chrétiens persécutés dans la Perse qu'une retraite favorable.

XXVI.  
Empire des  
trois fils de  
Constantin :  
Constantin  
le jeune,  
Constance et  
Constant.  
De l'ère chr.  
vulg.  
337.  
553.

Ce prince béni de toute l'Eglise , mourut plein de joie et d'espérance , après avoir partagé l'empire entre ses trois fils , *Constantin* , *Constance* et *Constant*. Leur concorde fut bientôt troublée. Constantin périt dans la guerre qu'il eut avec son frère Constant pour les limites de leur empire. Constance et Constant ne furent guère plus unis. Constant soutint la foi de Nicée , que Constance combattoit. Constant n'exista pas long-temps ; le tyran Magnence le tua par trahison. Mais bientôt après , ce perfide vaincu par Constance se tua lui-même.

Dans la bataille où les affaires de Magnence furent ruinées , Valens , évêque arien , secrètement averti par ses amis , assura Constance que l'armée du tyran étoit en fuite , et fit croire au foible empereur , qu'il le savoit par révélation. Sur cette fausse supposition , Constance se livre aux ariens. Les évêques orthodoxes sont chassés de leurs sièges ; toute l'Eglise est remplie de confusion et de trouble. Rien ne se fait dans les formes ; l'autorité de l'empereur est la seule loi. Mais les ariens qui font tout par-là , ne peuvent s'accorder entre eux , et changent tous les jours leur symbole. La foi de Nicée subsiste ; saint Athanase , patriarche d'Alexandrie , et saint Hilaire , évêque de Poitiers , ses principaux défenseurs , se rendent célèbres par toute la terre.

Pendant que l'empereur Constance , occupé des affaires de l'arianisme , faisoit négligemment celles de l'empire , les Perses remportèrent de grands avantages. Les Allemands et les Francs tentèrent de toutes parts l'entrée des Gaules ; Julien , parent de l'empereur , les arrêta , et les battit. L'empereur même défit les Sarmates , et marcha contre les Perses.

Alors paroissent la révolte de *Julien* contre l'empereur, son apostasie; la mort de *Constance*, le règne de *Julien*; son gouvernement équitable, et le nouveau genre de persécution qu'il fit souffrir à l'Eglise. Il en entretint les divisions; il exclut les Chrétiens, non-seulement des honneurs, mais des études; et en imitant la sainte discipline de l'Eglise, il crut tourner contre elle ses propres armes. Les supplices furent ménagés et ordonnés sous d'autres prétextes que celui de la religion. Les Chrétiens demeurèrent fidèles à leur empereur; mais la vengeance de Dieu le poursuivoit; la gloire qu'il cherchoit trop, le fit périr; il fut tué dans la Perse où il s'étoit engagé témérairement.

*Jovien* son successeur, zélé chrétien, n'accepta l'empire qu'à condition que tous les soldats embrasseroient la religion chrétienne. Il trouva les affaires de l'état désespérées; et après avoir perdu deux batailles contre les Perses, il se vit obligé de faire avec eux une paix telle que l'extrémité où il se trouvoit pouvoit lui permettre de la faire. Il revint avec les débris de l'armée, travailla à réparer les maux de l'état, rendit la paix à l'Eglise, et rappela les évêques exilés. La durée de ce règne heureux fut courte.

*Jovien* étant mort, *Valentinien* est mis sur le trône, et partage l'empire avec son frère *Valens*. *Valentinien* fit la guerre en grand capitaine; il y mena son fils *Gratien* dès sa première jeunesse, maintint la discipline militaire, battit les barbares, fortifia les frontières de l'empire, et protégea en Occident la foi de Nicée. *Valens* la persécutoit en Orient, et ne pouvant gagner ni abattre saint *Basile* et saint *Grégoire de Nazianze*, il désespéroit de pouvoir les vaincre. *Valentinien* mourut après un discours violent qu'il fit aux ennemis de l'empire; son impétueuse colère qui le faisoit redouter des autres, lui fut fatale à lui-même.

Son successeur *Gratien* vit sans envie l'élévation de son frère *Valentinien II* qu'on fit empereur avec lui, quoiqu'il n'eût que neuf ans. On voit ici en peu d'années de grands événemens; les Goths osent se révolter contre les Romains; *Valens* quitter les Perses pour réprimer les rebelles; *Gratien* accourir à lui après avoir remporté une victoire signalée sur les Allemands. *Valens* qui veut vaincre seul, précipite le combat, où il est tué près d'Andrinople; les Goths victorieux le brûlent dans un village où il s'étoit retiré.

*Gratien* accablé d'affaires, associe à l'empire le grand *Théodose*, et lui laisse l'Orient. Les Goths sont vaincus;

XXVII.  
Empire de  
Julien et de  
Jovien.  
De l'ère chr.  
vulg.  
361.

363.

XXVIII.  
Empire de  
Valentinien  
et de Valens,  
de Gratien,  
de Valenti-  
nien II et de  
Théodose.  
De l'ère chr.  
vulg.  
364.

375.

379.

De l'ère chr.  
volg.  
381.

tous les barbares sont tenus en crainte ; et ce que Théodose n'estimoit pas moins, les *ariens* qui nioient la divinité du Fils de Dieu, et les *Macédoniens* qui nioient celle du Saint-Esprit, sont condamnés au *concile de Constantinople*, où ne se trouva que l'Eglise grecque, mais dont les décisions soutenues du consentement de l'Orient et de l'Occident et du pape saint Damase, lui ont acquis le premier rang après celui de Nicée, et lui ont mérité le titre de *second concile œcuménique*.

385.

Pendant que Théodose gouvernoit avec tant de force et tant de succès, Gratien, qui n'étoit pas moins vaillant ni moins pieux, abandonné de ses troupes, toutes composées d'étrangers, fut immolé au tyran *Maxime*. L'Eglise et l'empire pleurèrent ce bon prince. Le tyran régna dans les Gaules, et sembla se contenter de ce partage.

388.

L'impératrice *Justine*, mère du jeune Valentinien, publia sous le nom de son fils des édits en faveur de l'arianisme. Saint Ambroise, évêque de Milan, ne lui opposa que la saine doctrine, les prières et la patience, et sut par de telles armes, non-seulement conserver à l'Eglise les basiliques que les hérétiques vouloient occuper, mais encore lui gagner le jeune empereur. Cependant Maxime remue ; et Justine ne trouve personne qui mérite mieux sa confiance que le saint évêque qu'elle avoit traité de rebelle ; elle l'envoie au tyran. Les discours du saint prélat ne peuvent fléchir l'usurpateur. Le jeune Valentinien est contraint de prendre la fuite avec sa mère. Maxime se rend maître de Rome, où il rétablit les sacrifices des faux dieux, par complaisance pour le sénat, qui étoit encore presque tout païen. Après qu'il eut occupé tout l'Occident, et dans le temps où il se croyoit le plus paisible, Théodose, assisté des Francs, le défit dans la Pannonie, l'assiégea dans Aquilée, et le laissa tuer par ses soldats. Maître absolu des deux empires, il rendit celui d'Occident à Valentinien, qui ne le garda pas long-temps. Ce jeune prince éleva et abaissa trop Arbogaste, capitaine des Francs, vaillant, désintéressé, mais capable de maintenir par toutes sortes de crimes le pouvoir qu'il s'étoit acquis sur les troupes.

Il éleva le tyran *Eugène*, qui ne savoit que discourir, et tua Valentinien, qui ne vouloit plus avoir pour maître le superbe Franc. Ce meurtre fut fait dans les Gaules, auprès de Vienne. Saint Ambroise, que le jeune empereur avoit mandé pour recevoir de lui le baptême, déplora sa perte,

et espéra bien de son salut. Sa mort ne demeura pas impunie. Un miracle visible donna la victoire à Théodose sur Eugène, et sur les faux dieux dont ce tyran avoit rétabli le culte. Eugène fut pris; il fallut le sacrifier à la vengeance publique, et abattre la rébellion par sa mort. Le fier Arbogaste se tua lui-même, plutôt que d'avoir recours à la clémence du vainqueur, que tout le reste des rebelles venoit d'éprouver.

Théodose resta seul empereur, mais ne survécut pas longtemps; son règne fit la joie et l'admiration de l'univers. Il protégea la religion, fit taire les hérétiques, abolit les sacrifices impurs des païens, corrigea la mollesse et réprima les dépenses superflues. Il avoua humblement ses fautes, et il en fit pénitence. Il écouta saint Ambroise, qui le reprochoit de sa colère, seul vice d'un si grand prince. Toujours victorieux, jamais il ne fit la guerre que par nécessité. Il rendit les peuples heureux, et mourut en paix, plus illustre par sa foi que par ses victoires.

Théodose est le dernier empereur qui ait possédé l'empire romain en entier; en mourant il le partagea entre ses deux fils; *Arcade* eut l'Orient, et *Honorius* l'Occident. C'est à cette époque que commence l'empire d'Orient ou des Grecs, et c'est de là que, par un déclin rapide, va tomber entièrement l'empire d'Occident ou des Latins, le seul que nous allons considérer ici pour achever l'histoire des Romains.

L'empire, qui paroissoit invincible sous Théodose, changea tout à coup sous ses deux fils; tous deux se laissèrent gouverner par leurs ministres. *Honorius* donna toute sa confiance à *Stilicon*, dont il épousa successivement les deux filles; et bientôt l'Occident se vit troublé par l'inondation des barbares que la justice de Dieu avoit armés pour venger sur Rome païenne et sur les derniers restes de son empire idolâtre, le sang des martyrs. *Radagaise*, goth et païen, ravagea l'Italie. Les Vandales, nation gothique et arienne, occupèrent une partie de la Gaule, et se répandirent dans l'Espagne. *Alaric*, roi des Visigoths, peuples ariens, contraignit *Honorius* à lui abandonner ces grandes provinces déjà occupées par les Vandales. *Stilicon*, embarrassé de tant de barbares, les bat, les ménage, s'entend et rompt avec eux, sacrifie tout à son intérêt, et conserve néanmoins l'empire qu'il avoit dessein d'usurper. *Honorius* fit mourir *Stilicon*, et ne sut pas trouver un ministre assez habile pour soutenir son empire si vivement ébranlé. La révolte de

De l'ère chr.  
vulg.  
394.

395.

XXIX.  
Division de  
l'empire.  
Commence-  
ment de  
l'empire d'O-  
rient. Déca-  
dence de  
l'empire  
d'Occident.  
Empire  
d'Honorius.  
De l'ère chr.  
vulg.  
395.

406.

409.

Constantin , la perte entière de la Gaule et de l'Espagne , la prise et le sac de Rome , par les armes d'*Alaric* et des *Visigoths*, furent les suites de la mort de *Stilicon*. *Ataulphe*, plus furieux qu'*Alaric* , pilla Rome de nouveau , et ne songeoit qu'à abolir le nom romain ; mais , pour le bonheur de l'empire , il prit pour femme *Placidie*, sœur de l'empereur. Cette princesse captive qu'il épousa , l'adoucit.

De l'ère chr.  
vulg.  
413.

Les *Goths* traitèrent avec les Romains , et s'établirent en Espagne , en se réservant dans les Gaules les provinces qui tiroient vers les Pyrénées. Les *Bourguignons*, peuples germains , occupèrent le voisinage du Rhin , d'où peu à peu ils gagnèrent le pays qui porte encore leur nom. Les *Francs* ne s'oublièrent pas ; résolus de faire de nouveaux efforts pour s'ouvrir les Gaules , ils élevèrent à la royauté *Pharamond*, fils de *Marcomir*, et la monarchie de France , la plus ancienne et la plus noble de toutes celles qui sont au monde , commença sous lui.

420.

XXX.  
Empire de  
Valentinien  
III.  
De l'ère chr.  
vulg.  
424.

Le malheureux *Honorius* mourut sans enfans , et sans pourvoir à l'empire. *Théodose le jeune*, empereur d'Orient , fils d'*Arcade* , nomma empereur d'Occident son cousin *Valentinien III*, fils de la princesse *Placidie* et de *Constance* son second mari , et le mit durant son bas âge sous la tutelle de cette princesse , à laquelle il donna le titre d'impératrice. La foi chrétienne s'affermissoit et s'étendoit tous les jours ; mais l'empire d'Occident n'en pouvoit plus. Attaqué par tant d'ennemis , il fut encore affoibli par les jalousies de ses généraux. Par les artifices d'*Aétius*, *Boniface*, comte d'Afrique , devint suspect à *Placidie*. Le comte, maltraité, fit venir d'Espagne *Genseric* et les *Vandales*, que les *Goths* en chassoient , et se repentit trop tard de les avoir appelés. L'Afrique fut ôtée à l'empire. L'Eglise souffrit beaucoup par la violence de ces ariens ; mais elle vit couronner une infinité de martyrs.

Les Gaules commençoient à reconnoître les *Francs*. *Aétius* les avoit défendues contre *Pharamond* et contre *Clodion* ; mais *Mérovée* fut plus heureux , et y fit un plus solide établissement. A peu près dans ce même temps les *Anglais*, peuples saxons , occupèrent la Grande-Bretagne. Ils lui donnèrent leur nom et y fondèrent sept monarchies que l'on désigna depuis sous le seul nom d'*Heptarchie*. Les *Huns*, peuples des *Palus-Méotides*, désolèrent une multitude de provinces avec une armée immense , sous la conduite d'*Attila*, leur roi, le plus affreux de tous les hommes.

Aétius qui le défit dans les Gaules , ne put l'empêcher de ravager l'Italie. Les îles de la mer Adriatique servirent de retraite à plusieurs contre sa fureur. Venise s'éleva au milieu des eaux. Le pape saint Léon , plus puissant qu'Aétius et que les armées romaines , se fit respecter par ce roi barbare et païen , et sauva Rome du pillage.

De l'ère chr.  
vulg.  
452.

Mais elle y fut exposée bientôt après par les débauches de son empereur Valentinien. *Maxime* , dont il avoit violé la femme , trouva moyen de le perdre , en dissimulant sa douleur , et se faisant un mérite de sa complaisance. Par ses conseils trompeurs , l'aveugle empereur fit mourir Aétius le seul rempart de l'empire. Maxime auteur du meurtre , en inspire la vengeance aux amis d'Aétius , et fait tuer l'empereur. Il monte sur le trône par ces degrés , et contraint l'impératrice Eudoxe , fille de Théodose le jeune , à l'épouser. Pour se tirer des mains de ce meurtrier , elle ne craignit point de se mettre dans celles de *Genserik*. Rome est en proie au barbare ; le seul saint Léon l'empêche d'y mettre tout à feu et à sang. Le peuple déchire Maxime et ne reçoit dans ses maux que cette triste consolation.

XXXI.  
Empire de  
Maxime , A-  
vite , Majo-  
rien , Sévère.  
De l'ère chr.  
vulg.  
455.

Tout se brouille dans l'Occident ; on y voit plusieurs empereurs s'élever et tomber presque en même temps. *Avite* , préfet des Gaules , est proclamé Auguste à Toulouse par les Goths ; ce titre lui est confirmé dans Arles par les Gaulois ; il est reçu à Rome comme empereur. Mais bientôt le sénat le dépouille de cette dignité à la sollicitation du général Ricimer , qui , lui ayant lui-même ôté les ornemens impériaux , le fit ordonner évêque de Plaisance.

455.

*Majorien* , qui bientôt après est fait général , reçoit dans la même année le titre d'empereur qui lui est donné d'un consentement universel à Ravenne. Il avoit de grandes qualités qui le rendoient digne de l'empire , et capable de le rétablir dans son ancienne splendeur ; mais le perfide Ricimer , jaloux de la réputation que ce nouvel empereur s'acquéroit , le surprit par ses fourberies , le déposa et le fit tuer.

457.

A sa place , il fit proclamer *Sévère* , qui mourut tranquille , mais en laissant Rome sans empereur.

461.

Après quelques mois d'interrègne , il fallut faire venir d'Orient *Anthème* , général d'armée. Il partit de Constantinople après avoir été déclaré César par l'empereur Léon ; il vint en Italie avec une grande armée , et fut proclamé

XXXII.  
Empire  
d'Anthème ,  
Olybrius ,  
Glycérius ,  
Julius Népos.

- \* Auguste anprès de Rome. A peine avoit-il régné cinq ans, qu'il fut tué par le crime du même Ricimer.

De l'ère chr.

vulg.  
467.

*Olybrius*, qui s'étoit retiré à Constantinople depuis la prise de Rome par Genseric, et qui étoit envoyé de là par l'empereur Léon, pour secourir Anthème contre Ricimer, fut proclamé lui-même empereur en Italie par ce traître avant la mort d'Anthème, et mourut peu de temps après lui.

472.

L'année suivante *Glycerius* prit de lui-même le titre d'empereur. Léon, mécontent de ce que Glycerius avoit ainsi pris la pourpre sans sa participation, déclara empereur d'Occident *Julius Nepos* parent de sa femme Vérine. Népos arrivé en Italie, surprit *Olybrius* dans le port de Rome, l'obligea de renoncer à l'empire, et le fit ordonner évêque de Salone en Dalmatie.

473.

*Nepos* est proclamé empereur dans Rome; mais bientôt le patrice Oreste qu'il avoit envoyé avec une armée dans les Gaules pour l'y faire reconnoître, se révolte. A cette nouvelle, Népos va se renfermer dans Ravenne. Oreste vient aussitôt l'y assiéger. Népos s'enfuit en Dalmatie son pays natal et y périt.

XXXIII.

Empire de  
Romulus Augustule, dernier empereur d'Occident.

De l'ère chr.

vulg.  
475.

Enfin *Romulus Augustus*, appelé plus communément *Augustule*, ou parce qu'il étoit fort jeune, ou peut-être par mépris, fut reconnu solennellement empereur à Ravenne par le crédit d'Oreste son père, qui pouvoit tout dans l'empire, depuis l'expulsion de Népos. Mais dès l'année suivante, *Odoacre*, roi des Hérules, l'ayant pris, l'obligea de renvoyer les ornemens impériaux à l'empereur Zénon, disant qu'un seul chef suffisoit à l'empire romain. Après quoi il le reléqua au château de Lucallane en Campanie où il finit ses jours en simple particulier. Ainsi fut éteint en Occident l'empire romain, l'an 476 de l'ère vulgaire après avoir duré 507 ans depuis la bataille d'Actium, et 1229 depuis la fondation de Rome.

XXXIV.

Etat des provinces de l'empire romain depuis la ruine de l'empire d'Occident.

*L'Empire d'Orient* fut alors épargné, et continua de subsister près de mille ans depuis la ruine de l'empire d'Occident. Il conserva même ses prétentions sur les provinces d'Occident, mais fut toujours dans l'impuissance, ou de faire valoir ses droits, ou de les soutenir; et après avoir subsisté plus de mille ans à compter depuis le partage fait entre les deux fils de Théodose, l'empire d'Orient tomba sous la puissance des Turcs, qui achevèrent de l'étein-

dre, l'an 1453 de l'ère vulgaire, et y transportèrent le siège de leur domination.

Les *Hérules* qui détruisirent l'empire d'Occident, étoient venus du Pont-Euxin; leur séjour en Italie ne fut pas de longue durée. Ils furent bientôt chassés de Rome par *Théodoric*, roi des *Ostrogoths*, c'est-à-dire, des Goths orientaux, qui fonda le royaume d'Italie, et laissa quoique arien un assez libre exercice à la religion catholique. Soixante ans après, sous l'empire de Justinien, deux fameux capitaines défirent les Ostrogoths et les Vandales, et rendirent à cet empereur l'Afrique et l'Italie. Mais après la mort de Narsès, qui avoit conquis l'Italie, *Alboin*, roi des *Lombards*, vint y fonder une nouvelle monarchie, sous le titre de *Lombardie*: les Lombards firent souffrir aux Romains des maux extrêmes. Cette monarchie dura 206 ans, et fut éteinte par *Charlemagne* l'an 774 de l'ère vulgaire.

Les *Francs* avoient continué d'étendre leurs conquêtes dans les Gaules; et *Clovis* qui monta sur le trône en 481 acheva d'y fonder leur monarchie, qui a continué de subsister sans interruption jusqu'à nos jours. Celle des *Bourguignons* ne subsista que 120 ans, et fut éteinte en 534 par les rois Francs qui en partagèrent entre eux les états.

Les *Goths*, en entrant en Espagne, y avoient trouvé les *Suèves*, les *Alains* et les *Vandales*, qui avoient commencé de s'y établir. Les *Vandales* passèrent dans l'Afrique. Les *Alains* furent obligés de les suivre, n'ayant pu résister aux Goths qui les chassoient. Les *Suèves* restèrent en Espagne, et y dominèrent pendant environ 174 ans; ils furent subjugués par *Leuwigilde*, roi des Goths, l'an 584 de l'ère vulgaire.

Les *Alains*, qui avoient suivi les Vandales en Afrique, s'y confondirent avec eux. Les *Vandales* dominèrent dans cette contrée 105 ans; *Bélisaire* fit rentrer cette province sous la puissance de l'empire d'Orient l'an 534 de l'ère vulgaire.

Les *Saxons* et leurs alliés *Anglais* et *Jutes* étant entrés dans la Grande-Bretagne, y avoient formé sept royaumes qui commencèrent les uns plus tôt, les autres plus tard. Les *Saxons* en eurent trois, savoir: 1° la Saxe orientale; c'est ce qu'on a depuis appelé le royaume d'*Essex*, où sont Londres et Colchester; 2° la Saxe méridionale, qui fit le royaume de *Sussex*, dont la capitale fut Chichester; 3° la Saxe occidentale; c'est le royaume d'*Ouesses*, où est Salisbury. Les *Anglais* eurent aussi trois royaumes dans leur partage; savoir: 1° l'Angleterre orientale; c'est le royaume

d'Estangle, qui comprenoit les provinces de Cambridge, de Suffolk et de Norfolk; 2° le royaume de *Mercie*, composé de tous les comtés de l'intérieur de l'Angleterre; 3° celui de *Northumberland*, qui est l'Angleterre septentrionale. Les *Jutes* eurent l'île de *Wigth* et le royaume de *Kent*, où est Cantorbéri. Telles furent les sept monarchies de la Grande-Bretagne; c'est ce qu'on appelle l'*Heptarchie*, qui fut éteinte vers l'an 827 par Egbert, roi d'Ouessex, lequel subjuga les royaumes de Sussex, d'Essex et de Kent, et rendit tributaires les trois autres, de manière qu'il fut reconnu roi de toute l'île Britannique.

Par ces diverses révolutions les provinces de l'empire d'Occident se trouvoient réduites précisément au nombre de *dix monarchies*, lorsque *Mahomet* fonda son empire antichrétien l'an 622 de l'ère vulgaire. Ces dix monarchies étoient alors celle des Lombards en Italie, celle des Francs dans les Gaules, celle des Goths en Espagne, et l'*Heptarchie* ou les sept monarchies des Anglo-Saxons dans la Grande-Bretagne.

XXXV.  
Rétablissement de l'empire des Romains dans l'Occident en la personne de Charlemagne

Les Mahométans s'étoient répandus rapidement dans l'Asie et dans l'Afrique; ils avoient pénétré même jusque dans l'Europe; ils s'étoient rendus maître de l'empire des Perses; et ils menaçoient celui des Grecs, lorsque Dieu fit renaître l'empire d'Occident. *Charlemagne*, après avoir détruit la domination des Lombards en Italie, et conquis l'Allemagne, se vit à la tête de la plus vaste et de la plus florissante monarchie qui eût été depuis les Romains en Europe. Tous les peuples que le droit de sa naissance ou la force de ses armes, lui avoient soumis, obéissoient docilement à ses lois; la paix régnoit universellement dans ses états; telle étoit la situation de ce prince l'an 800 de l'ère vulgaire, lorsqu'au jour de Noël, étant à Rome dans la basilique de saint Pierre, le pape Léon III lui mit la couronne sur la tête, et le peuple le proclama *empereur des Romains*. Tel fut le rétablissement de *l'empire d'Occident*; quelques-uns le rapportent à l'an 801, parce qu'alors les Français commençoient l'année à Noël. Charlemagne supérieur en puissance aux empereurs d'Orient, fit revivre en Occident la dignité impériale dont il fut ainsi le premier revêtu. Elle se maintint dans sa famille l'espace d'un siècle ou environ, et passa ensuite aux princes allemands qui l'ont conservée jusqu'à nos jours.

---

# TABLE DES MATIÈRES

## CONTENUES DANS CE VOLUME.

*Nota.* Toutes les pièces nouvelles jointes à cette édition auront le signe suivant , et les titres dans nos tables seront en italique.

---

<b>A</b> VERTISSEMENT. . . . .	page j
Préface sur le livre de l'Écclésiastique.. . . .	1
Dissertation sur les habits des anciens Hébreux. . . . .	31
Dissertation sur le manger des Hébreux. . . . .	50
Dissertation sur la médecine et les médecins des Hébreux. . . . .	70
Dissertation sur les funérailles et les sépultures des Hébreux. . . . .	90
<b>E</b> CCLÉSIASTIQUE. . . . .	119
Dissertation sur le cinquième âge du monde. . . . .	357
Histoire abrégée des royaumes d'Israël et de Juda. . . . .	375
Histoire des peuples voisins des Juifs. . . . .	396
Abrégé de l'histoire profane. . . . .	425

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.





